Architecte-urbaniste en Algérie : un fragment de la crise algérienne

Jean-Yves Toussaint

▶ **To cite this version:**

Jean-Yves Toussaint. Architecte-urbaniste en Algérie : un fragment de la crise algérienne. Sociologie. Université de Nanterre - Paris X, 1993. Français. NNT : . tel-00452564

HAL Id: tel-00452564
https://theses.hal.science/tel-00452564

Submitted on 2 Feb 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Paris X — Nanterre Sociologie

ARCHITECTE-URBANISTE EN ALGÉRIE

UN FRAGMENT DE LA CRISE ALGÉRIENNE

Jean-Yves Toussaint

THESE

présentée et soutenue publiquement en vue de l'obtention du diplôme de Doctorat de l'Université de Paris X — Nanterre Sociologie urbaine

Sous la direction de

Henri Raymond Professeur de l'Université de Paris X — Nanterre

Jury :

Henri Coing

Michel Marié

Daniel Pinson

Henri Raymond

Marion Segaud

soutenance le 12 novembre 1993

Thèse préparée à l'IPRAUS, URA 12 46 du CNRS,
laboratoire de l'Université de Paris X — Nanterre et de l'Ecole d'Architecture de Paris Belleville

Centre de Ressources Électroniques sur les Villes

CRÉ villes .ORG

Cette thèse a été numérisée et mise en ligne dans le cadre du
programme de numérisation de thèses de Crévilles
http://crevilles.org

Ce travail, souvent bien laborieux, n'a pas été réalisé sans plaisir ni bonheur. Aussi, pour ce plaisir pris, je tiens à remercier tous ceux qui par leur aide, leur patience, leur sollicitation ou leur sollicitude y ont participé.

à Sylvie Juliers, au quotidien, pour sa patience et sa tirelire mise à mal, pour les longues séances de relecture
à Gabrielle et Gabriel Toussaint pour leur confiance jamais prise en défaut et pour leur aide financière
à Mohamed Al Dbiyat pour son amitié
à ceux de l'IPRAUS et en particulier, Rabia Bekkar, Anne Gotman, Bernard Huet, Michèle Lambert-Bresson, Jean-Michel Léger, Eliane Nicolino, Gilles Verpraet, Roselyne de Villanova
à Marion Segaud pour ses encouragements à la recherche et pour le suivi
à Daniel Pinson à qui je dois d'avoir un jour choisi de faire un DEA
à André Sauvage pour son soutien et sa confiance
à ceux de l'INEAA-Ecole d'Architecture de Rouen, et en particulier, Gérard Beaudin, Jean Duminy, Jérome Goze, Marcel Maarek, Jacques Odinot, Jean-Claude Schmid
à Ghassan Aïcheh pour le temps passé à deviser sur le monde
à Farid Azzi pour les déambulations bavardes dans les villes
à Patrick Miraux pour sa lecture commentée et la qualité de son écoute
et Catherine Thébault pour sa lecture annotée et les nourritures terrestres
à Rainier Hoddé pour rebondir
à Jean Frécourt pour ses silences
à Brigitte Garcia pour les épines dans les discussions
à Mohamed Mekkaoui pour le partage de sa connaissance des Ksour du Sud Algérien
à Fatima Brahim pour Boudghène
à Amar Ould Kaddour pour Tlemcen
à Setti et Smaïa Boualala pour la revue de presse algérienne
à Zoheir Tabet Derraz pour l'assistance technique en Algérie
à Luce Toussaint, Michèle et Jacky Juliers pour les coups de fil et l'assistance matérielle

enfin, pour l'acuité de son regard et pour les pistes que je n'aurais pas osé prendre et dans lesquelles il a toujours su m'engager, je remercie tout particulièrement Henri Raymond qui a accepté la direction de cette thèse.

résumé

Cette thèse prend appui sur une expérience d'architecte-urbaniste coopérant en Algérie constituée dans le cadre d'un contrat de coopération (contrat VSNA -Volontaire pour le Service National Actif-) entre 1980 et 1982, à la CADAT (Caisse Algérienne D'Aménagement du Territoire) d'Oran, Mission Technique de Tlemcen.

L'objet de ce travail n'est pas de se livrer à une valorisation de l'action personnelle mais de procéder à une déconstruction des mobiles à l'oeuvre dans le travail de conception, dans la production de l'espace dans le cadre du projet —ici le projet en urbanisme. Ce regard sur le projet s'intéresse au système de relations qui lie tout à la fois l'engagement personnel d'un individu, son statut professionnel et le rôle social que ce dernier lui octroie, une organisation (l'organisme employeur) et un complexe organisationnel (l'ensemble des organisations mises en rapport par le projet d'urbanisme ou d'aménagement).

Le corpus est constitué d'une série «d'histoires» des projets conduits dans le cadre du contrat de coopération. Ces «histoires», rédigées à partir d'un travail de remémoration, sont resituées dans l'organisation, la Caisse Algérienne d'Aménagement du Territoire et dans le projet social qu'elle avait pour mission de «mettre en espace» à travers sa production de Plans d'aménagement urbain.

Le contexte —l'Algérie— est exemplaire. La modernité y est un enjeu considérable du développement, notamment par les transformations économiques et sociales qu'elle qualifie. La planification urbaine joue un rôle central, dans la mesure où elle organise l'espace et où elle se veut l'instrument de cette modernité ; laquelle s'appuie sur une dépréciation des pratiques urbaines endogènes qui ne peuvent plus être investies d'un savoir-faire et d'un savoir-être dignes de structurer et d'engendrer des pratiques de conception et d'aménagement urbains qui leur soient propres. Le rôle d'un architecte étranger, mis en situation de réaliser un Plan d'urbanisme peut y être central, et cela, d'autant plus que l'architecte issu d'un pays industrialisé se trouve, de par son origine ethnique et culturelle, dans les meilleures conditions pour dominer le procès de modernité.

Ainsi, ce travail a-t-il progressivement glissé de l'analyse du cheminement de l'acteur —l'architecte— dans une organisation —la Cadat— chargée de produire l'espace urbain, à l'analyse de la Cadat comme organisation et de l'organisation au phénomène bureaucratique dans la société algérienne. Au terme de cette analyse, l'espace urbain planifié, celui de la commande étatique, apparaît comme un «placage» et comme un «échec» (du point de vue des fins explicites de la stratégie de développement : le changement des mentalités et la promotion de l'homme) du projet moderniste de la direction politique de l'Etat algérien. Echec par le biais duquel se pose le problème du rôle de la bureaucratie (au sens où M. Weber la définit comme administration rationnelle de la société) dans l'émergence des Etats modernes industriels. L'expérience de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement, comme expérience de la domination légale rationnelle à travers l'activité organisatrice du territoire d'une société donnée (l'Algérie) révèle le paradoxe de la modernité : face à cette sorte d'échec, on ne peut guère incriminer, dans l'appréciation du rôle de la bureaucratie, son fonctionnement, mais au contraire l'insuffisance de son fonctionnement. En quelque sorte, en Algérie, plutôt pas assez, que trop de bureaucratie.

sommaire

introduction 1

méthode du discours 7

1. préalables —du développement et des transferts 7
2. des limites —l'écrit et le narrateur 12
   - 2.1. les avantages comparés de l'ego-histoire 15
   - 2.2. passé, présent, la réalité en fragments 27
     - 2.2.1. en forme de protocole d'observation, remémoration et confrontations 29
     - 2.2.2. procédés de narration — qui raconte qui et quoi ? 32

télex : 35

1980, curriculum vitæ 38

chroniques d'un voyage en architecture 39

.I. septembre 1980, à la recherche des mots 41

1. l'école d'architecture 42
2. les «trois jours», l'appel de la réalité 51

.II. El-Djezaïr, premiers contacts 55

1. coopérant à la recherche d'un poste 58
2. l'an zéro 69
3. contrepoint, une autre version 70

.III. la Cadat 73

1. reconstituer la Cadat, rupture dans les chroniques 74
2. histoires et réminiscences 76
3. digressions autour de l'Etat algérien 80
   - 3.1. socialisme et histoire de la nation 82
   - 3.2. le socialisme et l'Islam 86
   - 3.3. notes sur l'Etat, l'armée et le Parti 94

3.3.1. l'Etat et l'armée 94
3.3.2. le Parti et l'Etat 96
3.3.3. notes sur un système d'adhésion 98
3.4. notes sur la démocratie 101
3.5. les principes économiques du modèle du développement et le socialisme 116

.IV. la Cadat (suite) — planification, aménagement du territoire, urbanisme et habitat urbain 123

1. incertitudes sur l'aménagement du territoire 126
1.1. planification économique, des principes et des territoires 129
1.2. le couple SEP-MTPC 132
1.3. de la planification économique aux Plans d'Urbanisme, le couple SEP-MTPC 135
1.4. le couple MPAT-MUCH 138
1.5. concertation, coordination, formation ou la gestion du développement 140
1.6. les effets sur les bureaux d'études et les aléas de la Cadat 145
2. planification et logements 148
2.1. de 1962 à 1966 148
2.2. 1967-1969, le Plan Triennal 149
2.3. 1970-1973, le premier Plan Quadriennal 149
2.4. 1974-1977, le second Plan Quadriennal 151
3. planification, industrialisation et «politique du logement» 153
4. des effets sur le secteur privé des BTP 154

.V. la Cadat (suite) — une entreprise du secteur socialiste 157

1. digression autour de la GSE, les mots clefs 158
2. digression sur la formation des entreprises socialistes 160
3. digression autour de la GSE, l'organisation formelle 162
3.1. la représentation des travailleurs, notes sur les principes 164
3.2. la direction de l'entreprise, notes sur les principes 167
3.3. démocratie et autonomie de l'Entreprise Socialiste, notes sur les principes 168
4. la Cadat, l'organisation formelle 171
4.1. la DG et la DR, Direction Générale et Direction Régionale 173
4.2. les AT et les MT, Antennes Techniques et Missions Techniques 174
5. la Cadat, notes sur les systèmes d'action concrets dans le cadre de la GSE 175
5.1. le statut de «travailleur» et les antagonismes à l'intérieur de l'entreprise 180
5.2. stratégie de pouvoir, la triade Etat-Parti-Syndicat 183
6. la cadat, notes sur ses attributions au 22 novembre 1980 186
7. la Cadat, notes sur le financement de l'Entreprise 189
8. développement et organisation, notes sur la modernité en Algérie 189

.VI. la Cadat (suite) — la Mission Technique de Tlemcen 193

1. s'il vous plaît, dessine-moi une Cadat 194
2. activités et plan de charge de la Mission Technique 196
2.1. les zones industrielles 197
2.2. les Plans d'Urbanisme 197
2.3. les zones d'habitat urbain nouvelles 198
2.4. les missions d'expertise 198
3. les priorités de la Mission Technique, les PUD et les Zhun 199
3.1. l'obligation de Plan d'Urbanisme pour les communes 199
3.1.1. les Réserves Foncières Communales (RFC) 200
3.1.2. le potentiel d'études de PUD sur le territoire d'activité de la Mission Technique 201
3.2. les PUD, une étude en quatre phases 202
3.3. procédures d'instruction administrative du Plan d'Urbanisme Directeur 203
3.4. les procédures de Zhun 207
3.5. Zhun, une étude en trois phases 208
3.5.1. le dossier de création ou études préliminaires 208
3.5.2. le dossier d'aménagement 210

3.5.3. le dossier d'exécution et les procédures d'instruction administrative des dossiers de Zhun 212
4. 1980-1982, les effectifs de la Mission Technique de Tlemcen et l'organisation du travail 214
4.1. le transport de personnel, les chauffeurs 214
4.2. le contrôle des présences, l'appariteur 215
4.3. l'administration, le secrétariat et le responsable financier 216
4.4. organisation de la production, la direction 217
4.5. la production, les techniciens, les dessinateurs, les chargés d'études, l'architecte et les ingénieurs 219
5. 1980-1982, les effectifs de la Mission Technique, les équipes de travail 221
5.1. le principe de réalité 223
5.2. le niveau de recrutement du personnel 225
5.2.1. le cas particulier de l'Assistance Technique 226
5.2.2. notes sur le personnel de direction 226
5.2.3. notes sur les circuits de recrutement 227
5.3. la mobilité du personnel 229
5.3.1. une direction en pointillé et une promotion 230
5.3.2. trois grands thèmes de mécontentement 230
5.3.3. le personnel féminin 233
5.3.4. les promotions enviées, le modèle de réussite de l'entrepreneur du secteur privé 235
5.3.5. l'Assistance Technique 238
5.3.6. mobilité du personnel et situation générale des entreprises algériennes 239
6. 1980-1982, une équipe pluridisciplinaire, limites et recomposition 240
7. la Mission Technique, les autres entreprises et les administrations 243
.VII. faiseur de Zhun 251
1. premiers principes connus 251
2. aménagement de la Zhun de Béni-Saf 254
2.1. le parti d'aménagement, le premier «concept» 256
2.2. les programmes 259
2.2.1. le programme d'équipements collectifs «de grande envergure» 259
2.2.2. le programme de logements 260
2.3. la première méthode et les concepts 260
2.4. premier contact avec la DUCH 263
2.5. retour sur la méthode 266
2.6. la version définitive du projet d'aménagement 268
2.6.1. entre la première proposition et la version définitive 269
2.6.2. un aperçu pour impression de la méthode de travail 270
3. Kiffane à Tlemcen, le document de référence 277
3.1. histoire et petites histoires de la Zhun de Kiffane 278
3.2. répartition des programmes et des typologies des immeubles, les références au PUD 278
3.3. réglementation, jeux d'espaces et organisation urbaine 280
3.3.1. implantation des immeubles 280
3.3.2. des équipements, de l'animation et des logements 281
3.3.3. entre les lignes 282
3.4. le logement, de la cellule à la villa 284
3.4.1. les logements collectifs, la cellule 285
3.4.2. l'habitat individuel, les villas 290
3.5. échos et impressions sur Kiffane 294
4. la Zhun de Remchi, dossier de création 298
4.1. dossier de création, vue sur la méthode d'investigation du PUD 298
4.1.1. Remchi dans son contexte régional 299
4.1.2. estimation des besoins en logements 299
4.2. dossier de création, le choix du site 302
4.3. le site de la Zhun 303
4.4. la Zhun et les infrastructures extérieures 305
4.5. organisation spatiale de la Zhun 306
5. Zhun de Remchi, dossier d'aménagement 311
5.1. les «concepts» 312

5.2. les programmes de logements et les programmes d'équipements 316
5.3. le règlement d'urbanisme 318
6. Zhun de Champ de Tir à Tlemcen 322
6.1. les dossiers de création 324
6.2. le dossier d'aménagement 328
6.2.1. les contraintes 328
6.2.2. les «concepts» 330
6.3. l'aménagement tel que proposé en janvier 1981 333
6.3.1. le programme de logement 333
6.3.2. le programme d'équipement 334
6.3.3. l'aménagement définitif 338
7. Zhun, commande, commanditaires et programmes 344
7.1. la commande de Zhun, les commanditaires ou la maîtrise d'ouvrage en urbanisme 344
7.2. retour à la table à dessin, les programmes 347

.VIII. de l'urbanisme à l'habitat illicite, itinéraire de la recherche 351

1. la ville et les exodes 354
2. les urbanisations et la ville 358
2.1. les biens-vacants 360
2.1.1. la restauration de la ségrégation sociale 361
2.1.2. la fin d'une spécificité 362
2.2. répartition des espaces les vingt premières années de l'indépendance 363
2.2.1. fragments d'images de la société algérienne 364
2.2.2. répartition des espaces urbains 367
2.2.3. l'urbanisation et la question de l'«intégration» 369
3. la ville, agrégat ou cité ? 370
3.1. fragments d'images de la cité 372
3.1.1. premier fragment, l'illégitimité de la ville 372
3.1.2. deuxième fragment, la ville de la conquête industrielle 373
3.1.3. troisième fragment, la ville intégratrice 373
3.1.4. quatrième, cinquième et sixième fragments, la mégalopole et la ville de tous les dangers 374
3.1.5. autre fragment, la ville arabo-musulmane, la ville florissante 376
3.2. 'arâbi, hâdar, digression autour de Tlemcen 377
4. la ville illicite 379
4.1. la règle et les complicités 380
4.2. de l'urbanisme sans urbaniste 383
4.2.1. la maison de Nedjma, l'histoire du quartier de Boudghène 384
4.2.2. Boudghène, quartier illicite 393
5. les deux villes, dualité de la ville algérienne 400

l'architecte et le plan, le plan et le bureaucrate deux conclusions en une et des fragments 405

.I. l'architecte et le Plan 407

1. l'habitat illicite ou contredire le Plan 409
2. le projet, un cadre de mobilisation 412
2.1. les acteurs en état d'orienter le projet et les changements d'échelle 413
2.2. le projet et la mise en scène d'un acteur bien ordinaire 416
3. le projet, conception et images 422
3.1. le projet, la part de la conception 425
3.2. le projet, la part des images 426
3.2.1. en amont du processus de conception 427
3.2.2. en aval de la conception et l'idée d'un processus de conception 428
3.2.3. entre l'amont et l'aval, le processus de conception 430
3.2.4. la circulation des images 432
4. la naissance du Plan, le Plan un énoncé collectif 436
4.1. des mots, des images et des mots 437
4.2. des mots, des images, des mots, des représentations ou l'art de commuter 441
4.3. des mots, des images, des mots et des fragments de représentation sociale de l'espace 447

4.4. des mots, des images, des mots et des fragments de représentations sociales de l'espace (suite) 451
4.5. des mots, des images et des mots, le Plan un énoncé collectif 454

.II. le plan et le bureaucrate ou des fragments de la crise algérienne 459

1. le développement hégémonique de la société industrielle, une définition précaire 463
2. architecture, urbanisme, aménagement et organisations 469
   2.1. motifs pour une histoire du collectif d'énonciation 477
      2.1.1. la typologie et la cause de l'architecte 481
      2.1.2. le modèle, retour sur le mobile idéologique 485
      2.1.3. repères dans l'histoire de la société industrielle 488
   2.2. collectif d'énonciation, planification et système planificateur 492
      2.2.1. retour sur une rupture entre énonciateurs d'espace et destinataires d'espace 497
      2.2.2. le traitement de la question du logement 499
      2.2.3. l'industrialisation des BTP et les adaptations au sein du collectif d'énonciation, le cas du logement collectif contemporain 502
      2.2.4. les voies de la valeur d'usage sont impénétrables, le cas du logement collectif contemporain 506
      2.2.5. l'Etat et le collectif d'énonciation 510
      2.2.6. le collectif d'énonciation, hypothèse autour de la théorie de la pratique comme pratique 513
      2.2.7. le collectif d'énonciation comme forme de la technostructure 515
3. urbanisation et administration des urbains 518
   3.1. l'urbanisation et les moyens matériels de la convivialité 522
      3.1.1. la ville et les moyens de la convivialité 523
      3.1.2. les moyens de la convivialité et la validité de l'ordre légitime 525
      3.1.3. le développement urbain et le développement des activités bureaucratiques 527
   3.2. l'habitat illicite ou le crime de lèse-majesté 528
      3.2.1. l'urbanisation comme conquête du nouveau monde 529
      3.2.2. le sens de la conquête 531
      3.2.3. l'autre sens de la conquête 535
   3.3. la ville industrielle et la dualité de la ville algérienne 538
      3.3.1. la ville industrielle et la crise de l'urbain 540
      3.3.2. la dualité de la ville algérienne 544
4. technostructure et crise de la bureaucratie algérienne 549

listes des anecdotes, notes, tableaux et figures 559

liste des anecdotes 560

liste des notes 561

liste des tableaux 562

liste des figures et des schémas 562

liste des figures 562

liste des schéma 563

index thématique, index des noms de lieux et de personnes, lexiques et glossaire des sigles 565

index thématique 566

index des noms de lieux et de personnes 583

lexique 585

glossaire des sigles 586

annexes 591

annexe I — chronologie raisonnée des dates et des textes participant à la transformation des institutions algériennes 593

annexe II — grille théorique d'équipement 609

bibliographie 615

.I. ouvrages et mémoires cités 617

.II. (a) articles, communications, colloques, revues, etc., cités 622

.III. documents 626

.IV. ouvrages consultés 629

.V. (a) articles, communications, colloques, revues, etc., consultés 632

.VI. autres références 638

INTRODUCTION

«Interroger l'habituel. Mais justement, nous y sommes habitués. Nous ne l'interrogeons pas, il ne nous interroge pas, il semble ne pas faire de problème, nous le vivons sans y penser, comme s'il n'était porteur d'aucune information. Ce n'est même plus du conditionnement, c'est de l'anésthésie. Nous dormons notre vie d'un sommeil sans rêves. Mais où est-elle notre vie ? Où est notre corps ? Où est notre espace ? Comment parler de ces «choses communes», comment les traquer plutôt, comment les débusquer, les arracher à la gangue dans laquelle elles restent engluées, comment leur donner un sens, une langue : qu'elles parlent enfin de ce qui est, de ce que nous sommes.

Peut-être s'agit-il de fonder notre propre anthropologie : celle qui parlera de nous, qui ira chercher en nous ce que nous avons si longtemps pillé chez les autres. Non plus l'exotique, mais l'endotique [...]. Décrivez votre rue. Décrivez-en une autre. Comparez. Faites l'inventaire de vos poches, de votre sac. Interrogez-vous sur la provenance, l'usage et le devenir de chacun des objets que vous en retirez.

Questionnez vos petites cuillers.

Qu'y a-t-il sous votre papier peint ?

Il m'importe peu que ces questions soient, ici, fragmentaires, à peine indicatives d'une méthode, tout au plus d'un projet. Il m'importe beaucoup qu'elles semblent triviales et futiles : c'est précisément ce qui les rend tout aussi, sinon plus, essentielles que tant d'autres au travers desquelles nous avons vainement tenté de capter notre vérité.»

Georges Pérec, «*Approches de quoi?*»,
Le pourrissement des sociétés, éd. 10/18, 1975.[1]

1- Cité par Catherine Kerbrat-Orecchioni, 1980, *L'Enonciation. De la subjectivité dans le langage*, Coll. Linguistique, éd. Armand Colin, Paris, p. 146.

Au commencement, une objection, après que j'ai eu énoncé mon intention de parler de l'Algérie et de la vie de ses habitants :

» — *vous parlez l'arabe ... ?»*

» — *non pas vraiment ... »*

» — *alors ... comment pouvez-vous savoir ce que vivent les gens ... ?»*

C'était imparable. A mon silence, il a été répondu :

» — *vous y êtes allé en Algérie ... vous y avez œuvré ... parlez de ce que vous connaissez ... une expérience peut avoir valeur heuristique ... tout dépend de ce que vous en direz ... »*

Ainsi en avait décidé le Professeur Henri Raymond qui m'invitait à adopter résolument le parti pris autobiographique. On l'a sans doute déjà compris, ce travail se situe dans le prolongement d'une expérience professionnelle singulière, celle de l'auteur, architecte de son état. L'expérience relatée et qui va servir de fil conducteur à l'intérieur de ce qui forme le corpus de cette thèse, porte sur l'exercice du métier d'architecte, au cours d'une période donnée —1980-1982—, en un endroit précis —Tlemcen en Algérie. J'ai exercé dans le cadre d'un contrat de coopération —contrat VSNA (Volontaire pour le Service National Actif)—, à la Caisse Algérienne d'Aménagement du Territoire, Mission Technique de Tlemcen.

Aujourd'hui, au terme de ce travail, il m'apparaît que cette idée d'une méthode d'investigation impliquant le statut d'acteur-observateur était, du fait même de mon objet, une position presque obligée. Mais l'explicitation de cette position requiert un retour sur la construction de l'objet en question. Dans sa motivation première, ce travail se voulait être une recherche portant sur les conséquences de l'importation de «modèles urbains» et de «modèles architecturaux» sur les pratiques urbaines en Algérie, et cela à partir de deux cas particuliers : ceux des villes de Tlemcen et de Sidi Bel Abbès. Avant même que cela ne me soit signifié, il s'est rapidement avéré qu'un tel travail, mené par un chercheur étranger —en l'occurrence français— présentait quelques difficultés.

Le problème de la langue, compliqué par la spécificité de la situation linguistique locale[1], ainsi que celui du statut d'étranger, sont à l'origine des différentes impasses dans lesquelles les intentions de départ se sont fourvoyées et ce, dès les premières tentatives d'enquête auprès des populations. Ces deux obstacles auraient pu être levés : pour ce qui est du premier, par un temps consacré à parfaire mes maigres connaissances de l'arabe dialectal et de l'arabe littéraire ; la collaboration avec des chercheurs algériens —réalisée en partie— aurait pu avoir raison du second. Ce type de collaboration a, par ailleurs, permis de mener à bien les travaux de recherche réalisés pour le compte du DEA[2] et s'est prolongé par la suite dans le cadre de recherches effectuées entre 1988 et 1990 à l'IPRAUS[3]. Cependant, ce ne sont pas ces obstacles qui ont été la cause directe de la faillite de la recherche entamée à la suite du DEA : rétrospectivement en effet, ils font figure de leurres. Tout au long du DEA et ensuite lors des premières rédactions autour d'une problématique de thèse, une récurrence d'interrogations implicites fixait les grandes lignes du plan : la position de l'architecte, la définition de sa fonction et de sa compétence, sa légitimité à penser et à produire l'espace des «autres». Autant de points d'interrogation qui s'agitaient dans les questions que je me posais au bureau d'études : que faire ? pour qui ? et comment ?

En fait, c'était l'objet même de la recherche qui était tronqué. L'objet premier, mais implicite, de la démarche intéressait la rationalisation *a posteriori* de la production des documents d'urbanisme et d'aménagement à laquelle j'avais participé durant ma période d'activité en Algérie en tant qu'architecte coopérant. J'étais donc mûr pour entendre l'idée d'une thèse reconnaissant pour objet et pour raison d'être ma propre action en tant qu'architecte dans son rapport au contexte algérien. Le sujet se resserrait donc sur le métier, sur l'exercice du métier d'architecte. Mais l'expérience et le travail de recherche m'engagent aujourd'hui à postuler et à admettre que ce métier donne lieu à une multitude de catégories et de modes d'exercice (R. Moulin et alii, 1973) qui engagent aussi bien les conditions statutaires dans lesquelles il est possible d'exercer, que la qualification et la formation des architectes. Etre architecte, c'est déjà pouvoir prétendre non seulement à l'architecture, mais aussi à l'urbanisme, voire à l'aménagement, sans autre forme de procès qu'une expérience professionnelle en la matière —indépendante de la formation mais autorisée par le diplôme. Enfin, de l'exercice libéral, aux architectes en exercice hors de l'architecture (Ch. Gérard-Pigeaud, R. Hoddé, 1988), en passant par les architectes salariés des bureaux d'études dont l'activité dépasse bien souvent la seule production architecturale, les modalités de

1- La situation linguistique en Algérie reste assez complexe du fait, d'une part de la double utilisation de l'arabe et du français —le français gardant encore un statut de langue véhiculaire— et d'autre part à cause des problèmes posés par l'arabisation, opposant l'arabe littéraire —langue officielle— aux nombreux dialectes qui conservent leur entière prédominance sur l'arabe littéraire dans chaque région. L'arabe littéraire est une langue «nationale» en concurrence directe avec le français.

2- *Stratégie de développement et modèles urbains, les cas de Tlemcen et de Sidi Bel Abbès*, rapport de recherche de D.E.A. de Géographie et Aménagement du Territoire, option Monde Arabe, U.E.R. de Sciences Humaines de Poitiers, 1981. Mené conjointement avec un chercheur algérien, le DEA, réalisé sous la direction du Professeur Simon Gildas, comprenait deux sections :
-R. Bekkar, «Stratégie de développement et crise de l'habitat à Tlemcen et à Sidi Bel Abbès» ;
-JY. Toussaint, «Introduction des modèles urbains dans les solutions à la crise du logement».

3- IPRAUS : Institut Parisien de Recherche, Architecture, Urbanistique, Société, URA 12 46 du CNRS, laboratoire de l'université de Paris X-Nanterre et de l'école d'architecture de Paris-Belleville. Cette pratique mixte de recherche, fondée sur une sorte de jeu de miroir —chacun des chercheurs d'origine culturelle différente jouant à interroger les implicites du discours de l'autre sur sa société— s'est peu à peu constituée en méthode ; pour l'expérience la plus aboutie, *cf.* notamment : R. Bekkar, JY. Toussaint, 1991, *Cycle de propreté, espaces et pratiques*, rapport final.

l'exercice sont multiples au point qu'il serait possible de s'interroger sur la définition actuelle de ce métier ainsi que sur celle de son statut.

Que reste-t-il de ces embryons de projets initiaux et de leurs ambitions ?

Demeurent les opportunités ouvertes par ces pistes devenues caduques à force de vouloir trop expliquer. Ce n'est pourtant pas là le moindre intérêt de la démarche, que d'observer la résistance du réel et d'en conclure que, quoi qu'il puisse en être des idées et des mots, jamais la pensée ne peut atteindre en complexité, en surprise, en étonnement, le quotidien du réel. Qu'est-ce qu'un Plan d'urbanisme étalé pour être vu et approuvé par un quelconque commanditaire, si ce n'est le simple présage d'un avenir imprévisible ; il est déjà lui-même le résultat imprévu d'une addition chaotique de circonstances, de faits et de gestes, de pensées et de discours, de savoir-faire, une accumulation de temps en somme ; oracle moderne, il est également un instant insaisissable où se jouent quelques-unes des conditions matérielles d'un ensemble de destins à venir ; et les événements observés aujourd'hui montrent à quel point ces destins pouvaient être imprévisibles.

Des interrogations initiales, il reste également ce qu'elles ont permis d'interroger : de la relation du projet à sa réalisation concrète comme dispositif matériel utilisé dans un champ culturel donné, le propos a glissé sur l'exercice du métier d'architecte. Mais l'un et l'autre sujet avaient pour ancrage dans la réalité, mon expérience propre. Cette forme de contrainte dans la description de la réalité que j'avais choisi d'observer, a largement dicté le dénouement de la thèse. En effet, l'exercice du métier, au centre du propos, interférait constamment avec les modalités concrètes de production d'un Plan —le Plan étant, par excellence, ce qui ressortit de la compétence de l'architecte. Interrogeant la manière de produire un Plan —cherchant à m'expliquer mon trait de rotring— il devenait impossible de ne pas orienter le travail du côté des interférences entre le moi architecte et les conditions grâce auxquelles ce «moi» pouvait agir. L'architecte à l'œuvre était ainsi renvoyé à une plus juste place dans un ensemble d'organisations parties prenantes dans la production de l'espace —du cadre bâti pour être plus savant. Mais plus encore, à mesure que s'affirmait une ligne directrice —le Plan d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement comme résultant, non plus de l'action d'un auteur, mais d'un collectif au sein duquel l'architecte (ou l'urbaniste ou l'aménageur) avait à conquérir sa place et son pouvoir—, se décentrait la position de l'architecte dans le processus de conception-production de l'espace. Ce processus, une fois ce statut de l'architecte rendu évident, prenait la forme d'une rationalisation particulière attachée à une norme d'action précise : la planification. Ainsi apparaissait-il plus clairement qu'être architecte tenait peut-être moins à la mobilisation du génie créateur qu'aux positions tenues au sein d'organisations spécialisées dans la production de l'espace ; positions qui lui permettent justement d'exercer ses talents. Il n'en reste pas moins vrai que la situation algérienne —du fait même de la faible importance de l'exercice libéral au profit de l'exercice en tant que salarié d'entreprises nationales ou de collectivités locales— était propice à ce type d'argumentation. Cependant, la production de l'espace dans les sociétés modernes a trop à voir avec le système de planification, pour qu'on n'envisage pas, à un moment ou à un autre, sinon sa soumission, du moins ses rapports à l'administration bureaucratique des Etats contemporains.

L'architecture, et plus généralement la production de l'espace, s'entendait en Algérie comme un moyen participant très directement à la politique de développement économique et social. Si cela relève de l'évidence s'agissant d'aménagement du territoire et d'urbanisme, il est en revanche plus

difficile de le faire valoir en ce qui concerne l'architecture —du moins au sein de la profession d'architecte[1]. Ayant eu à agir au sein d'un bureau d'études d'aménagement et d'urbanisme, j'étais à un poste d'observation privilégié dans la mesure où je participais très directement à la mise en espace de la politique de développement, la Caisse Algérienne D'Aménagement du Territoire —dite Cadat— étant une officine de l'Etat et l'un de ses outils de planification. En ce sens, ce travail, bien que fondé sur une expérience, n'est pas un écrit sur l'architecte et son architecture ; ce serait une prétention que ma production et la durée de mon expérience auraient bien du mal à justifier.

Au croisement d'un itinéraire personnel, d'une expérience professionnelle et des conditions organisationnelles qui ont orienté cette expérience, s'est tacitement joué le sujet de la thèse : ce que tout développement économique et social doit à l'organisation et, plus généralement, à la prospérité de la bureaucratie ; bureaucratie prise ici comme type de domination repérable au sein des sociétés contemporaines qui, comme l'Algérie, tendent à la modernité telle que les pays développés en préfabriquent et en diffusent l'image à partir de leur fascinante puissance.

Enfin, si le hasard et les déterminismes de mon histoire m'ayant porté à devenir architecte —j'y reviendrai— ont profondément orienté mon projet de recherche, il reste à m'expliquer sur le choix du lieu. L'Algérie fait elle-même partie de ma propre histoire. Sans y être né, j'y ai vécu enfant. Sans doute ce choix de ne retenir de mon expérience d'architecte que celle liée à mon expérience algérienne n'est-il pas seulement dû au hasard : malgré —ou à cause de— son statut scientifique, la recherche en sciences sociales, dans ses motivations profondes, n'est jamais sans évoquer aussi celle du temps perdu.

1- même si, à en croire la bonne vieille expression : «Quand le bâtiment va, tout va».

méthode du discours

En me fondant sur mon expérience d'architecte, je pose l'hypothèse que n'importe quel Plan, pourvu qu'il ait une vocation de réalisation, résulte d'un processus collectif activant des relations plus ou moins normalisées entre un ensemble d'acteurs et d'organisations. Le Plan, en tant que figure iconographique auquel s'adjoignent généralement des figures discursives (rapport de présentation, règlement, indications techniques, cotations, etc.) est l'aboutissement d'un complexe d'interactions qui interdisent d'envisager sa production comme un processus maîtrisé par un seul individu. La maîtrise du projet —pris comme processus dont les figures iconographiques et discursives précédemment mentionnées constituent des traces— ne serait donc pas réductible à un acteur —l'architecte, l'urbaniste ou l'aménageur, voire l'agence d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement— même si la pratique veut que cet acteur —du moins dans le cadre de l'exercice libéral— signe et endosse une responsabilité juridique et sociale lui permettant de revendiquer, d'une manière ou d'une autre, la paternité de l'œuvre, une fois celle-ci accomplie.

1. préalables —du développement et des transferts

C'est à partir de cette hypothèse d'un Plan comme résultante d'un processus collectif —un produit renvoyant à la participation d'une multitude d'acteurs y incorporant chacun des bribes d'information— que l'expérience ici contée se constitue comme itinéraire au sein d'une organisation —la Cadat, Mission Technique de Tlemcen. La narration de cette expérience déroule une sorte de fil d'Ariane dans l'ensemble des processus qui, en constante interaction, concourent à la production de documents d'urbanisme puis, plus généralement, à la production du cadre bâti. Ce récit constituant le corpus de la recherche permet de replacer cette expérience dans un ensemble de contextes, au quotidien d'une réalité, ici la réalité algérienne.

La modernité y est un enjeu considérable. Elle est sans doute l'ultime visée de la politique algérienne de développement, notamment par les transformations économiques et sociales qu'elle qualifie mais aussi disqualifie. L'aménagement, l'urbanisme et l'architecture, instruments de cette modernité, jouent un rôle relativement central et ce d'autant plus que la modernité algérienne s'appuie sur une dépréciation des pratiques urbaines endogènes qui ne peuvent plus, pour cause d'archaïsme, être investies d'un savoir-faire et d'un savoir-être dignes d'engendrer des pratiques de conception et de production en aménagement, en urbanisme et en architecture. Le rôle d'un architecte étranger (personnel de l'Assistance Technique), mis en situation de participer au projet urbain, devient dès lors presque inévitable, autant du fait de son savoir-faire que de l'implicite des solutions attendues par l'organisme employeur : issu d'un pays industrialisé, cet architecte se trouve, de par son origine ethnique et culturelle, dans les meilleures conditions pour dominer le procès de modernité, dont il devient une sorte de garant. Ainsi serait menée à bien une convergence d'intérêts entre l'organisation d'accueil et le coopérant. C'est dans ce contexte-là que pourrait s'interpréter la coopération entre pays industrialisés et pays en voie de développement, traduisant, sur le mode concret, ce que d'autres appellent encore l'«échange inégal» (S. Amin, 1973, pp. 117-131).

Cette alternative à laquelle je me suis trouvé d'office confronté, m'a engagé à concevoir *a contrario* un développement endogène que, sans doute avec quelque naïveté, je pensais en termes de développement des forces vives du pays —par la valorisation et le développement des savoir-faire, des moyens matériels et des technologies existants, déjà maîtrisés et donc disponibles. J'opposais cette conception au développement tel que, concrètement, il se mettait en œuvre à la Cadat et que je qualifiais d'exogène parce qu'il privilégiait l'importation de savoir-faire, de moyens intellectuels et matériels, de produits, etc. —importation encore appelée «transfert de technologie». C'est pourtant à ce type de développement-là que je participais évidemment pleinement à ma place de coopérant. Sans vraiment atteindre les outrages de la schizophrénie, la situation pouvait cependant être inconfortable à vivre bien que facilement dédramatisée, dans les faits, par la pratique du projet. En effet, cette dernière pouvait —nous y reviendrons— se soustraire sans dommage aux remords d'une inadéquation entre pratique et théorie, principe d'action et action. Dans les débats qui animaient parfois le bureau d'études sur cette question, il apparaissait assez clairement que les alternatives en matière de choix de développement avaient été résolues par les autorités algériennes dans les années 65-67 une fois l'adoption d'un «développement auto-centré»[1] définitivement acquise. Ce choix, privilégiant les conditions d'indépendance nationale et d'autonomie culturelle, devait permettre à l'Algérie, aux alentours de 1980, d'atteindre «la phase d'innovation», moment «où le système d'industrialisation complet» serait «installé, fournissant 40 000 emplois par an et satisfaisant toute la demande interne» (objectifs fixés par le Conseil de la Révolution en 1967 —HM. Temmar, 1983, p. 158). Du point de vue de l'organisation spatiale, cette orientation s'est traduite dans les faits par l'importation massive de méthodes, d'outillages conceptuels ainsi que d'une gamme de produits à des fins d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture totalement exogènes. Le propos est cependant à nuancer dans la mesure où l'on peut déjà observer les signes effectifs d'une politique similaire pendant la période coloniale. Le recours à ces méthodes, outillages et produits a été reconduit

1- *cf.* à ce propos H. Benissad, 1985, pp. 187-201.

quasiment en l'état (leur évolution comprise) sans autre forme de questionnement apparent que celui nécessaire à l'organisation et à la maîtrise technique de l'urbanisation massive des années qui ont suivi l'indépendance, notamment entre 1970 et 1980.

En fin de compte, entre les tenants d'un développement endogène (faisant plutôt la part belle à la modernisation des ressources disponibles) et les tenants d'un développement auto-centré (privilégiant le recours massif aux transferts), les divergences portaient sur les moyens à mettre en œuvre pour arriver à un niveau d'indépendance économique suffisant à recouvrer une relative autonomie culturelle et ainsi, passer, dans les échanges internationaux, de la condition de dominé à celle de partenaire.

Mais j'étais d'autant plus sensible à ces questions et acquis à l'idée de développement endogène, qu'étant architecte, il y allait de *mon* architecture, de *mon* urbanisme et de *mes* projets d'aménagement ; c'est-à-dire du quotidien de *ma* pratique et de *ma* liberté de manœuvre. Il est bien évident que j'avais tout à perdre, en intérêt dans le travail comme en autonomie d'action et en prestige, à subir, par transfert technologique interposé, les caricatures des pratiques d'aménagement que je savais décriées et dévalorisées dans les pays exportateurs (dont la France). Si je ne formulais pas exactement la situation en ces termes, je râlais surtout constamment après les «resucées» de méthodes que j'avais à utiliser. Ces transferts avaient donc toutes les raisons de rester en travers de mon idéal d'architecte et j'ai éprouvé quelques difficultés à les accepter. D'autre part, je me demandais la raison pour laquelle on négligeait dans les campagnes de décolonisation, dans les campagnes anti-impérialistes, dans la reconquête et la relecture de l'Histoire nationale, les typologies, la conception et l'organisation de l'espace et par conséquent, les significations que ces espaces ne manquaient pas de générer dans le paysage algérien. C'était bien évidemment là, à la fois une position (un contre tous et tous contre un) et une lubie d'architecte à qui la créativité était déniée.

Toutefois, avant d'ironiser sur les tendances à la mégalomanie de toute façon fort répandues parmi cette catégorie de praticiens que sont les architectes, par cette posture, je sortais largement du cadre de ma mission : au lieu de faire de l'architecture (ou de l'aménagement), je «faisais de la politique». C'était dépasser les limites de ma tâche pour interroger le bien fondé de la stratégie à laquelle j'étais, dans mon temps professionnel, censé m'identifier. En effet, je mettais à mal l'évidence de la relation de cause à effet qui faisait rimer «modernisation» avec «modernité». Sans l'avoir jamais formulé nettement —si ce n'est par l'insatisfaction que me procurait ma condition d'architecte à la Mission Technique—, j'inversais les termes de cette relation : c'était le procès de modernité qui, mobilisant toute une gamme de représentations, orientait les choix de méthodes, d'outillages mentaux, de moyens, de produits et de formes (typologies) à importer et «algérianisés» par la seule magie de leur présence sur le territoire national. Sans pareils dans l'histoire de l'Algérie, mobilisant des moyens considérables, ces transferts, en tout état de cause, ont rapidement mis les Algériens en demeure de se «moderniser».

Avec le recul, il paraît presque évident que les transferts de technologie —et, en ce qui nous concerne, les transferts de «modèles urbains et architecturaux» (R. Bekkar, JY. Toussaint, 1982, pp. 41-50)— impliquaient aussi l'importation implicite de normes de comportement, pour ne pas dire, l'importation de pans entiers de «modèles sociaux» (H. Raymond, a1974, p. 51 —*cf. infra*, notes 52 p. 466) si tant est que ceux-ci puissent se transporter. La pratique quotidienne du projet tend à

montrer qu'au-delà des méthodes, des outillages ou des produits —par exemple un système de constructions industrialisées destiné à la production d'immeubles d'habitation—, les transferts de technologie posent d'abord le problème de l'universalité des valeurs qui les rendent opératoires ; entre autres choses, et cela était prégnant à la Mission Technique, celles qui sont liées à l'organisation —c'est-à-dire, au sens de l'organisation. Si l'organisation formelle d'un bureau d'études comme la Cadat était, dans une large mesure, «adaptée» aux objectifs qui lui étaient assignés et aux moyens qui lui étaient donnés pour les atteindre, qu'en était-il de l'organisation concrète, celle que produisait le système des relations entre les individus qui y travaillaient ? Les méthodes, les outils et les modèles importés à des fins d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture n'avaient de chance d'être opérationnels qu'à l'intérieur d'une aire culturelle homologue, dans ses grandes caractéristiques, à celle qui les avait vu naître (et encore...). En effet, le quotidien des projets m'a rapidement appris qu'il ne suffisait pas d'importer la technologie ; encore fallait-il importer (de préférence préalablement) les modes d'organisation, les processus de conception, les logiques et les rationalités qui lui sont corollaires et sans lesquels, non seulement ces technologies n'auraient pas vu le jour, mais n'auraient pu être d'une quelconque utilité sociale.

Dans les termes où se jouent les transferts, la problématique de développement économique et social se fait paradoxe :

-le développement est à la fois :

•le moyen qu'utilise une nation pour s'assurer de passer d'un état de domination à celui de partenaire ;

•ce faisant, dans les limites approximatives où les frontières nationales recouvrent des entités ethniques et culturelles quasi homogènes, il fonde l'espoir de la pérennité de l'identité de ces groupes (sens pouvant être donné au concept d'indépendance nationale ou encore à celui de civilisation) ;

-mais dans le même temps, l'échelle des valeurs du développement, la croyance en ses valeurs —leur puissance opératoire étant fonction de la puissance concrète des nations et groupes ethniques et culturels qui maîtrisent le développement— impliquent une forme de «nivellement culturel» favorisant l'adhésion aux valeurs portées par les groupes socio-ethniques dominants. Peut-être conviendrait-il davantage de parler d'une intégration minimum à un système de civilisation dominé par un ensemble de groupes socio-ethniques, nécessitant l'adhésion à un ensemble de normes socio-culturelles.

L'efficacité des transferts de technologie, quand ceux-ci sont observés au quotidien et sur le terrain et non plus dans les manuels de programmation ou d'économie, est loin d'être une évidence. Tous les jours et du fait de multiples détails —allant de la table à dessin au tirage de plans en passant par les méthodes de travail et la mise en œuvre des procédés de réalisation (construction d'immeubles, de routes, de VRD, etc.) —, se posait concrètement la question des probabilités —pour ne pas dire des possibilités— de diffusion des technologies et de leurs transferts des pays développés vers ceux qui le sont un peu moins.

Sous la pression des événements qui marquent cette dernière décennie en Algérie, les questions autour des transferts pourraient bien se faire circulaires : si transfert il y a, représentent-ils des emprunts intégrables et tolérables par les «modèles culturels» (H. Raymond, a1974, p. 51 —*cf. infra*, notes 52 p. 466) destinataires ? Ou encore, dans quelle mesure ces emprunts comblent-ils des

manques ? Etait-il aussi justifié que ça d'entraîner, avec les transferts de technologie, la condamnation irrémédiable des modèles culturels algériens ? Quelle leçon tirer de ces vingt trois ans séparant 1965 de 1988 ? Comme le présupposait plus ou moins le développement auto-centré retenu par les responsables politiques algériens en 1965, ces transferts ne pouvaient-ils pas comporter aussi des dispositions nécessaires à assurer la pérennité de ces modèles ?

Ces interrogations en boucles amènent immanquablement à se poser les questions concernant la diffusion possible des modèles (technologiques, spatiaux et sociaux). Pour ce qui nous concerne —le point de vue spatial— cette diffusion a déjà été abordée à partir d'hypothèses sur la perméabilité et la plasticité des cultures. Ces hypothèses permettent d'entrevoir la possibilité de «fusion culturelle» ou d'«hybridité culturelle» (D. Pinson, 1988, à propos du cas marocain) et d'expliquer ainsi, notamment dans l'habitat, la présence simultanée des signes de la modernité et de ceux de la tradition. Cependant, ces représentations n'explicitent pas facilement les choix qu'implique, dans la simultanéité des signes, la sélection des objets (cela allant de la salle de bains à la voiture en passant par l'ameublement, etc.) ainsi que les dispositions mentales qui opèrent au cours de cette sélection. Ne peut-on pas en revenir à la question de l'appropriation et de la réappropriation par ces signes d'un ensemble d'objets et, pourquoi pas, de normes de comportement ? C'est en ce sens et par prudence, en vertu notamment de ma position d'observateur occidental, que j'opterais plus facilement pour les problématiques de «traduction» (M. Callon, B. Latour, a1989) empruntées à un mode de diffusion dans le champ social plus ou moins typique de l'innovation technologique. La traduction implique que ce n'est pas l'innovation technologique qui se diffuse de l'inventeur vers les «consommateurs», mais que ce sont ces derniers qui, par le sens qu'ils lui donnent et les propriétés qu'ils lui trouvent, font de l'innovation technologique, une utilité sociale. L'objet technologique doit être approprié —à tous les sens du terme, et donc aussi objet d'appropriation— avant d'être socialement utile.

L'idée de traduction semble aussi indiquer un chemin : il semble qu'il faille, pour approcher à la fois ce qui pousse aux transferts de technologie et ce qui relève des résistances à ces transferts de technologie, en revenir aux liens très étroits qu'entretiennent dans le monde contemporain, développement économique et social, progression technologique et développement organisationnel[1] (J.K. Galbraith, e1989) ; même démarche, en corollaire, pour ce qui relève de l'éventualité d'une diffusion des modèles sociaux —diffusion qui pourrait bien être une forme d'idéal de colonisateur en cette ère post-coloniale (?). Parmi ces liens, il convient de prendre en considération l'hégémonie des formes bureaucratiques de domination et d'organisation du corps social dans les nations contemporaines. L'organisation bureaucratique semble être l'un des rares éléments d'universalité qui traverse, unit et contraint tous les modèles sociaux qui comptent sur la planète.

Ainsi, les crises qui, depuis les fameuses journées d'octobre 1988, ébranlent la domination bureaucratique version algérienne, pourraient former autant d'indices d'une tentative de séparer ce qu'il est possible d'importer et d'adapter, de ce qui est inacceptable : en fait, garder ce qu'il est possible de traduire. Autrement dit, en plus d'un contexte international qui n'est guère favorable au développement en dehors des pays industrialisés, ces crises feraient figure de prémisses d'une

- et, pour faire de ce tiercé un quarté, ajouter en matière politique, la démocratie.

interrogation sur le sens du développement, c'est-à-dire sur son réinvestissement et sa réappropriation à partir des modèles sociaux singuliers dominant le corps social algérien. Si cela est, alors peut-être s'agirait-il, en Algérie, moins d'une régression (selon le sens de l'Histoire imposé par le système de valeurs occidental) que d'une véritable crise du développement et, en corollaire, d'une crise de la bureaucratie algérienne.

De l'interrogation autour de l'exercice du métier d'architecte et de la production du Plan —expliquer mon propre trait de rotring— il ne surgit pas, en tout état de cause, une réponse qui serait «La solution», un «je sais» qui ferait l'événement d'une connaissance, une révélation. A partir de cette interrogation se sont plutôt multipliées les questions. Mais, du trait de rotring au processus de conception, du Plan à la planification, de l'architecte au bureaucrate, il existe un fil conducteur et celui-là s'enroule autour d'un mot : «organisation». La polysémie du vocable est redoutable et pourtant, le trait de rotring est bien ce qui *organise* le Plan au terme du processus de conception et c'est bien le Plan qui, virtualisant une réalité (anticipation), tente par vocation d'en *organiser* le devenir et cela ne peut s'entendre que par la manière dont une *organisation* sociale, une société, produit ses œuvres et, ce faisant, fonde sa vérité pour donner sens aux actes du quotidien en les *organisant.* Cette homologie entre différents niveaux d'organisation a été déjà souvent identifiée : en ce qui concerne le rapport entre la production iconographique et l'ordre social, par Michael Baxandall (1972) pour le Quattrocento ou dans un autre texte sous une tout autre forme, par Olivier Christin (1991), quand il décrit l'iconoclasme huguenot à partir des années 1530[1].

Ce travail participerait à illustrer ce rapport d'homologie que peuvent entretenir différents niveaux d'organisation, entre autres, celui du discours et de l'écrit (production discursive), celui de l'image et du Plan (production iconographique), celui de la société et de la bureaucratie (production d'ordre social). Autrement dit, comme conclusion au terme de ce travail et comme postulat au commencement de ce texte, la production de l'architecte ne pourrait s'entendre que comme production de la bureaucratie, dès lors que l'on admet, dans le monde contemporain (dans les sociétés industrielles) la bureaucratie comme une forme aboutie (pour ne pas dire l'aboutissement) du mode de *domination à direction bureaucratique.* C'est du reste en m'attachant à suivre le Plan en Algérie que j'ai été conduit à observer la crise algérienne, comme mise en crise du projet de modernité élaboré au lendemain de l'indépendance, comme crise de sa bureaucratie.

2. des limites —l'écrit et le narrateur

La thèse se trouve donc à l'intersection d'une histoire personnelle —«ego-histoire» ou encore «auto-monobiographie» d'acteur—, de l'organisation contemporaine de l'espace (architecture, urbanisme et aménagement) et d'un moment de la stratégie de développement économique et social d'un pays —l'Algérie. Ainsi, les «fragments de la crise algérienne» sont-ils restitués à partir des «chroniques d'un voyage en architecture», livrant mon expérience d'architecte-urbaniste

1- qui n'est pas sans rappeler l'iconoclastie généralement identifiée dans la culture arabo-islamique ; laquelle s'oppose du reste à l'«iconocratie» des sociétés industrielles développées contemporaines.

dans ce pays. Cette posture d'observation de mon terrain n'est peut-être pas la plus académique, mais elle a eu le grand mérite de m'obliger à m'inquiéter de la relation sujet-observateur / réalités observées, ainsi que de celle qu'entretiennent les procédés de narration à la restitution de la réalité observée.

Le problème est d'autant plus intéressant que le sujet-observateur est, pour partie, la réalité observée puisque je suis acteur —l'architecte à l'œuvre— dans cette réalité.

> «S'il est parfaitement possible d'étudier l'astronomie sans être une étoile, on ne saurait se pencher sur les sciences humaines sans être un homme. La chose est sans doute tout à fait banale. Elle n'est cependant pas sans retombées sur le contrôle des hypothèses, en ce sens que le savant est toujours peu ou prou juge et partie.» JB. Grize, a1991, p. 91.

Je n'échappe pas au paradoxe de l'observateur dans la production du savoir en sciences humaines. Toutefois, du point de vue des protocoles d'observation généralement validés dans le champ, la situation se complique un peu. En tant qu'acteur, j'ai traversé le temps dont je rends compte aujourd'hui, sans avoir eu à ce moment-là l'intention particulière de réinvestir l'expérience que je vivais, dans le cadre d'une recherche. Je serais presque dans cette situation paradoxale d'être observateur *a posteriori*. Je «dramatise» à dessein.

observation 1 : *généralités, observateur — concepteur*

En fait, cette situation est presque commune à toute recherche. L'exploitation de l'enquête (hypothèse de travail, terrain, corpus, analyse) n'est jamais simultanée à l'observation : en quelque sorte, au stade de son analyse et de ses conclusions, au moment de la rédaction (de la «mise en ordre» pour ainsi dire), le chercheur serait presque en état de se regarder observer (dans tous les cas, en témoignant de ses observations, il les rend significatives). Reste dans le cas présent, le petit moins qui fait la différence : les traces de l'observation. Il est évident que n'ayant pas eu l'intention de chercher à l'époque —enfin de chercher ce que je cherche ici—, ces traces ne sont pas des notes, des enregistrements, des photos et autres moyens utilisés pour fixer et systématiser l'observation et consigner les faits rendus significatifs par quelques hypothèses de travail.

De plus, mon statut de coopérant m'interdisait d'archiver pour mon compte personnel les documents à la production desquels je participais. Toute infraction en ce sens pouvait justifier l'accusation d'espionnage. Le procédé peut paraître grossier et risible. En fait c'est surtout la rançon de l'attitude cavalière qui prévaut dans le milieu coopérant. Son mépris des règles minimales de respect et le pillage parfois systématique des sources documentaires ont conduit les autorités algériennes, déjà très pointilleuses, à une très forte vigilance. Le contrôle bureaucratique a fortement contribué à rendre dommageable cette surveillance, y compris pour l'avancement des travaux de recherche en Algérie et, comme nous le verrons, pour ses propres commandes en urbanisme. Je n'ai donc pas récupéré toute la documentation que j'avais utilisée ou contribué à produire, notamment mon agenda et mes carnets de notes. J'ai pu disposer seulement, des documents produits à la Mission Technique de Tlemcen et publiables (généralement dix ans après leur approbation en ce qui concerne les Plans d'Urbanisme Directeurs). Ces documents se présentent d'ordinaire comme un ensemble de rapports accompagnés le plus souvent d'un dossier cartographique. Ces documents ont été consultés une dernière fois sur place en 1988.

Outre les productions auxquelles j'ai participé, les traces de mes observations sont pour l'essentiel, *ma mémoire*. Et le recours à la mémoire n'est pas sans poser le problème de la fiabilité des *souvenirs*, et surtout de leur mode d'apparition en regard des *oublis*. La validation de la mémoire comme moyen d'approcher la réalité sociale a déjà fait l'objet de problématisations méthodologiques, notamment à travers l'utilisation d'«histoires de vie sociale» (M. Catani et S. Mazé, 1982)[1] ou encore d'«ethnotextes» (JN. Pelen, a1990).

Si le parti pris autobiographique retenu n'est en rien assimilable à une «histoire de vie sociale» telle que Maurizio Catani (1982) la définit, il ne peut éviter l'écueil de la sélectivité de la mémoire —sélectivité présente y compris en ce qui concerne la «mémoire collective» dans le cas des ethnotextes. En effet, la mémoire et ses oublis (la mémoire seulement sélective), tendraient à instruire tout d'abord une *représentation de soi* (conscience de soi, qu'il s'agisse d'une communauté —mémoire collective— ou d'un individu —JN. Pelen, a1990, p. 100). De ce point de vue, la mémoire participerait à la mise en perspective des conditions du devenir de soi (M. Catani, 1982, pp. 18-19, pp. 30-39), renvoyant à une univocité des enchaînements de possibles dans le passé : ce qui a été et qui a fait ce qui est aujourd'hui. Cependant, si je ne puis ignorer le risque d'une mise en scène de ce devenir (mon devenir tel que par le passé restitué il s'est posé dans un enchaînement d'actes), il n'est aucunement le propos explicite de mon travail. Ce ne sont pas mes représentations qui sont directement significatives dans l'investigation que j'ai menée, l'objectif étant bien de me servir de mon expérience et de la mémoire de cette expérience comme moyens d'investigation d'une réalité pour en restituer un sens qui dépasse celui qui a pu inscrire un moment ma propre action de sujet et de sujet-architecte. En quelque sorte, derrière le «comment mon trait de rotring», j'ai cherché le «pourquoi du Plan». Ainsi, la ressource de ma mémoire a pour objet d'assumer la médiation entre mon état passé de sujet-acteur en position d'observation pratique (sujet-acteur-observateur) et mon état présent de sujet-observateur-concepteur, en postulant que la narration des faits observés implique que le sujet-observateur se mue en *concepteur* : dans le passage de l'observation à la narration puis à l'analyse des faits restitués, le chercheur aurait à *concevoir*, par ses analyses, ses remarques, à l'intérieur d'une grille de lecture des faits observés comme significatifs, un certain nombre de relations entre plusieurs fragments de la réalité observée.

Dans ce passage d'un état à un autre (observation / restitution), d'un temps à un autre, nul chercheur n'échapperait à sa condition de sujet et donc à sa situation de «centre» du monde observé et restitué —tout du moins dans l'aire de culture singulière qu'est l'occident où se réalise une représentation de la réalité qui s'octroie le statut de science— cela, dans la mesure où on admet que le sujet joue le rôle de médiateur entre les faits observés et ceux restitués, entre le désordre des faits consignés et l'ordre d'une restitution qui a pour vocation d'*informer* sur l'ordonnancement des faits consignés. De ce point de vue, nul ne pourrait échapper à sa subjectivité, mais le dessein d'action à l'origine même de toute problématisation (dessein d'action au sens large, c'est-à-dire la recherche de modes opératoires aptes à agir sur la réalité —action— ou la simple volonté de comprendre et d'expliquer —contemplation— ou l'une et l'autre à la fois) et par conséquent, le dessein de *communication* propre à tout travail scientifique interdisent de s'en tenir aux seules représentations subjectives de l'auteur (observateur-concepteur), mais

1- *cf.* également, *Individualisme et autobiographie en Occident*, sous la direction de Cl. Delhez-Sarlet et M. Catani, 1983.

obligent celui-ci à faire partager *sa* représentation du monde : représentation partagée et à ce moment-là seulement validée. Autrement dit, dans une représentation validée (partagée —notamment par les pairs et par le groupe des pairs mobilisés par les institutions à vocation scientifique) se justifierait la compétence du chercheur à prendre la mesure sinon de ses fantasmes, du moins de ses projections ; forme de distanciation par rapport à la réalité sensible, qui participerait à légitimer sa posture scientifique d'observateur-concepteur.

2.1. les avantages comparés de l'ego-histoire

L'ego-histoire présente bien des avantages. Elle a le mérite de permettre l'approche du quotidien, de l'*epsilon* où se vivent les choix politico-économiques et, dans le cas de la Mission Technique, où ils se réalisent aussi. En effet, rendant compte d'une expérience vécue, elle facilite l'accès à l'information sur le quotidien dans tous ses aspects à la fois imprévisibles, chaotiques, événementiels, mesquins et inavouables mais aussi déterminés et linéaires dans le déroulement temporel —les jours se suivent mais ne se ressemblent pas. Aussi, offre-t-elle ce que rarement autorise une observation extérieure mobilisant le dire des sujets observés, à savoir l'évidence d'une situation expérimentée ainsi que la possibilité d'accéder à ce qu'aucun discours ne révèle vraiment, la part d'implicite qu'il recèle, c'est-à-dire ce nœud de silence ou d'indicible qui renvoie à la fois à la complexité du réel et aux limites du discours tentant de l'exprimer. Ceci dit, ces avantages de l'ego-histoire ne la rendent pas pour autant parfaite, ni même meilleure. Quoi qu'il en soit «il n'est pas besoin d'être César pour comprendre César» (M. Weber, e1971, p. 4). Cependant, avoir expérimenté des situations homologues à celles où se trouvait agir César devrait garantir les moyens d'une pertinence encore plus grande.

C'est seulement au terme de ce travail que j'ai pu mesurer l'intérêt de cette position d'observation quand il est devenu évident que je ne pouvais échapper à la question de la bureaucratie, quand, en dernier ressort, c'est bien vers cet *objet* que ma réflexion sur le Plan (comme travail de l'architecte) et sur le projet (comme lieu de légitimation de l'activité de l'architecte) m'a conduit.

observation 2 : *une fatalité, l'observateur n'était qu'un bureaucrate*

Le chercheur (l'observateur scientifique) existe dans un ensemble d'institutions et, sans doute, n'existe-t-il que par ces institutions (université, centre de recherche, laboratoire). Son statut serait assimilable à celui de fonctionnaire (au sens le plus strict que Max Weber en donne —*cf. infra* notes 53 p. 475). Mais n'est-il fonctionnaire que dans cet espace et ce temps de son activité et de sa présence dans l'institution dont dépend sa carrière ? Quitte-t-il son statut de fonctionnaire ou de bureaucrate quand, sur son terrain, il observe les étoiles s'il est astronome ou les Maoris s'il est ethnologue ? Ce n'est pas simple provocation, c'est précisément, pour qui est amené à s'intéresser à la bureaucratie, donc pour le sociologue entre autres, se poser la question de son statut d'observateur. *L'Algérie des anthropologues* (P. Lucas et JC. Vatin, e1982) est, de ce point de vue-là, riche d'enseignements. Cette Algérie-là a pu alimenter, à partir des lumières du XIX^{ème} siècle, le racisme quotidien contemporain de la métropole. Les petits enfants de Saint Augustin étaient devenus musulmans et cela a pu suffire à qualifier un état d'infériorité. Le statut scientifique de ces observateurs de l'Algérie colonisée est difficilement contestable, leurs diplômes et libellés universitaires en attestant. Toutefois le recul, le point de vue d'aujourd'hui et la critique afférente attesteraient surtout —c'est une intuition— des liens irrémédiables avec le pouvoir (et

dans le cas présent, le pouvoir colonial) que celui à qui ce statut est octroyé est en état d'entretenir. Les conditions contemporaines d'élaboration des connaissances auraient-elles tellement changé ? Les considérations autour de la démocratie, de l'«intégrisme» ou encore, celles concernant la «question des femmes» (entre autres) dans les pays arabes en général et en Algérie en particulier, telles que médiatisées et largement empruntées au fonds de connaissance produit par les sciences sociales, ont cet avantage de montrer que ce sont d'abord les modalités du pouvoir qui ont changé, et que ce changement-là a, plus que tout autre, participé à modifier les points de vue...

Dans le cas de la thèse, prise comme mode d'apprentissage de la recherche, le diagnostic est presque formel : la thèse est aussi et surtout un diplôme, une procédure permettant d'accéder à une qualification par sa reconnaissance institutionnelle (et notamment celle de l'Etat). Elle participe donc pleinement à la formation du bureaucrate. En ce sens, elle représente plus un «seuil» qu'un véritable parcours initiatique. Elle serait même une manière d'achèvement de la mue par laquelle la larve étudiante se fait «fonctionnaire» virtuel. Dans tous les cas et du point de vue du statut de chercheur (qu'il s'agisse de l'université ou de toute autre institution dont les fins reconnues sont la recherche), la situation ne manque pas de paradoxes ni d'ambiguïtés. L'une de ces ambiguïtés, et non des moindres, serait celle qui consiste à observer la bureaucratie pour la constituer en objet, sachant que l'observateur est partie (de l'objet) et partie prenante (de la construction de l'objet). Une autre serait de constater qu'aucune production scientifique, aucune recherche, aucun projet et sans doute aucune production architecturale ne seraient possibles sans une administration minimale des gens et des choses ; tout du moins dans notre monde, cette administration est-elle nécessaire même si elle est souvent critiquée pour son inefficacité légendaire, puisque la bureaucratie est aussi le terme péjoratif permettant de qualifier le niveau d'efficacité-d'inefficacité des organisations, y compris celles dont l'objectif est de produire de la connaissance.

En quelque sorte, ce que je décris comme un paradoxe serait une forme de «cercle vicieux» bureaucratique (M. Crozier, e1971). En effet, il me semble impossible de trouver un observateur (au sens où l'épistémologie des sciences sociales tendrait à le définir) qui ne serait pas bureaucrate (et donc extérieur à son objet) : nul observateur scientifique de la bureaucratie ne lui serait extérieur. Qui plus est, si cet observateur existait —et il existerait si l'on prêtait attention aux observateurs du chercheur, c'est-à-dire pour les sciences sociales, aux «gens» captés dans une hypothèse de travail et que l'on embrasse généralement par le vocable «terrain»— il y a toutes les chances pour que leurs observations et connaissances afférentes à leur statut d'observateurs de l'observateur ne soient jamais connues parce que pas comprises, ni jamais produites parce que n'appartenant pas au champ scientifique (et aux pratiques discursives nécessaires à la fondation du champ) tel que ce champ est défini par la bureaucratie (ou par la partie de la bureaucratie attachée à l'exercice de la connaissance). Il y va de la constitution du champ ou du domaine de connaissance (pour ce qui nous intéresse, de la sociologie et de l'architecture) qui est aussi et sans doute avant tout une ressource, une position sur le marché des biens et des services au sein de la société globale —ce qui pourrait en partie permettre de comprendre les positions corporatistes dans les fragmentations de la réalité et de la connaissance en multiples champs et traditions de recherche. Dans le meilleur des cas, et souvent à dessein de méthode (et donc comme moyen de serrer les frontières du champ), l'observateur scientifique organisera la médiation du discours de l'observé observant l'observateur (*cf.* Blanchet et al., 1985).

Cette intuition de la condition de recherche et de la position de l'observateur doit beaucoup à la prise en considération de celle de l'architecte, dès lors que dans le Plan s'impose (comme éthique) la nécessité d'y incorporer la pratique des destinataires : alors se révèle et se manifeste cette part d'indicible, celle de la pratique, de la connaissance pratique et qui ne dispose d'aucun lieu dans l'institution, si ce n'est justement, ce lieu qui est constitué en institution par la pratique (ou la connaissance pratique) de ses seuls membres. Ce serait, tout du moins, ce qui apparaîtrait dans la comparaison, faite plus loin, entre «habitat illicite» et «habitat planifié».

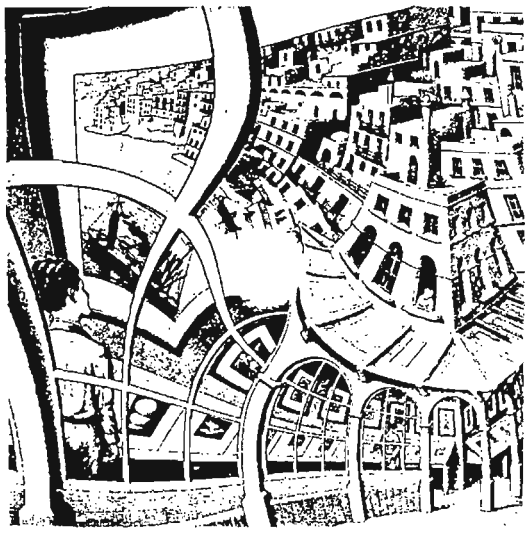

fig. 01 — Exposition d'estampes 1956, MC. Escher (JL. Locher, e1986, *fig.* 216)

Je ne m'abandonne pas à l'exaltation du paradoxe pris comme parangon de la connaissance, et pour tenter d'en sortir, je m'appuierai sur une image (au sens iconographique), celle de la sorte de perspective à 360° tentée par Escher (1956 —*cf.* JL. Locher, e1986). Cette perspective ne serait autre que celle rendue possible par un œil (ou un observateur) qui pourrait voir simultanément le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest et toutes les infinies graduations qui rapprochent sur le cercle les quatre points cardinaux, avec l'avantage, entre autres (c'est par ailleurs le sujet du dessin), de se voir regarder : position de l'observateur s'il en est une. Au centre du dessin (*cf. fig.* 01), le vide où signe Escher : à cet endroit, rien à voir, si ce n'est l'incontournable observateur, *celui qui a conçu cette sorte de possible observation.* Cette métaphore illustrée me permet d'expliciter mieux en quoi l'ego-histoire ou le parti pris autobiographique (qui n'est pas un portrait de l'auteur) me sont apparu justifiés.

L'observateur est incontournable ; il est au centre de la représentation, c'est-à-dire le regard ou l'oreille (observateur, définissant le protocole d'observation) et la restitution du regard ou du verbe (concepteur, définissant le protocole de restitution). En ce sens, il y a un moment du processus d'observation-restitution qui ne tient que par la singularité du sujet en posture d'observateur-concepteur. Cette singularité n'implique en aucun cas la revendication d'une subjectivité absolue ; elle implique plutôt que l'ordre qui se manifeste (observation) et l'ordre restitué (conception-restitution) sont deux niveaux d'une même réalité, le problème étant sans doute d'ajuster ces deux niveaux. Cet ajustement, c'est là une hypothèse, dépendrait bien moins de la construction d'un discours explicite (au sens le plus large d'une tentative de communiquer) que de l'implicite qui permet de juger du sens de ce discours (dans le cas présent du sens scientifique du discours). Ce n'est pas forcer le discours ni recourir à l'astuce ; cette question m'apparaît comme une homologie frappante du processus de conception en architecture. En effet, le Plan comme image produite pour être «lue» dépend moins —c'est une évidence (*cf.* P. Francastel, 1975 ; M. Baxandall, 1972)— de ce qui y est inscrit objectivement (explicitement) que : 1) de l'accord implicite de tous sur les inscriptions qui y figurent (un système de représentation iconographique) ; 2) de ce que ces signes inscrits représentent pour chacun de ceux qui sont

amenés à produire ou à regarder le Plan, ces signes participant à raviver leur expérience de l'espace. Mais cette homologie se reproduit aussi entre l'organisation et l'acteur : l'organisation prend en charge l'acteur (notamment en lui donnant un rôle) mais ne le peut que parce que cet acteur est disponible, c'est-à-dire, doté de dispositions mentales adéquates ou, en d'autres termes, d'*habitus* (P. Bourdieu, 1980), le rendant apte à jouer son rôle en improvisant le «texte» sans forcément le créer ou en modifier les thèmes. Sur cette piste, je ne pouvais opter que pour une position, celle défendue par Edgar Morin (1977, 1980, 1986, 1990) pour qui il est impossible d'exclure l'observateur de la production de la connaissance, y compris quand le discours qui la communique se fonde comme discours scientifique : en le prononçant, l'énonciateur fonde sa propre légitimité de sujet singulier acteur au sein du milieu scientifique et des organisations qui «produisent» ce milieu.

Cette position permet aussi d'éclaircir ce rapport noté plus haut avec *l'Algérie des anthropologues,* entre point de vue (statut de l'observateur) et pouvoir (modalités de domination de la société globale). Si le changement des modalités du pouvoir participe à changer le point de vue, c'est que sans doute aussi, l'impertinence du point de vue en question comme modalité d'appréhension du réel a pu permettre de reconsidérer les modalités du pouvoir. Autrement dit, la bureaucratie comme forme de domination et notamment dans ses formes les plus abouties (telle la «technostructure» —JK. Galbraith, e1989) aurait développé son efficacité dans sa capacité à inclure dans les pratiques de pouvoir et de production qu'elle instaure, la théorisation de sa pratique comme pratique du pouvoir et comme pratique productive.

observation 3 : *un statut d'acteur-observateur à défendre*

Il ne serait pas juste de dire que j'ai pu et su tout de suite tirer parti de cette circonstance de recherche («parlez de ce que vous connaissez»). Au départ, cette posture d'observateur (malgré moi) demandait des justifications et surtout une construction, c'est-à-dire, tentative toute bureaucratique d'ailleurs, de m'abriter derrière les paravents du déjà connu et, partant, de rechercher quelques explorations déjà faites et déjà légitimées dans le champ sociologique. C'est ainsi que n'y parvenant pas, faute d'une culture suffisante, ce parti pris autobiographique est devenu un outil, une méthode (que je préfère appeler «bricolage méthodologique»). Mais aussi, à mesure que s'affirmait l'évidence de l'objet de cette thèse, ce parti pris m'est apparu comme un outil finalement nécessaire à mon propos. En retour, ma situation d'observateur précaire (en comparaison à un statut d'observateur scientifique homologué et légitime) m'a permis d'entrevoir cet objet, la bureaucratie, à travers l'expérience du développement en Algérie, expérience saisie dans un intervalle, celui de la production de documents d'urbanisme et, plus généralement, celui du temps de ma participation à la production de l'Architecture du territoire algérien.

Le parti pris autobiographique (ego-histoire) engage ma propre subjectivité, voire la met au premier plan. Cette position pouvait se justifier en partant du principe que la description de l'organisation Cadat comme contexte du processus de conception pouvait être utile à la restitution des rationalités, des stratégies et des croyances des acteurs en permettant de mesurer les interactions entre l'institution comme forme (notamment comme organigramme et distribution des rôles) et comme pratique (notamment le processus de conception de l'espace, la fabrication des Plans d'Urbanisme). En quelque sorte, j'étais en situation d'avoir à décrire un «système d'action concret» (Ph. Bernoux, e1985 ; M. Crozier, E. Friedberg, 1977, pp. 283-287 —*cf.* notes 01). En l'état et

moyennant ma pratique dans le bureau d'études, la restitution de l'observation pouvait se situer dans cet ordre de réalité et s'organiser autour de ma propre situation dans ce système, tel qu'à la Mission Technique, la Cadat le produisait. Dans cet ordre, il était possible de considérer ma propre subjectivité comme étant partie prenante de ce système et la description de mon expérience comme un moyen d'en «parler de l'intérieur». Mais cette situation de départ impliquait : 1) que je vérifie l'adéquation de la notion de système d'acteur concret avec ce que j'observais ; 2) que je définisse ce que j'observais pour prendre un parti de restitution (et donc une distanciation un peu compliquée puisqu'elle impliquait ma propre expérience).

Mais dans les faits, en m'en tenant à cette position de restitution de mes observations d'acteur, je postule plus ou moins implicitement (expérimentalement) que le fonctionnement de l'organisation tient moins à la manière dont elle apparaît, à la manière dont elle s'offre au regard en distribuant ses rôles à chacun de ses membres, que dans ce qu'elle est, rapporté à ce que les acteurs y font vraiment. A partir de cette hypothèse fondée sur mon expérience, le système d'action concret n'apparaît pas, ainsi que la théorie peut le laisser croire, comme une construction «consciente», ni comme une élaboration *stricto sensu* des acteurs pour coordonner les actions des participants. En effet, le système d'action concret serait un mode de mobilisation des acteurs au sein de l'organisation. Cette mobilisation, comme on aura l'occasion de le voir, n'est pas fatalement en phase avec les fins explicites de l'organisation, ni même avec le rôle dévolu aux acteurs. Cette mobilisation dépendra d'une part, des conditions d'adhésion aux fins de l'organisation et d'autre part, des ressources de l'organisation telles que les acteurs les perçoivent à l'aune de leur propre bénéfice (ce qui est une autre manière de parler des conditions d'adhésion). La part des acteurs dans le système d'action concret ne serait pas qu'une simple participation à un jeu qu'impose l'organisation et à l'exploitation de ses règles ; elle serait d'un autre ordre, celui du mode d'effectuation de pratiques productives singulières, c'est-à-dire, pour ce qui nous concerne aujourd'hui, de l'ordre des dispositions mentales permettant de «travailler» dans une organisation telle que les sociétés industrielles en produisent et les imposent comme modèle au monde : sans ces dispositions, point de jeu dans la mesure où ces *habitus* participent du sens donné aux règles du jeu et de l'accord sur celles-ci.

La concrétude du système serait dans l'instant, en construction permanente, en reformulation constante dans la mesure où le système serait ce qui inscrit les acteurs dans leur propre devenir.

notes 01 — *système d'action concret*

«[...], dans les systèmes humains que nous appelons systèmes d'action concrets, la régulation ne s'opère, en fait, ni par asservissement à un organe régulateur, ni par l'exercice d'une contrainte même inconsciente, ni non plus par des mécanismes automatiques d'ajustement mutuel, elle s'opère par des mécanismes de jeux à travers lesquels les calculs rationnels «stratégiques» des acteurs se trouvent intégrés en fonction d'un modèle structuré. Ce ne sont pas les hommes qui sont régulés et structurés, mais les jeux qui leur sont offerts. A la limite, un système d'action concret n'est qu'un ensemble de jeux structurés.» M. Crozier, E. Friedberg, 1977, pp. 284-285.

«Un système d'action concret, en revanche, est un système dont l'existence et le mode de régulation peuvent être démontrés empiriquement. Nous l'appelons, d'autre part, système d'action dans la mesure où on peut le considérer comme une solution aux problèmes de l'action collective, aux problèmes de l'interdépendance, de la coopération et du conflit.
Nous pouvons donc définir finalement un système d'action concret *comme un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux.*
[...], les organisations répondent très bien à cette définition. Dans une première approximation, on dira donc un peu facilement que les organisations constituent une classe particulière de systèmes d'action concrets qui présentent des caractéristiques particulières : structuration plus forte, existence de buts plus clairs, formalisation de jeux autour de ces buts, conscience des participants de l'existence de ces buts et responsabilité partiellement assumée au moins par des dirigeants, de certaines des régulations.» *ibid, p. 286.*

Philippe Bernoux (e1985) reprend la définition comme suit :
«Toute organisation est composée d'acteurs structurant leurs relations dans un modèle aussi interactif qu'interdépendant, si elle veut «bien» fonctionner. La manière dont cet ensemble humain structure ses relations sera appelée système d'action concret, voire sous-système d'action concret. Il s'agit donc de la manière dont les acteurs organisent leur système de relations pour résoudre les problèmes concrets posés par le fonctionnement de l'organisation. Ils le font en fonction de leurs objectifs, qui sont toujours un compromis entre leurs propres buts et ceux de l'organisation.» p. 143.

En manière de métaphore, le système d'action concret serait comme le remous au fil de l'eau toujours à se déplacer et à se reformer. Le système d'action concret est dynamique. Il ne commence jamais et ne s'achève jamais dans la temporalité de l'acteur, dès lors que celle-ci ne coïncide pas avec celle de l'organisation. De plus, il y a toutes les chances également, pour que chaque acteur articule ensemble plusieurs systèmes d'action concrets ; 1) dans le cas le plus simple, un acteur d'une organisation donnée peut être aussi et à la fois membre d'un Parti, membre d'un syndicat, membre d'un club, etc. ; 2) plus généralement, il y a ce qui est de l'ordre de la nécessité pour l'acteur à être dans l'organisation, à commencer par sa subsistance et les normes sociales par lesquelles le seuil de la subsistance est considéré atteint et dépassé. Ce dernier point m'apparaît capital dans l'analyse des conditions d'adhésion aux finalités de l'organisation, tout comme il est capital dans l'observation des rationalités mises en œuvre par les membres des organisations ; l'appartenance à celles-ci, dans les *temps modernes,* représente les conditions établies et légitimes de *subvenir* pour tout individu en état d'assumer son existence et, cela devient toujours plus vital à mesure que la société s'*urbanise,* que s'intensifie l'*urbanisation.*

D'autre part, en abordant la Mission Technique en tant qu'elle réagissait à ma présence et à mes actions via les autres salariés, j'ai dû constamment réactualiser la perception que j'en avais. Mais celle-ci variait considérablement aussi selon l'endroit d'où je défendais mes positions : salarié, collègue, architecte, étranger, coopérant, expert de la Mission Technique en mission sur le terrain, son représentant à l'exécutif de la wilaya (*cf.* notes 02), etc. Ma position d'acteur ne facilitait pas une vision globale ; elle me plaçait plutôt en situation d'observation conjoncturelle et discontinue qui me permettait de capter les relations les plus directement utiles à mes activités. A un autre niveau, ces discontinuités dans la réalité observée constituaient des séries de *contextes ;* lesquels fournissaient la matière à un fonds de représentations actif, au moins dans les idées que je pouvais me faire de l'entreprise, des rôles des directeurs (Général et Régional), du syndicat mais aussi, en dépassant la périphérie immédiate, de la politique algérienne, du socialisme, du Parti unique, de la politique d'industrialisation et de développement, etc. Si je puisais dans ce fonds quelques-unes des idées que je pouvais me faire de ce qui convenait à l'Algérie en matière d'architecture et d'urbanisme, j'étais aussi en situation de mettre en relation plusieurs systèmes d'action concrets. La mise en relation d'un ensemble de systèmes d'action concrets pourrait bien être un moyen de renforcer les positions des acteurs ; cette mise en relation pourrait prendre souvent un autre visage, celui de la relation elle-même, c'est-à-dire, la capacité pour un individu à mobiliser *ses relations* pour asseoir et conforter sa position en renforçant la position des autres, la position de

notes 02 — *découpage administratif en Algérie*

Wilaya (*plur.* Wilayate) : Découpage administratif du territoire, recouvrant un ensemble de daïrate (*sing.* daïra) qui elles-mêmes, regroupent un ensemble de communes (*cf. infra,* schéma 04 p. 103) :

a) «En juillet 1974, l'Algérie fut divisée en 31 (au lieu de 15) «Wilayate». A l'origine, le mot Wilaya était simplement le nom arabe pour signifier «département» en français. Le code de mai 1969 abolit le système français et fit de la wilaya un gouvernement provincial et une unité administrative régionale.

•En tant que gouvernement provincial, l'assemblée populaire de wilaya est élue pour cinq ans.

•En tant qu'unité administrative régionale décentralisée, un conseil de wilaya représente les différents ministères au niveau régional. Le Wali —encore informellement appelé sous son titre français «préfet»— est le président du conseil et le chef des départements administratifs de la wilaya. Les membres du conseil sont nommés par leurs ministères respectifs, le Wali est nommé par le Président de la République, bien qu'étant responsable devant le ministre de l'Intérieur.»

b) «Pour assister les communes (et aussi pour assurer une direction efficace par le Wali) la wilaya est divisée en unités purement administratives (couvrant plusieurs communes) et connues sous le nom de Daïra. Cette dernière constitue les reliques de l'organisation française et le chef de la Daïra est encore appelé (informellement) «Sous-Préfet».

c) «La commune est officiellement considérée comme la structure fondamentale de la communauté et de l'Etat socialiste à la fois.

•Il existe sept cent quatre communes. Une assemblée communale populaire est élue pour quatre ans et investie de pouvoirs extensifs, à la fois, dans les domaines administratifs et socio-économiques du gouvernement local. Un exécutif communal composé du président (encore appelé le «Maire») et de deux vice-présidents est élu par l'Assemblée.» HM. Temmar, 1983, p. 56.

fondant la légitimité de ses observations (et du protocole d'observation qu'il met en œuvre) participerait à mettre en relation le système d'action concret par lequel il s'inscrit dans sa propre organisation avec les systèmes d'action concrets inscrivant en son sein les membres de l'organisation observée, modifiant de la sorte les conditions de la réalité observée.

La sociologie des organisations a pu trouver dans ce type de protocole d'observation des ressources stables et matière à se constituer en champ autonome. Ceci d'autant mieux, qu'à partir de ce type de situation d'observation, les analyses ont pu, à bien des endroits, faire apparaître l'inefficacité et le dysfonctionnement des organisations. Mais ces analyses ont, semble-t-il, laissé de côté un terrain immense : celui de leur fonctionnement réel. En effet, l'inefficacité ou le dysfonctionnement ne se lisent et ne s'entendent que par rapport à une hypothèse sur le fonctionnement ; laquelle dépend généralement des buts explicites de l'organisation et des directions qui les orientent, c'est-à-dire d'un fonctionnement tout théorique, notamment en termes de moyens mis en œuvre pour atteindre le but fixé. Ainsi si l'on peut dire que la Cadat fonctionnait mal ou dysfonctionnait, on ne peut le dire qu'en se rapportant aux difficultés de l'aménagement et de l'urbanisme en Algérie dont elle avait la charge. C'est à partir de ces symptômes que l'on va chercher à comprendre ce qui interdit la réalisation des objectifs fixés. Autrement dit, c'est parce qu'une vision de l'aménagement ou de l'urbanisme algérien est réalisée ou n'est pas réalisée que l'on parle d'efficacité ou de dysfonctionnement. Mais, dans le temps où j'étais mobilisé dans cette organisation et ce, quelque soit le niveau de réalisation des objectifs assignés à la Cadat, elle fonctionnait au sens où ses membres y étaient tout à fait mobilisés et actifs et que cette organisation mobilisait des ressources au moins suffisantes pour que ses membres y trouvent leur compte (seuil de subsistance dépassé) ou tout du moins un compte acceptable (seuil de subsistance atteint). D'autre part, les villes de la wilaya continuaient de croître et de s'aménager, avec ou sans la Cadat (*cf.* la question du développement des constructions illicites). En ce sens, la question du dysfonctionnement des organisations dès lors qu'elles lui survivent, voire qu'elles le maintiennent (ce serait le cas de ce que Michel Crozier appelle «cercle vicieux bureaucratique») ne dit finalement rien sur leur fonctionnement réel, sur leur *efficacité* réelle.

La position d'observateur-acteur serait avantageuse parce qu'elle permettrait de surmonter cet inconvénient. Cet observateur peut être «espion», c'est-à-dire un acteur impliqué dans l'organisation et dont le but n'est aucunement, ni de détruire, ni de vaincre, ni d'en changer le cours (au contraire même), mais de l'observer, de renseigner sur elle : les renseignements étant d'autant plus valables que l'organisation observée est «efficace», ce qui impliquerait, dans une version radicale, que l'espion, mieux que tout autre membre, s'y investisse et adhère consciencieusement aux fins de l'organisation (et pas seulement ses fins explicites). Cette position que je décris et qui correspondrait le mieux à la situation d'observateur que j'ai exploitée, ne serait pas à confondre avec celle de l'observateur-participant, dans la mesure où, identifié, ce dernier ne disposerait que de peu de moyens pour se soustraire à cette compétence des organisations contemporaines (organisations bureaucratiques) à se mettre en scène, à paraître.

En poussant un peu plus loin mes observations, en dépassant le cadre de la Cadat et de l'Algérie, il y aurait un *paraître* bureaucratique ou un *paraître* organisationnel et, si paraître il y a, c'est que sans doute un *être* différent (du paraître) s'y dissimule, perceptible seulement au quotidien des

tâches qui fondent la légitimité de l'organisation en en constituant les ressources. Il convient de manipuler ces deux notions, d'*être* et de *paraître*, avec quelque prudence.

Les organisations et plus généralement la bureaucratie comme forme singulière d'organisation, tendent à «travailler» leur «image», comme s'il y avait un enjeu de représentation vital, nécessaire, une idéologie pourrait-on dire, dont la vocation serait moins de travestir le pouvoir dans l'organisation et le pouvoir de l'organisation ou celui octroyé par l'organisation que de construire les conditions d'adhésion à leurs fins autant pour leurs membres que pour leurs clients. Ceci apparaît sans doute plus évident dans les pays industrialisés où les grandes organisations (tout autant celles à fins strictement économiques que celles à fins strictement partisanes) tâchent d'apparaître tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, au mieux de leur efficience, tissant ainsi leur nécessité sociale et ceci —bien que ce ne soit pas fatalement un concept pratiqué en sociologie— à l'aide du *mensonge* si nécessaire. L'art de la publicité y trouve ses ressources et l'exploitation de la force de travail, ses moyens. Mais cette question, à peine esquissée dans la thèse (plutôt signalée par les faits, qu'explicitée par l'analyse) demanderait à en revenir aux conditions d'adhésion des membres des organisations comme modalité d'exploitation de la force de travail propre aux rapports de production contemporain : la croyance en la liberté, en l'individualisme ainsi qu'en la démocratie implique un acte volontaire —ou au moins, les apparences d'un acte volontaire, d'un choix—, une volonté de travailler, une sorte de volonté de se faire exploiter. Ce serait presque la réalisation de l'idéal de ludicité si cher à H. Lefebvre et à quelques autres continuateurs de l'œuvre de Marx, mais de manière détournée, inversée, masochiste, mortelle : le travail dans toute la splendeur de l'exploitation est mué en «plaisir» par la simple et compliquée commutation du plaisir en consommation, du désir d'appropriation en désir de propriété, de la valeur d'usage en signes échangeables ; commutations qui fondent et entretiennent le consensus contemporain ou la norme autour du seuil de subsistance et son dépassement.

observation 4 : *des niveaux d'apparition*

Cette question d'une norme autour du seuil de subsistance et de son dépassement nous intéresse d'autant plus directement qu'elle se constitue dans les pays industrialisés et que dans le cadre des échanges inégaux qui caractérisent la situation des pays en voie de développement, telle l'Algérie, elle s'y constitue en référence, à la fois pour les individus comme espérance d'un juste retour à l'acceptation des formes d'exploitation dans le procès de production industriel qui s'y généralise et politiquement comme finalité de l'effort de développement.

L'organisation bureaucratique (au sens moderne que lui donne M. Weber lorsqu'il entreprend de définir la domination légale à direction administrative bureaucratique —e1971), émerge d'une civilisation qui se construit autour de la *conscience* de l'organisation. La conscience de l'être organisé deviendrait dans notre temps et notre monde, la figure même de la civilisation. Cette conscience de l'organisation est concomitante avec l'avènement de la démocratie de masse (une autre apparition contemporaine) ; qu'elle soit d'obédience capitaliste ou socialiste ne semble pas apparemment y changer grand chose. Cette démocratie s'appuie sur une certaine transparence du *pouvoir* (à tous les niveaux où celui-ci s'exerce) ; tout du moins, la démocratie s'établit-elle contre l'*opacité* du pouvoir et notamment, celle liée au pouvoir aristocratique et féodal et à toute forme de pouvoir transcendant (au nom de Dieu ou par la volonté du Créateur). L'administration bureaucratique, comme mode de gouvernement démocratique (tant à l'échelle de l'Etat, qu'à celui

des organisations multiples qui participent à la mobilisation de l'ensemble du corps social aux fins de civilisation de la société globale) serait un moyen de la transparence : un moyen de lutter contre l'arbitraire du pouvoir, contre l'opacité de cet arbitraire en définissant une équivalence entre le dominant et le dominé (tous égaux en droit) qui autorise l'explicitation du rapport de réciprocité aux termes du contrat social qui lie l'un et l'autre (devoirs et droits). En ce sens, l'administration bureaucratique serait le moyen de la démocratie, démocratie prise au sens large applicable à l'ensemble des niveaux d'opportunité de pouvoir (politique, économique, symbolique). A l'inverse du paraître bureaucratique, ce serait là, une partie de l'être bureaucratique : établir les conditions d'une transparence du pouvoir et de cette manière établir la démocratie et ce, à tous les niveaux où le pouvoir s'exerce. D'une certaine manière, avec la conscience de l'organisation, la transparence du pouvoir participerait à la réalisation de ce slogan réputé anarchiste selon lequel pour se débarrasser du pouvoir, le mieux est encore de le donner à tous. L'être bureaucratique pourrait comprendre cette virtualité-là.

C'est là vite esquissé, une série d'hypothèses en cascades qui ne trouveront pas à se résoudre dans le présent travail : elles y apparaissent comme autant de questions soulevées par l'administration des espaces d'un territoire donné, l'Algérie. Mais ces niveaux, politique, économique et symbolique à l'échelle globale des jeux de pouvoir (de la société globale aux organisations multiples qui s'y superposent, s'y associent et s'y concurrencent) qu'il s'agisse de régime politique d'obédience capitaliste ou d'obédience socialiste, sont autant d'étendues, de formes qui se présentent à l'observateur comme des aspects de la bureaucratie.

L'organigramme, la distribution des rôles ordonnant les fonctions et les statuts afférents du personnel d'une organisation ne coïncident guère avec la réalité des rôles et les fonctions réelles assumées par les individus ainsi que l'activité réelle des membres de l'organisation aux postes définis par l'organigramme. La position d'actionnaire et la position corollaire de propriétaire ne renvoient pas fatalement au prestige de la propriété (notamment dans le cas de la société anonyme contemporaine[1]) ; de même que la position de directeur ou de président directeur général d'une entreprise confère du pouvoir et par conséquent prestige et privilège là où l'organigramme notifie le statut de simple employé au service des intérêts des actionnaires. La propriété de l'Etat en régime socialiste ne résout guère mieux le problème, voire même l'aggrave. La propriété de l'Etat (ou propriété nationale) ne limite guère le pouvoir des directeurs des entreprises nationales : la capacité des groupes dominant l'Etat à maintenir leur privilège dépendra justement de leur capacité à maintenir les privilèges des dirigeants des entreprises nationales tout en limitant la légitimité de leur prérogative à celle du service de l'Etat, occultant autant que faire se peut, que les ressources de l'Etat et donc celles des groupes le dominant, dépendent d'abord et avant tout de la ponction faite sur les richesses produites sur le territoire national et, par conséquent, de l'efficacité des organisations économiques et d'une certaine manière de l'efficacité des dirigeants des entreprises nationales à faire fonctionner la machine économique.

Le Parti FLN, le ministère de l'Urbanisme de la Construction et de l'Habitat, l'entreprise socialiste Cadat et l'organisation contemporaine de Tlemcen ou des autres villes de la wilaya étaient chacune des organisations singulières mais toutes obéissaient au principe bureaucratique

1- *même si être propriétaire d'actions peut conférer sur un autre plan (celui de la richesse) quelque prestige.*

d'organisation (*cf. infra*, notes 53 p. 475 et 56 p. 493). Ces multiples niveaux d'organisation, pour l'acteur que j'étais, apparaissaient tantôt comme des entités différentes, tantôt séparées ou comme une étendue (un continuum), comme des entités ouvertes les unes sur les autres dans une sorte de principe scholastique impliquant que chaque niveau inférieur soit un rappel schématique des niveaux supérieurs. La Cadat était elle-même une poupée gigogne, forme dans la forme, une déclinaison homothétique d'une forme unique (l'organisation), mais en même temps chacune de ces formes ouvrait sur l'autre, se fondait dans l'autre. A la Mission Technique, la Cadat se diluait déjà ; informe, elle se fondait dans le ministère de tutelle, là-bas à Alger, lequel se fondait dans l'Etat, mais chacune de ces instances se séparait constamment.

L'exemple de l'habitat (comme politique et comme production en Algérie) pourrait permettre d'éclairer le propos. L'habitat était une question politique essentielle et le Parti FLN a pu en faire grand cas par les discours de ses éminents membres, dans ses publications et nombreuses résolutions ; c'était l'un des soucis majeurs de la Présidence ainsi que le problème essentiel de tout ce qu'il y avait de responsables au sein du ministère qui portait à son fronton le vocable habitat (c'est dire l'importance accordée au problème) ; c'était la cause de la Cadat et de ses gens ; c'était la raison d'être de nombreuses entreprises et services administratifs ; c'était aussi un besoin, peut-être moins celui des habitants que celui d'autres organisations (entreprises, administrations, etc.) qui, pour leur efficacité, avaient besoin d'héberger leurs membres ; etc. ; c'était aussi des constructions, des choses au sens propre puisque cet habitat n'était guère «algérien» ayant peu de rapport avec le sens pratique qui engage à penser l'habitat dans une culture donnée ; c'était des choses de l'Etat (dans la vulgate populaire) ; c'était de l'architecture détestable ou de bas étage (dans la vulgate savante) ; en tout état de cause, c'était le produit concret d'un ensemble d'organisations associées afin de mettre en œuvre et de réaliser le Plan habitat qui stipulait sur les moyens de répondre aux besoins en logements qui satisfassent aux besoins du peuple. L'habitat apparaissait comme discours et comme chose puis, comme discours sur la chose. Il fallait le rendre existant et nécessaire avant d'entamer les procédures de réalisation puis, après la réalisation, en faire valoir la nécessité et le bien fondé : en quelque sorte, le besoin manquait d'évidence à la fois dans sa manifestation et dans sa satisfaction. En régime socialiste, le premier niveau de discours est celui de la planification (comme anticipation) ; le second niveau est celui de la validation de la réponse apportée : n_0 logements étaient prévus, n_1 logements ont été réalisés pour le bien du peuple, selon la volonté du peuple, à la gloire du peuple. En régime capitaliste, le premier niveau de discours est celui de l'anticipation (ou l'infléchissement) d'une consommation probable (planification) ; le second niveau est celui de la validation de la réponse apportée : la qualité du produit sera vantée et quand ce produit aura pour objet de satisfaire une demande en logements sociaux (produit destiné à une population captive d'un marché spécifique), cette qualité sera la ressource de la critique architecturale. L'art, c'est entendu, sert la cause du peuple et celle de son «cadre de vie». Les Zup qui ressemblent à s'y méprendre aux Zones d'habitat urbain nouvelles (Zhun) algériennes (à la finition près), témoignent de l'attention artistique apportée au logement du peuple. Bref, dans les deux cas, il y a là sous-jacent une forme de non-évidence de l'habitat produit, du produit habitat, un problème d'adéquation. Sur cette question de l'adéquation dans la production de l'habitat, les sociologues de l'urbain ont pu constituer l'essentiel de leur ressource (JM. Léger, 1991).

Ces choses qui émergent dans l'espace de la cité, ces choses qui participent à l'adapter aux circonstances contemporaines, montrent en acte une dissonance entre différents niveaux d'apparition de la bureaucratie et entre différents niveaux de son efficacité : pour l'habitat, la performance de la planification tenant de l'efficacité du verbe à faire exister les choses (qu'il s'agisse de la forme brutale d'une planification socialiste ou de la forme subtile du choix virtuel en régime capitaliste), et les performances des choses qui apparaissent comme autant de constructions destinées à l'habitat, relevant du faire, de l'efficacité prométhéenne.

Ce différentiel d'efficacité, sans s'y fondre, recouperait une fragmentation de la bureaucratie en deux grands blocs (ou niveau) : la bureaucratie partisane (regroupant l'ensemble des organisations à fins strictement partisanes et leur membre, dont l'efficacité se rapporterait à l'administration du pouvoir tant au sein de la société globale qu'à celle des organisations elles-mêmes —administration et exploitation de la force de travail, gestion du procès de travail) et la bureaucratie technique (organisations à fins strictement économiques et dont l'efficacité se rapporterait à la maîtrise des forces productives et notamment au procès technologique). Cette sorte de bicéphalie de la bureaucratie a pu impliquer le recours à différents vocables pour attester de certains modes opératoires propres à la bureaucratie en général, tels les «technocrates» et la «technocratie», ou encore sous la plume d'H. Lefebvre, les «techno-bureaucrates» ou la «techno-bureaucratie». Entre performances discursives (discours, écrits et slogans) et efficience prométhéenne, se constituerait la virtualité de la bureaucratie comme possible ou tendance (être bureaucratique), comme virtualité des rapports sociaux dans la société industrielle. Dans la société actuelle, le paraître bureaucratique indiquerait seulement la lutte féroce, déjà mentionnée par Claude Lefort (e1979), entre fractions de la bureaucratie (entre membres de la bureaucratie ou selon le langage de C. Lefort, entre strates de la bureaucratie décrite comme classe sociale hétérogène), notamment entre la bureaucratie partisane et la bureaucratie technique ; lutte pour l'appropriation et la répartition de la plus-value extorquée dans le procès de production. Ce serait comme trait caractéristique de cette sorte de lutte, ce qui a pu séparer aussi, un temps, sous les vocables *capitaliste* et *socialiste*, deux idéologies concurrentes au sein de la société industrielle, formant au niveau des sociétés globales, deux catégories du paraître bureaucratique.

Cette hypothèse d'un différentiel d'efficacité rapporté aux différents niveaux d'apparition de la bureaucratie pourrait être une autre manière de rendre compte de cet *être* et de ce *paraître* bureaucratique. Cette hypothèse pourrait participer à apaiser l'angoisse kafkaïenne de la bureaucratie en lui restituant peut-être une partie de son contenu : franchir cette distance entre des niveaux d'être bureaucratique et des efficacités très différentes. En fait, le vocable bureaucratie dans sa polysémie (le terme désignant à la fois un mode d'organisation, souvent identifié comme le mode d'organisation typique de la société industrielle et un groupe social pour ne pas dire une classe sociale) forme un voile épais qui recouvre une réalité que Kafka (e1977) avait en son temps presque identifiée dans *la Métamorphose :* la bureaucratie n'est pas une ou si elle est une, elle est protéiforme, enveloppante. Ainsi, à un de ses étages, l'efficacité minimale sur le plan des faits serait reliée à une efficacité maximale sur le plan de la parole, tandis qu'à un autre étage, généralement inférieur, s'inverserait la relation. Dans le processus qui conduit de la planification à la réalisation d'objets dans la cité algérienne, c'est à cette sorte d'inversion que l'on assiste et on peut encore l'identifier au sein même de la Cadat entre ce qui se passe à son siège à Alger et ce qui se passe dans sa Mission de Tlemcen. Cette sorte d'inversion est apparue évidente en retraçant

mon histoire d'architecte à la Mission Technique dans ses contextes institutionnels. Cette inversion, où le verbe tente de faire exister les choses et où les choses produites n'existent pas par elles-mêmes (qu'il s'agisse du verbiage autour de la réalisation du Plan ou du verbiage publicitaire vantant la nécessité des choses, la différence semble mince) cette inversion donc apparaît d'autant plus évidente que l'observation de la bureaucratie se fait en Algérie, dans un pays en voie de développement : la bureaucratie algérienne dans son paraître impliquait un pari sur l'être, c'est-à-dire une transformation sociale telle qu'elle permettrait un *changement de mentalité* (le trop fameux leitmotiv du «changement de mentalité nécessaire au développement») permettant l'acquisition par les individus (les membres du corps social) de dispositions mentales, d'habitus appropriés aux moyens mis en œuvre (moyens organisationnels notamment) pour sortir du sous-développement.

Mais alors que peut recouvrir cet *être* bureaucratique ? Il recouvrirait comme possibilité (et non comme le dogme du matérialisme historique a pu le faire croire et me le faire croire, comme nécessité historique) ce qu'est l'organisation aux modalités de dépassement du seuil de subsistance des individus dans une société donnée rapportées aux conditions d'interdépendance radicale des individus imposées par l'urbanisation. H. Lefebvre (e1974) a sans doute infiniment raison de souligner que si la société industrielle est à l'origine de l'urbanisation, la société contemporaine, urbaine, est en passe de se subordonner l'industrialisation ; ce serait de l'urbanisation que naîtraient désormais les transformations sociales. Le processus organisationnel et la conscience de l'organisation ne pourraient se lire indépendamment des conditions d'interdépendances objectives (au sens où Georg Simmel le signale —*cf.* Ouvrage Collectif, e1990) des individus urbanisés (effets de l'accélération de la division du travail et de la spécialisation des individus dans le procès de production - consommation) et par conséquent des conditions de subsistance de l'ensemble des individus dans la société urbaine industrielle. L'*être* bureaucratique serait cette virtualité, cette possibilité de démocratie contenue dans la société industrielle, dans sa capacité à *surproduire* ou à produire en masse, c'est-à-dire aussi dans sa capacité virtuelle à entretenir ses membres au-delà des seules conditions de subsistance, au-delà de ce seuil en créant des *conditions de vie*. Ce serait cette virtualité-là qui serait contestée d'abord dans les régimes capitalistes pris comme archétype d'un système organisant l'appropriation privée de la plus-value tirée du procès de production, ensuite par les régimes socialistes par leur incapacité à dépasser cette même problématique, en l'aggravant même, dès lors que par Etat interposé, extraction de la plus-value et direction politique ne font qu'une, à la fois idéologiquement et pratiquement, favorisant la suprématie de la bureaucratie partisane et limitant paradoxalement les conditions d'apparition de la *technostructure*, celle-ci pouvant se révéler, à terme, comme une réalisation de cet être bureaucratique dont il est ici question.

2.2. passé, présent, la réalité en fragments

La posture d'observateur-architecte comme moyen de restituer cette part vécue de l'organisation, ici le vécu de l'architecte occupé à produire des Plans d'Urbanisme opérationnel et ce faisant, affrontant les degrés divers d'apparence et de réalité bureaucratique, permet de définir certains niveaux de l'existence bureaucratique. C'est, en quelque sorte, poser le problème de l'organisation comme nécessité du sujet à survivre dans le contexte de complexité de la division du travail et de l'interdépendance impersonnelle des individus dans les sociétés urbaines industrielles contemporaines. Reste à définir le protocole de restitution de l'observation et celui-là

est de l'ordre de la conscience, du faire «avec conscience» c'est-à-dire, avec des morceaux de conscience, seule garantie contre un simple procédé de mise en scène de la réalité —et la figure de l'espion, en ce sens, peut orienter la pratique de restitution de l'information observée.

En forme de préambule, l'engagement scientifique de l'acteur-observateur ne se situerait pas dans sa position d'observateur mais bien dans celle d'acteur. Ce serait seulement sa conscience d'observateur et le fait de restituer avec conscience ses observations qui auraient valeur heuristique dans la production d'une connaissance nécessaire sur ce qu'est l'organisation contemporaine. Par conscience, il est entendu cette puissance critique et d'une certaine manière éthique à ne pas accepter ce qui s'impose sous le couvert de l'évidence (*cf.* G. Perec, 1975, en exergue à la thèse). Au-delà, ce que signifie cette conscience renvoie à une hypothèse sur l'humanité de la recherche : avoir cette chance inouïe de penser, la chance de jouer à penser, d'en jouer pour le seul intérêt de jouir de cette pensée et, comme il n'y a guère de plaisir sans partage, de la faire partager.

M'en remettant à la fiabilité de ma mémoire, il me semble difficile cependant de ne m'en tenir qu'aux strictes limites de l'expérience professionnelle. Avec la séparation des temps —distinguer entre le temps de travail et le temps réservé à la «vie privée»—, apparaissent les premières difficultés. En effet, les deux temps et leurs sous-divisions se mêlent étroitement. Il s'avère risqué d'en cerner précisément les contours. La frontière entre ces temps est abstraite. Comment démêler les positions prises dans un temps, de celles prises dans l'autre ? Comment dissocier dans le temps, les mobiles autour desquels s'organisent les pratiques personnelles, de ceux qui engagent les pratiques professionnelles (non moins personnelles) ? Le temps professionnel, auquel le corpus est consacré, se définit dans cette interaction entre le temps passé au bureau d'études et le temps passé en dehors, à pratiquer l'espace algérien, à apprendre à y vivre.

A ces premières difficultés, s'ajoute celle du temps qui sépare la narration, des faits restitués. Le discours ne pourra faire l'économie de cette distance. Elle constitue aussi la continuité de la réflexion menée sur la pratique du métier. Il semble difficile, dans les limites de cet exercice, de m'affranchir du temps accumulé dans mon regard sur mon propre passé. Il s'agit donc, pour pallier cette difficulté, *d'informer* constamment le texte de la position du narrateur, en indiquant à quels moments le «je» décrit celui qui agit et à quels autres, le «je» agit en prenant position dans la narration.

Cette dernière difficulté est particulièrement aiguë dans les chroniques qui forment le corpus et dont l'organisation a pour objet de relater au quotidien, pour autant que faire se peut, l'Algérie dans son processus de développement ; et cela par le petit bout de la lorgnette de l'architecte que j'étais alors à la Mission Technique de Tlemcen. Mon souci est bien de tenter de raconter au plus près de la réalité, un fragment de l'expérience de développement en Algérie. Par le hasard de mon histoire personnelle, je puis la relater d'un endroit, dans un temps, au quotidien, au milieu d'autres acteurs au sein d'une organisation qui devait participer à un ensemble d'objectifs de développement autour desquels la société algérienne était mobilisée.

Cette ambition ne peut se résoudre par le biais d'une narration exhaustive et chronologique de tous les faits et gestes : ce serait envisager le discours comme une totalité et les chroniques comme étant capables de se substituer à la réalité. La cohérence qui serait ainsi obtenue, risquerait d'être d'abord une cohérence de la rhétorique avant d'être celle des faits. Les chroniques rendent

compte, de manière discontinue, de moments. Libérées du souci d'exhaustivité (c'est-à-dire, de l'intention de rapporter dans sa totalité l'histoire de la Cadat le temps de ma participation), ces chroniques relatent les étapes comme autant de fragments de la réalité. La cohérence, dans la restitution des faits et gestes au cours de la production des documents d'urbanisme, est obtenue un peu à la manière dont une série de points figure et matérialise une ligne.

Le choix d'un système fragmentaire de narration n'est pas seulement celui d'un procédé permettant de rendre compte de l'expérience : c'est aussi un choix de méthode. Face à la complexité de la réalité observée, le fragment serait une manière d'option : préférer encore l'incohérence, à une mise en ordre réifiante et factice ; soit, en guise d'illustration, adopter la position de l'archéologue, qui préfère encore une pièce de poterie incomplète, recomposée dans l'état où le permet l'assemblage des fragments retrouvés, à une reconstitution qui se voudrait confondue à l'original mais où subsisterait un doute.

Ce parti pris de méthode a permis d'introduire les aspects anecdotiques, événementiels et contingents du quotidien (généralement déconsidérés et disqualifiés) et de les inclure dans le procédé de narration comme un moyen de relater des situations dans leur plus essentielle immédiateté. C'était pour le moins l'intention de départ.

2.2.1. en forme de protocole d'observation, remémoration et confrontations

A l'intersection de cette histoire personnelle et de celle d'un pays, deux partis pris narratifs se mêlent :

-l'un relève des conditions de production de l'espace, des systèmes d'action concrets et privilégie donc, d'une certaine manière, le désordre du quotidien ;

-l'autre assume le versant scientifique de la démarche, en quelque sorte le réinvestissement de cette expérience (mise à distance) qui m'autorise à délivrer un avis tel que j'en ai fait le parti de ce travail.

Dans le premier cas, il fallait m'assurer de ma propre subjectivité, c'est-à-dire de mes représentations, de mes croyances entendues comme autant de filtres au travers desquels je percevais ce qui était à portée d'observation et, partant, si on prend un modèle simple, d'analyser la réalité et d'agir en conséquence. J'insiste donc sur la nécessité d'expliciter mes propres mobiles, pour autant que ce type d'interrogation soit possible. Je me suis donc livré à un rapide compte rendu des différentes motivations qui m'ont amené à l'architecture, puis de l'architecture à l'architecte que j'étais en partance pour l'Algérie. Il me paraissait utile de faire un état des lieux des mobiles et des croyances qui me faisaient agir, pour clarifier tout à la fois, mes positions, mes dires et mes propositions d'architecte ; utile évidemment dans la seule mesure où l'on ne considère pas les propositions d'un architecte comme issues *ex nihilo* des tréfonds de son esprit créateur, inventif et génial. A la suite de quoi, j'ai mis l'accent sur mon action à la Cadat en essayant de la restituer comme destin individuel au sein d'une action collective. Cela me paraissait d'autant plus important qu'il me fallait parler d'architecture là où elle prend forme, sous le rotring du maître, de celui que le collectif désigne comme concepteur : l'architecte. Ce qui revenait à montrer concrètement par la description du processus qui conduit à l'élaboration d'une forme

spatiale, ce que sont les transferts et par quels biais ils s'imposent comme vérité de la modernité, modernité entendue comme orientation profonde du développement économique et social.

J'ai adopté pour ces dires le point de vue du «je», à la fois, ce que «je» fait et ce que «je» pense —ou croit penser (?)— *en faisant.*

En défendant cette sorte de position, il devient possible de contourner le paradoxe de l'observation de la bureaucratie et de faire du cercle vicieux bureaucratique, une spirale. En effet, la subjectivité de l'acteur-observateur, une fois acquise sa position de bureaucrate produisant pour la bureaucratie et produite par elle, peut être considérée sur le mode de l'holographie. Le rapport de l'acteur-observateur de la bureaucratie à la bureaucratie participerait de l'hologramme (*cf.* notes 03) : l'acteur-observateur serait comme une «partie» de la bureaucratie, contenant en lui-même et par lui-même une image de la totalité bureaucratique. Sa subjectivité serait, comme partie, ce qu'est la bureaucratie : à la fois représentation de l'ordre social (dispositions mentales, inculcations, modes opératoires validés —*paraître*) et organisation sociale (pratiques, opérations concrètes, actions —*être*). E. Morin a déjà évoqué ce principe comme manière de sortir du paradoxe de l'observateur décrit par JB. Grize en observant que le fonctionnement du cerveau (pris comme matrice matérielle de l'abstraction et de la capacité à concevoir la réalité, voire à l'anticiper) relevait du même ordre, de la même organisation que les faits observés (*cf.* notes 03).

L'ego-histoire, en ce sens, en impliquant de fait le sujet-acteur dans l'observation de la réalité sociale, limite l'extériorisation de l'objet (la bureaucratie) en autorisant une double observation critique (ou en conscience) : celle de l'objet observé (mis à distance) et celle du sujet-observateur pris comme partie prenante de l'objet observé (concepteur). Cette double observation critique (ou double extériorisation), dans le cas de la bureaucratie, permettrait de lever une partie du voile kafkaïen, en établissant la bureaucratie à la fois : 1) comme un centre de pouvoir, en y reconnaissant les modes d'exploitation et l'objet de l'angoisse, à savoir la manipulation des individus nécessaire à toute exploitation[1] ; 2) comme une façon d'être, de penser, une sorte d'habitus, lequel serait —dans l'être bureaucratique— ce qui permet au sujet d'être en état

notes 03 — *principe de l'hologramme, de l'intérêt de son exploitation analogique*

«L'hologramme est une image physique, conçue par Gabor, qui, à la différence des images photographiques et filmiques ordinaires, est projetée dans l'espace sur trois dimensions et produit un sentiment étonnant de relief et de couleur. L'objet hologrammé se trouve donc restitué, dans son image, avec une fidélité remarquable.

Cet hologramme est constitué à partir d'une lumière cohérente (laser) et d'un dispositif qui fait que chaque point constituant cette image contient un échantillon du système de franges d'interférences émis par les points de l'objet hologrammé.

[...], chaque point de l'objet hologrammé est «mémorisé» par l'hologramme tout entier, et chaque point de l'hologramme* contient la présence de l'objet dans son entier ou presque. Ainsi, la rupture de l'image hologrammatique détermine, non des images mutilées, mais des images complètes, devenant de moins en moins précises à mesure qu'elles se multiplient**. L'hologramme démontre donc la réalité physique d'un type étonnant d'organisation, *où le tout est dans la partie qui est dans le tout, et où la partie pourrait être plus ou moins apte à régénérer le tout.*» E. Morin, 1986, p. 101.

De ces principes, E. Morin envisage la richesse des «organisations hologrammatiques» et notamment celle des parties : «[...] :

a) les parties peuvent être singulières ou originales tout en disposant des caractères généraux et génériques de l'organisation du tout ;

b) les parties peuvent être douées d'autonomie relative ;

c) elles peuvent établir des communications entre elles et effectuer des échanges organisateurs ;

d) elles peuvent être éventuellement capables de régénérer le tout.», p. 102.

*- Pour comprendre le principe de restitution de l'objet à partir des interférences, on prend l'exemple de pierres lancées sur un étang ; celles-ci créent des rides concentriques qui en s'élargissant interfèrent entre elles. En supposant l'inversion du processus de formation de ces interférences, on reviendrait à la forme précise des pierres au moment où elles pénètrent dans l'eau.

**- (NdA) selon une autre source (M. Henry, a1989) :«[...], chaque point de l'hologramme reçoit des informations venues de tous les points de l'objet, dans la mesure où celui-ci diffuse dans toutes les directions la lumière qu'il reçoit. Un fragment d'hologramme fournit donc la même image que l'enregistrement entier, à ceci près que la limitation de la région utilisée affecte la netteté des images restituées, comme cela se produit chaque fois que l'on restreint les dimensions latérales d'un faisceau lumineux.» pp. 553-554.

1- exploitation à ne pas confondre avec oppression.

d'observer la bureaucratie et plus généralement d'«observer» (c'est-à-dire de constituer des objets —statut scientifique), toutes choses égales par ailleurs, dès lors qu'il est admis que la bureaucratie inscrit dans la pratique de ses membres, la critique de leur pratique comme pratique bureaucratique (théorisation de la pratique)[1].

Dans le second cas, il fallait, plus ou moins simultanément, prendre en considération deux problèmes. Le premier tenait aux contextes de l'expérience, le second à l'analyse proprement dite. En effet, si nul n'est censé ignorer la loi, la loi sans être totalement ignorée n'est jamais vraiment connue en dehors des professionnels que l'on consulte au premier problème venu. Il en est de même des contextes dans et par lesquels on agit. Et ce, d'autant plus qu'un individu *lambda* manifestera toujours une certaine propension à centrer le monde autour de son nombril ou, selon l'expression de John Kenneth Galbraith (e1989, p. 200), reconduira «la tendance presque invariable qu'a chacun de nous» à limiter «son univers jusqu'à le faire confondre avec son propre horizon». Il fallait donc retrouver ces contextes qui, entre 1980 et 1982, interagissaient en Algérie et tout particulièrement à la Cadat sur les individus associés à la production. Ces contextes (et niveaux bureaucratiques) échappaient en grande partie à l'acteur que j'étais —ou plutôt, ils étaient l'objet de croyances sur leur rapport à l'action du moment. Leur restitution, en renvoyant aux conditions de l'action décrite, participe pleinement à l'effort d'analyse. En cela, le rappel des contextes et le travail d'analyse sont parfois simultanés.

La narration prend ici une tournure impersonnelle, un peu à la manière d'un liant qui associerait les fragments de réalité pour leur conférer un sens ; sens qui m'apparaît comme une sorte de stade ultime de mes représentations de la réalité des faits ainsi ravaudés, à l'instant précis où j'écris aujourd'hui. En cela seulement, mes dires sont définitifs.

Il me fallait éviter de restituer ailleurs que dans le cadre réservé à l'analyse et aux contextes, mon interprétation d'aujourd'hui. Pour ce faire, je devais limiter les risques et les incertitudes liés à l'utilisation de ma mémoire. J'ai donc cherché à provoquer une *remémoration documentée*, laquelle me permettait, à la fois de faire resurgir des souvenirs, tout en les contrôlant à la lumière des documents existants : parmi ceux-là, de préférence, les documents à la production desquels j'avais pu participer, puis ceux, qu'indirectement ou directement, j'avais pu utiliser à l'époque (des notes, textes, rapports officiels, différentes chartes —produits par les différentes instances impliquées dans la planification urbaine— relatifs à l'urbanisme algérien et utilisés en 1982[2]).

Afin d'améliorer les performances de mon «bricolage» méthodologique, j'avais prévu de confronter mes souvenirs à ceux de mes collègues présents en même temps que moi à la Mission Technique. Cet objectif, qui devait initialement servir à faire la part de ma propre mystification et à engendrer une série d'interrogations sur son origine, n'a été que partiellement atteint. Ces confrontations étaient surtout dirigées vers le groupe de travail auquel j'appartenais et qui s'était formé au sein du bureau d'études. Ce groupe s'est depuis longtemps dispersé aux quatre coins du monde, du Kenya à la Syrie en passant par la France et l'Algérie. Ces distances ont interdit la réalisation complète de mon projet. Deux entretiens non enregistrés ont été réalisés avec une

1- l'autocritique stalinienne ne serait autre qu'une forme dévoyée de cette virtualité (ou être) de la bureaucratie.

2- retrouvés le plus souvent en France au sein du service de documentation de l'Agence Coopération Aménagement, disparue depuis et dont le fonds a été transféré aux services de documentation du ministère de l'Equipement, du Logement, des Transports et de l'Espace.

responsable syndicale en activité à la Mission Technique en 1981 —noté : RDZSynd.[1]—. Une partie de la rédaction, à laquelle il lui était demandé de réagir, lui a été soumise.

Devant ce semi-échec, je me suis mis en quête de témoins de cette époque :

-ainsi, ai-je pu réaliser un entretien avec un coopérant Ingénieur des Ponts et Chaussées, en poste à la direction générale de la Cadat en 1969. Cet entretien réalisé en 1987, noté RFCoop[2], portait, d'une part sur l'histoire de la Cadat et d'autre part, sur l'expérience de coopération ;

-pour compléter ces trop maigres résultats, j'ai orienté une partie de ma recherche bibliographique sur les témoignages de différents acteurs ayant travaillé en Algérie entre 1962 et 1982.

Le corpus de la thèse se construit autour d'une mémoire des faits, la mienne, celle des choses (des produits tels les Plans, les écrits et autres traces physiques) et, enfin, celle des autres (collègues et autres acteurs en poste à l'époque des faits). A ces trois mémoires s'en ajoute une quatrième, celle des «commentateurs» de l'époque des faits (acteurs, chercheurs, journalistes, juristes, etc. ayant participé à des degrés divers aux conditions de l'expérience décrite ou ayant participé à un degré ou à un autre à les décrire). Ces quatre mémoires forment en quelque sorte les quatre ressources de mon texte.

2.2.2. procédés de narration — qui raconte qui et quoi ?

Que représentent les fragments de l'histoire d'un individu ? Comment rendre significatif un témoignage sur une réalité complexe ? Enfin, comment se regarder faire et se regarder penser sans sombrer dans l'exhibitionnisme ou l'anecdote, l'autocritique ou l'auto-valorisation ? En résumé, comment se faire l'objet de son propre discours ? L'écueil qui menace ce travail tient à son parti pris «autobiographique», et donc aux effets de distorsion —générateurs de quelques subtiles tensions— dûs à la coïncidence du «je» qui décrit et du «je» décrit. Roland Barthes (1975), soumis à l'exercice périlleux d'avoir à rendre compte de lui-même dans le cadre d'une commande[3], avait résolu le problème par cette «boutade» en forme de règle du jeu soumise au lecteur :

> «Tout ceci doit être considéré comme dit par un personnage de roman» mis en exergue au texte de l'ouvrage[4].

Au regard de l'ambition heuristique implicite à tout engagement dans un travail de recherche, le recours à cette formule d'apparence paradoxale pourrait passer pour une impertinence difficile à assumer (et ce d'autant plus que je ne saurais en aucun cas prétendre à la légitimité de l'auteur cité). Je me suis cependant permis de retenir cette idée de «personnage de roman» du fait qu'elle

1- Responsable syndical de la Cadat, l'entretien est désigné par une initiale, une abréviation du pays d'origine de l'interviewé et l'abréviation de sa fonction soit : R : initiale, DZ : Algérie, Synd : Syndicaliste.

2- L'entretien est désigné par une initiale, une abréviation du pays d'origine de l'interviewé et l'abréviation de sa fonction, suivie de la date de l'entretien soit : R. : initiale, F. : France, Coop. : Coopérant.

3- *Roland Barthes par Roland Barthes*, pour la collection «Ecrivain de toujours» aux éditions du Seuil.

4- Dans la foulée, pourraient également être évoqués le retentissant «Madame Bovary, c'est moi» de G. Flaubert (cité par R. Dumesnil, 1951, «Introduction» à *Madame Bovary*, coll. Bibliothèque de la Pléiade, éd. Gallimard, p. 272) ou l'assertion plus feutrée mais tout aussi percutante de M. Proust : «Il y a dans la Recherche un «je» qui n'est pas moi.» (M. Raimond, 1976, *Correspondance Proust-Copeau*, «Lettre à A. Bibesco», pp. 13-14) ; propositions à considérer comme autant de prémisses à la problématique éminemment moderne de l'identité de l'auteur («Qui» raconte ?).

présente l'extrême avantage, par delà le côté plaisant de la formule, d'aggraver, en vue de l'éclairer, la distance entre le «je» révolu de l'être pris en charge par l'écriture et le «je» actuel de l'auteur, ce dernier n'échappant pas, en raison de sa propre mise en scène au sein de la narration, à la contamination de la fiction.

En corollaire, cela reviendrait, pour ce qui nous concerne ici, à envisager comme une forme de fiction, la démarche scientifique qui vise à résoudre la réalité en mots et ce, en se donnant les allures de l'évidence (M. Weber, e1971, pp. 4-5). De là, une exigence commune à ces deux desseins —destins ?— d'écriture (d'ordre fictionnel et/ou scientifique) : explorer les diverses modalités de distance par rapport à la «réalité» observée. Autrement dit, entendre par «personnage de roman», une règle de narration, règle qui fixe le parti de distanciation retenu en postulant la démultiplication des points de vue (selon une démarche analogue à celle du romancier qui, disséminant ses personnages au sein de son œuvre, trouve, par ce biais, le moyen de reconstituer un univers). Ainsi m'a-t-il fallu répondre préalablement à cette question : et maintenant, comment raconter ? Ou encore —ce qui revient au même— : qui raconte qui et quoi et où se poste le narrateur ?

J'ai opté pour un système de narration par fragment. Il présente à mes yeux l'avantage de ne pas forcer la remémoration par un souci d'exactitude et de cohérence propre à une narration détaillée qui embrasserait l'expérience comme une totalité finie. Mais ma méthode, en l'état, ne me permettait pas de garantir une fidélité sans faille à mes assertions sur l'Algérie —notamment quand celles-ci cherchent à établir les contextes de l'expérience. Aussi ai-je pris le risque d'une position qui me paraissait la plus proche des conditions de l'observation : maintenir mes représentations de la réalité algérienne, tout en cherchant à vérifier mes dires et mes observations chaque fois que la possibilité m'en était offerte.

Pour ne pas perdre en complexité —dans cette relation observation/objet observé, sujet-observateur/sujet-concepteur—, j'ai mis en place plusieurs procédés narratifs dont la fonction est de renvoyer simultanément à plusieurs points de vue :

-le premier procédé, le plus sollicité, serait celui de la mise à distance et donc le plus proche du constat analytique : à la fois, témoignage sur les contextes, livré et mis en cohérence par le discours et discours de l'analyse renvoyant à des fragments d'explication ;

-un discours rapporté, énoncé généralement sous la forme de dialogues. Ces dialogues ont pour dessein d'actualiser, comme pourrait le faire un conteur, des situations d'échanges entre différents acteurs. Ce sont donc des *échanges verbaux reconstitués* qui, rapportés, figurent dans le texte comme autant de mises en scène homologues à des situations réelles. J'y cherchais un moyen de reconduire une partie de l'implicite véhiculé dans toute situation quotidienne d'échange ;

-les anecdotes : à la manière de l'énoncé précédent, elles renvoient directement à ma façon d'appréhender les choses et les situations. Elles impliquent généralement «je» sans un dessein apparent d'objectivation lequel est assumé, en revanche, dans le choix des anecdotes retenues. C'était une manière de ne jamais perdre de vue, par rapport à la neutralité appliquée du premier procédé —exercice de style réservé à toute écriture à prétention heuristique— l'arbitraire du sujet. Ces anecdotes renvoient plus rarement à d'autres témoignages. Livrées directement, elles prennent alors, au même titre que les figures, valeur d'illustrations. Dans tous les cas, elles constituent des ruptures dans la continuité narrative. Elles seraient une manière de créer des lacunes dans le texte et de renvoyer ainsi à la discontinuité de la réalité. Elles seraient une

probabilité d'introduire dans le texte, par ces lacunes, cette perpétuelle lutte au sein de la bureaucratie, entre l'apparence du réel et le réel et peut-être, bien que le vocabulaire soit difficile à manier, entre le mensonge et la vérité. Le mensonge est de l'ordre de la ruse, et les organisations n'en manquent pas pour faciliter l'adhésion de leurs membres à leurs fins ultimes ;

-les notes, qui se distinguent des notes de bas de page, ont pour fonction de renvoyer à des précisions et à des références pouvant participer à une clarification des constats ou analyses effectuées ;

-enfin,

«Le récit est une séquence deux fois temporelle...: il y a le temps de la chose racontée et le temps du récit (temps du signifié et temps du signifiant). Cette dualité n'est pas seulement ce qui rend possibles toutes les distorsions temporelles qu'il est banal de relever dans les récits (trois ans de vie du héros résumés en deux phrases d'un roman, ou en quelques plans d'un montage «fréquentatif» de cinéma, etc.) ; plus fondamentalement, elle nous invite à constater que l'une des fonctions du récit est de monnayer un temps dans un autre temps» C. Metz, 1968, p. 27[1].

Par le biais des schémas chronologiques placés en tête des chroniques, j'ai voulu figurer cette dualité, en indiquant les changements de temporalité impliqués, à la fois dans le témoignage et dans l'analyse ; laquelle, comme une sorte de retournement du temps, pouvait être considérée comme une forme de témoignage sur le témoignage.

Ainsi, le propos des chroniques est-il constamment écartelé entre, d'une part un souci d'«objectivité» —dire l'Urbanisme en Algérie— et d'autre part, ma façon de le percevoir —faire de l'urbanisme en Algérie—. Sur ce fil du rasoir, la thèse se situe constamment entre «mon» Algérie et l'Algérie où je me trouvais à agir.

1- cité par G. Genette, 1972, *Figures III*, p. 77.

télex :

Télex :

grade : *architecte* fonction : *chargé d'études, aménagement*

Unité d'affectation : *Caisse Algérienne D'Aménagement du Territoire, Direction Régionale d'Oran, Mission Technique de Tlemcen.*

Telles étaient les principales précisions du télex qui m'autorisait à me rendre à Tlemcen en septembre 1980.

fig. 02 — carte d'Algérie, Géographie. sources : documents personnels, IGN, kümmerly & Frey - Berne, *L'Algérie*, ouvrage réalisé sous la direction de Paul Balta.

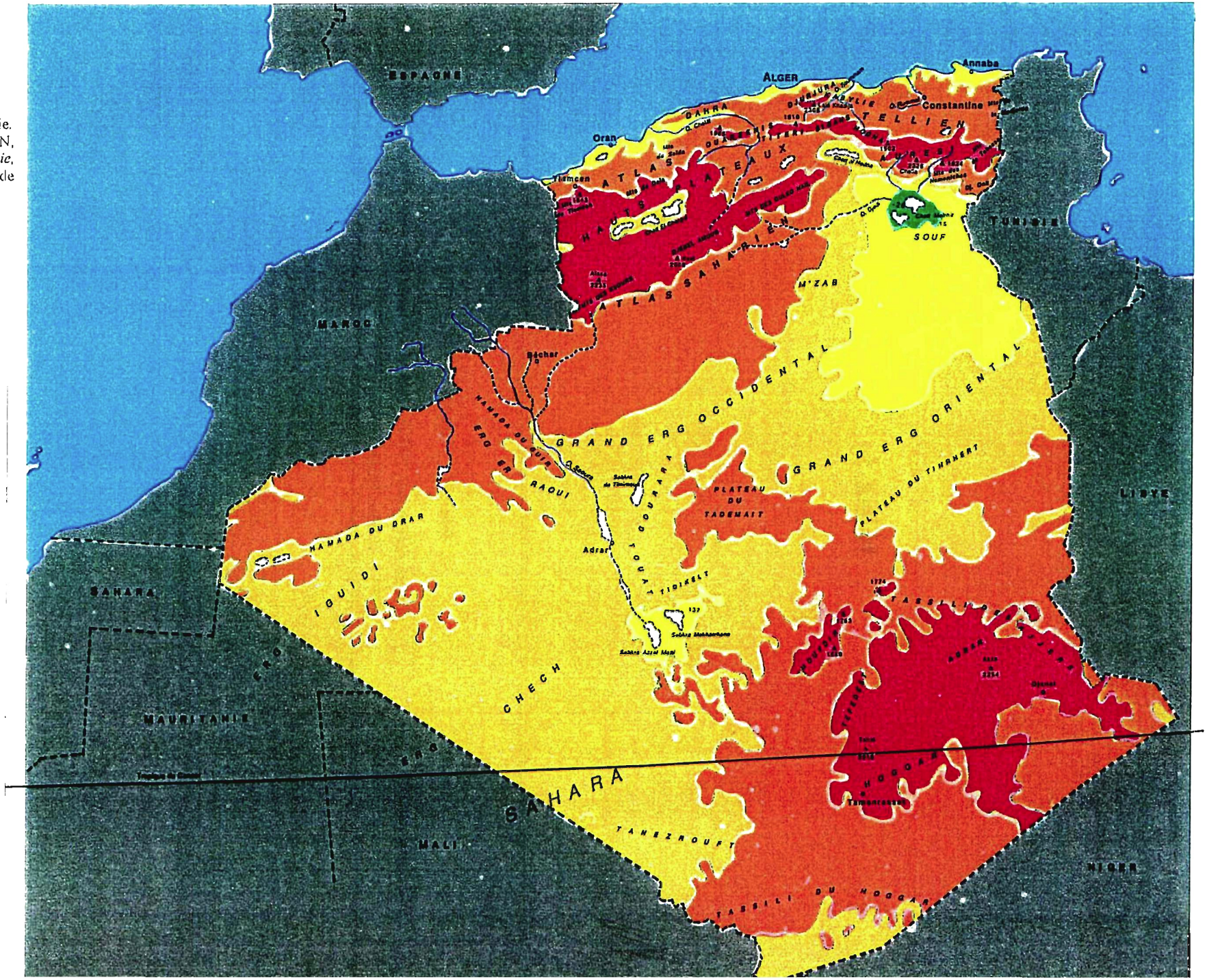

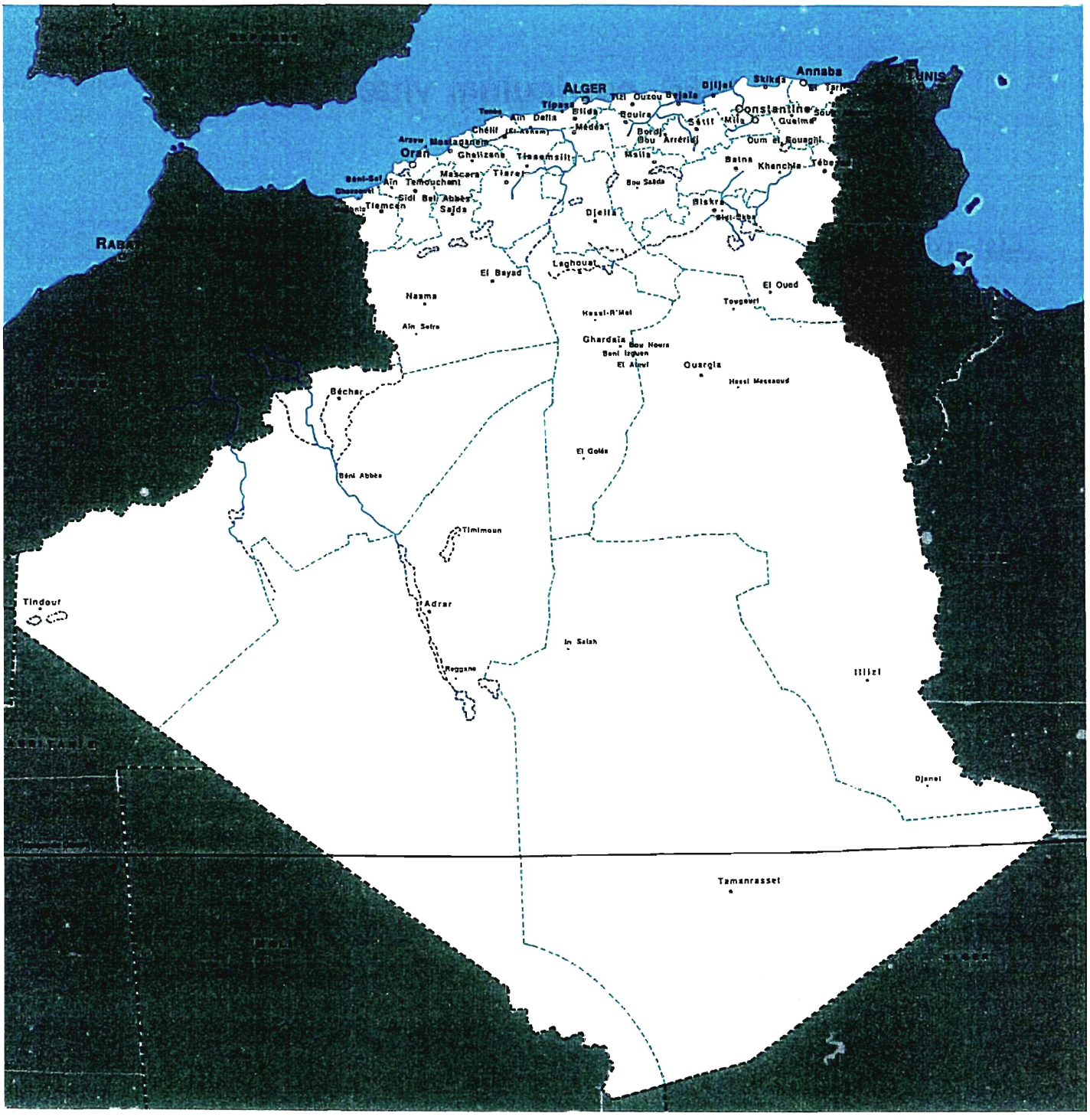

fig. 03 — carte d'Algérie, découpage administratif, les wilayate en 1974

sources : documents personnels, Marc côte (1983), IGN, kümmerly & Frey - Berne

1980, curriculum vitæ

Etat-civil

né le 23 janvier 1957 à Chauvigny (86). célibataire

Etudes

primaires :

1962-1965 :	Ecole primaire de Sidi-Okba (wilaya de Biskra).	Algérie
1965-1967 :	Ecole primaire de la Mission Française de Biskra.	Algérie

secondaires :

1967-1969 :	6ème, 5ème: CEG Lamoudi de Biskra.	Algérie
1969-1971 :	4ème, 3ème: CES Jean Arnaud de Chauvigny (86).	France
1971-1973 :	Seconde, 1ère (série «C») : Lycée Pierre et Marie Curie à Annaba.	Algérie
1973-1974 :	Terminale (série «C») : Lycée Mariette à Boulogne sur Mer (62).	France
juillet 1974 :	BAC série «C», mathématiques, sciences physiques.	

universitaires :

1974-1980 :	Unité Pédagogique d'Architecture de Nantes (UPAN) (44).	France
février 1981 :	Diplôme, architecte DPLG.	

Expérience professionnelle

1974-1977 :	Vacations au Centre de tri postal de Poitiers (86).
1976 :	Stage «gros œuvre», stage obligatoire du 1er cycle dans une entreprise de construction.
1977 :	Stage «second œuvre», stage obligatoire du 2ème cycle sur un chantier de rénovation.
1977-1978 :	Demi-poste de surveillant d'internat au Lycée d'Enseignement Professionnel des Herbiers (85).
1978 :	Stage «bureau d'études», stage obligatoire du 3ème cycle dans une agence d'architecture (Civray 86).
1978-1980 :	Poste à plein temps de surveillant d'internat au Lycée d'Enseignement Professionnel des Herbiers (85).

C'est avec ce «CV» annexé à mon dossier de Volontaire pour le Service National Actif (VSNA) que je suis parti en terre d'ancienne connaissance.

CHRONIQUES D'UN VOYAGE EN ARCHITECTURE

.I.

septembre 1980, à la recherche des mots

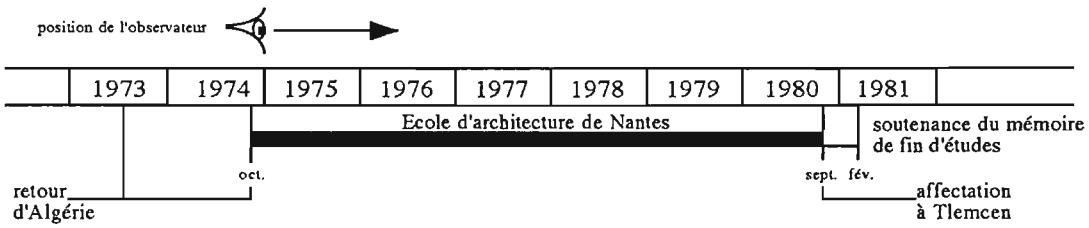

schéma 01 — le temps de la chronique I

Ce n'est pas tout à fait «innocent» que je grimpais dans le train pour Marseille, ni sans inquiétude, qu'une fois assis, j'imaginais les jours prochains et me rendais compte que je ne savais même plus dire bonjour en arabe. Seul cette fois, j'appréhendais l'Algérie avec un certain recul que l'oubli compliqué —ne concernant pas seulement la langue que je n'avais d'ailleurs jamais sérieusement apprise— chargeait de cette contradiction singulière : je faisais retour dans un pays où je n'étais ni étranger, ni autochtone.

«—Quand je contemple la chute du jour —de n'importe quel jour— il me semble, à chaque fois, que c'est la fin d'une époque. Et l'automne ! Cela pourrait aussi bien être la fin de tout. Voilà pourquoi je hais les pays froids et j'aime les pays chauds qui n'ont pas d'hiver et où, quand vient le soir, la vie semble s'ouvrir au lieu de se fermer. Tu ne le sens pas ?

—Si, dit Kit, mais je ne suis pas sûre de préférer les pays chauds. Je ne sais pas. Je ne suis pas sûre qu'il soit bien de chercher à éviter la nuit et l'hiver, et qu'il ne faudra pas le payer un jour. ...» Paul Bowles, e1990, *Un thé au Sahara*, p. 91.

fig. 04 — vues d'Occident

Depuis 1959, la France n'était qu'une somme de parenthèses dans le temps, le plus souvent estivales. Le retour en France en 1973 avait été prétexte à de longues rêveries nourries de fantasmes d'opulence. Il est vrai que j'avais oublié qu'il y faisait froid. La France de l'été avait aussi ses hivers et le froid débordait largement sa réalité météorologique ; il pouvait aussi engourdir les humeurs.

Une année de terminale à Boulogne sur Mer, comme une longue et froide transition ; puis l'école d'architecture de Nantes ; la dépense de temps si engageante des années de vie étudiante a grandement facilité l'engourdissement de la mémoire, puis l'oubli. Au delà du pays, c'était un autre temps, une autre existence qui prenait corps ; l'Algérie n'était qu'un lointain souvenir, plus rarement une nostalgie.

1. l'école d'architecture

Mes difficultés à suivre en terminale «c» avaient eu raison de mes ambitions initiales. Entretenu dans la douce quiétude des voies royales, les solutions de rechange n'étaient pas simples à trouver. Le rapide sondage auprès de la cellule d'orientation du lycée confirmait mon infortune : hors les sciences exactes, point de salut.

En parallèle, consacrant beaucoup de temps à dessiner et à peindre, je suivais les cours du soir à l'école des Beaux-Arts de Boulogne sur Mer. La terminale s'achevant sur un profond dégoût de la chose mathématique, les espoirs d'une carrière, passant par les grandes écoles, s'amenuisaient. Les choix d'avenir pressaient et je me voyais déjà artiste. Mais la rencontre avec les artistes en question m'avait donné à réfléchir. Il en ressortait qu'il fallait, pour conserver en état mes «dons», avoir les moyens de les nourrir. Compte tenu de ma formation initiale, de la qualité de ma vocation et de ce que je savais faire, il était plus prudent de m'orienter du côté des écoles d'architecture.

C'était là l'avis arrêté du professeur de dessin :
» — *là au moins tu pourras toujours bouffer, tu pourras apprendre un métier en continuant à apprendre à peindre ou à sculpter*».

Vérification faite à la cellule d'orientation, les écoles d'architecture existaient bien. Elles avaient, de plus, l'avantage de n'exiger ni concours d'entrée, ni classes préparatoires, d'appliquer le contrôle continu et d'être, dans mon entourage, une voie inédite et suffisamment suspecte pour susciter ma vocation. Il fallait y consacrer six années.

Six années ; un temps de ravissement, entrechoqué de discours, de dessins, grisé de mots et de jeux, ponctué de grèves et d'assemblées générales. Un temps compliqué mais sans hésitation ; un temps où la longueur des études justifiait, pour une part, l'absence de lendemain ; un temps de vacance comme une rémission dernière du devenir. L'architecture allait un peu de soi puisqu'elle était le centre, la raison d'être de ce lieu —l'Unité Pédagogique d'Architecture de Nantes (UPAN)— borné par ses murs de verre.

Lors de la rentrée de 1974, l'école d'architecture était encore en chantier, construite sur l'emplacement d'une maison de maître discrète, au milieu d'un parc ; un jardin clos dans la ville au bout de l'impasse Massenet. Le bâtiment réservé aux études et à l'administration était à lui seul un acte de bravoure architecturale : alambiqué à souhait, comme seules peuvent l'être les écoles d'architecture[1], il permettait de se perdre longuement dans une géométrie des trames avant de trouver son chemin.

C'était un lieu à apprendre. Seuls les initiés devaient s'y retrouver.

Les divisions pédagogiques qui renonçaient toutes au terme générique d'«Atelier», par déférence aux anciennes luttes de soixante-huit, animaient trois tendances. Il y avait ainsi trois chapelles, des officiants, des prosélytes, des exégètes, quelques fidèles, des transfuges et sans doute plusieurs indifférents : un microcosme —reproduction du monde à petite échelle, maladroite et déformée par le prisme professionnel— s'agitait dans ses frontières ; une nef en chantier, abandonnée dans une clairière urbaine.

C'est ainsi que se présentait l'école en cette rentrée de 1974. Ça bougeait. Le doute n'était pas vraiment de mise et c'était exaltant. Les bons étaient d'un côté et les méchants de l'autre. Dans la chapelle que je ne tardais pas à faire mienne, les premiers étaient les «progressistes» et les seconds les «réactionnaires» ; au milieu, la place était au prêche. Ce que nous défendions exactement, j'aurais, maintenant, bien des difficultés à le définir clairement.

Nous critiquions plus que nous ne défendions. Nous cherchions quelque chose, autre chose que ce que nous observions, une autre architecture, une autre pratique de l'architecture[2]. Cette dernière ne pouvait être positive, à nos yeux, que si elle modifiait «les rapports sociaux dominants de production de l'espace». Le critère de validation de notre travail dépendait de notre capacité à rejoindre les luttes :
» — *des travailleurs qui subissent par l'organisation de l'espace, l'exploitation capitaliste» ;*
celles,
» — *des habitants auxquels sont imposés les produits de notre travail d'architecte : des lieux conçus en dehors d'eux, dans la tête des spécialistes alliés aux forces du capital» ;*
ainsi que de notre capacité à nous associer avec :
» — *ceux des habitants qui résistent aux rapports sociaux que supposent et induisent ces espaces».*

Nous devions contribuer par notre pratique et notre architecture à faire naître de :
» — *nouvelles conceptions et de nouvelles pratiques sociales brisant de fait le pouvoir de domination que le capital»*
nous réservait en tant que :
» — *travailleurs intellectuels privilégiés, décideurs ou encadreurs.»*

cf. l'école d'architecture de Nantes, celle de Rouen, celle de Bordeaux ou celle de Paris la Défense...

La revue, *Place —Peuple, Espace, Pouvoir—* (en particulier les numéros 4, 5 et 6), a été largement mise à contribution pour reconstituer une partie des mots d'ordre en vigueur à l'école de Nantes.

Nous étions contre :
» — *ceux pour qui l'ordre régnant dans la production du bâtiment, y compris les agences, sert une architecture, un urbanisme, outils directs d'oppression des masses, réparties, classifiées, contrôlables ; contre les tenants de la politique d'union de la gauche, qui révisent les fondements théoriques du pouvoir de classe pour mieux asseoir le leur sur des travailleurs voués à une production capitaliste d'Etat, et par un aménagement de l'espace qui prolonge et renforce l'espace répressif existant».*

Il y avait, au nombre de nos interrogations, l'«usage» des espaces : pour qui construire ? Construire quoi ? Et quel «mode de vie» privilégier ? Lequel serait le moins «aliéné» (ou aliénant) ? L'architecture à produire se devait d'être assez active pour participer à la libération du corps et des âmes, pour contribuer à la subversion de la société bourgeoise. L'architecture devait être produite pour ceux qui en usent, avant d'être l'architecture des architectes. Ceux-ci, jusqu'alors, avaient le privilège de participer à la production de l'espace et, à ce titre, se comportaient comme des valets (de la bourgeoisie) qui imposaient leurs modes de vie fantasmatiques comme autant de visions essentielles de la société contemporaine et moderne conjuguée au futur.

Mais se référer aux «usagers» ou aux «habitants» quand ceux-ci n'étaient pas clairement définis par leur «appartenance de classe», revenait à courir le risque d'errer dans :
» — *le vocabulaire politique de la bourgeoisie»*
et à prendre pour réalité :
» — *un truc, sans sexe, sans âge et sans classe», «une variable aléatoire d'un monde ramené à une série de fonctions (une variable localisée, définie, mesurée, par les techniciens qui organisaient le contrôle social de l'espace)».* revue *Place —Peuple, Espace, Pouvoir—* n°5, p. 1.

Aller vers les travailleurs, les opprimés d'ici et d'ailleurs, était un mot d'ordre convenu auquel j'adhérais sans réticence.

Pourquoi ?

Par sentiment, par reconnaissance d'un lieu, des idées où je savais me repérer, me reconnaître. La société de classes est un fait d'injustice, l'exploitation, une réalité avant d'être un concept sublime, l'indifférence au malheur d'autrui, une indécence, une infirmité des pays dits développés. L'arsenal bureaucratique, impersonnel, des aides diverses, de la sécurité sociale à l'ANPE, en passant par les aides au développement des pays du tiers-monde, ne sont jamais, au centime près, que le plus juste tribut d'une culpabilité collective qui s'assume mal, un moyen en trompe-l'œil d'ignorer sans risque majeur, des œillères pour opulents. C'était également agir, avoir le sentiment de faire quelque chose, d'œuvrer au changement, rêver à une autre société moins sordide et plus ambitieuse, s'inscrire dans un mouvement et être présent dans l'Histoire. L'idée était simple aussi : moins il y avait d'imbéciles sur terre et plus il y aurait de chances d'y vivre avec intelligence. La Révolution devait servir à ça.

Il fallait être présent là où bougeait le monde, là où frémissait la Révolution. C'était une tradition dans l'école. Des équipes s'étaient déjà constituées au début des années 70 autour de l'intervention, de la mise à disposition de savoirs et des savoir-faire constitués à l'école. Le

lotissement «du Cedre» était la plus célèbre des expériences d'intervention de l'école d'architecture : c'était la plus célébrée aussi (*cf.* anecdote 01).

anecdote 01 — *le Cedre*

L'histoire du Cedre commence par la dénonciation des malversations d'un promoteur nantais par les futurs habitants d'un lotissement de 1500 logements programmé à Nantes dans le cadre d'un concours Chalandon dans les années 58-69. Le promoteur avait omis, dans sa publicité, de signaler la présence d'une voie de chemin de fer et surtout le projet d'une autoroute et d'un échangeur aux limites de la ZAC sur laquelle les pavillons devaient être construits. Mais le ressentiment des futurs acquéreurs se renforce lorsqu'ils apprennent que les surfaces des parcelles de leur futur pavillon HLM sont bien en deçà des promesses faites.

L'affaire part de quelques familles du quartier des Batignoles de Nantes, quartier célèbre pour son histoire troublée, liée au destin des usines Creusot-Loire. Ces familles, inscrites sur les listes des futurs acquéreurs des «chalandonnettes» de la ZAC, s'estimant flouées dans leurs rêves, s'organisent et mènent campagne contre le promoteur. Le 23 janvier 1971, après une immense assemblée générale rassemblant une centaine de familles, un comité de défense est constitué qui agitera, par brefs épisodes, la vie politique nantaise. Dans un premier temps, face à la mobilisation des futurs acquéreurs, la préfecture renonce à l'opération de lotissements ; malgré la défection de quelques familles, le comité de défense, allié à un autre groupe de candidats à la propriété (Confédération Générale du Logement), représentant ainsi une soixantaine de familles, décide de poursuivre la lutte. Les futurs habitants se constituent en coopérative de promotion de leur propre lotissement, soutenue par le Comité Ouvrier du Logement (COL) et le Toit Coopératif. Le comité obtient que soient attribués à ses membres les crédits HLM qui devaient être affectés à la ZAC et qui étaient bloqués depuis la suspension de l'opération.

Les luttes menées au cours de la même période pour la défense des bords de l'Erdre (contre la privatisation des rives) sont l'occasion de rencontres des membres du comité de défense, avec des paysans (membres du syndicat des Paysans Travailleurs notamment), des étudiants et des enseignants de l'école d'architecture, des professionnels du bâtiment. Ces rencontres, qui renouent les alliances scellées aux beaux jours de mai 1968, déboucheront sur une collaboration, où sera associée très tôt l'école d'architecture (1971) après que des paysans de la commune de la Chapelle sur Erdre auront proposé au comité de défense un terrain de 3,8 hectares attenant au bourg, appartenant à la ferme du Cedre, qui donnera par la suite son nom au lotissement.

A partir du mois de novembre 1971, après déblocage des crédits et acquisition du terrain, les étudiants et les enseignants interviennent en tant que techniciens, en association avec un architecte et un métreur en exercice. Le groupe d'études ainsi constitué met au point une méthode de travail avec les habitants. Des réunions hebdomadaires se tiennent à l'école d'architecture avec les futurs habitants, réunions au cours desquelles sont élaborés le Plan de masse du lotissement et les Plans des maisons, 66 au total. Le groupe d'études se renforce rapidement d'une équipe constituée autour d'un enseignant en sociologie qui a pour tâche :

«d'assurer la réalisation et le dépouillement d'un sondage permettant de définir les aspirations des futurs habitants, leur mode de vie et aussi connaître l'avis des gens qui ne pouvaient pas se déplacer jusqu'à l'école.»

L'école d'architecture deviendra le centre de cette aventure, malgré les problèmes de financement (difficulté de classement HLM du lotissement —arrêté de lotissement obtenu fin 1972— et le licenciement de sept enseignants (1972-1973). En 1974, les premières familles emménagent ; seules 25 d'entre elles étaient là au premier jour de l'action en 1970. L'école continuera à prendre en charge jusqu'en 1976 les études sur les couleurs extérieures et sur les clôtures avec le concours des enseignants plasticiens.

Cette expérience était «La» référence en matière de nouvelles pratiques d'exercice du métier :

«il aurait été possible pour nous, étudiants architectes, d'imaginer un lotissement (répondant aux normes HLM et urbanisme) en planchant sur nos tables à dessin et faire un truc qui nous aurait satisfaits, nous, nos goûts, notre mode de vie ... MAIS qui n'aurait pas répondu aux besoins des gens et qui n'aurait pas été une démarche commune ; ils n'auraient pas assumé leur habitat et seraient simples consommateurs d'une marchandise logement.» p.39.

ou encore :

«Cette nouvelle pratique sur l'espace se caractérise donc plus par une recherche des relations sociales et humaines autour desquelles est conçue une enveloppe que par la conception d'une enveloppe esthétique dans laquelle se créeront des relations sociales» p. 39.

Sources : revue *Place —Peuple, Espace, Pouvoir—* n°6, 1977, «Quand on fait rêver les familles ouvrières nantaises de la petite maison...», pp. 37-40.

Il y avait également la construction d'une école pour le Vietnam, autre projet célébré. Ces deux actions fondaient aussi les spécificités de ma chapelle.

Nos projets d'école ne pouvaient se concevoir sans le préalable d'une «analyse» ; de ce fait, les sciences humaines étaient appelées à la rescousse. Il fallait, pour chaque projet, justifier d'une situation existante et d'un programme réel. L'analyse devait servir à améliorer les performances du programme et à générer des critères «objectifs» de conception, étant entendu qu'il ne s'agissait pas d'améliorer les performances techniques, mais l'embrayage de notre travail sur l'usage des

espaces que nous avions à concevoir. Le programme devait être orienté dans ce sens, l'usage étant, à égalité des critères techniques, une contrainte de conception.

La sociologie, bien plus que la psychologie ou que la géographie humaine, nous subjuguait —me subjuguait—. L'architecture ne se limitait plus seulement à la résolution technique d'une œuvre livrée à l'arbitraire de son auteur mais devenait la résultante de processus compliqués qu'il fallait questionner et dans lequel l'architecte devait prendre position en expliquant, du point de vue des objectifs du programme, ses choix. Ainsi, le projet de «maison de retraite»[1] renvoyait-il à la question de la place des non-productifs dans notre société et, parmi eux, celle des retraités et des «vieux». Le projet architectural —à partir du programme de maison de retraite— ne pouvait plus se concevoir dans la seule perspective d'un exercice de style sur les parcelles n_0, n_1 et n_2 du Plan cadastral. Le projet devait instruire la place des retraités dans la ville. Il fallait enquêter sur le temps présent, élaborer une analyse transversale du programme donné, l'interpréter à la lumière des résultats obtenus par l'investigation concernant la situation des non-productifs dans la ville ; réaliser un contre-programme —ou apporter des corrections au programme— et enfin, réaliser un projet «nouveau». Autrement dit, le projet architectural se résolvait dans un projet politico-social, ou peut-être même dans un projet social : il fallait «changer la vie pour changer la ville» (A. Kopp, 1975).

Magnétophone en bandoulière, nous partions à l'affût de la parole critique des usagers[2] ; nous cherchions les zones de conflit. Les comités de quartier, les associations de défense nous attiraient irrésistiblement[3]. Ce que nous observions, nous renvoyait à nos calques sur lesquels nous tentions d'apporter (sous forme de contre-projets le plus souvent) des réponses —des esquisses d'espace— aux interrogations soulevées pendant la phase d'analyse.

L'école d'architecture de Nantes de 1974 à 1980 ne se réduisait sans doute pas qu'à cela. La coupe franche de mon souvenir n'est pas exhaustive mais représente mon identification à une tendance particulière. L'école était traversée d'innombrables courants et conflits qui se cristallisaient autour de trois groupes d'enseignants opposés en permanence autour de la question de l'architecture et de la formation des architectes. Celui auquel je m'identifiais, privilégiait, non sans d'interminables débats ni sans contradictions et sous-tendances, l'architecture et la réflexion (politique et polémique ?) autour de l'usage. Entre 1975 et 1978, un certain nombre de réformes de la profession (loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture) et de l'enseignement (Réforme d'Ornano, 1978) favorisait les prises de position radicales. La radicalisation était d'autant plus implacable que

1- référence à un projet réalisé dans le cadre des unités de valeur d'architecture en seconde année du premier cycle (1975-1976) ; sous la direction de Daniel Pinson.

2- référence aux projets d'habitat collectif : l'analyse portait sur les collectifs du quartier des «collines du Cens» à Nantes —première année du second cycle— (1976-1977) ; projet réalisé sous la direction de Daniel Pinson. Egalement le projet de lotissement et de collectifs sur la commune de Batz-sur-Mer ; l'analyse portait sur le site (protection de l'environnement et défense des salines) et sur le mode de vie des habitants de la presqu'île —première année du troisième cycle— (1978-1979) ; réalisé sous la direction de Daniel Peneau.

3- référence au POS de Nantes —en particulier le POS Nantes-Nord— ; l'analyse portait sur la politique d'aménagement de la municipalité de Nantes, précisément sur les modalités de l'enquête publique et sur les réactions des résidents face aux projets municipaux (projet de rocade, projet d'implantation d'une prison etc...) ; —projet de seconde année de second cycle— (1977-1978) ; réalisé sous la direction de Daniel Pinson.

l'impuissance à s'y opposer et à modifier le cours des choses était constamment rappelée à chaque fin de grève.

L'inquiétude sur le devenir était diffuse ; elle engageait certainement à l'interrogation sur le métier et sur sa mission. Aucune des tendances représentées à l'école n'y échappait, mais toutes résolvaient (ou éludaient) différemment le problème. Avec le recul, l'interrogation sur l'architecture telle qu'elle se posait autour de la place de l'architecte dans l'école d'architecture (c'est-à-dire dans la formation) et dans l'architecture, relevait peut-être aussi d'une recherche plus ou moins consciente des potentiels de reconversion et de pratiques professionnelles différentes (ou nouvelles) plus adaptées au contexte de la production contemporaine et... à venir. Le terrorisme intellectuel régnant ne facilitait pas la souplesse des vues et des échanges. Il rendait inconciliables, par principe, les positions. Les critiques étaient largement incompatibles avec l'esprit de chapelle. Les procédures d'excommunication étaient nombreuses.

Dans la mienne, la mise en «espace» des idées n'allait pas sans d'extrêmes difficultés. Le discours omniprésent en masquait certaines. Aux yeux de nos détracteurs, nous étions faiseurs de mots avant d'être des concepteurs ; ils en concluaient que la longueur de nos discours était proportionnelle à la mesquinerie de nos projets. Notre incompétence était parfois vivement dénoncée sur le plan plastique et surtout sur le plan technique.

Les quelques unités de valeur en sciences humaines —sociologie, psychologie, géographie et économie— ainsi que les quelques lectures adjacentes[1], nous permettaient d'approcher la réalité sociale. Mais, en revanche, elles ne nous permettaient aucunement de satisfaire à nos prétentions d'observer et d'appréhender cette réalité comme contrainte du projet ; autrement dit, il n'était pas question d'incorporer cet acquis dans le travail de projection de la même manière que nous usions des techniques de la construction ou de l'apprentissage des formes plastiques.

De la sociologie et des sciences humaines en général, nous attendions des règles de projection, intégrables au même titre que celles de la statique ou de la composition. Nous étions plus ou moins conscients du travail qui restait à faire ; cependant, la brèche était ouverte aux croyances et au commerce politique qui tenaient lieu de réalité sociale. L'heure de la fin du «bon temps des études» sonnant, nous commencions à douter et à percevoir que nos projets s'enlisaient dans une arithmétique politique où les mots d'ordre opéraient avec la force des concepts. Si le discours n'en demeurait pas moins toujours aussi virulent et radical, force était de constater qu'aux extrêmes du groupe de pensée que nous représentions, le discours —ou la phase dite d'analyse— autorisait quelques-uns d'entre nous à différer toujours le moment de dessiner. Nous avions à nous en défendre ; il était donc difficile de l'ignorer.

- pour les principales, en quatrième année -1978- (fin des UV obligatoires en sciences humaines) : R. Butler, P. Noisette, 1977, *De la cité ouvrière au grand ensemble, la politique capitaliste du logement social 1815-1975 ;* E. Durkheim, e1972, (1895), *Les règles de la méthode sociologique* ; F. Engels, e1969, (1887), *La question du logement* ; A. Huet, R. Perron, A. Sauvage, 1977, *Urbanisation capitaliste et pouvoir local* ; A. Kopp, 1975, *Changer la vie, changer la ville ;* R. Moulin, F. Dubost, A. Gras, J. Lautman, JP. Martinon, D. Schnapper, 1973, *Les architectes, métamorphose d'une profession libérale* ; L. Murard, P. Zylberman, a1976, «Le petit travailleur infatigable ou le prolétaire régénéré», in *Recherches*, n°25 ; E. Préteceille, 1973, *La production des grands ensembles* ; Ch. Topalov, 1970, *Les promoteurs immobiliers* ; etc.; auxquels il faut ajouter l'ensemble des brochures, journaux, revues et tracts politiques des divers Partis communistes représentés à l'école et qui me (nous ?) servaient de véritables «digest» d'ouvrages et de réflexions menées ailleurs.

Ces extrémités faisaient le ravissement de nos détracteurs. Elles révélaient aussi les désirs profonds qui travaillaient nos motivations. Ce passage du discours au trait sur le calque, engageait : il fallait se «mouiller», se colleter, au moins fictivement, à la réalité des objets et à leur finalité dans la société où, somme toute et malgré nos discours, nous étions immergés, et à bien des égards, parties prenantes. Ainsi des grèves à l'école : elles ne représentaient qu'un risque très faible que nous prenions toujours, fiers et redoutables ; cependant que, salariés par ailleurs, nous hésitions à prendre ces mêmes risques sur les lieux respectifs de nos emplois. Il y avait là deux poids et deux mesures, souvent difficilement justifiables. Je n'étais pas tout à fait conscient de cette espèce de rupture, mais, à mesure que s'approchait le terme, j'en éprouvais comme un désenchantement.

En fait, nous nous complaisions dans une situation qui autorisait toutes les rêveries et qui nous permettait de jouer avec ce que nous observions : le monde reconstitué était à notre entière disposition, rassurant et ordonné, lisible et comme mécanique ; ainsi, pouvait-il être transformé, modifié (et pourquoi pas réglé) pour de plus grandes performances. Mais il y avait tant de plaisir à le moduler selon nos désirs, à le faire fonctionner, à l'agir (*cf.* anecdote 02).

anecdote 02 — *un dazibao de six pages*

Je ne résiste pas au plaisir de citer un extrait d'un texte daté du 5 mars 1977, affiché sur les murs de l'école d'architecture de Nantes pendant l'une des grèves importantes, dirigée contre le projet de réforme d'Omano, quelques semaines après le vote de la loi sur l'architecture (3 janvier 1977). Ce texte est très représentatif de l'ambiance à l'école d'architecture. Il avait été rédigé par Eliane Verret alors professeur de psychologie. Elle situait, à sa manière, un des versants de nos problèmes et son propos résume assez parfaitement les tempêtes de l'école :

«Au centre des discussions actuelles se trouve, au fond, la question : sur quel centre réfléchir ?

Tout le monde est d'accord pour dire que, dans une UPA, c'est l'ARCHITECTURE, mais :

a) qu'est-ce que l'architecture ?
b) qu'est-ce qu'être architecte aujourd'hui ?
que sera-ce en l'an 2000 ?
y sera-t-on même encore architecte ?

De plus, l'architecture étant au centre, c'est aux architectes de l'occuper... ce qui ne veut pas dire : tenir tout le cercle.

A l'UPAN, tout se passe comme si les architectes oscillaient entre :

-quitter le centre... qui reste vide !
-occuper tout le cercle, sans plus de place pour les autres.

ce qui peut signifier :

-qu'ils n'ont encore bien pensé ni le centre, ni le cercle ;
-qu'au centre ils confondent forme et fond.» p. 1.

[...]

«La motivation? C'est une bonne question, si on ne la confond pas avec quelques évidences immédiates qui ne sont immédiates que dans notre petit milieu :

-«le temps des études, c'est du bon temps» ;
-«la seule motivation c'est le plaisir» ;
-«le plaisir est la seule règle de vie».

La vie n'est peut-être pas qu'un jeu ;
Le jeu même a ses règles ;
Et il arrive qu'on y perde,
Ce qui ne fait pas toujours plaisir...» p. 6.

C'était la conclusion d'un dazibao de 6 pages, affiché sous le titre «Contribution à une discussion», cité avec l'aimable autorisation de madame Eliane Verret.

Source, archives personnelles, ronéo, mars 1977, Nantes.

Parallèlement, se renforçaient des tendances plus pragmatiques et plus professionnelles. Il s'agissait en partie d'une réaction à une architecture trop fondamentalement discursive qui rencontrait, contre notre attente, un écho de plus en plus favorable parmi les étudiants. C'est dans cette période de transition que se situe la fin de mon passage à l'école d'architecture. Déjà, depuis 1979, puis en 1980 avec la mise en place du concours en fin de première année (application de la réforme de l'enseignement), la formation d'un architecte d'abord «créateur», donnait le ton au changement de la configuration idéologique qui atteignait l'école. Je le ressentais comme une régression, un retour aux anciennes conceptions de l'architecte démiurge, artiste en quête d'encarts dans les revues spécialisées. De nouveau dominante, l'idée du génie individuel sonnait

le glas des formes de travail qui avaient animé quelques-uns de mes rêves. Le tout au profit de l'exercice libéral, que j'imaginais alors, surtout libéré de toute interrogation sur les mécanismes implicites de la conception dans le projet. L'architecture y perdait, à mon sens, l'interrogation sur l'usage au profit d'une interrogation sur la plastique, les règles de la composition et de la technique. L'architecte avait à y gagner en statut professionnel, c'est-à-dire en savoir-faire spécifique acquis, monopolisé et monnayable ; ce savoir-faire, plus ou moins bien redéfini par la loi sur l'enseignement, permettait aux architectes d'espérer retrouver une place de choix dans la division du travail, leur statut ayant été, un moment, remis en cause à la fois, par l'émergence de nouvelles conditions de production (depuis 1958 en France) et par la crise économique des années 70. La profession avait cédé la part du feu. Dans ces années 70 finissantes, il était temps de reconsidérer les enjeux professionnels. La loi de 1977 sur l'architecture soldait, à un autre niveau, les comptes ; en rendant obligatoire le recours à l'architecte dans toutes les opérations de maîtrise d'œuvre, elle répartissait les parts de marché ; la mise en place des contrats ingénierie esquissait ou avalisait les limites d'affrontement et les nouveaux territoires de négociation des acteurs impliqués dans la production de l'espace construit[1].

Au sortir de l'école, en 1980, j'étais animé de ce double sentiment d'une page qui se tournait et d'une faillite probable des positions sur lesquelles j'avais fondé mes convictions. Certes, la fin du mouvement moderne était annoncée (A. Barey et alii, 1980), mais la réalité des engagements des étudiants en passe d'exercer, montrait, si besoin était, que l'exercice libéral avait encore de beaux jours devant lui. L'architecture post-moderne, déjà dénoncée par ses hérauts tout neufs, suscitait des vocations d'architecte possédant l'art de communiquer. L'apprentissage du discours n'avait peut-être pas été fait en vain[2].

Au cœur de ces débats, mon itinéraire ne me mettait pas à l'abri du doute, ni du doute sur mon propre doute. La réalité se dispensait de raccourcis et compliquait à merveille mes raisonnements. J'éprouvais de plus en plus de difficulté à ménager ce que j'entendais et ce que je voyais, avec mon désir de changement —de Révolution—. Les réactions à l'oppression, ou ce que, sur le champ politique, je qualifiais comme telles, ne revêtaient pas fatalement les parures et l'insolence de la contestation. Elles se traduisaient très rarement en propos révolutionnaires. La radicalisation se faisait attendre. Aux comités de quartiers qui agitaient la vie politique de Nantes, les revendications avaient le goût de la petite propriété et l'étroitesse de vue des intérêts privés. La solidarité ne tenait que par le plus petit dénominateur commun possible entre les intérêts particuliers et parcellaires. La ville, le quartier, le cadre urbain, l'architecture —très rarement mentionnée[3]—, la collectivité, la vie ensemble etc., ne formaient pas l'essentiel des arguments ni des engagements. Ils ponctuaient seulement les résolutions et les pétitions comme autant de coups de cymbales annonciateurs d'une entente ou d'une alliance entre groupes d'influence. Nous étions

- sur l'actualité de cette question, *cf.* JM. Chauvin, a1987, «Recréer la maîtrise d'œuvre».
- sur l'actualité du problème, voir, dans le processus de production des projets dans l'agence d'architecture «Nouvel et associés», l'importance du discours signalée à maintes reprises, soit par Jean Nouvel lui-même, soit par ses principaux associés ou proches. Le discours prend deux formes : celle de la «promotion» «communication», et celle de la «création». Le discours rentre ici dans une catégorie de la projection architecturale au même titre que le dessin. *cf.* P. Goulet, 1989, *Jean Nouvel.*
- si ce n'est en négatif et par rapport aux comportements des architectes : «ils», «eux» «construisent n'importe quoi et en plus c'est même pas beau». «Ils construisent des horreurs», «ils bétonnent» etc... Les architectes étaient les têtes de turc et la cible privilégiée des quolibets : angoisse...

loin de Bologne (P.L. Cervellati, R. Scannavini, C. (de) Angelis, e1981) et assurément nos fantasmes en étaient démultipliés[1]. Il était bien difficile de reconnaître, dans le discours des «usagers», une volonté de transformer la réalité présente : là où nous trouvions matière à révolutionner, nous étaient opposés des changements infimes, une infinité de transformations de détail et un souci opiniâtre de conserver les règles en l'état. L'aliénation pouvait rendre compte d'une partie du problème —surtout en ce qu'elle permettait de traduire les paroles entendues— mais elle était bien impuissante à faire de mes rotrings, des instruments de libération[2].

Une sorte de boucle se bouclait ; si j'interprétais le désir de l'habitant par une théorie annexe, alors j'étais seul, comme tout architecte, devant mon trait : j'imposais mon mode de vie idéal. Je m'en rendais d'autant mieux compte, que j'avais provoqué à plusieurs reprises, des situations de projection réelle et que j'avais eu bien des difficultés à me convaincre de la supériorité qualitative de mes solutions sur celles que mes clients me soumettaient[3] (*cf. infra*, anecdote 50 p. 422). Autant je savais aménager ces dernières en les rendant possibles et en donnant un fil conducteur à l'ensemble des désirs, autant j'avais mille difficultés à imposer les premières, à affirmer la supériorité de ce que je pensais intéressant et juste. Certes, j'avais l'excuse —ou la contradiction— de faire dans la maison individuelle, c'est-à-dire là où précisément, «la propriété petite bourgeoise» avait loisir de s'affirmer. A vrai dire, je n'arrivais pas à tenir le discours de l'école avec les clients ; mon discours, mes justifications, mes raisons tombaient à plat. Cela n'allait pas sans ironie : il arrivait que je sois félicité à l'école pour ne pas faire pire que les pavillonneurs et mieux que les «castors».

J'étais arrivé à la conclusion que le projet n'était pas une création, dans le sens où il n'était pas produit comme une œuvre d'art. Produire un Plan pour un client donné n'avait rien de commun avec la production d'un tableau ; dans le premier cas, j'avais à satisfaire un client qui commandait, alors que dans le second, je cherchais un client à qui «fourguer» ma production[4]. Ce changement de position dans l'acte de travail me paraissait essentiel pour distinguer deux démarches qui, a priori, et dans les conditions singulières du projet à l'école, n'étaient pas fondamentalement distinctes.

Mais des brèches s'ouvraient dans mes certitudes et mes raisonnements boitaient. «L'espace ouvrier» (M. Verret, 1979) n'avait pas fatalement partie liée avec la revendication ; dans la pratique ouvrière, il était même difficile de le qualifier de révolutionnaire. Qui plus est, la petite propriété (la propriété d'un pavillon ou d'un appartement) pouvait, sous certaines conditions de l'observation, être bien plus révolutionnaire que le discours contre la propriété (*ibid.*, 1979). Cependant, parallèlement, les expériences en agences, maigres sans doute mais satisfaisant à mes

1- Les échos de l'aménagement de Bologne nous parvenaient et nous émerveillaient. Le choix du sujet de projet sur le POS de Nantes n'avait pas été fait, outre les circonstances, sans références... *cf.* l'ouvrage paru plus tardivement en version française de P.L. Cervellati, R. Scannavini, C. Angelis (de), e1981, *La nouvelle culture urbaine, Bologne face à son patrimoine.*

2- références aux notions (aliénation et libération) qui étaient alors en lice et références à quelques-unes des lectures qui, à cette époque, alimentaient le débat interne à l'école (pour deux d'entre elles qui m'avaient le plus marqué alors) : W. Reich, e1979, (1933), *La psychologie de masse du fascisme*, et H. Laborit, 1971, *L'homme et la ville.*

3- référence à deux projets de maisons individuelles réalisées dans le cadre d'unités de valeur optionnelles d'architecture, construites, la première entre la seconde année et troisième année (1975-1977), l'autre entre la quatrième année et la cinquième année (1977-1979).

4- référence aux travaux de décoration réalisés pour le compte du CROUS de Nantes entre 1976 et 1979 : panneaux pour le Hall du CROUS et pour la cité universitaire de Fresche Blanc.

convictions, me renvoyaient à mes certitudes et à mon doute sur la légitimité du statut d'architecte : «architecte valet du pouvoir bourgeois» trouvait là des occasions manifestes de vérification évidente[1].

L'existence d'un lendemain à partir de la cinquième année a commencé à troubler sérieusement les certitudes. Les carrières à faire engageaient à quelques remarquables retournements. Les groupes de travail se formaient maintenant, comme autant de préfigurations des associations et des agences futures. L'architecture prenait déjà un autre visage et préfigurait la métamorphose finale des étudiants. Les chenilles allaient devenir papillons et se voyaient déjà, volant de leurs propres ailes ; l'architecture devenait l'objet d'un projet professionnel. A ce seuil, le mémoire de fin d'études devenait un enjeu sur le devenir et je m'y retrouvais relativement isolé. Mes réticences devant l'exercice libéral, mon proche départ pour la coopération qui retardait d'autant mon insertion professionnelle et le projet de mémoire que je défendais, ne me rendaient pas très compétitif. Ce mémoire[2] était une dernière affirmation, un travail sans l'ombre d'une planche dessinée —c'était une revendication— sur le développement de la maison individuelle dans la «nouvelle politique urbaine» (JP. Garnier, D. Goldsmicht, 1978) en France. Les dés étaient jetés depuis quelques mois. A peine le temps de reprendre mon souffle, avant d'avoir soutenu mon mémoire, j'étais déjà «architecte-urbaniste» à la Caisse Algérienne D'Aménagement du Territoire Mission Technique de Tlemcen.

2. les «trois jours», l'appel de la réalité

Entre parenthèses dans le temps, exposé aux seules tempêtes dans les quatre murs de verre de l'école d'architecture, cinq années sont passées. Les luttes menées à grand tapage avaient la texture des mots d'ordre plantés comme autant de banderilles dans le dos de la société capitaliste agonisante qui nous entourait. Divisés en multiples courants et chapelles, querelleurs mais associés, nous agitions en bande le drapeau rouge dans la ville comme une dernière passe avant la mise à mort ; la Révolution inéluctable était en train.

Les «trois jours», sous les auspices du drapeau tricolore, venaient jeter le trouble ; un autre ordre existait que nous savions dominant, mais là, soudain, il était tangible et il ne se payait pas seulement de mots. «L'armée jamais ! » tenait de l'idée et faisait, jusqu'alors, partie de l'arsenal des mots d'ordre à ma disposition ; s'y soumettre impliquait l'affrontement direct, individuel et irrémédiable avec «La Société» qui, bien que pourrissante, possédait encore quelques ressorts en bon état. La Révolution était en marche mais le train avait du retard. C'était sans nul doute, pour une fois, le monde qui franchissait la porte de l'école.

Il n'y avait aucune équivoque dans mon esprit sur ma détermination à éviter, coûte que coûte, le service national. Il me restait à définir les moyens. Le statut d'objecteur était rarement obtenu ; l'insoumission et la désertion demandaient un certain courage et beaucoup d'abnégation et l'armée

1- référence à diverses expériences en agence d'architecture ; pour les plus importantes *cf.* «CV» en tête du chapitre.

2- 1981, *Nouvel habitat, Nouvel habitant?, Mémoire de fin d'études*, Unité Pédagogique d'Architecture de Nantes, Mémoire réalisé sous la direction de Daniel Pinson.

n'était évitée, le plus souvent, qu'au prix de quelques années de prison. Je n'étais pas franchement disposé à en passer par là et je préférais chercher des solutions moins radicales : la réforme ou la coopération. Après avoir vainement tenté de me faire réformer, j'ai dû chercher des stratégies plus adaptées. Je déposais donc un dossier pour la coopération et, en attendant je jouais sur les cycles d'études pour bénéficier de reports complémentaires. Mais aucune nouvelle ne parvenait de la coopération. En mars 1980, n'ayant toujours rien de tangible, j'acceptais la proposition d'un appui politique (député de droite dont le père avait été ministre de la coopération). L'appui consistait à faire bénéficier mon dossier de l'insigne faveur d'être suivi directement au niveau du ministère des Affaires Etrangères. Quelle importance véritable a eu cette démarche, je ne le saurais sans doute jamais[1], d'autant qu'en juillet, par le hasard d'une communication téléphonique avec le ministère, j'avais été mis en contact avec le responsable du recrutement des VSNA à l'ambassade de France en Algérie. Il cherchait alors un architecte et j'ai pu ainsi accepter directement un poste à la direction générale de la Cadat à Alger.

La coopération posait problème. Sur le plan de l'action politique (et sur le plan professionnel), la décision de partir pouvait se justifier par un souci d'efficacité : c'était une manière de ne pas perdre mon temps. L'insoumission ou l'objection de conscience renvoyaient l'une ou l'autre à la lutte d'un individu contre la société entière. La marginalisation était inévitable. La lutte au sein des casernes avait une aura romantique mais les rapports de force entre la hiérarchie militaire et les soldats du contingent n'étaient pas du tout en faveur de ces derniers. Dans tous les cas, les relais dans la société des civils se bornaient à quelques groupuscules très actifs, mais fort peu implantés et incapables de mobiliser sur ces thèmes. Je n'étais pas alors suffisamment «coupé des masses laborieuses», pour croire à un quelconque appui de ces dernières, compte tenu de leurs positions dominantes sur les questions militaires (en tout cas, pour ce que j'en connaissais au travers mon expérience familiale et professionnelle). Mais ce préalable ne justifiait nullement les moyens que je me donnais : être de gauche et user de relations de droite, être anti-militariste et solliciter l'armée pour ne pas la faire.

La stratégie mise en place mettait à nu la limite de mon engagement (et sans doute, mais je n'en étais pas très conscient, celle de mes camarades) ; en cela déjà, les explications que je fournissais, ne pouvaient être entendues et donc débattues. Elles glissaient alors sur les limites de mes engagements politiques face à mes intérêts personnels —et j'en étais parfaitement conscient parce qu'avouées en ces termes, elles me demandaient d'assumer une rupture avec mes camarades—. J'étais donc face à un dilemme, face à une question d'éthique qu'il me fallait régler. Je choisis le parti de taire la stratégie et de faire silence sur les moyens employés. La coopération avec les pays en voie de développement entrait dans le cadre de stratégies d'échanges internationaux que je condamnais d'avance parce qu'elles n'avaient rien à voir avec une quelconque aide et que ses visées philanthropiques n'étaient qu'une justification nécessaire au maintien, en état de dépendance, des pays récemment décolonisés (*cf.* notes 04).

Le départ en coopération pouvait se justifier par le parti du moindre mal. Ceci m'était d'autant plus facile à tenir que l'expérience de la coopération ne m'était pas totalement inconnue. Cette

1- Mon dossier, toutefois, a été réellement suivi puisque c'est par un courrier du ministre adressé au député avec lequel j'avais été mis en relation, que j'ai été mis au courant de la bonne fin donnée à ma démarche, avant de recevoir ma convocation et le dossier officiel.

expérience, acquise à travers celle de mes parents, restés coopérants en Algérie après 1962, m'autorisait à penser qu'il était possible de ne pas rentrer tout à fait dans le jeu. La coopération, au sens où je la condamnais, supposait un consensus, une adhésion collective des coopérants aux orientations politiques de l'Etat français. Mais celui-ci ne disposait que de très peu de moyens de coercition sur le personnel coopérant (y compris le personnel VSNA), une fois celui-ci en poste[1]. Sur place, un coopérant n'avait de compte à rendre qu'aux autorités du pays d'accueil[2]. Ce que j'avais perçu de l'activité de mes parents en Algérie et des conflits qui scindaient la communauté française me permettaient de croire, non sans une certaine candeur, en la relative autonomie d'action d'un coopérant vis à vis des autorités françaises. Il m'était donc possible d'en rester là, mais aussi de faire en sorte d'agir pour le pays d'accueil, même aux dépens des intérêts du «néo-colonialisme français». La coopération pouvait être «utilisée» au profit de la «lutte» anti-coloniale. Cette dialectique ne trompait certainement personne et à peine moi-même, mais le futur statut d'architecte posait déjà en lui suffisamment de problèmes quant à l'engagement au présent. La tâche m'a encore été facilitée quand j'ai appris que je partais pour l'Algérie, en terre socialiste.

notes 04 — *l'utilité de la coopération*

Les objectifs de la coopération, qui de fait se substitue, au moins dans la chronologie, à la période coloniale, sont assez clairement définis par Charles de Gaulle :

«Dans le pénible règlement algérien, l'annonce de l'autodétermination, l'affaire des barricades, la démonstration de l'autorité de l'Etat, marquent une étape décisive. Il n'est plus douteux, désormais, que si dures et dramatiques soient encore les traverses, une issue puisse être trouvée, que celle-ci doive déboucher sur l'émancipation accordée par la France à l'Algérie et quelque forme d'association entre les deux pays, qu'il n'en résultera pas la rupture de notre unité nationale. Compte tenu du libre choix qu'ont fait les départements et les territoires d'outre-mer qui restent dans la République, de ce qui est réalisé en Afrique Noire et à Madagascar, de ce qui se passe au sujet du Maroc et de la Tunisie, de ce qui continue au Laos et au Cambodge, de ce que l'on entrevoit comme possible, un jour, au Vietnam, on discerne que le changement de la colonisation en coopération moderne a maintenant de grandes chances d'être accompli de manière qu'il apporte à la France, non seulement l'allègement de charges devenues injustifiables, mais encore de fructueuses promesses pour l'avenir.

Cette œuvre capitale, le destin veut qu'il m'incombe de la diriger. Comme il est advenu au long de notre histoire à ceux qui eurent, eux aussi, à imposer l'intérêt suprême, comme cela m'est arrivé à moi-même en d'autres temps, il me faut, pour réussir, contraindre, parfois châtier, d'autres Français qui s'y opposent mais dont le premier mouvement a pu être de bonne foi. Il me faut surmonter le déchirement qui m'étreint tandis que je mets délibérément fin à une domination coloniale, jadis glorieuse, mais qui serait désormais ruineuse.» pp. 89-90

«Mais, pour que nous consentions à accorder à l'Algérie un régime d'association, plutôt que de l'abandonner à elle-même, certaines conditions doivent être remplies. Il faut que soit décidée une profonde osmose, humaine, économique, culturelle, entre elle et notre métropole ; que se maintiennent, dans tous les domaines, des courants d'échanges préférentiels ; que les produits soient importés et exportés en franchise réciproque ; que les monnaies respectives appartiennent à la zone franc ; que les nationaux de chaque pays puissent, à leur gré, se rendrent dans l'autre, y résider où bon leur semble, y exercer leur profession, y introduire, y laisser ou en retirer librement ce qui leur appartient. [... sur les garanties de la communauté française ...]. Il faut que l'énorme investissement réalisé par la France pour la découverte, l'exploitation, le transport des pétroles sahariens nous reste acquis dans le présent et nous assure, dans l'avenir, une préférence formelle quant à la recherche et à la mise en œuvre de nouvelles sources de carburants. Il faut que la série des expériences atomiques et spatiales, que nous avons ouverte dans le désert et qui revêt une importance extrême, s'achève comme il est prévu, ce qui implique le maintien sur place de l'appareil militaire et technique. Moyennant quoi, nous sommes disposés à aider par excellence au développement de l'Algérie, en lui allouant chaque année une importante subvention financière, en poursuivant l'exécution de notre Plan de Constantine, en prêtant aux diverses activités le concours de nos techniciens, en accueillant sur la plus vaste échelle ses travailleurs et ses étudiants, en fournissant assez d'enseignants à chaque échelon dans l'éducation nationale pour que l'élite algérienne soit formée à la culture française et que le peuple soit instruit en français.» p. 123

Extraits, Charles de Gaulle, 1970-71, *Mémoires d'espoir, Le renouveau 1958-1962/L'effort*, éd. Plon, Paris.

- Jusqu'aux nouveaux textes des accords franco-algériens de 1986/87, il était notamment impossible, pour l'Etat Français, de rapatrier sur sa seule décision un coopérant en poste.
- ce qui reste assez exceptionnel dans le monde des «coopérants» ; en effet, toute collaboration avec les services de l'ambassade de France ou des consulats français, qu'il s'agisse des activités culturelles, des rassemblements, ou des renseignements, ne pouvait être que volontaire (du moins à ma connaissance) ; même s'il n'était pas rare, pour un coopérant peu enclin à se reconnaître parmi les siens, qu'une démarche administrative soit l'occasion de remarques sur l'absence de collaboration ou d'assiduité aux festivités et diverses réunions organisées par l'ambassade ou les Consulats ; absence le plus souvent assimilée à un manque de solidarité et de reconnaissance envers le travail fourni par les services français.

.II.

El-Djezaïr, premiers contacts

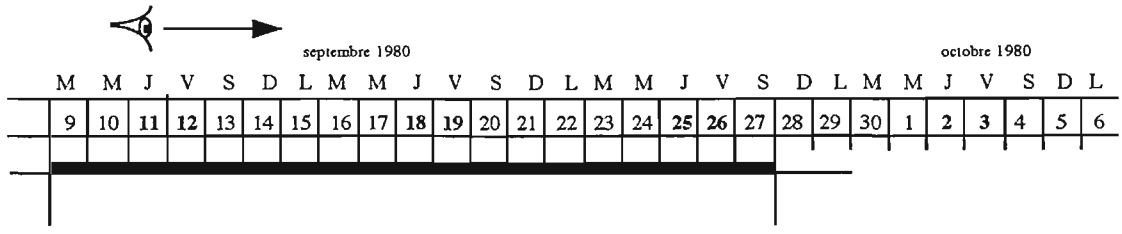

schéma 02 — le temps de la chronique II
(la semaine algérienne commence le samedi et se termine le vendredi).

Mardi 9 - mercredi 10 - jeudi 11 septembre 1980.

Fin août, je prenais connaissance de la date précise de mon incorporation (4 septembre 1980) et de celle de mon départ pour l'Algérie (fixé au 9 septembre 1980). La soutenance de mon mémoire de fin d'études était prévue pour octobre ; reculer mon incorporation, pouvait mettre en péril mon contrat tout neuf de VSNA. Mon hésitation n'a pas été très longue : je terminerais en Algérie et je profiterais de l'occasion de la soutenance pour obtenir une permission exceptionnelle.

La journée d'information à Paris et les trente six heures de bateau ont été l'occasion de me replonger dans l'univers des coopérants. L'Algérie était au centre des discussions ; connue et reconnue, mystifiée, elle suscitait les fantasmes, les croyances les plus inquiétantes et les plus naïves. Entre «Arabes» et «Islam», il y avait de la marge pour des énoncés aussi définitifs

qu'irrémédiables. Il est vrai que nous étions tous Français face à l'inconnue du passé et de l'Histoire de France ; les histoires resurgissaient comme autant de fantômes anciens. Les pénuries, le cours du dinar au marché noir, la manière de vendre une 504 Peugeot, la «drague» compliquée voire dangereuse, les récits de seconde et troisième main, excitaient énormément les imaginations dans cette redoutable armée d'intellectuels civilisés et détenteurs d'un savoir qui se savait parfaitement dominant. Un microcosme se formait déjà sur les vagues de la Méditerranée, modèle réduit et fortement masculin (armée oblige) de la société française, à l'intérieur duquel les comportements frisaient la caricature. C'était définitivement le retour à la case départ et je me rappelais les interminables discussions entre coopérants de mon enfance ; presque rien n'avait changé, si ce n'était les têtes.

L'Algérie, et au-delà, «l'arabité», restent un problème en France ; entre fascination et répulsion, il n'y a pas beaucoup de place. La condescendance prenait parfois le relais, mais quoi qu'il en soit, les réactions étaient rarement détendues. Le racisme trouvait là des formes d'expression subtiles, larvées et des plus enracinées. J'avais l'avantage de l'avoir expérimenté déjà, d'avoir pu en observer très tôt et à mes dépens, les conséquences, l'aveuglement. J'avais appris aussi qu'il était possible de dissimuler son incompétence, son manque d'enthousiasme, ses intérêts personnels et sa cupidité, derrière la pseudo-paresse des Algériens et des Arabes en règle générale (à moins que ce ne soit carrément derrière les effets d'une tare culturelle dont l'Islam et sa fatalité reconnue seraient le point d'origine)[1].

J'éprouvais quelques difficultés à me reconnaître dans la communauté des miens, surtout quand, isolée à l'étranger, elle devenait sa propre caricature par son incapacité à s'oublier et surtout à croire en autre chose qu'en elle-même. Je décidais de m'écarter des autres coopérants (surtout français). J'affirmais alors cette décision comme une démarche politique, en paraphrasant un dicton algérien :
» — *je suis du pays où je travaille et qui me nourrit».*
Je présume également que j'avais peur que puisse être identifié en moi ce que je considérais comme une forme sophistiquée de racisme —corollaire de cette coopération «inégale»— et dont je n'étais pas si sûr d'être entièrement dédouané.

Jeudi 11 - vendredi 12 - samedi 13 septembre 1980.

Au port d'Alger, après les formalités de police et de douane, nous étions attendus par des fonctionnaires de l'ambassade de France et dirigés ensuite vers Tipasa, à quelques kilomètres de là. Nous devions y rester trois jours, le temps de réaliser une transition, d'être informés de notre

1- Outre le discours de la coopération et des coopérants en place —parce que le discours se modifie allègrement une fois de retour en France au profit d'une nostalgie de bon ton bien souvent—, il existe un fonds «culturel» en France, inépuisable source de fantasmes et de réflexions ; à propos de ce fonds : sur les fondements «scientifiques» des innombrables représentations de l'indigène d'Afrique du Nord, Ph. Lucas & JC. Vatin, 1982, *L'Algérie des anthropologues* ; *cf.* également, comme mystique (appliquée) du Maghreb ou de l'orient arabe : I. Eberhardt, 1988, *Ecrit sur le sable (récits, notes et journaliers)*, Œuvres complètes, tome I et II ; JP. Charnay, 1980, *Les Contre-Orients, ou comment penser l'Autre selon soi* ; *cf.* également, comme analyse des représentations : ouvrage collectif, 1985, *Le Maghreb dans l'imaginaire français, la colonie, le désert, l'exil.* Sur la persistance des «mythes» orientalistes concernant les femmes d'Algérie, A. Djebar, 1983, *Femmes d'Alger dans leur appartement.* Enfin à propos du mythe de la pseudo-responsabilité de la culture arabo-islamique dans le sous-développement des pays arabes, *cf.* le texte décapant de VM. Monteil, e1987, (1974), *La Pensée arabe.*

situation et de prendre contact avec les autorités algériennes. Nous étions réunis dans un village de vacances, «marina-pied-dans-l'eau», fruit de la liaison d'un architecte en exil et du Club Méditerranée[1]. Le dilettantisme dû au lieu était de rigueur, tout comme la délectation à brocarder l'organisation à l'algérienne. C'était là, sans aucun doute, une sorte de rite d'initiation à la vie de coopérant. Rien n'y manquait, pas même les anciens, ceux qui allaient partir et que nous remplacions. La première journée a été consacrée aux mises en garde et aux recommandations diverses, données par les représentants de l'ambassade de France (*cf.* anecdote 03).

anecdote 03 — *les frissons de l'aventure*

De cette journée, je n'ai d'image que l'épisode du médecin prodiguant force conseils d'hygiène. L'Algérie était le lieu de tous les périls, de tous les dangers, patrie de tous les virus les plus malfaisants, mère de tous les microbes les moins recommandables, sans compter le nombre des parasites et autres engeances aux habitudes les plus honteuses. Suite à ce discours, il ne restait que deux solutions : n'en rien retenir et vivre en Algérie, ou suivre les conseils et repartir sans connaître une once carrée de ce pays.

Cet épisode m'avait particulièrement navré, d'autant plus que ces mises en garde étaient pour le moins, très exagérées. Mon expérience m'avait appris qu'il était fort imprudent d'être trop prudent. Je me souvenais assez des soigneux coopérants, maniant le désinfectant avec force conviction et toujours malades aux premiers écarts. Sans doute, la prudence s'imposait-elle, mais l'étalage complaisant des risques ainsi que l'inventaire de la pharmacopée nécessaire (et bien sûr introuvable), m'apparaissaient comme une véritable incitation à ne pas sortir de chez soi et à ne serrer les mains que muni de gants ; une incitation à peine voilée à éviter l'indigène et ses lieux. Le tout était agrémenté de statistiques détaillées des accidents de la route, du nombre de coopérants morts ou handicapés à vie, des difficultés que tous ces cas avaient posées à l'ambassade et à son personnel dévoué ; sans compter l'épisode fabuleux du tableau des conditions d'hospitalisation en Algérie, notamment en ce qui concerne les urgences. Nous ne partions pas pour n'importe laquelle des aventures : celle-ci était sanglante.

Il y avait de quoi s'inquiéter des motivations implicites de ces discours. Il était du reste impossible de mettre en doute la bonne foi de nos professeurs : ils étaient, apparemment du moins, persuadés de ce qu'ils disaient. Il est vrai qu'ils centralisaient l'information puisqu'ils la traitaient. Leurs discours s'articulaient sur un système de comparaison entre la France et l'Algérie qui faisait apparaître la désorganisation des services algériens ; l'Algérie était le royaume des problèmes :

» — *ILS sont comme ça ...* »

et, apparemment, 130 années de colonisation n'en étaient pas venues à bout.

Les autres interventions concernaient, pour l'essentiel, les démarches que nous avions à faire, lors de nos prises de fonction, pour immatriculer les automobiles, pour ouvrir un compte, pour nos permissions, etc. Elles étaient complétées par l'intervention d'une ou deux personnalités chargées d'exposer rapidement la situation socio-économique en Algérie, mais dont les discours n'ont laissé aucune trace dans mon souvenir. Je préférais, de loin, rêver à l'Algérie que je connaissais et commenter avec quelques autres les exposés de nos «gentils organisateurs». Trompant l'ennui et l'indignation à coup de contre-informations et d'informations contre, nous attendions le lendemain, jour de l'intervention des autorités algériennes.

Chaque ministère algérien ayant recruté des VSNA avait envoyé un représentant ; ce dernier avait à charge de nous entretenir de notre travail et des conditions dans lesquelles il était attendu que nous le fassions. Il devait également vérifier que les effectifs et les profils demandés correspondaient bien à ceux que l'ambassade était en état de fournir. Après les remerciements anticipés pour notre futur dévouement et notre aide sinon bénévole du moins volontaire, chaque représentant regroupait ses VSNA sur appel. Dix d'entre nous n'ont pas été nommés et j'étais de ceux là. Nous étions donc dix, sans destination et sans destinataire, neuf pour le ministère de l'Agriculture, direction des activités halieutiques et un pour le ministère de l'Urbanisme, de la

[1] la réalisation du village de vacances de Tipasa est attribuée à l'architecte Fernand Pouillon, pendant son exil en Algérie.

Construction et de l'Habitat (MUCH). Le poste pour lequel j'avais été recruté, avait tout simplement été gommé des listings.

Les bruits de couloirs à l'ambassade me faisaient victime de la concurrence polonaise ; une de leurs équipes avait pris place. C'était un dur coup porté au rayonnement de la France et sans doute une plaie d'orgueil suffisante pour qu'aucune explication ne m'ait été fournie. En ce qui me concernait, c'était une véritable catastrophe. Dans l'immédiat, nous étions dix et cela devait être suffisant pour bénéficier d'un tarif de groupe pour un billet à destination de la métropole. Toutefois, nous avons été relativement rassurés par le peu d'empressement que les représentants de l'ambassade mettaient à s'occuper de nous. C'était là le signe infaillible des problèmes posés par notre rapatriement éventuel et immédiat. Une rapide concertation nous avait rendus très solidaires ; nous étions des cas et ce n'était pas une situation dénuée d'intérêt.

Quelques anciens nous avaient également tout à fait rassurés en nous expliquant que le problème était courant et l'issue rarement fatale. Ce sont eux qui, par ailleurs, ont pris le relais de l'ambassade pour ce qui était de la gestion matérielle de notre présence. L'«information trottoir», quant à elle, affirmait que les contrats étaient signés, les situations financières débloquées, ce que confirmaient les mandats que nous avions tous en poche et qui représentaient, outre la prime d'installation, une avance sur la solde, remboursable sur les salaires à venir. Rien n'était donc tout à fait perdu.

1. coopérant à la recherche d'un poste

Nous en étions au troisième jour. Nous ne pouvions pas rester à Tipasa. Seule recrue du MUCH, je ne pouvais pas trop compter sur l'effet de nombre ; sans véhicule et avec ma malle, je me voyais très handicapé. Mes collègues d'infortune, par l'intermédiaire des VSNA travaillant à l'ambassade, avaient trouvé un logement, ce qui réglait en partie mon problème de bagage encombrant.

Dimanche 14 septembre 1980,

je ne saurais dire si ma stratégie d'alors était vraiment le fruit d'une réflexion consciemment élaborée. J'avais adopté le parti de me faire lourd sans être pesant, c'est-à-dire d'être suffisamment patient pour stationner longuement dans les bureaux, d'y être physiquement présent, sans toutefois y être plus gênant que par l'espace que j'occupais : silencieux, voire compatissant lorsqu'on me prenait à témoin des difficultés du travail, mais indubitablement présent. Je savais qu'il fallait surtout ne pas se faire oublier. C'est ainsi qu'à force de mérite, j'ai été invité à partager le repas de famille d'un couple de fonctionnaires de l'ambassade :
» — *Alger est invivable ... en raison des vols ... surtout le vol des voitures...* »,
celle, à l'arrière de laquelle je me trouvais alors, avait été visitée et il lui manquait effectivement un certain nombre d'accessoires ;
» — *... de la circulation ...*»,
un coup d'œil par la vitre et j'en étais rapidement convaincu,
» — *... des coupures d'eau ... des pénuries incessantes ...* ».

Je connaissais le refrain et j'avais déjà expérimenté la chose à Tipasa.
» — *Les hommes sont insupportables ... collants avec les femmes ... c'est infernal ...* » ;
» — *... vous êtes seul je crois ... si vous étiez avec votre femme ce serait autre chose ... un vrai problème ... elle ne pourrait pas sortir seule ...* »,
» — *... elle se ferait agresser ...* ».
» — *A part ça ... c'est vraiment un beau pays...* ».

Il est vrai que la situation d'Alger était un peu particulière. Le moment n'était pas à la polémique.
» — *votre cas n'est pas original et le problème de la gestion du personnel ... national ou étranger ... se pose toujours de façon aiguë ... la concurrence entre pays capables d'exporter de l'encadrement n'arrange rien ... compte tenu des méthodes utilisées pour obtenir les marchés ... les décisions de recrutement sont souvent prises au coup par coup ... sans réelle planification et surtout en dehors d'elle ... dans une logique à court terme ... le plus souvent dans une optique de substitution et non de coopération/formation de la main d'oeuvre sur place ... le tout dans un système hiérarchique hyper centralisé ... souvent bloqué dans ces niveaux de décisions intermédiaires ...* ».
Question organisation, l'Algérie péchait toujours.

Le tableau était sombre ; il en résultait que la seule solution consistait,
» — *à vous prendre par la main ... et à aller draguer du côté des directions générales des bureaux d'études ...* ».
Il était inutile de se faire des illusions ;
» — *... pour ce qui est des conditions de travail et du travail lui-même ... les problèmes d'organisation se reposent ... en urbanisme et en architecture ... l'urgence engendre toute une série d'actions souvent contradictoires et toujours pragmatiques ... les retards d'études dépassent toute mesure ... et il y a un besoin énorme en cadres ... vous n'avez donc aucune inquiétude à vous faire ...* ».

Je commençais à me laisser gagner par l'ambiance régnante et à poser sur le pays un œil un peu moins attendri. De retour à l'ambassade, il n'y avait rien de changé, ni pour moi, ni pour les autres. Les autorités algériennes restaient parfaitement indifférentes aux délicates démarches amorcées par les services compétents de l'ambassade et commentées avec force détails par leur représentants ;
» — *... vous comprenez ... la bureaucratie algérienne est très difficile à remuer ... en plus ILS sont tellement susceptibles ... nous faisons ce qui est en notre pouvoir ... au pire vous retournerez en France ...* »

Avant de me coucher, je n'avais, pour seul résultat tangible, que les adresses des bureaux et le nom d'un des responsables de la Cadat direction générale à Alger.

Lundi 15 septembre 1980,

déposé au centre d'Alger, j'allai vers un grand immeuble et m'adressai au planton de service ; lequel m'a dirigé vers un bureau qui n'était pas celui qui correspondait à ma démarche. Après quelques errances, je me retrouvai dans un bureau semblable aux autres, mais spécialement affecté à la question du personnel étranger. Le dernier bureau, celui dans lequel on finit toujours par échouer, est déterminant : après celui-là, il ne reste que la sortie et le retour à la case départ.

L'explication longue a rapidement étourdi mes interlocuteurs, insuffisamment gradés pour étudier ma complainte. Le café, apporté par l'appariteur, donne le signal de la pose, du temps à prendre. Enfin passer à l'essentiel, parler d'autre chose, du temps en Algérie, de ce qu'on y trouve et qu'on n'y trouve pas ;

» — *... comment tu trouves l'Algérie ?...* »

» — *... ah ... tu es déjà venu ... ça c'est bien ... où ça? ... alors tu connais...* » ;

ouverture ;

» — *... écoute ... ici on ne peut rien pour toi ... c'est pas ici ... il faut aller à Birmandreïs*[1] *... c'est là-bas qu'ils décident ... ici on ne règle que les problèmes financiers ...* ».

» — *Où tu loges ?...* ».

C'est justement un problème ... je n'en sais rien ... je n'ai personne chez qui aller et pas d'argent —le mensonge est toujours un problème, mais tant qu'il y a du vrai— et les hôtels sont complets en ville.

» — *Pas de problèmes ...je vais téléphoner ... nous on s'occupe de ça ... on a l'habitude ... on réserve toujours des chambres dans les hôtels ...* » ;

si ce service consentait à dépenser les deniers publics pour un coopérant en panne, il lui faudrait bien rentabiliser le coopérant en question quelque part ;

» — *... il y a un bon hôtel dans une impasse de la rue El Khettabi ... ce n'est pas loin ... et il y a un Iranien ... architecte comme toi ... il a fait ses études en France ... tu ne seras pas seul ...je crois d'ailleurs qu'il a les mêmes problèmes que toi ... un contrat mais pas de poste ...* » ;

Il était midi.

» — *... revenez cet après-midi ... mais déjà j'envoie quelqu'un avec vous à l'hôtel ...* ».

Les négociations à la réception de l'hôtel ont été laborieuses. Problème d'argent : les sociétés nationales ont la réputation de n'être jamais pressées de régler leurs ardoises. Retour au bureau à l'heure dite, le café fumant attendait une tasse ; un tour de discussion sur la France et sur l'endroit d'où je venais ;

» — *... c'est bien là-bas ... il y a tout ... c'est pas comme ici ... il y a rien ... il faut faire la chaîne ...* »

C'est vrai, on trouve tout ou presque, mais tout le monde n'est pas riche ... on ne peut pas tout acheter même avec les crédits ... avec la crise c'est devenu difficile ... il y a beaucoup de chômeurs ... la vie n'est pas aussi facile que la télévision ou les films le montrent ... etc. C'est presque un rituel : la question jamais vraiment innocente, la réponse, un acte d'allégeance à une communauté d'intérêts et de points de vue ou de la pure démagogie, tout dépend de la manière, du ton et des convictions. Le temps passe, une tasse à la main, à parler.

» — *Vous payez la chambre pour ce soir ... après on te rembourse ...* ».

Là, il y a comme un piège ; argumenter et vite : non, ce n'est pas possible ... vraiment les problèmes j'en ai trop et je n'ai que quelques devises que j'ai déclarées en totalité ... que je ne peux pas changer ...

Parer au plus presser, ne laisser planer aucun doute sur les réserves en devises le cas échéant : ... de toute façon c'est insuffisant pour payer les repas et l'hôtel.

1- un des faubourgs du Sud d'Alger. Village où est né en 1918, Louis Althusser.

» — *... attends ... le chef est là ... je vais voir avec lui ...* ».

On ne reste jamais seul dans un bureau.
» — *... tu étais où en Algérie ? ...* »
A Sidi Okba à l'Est, à Annaba aussi ...
» — *... tu parles l'arabe alors ...* »
Un peu, quelques mots, mais j'ai oublié, en plus c'était le dialecte de l'Est ... j'ai été à l'école ... depuis j'ai oublié, même l'alphabet ... ça fait longtemps ...
» — *vas-y ... on s'occupe de la chambre ... le chef est d'accord ... tu ne seras pas seul ... il y a l'Iranien déjà à l'hôtel ... demain ... il faut que tu ailles à Birmandreïs ... au secrétariat de la direction générale ... c'est là-bas qu'ils ont besoin ...* »

Ces circuits administratifs, inévitables au cours de chaque démarche à faire, sont autant de parcours d'obstacles bureaucratiques mais, en Algérie, ce sont également autant d'occasions de rencontre. La rencontre y est une quasi nécessité, un sésame, presque une procédure. User de charme, de conviction, séduire et convaincre, seraient presque les lois du genre ; en fait, peut-être simplement en revenir à l'humaine parole, avant d'en appeler au droit, à son «bon droit».

Les échanges, ici restitués, se sont répétés autant de fois qu'il m'a fallu entamer des démarches et ce, dans presque toutes les administrations. Si je m'y attarde, au risque de simplifications grossières et de raccourcis dûs à l'écriture, c'est parce que, en Algérie, tout se passe comme si l'individu qui se présente à un guichet, surtout s'il est étranger, est d'abord une histoire dont il importe de cerner la densité, avant d'aller plus avant. Un individu, c'est une géographie, une famille, une maison et une personne. C'est à ce tout qu'il convient de «rendre un service». Les échanges que je rapporte ici, ne sont pas seulement une demande de renseignements, une stratégie d'enquête —cela est aussi—. Ce sont également des préludes à une relation —savoir à qui on parle, pour dire.

Ces démarches étaient l'objet de discussions passionnées avec mes collègues coopérants, restés comme moi en liste d'attente. J'essayais d'expliquer que mettre en avant un droit,
» — *j'ai le droit de... donc...*»,

ce n'était pas seulement irriter la susceptibilité du bureaucrate algérien, comme le sous-entendait le discours de l'ambassade. Mettre en avant un droit, le revendiquer et l'affirmer positivement comme rapport évident à l'administration —voire, à toute espèce de service— est un trait de comportement caractéristique des occidentaux (qui semble, par ailleurs, dominer assez largement la codification juridique internationale). Cette revendication positive présuppose la reconnaissance universelle d'une forme particulière des échanges, les échanges impersonnels ; elle est également assimilée, dans la pratique et dans le discours quotidien, au respect de la démocratie.

Cependant, cette revendication du «bon droit» compromet d'emblée tout échange de personne à personne. Elle l'annihile en se justifiant au nom de la défense du «client». Ainsi, l'échange est-il réduit au service rendu par l'organisation démarchée, mesuré dans une unité de temps particulière, abstraction faite de l'individu qui la sert, pour le bénéfice d'un individu très puissant et exigeant : le client. La notion même de «service» lui donnerait presque tous les droits —client roi. Ce

modèle, bien que dominant, n'était pas appliqué partout mais ajusté à un commerce particulier, le nôtre ; cependant, nous n'étions plus chez nous (*cf.* anecdote 04).

anecdote 04 — *le café et le kâwagi*

Le café où nous allions parfois et où il pouvait être si difficile de se faire servir rapidement —ce qui nous exaspérait bien souvent— illustrerait assez parfaitement mon propos. Aller au café, surtout dans les petites villes, c'est prendre son temps. Il est presque impossible d'y justifier une quelconque récrimination à propos du temps que peut mettre le *kâwagi*—littéralement «café vient» en arabe dialectal (Tlemcen)— pour prendre la commande et servir ses clients.

Dans les hôtels luxueux, type «Zianides»[1] à Tlemcen, l'exotisme trouve souvent au bar, ses limites ; attendre de longues minutes, à cinq pas de deux serveurs absorbés dans une silencieuse immobilité, dont le regard distrait confond les clients avec le mur et les fauteuils, a le don d'irriter tout ce qu'il y a d'occidental et d'occidentalisé dans la salle. Lequel occidental est d'autant plus énervé que, s'étant agité pour attirer l'attention et ayant eu enfin le loisir de commander sa consommation, il peut lire la réprobation dans les signes d'égale impatience que manifeste le serveur sorti de sa torpeur.

Cependant, toutes proportions gardées, le *kâwagi* n'est pas là pour «servir» ; il n'est pas serveur, au sens où il n'a pas à se faire servile pour satisfaire à son négoce et à son client —lequel d'ailleurs, dans le cas contraire serait en situation d'indignité, c'est-à-dire comme une «femme», réduit à s'en remettre à autrui pour satisfaire son désir sans attendre (Ibn Khaldûn, e1978, pp. 814-816)—. Il est question de *nîf*, c'est-à-dire tout à la fois d'honneur, de dignité, de virilité *(rujûla)* et de fierté.

Il est bien évident que les attitudes ne sont pas aussi radicales et systématiques que pourrait le laisser entendre cet exemple du café qui m'a si souvent servi d'argument dans mes démonstrations enflammées.

1- Réalisation de l'architecte Fernand Pouillon.

La relation de service, comprise du côté occidental (ou des occidentalisés), me paraissait dissoudre les signes de reconnaissance réciproque[1]. J'acceptais difficilement l'attitude de mes collègues coopérants (attitude que je jugeais d'ailleurs fort peu coopérante) par rapport à leurs exigences d'efficacité et de «bon droit» —notamment dans leurs démarches administratives. Je tentais d'expliquer que la rationalité étant ici différente, ce type d'exigence n'avait plus cours et ce pour deux raisons :

-l'échange compte d'abord comme relation et ensuite seulement comme service ;

-le temps ne se compte pas dans son seul rapport à la démarche —administrative dans ce cas— mais en fonction du potentiel de relations que la démarche engendre.

Autrement dit, selon cette rationalité, la parole ne se confondait pas avec les «signes» d'une démarche administrative ; elle ne pouvait pas se concevoir comme un formulaire, même si précisément il y en avait tant à remplir.

Mes explications avaient l'inconvénient, en retour, de marquer une première contradiction avec ce que l'Algérie prétendait être : une nation moderne ; c'est-à-dire aussi, une nation dotée d'un système administratif et productif (d'un ensemble d'organisations) qui, digne de ce nom, se devait d'être à la hauteur d'une rationalité et d'une efficacité, pour lesquelles—il me fallait bien le reconnaître— ces considérations positives sur les relations humaines étaient à porter à la colonne des pertes et profits.

1- Ma candeur, ayant quelques limites, je ne mésestimais pas l'interférence des comportements individuels. La revendication par un «étranger», français de surcroît, de son «bon droit» pouvait être facilement assimilée aux attitudes de ces mêmes «étrangers» de l'ère coloniale. De même, cette assimilation pouvait servir de prétexte à un mouvement d'humeur ou à une mauvaise volonté circonstanciels. Enfin, l'interférence du temps perçu— ce qui est apprécié comme «perte de temps» et comme «gain de temps» et qui compte également dans les relations ici décrites— était extrêmement difficile à saisir et à expliquer, d'autant qu'il est presque certain que je jouais, au moins dans mes démarches, sur les deux tableaux à la fois, au gré des circonstances et de mes interlocuteurs.

Du coup, ces confrontations me renvoyaient à mes dilemmes habituels. Mes stratégies, en dernier ressort, n'avaient de sens que dans le cadre d'une conception «archaïque» des relations humaines à l'intérieur des organisations algériennes, alors même que je défendais l'image d'une Algérie en devenir, moderne, dont la stratégie de développement socialiste était fondée et juste parce que progressiste dans ses menées révolutionnaires contre le colonialisme et ses séquelles, contre la reconduction de la société féodale et contre l'émergence d'un capitalisme local.

Mardi 16 septembre 1980,

taxi, direction Birmandreïs au siège de la Cadat ; c'est là que tout se décide. Il est 8h 30, un nom, l'appariteur ne résiste pas et j'arrive au secrétariat de la direction du personnel. Le directeur n'est pas encore là. Il faut patienter.
» — *habituellement il arrive vers 10 heures ...* »
C'est une femme qui me renseigne ; il convient de ne pas trop insister. L'ambiance change. On approche du haut de la hiérarchie. Le couloir est désert. Il ne reste qu'à prendre son mal en patience ; lire en attendant. C'est le meilleur moyen ; lire : rien n'y résiste, surtout pas le temps. Midi, chapitre trois et rien à l'horizon, l'heure du repas sonne, les bureaux sont vides.
» — *le directeur ne viendra que cet après-midi ... d'habitude quand il n'est pas là le matin ... il vient l'après-midi ...* »
une évidence ;
» — *... mais si vous voulez ... revenez demain ...* »
Non, merci, je suis très bien, pas de problème, je préfère attendre. 14h, 15h, 16h, toujours rien, une chaise, un couloir qui vibre sous les néons et le bruit des machines à écrire. 16h 30, un homme arrive, cravate et costume gris, ce ne peut être que lui. 17 h, heure de la fermeture des bureaux.
» — *il va vous recevoir dans quelques minutes ... c'est à quel sujet ? ...* »
Je me résume.

Ce premier entretien portera sur mon expérience, mon «CV», mon passé en Algérie et sur les endroits où j'aimerais être affecté. Au Sud, à Biskra autant que possible, sinon Tamanrasset ou Djanet. J'aimerais éviter les hauts plateaux, surtout Sétif, Tiaret et l'Ouest.
» — *à Biskra peut-être ... ils ont besoin d'architectes là-bas ... il y a des postes vacants ... il ne devrait pas y avoir de problèmes ...* »

Aucun commentaire sur mon affectation d'origine à la direction générale de la Cadat ; mon interlocuteur est peu bavard. 17h 30, il n'y a plus personne.
» — *je vous ramène en ville ...* »
je me confonds en remerciements ;
» — *... revenez demain pour confirmation ...* »

Mercredi 17 septembre 1980,

8h 30, retour à Birmandreïs. L'ambiance se réchauffe, je suis invité à mettre ma chaise dans le bureau. La parole se fait moins prudente et moins réservée. Quelques heures de confidences de la secrétaire et, à la fin de la journée, j'aurai beaucoup appris sur l'Algérie post-Boumediène de 1980 ainsi que sur la condition des femmes actives. Nous sommes à la veille du week-end et je n'ai

aucune confirmation concernant mon poste à Biskra. Bloqué dans le bureau, la chaise contre la porte de l'armoire des dossiers, silencieux mais attentionné, je me déplacerai chaque fois qu'un papier indispensable devra être classé. A cette place, personne ne pouvait m'oublier. 17h, heure de la sortie, je n'en saurai pas plus sur mon sort. L'hypothèse de Biskra reste fondée.

Jeudi 18 - vendredi 19 septembre 1980,

le week-end pour faire le point, réfléchir, discuter et boire du cognac avec le collègue iranien à la santé de Khomeiny. Il parlait impeccablement le français et en aimait les alcools. L'Iran se levait alors, drapé de noir ou de vert selon les regards. Là, j'avais droit à la version noire et la Révolution prenait l'allure d'une antique croisade. L'Iran était un monde que je découvrais à Alger, avec ce compagnon d'infortune, inquiet de ses parents et de sa femme encore à Téhéran. Architecte lui aussi, nous avions matière à deviser. Mais l'Islam, surtout, était au centre de la conversation. Nous étions d'accord pour reconnaître en lui un facteur d'obscurantisme. Il faisait partie, avec quelques différences essentielles dans nos raisonnements respectifs, des choses à abattre, à effacer du monde. L'Islam, comme toute religion, était une dangereuse survivance du passé, une idéologie coupable d'archaïsme. C'était alors dans ma tête, un dogme, une seconde nature.

La vague islamique en Iran avait surpris mon collègue comme un retour aux barbaries d'antan, pires peut-être, que celles du Shah. Il ressortait de nos discussions que le développement des pays du tiers-monde ne pouvait faire de place aux mouvements religieux. Nous étions mille fois en accord, cependant que le muezzin rythmait le temps de ce week-end et rassemblait les fidèles dans les mosquées. Nous l'observions à regret, comme le signe d'une fatalité et, en ce qui me concerne, comme les signes de l'inégalité du développement ainsi que de la résistance des pays industrialisés à tout rééquilibrage substantiel ; déséquilibre qu'ils orchestraient, du point de vue économique et politique, en soutenant ici la constitution de groupuscules religieux qu'ils cherchaient à anéantir ailleurs. Sur ce point, nous divergions.

Les pays sous-développés étaient victimes de leur incurie et de la corruption. Il n'y avait de salut qu'aux Etats-Unis d'Amérique, où il voulait émigrer au plus vite. L'Algérie était un purgatoire, une transition qu'il fallait courte ; le temps de constituer un substantiel capital. L'Islam y poursuivait sa constante progression et il convenait de ne pas trop s'y attarder ; la partie était perdue d'avance. L'option socialiste, affirmée par l'Etat algérien, interdisait toute pensée et toute action de type libéral et entravait, de fait, toute réalisation de l'individu. Cette situation, jointe aux difficultés du socialisme dans les pays en voie de développement, ne pouvait que favoriser les tendances les plus rigoristes de l'Islam. Telle était sa position.

L'analyse me surprenait et m'échappait complètement. Le libéralisme était une chimère pour les pays en voie de développement, l'Iran du Shah en attestait.
» — *Certes ... mais c'était une dictature ... corrompue jusqu'à la moelle ... de toute façon il n'y avait rien à faire si ce n'est sauver sa peau et ses intérêts ...* »

C'était sommaire et sans appel.

Ainsi tout en devisant sur l'état du monde, nous allions vers la Grande Poste pour téléphoner. Alger la blanche ruisselait de piétons, un fleuve de foule serrée, une manifestation invariable,

condamnée au mouvement perpétuel, dans un labyrinthe de rues que les trottoirs, en vain, tentaient de canaliser. Un bruit immense, un flot d'autos, des odeurs mélangées de poussière, les bus pris d'assaut, les hurlements sous les bousculades, de rares taxis toujours complets, des klaxons implacables et des embrayages douloureux aux feux rouges de cette ville en pente, des policiers bleu-nuit par couple, des femmes voilées, d'autres non, des djellabas, des costumes et des jeans : tout allait en mouvement inverse de chaque côté des rues. La Grande Poste, ancienne gloire orientaliste de l'architecture coloniale[1] où nous faisions la chaîne pour avoir directement l'international, puis, la rue Ben Mehidi Larbi, marcher sans rien voir au rythme des pas et des dos lents, aller doucement vers la Casbah et regarder l'or des vitrines, changer de décor, aller là où les cris et les voix remplacent les klaxons, aller vers les odeurs fortes d'un marché éternel saturé d'épices, de grésil et de fermentation, monter les ruelles derrière un guide toujours providentiel, écouter la Casbah et Alger, serrer fort son bien de peur qu'il ne s'évanouisse à la première bousculade avec la foule des enfants, avoir un peu peur et mal à la tête. La Casbah inspirait toute l'horreur du tiers-monde à mon camarade iranien, pendant que j'y décelais les racines superbes du futur, libéré du colonialisme culturel des puissances d'occident.

Samedi 20 septembre 1980,

8h 30, retour à Birmandreïs, un rite déjà ; une journée encore, tome 2 de ma lecture. Cette fois-ci, ma présence gêne visiblement. Le dénouement ne saurait donc tarder.
» — *Revenez demain après-midi ... ce n'est pas la peine de perdre votre temps ici ...* »
Inutile d'insister, ne pas provoquer l'impatience.

Dimanche 21 septembre 1980,

Birmandreïs, 14h, toujours rien. L'histoire de mon collègue iranien n'est pas rassurante. Il traîne de bureau en bureau depuis trois semaines sans résultat. Il m'accompagne et ses insultes, à l'égard du tiers qui représente les quatre cinquièmes de l'humanité, deviennent de plus en plus obscènes. L'inquiétude me gagne.
» — *Le directeur est là depuis ce matin ...* »
nous renseigne le secrétariat. C'est plutôt bon signe. 14h 30, il nous reçoit ; nous rappelons nos histoires entre les sonneries du téléphone.
» — *Il y a deux postes à pourvoir ... l'un à Tiaret ... l'autre à Tlemcen ... vous attendez les ordres de mission que ma secrétaire va préparer ...* »
La palmeraie de Biskra sera pour les journées de tourisme. Tiaret, les hauts plateaux, et Tlemcen à la frontière marocaine : l'inverse de mes vœux ; la proposition ne me séduit pas. Nous sommes priés de patienter au secrétariat ; je n'ose demander lequel des deux postes m'est destiné. Il est 16h.

16h 30, toujours rien, la fermeture des bureaux est imminente. La secrétaire disparaît dans le bureau du directeur et reparaît, dix minutes plus tard, avec les brouillons de deux ordres de mission, l'un pour Tiaret, l'autre pour Tlemcen, à valoir pour le lendemain. Les télex sont déjà partis. Le sort en est jeté : je pars pour Tlemcen.

- réalisation de l'architecte Voinot, 1913.

Lundi 22 - mardi 23 septembre 1980,

je récupère ma malle chez mes collègues VSNA qui n'ont toujours pas de poste ; il leur faudra patienter presque trois mois encore. L'aventure commence enfin. Lundi 22, 9h, toujours personne, l'aurore est déjà loin quand nous serons avertis que le départ est repoussé au lendemain mardi 23.

Mardi 23, 7h, une Fiat Mirafiori marine, aux couleurs de la Cadat, attend sur le trottoir d'en face. La route est longue. Les hauts-plateaux approchent ; Tiaret enfin, comme un désespoir vivant, une ruine en chantier, poussiéreuse et desséchée, froide dans la nuit naissante. Un terrain vague, la voiture s'arrête devant quelques maisons, les logements de la Cadat ; pas d'eau, la nuit. Mon collègue iranien ne restera là que six mois. Il partira aux Etats-Unis avant même d'avoir perçu son premier salaire.

Mercredi 24 -jeudi 25 -vendredi 26 septembre 1980,

Tiaret, Mascara, Sidi Bel Abbès, le Col d'El-Ourit, Tlemcen et la mosquée de Sidi-Bou Médine aperçue au détour d'un virage. Tlemcen était un lointain souvenir. Il n'y avait plus de cascade et la musique des cafés à El-Ourit avait remplacé le bruit de l'eau. Le Lalla Setti qui domine la ville, des arbres au tronc peint en blanc de chaque côté de la route, la rue du 1° novembre, le Méchouar. Il est trop tard pour aller à la Cadat Mission Technique de Tlemcen. Il est 18h. C'est le week-end. Le chauffeur me conseille l'hôtel Maghreb, moins cher que le superbe Zianides de briques rouges. Une chambre qui donne sur la vieille ville.

La malle et la valise déposées, le tour de la chambre fait, je me risquai au dehors. Je n'avais pas acheté le Guide Bleu. A la porte de l'hôtel, le mur aveugle du Méchouar, un faste des temps anciens resté là, écaillé, froid, attristé par les lampadaires électriques. La rue, à la place de l'ancien fossé élargi par le génie militaire français, laissait voir l'ancienne ville déchirée, à peine camouflée par les façades redressées des échoppes. L'hôtel Maghreb avait pris place ici, au coin de deux rues, incongru dans son style des années 30.

Des hommes partout, marchaient, parfois se tenant par la main —j'avais oublié ce détail— ; d'autres étaient assis aux terrasses, jamais seuls. Je n'osais pas m'asseoir. Je n'étais pas d'un groupe déjà là et je n'attendais personne. La rue de l'indépendance, droite et large, coupait la médina par le milieu. Au bout, la place double, place Khémisti et place Emir Abdelkader. Dans la rue, les souks à touristes étaient encore ouverts ; les bijoux berbères dans les vitrines me rassuraient : j'avais au moins un avenir de consommateur prévisible. La double place, parfaitement rectangulaire, la grande mosquée face à l'hôtel de ville III^{ème} République, les Nouvelles Galeries Algériennes, le siège du Parti et sa maison des jeunes, le musée et le minaret de la mosquée Sidi Brahim ; côté de l'Emir, le vide et des passants entre les kiosques à journaux ; côté Khémisti, des chaises et des tables, place comble, les aller et retour des *kâwagi*, la foule installée, des groupes d'hommes debout un verre à la main, des mots d'arabe et des mots de français mélangés, tous étaient affairés à discourir sous le ciel. J'étais définitivement, ce soir, étranger et seul et sans raison de m'asseoir là. Je boirai mon café au bar de l'hôtel (*cf.* anecdote 05).

anecdote 05 — *être au café*

Quelques années plus tard, à Sidi Bel Abbès, j'avais l'habitude d'aller au café de la place de Ghreba. Passé dans un percolateur sans âge, le café y était en tout point meilleur qu'ailleurs. Le patron devait être pistonné parce qu'apparemment sa poudre était exempte de pois chiches grillés, mais peut-être à force de vouloir le croire m'étais-je abusé.

Quand il faisait beau, j'aimais m'installer sur la place et y regarder passer le temps. Avant d'y prendre mes habitudes, je connaissais ce café mais je n'arrivais jamais à m'y asseoir tant il y avait du monde. Cela jusqu'au jour où j'ai compris qu'aucune table n'était appropriée tant qu'une chaise vide tendait ses bras. Ce jour-là, étant arrivé assez tôt, j'avais pu m'installer selon ma récente habitude. Mais une fois toutes les tables occupées, un inconnu sans demander son reste s'est installé à la mienne. Cela m'avait agacé. L'inconnu ne s'y était pas trompé et il m'a appris qu'il en était toujours ainsi et que c'était d'une certaine manière un honneur pour celui qui était déjà là, c'était la preuve qu'il n'était pas repoussant : on s'asseyait là où il y avait de la place. La discussion aidant, j'oubliais effectivement que c'était un inconnu. Quoi de plus naturel ?

» — *ah ... c'est pas comme chez toi là-bas hein!»*

Non c'est le moins qu'on puisse dire, d'autant que l'inconnu ayant disparu pour vaquer à ses affaires, je réclamais le *kâwagi* pour l'addition :

» — *ça y est ... c'est payé... tu dois rien ... »*

surpris,

» — *pas de problèmes ... c'est comme ça ici ... »*

avait-il ajouté.

Tout comme ce jour de printemps, où m'attardant à la terrasse je me saoulais de soleil en attendant le retour d'un ami ; le *kâwagi* avait débarrassé les verres depuis un petit moment et j'étais assis béat, à ma table vide, juste au bord de la rue. Un homme âgé, un «vieux» comme il est coutume de dire avec le plus grand respect, est arrivé appuyé sur sa canne, beau comme savent l'être ceux de Ghreba, d'une beauté apaisée et lente. Il s'arrête à ma hauteur, me regarde et m'adresse quelques mots dans le plus bel arabe. Ne comprenant rien, je lui demande de répéter :

» — *tu veux un café mon fils ?»*

non merci,

» — *un thé ?»*

non non merci étaient les deux mots que je savais encore le mieux prononcer en arabe : j'étais donc sûr d'être compris, moi qui ne comprenais pas ce que le vieil homme me voulait,

» — *une gazouz ? un soda ?»*

non non merci ... j'ai déjà bu quelque chose, merci,

» — *de l'eau alors» ?*

Le *kâwagi* qui s'amusait de la scène, vint à mon secours, expliquant au vieil homme que j'avais pris mon café et que j'étais là à attendre mon ami qui tardait à revenir. L'air visiblement soulagé, le vieil homme s'est approché, a mis sa main sur ma tête et m'a embrassé le front, me recommandant à Dieu et à son Prophète, me souhaitant bonne chance pour chacun des jours que, dans sa grandeur miséricordieuse, le Tout Puissant voudrait bien m'accorder.

» — *il croyait que tu étais seul et sans argent ... tu avais l'air de réfléchir alors il pensait que tu étais triste ... que tu avais des problèmes ... que tu étais étranger sans famille et sans amis dans le pays...»*

Je ne savais pas tout cela et j'étais ému.

Samedi 27 septembre 1980,

8h 00, je suis prêt et un peu fébrile. Je viens de découvrir que, pour toute preuve de mon affectation à Tlemcen, je ne possède qu'un ordre de mission établi en mon nom mais ne mentionnant que Tiaret —il faut toujours lire en détail les papiers administratifs—, ma carte de VSNA, rayée d'un magnifique drapeau Bleu-Blanc-Rouge qui me vaudra quelques remarquables anicroches à la douane de Tlemcen, le numéro de téléphone de la Cadat Mission Technique de Tlemcen et le nom du directeur responsable de mon affectation. 8h 15, au téléphone, personne n'est averti de mon arrivée. La directrice —tiens ! une Directrice— n'est pas là et mon correspondant qui assure l'intérim, me fait décliner mon nom, prénom, qualité et titres et me demande de préciser, néanmoins, les conditions de mon affectation.

» — *Nous n'avons pas reçu le télex ... ni de coup de téléphone ... vous êtes architecte ... vous tombez très bien ... ça fait six mois que nous en attendons un ... je vous envoie un véhicule ... de toute façon on vous garde ... »*

La Mission Technique est installée dans la zone industrielle de Chétouane. Deux pilastres de béton, peints en blanc, surmontés d'un arc en fer soudé, orné des emblèmes de la Cadat, un préau dans le fond de la parcelle et un bâtiment bas, incertain, ni usine ni bureau, des murs peints en blanc tout le tour, un petit jardin potager et des fleurs à l'entrée : c'est là, me prévient le chauffeur.

Un rapide coup d'œil à mon ordre de mission, les formalités seront courtes. Je suis présenté au responsable du service financier qui m'accompagne directement, trousseau de clefs en main, à mon logement. 9h 30, Hennaya, village situé à une dizaine de kilomètres au nord de Tlemcen sur la route d'Oran. Je dépose ma malle et ma valise, chez moi, à l'étage d'un bloc de huit logements, tous vides depuis la fin du contrat des coopérants italiens, il y a six mois. On procède au contrôle de l'inventaire. Tout est là, le lit à deux places, le lit à une place, les matelas, les draps et les couvertures, le frigidaire, une cuisinière trois feux, une table de cuisine et quatre chaises, le salon canapé et deux fauteuils, une table et six chaises, deux chauffages à catalyseur avec les quatre bouteilles de gaz, —le rêve—, un trois-pièces-cuisine, rare, avec chicane en entrée distribuant sur les deux chambres opposées et le séjour sans vue possible, deux superbes terrasses, l'une sur la chambre isolée, l'autre sur la seconde et le séjour contigu, vastes et hors du champ de vision des logements voisins, le tout exposé au Sud-Ouest.

Trois blocs de ce type de logement étaient alignés sur un terrain en bordure Est du village, à la lisière d'une oliveraie. Le terrain vide, jonché de divers débris, était à peine découpé par ce qui restait des traces des espaces verts généreusement dessinés sur un calque intitulé «Plan de masse». Le bloc de huit logements était mis à la disposition de la Cadat par la wilaya de Tlemcen pour loger ses coopérants.

Un logement, un chauffeur, un luxe à raconter dans la prochaine lettre ; la vie de coopérant commençait. J'ai longtemps regretté ces deux mois où le chauffeur venait me chercher le matin et me ramenait au village d'Hennaya le soir. Nous avions en commun une égale passion pour la mécanique et les autos ; ne comprenant pas le français et ne voulant pas davantage l'apprendre, il m'obligeait à parler en arabe. J'avais fait ainsi d'immenses progrès. Ces cours particuliers ont cessé avec l'arrivée au port d'Oran d'une magnifique 404 Peugeot noire de 1963. Je n'étais plus à la charge du bureau d'études, mais j'avais perdu mon professeur d'arabe.

L'après-midi de ce samedi sera entièrement réservé aux présentations ; étrange ambiance, baignée de solennité, presque protocolaire dans les emphases des discours et pourtant, sans froideur, sans sérieuse froideur. Tout à la fois, j'étais en Algérie, dans le monde du travail, dans un bureau d'études d'urbanisme et j'étais traité en Architecte. J'en prenais conscience soudainement ; ce n'était plus :

» — *...je vous présente l'étudiant en architecture ... en stage chez nous ...* »

mais :

» — *...je vous présente l'architecte qui vient d'être affecté à la Mission Technique et qui va collaborer à nos travaux ...* ».

Etrange et excessif moment, seuil surprenant, dense passage dans un autre monde où je m'aventurais oscillant entre deux sentiments extrêmes de panique et de fier enthousiasme.

» — *Vous serez pour le moment le seul architecte ... vos collègues algériens sont au service national et ils ne seront pas de retour avant un an au moins ... vous êtes le seul coopérant ... bienvenue à vous ...* »

Les logements étaient vacants depuis le départ de l'équipe d'Italiens. De leur passage, il ne restait, dans celui que j'occupais, que quelques fresques sur les murs et d'utiles étagères.

L'inquiétude me venait devant la somme des termes, mots techniques, abréviations et sigles qui faisaient des phrases, de véritables exercices à trous où se mesurait la profondeur de mon incompétence.

» — *Vous savez tracer les routes ? ...* »

Oui... non ... enfin ... c'est-à-dire que je n'en ai jamais tracées en dehors des Plans de masse ...

» — *Tous les dossiers sont bloqués à cause des VRD* [Voirie et Réseaux Divers] ... *de toute façon pour le moment il faut relancer les dossiers ... ceux d'aménagement des Zhun* [Zone d'habitat urbaine nouvelle] ... *les dossiers de création ... nous verrons ça en détail ...* »

Oui, bien sûr ...

2. l'an zéro

» — *Votre bureau est là ... nous allons mettre les dossiers à votre disposition ... la salle de dessin est derrière ... voici les techniciens et les dessinateurs avec lesquels vous travaillerez ... pour le matériel voyez le responsable financier que vous connaissez déjà ... notre directrice doit revenir à la fin du mois, pour votre situation administrative il faudra attendre un peu, pour le moment nous avons pris contact avec la direction régionale d'Oran ...* ».

La pile de dossiers sur le coin du bureau me laissait rêveur ; une table à dessin vide et blanche, ma table à dessin, et les dessinateurs, regroupés dans la salle à côté et que j'apercevais en train de bavarder. Les salles de travail étaient disposées sur toute la longueur du bâtiment. Elles donnaient les unes sur les autres ainsi que sur la salle de dessin par des cloisons de verre à mi-hauteur. Chaque salle était affectée à deux chargés d'études. Première porte d'une longue enfilade, la salle que j'occupais avec un géographe, était située à côté du hall d'entrée. Du bureau, je voyais les collègues. J'essayais de me remémorer leur fonction ; je notais avec surprise que les femmes étaient assez largement représentées.

» — *... actuellement nous faisons avancer les PUD* [Plan d'Urbanisme Directeur] ... *celui de Béni-Saf ... celui de Sebdou ... celui de Remchi également ... le départ des Italiens et de nos architectes nous a laissés complètement démunis ... une partie des dessinateurs est inoccupée ...* »

J'entendais par bribes.

» — *... il faudrait aller vite ...* »

Les dossiers étaient maintenant ouverts sur une table à dessin ;

» — *... les propositions d'aménagement des Zhun ne sont pas au point ... certaines même sont totalement irréalisables ... celle-ci par exemple ... la Zhun de Champ de Tir ... l'architecte qui a fait ça ... n'a pas tenu compte des pentes ... certaines rues ont des pentes à 30% ... ils n'ont fait ni les profils en long ni les profils en travers ...* »

C'était pourtant un joli dessin, un aménagement en large bande concentrique traversée de radiales impeccablement droites qui alimentaient une place ronde au centre. La règle posée sur les courbes de niveau du Plan indiquait effectivement des pentes très improbables ; en suivant le calcul, je venais d'apprendre comment on procédait.

La panique commençait à me gagner. L'absence d'architectes n'était pas prévue dans mes petits calculs ; l'apprentissage sur le tas, à l'ombre de confrères avertis, était irrémédiablement compromis. Il n'y avait personne et il fallait au moins dix ans d'expérience en urbanisme pour

attaquer le programme et le réaliser ainsi qu'une équipe d'ingénieurs pour l'exécuter. Renseignements pris, il n'y avait pas d'ingénieurs, mis à part le responsable des zones industrielles qui était déjà largement débordé.
» — *Vous apprendrez ... de toute façon ce n'est pas difficile ... les dessinateurs ont déjà travaillé sur les dossiers ... les collègues vous aideront ... s'il le faut vous irez à Oran voir l'équipe des coopérants allemands ...* ».

Le tour de la Mission Technique achevé, je me sentais bien seul, compte tenu de mon niveau et de mon expérience fort limitée voire inexistante en urbanisme. Mis à part quelques velléités critiques sur le POS (Plan d'Occupation des Sols) de Nantes, j'avais quelques difficultés à imaginer le futur, penché sur ma planche à dessin. Mais dans le même temps, je n'envisageais pas, un seul instant, de refuser. Il fallait gagner du temps et il fallait surtout dire quelque chose, «assurer», faire «comme si» et arrêter de bafouiller lamentablement et de rougir à chaque nouvelle inconnue.

Je demandais 15 jours de délai avant d'entamer une étude, le temps d'examiner la pile de dossiers, de m'imprégner des études d'aménagement déjà réalisées et de sonder la documentation.
» — *Il n'y a pas de documentation ici ... il faudra aller à Oran, nous avons quelques ouvrages personnels c'est tout ... la Mission Technique n'a pas encore sorti d'études d'aménagement à ce jour ...* »

Sans livres et sans recettes, il fallait faire preuve d'imagination, s'inventer une compétence ; l'autorisation m'était accordée de téléphoner, en cas de besoin, en France à l'école d'architecture, mais dans les limites du raisonnable. Personne, mon guide moins que les autres, ne semblait douter de l'issue. Il y avait, sur le bureau, du travail pour les cinq années à venir, des dossiers énormes, des hectares à aménager (entre 500 et 600 ha), des milliers de logements à prévoir (entre 15 000 et 20 000 logements), des équipements, des infrastructures, des propositions d'aménagement aux Plans d'exécution, peut-être même le suivi de chantier, une équipe de dessinateurs à faire travailler, une participation aux études de PUD sur deux ou trois sites :
» — *... parce que le conseil des architectes est indispensable dans ce travail ... vous dominez mieux l'espace que les sociologues ... les économistes ... les géographes ...* »
et ce, sans compter les rapports à rédiger, les règlements d'urbanisme à adapter. Etre débutant pour prendre en charge tout ça, n'effrayait que moi. Tout semblait normal et ne posait aucun problème particulier. Je sortais de là très troublé, partagé entre l'ambition vertigineuse, l'enthousiasme et l'indicible angoisse devant ce qui me restait à faire. Je jouais déjà à l'architecte et, des images plein la tête, je commençais à y croire.

3. contrepoint, une autre version

Cette longue histoire, soumise à un responsable syndical de l'époque (Entretien RDZSynd., 1989-90[1]), a suscité de nombreuses objections sur mes aventures algéroises :

1- Les propos, non enregistrés et restitués ici, ont été recueillis après lecture des chapitres I et II qui précèdent. La retranscription ic faite est une reconstitution du dialogue d'après mes notes.

» — ... c'est étonnant qu'à Tlemcen ils n'aient pas été au courant de ton arrivée ... à Oran nous avions été avertis de ta nomination à Tlemcen bien avant ton arrivée ... elle s'est faite un peu contre l'avis du syndicat ... nous n'aimions pas trop les parachutages d'Alger ... aucun recrutement n'était prévu ni planifié et tu es arrivé là par miracle ... sans que la moindre recherche de profil n'ait été faite ni qu'aucune règle de recrutement n'ait été un minimum respectée ... d'un autre côté nous ne pouvions être complètement défavorables, dans la mesure où nous savions que Tlemcen n'avait pas d'architecte ... mais il y a une question de principe ... puisque le recrutement était nécessaire autant qu'il soit réalisé dans des conditions avantageuses et normales, pour la Cadat ... et le pays ...

... ton piston devait être à l'origine de toutes tes difficultés ... c'est un problème que nous connaissions bien puisqu'il se reposait à chaque contingent de coopérants VSNA ... les listes de recrutement des VSNA sont prévues longtemps à l'avance, mais comme chaque fois ces listes sont renforcées ... il y a ceux qui arrivent là après quelques arrangements entre les différents ministères français et algériens... les ministres se rendent quelques petits services à l'occasion ... dans ces cas-là les dossiers sont court-circuités ... ou tout simplement ils ne sont pas prêts ... dans ton cas il est probable qu'à ton arrivée ton dossier n'avait pas encore été visé par les services de l'intérieur [police] ... il n'avait peut-être même pas transité par le service de recrutement de la Cadat ... Il était donc tout à fait impossible que tu sois pris en charge à Tipasa ... pour ce qui est des autres qui étaient dans ton cas ... il s'agissait peut-être d'une erreur de recrutement ... ça arrive parfois ...

... l'histoire des Polonais est étonnante ... en tout cas nous n'avons jamais entendu parler de cette histoire-là ... nous savions seulement que deux architectes ... un Français et un Iranien ... étaient arrivés à Alger ... la directrice de Tlemcen se trouvait à Alger quand tu es arrivé ... elle était là ... entre autres choses pour négocier des affectations à Tlemcen ... elle a sauté sur l'occasion mais elle n'était pas toute seule ... les responsables de Tiaret étaient également sur le coup ... et il y a eu une très grande bagarre entre Tiaret et Tlemcen ... chacun voulait récupérer l'architecte français ...

... tu sais comment sont une grande partie de nos responsables algériens ... Aux yeux de beaucoup d'entre eux ... les coopérants français sont en tout point préférables aux autres ... ils ne manquent pas d'arguments ... si tu te souviens ... la langue d'abord ... mais aussi les petites habitudes de travail ... ils considèrent qu'avec les Français on se comprend ... et que les rapports sont nettement plus simples qu'avec les autres ... que les Français se débrouillent toujours etc. ... cela tient en partie à la formation d'origine des responsables en question ... souvent francophones et formés en France ... ou façon française en Algérie ... cela tient aussi ... en partie ... aux formes d'organisation de la production qui sont très proches de celles qui existent en France et pour cause ... » Entretien RDZSynd., 1989-90

Je me souviens effectivement de quelques discussions à propos des coopérants avec des responsables algériens. Au cours de l'une d'entre elles, quelques années après (1987), encore à Tlemcen, l'analyse d'un responsable algérien de l'aménagement, ancien syndicaliste, m'avait fortement surpris :

» — Il faut voir ...

disait-il en substance,

» — ... que les coopérants de l'Est ... outre leur problème d'organisation ... division du travail redoutable ... un profil d'ingénieur pour chaque opération et une intransigeance exaspérée à ne pas dépasser ces limites dans le travail ... ils sont radicalement anti-socialistes et ne font rien de

plus qu'il ne faut pour le pays et plutôt moins que ce pourquoi ils ont signé ... ils préfèrent occuper le temps qui reste, à trafiquer les devises et les voitures ... les coopérants français sont souvent beaucoup plus engagés à gauche et manifestent une certaine volonté de transformer les choses ... ils sont généralement plus disponibles et plus actifs ... capables de s'adapter aux problèmes de production qui se posent ici ... de se débrouiller avec ce qu'ils trouvent sur place ... il vaut mieux recruter dans les pays capitalistes ... ils sont plus socialistes qu'à l'Est ... » *MDZRespA., 1987.*

Ce type de discours me mettait assez souvent en porte à faux. Je ne savais jamais ce qu'il devait à une réalité de la coopération, à la flatterie ou, peut-être, à la simple politesse.

» — *... au syndicat, nombreux étaient ceux qui n'appréciaient pas ce genre de comportement de nos responsables ... de loin ils préféraient le recrutement de frères arabes et des gens de l'Est ... pour des raisons qui sont simples à comprendre ... ils étaient nettement moins chers et plus dans la ligne des options de développement que les coopérants français ou ceux des autres pays riches ... comme les Allemands d'Oran qui nous coûtaient des fortunes ... pour des résultats qui ne les différenciaient pas tellement de leurs concurrents ... remarque ... cette ligne ne faisait pas l'unanimité au syndicat ... nombreux était ceux qui pensaient comme les dirigeants ...*
... dans ton cas ... il y a eu un affrontement assez important entre les différents responsables ... des Missions de Tiaret et de Tlemcen ... la direction générale a dû arbitrer et Tlemcen l'a emporté ...
... la directrice de Tlemcen avait ses entrées ... et elle était bien vue à Alger ... mais ce n'est pas la seule raison ... la Mission de Tiaret ... comme celle de Biskra où tu voulais aller ... était tout juste constituée ... son volume d'études était encore faible ... alors que Tlemcen créée depuis 1979 ... avait un plan de charge déjà très important et un nombre considérable d'études abandonnées ... faute d'architectes et d'ingénieurs ... la priorité a été accordée à Tlemcen ... qui a préféré le Français à l'Iranien ... le conflit autour de vos affectations a tourné autour de vos nationalités respectives ... un Iranien étant par définition moins bon qu'un Français ... alors que l'Iranien en question était plus expérimenté que toi ... c'est lui qui aurait dû être affecté à Tlemcen ...
... au départ en tout cas ce n'était pas forcément l'avis du syndicat ... et pour nous tu restais un parachutage d'Alger ... et l'expérience aurait dû être le critère de l'affectation réalisée sans consultation du syndicat ... il y a eu débat à ce propos ... et les gens de la Mission de Béchar ont à leur tour demandé que tu leur sois affecté ... mais la direction générale avait décidé de ton affectation à Tlemcen et c'était définitif ... d'autant qu'à Tlemcen le plan de charge avait été suspendu ... en raison du départ des architectes et des ingénieurs italiens ... en attendant le retour des architectes appelés au service national ... » Entretien RDZSynd., 1989-90.

Ainsi pourrait s'expliquer une partie de mon itinéraire algérois. Seul demeure le mystère de ma première affectation —ma feuille de route en quelque sorte, liée à mon contact téléphonique avec le responsable des recrutements de l'ambassade de France en Algérie—, mais là, les explications se perdent en conjectures...

.III.

la Cadat

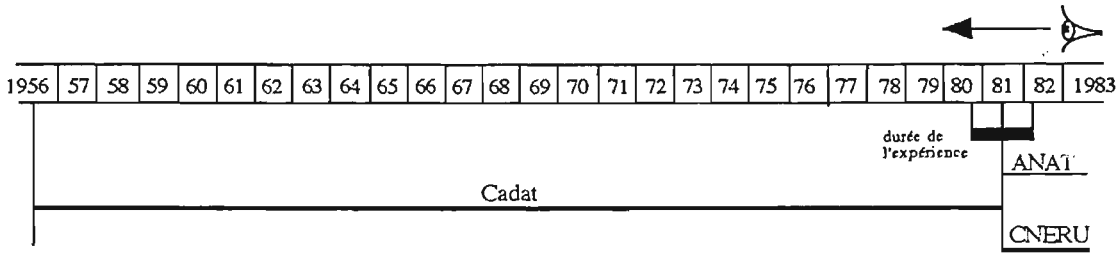

schéma 03 — le temps de la chronique III

La Cadat ?

Caisse Algérienne d'Aménagement du Territoire : c'est sans en savoir davantage que je suis arrivé à Tlemcen. Pour seule réconfortante certitude, je savais que le statut d'architecte était conforme à la vocation de l'établissement. Ce bureau d'études recrutait des architectes. J'étais en passe de le devenir, une fois mon mémoire de fin d'études terminé et soutenu. Ce n'était qu'une question de mois. J'étais recruté à ce titre, sous ce titre ; quels que soient mes doutes, compétent ou pas, statutairement je le devenais.

Ce que j'allais faire à la Cadat n'était pas le problème ; l'essentiel était d'y être affecté. L'inquiétude s'est faite précise la veille de mon arrivée à Tlemcen. Jusque-là, c'était un horizon, un but à atteindre, une légère angoisse quand l'idée m'effleurait et me poussait à interroger les

gens de l'ambassade ou les rares responsables de la Cadat rencontrés. Je n'avais pas appris grand chose : c'était une entreprise nationale dont la direction générale et le siège social étaient installés à Alger (Birmandreïs). Elle était représentée, sur le territoire national, par des directions régionales. C'est par mon affectation que j'ai appris que chaque direction régionale disposait de Missions Techniques disséminées dans les wilayate.

Quant aux tâches qui m'attendaient, je n'en avais pas non plus une idée très précise. Aux architectes étaient dévolus les études d'urbanisme opérationnel, le contrôle et le suivi des travaux de viabilisation des aménagements en cours. Pour ces dernières tâches, je m'étais assuré qu'en principe, seuls les architectes expérimentés et confirmés étaient retenus. Cependant, je n'avais qu'une vague idée de ce que pouvait être «l'urbanisme opérationnel». Je pensais bien aux ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité) et aux ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) mais là, mis à part un rapide coup d'œil glissé dans les revues spécialisées ou sur des Plans de masse récupérés ça et là pour les besoins d'une unité de valeur en architecture, je n'avais pas grand chose dans les tiroirs de mon imagination technique. Je ne manquais pas d'idées sur la question, ni de savantes critiques à l'occasion, mais ma formation technique restait très embryonnaire.

Je croyais être un peu mieux renseigné sur les conditions de travail. Quand j'interrogeais sur le sujet les responsables de la coopération à l'ambassade, j'apprenais qu'elles étaient difficiles, mais que, de toute façon, je travaillerais en équipe pluridisciplinaire et que je n'avais pas de souci à me faire :
» — *vous serez responsable de votre travail devant la Cadat seulement ... mais vous ne signerez rien et les projets porteront le nom de la Caisse ... elle seule est responsable ... pour le reste tout dépendra de votre directeur ... de vos collègues et de vous-même ...* »

Etre à la hauteur, «assurer», étaient les seules vraies angoisses ressenties devant l'exposé de ce qu'il me restait à faire. J'éprouvais le vertige de mon inexpérience, de mes incertitudes et de mes doutes quant à ma capacité à pratiquer ce que, jusque-là, je n'avais développé qu'en discours ou en exercices d'école. J'étais, paradoxalement, presque soulagé de n'être pas en bureau d'études d'architecture, dans la mesure où l'«urbanisme» étant très secondaire dans la formation d'un architecte, il me restait une marge d'incompétence à négocier.

1. reconstituer la Cadat, rupture dans les chroniques

Les conditions de l'observation permettent la description de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'architecture ainsi que celle des organisations qui ont participé à cette production. Mais dans une large mesure, les contextes de cette production —y compris les organisations impliquées— m'étaient plus ou moins bien connus (et sans doute plus ignorés que connus). Cependant, dans le cadre de ce travail de recherche, ces contextes prennent valeur de condition de l'expérience et, à ce titre, ils m'autorisent à parler de cette expérience en termes de conditions expérimentales. La transformation de mon expérience en monographie d'acteur m'engage à réaliser, au moins partiellement, celle de la Cadat ; c'est-à-dire à rejoindre ici une césure entre deux ordres de réalité : 1) les systèmes d'action concrets ; 2) l'organisation formelle qui assigne, dans un système abstrait, la place de chacun de ses membres.

La Mission Technique était antérieure à mon arrivée ; elle existait encore après mon départ : une évidence et cependant, comme nous le verrons, au cours de cette durée —1980-1982— elle s'appelle tour à tour, Mission Technique de la Cadat puis du Centre National d'Etudes et de Recherches en Urbanisme (CNERU) pour devenir, quelques années plus tard, le Centre d'Etudes et de Réalisations en Urbanisme, direction générale de Tlemcen (URBAT). Dans ce même laps de temps, le poste de direction sera assumé par trois individus ayant des stratégies assez différentes. D'autre part, la rotation du personnel aura eu raison d'une partie de sa mémoire, en même temps qu'elle aura pour effet immédiat de modifier sa capacité de production. Enfin, les tutelles ministérielles se modifient ; l'aménagement du territoire appartient désormais au ministère du Plan. La liste pourrait être augmentée des changements secondaires et chargée de l'histoire coloniale de l'organisation[1].

Comment regarder cet objet, la Mission Technique, traversée de mouvements et cependant presque immuable dans ses objectifs, à savoir, produire des documents d'urbanisme pour le compte des Assemblées Populaires Communales (APC), dans un cadre réglementaire qui s'enracine dans les textes français du 31 décembre 1958[2] ?

La Cadat se construit, s'entretient, chute et renaît dans des entrelacs de périodes et de cycles, dans une multitude de mouvements internes et externes qui l'agitent, la désorganisent et l'organisent. Elle apparaît comme «une conjonction de multiples durées» (P. Rolle, 1988, p. 39) et de multiples données. Ce serait là le fondement d'une méthode idéale d'exploration s'il m'était possible d'actualiser, par la mémoire, l'infinie complexité de ces multiples durées et données pour restituer les séries de conjonctions qui vont être au cœur de l'action. Seules, sont restées, se sont matérialisées, les propositions d'aménagement qui sont, à la réalité des mouvements décrits, ce que pourrait être la molaire gauche d'un crâne pour un paléontologue.

Pour retrouver cette complexité, pour redonner corps à ces morceaux de mouvement figés dans le calque des dessins, il devient nécessaire de situer alternativement, le temps de l'acteur et celui de l'organisation. Il ne s'agit pas d'opposer de façon manichéenne la «subjectivité» de l'acteur-observateur à l'«objectivité» d'une structure ordonnée, opposable au premier comme un fait inconçu de lui : ce serait se priver des relations d'interdépendance qui relient ces deux niveaux d'une même réalité. En ce sens, il faut partir de l'hypothèse que l'organisation ne vaut que par la façon dont elle mobilise les acteurs. Il importe donc d'observer aussi les croyances de l'acteur et de départager dans la réalité ce qui relève de ces croyances et ce qui appartient au monde où ces croyances opèrent. Dans tous les cas, la temporalité de l'entreprise est trop différente de celle de l'acteur pour que puisse être racontée dans le temps de l'un, l'histoire de l'autre. Cette excision dans la trame du temps permet de préciser un contexte. Il s'agit de reconstruire le lieu, de mettre en situation et de considérer dans une certaine immobilité, des acteurs réunis par une probabilité hasardeuse pour produire de l'aménagement.

1- La Cadat est créée par le décret du 12 avril 1956.

2- ensemble des décrets pris sous le ministère Sudreau, Equipement et Logement, le décret n° 58 1463 du 31-12-58 rendu applicable par le décret n°60-960 du 06-09-60 maintenu par la loi du 31-12-1962 reconduisant la législation en vigueur au 31-12-1962, abrogée par l'ordonnance du 5 juillet 1973, mise en application le 5 juillet 1975. Cependant, en ce qui concerne le secteur de la «planification spatiale en attendant que la réflexion globale, actuellement en cours, aboutisse, l'instruction des Plans d'Urbanisme Directeurs demeure régie par la circulaire MTPC n° 1181 PU/74 du 16 octobre 1974. [...], la dite circulaire faisant expressément référence aux décrets n°58, 14, 63 et 59, 1089.» in RADP-MHU, 1981.

La restitution de l'objet «Cadat» impose un changement de point de vue, privilégiant un temps plus long au cours duquel est observé l'état de l'organisation où se font jour ses principes abstraits. L'existence de la Cadat est d'abord liée au destin d'un Etat qui en a fait son instrument d'action sur l'espace. Mais ces principes d'organisation agissent également sur tout le processus de décision qui va de l'intention initiale (politique) d'aménagement qui fonde l'existence et les transformations de la Cadat, à un produit (PUD ou Zhun), élaboré en son sein, puis diffusé auprès des commanditaires (Etat et collectivités locales) ; diffusion qui implique, dans la mise en œuvre concrète des aménagements projetés, un retour sur les intentions de départ et les objectifs initiaux. Il s'agit de reconstituer la Cadat, comme contexte, non plus à partir d'un système d'action concret, mais en partant des règles qui la fondent comme entreprise algérienne, comme organisation formelle. L'observation directe laisse place à une «reconstruction» qui ne pourrait être saisie qu'au travers de l'organigramme. Pour ne pas perdre en complexité —c'est-à-dire en se limitant à une structure abstraite aussi imaginaire que formelle— la description de la Cadat figurera le mouvement et les durées par une série de points de vue et d'organigrammes commentés qui feront état de séquences d'organisation, un peu à la manière dont un stroboscope se joue du mouvement en donnant l'illusion de le figer. Les anecdotes interviendront toujours comme autant d'intrusions de l'ambiguïté.

2. histoires et réminiscences

L'histoire de la Cadat commence dans le trouble des années 50 au moment où l'Etat français tente de juguler les «événements d'Algérie» en ouvrant le front de l'action psychologique. La toute récente découverte des richesses en hydrocarbures (à Edjelé en 1956, puis Hassi-Messaoud et un peu plus tard, l'immense gisement de gaz naturel d'Hassi-R'Mel), conjointement aux développements du programme nucléaire militaire (Reggane) et du programme spatial français (base de Béchar), contribuent à ce subtil retournement de la politique française. Les autorités métropolitaines commencent alors à concevoir l'urgence d'une politique de développement de cette portion du territoire. La création, par le décret du 12 avril 1956, de la Cadat, établissement public à vocation foncière exclusive qui devait servir au financement des réserves foncières nécessaires à la construction publique en Algérie, serait un indice du retournement exemplaire, tout autant que spectaculaire, de la politique française en Algérie, à la fin des années 50.

Mais la grande histoire de la Cadat, organisme aménageur, commence officiellement le 03 octobre 1958, place de la Brèche à Constantine, lors d'un discours, aussi célèbre qu'inaugural, prononcé par le général de Gaulle (*cf.* notes 05). Il y exposait les grandes lignes du Plan de développement des treize départements algériens qui devait, compte tenu des circonstances, prendre le nom de «Plan de Constantine» (arrêté du 12 février 1959). Le rapport qui accompagne le Plan (RF-DGGA, 1960), spécifie clairement les objectifs de ce nouvel établissement public :

> «Le rôle de cet établissement public est double :
>
> a) procéder à des réservations ou acquisitions foncières en vue de l'implantation de locaux administratifs, d'ensembles d'habitat, ou d'entreprises industrielles ou commerciales ; la Cadat peut dans ce but, soit acquérir à l'amiable, soit recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ; elle bénéficie à cet effet, d'avances du Trésor algérien ;
>
> b) aménagement, le cas échéant, des terrains acquis par elle : raccordement au réseau routier ou ferroviaire, voirie intérieure des lotissements urbains ou industriels ; création des réseaux intérieurs

d'eau, de gaz et d'électricité ; assainissement et évacuation des eaux usées.» RF-DGGA, 1960, p. 357.

La Cadat agissait comme filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations :

» — *C'était un établissement public économique et industriel ... mis en place pour des raisons franco-françaises et dont le directeur général était un ingénieur en chef des Ponts ... elle dépendait du ministre résident ... Paul Delouvrier à l'époque ... son financement était lié à la Caisse des Dépôts ...*» Entretien RFCoop, 1987.

Son action s'étend sur tout le territoire algérien —hors de la zone Sahara— et en particulier dans la trentaine de villes inscrites dans le Plan de développement :

«pour assurer aux services publics et aux organismes de constructeurs de logements, les terrains qui leur sont nécessaires, ou pour constituer les surfaces qu'exige le développement industriel dans les zones suburbaines» RF-DGGA, 1960, p. 357.

A la fin de l'année 1959, la Cadat possédait 2700 hectares. Ses moyens d'action vont considérablement augmenter avec la mise en place de Sociétés d'Economie Mixte d'aménagement à la constitution desquelles elle participe activement (*cf.* notes 06).

«A la fin de 1960, les opérations portent sur 7 385 hectares, dont 3 118 hectares destinés à des aménagements résidentiels et 4 276 hectares à la création de zones industrielles.» RF-DGGA, 1960, p. 358.

notes 05 — *le Plan de Constantine, une «bonne action»*

«[...] Mais une bonne action est-elle jamais perdue ?

Peut-être aussi ne le serait pas, celle qui consistait à proposer «la paix des braves», ce que je fis avec éclat, le 23 octobre, au cours d'une conférence de presse. Je précisais qu'on pourrait y parvenir, soit par des cessez-le-feu locaux, réglés entre les combattants, soit par un accord négocié entre le Gouvernement français et «l'Organisation extérieure» qui dirigeait la rébellion. Il est vrai que le «Gouvernement provisoire algérien», à qui ses dissensions intérieures interdisaient, à ce moment, toute autre attitude qu'une intransigeance passive, accueillit mon offre par une fin de non-recevoir. Mais la proposition pacifique de la France avait retenti profondément dans les esprits.

Il en avait été de même, quelques jours auparavant, pour le Plan de Constantine. Ce titre couvrait des actions de développement dont l'ensemble était plus considérable, de beaucoup, que tout ce qui avait été fait jusqu'alors d'un seul tenant. Après des études précises, menées sur la base du rapport établi par le conseiller d'Etat Roland Maspetiol, le Gouvernement avait, en effet, arrêté les décisions et ouvert les crédits nécessaires pour qu'en cinq ans, les conditions de vie des musulmans algériens soient profondément transformées. Au point de vue économique et social, une phase bien déterminée de la mise en valeur industrielle et agricole de l'Algérie devait être menée à son terme pendant ces cinq années-là : distribution de gaz saharien dans toutes les régions du territoire et, par ce moyen énergétique, établissement de grands ensembles, soit chimiques, comme celui d'Arzew, soit métallurgiques, telle la sidérurgie de Bône ; importants travaux de routes, de ports, de transmissions, d'équipement sanitaire ; construction de logements pour un million de personnes ; attribution à des agriculteurs musulmans de 250 000 hectares de terres aménagées pour la culture ; création de 400 000 emplois nouveaux. Dans le domaine de l'instruction, au cours du même espace de temps, la scolarisation serait effective pour les deux tiers des filles et des garçons, en attendant d'être achevée après les trois années suivantes. Dans la fonction publique, en France métropolitaine, sur la totalité des jeunes gens accédant à l'administration, à la magistrature, à l'armée, à l'enseignement, aux services, un sur dix serait obligatoirement un Arabe ou un Kabyle et, en Algérie même, on accroîtrait notablement la proportion des musulmans travaillant dans les mêmes branches. Pour que le Plan portât un nom qui fût significatif, c'est à Constantine, place de la Brèche, que le 3 octobre j'annonçais au grand public ce qu'allaient être ces progrès. Je soulignais qu'ils seraient les fruits de la coopération de la métropole et de l'Algérie. Enfin, parlant de l'avenir, je déclarais que «celui-ci ne pouvait être fixé d'avance et par des mots, mais que, de toute manière, l'Algérie bâtirait le sien sur deux piliers : sa personnalité à elle et sa solidarité avec la France».

Aussitôt le Plan connu, l'exécution commençait partout, activement dirigée par Delouvrier. Je la suivais avec soin. Dès décembre, j'allai voir sur place où en étaient l'exploitation du pétrole à Edjelé et à Hassi-Messaoud et la construction du pipe-line vers Bougie. En raison de sa vocation sidérurgique, Bône avait aussi reçu ma visite.» extraits, Charles de Gaulle, 1970-1971, Mémoires d'espoir, pp. 68-69.

notes 06 — *la Cadat et les sociétés d'économie mixte d'aménagement*

«Il ne suffit pas toujours que l'Etat dresse un plan d'aménagement et réalise les réseaux principaux d'infrastructure pour que l'initiative privée en assure l'exécution. La création de cités satellites ou de grands ensembles résidentiels, la réalisation de zones industrielles nouvelles, à plus forte raison, l'animation de nouveaux foyers de vie économique dans des régions attardées, peuvent exiger des moyens juridiques, techniques ou financiers qui ne sont pas toujours à la portée d'organismes privés.

Pour résoudre des problèmes de cette espèce, la Métropole, comme nombre de pays étrangers, a dû susciter la création de sociétés d'économie mixte, ou même des établissements publics. [...]

Ces sociétés d'économie mixte sont créées en vue de réaliser de grands aménagements d'intérêt collectif : zones résidentielles, marchés ou abattoirs, équipement urbain. Les deux sociétés actuellement créées (Alger et Bône) l'ont été avec la participation de l'Algérie, des communes intéressées, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Société centrale pour l'équipement du territoire, de la Caisse Algérienne d'Aménagement du Territoire, de la Compagnie Immobilière Algérienne (CIA), des Offices d'Habitations à Loyer Modéré, des Chambres Consulaires.

La Société d'Equipement de la Région d'Alger (SERA), créée en 1956, est dès maintenant chargée de deux opérations de grande envergure :

-la construction de la ville satellite des Annassers, à l'est d'Alger qui, sur un ensemble de 350 hectares, doit comporter la construction de 5000 logements en première tranche, sur un programme général de 25 000 logements ;

-la construction du Marché d'Intérêt National de Maison Blanche [...], et la création des nouveaux abattoirs du Grand Alger.

La Société d'Equipement de la Région de Bône (SERB), créée le 30 janvier 1959, aura pour première tâche la création du quartier résidentiel de «La Royale» entre la ville de Bône et la nouvelle zone industrielle de Duzerville.

La création d'une société d'équipement régionale est également en cours à Oran.»

extraits, RF-DGGA, 1960, *Plan de Constantine, Rapport général*, pp. 356-358.

Les Sociétés mixtes étaient alors une idée neuve en France. Elle se généralise en métropole à la suite de l'opération, aussi controversée que célèbre, de «Maine-Montparnasse» à Paris. La Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement du secteur Maine-Montparnasse (SEMAMM) est créée en 1958. Avec la Société d'Equipement de la Région d'Alger (SERA), l'expérience semble avoir déjà été testée en Algérie.

La Cadat en tant qu'office foncier disposait de : 1 621 hectares acquis entre 1956 et 1959 et 1 086 en cours d'acquisition (RF-DGGA, 1960 et entretien RFCoop, 1987), pour les opérations engagées 1 498 ha en zone résidentielle et 1 975 ha en zone industrielle et, pour les opérations en cours, 1 620 ha en zone résidentielle et 2 292 ha en zone industrielle (RF-DGGA, 1960, p. 360). En 1962, la Cadat est maintenue dans ses activités.

En 1963 elle est placée sous la tutelle d'un Conseil de Surveillance (RADP, décret n°63-217)[1]. La direction est assurée, jusqu'en 1965, par des cadres de l'administration française (Entretien, RFCoop, 1987). Elle a pour tâche, dans cette période, d'assurer l'achèvement des opérations lancées dans le cadre du Plan de Constantine ou, selon une autre approche, d'assurer, au plus près des intérêts des entreprises françaises, la transition avec l'administration algérienne.

En 1965, toujours propriétaire de vastes surfaces foncières, la Cadat passe sous la tutelle de la direction de l'Urbanisme et de l'Habitat du ministère algérien des Travaux Publics[2] (entretien, RFCoop, 1987). L'activité décline considérablement, limitée dans un premier temps, aux opérations dites «carcasses» qui consistaient à assister les entreprises dans l'achèvement des chantiers abandonnés en 1962-1963[3]. Selon un témoin, la Cadat ne représentait plus en 1967 qu'un bureau et une salle d'archives à Alger :
» — *La Cadat n'avait en tout et pour tout à l'époque que ... un standardiste ... un chauffeur et ... deux ou trois appariteurs plus une personne et ... ça c'est un élément important ... qui s'est occupée de gérer tout le patrimoine foncier qui avait été acquis par la Cadat jusqu'en ... entre sa création et l'indépendance ...* » Entretien, RFCoop, 1987.

En 1968, la Cadat est réactivée (Ch. Bousquet, N. Jarrige, 1980, p. 35). Résurrection ou restauration, telle pourrait bien être la question, selon que l'on considère que les postulats d'aménagement, alors en vigueur en Algérie, puisent aux mêmes sources que ceux défendus dans le Plan de Constantine ou qu'ils le reconduisent purement et simplement. Entreprise nationale, placée sous la tutelle du ministère des Travaux Publics et de la Construction, ayant monopole sur l'aménagement des zones industrielles —grâce aux réserves foncières qu'elle gère—, la Cadat devient, dans les années 70, l'instrument qui domine l'aménagement du territoire. Jusqu'à sa disparition en 1981, l'histoire de la Cadat se fond dans celle des orientations politiques algériennes.

Dans la pratique, ces orientations et leur interaction sur la production de la Cadat étaient à peu près ce que la trame est à l'ouvrage : invisible ou presque. Pour que l'œuvre soit parfaite —et en termes politiques, pertinente— la trame se doit de demeurer invisible. A la Mission Technique, pour autant que je confonde mon action avec celle de l'équipe qui y travaillait, nous agissions en raisonnant formellement sur des critères d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture. Et c'est pour cela par ailleurs, que je pouvais, en tant qu'étranger, non seulement intervenir, mais aussi m'entendre avec les autres et me fondre dans la Cadat, devenir un technicien parmi les techniciens.

1- RADP, Décret n°63-217 relatif à la composition du conseil de surveillance et du conseil d'administration de la Caisse Algérienr d'Aménagement du Territoire.

2- Le directeur de l'urbanisme et de l'habitat cumulait la fonction de directeur général de la Cadat (source : entretien, RFCoop., 1987).

3- Les opérations «carcasses» représentaient environ 24 000 des logements programmés dans le Plan de Constantine, à acheve (Sources, A. Bendjelid, 1986, p. 5)

Nous avions en commun un savoir-faire sur le territoire, à l'échelle que fixaient évidemment les objectifs assignés à la Mission Technique. Le problème, *a posteriori*, c'est que tout cela allait de soi. La situation passait pour une évidence. Mon statut suffisait à légitimer mes dires et mon faire ; ma formation et ma compétence me permettaient d'entendre et de comprendre le faire et le dire des autres, tout aussi légitimés dans leurs actions. Il n'y avait donc pas de raisons suffisantes pour interroger la situation : elle était assez naturelle pour qu'on n'y revienne pas. Mais, à y regarder de plus près, la situation postulait comme naturel aussi le fait que l'espace était une quantité suffisamment inerte pour être l'objet d'une série d'actions bien singulières, d'aménagement, d'urbanisme ou d'architecture : l'espace était vide (*cf.* H. Raymond, 1984, pp. 20-21 ; *cf. infra*, notes 49 p. 441), c'est-à-dire libre de toute entrave et donc non approprié. Non approprié n'est pas exactement le terme. Ainsi vidé, il tendait à se confondre avec le blanc du calque sur lequel, en tant que techniciens de l'espace, nous l'organisions : l'espace était vide, libéré, pour des techniciens désormais en mesure, virtuellement, de se l'approprier. Il est vrai que de ce point de vue le régime de propriété foncière en Algérie facilitait la chose. Il pouvait laisser entendre que l'espace était vide, propriété de tous, propriété de l'Etat, propriété d'aucune personne concrète (régime socialiste oblige). C'est là que la trame devient visible, dès lors que s'estompent les orientations politiques sur lesquelles embrayent les discours de la pratique d'aménagement —y compris la pratique de l'architecture, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Cette représentation d'un espace virtuellement libre n'est pas l'apanage de la seule Algérie socialiste ou des régimes socialistes en général. En effet, l'action légitimée sur l'espace telle qu'un groupe d'acteurs est socialement désigné pour la prendre en charge et prétendre l'orienter pour le bien de la collectivité, est d'abord l'apanage de tout Etat moderne ou qui se prétend tel. L'intemporalité de la Cadat —toujours opérationnelle quel que soit le régime, capitaliste colonial ou socialiste post-colonial— en est la plus parfaite illustration. Cette légitimité d'un groupe d'acteurs chargés d'organiser l'espace s'alimente à la même source que la croyance qui veut qu'il n'y ait d'issue que dans le développement économique de la nation —voire, d'un ensemble de nations associées[1]. Le bien de la nation et, par delà, celui des individus qui la composent, dépend essentiellement de la capacité de cette nation à se mobiliser autour et pour l'effort de développement, attendu que c'est par ses fruits que le développement économique est aussi un développement social.

Le développement économique mobilise l'espace et le contraint : des infrastructures aux réseaux en passant par les formes de spécialisation d'ensembles et de sous-ensembles de territoire (espace de production-espace de reproduction, espace rural-espace urbain, etc.), l'organisation de l'espace est contingent des orientations économiques. Ceci est d'autant plus prégnant que dans les nations modernes, d'une manière ou d'une autre, la planification devient un instrument essentiel de l'action économique. La planification et le système de planification varient d'un Etat à l'autre, d'un régime à un autre, mais dans tous les cas, ils orientent l'ensemble des opérations qui concourent au développement économique et social ; parmi ces opérations, celles qui visent à organiser l'espace nécessaire au développement. Si la planification et le système de planification économique, selon les régimes et les options politiques, sont moins régulièrement dominés par

1- Cela peut être l'Europe, mais je pensais surtout à l'alternative souvent proposée que pourrait représenter la nation arabe (S. Amin, 1976).

l'Etat (JK. Galbraith, e1989), il n'en est pas de même de la planification spatiale. Cette dernière, à peu d'exceptions près et selon des modalités variables, relève de la sphère d'activité généralement dévolue à l'Etat et, plus ou moins nécessairement de ce fait, relève-t-elle des orientations politiques du gouvernement.

La légitimité d'acteurs, tels que les architectes, les urbanistes ou encore les aménageurs ne peut guère être séparée de celle qui fonde l'Etat à agir (au nom de la collectivité ou de la nation) sur l'espace. L'orientation de leurs activités dépendra de cette légitimité de l'Etat qui permet, entre autres, de fonder juridiquement et de maintenir les règles qui statuent sur le type de relations possibles et envisageables entre l'usage et la propriété du sol. Dans la pratique quotidienne, cette relative détermination de l'orientation de l'activité des architectes-urbanistes-aménageurs par le système de planification et l'Etat relève, du point de vue qui est le mien aujourd'hui, des contextes quasi inconçus de ces acteurs, mais intégrés plus ou moins fortement dans leur pratique professionnelle (R. Hoddé, JY. Toussaint, 1992, pp. 94-116). Aussi devient-il nécessaire de faire le détour par les modes de légitimation de l'Etat algérien afin d'observer quelques-uns des déterminismes de l'orientation de l'activité d'aménagement et, par conséquent, des orientations des acteurs aménageurs, dans le cadre de la stratégie de développement que cet Etat met en œuvre.

3. digressions autour de l'Etat algérien

«L'Etat nationaliste-autoritaire est-il la soumission de la société à une élite modernisante, ou juste son contraire, l'appropriation des fonctions publiques, au bénéfice privé de groupes de clientèles plus ou moins étendus ? Réponse en Syrie. Le «non-Etat autogestionnaire», «chose des masses», est-il la remise des pouvoirs de gestion à la société sans intermédiaire, ou juste son contraire : le contrôle idéologique (par les intellectuels) et coercitif (par des appareils spécialisés) d'une société qui reçoit des bénéfices de l'Etat moderne, tout en cultivant un répertoire politique d'hommes libres rebelles à tout Gouvernement ? Réponse en Lybie.

Le petit jeu pourrait être poursuivi en Algérie. Il y a un peu de tous les traits qu'on vient de rappeler dans l'Etat algérien, mais à dose parfois si homéopathique et se mélangeant à une société si différente, que tous les qualificatifs que les faiseurs de systèmes sont tentés de lui attribuer (totalitarisme mou, bourgeoisie d'Etat, militarisme pétrolier, populisme modernisant, sultanisme populaire, Etat administratif) sont des métaphores utiles ou trompeuses, utiles *et* trompeuses, ne racontant jamais qu'une partie de l'histoire, et quelquefois une histoire complètement mystifiée.» Jean Leca, a1982, pp. 102-103.

En exergue, à toutes fins utiles...

Différentes Chartes (ou programmes) ont ponctué l'histoire de l'Etat algérien comme autant de mises au point des doctrines orientant l'action des différentes directions qui ont participé à sa création et s'y sont ensuite succédées[1]. La Charte Nationale de 1976 est, de l'avis quasi unanime des observateurs, un moment fort de la doctrine officielle qui préside aux destinées de l'Etat algérien. Elle entérine un large débat ouvert par un discours du président Houari Boumediène[2], à une date anniversaire d'extrême importance —le 19 juin 1975 (*cf.* annexe I)

1- Charte ou programme de la Soummam (août-septembre 1956), Charte ou programme de Tripoli (mai-juin 1962), Charte ou programme d'Alger (mars 1964), la Charte Nationale (1975-1976) et, dernière en date, la révision de la Charte Nationale en 1986.

2- Houari Boumediène sera le second président de la République Algérienne Démocratique et Populaire de 1965 jusqu'à sa disparition en 1978.

«Pourquoi une Charte Nationale ? Document de réflexion et de travail, elle sera une garantie de la continuité et de la progression de la Révolution.» Discours du 19 juin 1975, *El Moudjahid* du 22-23 juin 1975[1].

Le 1er novembre 1975, autre date symbolique, une commission chargée de préparer un avant-projet de Charte Nationale (APCN) et d'organiser les débats est officiellement constituée[2]. Le 19 juin 1976, le Président fait un état des modifications apportées à l'APCN pour le projet définitif. Le texte est soumis à referendum et adopté par 91% des votants. Le 5 juillet 1976, date anniversaire de la proclamation de l'indépendance, le texte est promulgué (ordonnance n° 76-57) et publié au journal officiel le 30 juillet 1976. La Charte Nationale a pour objectif explicite de tracer le cadre idéologique du socialisme, «devenir historique» de l'Algérie[3]. Ce texte sanctionne l'un des plus grands débats démocratiques jamais organisés en Algérie. L'instruction présidentielle n°565 du 30 avril 1974 insiste sur la «totale liberté de discussion» qui doit être accordée à tous les échelons de la nation ; instruction manifestement respectée si on se réfère aux échos de la presse nationale et internationale, qui estime que 70% à 80% de la population a participé à la discussion et aux débats sur l'APCN (D. Saadi, 1985, pp. 4-5). Enfin, la Charte Nationale sera suivie de la constitution de novembre 1976, de l'élection d'une Assemblée Populaire Nationale (APN) et, dans la foulée, du plébiscite du candidat unique du Front de Libération National (FLN) à la présidence de la République Algérienne Démocratique et Populaire (RADP). Ainsi, Houari Boumediène, devenu le second président de la République Algérienne, se voit par la constitution de 1976 (seconde constitution depuis l'indépendance) confirmé dans ses fonctions de chef suprême de toutes les armées, y compris la police et la gendarmerie ; le ministère de la Défense lui incombe également.

La stabilisation de l'Etat algérien, dans cette tranche de l'histoire qui va de 1962 à 1990, se situe traditionnellement après les dernières grandes agitations politiques de 1967[4] qui suivent le «redressement» du 19 juin 1965 (FLN, 1976, p. 15) dirigé par le colonel Houari Boumediène. Cette date marque le passage d'un socialisme «circonstanciel et publicitaire», importé de l'étranger et reproché au gouvernement de Ben Bella (A. Gauthier, 1976, p. 51), à un socialisme national, enraciné dans la Révolution anti-coloniale :

«Le caractère démocratique, antiféodal de l'Etat algérien a été affirmé dans la Proclamation du 19 juin 1965, qui appelait à l'institution d'un «Etat démocratique sérieux, régi par des lois, et basé sur une morale, un Etat qui saura survivre aux événements et aux hommes».

Cette Proclamation marquait ainsi la volonté de faire passer le pays de l'anarchie qui a caractérisé les premières années de l'indépendance, au stade de l'organisation rationnelle d'une société nouvelle exigeant l'édification d'un Etat sérieux, stable et fort.» FLN, 1976, p. 53.

Il est coutume de caractériser la courte période courant de l'indépendance au 19 juin 1965, par le grand élan autogestionnaire qui fait suite à la réappropriation plus ou moins contrôlée des grands

1- cité par D. Saadi, 1985, p. 30.

2- «*Le Monde* du 29 avril 1976 «croit savoir qu'elle serait composée de MM Lacheraf, ambassadeur et auteur de plusieurs ouvrages sur la société algérienne, Benyahia, ministre de l'Enseignement Supérieur ; Bouteflika, ministre des Affaires Etrangères, Taleb, ministre de l'Education Nationale, Malek, ambassadeur» qui deviendra en 1976, ministre de l'Information et de la Culture.» in D. Saadi, 1985, p. 30.

3- «[...] : texte d'orientation politique, programme économico-social, cadre institutionnel, la Charte nationale est un projet de société en même temps qu'une réflexion sur son histoire.» D. Saadi, 1985, p. 4.

4- tentative de putsh du colonel Zbiri, chef d'état-major des forces armées, en décembre 1967, ainsi qu'un attentat contre le Président de la République Algérienne en 1968.

domaines coloniaux et des quelques entreprises industrielles existantes, par les travailleurs algériens[1]. Il est admis que les régimes se succédant, avant et après 1965 —y compris après la mort de Houari Boumediène— et ce jusqu'en 1988, se réclament du socialisme. La définition en reste très générale et sert souvent à justifier des choix «socio-politiques» relativement contradictoires (HM. Temmar, 1983, p. 12) :

-le socialisme autogestionnaire comme forme démocratique achevée (1963-1965) ;

-la formation d'un Etat socialiste fort et très centralisé comme moyen d'édifier à terme une démocratie populaire ; démocratie subordonnée ou corrélée à l'effort de développement (1965-1980) ;

-l'autogestion (comme devenir) pour définir les formes socialistes de gestion des entreprises et organiser la démocratie au sein du collectif des travailleurs de l'industrie et de l'agriculture (1971-1988).

1965 représente une césure entre deux voies : la première, théorisée dans la Charte d'Alger (1964), la seconde, dans la Charte Nationale (1976). La différence idéologique entre ces deux voies tiendrait à la coloration marxiste des principes : coloration abandonnée, en 1965, au nom de la spécificité algérienne et de l'attachement aux valeurs traditionnelles de la civilisation arabo-musulmane.

> «Le socialisme, en Algérie, ne procède d'aucune métaphysique matérialiste et ne se rattache à aucune conception dogmatique étrangère à notre génie national. Son édification s'identifie avec l'épanouissement des valeurs islamiques qui sont un élément constitutif fondamental de la personnalité du peuple algérien.» FLN, 1976, p. 23.

La mort du président Houari Boumediène inaugure, après le grand débat autour de la Charte Nationale de 1976, une seconde période de contestations feutrées où socialisme tend à rimer avec «dictature bureaucratique», «pauvreté», «forme anti-naturelle de gouvernement» parce que «arbitrairement» exercé par les «entités bureaucratiques» que sont «le Parti et les administrations» (HM. Temmar, 1983, p. 13). Enfin, les secousses de 1988 marquent la fin de l'ère des grandes certitudes sur le devenir. La contestation s'est radicalisée et est fortement orientée par les courants islamistes.

3.1. socialisme et histoire de la nation

Le vocable «socialiste» tel qu'il inspire la direction de l'Etat algérien, n'est pas univoque : de l'autogestion à l'Etat entrepreneur socialiste des années 70, en passant par le socialisme inquiet des années 80, il y a assez de place pour plusieurs définitions : socialisme autogestionnaire, socialisme stalinien aligné sur le modèle soviétique et, pour finir, socialisme réformiste et prudent ; en bref, un mot valise renfermant le linge sale à laver entre les grandes familles du peuple de gauche, usé par une polysémie avantageuse tant qu'elle permet de lier des situations très contradictoires.

La critique de l'Histoire Officielle aidant, on peut dire aujourd'hui sans risque de grande erreur, que le socialisme n'a pas été en Algérie la clef fédératrice de l'engagement dans la lutte anti-coloniale. Cet engagement est moins redevable à Marx qu'au long travail des *'ulama* [2] qui se sont

1- Selon A. Bendjelid (1986, pp. 4-5), environ 400 usines étaient en autogestion dans les premières années de l'Indépendance.

2- *'ulama* ou ouléma : théologien musulman, docteur de la Loi.

activés, dès le début du siècle, à construire (ou reconstruire selon l'idée qu'on se fait du sens de l'Histoire) la conscience d'une nation algérienne arabo-musulmane —voire d'une Afrique du Nord arabo-musulmane. Il n'y a rien de vraiment étonnant à ce que cette lutte émerge sous le signe religieux lorsque l'on sait que du côté colonial, la conquête du territoire algérien était aussi une reconquête de terres chrétiennes des premiers siècles. La politique de désalgérianisation s'appuyait sur l'histoire romaine et chrétienne. De Timgad à Djamila[1], l'archéologie avait été fortement sollicitée pour témoigner des splendeurs passées de l'occidentalisation de la contrée ; de Saint Augustin, évêque d'Hippone[2], aux grands schismes qui ont divisé le peuple chrétien d'Afrique[3], l'Histoire du IIIème au Vème siècle ne démentait pas le rôle de cette terre d'Algérie dans le rayonnement de l'église chrétienne alors à son apogée. Parler de guerre de religion à propos de la colonisation serait bien exagéré ; reste que la conquête de l'Algérie a pu passer pour une reconquête chrétienne sinon parmi les colons (*cf.* notes 07 et *cf. infra*, notes 42 p. 359), du moins, plus certainement, parmi les Algériens. Après que tout espoir a été anéanti par la force des armes, passée l'attente d'un hypothétique *mahdî* [4], les *'ulama* ont commencé un lent travail de reconquête culturelle qui, enracinant très profondément le sentiment patriotique et religieux, sera à l'origine de la construction des principaux mouvements indépendantistes, puis nationalistes, pour qui la devise «l'Algérie est ma patrie, l'arabe ma langue, l'Islam ma religion» est mot d'ordre peu contesté (*cf.* notes 08 et *infra*, notes 10 p. 87).

Lors du premier congrès du FLN —congrès tenu dans la vallée de la Soummam, le 20 août 1956 et qui donnera son nom au «programme de la Soummam»— le socialisme ne semble pas avoir été abordé comme thème mobilisateur ni comme premier thème d'orientation de l'action idéologique (B. Cubertafond, 1981, p. 106). Le congrès a pour objectif premier la restructuration du FLN et de l'Armée de Libération Nationale (ALN) qui formeront l'embryon de l'Etat algérien futur. A cet

notes 07 — *colonisation et christianisation*

L'empressement à construire des églises incline à croire, cependant, que la (re)christianisation de l'Algérie était une donnée de la conquête, sinon officiellement, au moins pratiquement :
«... en créant la partie pour ainsi dire nationale d'une ville algérienne qui est appelée à un avenir de grande importance, il ne faut pas se laisser arrêter par des idées mesquines. Le gouvernement doit être représenté dignement par ses édifices sur la place principale. Le signe de la civilisation, l'église, doit occuper une position élevée afin que ses tours dominent les minarets qui devront disparaître un jour sous l'influence chrétienne. Les expropriations coûteront le double, mais qu'est-ce que cette somme nécessaire à un monument du genre de l'église.» extrait des archives (non identifié) de la colonisation, rapporté par A. Picart-Malverti (a1988) à propos des travaux dans la ville de Tlemcen.

CR. Ageron (e1983), à propos de la francisation de l'Algérie, tend à minimiser le prosélytisme de la colonisation :
«[la francisation] n'alla pas jusqu'à favoriser une politique d'évangélisation : les quelques tentatives de Monseigneur Lavigerie (Pères Blancs) et des missions protestantes furent bloquées par l'administration.» p. 62.

1- villes romaines découvertes en Algérie et témoignant de la civilisation romaine et de ses apports.

2- Hippone, nom romain de l'actuelle Annaba. La ville romaine est située à quelques kilomètres du centre de la ville actuelle. Selon CR. Ageron (a1989), «les Africains se jetèrent avec fougue dans le christianisme qu'ils latinisèrent les premiers. Ce furent eux qui imposèrent le latin comme langue officielle aux chrétiens d'occident. Saint Augustin né à Thagaste (Souk Ahras) [354-430] fit plus : il constitua de manière presque définitive le dogme chrétien.» p. 766.

3- notamment le schisme donatiste.

4- *mahdî* : littéralement «le bien dirigé» (trad. Vincent Monteuil). «Il est de tradition générale, chez les Musulmans de tout temps, qu'à la fin du monde un homme de la famille (du prophète) devra nécessairement paraître, pour renforcer la religion et faire triompher la justice. Les Musulmans le suivront et il règnera sur leur terre. On l'appellera le *Mahdî*. Après lui viendra l'Antéchrist *(Dajjâl)*, en même temps que les Signes de l'Heure *(ashrât as-Sâ'a)* tels que les donne la Tradition du *Sâhîh*. Ensuite, Jésus descendra (sur la terre) et tuera l'Antéchrist. Ou bien Jésus descendra (du ciel) avec le Mahdî pour l'aider à tuer l'Antéchrist et il prendra le Mahdî pour diriger ses prières.» Ibn Khaldûn, e1978 (1402), p. 632.

effet, sera créé un organe de coordination des actions, le Conseil National de la Révolution Algérienne (CNRA) : l'heure est à la lutte contre l'occupant français et l'action entreprise doit se solder par l'indépendance nationale. Cependant, rapidement, les principes d'orientation politique —«primauté de l'intérieur sur l'extérieur (hors frontière) et du politique sur le militaire»— sont abandonnés sous la pression du pragmatisme et de l'efficacité de la lutte armée. Le FLN des premiers temps n'a pas besoin de l'idéologie socialiste pour asseoir sa légitimité.

Seul en fait le Parti Communiste Algérien (PCA) se réclame officiellement des principes du socialisme et de la théorie marxiste. Ses ambiguïtés lors des événements de mai 1945 à Sétif et à Guelma (*cf.* annexe I) et ses tergiversations en 1954 n'en font pas un allié sûr. La direction du PCA réagit tardivement et de plus, en revendiquant une certaine autonomie d'action : le PCA organise ses propres maquis en 1956. Le FLN-ALN veillera en quelques mois de répressions brutales à enrayer cet embryon de dissidence et invitera les membres du PCA acquis à la lutte pour l'indépendance nationale à rejoindre individuellement ses rangs. Mais surtout, le PCA reste au yeux des «masses» un Parti ambigu et suspect. Ses références au marxisme, ses revendications laïques, son matérialisme et surtout son athéisme militant jouent comme un véritable repoussoir. Il n'y a sans doute pas pire, en Algérie, que d'être athée ; le revendiquer confine au blasphème et le plus souvent à l'inexplicable. Le socialisme est entaché à jamais de ce soupçon. Enfin, le PCA apparaît (pour toutes ces raisons) comme le Parti de l'étranger, ce que corroborent les apparences, compte tenu du nombre d'Européens qui y militent ; les liaisons plus ou moins officielles avec le Parti Communiste Français (PCF) et Moscou enfoncent le clou.

notes 08 — *l'Algérie, un peuple et une nation*

«Le peuple algérien se rattache à la Patrie arabe dont il est un élément indissociable.
L'Algérie est une Nation.
La Nation n'est pas un assemblage de peuples ou une mosaïque d'ethnies disparates.
La Nation, c'est le peuple lui-même pris en tant qu'entité historique et agissant consciemment dans la vie quotidienne et dans un cadre territorial bien défini en vue de réaliser avec tous les citoyens qui le composent les tâches communes d'un destin solidaire et partager ensemble les mêmes épreuves et les mêmes espérances.

Toutes les tentatives du colonialisme de nier l'existence de la Nation algérienne pour mieux perpétuer sa domination se sont heurtées à la résistance et à la vigueur de cette Nation plusieurs fois séculaire. C'est grâce au sacrifice d'un million et demi de martyrs que la Nation algérienne s'est fait reconnaître et consacrer dans le monde.

L'Algérie n'est pas une création récente. Déjà, sous Massinissa, fondateur du premier Etat numide, et de Jugurtha, initiateur de la résistance à l'impérialisme romain, s'était dessiné le cadre géographique et commençait à se forger le caractère national qui devaient tous deux affirmer leur permanence à travers le développement historique de l'Algérie durant plus de deux millénaires. A ces deux caractéristiques principales, se sont ajoutés progressivement à partir du 7e siècle les autres éléments constitutifs de la Nation algérienne à savoir son unité culturelle, linguistique et spirituelle, et la centralisation de son économie que sous-tendaient une rare volonté d'indépendance et un attachement indéfectible à la liberté.

En effet, dans la première moitié du 7e siècle allaient intervenir des mutations historiques fondamentales marquant le passage du monde ancien au Moyen Age : c'est précisément à ce carrefour de l'Histoire que surgit une civilisation tout à fait nouvelle, porteuse d'une éthique, d'une religion et d'une culture à vocation universelle. Objectivement, l'Islam et la culture arabe étaient un cadre à la fois universel et national, créateur de nouvelles formes de vie et de pensée, et une dynamique de la libération au plan de la société et de l'économie. Désormais, c'est dans ce double cadre et en relation avec une civilisation efficiente se réalisant avec le concours de tous et englobant le sous-continent maghrébin et une grande partie de la Méditerranée et de l'Asie que va se déterminer le choix de notre peuple et se dérouler son évolution.

Les Etats qui se sont succédés sur la terre algérienne depuis le Moyen Age, des Rostoumides à l'Emir Abdelkader en passant par la dynastie des Zirides-Hammadites et celle des Abdelwadites-Zyanides, ont consacré les acquis historiques du Maghreb central à travers ses valeurs musulmanes et sa spécificité nationale saillante, prolongeant ainsi et enrichissant les traditions du plus lointain passé. On peut affirmer que ces différentes périodes de notre Histoire ont constitué un creuset où se sont fondus intimement les brassages ethniques, les apports de toutes sortes, comme les créations nouvelles du génie national, tout cela pour aboutir à une expression originale de la personnalité arabo-musulmane de notre peuple, et à une conscience claire de son espace géographique.

A partir du 16e siècle, l'Algérie voyait son organisation étatique et administrative se renforcer. Sa vitalité et sa cohésion de toujours lui permirent, entre autres, de faire face aux agressions continuelles de l'Europe, et, à partir de 1830, d'opposer une très longue résistance à l'invasion coloniale française.

La survie de l'Algérie pendant toute la durée de la domination coloniale, et en dépit d'une politique de peuplement étranger intensif et d'oppression totalitaire, ne fut pas un miracle. Elle est bien le résultat de luttes incessantes qui aboutirent à la reconquête de la souveraineté nationale. La Révolution Algérienne, prolongeant la guerre de libération nationale de Novembre 1954, constitue pour la Nation, un acquis majeur et un moment privilégié de son Histoire. En effet, la Nation algérienne, grâce à la Révolution, commence à maîtriser les moyens concrets d'une évolution nécessaire au double plan de la modernité et du socialisme qui doit la prémunir à jamais contre le retour de tous les maux et de tous les périls du passé.

Ainsi s'éclaire l'apport historique de l'Algérie à la cause arabe contemporaine. Si, durant sa guerre d'indépendance, l'Algérie a tout naturellement bénéficié de la solidarité agissante des peuples arabes frères, c'est pour, finalement, contribuer, à son tour, grâce à l'issue victorieuse de son combat, au renforcement du potentiel stratégique des pays arabes et au progrès de leur lutte anti-impérialiste. En se construisant aujourd'hui dans le cadre de ses options socialistes, et en donnant, une fois de plus, la preuve de la maturité de son peuple et de ses capacités, l'Algérie a conscience d'apporter sa pleine contribution à l'œuvre d'émancipation du monde arabe, à sa transformation et à son renouveau.»

FLN, 1976, Charte Nationale, pp. 19-21 ; citation intégrale du chapitre, c'est nous qui soulignons.

Le vocable «socialiste» qui inscrit la Révolution algérienne dans l'ère de la modernité, semble apparaître lors de l'élaboration de la Charte de Tripoli en juin 1962 : «pour la réalisation de la Révolution Démocratique et Populaire». Une fois l'association désormais célèbre de «démocratique»/et/«populaire» réalisée, le socialisme devient patent. Mais adoptée dans une situation de crise interne[1] par le CNRA, l'option socialiste semble avoir été très secondaire dans le congrès et avant tout, très pragmatique. En effet, il n'existait pas à proprement parler de bourgeoisie, en tout cas, de bourgeoisie apte à réaliser l'accumulation nécessaire à un développement économique et social indépendant[2]. Les paysans largement engagés dans la guerre de libération ainsi que les ouvriers représentaient, aux yeux des responsables politiques du FLN-ALN, les groupes sociaux méritants pour lesquels il convenait d'infléchir les objectifs de la Révolution : l'organisation du pouvoir et la stratégie économique devaient, selon les auteurs du programme de Tripoli, promouvoir l'émergence d'un pouvoir populaire (HM. Temmar, 1983, p. 12). Ces responsables étaient d'autant plus attentifs à ces groupes sociaux qu'ils en étaient, pour la plupart, issus. La Charte d'Alger (avril 1964) insiste en revanche assez largement sur une doctrine d'organisation sociale orientée par la théorie marxiste. Ce sera sans doute le seul moment où les responsables politiques algériens se rapprocheront des conceptions marxistes-léninistes. Ce sera de courte durée. La prise de pouvoir du colonel Houari Boumedième, un peu plus d'un an après, remet tout à plat en annonçant la fin des doctrines importées de l'étranger au profit d'une doctrine articulée autour des spécificités algériennes et du génie national.

En 1976, la Charte Nationale tente de donner un contenu définitif à la doctrine. La définition du socialisme reste assez floue. A l'évidence, elle renonce aux concepts fondamentaux de la doctrine marxiste dans la mesure où ceux-ci ne peuvent s'accommoder facilement des engagements religieux de la Révolution ; et inversement, il semble qu'au fur et à mesure que se forme l'Etat algérien, après l'éphémère constitution de 1963, puis après le redressement national du 19 juin, la doctrine se fixe rejetant, comme par le passé, les références dogmatiques au marxisme tout en reprenant, en les réaménageant, ses atours : notamment, ceux de la doctrine marxiste-léniniste, à travers le Parti unique (surtout), le centralisme démocratique (moindrement), voire plus tard (1967), les principes économiques de l'accumulation (*cf.* A. Benachenhou, 1982 ; H. Benissad, 1985). Mais le pragmatisme ne semble jamais avoir été totalement étranger à la revendication socialiste pour consacrer les options politico-économiques algériennes : elle servira longtemps aux responsables algériens pour naviguer dans les eaux troubles de la guerre froide, privilégiant une coopération diversifiée, économique à l'Ouest, politique et militaire à l'Est, tout en prenant la tête du mouvement des pays non-alignés en imposant la doctrine du nouvel ordre économique mondial. A l'intérieur, le socialisme, allégé de son athéisme congénital, devenait un gage de politique égalitaire et d'une juste redistribution des bénéfices du développement. Le socialisme représentait également un modèle d'organisation approprié à l'état des forces sociales en présence

1- Le programme politique est défini et adopté presque à l'unanimité par le CNRA réuni du 27 mai au 7 juin 1962. Mais ce congrès prépare surtout l'organisation du futur Etat et le transfert de souveraineté. Ces discussions échouent, les tensions entre l'Etat-major Général de l'ALN et le Gouvernement Provisoire ont atteint alors leur paroxysme. Les délégués se séparent le 7 juin après que Ben Khedda et ses partisans ont quitté le congrès sans prévenir (témoignages rapportés par A. Djeghloul, a1989, p. 775)

2- «Les tâches de la révolution démocratique algérienne sont immenses ; elles ne peuvent pas être accomplies par une simple classe sociale, quel que soit son degré d'engagement ; seul le peuple peut l'accomplir correctement». Le peuple signifie ici les classes ouvrières, puisque la bourgeoisie —comme le programme le souligne— doit être maintenue à l'écart, à cause de «ses faiblesses en tant que groupe social sans base profonde.» extraits de la Charte de Tripoli cité par HM. Temmar, 1983, p. 12.

tel que l'avaient légué 130 années de colonisation, sept ans de guerre meurtrière et la fuite des populations européennes. Il avait en outre l'avantage d'être plus ou moins adapté à l'héritage institutionnel colonial et de le rendre ainsi rapidement opérationnel tout en le neutralisant avec de moindres changements, ce qui était d'une relative nécessité compte tenu des options de développement retenues.

3.2. le socialisme et l'Islam

Dans l'Islam, la notion de nation recoupe celle de communauté *(umma)*, organisée autour de la Loi Sainte (*cf.* notes 09). Le socialisme algérien, en se fondant sur les valeurs «communautaires» et «égalitaires» de la tradition arabo-islamique (*cf.* notes 10), ainsi que sur l'Islam promu au rang de religion d'Etat, permettait aux idéologues et aux politiques algériens de démarquer la voie algérienne, des modèles occidentaux. Ce socialisme «national» et «pragmatique» (A. Gauthier, 1976, pp. 68-69) se justifie par la faible stratification sociale propre aux pays du tiers-monde. Aussi, le socialisme algérien s'appuie-t-il sur les masses paysannes pauvres, premières victimes de la colonisation et fortement mobilisées au cours de la guerre de libération, et ce, sans référence explicite ni identification, par ailleurs, à l'expérience de la Chine maoïste. La Charte Nationale identifie deux autres catégories sociales comme piliers de la Révolution : la jeunesse et les travailleurs ou prolétaires récents, issus le plus souvent de l'effort de développement. Par ces trois strates, sont stigmatisés les trois groupes sociaux d'où émerge l'élan révolutionnaire qui porte la République algérienne. La négation plus ou moins effective des effets directs du développement économique sur la stratification de la société algérienne —en particulier la non-reconnaissance de la formation d'une classe de capitalistes pourtant nourrie par la stratégie de développement

notes 09 — *la Umma, la Communauté et la Nation*

Je reprendrai ici les définitions données par Tahar Gaïd (e1991), dans son *Dictionnaire élémentaire de l'Islam*, à l'article «Umma» qu'il traduit par Nation :

«En adressant des messages aux rois et aux princes étrangers, le Prophète leur demanda d'adhérer à la foi islamique mais les assura que leur maintien au pouvoir ne subirait aucune atteinte, ce qui laissait envisager la possibilité d'entités distinctes.

Ce verset qui prévoit des guerres entre croyants et décrit la position à prendre ainsi que la procédure à suivre dans ces cas-là confirme l'éventualité de la division de la communauté en plusieurs pouvoirs politiques : *«Si deux groupes de croyants se combattent, rétablissez la paix entre eux. Si l'un des deux se rebelle encore contre l'autre, luttez contre celui qui se rebelle, jusqu'à ce qu'il s'incline devant l'Ordre de Dieu. S'il s'incline, établissez entre eux la concorde et la justice. Soyez équitables ! Dieu aime ceux qui sont équitables.»* (S. XLIX, 9). Le verset suivant précise : *«Les croyants sont frères. Etablissez donc la paix entre vos frères. Craignez Dieu ! Peut-être vous fera-t-on miséricorde.»* (S. XLIX, 10).

[...].

La doctrine classique partage le monde en «Dar al-Islam» (monde de l'Islam) qui couvre les sociétés qui se conforment à la loi islamique, «Dar al-Harb» (monde de la guerre) qui se réfère aux Etats non-musulmans ou qui arguent de son appartenance mais dont les institutions et leurs implications ne respectent pas les canons coraniques. L'école Shafi'ite ajoute «Dar al-Solh» (monde de la réconciliation) qui s'applique aux peuples et aux Etats non-musulmans nouant des relations pacifiques avec le monde de l'Islam avec cette nuance que la réconciliation ne porte pas sur l'idéologie religieuse.

Le droit opérant à l'intérieur du premier monde a pour but d'instaurer la paix et la justice dans le milieu des croyants et des minorités qui y vivent, lesquelles, bien qu'ayant accepté la protection de l'Islam, pratiquent librement leur religion. Il s'oppose au second monde qui, extérieurement, menace militairement ou politiquement l'Etat musulman et qui, intérieurement, se caractérise par l'iniquité et l'intolérance à l'égard des musulmans qui ne peuvent pas pratiquer leur religion en toute sécurité.

Ce sont deux mondes apparemment hostiles mais ils ne sont pas nécessairement en état permanent de conflit. Si des hostilités éclatent ou si des tensions se manifestent, celles-ci cessent aussitôt que l'agressivité et la persécution ne constituent plus des règles de gouvernement.» pp. 300-301.

Comment se pose le problème aujourd'hui, compte tenu des divisions nationalistes du monde en général, et du monde musulman en particulier ?

«O vous, les hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle. Nous vous avons constitués en peuples et en tribus pour que vous vous connaissiez.» (S. XLIX, 13). *«Parmi ses Signes : la création des cieux et de la terre ; la diversité de vos idiomes et de vos couleurs.»* (S. XXX, 12).

L'Islam n'exclut pas la légitimité de nations indépendantes extérieures au monde musulman lequel établit avec elles des relations basées sur l'égalité et la réciprocité. Il prône la paix entre ces nations et les religions pratiquées. Il ne répugne pas à signer des traités avec les idolâtres et avec les entités chrétiennes ou juives. Le Prophète en donna l'exemple à Hodaybia d'une part, avec les évêques de Najrân et les juifs de Médine d'autre part.

La coexistence des nations est donc ordonnée dans la mesure où l'Islam n'est pas mise en cause : *«O vous qui croyez ! Ne prenez pas pour amis ceux qui considèrent votre religion comme un sujet de raillerie et de jeu parmi ceux auxquels le Livre a été donné avant vous, et parmi les impies. Craignez Dieu ! Si vous êtes croyants.»* (S. V, 57).

[...]. La violence n'est pas toutefois la seule issue aux différends qui opposent les nations et les religions : *«S'ils inclinent à la paix, fais de même ; confie-toi à Dieu car il est celui qui entend et qui sait.»* (S. VIII, 61).

Les procédures pacifiques, représentées par le dialogue avec pour souci le respect réciproque, et l'arbitrage en ayant en vue l'équilibre des forces et la justice, sont préconisées par le Coran qui recommande de s'adresser aux gens du Livre avec la plus grande des corrections : *«Ne discutez avec les gens du Livre que de la manière la plus courtoise ; —Sauf avec ceux d'entre eux qui sont injustes— Dites : «Nous croyons à ce qui est descendu vers nous et à ce qui est descendu vers vous. Notre Dieu qui est votre Dieu est unique et nous lui sommes soumis.»* (S. XXIX, 46). pp. 301-302.

(D. Liabes, a1984, p. 13) et les formes de la redistribution de la rente pétrolière— ne se traduit pas par la volonté de conserver la stratification sociale traditionnelle pré-coloniale :

> «Produit de la Révolution du 1er Novembre 1954, l'Etat algérien en a revêtu le caractère démocratique et populaire. En cela, il se démarque radicalement de toute conception féodale comme de toute conception bourgeoise libérale de l'Etat.» FLN, 1976, p. 52.

Au contraire, les formes d'organisation traditionnelle sont condamnées pour fait d'archaïsme ; dès lors, elles ne sont pas intégrables au projet révolutionnaire, politique et économique de modernisation du pays. En ce sens, du congrès de Tripoli (juin 1962) à la Charte Nationale, en passant par la Charte d'Alger (1964), le discours reste invariable :

> «La Révolution a non seulement pour tâche de liquider toutes ces survivances (structures tribales, patriarcales, semi-féodales) mais d'en prévenir le retour. Fondamentalement, il s'agit de faire de l'Algérien, le citoyen conscient d'une nation moderne[1].» FLN, 1964, *Charte d'Alger*.

En écho, la Charte Nationale de 1976 :

> «Il est évident qu'une Révolution ne peut être que très limitée dans ses objectifs quand elle est faite par un peuple en majeure partie analphabète et qu'elle est sous-tendue par des mentalités aliénées et des modes de penser et d'agir souvent contraires ou en deçà des buts que l'on assigne. De la même façon, elle se trouve condamnée à la stagnation, au manque de créativité, à un refus du renouvellement, toutes choses qui sont susceptibles d'engendrer les conditions objectives d'un recul et favoriser, même, l'émergence de la contre-révolution. Donc, l'impulsion révolutionnaire à donner à la culture doit pouvoir contribuer à élever le niveau intellectuel et technique des masses, à changer les mentalités dans le but de créer les conditions psychologiques, idéologiques et politiques pour la consolidation de l'indépendance nationale et le développement économique et social.» p. 63.
>
> «Pour que les mentalités rétrogrades et les comportements négatifs ou antisociaux disparaissent à jamais, il faut qu'un effort incessant de persuasion, étayé par une justice ferme et des sanctions adéquates, vienne renforcer l'impact que la Révolution Culturelle aura laissé dans les esprits.
> Cet effort sera mené d'une manière organisée par le Parti, les administrations, les collectivités locales et régionales, les organisations de masse, les institutions éducatives, les entreprises socialistes.» p. 71.

notes 10 — *l'Islam et la Révolution socialiste*

«Le peuple algérien est un peuple musulman.
L'Islam est la religion de l'Etat.
Partie intégrante de notre personnalité historique, l'Islam se révéla comme l'un des remparts les plus puissants contre toutes les entreprises de dépersonnalisation. C'est dans un Islam militant, austère, mû par le sens de la justice et de l'égalité, que le peuple algérien s'est retranché aux pires heures de la domination coloniale et qu'il a puisé cette énergie morale, cette spiritualité qui l'ont préservé du désespoir et lui ont permis de vaincre.

Le déclin du monde musulman ne s'explique pas par des causes purement morales. D'autres facteurs de nature matérielle, économique et sociale tels que les invasions étrangères, les luttes intestines, la montée des despotismes, l'extension de l'oppression féodale et la disparition de certains circuits économiques mondiaux, y ont joué un rôle déterminant. Aussi, l'éclosion des superstitions et le foisonnement des mentalités passéistes ne doivent pas être considérés comme des causes mais plutôt comme des effets. Concentrer ses attaques sur ces pratiques aberrantes et en négliger le conditionnement social, c'est tomber dans un moralisme inopérant. En fait, pour se régénérer, le monde musulman n'a qu'une issue : dépasser le réformisme et s'engager dans la voie de la Révolution sociale.

La Révolution entre dans la perspective historique de l'Islam. L'Islam, dans son esprit bien compris, n'est lié à aucun intérêt particulier, à aucun clergé spécifique, ni à aucun pouvoir temporel. Ni le féodalisme ni le capitalisme ne peuvent le revendiquer ou s'en prévaloir. L'Islam a apporté au monde une conception très élevée de la dignité humaine qui condamne le racisme, le chauvinisme, l'exploitation de l'homme par l'homme. Son égalitarisme foncier peut trouver une expression adaptée à chaque époque.

Il appartient donc aux peuples musulmans dont le destin, aujourd'hui, se confond avec celui du tiers-monde, de prendre conscience des acquis positifs de leur patrimoine culturel et spirituel, de le réassimiler à la lumière des valeurs et des mutations de la vie contemporaine. C'est dire que toute entreprise qui se fixe, aujourd'hui, pour objectif une reconstruction de la pensée musulmane, doit, pour être crédible, renvoyer obligatoirement à une entreprise beaucoup plus vaste : la refonte totale de la société.

A notre époque de transformations sociales décisives, les peuples musulmans sont appelés à secouer les jougs anachroniques du féodalisme, du despotisme, de l'obscurantisme sous toutes ses formes.

Les peuples musulmans réaliseront, de plus en plus, que c'est en renforçant leur lutte contre l'impérialisme et en s'engageant résolument dans la voie du socialisme, qu'ils répondront le mieux aux impératifs de leur foi, et qu'ils mettront l'action en accord avec les principes.»

FLN, 1976, *Charte Nationale*, pp. 21-22. Citation intégrale du chapitre, c'est nous qui soulignons. Dans la nouvelle version de la Charte Nationale (1986), les paragraphes 3 et 4 deviennent :

«L'Islam a apporté au monde une conception noble de la dignité humaine qui condamne le racisme, rejette le chauvinisme et l'exploitation de l'homme par l'homme : l'égalité qu'il prône s'harmonise et s'adapte avec chacun des siècles de l'histoire. Il devient donc impératif pour le peuple algérien, comme pour tout autre peuple musulman, d'être conscient des acquis positifs de son patrimoine culturel et spirituel, et de le réassimiler entièrement à la lumière des valeurs et des mutations en cours dans la vie contemporaine.»

cité par A. Djeghloul, a1989, p. 782.

1- cité par J. Leca, a1980, «Ville et système politique, l'image de la ville dans le discours algérien», p. 295.

Le rapport entre tradition et modernité se pose dès 1962 à l'endroit où il était sans doute le moins attendu : dans le mouvement d'appropriation des domaines coloniaux et des rares unités industrielles abandonnées par les Européens. Ce mouvement assimilé au mouvement autogestionnaire est rapidement associé à l'une des grandes traditions socialistes. C'était le signe indubitable du haut niveau de conscience des travailleurs algériens à la fin de la lutte contre le colonialisme. La lutte pour la survie dans les djebels avait produit non seulement des héros guerriers mais aussi des masses conscientes. Darwin aurait pu y reconnaître les siens. Cette classification assez péremptoire semble avoir occulté la profondeur du mouvement ainsi que ses origines. La singularité du mouvement autogestionnaire fait penser à la résurgence d'anciennes pratiques égalitaires d'organisation du travail et plus ou moins actualisées. L'autogestion, dans sa spécificité algérienne, aurait puisé ses ressorts et ses ressources dans la tradition pré-coloniale. Quelques auteurs s'accordent sur cette hypothèse ainsi que sur la vieille tradition Khaldunienne (1402) selon laquelle le pouvoir hégémonique de l'Etat, surtout si celui-ci est injuste (ou pire illégitime) —du point de vue des canons de l'Islam— est toujours une contrainte grave dans les affaires de la communauté ; même si, par ailleurs, il est reconnu par cette même tradition que ce pouvoir relève de la nécessité et qu'il peut être parfois le lourd tribu à payer pour faire respecter la Loi Sainte (*cf.* notes 11).

notes 11 — *Ibn Khaldûn, 1402, extraits sur les relations «gouvernants-gouvernés»*

Extrait de «Sur les califes et les imams»

«Le véritable sens de la monarchie, c'est que c'est une forme d'organisation sociale nécessaire à l'humanité. Le pouvoir royal requiert la domination et la force, qui exprime le caractère irascible et animal de la nature humaine. Les décrets du souverain s'écarteront donc, en général, de la justice. Ils coûteront cher aux affaires matérielles des sujets car, le plus souvent, le roi les force à exécuter ses intentions ou désirs, ce qui dépasse peut-être leurs possibilités. Il est vrai que, dans chaque génération, la situation différera avec les desseins du monarque. Aussi l'obéissance au roi est-elle difficile. Quand la désobéissance se manifeste, elle conduit aux troubles et à l'effusion de sang.

Il est donc indispensable de pouvoir se référer à des normes politiques acceptées par la masse, qui se soumettra à ses lois. Les Persans et d'autres nations ont de telles lois. Toute dynastie qui ne fonderait pas sa politique sur ce genre de normes, ne pourrait réussir à établir son pouvoir. «C'est ainsi que Dieu a procédé avec les prédécesseurs» (XXXVIII, 38).

Si un tel code a été établi par les gens intelligents, les dirigeants et les meilleurs esprits du royaume, il en résultera une institution politique sur une base rationnelle. S'il est d'origine divine, transmis par un Législateur sous forme de loi religieuse, il sera utile dans ce monde et dans l'autre.

En effet, le but de l'existence humaine n'est pas seulement le bien-être matériel. Ce bas-monde est vanité et futilité. Il finit par la mort et l'extinction. Dieu a dit : «Croyez-vous que Nous vous ayons créés sans but ?» (XXIII, 117). Le but de l'homme est sa religion, qui le conduit à la félicité dans l'Autre-Monde : c'est «la Voie de Dieu, à qui est ce qui se trouve dans les cieux et sur la terre» (XLII, 53). Aussi les lois religieuses servent-elles à permettre aux hommes de suivre ce chemin dans tous leurs rapports avec Dieu et avec leurs semblables. Il en est de même pour le pouvoir royal, qui est naturel à la société humaine *(al-ijtimâ' al-insânî)*, et que les lois religieuses doivent guider sur la voie de la religion, de manière à superviser toute chose. Tout ce que la royauté accomplit par la force, la domination ou le libre jeu *(ihmâl)* de l'irascibilité *(ghadabiyya)*, n'est que tyrannie ou injustice, aussi bien blâmé par la foi religieuse que par les exigences de l a sagesse politique. De même est blâmable tout ce qui n'est dicté que par des considérations politiques, sans intervention supérieure de la loi religieuse, parce que c'est une simple vision des choses sans la lumière de Dieu. «Celui à qui Dieu ne donne pas la Lumière, n'a point de Lumière» (XXIV, 40). Le Législateur (Mahomet) connaît mieux que la masse *(al-kâffa)* ce qui est bon pour elle, dans la mesure où il s'agit de ses problèmes spirituels, qui lui sont cachés. A la Résurrection, les actes des hommes —qu'ils se rapportent au pouvoir royal ou à autre chose— retomberont sur eux. Mahomet l'a dit : «Ce sont vos œuvres qui retomberont sur vous.»

Les lois des hommes ne concernent que les intérêts temporels : «ils connaissent une apparence de la Vie Immédiate» (XXX,7). Au contraire, le dessein du Législateur, vis-à-vis de l'humanité, est d'assurer son bonheur dans l'Autre-Vie. C'est pourquoi il faut faire agir la masse selon la loi religieuse, aussi bien pour ses affaires temporelles que pour ses affaires spirituelles. L'autorité nécessaire pour cela a d'abord été incarnée par les prophètes, représentants de la loi religieuse, puis par leur successeurs : les califes.

On voit donc clairement la signification du califat. L'exercice du pouvoir royal naturel consiste à faire agir les masses selon ses projets et ses desseins. L'exercice de la royauté politique consiste à les faire agir selon les vues de la raison, pour sauvegarder leurs intérêts matériels, en évitant ce qui peut leur nuire. Quant au califat, il consiste à diriger les gens selon la loi divine, afin d'assurer leur bonheur en ce monde et dans l'autre. Les intérêts temporels se rattachent aux autres car, selon le Législateur (Mahomet), toutes les circonstances de ce monde doivent être considérées dans leurs rapports avec leur valeur pour l'Autre-Monde. De sorte que le calife est, en réalité, le vicaire de Mahomet, dans la mesure où il sert, comme lui, à protéger la foi et à gouverner le monde. [...].» pp. 367-370.

Extraits de «la fortune est au flatteur»

«[...]. Au sommet, il y a l'influence du souverain, que nul ne surpasse. Au rang le plus bas, il y a ceux qui n'ont rien à gagner, ni à perdre. Dans l'intervalle, il y a les nombreuses classes sociales *(tabaqât)*. Tel est l'Ordre divin, qui règle l'existence de Ses créatures, prend soin de leurs intérêts et assure leur durée.

L'existence et la conservation de l'espèce humaine ne peuvent être maintenues que par la solidarité *(ta'âwun)* de tous pour le bien commun. Aucun homme seul ne peut pleinement exister par lui-même et, s'il y a des exceptions, elles sont précaires. Or, la solidarité est le fruit de la contrainte, car les gens ignorent les véritables intérêts de l'espèce humaine. Ils sont libres de leurs choix et agissent, non par instinct, mais par réflexion et jugement. De la sorte, ils s'abstiennent d'entraide. Il faut donc les y contraindre. Cette nécessité entraîne l'intervention de quelqu'un, qui les force à agir au mieux de leurs intérêts et permette ainsi le succès du plan divin de conservation de l'espèce. C'est ce qui ressort de ce verset du Coran (XLIII, 32) : «Nous avons placé certains d'entre eux au-dessus des autres, en hiérarchie, pour qu'ils puissent se servir des autres. (Mais) la miséricorde de ton Seigneur vaut mieux que ce qu'ils amassent.» Il est donc clair que le rang (social) *(jâh)* représente le pouvoir qui permet à certains d'agir sur les autres, en alternant les autorisations et les refus, pour leur faire éviter le mal et obtenir le bien. Ils doivent être justes, ce faisant, appliquer la loi religieuse et politique, tout en pensant à leurs propres intérêts. Cependant, le premier point est un décret essentiel de la divine Providence, tandis que le second est un mal accidentel. Il ne peut y avoir beaucoup de bien qu'avec un peu de mal, en raison de l'existence même de la matière. Le bien ne disparaît pas à cause de ce peu de mal : au contraire, il se l'annexe. Et c'est ce qui explique l'injustice en ce monde.

Toute classe sociale, dans une ville ou dans un pays civilisé, exerce le pouvoir sur les classes inférieures. En compensation, tout membre d'une classe inférieure recherche l'appui de ses supérieurs et celui qui l'obtient exerce, sur ses subordonnés, une influence proportionnelle à l'autorité qu'il vient d'acquérir. C'est ainsi que le rang social agit sur les gens pour leur permettre de gagner leur vie. Son influence dépend de la classe et de la situation sociales. Plus il est élevé, plus il procure de profit — et inversement. Celui qui est un simple particulier, fût-il fort riche, ne fait vraiment fortune qu'en rapport avec son travail, son capital ou ses entreprises. C'est le cas des négociants, des paysans et des artisans. S'ils n'ont aucune influence, ils n'ont que le produit de leur travail et tomberont presque tous dans la misère. En tout cas, ils ne feront pas fortune rapide. Ils arriveront tout juste à subsister, en luttant contre la pauvreté.» pp. 800-802.

Sur la question, *cf.* également l'exposé de Bernard Lewis (1988), sur les relations «gouvernants-gouvernés» en terre d'Islam, notamment pp. 106 à 109.

Ainsi, Bernard Cubertafond (1981) :

> «[...]. Et on peut se demander si l'idée d'autogestion ne relève pas d'un certain retour implicite à l'Islam dans la mesure où l'autogestion créerait des communautés avec droit à la parole pour chacune, comme idéalement, dans l'Islam.» p. 107.

Hamid M. Temmar affirme de son côté :

> «De fait, le concept d'auto-gestion est en accord avec le système démocratique traditionnel d'organisation sociale *(les djemâa)* par le fait qu'il met les affaires économiques et politiques aux mains de la collectivité et s'oppose ainsi aux forces de gouvernement de type centralisé avec tous les dépassements anti-démocratiques que cela suppose.» pp. 13-14.

C'est un fait aussi qu'il fallait nommer le mouvement : l'autogestion permettait de le prendre en compte en le rentrant dans une catégorie compatible avec les options politiques. Mais c'était taire la manière dont les paysans (surtout) et les ouvriers imposent un court moment leur mode d'organisation : ils confient le commandement de leurs associations à des formes de *djemâa* (*cf.* notes 12), presque naturellement, comme une évidence, et qui plus est, sans encadrement politique ou presque. Le FLN est à ce moment-là relativement dépassé et occupé à régler les problèmes de la prise du pouvoir à Alger.

Il n'est pas simple de trancher sur la nature du socialisme algérien. D'autant que nombre d'ambiguïtés reposent sur la volonté affirmée de renforcer par tous les moyens possibles l'unité nationale. Sur ce point, l'Islam est un vecteur puissant de la conscience de l'unité, de l'unité de la communauté : l'*umma*. Ce «principe de communauté» (B. Cubertafond, 1981, p. 118) ne serait pas étranger aux tergiversations doctrinales du socialisme algérien. Reste à savoir ce qu'il doit à la pure stratégie (idéologique) et à ce qui pourrait relever des mentalités produites par l'imprégnation

notes 12 — *l'ijma', les sources de la démocratie en Islam (note sur la Djamâa)*

La *Djamâa* fait référence ici à l'organisation politique et sociale traditionnelle, à l'assemblée qui règle la vie du clan ou du village, soit selon une définition qu'en donne Pierre Bourdieu, 1961, p. 22 :
«L'assemblée administre, gouverne, légifère et arbitre ; elle a la charge de défendre l'honneur collectif ; elle doit veiller à l'exécution de ses propres décisions ; elle dispose d'un moyen de coercition redoutable, la mise à l'index ou le bannissement.»

cf. Chronique VIII, §4.2.2. sur le rôle de la *djemâa* dans la vie du quartier de Boudghène à Tlemcen.

Djamina Saadi (1985) définit l'*ijma'* comme «une source importante de l'Islam. Après le Coran (livre sacré) et la *sunna* (les *hadite* [dires rapportés] du prophète qui marquent la tradition), l'*ijma'* (consensus et pacte social) est la marque de l'unanimisme de la communauté islamique. C'est aussi la méthode de la prise de décision *en commun.*» p. 180. T. Gaïd (e1991) dans son *Dictionnaire élémentaire de l'Islam*, définit l'*ijma'* comme l'une des sources du droit islamique :
«Les quatre sources du droit sont : Le Coran, la *Sunna*, le *qiyâs* (raisonnement par analogie) et l'*ijma'* (consensus de la communauté). L'*ijma'* est l'accord unanime de l'*Umma* sur un problème donné à une époque donnée.

Le pouvoir en Islam a pour fondement les lois contenues dans le Coran et la *Sunna*. Cependant, si dans les deux principales sources, il existe de grands principes universels et applicables quelles que soient les époques et les zones géographiques, il n'en reste pas moins que des situations nouvelles et des cas particuliers se présentent et nécessitent des décisions appropriées. C'est là qu'intervient l'effort personnel des Docteurs [ulama'] qui, selon la lettre ou l'esprit des textes scripturaires, légifèrent en tenant compte de l'intérêt général. Toutefois, il est à faire remarquer que les idées dégagées ne sont exécutoires qu'après avoir reçu l'accord d'un large éventail de personnes qualifiées en la matière, et dans la mesure où elles ne contredisent pas les textes sacrés. C'est dans ce sens qu'il faudrait comprendre cette parole du Prophète : «Ma communauté ne tombera jamais d'accord sur une erreur.»

Nous devons le verset coranique sur lequel se fonde l'ijma' aux recherches de l'imâm Shâfi'i : «Quant à celui qui se sépare du Prophète après avoir clairement connu la vraie Direction et qui suit un chemin différent de celui des croyants : nous nous détournerons de lui, comme lui-même s'est détourné. Nous le jetterons dans la Géhenne : quel détestable retour final !» (S. IV, 115).» pp. 202-203.

Nous rencontrons deux formes d'*ijma'*. L'une est appelée *qâti'*, c'est-à-dire «explicite et décisive». Elle est difficilement réalisable du moment qu'elle exige l'approbation unanime des docteurs. Le silence des uns équivaut à un acquiescement tacite de leur part. Cependant, il suffit qu'une seule voix s'élève et manifeste son opposition pour que la décision ne revête plus un caractère opérationnel. «Cependant, écrit Louis Gardet, ce serait une erreur, nous semble-t-il, de croire les décisions de l'*ijma'* inexistantes ou sans effets. Nous rencontrons ici le rôle exercé par la seconde forme d'*ijma'*, l'*ijma'* tacite *(sukûtî)*. En principe, les docteurs concourent seuls aux décisions à prendre. Mais en fait, il s'agit souvent d'un mouvement d'opinion, auquel est demandé, mais durant un long temps, l'unique garantie des mœurs et coutumes générales, *ijma'* tacite, d'une valeur probatoire moindre que le premier, et qui reste, en droit, révisable. Il peut donner lieu d'ailleurs à un *ijma'* explicite, où les décisions des docteurs se trouvent comme portées par la *vox populi...*» p. 203.

A l'époque moderne, nous sommes tentés de voir, à travers les systèmes parlementaires, une formule institutionnelle se substituant à l'ancienne conception de l'*ijma'*, ce qui suppose l'abandon de l'idée du principe de l'unanimité pour se satisfaire des décisions prises à la majorité simple ou à la majorité des deux tiers. Cependant, «ces assemblées parlementaires, écrit Rashîd Ridâ, correspondent dans l'Islam au corps des *ahl al-hall wa l'aqd* (des gens qui délient et lient), avec cette différence toutefois que l'islam exige de ceux qui le composent des qualités intellectuelles et morales que ne demandent pas, de nos jours, à leurs représentants, les Européens et leurs serviles imitateurs»

La différence ne se limite pas à la qualité de la représentation. Les parlements occidentaux élaborent des lois comme ils l'entendent. Ceci ne peut pas être le cas des *mâjlis* (assemblées) islamiques. Ces derniers sont d'abord liés aux lois universelles et immuables du Coran et de la *Sunna*, d'une part, et doivent, en tout temps, s'inspirer des textes scripturaires sur lesquels ils s'appuient pour légiférer par analogie ou à partir de jugements personnels.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas aisé de définir d'un trait de plume une formule d'*ijma'* conforme à la fois à l'esprit du Coran et à la vie moderne. Un travail laborieux devra être effectué et des opinions devront être échangées pour trouver un terrain d'entente quant à l'organisation du consensus de la communauté. C'est là qu'intervient l'*ijtihâd* (recherche personnelle, voire même en groupe).» pp. 203-204.

islamique de la culture algérienne. Ayant eu à observer pour ma gouverne personnelle, la sorte particulière de fougue nationaliste propre à l'Algérie (*cf. infra*, anecdote 34, p. 269), je pencherais pour l'idée que le principe de communauté est un trait repérable de la culture algérienne ; un trait suffisamment puissant pour orienter la stratégie politique d'intégration des différences (politiques et surtout ethniques) longtemps efficace et heureuse. Ce principe, par bien des côtés, renvoie à l'*ijma'*. Sa dette à l'égard de l'Islam ne fait guère de doute (*cf.* notes 12). Mais, le principe de communauté justifie aussi l'évacuation pure et simple des contradictions de la société au prix d'un consensus formel ou d'un unanimisme systématique et superficiel. Cette pratique, dans le discours politique notamment, autorisait l'utilisation quotidienne d'une sorte de double langage : double langage opposant presque mot à mot le discours des orientations politiques à celui de l'action sur le terrain. Situation qui me paraissait bien paradoxale et qui ne manquait jamais de me surprendre dans mon activité à la Cadat (*cf.* anecdote 06).

anecdote 06 — *un hôtel construit pour le peuple par le peuple*

Ce double langage a été l'occasion de mes plus belles gaffes. Ainsi sur l'un des projets d'aménagement que j'avais à traiter, un hôtel était programmé. C'était dans une petite ville. Avec l'équipe qui s'occupait du Plan d'Urbanisme, nous avions prévu un hôtel. Il s'agissait d'un hôtel de gamme modeste qui, manquant, devait satisfaire aux besoins du transit. Lors de la présentation du projet à la direction de l'Urbanisme de la wilaya à qui était déléguée la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement, le responsable m'avait demandé de justifier l'inscription de l'hôtel dans le programme. Je m'exécutai et concluai en reprenant la nomenclature alors en usage pour le calcul du nombre de chambres. Devant l'air peu convaincu de mon interlocuteur, je plaisantai, expliquant qu'il n'était aucunement question de faire un hôtel de luxe qui concurrencerait le magnifique Zianides de Tlemcen.

» — *mon cher ... il n'y a pas d'hôtel de luxe en Algérie ...»*

ah ... j'étais un peu surpris ... c'est amusant ... le Zianides n'est pas un hôtel de luxe ?

» — *ce n'est pas un hôtel de luxe ... »*

il a insisté ... mais enfin ... le Zianides est un quatre étoiles si je ne m'abuse ?

» — *et alors ?»*

je doutai ... était-ce de l'humour ... à 400 dinars la nuit ... le manœuvre du coin avait tout juste de quoi se payer deux nuits sans les repas ... après quoi il disposait du reste de son mois de congé annuel pour faire la vaisselle ... qui plus est on y trouve surtout des étrangers ... un peu léger ... je lui faisais part de mes doutes ...

» — *écoutez ...»*

là c'était du sérieux ... au regard je venais de comprendre que j'avais outrepassé les bornes et mon interlocuteur manquait à son humour habituel ...

» — *... il n'y a ici que des hôtels construits par le peuple pour le peuple ...»*

mais enfin ... j'allais alléguer de sa mauvaise foi évidente...

» — *il n'y a ici que des hôtels construits par le peuple pour le peuple ...»*

c'était clair ... un regard autour de moi pour évaluer les soutiens ... néant ... j'avais donc tort ... je croyais rêver...

Il est évident que le Zianides dont il était question ne satisfaisait pas à toutes les exigences occidentales, rapport à son statut de quatre étoiles, et une visite aux toilettes avait rapidement raison du luxe. L'état des lieux était généralement le lieu commun des railleries de tout ce qui était coopérant et civilisé à chaque retour de virées touristiques. Il n'empêche qu'il n'était pas facile pour un Algérien, y compris pour un cadre, d'y accéder sans y être invité par son employeur ou soupçonné de revenus occultes. Il faut dire que, dans la pratique, les hôtels de ce type étaient plus ou moins destinés à satisfaire la clientèle étrangère argentée —voire même très argentée compte tenu des taux de change officiel pratiqués à l'époque. Mais devises obligent, aux masses populaires il restait les verres à essuyer.

Le consensus ou le «pacte social» que garantit l'*Ijma'* ne peut admettre l'antagonisme de classe. Bien que le texte d'Ibn Khaldûn y fasse largement allusion (*cf. supra*, notes 11 p. 88), la formation des classes est de nature quasi divine, un ordre achevé, inamovible[1]. Le socialisme de la Charte Nationale de 1976 a la singularité d'écarter toute référence à la «classe ouvrière», ou à la «classe prolétarienne», ou encore au prolétariat et en règle générale à la lutte des classes pour tout ce qui

1- Les allusions aux *classes sociales*, sous cette dénomination et cette acception, pourraient, par ailleurs, tenir particulièrement à parti de traduction adopté par VM. Monteil.

touche directement à la société algérienne (H. Sanson, 1978, p. 86)[1]. Cette position n'est sans ambiguïté puisqu'il est reconnu, en revanche, des différences sensibles entre plusieurs groupes sociaux, à commencer par ceux qui ont été identifiés comme piliers de la Révolution et comme contre-révolutionnaire. Ainsi de la bourgeoisie et même de la bureaucratie, l'une et l'autre étant dénoncées pour leur propension à rechercher l'exclusivité du pouvoir politique pour leurs fins propres et également prises à partie pour les risques qu'elles pourraient faire encourir à l'unité nationale en produisant des inégalités trop flagrantes. C'était donc reconnaître implicitement des antagonismes de classes, tout en affermissant à bon compte les rangs et l'identité des classes révolutionnaires (ou porteuses de la Révolution algérienne).

Conclure à un socialisme islamique pour l'Algérie des années 60-80, serait un raccourci très abusif. Le socialisme algérien résiste mal aux grilles d'analyse des doctrines marxistes, mais il ne cadre pas pour autant avec celles de la *charia'*,[2] loin s'en faut. La stratégie de développement économique, depuis 1967, sollicite fortement le modèle soviétique, même si, là encore, il convient d'être prudent (*cf.* notes 13). Il en est de même de l'organisation de l'Etat et de son administration, qui restent profondément marquées par l'héritage colonial, mais corrigées fortement du point de vue des institutions par la doctrine marxiste-léniniste (Parti unique, centralisme démocratique, organisation de masse, etc.). Enfin, les diverses tergiversations autour du statut personnel et du code de la famille montrent les hésitations au sein des différentes instances de l'Etat et de son gouvernement à «confirmer certaines dispositions du droit musulman» tout en laissant une certaine marge d'appréciation aux juges sur le terrain de l'application (F. Burgat, a1989, p. 789) : arbitrer dans un sens ou dans un autre, c'était assumer une rupture en faveur des partisans de la laïcisation de l'Etat ou en faveur des partisans de l'application de la *Charia*. Renvoyer dos à dos, tendance marxisante et tendance islamiste (pour les extrêmes) a été un mode de gouvernement largement utilisé.

notes 13 — *Soviétique ou pas ?*

Pour HM. Temmar (1983) :
«En réalité, si l'Algérie a donné priorité au secteur produisant des biens de production (PI) ce n'est pas au prix d'un sacrifice de la consommation des populations, mais parce que l'Algérie disposait de ressources pétrolières considérables. Il n'y a pas d'effet de démonstration «socialiste», pour ainsi dire, dans l'option de développement du secteur des PI. Le choix en faveur des PI signifie seulement que l'Algérie ne *voulait pas placer son développement économique dans le cadre d'une intégration internationale qui serait désavantageuse*. L'Algérie vise à créer au sein de son économie les *conditions de base pour une croissance économique généralisée* et auto-entretenue.
Parler dans le cas de l'Algérie d'un modèle économique socialiste dans le sens soviétique (ou stalinien) de croissance économique n'a pas de sens exact. S'il y a eu quelque intention de créer un système socialiste —*et l'intention a réellement existé*—, elle doit être recherchée au niveau du modèle institutionnel de réalisation de la stratégie de croissance et de gestion de l'économie nationale.» p. 33. (partie en italique dans le texte).
Pour Hocine Benissad (1985), la question est plus évidente. Le schéma de développement auto-centré a été proposé par une équipe du Gosplan et soutenu par des économistes français. (p. 187). Enfin, pour A. Benachenhou (1982) : «Le modèle [économique] est de Gérard Destanne de Bernis», lui même ayant puisé ses sources dans les thèses de l'économiste François Perroux (1961). Toutefois le modèle de développement a pour objet de faire «reculer les frontières du capitalisme» ou d'assurer «la transition vers le socialisme». Dans les limites ainsi imposées au débat, l'origine marxiste de la doctrine ne fait pas de doute ; ce qui n'est pas le cas de sa mise en œuvre concrète, d'où les critiques faites par l'auteur dans son approche qualitative de la stratégie de développement et une interrogation sur ces fins vraies (*cf.* notamment, pp. 23 et suivantes).

1- ce qui n'implique pas que la littérature algérienne, économique et politique, autorisée, n'y fasse pas référence, mais dans tous les cas c'était pour leurs auteurs, signer leur appartenance au camp marxiste. Parmi les autres références absentes, les différences ethniques (kabyle, chaouïa, Touareg, etc.) —*cf. supra*, notes 08 p. 84, troisième ligne de l'extrait de la Charte Nationale de 1976.

2- La *charia'* : «Loi Sainte de l'Islam, elle embrasse la totalité des activités humaines et, par conséquent, s'intéresse naturellement à la conduite des gouvernement sous tous ses aspects». Définition donnée par B. Lewis, 1988, p. 50.

Face à la mouvance islamiste se situait la mouvance marxiste, constituée pour partie de groupes de la IV^{ème} Internationale[1] et surtout de l'ancien Parti Communiste Algérien (PCA). Malgré les interdits qui pesaient sur son existence depuis 1963 et malgré les turbulences qui ont suivi l'indépendance jusqu'en 1967, le PCA se survit, changeant pour la cause de sigle. Il devient un temps Organisation de la Résistance Populaire (ORP) ; il sera très fugitivement Organisation Clandestine de la Révolution Algérienne (OCRA), avant d'adopter son sigle quasi définitif et moins clandestin de Parti de l'Avant-Garde Socialiste (PAGS). C'est sous cette dernière appellation qu'il renoue avec sa vieille tradition d'«entrisme», à la fin des années 60 quand la ligne adoptée sous la direction de Houari Boumediène devient défendable (Révolution Agraire, affirmation de l'option socialiste, Gestion Socialiste des Entreprises, nationalisation, etc.). Le PAGS adopte alors une position de soutien critique. Il y est plus ou moins encouragé par le Président lui-même et ses partisans. De plus, il est fortement implanté au sein du syndicat l'Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA) et de l'Union Nationale des Etudiants Algériens (UNEA). Le soupçon d'une prise de pouvoir du PAGS sur ces deux organisations leur vaudra une dissolution / restructuration et la mise en œuvre d'un code de conduite tacite de l'opposition organisée auquel le Parti se soumettra jusqu'à l'ère libérale post-88. Le courant se réclamant du marxisme a donc été longtemps présent sur la scène politique, à la périphérie proche du pouvoir ; ce qui pourrait expliquer que les années Boumediène aient été marquées par une tentative de radicalisation socialiste qui échouera —dans son orientation marxiste— sur les «spécificités algériennes», au cours du grand débat autour de l'Avant-Projet de Charte Nationale en 1975-1976 : point de rupture et fin véritable de l'influence marxiste sur l'orientation de l'idéologie algérienne ? La Charte Nationale répond elle-même :

> «Emanation du pouvoir des forces sociales qui soutiennent la Révolution et qui sont intéressées, au premier chef, au succès du socialisme, l'Etat revêt un contenu socialiste et s'affirme comme la manifestation du pouvoir pour tous les travailleurs à l'échelle nationale. Par l'action de l'Etat et à travers l'intervention de ses représentants, c'est donc le pouvoir des travailleurs qui s'exerce sur la direction des institutions et des activités du pays dans tous les domaines et, en particulier, dans ceux de la vie économique, sociale et culturelle. A cet égard, il convient de démasquer et de dénoncer certaines tendances qui, en essayant d'opposer la notion de démocratie socialiste à celle de l'Etat dans le développement de notre Révolution, visent en fait à jeter la suspicion sur le caractère socialiste de notre Etat et du Pouvoir révolutionnaire qui dirige l'œuvre d'édification nationale et de construction du socialisme.» FLN, 1976, p. 87.

Le contenu socialiste est maintenu et revendiqué. Dans sa comparaison entre les textes de l'Avant-Projet de Charte Nationale et le texte définitif, D. Saadi (1985) met en évidence la pression du débat populaire et l'infléchissement du texte au profit de contenus plus adéquats à la tradition islamique. Ainsi, «L'Islam est la religion d'Etat» du texte final (*cf. supra* notes 10 p. 87) est un ajout par rapport à l'Avant-Projet[2]. De fait, dans sa version définitive, la Charte Nationale participe à la légalisation de l'Islam. Recul du pouvoir ou pas, la question est loin d'être facilement tranchée. Le seul recul incontestable est celui des forces revendiquant des formes idéologiques laïques ou marxisantes.

1- Les groupes trotskystes auraient été très actifs entre 1963 et 1965, voire plus tard encore. Ce fait était assez largement admis dan les milieux gauchistes à la fin des années 70. Cette influence aurait été plus ou moins à l'origine des orientations marxistes de l Charte d'Alger (1964). Cela a fait partie des accusations portées contre le président Ben Bella en 1965 : A. Gauthier (1976, p. 51 signale que «Ben Bella s'était entouré de conseillers appartenant à la IV° internationale trotskyste». Si l'on accorde quelque crédit a proverbe qui veut qu'il n'y ait jamais de fumée sans feu, alors...

2- de même que l'appellation FLN était évacuée de l'APCN (D. Saadi, 1985, p. 39).

En 1975, Houari Boumediène avait exprimé une position sans ambages sur la place de l'Islam dans l'entreprise de modernisation de la société algérienne :

> «[...]. L'Algérie est musulmane et elle le restera [...]. L'Islam a été le bouclier pour la préservation et la sauvegarde de notre personnalité nationale, il doit jouer un rôle moteur dans le présent et l'avenir. L'insistance des citoyens sur la question de l'Islam n'est en vérité que l'expression de leur attachement à leur personnalité et à leur authenticité. Il serait donc aberrant de considérer cet attachement comme découlant d'une certaine pensée réactionnaire.» in discours du 1er juin 1975 du Président Houari Boumediène, cité par *Révolution Africaine* n°644 du 01/07/1975[1].

Point de vue du Président qui n'interdisait pas qu'il ait ailleurs des positions nettement moins orthodoxes :

> «Les musulmans ne veulent pas aller au paradis le ventre vide.» Houari Boumediène, à la conférence islamique de Lahore (cité par D. Saadi, 1985, p. 236.).

C'est là une formule célèbre qui permet de se faire une idée sur le pragmatisme de la foi du président. De son côté, Henri Sanson (a1978) affirmait que :

> «Si l'Islam est déclaré la «religion de l'Etat», et l'arabe «langue nationale officielle», ce n'est pas seulement parce que le peuple algérien est sociologiquement de tradition arabo-islamique, c'est aussi pour affirmer que l'Etat, comme le peuple, est soumis à Dieu et au Coran.» p. 96.

Sans doute l'origine sociologique de la population (la «volonté du peuple») a-t-elle joué sur l'infléchissement islamique de la doctrine de gouvernement de la direction de l'Etat, mais cette position est très loin d'être dogmatique[2] et, dans les faits, la répression à l'encontre des islamistes radicaux le prouve. Cette position sur l'Islam répond d'abord au principe de l'unité nationale (ou encore au principe de communauté) : éviter à tout prix l'éclatement et agir en réprimant et en ménageant les positions antagonistes. Ce mode de gouvernement, utilisant de manière extrêmement adroite ce que j'appelle «le double langage» est, semble-t-il, une clef : par lui étaient d'abord recherchés l'unanimité et le consensus nécessaire à maximiser les chances de développement économique et social, en s'assurant très pragmatiquement de la mise en œuvre de la stratégie économique (poursuivre et accélérer le procès d'industrialisation du pays) et politique (assurer la construction d'un Etat puissant et moderne), en quelque sorte rendre irréversible le procès de modernisation de la société algérienne, tout en rassurant tout un chacun sur son innocuité. Il est bien évident —*a posteriori* c'est toujours évident— que cette situation devait énormément à la singularité de l'économie algérienne —économie sous perfusion, vivant de la rente pétrolière : le principe de communauté et la pratique du double langage trouvaient là une solide base matérielle, mais aussi leurs limites quand, à partir des années 80, les revenus de la rente s'effondraient avec les cours mondiaux des hydrocarbures[3].

Ainsi, jusqu'au début des années 80, les considérations sur l'Islam ne s'embarrassent pas des conditions concrètes de son adaptation au procès de modernisation. L'Islam, par essence, les

1- cité par D. Saadi, 1985, p. 223.

2- selon J. Alia (a1992), Houari Boumediène aurait expressément demandé aux imams de prêcher en faveur de la réforme agraire, quand, en 1972, sa mise en œuvre rencontrait les pires difficultés.

3- A. Benachenhou (1982), en limitant son analyse au développement des classes sociales sous l'effet du développement selon une typologie adaptée à l'Algérie, occultant à la fois les questions religieuses et ethniques (si ce n'est par sous-entendu), faisait remarquer : «En Algérie, l'alliance nationale est inséparable du fonctionnement de l'économie rentière. Faute de comprendre cette donnée fondamentale, on s'expose à commettre des erreurs à la fois théoriques et pratiques. La mobilisation de la rente liée aux hydrocarbures permet de poursuivre plusieurs objectifs sans rompre l'alliance nationale, c'est-à-dire la sauvegarde simultanée des intérêts et des groupes sociaux en présence.» p. 301.

contient. Le socialisme se situe dans sa perspective historique, comme développement moderne des valeurs défendues dans le texte sacré. Sur le plan de la pratique politique, l'Islam, caution de l'entreprise de modernisation et garantie de l'unité de la nation, est rénové par le projet socialiste. Avant de servir l'enracinement du projet social et économique de l'Algérie moderne dans la société traditionnelle, l'Islam inscrit ce projet dans une perspective culturelle qui soustrait les conflits ethniques et religieux/laïcs, du débat politique. Mais cette option n'en reprend pas moins les atours organisationnels de la doctrine socialiste en reconduisant la triade Parti - Etat - Peuple.

3.3. notes sur l'Etat, l'armée et le Parti

Observer —nécessairement de loin, du fait de ma condition d'étranger— les institutions politiques algériennes relève du casse tête chinois. C'est la limite à ce que je peux en dire. Cependant, il me serait bien difficile de rendre compte de certaines subtilités dans l'orientation du développement économique et social d'une part, et dans l'orientation de mon propre travail d'aménageur d'autre part, sans faire l'effort de regarder d'aussi près que possible ces institutions et surtout d'en cerner mes représentations.

3.3.1. l'Etat et l'armée

De 1962 à 1963, puis en 1965, la direction de l'Etat s'est organisée avec l'armée contre la direction politique du FLN (notamment l'opposition entre le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA) et l'Etat-Major Général[1] (E-MG —*cf.* annexe I). Par définition, tout le personnel en compétition pour le pouvoir à Alger à cette époque était, sinon membre de fait, membre de droit du FLN, légitimité oblige. Dès lors, l'opposition politique ainsi que le débat politique autour de la direction de l'Etat se sont joués avec le FLN, contre le FLN, pour le FLN, dans le FLN : dans la compétition pour le pouvoir, il était impossible de se passer d'une telle puissance de légitimation et tous ceux, personnes et organisations partisanes, qui ont voulu prendre le pouvoir, n'avaient guère d'autres moyens que de s'approprier les trophées du FLN et de se couvrir de ses oripeaux. Le débat politique en Algérie a été profondément marqué par cette histoire entachée de sang et de discorde autour de la victoire. Il suscite une certaine méfiance et cela à deux niveaux au moins de la société algérienne et pour deux raisons principales :

-la première qui concerne le cercle des dirigeants (réels ou virtuels), tient à la radicalisation de l'expression politique vers la fin 1961 et à ses dangers séparatistes. Les orientations sont exclusives les unes des autres et, la fin de la guerre aidant, elles concourent directement à la division armée et se soldent par des tendances séparatistes plus ou moins contrôlées : des maquis réorganisés à plusieurs reprises par le PCA, le Front des Forces Socialistes (FFS) en Kabylie, des frondes de factions armées qui feront des wilayate militaires autant de velléités autonomistes (*cf.* annexe I). Entre le groupe d'Oujda devenu le groupe de Tlemcen, allié à l'E-MG, le groupe de Tizi-Ouzou, le GPRA, etc., les luttes pour le pouvoir ont failli

1- L'E-MG est constitué en 1959 pour résister à la contre offensive française. Le commandement de l'Etat-Major Général de l'ALN est confié au colonel H. Boumediène. Mais sous ce sigle est généralement désignée l'ALN des frontières (Marocaine et Tunisienne), l'E-MG étant basé à Oujda. L'E-MG (ou ALN des frontières) forme une armée forte d'environ 25 000 hommes, moderne dans son équipement, disciplinée, dotée des services d'une armée classique et équipée d'armement lourd. Redressant la situation militaire, en même temps que le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA) redresse la situation diplomatique du FLN, les leaders de ces deux instances s'opposeront violemment dans la conquête de la direction politique de l'Etat algérien.

dégénérer en guerre civile et prolonger l'œuvre sanglante des ultra-français et de leur Organisation Armée Secrète (OAS) ;

-la seconde raison, qui a sans doute participé grandement à éviter la guerre civile, tient à la faible base sociale de ces différents courants une fois ceux-ci dépossédés de l'étendard FLN. Il semble même que les anciens réseaux claniques et régionalistes, réveillés pourtant (par exemple en Kabylie) n'aient pas suffi. Ce fait est imputable sans doute aux effets dévastateurs de la colonisation, sans doute également au phénomène d'urbanisation accéléré des dernières décennies de la colonisation. Mais il semble bien aussi qu'une certaine lassitude se soit produite. Les manifestations aux cris de «sept ans ça suffit» en témoignent, comme ils témoignent des effets mobilisateurs des slogans nationalistes du FLN. Cependant, on peut dire sans grand risque de se tromper, qu'au sein de la population, comme au sein des combattants de base (hors du circuit de la compétition pour le pouvoir à Alger, et donc les plus nombreux), la guerre s'était terminée avec la chute de la domination coloniale. Il y avait à faire et, en premier lieu, s'occuper de l'avenir immédiat, se nourrir, se loger (comme nous aurons l'occasion de le voir) et s'occuper de faire fonctionner les fermes et les usines abandonnées par les Européens.

Dans la lutte qui oppose ouvertement à partir de 1962 les différents courants du FLN, seule reste stable et relativement cohérente l'ALN, devenue en 1963, l'Armée Nationale Populaire (ANP) encadrée par l'E-MG. Ce dernier évite l'effritement en se ralliant la majorité des wilayate militaires contenant la dissidence des autres, avant de les réduire définitivement en 1965. Si l'on accepte généralement le fait que l'ALN des frontières sous les ordres directs de l'E-MG est le noyau dur de l'ALN-FLN à la fin de la guerre[1], il est évident que l'Armée Nationale Populaire (ANP) a joué là un rôle capital —contre les «politiques» et donc contre le FLN— pour l'Etat en participant directement à sa consolidation. Le message est sans ambages quand, par la voix de son chef suprême (le ministre de la défense H. Boumediène), l'armée entend que cet Etat pour l'existence duquel elle avait combattu, soit digne de ce nom et occupé par un personnel responsable et conscient de la tâche qui l'attendait. La proclamation du Conseil de la Révolution qui a déposé le président Ben Bella, le 19 juin 1965, précise que la nouvelle équipe entend :

> «[mettre un terme] à la mauvaise gestion du patrimoine national, la dilapidation des deniers publics, l'instabilité, la démagogie, l'anarchie, le mensonge et l'improvisation», [assurer] « dans l'ordre et la sécurité, le fonctionnement des institutions en place et la bonne marche des affaires publiques», [et réunir] «les conditions pour l'institution d'un Etat démocratique sérieux, régi par des lois et fondé sur une morale, un Etat qui saura survivre aux événements et aux hommes[2]». extraits cités par C. Rulleau, a1989, p. 98.

Ces positions étaient relativement accordées aux vœux de la population. La chute du président Ben Bella ne fait pas descendre la foule dans les rues. Les accusations lancées contre le gouvernement déposé ne rencontrent guère que des oppositions politiques. L'armée rejoue les

1- Ceci est discuté dans les thèses qui opposent les militaires de l'intérieur à ceux de l'extérieur (ALN-FLN et E-MG-ALN) dans les rivalités pour la prise de pouvoir. Pour ma part, je m'en tiendrai à la thèse qui me semble aujourd'hui rallier les suffrages, selon laquelle l'ALN intérieure était très affaiblie. Sans aller chanter la victoire de l'armée française en Algérie, on peut dire que le rapport de force était en sa faveur. En revanche ce qui a causé sa perte c'est qu'aucune de ses «victoires» militaires ne s'est transformée en victoire politique, ni dans l'opinion algérienne, ni dans l'opinion française et encore moins dans l'opinion internationale. En revanche, le GPRA a su utiliser une diplomatie efficace en transformant ces mêmes défaites militaires en véritables victoires politiques dans une opinion largement acquise à sa cause.

2- Les termes de la Proclamation du 19 juin 1965 sont repris explicitement dans la Charte Nationale de 1976 (*cf.* citation en introduction du §4 de la présente chronique).

premiers rôles, puisque c'est son chef qui prend le pouvoir avec le Conseil de la Révolution qu'il met immédiatement en place pour présider aux destinées du pays.

Dans cette histoire, la collusion de l'Etat et de l'armée apparaît effective : elle se construit aux dépens du FLN. Cependant, l'histoire même du FLN est très liée à celle de l'ALN : le front se constitue les armes à la main contre le Parti de Messali Hadj[1], par des militants issus de plusieurs Partis en 1954. Par la suite, l'orientation théorique et politique de l'ALN-FLN sera dictée par les nécessités de la lutte armée. La constitution du GPRA et celle de l'Etat-Major Général (E-MG) de l'ALN —(*cf.* annexe I)— résultent de difficiles compromis entre l'efficacité militaire et l'efficacité politique dans la lutte. Le partage des tâches et l'orientation politique et idéologique du mouvement, nécessaires pour les uns et les autres à maintenir les troupes (militaires et civiles) engagées dans la lutte, restent un lieu privilégié d'affrontement d'où naîtra la guerre dans la guerre qui opposera le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA) à l'E-MG. De lutte en compromis, de compromis en négociation, cette guerre interne conduira en 1965 à cette sorte d'hégémonie de l'armée sur les institutions algériennes. L'enjeu de ces luttes était de taille : il était évidemment question de l'orientation politique de la lutte, mais avant toute chose se posait aussi le problème de la réalité de l'Etat concret et de la nation concrète qui devaient en sortir.

3.3.2. le Parti et l'Etat

Selon la Charte Nationale de 1976, le Parti ne devait en aucun cas se confondre avec l'appareil d'Etat :

> «Le Parti ne doit en aucune manière se substituer aux organes administratifs. Cela conduirait à la dilution de la responsabilité au niveau de l'administration, comme à une déviation du Parti quant à la compréhension de son rôle qui est avant tout politique et non administratif. Le Parti doit agir sur l'administration aussi bien de l'intérieur —des militants étant désignés aux postes de responsabilité— que par la voie de ses instances hiérarchiques.» FLN, 1976, p. 53.

L'ambiguïté des textes —en particulier la Charte Nationale— sur les considérations pratiques de cette séparation, montre la difficulté :

> «[...], les fonctions déterminantes de responsabilité au niveau de l'Etat sont détenues par des membres de la direction du Parti tandis que les autres postes de responsabilité à caractère politique dans l'Etat sont confiés à des militants. De même, les candidatures pour l'élection des organes éligibles de l'Etat sont proposées au suffrage universel par le Parti.
>
> Les organes du Parti et de l'Etat agissent dans des cadres séparés et avec des moyens différents pour atteindre finalement les mêmes objectifs.
>
> Leurs attributions ne sauraient se chevaucher ou se confondre, car l'organisation politique du pays est fondée sur la complémentarité des tâches entre les organes du Parti et ceux de l'Etat.» FLN, 1976, p. 53.

Le texte de la Charte, par son insistance à rappeler la place de chacun ainsi que la responsabilité politique des militants et des dirigeants au sein de l'appareil d'Etat, fait penser que ce n'est pas exactement le cas et que bien souvent, comme nous l'avons vu pour l'armée, les institutions s'ouvrent les unes sur les autres et se différencient mal. Il apparaît cependant, au sortir de la guerre, que sans le FLN, il n'y avait pas de légitimité possible pour la direction de l'Etat, voire pour l'Etat lui-même. Mais dans le même temps où il devenait cette puissance de légitimation, la guerre interne lui faisait perdre son contenu politique. Et il semble bien que depuis

1- le Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (MTLD) qui fait suite au Parti du Peuple Algérien (PPA) interdit par les autorités françaises (*cf.* annexe I).

l'indépendance, les responsables politiques de l'Etat algérien et les responsables de l'armée n'auront de cesse que de redéfinir ce contenu.

L'indépendance signe la mort politique du Front ; se pose dès lors le problème de son devenir. Allait-il devenir automatiquement le Parti au pouvoir ou se dissoudre et redonner la pleine jouissance du droit politique aux autres Partis qu'il regroupait, en théorie du moins, en son sein ? Les luttes politiques se sont soldées à la défaveur de cette logique. Le FLN sous la coupe réglée de l'Etat et de l'E-MG dès 1963, se constitue en Parti : Parti unique FLN d'avant-garde. Il agira sous cette bannière à deux périodes jugées critiques : la première qui le consacre comme Parti unique (1963-1965) et la seconde entre 1979 et 1980 lors de la première année du mandat du président Chadli Bendjedid (dans ces deux cas, au moment où la radicalisation socialiste tentera de résoudre l'orientation politique de l'Etat). Mais de 1965 à 1979 et à partir de 1980 jusqu'à sa chute consacrée par la constitution de 1989, il agira sous la forme d'un Parti unique, le Parti unique FLN.

Parti d'avant-garde, outre qu'il se reconnaissait de facto dans la mouvance marxiste, il devenait virtuellement vecteur de dissidence puisqu'il pouvait —et en avait le devoir— imposer des orientations contre les «masses» dès lors que la conscience de celles-ci, spontanément réactionnaires, encore trop entachées du passé colonial et du passé féodal précolonial, les poussaient irrémédiablement dans les bras malveillants de la réaction contre-révolutionnaire. Parti unique, il conservait les avantages du Front : un Parti du rassemblement, considéré comme une force d'avant-garde par rapport à ses militants. C'est dans ce dernier habit qu'il a effectivement agi, comme «guide de la Révolution», «forme dirigeante de la société» : il était l'«organe de direction, de conception et d'animation de la Révolution». Porte-parole du Peuple, il en est l'émanation directe (les militants), il en exprime la volonté révolutionnaire. En fait, dans ce cadre flou, le Parti doit assumer la médiation entre le Peuple et l'appareil d'Etat, dans les limites que lui fixe la direction de ce dernier.

L'orientation du Parti est contrôlée par la direction de l'Etat. En 1965, nouvelle entorse au principe d'organisation socialiste, il perd son comité central et son bureau politique dont les fonctions sont désormais assurées par une instance indépendante (organisationnellement), le Conseil de la Révolution[1]. Le FLN est sous la tutelle de la présidence de la République et le restera, sous diverses variantes, jusqu'à sa chute. Le Conseil de la Révolution disparaît, comme prévu, avec l'élection de la première Assemblée Populaire Nationale (APN) en 1977. La constitution de 1976 parachève l'édifice par lequel les institutions politiques algériennes trouveront pour un temps un relatif équilibre. Désormais, le chef de l'Etat est le secrétaire général du Parti, le chef suprême des armées (police et gendarmerie comprises). Il nomme les membres du gouvernement ; il nomme en tant que secrétaire général, le secrétaire de chaque *mouhafadha* (structure du Parti au niveau de la wilaya —*cf. infra*, schéma 04 p. 103). Par sa position de chef de gouvernement, il contrôle la nomination des Directeurs généraux des grandes entreprises nationales ainsi que celle des walis ; en bref, les pouvoirs du chef d'Etat algérien sont immenses.

1- dont les membres ont été nommés par H. Boumediène. Selon B. Cubertafond (1981) : «A l'origine, ce mystérieux conseil fut sans doute un organe hétérogène destiné à cautionner *a posteriori* l'accession au pouvoir de Boumediène. Puis, réduit à une dizaine de membres en 1968 (8 membres en janvier 1977, lors de sa dissolution), ce fut peut-être un «cercle de fidélité», voire un lieu secret de résolution de conflits et d'élaboration de délicats compromis, ou même, qui sait, seulement un lieu mythique du pouvoir». p. 32.

Par ce pouvoir concentré, il revient à la présidence d'organiser la circulation du personnel entre les trois grandes instances Etat - Parti - Armée, assurant ainsi les subtils équilibres entre les différents groupes d'influence, entre les diverses tendances et sensibilités, participant ainsi à préserver l'unité nationale et la stabilité nécessaire et suffisante pour lancer le processus économique de développement.

3.3.3. notes sur un système d'adhésion

Cette histoire qui court de 1962 à 1988, moment où se fixe le fragile équilibre qui donne naissance à l'Etat algérien, met en mouvement une élite dirigeante qui tient sa légitimité de son combat contre la colonisation, mais qui ne représente —en dehors du «Peuple algérien»— véritablement aucun groupe social, ni aucune force sociale[1]. Il a été possible d'identifier ses aspirations en fonction de son origine paysanne ou de son origine du petit peuple des villes, mais cette élite ne s'est pas constituée en rapport direct avec ses origines, mais dans son rapport à l'oppression ethnique d'une autre civilisation. L'Etat se constitue et acquiert sa stabilité par le combat qui oppose non pas des fractions de la société, mais des fractions de cette élite qui détient les moyens d'user de la violence armée. L'Etat s'édifie quasiment en dehors de la formation sociale algérienne, presque contre elle. En ce sens, l'histoire de l'autogestion et surtout l'histoire de son contrôle et de sa liquidation pour finir en seraient un indice. Tout comme peuvent l'être, par ailleurs, les tergiversations autour de l'application des principes islamiques de gouvernement et de droit. Archaïque par rapport à la modernité étalonnée selon les critères de laïcité défendus par les puissantes démocraties d'occident, l'Islam a été tout au long de la Révolution, une cause et donc, un principe de légitimation difficile à remettre en question, y compris par les subtils compromis renvoyant le pouvoir spirituel à ses mosquées et le pouvoir temporel à l'appareil d'Etat et à l'armée, en établissant que la communauté réunit tout le monde dans le même creuset. Ainsi, et ce ne serait pas là la moindre des singularités de l'Algérie indépendante, l'Etat, tel que les élites dirigeantes après 1962 cherchent à l'imposer —et cela quelles que soient leurs tendances partisanes, hormis peut-être les radicaux islamistes— n'est pas une nécessité absolue hors du dessein de modernisation que ces élites portaient (*cf.* notes 14). Autrement dit, cet Etat était d'abord nécessaire à cette élite, dès lors que celle-ci l'avait identifié comme l'instrument spécifique de cette modernisation dont la fin est l'adaptation de la nation, militairement, économiquement et culturellement, à la compétition mondiale, en pariant sur cette adaptation pour assurer d'une part la survie de la nation et d'autre part, leur propre survie comme groupe social légitimé à exercer sa domination sur la société algérienne.

Selon un autre registre, il faut également prendre en compte l'histoire de la nation algérienne, pas celle qu'écrit la Charte Nationale de 1976 qui gomme autant que celle du colonisateur, mais celle qui fait des Algériens de la période pré-coloniale, un peuple organisé, surtout «horizontalement»[2]

1- en ce sens qu'elle ne représente ni une ethnie, ni vraiment une orientation religieuse et moins encore une force économique *stricto sensu*. En fait, cette élite se serait constituée, au début, autour de chefs de guerre, mais c'est là semble-t-il une grande simplification. B. Hamel (1989) parle de petite bourgeoisie au pouvoir, sans vraiment préciser autrement que par l'influence politique, les modalités de sa constitution.

2- B. Lewis (1988) parle de relations de pouvoir construites horizontalement en opposition à l'occident chrétien : «Le contraste entre l'usage islamique et occidental illustre très nettement la perception musulmane des relations de pouvoir en termes horizontaux plutôt qu'en termes verticaux, comme c'est le cas dans la chrétienté. Il s'agit d'une société qui, en principe, toujours, et souvent, au

et de manière souvent autoritaire, par les liens du sang , en clans, tribus, familles[1] : une constellation de groupes plus ou moins bien soumis à un Etat central, ces groupes le considérant généralement comme inutilement coûteux en fiscalités diverses et trop soucieux de s'approprier des terres pour s'allier la vertu de ses fonctionnaires et serviteurs. De plus, ce même Etat central s'est souvent imposé et construit sous diverses formes, de l'extérieur, par des forces étrangères, soit, pour notre ère, les Romains, divers envahisseurs venus du Nord, les Arabes, les Turcs et les Français pour finir. Il est donc probable que les rapports de la société algérienne à l'Etat soient marqués par cette histoire. Ce qui pourrait être à l'origine de cette singularité de la culture politique algérienne, marquée de ce mélange souvent incompréhensible —du point de vue de l'observateur occidental— d'autoritarisme et de libre arbitre, d'exigence d'un Etat fort, omniprésent, omnipotent, à peu près équivalente aux efforts que chacun au quotidien déploie pour délégitimer ce même Etat (cela allant des «histoires» se moquant des institutions et de leurs représentants, à l'irrespect dû à ce qui est chose de l'Etat, en passant par la débrouillardise, le recours au «piston» réactualisant les réseaux de clientèles proches parfois des anciens réseaux régionaux, claniques, tribaux). Ce n'est donc pas tout à fait sans fondement que les textes d'orientation de la politique algérienne reviennent sur le principe de communauté, dès lors qu'il a fallu fondre «les communautés» dans le creuset de la nation. En ce sens, le rôle du Parti FLN, de par sa légitimité historique et de par son réseau au sein de la population n'a pas été mince : organiser et maintenir l'adhésion aux objectifs socio-économiques fixés par la direction de l'Etat a peut-être été sa seule raison de demeurer.

notes 14 — *des élites convaincues de mimétisme*

Mohamed Dahmani (1981) s'interroge : et si la lutte anti-coloniale avait produit des champions de l'occidentalisation ?
«La décolonisation politique a mis fin à l'expansion européenne mais sans jamais rejeter les schémas européens de développement. Le Tiers-Monde a accepté tout ce contre lequel il avait dans un premier temps lutté pour sauvegarder son identité, son authenticité et son originalité ; aujourd'hui il a le fanatisme du néophyte.
Toute la périphérie s'est mise à suivre, à copier et à imiter les «voies» européennes : édification des Etats et des Administrations selon les techniques et les méthodes des ex-puissances coloniales, industrialisation, scolarisation, institutions politiques et autres.
[...].
Dès que le processus de décolonisation fut entamé, nous assistâmes à un développement d'une politique d'alignement (même si la majorité des Etats du Tiers-Monde se réclame du «non-alignement»), sur les modèles de production et de consommation des pays développés. Ainsi, les ex-colonies sont en voie de réaliser ce que les ex-métropoles n'ont pas pu ou pas voulu faire du temps où elles étaient maîtresses de leurs lointaines contrées. L'uniformité, l'intégration économique et politique qui n'étaient souhaitées par aucune des deux parties, sauf dans quelques cas, avant la décolonisation est en cours de réalisation.» pp. 32-33.

Il ajoute quelques pages plus loin :
La «découverte» du Tiers-Monde par l'Occident développé officialise définitivement le catéchisme techno-économique, industriel et les modes de production et de consommation de type européen. [...].
C'est au nom de ce catéchisme que les Etats du Tiers-Monde revendiquent leurs droits à l'industrialisation et à l'émancipation économique. Ce prosélytisme atteint les coins les plus reculés de tous les continents. Il mesure le degré de «développement» et il le présente comme une référence, un objectif à réaliser dans une échéance plus ou moins longue.
Le catéchisme industriel est pour le Tiers-Monde une *norme* et un *code* de développement. Il est *code* dans la mesure où il répond à ses objectifs de croissance, c'est-à-dire, aux lois techno-économiques des modèles occidentaux. Il est *norme* par : 1) ses «tables» politiques, administratives ; 2) ses habitudes sociales ; 3) ses valeurs morales et idéologiques ; 4) sa division sociale du travail.» pp. 38-39

Il persiste et signe :
Pour l'ensemble des continents soumis à l'influence de la colonisation européenne, les indépendances nationales ont engendré un processus de prise en charge de l'occidentalisation du «dedans», c'est-à-dire, accepté de l'intérieur et soutenu de l'extérieur par un ensemble de liens historiques ou économiques hérités de la période pré-indépendante.» p. 43.

---

moins jusqu'à un certain point, en pratique, rejette la hiérarchie et le privilège, d'une société dans laquelle le pouvoir et le statut dépendent essentiellement de l'intimité avec le souverain et de la faveur qu'il accorde, plutôt que de la naissance ou du rang.» pp. 42-43. Ce serait selon B. Lewis un trait de culture lié à l'Islam.

- A propos de l'organisation sociale algérienne et des moyens que s'est donné la France pour la détruire :

Lors d'un débat à l'Assemblée Nationale (1879) sur le régime de propriété en Algérie, «le maréchal Niel faisait remarquer à juste titre : «La société algérienne est fondée sur le sang [c'est-à-dire sur la parenté].» Ainsi, par l'individualisation de la propriété foncière, on atteint du même coup l'objectif politique : anéantir les bases mêmes de cette société». K. Marx, «Cahiers de notes», in ouvrage collectif, 1978, *Sur les sociétés précapitalistes. Textes choisis de Marx Engels Lenine*, p. 400.

C'est sans doute en ce sens que le Parti assure la médiation entre le peuple et l'appareil d'Etat. Outre son histoire passée, il est en position de le faire, puisqu'il domine les organisations de masse et toutes les assemblées élues dont il organise à la fois les élections et sélectionne les candidats. Le Parti, dans ce cadre, assure l'adhésion au pouvoir politique. Il participe à organiser le soutien nécessaire au fonctionnement de l'Etat. Dans les faits, davantage carrefour d'idéologie que porteur d'une vision de la société algérienne, le Parti assume une sorte d'idéologie par défaut : celle de la défense de l'Etat (ou de la Révolution, ce qui revient à peu près au même). Asthénique sur le plan idéologique, floué dans son autonomie, le FLN est relativement handicapé dans sa mission de médiation. Mais à défaut d'une adhésion volontaire, le Parti a joué sur la nécessité. En effet, s'il décidait de l'aptitude des citoyens à être candidat à une élection —y compris pour les scrutins au sein des entreprises du secteur public comme nous le verrons—, il jugeait également de l'engagement révolutionnaire de n'importe quel citoyen voulant assumer une quelconque responsabilité tant dans l'administration de l'Etat que dans une entreprise ou un service du secteur public : sans être adhérent, pas de carrière vraiment possible. C'était là un système d'adhésion infaillible dont le mode de fonctionnement va rapidement constituer d'énormes réseaux de clientèle. Système redoutablement efficace, si on en juge par l'imbroglio de relations qu'il a pu produire : «je te tiens par la barbichette, tu me tiens par la barbichette» serait la métaphore la plus ajustée à la description du système d'adhésion que le Parti a largement contribué à produire et à entretenir. Usant et abusant des moyens d'une compromission généralisée, attaché à un réseau de services aussi efficace que complexe, déterminant les carrières toujours plus finement à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie du pouvoir, le Parti a ainsi aliéné toutes les institutions au dessein de la direction de l'Etat. Ainsi, le citoyen *lambda,* sans «connaissances» (ou plus rarement, décidant de ne pas se compromettre) était sinon marginalisé, du moins paralysé dans ses moindres mouvements, qu'il s'agisse de trouver les lames de rasoir qui manquent au Souk el Fellah[1] local, un réfrigérateur, des pièces détachées pour son auto ou pour les machines de son usine ou bien encore, avoir son passeport, le renouveler, trouver un logement, trouver un travail, demander un extrait d'acte de naissance à la mairie ou encore inscrire ses enfants dans un collège de bonne réputation, passer une radio à l'hôpital sans attendre quelques jours, voire pour une opération urgente, quelques années, etc. Ces pratiques ont pris le nom de «piston» ou «pistonnage» : trafic d'influence ou véritable système d'adhésion, compte tenu de la généralisation de ces pratiques, j'opterais pour le second terme. Même si elles ont largement dépassé le cadre du Parti, celui-ci est resté le passage obligé de toute influence.

Dans cette longue histoire, une chose est sans doute certaine, c'est que la démocratie dans l'acception traditionnelle qu'impose la puissance concrète de l'occident, y a perdu. Toutefois, il peut être bon de rappeler, en France notamment, que les Algériens (à l'époque Français musulmans) avaient eu le temps d'en goûter les délices et les vertus : 132 ans de colonisation ont fourni amplement la preuve des limites de la démocratie dans sa version occidentale. Il était donc assez difficile d'exiger des Algériens, après sept années de guerre effroyable pour se libérer de l'oppression démocratique française —démocratie version coloniale, certes, mais démocratie républicaine quand même— d'adhérer aux canons démocratiques pour imposer leur direction

1- magasin de l'Etat.

politique. De ce point de vue, écouter les discours en France sur ce qui se passe en Algérie aujourd'hui, frise parfois l'humour noir.

3.4. notes sur la démocratie

La question autour du débat démocratique, et plus généralement de la démocratie, ne peut être facilement évacuée, en raison évidemment de l'histoire immédiate de l'Algérie, mais aussi du fait de mon activité d'aménageur sur un plan strictement technique —parce que je n'oublie pas qu'il me faut alimenter un écrit sur l'aménagement en Algérie. Cette activité nécessite une prise de position vis-à-vis de la question de la démocratie, prise de position qui est même relativement vitale, dans la mesure où l'une des caractéristiques de l'aménagement est qu'il s'impose généralement au nom de l'intérêt général à une collectivité qui n'est pas fatalement convaincue de sa nécessité, pour ses intérêts propres. De plus, en dehors d'une reconnaissance de sa compétence technique qui fait office de légitimité, l'architecte (l'urbaniste ou l'aménageur, le professionnel de l'espace) n'est mandaté d'aucune façon pour agir en ce sens. Il agit de coutume par délégation, pour le compte d'un tiers —le maître d'ouvrage— lequel, notamment pour ce qui est de l'aménagement, de l'urbanisme ou de l'urbanisme opérationnel, est souvent lié aux représentants politiques de la collectivité concernée. Dans tous les cas, l'opération est réalisée sous le contrôle de la puissance publique, celle-ci garantissant le respect minimum de l'intérêt général ou arbitrant en ce sens. Ceci est valable dans le contexte français.

L'approche de la démocratie ne peut guère se faire sans prendre parti : il y va de la conviction et de la morale bien plus que de la science. Aussi ne m'aventurerai-je pas à définir un état idéal de démocratie. En revanche, pour ce qui vient d'être dit, je chercherai à expliciter ma position sur le problème, comme moyen de «fixer» mes représentations et mes croyances sur la question, comme élément contextuel dans lequel je cadre mon travail.

Revenons un court instant à la Mission Technique. Le débat contradictoire public relevait, pour ma gouverne éduquée aux pratiques démocratiques, d'une nécessité technique. Sur le plan de mon activité d'aménageur —mais cela reste vrai, selon ma conviction, pour l'urbaniste et pour l'architecte— ce débat est d'abord une manière d'informer la décision et de faire en sorte que celle-ci puisse être prise de la meilleure manière en disposant d'un maximum d'informations sur l'évaluation, entre autres, des risques de toute nature que la décision prise pourrait faire encourir tant à la collectivité concernée qu'aux différents acteurs et protagonistes qui y sont associés ; tout en sachant également, que le technicien participe au débat et escompte bien infléchir la décision dans le sens de ses intérêts (professionnels et personnels[1]), intérêts qui peuvent être aussi ceux de la collectivité (ou ne pas trop les desservir). Cette éthique n'était donc pas seulement idéaliste. Cependant, appliquer ces principes procède d'une cohérence par rapport à une hypothèse, celle d'un Etat moderne et démocratique au sens où ma culture l'entend. Mon recrutement à la Mission Technique de Tlemcen participait, comme le dénonce fort judicieusement M. Dahmani (1981), du transfert de cette modernité. Cette modernité, j'avais pour mission de la faire partager, étant d'une part, techniquement réputé compétent par mon titre d'architecte et, d'autre part, parce qu'une somme de hasards a voulu qu'à cause du passeport de mes parents, je sois tombé dedans quand

[1] pour autant que l'on puisse les démêler dans la pratique quotidienne.

j'étais petit. Or, les institutions politiques algériennes, à cet endroit, péchaient. Elles se révélaient décalées, incapable techniquement d'informer le moindre projet d'aménagement des réalités concrètes qu'il devait résoudre, du point de vue évidemment où je me plaçais comme coopérant et par conséquent, du point de vue où je plaçais la pertinence du projet d'aménagement.

Le redressement du 19 juin 1965 joue sans doute contre le Parti, pourtant reconduit et renforcé dans ses fonctions d'animation et de contrôle de la vie politique. Cependant, le rôle de l'ANP puis, ensuite, l'obligation d'appartenance au Parti pour assumer une quelconque responsabilité politique au sein de l'appareil d'Etat et la moindre charge dans l'administration, favorisent la collusion Etat-Parti, à l'avantage de l'hégémonie du premier. Le Parti devient le filtre de recrutement des agents de l'Etat, le passage obligé des carrières politiques ou administratives. Devenu «forme creuse», hanté par les stratégies de pouvoir, il ne peut s'opposer au poids grandissant de l'Etat qui assume presque seul la vie politique algérienne. Il est relayé en cela par les trois grandes institutions politico-administratives qui règlent le cadre formel de la vie démocratique algérienne : l'Assemblée Populaire Communale (APC), l'Assemblée Populaire de Wilaya (APW) et l'Assemblée Populaire Nationale (APN). Elles sont, chacunes, élues au suffrage universel sur des listes présentées par le Parti (*cf.* schéma 04)[1].

Si le Président de l'exécutif communal —Président de l'APC— est élu par l'Assemblée, les walis, les chefs de l'exécutif de la wilaya ainsi que les chefs de daïra sont nommés par le Gouvernement. Les modes de recrutement du personnel politique et du personnel de l'administration de l'Etat maintiennent l'ambiguïté. Ils sont très proches, pour ne pas dire confondus, dans les nombreuses filières de cooptation qui permettent d'arriver à l'une ou à l'autre des deux catégories. L'absence d'opposition dans les élections, l'obligation de vote —la carte d'électeur pouvant être exigée lors de toute démarche administrative[2] — ainsi que les parodies d'élection[3], minent la légitimité des «élus» qui se trouvent presque, du point de vue de la représentation et de la délégation de pouvoir, dans la même position que le personnel «nommé», les uns et les autres étant renvoyés à la même situation d'allégeance face au Parti et à l'appareil d'Etat. Jean Leca parle, à leur encontre, de «catégorie particulière du personnel de l'administratif»[4]. Ces fusions du Parti et de l'Etat, du personnel politique et du personnel de l'administration de l'Etat, privent, pour partie, les assemblées du débat politique (et surtout du débat contradictoire). Elles relevaient alors dans leur fonctionnement, plus de l'administration que du relais démocratique et de l'expression du débat autour des décisions politiques, locales et nationales.

1- «Les candidats se présentent sur la liste du Parti unique, le Front de Libération National (FLN), mais le nombre de candidats est deux fois plus élevé que les sièges à pourvoir. Les listes de candidats sont diffusées sous forme d'affiches et de suppléments aux journaux, avec la photo du candidat, son nom, son âge, son sexe et son occupation.

Ainsi les candidats sont choisis en tant qu'individu, sur la base des informations qui figurent sur l'affiche, [...].» W. Zartman, a1976, «Aspects politiques de l'étude de l'urbanisation en Algérie». p. 343.

2- Le non accomplissement de ce devoir civique pouvait interdire l'obtention du passeport, voire, dans certains cas, l'accès à l'emploi dans le secteur public.

3- Le vote blanc restait la seule façon légale d'exprimer son mécontentement. Mais ceux-ci, aux dires de «Radio trottoir», étaient éliminés par le Parti qui, il est vrai, organisait les élections, la garde des urnes, le contrôle des bureaux de vote et enfin le dépouillement.

4- cité par F. Burgat (a1989) p. 788.

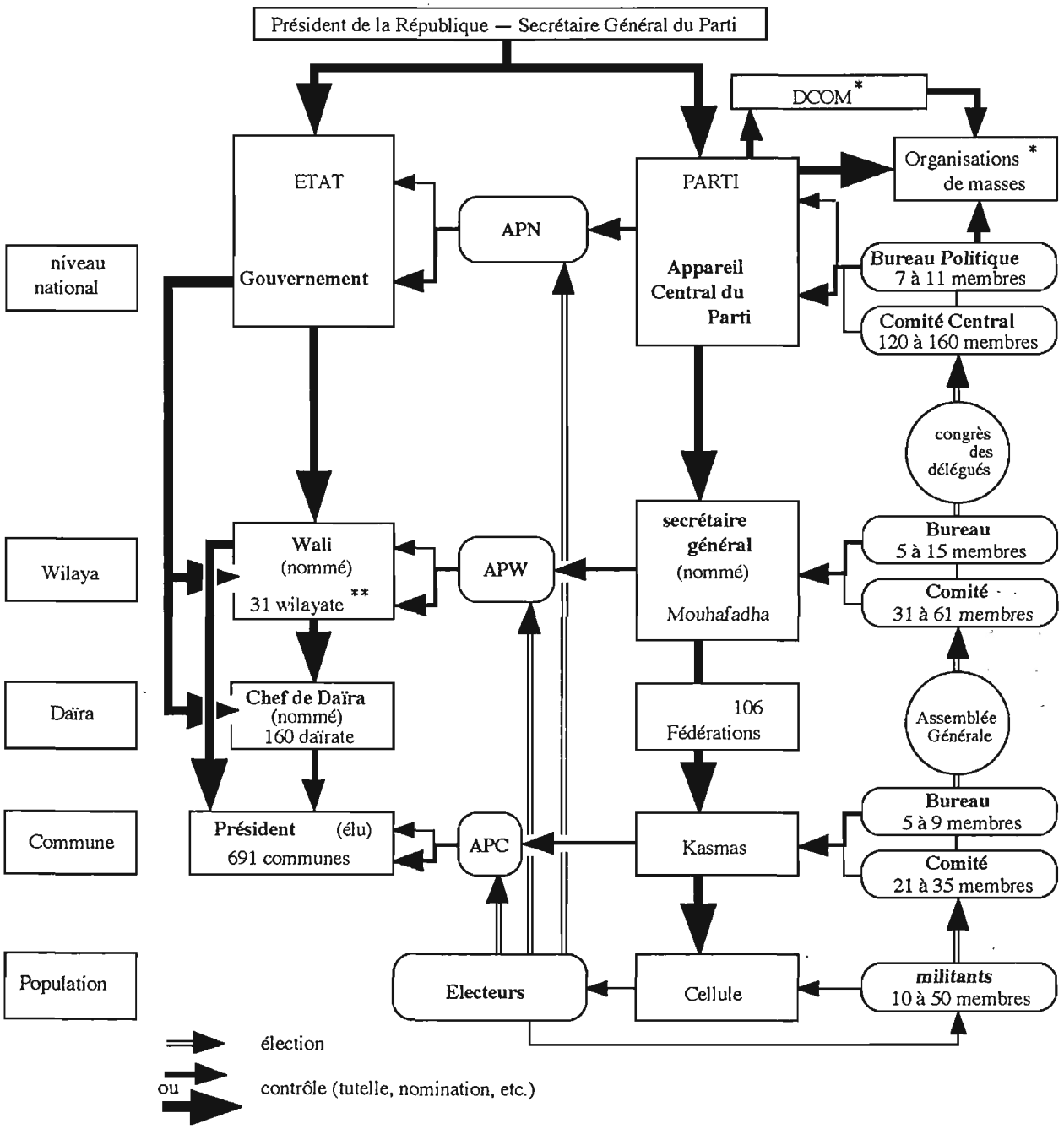

schéma 04 — organigramme des institutions politico-administratives[1]

1- Sources, A. Gauthier, 1976. Le schéma est réalisé à partir du schéma 01, «Les institutions», p. 70.

* DCOM : Département de Coordination des Organisations de Masse. Parmi les organisations de masses importantes : L'Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA), l'Union Nationale des Paysans Algériens (UNPA), l'Union Nationale de la Jeunesse Algérienne (UNJA), l'Union Nationale des Femmes Algériennes (UNFA), l'Organisation Nationale Algérienne des Moudjahidine (ONAM), etc. Les relations de ces organisations avec le FLN ne vont pas toujours sans conflits ni sans tentatives d'hégémonie, notamment entre le Parti et les organisations à activités syndicales.

** Le nombre de wilayate ici indiqué correspond au découpage administratif donné par le décret 74-152 du 12 juillet 1974. *Idem* pour le nombre de daïrate et de communes. En 1984, le nombre de wilayate passait à 48.

En fait, en dehors des références aux canons de la démocratie occidentale, la situation que ce tableau brosse un peu vite, relève d'une logique de progrès et d'un échéancier :

-cette logique que l'on pourrait qualifier de paternaliste, pose la démocratie comme le terme d'un long apprentissage ; l'apprentissage implique que l'on commence par le bas, par la base, à l'endroit où il est possible d'exercer le plein contrôle tout en concernant le maximum d'individus : ce sera la démocratie communale ;

-cette logique veut que l'apprentissage de la démocratie soit coordonné à celui de l'économie moderne. A chaque grande étape du développement, correspond en quelque sorte un élargissement du territoire de la démocratie et des institutions qui s'y soumettent ;

-enfin, la démocratie ainsi mise en œuvre, disqualifie les modes d'organisation endogènes, considérés comme inaptes à prendre en charge l'élévation du niveau de conscience des masses ainsi que leur libération. Cette voie se présente cependant comme une alternative (notamment par les valeurs de l'Islam au nom duquel la mobilisation contre l'ordre colonial doit l'essentiel) entre le mode de domination pré-coloniale et le mode de domination coloniale (ni l'un ni l'autre ne devant être reconduits). Ce serait là le sens à donner à la référence au modèle socialiste (la démocratie populaire) : une manière de rompre, tout en donnant des garanties, avec les scories légitimantes des anciens modes de domination.

Si l'on considère l'histoire des institutions électives (comme critère d'organisation démocratique de direction de la société algérienne), cette démocratie semble suivre cette logique.

En 1967, le code communal ouvre la voie avec les Assemblées Populaires Communales (APC). La commune devient alors :

> «Art. 1. — La collectivité territoriale, politique, administrative, économique, sociale et culturelle de base. Elle est créée par la Loi.
>
> Art. 2 — La commune a un nom et un chef-lieu. Elle est administrée par une assemblée populaire communale formée de délégués communaux.» Chap. I, Section 1, de l'Ordonnance n°67-24 du 18 janvier 1967 portant Code Communal.

Certes, en l'absence de parlement, c'est par ordonnance qu'est institué ce code. Cependant, il ouvre les plus grandes perspectives démocratiques, confiant la destinée du pays à l'unité territoriale la plus petite et la plus accessible aux citoyens, la commune. Celle-ci doit participer au développement comme unité de base de la planification (Plans Communaux de Développement —PCD) ; elle est maître d'ouvrage de toutes les opérations concernant son territoire et enfin, elle peut créer des entreprises (entreprises communales) et se doter de tous les outils utiles au développement local (*cf.* notes 15). Ces outils sont directement sous la tutelle de l'Assemblée Populaire communale. En revanche, il est vrai que l'APC n'a aucune autonomie financière, que le Président de l'APC (élu par l'Assemblée) est sous l'autorité directe du représentant de l'Etat en la personne du wali. De la même manière, l'APC est démunie, la plupart du temps, de toute compétence technique et doit, pour concevoir, réaliser ses programmes, suivre les chantiers et généralement, pour toutes expertises et toutes sortes d'avis, faire appel aux puissantes directions techniques de la wilaya. Autrement dit, la commune est sous la tutelle de la wilaya à laquelle elle est rattachée.

En 1969, la Charte des wilayate et le code de la wilaya permettent l'élection d'une Assemblée Populaire de wilayate (APW) :

«Art. 1 — La wilaya est une collectivité publique territoriale, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Elle a des attributions politiques, économiques sociales et culturelles.

Elle constitue également une circonscription administrative de l'Etat.

Art. 2 — La wilaya est créée par la Loi. Son nom et son chef-lieu sont fixés par décret.

Toute suppression de wilaya est prononcée dans les mêmes conditions.

Art. 3 — La wilaya est administrée par une assemblée populaire élue au suffrage universel et par un exécutif nommé par le gouvernement et dirigé par un wali.». Titre I, chapitre I, ordonnance n°69-38 du 23 mai 1969 portant code de la wilaya.

La wilaya relaie l'Etat sur l'ensemble du territoire que les limites administratives lui octroient (*cf. supra*, notes 02 p. 20). Elle participe en premier chef au développement économique et à la planification du développement comme instance de coordination entre, d'une part les objectifs nationaux (Plans Nationaux de Développement —PND) et d'autre part, les objectifs énoncés localement dans le cadre des communes. Cette coordination permet de doter la wilaya d'un Plan de développement (Plan de Développement de Wilaya —PWD). Tout comme la commune, elle peut créer toutes entreprises jugées utiles au développement local (entreprises de wilaya). Chaque ministère est représenté au sein de la wilaya par une direction ou équivalent, dont les directeurs (ou équivalents) sont nommés par le ministre concerné. L'ensemble de ses directeurs (ou équivalents) réuni en conférence constitue l'exécutif de wilaya (*cf. infra*, schéma 17 p. 204 et *infra*, notes 19 p. 127) soumis à l'autorité du wali nommé par décret (*cf.* art. 150, notes 16 p. 106). La wilaya est gouvernée par deux assemblées, dont une seule est élue : l'APW. La wilaya serait une sorte d'unité territoriale gouvernée par deux assemblées, placée sous le commandement d'un chef de gouvernement, le wali. Dans les faits cependant, l'assemblée élue n'a guère d'autre rôle que celui de chambre de consultation et d'enregistrement et ne possède qu'un très faible poids dans les décisions concernant les affaires de la wilaya, même s'il ne faut pas minimiser ses attributions de contrôle et de recours contre les décisions du wali ou celles de l'exécutif de wilaya. Cependant ses compétences sont très largement limitées et cela d'autant que pour tous les projets de développement économique, tout comme les communes, elle dépend totalement des directions

notes 15 — *les attributions de la commune en matière de développement économique (articles 135-170)*

Titre 1 : Développement économique et social
Chapitre 1 : Equipement et animation économique
art. 135 — Dans la limite de ses ressources et des moyens à sa disposition, l'Assemblée Populaire Communale élabore son programme d'équipement local.
Elle définit, conformément au plan national de développement, les actions économiques susceptibles d'assurer le développement communal et prévoit les moyens de les réaliser.
art. 136 — L'Assemblée Populaire Communale participe à l'élaboration et à l'exécution du plan national de développement.
Elle est préalablement consultée sur tout projet devant être réalisé par l'Etat et tout autre collectivité publique sur le territoire de la commune.
art. 137 — L'Assemblée Populaire Communale est assurée du concours technique et financier de l'Etat dans l'élaboration et la réalisation du programme d'équipement local.
art. 138 — Dans le cadre de ses attributions, l'Assemblée Populaire Communale oriente, coordonne et contrôle l'ensemble des activités du secteur socialiste sur le territoire de la commune.
Elle aide à la formation et à la mise en place des organes de gestion des entreprises ou exploitations implantées sur le territoire de la commune.
Elle signale aux autorités supérieures compétentes toute mauvaise gestion et leur fait éventuellement toute proposition de nature à améliorer la productivité et le rendement des différents secteurs.
Elle peut, en cas d'urgence, prendre toute mesure conservatoire de nature à sauvegarder le patrimoine des entreprises du secteur socialiste.
[...].
art. 139 — Conformément aux textes en vigueur, l'Assemblée Populaire Communale détermine les ressources fiscales et autres catégories de revenus nécessaires aux besoins de la commune et prévoit l'emploi.
Elle vote le budget.
Elle veille à l'exécution du budget et des opérations d'équipement.
[...]
Chapitre III : Développement industriel et artisanal
art. 142 — Pour la réalisation de son plan local de développement industriel, l'Assemblée Populaire Communale peut créer sur le territoire de la commune une ou plusieurs entreprises d'expansion industrielle et artisanale.
L'Assemblée Populaire Communale peut, pour le compte de la commune, participer au capital de toute entreprise ou établissement industriel d'intérêt public implanté sur le territoire de la commune.
art. 143 — L'Assemblée Populaire Communale facilite et encourage toute initiative destinée à améliorer le développement industriel sur le territoire de la commune.
Extraits de l'Ordonnance n°67-24 du 18 janvier 1967 portant Code Communal..

techniques de la wilaya, lesquelles sont directement parties prenantes dans l'orientation des décisions de la wilaya (*cf.* notes 16).

En 1971, la Charte de la Gestion Socialiste des Entreprises (GSE) qui instruit le statut et organise les modalités de gouvernement des entreprises du secteur nationalisé (ou secteur public, y compris les entreprises communales ou de wilaya) en définissant notamment les modes de représentation des salariés de l'entreprise. L'extension de la GSE est prévue à tous le secteur public y compris ce qu'il est convenu de désigner sous le vocable de «fonction publique». La Gestion Socialiste des Entreprises se présente comme une réalisation concrète de la démocratie économique. Nous aurons l'occasion de revenir sur la GSE et son mode de fonctionnement à travers le fonctionnement de la Cadat.

Enfin, en 1976, à l'issue du grand débat autour de l'Avant-Projet de Charte Nationale est approuvée la Charte Nationale. Son adoption ouvre l'ère de la nouvelle Constitution et se solde par l'élection au suffrage universel d'une Assemblée Populaire Nationale (APN) ainsi que le plébiscite du candidat unique du Parti FLN à la Présidence de la République Algérienne Démocratique et Populaire (RADP) ; lequel président est aussi, Secrétaire Général du Parti FLN, chef suprême de toutes les armées et chef du gouvernement.

Ces différents niveaux de représentation étaient étroitement contrôlés par le FLN. Seuls les militants confirmés dans leur foi révolutionnaire par les instances supérieures du Parti (Bureau Politique, Comité Central ou Mouhafadha étaient habilités à en juger) pouvaient faire acte de candidature. Généralement, le FLN constituait des listes comprenant selon le type d'élection entre

notes 16 — *les attributions de l'Assemblée Populaire de Wilaya, celles du wali et de l'exécutif de wilaya*

Titre II : L'Assemblée Populaire de Wilaya
Chapitre II : Les attributions de l'Assemblée Populaire de Wilaya (articles 63 à 97)
art. 63 — L'Assemblée Populaire de Wilaya règle par des délibérations, les affaires de la wilaya.
Elle délibère sur tous les objets qui lui sont assignés par les lois et règlements et, généralement sur tous les objets présentant un intérêt pour la wilaya dont elle est saisie, soit par une proposition du wali soit par une proposition présentée par au moins un tiers de ses membres.
art. 64 — L'Assemblée Populaire de Wilaya donne les avis requis par les lois et règlements et peut en outre, en tout ce qui concerne les affaires de la wilaya, émettre des vœux ou formuler des observations qui sont transmises au ministre compétent par le wali qui y joint son avis. [...].
Chapitre IV : Administration générale (articles 128 à 138)
Section 2 : Les modes d'intervention de l'Assemblée Populaire de Wilaya
art. 130 — Pour l'exercice des activités économiques, sociales et culturelles, l'Assemblée Populaire de Wilaya peut créer des services ou établissements publics chargés de ces activités.
[...].
art. 135 — L'Assemblée Populaire de Wilaya peut pour exercer ses attributions, créer un ou plusieurs bureaux d'études et d'équipements chargés de rechercher les actions de nature à favoriser le développement économique et social de la wilaya dans un secteur déterminé, d'indiquer les moyens de réalisation à mettre en œuvre notamment de réaliser ou d'assurer le fonctionnement des services créés.
Titre III : l'Exécutif de la Wilaya
Chapitre I : Le Conseil Exécutif de Wilaya
art. 137 — Pour assurer l'exécution des décisions du Gouvernement et de l'Assemblée Populaire de Wilaya, il est constitué un Conseil Exécutif de Wilaya.
Ce Conseil, placé sous l'autorité du wali, est composé des directeurs de services de l'Etat, chargés des différents secteurs d'activité dans la wilaya.
Il dispose d'un secrétariat général.
art. 138 — Le Conseil Exécutif de Wilaya est obligatoirement et régulièrement réuni au moins deux fois par mois.
Dans l'intervalle de ces réunions, le wali réunit une fois par semaine, les membres du Conseil spécialement compétents ou intéressés pour examiner des questions particulières ou urgentes.
Le wali peut inviter à ces réunions, toute personne qui, en raison de ses compétences, paraît devoir être consultée.
art. 139 — Le Conseil Exécutif de Wilaya, outre les questions qui sont soumises à son examen par le wali ou par un de ses membres, prépare sous l'autorité de celui-ci, les sessions de l'assemblée.
art. 140 — Sous l'autorité des ministres compétents, le wali anime et coordonne, au sein du Conseil Exécutif, les services de l'Etat en fonction dans la wilaya et assure la direction générale de leur activité.
art. 141 — Dans les conditions fixées par les lois et règlements et sous l'autorité du wali, le Conseil Exécutif :
-exerce la tutelle et le contrôle administratif des collectivités locales, ainsi que des établissements et organismes publics dont l'action n'excède pas le cadre de la wilaya ;
-contrôle l'ensemble des activités du secteur autogéré et des sociétés nationales sur le territoire de la wilaya. [*cf. infra*, notes 19 p. 127].
Chapitre II : Le wali
art. 150 — Le wali est dans la wilaya, le dépositaire de l'autorité de l'Etat.
Il est délégué du Gouvernement et le représentant direct et unique de chacun des ministères.
Il est nommé par décret.
art. 151 — Le wali veille à l'exécution des lois et règlements et est chargé d'assurer la mise en œuvre de l'action du Gouvernement dans la wilaya.
Extraits de l'Ordonnance n°69-38 du 23 mai 1969 portant code de la wilaya.

2 et 3 fois plus de candidats que de sièges à pourvoir. Les électeurs avaient à choisir dans ces listes.

Dans les faits, ces différentes assemblées disposaient d'une très faible latitude d'orientation des destinées des territoires qu'elles administraient, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne disposaient pas de pouvoir. Cependant, dans tous les cas ce n'est pas exactement, du point de vue des conceptions de l'occident développé, un modèle de démocratie. Le personnel coopérant s'empressait de s'amuser des entorses à la démocratie que cette démocratie ne manquait jamais de faire à chaque fois qu'elle se démocratisait. La moquerie a au moins cela de bon qu'elle permet de se rassurer à bon compte sans obliger à se poser d'inutiles questions. Pourquoi donc la direction politique de l'Etat algérien déployait-elle autant d'énergie à sauver les apparences d'une démocratie pour en gommer aussitôt l'efficience par son manque de subtilité dans l'organisation du contrôle de la voix du peuple ? Il n'y avait aucune raison pour que les responsables algériens soient ignorants des contradictions qu'ils suscitaient —d'autant que de l'aveu même des opposants, ils disposaient d'un système de renseignement performant et ils agissaient promptement à l'encontre de tous ceux, algériens, qui dépassant le stade du simple humour critique, avaient l'outrecuidance d'en faire usage politique[1]. Autrement dit, la direction politique de l'Etat algérien s'était-elle constituée en dictature, comme souvent les cerbères de la démocratie le dénonçait, notant dans leur argumentaire, le rôle de l'armée. Cependant, puisque l'armée était si puissante, manipulant les hommes d'Etat algériens comme ses chars sur le champ de manœuvre, qu'est-ce qui pouvait bien la pousser à occulter aussi perversement le rôle que chacun lui savait tenir ? Si par dictature on entend la puissance rustre d'un pouvoir dénudé de ses atours civilisés, cette identification de la direction politique de l'Etat algérien ne tient pas l'analyse. Si c'était le cas, une telle dictature n'aurait pas même eu l'idée de se dissimuler. Du fascisme aux juntes, la puissance rude et nue, assumée par des uniformes avec ou sans galons, ce type de domination passe généralement pour ne prendre aucune précaution visant à cacher sa vraie nature. Voire, ce type de pouvoir revendique cette puissance nue comme démonstration de la force quasi virile qui l'anime et par laquelle les individus qui en sont possédés dominent et entendent orienter le destin de la collectivité et se faire obéir de ses membres. Ce type de pouvoir relève de l'archaïsme, de la survivance des temps anciens où la terre dont la possession représentait le substrat matériel du pouvoir, demandait des bras, esclaves ou serfs ; bras dont l'obéissance s'obtenait à coups de bâton (JK. Galbraith, e1989, pp. 186-189).

En ceci, le fondement du pouvoir algérien semble considérablement différent tout à la fois de ce qu'il était dans la période pré-coloniale et dans la période coloniale. Si nous retenons que généralement les fondements du pouvoir relèvent de la croyance en la légitimité de ceux qui le détiennent par ceux qui le subissent, en suivant de ce point de vue les hypothèses de Max Weber (e1971, pp. 219-220), le pouvoir, comme moyen de domination d'un groupe (ou d'une direction

- selon B. Hamel (1989), les couches sociales dirigeantes politiquement hégémoniques «étaient loin de reconnaître l'existence des contradictions économiques et sociales et de les résoudre avec le mouvement social.» (p. 93). Ce qui revient à s'interroger sur l'utilisation de l'information dont disposait la Direction politique de l'Etat algérien. Il semblerait que le problème se soit posé sur un tout autre plan, celui de la croyance dans les «changements de mentalité» attendus du développement ; une sorte de fuite en avant ou de volontarisme politique (tout dépend) sans laquelle il fallait reconnaître l'inadéquation entre le système productif mis en œuvre et le système social légué par la colonisation (constat qui forme l'armature de la thèse de B. Hamel), c'est-à-dire aussi, reconnaître une sorte de vice de forme dans le développement algérien.

politique) sur la collectivité toute entière s'entend moins comme attribut de ceux qui l'instrumentent ou le possèdent —ou en sont possédés— que comme un mode de relation engageant la réciprocité de deux parties : ceux qui dominent et ceux qui «acceptent» d'être dominés ; mode de relation réciproque qui règle tout à la fois :

-les conditions d'appartenance à l'un ou l'autre groupe ;

-la ligne de partage qui distingue et rend quasiment exclusifs ces deux groupes ;

-les modalités d'exercice de la violence que l'étanchéité de cette ligne de partage ne peut qu'occasionner (et occasionne toujours, la violence étant dans l'absolu, une chose relative[1]).

Dans cette relation de réciprocité, selon le «genre de légitimité revendiquée» —y compris la légitimité acquise par la démonstration de violence pure— «le type d'obéissance et l'exercice de la domination sont fondamentalement différents (M. Weber, e 1971, p. 220). De ce point de vue, la direction politique de l'Etat algérien issue de la lutte pour l'indépendance nationale n'est pas dénuée d'ambiguïtés. Si elle rejette les modes d'organisation sociale pré-coloniale et le type de domination que ces modes d'organisation légitimaient, au nom de la nécessité du développement économique et social, l'Islam qui mobilise contre le colonisateur français et légitime pour partie cette même direction politique, n'implique pas *de facto* l'adhésion *aux valeurs de la modernité,* telles que tend à les imposer peu ou prou le développement économique et social par son orientation industrielle (*cf.* infra, § 4.5.). L'option industrielle comme moteur du développement n'est pas acquise au sortir de la Révolution ; il faut attendre 1967 pour qu'elle apparaisse comme orientation vitale et surtout pour qu'elle se justifie comme le prolongement de la lutte anti-coloniale, devenue lutte anti-impérialiste : se battre contre la tentation néo-colonialiste de la France maintenant l'Algérie en état de sous-développement, et se battre, en quelque sorte, sur le terrain de l'ancienne puissance pour sortir le pays du sous-développement et de sa sphère d'influence. On peut entreprendre ce projet politique et économique comme une tentative de prolonger et de reconduire et, peut-être, de renouveler la légitimité de la direction politique de l'Etat algérien. Dans cette période qui court de 1962 à 1967 se serait jouée une sorte de conversion de la légitimité historique de direction de la lutte anti-coloniale en légitimité du pouvoir sur la nation que cette lutte a fondée ; cette légitimité s'appuyant alors sur le développement économique comme assurance donnée d'un progrès social sensible et d'une reconquête de l'identité nationale : reconquête à considérer sous l'angle des *normes sociales* à construire, à adapter et à défendre permettant de valider les progrès accomplis.

Aussi, m'accordera-t-on, du moins je l'espère, qu'en termes de domination rustre, brutale, archaïque, les Algériens ont eu le temps, 132 années durant, d'en considérer les avantages. De même peut-on imaginer, sans trop avoir d'efforts à faire, que s'étant révoltés à plusieurs reprises et s'étant fait massacrer à hauteur de leur révolte, qu'ayant mené une guerre de sept ans dans les conditions de violence que l'on connaît[2], les Algériens —y compris ceux qui contestaient la

1- C'est toute la différence entre la violence du pouvoir assumée dans une démocratie et celle assumée dans une dictature tyrannique ; du reste, c'est bien ce thème qui a mobilisé en grande partie l'opinion publique occidentale contre la tyrannie irakienne : c'était là un velours noir sur lequel pouvait ressortir toute la magnificence des systèmes politiques occidentaux partis à la conquête de la planète.

2- mais que l'on ne reconnaît toujours pas du point de vue de l'Etat français, enthousiaste et ne se ménageant pas, pour engager un procès pour crime contre l'humanité à Lyon et le transformer en quasi *reality show*, mais s'offusquant toujours, dès lors qu'il lui était proposé de nettoyer à sa porte (*cf.* J. Vergès, 1990, pp. 221-263).

légitimité du pourvoir colonial au titre de chefs et représentants légitimes du peuple algérien[1] — n'avaient aucune chance, parce que sans raisons légitimes de reconduire le type de domination qu'ils venaient de faire tomber. Si la référence au socialisme était une manifestation de la rupture avec le modèle démocratique français, il n'impliquait pas dans la pratique politique de la direction de l'Etat algérien une adhésion profonde aux valeurs défendues par cet autre modèle. En revanche, la prétention de cette direction à engager un processus de modernisation de la société algérienne tout entière, impliquait son adhésion à un certain nombre de valeurs défendues généralement dans ces différents modèles, et, notamment l'ensemble des valeurs attenantes à la rationalité économique et à la rationalité scientifique (notamment la valorisation sociale de ce que M. Weber, nomme par «activité rationnelle en finalité» (e1971, p. 6), permettant de distinguer entre des comportements irrationnels et des comportements rationnels, constituant une sorte de norme ou d'étalonnage du progrès en général de la société tout entière). En ce sens, les vocables «dictature» ou «totalitarisme», pas plus d'ailleurs que «socialisme» ou «islamisme» ne sont de meilleurs termes pour désigner la nature du pouvoir en Algérie (tout du moins pour la période qui court de 1965 à 1988). Ceci est évidemment pure déduction, valable dans le cadre de la Révolution algérienne et je vais tenter de trouver quelques fragments de ce cadre qui permettraient de renforcer ma conviction. J'en ai choisi trois.

1. Si, par quelques subtilités, le pouvoir en Algérie —dans l'hypothèse d'un pouvoir de type totalitaire et militaire— avait la volonté de mettre sa main de fer dans les apparences d'un gant de velours, en aurait-il eu les moyens ? D'ailleurs, avait-il d'autres moyens que ceux qu'il utilisait pour assumer cette sorte de civilité du pouvoir qui fait la légitimité politique du démocrate et le fondement de l'orgueil croyant des cerbères de la démocratie occidentale ?

Certes tricher aux élections, contourner le libre choix des électeurs en leur suggérant des candidats sûrs, en résolvant le problème de l'éventuelle volonté d'émancipation et d'autonomie de ces derniers en manipulant les règles et en jouant sur les mots du droit pour donner aux assemblées des représentants du peuple seulement le statut d'assemblées consultatives, ce n'est pas «beau» au sens de l'esthétique démocratique et, cela ne peut guère se justifier. Cependant, c'est oublier un peu trop vite que les démocraties de référence ne s'assurent pas moins de la docilité des élus, tout comme elles s'assurent, d'une manière plus subtile certes, des candidats, tout comme elles limitent fondamentalement le libre choix des candidats appelés au suffrage, tout comme elles contournent le libre choix des électeurs. Certes, virtuellement ; tout est possible, mais alors comment comprendre ce qui apparaît comme un gaspillage énorme en organisations (les Partis démocrates ayant réellement les moyens de rentrer dans la compétition pour le pouvoir), en gestions de l'information, en sollicitations diverses notamment par la publicité, de l'électorat, si ce n'est comme mode de manipulation —effectivement légitime, mais manipulation quand même, effectivement diversifiée (multipartisme) mais manipulatrice quand même (l'essentiel de la manipulation reposant du reste sur la reproduction de la croyance selon laquelle chaque individu reconnu comme électeur, possède par ce fait, du pouvoir, puisqu'il décide de la qualité de ses représentants). Cependant, ce même individu n'a guère d'autres moyens d'agir sur ce représentant que par la sanction des urnes. Il peut éventuellement être militant d'un Parti, mais dans ce cas, sa marge de manœuvre dans l'orientation de la ligne du Parti dépendra de sa position dans

et donc aux premières loges pour subir la violence légitime exercée par le pouvoir colonial.

l'organisation et donc du pouvoir qu'il aura su conquérir et pas fatalement (dans l'organisation) par des voies démocratiques. Enfin, la direction politique d'un gouvernement issu de la victoire d'une organisation partisane n'est nullement tenue de respecter la totalité de ses engagements, vis à vis du Parti et plus encore vis à vis de ses électeurs.

Je ne reviendrai que sur un seul argument, celui des sollicitations de l'électorat par la publicité —il y en a d'autres, comme par exemple ce qui relève des différences partisanes réelles entre Parti d'opposition et Parti majoritaire dans le cadre de l'alternance, *nec plus ultra* de la démocratie moderne— pour simplement souligner que la démocratie a un prix concret, un prix énorme à la fois sur le plan pécuniaire et sur le plan intellectuel. Dans la mesure où les bons sentiments ne font pas vivre une nation, la manipulation de l'opinion ou des *desiderata* qu'exprime cette opinion (ex. les sondages) n'est pas à observer sur le plan de l'éthique, mais en termes pragmatiques de production de l'opinion, c'est-à-dire en moyens d'entretenir les formes de légitimation et d'adhésion au système de domination dans son ensemble ; système qui, dans l'histoire moderne des Etats, a pris le nom de régime démocratique, en référence à la civilisation greco-latine. La démocratie, version occidentale, est un luxe énorme qu'aucun pays du tiers-monde, aussi riche soit-il, n'est en mesure de s'offrir et, quand bien même aurait-il l'argent, lui manquerait les compétences scientifiques et techniques nécessaires que s'attache la plus petite démocratie d'occident pour procéder à la manipulation subtile et complexe de son opinion, et de manière moins péjorative, les compétences nécessaires à l'orienter. Les coûts et les moyens employés, en publicité notamment, pour la moindre campagne électorale peuvent en attester. Quoi d'étonnant et de malversé, que les directions politiques des pays en voie de développement —en toute bonne foi ou en toute mauvaise foi peu importe— recourent à quelques astuces cousues de fil blanc, peu subtiles certes, mais qui visent les mêmes fins : s'assurer du pouvoir, c'est vrai, mais aussi et surtout, s'assurer d'une cohérence dans l'action politico-économique et sociale —l'une et l'autre étant les deux faces de la même médaille— sans laquelle, il ne faut pas l'oublier, tout pouvoir, ne peut se maintenir, sauf à utiliser la seule violence pure pour contraindre les sujets à l'obéissance. Ce qui du reste, se pratique, le plus souvent dans les pays en voie de développement, quand justement l'espoir de développement économique (selon les standards de l'occident, et selon la croyance en la validité universelle de ses standards) est irrémédiablement perdu et qu'il ne reste plus qu'à monopoliser la redistribution des subsides de l'aide internationale.

Peut-on imaginer, toute chose égale par ailleurs, la puissance économique d'un petit pays comme la France, soumise à la fluctuation des votes d'une population qui n'aurait pas été préalablement «travaillée» par quelques bonnes consciences empressées à convaincre de la justesse de tel ou tel point de vue ? Ce serait pure folie. Certains Partis d'extrême gauche, partisans d'une démocratie directe (réputée plus démocratique que la démocratie bourgeoise) à partir de comités (de travailleurs, de soldats, de quartier, etc.) ne s'y trompaient pas quand ils prévoyaient pour ce faire, l'utilité de travailler à «l'élévation de la conscience des masses». S'il en était autrement, il faudrait moins de temps pour le dire avant qu'une démocratie réglée par le système démocratique tel qu'il se proclame —le royaume de la toute puissance de l'individu— ne disparaisse : personne ne parierait un Kopeck sur ses chances de réussite, (selon évidemment les canons démocratiques contemporains de la réussite d'une nation). Ainsi, à mon sens, l'Algérie dans ses pratiques vulgaires, celles qui me faisaient hurler avec le chœur des coopérants, ne fait guère plus que mettre cruellement dans la lumière du jour, ce qui est au fond de la préoccupation de tout individu

en compétition pour le pouvoir : maximiser ses chances de réussite et ce quels qu'en soient les moyens ; quand ces moyens sont tenus par d'énormes organisations, coûteuses, on peut être sûr qu'elles ne laisseront rien au hasard et surtout pas de décider de leur sort et donc du pouvoir en général. Le problème de l'Algérie c'est qu'il n'y avait qu'une organisation politique et, qui plus est faiblement autonome. Il m'apparaît donc valable de rapporter les malversations politiques algériennes (au sens de l'éthique démocratique occidentale) à de plus justes proportions : si, comme il est de coutume de le faire, la démocratie occidentale est l'étalon de référence, l'unité de mesure de la démocratie, ces malversations mettent surtout en cause la civilité des formes de domination démocratiques et donc la croyance en la puissance des citoyens d'une démocratie à participer au pouvoir par son bulletin de vote. Autrement dit, cette référence à la démocratie renvoie d'abord à une socialisation d'un type de relation de pouvoir, et donc à une histoire de ces relations et, ensuite, à une socialisation des fins que se donne cette société et par lesquelles elle fonde sa «Vérité» (P. Francastel, 1983, p. 65)[1], c'est-à-dire à l'histoire par laquelle se constituent à la fois une aire et une ère culturelles et s'organise un système de représentations.

En revanche, ce dont se privait la direction politique de l'Etat algérien en «anesthésiant» (B. Hamel, 1989, pp. 101-102) ses oppositions, c'est moins de la démocratie idéale, que du débat autour des options qu'elle prenait. Entendu par là, que le débat démocratique (comme pratique de la démocratie concrète) a pour vocation moins de partager le pouvoir entre tous, que d'assurer la pérennité du système de domination en veillant constamment au maintien et à la reproduction des conditions d'adhésion, c'est-à-dire à l'ensemble des valeurs culturelles et des normes sociales défendues à l'intérieur de ce système et qui fondent la relation de réciprocité —qui est singulière dans son étroit rapport avec l'histoire de chaque groupement humain, en cela elle lui est propre— entre dominants et dominés, entre détenteurs du pouvoir et mandants. En cela, par ailleurs, les critères de démocratie ne peuvent se valider en dehors d'une ère culturelle spécifique. La démocratie occidentale naît en Europe dans des conditions spatio-temporelles infiniment singulières. Vouloir les transférer partout ailleurs, c'est aussi vouloir assujettir cet ailleurs, c'est croire en la pure universalité de ce système et nier la validité des autres singularités[2]. Reste que dans la démocratie, est sous-jacente l'idée de débat, comme mode de socialisation des relations de domination, qu'en le limitant et d'une certaine manière en s'en privant —du débat[3]—, la direction politique algérienne se privait d'un moyen de construire, de faire partager et d'imposer, un type de relation de domination, celle qui était nécessaire à son projet et, en quelque sorte, aux fins que s'était fixée la société algérienne en général et pour laquelle en partie se légitimait cette direction. Elle épuisait ainsi sa légitimité historique en se privant des moyens de la reconduire et de la refonder.

- «[...]. Aucun système de signification ne constitue un instrument mis au service d'une vérité indépendante, immuable. Une société n'applique pas sa Vérité, elle la fonde. C'est en s'exprimant ou en agissant qu'on prend conscience de ses propres possibilités.» P. Francastel, 1983, p. 65.
- La plus puissante démocratie moderne (à défaut d'être la meilleure), celle des Etats-Unis d'Amérique, ne se fonde-t-elle pas sur l'un des plus grands génocides de l'humanité contemporaine, la conquête de l'Ouest et la quasi disparition des indigènes du territoire que cette démocratie administre.
- Débat pris au sens d'un moyen d'explorer les possibles à partir d'une décision ou d'une option sur le devenir en fonction des fins que se donne la société en général et que la direction politique de cette société donnée assume et oriente. Les règles du débat ne sont pas pour cela universelles, elles peuvent varier sans pour cela amoindrir sa qualité en soi (*cf.* par exemple, la notion d'*Ijma'* en Islam, *cf. supra*, notes 12 p. 89).

2. Il est de coutume de traiter l'économie algérienne d'économie rentière et de signaler ainsi que les fluctuations de son développement et par conséquent la stabilité politique de ce pays, sont fortement indexées sur le prix du baril de brut. C'est simple mais efficace. L'argument, cependant, a l'avantage de noter les richesses fabuleuses que cet Etat a reçues par les caprices de la nature. Or, ni les chefs militaires, ni les chefs politiques n'ont, semble-t-il, eu l'idée de se l'approprier. Pourtant, une telle situation est relativement courante, il est rare de laisser filer une rente aussi fabuleuse. De plus, en regard de certaines thèses (*cf.* notamment A. Benachenhou, 1982), le mode de redistribution de la rente à partir de la stratégie de développement aurait plus servi au développement d'une bourgeoisie locale qu'à enrichir les membres de la direction politique de l'Etat algérien et ses clients directs —même si d'aucun peut citer l'exemple de tel ou tel dirigeant qui s'est enrichi personnellement ou a participé activement à l'enrichissement de quelques membres de sa famille[1]. Mais plus encore, cette bourgeoisie locale serait en mesure aujourd'hui de revendiquer sa part de pouvoir et pourrait s'associer —bien que très prudemment— à la contestation de la légitimité de ceux-là même qui ont fait son heur. En tout état de cause, il n'est aucun responsable (actuel ou ancien) algérien, même parmi les plus corrompus, capable de rivaliser avec le premier cheïkh du Golfe venu.

Il ne fait guère de doute que dans son choix de développement, la direction politique de l'Etat algérien a opté pour une redistribution de la rente au bénéfice de tous les citoyens. Il ne fait pas de doute non plus, que cette manne du sous-sol a été un moyen d'acheter la paix sociale —notamment en autorisant le fondement du principe de communauté—, mais ce faisant elle a surtout participé à l'effort de développement : que les résultats soient contestables et surtout inattendus est une chose, nier l'évidence en est une autre. La bonne foi —pour autant que ce genre de valeur s'applique au champ politique— démocratique des responsables algériens, sous l'œil vigilant de l'armée, trouve dans l'usage fait de la rente des hydrocarbures, une base matérielle relativement solide. Même si par ailleurs, il ne faut absolument pas se leurrer en s'abusant de bons sentiments, la prise du pouvoir, sa consolidation et sa conservation restent moteurs, y compris du point de vue des profits matériels qu'on peut en tirer (enrichissement personnels, prébendes, casuels et revenus de la corruption et *tutti quanti*). Mais la direction de l'Etat algérien a eu ce mérite d'avoir pris en compte avec subtilité et modernité les conditions d'entretien et de reconduction de sa légitimité. Que celle-ci soit contestée aujourd'hui prouve simplement qu'elle n'a peut être pas su ou pas pu mener le processus à son terme ; à moins qu'ayant fait son temps, et ayant mené au plus loin le processus qu'elle avait initialisé, les jours soient venus de laisser la place à une nouvelle direction.

3. le rôle de l'armée reste toujours problématique du point de vue du démocrate occidental. Ce dernier est si affûté aux choses de la civilisation qu'il ne lui vient même pas à l'idée, malgré les contrats de fourniture de matériels et d'Assistances Techniques qui le lient à cette armée (dans les pays en voie de développement) et lui assurent de confortables revenus, que cette armée puisse être rigoureusement moderne. Sur le plan technique certainement, pour vendre son matériel et son

1- La légende en Algérie se plaît à dire que H. Boumédiène n'aurait rien laissé à sa famille directe et que celle-ci se serait retrouvée dans la période dite de déboumediénisation, dans le plus total dénuement. La réputation de probité des responsables en Algérie est un facteur important de reconnaissance et d'adhésion. De ce point de vue, l'appel à Mohamed Boudiaf n'est certainement pas totalement hasardeux (*cf.* l'unaninisme de la presse algérienne à ce propos, au lendemain de son assassinat).

savoir-faire, le démocrate aurait tôt fait de se fendre à le reconnaître, mais, ce qu'il est prêt à reconnaître sur le plan technique il est tout aussi prompt à le denier sur le plan institutionnel (*cf.* anecdote 07).

anecdote 07 — *les filles de l'air*

l'armée algérienne pouvait parfois jouer les pédagogues de la modernité.

Cette armée offrait à l'occasion un spectacle particulièrement apprécié, celui de ces femmes militaires pilotant les *mig* brillants comme des sous neufs, achetés aux camarades soviétiques. Elle étalait sans complexe aucun et avec beaucoup de fierté l'égalité des sexes dans la capacité à maîtriser ces monstres technologiques. En terre musulmane, je trouvais ça épatant. Je n'étais pas certain à l'époque qu'il existait chez moi, en pays de grande civilisation, des pilotes de chasse féminins. Evidemment ce n 'est pas un gage de démocratie. Cependant pour ce qui est du civil, Air France, compagnie nationale des pays des droits de l'homme, a très tardivement accepté de confier ses beaux avions à la gent féminine. J'ai le souvenir que l'interdiction faite aux femmes d'accéder au grade de commandant de bord a été levé au milieu des années 70.

Il va de soi que tout cela pouvait servir à entretenir l'image de l'ANP, mais si cette image était à entretenir, c'est bien parce qu'il était attendu dans la population qu'elle ne fasse pas autrement que d'être cela, la force qui avait par le passé libéré le pays et sur laquelle on comptait pour s'assurer que le pays soit en état d'assumer cette liberté reconquise.

Le quotidien algérien, pour autant que j'ai pu le vivre, s'appliquait à montrer une armée plutôt soucieuse de rester dans ses casernes et de n'en sortir que pour ses manœuvres et personne n'y était invité, ou, pour assurer des tâches civiques : campagne de reboisement, la ceinture verte au Sahara pour tenter de ralentir la désertification, la construction de la transaharienne, mobilisée dans les cas de catastrophe naturelle et très efficace dans l'organisation des secours à El Asnam en 1980, etc. Elle pouvait même mettre à disposition son matériel, ses bras, son organisation et son efficacité pour concourir à l'effort de développement et surtout de construction : la DNC-ANP (Direction Nationale des Coopératives de l'Armée Nationale Populaire), la plus grande entreprise de construction algérienne était une organisation militaire (*cf. infra* anecdote 13 p. 200 et *infra*, notes 26 p. 162). Elle se comportait sur le terrain plus comme une entreprise que comme un bataillon (même si parfois on peut changer le discours de l'une par le discours de l'autre dans la bataille de la production).

L'ANP est le dépositaire de la violence légitime de l'Etat algérien. Elle est reconnue, apparemment tout du moins par les Algériens, comme telle. Elle est comme toute armée moderne, le dernier recours, quand toutes les formes de coercition disponibles ont été épuisées, vis à vis de l'extérieur ou à l'intérieur du territoire national, pour garantir l'autorité de l'Etat. Il n'est guère étonnant que les mouvements radicaux et notamment, les radicaux islamistes —à cette réserve près que la position de l'armée en octobre 1988 semble montrer qu'ils ne sont pas les seuls— tentent par tous les moyens de délégitimer l'armée en l'amenant par elle-même sur la scène du pouvoir ; cherchant à confondre et à amalgamer dans l'usage de la violence, l'Etat et l'armée. L'ANP a eu effectivement un rôle de premier plan dans l'organisation de l'Etat ; cependant, autant que mes observations et mon savoir m'autorisent à l'affirmer, elle ne s'est jamais confondue avec l'Etat, tout en veillant il est vrai, très scrupuleusement, à son intégrité. Ce n'est pas seulement jouer sur les mots. Si mes observations ne sont pas erronées et mes spéculations justes, alors il est parfaitement irresponsable de soutenir, de perpétuer et de travailler cette image d'une armée au pouvoir en Algérie. C'est d'autant plus grave que même dans les turbulences les plus récentes (jusqu'en 1992) elle reste dans un «en dehors» respectable —cependant, elle s'approche toujours plus près du seuil— choisissant la voie d'une certaine sagesse, cherchant à donner le change civil à cet Etat qu'elle veille jalousement et qu'elle ne confond pas avec la direction politique, quoi

qu'on en dise. Pourtant, en occident généralement et en France particulièrement, on continue à entretenir cette idée d'immixtion armée / Etat algérien en faisant entendre qu'il vaut mieux encore un coup d'Etat militaire et une dictature de généraux que le FIS au pouvoir. C'est sans doute une erreur grave. C'est au moins tenter à l'aventure quelques officiers qui pourraient dans cette image reconnaître le signe avant-coureur d'un soutien occidental acquis. Ce serait là, faire le lit des radicaux de tous bords et éliminer définitivement une voie médiane, celle d'une réappropriation culturelle du développement par les forces sociales en situation aujourd'hui d'organiser la contestation, et qui, quoi qu'on en dise sont issues du développement. L'Islam n'est pas un argument suffisant, sauf à vouloir s'offrir quelques nouvelles croisades, pour condamner une telle voie.

En quelque sorte, dans cette période qui va de 1967 à 1980 —avec le sommet que représente la Charte Nationale de 1976— se serait construite une forme de débat autour des normes sociales et des valeurs que le développement devait promouvoir. Ce débat a été possible tout le temps que les revenus de la rente permettaient à la direction politique de l'Etat algérien de maintenir des orientations contradictoires escomptant sur les effets directs du développement pour infléchir cette réappropriation culturelle du développement du côté de la modernité, du côté des normes sociales indispensables à faire fonctionner l'industrie, si par industrie on entend comme le fait remarquer B. Hamel (1989), une «adhésion à la rationalité objectivée dans l'appareil productif importé» (p. 108) de toute pièce ou presque.

Cette période est généralement considérée comme une période d'*apprentissage ;* apprentissage qui justifie les positions volontaristes de la direction politique de l'Etat algérien quand celle-ci impose la démocratie par la base, parallèlement au tissu industriel qu'elle tentait de construire sans se soucier du calcul économique traditionnellement admis —micro-économie dira B. Hamel (1989)— et notamment ceux afférents au triptyque, efficacité, rentabilité, productivité : une industrie à vocation quasi didactique, comme moyen de produire de nouvelles mentalités liées à une nouvelle rationalité économique à la fois par la généralisation du salariat et par la généralisation du procès de travail industriel. Quand en 1980, les moyens de cette politique s'évanouissent avec la baisse sensible des revenus de la rente pétrolière, se pose désormais le problème des moyens endogènes du développement (et qui consent au sacrifice de son financement) et se noue semble-t-il la lutte entre différentes couches sociales issues du développement dont la ligne de démarcation suivrait celle de l'appropriation de l'outil de production :

-ceux en mesure d'orienter le développement et directement liés à l'administration de l'Etat et au personnel politique ;

-ceux qui ont par leur formation ou simplement par leurs intérêts directs adhéré aux valeurs de la modernité en ayant intégré en totalité ou en partie le calcul économique et sa rationalité. Ceux que B. Hamel (1989) identifie avec A. Benachenhou (1982), Simon Pierre Thiery (1982) ou encore Djilali Liabes (a1984) comme ayant déjà assuré le passage à l'économie de production et qui tendent à s'autonomiser avec le désengagement de l'Etat ; à savoir, les détenteurs de capitaux et les entrepreneurs du secteur privé ainsi qu'une fraction des gestionnaires du secteur public restructuré, mais dont l'action, en revanche tend à rompre avec la ligne socialiste et à penser le développement sous un autre mode ;

-et ceux qui ayant intégré la modernité de «force» dans la mesure où l'option industrielle et la généralisation du salariat notamment a brisé les anciennes solidarités et rendu caduques les

anciennes rationalités, se trouvent à la périphérie ou exclus du développement et en situation dans tous les cas de le subir sans en tirer de profit et sans moyen aucun de l'orienter.

Cette situation semble favorable à l'engagement d'une véritable lutte autour des normes sociales produites par le développement et notamment autour des conditions d'exploitation de la force de travail. L'Islam radical et politique tel qu'actuellement il redéfinit les contours du débat politique et de la lutte pour le pouvoir, n'est pas une résurgence du passé, mais bien création du développement et interrogation sur son appropriation au sens large (à la fois appropriation aux valeurs qui commandent les représentations de l'ordre social dans cette société, et appropriation des biens et services que ce développement fournit).

Cette longue digression autour de l'Etat algérien pour donner le change à mon ignorance passée et faire état de celle présente. En voulant situer le contexte de mon expérience, j'ai ouvert la boîte de Pandore et me voilà tout près à défendre ce que j'ai honni il y a dix ans presque jour pour jour : l'Islam (parce que c'était une religion), l'armée (parce qu'elle est toujours militaire) et l'autoritarisme de l'Etat (parce qu'il m'empêchait d'être un bon architecte). Mais surtout, j'espère avoir fait partagé mon expérience de la difficulté à faire rentrer la réalité algérienne dans les catégories d'analyse et les cadres mentaux de ma propre culture occidentale. Il est d'autant plus important de préciser cette difficulté que les apparences, comme nous aurons l'occasion de le voir, allaient de soi ; elles étaient en bien des endroits accueillantes aux catégories d'analyse et aux cadres mentaux de ma culture, à commencer par l'usage de ma propre langue, le français, dans les actes du quotidien et au travail. Du modèle de développement comme théorie économique, à mon propre travail comme quotidien de la mise en œuvre de la stratégie de développement, tout s'emboîtait en une logique implacable : à la condition de n'en rester qu'au monde des modèles et des idées. Ces modèles et ces idées, le quotidien de la société algérienne s'est chargé de le traduire en acte. C'est de cette traduction que j'aimerais maintenant pouvoir témoigner.

A l'inverse de M. Dahmani (1983) qui dans son pessimisme en vient à se représenter l'histoire dans une succession de naufrages de civilisation, je préfère imaginer que c'est dans ces lents mouvements, ces lentes, très lentes réinterprétations des faits et des choses, ces difficiles digestions avec leurs rejets, que se sont faits les relais d'une civilisation à l'autre, d'une civilisation dominante à une autre. M. Dahmani a raison dans l'immédiat, la souffrance des êtres, leur humiliation, en témoignent, chaque jour, mais l'histoire des humains a le sens des retournements et ne manque jamais d'ironie (H. Lefèbvre, 1962). Ce que l'on doit en occident à la civilisation arabe et aux splendeurs de l'Islam conquérant qui, elle-même, devait bien des choses aux civilisations qu'elle a balayées à coup de cimeterre, il faudra bien les lui rendre : dans ce passage d'une civilisation dominante à une autre, la diaspora humaine dans sa moyenne, n'y perd jamais vraiment, à l'échelle de l'Histoire (et en y introduisant le temps dans sa plénitude), ce qui est acquis par les uns l'est aussi par les autres. J'en veux pour preuve, la guerre du feu, pour allumer aujourd'hui ma cigarette, je n'ai pas besoin d'user de ma massue pour m'assurer d'une flamme. Il est vrai aussi, que dans l'immédiat, se fournir en plutonium peut provoquer l'usage de la massue, les irakiens ont dû l'apprendre à leurs dépens.

3.5. les principes économiques du modèle du développement et le socialisme

La Révolution Agraire, la Révolution Industrielle et la Révolution Culturelle, les trois «R» que chante la République Algérienne, tendent à la «refonte» de la société algérienne.

> «L'objectif de la Révolution est de bannir les structures archaïques de la société et d'édifier une nouvelle société dans nos campagnes, où il n'y aura plus de place ni pour les bidonvilles ni pour la mentalité des gourbis», extrait du discours du Président Houari Boumediène, 1976, cité par M. Côte, 1988, p. 183.

L'industrialisation est considérée, alors, comme la seule solution de modernisation susceptible de sortir le pays du sous-développement. La Révolution Culturelle avec la Révolution Agraire, participent au changement de mentalité, nécessaire à l'accomplissement du Plan.

> «Avec la mise en œuvre de la Révolution Agraire, le système coopératif, qui couvrait déjà une partie des activités de production et de services dans l'agriculture, a pris une large extension. La coopérative constitue un moyen adéquat pour initier les paysans attributaires au sens du travail collectif, donner une forme organisée à leur solidarité, permettre à leurs exploitations d'atteindre la taille nécessaire pour l'utilisation des techniques et des moyens modernes en matière agricole et, enfin, pour éduquer et élever leur esprit d'initiative qui représente une exigence primordiale dans la vie de l'agriculture. Il ne fait pas de doute que l'expérience en cours dans le cadre de la Révolution Agraire, en ce qui concerne les structures organisationnelles et la gestion, ne manquera pas de déteindre, dans l'avenir, sur l'évolution de l'ensemble du secteur agricole.» FLN, 1976, p. 86.

L'option de développement fixe à la croissance économique, un objectif social : il ne s'agit pas de créer une politique économique ayant pour seuls objectifs de réunir les conditions de l'accumulation. L'économie est subordonnée à l'élévation du niveau de vie des masses (dans les limites inférieures des revenus) comme moyen servant l'élévation de leur niveau culturel. Le changement des mentalités est l'enjeu premier et proclamé, cela d'autant qu'il sert tout à la fois le processus de développement (nécessités liées aux modalités d'appropriation de la technologie) et il est servi par le développement (conséquence de l'appropriation de la technologie). Le développement se construit autour du conditionnement de la communauté à le modernité économique.

Entre 1963 et 1965, les responsables politiques algériens optent pour un développement privilégiant le développement des forces productives dans le secteur agricole : autour de ce secteur s'organise le secteur industriel (mécanique et agro-alimentaire). A partir de 1967, après les périodes d'incertitude politique, la priorité est accordée à l'effort d'industrialisation. Il débute avec la mise en œuvre du Plan Triennal (encore appelé pré-Plan). Cette option d'industrialisation se traduit de 1967 à 1980 par des investissements considérables (*cf.* notes 17) dans l'industrie dite «de base» auxquels s'associe une intense politique de planification et, enfin, une réappropriation nationale des moyens de production à partir d'un processus de nationalisation et de création de sociétés nationales. La planification, comme les nationalisations et la création des sociétés nationales viennent confirmer l'option socialiste du régime.

Le procès d'industrialisation tel que le met en place la stratégie de développement retenue à partir de 1967, se réfère aux travaux théoriques de l'économiste F. Perroux (ouvrages collectifs, 1962, 1963) repris et adapté par l'économiste G. Destanne de Bernis (a1966, a1969). Ce modèle théorique avait été influencé par la doctrine marxiste (*cf. supra* notes 13 p. 91). Fondés sur le concept d'«industrie industrialisante», son application a fait l'objet de nombreuses analyses et

commentaires[1]. Je tenterai néanmoins d'en résumer rapidement les grands principes dans la mesure où son application a fortement marqué la planification spatiale.

Au stade initial, le modèle propose de centrer les investissements sur l'«industrie de base». Cette industrie de base, adaptée aux potentialités du pays (notamment aux matières premières disponibles) doit être conçue de manière à former une «structure industrielle intégratrice». Pour l'Algérie, le choix des investissements privilégie les hydrocarbures et la sidérurgie —exploitation des gisements et transformations. Cette «base» doit donner naissance à un secteur de production appelé «secteur I». Celui-ci doit fournir le premier terme de la «matrice industrielle» ; ainsi appelé parce que schématiquement le développement industriel est pensé en terme de complémentarité et d'intégration. Autrement dit, le secteur I doit entraîner dans son sillage un ensemble industriel formé d'autant d'industries capables d'absorber sa production. Le secteur I, pour ce faire, est censé générer un marché intérieur de moyens de production, de produits semi-finis et d'équipement, utilisés en aval par d'autres industries. Pour enclencher ce processus d'intégration, il convient d'orienter les investissements vers l'industrie consommatrice exclusive de la production du secteur I, il en va de la stratégie d'intégration. Ce schéma, impose donc une rigoureuse planification des investissements. Une fois les industries concrètes du secteur I définies, la planification organise et précise par type, les industries consommatrices des produits concrets du secteur I ; ce faisant, elle construit l'embryon de ce que devra être le marché intérieur orienté par la gamme des produits de l'industrie de base.

Cette étape réputée décisive —la construction d'un marché intérieur— constitue la seconde phase du modèle. Dans celle-ci, se structure, s'agglomère et croît le secteur des biens de consommation

notes 17 — *l'industrialisation en chiffre*

	Plan Triennal		Plan Quadriennal I		Plan Quadriennal II		1978	
	investi.	%	investi.	%	investi.	%	investi.	%
hydrocarbures	2,7	27,83	9,8	26,70	36	29,8	14,7	27,95
industrie des biens intermédiaires et équipements	2,2	22,68	9,7	26,43	33	27,32	13,8	26,24
industrie des biens de consommation	0,45	4,64	1,3	3,54	5,2	4,3	4	7,60
Total industrie	5,35	55,15	20,8	56,67	74,2	61,42	32,5	61,79
Total investissement du Plan	9,7	-	36,7	-	120,80	-	52,60	-

investissements en milliards de dinars. Sources MPAT, cité par A. Benachenhou, 1982, Tableau T.11, (p. 48).

	Plan Triennal			Plan Quadriennal I			Plan Quadriennal II		
	investi.	%	base	investi.	%	base	investi.	%	base
branche des hydrocarbures	2,30	21,90	100	4,6	17,29	120	19,50	17,87	435
autres industries de base	1,40	13,33	100	5,5	20,68	300	18,50	16,96	795
Total (industries de base)	3,70	35,24	-	10,1	37,97	-	38,00	34,83	-
Industrie de biens de consommation	1,00	9,5	100	2,3	8,64	100	9,60	8,88	280
Total (industries toutes catégories)	4,70	44,76	-	12,4	46,62	-	47,60	43,63	-
logement (pour comparaison)	0,40	3,8	100	0,9	3,38	125	8,3	7,60	1000
Total investissement du Plan	10,50	-	100	26,6	-	170	109,10	-	530

investissements en milliards de dinars. Source, HM. Temmar, 1983, tableau I.1, I.1bis et I.2, pp. 29-31.

De son côté, A. Bendjelid, 1986 donne : 48,7% de la masse des investissements industriels du Plan Triennal, 45% de celle du premier Quadriennal, 43,5% de celle du second quadriennal et de 38,5% de celle du premier Plan Quinquennal (p. 5).

- *Cf.* parmi d'autres : A. Benachenou, 1978, *Formation du sous-développement en Algérie ;* 1982, *L'expérience algérienne de planification et de développement -1962-1982 ;* M. Dowidar, 1964, *Les schémas de reproduction et la méthodologie de la planification socialiste ;* P. Jacquemot, M. Raffinot, 1977, *Le capitalisme d'Etat algérien ;* D. Liabes, 1984, *Capitalisme privé et patrons d'industrie en Algérie (1962-1982) ;* J.C. Martens, 1973, *Le modèle algérien de développement ;* H. Temmar, 1974, *Structure et modèle de développement de l'Algérie.*

appelé encore «secteur II». L'orientation de ce secteur par le premier est pensée de manière à limiter les effets de dépendance économique avec les pays industrialisés —via la consommation de biens non produits en Algérie :

> «Il s'agit pour un pays moins développé d'opérer un changement radical de ses structures d'exportation, permettant aux recettes d'exportation non seulement de se diversifier mais aussi d'augmenter par l'intégration d'une grande Valeur Ajoutée. En d'autres mots, au lieu d'exporter des matières premières à vil prix, le pays exportera le travail de son peuple. C'est ce que signifie l'industrie, la première étape de l'industrialisation entraîne d'autres avantages dont la création d'un marché local, c'est-à-dire, moins de dépendance.» in discours à la seconde Foire d'Alger en septembre 1968 du Président Houari Boumediène, cité par HM. Temmar, 1983, pp. 26-27.

Cette étape de croissance et d'industrialisation correspond au «noircissement de matrice interindustrielle», cette image renvoie tout simplement au développement et à la diversification des activités soumises au mode de production industrielle, d'où le concept d'«industrie industrialisante» :

> «Lors de son indépendance [...], l'Algérie se caractérise essentiellement par son extraversion (aussi bien agricole qu'industrielle) et par sa désarticulation interne : les régions sont mal reliées, chaque secteur est surtout dépendant de l'extérieur par ses *inputs* importés ou son *output* exporté. Ceci a été maintes fois analysé. La seule réponse efficace tenait dans la mise en place d'une «*structure industrielle cohérente*» : celle-ci peut précisément se définir comme une matrice inter-industrielle «noircie», c'est-à-dire dont les différents secteurs sont interreliés entre eux par leurs *inputs* et leurs *outputs*, ce qui implique la présence de secteurs de production de biens d'équipement et de produits intermédiaires destinés à une consommation productive interne. La mise en place d'une telle structure industrielle cohérente ne peut se faire qu'à partir d'industries que l'on peut qualifier d'*industrialisantes*, si l'on entend par là celles dont la fonction économique fondamentale est d'entraîner dans leur environnement localisé et daté un noircissement systématique de la matrice interindustrielle et des fonctions de production, grâce à la mise à la disposition de l'entière économie d'ensembles nouveaux de machines qui accroissent la productivité du travail et entraînent la restructuration économique et sociale de l'ensemble considéré en même temps qu'une transformation des fonctions de comportement au sein de cet ensemble.» G. Destanne de Bernis, a1969, p. 547.

L'industrialisation se présente comme «la structuration de tout un ensemble économique et social sous la pression d'un système cohérent de machine» (F. Perroux, cité par G. Destanne de Bernis, a1969, note p. 547). Ce modèle inspire très largement l'option de développement économique et social algérienne. Sa mise en œuvre a apporté de notables modifications. Elles sont de deux ordres.

La première concerne la relation Industrie / agriculture (secteur agricole). La phase I et la phase II sont décalées dans le temps, et la phase I démarre alors que la demande (ou marché intérieur) est quasiment nulle. Pour pallier cette distance, le secteur I devait s'organiser autour des besoins en biens nécessaires à «l'élévation de la productivité du travail» (*cf. infra*, notes 18 p. 120). Il semble que le secteur agricole se soit montré quelque peu rétif et surtout rigoureusement inadapté aux solutions planifiées. La Révolution Agraire a eu quelques difficultés à rallier les paysans à la cause du développement. Ceux qui préféraient rester à la terre n'entendaient pas s'en dessaisir au profit d'un propriétaire collectif, surtout d'un propriétaire aussi démuni de sentiment que peut l'être l'administration du ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire (MARA). Les autres trouvaient plus intéressant à tout point de vue de profiter des avantages de la propriété collective à l'abri des intempéries et de l'ingratitude des terres, dans les superbes usines livrées clef en main par l'Etat. Je sais combien cet argumentaire est simpliste et schématique aux yeux attentifs d'un économiste averti et pourtant, je reste intimement persuadé d'être aussi proche que possible de la réalité que nous avions à traiter au sein du bureau d'études quand il nous était donné de comptabiliser les effets de l'incroyable mouvement d'urbanisation en Algérie.

Le second accroc au modèle de développement concerne quant à lui la phase de noircissement de la matrice interindustrielle. Le démarrage de l'industrie des biens de consommation aurait brûlé quelques étapes, et qui plus est sans que les choix de production (les biens de consommation concrets) satisfassent aux critères de cohérence définis par le modèle (A. Benachenhou, 1983) —notamment l'industrie liée aux équipements domestiques tels que l'électroménager. Il faut sans doute préciser que l'effort de développement ne s'est pas réalisé au prix de l'ascétisme prêté habituellement aux pays socialistes (*cf. supra* notes 13 p. 91). Il faut attendre le drame pétrolier pour que deviennent prégnants les phénomènes de pénurie, aggravés aussi par le fait que l'alimentation du marché intérieur algérien a été un temps de niveau relativement important. De fait, l'Algérie disposait de revenus suffisamment élevés pour minimiser les risques politiques inhérents à un coût social trop élevé du développement. Le risque pourrait être d'autant plus grand, que la proximité de l'Algérie tant spatiale qu'historique, l'intègre dans la sphère occidentale —rives de la Méditerranée et Histoire de ces rives obligent— et rend son marché intérieur d'autant plus sensible à l'influence de l'héritage colonial et à l'agressivité commerciale des pays industrialisés[1]. Le lancement rapproché des secteurs I et II a eu des répercussions considérables sur le marché du travail aux dépens du secteur agricole.

Il est une similitude de ce modèle et de sa mise en œuvre avec ce que je croyais être le propre des disciplines de l'espace (architecture, urbanisme et aménagement) : le postulat de l'espace vide, ou vidé préalablement de toute activité même virtuelle. En effet, ce modèle économique inscrit le changement social dans sa finalité ; c'est même, à bien y regarder, une condition de sa réussite, mais ce faisant il définit un état des forces sociales frisant l'inerte : un état de malléabilité suffisant[2] pour être «travaillé», adapté et transformé dans le sens de l'évolution planifiée par le modèle économique de développement. Il y a bien une algériannité, au moins géographique, sans doute économique (les moyens financiers) et institutionnelle (l'organisation du développement et les règles du jeu politique et celle du pouvoir et encore à la condition qu'elle vaille par rapport au procès d'accumulation recherché), mais pas d'Algérien, à moins de considérer des Algériens neutralisés (dès lors qu'ils sont actifs, ils sont réactionnaires), interchangeables, algériens seulement parce qu'opportunément nés sur le sol algérien.

Reconsidéré dans l'ombre du mirage (terni déjà à l'époque des faits) des trente glorieuses, ce modèle ne pouvait être mieux adapté au volontarisme des responsables algériens, étant lui-même très volontariste. Instituant le changement plus qu'il ne le guidait ou ne l'accouchait, le modèle cautionnait scientifiquement par sa rationalité la Révolution Industrielle algérienne : il fondait les espoirs les plus fous, donner à l'Algérie le statut de puissance industrielle au crépuscule du XX^{ème} siècle. Le projet ne pouvait que séduire. Résolument moderne, le modèle ne proposait pas une Révolution Industrielle au rabais : il prévoyait le saut technologique sans «aventurisme

- pour indication, j'ai eu l'occasion de rencontrer un chef de projet (en 1984) qui avait pour mission en Algérie de recruter des aides pour mener clandestinement une enquête sur les taux d'écoute (type «audimat») pour le compte d'une chaîne radiophonique stationnée au Maroc et diffusant sur l'ensemble du maghreb, celle-ci voulant négocier au mieux ses espaces publicitaires auprès de célèbres annonceurs européens et nord américains. La question est d'ailleurs d'autant plus radicale aujourd'hui, dès lors que la plupart des foyers, équipés d'antenne parabolique, reçoivent l'ensemble des chaînes françaises, espagnol es et italiennes.
- exceptées les forces réactionnaires (c'est le cas de le dire) qui voudraient «maintenir leurs privilèges et bloqueraient [en conséquence] l'indispensable évolution» et qui de ce fait «auraient de lourdes responsabilités dans l'histoire algérienne.» (G. Destanne de Bernis, a1969, p. 561).

technologique» tout en optant pour «les techniques les plus modernes» (G. Destanne de Bernis, a1969, p. 551). Le modèle présente la technologie comme un moyen d'élever le niveau technique des cadres et plus généralement de la main d'œuvre tout en proposant une gamme de produit «made in Algéria» à des prix compétitifs sur le marché mondial (*cf.* notes 18). En effet, celui-ci largement dominé par les forces impérialistes d'occident, n'allait pas faire de cadeaux aux nouveaux venus ; de ce point de vue, le saut technologique s'avérait indispensable à l'indépendance économique du pays. Mais :

-1. la technologie ne peut guère s'entendre sans prendre en compte les «grandes dimensions», à la fois capitalistique, organisationnelle et temporelle. L'effort technologique coûte excessivement cher et ne peut être rentabilisé ou simplement payé que par l'existence d'un marché de consommation stable et étendu (JK. Galbraith, e1989). Le modèle, il est vrai, prévoyait, entre autres, l'extension du marché algérien, trop faible tant sur le plan des revenus disponibles que sur le plan du nombre des consommateurs virtuels, au marché maghrébin et surtout au marché français dans le cadre des accords franco-algériens d'association coopérative de 1965[1]. C'était compter sur un humanisme cher à la patrie des droits de l'homme, mais c'était sans compter sur la pragmatique raison d'Etat tout aussi chère à ce beau

notes 18 — *l'agriculture et l'industrie perspective d'un développement harmonieux*

1) l'industrialisation et les choix technologiques, autour de la problématique de l'indépendance :

«Néanmoins, le choix de l'Algérie peut aussi se justifier par la nécessité pour un pays qui veut s'industrialiser rapidement de conserver un contact étroit avec le marché mondial afin de ne pas courir l'autre risque, beaucoup plus grave, de s'isoler dans le cadre d'une protection douanière justifiant des techniques en retard. Au demeurant, sous réserve —[...]— d'un développement suffisamment rapide de son agriculture, la part disponible pour l'exportation ne met pas en jeu le fonctionnement des projets.

L'Algérie peut aussi espérer qu'un minimum de coopération intermaghrébine finira par voir le jour qui lui permettra de trouver à l'Est et à l'Ouest des débouchés pour des produits qui n'y sont pas fabriqués.

Le recours aux techniques modernes accroît le risque de *dépendance technologique*. L'Algérie essaye d'y faire face en réfléchissant dès maintenant à la mise en place des premiers éléments d'une politique scientifique nationale.

Mais ici encore, il faut bien comprendre que ce risque ne serait pas moindre si l'Algérie reculait le moment de l'utilisation des techniques les plus modernes. L'indépendance ne peut être conquise que dans un mouvement dialectique.

Ce choix technologique accroît aussi la dépendance momentanée à l'égard de l'*enginneering international*, dont on sait qu'il joue un rôle sans cesse plus grand dans le capitalisme contemporain et en particulier dans le renforcement de la domination impérialiste sur les pays sous-développés.

C'est pourquoi l'Algérie a déjà mis en place des premières unités d'engineering (la SNERI, des bureaux à la Sonatrach, à la SN de Sidérurgie, à la SN métal) [...].» pp. 553-554.

2) l'industrialisation et le rôle de l'agriculture

«Les responsables de l'industrie algérienne ont pris une option fondamentale : de même que l'industrie ne doit pas compter principalement sur l'exportation, mais contribuer à intravertir l'économie algérienne ; de même, l'industrie doit tout à la fois contribuer à moderniser ce qui demeurera encore longtemps la source principale d'activité économique, l'agriculture et trouver dans cette partie importante de la population les débouchés principaux ou d'appoint pour ses fabrications.

A vrai dire, cette option était contenue dans la précédente : vouloir assurer à long terme la construction du secteur industriel et produire des biens de production plus que des biens de consommation d'abord, exige de pouvoir trouver dès le départ le maximum de débouchés. Ceux-ci ne peuvent exister qu'au sein des activités économiques qui concernent la masse de la population. En même temps, comme nous le verrons, ce passage par l'agriculture est le seul qui permette d'accroître le surplus agricole et donc de financer par la suite le développement industriel lui-même.

Mais cette option donne aussi à l'ensemble de la politique d'industrialisation algérienne un contenu démocratique. Tout pays a le choix entre la satisfaction immédiate des besoins de consommation de la minorité de la population qui perçoit des revenus élevés à la ville ou la satisfaction à plus long terme des besoins de la grande masse de la population. Faire en sorte qu'il n'y ait plus seulement une minorité qui puisse accéder à la consommation de produits d'origine industrielle —option démocratique, mais option rationnelle aussi, car c'est le seul moyen de construire une industrie qui ait des débouchés suffisants —implique que la masse de la population puisse d'abord élever son niveau de revenu, ce qui passe par l'élévation de la productivité de son travail et donc la disponibilité de biens d'équipement et des biens intermédiaires nécessaires pour y parvenir.

L'industrie algérienne est directement orientée à la fourniture à l'agriculture des biens dont elle a besoin pour l'élévation de la productivité du travail :

-les hydrocarbures à bas prix fournissent la *base énergétique ;*

-les *engrais* sont fournis soit par les dérivés des hydrocarbures (engrais azotés), soit à partir des phosphates ;

-les dérivés des hydrocarbures fournissent encore les *pesticides* (les pertes de récoltes dues aux insectes et aux nuisibles sont estimées entre 10 et 50% avec des cas de destruction totale lors des invasions de sauterelles), les *matières plastiques* (emballage des engrais, conditionnement des produits agricoles, tuyaux de petits diamètres pour l'irrigation, tuyaux pour le drainage, films pour éviter l'évaporation des réservoirs d'eau, cultures sous serres, voire brise-vent) :

-la branche de la sidérurgie et de la mécanique fournira le matériel tracté ou non et l'ensemble de l'outillage dont l'agriculture a besoin pour se moderniser, sans négliger les abris pour le bétail sur les hauts plateaux pendant la saison froide, et *a fortiori* le matériel lourd indispensable aux travaux d'aménagement du sol (irrigation ou rénovation rurale) dont le plan quadriennal a décidé l'accélération.» pp. 554-556.

Extraits de l'article «Deux stratégies pour l'industrialisation du tiers monde. Les industries industrialisantes et les options algériennes, G. Destanne de Bernis, a1969.

1- à la condition bien entendu que ces accords soient interprétés de la manière libérale par les responsables français (G. Destanne de Bernis, a1969, pp. 552-553).

pays de France et surtout c'était sans compter sur le délicat traumatisme qu'avait engendré l'indépendance en 1962 et l'humiliation conséquente.

-2. le saut technologique ne pouvait s'entendre sans ouverture sur le marché mondial de la technologie et de la recherche scientifique —sans échanges maximaux. Cette ouverture interdisait de s'isoler par de solides protections douanières, sauf à disposer d'un marché intérieur énorme comparable à celui des USA, de l'URSS ou encore de la Chine communiste, dispositions pourtant nécessaires à la construction du marché intérieur.

-3. le saut technologique impliquait de disposer sur le court et moyen terme d'une main d'œuvre qualifiée et surtout aguerrie aux formes de production industrielle ; de plus, compte tenu du marché du travail, le saut technologique avait toutes les chances de se réaliser aux dépens de l'ensemble de la main d'œuvre disponible en Algérie au lendemain de l'indépendance et au profit de la main d'œuvre qualifiée importée (les coopérants). C'était un risque majeur, minimisé il est vrai, par les effets induits et d'entraînement reconnus à l'industrialisation en général et à la technologie en particulier (développement des services et emplois peu qualifiés en dehors de la production soumise à la technologie).

-4. dans ces conditions, le saut technologique, indispensable du point du vue du processus d'industrialisation, impliquait un risque majeur de dépendance technologique (*cf. supra*, notes 18 p. 120). Ceci s'avérait d'autant plus considérable que la production du savoir-faire technologique reste un moyen de domination reconnu et exclusif des grandes puissances d'occident. Les conditions de formation et d'apprentissage, mais aussi les conditions organisationnelles et capitalistiques à réunir pour que ce saut soit maîtrisé de l'intérieur impliquaient le long, voire le très long terme (formation scientifique[1], et surtout acquisition des mentalités adaptées à la fois au procès de production et au système de consommation, nécessaire à engendrer la spirale de la croissance sans laquelle la technologie se tarit). Ce qui pouvait être contradictoire avec les ambitions manifestes du modèle et, surtout, avec sa mise en œuvre sur le court terme (décollage économique prévu pour la décennie 80).

Le pari industriel algérien était donc, à bien des égards, un véritable défi. Sur le plan organisationnel, la «cohérence» de la structure industrielle, telle que définie par le modèle, impliquait une instance régulatrice capable de peser sur l'échéancier des réalisations concrètes et sur la répartition des investissements ; c'est-à-dire un instrument de planification particulièrement rigoureux et dirigiste. Parallèlement, le modèle n'avait de chance de réussite que dans la mesure où «l'Etat prenait en charge l'investissement industriel dans le cadre d'un secteur public» puissant :

> «[...] : aucune entreprise privée algérienne ne pourrait avoir les dimensions nécessaires et si on ne voit pas comment ou pourquoi les capitaux étrangers envisageraient d'assurer de tels investissements peu rentables à court terme au sens capitaliste du terme, on ne voit pas comment l'Algérie pourrait abandonner à des monopoles internationaux la mise en œuvre des éléments les plus déterminants de son indépendance nationale. L'Algérie a très clairement opté pour une structuration par branches de toute son industrie, chaque branche étant organisée dans le cadre d'une société nationale. [...].
>
> La plupart des sociétés nationales sont sous la tutelle du ministère de l'Industrie et leurs investissements sont prévus dans le cadre de la politique générale de planification.» G. Destanne de Bernis, a1969, p. 554.

- l'équipement de recherche scientifique en Algérie était qualifié, par les promoteurs du modèle, de dérisoire : «Actuellement, l'équipement de recherche scientifique en Algérie reste dérisoire : un scientifique ou ingénieur travaillant sur des travaux de recherche-développement pour 40 000 habitants. Mais 50% d'entre eux sont étrangers et sur l'ensemble il s'agit d'une majorité d'enseignants prépérant une thèse universitaire.» G. Destanne de Bernis, p. 553, note 1.

L'éthique socialiste est là presque respectée : d'une part avec une planification volontariste et normative et d'autre part avec l'appropriation collective des moyens de production qui s'affirme à partir de 1965, contre l'autogestion, au profit des nationalisations et de la constitution de sociétés nationales. Cette appropriation est définie par la Charte Nationale de 1976 comme «la propriété de l'Etat», c'est-à-dire «la propriété détenue par la collectivité nationale à travers l'Etat». Par conséquent elle représente, la «forme la plus élevée de la propriété sociale» (FLN, 1976, p. 86 —*cf. infra* notes 24 p. 158).

L'Etat algérien, transcendant et homogénéisant la formation sociale algérienne, devenait maître d'œuvre du développement économique et social : assurant tout à la fois les investissements et leur planification ; mais aussi propriétaire des moyens de production en étant propriétaire des sociétés nationales et de ce fait, en mesure de contrôler la planification de la production, il en assurait aussi la maîtrise d'ouvrage. L'Etat tient, du moins par son administration, entre ses mains la fonction économique (capital, orientation planifiée de la production et du marché, les entreprises), la fonction idéologique et politique (maîtrise de la production culturelle et la maîtrise des fonctions idéologiques par le biais du FLN et des organisations de masse). Il justifie cet énorme pouvoir dans le dessein que lui prête sa direction, l'émancipation du peuple algérien. Cette direction en avait-elle reçu le mandat ? S'il reste difficile de clarifier les conditions dans lesquelles elle a effectivement été mandatée pour répondre au problème de la société algérienne par l'industrialisation, il me semble plus facile d'envisager sa bonne foi politique, dans la mesure où cette direction, disposant d'un tel pouvoir ne l'a pas mis seulement à son entière disposition.

> «Parler d'une Economie nationale signifie avant tout exploiter les richesses du pays pour le bénéfice exclusif du peuple.» H. Boumediène, Batna, 24-2-1968, cité par HM. Temmar, 1983, p. 26.

Quinze ans plus tard le bilan d'un chercheur :

> *«Du point de vue social, l'option de l'Algérie présente une meilleure acceptabilité, mais du point de vue performance économique et dépendance étrangère, l'option algérienne ne semble pas plus convaincante que l'expérience de l'Asie du Sud-Est.*
>
> L'une des conclusions fondamentales qu'on peut tirer à partir de l'examen du cas (de l'Algérie) est que *le temps et la culture sont des variables autonomes de long terme dans le processus de développement économique.* En effet, soit une conscience culturelle collective nationale se développe et fait se dégager un modèle solide de société qui intègre le phénomène technologique (comme au Japon), soit au contraire la situation dominée par le modèle culturel des élites conduit ainsi le pays vers un modèle de type occidental. Par conséquent, dans tous les cas, le modèle indépendant tel qu'il est posé actuellement est inutilement cher à la fois socialement et financièrement. La confusion actuelle provient de la confrontation de modèles culturels concurrentiels qui s'affrontent mutuellement.» HM. Temmar, 1983, pp. 199-200.

L'option algérienne de développement s'est traduite assez rapidement, dès les années 70, à la fois par une restructuration totale de l'administration de l'Etat et par la mise en place d'un ensemble d'organisations chargées d'assurer le développement économique. Parallèlement, l'option socialiste permettait, en disposant d'une certaine légitimité sociale, de confondre dans les mêmes mains et sous le contrôle de l'Etat, la décision économique et politique. Cette situation qui lançait le processus d'industrialisation du pays, favorisait l'épanouissement de la bureaucratie qui se trouvait dans la situation (analogue à celle que peut décrire Claude Lefort, pour l'Union Soviétique —e1979, p. 301) où participer à l'appropriation de la plus-value était une même chose que participer au système de domination politique.

.IV.

la Cadat (suite) — planification, aménagement du territoire, urbanisme et habitat urbain

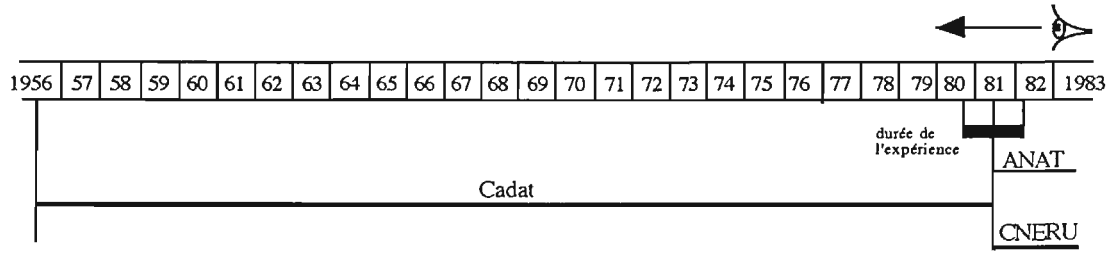

schéma 05 — le temps de la chronique IV

Selon la tradition, concernant l'Algérie, il est admis que le modèle de développement subordonne la planification de l'espace à la planification de l'industrie. Jusqu'en 1975, première année du second Plan Quadriennal (1974-1977), la politique d'aménagement du territoire relève de l'effet des décisions de localisation des complexes industriels et d'implantation des zones industrielles. Ces décisions, revenant aux experts du ministère de l'Industrie, renvoyaient les instances de la planification à leurs études de programmation et aux travaux de contrôle statistique de la mise en œuvre des Plans Nationaux de Développement (M. Côte, 1983, pp. 150-151).

L'inexistence d'un «Plan global d'Aménagement du Territoire» «malgré les prescriptions de la Charte Nationale (FLN, 1976), malgré les tentatives de théorisation et de justification *a posteriori*, des choix effectués en matière de localisation des grands projets» (D. Benamrane, 1980, p. 78), ont

joué directement sur les facteurs d'urbanisation massive (*cf.* anecdote 08) puis, en corollaire, sur la crise du logement urbain.

anecdote 08 — *des chiffres et des lettres*

des chiffres...

a) la croissance urbaine

Selon Marc Côte (1983, p. 221), la croissance urbaine aurait été de 6,9% dans la période intercensitaire de 1945-1966 puis de 5,88% dans la seconde période intercensitaire de 1966-1977. Dans cette dernière période, la croissance urbaine se décompose en 2,6% imputable au solde migratoire et 3,2% imputable au croît naturel. Le même auteur précise (p. 111), toujours pour cette dernière période, que 1,7 million de ruraux sont partis pour la ville au rythme moyen annuel de 130 000 personnes par an : «en 23 ans, l'ensemble des villes a vu sa population multipliée par trois» (p. 221).

André Prenant qui sera l'un des rares chercheurs sur les questions de migration à affirmer que le mouvement d'urbanisation se stabilisait (a1986), donne un rythme d'urbanisation de 8% entre 1973-1977 (a1980).

b) le taux d'urbanisation

Après quoi, le taux d'urbanisation qui était signalé à 40,6% en 1977 par Djilali Benamrane (1980, p. 63), aurait été de 44% en 1980 (M. Côte, 1983, p.111). Mostefa Boutefnouchet (a1979) évoque un taux d'accroissement moyen des villes entre 1966-1977 de 74% en précisant que les villes de l'Ouest croissent moins rapidement que celles de l'Est et de la région d'Alger. La revue *Construire* [1] fait état de taux d'urbanisation de 29% en 1966, de 36% en 1977, de 43% en 1982 et projette pour l'an 2000 un taux de 65%.

Sid Boubeker (1986, p. 20) présente les mêmes chiffres que M. Côte (1983) —3,2% croissance démographique nationale et 2,5% pour le solde migratoire aux dépens de la campagne— ; mais il précise comme M. Boutefnouchet ou A. Prenant, que toutes les villes ne sont pas soumises à la même pression. Pour certaines d'entre elles (notamment celles du littoral ayant vu se réaliser l'un des grands programmes industriels), le solde migratoire a pu dépasser 5%. Dans tous les cas, les villes croissent de 5 à 8% ce qui, à terme, engage «un doublement de population en 14 ans (hypothèse basse) ou en 9 ans (hypothèse haute)».

c) synthèse

Tous ces chiffres, non exhaustifs et seulement pris au hasard dans mes fiches, pour donner un ordre de grandeur au phénomène d'urbanisation en Algérie.

...des lettres

Pour appliquer les normes d'équipement dans les opérations de Zhun, dans la phase de «spatialisation» des PUD et, plus tard, pour rédiger le mémoire de DEA et encore, pour ce présent travail, j'ai dû lire et utiliser une grande quantité de chiffres. Mais je reste toujours aussi perplexe devant l'«analyse des données statistiques» et plus encore, devant les tentatives faites dans certains tableaux chiffrés pour restituer la «réalité» et en faire percevoir à la fois la *cohérence*, la *logique* et la *rationalité* invisibles.

Tel Sisyphe, obsédé par ma faiblesse conceptuelle et travaillé au corps par la vérification expérimentale, j'essayais de refaire les calculs et de chercher une certaine cohérence à cette masse ; mais au bas de la pente, je suis resté.

De ce constat tôt fait, faute de pouvoir à la fois comprendre les calculs et les associer à la réalité, par dépit me viendra l'idée de considérer les «analyses chiffrées» comme d'ingénieux bricolages (un peu comme les dessins d'architecte) qui dépendaient surtout de la thèse soutenue par leurs auteurs (ou manipulateurs).

En cherchant à dissimuler cette rédhibitoire infirmité, m'est venue l'intuition [2] d'une évidence : finalement, nul n'échappe vraiment à ses «représentations», où y échappe seulement pour de nouvelles.

Les «chiffres» et les mots qui les commentent, puis les mots qui comme les chiffres, mettent à distance, finissent par m'évoquer une rigueur qui ferait de la réalité observée «un en-dehors de soi», presqu'une «chose» qu'on embrasse du regard avec le juste recul et la bonne hauteur de vue.

«[...] dans beaucoup de cas, ces commentaires au ras du chiffre ont tenu lieu d'analyses et nous ont fait, par là même, oublier la vertu de l'observation sociologique, les apports stimulants de l'interview et de l'intérêt qu'il aurait fallu accorder aux comportements, aux discours, aux pratiques concrètes des acteurs sociaux et à leurs rationalisations «spontanées», nécessairement porteuses de sens.» (D. Liabes, a1984, p. 97).

Aussi ne serait-il pas moins impertinent d'invoquer dans la rigueur du travail, l'ouverture de soi au dehors, prenant le risque d'associer ce qui est «en dedans» et «en dehors» dans une même texture : la représentation par les mots (mais aussi par le dessin, en ce qui concerne le sujet architecte) de ce bout du monde (le nôtre, le mien) ? C'est dans cette périlleuse dernière interrogation que j'ai pris le risque d'élaborer mon bricolage méthodologique.

1- A. Berouaken, a1985, «Urbanisme et rénovation», n°14, pp. 8-9.

2- Très largement aidé en cela par la lecture des travaux d'E. Morin (1977 et 1980).

Par ailleurs, la question urbaine, telle qu'elle a été souvent posée en Algérie, associe également très étroitement la crise du logement, l'aménagement du territoire et l'industrialisation (et, par conséquent, le modèle économique de développement)[1]. Ainsi, se trouvent sans cesse confondus

1- *cf.* également, les études de cas réalisées par M. Taleb, a1978, «Les incidences spatiales de l'industrialisation en Algérie» ; A. Prenant et B. Semmoud, a1977, «Nouveaux emplois industriels recrutement migratoire local et modification des courants

et renvoyés l'un à l'autre, la planification urbaine et l'aménagement du territoire avec la planification économique :

-selon D. Benamrane (1980, p. 165), dans une optique «économiste», l'exclusion de la «construction» du secteur I serait, pour partie, responsable de l'incapacité du secteur des BTP à constituer les outils nécessaires pour répondre aux besoins induits à la fois par le croît démographique et par l'urbanisation massive. Cette thèse est défendue également par A. Benachenhou (1982) qui fait remarquer que «la structure globale de l'accumulation révèle la place réduite des secteurs de l'agriculture, de l'habitat, de la santé et de l'éducation formation.» (p. 54).

-d'autres thèses, notamment en géographie, spéculent sur l'absence de politique d'aménagement du territoire (J.C. Brulé, J. Fontaine, 1986 ; G. Mutin, a1981 et a1984 ; B. Semmoud, 1986 ; etc.), dénonçant alors l'absence de coordination entre la programmation des investissements (les Plans) et la localisation des opérations programmées fortement déterminée par les stratégies à court terme des différents opérateurs économiques publics. L'absence de politique d'aménagement du territoire est généralement reconnue par les responsables politiques algériens eux-mêmes (*cf. infra*, notes 38 p. 283).

A la fois descriptives et statiques, ces thèses se centrent sur l'analyse des défauts de l'institution,

> «dans le repérage d'une inadéquation des moyens et des outils mis en place pour satisfaire la «politique urbaine» de l'aménagement du territoire algérien.» E. Venturini, a1980, p. 114.

Ce faisant, elles concourent au fantasme de la responsabilité des planificateurs et des urbanistes. Procédant ainsi, elles reconduisent le point de vue officiel en éliminant de la mise en œuvre des Plans de développement, l'action des trois quarts des acteurs économiques qui, bien qu'écartés de la scène politique (le monopole de l'expression politique revenant au FLN), n'en étaient pas moins actifs sur le terrain, tant dans les processus d'occupation des sols que dans celui de la production du cadre bâti. J'étais à la fin de mon contrat bien conscient de cette situation, en ce sens que j'étais pris au piège : persuadé de l'inefficacité des études d'urbanisme et d'aménagement élaborées en dehors d'une connaissance minimum des acteurs locaux, de leurs intérêts, de leurs stratégies, et de leurs pratiques, j'étais aussi, en tant que praticien, intéressé pécuniairement et professionnellement à la production de ces études et donc, en demeure de prouver leur efficacité.

Pour éclairer ma lanterne, j'ai dû revoir du côté de la planification ce qu'il en était de ma tâche : ce que cette planification orientait dans ma création (ou processus de conception des Plans d'aménagement) et que je ne savais pas ou n'avais pas su savoir. Il est juste de dire que la planification algérienne est d'abord une planification économique, mais cela ne signifie pas *a contrario* qu'il n'y avait pas de planification spatiale. Celle-ci commence explicitement avec les programmes spéciaux lancés dès 1966 pour lutter ponctuellement contre les déséquilibres régionaux et remédier aux situations catastrophiques, séquelles de la colonisation aggravées par l'absence d'intervention depuis l'indépendance. Ces programmes représentaient autant de réponses politiques à des situations de déséquilibre dans la répartition territoriale du développement économique et social (notamment pour limiter les effets négatifs des poches de

---

migratoires à Sidi Bel Abbès, essai d'analyse géographique de l'industrialisation dans une ville d'Oranie intérieure» ; A. Prenant, a1980, «La mutation en cours des modes de croissance urbaine en Algérie, un hommage à Jean Dresch 1978», notamment p. 131 et suivantes.

développement sur le littoral). On peut donc dire que les responsables politiques ont eu très tôt conscience de l'importance politique d'une planification qui ne néglige pas les assises territoriales du développement économique et social : l'unité nationale était à ce prix.

1. incertitudes sur l'aménagement du territoire

En février 1967, la direction générale du Plan et des Etudes Economiques, rend publique :

> «la stratégie de développement qui doit servir de cadre à la politique économique planifiée des quinze années suivantes, jusqu'en 1980» A. Benachenhou, 1982, p. 30.

Ce texte intitulé «Perspective de planification et stratégie de développement» inaugure la tradition planificatrice de l'économie algérienne indépendante. Entre 1967 et 1979, trois Plans nationaux de développement mettront en œuvre la stratégie de développement arrêtée par les «instances politiques supérieures du pays», selon la ligne politique définie après le «redressement» de 1965 :

-le Plan Triennal (1967-1969) ou pré-Plan ;

-le premier Plan Quadriennal (1970-1973) ;

-le second Plan Quadriennal (1974-1977) ;

-en 1977 une pause bilan —non prévue au programme— tente de solder les effets négatifs de l'intensification des investissements entre 1970 et 1977 (1977-1978). A la suite de quoi, la planification reprend ;

-le premier Plan Quinquennal (1980-1984) ;

-le second Plan Quinquennal (1985-1989).

En terme d'aménagement du territoire, le Triennal, le premier Quadriennal et à sa suite le second, adoptent une ligne éminemment pragmatique. La matrice interindustrielle prend appui sur les infrastructures existantes et sur l'armature urbaine héritée :

> «Depuis l'indépendance, on peut dire que cette situation n'a pas été fondamentalement modifiée. Bien plus, la désertion des régions intérieures par les cadres, tant des secteurs productifs que de l'administration, ont abouti à priver le monde rural des éléments indispensables à son animation.
>
> D'autre part, faute d'une politique rationnelle d'Aménagement du Territoire, apparaissent déjà certaines contraintes, notamment la nécessité de suppléments d'investissements, la non-intégration à l'échelle spatiale, dues au saupoudrage systématique et aux localisations hâtives.» RADP-SEP, 1971, note 101/ITP/DE, p. 6.
>
> «[...]. Autrement dit, l'industrialisation au cours des années 1970-1980 ne peut continuer à s'envisager par la seule référence aux pôles côtiers actuels, aussi faudrait-il songer à la possibilité d'implantation de 2 ou 3 zones industrielles d'importance à l'intérieur du pays et de préparer à l'avance du point de vue des divers aménagements de l'infrastructure de l'habitat et de la formation.» *ibid*, p. 7.

Les pôles de développement désignés dans le Plan de Constantine (Oran, Alger, Annaba-Constantine) sont reconduits. Au cours de cette même période, le code communal de 1967 et, deux ans plus tard, celui de la wilaya amorçaient une politique de décentralisation importante (*cf.* notes 19 et *supra*, notes 15 p. 105, notes 16 p. 106). Ces deux codes accordaient aux communes d'abord et aux wilayate ensuite des prérogatives importantes en matière d'aménagement, mais qui, il est vrai, resteront lettres mortes, faute :

-de moyens techniques, tant en bureaux d'études spécialisés (du secteur public ou du secteur privé) qu'en personnels qualifiés à assumer les tâches d'aménagement ;

-de moyens financiers ; ceux-ci dépendaient globalement des subventions de l'Etat. Ils dépendaient donc des choix d'implantation des infrastructures et des industries réalisées à partir des subventions de l'Etat. Par conséquent, ces choix d'implantation dépendaient des instances de la planification, du ministère des Finances et des ministères de tutelle.

Les priorités accordées à l'industrialisation du pays renforçaient les prérogatives du très puissant ministère de l'Industrie (MC. Benarbia et alii, a1977, p. 35), sous la tutelle duquel se trouvait déjà la très puissante Société Nationale des Transports et de Commercialisation des Hydrocarbures (Sonatrach) ; autrement dit, c'est à ce ministère qu'incombait la responsabilité de la première source de devises de l'Etat[1]. Dès lors, deux logiques s'affrontaient et les conflits avec les instances de la planification étaient inévitables :

-l'une, à court terme, cherchait à rentabiliser et à valoriser le plus directement, les investissements productifs. Le ministère de l'Industrie privilégiait les implantations industrielles là où existaient déjà les infrastructures d'accompagnement indispensables (infrastructures, services, communications) et la main d'œuvre formée à la production industrielle. Autant dire que cette logique reconduisait les déséquilibres passés et s'inscrivait largement dans celle du Plan de Constantine ;

-l'autre, à long terme, visait un développement harmonisé du territoire, vision éminemment politique puisqu'elle se devait d'administrer la preuve de la cohésion nationale ébranlée dans l'immédiat après-guerre par les querelles entre les différentes wilayate et les revendications régionalistes ; politique aussi, dans la mesure où, par le «rééquilibrage régional», elle anticipe sur les modalités de contrôle de l'urbanisation et des flux migratoires.

notes 19 — *l'Exécutif de la wilaya et la coordination des actions de développement sur le territoire de la wilaya*

Titre III : l'Exécutif de la Wilaya

Chapitre I : Le Conseil Exécutif de Wilaya

[... *cf. supra*, notes 16 p. 106]

art. 142 — Dans le cadre des directives qui lui sont données par le Gouvernement en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre du plan national de développement, le Conseil d'Exécutif de Wilaya est chargé :
-de réunir, tant auprès des collectivités locales que des services des administrations civiles de l'Etat au niveau de la wilaya, toutes les informations ou propositions de nature à contribuer à l'élaboration du plan ;
-de veiller à la bonne exécution des travaux effectués au titre du plan et d'en coordonner la réalisation ;
-de faire connaître son avis sur les conditions de réalisation et de fonctionnement des opérations de caractère national ou régional dont l'implantation est envisagée dans la wilaya et sur les répercussions qu'auraient ces implantations sur la vie économique et sociale de la wilaya.

art. 143 — Sont transférés au Conseil de l'Exécutif de la Wilaya, les pouvoirs de décision exercés par les chefs des services des administrations civiles de l'Etat au niveau de la wilaya en application des dispositions réglementaires ou de délégations reçues directement des ministres.
Toutefois, les dispositions du présent article ne s'appliquent pas en matière :
-d'action pédagogique et de réglementation dans le domaine de l'éducation ;
-d'assiette et de recouvrement des impôts ainsi que le paiement des dépenses publiques.

art. 144 — Les membres du Conseil Exécutif de wilaya doivent tenir le wali informé de toutes les affaires de leur ressort présentant une importance particulière.
Ils lui font parvenir les renseignements, rapports, études ou statistiques nécessaires à l'accomplissement de la mission générale du Conseil Exécutif de la Wilaya.
[...].

art. 146 — Le conseil exécutif de la wilaya est tenu informé en ce qui concerne la vie de la wilaya, de toutes les autorités exercées par :
-les responsables des services, établissements et organismes publics implantés dans la wilaya et dont l'action n'excède pas le cadre de cette circonscription ;
-les responsables des services, établissements et organismes implantés hors de la wilaya mais y exerçant une partie de leurs activités.
[...].

art. 147 — Pour faciliter aux membres du Conseil Exécutif de Wilaya, l'exercice de leur mission, le wali peut leur consentir des délégations de signature pour toutes les matières relevant en propre de leurs attributions.

art. 148 — Sont adressés au wali qui en assure la communication à chacun des membres du Conseil Exécutif de la Wilaya spécialement concerné :
-les correspondances entre les administrations centrales ou toute administration de l'Etat extérieure à la wilaya d'une part, et les services des administrations civiles de l'Etat en fonction dans la wilaya, les collectivités locales et les établissements publics en dépendant, d'autre part ;
[...].

Extraits de l'Ordonnance n°69-38 du 23 mai 1969 portant code de la wilaya.

Selon M. Côte, (1983, p. 147), le développement sur la période 1967-1978, a été financé pour 55% par les hydrocarbures, 25% par les autres productions intérieures, 20% par l'endettement extérieur.

Ces conflits entre deux logiques renvoient à l'organisation politico-économique de l'Algérie. Nous avons pu voir, dans la chronique précédente, que la direction politique de l'Algérie indépendante était essentiellement composée de partisans, soit issus directement de la lutte armée, soit du FLN. Il était difficile pour cette direction de dominer techniquement les entreprises qu'elle créait (sociétés nationales). Ces entreprises, et notamment la Sonatrach, pour des raisons d'efficacité (en rapport avec leur importance stratégique), exigeaient des qualifications particulières (techniques et organisationnelles) et donc le recours à un autre type de personnel. Et ce type de personnel était particulièrement rare dans l'Algérie post-coloniale[1]. Le développement de la Sonatrach, notamment après les grandes vagues de nationalisation des hydrocarbures à la fin de la décennie 60, en a fait une énorme firme au sein de laquelle, semble-t-il, la logique interne (logique organisationnelle et productive) a pu prendre rapidement le pas sur la logique politique guidant les investissements économiques du gouvernement. Dans les faits, source principale des devises affectées à l'effort de développement et ainsi forte de sa puissance —on a pu parler à son propos «d'Etat dans l'Etat»—, il semble que la Sonatrach ait été tentée d'adapter les objectifs de l'Etat aux siens propres[2].

Derrière les deux logiques qui se sont longtemps affrontées, s'opposaient deux catégories d'acteurs : les politiques (partisans) et les «technocrates». La Sonatrach, et moindrement la Sonarem, ont été sans doute les premières pépinières de technocrates algériens que j'appellerais pour ma part les *techniciens*, c'est-à-dire un type de personnel et d'acteurs légitimant son pouvoir par ses compétences à faire fonctionner la machine économique en contrôlant les leviers de la production (pouvoir économique)[3]. La planification devenait en ce sens un enjeu de pouvoir important, dans la mesure où elle réglait en amont la répartition des investissements (et donc par le capital ainsi réparti, les formes d'autonomie et de contrôle possible des entreprises) et en aval, le quota et les types de production (et donc par le contrôle du marché, l'autonomie ou le contrôle des entreprises sur le marché des biens et des services). La planification intervenait directement dans la croissance des entreprises nationales, la limitant ou au contraire la libérant : mais cette intervention ne relevait pas de stratégies propres aux entreprises, mais des stratégies de la direction politique de l'Etat contrôlant les instances de planification. La Sonatrach en particulier se trouvait en butte aux conditions de croissance imposées par les Plans qui limitaient le pouvoir de sa direction et donc celui des techniciens qui en étaient membres ; c'était là une condition générale faite aux entreprises nationales quelle que soit leur importance.

Cependant, ce ne serait pas rendre compte de la réalité que d'observer seulement la ligne d'opposition entre les intérêts des politiques (partisans) et ceux du personnel technique (techniciens). Les uns et les autres n'opéraient pas dans des compartiments étanches. La faiblesse

1- A. Henni (1991) signale que les «colons qui formaient l'armature dirigeante de la vie économique, laissent le vide en cadres et ouvriers professionnels (départ de 50 000 cadres supérieurs, de 35 000 cadres moyens et de 100 000 ouvriers et employés). Ils laissent sur place une population rurale et analphabète à 90%.» p. 26.

2- Le plan Valhyd —Valorisation des Hydrocarbures— mis en œuvre dans les années 70, a pu faire engager la moitié des investissements industriels dans la seule branche des hydrocarbures et contribuer ainsi à accroître la dette extérieure du pays. Selon A. Henni (1991), en 1985, ces dépenses n'étaient toujours pas totalement amorties.

3- «techniciens» entendu au sens large : désignant l'ensemble des personnels allant des membres des directions des entreprises à l'ensemble de ce que l'on nomme habituellement les «cols blancs», comprenant donc autant le personnel affecté aux tâches d'organisation de la production que celui affecté aux tâches de gestion et d'administration des entreprises.

numérique des techniciens par rapport aux politiques (partisans) a pu jouer en leur défaveur dans leur accession au pouvoir en tant que corps social constitué (*cf.* A. Akkache, a1990, pp. 147-154) ; inversement, leur rareté a pu les servir individuellement dans la conquête du pouvoir politique à travers notamment l'obligation d'adhésion au Parti FLN pour occuper tout poste de responsabilité, y compris les postes techniques (administratifs ou productifs). Enfin, les politiques en surnombre ont pu se voir attribuer, au titre de la solidarité partisane, des postes importants —et des rentes conséquentes— dans le circuit économique (directions d'entreprise, postes administratifs, etc.). Ces deux groupes d'acteurs n'agissaient pas chacun en vase clos[1] et cela d'autant que la frontière entre administration de l'Etat-pouvoir politique et administration de l'économie-pouvoir économique était extrêmement floue, l'un et l'autre relevant de l'Etat lui-même.

Reste que dans ce conflit, la faiblesse des techniciens, comme corps social, interagira constamment sur la conception de la planification économique et sociale. Il semblerait aussi que, de manière plus profonde, cette même faiblesse ait agi négativement dans la médiation des valeurs et de la rationalité propre à ce qu'on pourrait appeler, non sans risque, la «culture industrielle», ou encore la «mentalité industrielle». Ce dernier problème n'est sans doute pas étranger aux difficultés de la planification. Celle-ci éprouvera les plus grandes difficultés à s'imposer notamment lorsqu'il faudra faire respecter dans leur esprit les choix économiques. Il est vrai qu'elle avait à rationaliser ces choix pour satisfaire aussi aux orientations politiques fixées par le gouvernement et qui, on s'en doute, avaient à satisfaire des fins partisanes. La question du développement en Algérie pourrait se poser par rapport à l'embrayage des fins partisanes sur les fins économiques. La planification, externe au politique (en tant qu'instance administrative et économique), imposait des objectifs strictement économiques. Mais, externe aussi aux sociétés nationales, elle en orientait la croissance et l'activité en définissant, en leur lieu et place, leurs objectifs de production par rapport aux objectifs de développement fixés par le gouvernement. Dans cette dernière situation, l'instance de planification apparaît plutôt politique. Le conflit entre fins économiques et fins partisanes sera majeur dans les années 70. Il se résoudra —ou tout du moins ne se posera plus exactement de cette manière— à travers la prise en compte progressive des problèmes posés par la réalisation concrète des actions de développement et surtout, quand le blocage du développement —qui sera l'occasion de la grande pause 1978-1979 entre le second Plan Quadriennal et le premier Plan Quinquennal— constituera une menace politique sérieuse et prégnante.

1.1. planification économique, des principes et des territoires

Le découpage administratif de l'Algérie comprend trois niveaux : les wilayate, les daïrate et les communes (*cf. supra* schéma 04 p. 103). Ces niveaux administratifs, excepté les daïrate, sont aussi

de ce point de vue, le cas de Sid Ahmed Ghozali serait exemplaire : centralien et ingénieur diplômé de l'Ecole des Ponts et Chaussées de Paris, il commence sa carrière en 1964 lorsque que le Président Ahmed Ben Bella le nomme sous-secrétaire d'Etat au travaux publics. Il sera, malgré son appartenance au gouvernement du Président Ahmed Ben Bella, l'artisan des nationalisations du pétrole algérien en tant que directeur de la Sonatrach sous la présidence de Houari Boumediène. Il est évincé en 1979 de son poste de ministre de l'hydraulique pour n'avoir pas respecté la discipline interne du gouvernement du Président Chadli. Il est nommé pourtant ministre des finances de ce même gouvernement en 1988, puis ministre des affaires étrangères en 1989 et premier ministre en 1991. (sources, revue de presse, en particulier, le quotidien *Libération*, du 30 juin 1992).

des niveaux de représentation politique des citoyens algériens (APW et APC). La daïra est une entité administrative regroupant un ensemble de communes. Ses limites correspondent à la plus petite circonscription électorale pour l'élection de l'Assemblée Populaire de la Wilaya (APW). Les textes de 1967 et de 1969 (relatifs aux collectivités territoriales) puis ceux de 1981 (modifiant les deux premiers) transfèrent une partie des pouvoirs, jusque-là l'exclusive de l'Etat et de son administration, aux collectivités territoriales et à l'administration décentralisée. Elles sont appelées à prendre en charge une partie de l'effort de développement dans le cadre de la politique de rééquilibrage des disparités régionales. Cette politique fait suite à l'intégration de tous les territoires et de toutes les populations (contre les tendances autonomistes des anciennes wilayate militaires) et vient après que l'appareil de gouvernement de l'administration de l'Etat s'est consolidé et que l'ensemble des populations et des activités sur le territoire national ont été sous le contrôle effectif du pouvoir central.

Les collectivités territoriales sont invitées à participer plus directement à l'effort de développement en s'insérant dans le processus de planification : les communes et les wilayate sont associées à l'élaboration des Plans Nationaux de Développement (PND). Cette association n'est pas sans ambiguïté. Si les textes sont clairs sur la question, les faits —comme nous avons pu le voir, au moins jusqu'en 1973— tendent à montrer des limites restrictives à leur application : les collectivités locales auront à subir longtemps encore les différents programmes de développement décidés à l'échelon central. Il faut attendre le second Plan Quadriennal (1974-1977) pour que les instruments pratiques de cette association soient véritablement opérationnels : les Plans Communaux de Développement (PCD) vont devenir de véritables Plans individualisés disposant d'une nomenclature propre et d'un financement arrêté pour chaque projet. Le lancement du premier Plan Quinquennal (1980-1984) complète le dispositif avec la mise en œuvre des Plans de Développement de Wilaya (PWD) en remplacement des anciens programmes sectoriels définis dans le cadre exclusif des Plans Nationaux de Développement (PND). En 1981, la wilaya est confirmée dans ses prérogatives de planification par une série de textes qui rend obligatoire l'adoption par délibération de l'APW des Plans de Développement de la Wilaya.

Les textes de 1981 tentent d'ajuster la planification aux recommandations faites après le bilan de 1978-1979 (pause de la planification). L'excès de centralisation avait été dénoncé pour ses tendances invariables à la bureaucratisation des procédures d'individualisation des programmes de développement et par son incapacité à saisir sur le terrain les potentialités de réalisation[1]. Il aura fallu pas moins de 14 années pour que la planification algérienne se mette en œuvre en se rapprochant de l'esprit des textes qui la fondent en 1967. En regard de l'évolution des textes et de celle des institutions —comme nous allons le voir— les procédures de planification n'ont cessé de se corriger et de s'adapter (d'être corrigées et d'être adaptées ?) pour contourner les difficultés de la mise en œuvre concrète du développement économique et social. Dans sa version 1981 —au regard des textes, l'aboutissement et l'apogée de la planification algérienne— la planification s'organise en trois niveaux emboîtés (national, wilaya, commune) qui se contrôlent mutuellement. Ainsi, la préparation d'un Plan National de Développement ne comprend pas moins de cinq

1- l'un des problèmes majeurs et surprenant de l'économie planifiée algérienne étant sa capacité à absorber les investissements : «C'est ainsi qu'à la fin 1978, le reste à réaliser sur les programmes en cours était de l'ordre de 210 milliards de dinars, soit l'équivalent de 4 années de planification au rythme de 1978.» A. Benachenhou, 1982, p. 51.

phases de coordination (selon les indications de H. Boukerzaza, 1991, pp. 154-155 —*cf. supra*, notes 19 p. 127) :

-phase I — le niveau central (en 1981 le ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire —MPAT) arrête les objectifs et les priorités économiques et sociales pour la période du Plan. Il fixe les propositions économiques nécessaires au respect des grands équilibres du développement (répartition des investissements sectoriels, les buts à atteindre en matière de production —RADP-MPAT, 1980). Le MPAT, comme ministère technique assure la conduite et la maîtrise du développement à l'échelle macro économique (loi n°80-11 du 12 décembre 1980), sous réserve de l'approbation du rapport préliminaire en Conseil des ministres :

> «Les grandes orientations sont contenues dans le Rapport préliminaire appelé encore «Directives générales». Cette esquisse de Plan, document de base sur lequel vont s'articuler toutes les opérations préparatoires est conçue par les «techniciens de l'économie» disposant d'un grand pouvoir contributif et associant les bureaux d'études étrangers, les directions de planification des ministères et des wilayate. Il est adopté par l'Organe Central de la Planification et présenté au Conseil des ministres qui arbitre les grands choix.» RN. Saadi, 1985, p. 64.

Sur la base de ce document préliminaire s'organise un processus en «navette» de consultation de toutes les instances économiques du pays, les communes, les wilayate, mais aussi les directions de la planification des sociétés nationales. Après quoi, le projet définitif établi par l'Organe Central de la Planification (OCP), adopté par le Conseil des ministres est soumis à l'approbation du congrès du Parti FLN puis enfin à celle de l'Assemblée Populaire Nationale. L'indication des phases qui suivent donne idée de ce processus en «navette» au niveau des collectivités territoriales :

-phase II — les communes formulent leurs souhaits et vœux en matière de réalisation nécessaire à leur développement dans les limites de leur territoire. Elles constituent ainsi un avant-projet de Plan Communal de Développement (PCD) ;

-phase III — des commissions sectorielles au sein des wilayate réunissent les principales directions représentant à l'exécutif de wilaya les ministères intéressés, étudient l'ensemble des avant-projets de PCD au niveau de chaque daïra. Ces commissions par daïra peuvent évaluer les besoins en terme de programmes inter-communaux qui, associés à ceux propres aux communes, vont constituer une sorte d'avant-projet de Plan de Développement de Wilaya (PWD) ;

-phase IV — la commission de coordination au niveau de chaque wilaya confronte les propositions faites à l'échelle de chaque daïra pour chaque PCD. Cette confrontation permet d'élaborer une proposition de PWD à partir duquel vont être coordonnés et définis les PCD de la wilaya. Il s'agira, dans ce travail de coordination, de rechercher des équilibres sectoriels et spatiaux à partir du principe de complémentarité des opérations entre les communes, selon les grands choix définis au niveau central. Au sortir de cette étape, les PWD et les PCD font office de propositions des wilayate pour le Plan National de Développement (PND) ;

-phase V — une commission du MPAT se déplace au siège de la wilaya pour examiner les propositions. A l'issue de cette procédure et des modifications qu'elle apporte (derniers ajustements aux objectifs nationaux et aux priorités de développement), les PWD et les PCD sont définitivement adoptés.

-Ces procédures de coordination sont complétées par les Plans annuels (de wilayate et nationaux) permettant de suivre et éventuellement de corriger des erreurs de programmation (trop grandes ambitions inadaptées aux capacités de réalisation ou, au contraire, sous-

évaluation des capacités de réalisation). Enfin, depuis le décret n°81-360 du 26 décembre 1981, les wilayate et les communes ont pouvoir de refuser une implantation programmée à l'échelon national :

«Dans le cadre de leurs prérogatives en matière d'aménagement du territoire, la wilaya et la commune ont le pouvoir de refuser —par le biais de leurs assemblées populaires— l'accord préalable d'implantation à «tout projet d'investissement devant être réalisé par l'Etat, les collectivités, les établissements et les entreprises ou organismes publics» qui ne servirait pas les «équilibres et les vocations naturelles de la wilaya.» Elles peuvent demander la présentation de tous éléments techniques —dossiers, rapports, études, etc.— qui seraient en mesure de les informer sur «la nature, la consistance et les implications du projet», selon l'article 4 du décret.» H. Boukerzaza, 1991, p. 158.

-Enfin, selon les dernières versions des procédures d'approbation, les Plans Nationaux de Développement doivent être sanctionnés par un vote à l'Assemblée Nationale Populaire (APN).

Dans le même temps où l'outil de planification se construit, l'Organe Central de la Planification (OCP) évolue. L'ancienne direction générale du Plan et des Etudes Economiques (mise en place par le Plan de Constantine) est rattachée en 1963 à la Présidence. En 1965, l'OCP a le statut de simple direction Nationale de la Planification rattachée au ministère des Finances. Il devient Secrétariat d'Etat au Plan (SEP) en 1970 et enfin, il prend statut de ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MPAT) en 1980. Cette dernière évolution ne serait pas très compréhensible sans noter l'évolution parallèle des organes centraux chargés de l'aménagement (urbanisme et construction notamment).

1.2. le couple SEP-MTPC

Les instances de la planification s'autonomisent au sein du gouvernement en 1970, au lancement du premier Quadriennal (1970-1973) : le Secrétariat d'Etat au Plan (SEP), né du remaniement ministériel de juillet 1970 (Ordonnance 70-53 du 21 juillet 1970) est confirmé dans ses attributions par le décret 70-159 (du 22 octobre 1970).

«Article I — Le Secrétariat d'Etat au Plan est chargé d'élaborer les projets de développement économique et social de la République Algérienne Démocratique et Populaire, sur la base des grands choix et options arrêtés par les instances politiques supérieures du pays.» RADP-MHU, 1981, «Décret n°70-159 du 22 octobre 1970 portant attribution du SEP», p. 38.

Le SEP est chargé de préparer les «projets de directives nécessaires à la confection des Plans à long, moyen et court terme», de préparer les «projets de textes portant organisation des travaux d'élaboration du Plan National de Développement», d'assurer la «bonne exécution des travaux d'élaboration et leur coordination», de faire respecter les calendriers d'élaboration et, enfin, de rapporter l'état d'avancement de l'ensemble des «projets de développement des différents secteurs et branches d'activité» et des «différentes régions du pays». Mais le SEP, ne disposant pas de relais propres à l'échelon local, maîtrisait difficilement l'information :

-il ne pouvait guère agir sur les directions de la planification de différents ministères (planification sectorielle), notamment sur celle du puissant ministère de l'Industrie), lesquelles contrôlaient de plus les directions de la planification des sociétés nationales placées sous leur tutelle ;

-et, ne disposant d'aucun moyen de contrôle direct sur les opérations programmées dans les Plans, il pouvait difficilement agir sur leur localisation.

L'information sur la réalisation des programmes d'industrie et, corollairement, le contrôle des opérations planifiées et pour partie leur localisation, font partie des prérogatives du ministère des

Travaux Publics et de la Construction (MTPC) via la Cadat et son monopole sur l'aménagement des zones industrielles dont il contrôle l'activité à partir de ses Directions des Infrastructures et des Equipements (DIE) de wilayate. En butte aux ambitions d'aménageur du MTPC, le Secrétariat d'Etat au Plan se trouvait réduit, de fait, à négocier à la fois l'information et la coordination des actions programmées au sein des directions de la planification de chaque ministère. Il a dû ainsi, en se confrontant aux différentes politiques spatiales, composer avec les grands ministères (Défense, Industrie, MTPC, Education Nationale, etc.) ; chacun ayant sa stratégie et ses moyens propres pour répondre à l'obligation de résultats imposée par... les Plans nationaux placés sous la jalouse surveillance de la Présidence de la République.

Cependant, un certain nombre d'«erreurs» —implantation de zones industrielles sur des périmètres irrigués, zones urbaines nouvelles implantées sur des terres agricoles à fort rendement, sur-développement et implosion des pôles littoraux, sous-développement des régions intérieures et du Sud— accusées de renforcer le mouvement d'exode rural, suscitent des réactions politiques devant les risques importants de déstabilisation et vont œuvrer à la légitimité d'une instance de la planification renforcée dans son autorité. En 1975, à l'occasion d'un léger remaniement ministériel[1], sera publié le décret portant réorganisation de l'administration centrale du SEP (décret n°75-70 du 29 avril 1975) qui complète les dispositions prises en 1970 :

> «Article I : — Sous l'autorité du secrétaire d'Etat au Plan, assisté du secrétaire général, l'administration centrale du Secrétariat d'Etat au Plan comprend :
> -l'inspection générale de l'économie ;
> -la direction des statistiques et de la comptabilité nationale ;
> -la direction des études de synthèse et de la coordination économique ;
> -la direction de la planification des ressources humaines ;
> -la direction de la planification des activités productives ;
> -la direction du développement des Infrastructures et de l'aménagement du territoire ;
> -la direction des affaires générales.
>
> Les différentes directions exercent leurs activités dans le cadre du décret n°70-159 du 22 octobre 1970 portant attribution du Secrétariat d'Etat au Plan et en liaison organisée avec les autres départements ministériels concernés.» RADP-MHU, 1981, «Décret n°75-70 du 29 avril 1975 portant organisation de l'administration Centrale du SEP», p. 39.

Désormais, le SEP exerce le monopole sur l'information statistique et, à ce titre, contrôle toute l'activité comptable de l'économie (recensements, sondages, enquêtes «d'ordre économique et social»). Mais la principale innovation portera sur la création d'une direction du «développement des infrastructures et de l'aménagement du territoire» qui a pour mission :

> «-d'initier, d'effectuer ou de faire effectuer les études nécessaires à la définition de la politique à moyen et long terme du développement des infrastructures économiques et sociales et de l'aménagement du territoire ;
> -dans le cadre de la politique de décentralisation économique, d'animer la confection des Plans de développement locaux à gestions décentralisées, d'assurer la cohérence de ces programmes régionaux avec les orientations et objectifs fondamentaux des Plans Nationaux de Développement et d'assurer le suivi de leur exécution ;
> -de coordonner, dans le cadre des calendriers et canevas généraux des Plans d'ensemble de l'économie, les travaux d'élaboration des projets de programmes de développement annuels et pluriannuels des secteurs concernés ;
> -d'analyser, à l'aide de bilans et calculs économiques, les projets d'investissement proposés pour leur adoption et leur inscription dans les Plans ;
> -d'assurer le suivi de l'exécution de ces programmes et des études afférentes ;

[1] Réorganisation de l'Administration Centrale du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), décret n°75-30 du 22 janvier 1975, Organisation de l'Administration Centrale du ministère de l'Information et de la Culture, décret 75-73 du 22 janvier 1975.

-d'étudier et de proposer toutes mesures d'ordre économique ou organisationnel nécessaires à la meilleure efficacité des projets et programmes d'équipement des secteurs concernés pour un développement suffisant et cohérent avec les actions et les perspectives de développement des autres secteurs de l'économie nationale.» *ibid*, p. 41.

La publication confidentielle, dans la même année, du «Livre Blanc» (D. Behar, a1980, p. 109) sur l'aménagement du territoire par la direction de la Planification de la Présidence et par le Comité permanent d'études et d'aménagement d'Alger (le COMEDOR) débouche sur la création du Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire (CIMAT), rattaché directement à la Présidence de la République (décret n°75-105 du 27 août 1975).

Selon l'article 2 du décret, le CIMAT :

«[...] a pour mission d'assurer, dans le cadre de la planification, la coordination, l'orientation et le contrôle en matière d'aménagement du territoire. Il est notamment chargé :
-de sensibiliser les administrations à la discipline de planification en matière d'aménagement du territoire,
-d'arbitrer les litiges éventuels concernant les choix de localisation entre l'organe central de planification, les réalisateurs et les collectivités locales dans le cadre des directives inscrites au Plan,
-de proposer toutes les mesures susceptibles d'améliorer l'organisation et le fonctionnement des mécanismes prévus en matière d'aménagement du territoire.» RADP-MHU, 1981, pp. 90-91.

Le CIMAT avait été précédé en 1973 par le Comité Consultatif pour l'Aménagement des Zones Industrielles (CCAZI, Décret n°73-45 du 28 février 1973). Ces structures qui devaient renforcer les positions du SEP, ne pourront aller au-delà des arbitrages sans pouvoir pallier les divergences et l'absence de coordination sur le terrain entre les différentes décisions et pratiques de planification propres à chaque ministère (M. Côte, 1983, pp. 150-153). Mais les orientations générales du second Plan Quadriennal (1974-1977) reconsidèrent les méthodes d'implantation et de localisation des projets industriels.

«Une dimension nouvelle dans l'approche de ces problèmes [renforcement des infrastructures en fonction de la politique d'aménagement de l'espace] a été introduite avec la vision de planification spatiale et d'aménagement du territoire qui doit présider à la conception à moyen et long terme des infrastructures.» RADP-SEP, 1974, p. 15.

Par rapport aux deux premiers Plans (1967-1969 et 1970-1973), il diversifie les objectifs. A la priorité des investissements industriels, s'ajoutent d'autres ordres de préoccupation : l'application de la Révolution Agraire, l'élargissement des objectifs sociaux principalement, l'apparition de préoccupations sur la nature culturelle du développement. Dans le même temps où s'engage le deuxième volet de la stratégie de développement, les prémices d'une stratégie d'aménagement du territoire fondée sur la lutte contre les disparités régionales et les déséquilibres engendrés par la première phase du développement économique, apparaissent. Le rééquilibrage vise à la fois les villes moyennes et le monde rural :

-le lancement de la production de biens de consommation nécessaires à la satisfaction «des besoins les plus urgents et indispensables de la population», second volet de la Révolution Industrielle ; il doit permettre l'intégration des villes moyennes de l'intérieur du pays à la stratégie industrielle et freiner le développement des pôles littoraux ;

-la transformation du secteur rural, par la mise en œuvre de la Révolution Agraire : redistribution de «la terre à ceux qui la travaillent». Il s'agit, à la fois d'intensifier la production agricole (mécanisation, mise en place des coopératives de distribution) et d'endiguer l'urbanisation massive (construction des 1000 villages socialistes).

«Le but de cette politique d'aménagement du territoire est de prévenir à moyen terme un exode rural brutal sur quelques zones de concentration et de maîtriser le rythme et la répartition géographique de l'urbanisation à moyen et plus long terme.» RADP-SEP, 1974, p. 55.

En fait, le second Plan Quadriennal fait écho aux réflexions menées au sein du Secrétariat d'Etat au Plan, quelques années plus tôt :

«La notion d'aménagement du territoire est assez difficile à circonscrire tant il est vrai que cette notion est le résultat de courants de pensée assez divers. Il est néanmoins admis actuellement que la planification économique et l'aménagement du territoire doivent découler d'une seule et même conception imposée par «l'indivisibilité du développement [...]».

Il est admis aussi qu'une planification intégrée doit seulement essayer d'équilibrer les ressources disponibles aux besoins par la fixation d'objectifs à atteindre et la détermination des moyens nécessaires pour y parvenir mais aussi prévoir une répartition géographique donnée des forces productives.» RADP-SEP, 1971, note 101/ITP/DE, p.1.

Ainsi, à la suite des textes portant sur la Révolution Agraire (RA) (Ordonnance n°71-73 du 8 novembre 1971), dans l'année 1975, sera produit l'essentiel des textes afférents, de près ou de loin, à la gestion des sols (sur les Réserves Foncières Communales (RCF), les périmètres d'urbanisation, le cadastre, la mise en place des procédures de Zhun, sur les lotissements et les permis de construire, etc.). Les modifications apportées par le second Plan Quadriennal et le grand débat national autour de la Charte Nationale (FLN, 1976) portent également sur les institutions. Le MTPC se scinde et donne naissance à deux ministères (*cf.* notes 20) :

-le ministère des Travaux Publics (MTP) (décret n°78-34 du 23 février 1978) ;

-le ministère de l'Habitat et de la Construction (MHC — décret n°78-127 du 22 mai 1978).

1.3. de la planification économique aux Plans d'Urbanisme, le couple SEP-MTPC

Ces modifications de l'organigramme du gouvernement, si elles ne lèvent pas toutes les ambiguïtés sur la décision en matière de planification spatiale, s'accompagnent d'une série de mesures en faveur d'une «déconcentration» des programmes d'investissements nationaux. Ces mesures se justifient par le souci de reéquilibrage des disparités régionales :

«L'importance et le contenu de ces programmes [industrialisation - infrastructures - équipements] ont conduit le Conseil de la Révolution à introduire à partir du deuxième Plan Quadriennal, un nouvel instrument, le Plan de développement, destiné à regrouper, dans un cadre cohérent, toutes les interventions de portée locale, proposées par les communes, réalisées et gérées par elles et financées sur les ressources centrales. Ce nouvel instrument est appelé à s'améliorer et s'enrichir pour devenir une des dimensions importantes du système de la planification.

[...]. Parce qu'il sert de support à la politique d'équilibre régional à travers la valorisation des ressources locales, la création d'emplois et la satisfaction des besoins vitaux des populations locales, le Plan Communal de Développement constitue également un instrument privilégié dans la planification spatiale et l'aménagement du territoire.» article *El Moudjahid-APS*, a1978.

notes 20 — *les attributions du ministre de l'Habitat et de la Construction*

«Art. 3 — Le ministre de l'Habitat et de la Construction assure la mise en œuvre de la politique nationale de l'urbanisme, conformément à la politique nationale d'aménagement du territoire. Il propose toutes les mesures permettant l'adaptation de la structure des agglomérations urbaines et des zones rurales à l'évolution démographique et économique.

A ce titre :

1) il contrôle et approuve les études et la réalisation des plans d'aménagement des communes, parties de communes ou groupes de communes ;

2) il est chargé de la création de nouvelles zones d'habitat urbain, des zones industrielles, d'autres zones entrant dans le cadre de plans d'urbanisme, de la restructuration des zones urbaines et de l'implantation de nouveaux villages ;

3) il propose, en commun avec les ministres intéressés, les mesures législatives et réglementaires ainsi que les moyens nécessaires à l'application de la politique des réserves foncières et en suit l'application.» Extraits du décret n°78-127 du 27 mai 1978, RADP-MHU, 1981, *Recueil des textes législatifs*, p. 157.

«Quant au PMU [Plan de Modernisation Urbaine], dont l'inscription a bénéficié au titre du deuxième Plan Quadriennal, à plus de 40 villes, dans une première phase, ils sont destinés à améliorer le cadre de vie des populations urbaines par la création ou l'extension des équipements collectifs, à organiser et à planifier le développement de ces villes de façon à maîtriser la croissance des phénomènes urbains et encourager la croissance des villes secondaires notamment dans les régions destinées à devenir des zones d'attraction économiques.

L'importance des objectifs ainsi assignés aux Plans Communaux de Développement et aux programmes de modernisation urbains et l'impact direct attendu sur les conditions de vie des populations, expliquent l'effort considérable que l'Etat leur a consacré en leur accordant une dotation financière globale de plus de 13 milliards de dinars.» *ibid.*

(industrie notamment). L'utilisation des crédits se serait effectuée approximativement de la façon suivante :

-40% affectés à la préparation et à l'aménagement de zones urbaines (notamment les Zhun) ;

-24% affectés à l'assainissement urbain ;

-20% affectés à la réfection et à la construction de réseaux de distribution d'eau potable ;

-16% affectés à diverses opérations d'équipements[1].

Les Plans de Modernisation Urbaine (PMU) intéressaient les grandes et moyennes villes sous-équipées et ne pouvant dans l'état, absorber les programmes d'investissement productifs Contrairement aux PMU, les Plans Communaux de Développement (PCD) concernent toutes les communes. La création de ces deux instruments de planification économique locale est concomitante aux textes révisant les procédures des Plans d'Urbanisme Directeur (PUD) jusqu'alors régis par les textes Sudreau du 31 décembre 1958. Ils «proclament la programmation communale» (A. Zucchelli, 1983, vol. I, p. 166 —*cf.* notes 21).

A partir des recherches méthodologiques des services centraux du Bureau d'Etudes Techniques d'Architecture et d'Urbanisme (ETAU) (ETAU, *document U3* et *document U4*, 1969), revues et corrigées par la direction des études de la Cadat (Cadat, 1972), le PUD quitte les limites de l'agglomération pour embrasser tout le territoire de la commune dont il va définir l'aménagement pour le court (5 ans) et le moyen terme (10 ans) et le projeter dans ses grandes lignes pour le long terme (25 ans). Dans sa nouvelle version, il se présente comme un «instrument de planification locale» —planification entendue ici dans sa double acception, économique et spatiale. Pour ce faire, le

notes 21 — *les PCD et PMU, la programmation communale*

«Le PCD et le PMU, soumis à l'examen des autorités centrales de programmation et de planification, offrent ainsi un tableau des différentes situations urbaines et rurales caractérisant le processus de transformation du pays (retard, stagnation, croissance rapide, ...) et permettent de mieux définir les orientations et mieux répartir les investissements publics d'une part et d'essayer d'atténuer les déséquilibres dans et entre certaines régions ou aires géographiques et enfin de corriger les tendances à «gonfler» la demande de crédits par les APC et les obliger à estimer sérieusement leurs besoins et à pondérer de manière responsable les intérêts locaux avec ceux de la collectivité nationale.

L'étude et la formulation du PCD et du PMU portent essentiellement sur le domaine socio-économique et sur l'habitat et les infrastructures.» pp. 167-168.

«Les propositions d'investissement basées soit sur les ressources locales produites par la fiscalité, les activités économiques municipales et par les recettes diverses ou alimentées par les financements de l'Etat et consacrées aux divers projets, doivent être «localisées» et «évaluées» du point de vue :

-de la consommation du sol ;

-de leur compatibilité avec l'environnement naturel, social, technologique, infrastructurel ;

-et, facteur très important, des effets positifs et/ou négatifs que ces projets peuvent induire sur les structures économiques, sociales, physiques/spatiales actuelles et futures de la commune.

Les choix de la localisation et l'évaluation des investissements programmés sont déterminés à partir de l'analyse globale du système urbain et de l'analyse particulière des relations régissant le système auquel appartient chaque projet : par ex. les nouveaux établissements scolaires par rapport aux exigences de la carte scolaire ; etc.» p. 168. Extraits de *Introduction à l'urbanisme opérationnel et à la composition urbaine*, Volume 1, A. Zucchelli, 1983.

1- Sources, G. Mutin, a1984, p. 134. Selon C. Rahmani (1982), la répartition aurait été la suivante : réseaux, AEP, assainissement : 39% ; Infrastructures économiques (abattoirs, marchés, centres commerciaux, gares routières etc.) : 14% ; Infrastructures sociales (cliniques, centres de soins, sports, loisirs, culture) : 33% ; Infrastructures administratives (bâtiments, commerce) : 3% ; Moyens de réalisation : 3% ; Equipements administratifs : 3%. p. 226.

PUD intègre d'une part, des données socio-économiques précises (paramètres démographique, économique, spatial) et d'autre part, les prévisions d'investissement connues au Plan national (programmes des Plans Nationaux de Développement). En théorie, le PUD sert à la fois, à évaluer les besoins de la population de la commune et à «retenir» les terrains nécessaires à leur satisfaction (définition des périmètres d'urbanisation). Ces besoins recensés, listés puis classés par ordre de priorité, définissent autant de lignes de programmes d'investissement locaux qui sont repris, ajustés et actualisés par les PCD ou les PMU. Ces derniers, en phase avec les Plans nationaux, relayent les prévisions du PUD sur le court terme. Mais les programmes d'investissement locaux font l'objet de contrôles dès le niveau de la wilaya —coordination régionale— ainsi qu'au niveau des instances centrales de la planification —coordination nationale— ; ces différents niveaux de contrôle favorisent les instances nationales de coordination (SEP-CIMAT et les arbitrages de la direction de la Planification de la Présidence). Ils limitent considérablement l'autonomie de décision des collectivités locales :

-sur la programmation effective (investissement) des opérations de développement financées par l'Etat ;

-sur le phasage des réalisations ;

-et, surtout, sur les implantations des programmes d'industrialisation.

Ces limites imposées à la décision des collectivités locales et la volonté politique des «plus hautes instances» de diffuser, coûte que coûte, le développement sur l'ensemble du territoire, vont favoriser la pratique du «saupoudrage» des investissements (infrastructures - équipements - programmes industriels - programmes de logements) sur l'ensemble du territoire ; saupoudrage qui n'était sans doute pas sans relation avec les négociations entre les différentes directions de la planification des ministères, entérinées par le SEP après arbitrage de la direction de la Planification de la Présidence via le CIMAT.

Les PUD, PCD et plus encore les PMU, n'intéressent de fait que les programmes d'équipement et d'infrastructure dits d'accompagnement ou encore d'accueil. En fait, les programmes d'investissements dits productifs leur échappent complètement : à peine revient-il au PUD, l'évaluation des tendances de l'emploi calculées selon les secteurs d'activité en fonction des hypothèses démographiques, l'affectation des terrains à l'Industrie et aux activités économiques (Zone Industrielle—ZI et Zone d'Activité —ZA), et la préservation des terrains agricoles (périmètre d'urbanisation). La décision en matière d'investissement productif reste l'exclusive de l'Etat, contrainte par le modèle de développement et les échéances qu'il fixe et, à l'autre bout, par la capacité des sites à accueillir les opérations[1].

«[...], la croissance de Tlemcen semble révéler deux faits parallèles :

-une économie locale aliénée aux stratégies nationales, aux décisions à l'échelle nationale.

-un effet de démonstration de la réalité du développement. Les références qu'utilisent les formes du développement algérien déterminent les choix en matière de production et de gestion des espaces.

Ces deux faits ont pour effet de bloquer toute prise en charge locale des contraintes du développement. Seules restent la gestion des programmes imposés et la gestion de leurs nuisances. Nous supposons alors que la stratégie de développement ne reçoit jamais à temps les corrections qui apparaissent nécessaires lors de sa mise en œuvre à l'échelle locale. Il semble que la croissance urbaine échappe réellement à tout contrôle parce que justement cette stratégie exclut en partie ses modalités d'application et donc se révise peu. Elle en devient inopérante. Cette hypothèse pourrait rendre compte des brusques changements d'orientation, des prises de décisions pragmatiques auxquels on arrive périodiquement.» M. Al Dbiyat, JY. Toussaint, a1987, p. 253.

Organisant la négociation avec les différentes directions de la planification des ministères, il semble que, par le truchement du CIMAT, le SEP conquière progressivement sa reconnaissance institutionnelle concrète. Mais la planification spatiale lui échappe encore largement. Elle est confiée au MTPC-MHC à qui revient la tutelle des bureaux d'études produisant l'aménagement ; aménagement limité par ailleurs à la production des Plans d'urbanisme, à l'urbanisme opérationnel (Zhun et lotissements) et aux différents régimes fonciers du patrimoine des communes (notamment les lois sur les Réserves Foncières communales —RFC). Autrement dit, l'aménagement du territoire serait une prérogative économique du SEP, mise en œuvre spatialement par le MTPC-MHC au fur et à mesure des opérations d'implantation et de localisation des unités productives ainsi que de celles des équipements et infrastructures. Ainsi, il n'existerait pas, au moins jusqu'en 1980, de dispositifs institutionnels et surtout organisationnels autonomes et sous tutelle du SEP, chargés d'anticiper et de projeter dans l'espace du territoire la planification économique. Cela signifie-t-il qu'il n'existait pas de politique d'aménagement du territoire ? La réponse est ambigüe, mais le rôle des PCD et le rôle des wilayate fait pencher du côté de l'existence effective d'une politique d'aménagement du territoire non officiellement théorisée mais très concrète et très pragmatique. En effet il existe une politique urbaine, c'est-à-dire un ensemble de dispositifs institutionnels et organisationnels chargé à la fois de gérer les problèmes posés par l'implantation des programmes de développement économique (notamment les phénomènes d'urbanisation induits par la création d'emplois) et d'adapter localement le territoire aux besoins en équipements et infrastructures (notamment le logement et les communications) induits par ces programmes.

En ce sens, les PUD et les PMU, voire les PCD des communes urbanisées, concourent tous à la modernisation de la ville, c'est-à-dire aussi, à son adaptation aux impératifs de coordination sur tout le territoire de la production industrielle. Il s'agit d'adapter le territoire à l'effort d'industrialisation. Mais déclarer cette stratégie, c'était aussi déclarer l'impasse faite sur le développement agricole, au profit de l'option industrielle (A. Henni, 1991, pp. 50-51). C'est une hypothèse qui mériterait d'être approfondie, mais il semble bien que les économistes s'accordent à pointer le dramatique échec de la politique agricole algérienne ; tout comme ils s'accordent à dénoncer les écarts entre le modèle de développement et sa mise en œuvre concrète en observant le peu de cas fait du rôle structurant de l'agriculture dans le noircissement de la matrice interindustrielle d'une part et dans la maîtrise des flux migratoires internes (exode rural) d'autre part.

1.4. le couple MPAT-MUCH

En 1980, après le décret n° 79-58 du 8 mars 1979 portant organisation et formation du Gouvernement, le MHC devient ministère de l'Urbanisme de la Construction et de l'Habitat (MUCH), (Décret n°80-27 du 2 février 1980) ; il abandonne définitivement ses attributions en matière d'aménagement du territoire, au profit du SEP devenu ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MPAT) (Décret n°80-52 du 23 février 1980). Le CIMAT est dissout (Décret n°80-88 du 30 mars 1980).

Désormais, après la pause-bilan de la planification des années 1978-1979, la planification économique et la planification spatiale sont associées au sein d'un même ministère, le MPAT, doté au sein de chaque wilaya de Directions de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

(DPAT). Elles sont chargées, à l'échelon local, de la réalisation des Plans de Développement des Wilayate (PWD) et des Plans Communaux de Développement (PCD), de travailler et de veiller à la cohérence des actions économiques et sociales de développement mises en œuvre dans le premier Plan Quinquennal (1980-1984).

Le MPAT, auquel sont transférés les «attributions, les fonctions, les structures, les moyens et personnels» de l'ancien SEP, est chargé d'établir un Plan d'Aménagement du Territoire et de coordonner à l'échelon régional, l'ensemble des actions d'aménagement et d'implantation des programmes économiques et sociaux. Les études seront désormais confiées à l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT) et à ses agences régionales.

Le ministère de l'Urbanisme de la Construction et de l'Habitat (MUCH) a pour mission :

-de concevoir et de proposer des mesures de politique nationale en matière d'urbanisme et de construction (équipement) et d'habitat ;

-de préparer la codification des règlements et normes d'urbanisme et de construction (équipement et habitat) et la mise en place des moyens matériels et humains nécessaires à leur application ;

-d'orienter, d'animer et de contrôler, l'activité des organismes et entreprises sous sa tutelle, chargés des études et des travaux d'urbanisme et d'aménagement ;

-de programmer, «en liaison avec les administrations et les organismes concernés», les grands équipements, les opérations logements et leurs équipements d'accompagnement, les orientations technologiques de la construction ;

-d'élaborer et de mettre en œuvre les mesures et modalités de gestion et d'organisation du patrimoine immobilier national (politique des loyers et d'accession à la propriété).

Il est chargé, entre autres :

«[...] :
-des études et Plans d'orientation ou opérationnels d'urbanisme et d'aménagement situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation ; [...] ;
-de participer avec les administrations et organismes concernés, aux études générales, en vue du choix, des sites, ainsi qu'aux études sur les potentialités d'urbanisation et d'aménagement des différentes régions du pays ; [...] ;
-de préparer et de mettre en œuvre avec les administrations et organismes concernés, la politique nationale d'aménagement spatial, notamment en vue d'une restructuration du système urbain ; [...]
-d'instruire et de délivrer, dans le cadre de la législation en vigueur, les permis de construire des unités industrielles et des constructions à vocation nationale et de donner un avis sur celles à vocation régionale ; [...] ;
-de suivre et de contrôler la réalisation des programmes d'habitat, des études de normalisation et du choix des typologies en matière d'habitat urbain et rural ; [...].» RADP-MHU, 1981, Extraits du décret n°80-27 du 9 février 1980 pp. 45-49.

La création des DPAT représente un véritable transfert des compétences jusque-là l'exclusive du personnel politique, et notamment du wali, au profit du personnel technique (économiste et aménageur). Il semblerait que la création du MPAT et de ses directions de wilaya en parallèle et en complément des anciennes Direction de l'Urbanisme de la Construction et de l'Habitat (maintenues) soit corrélative d'une tentative de corriger un ensemble d'erreurs ou de dysfonctionnements imputés à la faiblesse de la coordination des programmes de développement. La stratégie de correction semble avoir privilégié le renforcement de l'action des services techniques (ministère technique et direction technique de wilaya), en favorisant, en quelque sorte, le mode opératoire aux dépens du mode de décision : une évidence, dans la mesure où l'on peut

considérer que la décision n'est validée que pour autant qu'elle est relayée techniquement et que les procédures qu'elle mobilise se matérialisent.

1.5. concertation, coordination, formation ou la gestion du développement

L'ensemble des modifications du schéma institutionnel de l'administration algérienne, vu ici sous l'angle restreint des institutions impliquées dans l'administration du territoire (pris comme dispositif matériel organisé pour satisfaire aux exigences du développement) tendent à rééquilibrer les pouvoirs en faveur du personnel technique. En quelque sorte, dans les modifications des dispositions institutionnelles depuis 1967, on assisterait à un transfert de légitimité de l'action de développement du personnel politique (partisans) vers le personnel technique et, conséquemment, à l'organisation technique du développement sous le contrôle vigilant du politique. C'est le cas par exemple du fonctionnement de la wilaya : les différentes réformes de cette institution tendent à définir toujours plus précisément les tâches, rôles et pouvoirs respectifs de l'Assemblée Populaire, de l'Exécutif et du wali autour du développement local. Dans sa dernière mouture, le pouvoir des directions techniques s'accroît[1] (sous la direction du wali c'est vrai). Les transformations de l'Organe Central de la Planification (OCP) vont dans le même sens[2]. Enfin, l'histoire des bureaux d'études et des entreprises par rapport à leur dotation en capital et moyens va également dans le sens d'une prise en charge toujours moindre du politique au profit des techniciens.

C'est là ce que l'on perçoit à travers les textes, recommandations et actions (nomination de responsables, dotation, etc.). Toutefois, cette tendance est contredite en partie par l'emprise du Parti FLN dans les conditions d'adhésion au projet de développement : l'adhésion obligatoire au Parti comme «sésame» à tous les postes de responsabilité, y compris les postes et fonctions réputés strictement techniques. De même, *a contrario* de ce qui vient d'être dit, les différents travaux portant sur les conditions pratiques de mise en œuvre de la planification et par conséquent, du développement, tendent à s'accorder sur les difficultés à maîtriser techniquement les programmes de développement. Le problème algérien du développement est intéressant du point de vue économique en cela que les disponibilités capitalistiques étaient énormes (rente pétrolière) et qu'en ce sens, tout était virtuellement possible sans coûts sociaux élevés (prélèvement sur l'activité nationale pour financer le développement et limitation afférente de la consommation). Mais les «restes à réaliser» (les fameux «RAR») très nombreux et si célèbres en Algérie (*cf.* notes 22), montraient que justement le problème du développement ne se posait pas en terme de capital, mais en terme d'absorption du capital rendu disponible pour la mise en œuvre de l'effort de développement. Les responsabilités dans ces difficultés ne sont pas toujours faciles à identifier. Les explications sont nombreuses et beaucoup s'en remettent à l'action délétère

1- le pouvoir des directions techniques réunies dans l'exécutif de wilaya est nettement supérieur à celui de l'Assemblée Populaire : les délibérations de ces dernières sont totalement dépendantes des dossiers préparés par les services des directions techniques de wilaya, lesquelles avaient de plus pour mission de servir de service technique pour les communes ne disposant pas de service technique en propre.

2- il faudrait d'ailleurs, pour distinguer entre ministère politique et ministère technique, observer les nominations de ministre. Ainsi, au MPAT et au MUCH, il semblerait que le choix des ministres se porte sur le personnel politique recruté parmi le personnel technique.

d'agents de l'intérieur ou de l'extérieur, ennemis ; mais plus rares sont ceux qui prennent en compte et incriminent une situation objective de sous-développement, prise comme moyen à la fois mental et matériel des conditions du développement. En ce sens, il y a, en Algérie, une tendance à nier le poids du sous-développement dans la stratégie de développement (*cf.* le débat esquissé entre développement endogène et développement exogène —en introduction).

Je laisserai de côté les explications se rapportant aux sabotages plus ou moins orchestrés par les forces réactionnaires dominées par la bourgeoisie dont les intérêts étaient antinomiques à l'option socialiste (*cf. infra*, notes 23 p. 148). D. Liabes (a1984) montre combien cette bourgeoisie à la fois est trop faible pour mettre ses forces dans un tel combat et ce qu'elle doit dans sa formation (accumulation du capital) aux formes de redistribution de la rente pétrolière par la stratégie de développement. Ce qui ne signifie pas à terme, qu'elle ne puisse pas, en tant que classe constituée, revendiquer sa part de pouvoir et ce d'autant, comme le fait remarquer D. Liabes, que ses tendances nationalistes sont puissantes, à la mesure des difficultés qu'elle éprouve pour s'imposer face au capital international. En ce sens, elle serait, par rapport à ses intérêts propres, plutôt encline à défendre un marché intérieur qui lui est acquis *de facto*.

Une autre explication tend à incriminer les effets destructurants des politiques impérialistes des puissances industrielles occidentales et asiatiques à l'égard des pays dominés. Cette situation est globalement désastreuse et, à l'évidence, rend extrêmement complexe la mise en œuvre d'un effort de développement. Cependant, le désastre sera d'autant plus grand que les politiques impérialistes peuvent s'appuyer sur un certain nombre de faiblesses intérieures. Généralement, en ce sens, le fait de désigner l'ennemi de l'extérieur n'a d'autre fonction que de conserver en l'état les privilèges qu'une certaine dépendance dans l'indépendance peut octroyer (notamment sur l'accès au marché intérieur et les mécanismes de corruptions afférents et organisés).

Enfin, une troisième explication, généralement admise, stigmatise le rôle de la bureaucratisation des institutions algériennes et la formation d'une caste de bureaucrates cherchant à exercer le

notes 22 — *autour de la réalisation des investissements*

«Les causes qui maintiennent la capacité d'absorption à un bas niveau se rapportent :
a) au processus institutionnel de prise de décision ;
b) à la bureaucratie et aux procédures administratives ;
c) aux infrastructures inadéquates ;
d) à la non-existence d'économie externe;
e) à la basse qualification technique des ouvriers disponibles, et le nombre insuffisant de techniciens de bonne expérience.» HM. Temmar, 1983, p. 184.

Les retards de réalisation par rapport aux programmes d'exécution varient d'une année et demie à quatre ans : 38% des projets ont accusé un retard d'une année et demie, 33% un retard de deux ans et demi, 19% un retard de trois ans, 10% un retard de quatre années et plus. Les surcoûts engendrés par cette situation sont importants, pour ce qui est de la construction et du génie civil ils sont de l'ordre de 100% (sources HM. Temmar, 1983, p. 184).

Les déficits en encadrement comme cause principale de reconduction des dépendances technologiques et économiques :

«Du point de vue de l'indépendance technologique, les deux niveaux techniciens et gestionnaires [...] sont de première importance. Les déficits de 41% du niveau supérieur pour le secteur [industriel] et 42% au niveau moyen pour les industries manufacturières témoignent du fait qu'*un processus d'accumulation de l'innovation ne peut pas démarrer dans un proche avenir*. En fait, la situation est plus grave si l'on tient compte du bas niveau de qualification technique et du manque général d'un enseignement en gestion de niveau supérieur [...] et moyen.

En 1973, le groupe de travail du Ministère de l'Industrie sur le transfert de technologie définissait les objectifs minimaux à atteindre en 1977 : 25% des projets à exécuter sous la direction d'ingénieurs locaux, 25% des plans d'architecture et technique et 50% (dans les industries métalliques) à 25% (dans les industries de construction) des travaux d'études à entreprendre par des services locaux d'études techniques. [...]

«En 1979, 75% des projets en construction ou terminés étaient des contrats globaux (produits en main) et 20% étaient réalisés par des bureaux d'études étrangers d'ingénierie. Pour des industries critiques, telles que le pétrole, tous les projets furent confiés aux sociétés étrangères d'ingénierie qui en assumèrent la responsabilité générale pour l'exécution : on compte des sociétés françaises (ENSA, TECHNIP, KREBS, SOCEA), britanniques (CJB), japonaises (Japon-Gasoline, Mitsui), italiennes (SNAM, PROGETTI). Des groupes locaux furent inclus (d'une manière limitée) au titre de sous-traitants et sur une base libre.

En effet pour atteindre les objectifs minimaux indiqués ci-dessus, le besoin annuel en professionnels expérimentés et qualifiés est estimé à 2 600.

En 1977, le total des ingénieurs nouvellement formés et d'étudiants diplômés dans les sciences appliquées et économiques était en fait inférieur à 1 700.» HM. Temmar, 1983, pp. 197-198.

monopole du pouvoir contre les intérêts de la nation pour ses intérêts propres. Cette explication a l'avantage de désigner un ennemi intérieur sans forcément avoir à l'identifier en propre.

Il semble à bien des égards, que ces explications soient contingentes et ne dénoncent pas tout à fait les problèmes profonds que rencontrent les stratégies de développement dans les pays en voie de développement et notamment ceux d'entre eux qui n'ont pas de problèmes de ressources propres pour les financer. Il semble plus fécond de s'en rapporter aux problèmes propres à la situation de sous-développement et ce n'est pas là jouer fatalement sur les mots. Ainsi de ce point de vue —et l'Algérie en est un exemple frappant— la question posée autour d'un conflit de légitimité entre le personnel politique et le personnel technique risque de renvoyer à un faux problème et d'en cacher un autre ayant trait à la situation de ces deux catégories de personnel impliquées l'une et l'autre dans l'administration de la société globale. Il semble, au moins à travers les intentions participant à la mise en place des institutions (notamment celles organisant la formation et la recherche scientifique) que le personnel politique n'ait eu de cesse que de s'associer les bonnes grâces et les compétences du personnel technique, tout en cherchant, c'est vrai, à le contrôler très étroitement. Ce souci n'était pas seulement un pur désir de modernité ou le fait d'une philanthropie scientifique, mais plutôt une recherche d'efficacité dans l'action politique par la réalisation concrète du credo politique de développement, autrement dit, pour le maintien en l'état des conditions de légitimité de la classe politique algérienne (notamment depuis 1965). Cette condition était d'autant plus prégnante que l'option algérienne de développement exigeait la maîtrise de la technologie moderne, condition *sine qua non,* pour aller se battre dans la cour des grands (c'est-à-dire pour s'introduire sur le marché international avec d'autres produits à négocier que ceux du sous-sol)[1].

Le schéma rapidement esquissé de la planification et de ses différentes phases de mise en œuvre concrète sur l'ensemble du territoire à travers des instruments tels que les PCD, PMU et PWD s'inspirait d'une politique de décentralisation. Il est difficile d'en contester l'efficacité démocratique et l'action contre les phénomènes de bureaucratisation des procédures centralisées. Ce schéma mettait en place un ensemble de moyens de coordination et de concertation qui, *a priori,* n'avaient guère de raison de ne pas fonctionner et de se bureaucratiser plus qu'un autre. Cependant, ce schéma ne pouvait devenir opérationnellement efficace qu'à la condition d'une maîtrise et d'une gestion de l'information exemplaire : entendu par là, la capacité, tant en moyens techniques qu'en moyens intellectuels, à la faire circuler, à la gérer et à l'interpréter (notamment les traitements statistiques et la capacité à mobiliser ces données). Les tâches de concertation et de coordination demandaient des moyens d'évaluation en amont et en aval (programmation et réalisation) pour suivre les niveaux de réalisation, d'absorption des investissements et pour modifier en conséquence les programmes. Les RAR montrent les difficultés de circulation de l'information dans la mesure où justement ils pointent le différenciel qu'il peut y avoir entre d'une part les investissements (planification sectorielle des investissements) et d'autre part, les réalisations (absorption des investissements et échéanciers de réalisation) : tout se passe comme si ces deux niveaux ne s'informaient pas l'un l'autre ; comme si la volonté politique de se *payer* un

1- en ce sens, la visée politique n'était pas mince si l'on replace l'Algérie dans le contexte des équilibres géo-politiques maghrébins, voire africains.

développement n'était pas informée des résistances du terrain[1]. Concrètement, il arrivait sur le terrain, qu'une fois le projet réalisé (voire dès la prise de décision de la réalisation ou simplement dès la signature d'un contrat de réalisation) les tutelles (les ministères généralement) se désintéressent du projet (M. Benguerna et A. Kadri, a1990, pp. 155-170). AB. Zahlan (a1990) décrit cette situation comme un état général des économies arabes contemporaines :

> «La plupart des pays arabes pratiquent une forme d'économie de rente [...]. Les pays producteurs de pétrole —qui réalisent 75% de tous les investissements dans le monde arabe— en sont la forme extrême. Dans une économie de rente, la productivité, l'efficacité, la science et la technologie sont la moindre des priorités. La poursuite et la manipulation du pouvoir peuvent s'obtenir grâce à l'assistance d'excellents services d'engineering internationaux. Ceux qui ont une position leur assurant le pouvoir et l'influence peuvent tirer une richesse immense et immédiate par le simple fait de jouer les intermédiaires dans l'attribution d'un contrat. Bien souvent, la commission de l'agent dépasse le profit de la firme. Cependant, les commissions ne sont pas la seule raison qui pousse un décideur à choisir un contrat clef en main ou produit en main : un dirigeant ou un décideur éprouve une jouissance sans borne quand d'un trait de plume, il fait exister sans effort un port d'un coût de 2 milliards de dollars, une entreprise LNC d'un milliard de dollars, une cité industrielle de 15 milliards de dollars et ainsi de suite. Mais au fur et à mesure que nous approchons de 1990, ce type d'attitude semble être sur le déclin.» pp. 121-122.

Ce sont là des remarques qui intéressent assez directement le processus de décision et les intérêts propres aux décideurs. Si, à n'en pas douter, ces dimensions existent en Algérie, il semble qu'elles soient —à la fois dans leurs causes et dans leurs effets— moins imputables aux structures mises en place et encore moins aux moyens matériels (notamment les dotations en capital et en moyens matériels) qu'à leur efficience technique, c'est-à-dire aux moyens en force de travail et notamment en force de travail qualifiée. En fait, ces structures —institutions, administrations et entreprises— richement dotées (en moyens matériels comme en moyens d'action) ne disposaient peut-être pas exactement du personnel qualifié pour les tâches qui leur incombaient. Cette situation prend plusieurs formes souvent combinées : 1) la rareté du personnel d'encadrement technique (*cf. supra*, notes 22 p. 141), 2) la gestion des ressources disponibles et 3) l'inadéquation des formations du personnel qualifié disponible (notamment pour ce qui est du personnel formé à l'étranger).

La formation de nombreux cadres à l'étranger posait de manière souvent dramatique les conditions d'adéquation entre la fonction et l'environnement social, culturel et productif algérien : il est une chose d'apprendre la gestion aux Etats-Unis et une autre d'être opérationnel avec ce même savoir dans une société nationale algérienne ; ce qui était valable pour la gestion l'était aussi pour l'organisation technique du procès de travail. Un simple exemple : le calcul d'une route à la Cadat demandait dix fois plus de temps à la Mission Technique qu'en France (selon les ingénieurs VSNA qui avaient à faire les calculs et qui étaient formés en France) ; l'absence d'outillage informatique en état de fonctionnement[2] (*cf. infra*, anecdote 20 p. 232) ainsi que les innombrables difficultés des ingénieurs VSNA (étrangers donc) à adapter leur savoir et leur compétence aux conditions locales de production en étaient les deux causes principales. Mais le plus difficile semblait, selon mes observations (à Tlemcen, mais aussi dans les milieux coopérants à Sidi Bel Abbès), l'adaptation aux mentalités (ou, à défaut d'un autre vocable plus précis, à la culture) et cela semblait être directement proportionnel à la qualité de la formation : plus le technicien était

- ainsi, par exemple, tout le temps que j'ai travaillé à la Cadat, j'ai pu ignorer l'existence des PCD et PWD...
- à l'époque, cet outillage était disponible à la Direction Régionale d'Oran, mais les problèmes de maintenance en interdisaient la gestion de planning entre les différentes missions techniques.

pointu en son domaine, plus son adaptation à l'environnement algérien était difficile. Ce qui était valable pour les étrangers l'était pour les Algériens et sans doute de manière plus radicale encore. L'impossibilité d'agir sur le réel à hauteur de leur qualification tendait à dévaloriser leur position et ceci ceci était d'autant plus mal vécu qu'ils avaient eu en général pour revenir en Algérie, à refuser des perspectives de carrières à l'étranger à la suite de leurs études. Antoine B. Zahlan (a1990) explique ainsi une grande partie de la fuite des «cerveaux» des pays arabes. De plus, la formation des cadres en Algérie même se faisait en langue étrangère (le français généralement), avec des manuels étrangers ; de plus, cette formation était, le plus souvent, assurée par du personnel enseignant étranger (c'était le cas notamment pour les universités techniques et les instituts de formation de techniciens) ; ces formations pouvaient organiser un déphasage complet entre les compétences acquises et l'environnement social et technique local.

Enfin généralement, l'inadéquation de la formation à l'environnement local poussait à l'affectation de ce type de personnel technique aux tâches de contrôle administratif (soit directement au sein des ministères, soit au sein des sociétés nationales) ; l'exemple réputé étant celui de quelques célèbres génies formés à l'informatique dite *hard* (conception et construction des machines informatiques) et qui ne trouvaient aucun moyen en Algérie de faire valoir leur formation (généralement très pointue)[1], autrement que derrière un bureau avec le titre de responsable ou de directeur du «département Informatique».

En bref, cette situation du personnel technique devrait, à mon sens, pouvoir éclairer ce qui m'est apparu comme un paradoxe algérien : Etat jacobin —en cela, digne héritier de la puissance coloniale— en «déconcentration», «débureaucratisation» et «décentralisation» permanente —en cela, mauvais élève de la puissance coloniale. La situation de pénurie en main d'œuvre qualifiée n'était pas également répartie sur tout le territoire (de même que la qualité opérationnelle au sein des organisations algériennes (au sens large) n'était pas homogène sur tout le territoire). C'est là une intuition liée à ma propre expérience à la Cadat : l'efficacité technique de celle-ci était meilleure à Alger qu'à Oran, et bien meilleure à Oran qu'à Tlemcen, etc. Spéculation pour spéculation, il semble bien que la rareté du personnel technique, au moins jusqu'en 1980, ait joué en faveur d'une centralisation de fait et d'un «cercle vicieux bureaucratique» (au sens où peut l'entendre Michel Crozier (e1971), mais porté ici à l'échelle nationale), contre la décentralisation pourtant politiquement instituée et, à tout point de vue sans doute, plus favorable au bon fonctionnement des tâches de concertation et de coordination nécessaires à la maîtrise des effets du développement. Les cadres —comme nous aurons l'occasion de le percevoir dans la description de la Mission Technique de Tlemcen— préféraient de loin Alger à Tlemcen ou Béni-Saf, sans doute à cause de la proximité du pouvoir, mais aussi et surtout à cause de l'environnement où ils avaient à évoluer, tant sur le plan culturel que sur celui du prestige et de la reconnaissance de leurs positions par rapport à leurs fonctions[2]. En fait, l'absence, au niveau local, d'encadrement

1- dans ce cas, les titulaires de ces diplômes retournaient faire carrière à l'étranger ou rentraient dans les affaires dans le secteur privé ; ils étaient, dans les deux cas, généralement définitivement perdus du point de vue de l'efficacité qui avait poussé l'Etat à financer leurs études.

2- radio trottoir insistait volontiers sur la différence qu'il y avait entre Alger et la province, entre «Algé-rois» et «Algé-riens.» Longtemps être nommé dans les wilayate du Sud ou des Hauts plateaux équivalait, pour un fonctionnaire ou un cadre de haut niveau, à une sanction disciplinaire, et ceci, le plus souvent malgré des conditions de logement et de confort supérieures (eau, circulation, etc.). *Cf.*, à ce propos, le roman de R. Mimouni, 1989, *L'honneur perdu de la tribu.*

technique efficient et apte à prendre concrètement en charge le développement, tendait (et c'est là une dernière spéculation) à renforcer le contrôle du pouvoir central, bloquant définitivement l'autonomie de décision des collectivités territoriales. Ce mouvement s'accentuait par les conditions d'accès aux postes et fonctions de commandement, tant dans les secteurs proprement administratifs que productifs, postes monopolisés par un personnel qualifié surtout par son adhésion au Parti FLN et sa capacité à mobiliser le Parti pour ses ambitions propres. Le personnel politique se trouvait là largement avantagé. De fait, le cercle vicieux bureaucratique trouvait sa source moins dans le système bureaucratique lui-même que dans l'absence de concurrence, au sein de ce système, d'un groupe tirant son pouvoir de ses compétences effectives à faire fonctionner la machine productive. Ainsi, les sanctions politiques encourues pour toute erreur sur le terrain ne facilitaient guère la remontée vers Alger de l'information concernant les situations locales concrètes, au profit d'informations destinées à masquer cette réalité.

1.6. les effets sur les bureaux d'études et les aléas de la Cadat

L'aménagement d'Alger fait l'objet d'un traitement séparé. Il est confié au Comité Permanent d'Etudes et de Développement, d'Organisation et d'Aménagement d'Alger (COMEDOR), rattaché directement à la Présidence (décret n°68-625 du 20 novembre 1968, modifié en 1975). Il doit participer, dans un premier temps, à la mise en ordre de l'agglomération d'Alger et instruire son destin de Capitale de l'Algérie. Le COMEDOR jouera un rôle déterminant dans l'ensemble des réflexions et recherches en aménagement urbain et régional, menées au sein de l'administration algérienne. Il jouera longtemps le rôle d'organisme conseil auprès de la Présidence de la République.

Le MTPC, avant de se diviser en deux ministères, procède, en plusieurs tentatives (Sid Boubeker, 1986, p. 54 ; D. Béhar, a1980, p. 111) à la séparation technique de ses activités d'Aménagement, d'Urbanisme et de Construction :

-en 1968, la Cadat est «relancée» comme office foncier et bureau d'études d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;

-le 23 janvier de la même année (ordonnance n°62-12), le bureau d'Etudes Techniques d'Architecture et d'Urbanisme (ETAU)[1] est créé :

> «La mise en œuvre, uniquement au niveau de l'étude, traverse d'énormes difficultés, les conditions, à la fois techniques et financières, avaient été insuffisamment appréhendées et surtout le manque de cadres algériens et l'absence de définition claire des objectifs à atteindre ont entraîné l'échec de la première expérience en matière d'urbanisme au sein de l'ETAU.
>
> En 1970, ETAU cesse toute activité en matière d'urbanisme et, en fin 1971, un autre bureau d'études, la Cadat sous tutelle du ministère chargé de l'Urbanisme, reprend la mission Urbanisme.» F. Abdeladim, a1980, p. 47.

En 1970, le MTPC dispose, sous sa tutelle directe, de bureaux d'études d'architecture et de bureaux d'études d'urbanisme. Il participe très directement à la localisation des programmes industriels par l'intermédiaire du monopole de l'aménagement des zones industrielles octroyé à la Cadat. Aux bureaux d'études, s'ajoutent les entreprises nationales de construction, dont l'entreprise géante de la Direction Nationale des Coopératives de l'Armée Nationale Populaire (DNC-ANP) qui devient, le 18 mars 1978, l'Entreprise Socialiste de Développement Nationale de la Construction (ES-DNC —décret n°78-59), placée sous la tutelle du MHC (*cf. infra*, notes 26 p. 162).

[1] Sid Boubaker, 1986, mentionne sous le sigle ETAU, le Bureau d'Etudes Techniques d'Aménagement et d'Urbanisme.

Les entreprises sous tutelle du MTPC et par la suite du MHC tendent, en se développant et en subissant des restructurations successives, à se regrouper en trois catégories :

-les bureaux d'études d'aménagement qui assurent les missions de maîtrise d'œuvre en urbanisme et qui participent, par des études d'aménagement ponctuel sur l'ensemble du territoire, à l'«aménagement du territoire» algérien ;

-les entreprises de réalisation qui tendent à absorber la maîtrise d'œuvre architecturale. Ces entreprises, à mesure qu'elles mettent en application les directives techniques du ministère —industrialisation de l'outil de production—, développent leurs propres bureaux d'études techniques et finissent par absorber ou créer les bureaux d'études d'architecture (ce sera le cas du Bureau d'Etudes d'Engineering et de Réalisation d'Etudes Générales (BEREG) et de l'ES-DNC, (*cf. infra*, notes 26 p. 162) ;

-les organismes d'habitats sociaux (HLM et la Compagnie Immobilière Algérienne —CIA) perdent les missions de maîtrise d'ouvrage (assurées par l'administration du ministère) au profit de la gestion du patrimoine immobilier «propriété de l'Etat».

Le SEP ne reste pas en marge et tente d'intervenir directement sur l'aménagement, en créant le bureau national d'études Economiques et Techniques (ECOTEC —Ordonnance n°67-170 du 31 août 1967). L'ECOTEC abandonne assez rapidement l'activité de programmation et d'évaluation économique et technique au sein du SEP pour développer à la fois, une activité autonome de maîtrise d'œuvre en urbanisme et une activité de construction spécialisée dans la production industrielle de logements (par ce biais, l'ECOTEC assurait également les missions de maîtrise d'œuvre architecturale). Dix ans après sa création, doublant en partie les activités de la Cadat, il passe sous la tutelle du ministère chargé de l'urbanisme (Décret n°77-172 portant transfert de la tutelle sur l'ECOTEC). Placés sous la même tutelle, Cadat et ECOTEC ne se concurrencent pas tant le marché des études d'aménagement est ouvert. Mais il n'en était pas de même du point de vue de leur survie et du prestige de leur direction ; les maîtres d'ouvrage et les responsables politiques ont pu se servir du second pour aiguillonner les responsables de la première (et *vice versa* sans doute).

La Cadat, héritière d'un patrimoine foncier gelé pendant une dizaine d'années (1962-1970), s'est trouvée dans une position clef : détenant le monopole de l'aménagement des zones industrielles, disposant d'une capacité d'intervention en zone urbaine par ses disponibilités foncières, elle s'impose sur le marché des études d'urbanisme. En 1979, la Cadat détenait environ 70% des programmes de Plan d'Urbanisme dont ceux des capitales régionales Constantine et Annaba ; les textes relatifs aux nouvelles zones d'habitat urbain lui assuraient le quasi monopole du traitement des Zhun (Circulaire 00335 PU. 2/75). ECOTEC quant à lui, était bien implanté à Oran, Sidi Bel Abbès, Tiaret et Biskra (F. Abdeladim, a1980). En 1980, l'activité urbanisme de l'ECOTEC fusionne avec celle de la Cadat au sein du Centre National d'Etudes et de Réalisations en Urbanisme (CNERU —décret n°80-276 du 22 novembre 1980) placé sous la tutelle du MUCH. L'aménagement du territoire est désormais confié à un organisme unique l'ANAT (décret n°80-277) sous tutelle du MPAT. Ces organismes, les différentes entreprises disposant de bureaux d'études, les bureaux d'études des wilayate et des communes (services techniques) ainsi que les bureaux d'études étrangers ont pu, un moment, se «disputer» les études d'aménagement local. Cependant, tous se sont tournés vers les études d'aménagement ponctuel, à la fois pour des raisons de marché —notamment au moment de l'application des textes sur les Réserves Foncières Communales

(*cf.* annexe I) — et d'efficacité tenant aux difficultés de coordination des actions de développement au niveau national et local.

Ces transformations à rythme élevé (le ministère chargé de l'urbanisme changera trois fois d'intitulé en moins de 12 ans — *cf.* annexe I) pourraient constituer une manière de preuve de l'anticipation, par les responsables politico-administratifs de l'Etat algérien, des problèmes posés par la maîtrise du développement et, notamment, de la Planification. Les remèdes semblent transiter par une perception focalisée sur les faiblesses de l'appareil administratif.

> «[la préoccupation du Plan Quinquennal] résidera dans la nature et la qualité des instruments économiques et administratifs qui seront choisis pour guider et encadrer l'action des agents d'exécution du Plan et éviter les improvisations de politiques économiques aux différents niveaux.
>
> La démarche de planification doit en même temps viser à trouver un équilibre satisfaisant entre deux écueils :
>
> 1- la bureaucratisation qu'engendre le fétichisme de la planification, c'est-à-dire le fait de considérer le Plan comme devant apporter la solution de tous les problèmes économiques et sociaux rencontrés et à l'inverse, l'excès d'autoritarisme qui porte à considérer le Plan comme une vérité sans faille ;
> 2- l'inutilité qu'implique une planification de pure forme considérée comme une rationalisation technique rassurante mais sans effet important sur la réalité et l'action.» Extrait du discours du ministre de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, M. Abdelhamid Brahimi, aux journées d'études de l'Institut des Techniques de la Planification et d'Economie Appliquée —27-28 et 29 novembre 1979, *El Moudjahid*, du 27-11-1979.

Avec le bilan de 1978-1979, entre le second Plan Quadriennal et le premier Plan Quinquennal, l'efficience des postulats de la planification économique, et par delà, l'efficacité de la stratégie de développement commencent à être interrogées (H. Benissad, a1984, p.11). La crise internationale (en particulier la baisse des revenus des hydrocarbures) révèle les faiblesses d'une stratégie de développement à la fois peu embarrassée des soucis de production (le déficit des entreprises étant financé par les revenus des hydrocarbures) et fortement aliénée à son image industrielle. Si, d'une certaine manière, le Plan y gagne (création du MPAT), c'est désormais en faveur d'une recherche de coordination des actions.

La question du logement n'est pas indifférente à ces changements et surtout à ces grandes interrogations sur le développement : depuis 1977, sous la pression revendicative, elle devient une question politique interne centrale (A. Bendjelid, a1984, p.9). La question du logement ouvre le débat sur la place du secteur privé (et de l'intervention du capital privé) dans la stratégie de développement économique (*cf.* notes 23). Depuis 1977, les textes (notamment, «Note de présentation relative à l'habitat» —RADP-MHC, 1977) amorcent la libéralisation du secteur de la construction, ouvrant une brèche dans les principes sous-tendus par l'option socialiste de développement et dans les principes légitimant l'existence des monopoles des entreprises nationales. Désormais, le débat sur la coexistence des deux secteurs économiques oscille entre antagonisme (D. Benamrane, 1980 et a1984), concurrence et complémentarité (D. Liabes, a1984). Enfin, ce débat débouche immanquablement sur les formes que doivent prendre les interventions de l'Etat dans le développement économique (HM. Temmar, a1984) ; formes d'intervention qui marquent sensiblement les réorganisations administratives qui se succèdent tout au long des années 80, et dont on a pu percevoir l'ampleur, dans le secteur de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction.

2. planification et logements

Conformément à la stratégie de développement, les Plans Nationaux organisent *la matrice interindustrielle*. Les deux premiers Plans, le Triennal et le premier Quadriennal, à la suite du Plan de Constantine, coordonnent tout l'effort d'industrialisation en accordant la priorité des investissements au secteur I. L'activité du bâtiment et de la construction, exclue du secteur I, ne bénéficie pas des investissements prioritaires (A. Benachenhou, 1982, D. Benamrane, a1984).

2.1. de 1962 à 1966

Le Plan Triennal (1967-1969), réalisé pendant l'exploitation du premier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH de 1966), n'a pas pu prendre en considération la situation de l'habitat urbain en Algérie. Jusque-là, les planificateurs et les responsables algériens considéraient généralement que la masse immobilière abandonnée par les Européens en 1962 suffirait à absorber l'urbanisation induite par les premières installations industrielles[1].

Le retour à la paix, les nationalisations des domaines agricoles et l'effort de reconstruction des villages détruits —notamment en tablant sur les opérations d'autoconstruction mettant à profit les traditions de travail communautaire— permettaient d'espérer une évacuation partielle des populations urbanisées sous la pression de la guerre et des déportations organisées par l'armée

notes 23 — *la propriété privée et le secteur privé dans l'Algérie de la Charte Nationale*

A. **la propriété privée non exploiteuse :**

«En Algérie, la notion de propriété non exploiteuse ne revêt pas un contenu formel, mais un contenu réaliste.
Outre les biens d'usage personnel ou familial, elle comprend les petits moyens de production ou de services qui peuvent être exploités soit à titre individuel soit à l'aide d'une main-d'œuvre restreinte.
Ainsi définie, la propriété non exploiteuse permettra même au stade le plus avancé de la société socialiste, le maintien de tout un éventail d'activités socialement utiles telles que :

- -l'artisanat de production et de service ;
- -le commerce de détail ;
- -la petite propriété du paysan ou de l'éleveur ;
- -l'unité du petit fabricant ou du petit entrepreneur de travaux, etc...

Le maintien de ces activités n'obéit pas à un choix conjoncturel mais à un choix idéologique.

B. **le secteur privé, le secteur national :**

«Il convient, cependant, de faire la distinction entre le secteur privé qui joue un rôle utile pour l'économie du pays sans porter atteinte à l'édifice socialiste, et le secteur privé parasitaire ou compradore qui constitue un danger non seulement pour le socialisme mais pour tout développement économique indépendant.

a) *le secteur parasitaire ou compradore doit être combattu et éliminé sans réserve.*

Ce secteur, dont la place dans la production est quasi nulle, se définit essentiellement par sa liaison avec les firmes néo-colonialistes et les monopoles capitalistes étrangers auxquels il sert d'intermédiaire ou de paravent.

b) il existe dans l'industrie, le bâtiment, le tourisme, etc., un secteur privé détenu par les nationaux. Les entreprises de ce secteur sont garanties dans le cadre de la loi.

Dans le domaine de l'industrie, l'intervention du secteur privé national est à restreindre aux activités qui relèvent de la petite entreprise et qui portent sur le dernier stade de la transformation industrielle. Ces activités doivent se situer en aval des productions sortant des usines de l'Etat, notamment lorsqu'il s'agit de fabriquer à petite échelle, certains objets de consommation courante. Les approvisionnements du secteur privé, particulièrement en ce qui concerne les produits provenant de l'extérieur, doivent être assurés par les entreprises nationales. L'obligation de passer par les entreprises nationales pour ce qui est des importations aura pour résultat de limiter, voire d'éliminer les risques de conjonction avec les milieux capitalistes étrangers.
Par ailleurs, le système fiscal empêchera le secteur privé d'assurer une capitalisation monopolistique tandis que les lois sociales protègeront les droits des travailleurs et organiseront leur participation à la gestion des entreprises.
Il est évident que le maintien dans l'industrie, le bâtiment, le tourisme, etc., d'un secteur privé, constituera toujours un risque potentiel pour une remontée du capitalisme.
La sécurité de l'option socialiste implique donc que le secteur privé ne trouve pas la possibilité de se transformer en plate-forme pour la prise du pouvoir. Ses activités doivent donc être situées, limitées de telle sorte qu'il ne pourra pas acquérir la puissance économique et influer sur les centres de décision de l'Etat.»

Extraits de la *Charte Nationale*, FLN, 1976, pp. 30-31.

1- 700 000 locaux résidentiels et commerciaux selon G. Mutin (a1984, p. 123) ; 200 000 selon A. Bendjelid (a1984, p. 5). Ce second chiffre semble se rapporter aux locaux effectivement libres ; le premier représenterait les locaux libérés par la population rapatriée. Une autre estimation (MC. Benarbia et alii, a1977) fait état de 300 000 logements laissés vacants «après l'exode massif d'une population évaluée à plus de 1,5 million essentiellement des urbains». Ces logements pouvaient «accueillir au bas mot près de 2 000 000 d'Algériens».

française[1]. De 1962 à 1966, 20 600 logements seront réalisés dont 16 000 logements de reconstruction rurale (MC. Benarbia et al., a1977, pp. 29-30).

2.2. 1967-1969, le Plan Triennal

En 1966, les planificateurs ont pris le risque de reléguer au second plan la réalisation des logements nécessaires aux programmes industriels.

> «En matière de logement, en 1966, on a recensé 1 800 000 logements ; en 1977, 2 200 000 logements ; c'est un accroissement de 18%, alors que l'accroissement de la population est de 45%. Le taux d'occupation par logement était en 1966 de 6,1 ; en 1977, de 7,1.» A. Berouaken, a1985, p. 8.

La part de l'investissement global du Plan affecté à l'habitat n'excède pas 3,7% contre plus de 48,7%[2] pour le secteur industrie (A. Bendjelid, 1986, p. 5). Selon le Centre National d'études et d'Animation des Entreprises de Travaux (CNAT-MHC, 1978, p. 11), le programme de logements urbains se limite à la réalisation de 9 099 unités. Selon cette même source, 8 451 logements étaient répertoriés dans les «opérations lancées». En règle générale, il est admis qu'à la fin du Plan un peu moins de 60% des logements ont été livrés[3].

2.3. 1970-1973, le premier Plan Quadriennal

La publication, à partir de 1969, des premiers résultats du RGPH de 1966, officialise la crise du logement dans les centres urbains et son aggravation enregistrée sous les effets de l'industrialisation massive des pôles littoraux (Alger, Oran, Annaba) : le premier Plan Quadriennal (1970-1973) fixe aux entreprises du secteur public l'objectif de production annuelle de 100 000 logements par an à atteindre à l'orée des années 80.

> «Elle [la Révolution] doit, également, garantir à chaque Algérien un habitat décent et conforme aux conditions de vie dans les campagnes et dans les villes.
>
> L'ampleur de la tâche à moyen et long terme exige de s'atteler au plus vite à réunir toutes les conditions matérielles, techniques et organisationnelles pour la satisfaction correcte de ce besoin concrétisé par un rythme de livraison de logements qui devra atteindre 100 000 logements par an avant la fin de la décennie.» RADP-SEP, 1970, p. II.

Ce Plan, à la suite du Triennal, accorde toujours la priorité aux investissements directement productifs du secteur I, soit 49% de l'investissement global du Plan (RADP-SEP, 1970, p. 27 et 30). La satisfaction immédiate des «besoins» en logements n'est pas l'objectif déclaré du Plan :

> «Dans la phase actuelle de développement, le programme arrêté de construction de logements urbains *reste faible par rapport aux besoins*. Pourtant, *si le nombre de logements qui seront livrés ne peut pas répondre à l'ampleur des besoins qui se manifestent*, il n'en demeure pas moins que l'effort envisagé demeure important en regard du rythme de réalisation enregistré jusqu'à présent. En effet, le rythme annuel de 6 500 logements ruraux et urbains livrés durant le Plan Triennal et les programmes antérieurs, sera porté à 21 000.

- des chiffres : «1,5 million de martyrs, 3 millions de regroupés, 400 000 détenus ou internés, 300 000 réfugiés hors des frontières, 700 000 émigrés des campagnes vers les villes entre 1954 et 1960 et 800 000 autres entre 1960 et 1963, 300 000 combattants ayant connu le maquis, 8 000 villages complètement rasés, 4 millions de têtes d'ovins décimées, des centaines de milliers d'hectares de forêt incendiés. Telle était la situation au lendemain de l'indépendance.» MC. Benarbia, M. Atmani, M. Gadouche, D. Labidi, R. Sidi-Boumedienne, a1977, p. 27.
- 3% et 60%, selon Sid Boubekeur (1986, p. 46).
- MC. Benarbia et al., a1977, s'en tiennent aux chiffres officiels de 6 500 logements ruraux et urbains livrés chaque année durant le Plan Triennal.

Mais dans cette phase décisive que constitue le Plan Quadriennal dans ce domaine comme dans bien d'autres secteurs qui conditionnent la modernisation de l'économie et la satisfaction des besoins essentiels, l'objectif le plus important est la mise en place de structures indispensables au lancement d'un vaste programme de l'habitat à partir de la première année du troisième Plan.

Durant ces quatre années, *il s'agira de réunir les conditions nécessaires pour répondre avec efficacité aussi bien à la satisfaction de ce besoin premier, que permettre à l'expansion de ce secteur d'exercer pleinement les effets d'entraînement généralement reconnu à ce type d'activités dans une économie intégrée.*» RADP-SEP, 1970, p. 71.

Les investissements consentis dans le secteur des BTP sont affectés à l'industrie du bâtiment. La priorité est accordée à la production lourde (ciment, fer, agrégats) indispensable à l'implantation des unités industrielles et à la réalisation des infrastructures d'accompagnement (dont le logement). L'habitat, proprement dit, représentera au total 5% de l'investissement global (Sid Boubekeur, 1986, p. 47) : l'effort porte sur les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire des besoins calculés sur les prévisions à moyen et à long terme (1980, 1995). Autrement dit, les investissements pour le logement serviront d'abord à la création d'entreprises et de bureaux d'études d'architecture et d'ingénierie du bâtiment :

«L'expérience de ces dernières années a montré que le rythme de réalisation des programmes de bâtiment et de travaux était faible par rapport aux prévisions, ce qui a occasionné d'importants retards.

Les causes de ces retards sont diverses mais une part d'entre elles se rattache aux capacités de conception et de réalisation des projets. Pour pallier ces difficultés, des mesures ont été prises qui ont permis la création de bureaux d'études nationaux et de quatre sociétés régionales de construction localisées à Alger, Constantine, Oran et Laghouat, qui se sont ajoutées aux entreprises à dimension nationale telles que la Sonatiba [Société Nationale des Travaux et Infrastructure du Bâtiment], la Sonathyd [Société Nationale des Travaux de l'Hydraulique] et la Sonatro [Société Nationale des Travaux Publics].» RADP-SEP, 1970, p. 69.

tableau 01 — ***bilan en 1978, réalisations des programmes de logement urbain 1967-1973***

programmes	nb. lgts	livrés en 1978		en cours de construction en 1978		non encore lancés en 1978	
		nb. lgts	%	nb. lgts	%	nb. lgts	%
Plan Triennal - Total 1	9 099	9 099	100	-	-	-	-
Plan Quadriennal 1970-1973							
le Plan	9 694	9 566	98,67	98	01,01	30	00,30
les programmes complémentaires	11 311	5 939	52,50	5 048	44,62	324	02,86
les programmes spéciaux	16 938	11 837	69,88	4 262	25,16	839	04,95
Total 2	37 943	27 342	72,06	9 408	24,79	1 193	03,14
TOTAL (1 + 2) = (programme A —selon la nomenclature du SEP)	47 042	36 441	77,46	9 408	19,99	1 193	02,53

Source : M. Kessal, a1980, cité par D. Benamrane, 1980, p. 35.

Trois unités de préfabrication lourde de logements seront implantées (RADP-SEP, 1970, p. 71) [1]. Les programmes d'habitat devront servir à lancer et à «rôder» ces unités. Prémices de la politique de décentralisation et de déconcentration des entreprises du secteur public du second Plan Quadriennal, ce Plan prévoit la création d'entreprises de wilaya :

1- Le Rapport Général du Premier Plan Quadriennal, au chapitre «La consolidation de la base indispensable à la construction de l'économie» p. 51, mentionne la programmation de 3 «usines d'éléments préfabriqués en béton». Selon la Mission Economique et Financière de l'Ambassade de France en Algérie (AFA/MEF), dans une note de juin 1981 évaluant le marché potentiel de logements en Algérie, «cinq unités de préfabrication lourde furent acquises à l'étranger, dont 3 utilisaient le procédé français Pascal» durant ce premier Plan Quadriennal. AFA/MEF, 1981. p.15.

«Dans le cadre du Plan Quadriennal et compte tenu de l'accroissement de l'effort d'investissement, cette action d'élargissement des capacités de réalisation devra être complétée par la création d'entreprises de bâtiments et de travaux au niveau de chaque wilaya [...].» RADP-SEP, 1970, p. 69.

Sur le plan quantitatif, bien que très controversés, les résultats restent, quelle que soit la source, bien en deçà des prévisions (environ 38 000 logements, tous programmes confondus) : 1) selon le CNAT, une moyenne de 7 766 logements auraient été «lancés» chaque année du Plan (CNAT-MHC, 1978, p. 13). Cette moyenne représenterait un total de 31 064 logements ; 2) Malik Kessal (a1980) cité à plusieurs reprises par Sid Boubekeur (1986) et D. Benamrane (1980) fait état, sur la totalité des opérations programmées dans le Plan, de 27 342 logements «livrés» en 1978 (soit quatre ans de retard —*cf.* Tableau 01), auxquels s'ajoutent 9 408 logements en cours de réalisation et un millier non encore «lancés».

2.4. 1974-1977, le second Plan Quadriennal

«[Le second Plan Quadriennal] devra être dominé par la bataille pour l'augmentation de la production indispensable pour soutenir le rythme de croissance et mieux satisfaire les besoins croissants de la population.

[...].Cette dynamique devra en particulier être soutenue dans deux secteurs par un véritable bond dans l'élargissement de la production des industries de transformation, et dans la production des activités du bâtiment et des travaux publics.» RADP-SEP, 1974, p. 183.

L'objectif des 100 000 logements par an est maintenu. Il sera réalisé en multipliant les unités de préfabrication. Aux trois (ou cinq) unités, s'ajoutent douze autres unités de préfabrication lourde en 1975, dix huit en 1976 et cinq en 1977 (AFA/MFE, 1981. p.15). Selon Sid Boubekeur (1986), une trentaine d'unités de préfabrication étaient en service à la fin du second Plan. Si les chiffres varient d'une source à l'autre, reste que le second Plan marque une très nette accélération du processus d'industrialisation du bâtiment. Il donne le coup d'envoi de la seconde phase du développement économique : la montée en puissance du secteur II, inaugurée par l'effort d'investissement en direction de la production industrielle de logements. Si la question du logement est clairement posée dans son implication sur le développement économique (RADP-SEP, 1974, p. 159), l'échelonnement au moyen et long terme des prévisions en logements est toujours maintenu :

«C'est ainsi que du fait de l'accroissement des populations dans les villes, le taux d'occupation moyen de l'habitat urbain s'est dégradé au cours de ces dernières années. Cette situation difficile qui, déjà, a des effets sociaux néfastes et constitue désormais un handicap réel pour le développement, ne peut être maintenue, et ce, d'autant plus que les besoins nouveaux qui s'accroissent à un rythme rapide, imposent l'urgence d'une politique plus dynamique.

Pour concrétiser cette politique, il est impératif, au-delà de la mobilisation des ressources financières qu'elle suppose, d'organiser dès les premières années du Plan, toutes les conditions de sa mise en œuvre. Plus particulièrement, il convient de renforcer l'ensemble des entreprises appelées à y concourir et de répondre correctement à leurs problèmes d'approvisionnement, de financement et d'encadrement.» RADP-SEP, 1974, p. 159.

L'investissement, dans le secteur des BTP, privilégie la production de matériaux de construction et l'achat «de biens d'équipements (coffrages outils, procédés de préfabrication, centrales à béton, matériels de transports et de levage)» (Sid Boubekeur, 1986, p. 50) : 1) le développement du secteur de production des matériaux de construction doit permettre de limiter les ruptures d'approvisionnement des chantiers dues aux pénuries de matériaux, cause de nombreux retards de réalisation lors des précédents Plans ; 2) le développement «des techniques de construction industrialisées», et l'entrée en production de nouvelles unités de préfabrication doivent permettre

d'augmenter les rythmes de production ; 3) l'un et l'autre, doivent relever le niveau de productivité des entreprises (RADP-SEP, 1974, p. 160).

Durant cette période, les mises en chantier vont quintupler (selon le CNAT, 39 067 logements en moyenne seront «lancés» par an) :

> «1975 représente le moment culminant de toute la période étudiée avec un bond considérable par rapport aux années précédentes (53 133 logements lancés contre 8 072 en 1974). 1976 connaît une légère régression du rythme des lancements (44 307) alors qu'en 1977 le déclin est très net (19 761).
>
> Ce changement d'échelle a été non seulement important mais excessivement brutal : 63% des mises en chantier de toute la période 1970-1977 ont été pratiquement lancées en deux années (1975 et 1976).» CNAT-MHC, 1978, p. 13.

M. Kessal (1980) pour sa part donne un chiffre de 50 334 logements livrés en 1978 sur la totalité d'un programme de 194 661 (A + B) portant sur les trois Plans de 1967 à 1977 (*cf.* tableau 02).

tableau 02 — ***bilan en 1978, réalisations des programmes de logement urbain 1967-1977***

programmes	nb. lgts	livrés en 1978		en cours de construction en 1978		non encore lancés en 1978	
		nb. lgts	%	nb. lgts	%	nb. lgts	%
Total programme A	47 042	36 441	77,46	9 408	19,99	1 193	02,53
Programme B :							
2e Plan Quadriennal	103 668	12 890	12,43	73 923	71,30	16 855	16,25
les Programmes complémentaires	14 734			10 634	72,17	4 100	27,82
Programmes du secteur Socio-Educatif	15 016			7 665	51,04	7 351	48,95
les Programmes Spéciaux	7 135	823	11,53	5 119	71,74	1 193	16,72
Opérations Particulières	7 066	180	02,54	3 409	48,24	3 477	49,20
Total programme B	147 619	13 893	09,41	100 750	68,25	32 976	22,33
TOTAL A + B	194 661	50 334	25,85	110 158	56,58	34 169	17,55
Tranche des programmes de 1978 (C)	58 941					58 941	100
TOTAL A + B + C	253 602	50 334	19,84	110 158	43,44	93 110	36,72

Sources : M. Kessal, a1980, cité par D. Benamrane, 1980, p. 35.

> «Comparativement à la population urbaine nationale et à son évolution au cours de la période 1970-1977 (2 020 000 personnes supplémentaires), les 156 032 logements lancés sont loin d'avoir répondu à la simple pression démographique des centres urbains. Si l'on estime d'une part à 6 ou 7 logements pour 1 000 habitants le seuil au delà duquel l'offre de logements s'accroît plus vite que l'excédent de population, permettant ainsi une résorption du déficit antérieur, et d'autre part si l'on admet que le volume de l'offre dépend de celui des lancements réalisés trois à quatre années avant compte tenu des délais de réalisation ; pour que le pays atteigne ce seuil, il aurait fallu une moyenne annuelle approximative de 35 000 logements mis en chantier pendant les années 1970-1974 et 45 000 au cours de la période 1975-1977.» CNAT-MHC, 1978, p. 13.

Quelles que soient les sources retenues, parmi les nombreuses variations des statistiques disponibles en Algérie (jusqu'en 1986), toutes indiquent la faiblesse de la production des entreprises de construction du secteur public et l'extrême gravité de la crise du logement[1]. Enfin, selon Chérifa Hadjidj (a1982), l'objectif de production de 100 000 logements par an est loin d'être

1- ce qui donne une faible idée des difficultés à maîtriser l'information sur la réalité du développement et de ses effets : D. Benamrane (1980) s'est livré à un croisement des données statistiques disponibles en Algérie et a dû en tirer trois hypothèses de travail pour être certain de cerner la réalité de la situation (logements et population).

atteint : elle fixe entre 30 000 et 40 000 le nombre de logements produits dans le courant de l'année 1980[1].

3. planification, industrialisation et «politique du logement»

L'industrialisation du secteur de la construction se présente aussi comme une condition de réalisation de logements en masse, pour diminuer les tensions sur l'habitat, améliorer le «cadre de vie» et les «conditions de vie» de la population. Mais elle s'inscrit d'abord dans la logique du modèle de développement économique :

> «Elément essentiel et premier de la politique d'amélioration du cadre de vie, l'habitat doit connaître, dans les villes comme dans les campagnes, le développement qu'exige la concrétisation du droit pour tous à un habitat décent. Dans ce domaine où les besoins déjà considérables ne peuvent que s'accroître et où les tensions enregistrées sont désormais difficilement supportables, l'effort à entreprendre doit s'intensifier rapidement pour répondre aux problèmes nés de la croissance urbaine et aux nécessités de promotion des campagnes à travers notamment les villages socialistes de la Révolution Agraire.» RADP-SEP, 1974, p. 27.
>
> «Toujours au titre de l'intégration industrielle, mais plus spécialement pour les besoins de la construction et notamment les besoins nécessaires à l'élargissement des programmes d'habitat, les matériaux de construction continuent à bénéficier d'investissements importants.» *ibid.*, p. 98.

Programmée pour subvenir aux besoins en logements des années 80, l'industrialisation du secteur de la construction représente une étape décisive du noircissement de la matrice interindustrielle. Elle traduit la montée en puissance du secteur I dont il faut désormais consommer la production (absorption de la production des cimenteries, des fers à béton de la sidérurgie, etc.). C'est un degré sur la spirale ascendante qui doit conduire au décollage économique du pays. Il semble difficile de penser à une erreur d'appréciation des besoins en logements dans la planification, puisque celle-ci prend en compte à la fois la demande en logements et les retombées économiques que cette demande induit :

> «Dans cet intervalle [1966-1978], seules prévalaient et ont été planifiées les opérations strictement nécessaires à la stratégie de développement. Il était admis *a priori*, que seule la libération économique délivrerait l'Algérie du sous-développement et réaliserait son indépendance [...]. C'est ce que semble confirmer le second Plan Quadriennal qui considère possible l'élargissement des investissements à des domaines non immédiatement productifs ; c'est-à-dire aussi la possibilité de pouvoir réaliser enfin la «Révolution Culturelle» et de s'attacher à des ordres de préoccupations considérées comme stratégiquement de moindre importance. Il ne semble pas que ces Plans soient «conjoncturels» et qu'ils s'adaptent, notamment en ce qui concerne la politique du logement, à chaque nouvelle prise de conscience des problèmes. Au contraire, chaque Plan considère «les faits» avec une nette marge de recul. Si la crise du logement est comprise dans toute son ampleur, dès le premier Quadriennal, les solutions sont repoussées, comme prévu, à l'aube des années 80. Il n'y a pas à proprement parler de correction des Plans par rapport à la conjoncture, mais une adaptation du discours dans ces Plans. La place qu'y occupe la crise de l'habitat et la place des propositions s'amplifient à mesure que l'échéance des années 1980 se rapproche, mais cette intensification du discours n'implique nullement que les investissements dérogent de la ligne adoptée.» J.Y. Toussaint, 1982, p. 41.

- C. Hadjidj, a1982, «Se loger» article dans la revue «Les temps modernes», citée par R. Bekkar (1982, p. 8) :«Le programme 1967-1978 s'élève à 268 000 logements urbains, celui-ci a été réalisé annuellement comme suit :
  - -1 960 logements/an, moyenne des réalisations au titre du premier Plan Quadriennal ;
  - -7 160 logements/an, moyenne des réalisations au titre du second Plan Quadriennal ;
  - -14 585 logements réalisés en 1978 ;
  - -25 000 logements réalisés en 1979 ;
  - -entre 30 000 et 40 000 logements réalisés en 1980.»

Ainsi, en Algérie, dans la droite ligne du Plan de Constantine, la politique du logement sert d'abord une stratégie économique d'industrialisation qui s'affirme comme stratégie de modernisation du secteur des BTP (cela est également vrai pour d'autres pays dont évidemment la France). Ce secteur doit pouvoir répondre à de nouveaux besoins sociaux induits par l'effort général d'industrialisation nécessaire à l'avènement de l'Algérie développée : en quelque sorte, le seul objectif jamais atteint en 15 ans de planification, serait l'industrialisation ; en d'autres termes, elle serait la seule demande satisfaite. C'est sans doute par cette articulation de la commande d'Etat et de la demande réellement satisfaite (modernisation + production de masse = industrialisation) qu'il est possible de comprendre l'importation massive de technologies et de procédés constructifs desquels dérivent les *modèles de logements* adoptés en Algérie en contradiction formelle avec l'orientation «arabo-islamique» de la Révolution Culturelle, mais en parfaite cohérence avec les principes de «modernisation urbaine».

4. des effets sur le secteur privé des BTP

Le second Plan Quadriennal, à la suite des deux autres Plans, aura également servi la modernisation du secteur privé des BTP. L'Etat, à travers les sociétés nationales, contrôle pratiquement tout le secteur de production des matériaux de construction (ciment, fer, produits rouges —de la brique à la tuile—, plâtre, bois, plomberie, etc.). Ce quasi monopole de la production des matériaux de production lui permet de contrôler directement l'activité du secteur privé des BTP à la fois, en limitant son approvisionnement (et corollairement ses parts de marché) et en jouant sur son développement technique en imposant des matériaux de construction exclusif (ciment-fer à béton, brique et divers composés d'argile cuite pour l'essentiel). Ce contrôle est encore renforcé par le mécanisme des autorisations d'importation, les AGI (Autorisations Globales d'Importation). Tout achat de licence de production ou de matériel, effectué en devises, est soumis à une autorisation d'importation délivrée par le ministère des Finances.

La répartition des opérations entre les deux secteurs de la construction est théoriquement rigoureusement contrôlée. Les grands programmes nationaux de logements sont confiés de préférence aux sociétés nationales ou assimilées. Au dessus de 300 logements, les opérations étaient confiées aux entreprises nationales ou régionales ; en dessous, les marchés étaient attribués aux entreprises de wilaya ou au secteur privé (Sid Boubekeur, 1986, p. 52). Dans tous les cas, le Code des Marchés Publics (CNAT, 1984) impose des «mesures de sauvegarde» au profit des entreprises du secteur public à la fois pour éviter la concurrence des «entreprises étrangères» et celle des entreprises privées. Malgré ces dispositions, les entreprises du secteur privé, à la fin du second Plan Quadriennal, intervenaient dans 60% des réalisations des programmes immobiliers toutes catégories confondues, contre 30% seulement pour le secteur public (*Algérie Actualité* n°852, a1982 — *cf.* tableau 03). Ces entreprises, longtemps faiblement outillées et peu mécanisées, monopolisaient le marché de la construction privée urbaine ou rurale à usage d'habitation. L'immobilier, depuis l'indépendance, représentait jusqu'à la fin des années 80, l'une des principales sources d'investissement pour le capital privé algérien. La construction des «villas» en atteste. Enfin, les entreprises privées de construction intervenaient dans les petits programmes de construction publics (groupes scolaires, locaux administratifs et petites opérations

de logements). La politique d'accession à la propriété du logement ainsi que la libéralisation partielle du marché de la construction, dans le cadre de la «mobilisation de l'épargne privée» mise en place dès le second Plan Quadriennal, vont très largement contribuer à leur essor.

tableau 03 — *réalisation de logements (urbains-ruraux) par type de technique utilisée entre 1967-78*

techniques de construction	réalisations 1967-78	
	nombre	%
industrielle - secteur public -	45 148	11,90
traditionnelle - secteur public -	120 191	31,68
tradition autoconstruction - secteur privé -	214 000	56,41
Total	379 339	100

Sources : SP. Thiery, 1982, cité par Sid Boubekeur 1986, p. 72.

D'autres analyses de l'activité du secteur privé tendraient à contredire cette première version. Selon D. Benamrane (1980) et Mohamed Saïd Yahiaoui (a1984), la part du secteur privé dans la construction de logements irait en décroissant depuis 1974 (*cf.* tableau 04). Depuis 1977, la production du secteur public dominerait nettement. Ces hypothèses semblent très optimistes. Elles mériteraient que la différence soit plus clairement établie dans les modes de calcul, entre les «logements réalisés» et les «logements financés» par l'un ou l'autre secteur. En effet, les enquêtes de D. Benamrane indiquent une nette croissance de la part des logements financés sur les fonds publics. Mais ce fait n'implique pas nécessairement un effondrement de la part de marché du secteur privé dans le marché de la construction. Il semblerait même que le secteur privé des BTP ait bénéficié des faibles performances des entreprises du secteur public pour pénétrer le marché public du logement, le plus souvent avec l'appui des wilayate.

tableau 04 — *«estimation des réalisations du secteur privé»*

	1974	1975	1976	1977	1978
logements	25 000	24 000	21 000	18 000	16 000

Sources : M.S. Yahiaoui (a1984), p. 169, d'après D. Benamrane (1980), p. 35 à 41.

La part de réalisation confiée d'une part au secteur privé étranger (avec les opérations dites «clef en mains») et d'autre part, au secteur privé national serait en constante progression. Ce que confirmerait, par ailleurs, l'apparition depuis 1980 des premières entreprises privées de dimension nationale (*cf. infra,* notes 30 p. 186). Sid Boubekeur (1986) en dénombre trois —Egeo, Segma et la Snatpb (ce chiffre semble bien en deçà de la réalité)— utilisant des procédés de préfabrication récupérés auprès des entreprises étrangères en faillite sur le territoire national, voire parfois, directement importés. Elles se placent alors directement en concurrence avec les entreprises nationales (*cf.* anecdote 09) :

anecdote 09 — *dépôt de bilan à la Bremer*

Un programme de 2 000 logements «clef en main» avait été passé avec la Bremer, une entreprise européenne (RFA). L'entreprise, mise en faillite, abandonne les travaux. L'étude du dossier de cette société ainsi que celui d'une autre (Lenchener, France) dans la même situation, montre qu'il s'agissait dans les deux cas, d'entreprises de promotion immobilière «qui n'avaient, de ce fait, aucune expérience dans le domaine de la réalisation» (Sid Boubaker, 1986, p. 165).

C'est ainsi que durant des mois de l'année 80, une partie de la Zhun Est de Sidi Bel Abbès, appelée «la Bremer», offrait ses carcasses hérissées de fer au vent. Le matériel de l'entreprise avait été saisi par la wilaya.

«Radio trottoir Sidi Bel Abbès» explique qu'un technicien, responsable algérien auprès de l'entreprise disparue, proche du wali, aurait proposé un marché à ce dernier : s'il parvenait à terminer l'opération dans les délais, le wali s'engageait à «donner» le matériel à l'entreprise du bâtiment qu'il fonderait. Ce qui fut dit fut fait.

Quatre années plus tard, la jeune entreprise remportait le marché de la Zhun Est et livrait les logements quelques mois avant les délais. Depuis elle prospère. Equipée des meilleurs outillages disponibles en Europe, elle a pris place au rang national. Elle proposait, en 1988, à quelques investisseurs, la réalisation, à Sidi Bel Abbès, d'une petite tour R + 10 de logements en promotion privée... Le projet est resté dans les cartons. Ce n'était pas faute de clients et de capitaux, mais il fallait attendre une situation politique plus clémente[1].

Ainsi se contait la légende de l'entrepreneur parti de rien.

1- lors d'un récent voyage en Algérie (déc. 1991-Janvier 1992) le chantier de l'ensemble en question était bien avancé, et j'ai pu visiter l'un des appartements en chantier, guidé par l'un des acquéreurs.

Les matériaux de construction disponibles sur le marché, fortement marqué par le monopole du secteur public, les «orientations technologiques de la construction» du ministère chargé de la Construction et les programmes de logements financés par l'Etat, placent d'emblée les entreprises du secteur privé, dans le secteur de production «moderne». Les formes traditionnelles de production du cadre bâti en Algérie, déjà fortement ébranlées par la colonisation, sont définitivement marginalisées.

La pause de la planification entre 1978 et 1979 marque une période d'intense interrogation et de critique, voire d'autocritique de l'Etat sur la stratégie de développement. Sur le plan du logement, cette pause se traduit par un ensemble de textes qui annoncent un retrait progressif du financement de l'Etat, au profit du financement et de l'«initiative» privés, encadré par un ensemble de dispositions juridiques : texte sur l'accession à la propriété, sur la cessation des biens de l'Etat, textes sur les coopératives immobilières, sur la création de l'Office National du Logement Familial (ONLF), etc. Le rôle des capitaux privés est reconnu comme facteur de développement dans le secteur. La note de «présentation relative à l'habitat» publiée au Journal Officiel de la République Algérienne (RADP-MHC, 1977), explicite la position de l'Etat et annonce une ère nouvelle. Une explosion sans précédent de la construction privée se traduit, sur le plan de l'aménagement urbain, par une augmentation des surfaces au profit des lotissements communaux et souvent aux dépens des opérations de logements collectifs dans les zones urbaines nouvelles.

La généralisation, à toutes opérations de construction, du permis de construire, la maîtrise du projet, celle des études préalables, celle du calcul, qui sont autant de savoir-faire nécessaires pour toute habilitation des entreprises, introduisent de nouveaux rapports au chantier et surtout, une nouvelle perception de l'objet produit. La crise du logement et le développement de la spéculation feront le reste : ce sont là, sans doute, les principaux facteurs de médiation culturelle d'une logique productive pour laquelle la valeur d'échange du logement prime sur sa valeur d'usage, transformant radicalement, le rapport à l'habitat au quartier et à la ville.

.V.

la Cadat (suite) — une entreprise du secteur socialiste

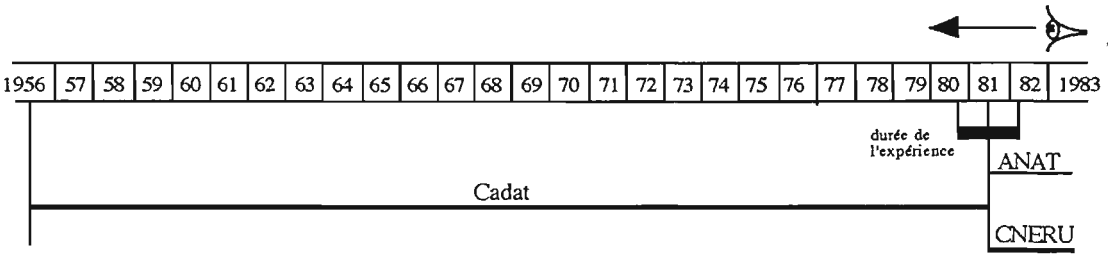

schéma 06 — le temps de la chronique V

La Cadat était régie «par les principes de la Charte de l'Organisation Socialiste des Entreprises, par les dispositions de l'ordonnance n°71-74 du 16 novembre 1971». L'Organisation Socialiste des Entreprises (OSE), applicable aux entreprises du secteur public, pourrait se définir par une co-gestion ou, selon les thèses, simple contrôle de la gestion de l'entreprise, par le collectif des travailleurs constitués en Assemblées élues des Travailleurs de l'Entreprise (ATE), ou de l'Unité (ATU).

L'option socialiste a pu justifier un fort encadrement des formes d'autogestion apparues au lendemain de l'indépendance, comme elle a justifié les nationalisations d'entreprises étrangères ou d'entreprises privées locales ainsi que la création de sociétés nationales. Dans tous les cas de figure, l'Etat après 1967 procède à une homogénéisation des cadres juridiques qui statuent sur

l'activité productive (*cf.* notes 24). Dans les faits, l'appropriation collective des moyens de production est liée à l'option de développement retenue : impliquant une forte disponibilité en capital que seul l'Etat était en mesure de détenir, cette option a fait de l'Etat algérien un véritable «Etat entrepreneur» (RN. Saadi, 1985, p. 6). Ce rôle économique a considérablement renforcé le poids politique de son administration ce qui ne va pas sans quelques contradictions, comme le confirme l'examen de la Gestion Socialiste des Entreprises : le dilemme entre la tendance jacobine à la centralisation et la volonté omniprésente dans les textes d'orientation à «déconcentrer» et à «décentraliser» le pouvoir, y compris en confiant aux collectivités territoriales la possibilité de créer leurs propres entreprises publiques (Entreprises Publiques Locales —EPL).

1. digression autour de la GSE, les mots clefs

La GSE est une tentative d'«aménagement des rapports sociaux» (B. Aït-Ahmed, 1983). Selon la Charte Nationale (FLN, 1976), elle doit atteindre un triple objectif : économique, de contrôle et didactique. A ce dernier, s'attache la mission sociale et culturelle de la Révolution Industrielle :

> «L'industrialisation en Algérie prend la signification et les dimensions d'une véritable Révolution en ce sens que, comme la Révolution Culturelle et la Révolution Agraire, elle intègre, aux objectifs qu'elle s'assigne par ses actes d'investissements et par les activités qu'elle crée et à la transformation des rapports de production, consécutive à l'option socialiste, la mutation profonde de l'homme et la refonte de la société, en même temps qu'elle agit pour remodeler le visage du territoire.» FLN, 1976, p. 79.
>
> «[...], l'entreprise socialiste comporte dans sa vocation, une mission sociale destinée à compléter l'effort national d'éducation et de formation, par les actions qu'elle doit mener pour contribuer à la solution des problèmes de l'environnement socioculturel du secteur productif et pour élever le niveau professionnel, technique et culturel des travailleurs.» *ibid.*, p. 88.

L'aspect didactique apparaît remarquable. Il est l'objet de nombreux développements dans la la Charte de l'Organisation Socialiste des Entreprises (COSE) et longuement repris dans la Charte Nationale de 1976. Il semble participer à la correction des «effets pervers» liés à la situation des entreprises algériennes : entreprises d'Etat, financées sur le revenu de la rente des hydrocarbures, les salaires qu'elles distribuent —au moins à leur démarrage— ne dépendent pas exactement de la productivité du travail ni des niveaux de production ; ces salaires ne sont pas en prise directe avec les objectifs de production assignés à l'entreprise, mais plutôt avec la capacité de cette dernière à détourner à son profit une partie des revenus de la rente. C'est une hypothèse. Il reste que l'aspect

notes 24 — *de l'autogestion à la gestion socialiste des entreprises*

«Le système de gestion qui découle ainsi de l'option socialiste peut revêtir des formes diverses, selon les exigences des activités auxquelles il est appliqué et suivant le degré de complexité qui caractérise ces activités. L'une des conditions de réussite du système de gestion socialiste consiste à empêcher sa dégénérescence en système bureaucratique qui aboutit à l'étouffement de l'esprit d'initiative et qui se caractérise par l'apparition de formes autocratiques de l'autorité et par la cristallisation de nouveaux privilèges non justifiés et contraires à l'éthique et à l'essence du socialisme.

A la suite de la récupération des terres exploitées naguère par la colonisation et de l'abandon d'une multitude d'unités économiques par leurs propriétaires étrangers, les travailleurs de tous les secteurs se sont érigés en comités de gestion pour assurer la relève des exploitants colonialistes. Ces comités se sont mués ensuite en unités autogérées, qui ont constitué la première forme de gestion socialiste lancée dans le pays, au lendemain de l'indépendance.

Avec les grandes opérations de récupération des ressources nationales, la nationalisation des secteurs vitaux de l'économie et le lancement des grands Plans de développement et la mise en œuvre de la Révolution agraire ainsi que celle de la gestion socialiste des entreprises, réalisés par le Pouvoir révolutionnaire, l'entreprise socialiste s'est établie comme la structure qui régit la gestion des activités économiques, sociales et culturelles en Algérie. L'entreprise socialiste couvre aujourd'hui la quasi totalité des activités du pays, y compris une partie du secteur agricole socialiste.» p. 86.

«L'entreprise socialiste, formant une entité appartenant à l'Etat dont elle relève directement, constitue l'instrument le plus approprié pour la matérialisation des objectifs de la Révolution en matière de socialisation des moyens de production, car la propriété d'Etat représente la forme la plus élevée de la propriété sociale. Etant l'expression de la collectivité nationale dans son ensemble, l'Etat est l'institution la mieux qualifiée pour conduire la gestion des biens qui appartiennent à cette collectivité. Il correspond, dans la hiérarchie de l'ordre institutionnel du pays, à l'échelon où s'affirment et se manifestent les intérêts et la volonté de toute Nation prise dans son ensemble, et non les intérêts ou la volonté d'une collectivité limitée, aussi importante soit-elle, qui ne serait qu'une fraction de la Nation.» pp. 86-87.

Extraits de la *Charte Nationale*, FLN, 1976.

didactique justifiant l'application de la GSE vise la formation des travailleurs algériens et leur insertion dans l'environnement de la production industrielle avec toutes les adaptations des *mentalités* que cela implique :

> «L'Etat socialiste qui anime et réalise la Révolution Industrielle, organise la participation responsable des travailleurs à la gestion des entreprises. Par cet aspect important de son action, la Révolution industrielle vise à faire acquérir aux travailleurs le sens de la responsabilité et jette les bases de la gestion démocratique des unités de production.
>
> Bien plus, elle provoque des changements profonds dans les mentalités des cadres, des ouvriers, des paysans et du peuple tout entier, par l'élévation générale du niveau scientifique et technologique qu'elle entraîne, par l'ouverture sur des modes d'action et d'organisation modernes qu'elle implique.» FLN, 1976, p. 79.

La «participation responsable des travailleurs», sous l'égide de l'Etat, doit générer de nouvelles mentalités (*cf. supra*, chroniques III, § 4.2.). En fait ce changement de mentalité procède aussi et surtout des moyens de mobiliser les travailleurs autour des objectifs de production fixés par le Plan National de Développement. Autrement dit, il s'agit de favoriser l'adhésion des travailleurs aux objectifs fixés à l'entreprise.

> «La Gestion Socialiste des Entreprises constitue aujourd'hui un cadre adéquat pour la mobilisation des travailleurs au service du développement économique, social et culturel et pour engager davantage ces travailleurs dans la bataille de la production et dans l'œuvre de consolidation du secteur socialiste.» FLN, 1976, p. 89.

La gestion socialiste est fondée sur la «participation des travailleurs à la gestion de l'économie». Le collectif des travailleurs représentés au sein de l'administration est associé à la définition des objectifs de production et aux décisions administratives concernant l'organisation générale de l'entreprise (discipline, recrutement, organisation des ateliers, méthodes, innovations techniques et introduction de nouvelles technologies, formation du personnel, etc.). Outre les améliorations de la production, autant sur le plan de la productivité que sur celui de la qualité, les instances politiques attendent de cette participation des travailleurs, un contrôle des gestionnaires par la «base», contrôle qui endiguerait la dérive bureaucratique des entreprises du secteur public (*cf.* notes 25). Mobilisation des travailleurs, contrôle des gestionnaires dans le cadre de la lutte contre la bureaucratisation, responsabilité et responsabilisation des travailleurs et des cadres, acquisition de nouveaux réflexes, avènement d'une nouvelle mentalité, tels pourraient être les principes fondateurs de l'organisation des entreprises du secteur nationalisé et les mots-clefs du discours sur l'entreprise socialiste.

notes 25 — *un dispositif de lutte contre la bureaucratie : la démocratie*

Le point de vue développé au sein de l'organe central de la planification :

«Le fonctionnement de l'ensemble des structures mises en place, et la démocratisation authentique qu'elles autorisent permettent ainsi de lutter en permanence contre toutes les formes et les risques de bureaucratisation. Mais surtout elles réalisent les conditions d'un appui et d'un contrôle populaires nécessaires à la mobilisation de toutes les forces vives du pays pour son édification. Dans cette entreprise de mobilisation et d'élévation constante de la conscience politique des masses, le Parti et les organisations nationales ont un rôle éminent à jouer pour veiller à la défense de tous les acquis et au respect permanent, et pour tous, des principes de base de notre Révolution et des buts qu'elle s'est fixés.» RADP-SEP, 1974, p. 30.

Le point de vue développé dans la Charte Nationale :

«Pour prévenir l'ensemble des inconvénients de la bureaucratie, l'intervention de la base devient salutaire. Les assemblées populaires et les assemblées des travailleurs au sein des entreprises, des unités de production autogérées et des coopératives, constituent à la fois un signal d'alarme pour attirer l'attention des responsables et un centre de réflexion et d'action pour déclencher les mécanismes correcteurs.

Les assemblées populaires et les assemblées de travailleurs s'affirment, de la sorte, comme un moyen démocratique de réagir contre le phénomène bureaucratique ; mais il appartient aux instances responsables, à tous les niveaux, de rechercher et de mettre en œuvre les solutions adéquates pour maintenir ou ramener les structures administratives à leur rôle de soutien à la production et à la bonne marche des affaires du pays. Le meilleur remède contre la bureaucratie tient en définitive, à la perspicacité et à la diligence avec lesquelles l'appareil administratif de l'Etat et les structures de gestion de l'économie travaillent à la détection et à la correction de leurs propres insuffisances, ainsi qu'à l'amélioration de leurs méthodes et de leur efficacité.» FLN, 1976, pp. 92-93.

«L'action consciente des cadres et militants révolutionnaires, au sein de l'appareil administratif de l'Etat et des structures de gestion comme dans le cadre de l'action du Parti et des organisations de masse, aussi bien que le contrôle et la participation de la masse des travailleurs à la gestion au travers de leurs assemblées au sein des coopératives agricoles et dans le cadre de la gestion socialiste de l'entreprise constituent, en vérité, l'antidote le plus actif pour prévenir et enrayer les risques provenant de la bureaucratie.» *ibid.*, p. 93.

2. digression sur la formation des entreprises socialistes

La Gestion Socialiste des Entreprises ne saurait être évoquée sans un bref rappel de l'histoire de la formation des entreprises algériennes depuis l'indépendance. L'Etat, nous l'avons déjà vu, y joue un rôle central, engagé en cela par l'option de développement retenue.

Il semble vraisemblable de penser que la Gestion Socialiste des Entreprises (GSE) est issue d'un conflit ouvert entre les organisations partisanes (notamment l'Union Générale des Travailleurs Algériens —UGTA— et sans doute le FLN) et les responsables techniques du développement (notamment ceux qui dominaient le ministère de l'Industrie). Le conflit portait sur les modalités de gestion des entreprises nationales et notamment sur la répartition des pouvoirs au sein des directions et sur le contrôle des dirigeants. Rabah Nourredine Saadi (1985, p. 42) fait mention de ce conflit en rapportant l'histoire de la petite guerre qui a longtemps opposé le ministère du Travail (chargé entre autres d'élaborer un code du travail) et le ministère de l'Industrie (chargé de mettre en œuvre le processus d'industrialisation). Le premier se faisant porte-parole des organisations partisanes contestait le statut des sociétés nationales considérées comme un «reniement de l'option socialiste». Le ministère de l'Industrie répliquait pour sa part que les sociétés nationales étaient un «moyen de consolider» et d'«étendre le secteur des entreprises socialistes». Les discours au plus haut niveau de l'Etat (ceux du président H. Boumediène en particulier) sur la question font montre d'une grande prudence : les sociétés nationales sont soupçonnées de favoriser l'émergence d'un «capitalisme d'Etat[1]» et d'être, alors, antinomiques avec l'option socialiste algérienne.

C'est dans ce conflit que s'est joué le destin de l'autogestion. Il semble quasiment évident que l'autogestion, dans son acception pratique au lendemain de l'indépendance, n'était pas adaptée au projet de développement, notamment dans sa double dimension technologique et capitalistique (accumulation). La technologie, cependant, réclamait tout à la fois de coûteux investissements, une grande maîtrise scientifique de l'outil de production (du point de vue organisationnel et des machines), une planification impérative visant à échelonner les périodes de croissance (accumulation) et les conditions d'élargissement de la production. Ces principes conduisaient plutôt à une vision centralisatrice du procès d'industrialisation, principe relativement contraire à l'autogestion. Celle-ci était plus fortement marquée par les fins sociales de l'entreprise —non pas que les grandes entreprises technologiques n'aient pas de fins sociales, mais on peut considérer qu'elles subordonnent celles-ci aux conditions d'adhésion aux fins productives. De ce point de vue, l'autogestion pouvait favoriser l'autonomisation des entreprises et, conséquemment, conduire à une planification infiniment plus complexe de l'économie (tout du moins sur le «papier»), sans résoudre pour autant l'adaptation technologique des entreprises dans la mesure où il n'est pas certain que cette adaptation soit favorable aux travailleurs (*cf.* Galbraith, e1989, p. 282) ; adaptation qui, soit dit en passant, paraissait nécessaire compte tenu de l'environnement économique international (*cf. supra,* notes 18 p. 120).

La co-gestion qui remplace l'autogestion (dans le discours sur l'entreprise en tentant d'instaurer de nouveaux rapports entre ses membres) pourrait passer pour un moyen terme, une sorte de change donné aux travailleurs en contrepartie de leur dépossession des moyens de production

1- stigmatisé plus tard dans l'ouvrage de P. Jacquemot et M. Raffinot, 1977.

transférés, en leur nom, à l'Etat. L'expérience d'autogestion depuis 1964 s'était heurtée à la main mise de l'Etat. En 1967, lors du pré-Plan, les responsables de l'équipe gouvernementale issue du redressement de 1965 doivent faire face à un ensemble d'entreprises organisées en co-gestion très affaiblie (au moins du point de vue de leur productivité) par des conflits plus ou moins latents qui opposent les travailleurs aux directions. Les partisans de l'autogestion avaient déjà perdu la partie, notamment dans le secteur industriel. Toutefois leurs luttes avaient permis de pointer les tares bureaucratiques et en faisaient porter généralement la responsabilité à l'intervention de l'Etat et au contrôle politique que revêtait cette intervention aux dépens d'un véritable projet de développement. C'est dans cet interstice, autour de la question du projet de développement que s'engouffreront les promoteurs de la Gestion Socialiste des Entreprises.

Il semble bien que la situation politique ait joué un rôle assez considérable. L'attentat de 1967 organisé par le colonel Zbiri semble avoir précipité les choses et engagé à reconsidérer les sources de légitimation du pouvoir : l'économie pouvant donner le change, le développement devenait une réelle ressource du pouvoir au sein de l'appareil d'Etat. Les options de développement retenues, mettant l'Etat au premier plan de la restructuration économique du pays, trouveraient là quelques explications. Mais, dans le même temps, elles participent à la liquidation définitive des formes d'autogestion (notamment au sein du patrimoine industriel) : les choix technologiques retenus ainsi que le type de production impliquaient des entreprises de grande taille et la mise en œuvre d'une rationalité économique différente de celle qui prévalait dans l'idéal autogestionnaire. Dans le même temps, du point de vue de l'efficacité économique par rapport aux fins politiques visées (nouvelle légitimité), ces choix ne pouvaient pas non plus s'accommoder du type de bureaucratie qui s'était développé dans la période précédente —autour des tâches de contrôle politique des membres des entreprises— : celle-ci n'ayant qu'une efficacité politique (RN, Saadi, p. 25) et encore, du type policier.

En ce sens, il est probable que la lutte contre la bureaucratie dans les entreprises (ou contre la bureaucratisation de l'appareil productif), telle qu'affirmée dans les textes d'orientation (Charte de l'Organisation Socialiste des Entreprises et Charte Nationale de 1976), soit devenue une nécessité technique, tout comme le changement de mentalité des travailleurs : penser l'entreprise comme un moyen d'aménager les rapports sociaux voire, comme un moyen de conditionner l'émergence de nouveaux rapports sociaux. Cette stratégie n'est pas sans rapport avec la mise en place de procédures démocratiques justifiée par de nouvelles relations de travail organisées par de nouvelles modalités d'exploitation de la force de travail. Ainsi peut-on penser de bonne foi que les modalités démocratiques exposées tout au long des textes statuant sur l'Organisation Socialiste des Entreprises, ne doivent pas seulement à la pure production idéologique et à la pure démagogie, mais aussi à la nécessité tout à la fois politique et économique (par rapport à l'option de développement s'entend). Si l'on s'en tient à l'étude de RN. Saadi (1985) sur la question, ce serait justement de n'avoir pas su faire un choix entre pure démagogie ou pur conditionnement idéologique et conditions d'adhésion des travailleurs aux objectifs de développement des entreprises (jouer sur le système d'action concret et sur les règles de pouvoir au sein de l'entreprise) qui va rendre l'application des textes si difficile et si ambiguë : comme s'il avait fallu donner le change à deux tendances antagonistes sans jamais en résoudre la complémentarité, reposant de manière tout à fait précise les rapports entre les fins de l'entreprises et les fins de leur

dirigeants, c'est-à-dire aussi, en quoi les fins particulières de l'entreprise nourrissent le *pouvoir* en général.

3. digression autour de la GSE, l'organisation formelle

Les entreprises nationales dominent des secteurs entiers de production (par exemple l'industrie textile ou encore, en amont, l'industrie des produits chimiques). Elles forment des monopoles de production dont la direction est largement dominée par l'Etat. Ce sera le cas d'entreprises considérables telles que la Sonatrach, la Société Nationale des Nouvelles Galeries Algériennes (SNNGA) dans le secteur de la distribution, la Société Nationale de l'Industrie des Textiles (Sonitex) ou encore de la Division Nationale des Coopératives de l'Armée Nationale Populaire (DNC-ANP), dans le secteur du bâtiment (*cf.* notes 26).

> «L'entreprise nationale englobe souvent et à l'échelle de l'ensemble du territoire, toute l'étendue d'une branche sectorielle et, dans le reste des cas, elle couvre des sections déterminées et cohérentes de l'activité économique, intégrant parfois entre elles des fonctions de production, de commercialisation et de services, afin de mieux assurer le soutien de la production et de renforcer l'efficacité des moyens disponibles.» FLN, 1976, p. 93.

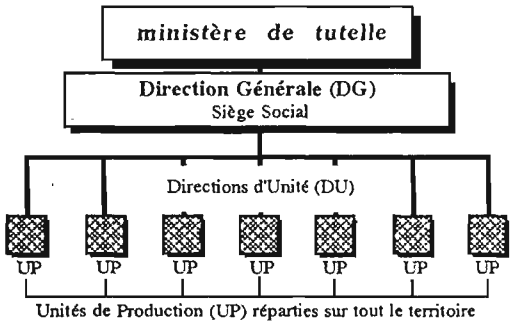

schéma 07 — organigramme d'une Société Nationale

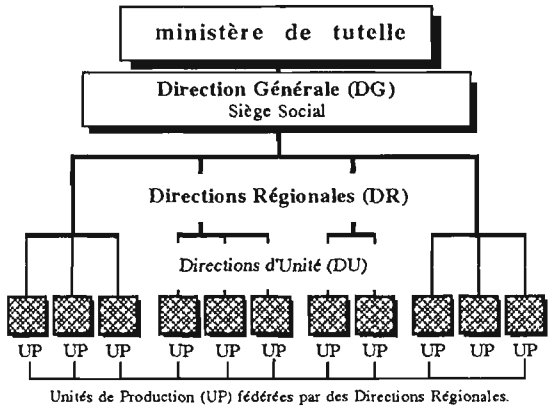

schéma 08 — variante

Ces entreprises sont placées sous la tutelle directe du ministère recouvrant les domaines d'activité concernés (ministère de l'Industrie, de la Construction, etc. —*cf.* schéma 07). Les conflits de tutelle

notes 26 — *de la DNC-ANP à l'ES-DNC*

Foyer du Moudjahid durant la guerre de libération, la Direction Nationale des Coopératives de l'Armée Populaire (DNC-ANP) devient une entreprise chargée des grandes réalisations d'intérêt national (universités, lycées, usines, hôpitaux etc.). Encore sous la tutelle de la Défense en 1976, la DNC-ANP se présentait comme une «entreprise intégrée» (Benmatti et Medereg, a1976, p. 115) habilitée à réaliser : a) des études urbanistiques ; b) des études architecturales ; c) des études techniques ; d) des travaux d'infrastructure ; e) des travaux de gros-œuvre ; f) des travaux de second-œuvre.

L'entreprise regroupait sous sa direction des unités de préfabrication, de charpentes métalliques, de menuiserie, d'aménagement des espaces verts, de meubles, de cartouches de chasse, etc. Benmatti et Medereg, sur le seul site de Sidi Moussa, recensent 5 000 emplois seulement pour les unités de la DNC... La DNC-ANP employait 40 000 travailleurs en 1980, elle réalisait un chiffre d'affaire de 2 milliards de dinars et représentait 40% du budget du ministère de l'habitat (A. Djeghloul, a1989, p. 780).

La question des «filières» de production dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (*cf.* Sid Boubekeur, 1986) devient alors centrale mais sans doute très abstraite comme proposition de réorganisation. En effet, le problème se complique terriblement quand chaque secteur d'activité développe son propre secteur «construction» pour ses propres besoins. L'origine militaire de la DNC, laisse entrevoir les difficultés : sous tutelle de défense, avant d'être démantelée, rebaptisée pour la circonstance, Entreprise Socialiste de Développement National de la Construction (ES-DNC) et placée sous la tutelle du ministère de l'Habitat et de la Construction (décret n°78-59 du 18 mars 1978), elle était l'une des toutes premières entreprises nationales de construction civile. A l'évidence, la problématique de réorganisation des «filières», proposée par Sid Boubekeur, comme solution dans les relations entre «stratégies d'acteurs et logiques industrielles» procède du vœu pieux tant que ces logiques ne servent pas ces stratégies.

apparaissent partout où les catégories administratives rendent improbable la définition rigoureuse des domaines d'activité. L'exemple, sans doute le plus probant, est celui de la production de fer à béton, quand la sidérurgie est sous la tutelle du ministère de l'Industrie et que la production du béton, des matériaux de construction et la préfabrication dans le bâtiment sont sous la tutelle du ministère chargé de la Construction ; sachant par ailleurs que chacun de ces ministères organise la production de «ses» entreprises, à partir de «sa» direction de la planification.

Ce sont ces entreprises gigantesques que la GSE devra participer à rendre opérationnelles à son application en 1971. On comptait 12 entreprises représentant 262 unités de production et employant 66 309 travailleurs en 1974 ; seize ans plus tard, en 1980, il y avait 104 entreprises représentant 1 230 unités de production (ou assimilées) et 508 000 travailleurs. En 1980, toujours, on comptait aussi plus de 70 entreprises industrielles et pas moins de 320 entreprises locales à caractère économique (secteur industriel) occupant plus de 900 000 travailleurs qui échappaient toujours à la GSE (RN. Saadi, 1985, p. 348).

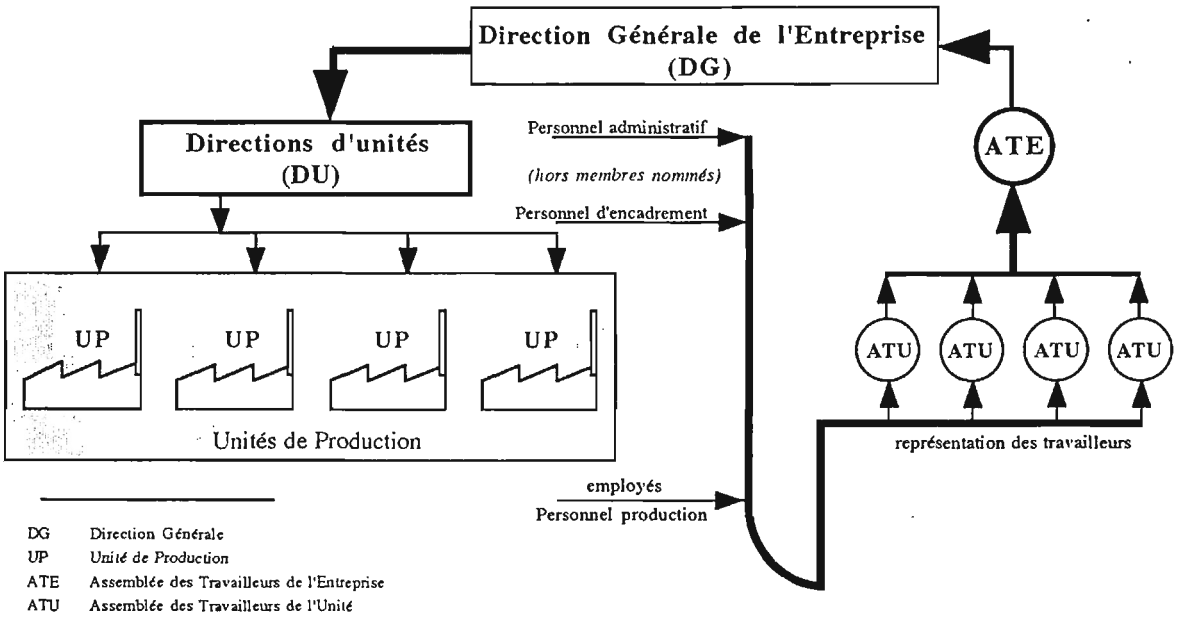

schéma 09 — entreprise nationale, organigramme général de la GSE

Dans le premier organigramme (*cf. supra*, schéma 07 p. 162), l'entreprise nationale regroupe, coordonne et dirige un ensemble d'Unités de Production (UP) réparties sur tout le territoire. Le second organigramme (*cf. supra*, schéma 08 p. 162) s'inspire directement du cas de la Cadat. Il introduit un niveau hiérarchique intermédiaire : les directions régionales. La GSE complexifie les organigrammes précédents (07 et 08) en organisant, à chacun des niveaux de commandement, la représentation du collectif des travailleurs (*cf.* schéma 09). A chacun de ces niveaux —Direction Générale (DG), Direction Régionale (DR) ou Direction de l'Unité (DU)—, le même schéma de principe se reproduit (*cf.* schéma 09 et *infra*, schéma 10 p. 164) :

-une *Assemblée des Travailleurs*. Chaque unité élit ses représentants, lesquels forment l'Assemblée des Travailleurs de l'Unité (ATU). Les ATU procèdent du suffrage direct sur une liste comprenant au moins le double des sièges à pourvoir. Cette liste est proposée par une commission des candidatures. A leur tour, les membres des ATU de chaque unité élisent leurs

délégués qui siégeront à l'Assemblée des Travailleurs de l'Entreprise (ATE). Les présidents des ATU sont, en principe, membres de droit des ATE (RDZSynd., 1989) ;

-un *Conseil de Direction* (CD) dont les membres sont, pour partie, nommés par le ministre de tutelle (les gestionnaires) et, pour partie, des représentants des travailleurs, membres de l'Assemblée des Travailleurs (ATE ou ATU, selon qu'on se situe au niveau de l'Unité de Production ou de l'Entreprise). Dans les Conseils de Direction (unité ou entreprise), la règle veut que deux élus seulement représentent les intérêts des travailleurs (RN. Saadi, 1985, p. 321).

La GSE associe deux appareils associés, l'un organisant la représentation des travailleurs, l'autre organisant le commandement de l'entreprise.

3.1. la représentation des travailleurs, notes sur les principes

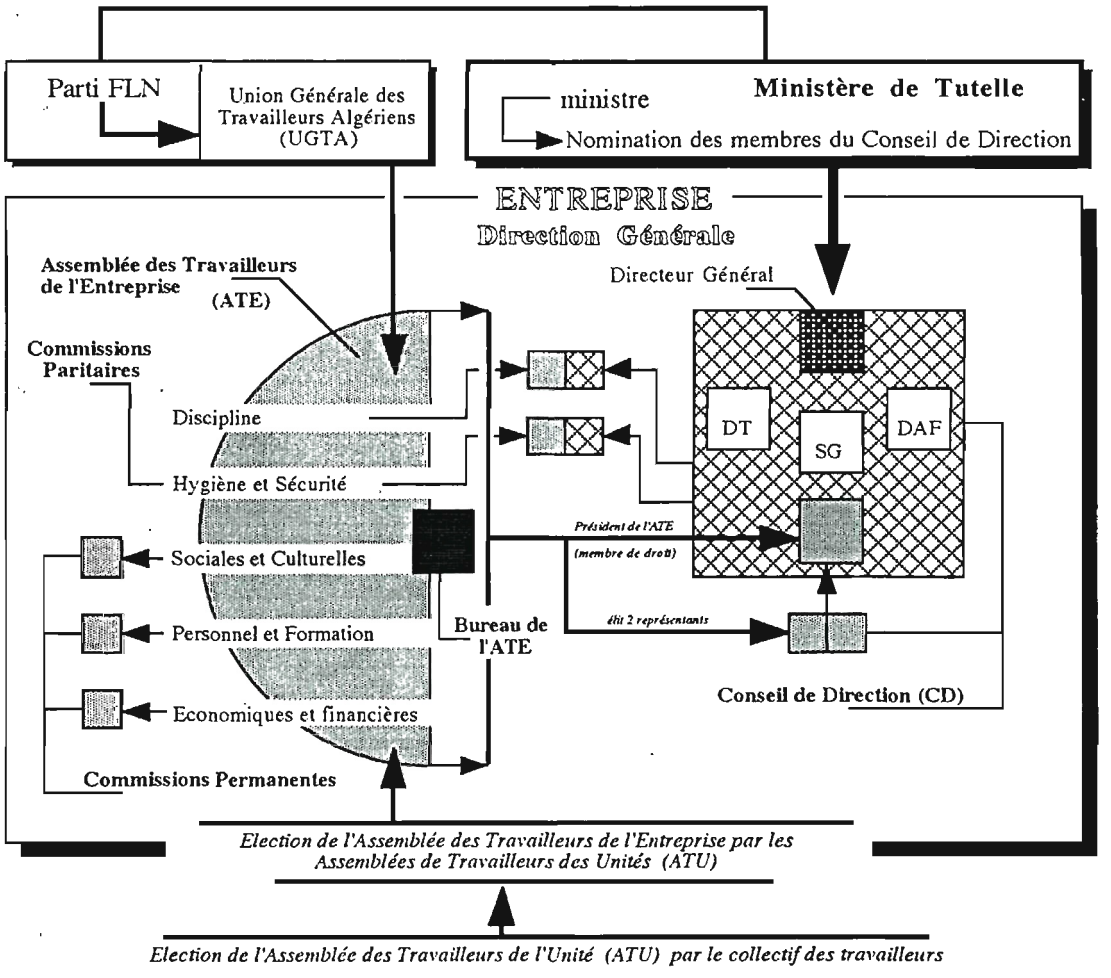

ATE	Assemblée des Travailleurs de l'Entreprise	DR	Directeur-(tion) Régional-(e)
CD	Conseil de Direction	DT	Directeur-(tion) Technique
DAF	Directeur-(tion) des Affaires Financières	SG	Secrétaire-(ariat) Général
DG	Directeur-(tion) Général-(e)		

schéma 10 — principes généraux de la GSE (source : A. Gauthier, 1976, schéma n°4, p. 88)

Les élections de l'Assemblée des Travailleurs sont organisées par la Commission Nationale Opérationnelle (CNO) sous l'autorité de la Commission Nationale pour la Gestion Socialiste des Entreprises (CNGSE). Cette dernière, créée par l'ordonnance 72-58 du 10 novembre 1972, devait

arbitrer les conflits de souveraineté autour des assemblées entre les organisations partisanes (FLN, UGTA notamment), le collectif des travailleurs, l'Etat et le personnel technique (cadres et gestionnaires). Ces conflits apparaissent dès l'application des textes de la GSE. La CNO est relayée par les Commissions Opérationnelles des Wilayate (CWO) pour l'organisation et le contrôle des élections au sein des Unités de Production.

Chaque travailleur est libre de poser sa candidature au cours de l'Assemblée générale organisée au sein des Unités de l'entreprise. Mais le choix final des candidatures, la constitution des listes de candidats sont du ressort de la Commission des Candidatures. Au terme d'un «processus codifié», cette commission doit produire une liste unique comprenant le double des candidats par rapport au nombre de sièges à pourvoir. Cette commission est composée de 6 membres tripartitement répartis entre le FLN (2), l'UGTA (2) et le ministère de tutelle de l'entreprise (2).

Les critères d'éligibilité sont dans les faits définis au sein de la commission de candidature. L'appartenance à une organisation partisane (FLN ou UGTA) était bienvenue et fortement sollicitée par les textes mais pas fatalement obligatoire ni même rédhibitoire ; ce jusqu'à l'article 120 des statuts du FLN adopté par le congrès extraordinaire du Parti en 1980. Cet article stipule clairement l'adhésion obligatoire au FLN pour tout candidat briguant un mandat électif ou toute responsabilité importante (y compris technique) au sein de l'entreprise.

Enfin, la liste se fonde sur l'unicité du corps électoral. Les catégories de travailleurs et les niveaux de hiérarchie ne sont pas représentés en tant que tels. Cependant, dans la pratique, la Commission de Candidature peut retenir comme critère de sélection le dosage et le maintien d'un certain équilibre de manière à ce que les candidats retenus représentent à peu près toutes les catégories de travailleurs de l'entreprise.

Les travailleurs des Unités élisent leurs Assemblées à bulletin secret. Elle comprend entre 7 et 45 membres. Le nombre est codifié et reste fonction des effectifs de l'Unité de Production. Mandatée pour trois ans et tout juste installée, l'ATU élit son président pour un mandat d'un an renouvelable. A la suite de quoi, toutes les ATU de l'entreprise réunies en conférence doivent élire les délégués de l'Assemblée des Travailleurs de l'Entreprise (ATE). Cette dernière comprend également entre 7 et 45 membres selon les effectifs de l'entreprise. Une fois constituée, l'ATE élit son président pour un mandat d'une année renouvelable.

Les deux types d'assemblées (ATU et ATE) sont organisés sur le même schéma de principe (*cf.* schéma 10) :

-un président ;

-un bureau (ou un Secrétariat Général ou un Conseil Syndical) qui a pour objet de seconder le Président dans ses tâches ;

-un ensemble de commissions permanentes :

•la Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC) qui comprend entre 3 et 5 membres, de préférence choisis parmi les élus de l'AT mais pas obligatoirement ;

•la Commission Economique et Financière (CEF) organisée comme la précédente ;

•la Commission du Personnel et de la Formation (CPF) organisée comme la précédente.

Ces trois commissions sont internes à l'Assemblée des Travailleurs et participent à son fonctionnement (préparations des dossiers soumis à délibération, contrôles, propositions). Elles sont toutes les trois dirigées par un commissaire.

•La Commission d'Hygiène et de Sécurité (CHS). A la différence des trois premières, cette commission est paritaire (tout comme la Commission de Discipline) : elle comprend deux à cinq élus et deux à cinq représentants de la direction, parmi lesquels figurent obligatoirement le directeur (DGE ou DGU) et l'ingénieur ou le technicien chargé de la sécurité. Ses attributions varient selon qu'il s'agit d'une ATE ou d'une ATU. Dans tous les cas, cette commission doit se réunir en cession ordinaire tous les mois ;

•la commission de Discipline :

«Elle est constituée de trois représentants titulaires et de trois suppléants désignés par l'AT parmi ses membres en plus de trois représentants titulaires et trois suppléants es-qualités par la direction. Elle élit son président sans qu'aucune condition soit posée sur la qualité de sa représentation. Cependant, le président ne dispose pas d'une voix prépondérante et les prononcés sont pris à la majorité simple de ses membres ; en cas de partage des voix, la sanction la plus faible est décidée.» RN. Saadi, 1985, p. 290.

Organisées selon le même schéma pour les ATE et les ATU diffèrent par leurs prérogatives. Les commissions de Discipline des ATU sont soumises au contrôle de la Commission de Discipline de l'Entreprise.

-soit, au total cinq commissions qui assurent la permanence de l'association des travailleurs à la Gestion Socialiste de l'Entreprise.

Les ATU doivent tenir au moins quatre cessions ordinaires annuelles, les ATE deux. Les cessions extraordinaires peuvent être provoquées à la demande du directeur de l'Unité (dans le cas des ATU) ou du directeur général (dans le cas de l'ATE), par les 2/3 du collectif des travailleurs (corps électoral) ou par les 2/3 de l'assemblée elle-même. Dans son fonctionnement ordinaire, l'assemblée est convoquée par son président, l'ordre du jour est préparé et communiqué conjointement par le président et le directeur. Le président représente l'Assemblée des Travailleurs dans la permanence de toutes ses attributions. Les pouvoirs du président sont étroitement soumis aux délibérations[1] de l'AT. Il élabore l'ordre du jour avec le Directeur.

Les Assemblées ont pour mission d'émettre des avis et recommandations concernant : a) les projets de Plan de développement de l'unité ou de l'entreprise ; b) les comptes prévisionnels des recettes et des dépenses de l'entreprise ; c) les programmes de production, d'approvisionnement et de commercialisation ; d) les programmes d'investissement. La direction a obligation de notifier les suites données aux avis et recommandations de l'Assemblée. Les Assemblées sont consultées obligatoirement sur : a) tout projet de réforme fondamentale concernant le statut des travailleurs ; b) toute modification importante dans l'organigramme de l'unité ou de l'entreprise. Elles sont des attributions de décision (de co-décision pour être plus exact) en ce qui concerne : a) l'adaptation des règlements intérieurs ; b) les licenciements ; c) les œuvres sociales (que la Commission des Affaires Sociales et Culturelles organise et conçoit).

Les Assemblées peuvent jouer le rôle de consultant et de force de proposition auprès de la direction. Dans ce cas, ses avis ne sont pas motivés par un projet précis (appartenant à la nomenclature de la GSE) mais concernent la marche générale de l'entreprise.

Elles ont également un rôle de contrôle :

«Le pouvoir révolutionnaire s'attache en effet à développer partout le contrôle populaire afin que les masses laborieuses prennent directement en main la protection du patrimoine national, la défense des deniers de

1- aucun texte ne stipule l'obligation de communiquer les PV des délibérations de l'Assemblée des Travailleurs au syndicat (UGTA) selon RN. Saadi, 1985, p. 238.

l'Etat, en luttant contre le gaspillage, la gabegie, les malversations et la mauvaise utilisation des ressources.». RADP, 1971, *Charte de l'Organisation Socialiste des Entreprises*, p. 12.

Ce contrôle s'exerce : a) sous la forme de surveillance des actes de gestion ; b) sous la forme de sanction *a posteriori* (bilan) de la gestion annuelle de l'entreprise. Cependant, l'Assemblée peut engager juridiquement la responsabilité des gestionnaires (Conseil de Direction ou directeur).

Les Assemblées de Travailleurs doivent rendre des comptes annuellement sur leurs activités auprès du collectif des travailleurs. Cependant, il n'existe aucune disposition permettant à ce dernier de sanctionner son Assemblée. Seule la convocation d'une cession extraordinaire (à laquelle ce collectif ne peut pas participer), la reconduction ou au contraire le rejet au terme de son mandat, permettent au collectif des travailleurs de sanctionner ses représentants.

Enfin, l'Assemblée peut être dissoute par arrêté ministériel (ATU) ou par décret (ATE). Sa dépendance à l'égard des tutelles (organisations partisanes, ministère et Présidence de la République) est renforcée considérablement par l'appartenance de ses membres aux organisations partisanes (Parti ou Syndicat) ainsi que par son mode de fonctionnement. Ce dernier est assuré sur les fonds propres de l'entreprise qui est mise en demeure de mettre à sa disposition le salaire du personnel qui peut être nécessaire à son fonctionnement (secrétariat notamment) et les dotations en matériel qui peuvent lui être indispensables (locaux, service reprographique, téléphone, véhicule de service, etc.).

3.2. la direction de l'entreprise, notes sur les principes

La collégialité de la direction de l'entreprise (ou de l'Unité) est assumée par le Conseil de Direction. Il réunit en son sein :

-deux représentants des travailleurs élus à l'Assemblée et mandatés par elle, en plus du président de l'Assemblée, membre de droit ;

-les représentants de la direction de l'entreprise (ou de l'Unité) : le directeur et ses adjoints directs. Sont considérés comme adjoints directs : le directeur général adjoint, le responsable de l'administration générale, le responsable de la gestion du personnel, celui de la formation, celui des finances, celui de la planification, celui du développement (selon le décret 75-149 du 21 novembre 1975 relatif au Conseil de Direction des Entreprises Socialistes à caractère économique).

Cette composition est numériquement défavorable à la représentation des travailleurs[1]. Le Conseil de Direction de l'Entreprise comprend entre 9 et 11 membres, le Conseil de Direction d'une Unité, entre 7 et 9 membres. La direction de ce collège est assumée par le directeur.

Le Conseil de Direction doit se réunir une fois par semaine, le calendrier de réunion étant fixé en début d'année par le directeur. Il peut être convoqué en séance extraordinaire soit par le directeur général soit par le président de l'Assemblée.

- Selon RN. Saadi (1985), «la collégialité, instaurée ici, procède de l'organisation socio-politique et administrative de l'Etat. Si la réprésentation des travailleurs traduit un souci démocratique, la prééminence des agents de l'Etat est justifiée par l'efficacité.» p. 321.

Le Conseil de Direction reçoit l'ensemble des procès-verbaux des délibérations de l'Assemblée et de ses commissions. Pour ses propres délibérations, il n'est pas lié à ces documents hormis dans le cas où les points d'ordre du jour relèvent des prérogatives de l'Assemblée des Travailleurs. Compte tenu de la composition du CD, la prise de décision doit procéder, autant que possible, par consensus. Toutefois, en cas de divergence :

> «[...], le directeur général tranche en motivant sa décision au cours du conseil de direction et engage sa pleine responsabilité de gestion en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 61 de l'ordonnance 71-74 du 16 novembre 1971.» RN. Saadi, 1985, p. 323.

Les prérogatives du Conseil de Direction :

-il dispose d'un large pouvoir d'information sur la marche de l'entreprise ;

-il contribue directement aux décisions économiques dans l'entreprise ou l'Unité :

- •il en arrête le Plan après examen et amendement de l'Assemblée des Travailleurs ;
- •il précise et arrête les projets de normes techniques et d'activité de la branche que l'entreprise prend en charge ;
- •il participe également à l'élaboration du Plan de développement annuel ;

-il adopte le rapport annuel d'activité de l'entreprise ;

-il se prononce et statue sur les actes de gestion économique et administrative.

Mais toutes ces décisions sont soumises à l'accord préalable du ministre de tutelle et du ministre des Finances. Cependant, les actes engagés par le Conseil de Direction rendent ses membres solidairement responsables.

Enfin, afin d'éviter de reconduire les erreurs de la période autogestionnaire, le Conseil de Direction n'assume pas à proprement parler la direction de l'entreprise : il n'a aucun pouvoir de décision autonome dans la mesure où il engage la responsabilité du directeur (de l'entreprise ou de l'Unité) et dans la mesure où, de toute façon, la responsabilité du fonctionnement et de la bonne marche incombe au directeur général et ensuite aux directeurs des Unités de production.

Dans les faits, le Conseil de Direction est un organe de liaison entre l'appareil de représentation des travailleurs et l'appareil de direction technique, administrative et financière qui assume la direction de l'entreprise. Ce dernier est composé :

-en haut de la hiérarchie, d'agents de l'Etat qui exercent leur autorité par délégation de pouvoir du directeur général ;

-il se prolonge par l'ensemble des directions opérationnelles et de l'ensemble du personnel d'encadrement qui tous, subordonnés à la direction, assument une autorité sur les travailleurs en fonction de leur compétence (compétence liée à leurs fonctions spécialisées dans la division des tâches de l'entreprise).

3.3. démocratie et autonomie de l'Entreprise Socialiste, notes sur les principes

Système collégial, co-gestion, participation, association des travailleurs à la gestion, les qualificatifs sont nombreux, mais dans tous les cas, ils tentent de cerner une réalité qui n'est pas l'autogestion : la GSE «n'est pas le début de la prise en main» de la gestion «par les travailleurs» (FLN, 1976, p. 89 —*cf. infra*, notes 27 p. 169), loin s'en faut. Les travailleurs participent à la gestion pour autant que l'on reconnaisse le mode de représentation par des élus mandatés comme une

forme de participation concrète —d'où sans doute l'usage intensif de la notion englobante de «travailleurs». Cette participation est réduite d'autant par la sélection faite des candidats aux assemblées : les candidats ne sont pas choisis librement par le personnel de l'entreprise selon ses critères d'éligibilité. Ils sont choisis par une commission que les travailleurs contrôlent il est vrai (en principe) par l'intermédiaire des organisations partisanes (FLN et UGTA) ; contrôle tout théorique dans la mesure où il s'agit d'organisations qui s'autoproclament porteuses des desseins du peuple aux intérêts duquel elles veillent très jalousement. Autrement dit, le personnel de l'entreprise est un corps électoral dont les organisations partisanes, le FLN et l'UGTA (qui, malgré leur complémentarité, peuvent représenter des sensibilités différentes) se disputent les bonnes grâces et dont les directions et les ministres de tutelle tentent de limiter la souveraineté qu'ils lui reconnaissent légalement.

Evidemment, ce n'est pas là un modèle de démocratie. Les responsables algériens s'en défendent : il n'est pas question de confondre la Gestion Socialiste des Entreprises avec les traditionnelles revendications des travailleurs des entreprises capitalistes (*cf.* notes 27). La GSE est une étape sur le chemin de la démocratie populaire et doit s'entendre comme telle.

Mais la démocratie n'est sans doute pas l'ultime fin de la GSE. Il semblerait, avant toute autre chose, qu'elle ait été conçue comme un moyen de mobiliser les travailleurs autour de l'effort de développement. En ce sens, il est possible d'imaginer dans la GSE une tentative de créer, au sein des entreprises algériennes, les conditions d'*identification* (JG. March, HA, Simon, e1987, p. 65) générales des travailleurs à leur entreprise. En cela, la GSE participe pleinement du changement de mentalité nécessaire au processus de développement et par conséquent, nécessaire à la modernisation de la société algérienne. Mais cette modernisation qui est nécessaire à l'économie en est aussi pour partie le produit : par où amorcer la pompe, si ce n'est à l'endroit même où cette modernité se fonde : la production industrielle et les rapports sociaux qu'impose l'organisation de l'entreprise industrielle :

> «[...]. Il est dans la vanité de l'homme d'aujourd'hui de prétendre pouvoir décider lui-même de ce que doit être son système économique. En fait le champ de décision est extrêmement exigu. Il pourrait, à la rigueur, décider si oui ou non il souhaite un niveau élevé d'industrialisation. Mais, quels que soient les systèmes

notes 27 — *l'entreprise, la démocratie socialiste contre démocratie capitaliste*

La GSE, une étape d'un processus révolutionnaire :

«La mise en œuvre de la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise constitue une étape nouvelle dans le renforcement de l'exercice du pouvoir des travailleurs sur la gestion des activités économiques, sociales et culturelles du pays. Elle ne marque pas le début de la prise en main de cette gestion par les travailleurs. En effet, le pouvoir des travailleurs s'est déjà établi sur la gestion du patrimoine économique, social et culturel du pays par l'émergence de l'Etat socialiste comme produit du processus révolutionnaire qui a transformé les bases de la société algérienne. [...].

A cet égard, il convient de noter la distinction qui différencie très nettement la participation des travailleurs qui prend corps, à travers la gestion socialiste de l'entreprise, dans le cadre de l'édification de la société socialiste dans notre pays, de la participation à la gestion que revendiquent, pour les travailleurs, certaines organisations politiques ou syndicales au sein des pays capitalistes. Dans le premier cas, la participation prend la signification d'un renforcement du pouvoir des travailleurs déjà incarné par l'Etat socialiste, tandis que, dans le second cas, il s'agit simplement, pour les travailleurs, d'arracher ou d'obtenir une parcelle du pouvoir que détiennent les possesseurs privés du capital sous l'égide d'un Etat qui demeure l'expression du pouvoir de la bourgeoisie.» FLN, 1976, pp. 89-90.

Des contraintes imposant le pragmatisme et la maturation :

«Dans les conditions d'un pays marqué par les contraintes héritées du sous-développement colonial, l'édification de la société nouvelle et la construction de l'économie ne peuvent se faire que sous l'égide de l'Etat dont l'intervention est nécessaire pour coordonner les efforts, pour impulser et diriger les actions qui visent à suppléer à l'absence d'un encadrement humain adéquat et de traditions établies en matière de gestion et de fonctionnement des activités économiques, sociales et culturelles modernes et pour affronter toutes les difficultés inhérentes à l'insuffisance d'un environnement interne favorable à l'existence de situations extérieures le plus souvent hostiles.» *ibid*, pp. 93-94.

La position du syndicat dans l'idéal de la GSE

«Dans la phase actuelle de l'édification du socialisme, l'UGTA doit développer la conscience politique et la formation idéologique des travailleurs. [...] Avec l'élargissement de la base économique du socialisme, le syndicat cesse d'être un instrument de lutte contre un Etat exploiteur, pour devenir une partie intégrante du pouvoir dans le cadre d'un Etat socialiste au service des travailleurs et des paysans. L'édification du socialisme dépend du niveau de conscience politique des travailleurs et avant tout des responsables syndicaux. Aussi l'UGTA doit prendre en compte les intérêts du pays, de la collectivité nationale et plus spécialement ceux, à moyen et à long termes, des masses populaires dans leur ensemble. A cet effet, elle inscrit ses actions dans le cadre du développement général du pays et participe à l'élaboration et à l'exécution des plans de développement, y compris les programmes spéciaux.

Les responsabilités confiées aux travailleurs dans le Parti, dans les Assemblées populaires à tous les échelons, dans les Assemblées de travailleurs des entreprises donnent à l'action syndicale une dimension politique d'une grande envergure.» FLN, 1976, p. 49.

sociaux, cela n'empêchera pas les impératifs de l'organisation, de la technologie et de la planification d'agir de la même façon et, nous l'avons vu, avec des résultats sensiblement analogues. Une fois la décision prise de se donner une industrie moderne, il faudra s'attendre à ce que tout ce qui en découlera soit inévitable et identique.» JK. Galbraith, e1989, p. 446.

Au contraire de l'autogestion tentée par des formes de démocratie horizontale, la GSE s'applique à suivre et à coller à la verticalité de la pyramide du pouvoir propre à l'entreprise industrielle. Ce pouvoir exercé d'en haut et ordonnant la bonne marche de l'entreprise, est intégré en postulant son efficacité.

«[...], il revient à la direction des services centraux de se réserver ce qui concerne la détermination de la politique de production, de commercialisation, de développement et de contrôle, ainsi que ce qui a trait à la mise en place des structures et des moyens les plus adaptés à la réalisation des objectifs impartis à l'entreprise et tout ce qui concourt à renforcer l'efficacité de l'entreprise et à élever le niveau de sa rentabilité ainsi que celui de la productivité de ses travailleurs.

Par ailleurs, une large liberté d'initiative doit être laissée à l'unité et aux grandes divisions qui correspondent à la répartition des tâches établie à l'intérieur de l'entreprise, de telle sorte que le travail d'exécution puisse s'accomplir sans entrave et ne pas subir le carcan d'une bureaucratie inutile.

L'entreprise à caractère national est placée sous l'autorité directe du gouvernement par le truchement du ministère qui en assume la tutelle. Cette tutelle est assumée par la wilaya pour les entreprises de wilaya et par l'APC en ce qui concerne les entreprises communales. Les activités de toutes ces catégories d'entreprises s'exercent, suivant leur nature, dans le cadre des règles fixées par le gouvernement, selon les compétences attribuées aux différents départements ministériels.» FLN, 1976, p. 94 (c'est nous qui soulignons).

La GSE tente à peine de neutraliser la perversité potentielle de ce pouvoir («forme autocratique de l'autorité» ou constitution de «bastions» «sources de privilèges», formes «nouvelles d'esclavages», etc. –*cf. supra* notes 24 p. 158). Ainsi, l'organigramme issu du statut-type de l'entreprise socialiste qui se reproduit à chaque niveau de commandement (Direction Générale et Direction de l'Unité) n'implique nullement l'autonomie de gestion des niveaux inférieurs :

-la Direction Générale reste le centre de commandement. Elle maintient les Unités dans une entière sujétion ;

-l'ATE reproduit le même schéma et soumet à son autorité les ATU. L'absence même de texte définissant clairement les relations ATE/ATU (RN. Saadi, 1985, p. 243) laisse ouvert le champ d'application. Il a pu arriver ainsi que des ATE prises en main par le syndicat :

«fonctionnent comme des instances de coordination et d'animation de leurs ATU à qui elles rendent compte de leurs activités et auprès desquelles elles reçoivent un mandat impératif de programme.» (RN. Saadi, 1985, p. 243).

Cependant, les tâches spécialisées de l'ATE (notamment celles de ses commissions) et sa proximité avec la Direction Générale lui octroient, de fait, le statut de tutelle des ATU ; le système de représentation de l'ATE élue par les membres des ATU favorise cette position de tutelle.

Enfin, les relations de tutelle affaiblissent à leur tour considérablement l'autonomie de l'entreprise elle-même :

«On ne peut concevoir, [...], que l'exploitation des richesses du sous-sol ou la gestion des installations édifiées avec des ressources considérables consenties par l'Etat socialiste ne soient pas menées directement sous le contrôle et la direction de ce dernier.

[...] il était difficile de concevoir, pour la conduite de l'économie, des structures qui ne reposeraient pas, au départ, sur l'intervention directe de l'Etat.» FLN, 1976, pp. 87-88.

L'entreprise est directement liée à la direction de la planification du ministère de tutelle (planification sectorielle) qui fixe, sous le contrôle du Secrétariat d'Etat au Plan, à la fois les investissements et les objectifs de production. La tutelle est d'autant plus prégnante qu'elle est

responsable de la nomination des membres de la direction, qu'elle participe pleinement aux ressources de l'entreprise (investissements), qu'elle est destinataire de ses profits et qu'elle peut, à tout moment, dissoudre les Assemblées.

4. la Cadat, l'organisation formelle

Le poids stratégique de l'installation des Zones Industrielles plaçait, de fait, la Cadat directement sous la triple tutelle (*cf.* schéma 11) du ministère des Travaux Publics et de la Construction (ou MUCH selon les époques), du ministère de l'Industrie et des instances de la planification (SEP - MPAT).

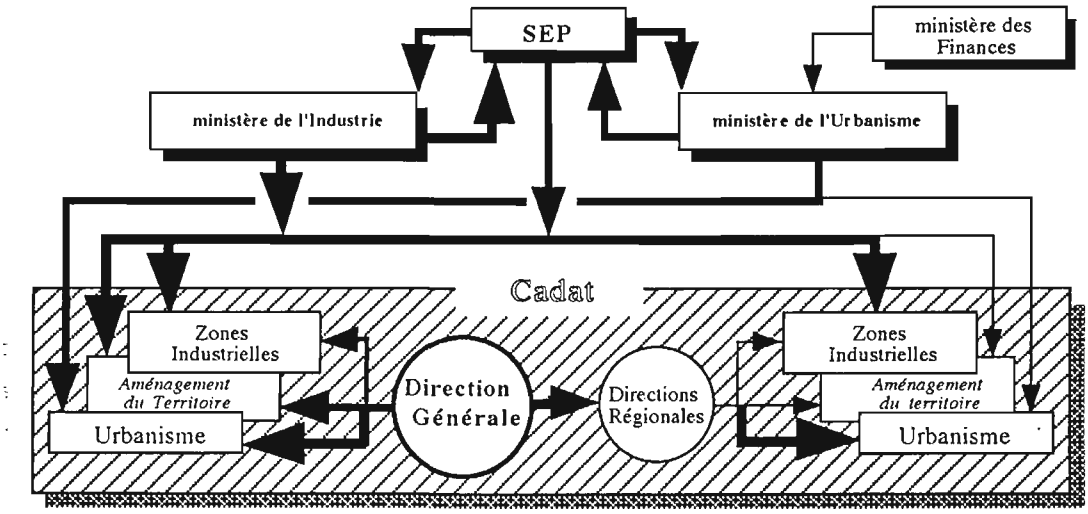

schéma 11 — principales tutelles de la Cadat entre 1970 et 1977

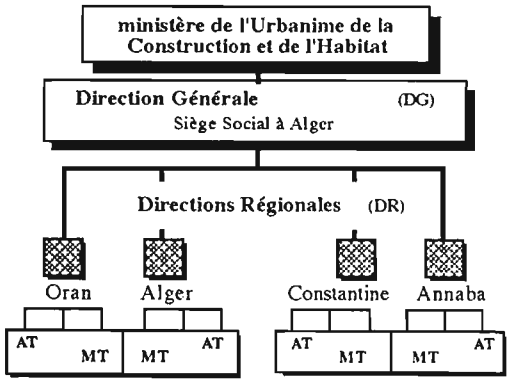

-Les Antennes Techniques (AT) et les Missions Techniques (MT) réparties sur tout le territoire sont fédérées au sein des Directions Régionales. Les ensembles AT-DR ou MT-DR ou AT-MT-DR, constituent des Unités de Production.
-Les AT assuraient le suivi des aménagements de zones industrielles, les MT assuraient les missions de maîtrise d'œuvre en urbanisme.

schéma 12 — organigramme général de la Cadat

Le 22 novembre 1980, le décret n°80-275 portait «dissolution» et «transformation, des activités et des structures appartenant à la Caisse Algérienne d'Aménagement du Territoire». Le même jour, par le décret n°80-276, naissait le Centre National d'Etudes et de Réalisations en Urbanisme (CNERU) placé sous la tutelle du MUCH. A cette date, la Cadat comprenait une Direction Générale dont le siège était situé à Alger-Birmandreïs et quatre Directions Régionales : d'Ouest en Est, la Direction Régionale d'Oran, celle d'Alger, celle de Constantine et celle d'Annaba (*cf.* schéma 12). La Cadat employait alors plus de 1300 travailleurs (1326 —selon RN. Saadi 1985, p. 356).

Les Directions Régionales disposaient d'un certain nombre d'antennes qui, selon leurs activités, prenaient nom d'«Antenne Technique» (pour le suivi des chantiers de zones industrielles) et le nom de «Mission Technique» lorsque les études

d'urbanisme dominaient l'activité. Parfois hébergées dans les mêmes locaux, elles jouissaient l'une et l'autre, du fait de leur mission bien distincte, d'une certaine autonomie de statut.

Les Missions Techniques se comportaient comme de véritables «agences». Parsemées sur tout le territoire d'activité d'une Direction Régionale, elles formaient un réseau de bureaux d'études à la disposition des collectivités locales (wilayate et APC). L'ensemble AT, MT et DR constituait, selon la nomenclature du code de la GSE, une Unité de Production (*cf. supra*, schéma 10 p. 164)[1].

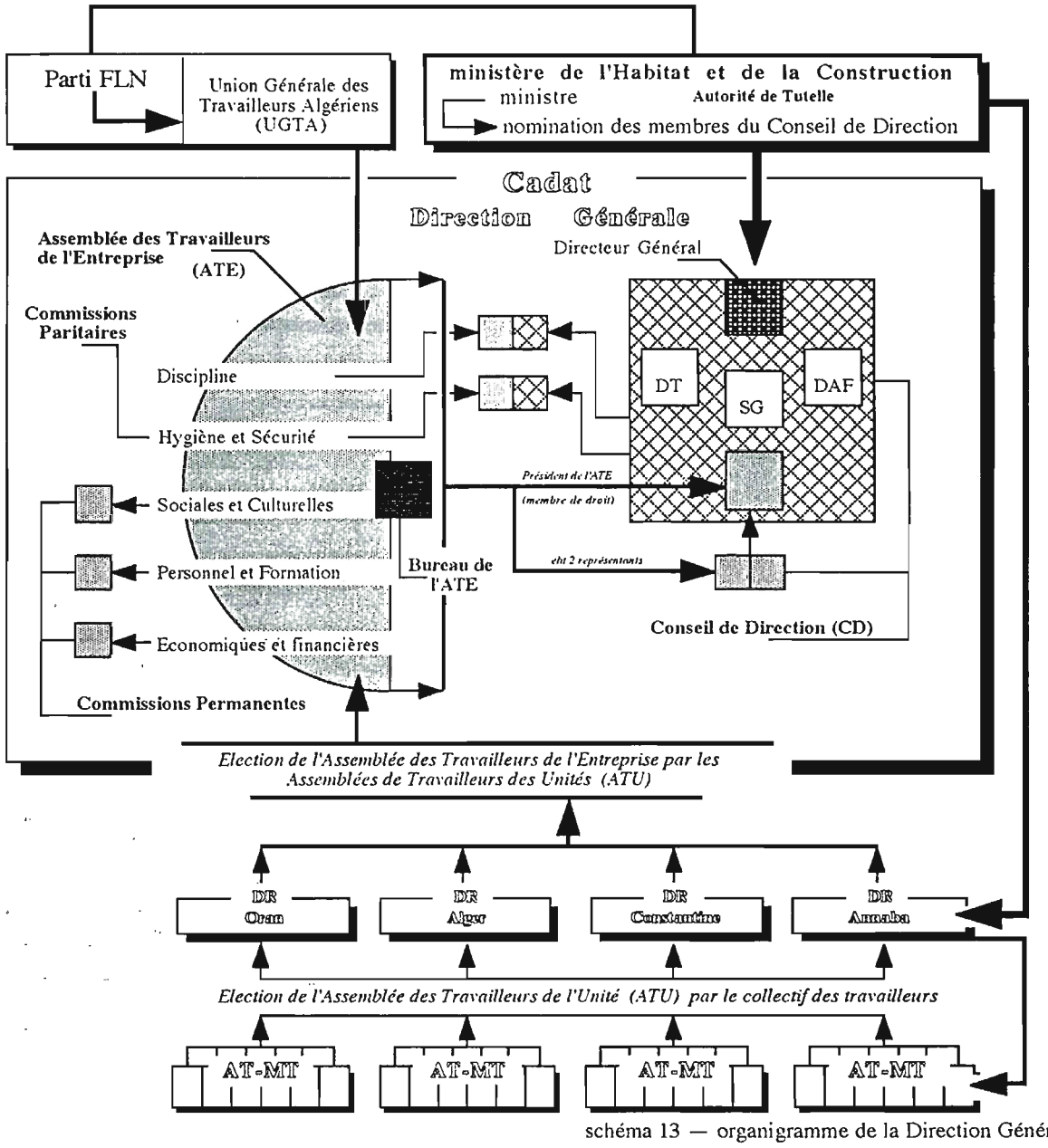

schéma 13 — organigramme de la Direction Générale

1- Une direction à la Cadat-Alger était spécialement affectée aux travaux d'aménagement et d'infrastructures de la zone Sud (Sahara). Cette zone qui représentait un intérêt stratégique important —hydrocarbures, rééquilibrage du développement et contrôle des populations nomades— était placée directement dans le giron de la Direction Générale : «c'était une chasse gardée» (Entretien, RDZSynd., 1989). Toutefois, en 1980 au moins, les travaux d'aménagement (hors industrie) de la zone Sud revenaient aux Directions Régionales citées ci-dessus, dans le prolongement de leur secteur Nord (Oran : Sud-Ouest hors zones militaires ; Alger : Sud-Centre ; Constantine : Sud-Centre-Est ; Annaba : Sud-Est). RN. Saadi (1985) dans sa comptabilité des entreprises soumises à la GSE attribue à la Cadat 7 Unités (p. 356). Selon le même auteur, la Cadat aurait été soumise à la GSE en janvier 1980.

4.1. la DG et la DR, Direction Générale et Direction Régionale

Selon les principes de la Gestion Socialiste des Entreprises, le Conseil de Direction comprenait au total sept membres :

-pour les «gestionnaires» nommés par le gouvernement, un directeur général, un secrétaire général, un directeur des affaires financières et un directeur technique ;

-pour les «travailleurs», trois représentants de l'Assemblée des Travailleurs de l'Entreprise dont le Président ;

-une ATE comprenant un bureau et cinq commissions permanentes.

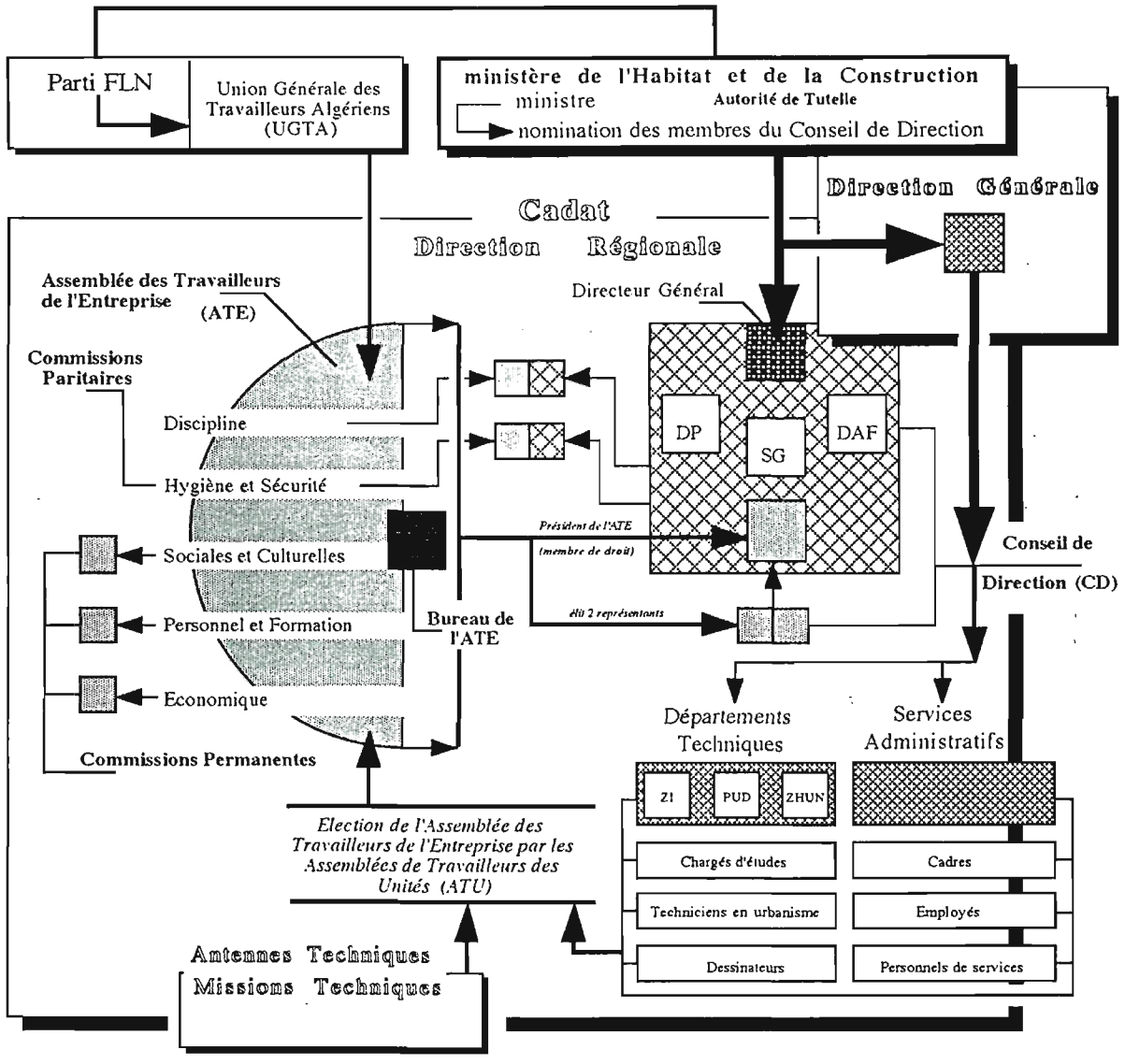

ATE Assemblée des Travailleurs de l'Entreprise
CD Conseil de Direction
DAF Directeur-(tion) des Affaires Financières
DG Directeur-(tion) Général-(e)
DR Directeur-(tion) Régional-(e)
DT Directeur-(tion) Technique
SG Secrétaire-(ariat) Général

schéma 14 — organigramme de la Direction Régionale

Les Directions Régionales reconduisaient globalement les principes d'organisation de la Direction Générale (*cf.* schémas 13-14) avec, cependant, un Conseil de Direction nettement moins puissant.

La direction technique disparaissait de l'organigramme. Elle était assurée par un collège de trois chefs de départements, l'un pour les Zones Industrielles, les deux autres pour les Plans d'Urbanisme et les Zones Urbaines Nouvelles (et lotissements) ; chacun d'eux étant chargé de faire appliquer les directives techniques venant d'Alger :

» — *les cloisonnements étaient beaucoup plus grands à Oran qu'à Alger ... à Alger les sous-directeurs techniques souvent enseignants à l'INERBA* [Institut National d'Etudes et de Recherches du Bâtiment] ... *ils se comportaient comme des chercheurs et s'attachaient à coordonner leurs travaux et à échanger leurs réflexions*» (Entretien RDZSynd., 1990).

Ainsi, à la Direction Régionale d'Oran, on comptait parmi les membres nommés au Conseil de Direction, le directeur régional, le directeur des affaires financières et le secrétaire général. Le bureau de l'Assemblée des Travailleurs de l'Unité était composé du président et de deux membres élus.

L'ATU reproduisait très fidèlement le schéma d'organisation de l'ATE. Son président était, à Oran du moins, traité comme co-gestionnaire (bien que ne jouissant pas du droit de signature). Les commissions gardaient, toutes proportions gardées à l'échelle régionale, les mêmes charges et les mêmes prérogatives.

4.2. les AT et les MT, Antennes Techniques et Missions Techniques

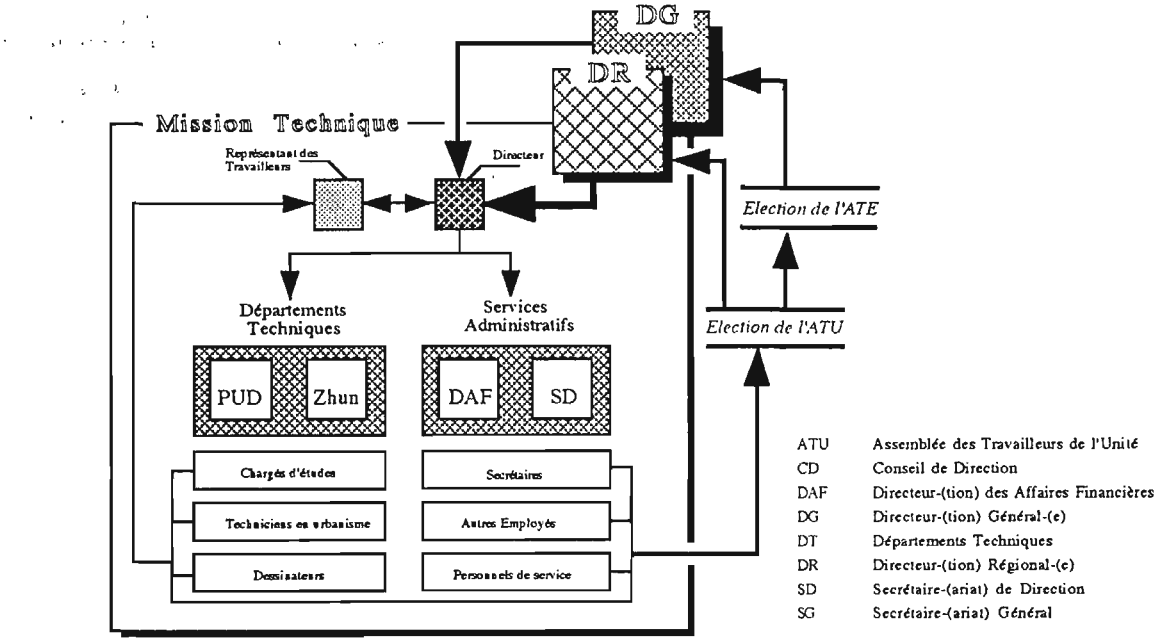

schéma 15 — organigramme des Missions Techniques

Les Antennes Techniques et les Missions Techniques, sous la tutelle d'une Direction Régionale, reproduisaient en bas de la pyramide les divisions techniques de la Cadat. Les premières relevaient de l'administration de mission, et leur organisation variait en fonction du stade d'avancement des travaux des zones industrielles qui les avaient vu naître. A leur phase culminante, elles comprenaient en principe un chef d'antenne, un secrétariat et une équipe d'ingénieurs et de

chargés d'études. Elles servaient de tête de pont à la Cadat pour l'implantation des Missions Techniques (*cf.* schéma 15) qui, avec la montée en puissance du secteur urbanisme, finissaient par les absorber. Elles avaient à leur tête un directeur et un responsable des affaires financières ; l'un et l'autre étaient chargés de la gestion quotidienne : le premier, du suivi des études et du respect des délais de réalisation du plan de charge ; le second, de la gestion financière et du matériel.

5. la Cadat, notes sur les systèmes d'action concrets dans le cadre de la GSE

Bien plus encore que l'organisation formelle de la Cadat, les notes sur le «système d'action concret» sur l'ensemble de l'entreprise ne relèvent pas de mon observation directe : ma place de coopérant —c'est-à-dire de travailleur neutralisé—, même engagé du côté de l'idéal socialiste, ne me le permettait pas, au-delà de la Mission Technique. J'ai tenté de résumer dans l'espace de quelques tableaux, le rôle des différents acteurs identifiés dans la GSE au sein de la Cadat. Ces tableaux sont les résultats de mes lectures autour de la GSE et de sa mise en œuvre, de discussions avec des cadres de la Cadat et surtout d'entretiens avec un responsable syndical actif au sein de l'ATU d'Oran en 1980 (RDZSynd.)[1].

Le Conseil de Direction : les gestionnaires nommés par le ministre de tutelle

directeur général **Direction Générale** **DG**	—responsabilité de l'entreprise au plus haut niveau de décision interne (signature) ; —il assure les relations de l'entreprise avec le ministère de tutelle et les autres ministères dont : -le ministère des Finances qui fixe les dotations budgétaires de la Cadat en tant qu'entreprise du secteur public ; -les instances de la planification qui interviennent dans la programmation des études et pour lesquelles la Cadat est aussi un service technique auquel elles commandent des études ; -le ministère de l'Industrie, interlocuteur privilégié de la Cadat, en raison de son monopole sur l'aménagement des ZI ; en ce sens, la Cadat était le maître d'œuvre obligé de ce ministère ; —il assure également les liaisons et les négociations avec les autres organismes concurrents ou complémentaires, entre autres : -les Directions Générales des autres bureaux d'études nationaux concurrents ; -les Directions Générales des bureaux d'études d'infrastructures ; -les différentes directions ministérielles impliquées dans le contrôle et la gestion de la production du cadre bâti et de l'aménagement, en règle générale (Equipement, Direction des Infrastructures, de l'Hydraulique, de l'Agriculture, etc.) ; -enfin, au sein même du ministère de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat, il assure les liens avec les Directions de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat. —il assure également les relations de représentation et le contrôle des négociations avec les partenaires étrangers (contrats, équipements, etc.).

- ces tableaux ont été réalisés sur la base d'une synthèse de ces entretiens (2). Il subsiste quelques zones d'ombre (notamment autour de la DR d'Oran et bien entendu de la DG d'Alger) que je n'ai pu éclaircir. Je les ai identifiées suite à la lecture tardive (1992) d'un ouvrage extrêmement détaillé sur la GSE (RN. Saadi, 1985). Cette lecture ne portant pas sur la Cadat, n'ayant d'autres témoignages que mes entretiens et de plus, n'ayant pas les moyens de refaire un nouvel entretien, j'ai préféré laisser en l'état ce tableau, dans la mesure où il reflète d'abord les positions d'un acteur directement impliqué (syndicaliste) et secondairement, ce que j'ai pu percevoir de cette réalité.

Le Conseil de Direction : les gestionnaires nommés par le ministre de tutelle (suite)

secrétaire général **Secrétariat Général** SG	—ce poste est classé habituellement comme second poste dans la hiérarchie de pouvoir au sein de l'entreprise (côté des «gestionnaires) dans la mesure où échoit au secrétaire général, la délégation de signature qui en fait une sorte de second du directeur ; —il assure la direction d'une division clef de l'entreprise : lui reviennent la gestion du personnel, la répartition des ressources budgétaires (Autorisations Gouvernementales d'Importation —AGI— comprises) et l'équipement de l'entreprise, notamment les dotations des Directions Régionales et des Antennes ; —le secrétaire général assure le traitement des routines de l'exercice de la direction (ventilation du courrier, circulaires, notifications, information et communication, etc.).
directeur des affaires financières **Direction des Affaires Financières** DAF	—il assure la direction d'une division de l'entreprise chargée de la comptabilité ; —la Direction des Affaires Financières assure la gestion des salaires et tous les montages financiers nécessaires à l'acquisition du matériel d'équipement de l'entreprise en fonction des décisions prises au niveau du Secrétariat Général ; —elle assure également la gestion et le contrôle financier des contrats. C'est sous la responsabilité du DAF qu'est fixé et établi l'état des honoraires à percevoir par les ministères créditeurs ; —enfin, c'est également sous sa responsabilité, qu'est assurée la régulation des déficits de l'entreprise par péréquation entre les bénéfices et les pertes des différentes Directions Régionales.
directeur technique **Direction Technique** DT	—il assure la direction de trois départements d'activité : le département Zones Industrielles, le département Plan d'Urbanisme et le département Zone Urbaine Nouvelle et lotissement urbain ; —la Direction Technique participe à la formation technique des chargés d'études recrutés à la Cadat ; —elle sert également de cellule de réflexion et de force de proposition aux différents ministères de tutelle, voire plus généralement, à l'administration. Ainsi, la Cadat a pu participer très directement à la mise au point des normes d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat (grille d'équipements en zone urbaine, définition des unités d'habitation, surface minimum des logements sociaux, quota de production par type, etc.).

l'Assemblée des Travailleurs de l'Entreprise

le président et le bureau de l'Assemblée des Travailleurs de l'Entreprise ATE	—le rôle et la mission du président de l'ATE ont déjà fait l'objet d'un long développement ; cependant, à la Cadat, il était plutôt considéré comme un co-gestionnaire, dans la mesure où il a pu, un certain temps, bénéficier de la délégation de signature du directeur général, lui octroyant ainsi le bénéfice réel de son statut d'homologue du directeur général ; —permanent au niveau de la Direction Générale, le président «avait regard sur tout». Le bureau, en revanche, était réuni lors de chaque cession du Conseil de Direction soit en dehors des réunions exceptionnelles, une fois par mois au moins ; —le président et le bureau assurent la médiation entre les travailleurs et la direction de l'entreprise.
la Commission Economique et Financière CEF	—elle assure le contrôle de la gestion financière de l'entreprise ; —elle participe très directement aux négociations sur les grilles de salaires et les modes de distribution des primes ; —elle exerce une sorte de co-gestion, à la fois avec les services de la Direction des Affaires Financières et du Secrétariat Général.
la Commission du Personnel et de la Formation CPF	—elle assure le contrôle du recrutement ; —elle participe à la définition des profils de postes et à la constitution des équipes pluridisciplinaires ; —elle élabore avec les départements de la Direction Technique, les plans de formation continue, internes à l'entreprise ; —elle gère l'évolution des carrières des travailleurs de l'entreprise ; de ce point de vue, elle peut servir de recours aux travailleurs contre les décisions de la direction.
la Commission des Affaires Sociales et Culturelles CASC	—elle régit l'ensemble des œuvres sociales : -la cantine et la coopérative des travailleurs ; -le centre de soins (soins médicaux, assistance sociale, etc.) ; -sports et loisirs des travailleurs ; colonie de vacances pour les enfants des travailleurs ; -service logement ; —cette commission a pu avoir un rôle prépondérant dans l'ATE par les services rendus aux travailleurs de la Cadat, notamment par la coopérative, véritable marché parallèle dont le développement est sans doute proportionnel à l'état de pénurie latent lié aux problèmes d'approvisionnement et de distribution tant dans le secteur du commerce privé que public. Les CASC ont pu, d'une certaine manière, organiser un marché et un circuit de distribution interne au secteur nationalisé (ou secteur socialiste).

l'Assemblée des Travailleurs de l'Entreprise (suite)

la Commission Hygiène et Sécurité CHS	—c'est une commission paritaire ; —elle assure le contrôle des conditions de travail dans l'entreprise.
la Commission de Discipline CD	—comme son nom l'indique, cette commission était chargée d'appliquer les sanctions. Sa composition paritaire qui limitait le pouvoir discrétionnaire de l'administration en matière de contrôle des travailleurs, permettait à ceux-ci de disposer au sein de l'entreprise d'un système de défense (*cf. supra*, notes 24 p. 158).

le Conseil de Direction des Directions Régionales

directeur régional **Direction Régionale** DR	—le directeur régional avait, toutes proportions gardées, un rôle équivalent à celui du DG ; —il lui revenait, entre autres, de négocier auprès de la Direction Générale, la place de sa direction au sein de la Cadat.
secrétaire général **Secrétariat Général** SG	—le secrétaire général perdait en prérogative ; —il assumait la gestion du personnel à l'échelon régional, notamment en définissant les besoins et les profils de postes à pourvoir au niveau local. Relai de la Direction Générale ; —il veillait surtout à l'application des directives émanant du Secrétariat Général de l'Entreprise.
directeur des Affaires Financières **Direction des Affaires Financières** DAF	—la Direction des Affaires Financières devenait une simple direction comptable ; —elle était surtout chargée de gérer la Direction Régionale en fonction des budgets qui lui étaient alloués.

les organisations partisanes

le Syndicat et le Parti	—en principe, le Parti n'était pas, en tant qu'organisation (cellule ou bureau), directement présent dans l'entreprise ; —l'existence des Assemblées des Travailleurs n'interdisait pas, en revanche, la présence du syndicat ; —l'UGTA est dans l'entreprise pour assurer la défense des intérêts des travailleurs tout en veillant à la bonne marche des institutions de la GSE ; —le syndicat, à la différence de l'Assemblée, devait prendre en charge les revendications des travailleurs si les relais de la GSE ne suffisaient pas.

La GSE concernait les entreprises du secteur public, c'est-à-dire le secteur dynamique de l'économie algérienne, celui qui devait avoir le plus d'effets d'entraînement sur la modernisation de la société algérienne. Cependant, le débat autour de la vie de ces entreprises et autour de leur organisation a été constamment biaisé par la question se rapportant au rôle de l'Etat : propriétaire, actionnaire, investisseur, tout cela à la fois. La direction de l'Etat algérien n'a pas pu —pas réussi ou peut-être pas voulu— jouer jusqu'au bout la logique de la GSE, si celle-ci consistait bien, dans son principe moteur, à créer les conditions d'une identification générale des travailleurs aux objectifs du développement national. Mais ces objectifs en sont restés au stade des promesses, au stade d'une litanie de slogans politiques que le bon sens populaire (ou des masses) si souvent invoqué dans la lutte révolutionnaire a pu rapidement juger comme une cuisante mystification.

Au sein des entreprises nationales soumises à la GSE, l'organisation formelle était, dans ses principes, plutôt favorable aux mécanismes d'identification des individus à l'entreprise : l'association pouvait, au moins dans les apparences, entretenir l'illusion d'un contrôle important

des travailleurs sur leur environnement immédiat[1]. Les niveaux de motivation recherchés pour gagner la «bataille pour la production» pouvaient trouver dans la GSE de sérieux atouts. Cela est d'ailleurs assez remarquable. En effet, du point de vue des catégories de la sociologie des organisations initiant aux mystères des formes de motivation au travail et à la production dans le monde industriel, la GSE était remarquablement moderne. Elle limitait considérablement le recours à la contrainte (*cf. infra*, anecdote 10 p. 182). Alliée au Statut Général des Travailleurs (le SGT) qui avait pour fonction d'homogénéiser et d'harmoniser les nouveaux salaires ainsi que les définitions catégorielles des travailleurs par postes de travail, la GSE ne recourait que très relativement à la motivation pécuniaire[2]. Ce serait donc principalement la recherche des formes d'identification des travailleurs à leurs entreprises créées pour atteindre les objectifs du développement national qui a été privilégiée dans ce système d'organisation ; c'est-à-dire, si l'on se fie aux remarques de JK. Galbraith (e1989), en utilisant les techniques de gestion des ressources humaines les plus remarquables et les plus modernes : conduire les individus à s'auto-contraindre, à produire et donc à travailler pour le plus grand bénéfice de la collectivité, en satisfaisant au mieux leurs intérêts égoïstes. Cette forme d'exploitation présente l'avantage de renvoyer l'individu aux intérêts supérieurs du groupe. Autrement dit, la réalisation des objectifs fixés par le groupe est conçue par l'individu membre comme conforme aux siens et à même de satisfaire ses intérêts bien mieux qu'il ne pourrait le faire tout seul. Cette sorte de conformité de l'individu au groupe pour satisfaire ses intérêts n'est pas sans rappeler, par analogie et en bien des points, le principe de communauté et la volonté unanimiste transcendant les antagonismes de classe ou les intérêts conflictuels des groupes sociaux ou ethniques, etc., qui seraient caractéristiques des formes du pouvoir algérien et qui prendraient leur source dans d'anciennes pratiques du pouvoir, propres aux terres maghrébines et à l'histoire de leur islamisation.

Il semblerait que précisément cette analogie n'ait jamais été dépassée, que cet appui dans la tradition n'ait jamais été perçu ni utilisé, n'ait jamais été réinvesti. C'est là une hypothèse sur les moyens d'un développement endogène[3]. Sous la pression de l'Etat, la GSE n'a jamais pu dépasser les conflits déjà posés pendant la période d'autogestion. Ne reconnaissant pas la pluralité des groupes au sein de l'entreprise (hormis celle liée à la compétence technique *stricto sensu*), limitant radicalement et formellement la compétition pour le pouvoir dans l'entreprise (seul l'Etat par le biais du ministre de tutelle pouvait juger de la compétence d'un individu en le nommant directeur général ou membre de l'équipe de direction), elle ramenait l'entreprise à un groupe homogène et amorphe, les *travailleurs*. Elle niait les différenciations et tout intérêt divergent produit par la place des individus dans le procès de production. Tout en reconnaissant explicitement la hiérarchie imposée par la division technique du travail[4], la GSE niait les rapports

1- même, semble-t-il, dans le cas d'une application restrictive des principes de la GSE. Leurs homologues occidentaux, y compris dans le cadre des conventions collectives, semblent disposer —sur le papier du moins— de bien moins de moyens d'agir sur l'orientation de l'entreprise.

2- A. Akkache (a1990, pp. 151-152) rejoint les conclusions de A. Benachenhou (1982, p. 66) sur les effets négatifs d'un écrasement par le bas du système des remunérations aux dépens du personnel d'encadrement et des ouvriers qualifiés.

3- qui pourrait être validée à la condition évidemment que le principe de communauté et d'unanimisme soit bien un trait des communautés algériennes.

4- les sociétés nationales sont organisées selon des «modèles classiques», ce qui expliquerait selon RN. Saadi (1985), de subtils jeux de mots entre d'une part, la «Charte de l'Organisation Socialiste des Entreprises» (COSE) et d'autre part, «l'ordonnance subséquente (qui la rend applicable) n°71-74 portant elle, Gestion Socialiste des Entreprises.» p. 149.

sociaux subséquents à l'organisation industrielle de la production, sans proposer autre chose que cette négation, sans la relayer par quelque état des positions statutaires dans la société globale : les pauvres de la tradition, les laissés pour compte, les classes dominées avaient un statut dans la société globale[1]. Les difficultés de mise en œuvre de la GSE et son échec patent par la suite pourraient trouver là quelques bribes d'explication.

En effet, il est loisible de s'interroger sur : a) la qualité de «travailleur» ; sur la qualité de «décideur» des travailleurs élus et sur la qualité de «travailleur» des gestionnaires nommés par le Gouvernement ; b) la «prise de décision» dans les Conseils de Direction ; c) le rôle des Assemblées des Travailleurs : tribunes syndicales ou instances de co-gestion, ou les deux à la fois ? d) le débat en leur sein : intérêts des travailleurs ou intérêts stratégiques de l'entreprise ? e) l'opérationalité de ces catégories et instances.

Si l'on s'en tient aux définitions de JG. March et HA.Simon (e1979, pp. 62-82), les mécanismes d'identification aux objectifs de développement par le biais d'une identification aux objectifs des sociétés nationales, impliquaient que ces objectifs soient défendus par un groupe relativement incontestable ; c'est-à-dire, un groupe reconnu pour ses qualités et son prestige acquis par sa capacité à assumer les tâches de développement et à faire partager ses points de vue et ses normes —ou, pour le moins, à les faire percevoir comme partageables. En dehors de la reconnaissance d'un groupe social légitimé *à porter* le développement[2] et assumant concrètement cette tâche, la médiation de l'effort social à consentir aux tâches de développement incombait aux organisations partisanes (organisations de masse) —*cf.* notes 28. Celles-ci (le FLN en tête) malgré leur légitimité historique, étaient bien mal placées pour assumer un tel rôle, trop embringuées dans les conflits et les manœuvres visant à limiter la compétition pour le pouvoir (au sein de l'appareil d'Etat et, en conséquence, au sein des sociétés nationales). Elles étaient d'autant plus mal placées, par ailleurs, qu'en l'absence de débat public, les conflits et manœuvres à huis-clos que ces organisations et instances réglaient, alimentaient la rumeur (radio-trottoir), laissant l'information aux dérives des fantasmes et des manipulations de toute sorte.

notes 28 — *le Parti d'avant-garde, les militants et les travailleurs*

la pratique ou l'art de pratiquer les théories...
«Pour répondre aux impératifs de la phase nouvelle qui est une phase de consolidation des acquis socialistes [...], le Parti doit renforcer [...] son unité idéologique. Ceci implique de la part de ses membres, une communauté d'idées sur les problèmes fondamentaux de la Révolution. Cette unité de conception doit amener les militants à une même approche des problèmes auxquels ils sont confrontés quotidiennement.
Cela implique aussi que le Parti repose sur une base idéologique et politique très précise, et qu'il doit se débarrasser de tous ceux qui transgressent les principes de la Révolution ou en compromettent les idéaux. Seuls, ceux qui combattent inlassablement pour le triomphe de l'option socialiste définie dans la Charte, qui sont convaincus de la justesse des idées du FLN et s'engagent à les mettre en pratique, qui se consacrent pleinement à la lutte pour la réalisation de ses idéaux, peuvent être membres du Parti. [...].
La force du FLN réside dans sa liaison indissoluble avec le peuple. [...].
Les membres du Parti doivent donner l'exemple sur le plan du civisme, de l'ardeur au travail, de l'accomplissement du devoir. Ils sont tenus d'observer une conduite exemplaire, de placer les intérêts de la société au-dessus de leurs intérêts personnels.» FLN, 1976, pp. 45-46.

- ce serait peut-être là cette différence que fait H. Lefèbvre (e1974, p. 14) entre «l'oppression» et «l'exploitation» en parlant du rôle de l'industrialisation sur l'urbanisation et ses effets sur la ville (la fin de l'œuvre avec l'avènement de l'exploitation).
- il existait bien des «forces alliées de la Révolution», les «travailleurs», les «masses laborieuses», les «paysans», la «jeunesse», etc. qui avaient, certes, l'avantage d'une légitimité mais une légitimité proclamée par une instance extérieure (la direction politique de l'Etat) qui, par ailleurs, travaillait à limiter la portée de cette légitimité.

5.1. le statut de «travailleur» et les antagonismes à l'intérieur de l'entreprise

Selon l'ordonnance 71-74 portant Gestion Socialiste des Entreprises, art. 8 :

> «Est qualifié de travailleur toute personne qui vit du produit de son travail et n'emploie pas à son profit d'autres personnes dans son activité professionnelle.» cité par RN. Saadi, 1985, p. 202.

La constitution de 1976, art. 8, alinéa 3, apporte un complément :

> «Est qualifié de travailleur toute personne qui vit de son travail, qu'il soit intellectuel ou manuel et n'emploie pas à son profit d'autres personnes dans son activité professionnelle.» *ibid.*, p. 202.

Les Assemblées représentaient les travailleurs, c'est-à-dire l'ensemble des «salariés» de l'entreprise, y compris le personnel d'encadrement et le personnel «gestionnaire». La Charte Nationale ne manque pas de souligner les ambiguïtés lorsqu'elle revient inlassablement sur le rôle et la place de chacun (FLN, 1976, pp. 47-48)[1]. Ce faisant et en cherchant à définir les remèdes, elle rend compte, par défaut, d'intérêts antagonistes entre les catégories de travailleurs d'une même entreprise :

> «La participation des travailleurs, dans le cadre de la gestion socialiste en Algérie, constitue un moyen d'associer, dans la conduite des affaires d'une entreprise déterminée et par le biais de leurs assemblées élues, les travailleurs de cette entreprise aux gestionnaires désignés par l'Etat. Ceux-ci sont eux-mêmes des travailleurs rémunérés de la même entreprise et ne représentent pas une catégorie antagoniste par rapport aux autres travailleurs. En définitive, la Gestion Socialiste de l'Entreprise se caractérise comme le creuset où se fondent toutes les énergies humaines de l'entreprise et s'affirme comme un facteur de cohésion entre tous les travailleurs engagés solidairement dans la même tâche d'édification du socialisme. Par contre, dans les sociétés capitalistes, la participation, même poussée jusqu'au degré de la cogestion paritaire, n'a pas d'autre signification que celle d'un nouvel équilibre entre des forces qui demeurent antagonistes : les travailleurs d'une part et les possesseurs privés du capital, d'autre part.» FLN, 1976, p. 90 (c'est nous qui soulignons).

Ainsi l'absence d'antagonisme entre les travailleurs supposait un seuil de maturité au dépassement duquel le syndicat et le Parti devaient travailler (*cf. supra*, notes 28 p. 179) :

> «Sans doute, aussi, la mise en œuvre de la Gestion Socialiste de l'Entreprise donne-t-elle encore lieu sur le terrain à des difficultés qui accompagnent le plus souvent des insuffisances dans l'organisation des entreprises et dans la maturité des cadres gestionnaires ou des responsables syndicalistes.» *ibid.*

Le substrat humaniste qui fonde la prééminence de la conscience individuelle sur la pratique des relations sociales permettait de cerner la personnalité exemplaire et le rôle pédagogique du responsable syndicaliste, du militant et du gestionnaire idéal :

> «Regroupant l'avant-garde militante parmi toutes les catégories de travailleurs et au sein de l'ensemble des secteurs qui composent l'activité du pays, le Parti doit jouer un rôle essentiel pour établir l'harmonie nécessaire entre les représentants des travailleurs de l'entreprise ou de l'unité et ceux de leurs collègues qui ont pour mission de représenter l'Etat socialiste en qui s'incarnent les intérêts et le pouvoir de toute la collectivité des travailleurs de la nation.» *ibid.*, p. 91.

Cet idéal incarné transcende toute probabilité de conflit autour des intérêts égoïstes des travailleurs, c'est-à-dire, au delà de toute considération éthique, l'intérêt sur lequel s'appuie aussi l'injonction au travail au sein de l'entreprise (pouvoir et gain, autant matériel que symbolique) :

> «Ces difficultés seront surmontées aisément par un travail politique d'éducation et de clarification qui doit être mené auprès de l'ensemble des travailleurs à tous les niveaux.» *ibid.*, p. 90.

1- parmi les critères d'inéligibilité, l'absolue interdiction était faite aux membres nommés des Conseils de Direction, ainsi qu'à leurs ascendants directs ou collatéraux, jusqu'au second degré et leurs descendants, de prétendre à un mandat électif.

Ainsi se définit l'articulation des rôles du syndicat et du Parti pour former, à l'intérieur de l'entreprise, des «bonnes volontés» :

> «Le rôle de l'organisation syndicale est primordial dans la conduite de ce travail politique qui doit être initié, orienté et dirigé sous l'égide du Parti. D'une manière générale, l'amélioration des règles de gestion et du bon fonctionnement de la démocratie au sein des entreprises ne manquera pas de contribuer à la pleine réussite de la Gestion Socialiste des Entreprises.» *ibid.*, pp. 90-91.

La raison du plus juste l'emporte par avance :

> «Mais par-delà ces difficultés qui demeurent négligeables, si on les met en parallèle avec les succès enregistrés dans la plupart des entreprises socialistes parmi lesquelles figurent les plus importantes, la Gestion Socialiste de l'Entreprise s'affirme déjà comme une option juste et comme étant bien une solution d'avenir.» *ibid.*, p. 91.

Par delà cette série d'invocations d'un état idéal de gestion, se construit, par défaut —à moins que ce ne soit par oubli délibéré ou volontarisme aveugle des responsables politiques algériens, ou les deux à la fois— le pressentiment d'antagonismes forts :

> «L'action consciente des cadres et militants révolutionnaires, au sein de l'appareil administratif de l'Etat et des structures de gestion comme dans le cadre de l'action du Parti et des organisations de masse, aussi bien que le contrôle et la participation de la masse des travailleurs à la gestion, au travers de leurs assemblées au sein des coopératives agricoles et dans le cadre de la Gestion Socialiste de l'Entreprise constituent en vérité, l'antidote le plus actif pour prévenir et enrayer les risques provenant de la bureaucratie.» *ibid.*, p. 93.

Le syndicat se trouve lui-même renvoyé à l'ambiguïté de sa mission : protéger des travailleurs contre d'autres travailleurs qui, tous, sont affiliés et défendus par le même syndicat.

> «Le syndicat devient une école du socialisme.
>
> Il doit travailler à élever le niveau politique et culturel des travailleurs, à améliorer leur qualification technique et scientifique, à les préparer à assumer pleinement leur rôle de gestionnaires-responsables. Le syndicat doit donc éduquer, instruire et organiser les travailleurs pour l'accomplissement des tâches de l'édification socialiste.
>
> Dans le secteur privé, le syndicat reste le défenseur intransigeant des droits des travailleurs contre toute possibilité d'arbitraire et d'abus de la part du capital.
>
> Dans le secteur socialiste, s'il a pour mission de protéger les travailleurs dans leurs droits légitimes, il doit veiller à la réussite totale de la Gestion Socialiste des Entreprises, à l'exécution des Plans, au développement et au perfectionnement de la production, à l'amélioration de l'organisation et des rendements. Il doit en outre, organiser les ouvriers en vue de protéger le patrimoine de la collectivité, de s'opposer au gaspillage, à la corruption et au bureaucratisme.» *ibid.*, p. 50.

Il serait peu pertinent d'ironiser sur cette sorte de naïveté toute d'apparence et ici rendue à coup de césures dans le texte original. En premier lieu, la Charte Nationale a été rédigée dans le mouvement des idées de la décennie des années 70. Dans un second temps, elle a été approuvée, dans une large mesure, après l'un des rares débats démocratiques ayant eu lieu en Algérie. La définition de valeurs du comportement n'est pas totalement sans effet sur les performances de l'organisation ; ailleurs, cela prend le nom de «culture d'entreprise». Le discours de la GSE contient une espérance qui a longtemps légitimé l'action de l'Etat algérien, mais qui, flouée, sera lourde de conséquences sur l'évolution de ces dernières années, principalement sur la lecture des responsabilités du désastre économique dont la dénonciation alimente les nouvelles croyances et les nouvelles vertus.

Ainsi, ce qui dans l'esprit de la GSE était une forme d'intégration de la négociation entre différentes catégories de travailleurs au niveau du centre de décision, n'a pas pu dépasser ce qui, concrètement, les opposait. Les gestionnaires dénonçaient leur manque de liberté, responsable, selon eux, des carences bureaucratiques. Ils revendiquaient l'affermissement de leur pouvoir au sein de l'entreprise. De leur côté, les représentants des travailleurs ne pouvaient maintenir leur

position de co-gestionnaires qu'au prix de l'affirmation de la supériorité des intérêts de l'entreprise sur ceux des travailleurs, position qu'il était difficile de tenir à la fois face aux réticences des gestionnaires et face aux revendications des travailleurs.

Ces antagonismes auxquels, au nom des idéaux de la Révolution algérienne, la GSE a renoncé, confortaient l'alternative syndicale des assemblées :

» — *... concrètement pour les ATU il y avait une confusion entre syndicalisme et gestion ... et ... glissement vers un système de revendication plutôt que vers la participation à la gestion ... les travailleurs et les syndiqués n'avaient pas fait ce changement d'attribution ... entre syndicat défenseur des intérêts ... et la GSE qui voulait dans son contenu ... que les élus participent à la gestion ... qui dit gestion dit participation ... si l'intérêt de l'entreprise prime ... les élus doivent le prendre en compte avant celui des travailleurs ... les intérêts de la production avant ceux des travailleurs ...* » entretien, RDZSynd., 1990.

» — *... on reprochait au président de l'ATU de gérer aux dépens de l'intérêt des travailleurs ... à l'intérieur du syndicat deux tendances s'opposaient ... entre les gestionnaires et les syndicalistes ... les syndicalistes sont sortis vainqueurs de la lutte ...* » *ibid.*

L'alternative syndicale, prenant appui sur la défense des travailleurs, semble avoir largement participé, à travers les commissions, au développement des activités de services destinées aux travailleurs de l'entreprise. De la coopérative au logement, l'Assemblée des Travailleurs trouvait là un moyen de renforcer son pouvoir, en contrôlant la redistribution «en nature» non pas des dividendes de l'entreprise, mais des dotations budgétaires par lesquelles elle fonctionnait.

Enfin, l'encadrement politico-administratif, par le double engagement du Parti et des ministères de tutelle, ne permettait pas sans doute une facile clarification des rôles et des limites à ce que le code de la GSE impliquait dans le terme «gestion». C'est là sans doute, au niveau des rôles des différents acteurs dans l'entreprise, par rapport au commandement et aux décisions, une lourde hypothèque pesant sur l'application de la GSE. La forte immixtion de l'Etat au sein des directions des entreprises du secteur public et de l'organisation syndicale a pu jouer sur la légitimité, à la fois du rôle décisionnel des dirigeants et sur la représentativité des Assemblées des Travailleurs. La GSE, dans les modalités de son application, semble avoir brouillé les relations de pouvoir au sein de l'entreprise (*cf.* anecdote 10) :

anecdote 10 — *un blâme promoteur*

La Mission Technique avait quelques problèmes avec l'un de ses employés, «tireur de plans» de son état ; lequel se plaignant de n'être pas payé à sa juste valeur et selon son droit, accusait la Cadat de le voler en maintenant son indice au niveau le plus bas. Il avait, à cet effet, déposé une réclamation auprès du chargé des affaires financières et du syndicat.

A la direction de la Mission Technique, il était soupçonné de sabotage : la machine à tirer les plans dont il avait l'exclusif usage, souvent en panne, semblait victime de quelques négligences (après expertise, des lames de rasoir avaient été trouvées dans le mécanisme). Le directeur profite d'une absence non justifiée dont était coutumier l'employé, pour rédiger un rapport circonstancié, notifiant tous les griefs de la direction, rapport qu'il adressa à la direction régionale.

L'employé fut donc conduit quelques temps plus tard, un jour où se réunissait la commission de discipline, en mission spéciale, à la direction régionale d'Oran. La commission de discipline, après avoir lu la plainte et entendu l'accusé, décida après que ses membres en eurent débattu et voté, que l'accusé serait blâmé.

Mais, dans le même temps, suite à la plainte de notre travailleur, son dossier avait été instruit et l'erreur reconnue. Son réajustement d'échelon avait pris effet, mais la modification partie de Tlemcen, avait transité par Oran, puis d'Oran était partie à Alger, puis d'Alger était revenue à Oran. Elle avait donc mis une petite année pour arriver dans les locaux de la commission du Personnel, laquelle s'apprêtait à l'envoyer à Tlemcen. S'avisant alors de la présence de son mandant, le commissaire lui confia, avec la notification, l'avis de mise en paiement des annuités non versées. Notre homme n'avait pas tout perdu.

Ainsi donc de retour à la Mission Technique, débarquant de la voiture de service, le tireur de plan arborant des deux mains le «V» de la victoire annonçait que son blâme lui avait permis de régler ses problèmes.

5.2. stratégie de pouvoir, la triade Etat-Parti-Syndicat

Une société nationale jouissait d'une faible autonomie par rapport à l'Etat. Celui-ci ne se contentait pas de maîtriser les capacités d'investissement ; il contrôlait également l'usage de ses profits, via le ministère des Finances. Il contrôlait, via le ministère de tutelle et sa direction de la planification, le plan de charge de l'entreprise ainsi que ses orientations technologiques. Enfin, la direction de l'entreprise nommée par le ministre de tutelle garantissait un minimum d'allégeance aux orientations et décisions du ministre en place. En bref, soumise aux orientations des instances de la planification, totalement dépendante des dotations budgétaires qui lui étaient allouées, incapable de constituer des fonds propres, l'entreprise socialiste avait plus à voir avec une branche de l'administration qu'avec ce qu'il est convenu de se représenter sous le vocable «entreprise». L'autonomie de décision de ses cadres était en conséquence tout aussi réduite.

Cependant, les choses n'étaient peut-être pas aussi simples. En effet, si l'Etat avait bien tous ces pouvoirs, il ne pouvait guère se substituer totalement aux fonctions de l'entreprise : la direction politique de l'Etat algérien ne pouvait pas totalement investir la direction technique des entreprises. Par nécessité, l'Etat dépêchait, pour diriger ses sociétés nationales, des individus dont les compétences n'étaient pas seulement politiques. Il est vrai aussi qu'en les nommant, il cherchait à s'attacher leur fidélité. De plus, autant l'Etat a cherché à orienter les directions des entreprises, autant celles-ci ont cherché à orienter la direction de l'Etat. Etre directeur général d'une société nationale —comme être wali d'ailleurs— était un excellent strapontin pour espérer devenir ministre dans un ministère technique (Industrie, Urbanisme, Habitat et Construction, Hydraulique, Commerce, etc.)[1]. Enfin, les directions des entreprises, en maîtrisant le processus de production, disposaient de marges d'autonomie, faibles sans doute, mais difficilement maîtrisables —variables aussi selon le type de branche d'activité qu'elles dominaient[2].

A cet endroit de la maîtrise du processus de production et du procès d'organisation subséquent, les membres des directions des entreprises disposaient d'une marge de manœuvre non négligeable et qui surtout, les libérait d'autant des contraintes de la GSE. Le président de l'ATE, et cela malgré l'esprit de la GSE, n'a jamais été l'homologue élu du DG[3] et le bureau de l'ATE, un «staff» de direction ; ceci, malgré les attributions de contrôle à l'ATE et à son président. Dans les faits, le directeur général et le président de l'ATE étaient solidaires des décisions prises dans l'entreprise, décisions prises pourtant sous l'entière responsabilité du DG :
» — *il arrivait souvent que le président de l'ATE parte en prison avec le DG quand il y avait des problèmes* [références faites à des détournements de fonds] » Entretien RDZSynd., 1990.

Cette évocation rend compte également d'une alliance possible entre gestionnaires et représentants des travailleurs.

L'absence d'homologation formelle du pouvoir de décision du président de l'ATE supposait que l'Assemblée enregistre, en les validant ou en les récusant, les décisions des gestionnaires. Dans le

- je n'ai malheureusement pas eu le temps de faire une enquête en ce sens et vérifier mes sources, mais il semble bien que deux ministres du MUCH aient été un temps DG de la Cadat.
- la Sonatrach, Etat dans l'Etat, disposait d'une latitude de manœuvre nettement supérieure à celle de la Cadat, il va sans dire.
- cependant, dans l'entretien réalisé avec RDZSynd., il est signalé que le président de l'ATE de la Cadat avait reçu délégation de la signature du directeur général, pour certains types d'opérations, ce qui faisait de lui son véritable homologue.

dernier cas, elle dégageait ainsi sa responsabilité ainsi que celle de son président. Au nom de ce dernier, elle pouvait engager un recours ; lequel pouvait être porté en justice, après les échecs successifs de la médiation du ministre de tutelle et des instances nationales de la GSE. Cependant, ces recours qui supposaient la mise en train de la machine juridico-administrative avec les lenteurs sur lesquelles les directeurs pouvaient compter, engageaient les Assemblées des Travailleurs sur la pente revendicative aux dépens de leur mission de co-gestion.

D'autre part, la force consensuelle des Conseils de Direction dépendait de la position prise par les représentants des travailleurs : ils étaient, en quelque sorte, en mesure de négocier leur alliance avec la base et/ou avec le sommet, dans les limites qu'imposait leur éligibilité. Ces ambiguïtés au sein du Conseil de Direction qui, implicitement, faisaient état d'antagonismes latents entre «gestionnaires» et travailleurs, contribuaient à l'opacité du pouvoir de décision dans l'entreprise.

Les limites d'éligibilité introduites dans l'application de la GSE reconduisaient dans l'entreprise l'encadrement du débat démocratique —et surtout du débat contradictoire autour des options— déjà noté au sein des institutions politico-administratives (APC, APW et APN). Le Parti unique et le syndicat pour surseoir à leur modeste influence idéologique et à la faiblesse des adhésions n'avaient guère d'autres moyens que de rendre obligatoire l'appartenance à leur structure. Le contrôle *de facto* du personnel d'encadrement et, par extension, des représentants des travailleurs, par le biais de l'obligation d'adhésion au Parti et au syndicat, mettait en abîme les dépendances interpersonnelles, en favorisant l'émergence de solidarités de fait, qui ont eu pour effet —c'est là une intuition— de délimiter les stratégies de pouvoir des différents acteurs au seul lieu de leur expression possible : le Parti-syndicat.

> «Les cadres peuvent constituer un frein à tout effort de développement ou, au contraire, représenter une force motrice de la Révolution. C'est à travers eux que les masses jugent de la santé morale et politique du mouvement révolutionnaire. Leurs qualités conditionnent donc aussi bien la mobilisation des énergies populaires que le succès des actions de développement. Leur choix doit donc être judicieusement élaboré et leur éducation constamment suivie car ils forment la base de l'activité organisationnelle du Parti et de l'Etat.
>
> Choisir des cadres de qualité, c'est tenir compte en premier lieu de l'engagement, c'est-à-dire de critères idéologiques et politiques précis, s'identifiant aux options et aux principes de la Charte Nationale. C'est en d'autres termes, déceler les militants idéologiquement et politiquement aguerris, qui comprennent correctement et défendent les intérêts de l'Etat socialiste et la ligne politique du Parti, qui sont capables d'une abnégation pouvant aller jusqu'au sacrifice, pour inscrire dans les faits les idéaux de la Révolution. Plus la formation idéologique des cadres est bonne, plus ils orientent dans le sens voulu par la Révolution, la solution des problèmes auxquels ils sont confrontés.
>
> Choisir des cadres qualifiés, c'est aussi déceler les éléments qui ont les compétences techniques et l'expérience nécessaire, qui ont le sens de l'organisation et de la conduite des affaires publiques.
>
> Choisir des cadres qualifiés, c'est enfin promouvoir les militants intègres qui subordonnent leurs intérêts égoïstes à ceux de la Révolution, qui vivent uniquement de leur salaire et ne s'adonnent à aucune activité lucrative, ni directement, ni par personne interposée.
>
> [...]. Des convictions politiques solides, un dévouement absolu au pays, sont les traits essentiels du cadre. Intégrité, engagement, compétence, sont les trois critères fondamentaux auxquels doit répondre chaque cadre du Parti de l'administration, des entreprises socialistes et des organisations de masse.» FLN, 1976, pp. 47-48.

Ce contrôle et ce passage obligatoire par le Parti-syndicat activaient et, d'une certaine manière, légitimaient les pratiques de cooptation ou encore de «piston» (pratique si célèbre qu'elle a complètement ruiné le crédit du Parti FLN) ; pratiques qui ont, à leur tour, favorisé l'émergence d'un véritable complexe politico-technico-administratif tout à la fois lié au destin de l'Etat et condition de ce destin.

Nous conclurons ce long chapitre autour de la GSE sur un certain nombre de remarques :

-la participation et la prise de responsabilité au sein des Assemblées de Travailleurs ne permettaient guère d'étancher la soif de pouvoir et d'ambition des membres de l'entreprise —à moins de malversations ce qui a pu arriver aussi. Ce n'est pas là un mal en soi, sauf si l'on considère l'entreprise comme une organisation c'est-à-dire, dans le monde industriel, comme une institution dispensatrice du pouvoir : une véritable machine à pouvoir dans la société industrielle. Les ATE ne permettaient guère aux travailleurs, et notamment aux cadres, d'espérer modifier ou infléchir selon leur aspiration personnelle ou selon les normes de leur groupe de référence, les objectifs de l'organisation. En ce sens, les ATE et ATU —tout le processus de participation ou de co-gestion engagé par la GSE— n'ont pas vraiment servi les processus d'identification et moins encore celui de l'adaptation (*cf.* JK. Galbraith, e1989 —*cf.* notes 29). De ce point de vue, la GSE ne s'est pas révélée à la hauteur des ambitions de ses promoteurs : mettre en place un système de motivation capable de rallier les travailleurs aux buts des sociétés nationales et, par delà, à ceux de l'Etat, à savoir le développement industriel de l'Algérie ;

-les procédures d'accès au pouvoir dans l'entreprise interdisaient l'accès direct par l'entreprise : la stricte mobilité interne des membres de l'organisation ne pouvait aucunement permettre à un individu ambitieux, assoiffé de pouvoir, d'espérer un jour s'asseoir à la place du Directeur Général. Le DG, tout comme les autres membres de la direction de l'entreprise, ne devaient pas leur place à leurs seules ambitions dans l'entreprise, ni au seul travail accompli dans leur entreprise. Autrement dit, les «services rendus» à l'entreprise, le dynamisme d'un cadre, ses états de service, sa compétence reconnue par ses pairs, en bref sa meilleure volonté de participer aux buts de l'organisation, comptaient nettement moins dans ses chances de gravir les échelons de la hiérarchie et d'accéder aux fonctions de direction que ses compétences à manœuvrer dans les organisations partisanes. En quelque sorte si, comme je le pense, il y a une étroite relation entre les stratégies de pouvoir d'un groupe social (et de ses membres) et les objectifs que ce groupe (et ses membres) reconnaissent comme partageables, alors les cadres algériens n'avaient pas vraiment intérêt à faire fonctionner leurs entreprises —et par conséquent la machine économique— dans la mesure où, dans l'absolu, leur pouvoir n'en dépendait pas.

notes 29 — *le système de motivation selon JK. Galbraith*

l'adaptation ou volonté d'adaptation :

«L'adhésion de l'individu aux objectifs d'une organisation dans l'espoir ou dans la perspective d'infléchir ces objectifs suivant ses préférences personnelles est une motivation importante. Mais, contrairement à la contrainte, à la compensation pécuniaire ou même à l'identification, elle n'est guère prise en considération par les théoriciens des organisations. Il lui faut un nom et je propose de lui donner celui de *volonté d'adaptation* ou plus brièvement *d'adaptation*. Il est évident que la volonté d'adaptation est en relation étroite avec la soif de pouvoir, dans un monde qui repose sur l'organisation.» p. 176.

autour de la motivation :

«La contrainte, la récompense pécuniaire, la tendance à l'identification, et la volonté d'adaptation peuvent motiver un individu soit séparément, soit en combinaison. J'appellerai Système de Motivations l'influence collective qu'elles exercent. La force d'une motivation ou d'un système de motivations se mesurera à l'efficacité avec laquelle ils rallieront l'individu aux buts de l'organisation. Le système de motivations aura une efficacité très différente selon les motivations qu'il combine. Certaines motivations sont antagonistes et d'autres se neutralisent. Certaines se combinent passivement. Certaines se renforcent activement les unes les autres. Ce qu'on appelle une organisation efficace est celle qui est pourvue dans une large mesure d'un système de motivations qui se renforce de lui-même : les objectifs de l'organisation y sont alors poursuivis avec le maximum d'efficacité possible.» p. 176.

JK. Galbraith, e1989, *Le nouvel Etat industriel.*

6. la cadat, notes sur ses attributions au 22 novembre 1980

De ses origines (1956), elle conserve ses principales attributions. Elle reste tout à la fois, office foncier, organisme de gestion des réserves foncières destinées aux opérations de zones industrielles et de zones d'habitat des programmes nationaux. Jusqu'à sa disparition, la Cadat assurait, d'une part, en exclusivité pour toutes les opérations d'aménagement de zones industrielles, l'acquisition des terrains, les études, la viabilisation, le lotissement et la vente ; d'autre part, pour le compte de l'Etat ou des collectivités locales, des missions de maîtrise d'œuvre et d'expertise pour des opérations d'aménagement et d'urbanisme.

Les dispositions réglementaires de 1974-1975 (*cf.* annexe I) renforcent la position de la Cadat sur le marché des études d'aménagement. Cette activité qu'elle partage avec d'autres bureaux d'études du secteur public et du secteur privé (*cf.* notes 30), ira croissante à la fin des années 70. Le secteur urbanisme s'organise tout au long de l'organigramme de l'entreprise symétriquement au secteur Zones Industrielles. L'aménagement du territoire a pu jouer comme médiateur entre ces deux activités mais dans les limites d'une conception très pragmatique et cela dès l'origine, dépendante à la fois du monopole sur les réserves foncières dont elle jouissait et de la politique d'implantation des unités de production du puissant ministère de l'Industrie.

En 1980, la Cadat produisait des «études d'aménagement» et était chargée de «réalisation en matière d'aménagement». C'était un bureau d'études qui soumissionnait des études d'urbanisme pour le compte des collectivités locales (wilayate et communes) et des administrations —principalement les directions de wilaya du ministère de l'Urbanisme de la Construction et de l'Habitat (DUCH). Les missions d'études pouvaient être prolongées par les études d'exécution, le suivi et le contrôle des chantiers d'aménagement. Par «réalisation», terme repris directement dans l'intitulé du Centre National d'Etudes et de Réalisations en Urbanisme (CNERU), il était entendu l'habilitation à prendre entièrement en charge les zones à aménager : les études donc, les problèmes fonciers (définition des périmètres des zones soumises aux procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique, leur financement), la viabilisation des zones et la revente des lots de terrain. Ce type de mission complète concernait en principe exclusivement l'aménagement des zones industrielles. Cependant, la circulaire MTPC sur les Zhun prévoyait le cas de conventions spéciales par lesquelles la Cadat pouvait assurer ce type de mission dans le cadre des zones urbaines nouvelles.

notes 30 — *les bureaux d'études d'architecture et d'urbanisme en activité en Algérie*

situation en 1977 :
«Selon les sources du MUCH, la situation se présente ainsi en 1977 : sur un total de 168 bureaux d'études (d'architecture et d'urbanisme), 151 sont gérés par le secteur privé (dont 130 bureaux d'études étrangers), deux sont mixtes et 15 dépendent du secteur d'état.» Sources : A. Bendjelid, M. Mekkaoui, a1986.

situation en 1980 :
Selon une autre source qui fait état du «Bilan relatif à l'activité économique et sociale du MUCH (1967-1983)», (M. Saf a1983, p. 24), il y avait jusqu'en 1980 :
-17 grandes entreprises de réalisation ;
-02 entreprises spécialisées ;
-06 organismes d'études et de recherches ;
-09 centres de formation ;
-auxquels s'ajoutent, 210 entreprises de wilaya, 523 entreprises publiques communales et 129 syndicats intercommunaux de travaux.
«A cela s'ajoutent les entreprises exerçant l'activité des BTP sous la tutelle d'autres ministères et aussi l'existence de quelque 5 000 entreprises du secteur privé national et étranger de différentes tailles se répartissant comme suit : 60% dans les corps d'état secondaires, 35% dans le gros-œuvre et 0,5% dans les travaux publics.»

La Cadat, comme le CNERU à sa suite, n'avait d'habilitation que pour des études et des réalisations d'aménagement dits d'urbanisme opérationnels, c'est-à-dire concernant le territoire d'une commune, au mieux, d'un regroupement de communes (dans le cas d'agglomérations occupant le site de plusieurs communes) ; étaient exclues —bien que pour la Cadat, cela n'ait jamais été explicite— toutes les interventions à l'échelle régionale et nationale.

Malgré son intitulé, la Cadat n'a pas été à l'origine d'un Plan général d'Aménagement du Territoire ; celui-ci s'est plutôt constitué par défaut, au travers des implantations des programmes industriels, puis des programmes d'habitat, d'infrastructures et d'équipement dont la coordination spatiale était assurée localement par les Plans d'Urbanisme Directeurs (PUD), les Plans Communaux de Développement (PCD) et les Plans de Wilaya de Développement (PWD). De fait, la Cadat était d'abord un bureau d'études d'aménagement ponctuel —aménagement des zones industrielles, aménagement urbain (PUD et Zhun). Sa dissolution et la création de l'ANAT et du CNERU ne font qu'entériner la situation de la planification spatiale algérienne :

-l'ANAT, désormais responsable de la planification spatiale nationale et de sa coordination au niveau régional, est une nouveauté ;

-le CNERU, en revanche, reconduit l'ensemble des attributions anciennes de la Cadat : les études de Plans d'Urbanisme, le monopole de l'aménagement des zones industrielles, celui des aménagements des zones urbaines nouvelles (*cf.* notes 31).

Ainsi donc, le plan de charge de la Cadat pouvait comprendre :

-l'aménagement des zones industrielles ;

-des études de Plans d'Urbanisme ;

-des études de Zhun (le CNERU se voit confirmé dans le monopole d'aménagement des Zhun —*cf.* notes 31) ;

-des études de restructuration urbaine (réaffectation, reconstruction de quartiers ou parties de quartier dans une agglomération (les opérations de restructuration se traduisaient le plus souvent par la destruction du bâti dans la zone d'opération et sa complète reconstruction) ;

-des études de réhabilitation (amélioration de quartiers ou parties de quartier préservant le tissu urbain existant) ;

-des études de lotissement pour le compte des APC, notamment ceux des lotissements qui étaient programmés dans les périmètres de Zhun.

notes 31 — *les attributions du CNERU, ex-Cadat*

«Art. 2. — Le Centre National d'Etudes et de Réalisations en Urbanisme est chargé, pour le compte du ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et dans le cadre du plan national de développement économique et social, d'élaborer les normes techniques pour la mise en œuvre des orientations, choix et programmes nationaux en matière d'urbanisme.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le Centre National d'Etudes et de Réalisations en Urbanisme :

-mène toutes les actions permettant l'organisation et la maîtrise planifiée du développement des agglomérations urbaines et rurales ainsi que l'amélioration continue des conditions de vie des citoyens dans les villes et les centres ruraux ;

-réalise des études relatives aux zones nouvelles d'habitat, aux zones urbaines nouvelles à fonction spécifique, aux zones à restructurer ou à rénover et aux zones spécifiques telles que les zones industrielles, zones d'expansion touristique.

-assure, en liaison avec les services concernés et, notamment, les services locaux, et sous l'autorité du Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le suivi et le contrôle de l'exécution des plans dressés pour le développement des agglomérations et des zones d'aménagement spécifiques ;

-apporte dans le cadre de ses attributions, son concours technique aux collectivités locales.

Le Centre National d'Etudes et de Réalisations en urbanisme est, en outre, chargé de :

-réunir toute documentation relative à l'évolution des techniques et procédés d'études urbaines ;

-élaborer et proposer, dans le cadre des orientations et choix nationaux, les normes techniques et réglementaires applicables en matière d'urbanisme, en liaison avec les institutions nationales concernées ;

-proposer toute recherche, étude ou analyse susceptible d'améliorer les actions dans le domaine de l'urbanisme.

[...], le Centre National d'Etudes et de Réalisations en Urbanisme, peut être chargé, par le ministre, de toutes actions à caractère national ou local en rapport avec son objet direct.» Extraits de l'Art. 2, Titre 1, Décret n° 80-276, RADP-MHU, 1981, p. 361.

La Cadat a pu être utilisée par le ministère chargé de l'urbanisme et par le Gouvernement, comme une cellule de recherche, de conseil ou d'orientation technique de la politique spatiale algérienne. Ainsi, ses Directions Techniques ont été mises à contribution :

-pour la confection de bilans et d'évaluations des procédures d'aménagement ;

-pour la mise au point de méthodes d'élaboration des études d'aménagement (zones industrielles, PUD, Zhun) et participer ainsi à l'homogénéisation —ou à la standardisation— des études et à la mise au point des «grilles fonctionnelles d'équipements collectifs» (*cf.* annexes II) permettant la programmation d'équipements appropriés dans chaque opération d'aménagement ;

-pour l'établissement de normes d'urbanisme et d'habitat : du classement par gabarit de la voirie urbaine, aux Coefficients d'Occupation des Sols (COS) et aux Coefficients d'Emprise au Sol (CES) en passant par les normes d'implantation des volumes de construction ; de la classification des zones urbaines aux signes normalisés de représentation utilisés dans la confection des documents cartographiques ; de la classification des typologies de logements (Types I, II, III, IV, V, VI), à leur répartition en pourcentage dans les programmes d'habitat, jusqu'aux typologies normalisées d'immeubles produits en Algérie dans les nouvelles zones urbaines.

Ainsi, la Cadat a joué un rôle essentiel dans la confection des circulaires et, de manière générale, dans l'ensemble des textes concourant à l'«algérianisation» des dispositions du code de l'urbanisme et des textes hérités de la législation française. Mais, à partir de 1978, la Cadat sera relayée dans ce type de missions par l'Institut National d'Etudes et de Recherches du Bâtiment (INERBA) (décret n°78-202 du 16 septembre 1978 —*cf.* notes 32). L'Institut avait pour mission :

> «[...] d'entreprendre toutes activités d'études, de recherches et de réalisations destinées à faciliter la préparation de la politique nationale en matière d'Habitat et de Construction.» RADP-MHU, 1981, Art. 4. «Décret n°78-202, Titre I», p. 82.

La Cadat du 22 novembre 1980, ayant perdu ses missions de recherche, n'ayant jamais vraiment conduit de missions d'Aménagement du Territoire, était pour l'essentiel un *bureau d'études d'urbanisme*, qui assurait à la fois des missions de maîtrise d'œuvre (études), mais qui était également habilité à assumer des missions de maîtrise d'ouvrage.

notes 32 — *les attributions de l'INERBA*

«L'INERBA est chargé :
-d'effectuer toutes études techniques et scientifiques tendant au développement global du secteur ;
-de réaliser en relation avec les structures techniques concernées, tous travaux de recherche, dans le domaine des matériaux, matériels et techniques de construction ;
-d'effectuer toutes études normatives en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat et d'équipements collectifs ;
-de procéder à des essais et expériences dans le cadre des travaux de recherches ou pour le compte d'organismes demandeurs ;
-d'émettre des avis sur toutes études ou mesures relatives au développement technologique des matériaux, matériels et procédés de construction, en liaison avec les institutions concernées ;
-d'effectuer toutes études d'aménagement de l'espace se rapportant aux problèmes de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, en liaison avec les ministères concernés ;
-d'étudier et de proposer toute mesure tendant à assurer une liaison entre la formation et les besoins du secteur, notamment par l'élaboration des projets de plan de formation et de perfectionnement des travailleurs du secteur dans le cadre de la législation en vigueur.
[...] — L'Institut peut, après accord du Ministre de l'Habitat et de la Construction, à la demande de toute autorité ou organisme, fournir des prestations de services en exécutant toutes études, recherches et réalisations destinées à assurer ou faciliter le développement ou l'application des connaissances dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction.» Extraits de l'Art. 4 et 5, Titre 1, Décret n° 78-202, RADP-MHU, 1981, p. 82.

7. la Cadat, notes sur le financement de l'Entreprise

Les règles et le contrôle du financement de l'entreprise sont entièrement dominés par l'administration de l'Etat. L'organigramme de la Direction Générale définit une organisation extrêmement centralisée ; centralisation fortement renforcée par les règles et le contrôle du financement de l'entreprise. Les comptes prévisionnels, le bilan, le compte d'exploitation générale, le compte des pertes et profits et le rapport annuel d'activité de l'exercice écoulé, devaient être adressés, pour approbation et contrôle, au ministre chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme, au ministre des Finances et au ministre chargé de la Planification, accompagnés des «avis et recommandations de l'Assemblée des Travailleurs», et du «rapport du commissaire aux comptes» et de l'approbation du Conseil de Direction, le tout sous la responsabilité du directeur général.

Le financement de la Cadat dépendait des dotations du ministère des Finances, via son ministère de tutelle. A ces ressources, s'ajoute le produit de son activité :

-en ce qui concerne le département des zones industrielles, la Banque Algérienne de Développement (BAD) avance les fonds nécessaires au financement des opérations, la Cadat remboursant après réalisation de la vente des lots viabilisés ; vente réalisée en priorité au profit du secteur public ;

-pour ce qui est des départements urbanisme et zones urbaines nouvelles, le financement de la Cadat différait sensiblement, dans la mesure où sa vocation d'office foncier était nettement moins directement impliquée. La Cadat n'avait pas à sa charge de fournir et de viabiliser les terrains nécessaires aux opérations d'urbanisme. Les études de PUD et de Zhun étaient en principe réalisées après leur inscription aux Plans Nationaux et elles étaient financées dans ce cadre. Enfin, dans certains cas, la Cadat pouvait être commise à la gestion des crédits des opérations de Zhun (Circulaires, MTPC 00335 PU. 2/75).

C'était, en principe, la Direction Générale qui était créditée et la Direction des Affaires Financières organisait ensuite la redistribution des revenus entre les différentes Directions Régionales. Cette redistribution n'allait pas sans alimenter les conflits entre DR bénéficiaires et DR déficitaires.

8. développement et organisation, notes sur la modernité en Algérie

L'intérêt porté ici au développement algérien réside moins dans son originalité socialiste que dans le contenu des programmes qu'il engage. Ces programmes, on l'a vu, modifient les modes d'organisation au sein de la société algérienne, tout comme ils modifient totalement son environnement spatial. Ces programmes de développement concourent à la modernisation / rénovation de la société algérienne selon deux principes : le premier —l'augmentation des richesses accumulées dans le pays— est la condition de l'intégrité nationale et, corollairement, du rang de l'Algérie dans la hiérarchie internationale ; le second —la valorisation du patrimoine humain— intéresse, comme c'est clairement affirmé dans le rapport de présentation du second Plan Quadriennal, la «transformation de l'homme algérien» (RADP-SEP,

1974, p. 23). La lecture du discours politique algérien, celle des textes d'orientation de la stratégie de développement, en regard de leur mise en application concrète, sur le plan économique et sur le plan social, permettent de construire une hypothèse de travail : le développement ne s'entend que comme processus de transformation d'une société donnée en société moderne. En corollaire, et dans le cadre international, le mode d'évaluation qui permet le constat de développement d'une société, par ces critères, induit une représentation de l'état de sa modernité.

La formation, l'enseignement et l'ensemble des médiations de la «culture scientifique et technique» deviennent dès 1965, avec le redressement national, des enjeux primordiaux : ils doivent assurer l'avènement et la généralisation d'une nouvelle rationalité adéquate à la stratégie de développement retenue (*cf.* notes 33). La diffusion de l'«esprit scientifique et technique» postule explicitement un état d'archaïsme et d'arriération des forces productives tout comme elle sous-tend une arriération des mentalités et des comportements sociaux. Corollairement à ce constat, sont postulées une norme de comportement ainsi que des mentalités adaptées pour utiliser correctement un ensemble de dispositifs matériels liés au processus de développement. Ce sont par ailleurs ces dispositifs qui servent à qualifier l'état de développement d'une société : branchement électrique, AEP, tout-à-l'égout, routes, équipements, usines, etc.

Cette politique de modernisation ne va pas sans une certaine anticipation des problèmes posés par le changement en profondeur de la mentalité des hommes (*cf.* notes 33). La prudence relative qui traverse subtilement les textes et les discours d'orientation générale de la stratégie de développement, devient inquiétude quand il s'agit de la dimension culturelle. Le traumatisme est anticipé avant tout comme facteur potentiel de blocage du développement, renvoyant en quelque sorte à la distance qui sépare le volontarisme politique de la réalité sociale concrète et des modèles culturels dominants dans la société algérienne. Ainsi, apparaissent comme un mal nécessaire les formes d'intervention pragmatiques et autoritaires visant à déstabiliser ou à achever de déstructurer l'organisation sociale traditionnelle. La dimension urbaine et architecturale à elle seule comme application concrète de la stratégie de développement atteste matériellement de cette visée. L'entreprise de transformation et de modernisation de la société algérienne, par la rationalité économique qu'elle importe et impose, ne peut guère faire l'économie d'une disqualification des modèles sociaux algériens.

notes 33 — *acquisition de la technologie et de la «culture scientifique»*

«[...], l'acquisition de la technologie constitue une condition indispensable pour sortir du sous-développement et pour s'insérer dans le mouvement universel vers le progrès. Cette acquisition s'effectue par deux voies principales: celle de l'enseignement et celle de la vie professionnelle. A ce titre, elle représente une composante essentielle de la Révolution Culturelle et se trouve à la base de l'option du Pouvoir révolutionnaire pour le recours à des techniques avancées dans l'industrialisation et dans l'équipement du pays et pour la réalisation d'industries ayant un haut niveau technologique.

Cependant, pour produire pleinement ses effets et ne pas comporter le risque de créer de nouvelles distorsions dans la vie du pays et d'engendrer des perturbations dans l'équilibre de notre société, confrontée aux soubresauts nés des mutations qui s'y produisent, la pénétration de la technologie doit imprégner tous les milieux qui composent l'activité nationale.

Aussi, l'adoption des techniques nouvelles dans le cadre de l'industrialisation ou de l'équipement du pays, ainsi que l'introduction de disciplines nouvelles dans les programmes d'enseignement doivent-elles être accompagnées d'une action en profondeur visant à aménager les conditions d'accueil qu'exige la technologie pour donner tous les avantages que l'on attend de son utilisation. Faute de cet accueil, la technologie peut devenir une source de pertes considérables et même de nouveaux blocages dans le développement.» FLN, 1976, pp. 149-150.

«L'aménagement et l'accueil requis par la technologie consistent à mesurer toutes les conséquences qu'entraîne cette technologie et à promouvoir les adaptations nécessaires pour y faire face, y compris dans les domaines relatifs aux conditions de vie, à la santé et aux loisirs. Il s'agit de faire en sorte que, non seulement, les hommes appelés à se servir de techniques nouvelles soient préparés à modifier en conséquence leurs réflexes et leur manière d'opérer ou de penser, mais que ceux qui sont en relation avec eux, de par leurs fonctions professionnelles, soient également en mesure de comprendre les changements intervenus, de compléter leurs connaissances et de réadapter leur comportement pour ne pas se trouver placés à l'écart de l'évolution qu'impulse la technologie. Il importe que le langage de la technologie ne soit pas l'apanage de cercles limités que la force des choses finit par transformer en milieux fermés vivant en marge du contexte social du pays.

De plus, et dans le même ordre d'idées, il convient de veiller à ce que la promotion technologique avance de manière cohérente à travers tous les secteurs. Les technologies mises en œuvre dans des secteurs déterminés rendent nécessaires le réaménagement de certaines installations dans l'infrastructure, l'adaptation des méthodes des administrations ainsi que l'introduction de nouveaux modes dans la gestion ou dans la formation ou l'utilisation du personnel.» FLN, 1976, p. 150.

Le discours officiel algérien, par les positions qu'il défend et l'action qu'il anticipe ou justifie, adhère à une sorte d'échelle qualitative —le progrès— où se réifie sans doute l'histoire, mais où se dessine avantageusement, un projet social, une forme de certitude historique du devenir : le développement est le chemin du progrès qui trame le temps dans une perspective étroite, bornée, presque sereine. Ainsi en serait-il de l'image de l'«industrie industrialisante», qui comme représentation économique, implique un savant échéancier du développement, opérant jusqu'au plus petit détail urbain, à la fois dans la mesure de la croissance des villes et dans leur forme architecturale. Dans cet échéancier, la ville reste un produit de l'intégration des secteurs de la construction à l'industrie. Le progrès permettrait de se représenter l'outillage à la fois matériel et mental nécessaire au bon déroulement historique de l'histoire sociale et, de là, permettrait d'agir sur la réalité.

> «Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement sont convaincus que la diffusion de cet esprit scientifique et technique, au sein des masses populaires constitue en effet, au delà des richesses matérielles, le levain de la véritable transformation de la société algérienne» RADP-SEP, 1974, p. 14.

Ainsi, le développement est une sorte d'embrayage de la connaissance scientifique universelle sur les pratiques productives ; cet embrayage nécessaire à la transformation des rapports sociaux de production participe à la transformation en profondeur des relations entre les «hommes» et de la société toute entière. Ces transformations se présentent à la fois comme des ruptures —changement des mentalités— mais aussi comme des continuités, comme un enrichissement, une requalification. Ce serait une manière d'interpréter ce qui m'apparaissait comme une contradiction du discours officiel, l'ambiguïté de la relation entre l'entreprise de modernisation de l'Algérie et la référence à l'Islam comme substrat de l'intégrité nationale algérienne fondue dans la spécificité du socialisme algérien. En quelque sorte, les spécificités culturelles inscrites dans la tradition arabo-islamique ne seraient autres qu'un état advenu du développement dont la modernité impose, en les requalifiant, le dépassement.

La diffusion de «l'esprit scientifique et technique» au sein des «masses populaires» postule l'innocuité culturelle de la «culture scientifique et technique» : la rationalité ainsi diffusée, universelle et donc marquée d'aucune histoire et d'aucune idéologie, intéresserait la «promotion des valeurs propres» à l'Algérie en développement :

> «Cette immense tâche de refonte de la société algérienne des rapports sociaux comme des modes d'organisation, est intimement liée à la stratégie de développement que le pays a choisie et qui vise à le faire passer du stade d'économie attardée par un siècle et demi d'occupation coloniale, au stade d'une économie moderne, sachant tirer de la promotion de ses valeurs propres tous les bienfaits du progrès technique.
>
> Cet ensemble d'orientation entraîne la nécessaire refonte des structures comme des méthodes économiques et sociales juridiques et administratives de la vie nationale» RADP-SEP, 1970, *Premier Plan Quadriennal*, in «Préambule».

Autrement dit, la modernisation comme principe du développement et comme invocation politique, prend son sens dans l'avènement, la mise en place et la prise en charge d'une nouvelle rationalisation. Aux organisations anciennes ou désignées comme archaïques ou vestiges de la colonisation, doivent se substituer des structures modernes. Cette stratégie procède par remplacements successifs et par création volontaire et politique de nouvelles organisations. Elles sont structurées selon les standards de la modernité, d'une part par rapport à la technologie qu'elles consomment et qu'elles peuvent aider à produire et d'autre part, par rapport aux méthodes de travail qu'elles valorisent et enfin, par rapport à la «culture scientifique et technique» à laquelle

elles renvoient et qu'elles peuvent servir à diffuser. La substitution ou la création *ex nihilo* de structures administratives et d'entreprises comme autant d'organisations gigantesques et tentaculaires, semblent postuler le nivellement culturel, la remise à zéro du compteur historique.

La dimension culturelle, question annexe, est subordonnée à l'identité nationale. Elle permet seulement d'enraciner cette dernière dans un processus historique idéal, construit autour de la légitimation de l'action présente. Cette dimension inerte s'efface devant les transformations économiques parce que ces dernières rendent nécessaire l'apparition d'une nouvelle culture en opposition aux archaïsmes de la tradition, comme condition d'une stabilité indispensable à la croissance économique planifiée. L'effacement de la dimension culturelle se conjugue avec l'effacement de toute référence à la réalité de la formation sociale algérienne. Ces dimensions perdues interdisent, semble-t-il, l'évaluation des actions de développement dans la réalité quotidienne et en particulier, l'évaluation des répercussions concrètes des options prises sur l'ensemble des groupes sociaux déjà constitués ou sur ceux que le développement renforce ou génère. Cette réification réduit les blocages du développement à des problèmes d'organisation, de compétence et de mobilisation des énergies nationales ; à défaut, les ennemis de l'extérieur seront mis en cause ainsi que leurs relais à l'intérieur. L'Histoire en marche aujourd'hui rend encore plus évidente la vanité du discours de la modernité : les mots nomment les choses et les font exister ; encore faut-il qu'il y ait quelque chose à nommer.

.VI.

la Cadat (suite) — la Mission Technique de Tlemcen

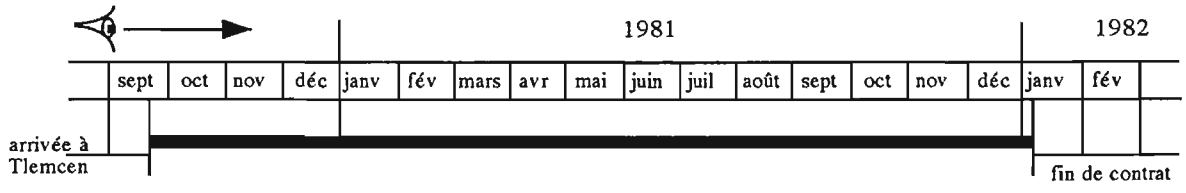

schéma 16 — le temps de la chronique VI

La Mission Technique est installée dans la zone industrielle de Tlemcen (*cf.* anecdote 11) :

anecdote 11 — *rumeur sur l'installation de la Mission Technique en Zone Industrielle*

Pour arriver à la Cadat, il faut prendre la direction d'Oran et bifurquer vers Chétouane, longer quelques villas colorées posées là comme des gâteaux à la crème dans la devanture du pâtissier, passer sous les ruines des remparts, descendre encore le long d'une cité de recasement et le grand ensemble de Sidi Halloui Jdid, traces délavées et noircies du Plan de Constantine que contemple la partie basse de la médina et rejoindre enfin, en contrebas, la plaine où s'étendaient jadis, au pied de la mosquée Sidi Halloui, les vergers qui abritaient les légendes de la ville. La route redevient droite et s'élargit en quatre voies séparées par un terre-plein semé de lampadaires orange à force de peinture anti-rouille. Sur la rive droite, en descendant, les installations du secteur privé ; sur la gauche, celles du secteur public et nationalisé. A l'entrée de la zone industrielle, la Cadat est encore invisible. Il faut dépasser la Société Nationale des Industries Textiles (SONITEX) parée de bleu, encore en chantier, immense, que seule, à l'autre extrémité, la Société Nationale d'Electronique (Sonelec), peinte en vert, vient concurrencer. Les deux boules du centre enfûteur de la Sonatrach servent de repères ; la Cadat est juste à côté, cachée derrière ses hauts murs d'enceinte.

Les textes officiels, diffusés par la Cadat, interdisaient, en principe, toute activité tertiaire en zone industrielle. La petite histoire[1] dit que le développement des activités de l'Antenne Technique sur le versant urbanisme n'avait pas l'aval de la wilaya. Le wali trouvait cette installation superflue. La SOTRAWIT (Société de Travaux de la Wilaya de Tlemcen) disposait d'un bureau d'études de construction

et d'architecture qui avait, depuis quelques années déjà, étendu ses activités à l'urbanisme. La SOTRAWIT avait, entre autres, réalisé la première phase du Plan d'Urbanisme de Tlemcen.

Du point de vue de la wilaya, il était donc inutile d'implanter une entreprise supplémentaire qui présentait, de surcroît, le défaut d'échapper à sa tutelle directe. Faisant double emploi avec le bureau d'études de la SOTRAWIT, l'installation d'une Mission Technique signifiait, à terme, son démantèlement ainsi que le rattachement de ses cadres à la Cadat.

La wilaya, ne pouvant refuser directement, aurait tenté par la force de l'inertie de s'y opposer. Elle s'est donc excusée auprès des responsables de la Cadat de l'impossibilité dans laquelle elle se trouvait, compte tenu de la situation d'extrême sous-développement des infrastructures de la ville et compte tenu, également, du déficit en surface de bureaux, de doter la nouvelle Mission Technique de locaux dignes de ses activités et de mettre à la disposition de ses cadres des logements à Tlemcen. Il était seulement possible, dans un premier temps et à titre provisoire, d'affecter aux activités de la Mission, le logement de cinq pièces qui, dans une cité de la ville, avait déjà hébergé les activités de l'Antenne. Des logements en cours de construction, dans une commune voisine, à environ quinze kilomètres du centre ville, pouvaient également être réservés pour les futurs cadres et le personnel de l'Assistance Technique.

Le provisoire a donc duré, entravant le développement de la Mission. Le directeur général de la Cadat, après une colère célèbre avait, par mesure de rétorsion, ordonné en toute mauvaise foi, à ses services —maître d'œuvre et maître d'ouvrage des Zones Industrielles sur tout le territoire— de «squatter» un lot de la Zone Industrielle de Tlemcen pour usage interne. La Cadat avait à faire appliquer l'interdiction faite aux bureaux d'études de s'installer sur les zones industrielles, mais le directeur général avait autorité sur la Cadat et sur son patrimoine foncier. La fin justifiant parfois les moyens, l'avenir urbanistique de Tlemcen valait bien une légère entorse au règlement.

Ce serait l'explication de ce bâtiment aux allures incertaines, ni usine, ni bureau, construit ici, loin de tous les autres services, loin de la ville et de l'administration centrale.

1- Contée par plusieurs collègues avec quelques variantes de détail, l'anecdote, ici présentée, est celle donnée dans l'entretien RDZSynd., 1990.

1. s'il vous plaît, dessine-moi une Cadat

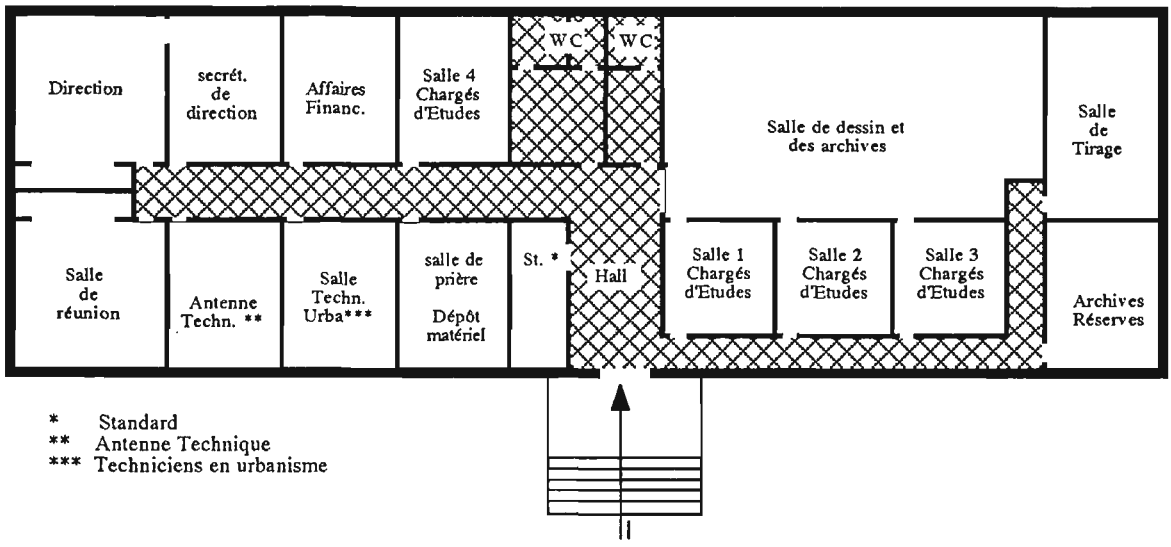

fig. 05 — plan des locaux de la Mission Technique de Tlemcen[1]

Le hall était occupé par l'appariteur, toujours assis, un peu immuable, conscience occasionnelle de la Mission Technique de par son grand âge, son passé et sa sagesse (*cf. infra,* anecdote 14 p. 216). A côté de sa chaise, la table sur laquelle étaient disposées, pour une demi-heure le matin et une demi-heure l'après midi, les feuilles de présence que devait signer le personnel en entrant.

1- il s'agit d'une reconstitution approximative, faite de mémoire.

A gauche, en entrant, le standard et le secrétariat où s'activaient une standardiste et une secrétaire avec sa machine électrique.

En face, les deux portes des toilettes hommes et des toilettes femmes ; les premières, plus vastes, comprenaient une salle équipée d'un lavabo et d'une cuisinière trois feux pour le café ou le thé et pour les repas de ceux qui restaient là à midi, d'une table où étaient rangés la cafetière et la théière, les tasses et les verres. C'était la cuisine et la salle d'ablution selon les heures. L'entrée des toilettes femmes servait de remise aux outils des femmes de service.

Premier couloir à droite de l'entrée, une enfilade de bureaux affectés aux chargés d'études (salles 1, 2 et 3) ; un géographe occupait seul, depuis le départ de l'équipe de coopérants italiens, le premier bureau (salle 1). Il travaillait sur le PUD de Ghazaouet. Un autre géographe et un économiste qui travaillaient sur deux études différentes —PUD de Sebdou et PUD de Maghnia— occupaient le second bureau (salle 2). Enfin, le dernier (salle 3) servait, à mon arrivée, de remise au matériel détérioré. On y trouvait pêle-mêle les tables à dessin dépareillées, les chaises dessoudées et les tables brisées. A la suite d'incidents entre les chargés d'études, il sera affecté à l'économiste qui partageait le PUD de Béni-Saf avec le directeur par intérim, géographe de son état.

Au bout du couloir, la réserve où étaient stockés le calque, le papier tirage, l'encre, les stylos, etc., trésor dont la clef était accrochée au trousseau du responsable financier. Contiguë à la réserve, la salle de tirage était dotée d'une tireuse de plan à ammoniaque, d'une planche à découper et d'une Ronéo à grand tirage. Un tireur de plan y était affecté ; pour compenser son exposition permanente aux effluves d'ammoniaque, il recevait une indemnité en lait.

En revenant sur ses pas, par l'entrée principale ou par l'un des bureaux, on atteint la grande salle de dessin où se tenaient en permanence les quatre dessinateurs, accompagnés souvent du tireur de plan qui détestait la solitude ; là étaient disponibles les grandes tables de dessin, les boîtes à plan où étaient conservés les fonds de plan et les archives cartographiques qui servaient aux travaux de cartographie. C'était aussi une sorte de bureau annexe des architectes. Doté de quatre climatiseurs, c'était l'un des rares endroits confortables l'été.

Retour à l'entrée en prenant cette fois-ci le couloir de gauche : une nouvelle enfilade de bureaux de chaque côté. A gauche, après le standard, la salle où étaient remisés les meubles des logements de fonction inoccupés. C'était une salle litigieuse et son affectation officielle, une remise, cachait mal son affectation réelle : c'était la salle de prière de la Mission.

A côté, se trouvaient le bureau de l'ingénieur responsable et chef de projet de la zone industrielle de Tlemcen, puis celui des deux stagiaires et des deux techniciens supérieurs en urbanisme. Les techniciens traitaient les routines des dossiers de PUD et la cartographie, sous la direction des chargés d'études.

Au fond du couloir, se trouvait la salle de réunion avec ses rangées de tables et ses chaises disposées en un immense rectangle. Cette salle servait également d'annexe à la salle de dessin quand les projets devenaient trop encombrants.

En face, le bureau du directeur qui disposait d'un bureau ministre, d'un divan, de deux fauteuils placés autour d'une table basse et d'une plante verte dans un des coins. C'était la seule pièce, avec

la salle de tirage et la salle des archives, ayant des parois pleines. Elle s'ouvrait sur le secrétariat de direction.

Ensuite, le bureau de la direction financière dont le responsable avait la charge de la gestion de la Mission Technique ainsi que toutes les clefs ; c'est à lui qu'il fallait adresser toute demande concernant le matériel et les salaires.

Enfin, un dernier bureau de chargé d'études où se tenaient, peu après mon arrivée, une démographe et un géographe coopérant syrien qui se partageaient l'étude du PUD de Remchi.

2. activités et plan de charge de la Mission Technique

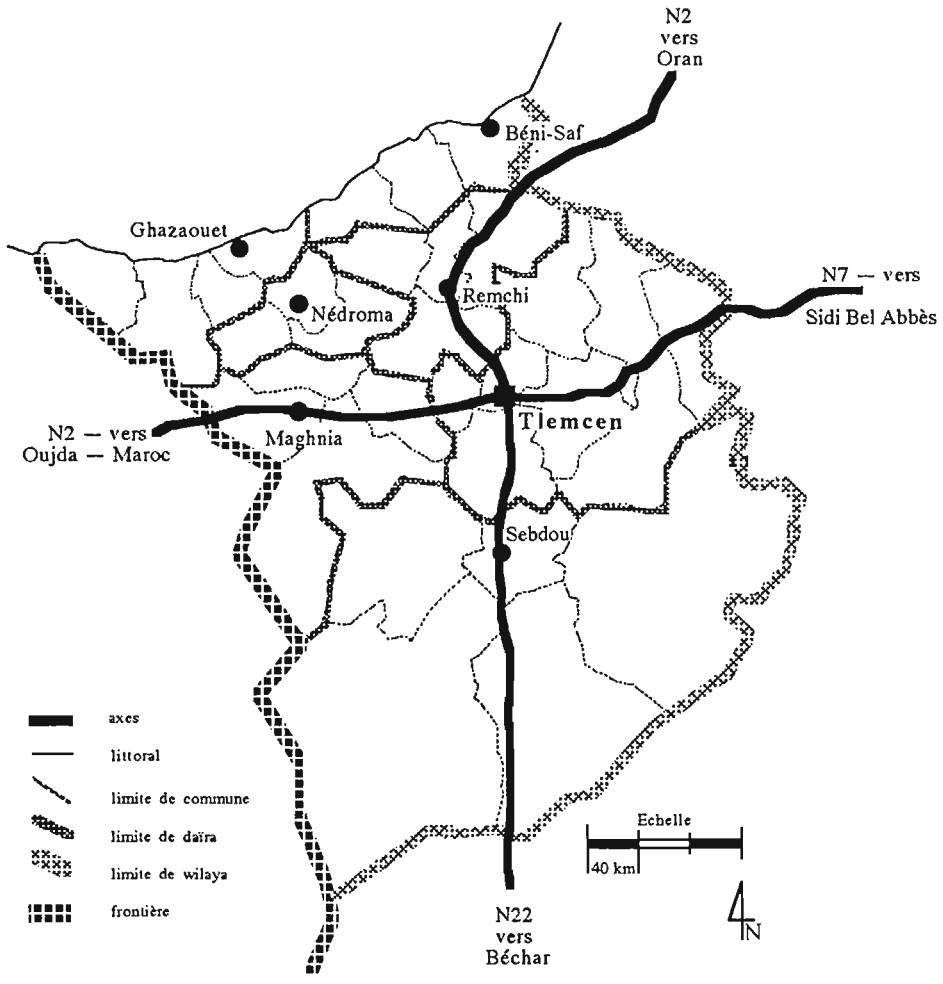

fig. 06 — Algérie Ouest, wilaya de Tlemcen en 1980

La wilaya de Tlemcen (*cf. fig.* 06) fournissait l'essentiel du volume d'activités de la Mission Technique. Mais elle intervenait également sur le territoire de la wilaya de Sidi Bel Abbès, pour soulager la direction régionale d'Oran, notamment sur les daïrate de Sidi Bel Abbès, de Aïn Temouchent et de Ben Badis.

La Mission Technique concentrait son potentiel de production sur les études d'urbanisme (PUD et Zhun) auxquelles s'ajoutaient ponctuellement les missions d'expertise auprès des collectivités locales et des services de l'administration.

2.1. les zones industrielles

L'activité ZI de la Mission Technique (Antenne Technique) était extrêmement réduite. Seules, la maintenance et la gestion des projets d'aménagement de zones industrielles en cours étaient assurées. Les effectifs avaient été réduits au responsable du secteur, ex-topographe qui, du fait de son expérience, assumait les fonctions d'ingénieur des Travaux Publics. Les contacts entre le secteur ZI et le secteur Urbanisme étaient très limités, leurs activités étant très différenciées et relativement autonomes. Ceci explique en partie la description allusive qui en sera faite.

2.2. les Plans d'Urbanisme

La direction technique d'Alger avait affecté, à la Mission, la réalisation de sept PUD pour les agglomérations de Béni-Saf de Ghazaouet, d'Hennaya, de Maghnia, de Nedroma, de Remchi et de Sebdou auxquels s'ajoutait la révision du PUD de Sidi Bel Abbès (pour repérage, *cf. supra, fig.* 03 p. 37). De source Cadat-Tlemcen, ces contrats étaient effectifs en 1980. Il semble qu'une partie d'entre eux ait été négociée dès 1974 pour le compte de la direction régionale d'Oran. Les PUD de Ghazaouet, de Nedroma, de Remchi et de Sebdou étaient comptabilisés comme reliquat des programmes nationaux en 1977, celui d'Hennaya faisant partie du reliquat du programme de 1978 (doc. Cadat, 1979). Sachant que la durée des études pour les Plans d'Urbanisme variait contractuellement de 18 à 24 mois, selon l'importance de l'agglomération et de la commune, ces contrats avaient, en 1980, entre un an et demi et quatre ans de retard.

Selon une autre source, plus tardive, faisant état de l'avancement du Premier Plan Quinquennal (1980-1984) dans la wilaya de Tlemcen (doc. MPAT-DPAT, 1984), les PUD de Béni-Saf, de Ghazaouet, de Nedroma et de Remchi avaient été reprogrammés (inscrits), puis comptabilisés en opération achevée entre 1981 et 1983 ; ce qui diminuait globalement les retards d'une à deux années[1]. Quant au PUD de Maghnia, selon cette même source, il n'était, en 1980, qu'inscrit au Plan, conjointement à une étude d'urbanisme de détail sur un quartier de Tlemcen, livrable en 1982 (mars 1983 pour le second).

Avec les sources varient les chiffres ; d'après mes souvenirs, il fallait que la Mission Technique livre sept études de PUD avant la fin de l'année en cours. Quatre d'entre elles seulement avaient été entamées : celle de Béni-Saf, celle de Ghazaouet, celle de Maghnia et celle de Sebdou ; seule demeure une incertitude sur la révision du PUD de Sidi Bel Abbès.

Mais en septembre 1980, à la Mission Technique, on avait renoncé à compter. Les menaces de retirer les études se faisaient, à chaque réunion de l'exécutif de wilaya, toujours plus pressantes. Il était surtout urgent d'en terminer avec ce qui était commencé, de livrer au moins les premiers rapports (Phase I) des dossiers les plus en retard, «l'urgence des urgences» et surtout, d'attaquer

1 - Cette même source faisait état de délais moyens de 30 mois pour les contrats des PUD de Béni-Saf, Ghazaouet, Nedroma et Remchi.

les dossiers de Zhun. Ainsi, le Plan d'Urbanisme de Nedroma sera réalisé par l'ECOTEC-Oran sous la forme d'un Plan d'Urbanisme Communal (PUC) entre 1981 et 1982.

2.3. les zones d'habitat urbain nouvelles

L'activité zone urbaine nouvelle de la Mission Technique était cantonnée aux limites de la wilaya de Tlemcen. En 1980, cinq études de Zhun lui étaient affectées : une sur la commune de Béni-Saf, une autre sur la commune de Remchi, deux sur la commune de Tlemcen (Zhun de Champ de Tir et Zhun de Koudia) ainsi qu'une sur la commune de Maghnia (*cf. supra, fig.* 06 p. 196).

Ces dossiers, bloqués depuis plusieurs mois faute d'architectes, avaient déjà entre un an et un an et demi de retard. Cependant, je n'ai jamais su vraiment l'histoire de ces contrats, si ce n'est le nombre de difficultés rencontrées par les chargés d'études qui m'avaient précédé et dont témoignait la quantité de propositions rejetées (Champ de Tir, ou Remchi) ou fortement critiquées par la Direction de l'Urbanisme de la Construction et de l'Habitat et par l'exécutif de la wilaya.

Mon information n'était guère plus conséquente. C'était là que, «la priorité des priorités» ayant remplacé «l'urgence des urgences», on me demandait de consacrer mon temps. Il fallait, dans le courant de l'année 1981, achever, au sens propre et figuré, les trois dossiers de Béni-Saf, de Remchi et de Champ de Tir. Tel était mon programme et l'objectif qui m'avait été fixé. Ponctuellement et sur demande des équipes, je devais également prévoir d'intervenir, en tant qu'expert, sur les Plans d'Urbanisme en cours, à la phase dite de spatialisation.

2.4. les missions d'expertise

La Cadat pouvait être appelée à donner un avis sur les «choix de terrain» pour toute opération de construction d'envergure. Elle était automatiquement sollicitée pour toute opération programmée dans les agglomérations faisant l'objet d'une étude d'urbanisme dont elle assurait la maîtrise d'œuvre. Selon leur formation, leur compétence ou leur fonction et selon les dossiers qu'ils traitaient, les chargés d'études pouvaient être envoyés sur le terrain. Ils étaient habilités à donner un avis au nom de la Cadat (*cf.* anecdote 12) :

anecdote 12 — *un terrain licencieux*

Collaborant à la réalisation du PUD de Sebdou, j'ai été amené à participer à un choix de terrain pour la construction de deux immeubles de logements dans l'agglomération.

Avec ma collègue responsable du dossier, nous avions étudié nos cartes et défini deux ou trois sites cohérents, selon nous, avec le projet d'aménagement que nous concoctions savamment pour Sebdou.

Arrivés sur place, nos cartes approximatives (les fonds de plans dataient des années 50 et avaient été réactualisés à main levée par les bons soins des techniciens en urbanisme et mis au propre par les dessinateurs) rendaient difficiles des repérages.

Après avoir constaté un désaccord total entre les membres de la commission réunie, aucune carte disponible ne donnant une exacte idée des disponibilités en terrain, il a été décidé d'effectuer une visite de la ville à pied.

Avisant un terrain, correspondant à l'un des emplacements que nous avions urbanistiquement justifié sur nos fausses cartes, mais sur lequel étaient disposées deux baraques qui, un jour, avaient dû ressembler à de vrais préfabriqués, je le proposais aux membres de la commission. Ceux-ci se montrèrent très réticents :

-il y avait bien une ligne électrique qui le traversait ; mais j'arguais qu'elle pouvait facilement être déplacée ;

-le terrain n'était pas très bon, jugeaient les représentants de l'entreprise de réalisation et trop près de l'oued ; ce n'était pas pire que ce que nous avions vu jusque-là ;

-il était éloigné du centre commercial ; pour une fois qu'on pensait aux habitants, je trouvais l'observation étrange puisqu'il faisait partie des terrains les plus proches du centre.

Je flairais une histoire de spéculation foncière et m'obstinais, la mauvaise foi étant trop évidente. C'est alors que ma collègue, étrangement silencieuse jusque-là

—je commençais à la soupçonner de connivence— est intervenue. Elle était la seule femme présente :

» — *tu ne vois pas que c'est la «boîte» ici.»*

» — *pardon ?»*

» — *oui, c'est le bordel de l'armée et on n'y touche pas.»*

Un ange passe puis deux. Je restais tout coi, navré de mon peu de perspicacité qui avait égayé les hommes présents sur un rayon d'une centaine de mètres, hors de portée de voix. Ils avaient apparemment à cœur de fuir la réalité.

J'en profitais pour apprendre que cette activité était nationalisée et sous tutelle du ministère de la Défense. Il n'était donc pas question de choisir ce terrain.

Les autres types d'expertise concernaient surtout le contrôle des opérations de lotissements communaux confiées, la plupart du temps, aux bureaux d'études privés ou, plus rarement, aux services techniques des APC. Comme précédemment, l'avis de la Cadat était sollicité dans tous les cas où un lotissement se trouvait réalisé dans le périmètre d'une Zhun dont elle assurait la maîtrise d'œuvre.

3. les priorités de la Mission Technique, les PUD et les Zhun

La production de la Mission Technique était, dans le courant de l'année 1981, centrée sur les dossiers de PUD et de Zhun. Les procédures d'études, assez lourdes, ne simplifiaient en rien la tâche des équipes. Elles avaient été mises au point, semble-t-il, selon des plannings et des exigences tenant seulement compte d'effectifs et d'encadrement tout théoriques. Mais il est vrai, que la réalité se chargeait d'indiquer le sens des raccourcis (*cf. infra*, anecdote 25 p. 242).

Les procédures de PUD et de Zhun s'enracinent dans les textes produits par le ministère Sudreau en 1958, deux ans après le fameux «hiver 54», pour pallier la crise du logement en France ; rendus applicables en Algérie en 1960, ils seront maintenus *in extenso* après l'Indépendance jusqu'en 1974.

3.1. l'obligation de Plan d'Urbanisme pour les communes

> «Dans le cadre du Plan National d'Aménagement du Territoire, l'APC établit le Plan Directeur d'Urbanisme de la commune. Ce Plan est soumis à l'approbation du ministre chargé de la construction.» RADP-MHU, 1981, «Ordonnance n°67-24 du 18 janvier 1967 portant Code Communal, Article 156», p. 100.

Selon le décret 58-1463 du 31 décembre 1958, reconduit par la loi du 31 décembre 1962, les Plans d'Urbanisme étaient obligatoires pour les chefs-lieux des communes de plus de 10 000 habitants.

> «L'ordonnance du 5 juillet 1973 a mis fin, à dater du 5 juillet 1975 à la loi du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction, jusqu'à nouvel ordre, de la législation en vigueur au 31 décembre 1962.
>
> Dès lors, il pourrait paraître anachronique, voire déplacé, de reproduire dans cette annexe les textes de 1958 relatifs à l'établissement des Plans d'Urbanisme : cependant, le droit de l'urbanisme, de par son ampleur, ne relève pas d'un système de «génération spontanée». La Révolution algérienne a su marquer, dans cette branche du droit comme dans d'autres, la rupture avec un système d'imprégnation libérale. [...].
>
> Il ne lui a pas été toutefois possible de tout réorganiser sans risquer de tomber dans de pires aberrations que celles que l'on voulait réformer.
>
> Dans le domaine de la planification spatiale en attendant que la réflexion globale, actuellement en cours, aboutisse, l'instruction des Plans d'Urbanisme Directeurs demeure régie par la circulaire MTPC n° 1181 PU/74 du 16 novembre 1974.
>
> [...], la dite circulaire, fait expressément référence aux décrets n° 58. 14. 63 et 59. 1089.» RADP-MHU, 1981, «note d'avertissement», p. 118.

Cette circulaire du MTPC avait pour vocation d'adapter l'ensemble des dispositions héritées de la colonisation «à la réalité nationale». Quelques mois plus tard, la circulaire 00335 PU 2/75 du 19 février 1975 modifiait les textes sur les Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP), remplacées désormais par les Zones d'Habitat Urbain Nouvelles (Zhun) dont elle définit les conditions de création puis l'instruction du dossier.

3.1.1. les Réserves Foncières Communales (RFC)

Avec les textes de 1974 sur les Réserves Foncières Communales (*cf.* annexe I), l'obligation d'«études d'urbanisme d'orientation générale» se trouve étendue à l'ensemble des communes ; l'obligation n'étant plus subordonnée au nombre d'habitants mais à la volonté des APC de constituer des réserves foncières :

> «Pour répondre aux besoins exprimés par les collectivités locales dans le cadre de leur développement économique, social et culturel, l'ordonnance n°74-26 du 20 février 1974 [...] vient de proclamer la constitution des réserves foncières au profit des communes.
>
> La promulgation de cette ordonnance intervient au moment où les collectivités locales rencontrent, faute de terrains disponibles, des difficultés considérables pour la réalisation des équipements et investissements publics dans les programmes locaux ou nationaux de développement.
>
> Compte tenu précisément de ces problèmes, l'Etat apporte la solution qui s'impose en mettant à la disposition des communes les moyens que nécessite leur développement. L'ordonnance sus-visée les autorise en effet à constituer des réserves foncières pour satisfaire les exigences de leur développement.» RADP-MHU, 1981, extraits de la note 13/DGRRAAG/GI/BTA, datée du 12 août 1974, du ministère de l'Intérieur sur la «constitution des RFC», p. 160.

Cette réforme, extrêmement importante au plan urbanistique, porte principalement sur les conditions d'acquisition des terrains par les APC quelle que soit leur nature juridique. La commune bénéficiait du droit de préemption et disposait d'un veto sur toute transaction foncière et immobilière à l'intérieur des réserves. Elle pouvait également différer les acquisitions des terrains, les textes sur les RFC stipulant explicitement l'inexistence de délais exécutoires ; enfin, l'acquisition de ces terrains au bénéfice de la commune, se réalisait au cours fixé par les domaines, à la date de la transaction. Ainsi, les réserves foncières ne pesaient pas sur les finances des communes et les terres n'étaient pas exactement nationalisées.

La zone soumise aux RFC était délimitée par un (ou plusieurs) «périmètre(s) d'urbanisation», fixé(s), selon les prescriptions de l'article 156 du code pénal, par le Plan d'Urbanisme Directeur. On comprend alors aisément l'importance du PUD, dès lors que c'est par lui, par la magie d'un trait sur le calque que se jouaient, sans autre forme de procès, les limites d'usage du sol et le destin urbain de quelques milliers d'hectares (*cf.* anecdote 13) :

anecdote 13 — *l'expérience d'un magicien*

«Un temps, j'ai cru pouvoir les [nos utopies] transporter ailleurs, dans ces pays neufs que n'encombrent pas des traditions séculaires, des réglementations tatillonnes, des tissus déjà trop contraignants. De l'autre côté de la Méditerranée, tout restait à faire : l'urbanisation, la construction, mais aussi le cadre juridique qui les accompagnerait. L'Algérie, justement, prétendait inventer une société nouvelle ; elle expérimentait son propre modèle socialiste ; il y avait là-bas, sûrement des formules à élaborer, des architectures à créer qui contrasteraient, enfin, avec ces immeubles de béton standardisés que les ingénieurs français tentaient d'exporter dans ce pays. Les besoins étaient énormes, le pays abordait sa décolonisation : les signes du changement devaient d'abord se matérialiser par les villes.

Départ en Algérie, avec trente personnes du Taller : des sociologues, des éducateurs, des philosophes... L'expérience durera deux ans, de 1977 à 1979, et mes bureaux d'études emploieront jusqu'à trois cents personnes. Avec la confiance du gouvernement, aidé, sur les chantiers, par l'armée algérienne, nous nous mettons au travail. Objectifs : retravailler ou créer de toutes pièces une vingtaine de villes, livrer 25 000 logements et des villages socialistes qui donneraient une assise au nouveau

système idéologique. Mettre en place, surtout, des structures solides permettant de poursuivre le travail entrepris : un ministère de la Construction, et une industrie pouvant encaisser cette urbanisation accélérée.

L'échec est cuisant : l'élaboration du cadre traîne ; on continue à importer la technologie française, via les pays de l'Est ; la corruption est de règle ; aucun entrepreneur n'a le savoir-faire nécessaire ; les structures juridiques de propriété ne se mettent pas en place. Bref, les modèles sont prêts, mais ne réussissent pas à déboucher sur des réalisations concrètes.» pp. 192-193

Extraits, Ricardo Bofill, 1989, *Espaces d'une vie.*

Pour faire face à l'urgence du contrôle des transactions foncières et immobilières, une fois les textes sur les RFC publiés, mais également pour faire face à la saturation des bureaux d'études spécialisés, des dispositions transitoires ont été mises en place :

> «Les responsables locaux doivent s'attacher d'urgence, si ce n'est déjà fait, à l'établissement du Plan d'Urbanisme des agglomérations. Ils ne doivent pas perdre de vue que c'est de la fixation de ce périmètre que dépendra le choix des terrains qui constitueront les réserves foncières de leurs communes.
>
> [...]. A cette fin, MM. les walis voudront bien mobiliser les services techniques intéressés de leur wilaya dont la contribution est indispensable en raison de l'urgence de l'opération. En tout état de cause et dans le but de ne pas retarder l'application de la mesure édictée par l'ordonnance sus-visée, il convient, lorsque les communes ne peuvent disposer immédiatement des moyens techniques ou de délais suffisants, de procéder à une délimitation du périmètre d'urbanisation en attendant la fixation du Plan d'Urbanisme. Cette première délimitation vise à permettre aux communes d'éviter tout retard dans la mise en œuvre de la procédure de constitution des réserves foncières.» RADP-MHU, 1981, pp. 160-161.

En règle générale, la réalisation de Plans d'Urbanisme était réservée en priorité aux agglomérations de plus de 10 000 habitants ; mais dans tous les cas, en l'absence de Plan d'Urbanisme, les APC pouvaient recourir aux procédures de Périmètre d'Urbanisation Provisoire (PUP —circulaire ministérielle MTPC n°1427 PU 2/74 du 16 décembre 1974). Les procédures de PUP ne requéraient que des études sommaires. Elles avaient été mises en place dans le cadre de la protection des terres agricoles (*cf. infra*, notes 38 p. 283). Ces procédures étaient confiées à la Direction des Infrastructures et des Equipements de la wilaya (DIE)[1] et réalisées selon les prescriptions techniques du MHC.

3.1.2. le potentiel d'études de PUD sur le territoire d'activité de la Mission Technique

En tenant compte des résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 1977, du classement de l'«armature urbaine» et des priorités accordées aux communes de 10 000 habitants et plus, le territoire couvert[2] par la Mission Technique représentait un marché potentiel d'une vingtaine de Plans d'Urbanisme (dix huit selon le tableau 05). Sur ce marché potentiel, un bilan de la Cadat (1979)[3] donnait dix PUD achevés ou en voie de l'être (en dernière phase d'étude). Il semble, selon mes observations, que seuls quatre d'entre eux étaient achevés et opérationnels —Aïn Temouchent, Sidi Bel Abbès, Tlemcen et Telagh. La Mission Technique partageait ce marché avec sa direction régionale, avec les autres bureaux d'études nationaux, notamment le bureau d'Etudes Economiques et Techniques (ECOTEC) et parfois, avec des bureaux d'études étrangers.

1- devenue, par la suite, Direction des Infrastructures de Base.

2- territoire pris dans ses plus grandes limites en additionnant les deux wilayate voisines de Tlemcen et de Sidi Bel Abbès.

3- selon les tableaux 13 et 22 du document Cadat, 1979, *Plan d'urbanisme, bilan et perspectives*, Alger.

tableau 05 — *agglomérations de plus de 3 000 habitants, wilayate de Tlemcen et de Sidi Bel Abbès*

Chefs-lieux	Population RGPH 1977	Programmes PUD					1980
		programmés avant 1978	réalisés en 1979	reliquats de 1978	programmes de 1979-80	affectés à la MT	marché potentiel
TLEMCEN (CLW)[1]	88 505	1	1	0	révision	-	1
-Ouled Mimoun	10 766	1	0	1	1	-	1
-Bensekrani	4 896	0	-	-	0	-	0
-Sidi-Abdelli	3 225	0	-	-	0	-	0
1-Maghnia (CLD)[2]	35 053	1	0*	1*	1	1	1
2-Béni-Saf (CLD)	23 764	1	0*	1*	en cours	1	1
3-Nédroma (CLD)	13 489	1	0*	1*	1	1	1
4-Remchi (CKD)	13 153	1	0	1	1	1	1
-Hennaya	7 913	1	0	1	1	1	1
-Aïn-Youcef	5 209	0	-	-	0	-	0
5-Ghazaouet (CLD)	10 117	1	0*	1*	en cours	1	1
6-Sebdou (CLD)	8 905	1	0	1	en cours	1	1
-Sabra	6 541	1	0	1	1	-	1
SIDI BEL ABBES (CLW)	112 988	1	1	0	révision	1	1
-Sidi Lahssen	4 863	0	-	-	0	-	0
1-Aïn Témouchent (CLD)	29 844	1	1	0	0	-	0
-El-Malah	8 541	1	0	1	1	-	1
-El-Amria	8 382	1	0	1	1	-	1
-Chabet El-Leham	5 809	0	-	-	0	-	0
-Aïn-Tolba	4 954	0	-	-	0	-	0
-Hassi El-Ghella	4 365	0	-	-	0	-	0
-Sidi Ben-Adda	4 152	0	-	-	0	-	0
-Aïn-Kihal	3 370	0	-	-	0	-	0
-Terga	3 288	0	-	-	0	-	0
-Aghlal	3 090	0	-	-	0	-	0
2-Sfisef (CLD)	14 922	1	0	1	en cours	-	1
-Tenira	3 870	0	-	-	0	-	0
-Aïn El-Berd	3 090	0	-	-	0	-	0
3-Hammam B.-Hadjar (CLD)	14 084	1	0	1	en cours	-	1
-Aïn-El-Arba	7 250	1	0	1	1	-	1
4-Telagh (CLD)	9 794	1	1	1	0	-	1
-Ras-El-Ma	5 336	0	-	-	0	-	0
5-Ben-Badis (CLD)	7 323	1	0	1	1	-	1
-Sidi-Ali Boussidi	4 561	0	-	-	0	-	0
-Assi-Zahana	3 577	0	-	-	0	-	0
-Boukhanefis	3 342	0	-	-	0	-	0

* : corrections apportées au document de référence qui donnait ces PUD achevés en 1979.

Sources : documents Cadat, 1979, *Plan d'Urbanisme, bilan et perspectives*, Alger.

3.2. les PUD, une étude en quatre phases

Selon les textes d'orientation méthodologique et les textes officiels, l'efficacité et la fiabilité des PUD sont garanties par l'encadrement planifié de l'économie qui, par définition, limite l'incertitude engendrée par «les jeux hasardeux des acteurs isolés dans leur stratégie propre» (R. Bekkar, J.Y. Toussaint, 1982, p. 4). Le PUD participe à la répartition des programmes nationaux (logements, équipements, infrastructures, zones industrielles) en localisant des implantations ; mais il se fait également instrument de planification dans la mesure où il permet d'identifier, à l'échelon local, les «besoins» à court, moyen et long terme, de les répertorier puis, informant les services de la planification, via la wilaya et le MUCH, de les programmer en autant d'«actions de développement» coordonnées au niveau local (wilaya) et national. C'est là, résumé succinctement, le projet théorique d'un Plan d'Urbanisme Directeur. L'étude, en elle-même, se présentait en

1- CLW : Chef-Lieu de Wilaya.

2- CLD : Chef-Lieu de Daïra.

quatre dossiers distincts appelés «phases» dont le contenu était rigoureusement défini dans le contrat-type qui liait le bureau d'études à l'APC mandante. Soit :

-en phase I, il devait être procédé à l'analyse de la situation de la commune. Il fallait réaliser un bilan sur :

- •la situation démographique de la commune et son chef-lieu ;
- •la situation de la commune dans le cadre régional ;
- •le site naturel (et ses potentialités) ;
- •la situation de l'habitat, des équipements collectifs et des infrastructures ;
- •les activités économiques et sociales ;

-en phase II, il devait être fait état des perspectives de développement de la commune, à court terme (5 ans, échéance du Plan National en cours, du PCD et du PWD) et sur le moyen terme (15 ans). Ces perspectives intéressaient :

- •la démographie (projections) ;
- •l'activité économique et sociale ;
- •les besoins urbains de diverses catégories (habitat, équipements, infrastructures, activités) ;
- •les besoins en terrain et le périmètre d'urbanisation ;

-en phase III, devaient être élaborées des propositions d'aménagement, à partir des résultats des phases I et II, sous la forme de propositions de schémas d'urbanisation sur le moyen terme (15 ans) ;

-en phase IV, était réalisée la mise au point définitive :

«Sur base des directives données par les autorités de l'APC et de la wilaya, il sera procédé à la mise au point définitive des solutions d'aménagement à moyen terme et à plus long terme. [...]. La phase de mise au point comprend la période d'instruction administrative et d'approbation ministérielle des projets de Plan et implique l'exécution des corrections ou modifications des documents demandés.» RADP-MHU, 1981, p. 109.

3.3. procédures d'instruction administrative du Plan d'Urbanisme Directeur

Le passage d'une phase à une autre était soumis à une procédure d'approbation réalisée en deux temps :

-un dossier provisoire était soumis à la commune mandante, à la Direction de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat de la wilaya (DUCH) et au ministre chargé de l'Urbanisme. Le dossier passait en ordre du jour à une réunion de l'exécutif. Le bureau d'études était alors convoqué pour exposer les résultats et les propositions d'aménagement à l'ensemble des opérateurs publics et responsables locaux (*cf.* schéma 17).

-après que la commission de l'Urbanisme constituée au sein de la commune pour établir le Plan d'Urbanisme, que l'exécutif de wilaya, le Directeur de l'Urbanisme de la Construction et de l'Habitat de la wilaya (le DUCH) et le ministre ont donné leur avis et porté à la connaissance du bureau d'études les modifications à entreprendre, le dossier définitif était réalisé puis remis aux mêmes services, pour approbation définitive. Ce type de procédure concernait toutes les catégories de projets (*cf.* schéma 18).

En principe, l'APC donnait un avis, la DUCH et la wilaya, des suggestions, mais c'était au ministre qu'il incombait d'approuver les dossiers. Cependant, pour ces phases intermédiaires,

l'approbation était tacitement acquise si, dans le délai d'un mois après communication du dossier au ministère, aucune remarque n'avait été formulée. Enfin, ces dossiers étaient également contrôlés par les directions techniques de la Cadat ; une copie des dossiers était systématiquement envoyée à la direction générale d'Alger via la direction régionale d'Oran, pour vérification de leur conformité.

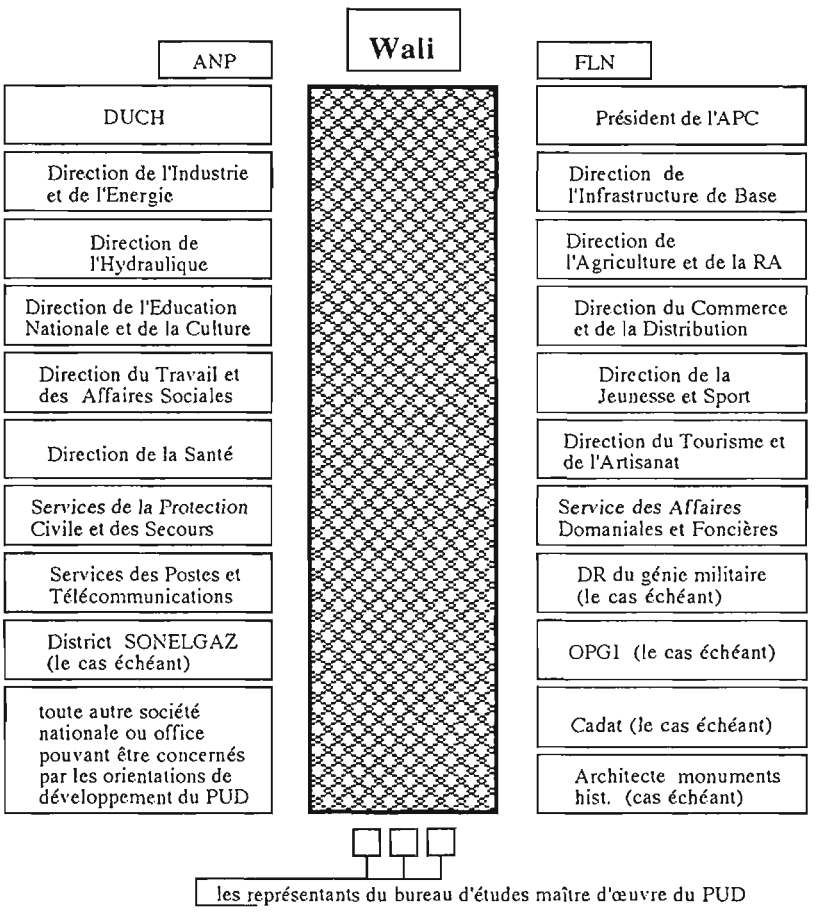

ANP : Armée Nationale Populaire
APC : Assemblée Populaire Communale
DR : Direction Régionale
DUCH : Direction de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat
OPGI : Office de Promotion et de Gestion Immobilière
FLN : Front de Libération Nationale
PUD : Plan d'Urbanisme Directeur
RA : Révolution Agraire
SONELGAZ : Société Nationale de l'Electricité et du Gaz

schéma 17 — exécutif de wilaya, conférence entre services techniques dans le cas d'une procédure d'approbation de PUD (*cf. supra* également les notes 16 p. 106 et 19 p. 127)

Ces nombreux circuits de contrôle ne participaient pas toujours à l'augmentation de la productivité de la Mission Technique. Pour pallier ce «défaut bureaucratique» et afin de limiter les blocages des dossiers au niveau local ainsi que le travail de révision de chaque phase, à Tlemcen, l'avancement des études était régulièrement contrôlé par la Sous-Direction de l'Urbanisme (SDU), au cours de fréquentes réunions de travail. La SDU, sous-direction de la DUCH, assurait en quelque sorte une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée et avait autorité, en tant que service technique de la wilaya, pour agir au nom des collectivités locales. Le Sous-Directeur de l'Urbanisme (le SDU) avait pour mission d'informer les projets des vœux des administrations qu'il représentait.

La procédure d'instruction des PUD était lancée à la fin de la IVème et dernière phase d'étude. Elle était engagée aussitôt que les «dispositions du Plan d'Urbanisme avaient reçu l'accord de principe de la commission chargée du suivi des études au sein de l'APC» (circulaire, 01181 PU 2/74 du 16 novembre 1974).

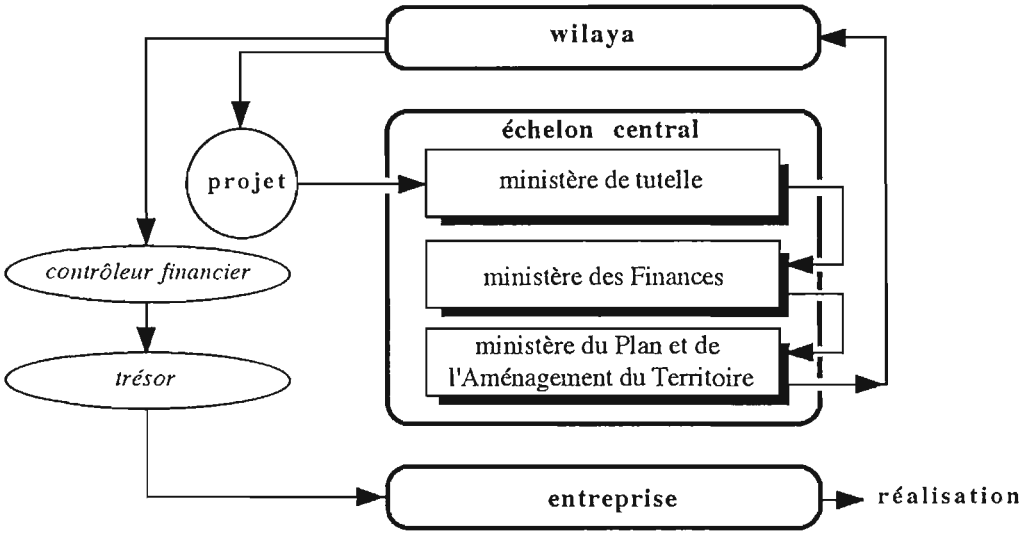

schéma 18 — circuit relatif aux projets inscrits dans un Plan de wilaya (source, H. Boukerzaza, 1991, p. 427)

Cette dernière procédure comprend quatre étapes (*cf.* schéma 19) :

1- *la consultation des collectivités locales :*

•le Plan doit être adopté par délibération de l'Assemblée Populaire Communale Elargie (APCE) ; celle-ci, outre le conseil municipal réuni au complet, comprenait l'ensemble des services techniques compétents concernés, plus ou moins nombreux selon l'importance de la commune. On retrouvait généralement les services de la DUCH (SDU), les services des Affaires Domaniales et Foncières, ceux de l'Agriculture, de l'Hydraulique, dans le cas des agglomérations industrielles, ceux de l'Industrie et de l'Energie, de l'Infrastructure et de l'Equipement, etc. ;

•le procès verbal de délibération de cette assemblée était ensuite communiqué au wali pour approbation.

2- *la conférence entre services techniques.* L'ouverture, le déroulement et la clôture de la conférence sont organisés selon les prescriptions de l'article 7 du décret 59-1089 du 21 septembre 1959 :

•l'ouverture de la conférence est proposée par le DUCH de la wilaya. Celui-ci propose au wali la liste des services qu'il convient d'appeler à la conférence ;

•-la conférence a pour objet :

«[...] :
-de porter officiellement à la connaissance des services publics intéressés les dispositions du projet de Plan d'Urbanisme ;
-de recueillir leur accord ou de susciter leurs observations éventuelles ;
-de faciliter [...] la coordination des programmes de travaux et d'investissement conformément aux prévisions du projet de Plan d'Urbanisme.» Circulaire, 01181 PU 2/74 du 16 octobre 1974.

•les chefs des différents services disposent d'un mois pour émettre leur avis faute de quoi il est considéré favorable ;

•à l'expiration du délai, l'ensemble des avis et observations recueillis est consigné dans un procès-verbal qui conclut sur les suites raisonnables à donner aux propositions. Le dossier

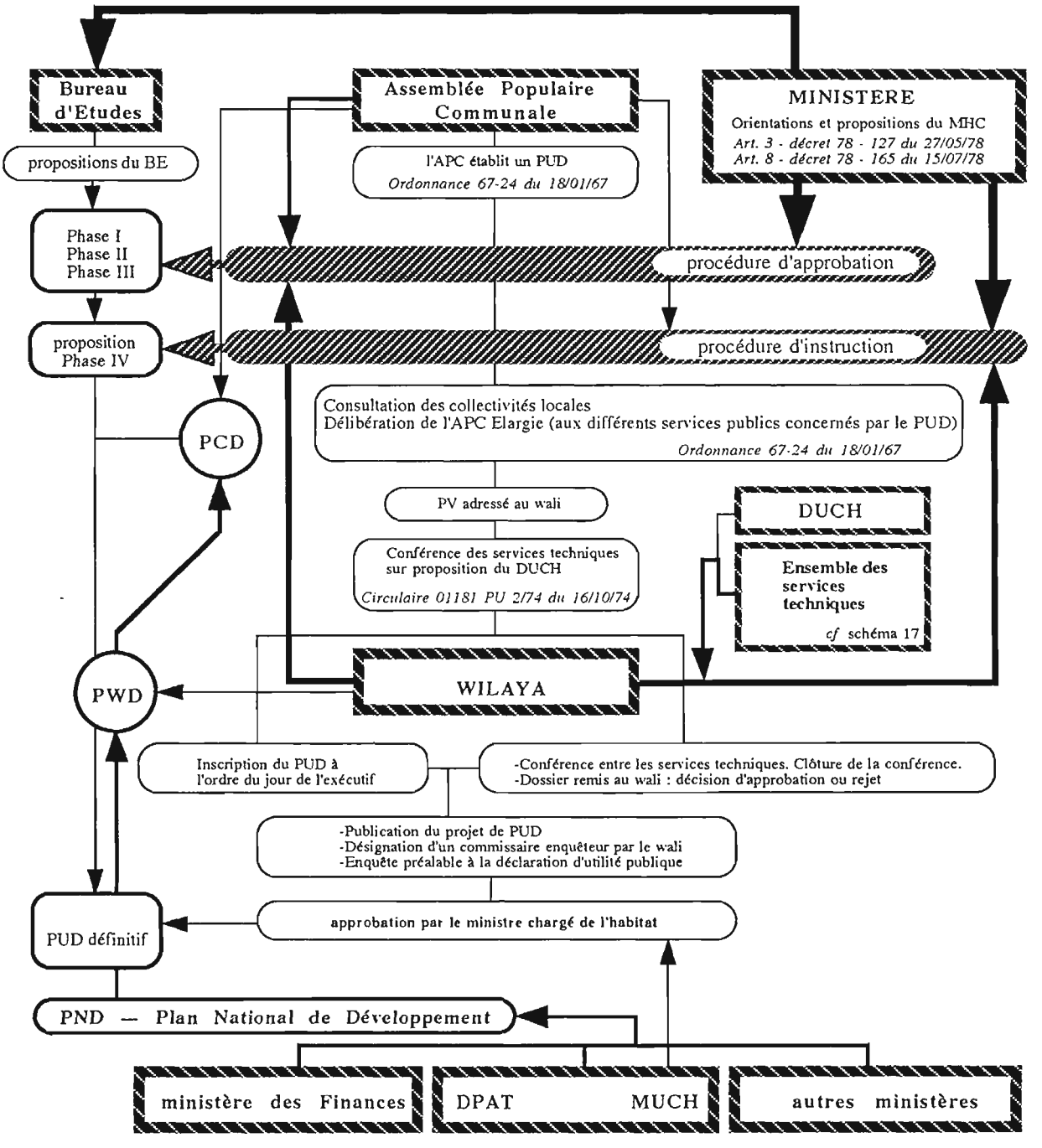

schéma 19 — instruction d'un PUD[1]

1- schéma réalisé à partir du schéma récapitulatif «Planification spatiale, procédures», RADP-MHU, 1981, p. 104.

est remis au wali pour décision. Le PUD pouvait être inscrit à l'ordre du jour de l'exécutif de wilaya ; les représentants du bureau d'études étaient invités à réagir aux critiques et à justifier, devant les responsables des différents services techniques et organismes concernés, les hypothèses de développement et les choix d'aménagement ;

3- *enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.* Après arrêté du wali, le projet de Plan d'Urbanisme est publié pour démarrer l'enquête ;

4- *approbation des Plans d'Urbanisme.* L'article 156 du Code Communal prévoit que *«l'approbation des Plans d'Urbanisme est de la compétence du ministre chargé de l'Urbanisme».*

Une fois approuvé par le ministre, le PUD entrait en vigueur officiellement et réglait pour quelques années le sort du territoire de la commune. Pendant toute la durée de sa réalisation (études et instruction), soit entre deux ans et cinq ans, toute décision de permis de construire ou de permis de lotir devait faire l'objet d'un choix de terrain rapporté aux options d'aménagement du PUD en cours.

3.4. les procédures de Zhun

Les opérations de Zhun concernent en principe les agglomérations où l'importance des programmes de construction de logements et l'insuffisance de terrains disponibles rendent obligatoire la création d'un nouveau quartier :

> «A cet effet, la législation et la réglementation en vigueur (décret n°58-1464 du 31 décembre 1958 rendu applicable par décret n°60-960 du 6 septembre 1960) prévoient la possibilité de constitution de «zones à urbaniser en priorité» destinées à accueillir les logements à construire ainsi que les équipements d'accompagnement. Toutefois, dans le cadre de la refonte de la législation en cours, les textes en question qui sont d'ailleurs loin d'être adaptés à la réalité nationale, seront remplacés. En attendant la parution des nouveaux textes, il est apparu souhaitable de définir une procédure transitoire qui permettra, tout en inscrivant dans la perspective de la nouvelle législation en cours d'élaboration, de résoudre les problèmes qui se posent dans l'immédiat en matière d'aménagement de zones d'habitat nouvelles.» RADP-MHU, 1981, extraits de la Circulaire 00335 PU 2/75, p. 312.

Le recours aux procédures de Zhun était déterminé par l'importance des programmes de logements financés par les Plans Nationaux de Développement : à savoir une Zhun par unité de 1 000 logements programmés dans une même agglomération. Il était prévu toutefois des dispositions permettant d'opter pour cette procédure d'aménagement urbain, pour des opérations de construction de logements inférieures à ce seuil, à la condition cependant, que puisse être justifiée l'impossibilité de disposer de terrains libres dans l'agglomération.

Ces procédures devaient permettre de financer directement et simultanément aux programmes de logements, l'ensemble des infrastructures et équipements collectifs d'accompagnement à l'habitat, dans une programmation élargie à l'ensemble de l'agglomération :

> «[...], il est indispensable que la zone d'habitat nouvelle envisagée s'intègre au reste de l'agglomération dans le double souci :
> -de bénéficier au maximum des infrastructures et équipements existants.
> -de faire bénéficier la population des quartiers voisins des infrastructures et équipements collectifs nouveaux à constituer.» RADP-MHU, 1981, extraits de la Circulaire 00335 PU 2/75, pp. 312-313.

Les Zhun, en toute logique, devaient être programmées —ou au moins prévues— et localisées dans le Plan d'Urbanisme de l'agglomération. Cependant, compte tenu des retards pris dans la réalisation des études d'urbanisme, un ensemble de dispositions, visant à coordonner les actions

d'urbanisme entre les décisions d'investissement au niveau national et les programmations au niveau local, permettait, par défaut, de mettre en œuvre les procédures de Zhun. Dans ce cas de figure, somme toute le plus courant, sur la demande de l'APC, justifiant de la nécessité d'une Zhun dans l'une des agglomérations de la commune et sous réserve d'une approbation de la wilaya, les études d'aménagement ne pouvaient commencer que sur arrêté ministériel. Les Zhun étaient localisées par les PUD et programmées par les Plans locaux de développement (PWD, PCD ou PMU). En l'absence de PUD, la procédure de Zhun était déclenchée pour tout programme dépassant 1 000 logements. Dans ce cas, le dossier devait comprendre une étude préalable de localisation.

Enfin, le financement des Zhun était assuré en principe : «par le budget de l'Etat dans le cadre des programmes d'investissements déconcentrés à l'échelon des wilayate», notamment les PWD et les PMU et plus rarement les Plans Communaux.

3.5. Zhun, une étude en trois phases

Un dossier de Zhun comprenait trois phases d'études :

-le dossier de création ;
-le dossier d'aménagement ;
-le dossier d'exécution.

L'instruction administrative du dossier (*cf.* schéma 20) comprenait, comme pour le Plan d'Urbanisme, l'approbation des dossiers de création, d'avant-projet d'aménagement et une approbation définitive, dite instruction, du dossier. En règle générale, la DUCH assurait la maîtrise d'ouvrage et assurait le suivi technique des dossiers d'études.

3.5.1. le dossier de création ou études préliminaires

Ce dossier comprenait :

-le programme de construction de logements sur l'agglomération (opérations de logements en cours ou à lancer) ;
-un rappel des besoins en surface de terrain nécessaire à la construction de logements pour satisfaire les besoins de l'agglomération ;
-les justifications de localisation de la zone urbaine nouvelle soit :

•les contraintes et potentialités du site (relief, géotechnie, valeur agricole des sols, construction et infrastructures existantes, capacité d'accueil du site selon les typologies standards des constructions du secteur public) ;

•l'accès au site : il s'agissait d'une évaluation globale des travaux et des coûts des aménagements et infrastructures extérieures à la Zhun, à prévoir pour sa desserte et son fonctionnement ;

•l'intégration du site au reste de l'agglomération, soit une évaluation de la consistance des équipements collectifs principaux et des infrastructures des quartiers voisins, bénéficiant à la zone d'habitat à créer et vice-versa ; cette partie de l'étude devait conclure sur les relations habitat-travail (en fonction des lieux d'emplois les plus probables des futurs habitants).

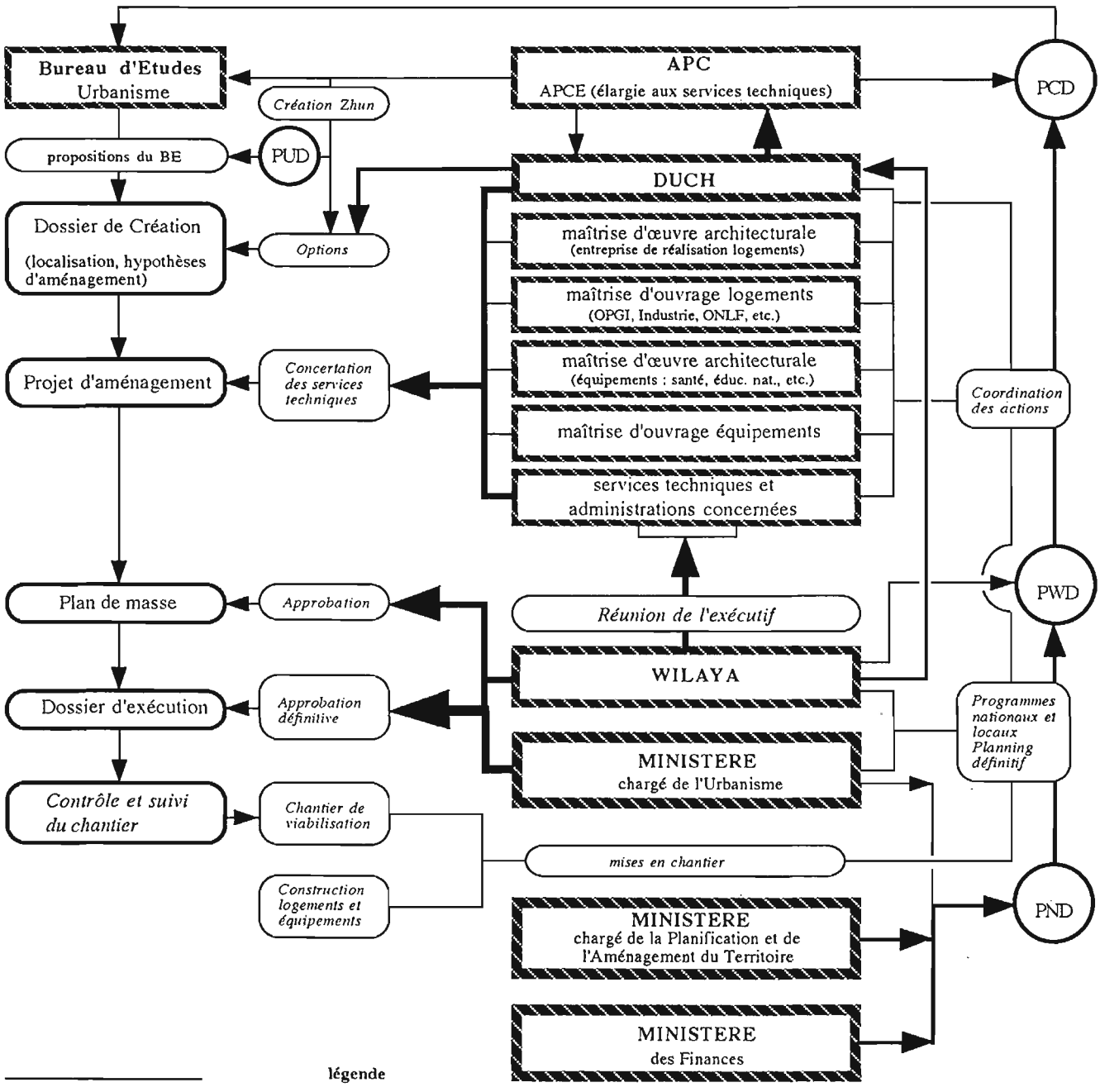

schéma 20 — instruction d'un dossier de Zhun

Cette première partie était un rappel des propositions d'aménagement du PUD. Mais elle s'y substituait quand l'étude de celui-ci n'avait pas été entamée ou n'était pas encore terminée. Ce qui était le cas le plus courant (deux études sur les trois réalisées à la Mission Technique ; et encore, la troisième a été réalisée alors que les responsables locaux considéraient le PUD dépassé et songeaient à en programmer la révision).

A la suite de cet état des lieux, venaient les propositions d'aménagement proprement dites :

-le programme précis des opérations de construction concernées par la Zhun (nombre de logements prévus par type, lotissements résidentiels d'habitat individuel, équipements et activités économiques) ;

-une série de schémas sommaires d'organisation de la zone en plusieurs variantes donnait indication sur la répartition des programmes de logements, sur l'implantation des équipements, le système de voirie et ses liaisons avec l'extérieur (quartiers voisins et agglomération).

Une fois ce document contrôlé par la SDU, il était remis à la DUCH et communiqué à l'ensemble des services techniques, organismes et administrations de la wilaya et à l'APC, impliqués par la réalisation de la Zhun. Tous ces services étaient appelés à se prononcer sur un parti d'aménagement. Après approbation de la wilaya et avis des services techniques, le dossier (pour les Zhun mobilisant plus de 25 hectares) était transmis, pour approbation, au ministre chargé de l'urbanisme.

3.5.2. le dossier d'aménagement (extraits annexe 3 circulaire 00335 PU 2/75)

Cette seconde phase intervenait après approbation du dossier de création et une fois obtenu l'accord sur une variante d'aménagement. Cette seconde phase comprenait généralement :

A- le schéma d'aménagement d'ensemble de la zone qui précise :

a)-la situation de la zone par rapport à l'agglomération :

1/. les équipements collectifs intéressant la zone mais implantés en dehors ;

2/. les infrastructures (ouvrages et installations)[1] nécessaires à la desserte et au fonctionnement de la zone, mais situées à l'extérieur et nécessitant un raccordement ;

b)-l'organisation spatiale interne de la zone :

1/. répartition spatiale des programmes de logements, d'«équipements résidentiels», d'«équipements collectifs principaux» et d'activités (type d'habitat et nombre de logements, nature des équipements, nombre d'emplois et enfin localisation et surfaces à réserver) (*cf.* notes 34) ;

2/. le tracé de la voirie et des réseaux divers (emprise, servitudes, disposition de raccordement au réseau général) ;

3/. les espaces libres (parcs, jardins, aires de jeux, etc.) et les servitudes diverses (protections, dégagements, etc.) ;

c)-un schéma des flux de circulation internes et d'échanges avec l'extérieur de la zone ainsi que celui des lignes de transport collectif intéressant la zone ;

B- le programme général d'aménagement :

a)-le plan de relogement des habitants et de réinstallation des activités déplacées à l'occasion de la réalisation de la zone ;

1- par «infrastructures», il faut entendre les ouvrages d'art (pont, gué, tunnel, etc.), les travaux de remblais et de soutènement, la voirie urbaine (primaire et secondaire), les réseaux routiers, les travaux d'assainissement (égouts, station d'épuration), les travaux d'AEP, certains travaux de terrassement, les gros travaux concernant les réseaux (PTT, Sonelgaz etc.). Les infrastructures intéressaient en premier chef la Direction des Infrastructures de Base de la wilaya (DIB) et des organismes particuliers tels que les PTT, la Sonelgaz, ou encore la SNCFA (Société Nationale des Chemins de Fer Algériens).

b)-le programme d'aménagement : découpage du programme d'aménagement par tranche de travaux, indiquant pour chaque tranche, les démolitions, les infrastructures, l'habitat et les équipements d'accompagnement, les équipements collectifs principaux, les terrains nécessaires aux activités économiques à prévoir ;

c)-le récapitulatif des investissements pour chaque tranche (estimation des quantités et des coûts) ;

d)-le récapitulatif des mesures foncières à prendre pour chaque tranche ;

e)-le recueil des prescriptions d'aménagement et de construction qui contient :

1/. le récapitulatif des servitudes ;

2/. les règles applicables en matière de construction (formes et dimensions des parcelles —ou Ilots—, implantation des constructions dans les parcelles, dimensions et aspects extérieurs des constructions, aménagements extérieurs, etc.) ;

C- le programme des travaux (qui était un pré-dossier d'exécution justifiant la «faisabilité» technique des propositions d'aménagement) :

a)-d'infrastructures (y compris les travaux hors du périmètre de la zone) :

1/. la voirie (tracés, profils en long, profils en travers types, aménagements annexes tels que : trottoirs, caniveaux, éclairage public, plantations, parcs de stationnement, etc.) ;

2/. le réseau d'alimentation en eau potable (AEP) (diamètres, caractéristiques de fonctionnement, raccordements au réseau général) ;

3/. le réseau d'assainissement (tracés, diamètres, caractéristiques de fonctionnement, raccordements au réseau général ou autres modes de rejet, etc.) ;

4/. les réseaux d'alimentation en gaz, électricité et téléphone ;

5/. les aménagements divers tels que murs de soutènement, plantations, allées et passages piétonniers, places et placettes, aires de jeux, etc.) ;

b)-d'habitat :

1/. le schéma de répartition spatiale des ensembles résidentiels : implantations, surfaces, types d'habitat, le nombre de logements, les équipements résidentiels (nature et localisation) ;

notes 34 — *les équipements*

Le terme «équipement» recouvre des acceptions assez larges. Le *Document U4* de l'ETAU (1969) donnait déjà une première définition. Ici sera reprise celle de la note Cadat sur la *Programmation et la normalisation des équipements* (août 1978) qui définissait les ratios de surfaces que nous utilisions à la Mission Technique (*cf.* annexe II) :

a) la programmation des équipements urbains résulte «de la synthèse de plusieurs politiques» :
-«la politique d'occupation des sols et d'organisation urbaine [...] qui repose sur la préservation des terres agricoles, l'organisation équilibrée des activités et des transports dans la ville, et la prise en compte des réalités socio-économiques du pays». p. 2.
-les «politiques sectorielles (Santé Publique, Enseignement, etc.) qui se traduisent par des équipements desservant tel ou tel volume et type de population». p. 2.

b) l'analyse sectorielle des besoins en équipement comporte :
-les «données objectives» : démographie (pyramide des âges), la répartition spatiale de la population ;
-la politique spécifique pour chaque secteur (ex. : pour la santé, la priorité est accordée aux équipements préventifs). (p. 9).

c) l'analyse des moyens qui permet de déterminer des priorités de programmation : moyens financiers, de réalisations, les moyens en personnels disponibles pour faire fonctionner les équipements. (p. 9).

Les équipements étaient alors classés selon une grille théorique et des ratios (*cf.* annexe II) :
-*Equipements administratifs :* Agence PTT, Agence Banque et Assurance, Poste de police, Protection Civile, liaison pour Organisation de Masse, etc.
-*Equipements d'enseignement :* Crèches, Ecoles maternelles, Ecoles fondamentales, Collège d'Enseignement Secondaire, Collège d'Enseignement Professionnel, Lycées, etc.
-*Equipements sportifs :* Stades scolaires, Aires de jeux, etc.
-*Equipements culturels :* Salles polyvalentes, Cinémas, Bibliothèques, Maisons de Jeunes, etc.
-*Equipements cultuels :* les Mosquées, les salles de prière ;
-*Equipements de santé :* Salles de consultation, Centres de santé, Polycliniques, Hôpitaux, Pharmacies, etc.
-*Equipements commerciaux :* Commerces de première nécessité (alimentation), complémentaires, tertiaires (services), Nouvelles Galeries Algériennes (supermarché), marchés, artisanat, hôtels et stations services, etc.

2/. le programme de construction de logements : liste des ensembles résidentiels à construire avec nombre et taille des logements ; liste des lotissements ou des lots à bâtir réservés à la construction privée ;

3/. le programme de construction des équipements résidentiels (nature, taille, capacité), les implantations (surface d'emprise, zones de dégagement éventuelles, aménagement des abords, accès et desserte) ;

c)-d'équipements collectifs principaux :

(*idem* exigences 1 et 3 ci-dessus) ;

d)-d'équipements commerciaux et services de tourisme et de loisirs :

(*idem* exigences 1 et 3 ci-dessus) ;

e)-d'équipements et d'aménagements divers :

1/. programmes des transports urbains et services (ramassage des ordures ménagères notamment) ;

2/. programmes de restauration des monuments historiques (rappel des servitudes et protection des sites) ;

3/. programmes de mises en valeur diverses (parcs, jardins, plantations, etc.) ;

D- le programme indicatif des activités industrielles ou à caractère industriel (telles que stockage, transports, BTP) dans la zone :

a)-le schéma d'implantation des terrains à réserver ou déjà réservés à ces activités (indication des surfaces, de la nature des activités, du nombre d'emplois) ;

b)-types d'implantation (liste des entreprises) ;

c)-normes d'implantation et précautions imposées .

Le dossier provisoire d'avant-projet d'aménagement permettait à la DUCH de réunir en conférence l'ensemble des services techniques et administratifs et de procéder d'une part, à la coordination des interventions (notamment les entreprises de réalisation et les bureaux d'architecture) et, si nécessaire, à des modifications et, d'autre part, à la programmation des équipements dont les directions décentralisées des ministères (Education Nationale, Santé, Intérieur, etc.) assuraient des missions de maîtrise d'ouvrage. Le dossier pouvait être inscrit à l'ordre du jour d'une réunion de l'exécutif et débattu entre les services techniques et organismes présents avec les représentants du bureau d'études. La procédure d'instruction administrative du dossier pouvait être engagée après approbation du wali et approbation du ministre si la Zhun excédait 25 hectares.

3.5.3. le dossier d'exécution et les procédures d'instruction administrative des dossiers de Zhun

Après approbation du dossier d'aménagement, les études du dossier d'exécution étaient lancées. Ce dernier reprenait dans sa version définitive *le programme des travaux* du dossier d'aménagement :

A- un Plan d'ensemble de l'aménagement de la zone ;

B- les fiches signalétiques des «Ilots» ;

C- l'ensemble des Plans techniques d'exécution des infrastructures nécessaires aux travaux de viabilisation de la zone ; dans cette partie était reprise, dans une version détaillée, la partie C

du dossier d'aménagement : pour le tracé des voies, l'étude détaillée des carrefours et raccordement aux réseaux viaires existants ; les détails du réseau d'alimentation en eau potable (réseau, distribution et raccordement des parcelles) ; les détails du réseau d'assainissement (collecteur eaux de pluie, collecteur eaux usées, rejet) ; les détails des réservations pour les réseaux d'alimentation en gaz, électricité et téléphone ;

D- les calendriers de réalisation correspondant aux tranches de travaux définies dans le dossier d'aménagement ;

E- l'ensemble des pièces écrites accompagnant les Plans d'exécution nécessaires à la passation des marchés.

Le contrôle technique de l'aménagement était du ressort de la DUCH ; en revanche, le contrôle technique du dossier d'exécution, pour l'ensemble des réseaux, revenait à la Direction des Infrastructures de Base (DIB) de la wilaya. Ainsi, dans la réalisation des dossiers, l'architecte pouvait avoir pour interlocuteur le représentant de la DUCH, responsable du dossier et l'ingénieur, celui de la DIB, sans que, ni l'architecte ni l'ingénieur ne soient jamais assurés de la coordination réelle des exigences de ces deux administrations.

La version provisoire de ce dossier permettait d'entamer la procédure d'instruction.

Les opérations de Zhun étaient soumises aux règles relatives aux permis de construire et de lotir (ordonnance n°75-67 du 26 septembre 1975) et, compte tenu de leur importance, échappaient aux APC :

-le permis de construire, délivré habituellement par le Président de l'APC, devait l'être par le wali pour toute construction nécessitant des «aménagements ou des réserves d'emplacements qui ne pouvaient pas être pris en charge par la commune» (Art. 4) ;

-le permis de construire devait être délivré par le ministre chargé de la Construction et de l'Urbanisme pour «toute construction d'ensembles d'habitations de plus de 500 logements» (Art. 5) ;

-le permis de lotir devait être délivré par le wali pour tout lotissement destiné à l'habitat n'excédant pas 25 hectares ; dans le cas où la surface était égale ou supérieure, il revenait au ministre de délivrer l'autorisation (Art. 15).

Enfin, une série de notes du ministre chargé de l'Urbanisme, concernant l'application de la circulaire sur les Zhun, enjoignait les walis de respecter les procédures d'instruction des dossiers de permis de construire et de lotir pour les opérations de zones urbaines nouvelles en rappelant :

-que l'approbation définitive des dossiers de Zhun appartient au wali pour toute opération mobilisant moins de 25 hectares, après quoi, elle revenait obligatoirement au ministre ;

-que cette approbation devait conduire à l'élaboration, par les bureaux d'études d'urbanisme, de «Plans d'aménagement qui garantissent une réalisation correcte des travaux».

L'instruction administrative était obtenue selon le même circuit que celui des deux dossiers précédents et elle donnait lieu au dossier d'aménagement définitif (ou dossier d'exécution). Une enquête d'utilité publique pouvait être ordonnée, dans le cas d'expropriation, par arrêté du wali. Et l'instruction administrative du dossier se terminait après la signature par le ministre de l'autorisation de lotir avec ou sans réserves.

4. 1980-1982, les effectifs de la Mission Technique de Tlemcen et l'organisation du travail

A mon arrivée, l'administration, y compris l'administration des études, absorbait 45% des effectifs (13 postes). Les chargés d'études, y compris le chef de l'Antenne Technique, représentaient 9 postes (31%), les techniciens, dessinateurs et le tireur de plans occupaient 7 postes (24%). Les 29 postes, ici comptabilisés, représentaient les postes effectivement occupés en 1980, excepté un poste de sociologue dont la titulaire avait été élue présidente de l'Assemblée des Travailleurs de l'Unité et qui exerçait ses fonctions auprès de la direction régionale d'Oran.

Il manquait un démographe, deux sociologues, un architecte, deux ingénieurs VRD. Approximativement, cinq à sept postes de chargés d'études restaient à pourvoir pour un fonctionnement minimum de la Mission Technique, selon les critères établis pour la formation des équipes pluridisciplinaires (ETAU, 1969, doc. U3). L'activité «Zhun» avait quasiment cessé, faute d'architectes et d'ingénieurs. L'administration semblait avoir fait le plein en effectif. Le nombre de techniciens et de dessinateurs était relativement supérieur aux besoins, compte tenu de la faiblesse des effectifs de chargés d'études et du volume de dossiers traités simultanément (*cf.* tableau 06).

4.1. le transport de personnel, les chauffeurs

La Mission Technique ouvrait ses portes à 8h 30 et les fermait à 17h 45. Une pause était prévue entre 12h 30 et 13h 30. La semaine de travail commençait le samedi à 8h 30 et se terminait le mercredi à 17h, soit un total de 41h de travail hebdomadaire. Quatre fois par jour, le mini-bus Volkswagen fabriqué au Brésil sillonnait la ville ; il transportait les employés en deux circuits décalés d'une demi-heure (7h30-8h ; 12h-12h30 ; 13h-13h30 ; 16h45-17h15). En principe, le premier tour de ramassage concernait le transport du personnel administratif et les dessinateurs.

Les deux autres véhicules et leur chauffeur assuraient les déplacements en mission ; l'un de ces véhicules, cependant, était tacitement affecté au service de la direction. Le mini-bus pouvait également assurer les déplacements en mission dans les limites des horaires de ramassage du personnel. Il était admis que chaque véhicule était sous la responsabilité d'un chauffeur. Eux seuls pouvaient les conduire, exception faite du directeur en titre, à la condition de pouvoir justifier d'un ordre de mission. La police était mandatée pour ce genre de contrôle et assurait le dépistage de toute tentative «d'appropriation privée des véhicules des sociétés nationales» : propriété de l'Etat, les véhicules étaient, par conséquent, la propriété du peuple.

L'utilisation des véhicules personnels, pour les déplacements en mission, était déconseillée. Des arrangements étaient encore possibles au début de l'année 81, mais une circulaire dénonçant les abus —notamment la distribution abusive de bons d'essence— et introduisant des modalités de contrôle drastiques, supprimait cette possibilité. Les missions effectuées avec un véhicule privé devaient être exceptionnelles et même très exceptionnelles, puisque personne, au niveau des responsables de la Mission Technique, ne pouvait définir exactement ce qu'il adviendrait, en cas d'accident, pour les victimes, du point de vue des assurances et des couvertures sociales.

tableau 06 — *effectifs de la Mission Technique au 01/10/80*

Postes	Effectifs au 01/01/80 H	F	Σ	Postes au 01/01/80	Mouvement de personnel entre juin 1980 et octobre 1980
Administration					
01 gardien de nuit	1	0	1	1 (pourvu)	aucun
02 chauffeur	3	0	3	3 (pourvus)	aucun
03 appariteur	1	0	1	1 (pourvu)	aucun
04 personnel de service	0	2	2	2 (pourvus)	aucun
05 standardiste	0	1	1	1 (pourvu)	aucun
06 secrétaire	0	2	2	2 (pourvus)	aucun
07 secrétaire de direction	0	1	1	1 (pourvu)	aucun
08 responsable financier	1	0	1	1 (pourvu)	aucun
09 directeur	0	1	1	1 (pourvu)	de septembre à octobre, la direction est assurée par intérim par un chargé d'études géographe.
Total administration	6	7	13	13	
Chargés d'études					
10 économiste	1	1	2	2 (pourvus)	aucun
11 démographe	0	0	0	1 (n. pourvu)	absence de démographe pour le secteur urbanisme
12 sociologue	0	1	1	1 (vacant) 1 (n. pourvu)	-1 poste vacant après démission de son titulaire ; -1 poste en détachement auprès de l'ATU.
13 géographe	3	0	3	3 (pourvus)	-dont un titulaire assure l'intérim de la Direction.
14 architecte	1	0	1	1 (vacant) 1 (pourvu)	-2 postes vacants après départ au service national de leur titulaire au printemps 1980 ; -arrivée d'un coopérant VSNA (septembre 1980).
15 ingénieur	1	0	1	1 (pourvu)	-absence d'ingénieur pour les études d'urbanisme et les études de VRD des zones urbaines nouvelles depuis le départ de l'équipe de coopérants italiens.
16 géologue	1	0	1	1 (vacations)	-poste à temps partiel.
Total chargés d'études	7	2	9	14	-déficit minimum de 5 postes de chargés d'études.
Techniciens					
17 technicien supérieur urbaniste	2	0	2	2 (pourvus)	aucun
18 dessinateur	4	0	4	4 (pourvus)	aucun
19 tireur de plan	1	0	1	1 (pourvu)	aucun
Total techniciens	7	0	7	7	
Stagiaires					
20 technicien supérieur urbaniste	2	0	2	(stage études)	
21 géographe	1	0	1	(université)	
Total stagiaires	3	0	3	3	
Total effectifs et postes (hors stagiaires)					
Total	20	9	29	34	

4.2. le contrôle des présences, l'appariteur

En rentrant, chaque employé devait signer le registre de présence placé dans le hall d'entrée sous la surveillance de l'appariteur. Au bout d'une demi-heure, après le dernier circuit du mini-bus, le registre réintégrait le secrétariat de direction où étaient décomptées quotidiennement les présences et les absences. Tout retard —absence de signature— était sanctionné par une retenue d'une demi-journée de salaire. Le procédé, (et surtout «l'amende sévère») se justifiait dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme dans les sociétés nationales. Seuls étaient dispensés de cette signature, le directeur et tout employé envoyé en mission. En plus de la surveillance du registre, il revenait à l'appariteur de surveiller les allées et venues du personnel. Entre autres tâches de surveillance, lui

incombait également, de faire respecter l'interdiction de sortir les dossiers des locaux de la Cadat en dehors des missions (*cf.* anecdote 14) :

anecdote 14 — *l'appariteur était homme âgé et très pieux*

Les premiers jours du *Ramadan* pointant, chacun se préparait au rite du jeûne. Il n'est pas de plus digne action de foi, ces jours-là, que de faire œuvre de prosélytisme. La tradition, à cet endroit, voulait que celui qui avait participé à la conversion d'un mécréant gagne un bonus extraordinaire sur ses fautes passées et à venir pour son entrée au Paradis des saints.

Parmi nous, il y avait un incroyant qui, comble d'apostat, était de naissance musulmane et portait l'un des noms dérivés de celui du Prophète. Il était athée mais ne le revendiquait pas, persuadé que tout cela était affaire d'arrangement avec soi-même et sa conscience. Cependant, à la question rituelle :

» — *tu fais le Ramadan ?*»

il a commencé par invoquer son libre-arbitre puis, pour dissiper le doute que sa réponse avait semé, déclara sans ambages que non, il ne jeûnait pas. A la question :

» — *mais pourquoi mon frère ?*»

il a répondu que, n'étant pas convaincu de l'existence de Dieu, il n'avait rien à lui devoir.

» — *Au nom de Dieu le Miséricordieux plein de miséricorde.*
Quand le ciel se déchirera, écoutera son Seigneur comme il le doit, quand la terre se nivelera, rejetera son contenu, se videra, écoutera son Seigneur comme elle le doit, homme, tu courras vers ton Seigneur et tu le rencontreras. Celui qui recevra son livre dans la main droite sera jugé avec indulgence et s'en ira vers ses pareils, avec joie. Mais celui qui recevra son livre derrière le dos invoquera la destruction et tombera dans le brasier. Il se réjouissait sur la terre avec ses pareils, il pensait qu'il ne reviendrait pas. Mais si ! son Seigneur n'était pas sans le voir. Non, j'en jure par le crépuscule, par la nuit et ce qu'elle enveloppe, et par la pleine lune, vous remonterez étape par étape. Pourquoi ne croient-ils pas ? Et, quand le Coran leur est récité, ne se prosternent-ils pas ? Mais les incroyants crient au mensonge. Et Dieu sait bien ce qu'ils cachent. Promets-leur l'affreux châtiment, sauf aux croyants dont l'œuvre est fidèle et qui auront un salaire que rien ne diminuera.»
Sourate LXXXIV, La déchirure[1].

Cet avertissement entamait une joute oratoire et poétique, l'une des rares à laquelle j'ai pu assister, usant, pour seul argumentaire, des sourates et des versets du texte sacré. Le mécréant ajouta, en guise de conclusion, qu'il ne s'était jamais prosterné si ce n'était devant la gent féminine.

L'heure était au scandale. Le travail cessa immédiatement : le démon était hébergé à la Cadat. C'est ainsi qu'on en vint à chercher un arbitre : ce fut l'appariteur qui, vu son grand âge et sa piété sans faille, était depuis longtemps reconnu pour sa sagesse et sa sagacité. On fit groupe autour de sa chaise et, ayant écouté les solliciteurs, puis réfléchi, il dit calmement :

»— *de vous tous qui ici m'entourez ... lequel a plus de courage que celui-ci ...* [désignant le mécréant] *... il ne se cache pas ... et Dieu est seul juge des actes des hommes ...*»

Et de continuer d'ironiser sagement sur ceux qui, parmi les présents, avaient rompu le jeûne en buvant l'eau au robinet et en fumant secrètement, isolés, dans le WC.

Ainsi, le verdict fut rendu et, la sagesse et la mesure revenues, le travail reprit.

1- *Le Coran*, traduit de l'arabe par Jean Grosjean, éd. Philippe Lebaud, Paris, 1979 . Cette traduction est relativement «libre» et rejoint mieux, semble-t-il, la musique du texte original en arabe. Pour comparaison, la traduction, sans doute plus fidèle, de Régis Blachère, éd. 1980 :
«Au nom d'Allah, le Bienfaiteur miséricordieux./ Quand le ciel se déchirera,/ qu'il écoutera son Seigneur et qu'il lui en sera fait devoir, / quand la terre sera nivelée,/ qu'elle rejetera ce qui est en elle et se videra,/ qu'elle écoutera son Seigneur et qu'il lui sera fait devoir,/ alors, ô Homme ! toi qui te retournes vers ton Seigneur, tu le rencontreras./ Celui qui recevra son rôle en sa dextre,/ sera jugé avec mansuétude/ et s'en ira vers ses pareils, en allégresse./ Celui qui au contraire recevra son rôle derrière son dos,/ appelera l'anéantissement,/ alors qu'il sera exposé à un brasier ;/ il aura été allègre, parmi les siens, sur terre ;/ il aura pensé qu'il ne reviendrait pas./ Mais si ! Son Seigneur était clairvoyant à son sujet !/ Non j'en jure par le crépuscule,/ par la nuit et ce qu'elle enveloppe,/ par la lune quand elle est pleine,/ vous monterez certes couche après couche !/ Donc, qu'ont-ils à ne point croire/ et, quand la Prédiction leur est prêchée, à ne pas se prosterner ?/ Bien plus ! ceux qui sont impies crient au mensonge./ Or Allah sait bien ce qu'ils cachent./ Fais-leur annonce heureuse d'un châtiment cruel !/ Exception faite pour ceux qui ont cru et accompli des œuvres pies : à ceux-là appartient une rétribution exempte de rappel.»

4.3. l'administration, le secrétariat et le responsable financier

Plus de 40% des effectifs de la Mission Technique étaient affectés aux tâches administratives, c'est-à-dire aux tâches se rapportant au fonctionnement de la Mission, au contrôle des travailleurs et au suivi du travail. La coupure, ici faite entre administration et production, est un peu artificielle. Certains postes, notamment ceux de secrétariat, étaient aussi bien affectés aux tâches d'administration qu'à la production des documents d'urbanisme. La coupure se justifie par rapport à la légitimité de commandement. Ainsi, par exemple, un chargé d'études pouvait donner des ordres à un dessinateur ou à un technicien, mais n'avait aucune légitimité à exiger la

dactylographie d'un rapport d'étude ou d'une quelconque lettre. Il lui fallait passer par le secrétariat de direction et par le directeur lui-même, seul habilité à organiser le travail du secrétariat. Il en était de même pour l'utilisation des véhicules de service et des chauffeurs qui ne recevaient d'ordre que de la direction, voire, dans certaines conditions, du responsable financier. Toutes les tâches de secrétariat étaient effectuées à partir du secrétariat de direction. Tout passait par là, de l'accueil des clients, aux notes de service, en passant par les feuilles de présence et tout le travail de dactylographie. Cette position centrale valait à ce bureau d'être le lieu des plus grandes tensions. Il représentait un nœud de circulation de l'information aussi bien officielle qu'«officieuse», incarné en la personne de la secrétaire de direction.

Le standard représentait le second pôle du secrétariat. Il pouvait être plus facile d'appeler Paris ou Nantes qu'Alger (*cf. infra*, anecdote 15 p. 219). Les difficultés de communication téléphonique rendaient indispensable la présence d'un standardiste. Appeler la direction générale à Alger pouvait demander deux à trois heures d'effort. Ce poste exigeait une patience à toute épreuve et une obstination sans limite.

Le responsable financier assurait le contrôle de l'assiduité des employés en fournissant à la direction régionale un état mensuel de présence. Il conservait une relative autonomie de gestion concernant la part de budget allouée au fonctionnement de la Mission Technique. Il lui revenait l'ensemble des tâches de comptabilité, la gestion du matériel et sa maintenance, le stockage et l'alimentation en fournitures consommables diverses (des gommes aux crayons en passant par l'encre et l'ammoniaque de la machine à tirer les plans). Enfin, lui revenait la gestion des logements (paiement des loyers et du mobilier) alloués à la Cadat pour ses employés (principalement les coopérants et le directeur). En septembre 1980, la Cadat gérait dix logements, huit à Hennaya réservés au personnel de l'Assistance Technique et deux à Tlemcen, l'un pour le chef de l'Antenne Technique, l'autre pour la directrice (*cf. infra*, anecdote 19 p. 231).

4.4. organisation de la production, la direction

L'animation méthodologique était en théorie la plus importante tâche des directeurs des Missions Techniques. Il leur revenait de diriger et de contrôler les études, l'enjeu étant de conserver un minimum d'unité méthodologique dans la production des dossiers.

A Tlemcen, la tradition voulait que, mensuellement, se réunissent autour de la directrice tous les chargés d'études et les techniciens supérieurs. Lors de ces réunions, le point était fait sur l'état d'avancement des études et parfois, certains problèmes de méthode rencontrés par les chargés d'études étaient débattus. A l'issue de ces conférences, les débats étaient consignés dans un procès verbal. Elles permettaient en quelque sorte de formaliser un échange relativement constant, compte tenu des dimensions de la Mission Technique. En fait, ces réunions servaient d'une part, à contrôler la production et à informer le personnel des dernières nouveautés d'Alger, tant sur le plan des mises au point méthodologiques que des dernières exigences émanant de la direction générale ou du ministère de tutelle ; d'autre part, elles permettaient d'informer la directrice des difficultés de toute sorte et d'exposer les problèmes divers rencontrés dans la réalisation des études.

L'absence de plus en plus prolongée des directeurs qui se sont succédés à la Cadat (*cf.* tableaux 06 et 07) teintera ces réunions d'urgence, orientant leur contenu sur le contrôle du respect des délais

de production et sur les sanctions à prendre vis-à-vis des chargés d'études trop en retard. Elles ont progressivement disparu et ont été remplacées par des interventions plus ponctuelles et plus individualisées. Cependant, les tâches d'animation restaient relativement secondaires, comparativement aux tâches d'organisation de la Mission Technique. En dehors de la répartition du travail entre les différentes équipes, elles accaparaient le directeur à l'extérieur de la Mission. Il devait assurer d'une part, les négociations des contrats, des délais supplémentaires auprès des commanditaires, assurer le suivi des procédures d'approbation des dossiers etc. et, d'autre part, il devait négocier le plan de charge de la Mission et en assurer la réalisation ; laquelle dépendait étroitement des moyens, en personnel et en matériel, que la direction régionale d'Oran et la direction générale mettaient à sa disposition.

tableau 07 — *effectifs de la Mission Technique au 31/12/81*

Postes	Effectifs au 31/12/81 H	F	Σ	Postes au 31/12/81 (et durée d'occupation du poste)	Mouvement de personnels entre juin 1980 et octobre 1982
Administration					
01 gardien de nuit	1	0	1	01 plus de 3 ans	aucun
02 chauffeur	3	0	3	01 plus de 2 ans 01 plus d'un an 01 moins d'un an	-sur le même poste, une démission dans l'année 1981, un licenciement et deux recrutements.
03 appariteur	1	0	1	01 plus de 3 ans	aucun
04 personnel de service	0	2	2	02 -	-
05 standardiste	0	1	1	01 moins d'un an	-démission pour raison de mariage, un recrutement.
06 secrétaire	0	2	2	01 plus d'un an 01 moins d'un an	-démission pour raison de mariage, un recrutement.
07 secrétaire de direction	0	1	1	01 plus de 2 ans	aucun
08 responsable financier	1	0	1	01 plus de 3 ans	-se met en disponibilité six mois pour monter une «affaire» dans le privé et reprend son poste.
09 directeur	1	0	1	01 moins d'un an	-la directrice obtient sa mutation à Alger ; nomination d'un nouveau directeur; ce dernier obtient également sa mutation à Alger ; nomination du chargé d'études assurant l'intérim au poste de directeur.
Total administration	7	6	13	13	6 départs, 6 recrutements.
Chargés d'études					
10 économiste	0	1	1	01 plus de 2 ans 01 (non pourvu)	-une démission pour un poste dans une autre société nationale.
11 démographe	0	1	1	01 moins d'un an	-recrutement
12 sociologue	0	1	1	01 plus de 3 ans 01 (non pourvu)	-fin du détachement de la présidente de l'Assemblée des Travailleurs de l'Unité.
13 géographe	2	0	2	01 plus de 3 ans 01 moins d'un an 01 (non pourvu)	-une démission après conflit avec la direction ; -recrutement d'un coopérant syrien ; -une promotion au poste de directeur de la MT.
14 architecte	1	0	1	01 plus d'un an 02 (non pourvus)	-coopérant VSNA en fin de contrat
15 ingénieur	4	0	4	01 plus de 3 ans 02 un an 01 moins d'un an	-recrutement de deux ingénieurs coopérants VSNA -recrutement d'un ingénieur de l'INERBA.
16 géologue	1	0	1	01 (vacataire)	aucun
Total chargés d'études	8	3	11	16	2 départs, 1 promotion, 4 recrutements.
Techniciens					
17 technicien supérieur urbaniste	4	0	4	02 plus de 2 ans 02 moins d'un an	-deux stagiaires titularisés.
18 dessinateur	3	0	3	03 plus de 3 ans 01 (non pourvu)	-une démission pour fonder une entreprise privée ; -une mise en disponibilité pour fonder une «affaire dans le privé» ; retour après trois mois d'absence.
19 tireur de plan	1	0	1	01 plus de 2 ans	aucun
Total techniciens	8	0	8	09	1 départ, 2 recrutements.
Total des effectifs					
Total	23	9	32	38	

Les négociations au sein de l'entreprise mettaient en concurrence les différents directeurs des Missions Techniques. Ils s'opposaient à tous propos, des véhicules aux personnels recrutés, des tables de dessin aux photocopieuses disponibles en passant par l'affectation du personnel (*cf. supra*, chronique II, § 3, «contrepoint, une autre version»). La nomination d'un directeur semblait mettre en jeu toute l'efficacité de la Mission Technique, selon qu'affilié à un réseau, il était d'un côté ou de l'autre dans les conflits qui pouvaient opposer les groupes d'influence, tant au niveau des directions régionales qu'à celui de la direction générale, voire, celui du ministère et des instances du Parti.

La présence du directeur de la Mission Technique à Alger ou à Oran semblait parfaitement indispensable pour «régler les problèmes». Mes observations sur le rôle de la direction à l'extérieur de la Mission portent sur les réactions du personnel, face à la succession des directeurs entre 1980 et 1982 et devant les situations engendrées par les absences fréquentes des deux premiers directeurs. Les départs et les nominations des directeurs étaient sources de pronostics sur l'avenir de la Mission Technique, moins sur le plan du strict confort de travail ou sur les modifications possibles de la discipline interne, que sur le plan des moyens. L'analyse de la situation différait assez considérablement entre le personnel coopérant et le personnel algérien. Les coopérants craignaient pour leurs acquis sur les aménagements de travail, alors que le personnel algérien se montrait beaucoup plus inquiet quant aux conséquences négatives sur les moyens de fonctionnement et sur les conditions de travail subséquentes (*cf.* anecdote 15) :

anecdote 15 — *des compétences mesurées aux absences*

Les absences fréquentes des deux premiers directeurs rendaient difficiles un certain nombre de démarches administratives, notamment celles un peu spécifiques des coopérants. Le personnel coopérant était extrêmement critique à l'égard de ces directeurs «fantômes». Leurs absences, répétées et souvent longues, représentaient un défaut grave de leur crédibilité —alors qu'ils exigeaient du personnel et des coopérants en particulier, une assiduité sans défaillance. Cette contradiction empêchait les coopérants de prendre au sérieux «cette administration qui se montrait toujours tatillonne et extrêmement pointilleuse».

Un jour que je me plaignais de ces absences qui bloquaient un quelconque dossier administratif auquel manquait un papier paraphé par la directrice, un collègue algérien m'expliqua que la directrice était partie à Alger pour régler ses problèmes et ceux de la Mission Technique, ajoutant :

» — *c'est là-bas qu'elle obtient ce qu'il y a ici ... c'est comme ça ... c'est normal...*»

Et lorsque j'alléguais, à bout d'arguments, que le courrier, ou mieux, que le téléphone était là pour ça :

» — *le téléphone ça ne marche pas ... ici tout se passe avec les gens ... il faut être présent ... sinon ça ne marche pas ... il faut la tête ...*»

Sur la présence du directeur à Oran ou à Alger, se jouait son influence. Pion ou acteur, son importance semblait se mesurer à la fréquence de ses aller et retour à Alger où il jouait sa carrière et où, corollairement, il jouait «sur sa tête» les moyens de la Mission Technique. Ainsi, la compétence du directeur pouvait-elle se mesurer à ses absences.

4.5. la production, les techniciens, les dessinateurs, les chargés d'études, l'architecte et les ingénieurs

Les techniciens supérieurs devaient seconder les chargés d'études dans la production des Plans d'Urbanisme. Ils participaient aux diverses enquêtes sur le terrain (actualisation locale des résultats des derniers recensements). C'était là, avec la réalisation des dossiers cartographiques, le domaine strict de leur compétence reconnue. Ils ne participaient pas, en principe, aux tâches de conception. Cette limite cependant n'était pas très claire, dans la mesure où ils revendiquaient cette compétence et considéraient habituellement que les chargés d'études leur réservaient les tâches

subalternes et les assimilaient aux dessinateurs dont ils cherchaient à se distinguer. Pour pallier la faiblesse des effectifs, les chargés d'études avaient été fortement sollicités pour intégrer les techniciens aux tâches de conception et participer ainsi à leur formation. Ces incitations réitérées par la direction fondaient les revendications des techniciens en urbanisme.

Les dessinateurs étaient affectés en priorité aux activités de Zhun et de zones industrielles. Ils avaient pour tâche principale d'assurer les rendus des projets. Leur plan de travail dépendait entièrement des chargés d'études ; leur initiative était ainsi très limitée. Cependant, il arrivait assez fréquemment qu'ils participent, comme les techniciens supérieurs, aux enquêtes et à la réalisation des dossiers cartographiques des Plans d'Urbanisme : extension de leur domaine de compétence qui ne facilitait pas toujours l'identification de la spécificité des techniciens en urbanisme.

Les chargés d'études contrôlaient tout le travail de conception. Ils conservaient une relative autonomie dans l'organisation de leur travail, malgré les limitations imposées tant sur le plan des méthodes que sur celui des délais. Mais les circulaires et textes divers avaient quelques difficultés précisément à circuler et arrivaient souvent très tardivement sur les bureaux des chargés d'études qui, compte tenu des contraintes de tous ordres concernant les enquêtes, l'accès aux informations et les conditions de production (tirage de plan, dactylographie des rapports, etc.), devaient en permanence négocier et «s'arranger». Ces conditions, ainsi que la gestion quotidienne de multiples incertitudes planant sur les sources d'information et leur interprétation et enfin, les difficultés de contrôle des résultats, leur octroyaient une importante marge de manœuvre.

L'ingénieur, assurant le rôle de chef de l'Antenne Technique, bénéficiait d'un statut à part qui lui conférait une autonomie quasi absolue, y compris vis-à-vis de la direction. Son domaine d'intervention restait limité aux opérations en cours d'aménagement des zones industrielles de la wilaya.

La situation des trois autres ingénieurs (*cf. supra*, tableaux 06 p. 215 et 07 p. 218) était très différente. Affectés aux dossiers de zones urbaines nouvelles, ils assuraient la réalisation technique des dossiers. Celle-ci leur avait été présentée, à leur arrivée, comme l'exclusive de leur domaine d'intervention. Dans ce contexte, les domaines de compétence, notamment entre architectes et ingénieurs, étaient relativement balisés. D'emblée et tacitement, la répartition se faisait ainsi : à l'architecte (sur les dossiers de Zhun), le travail de conception et la «responsabilité» des partis pris d'aménagement ; aux ingénieurs, la réalisation des dossiers d'exécution.

En résumé et selon un schéma très instable, sans cesse remis en question à chaque nouvelle arrivée, les tâches de production se répartissaient comme suit :

-la conception de l'aménagement était monopolisée par les chargés d'études. Ils assuraient en outre la rédaction des rapports ;

-les techniciens supérieurs en urbanisme traitaient les routines des dossiers (présentation, préparation des tableaux et des fiches techniques d'Ilots, etc.). Ils dirigeaient les travaux d'enquête dont la méthode relevait de l'appréciation du chargé d'études responsable du projet. Ensuite, ils étaient appelés à la réalisation des cartes (mise au point des tracés de voiries, des zonings, etc.) ;

-les dessinateurs, affectés le plus souvent aux activités de zones urbaines nouvelles et zones industrielles étaient chargés des tâches de dessin (préparation des fonds de plan, mise au

propre, trame, etc.). Ils participaient également aux enquêtes sous la direction des techniciens si les chargés d'études n'étaient pas présents ;

-les architectes concevaient l'aménagement des zones urbaines nouvelles, assuraient le contrôle du travail des dessinateurs. Ils rédigeaient les rapports et enfin suivaient les dossiers d'exécution confiés aux ingénieurs. Ils pouvaient également être appelés à collaborer à un dossier de Plan d'Urbanisme si le chargé d'études responsable en ressentait la nécessité ;

-les ingénieurs assuraient la réalisation technique des dossiers d'exécution à partir des indications d'aménagement données par l'architecte. Ils rédigeaient les notices techniques accompagnant les rapports (quantitatif et notes techniques d'exécution).

Avec l'architecte, ils bénéficiaient d'une autonomie relative qu'ils tiraient de la spécificité de leur savoir-faire non maîtrisé par les autres chargés d'études. Les problèmes de rivalité existaient cependant dans les relations ingénieurs / architectes à l'endroit où les interventions des uns et des autres n'étaient plus garanties par les domaines d'incompétence, le meilleur exemple étant sans doute le tracé des voies (*cf.* anecdote 16).

anecdote 16 — *entre architecte et ingénieur une différence de point de vue*

La direction, invoquant l'urgence, avait confié la conception de l'aménagement de la Zhun de Champ de Tir à l'un des ingénieurs VSNA. J'observais cette décision, comme une manœuvre : une mesure de rétorsion, une tentative d'affaiblissement de ma position à la Mission Technique faisant suite à quelques tensions qui m'avaient opposé au directeur.

Je me retrouvais, de fait, replacé dans la très vieille querelle qui empoisonne les rapports entre architectes et ingénieurs des Ponts et Chaussées. Quelque peu meurtri dans mon orgueil d'architecte, vexé aussi, je décidais, malgré mes bonnes relations avec mon collègue ingénieur, de ne pas m'impliquer dans le dossier tant qu'il en assurerait la maîtrise.

Quinze jours plus tard, le calque était toujours vierge de toute esquisse d'aménagement. Visiblement, ça bloquait.

Cette aventure m'a permis de cerner vraiment ce qui faisait, à la fois, la spécificité de ma formation et la réelle compétence d'un architecte.

Par la suite, en discutant du problème avec mon collègue, je me suis rendu compte que son «incapacité» à produire une esquisse était liée, assez directement, à la manière dont il se posait le problème : il lui était, notamment, particulièrement difficile de séparer le tracé des voies, du calcul du tracé. Autrement dit, il posait ses tracés en termes immédiats de «faisabilité technique», comme autant de problèmes particuliers à régler. Son trait, par conséquent, butait sur chaque obstacle du relief. C'est ainsi que je me suis aperçu que, travaillant sur un site, je mettais en avant un parti d'aménagement —une sorte de concept— à partir duquel j'organisais l'ensemble des détails et je réglais les questions techniques de réalisation. En fait, ce «concept» permettait de constituer une contrainte à partir de laquelle je réglais techniquement (conditions de réalisation et «faisabilité technique»), l'esquisse d'aménagement. Ainsi, ce «concept» fonctionnait comme un principe d'organisation : il renvoyait aux contraintes techniques comme à autant de points d'appui à partir desquels se réorganisait et s'agençait le schéma général d'aménagement et ce, tout en interrogeant le parti pris original, à savoir le «concept» lui-même ; ceci non pas dans une succession d'étapes, mais comme principe d'engendrement.

En quelque sorte, dans ce cheminement, contrairement au témoignage de mon collègue, il n'y avait pas partition du projet en types de problèmes à résoudre, mais une mise en ordre de variables. Les contraintes techniques de voiries, c'est-à-dire aussi, le relief du terrain, agissaient dans le travail de conception, comme une partie du concept original (sorte de tracé idéal), lequel ensuite, s'adaptant au terrain, donnait les moyens d'adapter le terrain aux postulats d'organisation qu'il engageait.

Cette expérience me permettra de me convaincre, non pas de la supériorité de ma formation, mais de sa qualité et de ses véritables spécificités, en précisant les contours des compétences de l'architecte : c'est-à-dire, cette capacité à décider d'un principe générique d'organisation d'un ensemble de données éparses et désordonnées qui constituent à la fois un programme, une demande, des intentions implicites et des conditions de réalisation.

5. 1980-1982, les effectifs de la Mission Technique, les équipes de travail

La question des effectifs était au centre des doléances des chargés d'études à qui revenait un plan de charge de travail, calculé sur la base d'effectifs généreux mais tout à fait théoriques. Selon les

chargés d'études, les responsables prenaient des engagements sans commune mesure avec les effectifs en poste, avec les conditions de travail et les mouvements importants de personnel.

En théorie, toutes les études d'urbanisme devaient être l'œuvre d'équipes pluridisciplinaires. Leur formation procédait des positions méthodologiques élaborées par l'ETAU (doc. U3, 1969) et la Cadat (1972) :

> «[...] l'urbanisme ne peut plus être l'occasion, pour un homme inspiré, de tracer de belles perspectives architecturales :
> -l'organisation de l'espace urbain a été, est encore souvent entre les mains d'hommes seuls, la plupart du temps architectes ou ingénieurs, qui tentent de projeter les villes du futur à la lumière de leur technique propre, c'est-à-dire de traduire dans le vocabulaire plastique, leur conception de l'homme et de la société.
>
> [...]. L'urbanisme doit devenir un moyen pour optimiser le développement national et régional.
>
> La réussite économique et sociale d'un investissement industriel ou de service dépend trop de sa localisation pour traiter planification et urbanisme séparément.
>
> Inversement, le Plan d'Urbanisme d'une agglomération dépend trop du type d'activités économiques et des fonctions sociales possibles pour être établi en l'absence de ces données.
>
> Les conséquences sur la méthode de travail sont immédiates ; il faut intégrer un très grand nombre de données, ce qui suppose plusieurs conditions :
> -l'élaboration et l'interprétation des données qu'il s'agit d'intégrer relèvent de disciplines ayant chacune leur propre méthode d'approche : écologie, démographie, économie, histoire...
>
> L'erreur fondamentale serait de croire que l'homme seul, «l'urbaniste», est capable de récompenser la totalité urbaine par la seule vertu de son intuition plastique.» ETAU, 1969, *doc U 3*, pp. 2-3.

Ainsi, dans tout bureau d'études produisant des documents d'urbanisme, les études s'entendaient comme production pluridisciplinaire, c'est-à-dire :

> «l'œuvre d'une équipe composée de spécialistes dont les techniques recoupent les principaux niveaux d'analyse du phénomène urbain :
> -domaine humain (démographie, sociologie) ;
> -espace économique ;
> -espace physique (naturel ou créé) ;
> -échanges physiques (transports, réseaux) ;
> -insertion régionale.
>
> Ainsi, avec l'architecte et l'ingénieur, figureront dans l'équipe le démographe, l'économiste, le sociologue, le géographe...» ETAU, 1969, *Doc U 3*, p. 3.

Ces positions rappellent celles défendues à l'Agence du Plan d'Alger en 1955, soutenues et encouragées par Pierre Dalloz son directeur :

> «La méthode de Pierre Dalloz est basée sur la permanence d'un atelier où travaille en commun toute une équipe. A la complexité des problèmes à résoudre, répond le nombre de techniciens. Urbanistes, architectes, sociologues, ingénieurs, géologues, cartographes, conseillers financiers, conseillers juridiques concourent, chacun dans leur spécialité, à la synthèse.» extrait du discours inaugural prononcé par M. Chevallier, maire d'Alger, cité par J.J. Deluz (1988, p. 64).

Les équipes ainsi constituées avaient pour tâche :

> «d'analyser la structure même de l'agglomération et ses articulations, afin d'en appréhender les processus de transformation, de mettre en valeur les relations complexes et les interactions des éléments pris en compte.» ETAU, 1969, *Doc U 3*, p. 3.

Il ne s'agissait donc pas d'une simple accumulation et juxtaposition de points de vue, mais d'une véritable co-production d'un point de vue construit sur le postulat d'une relation d'homologie entre la réalité (fragmentée en «niveaux d'analyse») et les compétences mises au service de l'analyse de cette réalité. Ces équipes étaient assistées, dans leur ouvrage, par des techniciens supérieurs en urbanisme et, selon le cas et l'importance du dossier, par un ou plusieurs dessinateurs formés à la cartographie urbaine. L'équipe de référence, telle qu'elle m'avait été décrite à la Mission Technique, comprenait : a) un *sociologue ;* b) un *économiste* ou un

démographe ; c) un *géographe* ou un *urbaniste ;* d) un *architecte* ou un *urbaniste ;* e) un *technicien en urbanisme ;* f) un ou plusieurs *dessinateurs.* En principe, les *ingénieurs* n'étaient pas directement attachés à une équipe ; ils intervenaient selon leur spécialité sur tous les dossiers. L'équipe théorique comprenait en moyenne cinq postes de chargés d'études et trois postes de techniciens (technicien supérieur et dessinateur).

Cependant, les problèmes de recrutement des cadres au sein des bureaux d'études interdisaient le strict respect de ces orientations méthodologiques. La pratique courante consistait, pour diminuer le nombre de postes de chargés d'études, à organiser des équipes «ouvertes» s'échangeant leur «spécialiste» chaque fois qu'un coup de main le rendait nécessaire. En contre partie, ce type d'équipe «flottante» imposait que soit reconnu un chef de projet responsable du suivi de l'étude, c'est-à-dire en mesure d'assurer la coordination, la cohérence des interventions des spécialistes et l'homogénéisation du contenu.

5.1. le principe de réalité

A la création de la Mission Technique, la Cadat avait engagé une équipe de coopérants italiens, comprenant deux architectes, un paysagiste et deux ingénieurs génie civil qui faisaient partie du même bureau d'études en Italie. La dénonciation (ou le non-renouvellement) de ce contrat au printemps 1980 ainsi que le départ de trois architectes algériens au service national laissent, en juin 1980, la Mission Technique exsangue (*cf.* anecdote 17) :

anecdote 17 — *les départs, l'histoire des Italiens comme un avertissement*

La négociation du contrat collectif des coopérants italiens n'a pas abouti. Le recrutement d'architectes algériens, juste sortis de l'école, n'avait que très provisoirement compensé leur départ. Affectés à la Mission Technique au titre des six années de contrat obligatoire dans une entreprise du secteur public[1], ils ont été appelés sous les drapeaux.

A la Mission Technique, on escomptait leur retour rapide, une fois leurs «classes» terminées, dans le cadre du service civil. Cette réaffectation n'a pas eu lieu et l'imminence de leur retour s'est faite petite éternité. Ils ont pu regagner leur poste à leur démobilisation, soit deux ans plus tard, au printemps 1982.

Les Italiens n'avaient pas laissé de souvenirs impérissables et ils m'ont été, d'emblée, présentés comme l'exemple à ne pas suivre.

Il leur était reproché leur absentéisme, leurs caprices de diva, leur méconnaissance des conditions locales de production et surtout leur refus de comprendre «qu'ici ce n'était pas l'Italie, ni l'Europe». Mais ils représentaient des «spécialistes», deux architectes, un paysagiste et deux ingénieurs qui faisaient cruellement défaut.

1- Les études supérieures sont complètement gratuites ; l'Etat algérien exige, en compensation, que les cadres sortant des grandes écoles ou de l'université, effectuent leur six premières années dans une entreprise nationale. Cette obligation ne dispense pas les hommes du service national. Cependant, celui-ci peut être effectué au titre du service civil, dans une entreprise ; le postulant, dans ce cas, est rémunéré sur la base de sa solde d'appelé du contingent par les autorités militaires.

Pour pallier le déficit en chargés d'études et en attendant de nouveaux recrutements, les équipes ont totalement été recomposées (*cf. supra,* tableau 07 p. 218). C'est donc avec des équipes réduites au strict minimum que fonctionnait la Mission Technique en octobre 1980. Entre cette date et janvier 1981 (*cf. supra,* tableau 06 p. 215), sont arrivés une démographe algérienne, un géographe coopérant syrien (contrat droit commun) et deux ingénieurs des Ponts et Chaussées français (contrat VSNA). A la suite de cette série de recrutements, le poste vacant de sociologue a été pourvu à la fin du détachement de son titulaire et l'équipe d'ingénieurs a été renforcée par le recrutement d'un ingénieur des Travaux Publics algérien. Enfin, un nouveau directeur a été nommé à la fin de l'année 1981.

Dans le même temps, sont partis un économiste et un géographe. Un autre géographe a dû assurer l'intérim de la directrice lors de sa mutation définitive à Alger. Le directeur remplaçant est reparti quelques mois après sa nomination ; le chargé d'études, directeur par intérim à nouveau, a été confirmé dans ses fonctions de directeur au cours de l'année 1982.

tableau 08 — *les équipes de la MT en octobre 1980*

Equipes		Etudes	taux de réalisation
nb.	discipline		
2	économiste géographe	PUD de Béni-Saf	50%
1	géographe	PUD de Ghazaouet	25%
1	économiste	PUD de Maghnia	50%
1	géographe	PUD de Sebdou	25%
0	0	PUD de Hennaya	0
0	0	PUD de Nedroma	0
0	0	PUD de Remchi	0
1	architecte	Zhun de Béni-Saf Zhun de Champ de Tir Zhun de Remchi	30% 10% 10%
0	0	Zhun de Koudia	0
0	0	Zhun de Maghnia	0
1	géologue	intervention sur les PUD	
1	ingénieur	Zones Industrielles	

tableau 09 — *les équipes de la MT en octobre 1981*

Equipes		Etudes	taux de réalisation
nb.	discipline		
1	économiste	PUD de Béni-Saf	75%
1	géographe	PUD de Ghazaouet	75%
0	0	PUD de Maghnia	100%
1	sociologue	PUD de Sebdou	50%
0	0	PUD de Hennaya	0
1 1	géographe démographe	PUD de Remchi	50%
1 3	architecte ingénieurs	Zhun de Béni-Saf Zhun de Champ de Tir Zhun de Remchi	90% 60% 90%
0	0	Zhun de Koudia	0
0	0	Zhun de Maghnia	0
1	géologue	intervention sur les PUD	
1	ingénieur	Zones Industrielles	

Les recrutements, compte tenu des départs, n'ont pas tellement modifié la forme des équipes. Les retards, dans la réalisation du plan de charge de la Mission Technique, rendaient très irréaliste, voire à certains égards, irresponsable, toute interrogation méthodologique autour de la composition des équipes de travail. L'urgence a eu tôt fait de dicter des positions moins dogmatiques et plus pragmatiques. Chaque chargé d'études s'est ainsi trouvé en situation d'assumer la réalisation d'un dossier ; à lui de se débrouiller pour organiser ses consultations problématiques avec les «spécialistes» disponibles sur place et surtout, de respecter les délais internes sur lesquels il s'était engagé. Seuls les «nouveaux», pour raison de formation, se trouveront associés sur le PUD de Remchi (*cf.* tableaux 08 et 09).

L'équipe formée d'une économiste et d'un géographe pour le PUD de Béni-Saf éclate, les deux chargés d'études ne s'entendant plus sur le contenu du travail. La fin de cette association est consommée quand le chargé d'études géographe assume définitivement les fonctions de directeur.

L'autre chargé d'études géographe, responsable du PUD de Ghazaouet, entendait rester seul maître de ses dossiers.

L'autre économiste, chargé du dossier de Maghnia, entamera de longues négociations pour quitter la Mission Technique et rejoindre une autre société nationale où sa carrière le précipitait. Elles se solderont par l'engagement pris, de ne partir qu'une fois le dossier terminé ; engagement qui n'a pas été sans effet positif sur le délai d'exécution du dossier.

Le troisième géographe, responsable du dossier de Sebdou, en négociation secrète pour l'obtention d'une bourse d'études à l'étranger pour son troisième cycle et ayant déjà un pied dans l'université de Tlemcen où il était vacataire, abandonnera le dossier sur une magnifique et définitive dispute méthodologique qui l'opposera à la directrice lors de la dernière réunion de travail qu'elle tiendra à la Mission (*cf. infra*, anecdote 24 p. 237). Le dossier sera repris quelques mois

plus tard par la présidente démissionnaire de l'ATU, sociologue de son état, au moment où elle réintégrera son poste. Je serai associé ensuite à la phase dite de spatialisation.

Le recrutement du coopérant syrien géographe et d'une démographe permettra de lancer le PUD de Remchi. La même équipe prendra à la suite le dossier d'Hennaya, celui de Nedroma ayant été soustrait à la Mission Technique et confié aux bons soins du bureau d'études concurrent, ECOTEC.

L'arrivée des deux ingénieurs VSNA va renforcer l'équipe chargée des dossiers de Zhun et permettre d'entamer les dossiers techniques préalables au dossier d'exécution. L'équipe sera encore renforcée par le recrutement d'un troisième ingénieur à la fin de l'année 81.

Les chargés d'études, responsables des Plans d'Urbanisme, se partageaient les quatre techniciens supérieurs, les dessinateurs étant en principe plutôt affectés à la confection des dossiers cartographiques des Zhun.

5.2. le niveau de recrutement du personnel (*cf.* tableau 10)

tableau 10 — *niveau de recrutement*

postes	niveau de recrutement
01 gardien	-sur références.
02 chauffeur	-permis de conduire, expérience.
03 appariteur	-sur références.
04 service	-sur références.
05 standardiste	-niveau CAP-BEP.
06 secrétaire	-CAP-BEP secrétariat.
07 secrét. direct.	-BEP secrétariat.
08 DAF	-BEP comptabilité.
09 directeur	-état de service, ENA, -diplômes universitaires (maîtrise).
10 économiste	-maîtrise.
11 démographe	-maîtrise.
12 sociologue	-maîtrise.
13 géographe	-maîtrise ; -doctorat 3°cycle (coopérant).
14 architecte	-architecte DPLG (coopérant).
15 ingénieur	-topographe faisant office d'ingénieur génie civil (ZI) ; -Pont et Chaussées (x 2 coopérants) ; -école de Topographie d'Arzew.
16 géologue	-PHD géologie.
17 tireur de plans	-sur références.
18 dessinateur	-diplôme CFPHU.
19 techn. urb.	-diplôme de l'INFORBA.

Le personnel non qualifié était recruté sur références, c'est-à-dire aussi bien par rapport à son expérience acquise que par rapport aux recommandations dont pouvait se prévaloir le candidat à un emploi.

Les dessinateurs et les techniciens supérieurs sortaient, soit des différents Centres de Formation Professionnelle de l'Habitat et de l'Urbanisme (CFPHU) essaimés sur tout le territoire, soit de l'Institut National d'Etudes et de Recherche du Bâtiment (INERBA). Ces centres et l'Institut, sous tutelle du ministère de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat, étaient habilités à délivrer des diplômes de techniciens et de techniciens supérieurs. Ces diplômes ne représentaient pas une limite fatale aux carrières dans les entreprises nationales.

La formation interne et les promotions étaient vivement encouragées : formation «sur le tas», obtention d'équivalences pour suivre des cours de recyclage, de formation continue, voire, une intégration dans le cursus universitaire dans le cadre de détachement-formation. Ces dispositions devaient surtout faciliter et encourager la formation d'agents de maîtrise et de cadres techniques. C'est ainsi que le responsable du secteur Zone Industrielle qui était topographe par sa formation d'origine, assurait les fonctions d'ingénieur divisionnaire des Travaux Publics. De la même manière, l'un des dessinateurs se préparait, dans le cadre de la formation continue, à intégrer l'une des formations d'ingéniorat de l'école des topographes d'Arzew.

Le personnel qualifié, tant pour les postes administratifs, que parmi les postes de chargé d'études, était recruté à partir de compétences sanctionnées par un diplôme. Une maîtrise ou un magister étaient au minimum exigés pour occuper les fonctions de chargé d'études. Les PHD, doctorat de 3ème cycle et doctorat d'Etat, les diplômes des grandes écoles, obtenus en Algérie ou à l'étranger, étaient captés par l'université et par l'administration en priorité et, selon les formations, par les entreprises du secteur public et enfin, celles du secteur privé.

5.2.1. le cas particulier de l'Assistance Technique

Les exigences de recrutement étaient plus drastiques en ce qui concernait le personnel étranger, au niveau des diplômes mais surtout de l'expérience professionnelle exigée (entre 5 et 10 ans selon les postes).

Divisée en deux grandes catégories —coopération technique et coopération culturelle— l'Assistance Technique devait participer à la fois à la montée en régime des entreprises algériennes et à la formation des cadres algériens qui devaient, à terme, se substituer à l'encadrement technique étranger.

Les exigences variaient avec le type de contrat (et en conséquence avec le salaire). Elles étaient maximales pour les contrats dits de «coopération civile» (qui, en principe, mettaient en jeu des accords d'Etat à Etat), un peu moindres —notamment en matière d'expérience professionnelle acquise— pour les contrats dits de «droit commun» (qui liaient un individu à l'Etat algérien). Elles étaient nettement plus faibles pour les coopérants VSNA, exclusivité des accords franco-algériens de coopération. Seul, dans ce dernier cas, le niveau de formation était exigé, ces coopérants étant par définition peu expérimentés puisque recrutés parmi les appelés du contingent.

Ces exigences qualitatives requéraient, de la part des autorités algériennes, une rigoureuse grille d'équivalence entre les diplômes délivrés par les différents pays présents sur ce marché international de la main-d'œuvre qualifiée. Cette grille servait d'abord au reclassement des étudiants algériens formés à l'étranger. Ces équivalences n'allaient pas sans poser de graves problèmes, notamment par rapport aux titres d'architecte et d'ingénieur. Dans l'un et l'autre cas, ces titres pouvaient recouvrir des formations extrêmement variées. Si les architectes allemands, belges, bulgares, canadiens, français, hongrois, italiens, polonais, etc. et algériens avaient en commun, au moins, les normes internationales de représentations techniques de l'espace, les ingénieurs, selon leur nationalité, pouvaient être très polyvalents (Algérie, France, Italie, Espagne etc.) ou extrêmement spécialisés et pointus dans un domaine exclusif (Allemagne, Bulgarie, Hongrie, Pologne, etc.) ; ces différences n'allaient pas sans quelques contentieux et déceptions au sein des équipes de travail telles que définies dans la documentation «U3» diffusée par l'ETAU (1969).

5.2.2. notes sur le personnel de direction

Il existait apparemment trois filières pour arriver aux postes de direction ; cependant, la condition première restait la capacité du postulant à s'inscrire dans un solide réseau de relations. La fidélité au régime et aux orientations générales de la République Algérienne Démocratique et Populaire était une seconde condition de principe : si l'obligation d'appartenance au Parti était une source d'adhésion estimable, elle ne garantissait pas un militantisme zélé et un engagement sans faille.

C'était un parcours obligatoire et un vivier de relations difficiles à sacrifier. Ainsi «l'appareil», cette espèce de «fourre-tout» complexe qui intègre à la fois le Parti et l'Etat et corollairement, l'administration, représentait la première filière de recrutement des cadres. Le Parti représentait un tremplin incontournable dans une carrière. Certaines ont pu se faire en dehors de lui —ce qui n'était sans doute pas la solution la plus facile— mais aucune ne pouvait se faire avec son veto.

Les cadres, issus de l'appareil, étaient souvent des «administratifs» qui, après l'Indépendance, avaient acquis leur compétence de gestionnaire et d'administrateur «sur le tas», après le départ de la population européenne en 1962. La plupart d'entre eux justifiaient d'une participation active à la lutte armée pour la libération. La nouvelle génération serait plutôt issue de l'action syndicale et du militantisme politique des quinze premières années de l'Indépendance. Cette filière a été plus ou moins normalisée et «assainie», avec la création dans les années 70, de l'Ecole Nationale de l'Administration (ENA). Elle représentait la seconde grande filière.

Enfin, le recrutement des directeurs parmi les cadres de l'entreprise était une formule assez courante à la Cadat. Les postes de direction étaient confiés à des chargés d'études ambitieux, reconnus pour leur fidélité à toute épreuve à la cause nationale et, de façon plus secondaire, pour leur qualité de management. J'ai, par ailleurs, cru noter à plusieurs reprises que les postes de direction ne provoquaient pas d'enthousiasme particulier chez les chargés d'études présents à la Mission Technique. Lors des mouvements qui ont affecté sa direction, la direction générale a, semble-t-il, eu quelques difficultés à trouver des candidats.

Le départ du second directeur n'a pas provoqué de réel enthousiasme ni de concurrence parmi les chargés d'études potentiellement sur les rangs, chacun préférant de loin «avoir la paix».

5.2.3. notes sur les circuits de recrutement

Il apparaît illusoire, à partir d'une expérience aussi limitée et effectuée dans le contexte de la coopération, d'avoir un regard suffisamment aiguisé pour rendre compte des procédures de recrutement. Elles seront ici observées dans leurs caractéristiques formelles, c'est-à-dire à peine effleurées, par les niveaux de qualification.

Les procédures étaient très inspirées des «formes modernes», notamment du modèle français, dans l'association assez systématique du poste, de la fonction, de l'ancienneté et du niveau de formation sanctionné par un diplôme. Cependant, les circuits de recrutement, comme nous avons pu le voir, pouvaient parfois subordonner les intérêts techniques et économiques immédiats de l'entreprise aux intérêts du Parti ou du Syndicat.

Ces circuits étaient également fortement marqués par un marché du travail très déséquilibré. Une âpre lutte opposait les différentes entreprises nationales et privées, l'administration de l'Etat, l'Université et l'Education Nationale sur le marché de la main-d'œuvre qualifiée et expérimentée. L'obligation pour les cadres formés dans les grandes écoles ou à l'université (en Algérie ou à l'étranger) d'effectuer un temps minimum dans les entreprises publiques (un service civil de six ans) servait à réguler le marché de la main-d'œuvre qualifiée au profit du secteur public. Par ailleurs, pour limiter les effets de la concurrence et surtout éviter une hémorragie de l'encadrement vers le secteur privé, la GSE et le Statut Général du Travailleur (SGT) imposaient, à tous les secteurs et sur tout le territoire, une grille de salaires très rigoureuse. Mais cette limite pouvait être

contournée par l'utilisation d'arguments de poids, telle la mise à disposition d'un logement ; argument suffisamment solide pour débaucher un cadre d'une entreprise concurrente. Pratiques de «débauchage» des cadres des entreprises nationales que D. Benamrane (1980) dénonçait avec virulence comme effet de la crise du logement :

> «Au niveau des cadres et des travailleurs qualifiés, l'acceptation d'un poste de travail est souvent subordonnée à l'obtention d'un logement fût-ce un logement de fonction ce qui, au niveau national, peut aboutir à une allocation de cadres qui ne tient pas compte de leur spécialisation mais de la capacité des entreprises ou administrations à disposer de moyens de logement avec tous les déséquilibres intersectoriels et interrégionaux que cela risque d'exacerber !» p. 177, *cf.* également les pages 188 à 190.

Mais il n'est pas certain que les procédures de recrutement du personnel des entreprises et de l'administration algérienne soient uniquement réglées dans ce cadre formel. Les liens de parenté, les formes de recommandation liées aux réseaux de clientèles se recoupant ou s'opposant, formés à partir de l'appareil politico-administratif, à partir de clans qui pouvaient à la fois renaître des cendres des anciennes structures tribales ou claniques (*cf.* notes 35) et de communautés d'intérêts, imprimaient autant de circuits parallèles aux procédures telles que formellement elles se définissaient et cela quel que soit l'emploi.

Faute de preuves plus tangibles, j'en resterai à une approche intuitive de cette réalité. L'ensemble de ces relations qui lient des individus en dehors des organisations, semble un axe de travail incontournable dans l'observation des organisations algériennes. Sans cette hypothèse de travail, l'analyse ne saurait faire le tour des rapports entre les individus dans une organisation —notamment dans les relations de pouvoir— et des rapports entre les organisations elles-mêmes :

> «Tout le monde s'accorde à dire que l'Algérie «se» transforme ; les agents principaux de la transformation seraient **l'industrialisation** (la multiplication des usines et la généralisation du travail à l'usine) **et la croissance des villes** (celles-ci sont considérées comme l'espace de déploiement et de réalisation de nouveaux modèles de consommation des biens matériels et symboliques, de comportement et de sociabilité).
>
> Nouveaux modèles opposés aux anciens, mais si habités et informés par ces derniers qu'il est impossible de les distinguer ; bien au contraire, c'est ce **syncrétisme qu'il importera d'interroger et de comprendre.** Pour ce qui nous intéresse, l'espace industriel —et particulièrement les entreprises privées— nous avons eu à observer ce syncrétisme, non pas tant dans les pratiques de valorisation, mais dans les modes de gestion de la force de travail, mis au service du procès de mise en valeur. Mode de gestion «technocratique» (et cette typologie est provisoire) présentée, avec, à l'appui, organigrammes, études de postes, structure des qualifications, grilles des salaires et syndicats-maison. Beaucoup plus

notes 35 — *les niveaux de solidarité*

Les réseaux de clientèle participent de formes de solidarité et d'alliance assez spécifiques ; l'hypothèse de leur embrayage sur d'anciennes solidarités paraît très séduisante. Selon cette hypothèse, les formes relationnelles à l'œuvre dans ces réseaux seraient fortement imprégnées des modèles relationnels de la tradition pré-coloniale, claniques, tribaux et familiaux.

L'organisation des entreprises nationales pourrait être habitée par d'anciens principes. Cette superposition des modèles relationnels paraît être l'une des clefs de l'analyse des organisations algériennes :

«[...] le maintien ou le renouveau des mouvements régionalistes, cohabitant très bien avec le vif sentiment d'appartenance à la nation algérienne. Ils donnent simplement à cette sensibilité régionale, plus ou moins vive suivant les cas, une connotation culturelle ou ethno-linguistique que le pouvoir a de la peine à accepter. Chaouïa, Kabyles, Souafa, Mozabites, Tlemcéniens ont le sentiment d'appartenir à une entité à l'intérieur de laquelle existe une connivence socioculturelle (et dans laquelle peuvent intervenir des formes de solidarité agissante sur le plan de la profession ou des relations —ce que le langage populaire appelle «le piston»). Les émeutes de Tizi Ouzou en 1982 ont traduit cette volonté d'exprimer au grand jour une forme de culture originale ; celles des d'Oum el-Bouaghi en 1985 le refus de la population d'origine chaouïa de voir les postes de commande et avantages afférents accaparés dans cette wilaya nouvelle par un corps étranger à la région.» M. Côte, 1988, p. 310.

«[...], les grandes solidarités claniques ou régionales —et les oppositions ancestrales— se manifestent avec force lors des élections, qui sont localement beaucoup plus animées qu'on aurait pu le penser dans un système de Parti unique.

«Ces structures profondes, traditionnelles, [...] parfois encore très vivaces, parfois très estompées, font courir à travers les différentes couches et classes sociales «horizontales» un réseau de solidarités «verticales» souvent très puissantes, qui semblent bien constituer un large pan de la réalité socio-politique algérienne.» (Th. Michalon, 1976). Tout fonctionne donc comme s'il y avait deux trames, imbriquées mais distinctes, l'une officielle et à base territoriale, l'autre officieuse et enracinée dans les hommes et l'histoire. Le problème est qu'entre ces deux trames l'articulation se fait mal, la première refusant théoriquement de reconnaître la seconde.» *ibid.*, p. 315.

traditionnelle, la vision d'un travailleur collectif considéré sous l'angle familial ou tribal s'insinue partout et est partout présente.» D. Liabes, a1984, p. 101. (Parties soulignées par l'auteur —texte gras).

Ces rapports étaient globalement incompréhensibles pour le regard occidental pourtant si sensible à l'exotisme. Nous —les trois coopérants français de la Cadat— avions beaucoup de difficultés à interpréter «rationnellement» certains blocages de la production. Ils n'avaient en apparence aucune raison d'être, dans la mesure où les arguments qui nous étaient opposés, n'avaient pas de sens, même bureaucratique (*cf.* anecdote 18) :

anecdote 18 — *du gaz dans la Zhun*

Le dossier de la Zhun de Béni-Saf étant bloqué par une zone d'effondrement[1] dont nous ne possédions pas les limites et que la Sonarem[2] tardait à nous fournir, nous avions ouvert le dossier de la Zhun de Remchi.

Ayant commencé à étudier les grandes lignes des propositions d'aménagement de mes prédécesseurs, je demandais à consulter le levé topographique au 500ème du terrain, plus précis que la réduction au 2 000ème que je possédais, pour vérifier la faisabilité des différents projets. Il y avait par le mitan de la Zhun et coupant le terrain dans le sens de la longueur, un étrange talus rectiligne qui ne semblait en rien naturel ; ce talus avait été gommé par les dessinateurs sur le 2 000ème et jamais pris en compte, apparemment, dans les projets que j'avais sous le nez. Fouillant le dossier dans ses moindres recoins et notes, je ne trouvais aucune indication.

Inquiet, je retournais sur le terrain ; c'était en décembre et les blés avaient été coupés : chauve, il laissait voir toutes ses aspérités. La butte rectiligne n'était rien moins que le gazoduc alimentant Tlemcen en gaz naturel. Le produit transporté était hautement explosif et inflammable : il était hors de question de construire à proximité. Il fallait donc que soit définie une zone *non-ædificandi*.

Impossible de se fournir auprès du district de la Sonelgaz[3] le moindre document permettant d'apprécier la position du gazoduc et surtout la distance *non-ædificandi* dûment signifiée par le propriétaire de la conduite. Nous avions obtenu verbalement tous les renseignements auprès du premier agent du district contacté, mais il était impossible d'obtenir les documents tamponnés et signés libérant la responsabilité de la Mission Technique. Comme à Béni-Saf, la procédure de Zhun était bloquée.

A aucun moment, il n'a été possible d'user des recours institutionnels, comme s'il fallait ménager des susceptibilités. C'était une affaire de personnes. La situation n'a pu se débloquer que par une intervention personnalisée.

Compte tenu notamment de la pression qu'il y avait sur les délais de rendu et sur les engagements de la direction auprès de la wilaya, nous —les trois coopérants— ne comprenions pas. Le sens de cette affaire aurait été sans doute plus lumineux avec une meilleure connaissance des liens informels qui pouvaient déterminer la position du directeur de la Mission Technique, celle du directeur du district de la Sonelgaz, celle de la wilaya et surtout celle de notre négociateur. Il reste que le dossier avait pris trois mois de retard.

1- Le développement de la ville de Béni-Saf était en partie dû à l'exploitation du minerai de fer depuis le début de la colonisation. Le site de la Zhun se trouvait en limite d'une galerie instable ouverte en 1875 et qui menaçait de s'affaisser. Il fallait donc délimiter les risques —zone d'effondrement.

2- Sonarem : Société Nationale de Recherche et d'Exploitation Minière.

3- Sonelgaz : Société Nationale de l'Electricité et du Gaz.

5.3. la mobilité du personnel

Par mobilité, il faut entendre à la fois les mouvements du personnel interne à la Cadat dûs en partie aux promotions et les mouvements externes d'entrée et de sortie du personnel de la Mission Technique ; ce second mouvement n'étant pas exempt d'un souci de promotion.

De septembre 1980 à janvier 1982, la Mission Technique compte environ dix départs et douze recrutements. Sur 32 employés à la fin de l'année 1981, douze ont moins d'un an d'ancienneté dans la Mission Technique (*cf. supra*, tableaux 06 p. 215 et 07 p. 218). La mobilité des employés cependant n'est pas égale. Elle varie essentiellement selon le niveau de qualification, le sexe et la situation matrimoniale.

5.3.1. une direction en pointillé et une promotion

La directrice quitte officiellement ses fonctions au début de l'année 1981. Elle est affectée à la direction générale. La direction est assurée par un chargé d'études dont l'ambition se renforce à mesure que dure l'intérim. Il devra cependant revenir sur quelques-unes de ses positions quand, en octobre 1981, débarque d'Alger le nouveau directeur. A peine arrivé à Tlemcen, après avoir signé son procès verbal d'installation puis réuni l'ensemble du personnel et enquêté sur la situation de la Mission, le nouveau directeur repart à Alger pour négocier aussitôt son changement d'affectation. Bien qu'originaire de la région, il s'estime lésé par cette nomination qui l'éloigne trop de la capitale. Début 1982, c'est officiel, le nouveau directeur repart. Appuyé par son ancienne directrice et avantagé par l'absence de concurrents au sein de la Mission Technique, l'intérimaire est promu directeur.

Cependant, la mobilité des travailleurs de la Mission est moins l'effet des promotions que d'un réel malaise qui sera la cause de nombreux départs dans le courant de l'année 81.

5.3.2. trois grands thèmes de mécontentement

Les motivations de carrière à l'intérieur de la Mission semblaient être une exclusivité des directeurs qui s'y sont succédés. Les autres employés semblaient s'en désintéresser. A entendre les réflexions de chacun, la Mission Technique représentait un moyen terme ; pour les cadres, c'était d'une part une obligation de service de six années (service civil) et, d'autre part, l'espoir d'un logement accordé sur les quotas réservés aux cadres des entreprises nationales.

Cependant, l'insatisfaction était, dans tous les cas, de mise :
» — *n'a n'digouti» [je suis dégoûté] ;*

cette phrase célèbre ponctuait souvent les propos sur le travail à la Cadat en particulier et sur le travail dans les sociétés nationales en général. Cependant, «n'a n'digouti» était aussi une façon d'être algérien en Algérie où, par définition, tout va mal : de la chaîne à faire devant les magasins pour ne rien trouver, au «piston» que tout le monde ne peut pas actionner, en passant par la corruption de tout un chacun malgré les contrôles d'une bureaucratie tatillonne. Tels étaient les dires et les plaintes majeurs desquels émergeaient les faibles niveaux de salaires.

Ces salaires représentaient une «misère» que le fait
» — *d'être présent chaque jour suffisait tout juste à justifier».*

L'unanimité des discours recouvrait mal les rancœurs des uns et des autres : les cadres admettaient mal que leurs salaires soient à peine supérieurs à ceux des techniciens et des dessinateurs. Tous se trouvaient mal payés en comparaison des revenus dans le secteur privé. Cependant, la comparaison portait généralement sur les revenus des entrepreneurs ou des commerçants, jamais sur les revenus des salaires du privé. La grille des salaires était d'autant moins acceptée que l'Etat algérien concédait aux cadres de l'Assistance Technique des salaires 2,5 à 5 fois supérieurs dont une partie (de 25% à 70% selon les contrats et la situation matrimoniale des coopérants) était convertible en devises. Si par malheur, la comparaison était effectuée sur la base du cours du dinar au marché parallèle, elle devenait rédhibitoire.

La plainte venait du fait que les salaires interdisaient tout espoir d'accéder à un logement —à moins d'être «pistonné» ou victime de graves intempéries et de bénéficier du relogement qui pouvait s'ensuivre. Le marché locatif privé était inabordable[1] parce que rare : d'une part, parce que la réglementation du marché locatif rendait quasiment impossible la récupération d'un logement loué par son propriétaire et, d'autre part, parce que les propriétaires préféraient de loin la clientèle des coopérants[2]. La construction d'une maison impliquait des revenus conséquents et ne pouvait se concrétiser qu'après le long parcours qui aboutissait à l'obtention d'un lot de terrain. La spéculation, issue de la tension sur le logement, limitait grandement toute accession au logement, y compris aux logements anciens.

Les hommes voyaient là une entrave majeure à leur stratégie matrimoniale, d'une part parce que leur salaire limitait et retardait l'accumulation d'un capital suffisant au versement de la dot soumise, quant à elle, à une forte inflation et, d'autre part, parce que la mode allant, la possession d'un logement ou d'une automobile[3] —ou les deux à la fois— pouvaient, en bien des cas, faire espérer un meilleur parti.

Les conditions de logement représentaient donc le second motif de plaintes. Si le personnel faiblement qualifié s'était résigné à ne rien espérer de l'administration, ce n'était pas le cas des chargés d'études qui se sentaient d'autant plus frustrés qu'ils travaillaient aux prévisions des besoins, au comptage des réalisations des logements financés par l'Etat et à leur répartition entre les différents organismes.

L'attribution des logements alloués aux entreprises (*cf.* anecdote 19) était soumise à des restrictions majeures. Les femmes n'y avaient pas droit et seuls les hommes chefs de famille pouvaient postuler. En attendant, il fallait souvent cohabiter avec la famille.

anecdote 19 — *les ondes telluriques et la mystérieuse dépossession de la Mission Technique*

La Mission Technique s'était vu attribuer dix logements par la wilaya :

-huit logements dans l'agglomération d'Hennaya distante d'une dizaine de kilomètres du centre de Tlemcen ;

-deux logements dans la ville, l'un réservé à la direction, l'autre affecté au chef de l'Antenne Technique.

Sur les huit logements d'Hennaya réservés à l'Assistance Technique, sept étaient vides. Après le tremblement de terre d'El Asnam du 10 octobre 1980, le wali en personne, ayant constaté la vacance des lieux, avait décidé de réquisitionner ces logements pour reloger les familles sans abri d'El Asnam.

Cette situation reconduisait aux horizons de l'éternité, l'espoir d'une nouvelle attribution de logements, dans la mesure où, semble-t-il, la Cadat n'a pas été en mesure de négocier. Toutefois, ces logements réputés trop éloignés de Tlemcen n'intéressaient pas vraiment le personnel de

[1]- «Radio-trottoir Oran» disait —information non garantie— que la «clef», c'est-à-dire l'accès à la sous-location d'un logement vide valait 250 000 DA, sans garantie, par ailleurs, contre un possible recours du propriétaire généralement non informé de la transaction (pour ordre de grandeur, le salaire minimum (Smic) algérien était fixé à 1 000 DA en 1980. G. Mutin (a1984) indique pour la même année, un salaire moyen de 1 421 DA). Ce type de spéculation sur le marché du logement locatif semblait assez généralisé et touchait également les logements sociaux, voire, les logements de fonction. Enfin, en 1982, la cotation des villas selon leur standing variait de 600 000 DA à 5 000 000 de DA.

[2]- Les propriétaires avaient la certitude de récupérer leurs biens, en fin de contrat de chaque coopérant ; en sus, ils pouvaient négocier des loyers en devises convertibles ; le change, fait sur la base du cours du dinar au marché parallèle, permettait de fructueux arrangements pour les deux parties.

[3]- Il était un fait que les automobiles ne décotaient pas en Algérie. Denrées rares, elles étaient hors de prix. La rumeur colportait à Tlemcen, l'échange d'une grosse cylindrée allemande contre une villa (soit, en valeur dinar 1980, un échange portant sur la modique somme de 800 000 dinars).

la Cadat ; en effet, cet éloignement rendait presque indispensable la possession d'un véhicule.

Quelque temps après la réquisition des logements, sont arrivés trois coopérants. Ils ont dû loger environ trois mois à l'hôtel aux frais de la Mission Technique. Deux d'entre eux se sont vu attribuer le logement de la Directrice, une fois celle-ci en poste à Alger ; le troisième a été hébergé chez moi à Hennaya.

Enfin, avec le manque d'effectifs, les conditions de travail formaient une troisième source de mécontentement. La responsabilité de la direction était établie : les changements et l'absence prolongée des directeurs permettaient de démontrer aisément leur tendance à satisfaire d'abord leurs ambitions personnelles —même s'il était reconnu que la satisfaction des ambitions personnelles avait quelque retour positif sur la Mission Technique (*cf. supra*, anecdote 15 p. 219).

Cependant, par nature, la direction était corrompue, c'était là un postulat : elle mobilisait les ressources de la Mission Technique pour ses besoins propres (logement, automobile, réseau relationnel). L'incurie des gestionnaires était à la hauteur de leurs «combines» et se ressentait sur l'état de délabrement des équipements : toute panne de machine impliquait des mois d'immobilisation et d'incessants aller-retour de techniciens envoyés d'Alger prenant l'avion une première fois pour venir diagnostiquer la panne et s'en retournant commander la pièce de rechange, revenant une seconde fois pour réparer, retournant comme ils étaient venus après avoir constaté l'erreur du premier diagnostic, revenant une troisième fois pour enfin réparer. Cet épisode exemplaire de réparation de la machine à tirer les plans sera usé et ressassé à l'envie pour dénoncer l'état de délabrement du système tout entier. Il est vrai que la vétusté du matériel (automobile, reprographie toujours au stade du stencil, etc.) n'améliorait pas particulièrement la productivité (*cf.* anecdote 20) :

anecdote 20 — *le trône de l'ordinateur, le royaume de la modernité*

Il pouvait arriver parfois qu'un outil neuf et sophistiqué soit l'objet d'un culte contemplatif. Une icône de la modernité mérite le respect et en user revenait à l'user et donc à se priver de l'aura technologique si nécessaire au prestige d'un directeur digne de ce nom.

Quelques années après mon départ, de retour sur les lieux de mes crimes urbanistiques, profitant de l'occasion pour rendre visite à d'anciens complices et collecter quelques documents, je visitais les locaux. J'observais qu'on y travaillait toujours pareillement. Plaisantant l'ingénieur avec qui je travaillais autrefois, je le provoquais sur l'absence d'informatique, lui rappelant les débats soulevés autour des calculettes sophistiquées de nos collègues VSNA. Mon humour n'eut pas exactement l'effet prévu et je constatais vite la mauvaise humeur de mes anciens collègues. L'un d'eux m'expliqua que la Cadat avait été informatisée après mon départ, mais que tout le matériel était sous-clef, sans plus d'explication.

Etrange.

Les convenances voulaient que j'avertisse de ma présence et de ma démarche le directeur. Celui-ci me reçut et m'expliqua le renouveau du bureau d'études, insistant une bonne demi-heure durant, sur les mérites et les performances extraordinaires du nouvel outil informatique qui, grâce à sa diligence, avait révolutionné les mœurs et le travail, renvoyant nos anciennes méthodes à l'âge de la pierre. La démonstration achevée, m'enjoignant de le suivre, je me trouvais devant une porte dont il avait la clef (salle de réunion) ; l'ouvrant, je l'aperçus immédiatement : sous sa housse se devinait l'objet que je pressentais aussitôt comme étant celui de toutes les convoitises. L'ordinateur, la table traçante, les logiciels dans les beaux emballages, tout était là, neuf.

Super ! ... les dessinateurs n'ont plus à ramer comme des damnés pour les rendus et surtout T. [l'ingénieur] doit être aux anges depuis le temps qu'il rêve d'un ordinateur pour ses calculs ...

» — *ah non ! ... les dessinateurs n'y touchent pas ...* »

Ah bon ...

» — *ils vont tout abîmer ... j'ai la clef et personne n'entre ... sinon il sera cassé en moins de deux ... automatiquement si tout le monde s'en sert ... c'est fini ... hein ...*»

Je comprenais mieux à présent la mauvaise humeur des travailleurs que j'avais plaisantés. Rêve toujours impossible, l'ordinateur était inaccessible : là, à une cloison à peine de distance, l'objet du désir était dans les murs, soumis à la volonté du chef.

Ces états du malaise, exprimés aux grands moments de désespoir, pouvaient faire le consensus ; en fait, ils faisaient surtout l'unanimité pour justifier le faible engagement du personnel dans le

travail. Cependant, toutes les catégories de personnel de la Mission Technique ne réagissaient pas de la même manière, même si, comme nous le verrons, la «fuite» restait une méthode très utilisée pour se sortir d'affaire.

5.3.3. le personnel féminin

La direction de la Mission Technique ainsi que la présidence de l'ATU étaient assurées par deux femmes. En fait, il ne s'agissait pas d'une situation très représentative des conditions des femmes salariées. A la Mission, elles représentaient à peine 28% des effectifs dont les deux tiers étaient affectés à l'administration (secrétariat et personnel de service) ; trois d'entre elles seulement étaient chargées d'études (dont la présidente de l'ATU).

Les femmes occupant les emplois les moins qualifiés, restaient entre deux et trois ans. Il se disait, généralement du côté des hommes, qu'elles venaient travailler en attendant de se marier, mettant à profit ce temps pour constituer leur trousseau. Il semblerait, cependant, que leur salaire servait d'abord d'appoint aux revenus de leur famille respective. Toutefois, dans tous les cas de figure, elles envisageaient assez rarement de travailler après leur mariage (*cf.* anecdote 21). Le mariage justifiera deux cas de démission entre octobre 1980 et janvier 1982 (*cf.supra*, tableaux 06 p. 215 et 07 p. 218).

anecdote 21 — *les noces de la standardiste*

La façon d'être de la standardiste a été, à mon arrivée à Tlemcen, mon second sujet d'étonnement après que j'ai pu constater que la Mission Technique était dirigée par une femme. En sept ans, le temps de mon absence, l'Algérie avait accompli là une révolution profonde. Ce constat me persuadait davantage encore de l'intérêt décisif de l'option socialiste du développement algérien.

La standardiste empruntait rarement le transport du personnel, préférant de loin la R8 de son fiancé, autre symbole de modernité, bolide du pauvre qui m'évoquait immanquablement les bals du samedi soir sur l'autre rive de la Méditerranée. Il y avait confusion des genres et pourtant, chaque matin et chaque soir, la R8 déposait notre standardiste au pied des marches d'entrée de la Mission. Elle revenait parfois le midi et le couple s'y enfermait pour d'éternelles discussions. C'était les fiancés de la Cadat et personne ne trouvait à y redire.

Quelques mois plus tard, tout le personnel était convié aux noces et, d'aucuns s'y étant rendu, constatèrent qu'ils avaient vécu là une bien belle fête même si la tradition y avait été un peu bousculée. Il se disait, en méchante médisance, qu'ils s'étaient mariés parce qu'elle était enceinte. Mais les histoires de R8 se terminaient si souvent ainsi qu'il me serait presque venu à l'idée que c'était là un arrangement bien naturel.

C'est ainsi que disparurent et la standardiste et la R8 et le beau fiancé. J'ai appris bien plus tard qu'elle était venue là pour accumuler l'argent nécessaire à son trousseau avec l'idée bien arrêtée qu'elle n'y remettrait plus jamais les pieds une fois mariée.

1- R8, abréviation ou code magique signifiant «Renault 8», automobile de la fin des années 60 qu'un simple trafic d'apparence pouvait soustraire à sa trop commune vocation d'automobile.

Le mariage déterminait sensiblement la rotation du personnel féminin, ce que semblait confirmer la comparaison des statuts matrimoniaux des personnels de la Mission. Hormis la directrice, aucune femme en activité, présente à la Mission Technique —excepté les femmes de service— n'était ou n'avait été mariée, alors que 40% des hommes[1] l'étaient ou l'avaient été.

Le cas des chargées d'études se présentait très différemment. Elles étaient marquées du sceau infamant de l'étudiante. Les collègues masculins se montraient d'une grande sévérité à leur égard au vu de la liberté dont elles avaient pu un moment user ou abuser à l'université, loin de la

1- Ne sont pas comptabilisés les mariages civils officialisant les «fiançailles».

protection familiale. Le préjugé n'allait pas sans une certaine fascination, mais il n'en demeurait pas moins qu'elles ne pouvaient être vraiment sérieuses : aucune mère bien faite n'aurait accepté pareille bru. Aucune d'entre elles, à la Mission, n'était mariée, ni même fiancée : c'était là souvent un véritable drame personnel. De plus, elles avaient «dépassé l'âge» ironisaient les hommes, glosant volontiers sur leur statut de «vieille fille[1]».

La question du mariage pour les femmes se posait en termes de statut et de reconnaissance sociale, même si, par ailleurs, la compétence dans le travail n'était jamais mise en cause :
» — *ici ... tu peux avoir l'argent, une voiture, la plus belle, une maison, des bijoux, si tu n'es pas mariée ça ne compte pas ... en plus ils pensent que tu l'as obtenu par le charme ...*»

Le travail était souvent vécu comme une sorte de tragédie et, en tous les cas, comme une marginalisation, revendiquée parfois, plus rarement assumée. Le mariage pouvait rester l'ultime désir parce qu'il demeurait, bien souvent, le seul moyen d'obtenir reconnaissance et respect. Le travail qui fournissait seulement l'indépendance financière et permettait d'alléger le coût du célibat dans la famille, ne conférait aux femmes aucun réel statut. La situation s'exaspérait par l'impossibilité où se trouvaient les femmes célibataires d'espérer disposer d'un logement, sauf dans le cas d'une affectation géographique qui interdisait tout hébergement au sein de la famille. Ainsi, pour illustration, le directeur du centre universitaire de Tlemcen a pu déclarer que les femmes n'avaient pas besoin de logements :
» — *je ne vois pas ce que ferait une femme toute seule dans un logement sans mari [...] socialement c'est l'homme qui a besoin d'un logis pour se marier ou abriter sa famille et non l'inverse[...]*» [2]

Il résultait de cette situation une plus grande stabilité des femmes chargées d'études. Cependant, ce constat ne rend pas compte de situations, en apparence, paradoxales. Cette marginalité assumée, acceptée et utilisée pouvait renverser les rapports traditionnels. La directrice de la Mission Technique avait cette réputation et était, à ce titre, extrêmement crainte. Toutefois, divorcée et mère d'un enfant, elle avait été mariée : ce n'était donc pas «une célibataire». Elle n'était pas l'objet des mêmes suspicions.

Mais l'exemple le plus en vue était celui de la présidente de l'Assemblée des Travailleurs de la Cadat Ouest, poste envié pour le pouvoir qu'il conférait et, corollairement, pour son prestige ainsi que pour les avantages notables que l'on pouvait en tirer. Elle était chargée d'études à la Mission Technique et reconnue pour son activité syndicale à l'UGTA. Elle était autant redoutée et admirée pour les services qu'elle rendait, que dépréciée et insultée dès lors, qu'absente, elle devenait le sujet de conversation de ses collègues masculins. Ceux-ci lui reconnaissaient bien quelques mérites, mais ils ne pouvaient facilement accepter qu'ils aient été les seules raisons de son ascension.

Les carrières féminines étaient sans doute les plus difficiles et les plus exceptionnelles mais rares étaient les candidates ou les personnalités capables d'endurer l'hostilité ambiante. Les difficultés semblaient jouer en faveur d'une certaine passivité des femmes devant la lutte pour le pouvoir au

1- La moyenne d'âge des chargées d'études devait être inférieure à 25 ans en 1980.

2- extrait d'un entretien réalisé par R. Bekkar (1991), dans le cadre de sa thèse, *Espaces et pratiques des femmes à Tlemcen. Un cas de développement séparé ?*

sein des entreprises. Toutefois, la faible compétition qu'a pu susciter la vacance de la direction parmi les chargés d'études, hommes ou femmes, semblerait indiquer une asthénie plus générale devant les enjeux de mobilité à l'intérieur de la hiérarchie de l'entreprise.

5.3.4. les promotions enviées, le modèle de réussite de l'entrepreneur du secteur privé

Comparativement au personnel féminin, la question du mariage restait secondaire pour les hommes, même si les choix professionnels n'étaient pas sans interférences sur les stratégies matrimoniales. La mobilité des hommes se justifiait le plus souvent par une amélioration de leur situation à la fois sociale et professionnelle. «Faire des affaires», ambition prisée, restait le nec plus ultra, la seule manière de «s'en sortir» et de réaliser une ascension sociale reconnue, digne de ce nom, à laquelle était sans cesse référée la position obtenue au sein de la Cadat.

Le travail à la Mission Technique était ressenti dans la plénitude de son inutilité ; il désespérait même parfois les plus engagés et les plus convaincus de sa nécessité. Il y avait peu d'espoir d'ascension sociale sans réseau relationnel important. A l'extrême limite, c'était un travail «bon pour les femmes». Mais là encore, de notables variations se faisaient jour entre les différentes catégories d'employés hommes.

La réussite dans le secteur privé —ce qu'il serait possible d'appeler le *modèle de l'entrepreneur du secteur privé*— fascinait notablement le personnel masculin et, dans tous les cas, servait de référence obligée. Ce modèle était valorisé en particulier par les employés de faible qualification, par les cadres de formation technique (architectes et ingénieurs) ainsi que ceux formés à la gestion (*cf. supra*, tableau 06 p. 215). Ces hommes voyaient là, la seule issue, la seule ascension sociale possible, une manière de rentabiliser leur savoir-faire, acquis le plus souvent dans les sociétés nationales (*cf.* anecdote 22) :

anecdote 22 — *le chauffeur et le gestionnaire*

Pendant les deux premiers mois de ma présence à la Mission Technique, l'un des chauffeurs me conduisait chaque matin au bureau et me ramenait chaque soir à la maison. C'est ainsi que j'ai eu connaissance de cette aventure menée pourtant fort discrètement.

Il n'avait en tête qu'une idée : quitter la Cadat et rentrer dans le privé. Le commerce, selon le chauffeur, était la seule façon de gagner de l'argent, de tenir son rang et d'envisager sereinement l'avenir de son foyer. Tout était à vendre, se plaisait-il à m'expliquer, même les vieux clous, en me montrant, sur les abords du marché d'Hennaya où il me conduisait faire les courses, les marchands de tout qui jetaient pêle-mêle sur l'étoffe de leur baluchon déplié à même le sol, un fatras d'objets où voisinaient le boîtier d'une vieille montre, le mécanisme d'une autre, des clous, une serrure made in China et ses clefs, deux cadenas, un vert et un rouge, quatre piles de 1,5 volts et une vieille bougie de mobylette.

Tout était à vendre. L'idée lui était venue de vendre des chaussures. Le projet était rigoureusement simple et n'engageait qu'un modeste capital dans l'achat d'une camionnette sans âge et de sa cargaison de chaussures. La wilaya de Tlemcen était bien approvisionnée en chaussures ce qui, selon les bruits qui couraient, n'était pas le cas de toutes les wilayate et tout particulièrement les wilayate de l'Est. Il suffisait de se fournir à l'Ouest et de vendre à l'Est. L'idée est devenue réalité le jour où le chauffeur s'est disputé avec le directeur par intérim pour une sombre histoire de mission et de véhicule. Les mauvaises langues disaient qu'il s'agissait en vérité du refus du chauffeur de se métamorphoser en chauffeur d'un directeur qui ne l'était pas encore. En étant venus aux mains, il avait fallu les séparer. Après quoi, le chauffeur demanda son congé sans délai.

Le projet de commerce ambulant était déjà bien avancé ; le chauffeur s'était associé avec le responsable financier de la Mission Technique. Le premier apportait ses bras et ses compétences. C'était le meilleur chauffeur, reconnu pour sa prudence et son savoir-faire mécanique, mais hélas, c'était aussi le moins docile. Le second apportait le capital (ou partie du capital) et ses compétences de gestionnaire. Il était également, depuis quelque temps, en froid avec le directeur par intérim à qui il reprochait singulièrement de n'avoir su garder l'humilité propre à son grade de chargé d'études. C'est ainsi que le responsable des affaires financières, ayant prolongé son congé annuel par un congé sans solde, disparut de la Mission Technique.

L'affaire n'a pas dû être aussi fructueuse que le projet le laissait entendre puisqu'il est revenu aussi discrètement qu'il avait disparu.

Quelques indiscrétions laissaient entendre que la camionnette, ayant un long passé, s'était souvent

immobilisée sur les bas-côtés et sur les places des villes et avait ainsi sagement et consciencieusement consommé les premiers bénéfices, puis les dernières économies de ses heureux propriétaires. Cependant, le chauffeur a continué ses tournées et les mêmes indiscrétions rappelaient que le responsable financier avait gardé quelques intérêts dans l'affaire.

Il est vrai que les cas d'enrichissement spectaculaire pouvaient être nombreux. Ils étaient, de toute façon, largement débattus et passionnément commentés. La construction de villas sur les collines de Birouana, à l'Est de Tlemcen, au pied desquelles stationnaient quelques belles automobiles de marque allemande, suscitaient d'irrésistibles vocations. Il est vrai également que parfois, le vendeur de cigarettes américaines de contrebande au coin de la rue avait la réputation d'être plus riche que le meilleur dessinateur de la Mission Technique.

Le projet d'insertion dans le secteur privé n'avait pas fatalement de rapport avec la qualification initiale des prétendants à la fortune. Le propos n'était pas de s'employer dans le secteur privé mais de créer une entreprise. Le commerce avait la vedette ; venaient ensuite, mais loin derrière, les entreprises de production mi-artisanales, mi-industrielles, notamment dans le textile, compte tenu du faible capital d'investissement et de la cote des productions tlemcéniennes en la matière (*cf.* anecdote 23) :

anecdote 23 — *un dessinateur rêve d'un métier*

L'un des dessinateurs affecté à l'activité des zones urbaines nouvelles et avec qui je travaillais souvent, m'avait confié, lors d'une longue pause café, son projet d'entreprise de tissage. Tlemcen était réputée pour ses couvertures de laine. On y venait de loin pour y parachever les trousseaux de mariage.

Il disposait d'un métier à tisser, mais à peine la fabrique lancée dans une pièce de la maison familiale, l'une des navettes avait rendu l'âme en se brisant net. Celle qu'un artisan lui avait fabriqué en remplacement n'autorisait ni la qualité ni le plein rendement. Ses rêves étaient arrêtés là en plein élan, au moment où il se proposait de déposer son préavis de démission, signe par ailleurs d'une affaire déjà prospère. Jeune marié, ses économies, ainsi que tout ou partie de la dot de sa femme, étaient largement engagées dans l'entreprise. Sa situation était critique.

Ayant entendu parlé de mon départ pour un congé de quelques jours en France, je représentais tout à coup une chance dont le hasard me faisait le larron. Je dois reconnaître qu'à cette date, le rendement sur la table à dessin avait nettement progressé. Dans mes bagages, je disposais de la navette brisée et de la description détaillée du métier à tisser et de l'objet que je devais ramener. C'est ainsi que je me suis fait complice d'une démission de la Cadat. A mon retour, ayant ramené la navette, les affaires reprenant, le dessinateur disparut.

Il était convaincu, avec la plupart des dessinateurs, que le métier pour lequel il était formé, était le pire des esclavages et qu'il avait échappé à l'une des galères de ce monde révolutionnaire. D'ailleurs, il me demandait souvent la raison de cet acharnement à se creuser la tête pour faire des Plans aussi rigoureux et exacts que possible et ce, pour si peu d'argent et de gratification, avec en sus la garantie que le projet ne serait jamais réalisé ou, si mal, qu'on ne pourrait le reconnaître comme l'un de ses enfants. Mais convaincu qu'il était de la supériorité du secteur privé sur le secteur nationalisé, je considérais le manque d'objectivité de son discours.

Cet exemple a pu encourager les vocations. Les deux meilleurs dessinateurs, que toutes les équipes se disputaient et, qui donc, faisaient le travail pour quatre, se lançaient à leur tour à la conquête du privé. Ils avaient choisi la limonade. Associés à de solides compères à l'extérieur, ils participèrent à l'achat d'un café. Ils ont pris un congé sans solde. Quelques mois plus tard, nos protagonistes étaient de retour un peu ruinés, malgré quelques actions dans le privé, moins enthousiastes encore que par le passé. Il n'y avait plus d'espoir, il restait seulement les avantages d'être fonctionnaire ou assimilé.

Mis à part les architectes et les ingénieurs, la formation universitaire ne semblait pas favoriser les vocations de chef d'entreprise. Sur les sept chargés d'études (trois femmes et quatre hommes), un seul à ma connaissance projetait de fonder une entreprise de textile. Les universitaires misaient sur la concurrence que le développement du secteur privé pourrait imposer sur le marché de la main-d'œuvre qualifiée. Dans les années 80, ce secteur, en pleine expansion, restait encore très marginal sur le plan de la création d'emplois hautement qualifiés qui, de toute façon, restaient réservés aux formations en sciences exactes et techniques. Les ingénieurs, dès qu'ils avaient la

réputation d'être compétents, étaient extrêmement sollicités. Les autres cadres, en particulier ceux formés en sciences humaines —la majorité des chargés d'études de la Mission Technique— se sentaient captifs d'un marché du travail fortement dominé par les sociétés nationales.

La seule mobilité sérieusement envisagée par cette catégorie de cadres restait interne au secteur public. Ils pouvaient faire jouer en leur faveur la pénurie de cadres pour négocier de substantiels avantages —dont le logement. Mais les autres entreprises nationales ne semblaient pas représenter une panacée, dans la mesure où un seul chargé d'études optera pour cette solution (il sera suivi beaucoup plus tard —1983-84— par deux chargées d'études : l'une qui deviendra directrice d'un département gestion-prévision d'une entreprise nationale, l'autre qui changera d'entreprise sans promotion —*cf. supra*, tableaux 06 p. 215 et 07 p. 218). Le logement et les promotions étaient souvent garantis à la condition d'affectations éloignées —dans le grand Sud notamment—, éloignement qui freinait considérablement les vocations.

Restait l'université ; elle représentait pour ces cadres une promotion avantageuse. C'était l'une des rares institutions à disposer d'un quota de logements important. Mais surtout, elle représentait l'espoir d'une formation à l'étranger (troisième cycle et post-graduation). C'était là le moyen, outre une formation complémentaire, de pouvoir accumuler un capital de devises permettant l'achat d'un véhicule et, pour les plus «affairistes», le moyen de réaliser quelques fructueuses affaires avec le déménagement du retour définitif. Ces déménagements qui n'étaient pas soumis aux taxes d'importation, permettaient de négocier le rapatriement de biens d'équipement pour le compte de tiers. C'était une pratique connue et relativement légale, reprochée souvent aux étudiants mais qui, bien que très répandue, n'était sans doute pas systématique. Mais l'université représentait une certaine liberté, une grande autonomie dans le travail et un statut social que n'offrait pas fatalement la Cadat. Un seul chargé d'études a opté pour cette solution (il sera suivi, quelque temps plus tard —1984— par une chargée d'études qui suivra la même filière. —*cf.* anecdote 24) :

anecdote 24 — *l'honneur perdu d'un chargé d'études*

L'étude de Sebdou allait lentement. Une réunion de travail avait été organisée par la directrice pour faire le point sur l'état d'avancement des dossiers en cours. Seuls les chargés d'études, responsables d'un Plan d'Urbanisme, étaient convoqués. Aux dires de tous, il s'agissait d'une réunion sanction où seraient exigés des comptes et des justifications sur les retards de livraison. La directrice était réputée pour ses colères généreuses et pour quelques-uns de ses écarts de langage, souvent blessants.

La mise au point s'est révélée houleuse. L'examen du dossier de Sebdou a tourné au drame. Le chargé d'études s'est vu signifier en public et en termes vifs, son incompétence. Une fois le tour des problèmes de méthodologie fait sur le mode de la contestation, il s'est levé, protestant de l'inutilité de toute réponse ou justification et déclarant que, face à l'insulte, seule la démission lui semblait concevable, l'occasion d'une présence rarissime de la directrice dans les locaux qu'elle administrait, représentant une opportunité qu'il se devait de saisir.

Nous savions que, parallèlement à son travail au bureau d'études, il donnait des cours à l'université de Tlemcen et qu'il négociait depuis quelque temps une bourse d'études à l'étranger pour préparer une thèse de troisième cycle. Sa démission correspondait, à quelques semaines près, à l'acceptation de son dossier et à son départ à l'étranger.

Les architectes représentaient un cas à part. Ceux que j'ai pu rencontrer à la Cadat, et plus tard en d'autres occasions[1], rongeaient leur frein en attendant la fin de leur service civil obligatoire dans

1- notamment au cours d'un second contrat de coopération en Algérie, au Centre de Formation Professionnelle du ministère de l'Urbanisme de la Construction et de l'Habitat de Sidi Bel Abbès (1984-1987).

le secteur public. Lors de leur service dans les entreprises publiques, ils étaient souvent affectés aux tâches administratives. Ils étaient souvent exclus de l'élaboration des projets au profit des architectes coopérants : ce qui revenait selon un architecte italien, «à éliminer dès l'origine les potentialités culturelles et idéologiques» spécifiquement algériennes du projet (M. Ingallinera, a1976, p. 2).

La plupart avait pour ambition de «monter» une agence. Jean-Jacques Deluz (1988, p. 125) fera la même remarque à Alger. Le bâtiment, restant l'un des rares secteurs d'investissement des capitaux privés, autorisait les plus grandes perspectives de développement des agences d'architecture, bien qu'en Algérie, la signature d'un homme de l'art, pour toute construction neuve, ne soit aucunement obligatoire. La demande en villas (maisons individuelles) était en forte progression et le secteur public s'en désintéressait totalement (mis à part quelques confidentielles propositions de plan-type d'habitation individuelle proposées par l'ETAU). Les perspectives d'ouverture et de libéralisation du secteur de la construction s'ouvrant avec la pression de la crise, rares étaient les architectes qui résistaient aux sirènes du privé.

5.3.5. l'Assistance Technique

Les accords franco-algériens prévoyaient des contrats de deux années renouvelables par tacite reconduction chaque année dans une limite maximale de dix ans. Les contrats VSNA de coopération technique étaient limités à seize mois reconductibles pour une période de huit mois. Cependant, les termes des contrats variant d'un pays à l'autre, d'un accord à un autre, les durées pouvaient être très variables. Mais la population des coopérants était relativement mouvante et jeune. Ces observations tendraient à confirmer celles de JJ. Deluz (1988, p. 136).

Ces mouvements étaient à la fois dus à la gestion du personnel de l'Assistance Technique, au type de contrat et enfin aux choix des candidats à la coopération eux-mêmes. La Mission Technique disposait de quatre coopérants dont trois VSNA arrivés six mois après le départ d'une équipe de cinq ou six coopérants italiens. Ils resteront seize mois, aucun d'eux n'ayant demandé la prolongation de son contrat. Le quatrième coopérant, sous contrat droit commun, est parti pour un poste d'enseignant à l'université d'Oran en 1983. Une équipe de Polonais, comprenant un architecte, un urbaniste, un paysagiste et des ingénieurs, leur succédera sur un contrat de quatre ou cinq ans (1982-1987/88).

Le recours à l'Assistance Technique n'allait pas sans ambiguïté. Elle participait du transfert de technologie nécessaire à la stratégie de développement et d'indépendance du pays. Sa présence, notamment au niveau habituel de commandement dans le procès de production, servait à combler les déficits en personnel qualifié (*cf.* notes 36). Elle attestait, par conséquent, de la dépendance du pays à l'égard des pays développés. Enfin, généralement, les coopérants n'étaient pas intégrés aux entreprises ; ils se trouvaient dans cette ambiguïté d'avoir à participer à la production, sans avoir généralement à y prendre de responsabilité (celle-ci devant être du ressort de leur homologue algérien). Cette situation n'allait pas sans poser de fâcheux problèmes en particulier pour ce qui était de leur adhésion aux fins de l'entreprise. Enfin, l'Assistance Technique s'est développée surtout avec les contrats dits «clef en main». Il s'agissait dans ces cas-là de livrer un produit en état de fonctionner —cela allant de logements, aux usines en passant par les infrastructures. Dans

ce contexte-là, la coopération se substituait au potentiel existant et se comportait dans la pure logique des entreprises de services qui assuraient la réalisation de ce type de contrat.

5.3.6. mobilité du personnel et situation générale des entreprises algériennes

Ces formidables mouvement ne facilitaient pas particulièrement le suivi des dossiers. Par exemple, les trois dossiers de Zhun sur lesquels je suis intervenu, ont été suivis par quatre équipes au moins (une italienne, une algérienne, une française, une polonaise). L'accumulation du travail, les ébauches, les notes, les propositions, les esquisses, etc. étaient extrêmement difficiles à assimiler, à la fois du fait de leur archivage aléatoire et de par l'hétérogénéité des conceptions et des méthodes.

La situation de la Mission Technique n'était en rien exceptionnelle. Les contacts avec les administrations ou les autres entreprises me permettaient de constater la rapidité avec laquelle le paysage changeait, et bien souvent aux dépens des affaires en cours. Cet ensemble d'organismes souffrait alors d'une sorte d'amnésie : c'était là une difficulté qu'il fallait affronter à chaque démarche engageant une recherche en archive, voire, un simple renseignement sur un dossier vieux de plus de deux ans. Ce renouvellement permanent du personnel, et pas seulement du personnel d'encadrement, n'améliorait ni la productivité, ni la fluidité des informations à la fois à l'intérieur des entreprises mais aussi dans leurs relations externes. Enfin, ce mouvement jouait également sur la formation et sur la transmission des savoir-faire et des méthodes.

D. Benamrane (1980, p. 189), dans son analyse de la situation de l'emploi des travailleurs algériens, évoque le double jeu de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de la «désorganisation objective» issue d'une «situation de mi-planification, mi-réglementation bureaucratique, mi-liberté du marché non contrôlé ni même canalisé». Les entreprises, quelle que soit leur nature juridique, et les administrations :

> «se livrent à une concurrence farouche pour le drainage des cadres, ou réputés tels, des travailleurs qualifiés ou soi-disant qualifiés, des travailleurs peu ou pseudo spécialisés».

notes 36 — *la question de l'encadrement dans le stratégie de développement*

Déficit en encadrement et intervention des sociétés étrangères (contrat clef en main ou produits en main) :

«En 1979, 75% des projets en construction ou terminés étaient des contrats globaux (produits en mains) et 20% étaient réalisés par des bureaux d'études étrangers d'ingénierie. Pour des industries critiques, telles que le pétrole, tous les projets furent confiés aux sociétés étrangères d'ingénierie qui en assumèrent la responsabilité générale pour l'exécution : on compte des société françaises (ENSA, TECHNIP, KREBS, SOCEA), britanniques (CJB), japonaises (Japon-Gasoline, Mitsui), italiennes (SNAM, PROGETTI). Des groupes locaux furent inclus (d'une manière limitée) au titre de sous-traitants et sur une base libre.

En effet pour atteindre les objectifs minimaux indiqués ci-dessus, le besoin annuel en professionnels expérimentés et qualifiés est estimé à 2 600.

En 1977, le total des ingénieurs nouvellement formés et d'étudiants diplômés dans les sciences appliquées et économiques était en fait inférieur à 1 700.» HM. Temmar, 1983, p. 198.

Notes sur le déficit en cadres dans le secteur industriel (selon le tableau XII-2, p. 196 — HM. Temmar, 1983).

	déficit de cadres dans le secteur industriel				déficit d'ouvriers qualifiés		
	besoins estimés 1978 (unités)	nombre réel de cadres en poste	déficit	%	besoins estimés	nb. ouvriers qualifiés existants	déficit %
pétrole et gaz	5 300	3 000	-2 300	44	35 000	7 100	20
industries de manufacture	10 250	6 000	-4 250	41	42 000	17 700	42
biens de construction	650	500	-150	23	2 200	1 300	59
électricité	400	350	-50	12	-	-	-
total d'industries	16 600	9 850	-6 750	41	-	-	-

La situation décrite est cependant à peine exagérée : il est vrai que la fluidité de la main-d'œuvre à la recherche d'avantages économiques, obtenus via la mise en concurrence des entreprises, pouvait engendrer tout à la fois une rivalité entre les travailleurs, un processus revendicatif et, compte tenu des pénuries de main-d'œuvre, une tendance aux «surqualifications factices». La surqualification était largement servie par la coopération ; celle-ci tendant à se substituer aux cadres algériens dans la production, les plaçait en position de contrôleurs de l'activité des coopérants. En effet, à l'intérieur des entreprises nationales, les effets conjugués de la pénurie de cadres et de l'importance accordée aux fonctions administratives dans une carrière, contribuaient à orienter les cadres ambitieux vers les tâches de gestion au détriment des tâches d'encadrement de la production[1]. Ces effets renforçaient et justifiaient, pour partie, le recours à l'Assistance Technique. Laquelle renforçait le processus, notamment par les effets secondaires de l'interdiction faite à tout coopérant d'occuper un poste de responsabilité : toute décision devait émaner d'un responsable algérien. Lequel, placé en position d'administrateur, se trouvait dans les faits, souvent exclu des tâches techniques d'encadrement de la production.

6. 1980-1982, une équipe pluridisciplinaire, limites et recomposition

Les méthodes de réalisation des dossiers étant fixées à Alger, adaptées parfois à Oran, les chargés d'études avaient toute latitude pour remplir les têtes de chapitre des rapports-types des dossiers de PUD ou de Zhun. Ce système, fortement imprégné de routine, favorisait l'individualisation des études. Les échanges entre les chargés d'études présents se réduisaient, pour l'essentiel, aux données factuelles et transitaient pratiquement tous par le bureau de l'économiste chargée du dossier de Plan d'Urbanisme de la commune de Béni-Saf. Cette économiste centralisait une bonne partie du «chiffrage» des études. Elle excellait dans le maniement des «grilles normalisées» des besoins (en équipements et en logements —*cf.* annexe II) et des règles de calcul afférentes à ces normes. Elle maniait avec une incontestable dextérité les résultats des statistiques nationales et les coefficients de pondération qui permettaient de les ajuster à la réalité locale —à moins que ce ne soit plutôt l'inverse, elle ajustait la réalité locale par ses savant calculs. Ayant rendu singulière sa compétence au sein de la Mission Technique, son bureau, devenu centre de calcul, était incontournable et, pour ainsi dire, le lieu des échanges interdisciplinaires où se réunissaient, pour cause de méthode, les chargés d'études. Cependant, ces relations fortement routinières résisteront mal au renouvellement de plus de la moitié des effectifs de chargés d'études (*cf. supra*, tableau 06 p. 215) ainsi qu'aux mouvements qui affectent la direction de la Mission.

Les stratégies et l'ambiguïté de la position du directeur par intérim seront plus ou moins à l'origine de l'éclatement de l'équipe du PUD de Béni-Saf. L'économiste, désirant assurer désormais seule la responsabilité de l'étude, suscita une discussion sur une nouvelle répartition du travail : il

1- A. Benachenhou, cité par H. Benissad (1985) aurait dit à ce propos que : «que les managers locaux sont des technocrates sans technique et que les décisions technologiques (tant dans le domaine de la conception d'un projet d'investissement que dans celui de son fonctionnement) échappent totalement à l'entreprise publique algérienne au profit de grandes firmes étrangères.» (propos rapportés par H. Benissad, 1985, p. 199).

s'agissait, soit de s'associer avec le directeur par intérim sur une étude en cours, soit d'ouvrir un nouveau dossier dont il aurait à assumer l'entière réalisation. La charge de travail de l'intérim ne rendait guère réaliste la seconde solution ; aussi, c'est vers l'activité zone urbaine nouvelle (Zhun), et donc, du côté de ma propre initiation que se règlera le problème. Juste arrivé, n'ayant aucune «histoire» encore dans la Cadat, je n'avais pas la possibilité de prendre position sur la qualité du travail de mon associé, ce qui n'était pas le cas des autres collègues. C'était donc la meilleure manière de limiter le conflit à deux protagonistes.

De leur côté, les nouvelles recrues, hors de ces conflits de personnes, perturbaient la routine en interrogeant les méthodes de travail. Dès lors, les chargés d'études se répartissaient en deux catégories : l'une, formée des anciens qui tenteront de conserver à tout prix la maîtrise entière des études en reconduisant les anciennes relations strictement factuelles d'échange de données et de résultats ; l'autre, formée pour partie des nouveaux qui pousseront à la formation d'un groupe de travail garantissant à la fois l'échange factuel et méthodologique. Cette dualité reste schématique, dans la mesure où elle occulte, pour partie, les attitudes ambivalentes, mettant par exemple, l'économiste du PUD de Béni-Saf en position charnière.

A son retour, la présidente de l'ATU assurera au sein de la Mission le rôle d'animation à la fois méthodologique et idéologique, renforçant la position des nouveaux. Lesquels, suite à la vague de départ des chargés d'études deviennent nettement majoritaires. Si l'effet de nombre a pu jouer en premier, le mode d'initiation des nouveaux à partir de dossiers réalisés à Oran et à Alger, présentés pour leur exemplarité, sans autre forme de procès, ne facilitait pas les rapports avec les anciens. Voire, il a même sans doute favorisé, comme une sorte de réaction, le développement d'initiatives méthodologiques rompant avec les habitudes, renforçant ainsi le groupe des nouveaux. Enfin, l'absence de direction et la fragile légitimité du directeur par intérim ne permettaient guère d'imposer une méthode unique ni de reconduire l'état précédent :

-d'une part, l'abandon de l'animation méthodologique aux chargés d'études a sans doute favorisé la dispersion des méthodes de travail. L'arrivée de l'ancienne présidente de l'ATU aurait pu modifier la tendance mais, sans doute légitimée à organiser les débats autour des méthodes, elle ne disposait formellement d'aucun pouvoir pour imposer une orientation méthodologique aux chargés d'étude (y compris une orientation qui se serait dégagée d'un éventuel consensus au sein de la majorité des chargés d'études) ;

-d'autre part, la direction était «coincée» par le respect des engagements pris auprès de la wilaya et de la DUCH (nos vrais commanditaires). Elle devait donc à tout prix s'aliéner les bonnes grâces des chargés d'étude pour trouver au plus vite des solutions : ayant déjà négocié et renégocié les retards de livraison des études, son crédit auprès des autorités locales était en effet au plus bas. C'est ainsi que l'on pouvait lire en avertissement du dossier de création de la Zhun de Champ de Tir :

«Elaboré par la Sous-Direction de l'Urbanisme de la Wilaya, de par les insuffisances et les contraintes internes de l'Antenne Cadat à Tlemcen, chargée de l'étude de la Zhun de Champ de Tir, le présent dossier est conforme aux instructions ministérielles sur les Zhun.» DUCH-SDU, janvier 1981, *Zhun de Champ de Tir à Tlemcen, dossier de création*, p. 2.

Le message était clair : il fallait donc sortir les dossiers coûte que coûte et le directeur par intérim avait tout intérêt, pour son avenir, à ce que sous son intérim sorte le maximum de dossiers. Son destin de futur directeur se trouvait ainsi, en quelque sorte, entre les mains des chargés d'études

lesquels, compte tenu des relations de camaraderie d'antan, ne s'opposaient pas à son ambition et se trouvaient, dans un premier élan, plutôt prêts à l'y aider.

Ainsi, toutes les négociations et une partie des discussions de méthode portaient sur les moyens d'augmenter la production en raccourcissant les délais d'études. Cette diminution des temps d'études donnait lieu à des négociations internes qui ne pouvaient se faire qu'aux dépens des termes des contrats d'études et corollairement des méthodes utilisées. Les chargés d'études se plaçaient ainsi dans une position extrêmement favorable. En effet, compte tenu des conditions de travail, du manque d'effectif, il était toujours possible, pour chacun, d'invoquer la lettre du contrat pour justifier de ses lenteurs. La négociation qui permettait de ne pas respecter entièrement les termes du contrat en jouant sur les «phases» d'études (en les écourtant ou en les superposant) pour gagner du temps, dépendait, pour l'essentiel, de leur bonne volonté, laquelle dépendait à son tour, des avantages qu'ils pouvaient en tirer (*cf.* anecdote 25) :

anecdote 25 — *le prix d'une SNNGA ou l'histoire d'un chantage au délai*

Pour raccourcir les délais de réalisation des dossiers de Zhun, nous avions l'habitude de jouer sur les phases d'études : nous regroupions dans un seul dossier, la phase «proposition d'aménagement» et la phase «dossier d'exécution». Cette manière de procéder signifiait que l'on engageait les autorités à choisir entre différentes propositions d'aménagement dès le «dossier de création». Le gain de temps pouvait être appréciable dans la mesure où, n'ayant pas à justifier de la «faisabilité technique» et financière du projet, les variables ne «coûtaient» qu'en imagination rapidement consignée dans une série d'esquisses ; nous nous arrangions par ailleurs pour qu'une seule d'entre elles soit vraiment réaliste...

Mais selon le contrat, le dossier de création devait présenter au moins deux variantes. Ne pouvant contourner cet article, nous faisions en sorte de présenter le même parti d'aménagement sous deux formes différentes (la plupart du temps en jouant sur les tranches de réalisation, sur des modifications de détails des voiries et enfin, sur les densités de construction au sol[1]). L'étude d'aménagement devait comprendre un dossier technique que nous confondions avec le dossier d'exécution (phase III de la procédure).

Ces arrangements avaient été négociés avec le directeur par intérim et avec les ingénieurs. Je les avais acceptés et même encouragés parce qu'ils occasionnaient un gain de temps plus qu'appréciable, lequel en retour me permettait de conserver la maîtrise du projet tout en renforçant l'association avec les ingénieurs ; ils étaient ainsi intéressés au projet au stade de la conception.

Cet accord avait dû être négocié également auprès de la Sous-Direction de l'Urbanisme (SDU), notre interlocuteur à la DUCH, puisque une réunion plus ou moins informelle nous réunissait (le SDU, le directeur de la Mission Technique, les ingénieurs et moi-même) à peu près tous les mois, afin d'ajuster le projet à la demande de la wilaya pour limiter ainsi les incertitudes, en anticipant les «caprices» de dernière minute de l'exécutif de wilaya.

Tout allait pour le mieux jusqu'à l'arrivée du nouveau directeur. Jusque-là, les conflits avec le directeur par intérim n'avaient guère porté à conséquence. La «combine» fragilisait son pouvoir déjà précaire et surtout, à court terme, il n'avait pas trouvé de moyens pour me remplacer. Le nouveau directeur, après enquête[2], dévoila le pot aux roses : ne pas respecter un contrat, même pour la bonne cause, ne pouvait qu'effrayer un administrateur sérieux.

Selon la logique dite du «parapluie» —qui, en principe, anticipe sur celle dite «de la chasse d'eau»—, il fallait trouver un responsable à ce manquement aux conventions contractuelles. Le coopérant de service fut donc mis à contribution ; n'ayant aucun papier, ni aucune trace formalisant l'entente qui me liait au directeur par intérim, il me restait tout juste à plaider ma bonne foi. Il est important, au passage, de noter que me faire endosser la responsabilité de ce manquement était la meilleure tactique, puisque, n'étant pas responsable —un coopérant ne peut être responsable des décisions prises quelles qu'elles soient— c'était prendre le moindre risque et arranger tout le monde dans la mesure où je ne craignais rien, si ce n'est le non renouvellement de mon contrat, que de toute façon j'avais déclaré ne pas vouloir prolonger à la Cadat.

Cependant, loin d'avoir réfléchi à tout ça, j'en restais à ma plaie d'orgueil et à considérer ma crédibilité au sein de la Mission Technique. Par mesure de rétorsion, je décidais de m'en tenir désormais à la lettre des contrats et à n'agir en dehors, qu'à la condition expresse d'un ordre consigné dans un procès-verbal. Ce qui fut pensé fut dit puis mis en pratique. J'avais l'avantage d'un dossier de Zhun en phase terminale avec la promesse de le livrer dans le mois à venir. Nous en étions au descriptif et à l'évaluation des coûts. Jusqu'alors, on s'en tenait aux approximations de prix, le plus souvent très fantaisistes, à partir de dossiers déjà réalisés. Je décidais, conformément au contrat, de ne rien estimer du tout et de réaliser le devis en actualisant les prix, mettant tous les enquêteurs dont je disposais, sur le coup. J'exigeais les documents officiels des coûts de la construction et des infrastructures et des équipements (dont la toute nouvelle Série Nationale des prix, tout juste sortie des éditions du CNAT[3]). L'enquête durait. Le clou a été sans doute le délai de trois mois pour examiner notre requête, demandé par les responsables locaux de la Société Nationale des Nouvelles Galeries Algériennes (SNNGA) —pour laquelle étaient prévus deux centres commerciaux.

Les dossiers étaient en attente, avec en sus une partie des dessinateurs courant la ville en missions d'enquête auprès des administrations et des responsables des entreprises nationales impliquées dans la réalisation de la Zhun. Il va sans dire que l'ordre de ne pas respecter aussi précisément la lettre du contrat m'a été assez rapidement signifié... sans

procès-verbal, mais la preuve était faite et les avantages des positions précédentes reconduits.

1- Le jeu consistait ensuite à donner une importance extraordinaire à ces détails pour donner le change, les «autorités» ayant à cœur de faire preuve de leur capacité à choisir.

2- et surtout après que la wilaya lui a reproché nos méthodes.

3- dans laquelle le ministre avertissait en introduction à l'ouvrage : «[...], il est indispensable, sous peine de perdre le défi imposé par les objectifs à atteindre et la tension sur le logement, de maîtriser les coûts de la construction si l'on veut construire beaucoup, vite, bien et aux moindres coûts». in CNAT-MUCH, 1980, *Série Nationale des Prix de la Construction, vol. I Gros-œuvre et VRD*, p. I à III.

Ainsi les chargés d'études pouvaient négocier des aménagements de travail, bénéficier de congés supplémentaires (ou d'absences non justifiées) et, en corollaire, d'une liberté totale d'organisation du travail, tant sur le plan du travail de conception que sur la réalisation des dossiers. C'est autour de cette autonomie relative des chargés d'études que se jouera la solidarité du groupe des nouveaux qui, constitués autour du débat de méthode, ont pu construire assez rapidement une compétence propre, rendue crédible par le respect des délais internes, qui légitimait en retour sa quasi totale liberté d'action au sein de la Mission Technique.

L'agrégation des chargés d'études en un groupe de travail pourrait se décrire en trois cercles concentriques en imaginant qu'au centre prenne place le débat de méthode. Ainsi s'est constitué, dans un premier temps, un noyau d'échange comprenant l'équipe du PUD de Remchi et celle des Zhun avec en plus une sorte de satellite obligé en la personne de l'économiste du PUD de Béni-Saf. Le débat de méthode, glissant par la suite vers le débat idéologique, modifiera sensiblement cette première figure et donnera la configuration stabilisée qui produira l'essentiel des études de l'année 1981. Schématiquement, au centre des débats qui animaient à la fois les réunions de travail et les discussions informelles, se tenaient dans un premier cercle, un géographe et une démographe (PUD de Remchi), une sociologue (PUD de Sebdou) et moi-même (architecte Zhun). Dans un second cercle, construit à la fois sur des compétences spécifiques et sur une relative distance par rapport à la teinture idéologique du débat de méthode, gravitaient une économiste (PUD de Béni-Saf) et les ingénieurs (Zhun). Enfin, dans le troisième cercle, campaient les tenants d'une maîtrise totale et individualisée des études, soit un géographe (PUD de Ghazaouet) et le directeur par intérim qui lui s'y trouvait sans doute moins par aspiration personnelle que par la méfiance que finissaient par lui témoigner ses collègues.

7. la Mission Technique, les autres entreprises et les administrations

Pour retrouver une certaine clarté dans cet écheveau, j'ai dû en revenir au seul support possible de remémoration, à savoir les dispositions formelles qui réglaient le cadre des relations entre les différents opérateurs officiellement chargés de la production du cadre bâti. Ce détour par les procédures de réalisation et d'instruction des dossiers de PUD et de Zhun a permis à la fois de présenter l'ensemble des acteurs reconnus et mandatés par l'Etat pour agir sur l'espace urbain et de présenter au plus près le contexte du travail de conception. A l'occasion de la description de la Cadat, de sa Mission Technique de Tlemcen, de la planification (spatiale et économique), sont également apparues les interventions d'une multitude d'organisations (entreprises et

administrations). Elles formaient l'environnement organisationnel de la production du bureau d'études.

Cependant, ce n'est qu'en fin du parcours, à la livraison des deux derniers dossiers que j'ai pu me faire une idée plus précise sur nos commanditaires : idée sur la demande et sur leur rôle dans le contrôle de la production. En quelque sorte, naviguant à vue, les trois quarts des projets auxquels j'ai pu participer, ont été conçus avec ce que j'imaginais être la demande, m'inspirant de ce que m'apprenaient les collègues de la Mission Technique, et de ce que je pouvais grappiller dans mes lectures d'alors (notamment : F. Benatia, 1978, 1980 ; D. Benamrane, 1980 ; T. Guerroudj, a_1 & $a_2$1980). Ce qui n'a pas été sans surprise.

En manière de récapitulatif, suit une liste raisonnée qui permet d'identifier les organismes et entreprises de l'environnement immédiat de la Mission Technique. Elle est établie à partir de l'expérience de Zhun à Tlemcen, mais elle reste valable pour l'ensemble des opérations d'urbanisme, dans la mesure où, dans tous les cas, l'action sur n'importe quel point du territoire pouvait difficilement les ignorer, tant leur pratique pouvait contraindre, d'une manière ou d'une autre, les prévisions d'occupation des sols dont il nous revenait de faire appliquer la règle (*cf. infra*, schéma 21 p. 249).

les administrations (wilaya, APC, DUCH-SDU, DIB, DPAT)

le wali l'Assemblée **la wilaya**	—par la wilaya transitaient toutes les décisions et tous les arbitrages au profit de l'intérêt général et des collectivités locales (répartition des programmes, décision d'affectation des investissements nationaux, approbation des dossiers d'études, décision de réalisation et suivi administratif des opérations d'urbanisme et de construction) ; —la wilaya assurait aussi des missions de maîtrise d'œuvre (architecturale surtout) et de réalisation, via ses services techniques et les entreprises de wilaya sous la tutelle de l'Assemblée Populaire de Wilaya (APW).
le président de l'APC l'Assemblée **l'APC**	—la commune est à la fois commanditaire formel en urbanisme (PUD) et gestionnaire de fonds publics (assurant donc des missions de maîtrise d'ouvrage) pour un ensemble d'équipements : groupes scolaires du premier cycle, équipements socio-culturels (du cinéma à la Maison de la Culture en passant par les équipements sportifs), les infrastructures (réseau routier communal, les voiries urbaines des Zhun, etc.) ; —selon l'importance de la commune et le développement de ses services techniques, elle pouvait intervenir également comme maître d'œuvre et entreprise de réalisation dans les opérations de construction, via les entreprises communales.
le DUCH **la DUCH**	—la Direction de l'Urbanisme de la Construction et de l'Habitat représente le ministère (MUCH) au niveau de la wilaya ; —par l'intermédiaire de ses sous-directions de la Construction, de l'Habitat et, en ce qui concernait la Mission Technique, la Sous-Direction de l'Urbanisme (SDU) assurait les missions de maîtrise d'ouvrage déléguées pour le compte des APC, voire de la wilaya ; —elle assurait la coordination des différents intervenants en centralisant, au travers des différentes «conférences entre services techniques», l'ensemble des avis et recommandations ; —elle assurait le contrôle et le suivi technique et administratif des études (instruction des permis de construire, des permis de lotir, etc.).
le DIB **la DIB**	—la Direction des Infrastructures de Base permettait d'intégrer et de coordonner au niveau des PUD, l'ensemble des grands travaux d'infrastructures programmés et financés au niveau national (axes routiers, ouvrages d'art, aéroports, ports, AEP, station d'épuration, etc.) ; —elle assurait le suivi technique des travaux de viabilisation des Zhun ; —elle pouvait également assurer le suivi du chantier s'il n'était pas attribué à la Cadat.
la DPAT	—depuis la création du ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, la Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (DPAT) monopolisait toute l'information statistique démo-économique ; —elle assurait le contrôle des travaux d'aménagement et leur cohérence avec l'aménagement du territoire régional et national ; —innovation du premier Plan Quinquennal, elle n'était pas opérationnelle dans toutes ses prérogatives en 1981.

les missions de maîtrise d'œuvre (BEREG, ETAU et les autres)

BEREG	—le Bureau d'Etudes, de Réalisation et d'Engineering Général était le bureau d'études techniques de l'Entreprise Socialiste de Développement de la Construction (ES-DNC) ; —il assurait la maîtrise d'œuvre architecturale des programmes de logements financés par l'Etat sur l'ensemble du territoire de la wilaya de Tlemcen ; —il partageait cette activité avec les entreprises de wilaya (SOTRAWIT) et avec des bureaux d'études étrangers ; —la Mission Technique était sporadiquement en contact —et surtout en conflit— avec le BEREG dans les opérations de Zhun ; —enfin, il se limitait, comme du reste une bonne partie des bureaux d'études ayant compétence en matière de maîtrise d'œuvre architecturale (y compris étrangers), à l'adaptation des constructions types imposées par l'entreprise de réalisation (dont il n'était qu'une unité par ailleurs), procédé industriel oblige, aux conditions d'implantation sur le terrain. Le BEREG se justifiait de ces pratiques par les substantielles économies d'études et par les gains de temps ainsi réalisés.
ETAU	—le Bureau d'Etudes Techniques d'Architecture et d'Urbanisme représenté à Tlemcen était animé par une équipe de coopérants italiens ; —il intervenait dans la conception des grands équipements de la wilaya (en 1980, la transformation de l'église de Tlemcen en Nouvelles Galeries Algériennes était sa réalisation en centre-ville).
et les autres	—les bureaux d'études chargés de la conception de différents équipements (publics, privés et étrangers) ; —les bureaux d'études privés (algériens) qui intervenaient principalement sur la viabilisation des lotissements résidentiels, sur la conception des mosquées et enfin sur la conception de l'habitat individuel.

missions de maîtrise d'ouvrage — gestion du patrimoine immobilier (OPCI, ONLF, CNEP, etc.)

OPGI	—ordonnance n°76-93 du 23 octobre 1976 portant attribution des Offices de Promotion et de Gestion Immobilière (OPGI) ; elle se substituait aux anciennes HLM et pour partie à la Compagnie Immobilière Algérienne (CIA), et couvrait l'ensemble du patrimoine locatif, propriété de l'Etat, sur le territoire de la wilaya : «Dans le cadre de sa compétence territoriale et conformément au Plan National de Développement, l'office est chargé principalement de la réalisation des programmes publics d'habitat destinés à la location. A ce titre, l'office assume la charge de la construction de logements de location, collectifs ou individuels et leurs dépendances, ainsi que la réalisation de tous les locaux nécessaires à la vie économique et sociale des groupes de logements construits.» Art. 3, ordonnance n°76-93.
ONLF	—Décret n°80-213 du 13 septembre 1980 portant création de l'Office National du Logement Familial ; —sous tutelle MUCH ; —l'office était chargé «de réaliser toute opération destinée à l'accession à la propriété du logement personnel et familial», de «faire construire des immeubles collectifs ou individuels d'habitation qu'il mettra en vente», d'«acquérir et d'aménager, en ce qui le concerne, les terrains nécessaires» à sa mission.
CNEP	—la Caisse Nationale d'Epargne Populaire finançait les opérations de logements individuels à partir de l'épargne et de souscription des candidats à l'accession à la propriété.
les CI	—Ordonnance n°76-92 du 23 octobre 1976 portant création des Coopératives Immobilières ; —les coopératives immobilières constituaient dans leur principe le cadre juridique de l'investissement immobilier, du droit ouvert à «tout chef de famille de posséder en toute propriété le logement personnel et familial». Il s'agissait de sociétés civiles à personnel et capital variable ayant pour but essentiel de promouvoir l'accession à la propriété de logement familial : «Les coopératives immobilières sont destinées aux catégories sociales favorisées et aux anciens moudjahidines. Ce système tente de canaliser les investissements privés et a pour tâche d'inciter à l'épargne notamment par la présence de la CNEP dans le financement. Le type de construction réalisée est à inclure dans le type «villa». R. Bekkar, 1982, p.12.
et d'autres encore	—le ministère de l'Industrie dont une des directions gérait les logements réservés aux cadres des entreprises et aux personnels de l'Assistance Technique ; —le ministère de l'Intérieur, ceux de la Défense, de l'Education Nationale, etc., les administrations, la wilaya, etc., possédaient leur propre office immobilier chargé de la gestion et de la construction du parc de logements et des équipements nécessaires à leurs personnels et activités ; —l'ensemble des ministères chargés de la réalisation des équipements programmés dans les Zhun et sur la wilaya ; —les collectivités locales secondées par les administrations (DUCH-services techniques de la wilaya et DIB) ; —des opérateurs privés, presque exclusivement pour la construction des mosquées, gérant les fonds collectés auprès de la population et les dons divers.

les entreprises de réalisation (logements et équipements)	—les entreprises nationales du secteur BTP ; —les entreprises de wilaya et communales ; voire, des activités bâtiments d'entreprises nationales ; —les entreprises du secteur privé (nationales et étrangères).

En fait, les distinctions entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprise de réalisation n'étaient pas toujours pertinentes, notamment pour les opérations de logements financées par l'Etat : ces missions pouvaient relever d'un opérateur unique (notamment le MUCH) à travers les organismes et les entreprises sous sa tutelle.

Les organismes, tels que la CNEP, ou encore les coopératives immobilières et généralement les commanditaires privés, conservaient, en matière de maîtrise d'ouvrage, des prérogatives relativement «classiques» (mise en relation par un «investisseur» d'un maître d'œuvre «indépendant» et des entreprises de réalisation en vue de la production d'un objet dont il assure le financement).

Dans certaines conditions, la commande en équipement de grande importance pouvait réintroduire cette séparation des rôles, dans la mesure où le prestige valait bien des dépenses en études et des garanties d'exécution qui amenaient à une séparation des responsabilités entre commanditaire, bureau d'études d'architecture, bureau d'études techniques et réalisation ; séparation facilitée par le recours aux appels d'offre internationaux et aux meilleurs maîtres d'œuvre du moment : Oscar Niemeyer pour l'université de Constantine, plus tard Kenzo Tange pour l'université des Sciences et des Technologies d'Oran, Ricardo Bofill, conseiller à la Présidence pour des opérations d'aménagement urbain et bien d'autres encore, que les architectes algériens, écartés des concours internationaux, appelaient, selon, les «stars» ou les «vedettes».

En revanche, la situation des organismes publics gestionnaires du parc de logements financés par l'Etat était plus compliquée. Ainsi de l'OPGI ou de l'ONLF qui intervenaient comme maître d'ouvrage. Mais la commande, par le biais des lignes budgétaires et des inscriptions des opérations à la nomenclature des Plans, ne faisait qu'y transiter. Le rôle de l'OPGI et de l'ONLF dans la production architecturale et dans la réalisation était quasiment nulle. Ces deux offices étaient, par la force des choses, gestionnaires des logements qui leur étaient attribués par la wilaya. Les opérations de logements étaient programmées globalement par les services de la planification au niveau national en fonction d'un état estimatif des forces productives dans ce sous-secteur des BTP et des enveloppes budgétaires consenties par l'Etat au chapitre «biens de consommation de première nécessité». Ces programmes étaient par la suite répartis en quota pour chaque wilaya en proportion des besoins exprimés par celle-ci. Le rééquilibrage des disparités éventuelles était assuré par des programmes spéciaux. Après quoi, chaque wilaya répartissait ces différents quotas au profit des communes. Une fois affectés, ces programmes, financés par l'Etat, étaient divisés en lots et répartis entre les organismes gestionnaires en proportion de leurs besoins recensés. Il revenait justement aux opérations de Zhun de localiser l'implantation de ces opérations et de désigner les attributaires des «Ilots» : Ilot D_{HC}, «x» logements attribués à l'OPGI, Ilot M_{HC}, «y» logements attribués à l'Industrie, etc. La réalisation en était confiée aux

entreprises nationales et aux entreprises de wilaya selon leur plan de charge fixé sur la période du Plan ; le reste étant confié aux entreprises privées ou aux entreprises étrangères après concours d'appel d'offre.

Les organismes attributaires ne contrôlaient ni le nombre de logements neufs qui venait augmenter leur patrimoine, ni leur qualité —laquelle était du ressort de l'entreprise de réalisation et contrôlée par le CTC (Contrôle Technique de la Construction sous tutelle du MUCH). Les décisions sur la typologie et sur les Plans de cellules leur échappaient totalement —elles étaient du ressort du couple bureau d'études techniques / entreprise. Enfin, la répartition selon les catégories de logement par nombre de pièces habitables (logement type I, II, III, IV, V et plus) était rigoureusement établie par une note ministérielle s'appuyant sur les résultats du RGPH de 1966 donnant un taux d'occupation par logement de 6 ; taux d'occupation qui devait être maintenu et sur lequel étaient fondés les calculs des besoins en logements et qui avantageaient donc notablement la production des logements de trois pièces (85% de la production de logements selon la norme imposée par les décrets MTPC, n°75-67 et 75-110 du 26 novembre 1975). Un organisme comme l'OPGI était totalement soumis à la «politique» d'attribution locale de la wilaya et ne contrôlait que très superficiellement l'attribution des logements (c'est là une observation). Le montant des loyers et des charges, normalisé (politique nationale des loyers, RADP-MHC, 1977, *notes relatives à l'habitat*) lui échappait complètement, mais en revanche sa gestion était confrontée aux coûts réels.

En matière d'urbanisme, l'article 156 du code communal ne faisait que définir le cadre formel de la commande. C'était, en effet, par le biais de l'élargissement de l'Assemblée Populaire Communale aux services techniques (APCE), que la commune déléguait ses missions de maîtrise d'ouvrage. Elles étaient assumées, de fait, par la DUCH, seule administration ayant compétence technique en matière d'urbanisme, d'architecture et de construction. Au plan local, la DUCH assurait donc le contrôle technique des études pour le compte des collectivités locales et l'instruction administrative des dossiers en tant que représentation du ministère chargé de l'Urbanisme. La wilaya, tutelle des daïrate et des communes, assurait, d'une part le financement des programmes d'urbanisme (affectation des investissements nationaux sur son territoire —PWD) et, en dernier ressort, la décision sur *l'aménagement* qu'elle partageait formellement avec le ministère chargé de l'Urbanisme.

Ainsi, la commande d'urbanisme était directement contrôlée par l'administration de l'Etat, l'APC n'ayant d'autres ressources que de donner son avis par une succession de procès-verbaux exigés formellement tout le long des procédures d'approbation et d'instruction administrative des dossiers. Quant aux citoyens algériens, leur avis était sollicité exclusivement dans le cadre des enquêtes d'utilité publique dont l'objet était la constitution des réserves foncières ou, dans le cas des Zhun, les procédures d'expropriation.

La maîtrise d'œuvre en urbanisme était assurée sans une concurrence réelle, par la Cadat. L'ECOTEC n'avait pas encore d'agence sur Tlemcen et les entreprises de la wilaya avaient, pour les plus importantes, réduit leur activité aux études techniques nécessaires à la construction (équipements, logements). Les bureaux d'études privés étaient surtout cantonnés aux études d'architecture, d'aménagement et de viabilisation des lotissements résidentiels.

Les procédures de Zhun, contrairement d'ailleurs à celles des zones industrielles n'incluent pas l'ensemble du processus d'aménagement (T. Guerroudj, $a_2$1980, p. 56). Ce processus, pour les zones industrielles, relevait d'un seul opérateur : la Cadat, établissement public, qui était à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre (de ce fait, opérateur unique pour tout ce qui relevait des infrastructures) et qui plus est, possédait la maîtrise des opérations foncières (*ibid.*, p. 56). Dans le cas des procédures de Zhun, la situation était extrêmement différente :

-la Cadat assurait la maîtrise d'œuvre en urbanisme ;

-la maîtrise d'œuvre architecturale était assurée par plusieurs intervenants : le BEREG, les bureaux d'études privés ; on trouvait également des bureaux d'études étrangers qui sous-traitaient la réalisation de programmes de logements ; les bureaux d'études des ministères (ou sous-traitants) concernés par les équipements programmés ;

-les organismes tels que la Sonelgaz ou les PTT, assuraient à la fois des missions de maîtrise d'œuvre et des missions de maîtrise d'ouvrage pour leurs réseaux ;

-l'OPGI, l'ONLF et les directions chargées du logement de différents ministères (Industrie, Université, Education Nationale, etc.) ;

-les APC et les différents ministères et leur représentation de wilaya qui assuraient des missions de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des équipements ;

-un ensemble de maîtres d'ouvrage disséminés assurant la commande «privée», tels que les coopératives immobilières, la CNEP (Caisse Nationale d'Epargne Populaire), ou encore les investisseurs privés construisant un «logement familial» selon la nomenclature administrative et une «villa» selon la vulgate ;

-enfin, assurant la coordination, le suivi administratif des opérations et des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée, la Direction des Infrastructures de Base de la wilaya (DIB) et la Direction de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat de la wilaya (DUCH).

Qu'il s'agisse des PUD ou des Zhun, ces deux organismes administratifs (DIB et DUCH) étaient des pivots ou des relais par lesquels s'établissaient les contacts entre la Mission Technique et les différents opérateurs intervenant dans la production du cadre bâti. Ces contacts, comme nous le verrons, étaient très ponctuels et extrêmement formalisés dans un rituel de réunions au cours desquelles l'essentiel, pour chaque acteur, était de ne pas porter la responsabilité des retards de réalisation des programmes.

Ainsi se boucle cette longue visite guidée des contextes et durées dans lesquels se trouvait produit un ensemble de documents qui avait pour objet d'instruire le «cadre de vie» de quelques milliers d'habitants qui n'étaient jamais nos interlocuteurs valables. Les interlocuteurs effectifs étaient, pour nous, à la Mission Technique : la Sous-Direction de l'Urbanisme (SDU) représentant les services centraux de la DUCH et l'«exécutif de wilaya» pour l'approbation locale de chaque dossier ; soit au total un seul maître d'ouvrage —interlocuteur valable—, la DUCH. Cependant, les relations wilaya / DUCH / organismes commanditaires / bureaux d'études / entreprises, n'étaient pas une stricte reproduction du niveau national gouvernement / MUCH / autres ministères / DG des bureaux d'études / DG des entreprises nationales, même si les similitudes sont souvent fortes (notamment du point de vue de l'organigramme ici décrit (*cf.* schéma 21). L'échelon local était peut-être même le niveau de moindre communication entre ces différents opérateurs, y compris lorsque ceux-ci étaient placés sous la même tutelle ministérielle. Les contentieux se réglaient «en haut» après avoir remonté toute la filière : les relations de la Mission

Technique avec son ministère de tutelle ne transitaient pas par la DUCH. Elles restaient lointaines étant l'exclusive de la direction générale —plus rarement de la direction régionale ou du directeur de la Mission Technique. Le contrôle de la Mission Technique était du ressort de sa direction régionale et plus indirectement de sa direction générale, lesquelles, d'ailleurs avaient à leur charge de traiter les éventuels contentieux qui pouvaient opposer la Mission aux wilayate, voire aux DUCH. Autrement dit, la Mission Technique ne recevait d'ordre que de ses directions et, au pire, du wali lui-même, représentant direct du gouvernement et donc incontournable, même si ses décisions pouvaient être contestées.

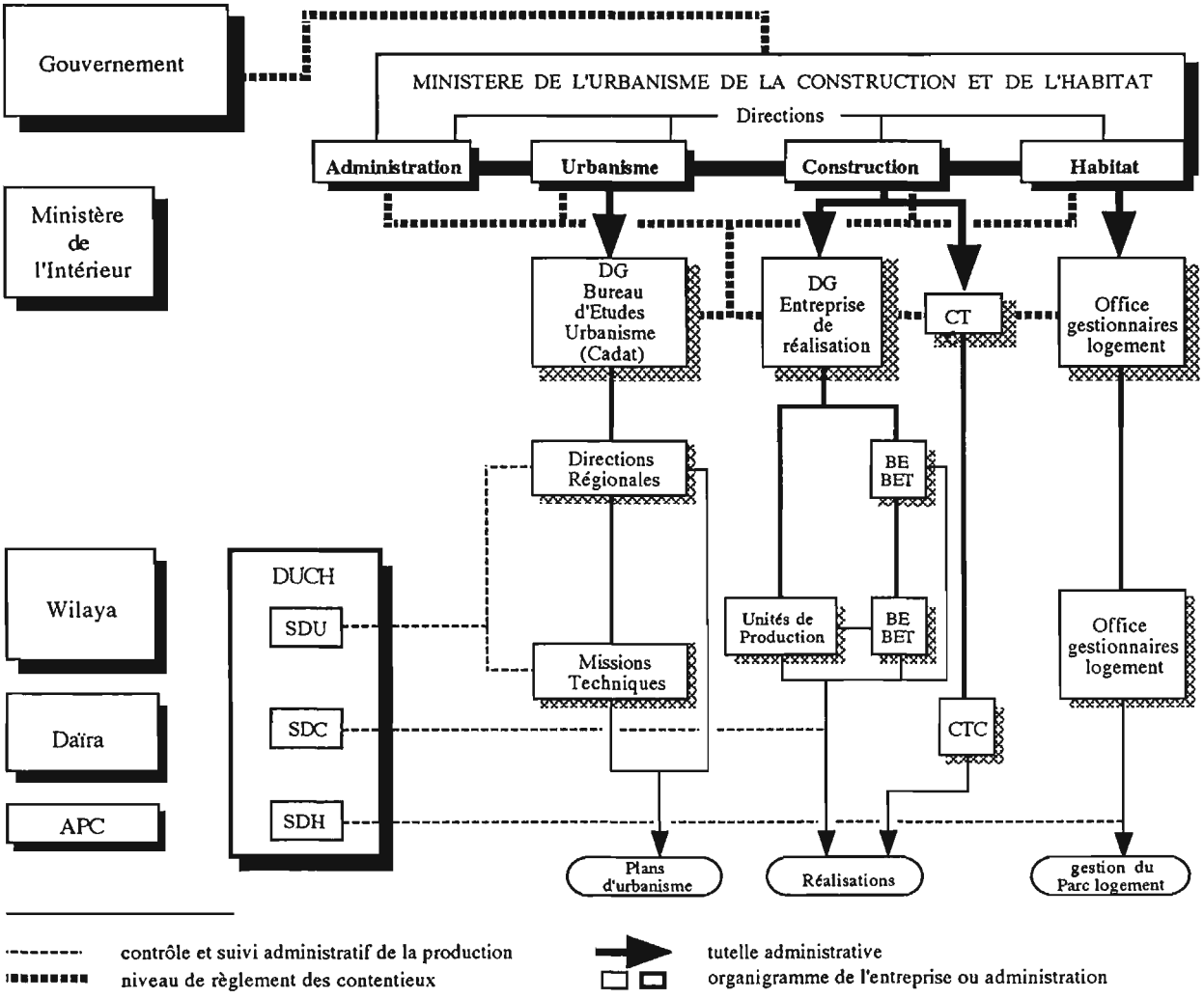

schéma 21 — environnement organisationnel de la Mission Technique

Cet ensemble serait comparable à un arbre. Pour filer la métaphore, le gouvernement, l'administration centrale du MUCH, les directions générales des entreprises de réalisation et des bureaux d'études formeraient comme un tronc où se rattacheraient, comme autant de branches, la wilaya, l'administration décentralisée du ministère (la DUCH), les unités des entreprises de réalisation (BEREG) et les délégations locales des bureaux d'études (ECOTEC, Cadat, ETAU) : localement, si chaque branche s'alimentait de la même sève, rien ne les reliait directement entre elles.

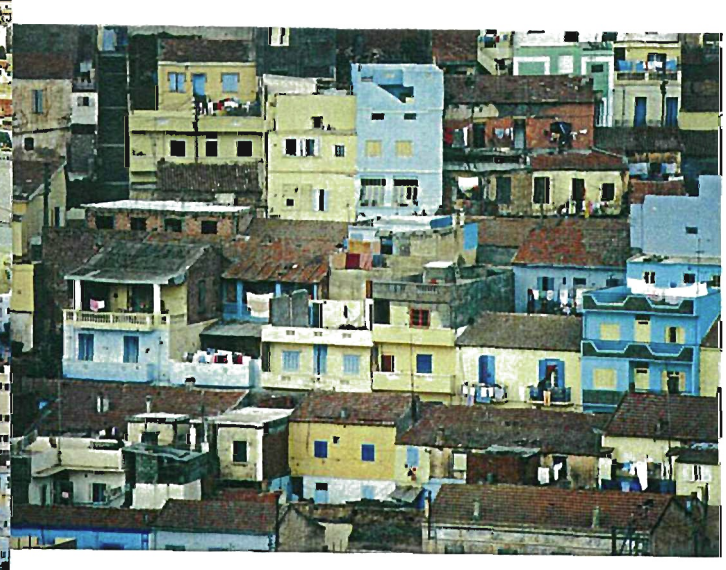

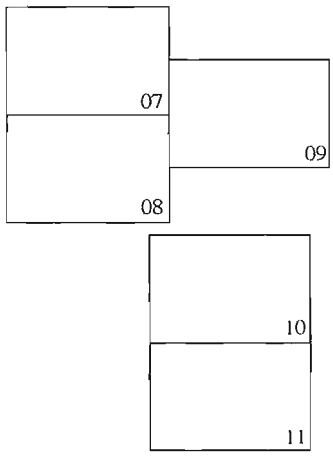

fig. 07 — Béni-Saf, ville coloniale vers 1965 (photo SNED)

fig. 08 — Béni-Saf, centre-ville colonial en 1986 (photo, Sylvie Juliers)

fig. 09 — Bénif-Saf, habitat en bande, en 1986 (photo, Sylvie Juliers)

fig. 10 — Tlemcen, Boudghène en 1986 (archives personnelles)

fig. 11 — Tlemcen, détail Boudghène en 1986 (archives personnelles)

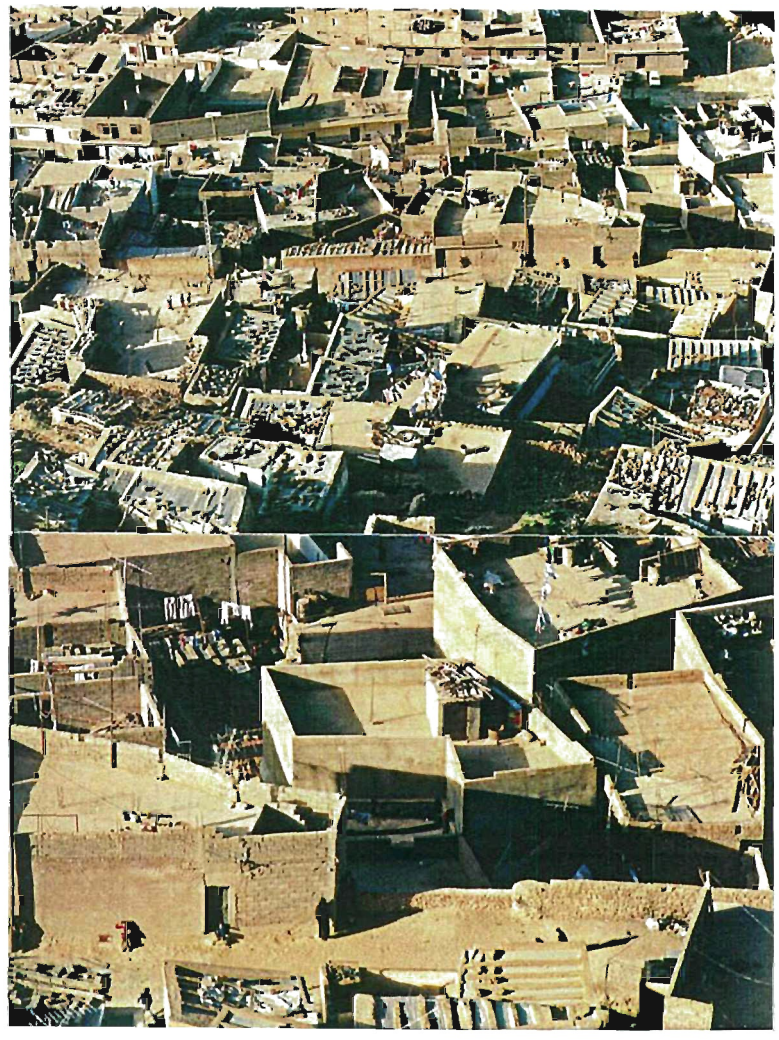

.VII.

faiseur de Zhun

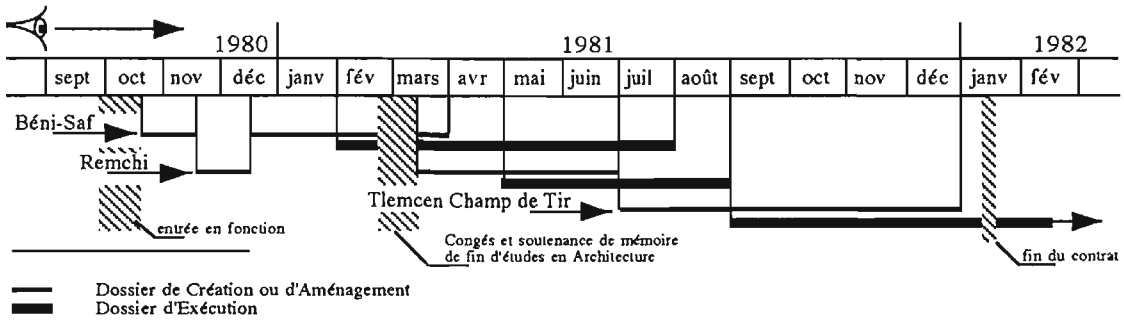

schéma 22 — temps de la chronique VII

1. premiers principes connus

Les études d'aménagement de Zhun intéressaient deux périmètres : l'un, le *périmètre d'urbanisation,* définissait les limites du nouveau quartier ; l'autre, le *périmètre d'étude,* englobait les quartiers voisins, voire, selon son étendue, l'agglomération tout entière. Ces deux périmètres définissaient les objets étudiés dans un dossier de Zhun. Le premier donnait les limites du travail d'aménagement, le second, les principes de ce travail. L'objectif explicite de la prise en compte de l'environnement urbain de la Zhun était d'éviter la création *ex nihilo* de quartiers qui feraient de la

périphérie urbaine, une extension «dortoir» de la ville. Dès les premiers stades du travail de conception, il fallait «programmer» les relations Zhun-environnement urbain en se référant à l'utilisation des *équipements* (*cf.* annexe II).

Les équipements de «première nécessité» ou «d'accompagnement du logement» ou encore «équipements résidentiels» devaient être usés par les habitants de la zone selon une relation de nécessité et de proximité. Une seconde catégorie d'équipements, dits aussi «équipements collectifs de grande envergure», intéressait des *aires* de fréquentation plus larges (*cf.* notes 37) : l'équipement ainsi désigné était réputé plus ou moins attractif, compte tenu à la fois de sa fonction et de son gabarit (ex. : pour les équipements de santé, toute la différence entre un hôpital, un centre hospitalo-universitaire et une salle de soins).

La lutte contre les disparités sociales et la ségrégation spatiale des populations urbanisées était l'idée-clef, sous-jacente à cette classification et à l'importance qui lui était accordée dans la méthode de conception des Zhun. Cependant, elle n'était pas sans préoccupation économique, dans la mesure où était tentée une *rationalisation* de la répartition des équipements dans un ensemble régional d'agglomérations, voire selon l'échelle, dans l'armature urbaine tout entière (ex. : centre hospitalo-universitaire régional, hôpital de wilaya et hôpital de daïra) ; cette rationalisation devait servir à éviter les gaspillages et à anticiper sur la démesure des ambitions des responsables locaux.

L'analyse des déficits en équipements dans le périmètre d'étude, faite en principe au stade du PUD, devait être reprise et actualisée dans chaque dossier de création pour justifier les partis d'aménagement retenus. L'aménagement d'une Zhun devait donc satisfaire deux programmes d'équipements distincts :

-le programme d'équipements collectifs «de grande envergure» qui pouvaient être implantés sur la Zhun selon les besoins évalués pour satisfaire la population de la commune, de la daïra, voire de la wilaya. La programmation de ces équipements et leur localisation sur la Zhun revenaient au PUD et dépendaient des programmes sectoriels d'investissements nationaux ou de la wilaya ;

-le programme d'équipement d'«accompagnement aux logements» devant répondre aux «besoins de première nécessité» des futurs habitants (commerces alimentaires, administration, etc. —*cf.* annexe II). Les *grilles d'équipement* permettaient de les prévoir en fonction du nombre d'habitants prévu, calculé, lui, sur la base des programmes de logements affectés à la Zhun.

Le programme de logement relevait, quant à lui, de plusieurs sortes de commandes :

-une commande générale, à savoir les *programmes approuvés* représentant la répartition dans les différentes communes des dotations en logements de la wilaya par les différents Plans Nationaux et les différents Programmes Spéciaux de Développement ;

notes 37 — *«organiser la ville»*

«L'organisation de la ville, et notamment l'utilisation rationnelle des infrastructures de transport, suppose une répartition des équipements en fonction de la population qu'ils desservent.
Dans la pratique, on a distingué trois seuils de concentration urbaine qui conditionnent l'apparition d'équipements nouveaux :
1) -les équipements liés à l'activité quotidienne : ils desservent une «unité de voisinage» de 600 logements environ (3 500-5 000 habitants).
2) -les équipements d'utilisation hebdomadaire ou mensuelle, ou drainant une plus forte population : ils desservent une population de 30 000 habitants environ ; dans une grande ville, ces 30 000 habitants constituent un quartier ; ailleurs, ils constituent la ville ou même toute la campagne environnante.
3) -les grands équipements (hôpitaux de daïra, de wilaya, centres universitaires, etc.) desservent une population beaucoup plus importante ; leur programmation nécessite à chaque fois une étude particulière. Des normes peuvent toutefois être mises au point pour certains d'entre eux.» Cadat, 1978, *Programmation et Normalisation des équipements, 1ère approche*, pp. 4-5.

-les lots de logements affectés aux différents «gestionnaires» de parcs de logements financés sur des fonds publics (OPGI, ONLF, CNEP, les différents ministères et les administrations) réalisés sur la commune concernée par l'opération de Zhun. Cette *commande* donnait lieu à une *situation des besoins exprimés* obligatoirement répartis sur le terrain de la Zhun (le plus souvent dans les tranches de travaux à court terme).

Ces *commandes* permettaient d'établir un programme minimum, auquel s'ajoutait la *capacité d'accueil du site* de la Zhun. Celle-ci était calculée au prorata de la surface réservée aux logements, selon les densités affectées aux trois typologies administratives :

-45 logements / ha pour les *collectifs ;*

-25 à 30 logements / ha pour les *semi-collectifs* ou *collectifs aérés ;*

-moins de 30 logements / ha pour l'*individuel.*

Si la capacité d'accueil était supérieure aux commandes, elle permettait d'affecter des parcelles aux programmes à venir. Le calcul des équipements résidentiels et des infrastructures se faisait sur la base de la capacité d'accueil (base de contrainte maximale).

L'implantation des programmes d'équipements-logements dépendait ensuite de la capacité de la Zhun, laquelle permettait de définir une hiérarchisation des espaces en sous-espaces emboîtés : les unités de voisinage dans le quartier, les quartiers formant l'agglomération. Cette hiérarchie des espaces d'une agglomération intervenait directement à la fois dans la programmation des équipements et dans leur implantation.

Ainsi, une unité de voisinage devenait une sorte d'unité insécable de la Zhun :

> «[...] l'unité de base de la structuration de l'habitat urbain. Elle est dotée de tous les équipements nécessaires pour satisfaire les besoins quotidiens ; habitat, approvisionnement en denrées de première nécessité, soins médicaux, éducation scolaire jusqu'à l'âge de 12 ans, aires de détente.
>
> L'unité de voisinage constitue le lieu où se développent les contacts sociaux. La circulation intérieure de l'unité de voisinage est principalement piétonnière. Le parcours moyen dans l'unité de voisinage est de l'ordre de cinq minutes pour un enfant de 10 ans (200 mètres) avec un maximum de 350 mètres. [...].
>
> Compte-tenu des termes actuels des relations population/habitat [TOP et TOL], l'unité de voisinage comprend en moyenne 600 logements soit, 3 600 à 3 800 habitants.» Cadat, 1978, p. 14.

A cette unité insécable correspondaient les «équipements structurants répondant aux besoins» de sa population : 1 Ecole Fondamentale Elémentaire (EFE) —6-12 ans—, 1 Plateau d'Education Physique et Sportive (PEPS), 1 salle de consultation, des commerces de première nécessité et :

> «[...] dans les limites des ratios énoncés (grille d'équipement normalisée), le projet spatial comprend en outre : des crèches et des écoles maternelles, des aires de jeux spécifiques» *ibid.*, p. 15.

Cette unité représentait environ 11 ha, dont 8,16 ha réservés à l'habitat, 1,4 ha aux équipements et 1 ha à la voirie. La somme de huit unités de voisinage correspondait à un quartier lequel, en plus des équipements de chacune des unités de voisinage, devait satisfaire en équipement une population comprise entre 28 000 et 30 000 habitants (*cf.* annexe II).

Enfin, à partir des programmes logements-équipements, il était possible de programmer les infrastructures nécessaires à la viabilisation de la Zhun. Les voiries, support des autres réseaux (AEP, téléphone, électricité et gaz) étaient hiérarchisées, selon les normes techniques en vigueur, en trois niveaux :

-les *voiries primaires* alimentaient la Zhun à partir de la connexion aux infrastructures existantes (desserte de la Zhun) ;

-les *voiries secondaires* assuraient la circulation interne dans la zone ;
-les *voiries tertiaires* assuraient l'accès aux immeubles d'habitation, aux parcs de stationnement et aux équipements ;
-à ces trois niveaux, il faut ajouter les *cheminements piétonniers* qui assuraient les relations habitat, équipements, services et transports collectifs.

Il était vivement recommandé, pour des raisons de sécurité, de prévoir les voiries primaires sur les limites extérieures de la Zhun. Elles devaient suivre, autant que faire se peut, le périmètre d'urbanisation ; ainsi dessinées en boucle, elles permettaient de dissocier les fortes circulations automobiles des circulations des piétons. Il m'avait été précisé que les Plans ne respectant pas cette consigne, «passaient difficilement».

Ce fut là, la première et dernière leçon d'initiation aux Zhun, reçue à la Mission Technique, le jour où j'ouvris mon premier dossier : dossier d'aménagement de la Zhun de Béni-Saf.

2. aménagement de la Zhun de Béni-Saf

Béni-Saf, chef-lieu de daïra, est une ville côtière construite à l'intersection de trois petites vallées profondes (Hamara, Saf-Saf et Bou Kourdane) qui se rejoignent sur un méplat en retrait par rapport au littoral et dans le prolongement duquel est construit le port réservé, pour l'essentiel, aux activités de pêche et au cabotage.

tableau 11 — *Bénif-Saf, populations*

	Total		Agglomération Chef-lieu		Agglomération secondaire		Zones éparses	
	population	*%*	*population*	*%*	*population*	*%*	*population*	*%*
Commune	30 736	100	23 764	77,3	3 889	12,7	3 083	10,9
Daïra	54 004	100	27 326	50,6	5 288	9,8	21 390	39,6
Estimation pour la Zhun		1 630 logements soit 9 780 habitants						

sources : exploitation Cadat RGPH 1977, MPAT-ONS, 1984, *Armature urbaine wilaya de Tlemcen.*

La ville dut son essor, durant la colonisation, à la découverte puis à l'exploitation de gisements de fer dans la région. L'un des sites d'extraction se trouvait sur le méplat et c'est autour de lui et des terrils que s'est développée la ville coloniale, «centre-ville» actuel. Elle s'est ensuite étendue le long des trois vallées, partout où les pentes l'autorisaient et là où la mine ne menaçait pas les terrains d'effondrement. Elle s'était ainsi fragmentée en plusieurs quartiers isolés par le relief, du côté de Lablane, Sagla et plus récemment Sidi Boucif. C'était une agglomération éclatée. Mais là était une autre question qui alimentait les débats autour du Plan d'Urbanisme, alors en cours d'étude (phase III).

En visitant Béni-Saf, j'étais frappé par la diversité des constructions et les contrastes qu'offraient les quartiers.

La ville coloniale avait pris position face à la mine et grandissait en longs rubans superposés de maisons basses. Toutes identiques avec leur toiture à deux pans recouverts de tuiles plates, elles

suivaient les courbes de niveau. Chaque bande était séparée par un vide (des jardins) ou par une rue, composant en gradins, une succession de terrasses et de remblais.

Au milieu de ces bandes, surgissaient quelques immeubles d'habitation, d'administration et de bureaux de trois ou quatre étages. Les gabarits augmentaient à l'approche de la place de la Mairie et du Marché. Les rues courbes et les nombreuses parcelles inoccupées, les remblais et les ruptures dans les typologies des constructions, donnaient l'impression d'un semis de bâtiments, d'un énorme lotissement en cours de réalisation : des morceaux de ville hétéroclites, posés ça et là sur une trame rigide que seuls les alignements laissaient deviner. Les divers réaménagements des maisons, intervenus depuis l'indépendance de l'Algérie, leur rehaussement et leur transformation en villas à toiture-terrasse de un, deux et parfois trois niveaux, le rajout de nouvelles pièces dans le jardin ou la transformation de ces derniers en cour intérieure, accentuaient le sentiment de confusion.

Ce quartier tirait peu parti de la pente ; le thalweg Nord de l'oued Hamara avait été transformé en un énorme escalier, de manière à obtenir des plates-formes horizontales le long des courbes de niveau ; plates-formes nécessaires à la réalisation de constructions habituellement utilisées sur des sols de faible pente. Le relief avait été adapté aux constructions et au parcellaire orthogonal des villes de fondation coloniale. Cette disposition qui était reproduite dans la partie basse du quartier de Lablane, contrastait violemment avec la partie haute et avec le quartier de Sagla. Là, la ville était accrochée à la colline. Les constructeurs avaient composé avec le relief. L'espace était totalement construit, nulle parcelle de terrain n'apparaissait à découvert ; recouvrant la pente et le sommet des collines, ces quartiers et en particulier celui de Sagla, étaient tout en terrasses, escaliers et ruelles abruptes.

Sagla, comme Boudghène à Tlemcen, m'avait frappé. Je voyais là tout le dessin auquel il ne fallait pas que j'échappe ; moins qu'une révélation et sans être un coup de foudre, c'était une évidence. Le quartier de Sagla était le pendant «indigène» de la ville coloniale. Il lui faisait face et j'y voyais un défi. Le quartier était situé sur une étroite bande de terrain limitée, à l'Ouest par la falaise qui surplombait d'une vingtaine de mètres le lotissement balnéaire à l'entrée de la ville, au Nord, par la pente abrupte qui descend sur les installations des unités de conditionnement du poisson, à l'Est par les excavations faites pour les besoins de la mine et utilisées comme décharge pour les ordures de la ville. Le quartier était à peine accessible en automobile. De la même façon qu'à Boudghène, le quartier s'était développé lentement, en dehors de toute norme d'urbanisme et le résultat évoquait immédiatement la médina et, dans ce cas précis à cause du relief, les ksour du Sud-Ouest. L'enchevêtrement des terrasses montrait une homogénéité incomparable parce que, sans monotonie, tout en recomposant infiniment d'identiques volumes cubiques : l'exact contraire de l'habitat en bandes des colons et, cependant, une structure apparente, manifeste, une harmonie perceptible.

Le Plan de la ville coloniale dont la régularité du tracé des plates-formes et des remblais servait l'ambition d'ordre et de «planification», se perdait dans la troisième dimension. La régularité et l'harmonie (si toutefois cette dernière avait été un jour visée) restaient dans les deux dimensions du plan. La répétition d'éléments identiques et identiquement implantés, les accidents topographiques et l'essaimage des constructions annihilaient tout l'ordre du Plan d'origine.

A Sagla, la troisième dimension, le volume, étaient là, incontestables. J'étais ravi par cette impossibilité de le contester et mon sentiment premier et désespérant était, que jamais mon imagination ne serait suffisamment puissante pour reconstituer cette complexité-là, cet ordre de l'encastrement, cet ordonnancement du temps. La dernière maison de Sagla faisait face au dépôt d'ordures, mais cela n'altérait pas l'intelligence du quartier, même quand le vent contraire portait les odeurs âcres des déchets brûlés. Le quartier s'imposait là, bleu, blanc, vert, comme une discrète allusion à la ville de toujours en cet endroit de la terre, ressurgie sur un flanc de coteau, sur une colline oubliée par les hommes de l'art, modeste et humiliée, une réminiscence du passé, une unité de lieu, entre un savoir-faire et un savoir-être. Il suffisait de regarder.

2.1. le parti d'aménagement, le premier «concept»

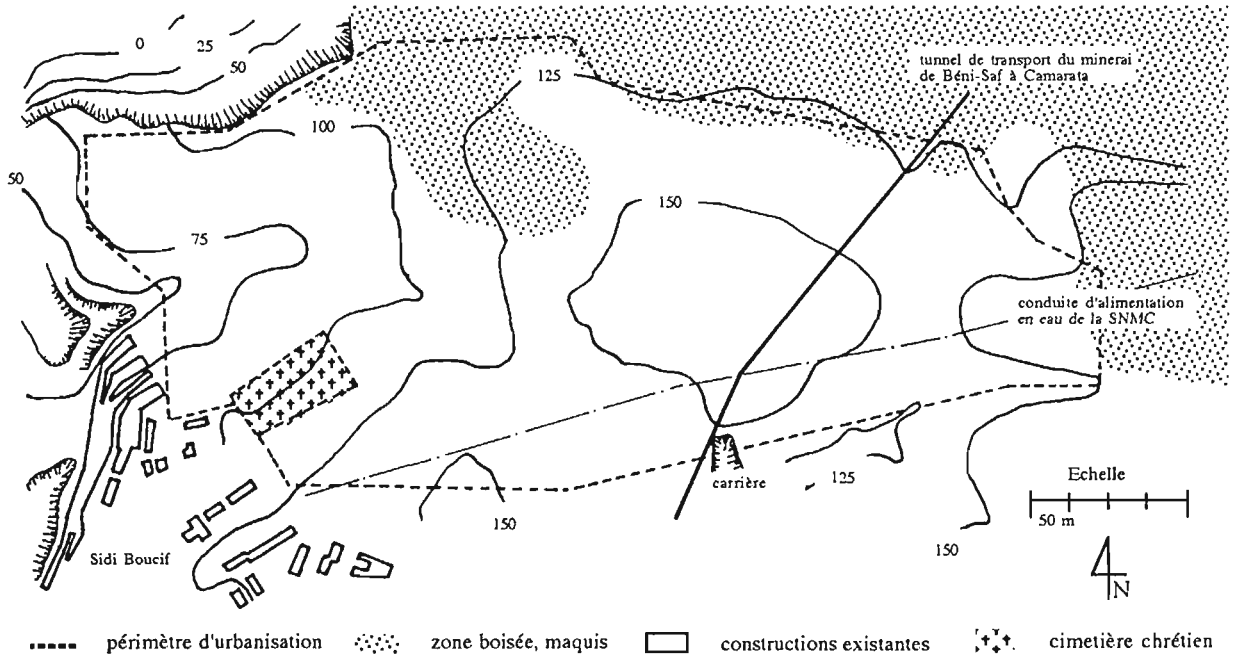

fig. 12 — site de la Zhun de Béni-Saf
(échelle approximative, équidistance des courbes de niveau environ 25m)

Le terrain (*cf. fig.* 12) de la zone, situé à quatre kilomètres au Nord-Est de la ville, était très accidenté. Formé de deux collines aux arrondis amples, il suivait à l'Ouest, à une centaine de mètres —zone de sécurité obligeait— la ligne de falaise surplombant la mer. Il descendait ensuite dans une vallée abrupte au bas de laquelle continuait à s'étendre le quartier de Sidi Boucif, contre le cimetière chrétien que cernait le périmètre d'urbanisation. Au Sud, il suivait la ligne de courbe 125-130 et dominait la vallée de l'oued Hamara descendant vers Béni-Saf mais dont le thalweg Sud cachait la ville à la vue ; à l'Est, il s'arrêtait en bas de la seconde colline, formant une plate-forme à pente légère et étroite qui rejoignait, à trois kilomètres de là, la cimenterie de Béni-Saf. Enfin, au Nord, sur une autre courbe de niveau 125-120, il suivait la crête du thalweg Sud de l'oued Hallouf recouvert de maquis.

C'était une matière de rêve pour promoteur-vendeur de vues «imprenables sur la mer».

En attendant, au pied de la colline, contemplant l'horizon bleu de la mer, j'imaginais une multitude de cubes blancs courant la pente, partant d'un centre au sommet duquel le minaret d'une mosquée,

légèrement décalé vers la droite, signalerait l'emplacement. Il y avait dans cette vision, Sagla pour l'inspiration, la pentapole du M'zab pour l'image, et le village de vacances de Tipasa pour l'idée d'une réalisation moderne.

Deux «mig»[1] surgis du néant et simulant, à une minute de vol de la frontière marocaine, un combat aérien, ainsi que l'épaisse fumée poussiéreuse de la cimenterie voisine, faisaient promesses industrielles d'un monde moderne. La poussière blanchissait l'herbe rase et rare ; le maquis avait à cet endroit des allures de vieillard blanchi trop tôt. Je tournais résolument le dos à la cimenterie. L'image, comme l'instant, avait été aussi fugitive que définitive. Il y avait déjà un chantier sur la zone et j'en profitais pour apprendre ce que signifiait l'explication toujours fournie dans ce cas-là :

»— *... ça ? ... c'est un coup parti ...*»

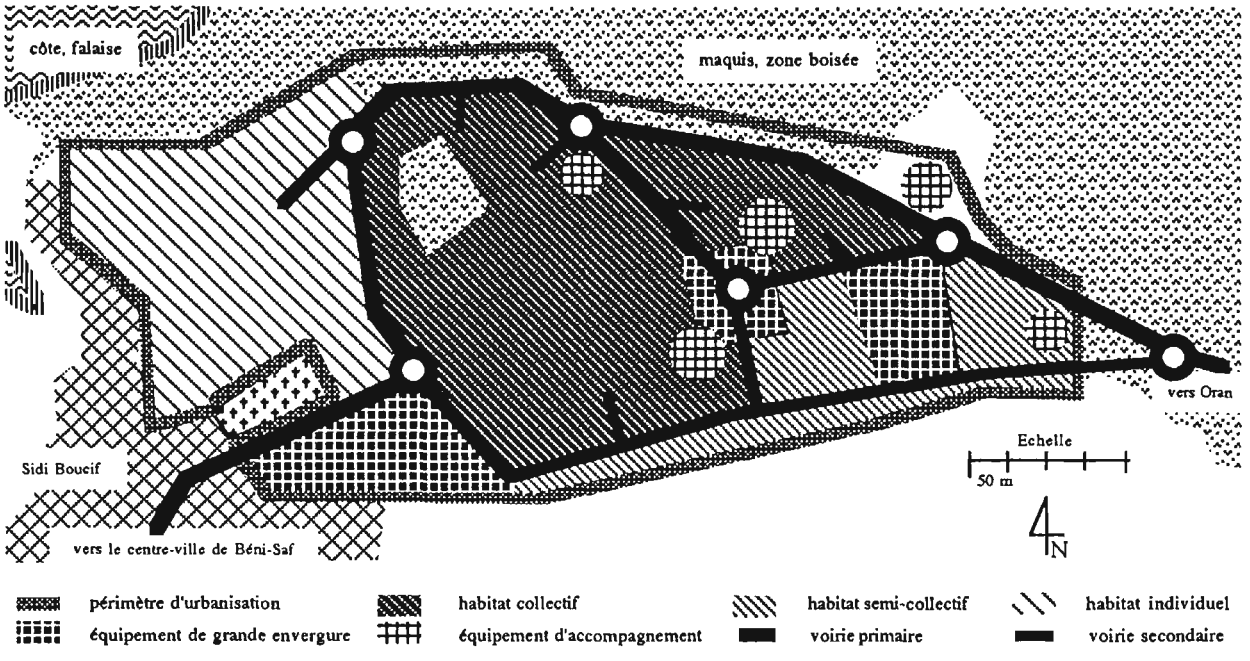

fig. 13 — proposition d'aménagement du dossier de création

Autrement dit, l'administration, maître d'ouvrage de la construction, avait décidé de ne pas attendre l'approbation des dossiers. Il s'agissait d'un Centre de Formation Professionnelle pour Adultes (CFPA), situé comme par hasard sur la seule partie à peu près plane du site. La mission était effectuée également pour le compte du PUD.

J'avais visité toute la commune, emprunté toutes les routes, vu toutes les «agglomérations secondaires» et traversé les «zones éparses». De retour à la Cadat, les fonds de plan avaient désormais une réalité dont j'entreprenais la fiction.

Renseignements pris, je ne pouvais évincer purement et simplement le schéma d'aménagement de l'équipe précédente (*cf. fig.* 13). Il fallait coûte que coûte que les autorités reconnaissent leur choix dans les futurs tracés du dossier d'aménagement. J'étais déçu, puis rassuré quand je me suis

1- «Mig», chasseur bombardier soviétique qui était, ce jour-là, en entraînement dans le ciel de Béni-Saf.

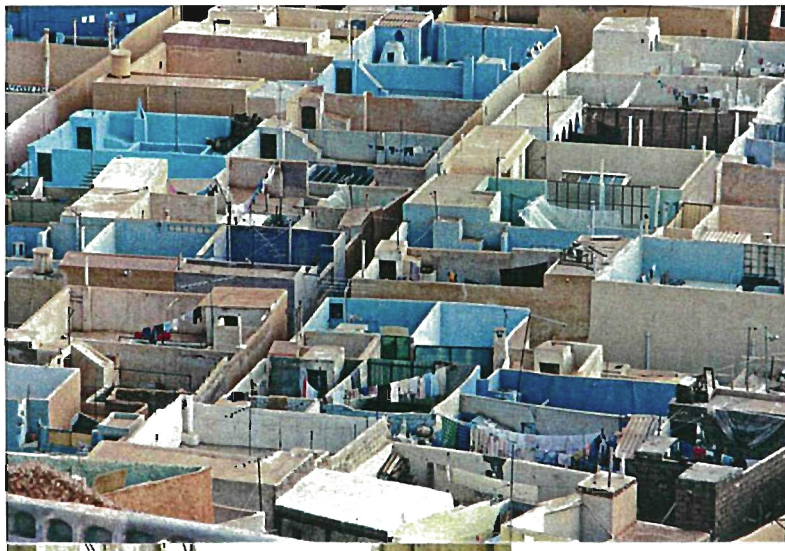

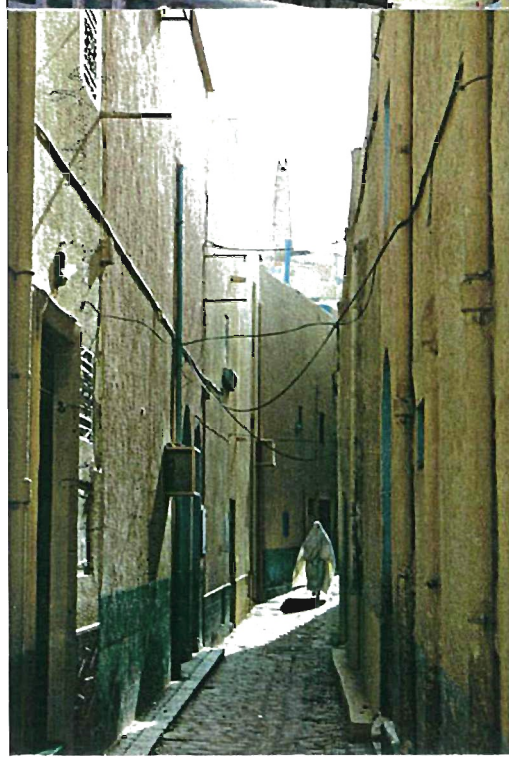

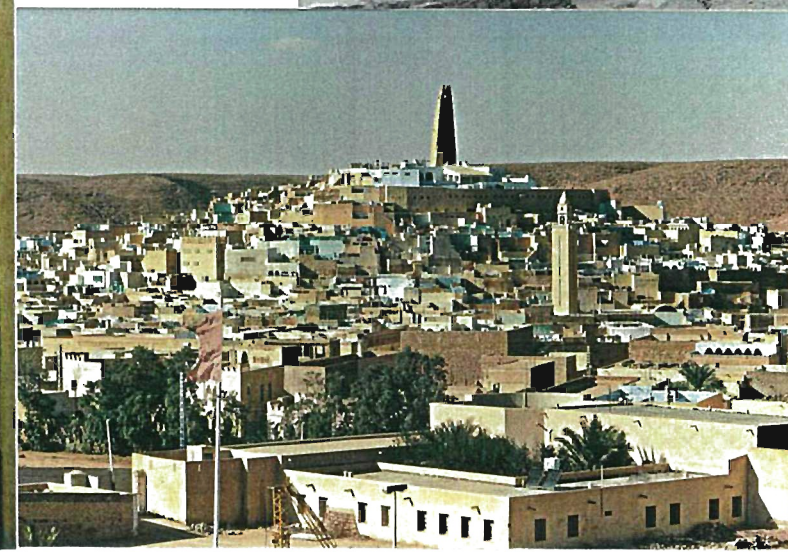

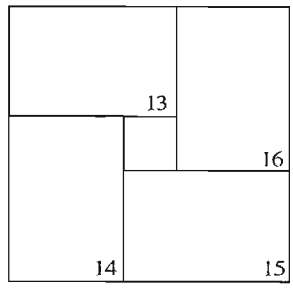

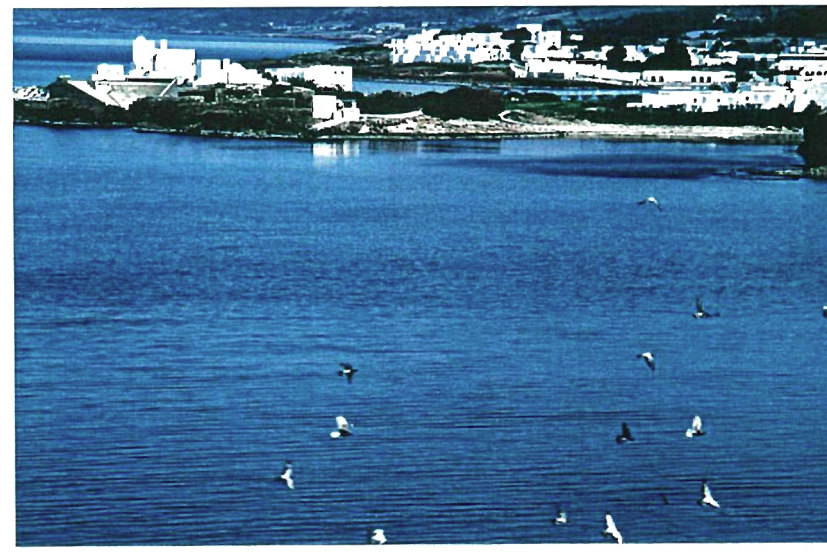

fig. 14 — Pentapole du M'Zab, Beni Isguen (photo, Sylvie Juliers — 1986)

fig. 15 — Pentapole du M'Zab, rue de Beni Isguen (photo, Sylvie Juliers — 1986)

fig. 16 — Pentapole du M'Zab, Ghardaïa (photo, Sylvie Juliers — 1986)

fig. 17 — Pentapole du M'Zab, rue de Beni Isguen (photo, Sylvie Juliers — 1986)

fig. 18 — Tipasa, village de vacance de l'architecte F. Pouillon (archives personnelles — 1984)

aperçu que, globalement, le schéma de voirie reprenait le tracé des pistes et le chemin de chèvres que j'avais suivi lors de la visite. Les indications d'implantation étaient sommaires et laissaient une bonne marge de manœuvre.

Architecte, je m'emparais du sommet de la colline, l'entourais d'une limite qui suivait la cote de niveau 165 : le centre de la Zhun serait là. Il y aurait une place entourée de commerces ; elle serait comme au centre-ville de Tlemcen, à côté de la grande mosquée, formée de deux grands carrés dallés sur lesquels s'étendraient les terrasses de deux ou trois cafés. Enfin, ce serait là que seraient implantés les équipements culturels programmés sur la zone : sans culture, pas de centre. C'était le point de départ, le «concept»-clef du parti d'aménagement que j'adoptais.

2.2. les programmes

tableau 12 — *résumé des caractéristiques de la Zhun*

Situation :	Nord-Est de l'agglomération
Superficie :	67 hectares
Capacité :	1 630 logements
Arrêté de création :	-

source, Cadat-Mission Technique, mars 1981, «fiche synthétique», p. 4.

2.2.1. le programme d'équipements collectifs «de grande envergure»

Selon le périmètre d'étude :

> «Les grands équipements existants dont bénéficieront les habitants de la Nouvelle Zone, se situent pour la plupart à l'Ouest de celle-ci. Ce sont l'hôpital de Sidi Boucif, plus au Sud, à «Plan II», la polyclinique[1] ; le CEM [Collège d'Enseignement Moyen] Emir Abdelkader et son prolongement en chantier, le lycée qui est prévu au Sud de la Zhun et inclus dans le périmètre ; le marché couvert au centre-ville qui permet, entre autres, la consommation directe des produits de la pêche ; le port de Béni-Saf dont l'extension prévue influera sur l'économie de la ville ; la daïrasiège de la:Béni-Saf ; le CFPA de Sidi Boucif auquel s'ajoute celui en construction, inclus dans le périmètre.» Cadat-Mission Technique de Tlemcen, mars 1981, p. 7.

Selon le périmètre d'urbanisation :

> «La Zone d'Habitat Urbain Nouvelle de Béni-Saf est affectée principalement à l'habitat et aux équipements «résidentiels» liés aux logements. Mais elle accueillera aussi des équipements collectifs de grande emprise voués notamment à l'enseignement et à la formation. A ceux-ci s'ajouteront des équipements à vocation culturelle.
>
> Les activités culturelles pourront faire de la Zhun un pôle dans la ville de Béni-Saf, pôle qui sera renforcé par la présence d'équipements de formation et d'enseignement de grande emprise.» *ibid.*, p. 9.

Ce programme comprenait trois équipements collectifs de grande envergure : le CFPA, un lycée et un CEM. Les deux premiers satisfaisaient des besoins calculés à l'échelle de la daïra. Le CEM était de dimension beaucoup plus locale ; il devait satisfaire les besoins en classes d'enseignement moyen de la population de la nouvelle zone et de celle de Sidi Boucif, le quartier voisin. Ces équipements étaient tout à fait incontournables ; le CFPA était déjà en construction, le CEM et le lycée avaient fait l'objet d'une procédure de choix de terrain. Le dossier d'aménagement devait donc composer avec trois «coups partis».

La programmation des «équipements d'accompagnement à l'habitat» dépendait, soit du nombre d'habitants accueillis dans la nouvelle zone, soit du nombre de logements construits.

[1] unité de soins de première urgence à ne pas confondre avec les «cliniques». La polyclinique est un équipement d'assistance médicale (prévention, planning familial, centre de vaccination, dispensaire, centre de consultation de médecine générale, gynécologie, pédiatrie, etc...).

2.2.2. le programme de logements

Soit pour les programmes inscrits aux différents Plans :

-un lotissement de 400 logements destiné à l'habitat individuel. La commune assumait la maîtrise d'ouvrage de l'amé-nagement du parcellaire et des travaux de viabilisation. La Cadat devait seule-ment définir l'implantation des infra-structures importantes (voiries primaires et équipements) et le programme d'équi-pements. L'aménagement du lotissement était confié à un bureau d'études privé. Une fois les lots mis en vente, la com-mande architecturale revenait aux acquéreurs ;

-170 logements réservés au personnel d'encadrement des différentes unités industrielles implantées dans la commune ou dans la daïra (*cf.* tableau 13) ;

tableau 13 — *récapitulatif des programmes de logement*

«Pour la programmation des logements à construire sur la zone, une première approximation peut être obtenue par le recensement des besoins exprimés et des programmes déjà approuvés :	
400	lotissement communal (en cours d'étude)
150	logements du programme industrie (conception BEREG)
325	logements du deuxième Plan (conception BEREG)
300	logements du troisième Plan (conception BEREG)
32	logements pour le lycée
18	logements pour le CEM
20	logements pour la SNLB
100	logements pour la CNEP
Soit un total de 1345 logements qui constituent le chiffre minimum de logements à réaliser dans la Zhun de Béni-Saf pour satisfaire les besoins les plus urgents de la commune».	

source, Cadat-Mission Technique, mars 1981, p. 9.

-625 logements inscrits aux différents Plans de développement faisaient partie des programmes nationaux de construction. Les logements du second Plan (1974-1977) représentaient des reliquats de dotations qui n'avaient toujours pas été consommés ;

-50 logements réservés au personnel du lycée et du CEM. Ce type de logements dont la maîtrise d'ouvrage revenait au ministère de l'Education Nationale, était groupé par petits immeubles de 2 à 3 étages maximum, construits sur les parcelles réservées à ces équipements ;

-100 logements pour la CNEP. Ces logements étaient programmés en «semi-collectifs». En principe, étaient désignés sous cette rubrique, des immeubles d'habitation d'un étage, maximum deux, en duplex ou en appartements superposés.

Les logements industries et les logements des différents Plans Nationaux de Développement représentaient l'essentiel des programmes de logements collectifs (R + 3 et R + 4). Les hauteurs des immeubles de logements étaient limitées impérativement à 4 étages pour éviter l'installation ascenseurs (obligatoire à partir du 5ème étage).

Nous étions dans la première quinzaine d'octobre 1980 et tel était le programme ferme de ma première étude d'urbanisme de détail. Mais comment s'y prendre ?

2.3. la première méthode et les concepts

Fort de mes impressions de mission, pressé par le temps, inquiet aussi de n'avoir entendu, hors du bureau d'études, pour seule humaine voix concernée par la Zhun, que celle d'un berger poussant quatre ou cinq moutons sur la terre poussiéreuse du site, je me lançais. Je ne disposais d'aucune enquête sur le désir des populations et sans le support des projets d'architecture futurs, je me trouvais assez rapidement à cours d'imagination. Les courbes de niveaux ne m'invitaient guère à la rêverie féconde.

Aux alentours du 10 octobre 1980,

devant l'impossibilité de me faire livrer des Plans d'immeubles par les bureaux d'études œuvrant habituellement sur les Zhun et restant quelque peu «demeuré» sur mes calques, j'acceptais la proposition de mes collègues qui m'enjoignaient de visiter la Zhun de Kiffane-Immama de Tlemcen, alors en cours de réalisation. Je m'y précipitais et en revenais désespéré. Les coffrages-tunnels avaient fait leur œuvre ; les «cellules» s'empilaient dans des parallélépipèdes alignés sur les chemins de grues (*cf.* anecdote 26). Je croyais rêver. J'avais l'impression d'être de retour trente ans plus tôt et de regarder s'animer les photos d'époque des chantiers des «grands ensembles» parisiens. C'était décidé : il n'était pas question de reproduire ça à Béni-Saf.

anecdote 26 — *un bloc oublié*

En 1983, de retour en touriste sur les lieux de mes «œuvres», j'étais justement hébergé chez un habitant de la Zhun de Kiffane, dans l'une des premières tranches de travaux achevées, parmi ces blocs visités quelques années plus tôt et qui m'avaient si peu émerveillés.

Face au séjour, sur une surface désertée et poussiéreuse, s'agitaient des ouvriers et leurs engins, pelles et tracto-pelles, une grue et des camions, des coffrages et des fers à béton, le tout dans un joyeux fracas de marteaux-piqueurs et de sirènes. La tranche était pourtant achevée depuis une année déjà. C'était étrange, d'autant que le chantier en l'état ne ressemblait pas à un équipement en cours de réalisation. Me renseignant auprès de mon hôte, celui-ci, architecte de son état, m'expliqua très naturellement qu'à cet endroit l'entreprise de réalisation avait seulement oublié un bloc de 32 logements.

Je commençais par esquisser des logements et des immeubles un peu plus respectueux de ce que j'imaginais être le mode de vie algérien et, par la suite, capables de s'inscrire dans le site sans dénaturer le paysage. Sans trop y réfléchir —c'était alors pour moi de l'ordre des évidences— je me référais aux quartiers d'habitat illicite qui, comme celui de Boudghène à Tlemcen ou Sagla à Béni-Saf, m'apparaissaient comme autant de références, d'indications, voire comme autant de solutions d'espaces adaptés au mode de vie des populations urbanisées. Cela m'était d'autant plus facile qu'ils figuraient dans le paysage familier de l'Algérie de mes souvenirs.

Je passais ces quinze derniers jours d'octobre à faire de l'architecture (*cf. fig.* 20). Un Plan au 2 000ème dans une main, le calque d'étude dans l'autre, je m'essayais à faire le Plan de masse d'une cité arabo-musulmane de 67 hectares (*cf.* anecdote 27) :

anecdote 27 — *l'architecte-urbaniste et ses certitudes*

Inquiet, le directeur par intérim observait de loin mon travail et, s'approchant chaque jour plus près, s'inquiétait davantage. Il en est venu à m'expliquer que je faisais fausse route dans la mesure où il était impossible de travailler en dehors des standards du BEREG. Ce à quoi, doctement, je répondais qu'un procédé technique était un procédé technique et que partant, il devait résoudre un problème de construction posé par une architecture et non l'inverse. J'ajoutais que je n'avais pas fait le voyage pour importer l'architecture déclassée de mon pays d'origine et, qui plus est, dans ses versions caricaturales ; architecture qui, de plus, avait fait l'objet de sévères critiques, ces dernières années, par ceux-là mêmes qui s'en étaient faits les avocats zélés deux décennies durant ; et de citer la circulaire Guichard «visant à prévenir la réalisation de formes d'urbanisation dites «des grands ensembles»[1] et les envolées lyriques du Président Valéry Giscard d'Estaing dans ses mises en garde contre «l'uniformité architecturale» et la «monotonie dans le dessin des nouveaux quartiers»[2].

Impressionné tout de même —il ne savait pas que, rédigeant mon mémoire de fin d'études, j'étais gorgé de discours politiques concernant la production du logement en France entre 1962 et 1980— il m'a conseillé cependant de faire au moins attention aux normes que ces procédés techniques exigeaient.

1- Circulaire visant à prévenir la réalisation de formes d'urbanisation dites «des grands ensembles», MATELT, 21 mars 1973.

2- VGE, 1977, «Pour une politique de l'Architecture», discours prononcé le 20 octobre 1977, lors de la clôture du symposium organisé par l'Académie d'architecture au Palais de l'Unesco, cité dans la revue *Architecture* n°82, nov. 1977.

Aux alentours du 25 octobre 1980,

le directeur par intérim, ayant abandonné le PUD de Béni-Saf à sa collègue, s'est associé à mon travail. De nos discussions animées, il ressortait que je me fourvoyais, ce que je refusais d'entendre. Cependant, ni l'un ni l'autre n'avions intérêt à dépasser les limites de l'amicale et passionnée dispute —moi par insouciance et lui, sans doute après avoir jugé de l'appréciable profondeur de mon inconscience, n'avait pas envie de créer un second front de problème (*cf.* chroniques VI, § 6) en engageant trop tôt un rapport de force en ma défaveur. Nous avons fini par trouver un compromis sur trois «concepts» d'aménagement :

-pas de remise en question du schéma d'aménagement approuvé dans le dossier de création ;

-un centre sur la colline tel que j'en avais décidé avec une mosquée décalée sur le Nord, le gabarit des constructions du centre devant être prévu en fonction de ce «signal» ;

-l'idée de rues bordées de construction (suivant les courbes de niveau) et des ruelles en escalier pour les circulations dans le sens des pentes (perpendiculaires aux courbes de niveau). Un léger différend nous opposait concernant le traitement des voies primaires ; je les voyais plutôt comme des «avenues» traitées à l'échelle de la zone, lui comme des voies, type voie-express.

fig. 19 — croquis de Beni Isguen (d'après photographie, 1986, archives personnelles)

Pour le reste, nous respections donc le réseau de voirie et chacun aménageait une variante :

-pour l'un, produire un habitat adapté au mode de vie local, habitat réputé producteur de formes urbaines arabo-musulmanes ;

-pour l'autre, produire des logements avec des opérateurs publics incontournables et anticiper les responsabilités de la Cadat dans un éventuel retard de réalisation imputé à la non conformité du Plan d'aménagement.

Entre temps, des Plans-types du BEREG pour des immeubles de logements collectifs et semi-collectifs nous avaient été transmis. J'étais confirmé dans mes sentiments de lèse-architecture et de lèse-habitant. Ainsi, à l'aide de petits cartons découpés, représentant à l'échelle 1/2000ème, pour

l'un, ses esquisses d'immeubles (*cf. supra, fig.* 20 p. 263), pour l'autre, les standards du BEREG, nous avons produit deux variantes d'aménagement (*cf.* anecdote 28) qu'il était prévu d'exposer en réunion restreinte à la DUCH pour avis.

anecdote 28 — *VRD ? connais pas*

Nous avons passé ainsi quelques semaines, week-end compris, à composer et décomposer, à aligner les blocs d'immeubles, à les reprendre en dessin, à peaufiner les aménagements.

C'était tout de même assez surréaliste, si l'on sait que ni l'un ni l'autre n'avions la moindre compétence en matière de VRD, pas même sur le plan de leur représentation en dessin. A peine savions-nous, dans nos lointains souvenirs non identifiés, que les pentes ne devaient pas excéder 7% pour les voies. Dès que cette cote était atteinte, nous détournions les tracés, faute d'imaginer qu'il pouvait être utile de prévoir des travaux de remblai / déblai qui auraient pu aplanir nos difficultés.

Quant au réseau d'assainissement et d'évacuation des eaux de pluie, il relevait d'obscurs détails. J'en apprendrai l'importance à l'arrivée des ingénieurs. En attendant, l'«architecture» seule nous permettait de travailler à la fois, les voies de desserte et de concevoir le tracé définitif des voies primaires et secondaires, de noter l'emplacement des équipements et de calculer leur nombre et leur qualité en utilisant la grille théorique d'équipement en vigueur.

2.4. premier contact avec la DUCH

La Zhun était à l'ordre du jour d'une réunion de la DUCH où devait être dressé un bilan de l'état d'avancement des travaux d'urbanisme et de construction sur la wilaya avec l'ensemble des bureaux d'études et entreprises de réalisation. Nous sommes donc partis avec nos projets —ils

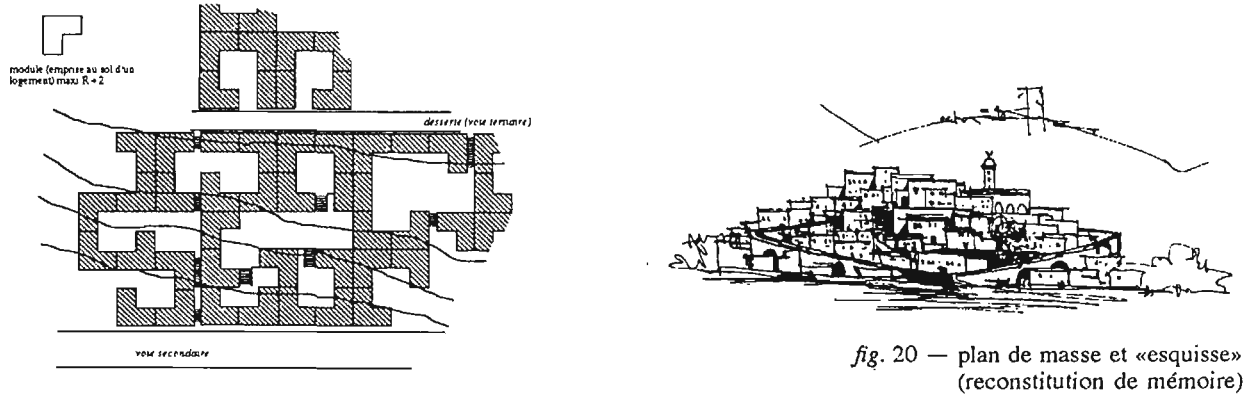

fig. 20 — plan de masse et «esquisse» (reconstitution de mémoire)

n'avaient pas été communiqués préalablement (du moins à ma connaissance)—. Il y avait une kyrielle de directeurs dont celui de la DUCH, les sous-directeurs au complet (SDU-SDC-SDH), les représentants du BEREG (deux architectes dont le directeur) et ceux des entreprises de réalisation.

Je ne suivais pas tout, par manque d'informations et pour cause de bilinguisme. J'observais cependant, que le français servait plutôt le discours formel et administratif des échanges et l'arabe tout ce qui relevait de la dispute inamicale, des remontrances et du sermon (*cf.* anecdote 29) :

anecdote 29 — *une colère de wali*

Le wali de Tlemcen était réputé pour ses magistrales colères, étant entendu par là, qu'irascible, il usait, pour haranguer ses troupes, d'un langage qui n'était pas toujours administratif.

Les conférences de l'exécutif auxquelles nous étions conviés, se tenaient généralement en français ou en arabe selon les interlocuteurs. On pouvait passer alternativement d'une langue à l'autre à la fois selon le sujet et selon le sentiment que l'on avait à exprimer.

Lors de l'une de ces conférences où l'un de nos dossiers devait être examiné, le wali, abordant un point de l'ordre du

jour, fit une pause, puis s'excusa auprès des femmes présentes, leur demandant de bien vouloir quitter la salle, le temps d'exprimer aux responsables masculins présents quelques reproches que malheureusement, seuls les hommes étaient à même d'entendre. Cela dit sur le ton le plus aimable. J'étais étonné. Les femmes à peine sorties, le wali, changeant de ton et de langue, s'est mis à houspiller l'assemblée ; ne comprenant du discours que les insultes dont il était émaillé, j'ai pu mesurer, et la grandeur de sa colère, et la raison de l'expulsion des femmes...

L'orage passé, il a donné l'ordre à l'huissier de faire rentrer les femmes et le point suivant de l'ordre du jour était abordé dans le silence le plus concentré.

Les autorités algériennes, très sourcilleuses sur la question de l'utilisation prioritaire de la langue nationale, n'hésitaient jamais à recourir à la langue française dès lors qu'était présent dans l'assemblée un étranger ; même si de méchantes langues disaient qu'il en était ainsi parce que les trois quarts des cadres présents ne comprenaient pas l'arabe, je persiste à y voir une illustration de l'hospitalité algérienne, rarement prise en défaut.

Les présentations faites, le moment de débattre de la Zhun était arrivé : le directeur par intérim me donna la parole. Nous étions convenus de nous défendre d'abord mon projet et, dans le cas où celui-ci serait refusé, d'exposer alors seulement la seconde variante ; telle était notre stratégie.

Un peu hésitant d'abord, je punaisai les Plans au mur et, debout, avec toute la fougue et la conviction dont j'étais capable, je dressai le plus beau portrait du projet. J'insistai sur le programme, le nombre de logements prévus et les densités brutes que nous avions obtenues (entre 60 et 65 lgts par hectare) tout en maintenant les normes de salubrité etc. Je concluais sur le caractère arabo-musulman qui avait entièrement dominé la dimension socio-culturelle du projet et l'essentiel de notre démarche sur l'approche du rapport entre les propositions architecturales-urbanistiques et le mode de vie des habitants que nous avions tenté de formaliser dans cette esquisse d'aménagement ; un exposé d'une vingtaine de minutes.

Silence, une petite éternité qui m'a donné le temps de m'asseoir et de redescendre du nuage de mots où un instant je m'étais oublié. Un ou deux raclements de gorge venant de ma droite aux lieu et place où se tenaient les représentants du BEREG.

Le directeur de l'urbanisme, le DUCH, prit alors la parole. Il était grand et large, une voix à la mesure et dont il jouait pour couvrir toute velléité d'opposition :
» — *... monsieur ... monsieur comment déjà ?» ;*
je déclinais mon identité,
» — *C'est très très bien ... vraiment très intéressant ... très bien ...» ;*
je commençais à sentir couler une joyeuse adrénaline dans mes veines et j'allais atteindre le nirvana architectural-urbanistique, quand :
» — *Mademoiselle* —se tournant vers la secrétaire présente, prenant l'exemplaire du dossier que nous lui avions remis en début de réunion avec autant de précaution que s'il s'agissait d'un vase de porcelaine rare— *pouvez-vous descendre ça à la cave ...» ;*
regard interloqué de la demoiselle en question ;
» — *oui ... aux archives» ;*
puis, le verbe aussi haut que définitif :
» — *bien ... si on passait maintenant aux choses sérieuses ...».*

C'était sévère.

Nous sommes effectivement passés aux choses sérieuses et, selon notre stratégie, mon collègue a donc exposé la seconde variante. Le BEREG a demandé la modification du mode d'alignement des immeubles, rappelant au passage que l'implantation des bâtiments relevait de sa mission, et

que, pour la mener convenablement à terme, il était nécessaire de prévoir des plate-formes n'excédant pas 5% de pente.

Remis de mes émotions, je revenais à la charge. Sur les 5%, le BEREG expliquait que pour économiser, en coût et en temps de réalisation, il avait été décidé au niveau national de limiter les études d'architecture à l'adaptation au sol des immeubles (Plan de masse et études de fondation). Les structures d'immeubles étaient déjà connues et calculées pour chaque type utilisé. Il était hors de question de réaliser des études techniques pour chaque site et pour des projets d'architecture singuliers. De leur côté, les représentants des entreprises de réalisation expliquaient que leur procédé de préfabrication avait été limité à deux ou trois variantes du même immeuble pour résoudre les problèmes de disponibilité en main-d'œuvre qualifiée sur les chantiers et, malgré ce handicap, augmenter la productivité. Le temps n'était pas au plaisir esthétique de l'architecture des formes ; il y avait des pénuries de logements et il fallait produire en limitant les pertes de temps.

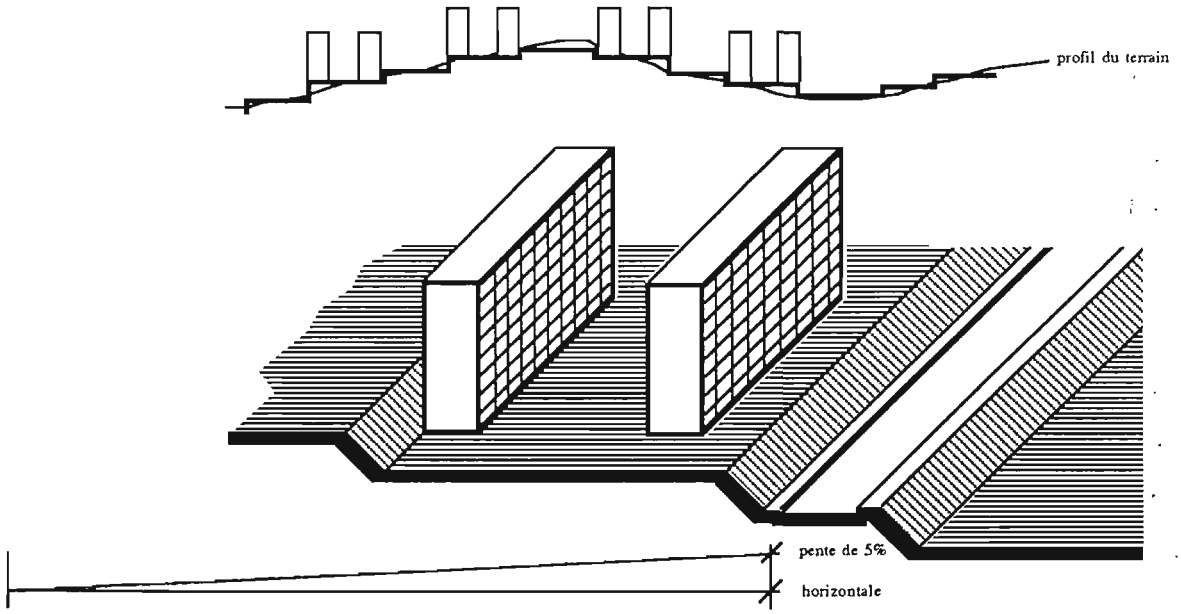

fig. 21 — plate-formes

Je faisais remarquer qu'il n'était pas certain que les travaux de terrassement demandés par le bureau d'études et les entreprises de réalisation représentent une véritable économie de temps et de coût. Il fallait «éplucher» le site et transformer la colline en pyramide, travail qui me paraissait tout à fait titanesque (*cf. fig.* 21). Cette remarque semblait avoir porté (*cf.* anecdote 30) mais les réponses sont restées évasives et nous en revenions toujours aux économies réalisées sur les études techniques. Cela me paraissait insensé, une véritable atteinte au simple bon sens que de s'entêter ainsi à dépenser des fortunes en terrassement pour économiser sur les études. La seconde variante adoptée avec les réserves émises, nous sommes passés au point suivant de l'ordre du jour.

anecdote 30 — *de Charybde en Scylla*

Au sortir de la réunion, nous avons été rejoints par l'un des sous-directeurs de la DUCH qui semblait avoir approuvé notre travail.

Au café le plus proche, la discussion a donc continué et nous en sommes venus au BEREG, jugé par notre interlocuteur comme un monstre d'inanité ; et de nous expliquer que par les travaux de terrassement, ils escomptaient, au BEREG, un retard des travaux dont ils n'auraient pas la responsabilité, ce qui leur permettrait de jouir d'un délai supplémentaire pour la réalisation de l'opération.

J'étais outré ; fort de cet appui, j'insistais sur les défauts de telles pratiques. La discussion embraya sur les entreprises de réalisation, puis sur l'intervention des entreprises

étrangères. Selon notre interlocuteur, c'était la seule issue possible. Il fallait éviter le BEREG sinon :

» — ... *ce serait le massacre ...*».

Ainsi, je venais de donner absolument tous les arguments pour justifier le recours à une entreprise étrangère :

» — *le mieux serait une entreprise française ... eux, ils savent faire des études et s'adapter au site ...*»

Je me sentais bien mal. Il n'était pas question que je participe d'une quelconque manière à cette solution qui n'en était pas une à mon sens, mais constituait une déloyale concurrence. Machine arrière toute ; j'essayais d'expliquer que les entreprises étrangères fourguaient leurs systèmes constructifs périmés aux pays en voie de développement et qu'elles ne seraient pas plus coopératives que le BEREG.

Mais j'étais piégé et finissais, à court d'arguments sages, par me réfugier dans le silence, laissant le soin à mon collègue de conclure.

Sans vraiment le comprendre, je venais de passer dans un autre monde, un monde qui ne pardonnait pas l'allégresse des sentiments, ni le bruit joyeux des conversations légères sur le bien fondé d'un terrassement ou d'un Plan-type. Désormais, il y avait, pour chaque argument, un risque d'«erreur», sanctionné, non plus en unité de valeur, mais par des *intentions concrètes* sur l'espace, par des décisions sur le réel, sur le *projet ;* j'appartenais dès lors à un *collectif,* lequel avait pour tâche de produire de l'espace ; les individus qui le composaient, avaient pour mission de co-produire un espace fait de pierre, de béton et de sable, de fer et de macadam, de plantations ordonnées en parcs et jardins, de lignes électrifiées et de vrais branchements à de vrais réseaux. Ce n'était plus la théorie, c'était la théorie à l'épreuve des faits. Il fallait réviser la méthode (*cf.* anecdote 31) :

anecdote 31 — *le savoir-faire d'outre-Rhin*

Inquiet de ma méthode et tourmenté par mon échec à la DUCH, je demandais une mission à Oran pour quérir quelques conseils méthodologiques éclairés auprès de mes lointains collègues architectes, voire, pour organiser un petit séjour de formation accélérée.

Arrivé à la direction régionale, on m'introduisit dans la salle de dessin. Il y avait aux murs des Plans de Zhun impeccables et je notais que nombreuses étaient les propositions de Plans de masse sur lesquels étaient reportés les gabarits des immeubles. J'en concluais que j'avais vu juste.

A ce moment-là, arrivèrent les coopérants allemands à qui j'ai été présenté. L'un d'eux que j'identifiais comme étant le chef, m'interrompant avant que j'aie eu terminé d'expliquer les raisons de ma visite, me demanda mon âge. J'annonçais benoîtement mes 23 ans crépusculaires. Après un haussement d'épaules, il se prit à maudire l'inconscience des autorités algériennes qui confiaient de si lourdes responsabilités à si jeune confrère. Apprenant que de surcroît, j'étais le seul architecte à la Mission Technique, il frisait l'apoplexie. C'était insensé et apparemment, il tenait à me le faire savoir haut et surtout très fort. Un peu refroidi, mais obstiné, j'attendais la fin du discours pour interroger sur les méthodes dont ils usaient pour calculer les programmes de logement et surtout pour les «spatialiser», faisant un bref résumé de mes aventures.

» — *ce n'est pas compliqué* ... me dit-il, ... *ils ne savent pas tourner avec leurs bâtiments ...*»

hilarité générale ;

pardon ?

» — *oui ... ils ne savent qu'implanter des immeubles simples ... des boîtes ... en alignement droit ... alors ... pour tourner ... vous mettez deux immeubles perpendiculaires l'un à l'autre sans les attacher surtout ... les Algériens ça ils ne connaissent pas et c'est tout ...*»

et il avait ajouté,

» — ... *vous n'avez qu'à vous contenter de réserver les zones d'implantation et les laisser se débrouiller avec ça ... de toute façon ils font ce qu'ils veulent ou plutôt ce qu'ils peuvent après ...*»

hilarité générale ...

» — *il ne faut rien compliquer ... le plus simple ...*»

Sorti de là, je n'ai rien pu en tirer ; il me restait à aller visiter l'exposition réalisée sur le séisme d'El Asnam par la présidente de l'Assemblée des Travailleurs et admirer ce qu'il restait des immeubles qui «ne pouvaient tourner qu'en étant perpendiculaires les uns aux autres» : par bonheur, ils n'avaient pas été encore attribués le 10 octobre.

2.5. retour sur la méthode

Décembre 1980 - mars 1981,

les deux ingénieurs sont arrivés au moment où nous reprenions le travail d'aménagement de la Zhun de Béni-Saf. Immédiatement incorporés à l'équipe Zhun, ils sont partis sur le site. A leur retour, catastrophe, ils avaient constaté à la limite Sud de la Zhun, une crevasse de quelques

centimètres de large, longue de quelques dizaines de mètres et apparemment très profonde. Avertis des risques de foudroyage dûs à l'activité minière, nous étions déjà passés à cet endroit, proche de l'entrée d'une ancienne carrière creusée aux alentours de 1875, mais nous n'avions rien remarqué et les équipes précédentes non plus. Nous en avions déduit qu'il s'agissait d'un effet secondaire du tremblement de terre d'El Asnam qui avait secoué la région le 10 octobre 1980.

A la Sonarem de Béni-Saf, les archives des mines nous ont permis de retrouver les plans d'exploitation réalisés à cet endroit : il y avait une galerie de 25 mètres de hauteur dont le plafond était à une vingtaine de mètres seulement de la surface. Une misère. Les techniciens de la Sonarem nous ont avertis des dangers que nous courions à réaliser les travaux de terrassement à cet endroit. Ils nous ont rapidement indiqué un périmètre de sécurité minimum et nous ont promis, dans les plus brefs délais, un engagement ferme de leur société sur un périmètre définitif, qui n'arrivera au bureau qu'au mois de janvier 1981 (*cf.* anecdote 32) :

anecdote 32 — *quand s'en vont les topographes, dansent les bergers*

Les relevés topographiques des sites étaient établis, le plus souvent, selon des repères locaux. Ces repères, en règle générale, un fer à béton piqué dans le sol sans plus de précaution, permettaient de réaliser les calculs de coordonnées à partir d'une cote arbitraire, fixée approximativement sur une évaluation de la cote générale (par rapport au niveau de la mer).

Cette méthode se justifiait toujours par les gains de temps, puisqu'ainsi, était évité tout le temps de travail de coordination aux cotes générales du territoire, sans gêne pour l'exécution des chantiers tant que les repères «0» du relevé restaient justement repérables sur le terrain.

Hélas, il arrivait fréquemment que le piquet découvert dans le sol par un berger inquiet de l'avenir de ses parcelles de pacage (ou plus innocemment par des gamins), disparaisse ou pire encore soit déplacé de quelques mètres. Dès lors que le repère n'était plus repéré, les calculs de VRD, principalement, devenaient caducs.

C'est ainsi que, par exemple, le raccordement des voies de circulation sur la première tranche de viabilisation de la Zhun de Champ de tir se serait fait avec une erreur de quelques dizaines de centimètres sur le plan horizontal et d'un mètre environ sur le plan vertical. Si, sur la voirie, ce type d'erreur est contournable —un simple coup de bulldozer et ensuite une pancarte «danger dos d'âne» peuvent en avoir raison— ce n'est pas le cas d'un réseau d'assainissement dont les pentes peuvent prendre des valeurs de l'ordre de 0,5%[1] —une erreur d'un mètre sur le plan vertical représente pour cette valeur de pente, le rattrapage, sur le plan horizontal, de 200 m.

Dans le cas de la zone de foudroyage de la Zhun de Béni-Saf, la Sonarem possédait bien un exemplaire du levé topographique de la Zhun réalisé par nos soins, mais ne pouvait pas le lire selon ses propres relevés réalisés par rapport au niveau général. Les repères sur le terrain avaient disparu et il ne lui revenait pas de les retrouver. Il a fallu un peu moins de 3 mois pour résoudre le problème et finalement définir une zone de foudroiement approximative qui, pour limiter les risques pris par la Sonarem dans l'engagement de sa responsabilité, devait être trois fois supérieure à la surface réellement dangereuse.

1- valeur minimum admissible pour un réseau d'égout selon les normes de calcul que l'équipe d'ingénieurs utilisait à cette époque à la Mission Technique : note n°936/YB/CP/BL/81, *Réseaux AEP*, Cadat-Mission Technique de Tlemcen, 30 mars 1981.

Il fallait prévoir un avenant et changer le programme d'aménagement de la Zhun. Une réunion à la DUCH a donc été organisée. Cette fois, j'avais pour mandat d'exposer *techniquement* les problèmes d'aménagement et de n'en pas discuter autrement le contenu (*cf.* anecdote 33).

anecdote 33 — *les bornes à ne pas dépasser*

La directrice était de retour. J'en profitais pour lui faire une synthèse de mes griefs et lui exposais l'histoire des terrassements de la Zhun et de l'intervention éventuelle d'une entreprise étrangère. Prenant confiance, je prolongeais le débat sur un terrain plus directement politique.

J'expliquais que je ne comprenais pas l'idée de recourir aux services d'une entreprise étrangère pour résoudre un problème d'entreprise nationale. C'était une perte sèche en devises alors qu'il suffisait d'agir sur la direction de l'entreprise pour l'obliger à réaliser des études qui étaient de sa compétence. Je ne comprenais pas qu'un pays en voie de développement puisse gaspiller aussi facilement ses ressources pour des résultats nuls, dans la mesure où la substitution d'une entreprise étrangère à une entreprise algérienne ne faisait qu'accroître la dépendance du pays. Ce type de pratique ne pouvait que limiter l'espoir de voir émerger un processus endogène de développement ; non seulement, les autorités locales ne forçaient pas les entreprises à trouver des solutions techniques adaptées aux

réalités algériennes, mais en plus, il fallait adapter ces réalités aux solutions techniques importées à grands frais alors que les principaux fournisseurs les avaient abandonnées.

Ayant appris entre temps, qu'il y avait pénurie d'explosifs et que de surcroît, toutes les équipes de topographes avaient été mises à la disposition de la reconstruction de Cheliff (ex El Asnam), j'expliquais que nos propositions d'aménagement couraient droit à la catastrophe. Nous participions aux gaspillages dénoncés dans la presse officielle. J'étais scandalisé et m'enflammais d'autant plus que, d'une part, la réalisation des Zhun serait impossible dans les délais[1] —ce que tout le monde savait, surtout les responsables— et que, d'autre part, le coût des travaux ne pourrait pas être compensé d'un dixième par les économies réalisées en études ; sans compter les surcoûts sociaux induits par un urbanisme et une architecture réalisés en dehors de toute préoccupation sociale, sans la moindre pointe d'inquiétude sur le mode de vie des futurs habitants. Je concluais à l'irresponsabilité des autorités qui prendraient cette décision et qu'il était de notre compétence et de notre devoir de les mettre en garde.

C'était un réquisitoire dont je me sentais fier : sans peur et sans reproche, j'osais dire ce que je pensais et même un petit peu plus et je me prenais vraiment au sérieux. J'étais assis à l'arrière du véhicule qui nous conduisait vers la DUCH et, ayant conclu ma leçon, j'ai eu pour tout écho :

» — *écoutez ... entendons-nous bien sur votre rôle ... faites ce qu'on vous demande ... de l'urbanisme et laissez-nous notre politique ... laissez-la aux autorités algériennes ... pour ce qui est de l'aspect financier ... l'Algérie est riche ... un pays riche ... nous sommes riches ...»*

mais ...

» — *... je vous dis ... faites les études qu'on vous demande avec ce que les responsables vous demandent et ne cherchez pas à vous y substituer ... ce n'est pas votre travail ... ni votre compétence ...»*

Nous arrivions à la DUCH. Il n'était pas question de poursuivre le débat et le ton courtois de la réponse était suffisamment ferme pour que je n'aie rien à rajouter. Il me faudra quelques années et d'autres circonstances de rencontre avec la directrice de la Mission Technique pour saisir toute l'ironie de mon sort et surtout tout l'humour de sa réponse.

En attendant, j'étais remis à mon exacte place et mon propos, à sa plus juste limite. Les termes de mon contrat venaient de m'être rappelés, sans ambages.

1- sur ce point, je n'avais pas tout à fait tort ; en 1986, les carcasses d'immeubles de la première tranche sortaient de terre.

L'avenant que nous proposions, comprenait l'option d'une substitution de site. Les responsables de l'urbanisme, constatant qu'il y avait eu «trois coups partis» dont ils avaient approuvé le permis de construire, refusèrent tout net le changement de site ; il fallait donc se résoudre à réduire le programme de logements. De notre côté, il fallait inclure un délai supplémentaire correspondant au temps mis par la Sonarem pour nous communiquer l'exacte cote des zones de foudroyage sur le site.

2.6. la version définitive du projet d'aménagement

Les principes de travail auxquels j'adhérais, étaient battus en brèche et rendus totalement inopérants. Pourtant, je ne le vivais pas totalement sur le mode du désastre. A la fois :

-je n'avais pas le choix —une démission me reconduisait droit à la caserne avec un supplément de quelques mois ;

-j'apprenais chaque jour davantage, sur le plan technique. La venue des ingénieurs m'avait délivré de mon inquiétude sur ma compétence, en limitant mon domaine d'intervention, à l'organisation de l'espace. J'avais pu apprendre rapidement l'essentiel des principes techniques concernant le passage des voies et l'utilisation des contraintes de relief pour tout ce qui relevait de l'organisation des réseaux ;

-je pouvais toujours me défendre en invoquant l'irrémédiable opportunisme des décideurs politiques ; en avançant que c'était là le front de lutte où devaient se renforcer mes principes et que si j'avais perdu une bataille, j'avais encore la guerre devant moi. D'autre part, il existait à la Mission Technique, un esprit frondeur (*cf.* anecdote 34) ; le désaveu de l'action de l'administration algérienne était une constante dans les «histoires» que se racontaient les collègues et cela finissait par me rassurer dans mes convictions.

anecdote 34 — *le syndrome critique*

Il était assez mal venu pour un étranger, coopérant de surcroît, de critiquer l'Algérie, y compris de dénoncer ce que tout Algérien dénonçait. Le nationalisme était vite ravivé par une critique extérieure, et mes collègues, sur cette question, étaient d'une très grande susceptibilité : ils considéraient, à juste titre sans doute, qu'ils n'avaient de leçon à recevoir de personne et *a fortiori* encore moins des représentants de l'ancienne puissance coloniale.

Malgré ma propension à en donner, il s'est trouvé que, par je ne sais quelle alchimie des sentiments, j'ai eu assez peu d'ennuis. Parmi les explications à fournir, peut-être se trouvait le fait que j'avais commencé par critiquer vertement ma propre société, accusant mes collègues, envieux de l'outre Méditerranée, de ne pas connaître leur bonheur. Il est vrai que j'étais persuadé —et j'ai encore la nostalgie de cette certitude— que la société algérienne était incomparablement plus «riche», plus chaude, plus vivante que ne l'était la mienne, riche il est vrai, mais vaniteusement riche, froide, vidée par l'égoïsme des ventres lourds de trop de fastes, épuisés en régimes amaigrissants et étouffés par le cholestérol. Je dénonçais allègrement le prix à payer de notre confort, le lourd prix du conformisme, de la solitude, de l'intérêt, le désespoir de la conquête de soi. Certes, tout était disponible, tout était à vendre, mais pourquoi acheter et quoi satisfaire en achetant et en vendant infiniment ?

D'un autre côté, aussi critique que j'aie pu l'être vis-à-vis des autorités algériennes, j'étais tout aussi convaincu qu'elles étaient, en quelque sorte, de «bonne foi». C'était tout de même l'un des rares pays en voie de développement à avoir tenté une réelle redistribution des richesses nationales, à avoir su organiser la stabilité politique qui a été à l'origine d'un effort gigantesque, à la fois sur le plan social (alphabétisation, médecine gratuite pour tous, études gratuites, logements, etc.) et économique et enfin, à n'avoir jamais cédé à l'irresponsabilité guerrière dans toutes les crises traversées entre 1962 et 1980 avec ses voisins immédiats (Maroc, Tunisie et Lybie).

De ce point de vue, je me faisais plutôt avocat, ce que, du reste, je faisais également lors de mes retours en France en taisant ce qui n'allait pas.

Par ailleurs, je ne souffrais pas les comparaisons, entre la France et l'Algérie ; les situations étaient bien incomparables, même si des parallèles pouvaient être établis, mais l'Algérie avait été française et il était impossible de se détourner de cette responsabilité-là en invoquant le seul système politique algérien. Il y avait un passif terrible, probablement impossible à rattraper économiquement et socialement en quelque vingt ans ; et cela, d'autant que la situation internationale et la domination des pays industriels ne favorisaient pas les efforts de développement.

Ainsi, sans m'en rendre vraiment compte, j'avais adopté un profil critique bas, que pouvait intégrer la fronde ambiante. Ce sont là des hypothèses et quelques détails sur mon état d'esprit d'alors.

fig. 22 — Slim, l'un des plus célèbres humoristes du journal *Algérie Actualité*. Sources, *AA.* n°852

Durant ces trois premiers mois, j'avais au moins appris qu'on n'usait pas impunément des mots et que tout tracé sur un calque engageait désormais, non plus mes seuls fantasmes, mais aussi ce qu'ils pouvaient susciter en réactions. Il fallait se limiter à agir dans les limites du bureau d'études et sur les dossiers eux-mêmes.

2.6.1. entre la première proposition et la version définitive

Des «concepts» de départ, il restait :

-le centre et la mosquée :

> «Les équipements collectifs de moindre emprise et de moindre spécificité ont été volontairement regroupés dans des centres vivants susceptibles de créer l'animation urbaine nécessaire à chaque unité de voisinage ; la concentration des équipements est en effet un facteur important d'animation : un centre bénéficie des équipements collectifs à vocation culturelle (une bibliothèque, un cinéma, un local de liaison pour l'organisation de masse, une place, une activité commerciale prévue tout autour).
>
> Ce centre, placé au centre géométrique de la Zhun, fait office de pôle d'animation.» Cadat-Mission Technique de Tlemcen, mars 1981, p. 24.

Situé au point haut de la Zhun, le centre dominait la mer ; il restait à espérer que le bureau d'architecture placerait les bâtiments de manière à ce que le vent ne le rende pas trop infréquentable ;

-autour du centre, devaient être disposés en gradins les immeubles d'habitat collectif :

«Le collectif situé au centre de la zone, permet par sa densité d'en souligner le caractère central ; il dévale la colline centre de la Zhun de manière concentrique Nord-Est-Sud. En étant limité à R+2 et maximum à R+3 autour de la place et dans les rues commerçantes, il n'«écrase» pas, dans le paysage urbain, le reste de la zone et permet une meilleure intégration au reste de la ville. » *ibid.*, p. 19.

-convertir la parcelle de maquis en espace vert (2,3 hectares) ;

-les questions ayant trait à un habitat lié aux modes de vie des populations et aux formes urbaines arabo-musulmanes subséquentes n'étaient pas pertinentes et, dans tous les cas, pas du ressort de la Mission Technique.

Le programme de grands équipements avait été complété et comprenait :

-les «coups partis» —1 CFPA, 1 lycée et 1 CEM— (soit 16 ha) réservés aux équipements de grande envergure ;

-des locaux pour la Société Nationale des Nouvelles Galeries Algériennes (SNNGA) ;

-un stade (1,6 ha).

Enfin, trois zones inconstructibles ont été délimitées :

-la zone de foudroyage (2,4 ha et 2,3 ha de sécurité) ;

-la zone de maquis (2,3 ha) ;

-la découverte d'une conduite alimentant en eau la cimenterie dans la limite Sud de la zone, avait nécessité un couloir *non ædificendi* d'une dizaine de mètres de largeur.

2.6.2. un aperçu pour impression de la méthode de travail

A- *les contraintes*

Le listing des surfaces frappées de servitudes, ou déjà attribuées, permettait de faire un premier calcul de la capacité d'accueil de la zone en logements et équipements et d'en faire un premier découpage (*cf. fig.* 23). Les «difficultés physiques» du terrain permettaient de déterminer des densités de logement admissibles à l'hectare et de localiser les typologies d'immeubles :

«Les terrains à forte dénivellation (Ilot A) difficilement urbanisables bénéficieront des plus faibles densités (20 logements/ha) et seront destinés aux opérations de lotissement.» Cadat-Mission Technique de Tlemcen, mars 1981, p. 15.

«L'habitat individuel coupe le thalweg Ouest de la zone et permet ainsi d'utiliser les fortes pentes que l'on rencontre à cet endroit.
C'est sans doute aussi le meilleur parti urbain permettant d'utiliser au mieux ces terrains difficiles. D'autre part, ce secteur, dans son organisation, aura un rôle à jouer dans l'animation de la Zhun.» *ibid.*, pp. 18-19.

«Les terrains fragiles et à fortes pentes bénéficieront des densités moyennes (30 lgts/ha) et seront destinés aux opérations d'individuels denses ou semi-collectifs.
Les terrains à faibles pentes pourront, selon une urbanisation à maillage serré (se référer au système urbain de Béni-Saf, en suivant les courbes de niveaux) arriver à une densité de 60 logements/hectare» *ibid.* p. 15.

Ce premier «calcul» permettait de conclure à une première estimation théorique du nombre de logements (dans le cas de Béni-Saf, entre 1 550 et 1 630).

B- *la «spatialisation des logements»*

Ce calcul ainsi que la répartition des typologies de logements par «contraintes physiques du terrain» permettaient de découper la Zhun en Ilots de contraintes physiques homogènes. Ce premier zoning permettait de lister une première fois les contraintes d'urbanisme qui feraient l'objet du règlement d'urbanisme de la Zhun.

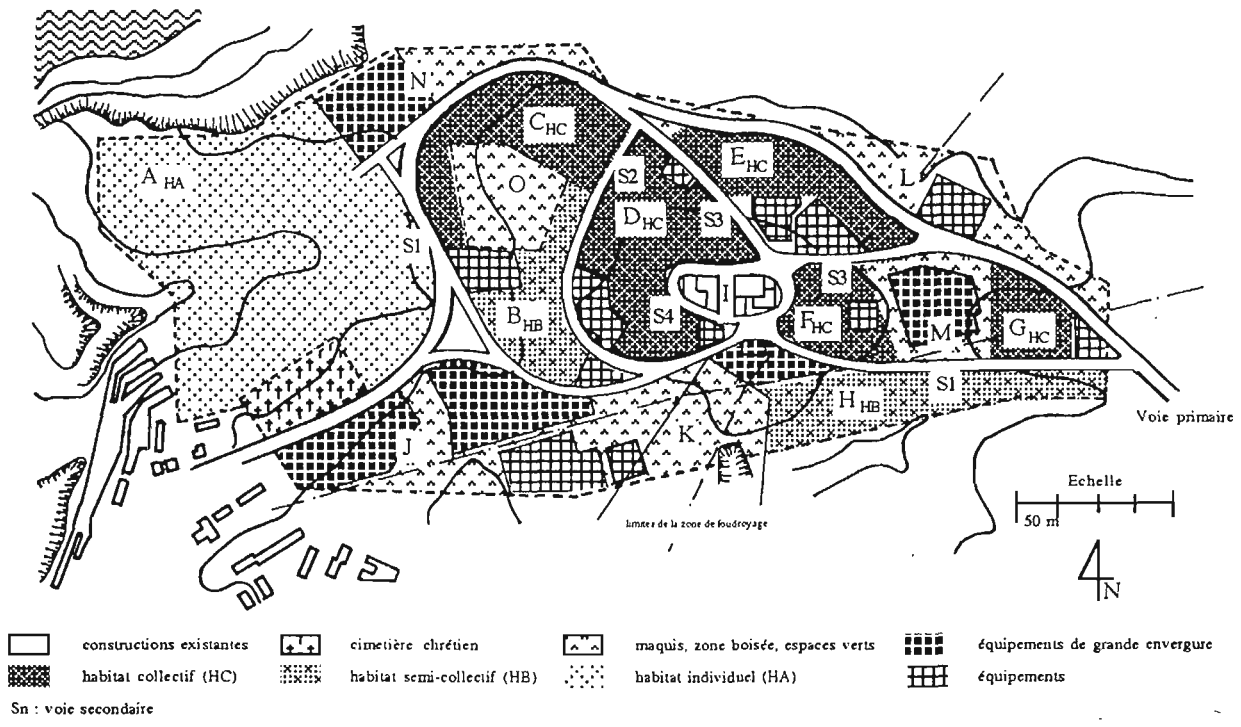

fig. 23 — Plan d'aménagement, découpage de la Zhun en Ilots

A partir des surfaces de ces Ilots, à l'aide des densités moyennes de logement, nous affinions le calcul de la capacité d'accueil de la Zhun. L'affinage de ce chiffre théorique de besoin en logements était nécessaire au calcul des besoins en équipements d'accompagnement programmés selon la grille normalisée utilisée à la Mission Technique (*cf.* tableau 14).

tableau 14 — ***répartition des logements par type et par densité***

type d'habitat	nombre de logements		superficie à réserver	Ilot	densité	notes sur les contraintes du site
	nb	%				
individuel	350	21%	17,10 ha	A	20 lgts/ha	fortes dénivellations
individuel dense ou semi-collectif	227	14%	7,65 ha	B H	30 lgts/ha	fortes pentes et terrain fragile
collectif	1 053	65%	17,54 ha	C D E F G	60 lgts/ha	faible pente
Total	1 630	100%	42,29			

source, Cadat-Mission Technique de Tlemcen, mars 1981, p. 17

C- *la programmation des équipements résidentiels*

Il suffisait d'appliquer la grille (*cf.* tableau 15). Le nombre d'habitants était connu en multipliant le nombre de logements par le Taux d'Occupation par Logement (TOL) fixé généralement à 6 selon les prévisions des Plans Nationaux en matière de réalisation de logements. Ce TOL devait permettre de maintenir le niveau d'occupation par logement constaté lors du RGPH de 66 ; soit, sur la Zhun, environ 10 000 habitants.

tableau 15 — *grille d'équipement pour la Zhun de Béni-Saf*

Désignation des équipements	m2 par habitant	Population desservie	Surf. à réserver
Education nationale			
Ecole Fondamentale Elémentaire (6-12 ans)	7,00 m^2 / élève	3 600 habitants 720 élèves	5 000 m^2
Ecole Fondamentale Supérieure (13-15 ans)	7,50 m^2 / élève	3 600 habitants, 720 élèves	5 400 m^2
Lycée d'Enseignement Général (16-18 ans)	10,00 m^2 / élève	60 000 à 70 000 habitants, 800 élèves	8 000 m^2
Crèche (1-3 ans)	0,20 m^2 / hab.	3 600 habitants	720 m^2
Ecole Maternelle (4-5 ans)	0,40 m^2 / hab.	3 600 habitants	1 440 m^2
Santé			
Hôpital	1,20 à 1,85 lits / 100 hab. 1,83 à 2,80 lits / 100 hab.	100 000 habitants	35 m^2/lit 42 m^2/lit
Maternité Urbaine	-	60 000 habitants	3 700 m^2
Polyclinique	-	30 000 habitants	2 500 m^2
Centre de santé	-	10 000 habitants	1 000 m^2
Dispensaire ou salle de soins	-	2 000 habitants	300 à 350 m^2
Pharmacie	-	15 000 habitants	-
Jeunesse et Sport, Culture, Culte			
Stade Scolaire	0,53 m^2/habitant	30 000 habitants	16 000 m^2
PEPS[1]	-	3 600 habitants	2 500 m^2
Aires de jeux	0,70 m^2/habitant		
Salle polyvalente	0,05 m^2/habitant	7 200 à 10 800 hab	600 m^2
Maison des jeunes	0,05 m^2/habitant	7 200 habitants	400 m^2
Bibliothèque	0,03 m^2/habitant	30 000 habitants	900 m^2
Cinéma	0,04 m^2/habitant	30 000 habitants	1 200 m^2
Mosquée	0,05 m^2/habitant	30 000 habitants	800 à 1 500 m^2
Services			
Agence PTT	0,03 m^2/habitant	28 000 à 30 000 habitants	1 000 m^2
Poste de Police	0,03 m^2/habitant	28 000 à 30 000 habitants	1 000 m^2
Banque, Services Financiers, Agence d'Assurance	0,1 m^2/habitant	28 000 à 30 000 habitants	300 m^2
Commerces	1 Commerce/100 hab.		

source, Cadat-Mission Technique de Tlemcen, mars 1981, p. 21.

La programmation des équipements, tels que les écoles, était pondérée par l'analyse de la pyramide des âges :

> «Chaque Ecole Fondamentale Supérieure (EFS) correspond à quatre Ecoles Fondamentales Elémentaires (EFE). Ce système correspond mieux à la structure existante (école primaire et Collège d'Enseignement Moyen —CEM) et facilite l'intégration des écoles existantes.
>
> Le nombre d'élèves par école doit être de 600 à 800. Le taux d'occupation par classe actuellement 60 élèves, doit évoluer à long terme, vers un effectif par classe plus faible.
>
> La tranche d'âge à scolariser représente 25% de la population suivant le programme de l'école fondamentale polytechnique, on obtient 7m^2/élève de surface foncière dans les deux premiers cycles et 7,5m^2/élève pour le troisième cycle. Avec 720 élèves par école, on retient 5 000 m^2 par unité pour les EFE et 5 400 m^2 pour les EFS, non compris les équipements sportifs.

1- PEPS : Plateau d'Education Physique et Sportive intégré à l'Ecole Fondamentale Elémentaire.

D'après la pyramide d'âge, la tranche d'âge pour le cycle de base et d'éveil représente 20% de la population. Actuellement, les élèves à scolariser dans le cycle terminal représentent 5% de la population. La répartition d'après la pyramide d'âge sera donc une Ecole Fondamentale Supérieure pour quatre Ecoles Fondamentales Elémentaires. Toutefois, on peut s'attendre à un faible taux de rotation des logements dans les nouvelles cités, du moins dans les dix prochaines années. Dans ce cas, la pyramide des âges des Zhun, au lieu de rester constante, se déplacerait sur l'échelle de temps. Ceci amènerait dans cinq ans une surcharge des EFS et une sous-utilisation des EFE. Ce phénomène a d'ailleurs été constaté dans les grands ensembles européens. Pour remédier à cet état de fait, il faudra donc prévoir des équipements flexibles, les EFE pouvant être ultérieurement transformées en EFS, en fonction des besoins. Ceci suppose des locaux adaptables et une gestion unique des EFE (l'unité de gestion étant alors l'école fondamentale complète).» Cadat, 1978, *Programmation et Normalisation des équipements, 1ère approche*, pp. 20-21.

D- *les espaces libres*

Sont classés sous cette rubrique :

«[...] les espaces verts plantés et aménagés, les aires de jeux pour enfants et de détente pour adultes, les cheminements piétonniers, les marges de recul par rapport à la voie primaire. Tous ces espaces sont publics et généralement accessibles aux piétons et entretenus par les services communaux.» Cadat-Mission Technique de Tlemcen, mars 1981, p. 25.

tableau 16 — *les équipements programmés pour la Zhun de Béni-Saf*

Désignation des équipements	surf/habitant	pop. desservie	surfaces foncières à réserver			aire d'influence			
			surf. unitaire	nb.	surf. totale	Zhun	ACL	APC	daïra
Ecole Fond.Elémentaire	$7m^2$/élève	55% pop.	5 000 m^2	4	20 000 m^2	X			
Ecole Fond.Supérieure (CEM)	7,5	-	5 400	2	10 800	X	X		
Lycée d'Enseig. Général	10	-	-	1	23 000	X	X	X	X
CFPA	-	-	12 600	1	12 600	X	X	X	X
Crèche	0,2	-	750	3	2 250	X			
Centre de santé	-	10 000 à 17 000	1 000	1	1 000	X			
Polyclinique	-	30 000	2 500	1	2 500	X	X		
Pharmacie	-	1 500		1	en RDC	X			
Salle polyvalente	0,05	-	600	1	600	X			
Maison des jeunes	0,05		400	1	400	X			
Bibliothèque	0,03	30 000	1 000	1	1 000	X	X		
Cinéma	0,04	30 000	1 200	1	1 200	X	X	X	
Mosquée	-	-	800	1	800	X			
Stade	-	-	16 000	1	16 000	X	X	X	
PEPS	-	3 600	2 500	2	5 000	X			
SNNGA	-	-	1000	1	1 000	X			
Commerces	-	-	-	> 97	en RDC	X	X		
Agence PTT	-	-		1	100	X			
Banque, Services Financiers, Agence d'Assurance	-	-		1	100	X			
Poste de Police	-	-		1	100	X			
Hammam	-	-	1 000	1	1 000	X			
Total					99452				

source, Cadat-Mission Technique de Tlemcen, mars 1981, p. 23.

Généralement, nous repérions dans la zone, après découpage en Ilots et passage théorique des voies, les espaces résiduels que nous classions en espaces libres. Dans le cas de Béni-Saf, il existait déjà, à l'état naturel, des espaces boisés qui pouvaient être directement classés en espaces verts : en plus de la zone boisée au centre de la Zhun, il y avait :

-des cyprès sur les terrains choisis pour le lycée et le CEM (qui devaient servir de parc pour ces deux établissements contigus) ;

-la zone de foudroyage à aménager «en zone verte et de loisirs pour les enfants» ;

-hors zone, le maquis qui bordait la limite Nord de la Zhun ;

-enfin, les espaces devant les immeubles :

«Des zones seront dégagées entre les constructions à l'aménagement desquelles il serait très utile de veiller pour éviter leur transformation en terrain vague (plantation d'arbres, arbustes résistants, empierrement,

asphaltage). Ces zones pourront servir surtout d'aires de jeux aux enfants en bas âge, situées au pied des immeubles et protégées de la circulation automobile.» *ibid.*, p. 25.

Entre temps, ces calculs projetés dans les Plans, permettaient de réaliser un premier dimensionnement des VRD.

E- *les VRD ou équipements d'infrastructures*

Les voies de circulation étaient fixées par des conventions plus ou moins normalisées et calculées en fonction d'une estimation du trafic :

-les voies primaires avaient une emprise de 16m (2x5m pour la chaussée et 2x3m pour les trottoirs). Celle de la Zhun avait en principe un double rôle : elle devait desservir la zone et raccorder la ville à la zone industrielle «pour les véhicules légers» ;

-les voies secondaires avaient une emprise de 13m (2x3,5m pour la chaussée et 2x3m pour les trottoirs) ;

-les voies tertiaires servaient aux «dessertes locales des unités de voisinage» ; leur emprise était de 13m ;

-dans tous les cas, les voies devaient être «dotées de l'éclairage public et les trottoirs goudronnés».

Le réseau d'assainissement, généralement de type unitaire (pas de séparation entre l'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées), suivait le réseau de voirie. Le réseau d'AEP était calculé pour une consommation moyenne de 150 litres par jour et par habitant (selon les normes de consommation en vigueur).

F- *«spatialisation» ou mise au point définitive de la proposition d'aménagement*

A ce point de l'étude, les équipements et les infrastructures devaient être localisés et leurs surfaces déduites des Ilots. Les grilles d'équipements fixaient des surfaces normalisées qui ne nous garantissaient en rien contre les exigences des maîtres d'ouvrage. Ainsi, les Nouvelles Galeries Algériennes exigeaient pas moins de 4,66 hectares, soit 46 fois plus que la norme (1 000m^2)... Quand les arbitrages n'étaient pas rendus par les responsables locaux, nous essayions de programmer de sorte que des extensions puissent être réalisées sans compromettre le Plan d'aménagement. Ainsi, les Nouvelles Galeries Algériennes avaient été placées à côté du «centre» (Ilot K) en bordure de la zone de foudroyage de manière à pouvoir éventuellement utiliser les surfaces constructibles résiduelles à cet endroit.

La spatialisation des équipements était tout un art, celui qui justifiait la compétence urbanistique des concepteurs. Généralement, nous commencions par étudier les contraintes d'infrastructure et notamment les contraintes du relief sur le maillage du réseau d'assainissement, de manière à ne retenir en priorité que les Ilots raccordés au réseau sans recourir aux techniques de relevage (pompes). Nous cherchions à maintenir, autant que possible, un réseau d'«écoulement gravitaire» ne comprenant qu'un seul rejet. Le réseau d'assainissement était prévu généralement sous les voies. Sa mise au point permettait de trouver un optimum technique de distribution (AEP-voirie) des Ilots en éliminant les surfaces qu'il était impossible de raccorder (assainissement). A ces endroits, nous disposions, dans la mesure du possible, tous les équipements qu'il n'était pas nécessaire de raccorder (les aires de jeux, parfois les PEPS et presque toujours les espaces verts).

Ce premier seuil d'optimisation devait être travaillé ensuite en fonction des cotes de passage des voies (de manière à éliminer toutes les surfaces occupées par les talus —déblais / remblais—). Une fois cette première série de délimitations stabilisée, il était possible de répartir la liste des équipements :

-les Ecoles Fondamentales Elémentaires (EFE) étaient réparties de manière à ce que les écoliers aient un temps de parcours inférieur ou égal à cinq minutes entre l'entrée de leur immeuble et l'école la plus proche ; elles devaient donc couvrir —unité de voisinage oblige— des surfaces dont le plus grand rayon ne devait pas dépasser 400m ; il était également déconseillé de les placer en bordure des voies primaires ;

-le CEM supplémentaire prévu sur la Zhun (pour ses besoins propres) avait été affecté à l'Ilot K où étaient déjà prévus le premier CEM et le lycée. C'était une manière de réaliser d'une part, une zone d'«enseignement» en contact avec le reste de la ville et d'autre part, des économies d'infrastructures en les juxtaposant, aux dépens cette fois-ci des temps d'accès ;

-la localisation des crèches obéissait à une loi de dissémination semblable à celle des groupes scolaires élémentaires.

tableau 17 — *répartition des programmes par Ilots*

Ilots	surfaces	nb. lgts théorique	programmes logements	nombre d'habitants	programmes équipements et infrastructures
A	17,1 ha	350	lotissement communal	2 100	1 crèche — 1 école (EFE) — 1 hammam
B	5,4	162	18 lgts de fonction CEM 144 lgts (opérations futures)	972	1 centre de santé 1 école (EFE)
C	2,25	135		810	
D	6,54	393	sur ces trois Ilots : 150 lgts industrie, 325 logts du 2° Plan, 300 lgts 3° Plan et 14 lgts (opérations futures)	2 358	1 école (EFE) — 1 salle polyvalente — 1 maison des jeunes — 1 crèche
E	4,35	261		1 566	1 mosquée — 1 école (EFE)
F	2,4	144	32 lgts pour le lycée 112 lgts (opérations futures)	864	1 crèche
G	2	120	120 lgts (opérations futures)	720	1 PEPS
H	2,15	65	65 lgts (opérations futures)	390	
I	0,82				1 café restaurant— place — 1 cinéma — 1 bibliothèque— 1 local FLN
J	8,28				2 CEM — 1 lycée — 1 espace vert
K	4,90				1 PEPS — 1 SNNGA
L	1,90				1 polyclinique — 1 espace vert
M	2,41				1 CFPA
N	1,78				1 stade
O	2,30				espaces verts
total	**64,58**	**1 630**		**9 780**	

sources, Cadat-Mission Technique de Tlemcen, mars 1981. Synthèse des tableaux I et II pp. 13-14.

Une fois ces équipements localisés, nous passions aux équipements dont l'agglomération pouvait être source d'«animation» de la Zhun ; par animation, il fallait entendre les rassemblements utiles de la population de la Zhun en des endroits circonscrits (centre commercial, place, rues commerçantes) autour d'activités reconnues pour leurs fonctions de socialisation (commerces, cafés, lieux du culte, cinéma, etc.) et de consommation :

-au centre (Ilot I) rassemblés sur la place, la bibliothèque, le cinéma, le local du Parti, un café restaurant ;

-immédiatement autour du centre, une salle polyvalente et une maison des jeunes (Ilot D), une mosquée (Ilot E) et enfin le centre commercial des Nouvelles Galeries Algériennes (SNNGA) ;

-les rues commerçantes (*cf. supra, fig.* 23 p. 271) :

«Un circuit commerçant et d'animation empruntant à partir du centre matérialisé par la boucle S4, les voies S1, S2, retourne au centre par S3 au carrefour liant les voies S1, S2 et la voie primaire. Le circuit peut se prolonger dans la rue commerçante du lotissement.» Cadat-Mission Technique de Tlemcen, mars 1981, p. 24.

Il restait ensuite à placer les équipements de santé, en règle générale sur les surfaces restantes (Ilot L) pour la polyclinique, en bordure de voie primaire pour en faciliter l'accès, et le centre de santé en bout d'Ilot B, à un endroit où le terrain ne permettait pas la construction de logements.

Une fois la spatialisation acquise (visualisée sur une carte au 1/2 000ème) et vérifiée sa cohérence avec les calculs en nombre de logements, nous passions au second chapitre dit «programme général d'aménagement» (qui permettait de fixer, dans le temps, le programme général des travaux) et au «règlement d'urbanisme» de la zone.

Enfin, une fois l'aménagement fixé et le programme des travaux définitivement mis au point, était entreprise la rédaction du règlement, qui était généralement une copie d'un règlement déjà existant mais adaptée aux particularités de la Zhun. Il se substituait aux règles du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune.

G- *règlement d'urbanisme*

Le règlement comprenait deux grands chapitres, les *dispositions générales* et les *dispositions particulières* aux secteurs d'habitation et d'équipement :

-les dispositions générales : elles définissent le champ d'application, les sous-secteurs d'Ilots si nécessaire et les règles de dérogation ;

-les dispositions particulières comprenaient deux grands chapitres réglementant les constructions (habitat et équipement-infrastructures) dans les Ilots.

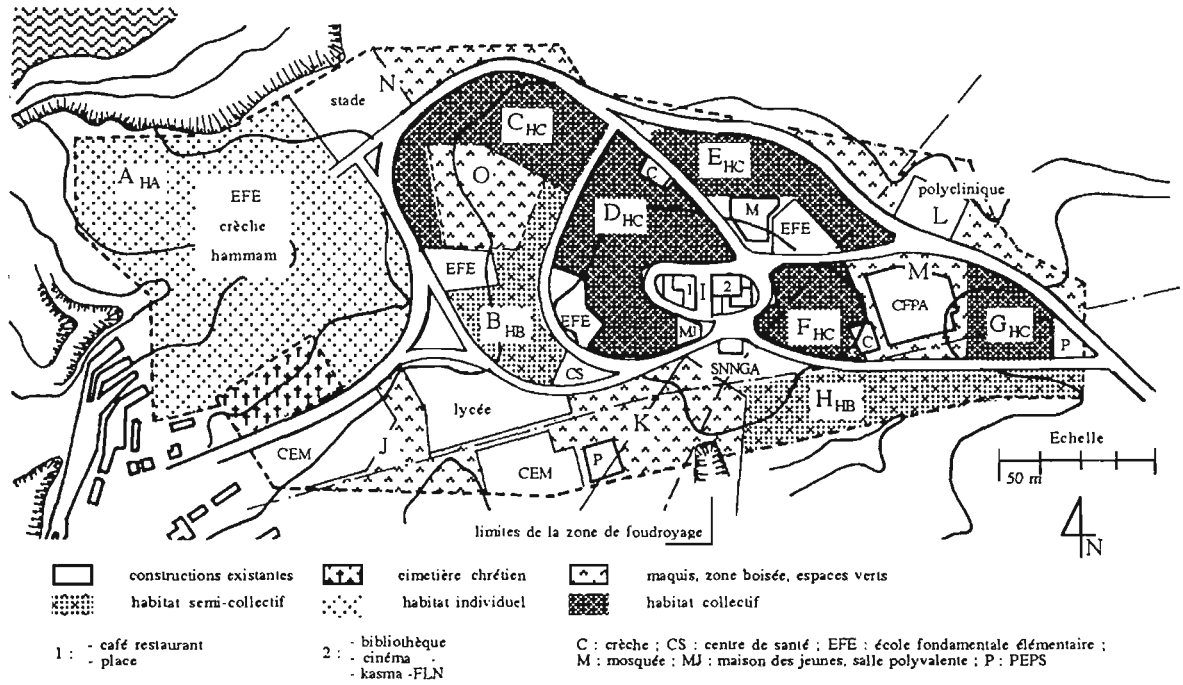

fig. 24 — Plan d'aménagement de la Zhun de Béni-Saf

La méthode de travail utilisée pour l'aménagement des Zhun se stabilisera à peu près dans cette dernière version. Elle procédait presque exclusivement de la résolution de problèmes techniques. Les étapes ABCDEF permettent de rendre compte de la méthode de travail de conception. Cependant, dans ce travail, elles ne se succèdent pas, elles se superposent en d'incessants aller-retour d'une étape à l'autre ; elles procèdent d'un jeu aléatoire (mais jamais hasardeux) où alternent essais et corrections, modifications partielles, abandons de solutions et retours sur des versions passées, négociations avec les différents intervenants dans le bureau d'études d'abord, et ensuite, à l'extérieur lorsque les solutions produites sont confrontées aux commanditaires, jusqu'au moment où se dessinent un *ordre*, une *cohérence* dans l'articulation des variables retenues dans le travail —ici des variables essentiellement techniques— qui finissent par s'enchaîner les unes aux autres. La cohérence se réalise lorsque se stabilise un enchaînement particulier et que s'ordonne une ligne directrice du Plan, un peu à la manière dont un joueur trie les pièces d'un puzzle et les réagence toujours plus précisément à mesure que s'étendent les fragments de la surface à reconstituer. A la différence près, cependant, que le joueur, urbaniste ou architecte —selon mon expérience de ce travail— réorganiserait constamment l'image finale, la découvrirait en l'inventant à mesure que s'installe la cohérence qu'il créerait tout en la représentant; le «concept» initial prenant alors, valeur de point fixe.

3. Kiffane à Tlemcen, le document de référence

tableau 18 — *programme de logements de la Zhun de Kiffane*

nb. lgts	programmes	entreprises
1 750	2ème Plan Quadriennal	DNC-ANP
348	reliquat 1er Plan Quadriennal et du programme spécial	SOTRAWIT
69	Complément aux programmes précédents	SOTRAWIT
1 015	Lotissement communal	Privé
800	Logements SONELEC	
505	Logements Industrie	Travoisider
100	Sûreté Nationale	
85	Résorption habitat précaire faubourg de Kiffane	
50	Logements en auto-construction restructuration du bourg d'Ymama	Privé
1 060	Logements	SOTRAWIT
30	Logements SN SEMPAC	
24	Logements pour l'OAIC	
70	Logements CNEP (relogements des familles expropriées)	
120	Logements Enseignants de l'Université	
6 026	Total	

source, SOTRAWIT, 1978

Le dossier de la Zhun de Béni-Saf avait soulevé quelques critiques concernant le règlement, auquel était reprochée globalement l'absence d'indications sur les Coefficients d'Occupation des Sols (COS) et les Coefficients d'Emprise au Sol (CES) affectés aux différents Ilots (*cf. infra*, anecdote 39 p. 318). J'avais donc demandé un exemplaire du dossier de la Zhun de Kiffane, première Zhun de Tlemcen, pour disposer d'un document de référence déjà approuvé. Mais, ma candeur —ou mon orgueil d'architecte— ayant quelques limites, j'éprouvais surtout le besoin de reprendre ma méthode de travail d'aménagement pour observer un peu plus scrupuleusement les règles locales de production de logements, en étudiant des solutions éprouvées ; j'ai donc dû, en parallèle au dossier de Kiffane, relire le PUD de Tlemcen, à la lumière de mon expérience de Béni-Saf.

3.1. histoire et petites histoires de la Zhun de Kiffane

Au lieu dit El Kiffane situé à environ 2 km à l'Ouest de l'actuel centre-ville de Tlemcen, a été réalisée la première opération Zhun sur la commune (*cf. infra, fig.* 34 p. 295). Achevée dans sa totalité entre 1983 et 1985, elle représente une opération d'environ 5 000 logements —6 026 logements selon les prévisions originales du dossier d'aménagement (*cf.* tableau 18 et tableau 19).

L'étude du PUD de Tlemcen ainsi que celle de la Zhun de Kiffane ont été menées conjointement. Les deux dossiers ont dû avaliser une série d'opérations déjà lancées et programmées (SOTRAWIT, 1978, p. 9 et p. 30) : un lotissement communal de 1 000 lots ainsi que des opérations de logements du secteur public inscrites aux programmes spéciaux, au premier et au second Plan Quadriennal (*cf.* tableau 18). Près du bourg d'Ymama, 70 maisons individuelles préfabriquées, de type bungalow, importées pour les besoins de l'Assistance Technique du chantier de l'usine de la Société Nationale d'Electronique (Sonelec) avaient été également installées dans un lotissement à trame orthogonale de très faible densité (6,3 logements à l'hectare) ; ceint de murs relativement hauts, ce lotissement, réservé essentiellement aux étrangers, faisait enclave. Ces logements devaient être mis à la disposition des cadres algériens de l'usine à la fin des travaux.

tableau 19 — *répartition par type d'immeubles*

type d'immeubles	nb. Lgts	surfaces réservées	Densités
Individuel «aéré»	1225 lgts	≤ 85 ha	≤ 25 lgts/ha
Semi-collectif (ou individuel «groupé»)	2000 lgts	≥ 60 ha	≈38 lgts/ha
Collectif	1775 lgts	≥ 35 ha	≥50 lgts/ha
Total	5000 lgts	180 ha	

sources, SOTRAWIT, 1978.

Le choix du petit bourg d'El Kiffane est dû, pour l'essentiel, au statut foncier de la zone : plus de 63% des terrains appartenaient à deux domaines autogérés (celui de Mansourah et celui de Bréa) ; biens de l'Etat, le statut de ces terrains facilitait grandement les transactions et les procédures d'expropriation. Sur les 310 ha que représente la Zhun —en comparaison, la ville intra-muros n'en compte que 83— seuls 30% des terrains appartenaient à des propriétaires privés, parmi lesquels il convient de compter les propriétaires d'Ymama et d'El Kiffane dont les constructions ont été intégrées avec un minimum de destruction à l'opération d'urbanisation. Au total, à peine une vingtaine d'hectares était concernée par les mesures d'expropriation pour cause d'utilité publique. Le site, de surcroît, était très peu accidenté et avait l'avantage d'être en bordure de la nationale 22 (Tlemcen-Oran) et de ce fait, facilement accessible de la zone industrielle.

3.2. répartition des programmes et des typologies des immeubles, les références au PUD

L'évaluation et le calcul des surfaces de terrains nécessaires aux opérations d'urbanisation sont réalisés selon les règles et les hypothèses normalisées au niveau du ministère de tutelle. Le nombre de logements est calculé en fonction du «taux d'occupation moyen acceptable d'un logement» fixé à 5,87 personnes par logement en habitat urbain en 1976 par une Instruction du ministère des Travaux Publics et de la Construction (MTPC) —en zone rurale, il est porté à 6,26 personnes par logement en 1978. Ce taux permet de faire une première estimation du nombre de logements à construire à partir de l'état des lieux réalisé dans les Phases I et II du PUD. Ensuite, le besoin en surface de terrains nécessaires à la réalisation de ces logements est obtenu par une

moyenne entre deux hypothèses de répartition typologique et d'évaluation des équipements d'accompagnement des logements.

La première hypothèse retient les règles d'occupation des sols fixées par le décret 76-28 du 7 février 1976. Ce décret permet de fixer un COS de 0,4 minimum pour la ville de Tlemcen. Selon cette même règle, un logement urbain ne doit pas excéder 100 m^2 de surface hors œuvre y compris les espaces communs (SOTRAWIT, 1978, *PUD de Tlemcen phase II*, p. 65 bis). Le PUD de Tlemcen opte pour un COS de 0,5 «dans le double but de répondre au décret précédemment cité et d'économiser le terrain» (*ibid.* p. 66). Une première estimation de surface de terrain nécessaire à la réalisation d'opération de logements est ainsi obtenue : 200 ha par unité de 10 000 logements.

La seconde hypothèse, retenant un calcul extrêmement compliqué, porte cette première estimation à 220 ha par unité de 10 000 logements (*cf.* anecdote 35) :

anecdote 35 — *les mystères comptés*

Le calcul de la seconde hypothèse de surface par unité de 10 000 logements n'est pas exempt d'une certaine obscurité, de celle qui éclaire à jamais sur l'intelligence du chiffre : ainsi cette seconde hypothèse retenait deux modes de calcul qui tentaient de suivre les normes d'une instruction ministérielle émanant de la Sous-Direction de l'Habitat du MTPC (Alger, mai 1974)[1]. Elle préconisait une répartition de 75% de logements collectifs contre 25 % de logements individuels. Cependant, le PUD, estimant la situation de Tlemcen un peu particulière portait respectivement ces rapports à 70% et 30%.

Ces pourcentages, rapportés aux densités normalisées de chacune de ces catégories de logements, permettait de calculer les surfaces occupées par une unité de 10 000 logements ; 10 000 logements qui se répartissaient donc en 7 000 collectifs et 3 000 individuels et couvraient, selon une première lecture de l'instruction ministérielle ne retenant que les densités, soit respectivement 50 lgts/ha et 25 lgts/ha (équipements d'accompagnement compris), 260 ha (140 ha en collectifs et 120 en individuels).

Cependant, par souci de ne rien laisser échapper à la règle, un second calcul était fait, qui ne retenait de l'instruction que la norme des 7m^2 de surface d'équipements d'accompagnement par habitant. Cette norme impliquait, pour un TOL de 5,87, de dégager 41 ha par unité de 10 000 logements pour les équipements :

«Si l'on retranche des 260 ha trouvés ci-dessus les 41 ha d'équipements, qui seront pris en compte dans le chapitre ci-après sur les équipements urbains, on obtient une surface de terrain nécessaire aux seuls logements : 219 ha, arrondis à 220 ha.» SOTRAWIT, 1978, p. 67.

Seule ma machine à calculer y trouvait son compte, la logique mathématique sans doute, mon raisonnement un peu moins. Je n'ai pu résister à faire partager ce plaisir comptable qui, outre que je ne savais en retrouver le sens, se trouvait à l'opposé de ce que j'espérais découvrir d'humanité dans un document intéressant quelques centaines de milliers de personnes.

1- MTPC-SDH, 1974, *Instruction relative aux programmes d'habitat du second Plan Quadriennal.*

Le calcul, pour finir, retient la moyenne des hypothèses 1 et 2 soit (200 + 220)/2 = 210 ha par unité de 10 000 logements :

> «Cette surface n'inclut ni les équipements, ni les voiries primaires et secondaires ; elle ne comprend que les espaces libres communs, la voirie de desserte et les parkings affectés aux logements. Dans la phase ultérieure de spatialisation des besoins en logements et en équipements, les opérations en cours seront bien entendu soustraits des chiffres globaux ci-dessus. Il sera notamment tenu compte de ce que la Zhun de Kiffane en grande partie occupée par des équipements importants, ne comptera que 4 000 logements environ pour 320 hectares.» SOTRAWIT, 1978, *PUD de Tlemcen Phase II*, p. 67.

Le dossier d'aménagement de la Zhun de Kiffane affecte environ 180 ha à l'habitat et aux équipements résidentiels —appelés encore équipements d'accompagnement à l'habitat— et 130 ha aux équipements et aux infrastructures dont l'utilisation n'est pas exclusivement destinée à satisfaire les besoins des habitants de la nouvelle zone[1]. La répartition de l'habitat par types

1- soit : un Centre de Formation Administrative 700/400, un Technicum 1000/500, une Cité Universitaire, une Polyclinique, un Institut des Travaux Publics et du Bâtiment, une Maternité, un Lycée 1200, 5 CEM, une Ecole Fondamentale Polytechnique 1440, et «7 centres vivants», auxquels s'ajoutent les voiries primaires et secondaires.

d'immeubles respecte dans ses grandes lignes les indications du PUD mais en ajoutant une catégorie d'immeuble, les semi-collectifs (R + 1 à R + 3) ; au total, l'habitat se trouve réparti, à 25% (maximum) de logements individuels «aérés», à 40% de logements semi-collectifs (minimum) et à 35% de collectifs (minimum). Cette nouvelle répartition se justifie, d'une part par la proximité des remparts classés de Mansourah et d'autre part, par «le mode de vie des habitants» qui «dissuade de construire des immeubles hauts» (SOTRAWIT, 1978, *PUD de Tlemcen, Phase II*, p. 66).

3.3. réglementation, jeux d'espaces et organisation urbaine

La réglementation des Zhun prévoyait généralement que des dérogations puissent l'assouplir. Elles étaient accordées par le wali, après avis favorable de l'APC. L'avis de la Direction des Infrastructures de Base (DIB) pouvait être exigé dans le cas d'un Plan de masse portant réorganisation de l'ensemble de la Zhun ou intéressant une partie importante impliquant la totalité d'un sous-secteur —un sous-secteur représente une division de la zone sur laquelle est implantée une typologie d'immeuble particulière, (Ha pour les immeubles individuels, Hb pour les semi-collectifs, Hc pour les collectifs).

3.3.1. implantation des immeubles

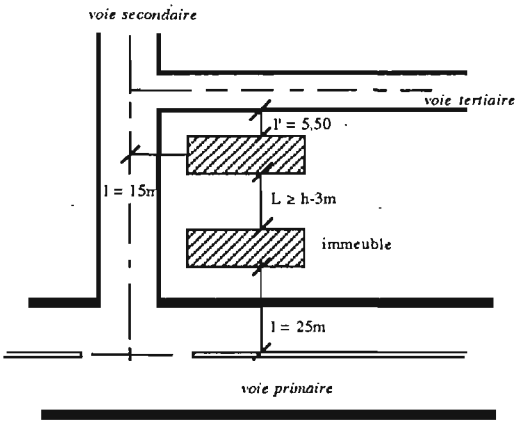

fig. 25 — reculs minimum et implantation des immeubles

Selon l'article 6H du règlement de la Zhun de Kiffane :

> «Les constructions seront implantées, soit en mitoyenneté, soit en les éloignant des limites séparatives d'une distance L au moins égale à leur hauteur H diminuée de 3 mètres, avec un minimum de 3 m (L ≥ H - 3 m), H étant la hauteur, prise par rapport au niveau moyen du sol, du plafond le plus haut des étages droits des constructions les plus hautes.» SOTRAWIT, 1978, *Dossier d'aménagement de la Zhun de Kiffane*, p. 82.

L'emprise des voies et leur fonction déterminaient ensuite les positions des immeubles. Sur la Zhun de Kiffane, quatre niveaux de circulation étaient prévus :

-les voies primaires de 30 m d'emprise minimale, comprenant deux fois deux bandes de roulement (autrement dit, quatre voies), devaient assurer la desserte du nouveau quartier et sa liaison directe aux autres quartiers de l'agglomération ;

-les voies secondaires de 16 m d'emprise, comprenant deux bandes de roulement, servent les liaisons internes du quartier ;

-les voies tertiaires de 8 à 10 m d'emprise qui assurent la desserte des immeubles de chaque secteur. Il appartenait au maître d'œuvre en architecture d'en réaliser les tracés ;

-à ces trois niveaux, s'ajoutent les voies réservées aux piétons dont l'emprise ne peut être inférieure à 1,50 m.

Ces catégories de voies permettaient de définir les reculs minimaux :

> «Le recul minimum des constructions par rapport à la limite d'emprise des voies tertiaires de desserte est de 5,50 m. Cette prescription n'est pas applicable au secteur Hc (lotissement communal) et aux habitations existantes du secteur Hd.
>
> Le recul minimum est de 14 m par rapport à l'axe des voiries de 16 m, de 20 m par rapport à l'axe des voies de 24 m, de 25 m par rapport à l'axe des voies de 30 m.» SOTRAWIT, 1978, *Dossier d'aménagement de la Zhun de Kiffane*, p. 81.

Ces prescriptions favorisent une urbanisation extrêmement «aérée», constituée d'un semis de blocs d'immeubles, isolés les uns des autres, entourés de parcs à automobiles (0,75 emplacement par logement collectif contre 0,20 par logement individuel) et d'espaces verts.

3.3.2. des équipements, de l'animation et des logements

Les grands équipements d'intérêt général, ou équipements collectifs, désignent :

> «[...] des équipements liés à l'habitat mais dont le rayon d'influence est plus large que celui des équipements résidentiels.» SOTRAWIT, 1978, *ibid.* p. 13.

La fréquentation de ces équipements spécialisés n'est en principe pas permanente. Leur financement est public et le plus souvent centralisé.

> «Les grands équipements d'intérêt général ont été situés au Sud-Est de la Zhun, en charnière entre «l'ancienne ville» et le nouveau quartier, et à l'Ouest en contact avec les espaces libres, non urbanisés et non urbanisables selon le PUD.» SOTRAWIT, 1978, *ibid.* p. 11.

Les équipements résidentiels doivent :

> «[...] accompagner les logements pour répondre aux besoins quotidiens et élémentaires des habitants, par exemple : les commerces de première nécessité, les écoles primaires, les aires de jeux et de sport... Ces équipements peuvent faire l'objet d'investissements privés ou locaux.» SOTRAWIT, 1978, *ibid.*, p. 11.

Conformément à la grille de normes d'équipements nationale, lès équipements résidentiels sont répartis sur toute la zone :

> «[...] à l'échelle de chaque groupement d'habitation. Les surfaces nécessaires sont comprises dans celles qui sont réservées à l'habitat : [...]. Pour créer une animation et pour encourager l'initiative privée dans la création de petits équipements, le règlement de la Zhun autorisera les particuliers à installer, au rez-de-chaussée des maisons et des immeubles de certains secteurs, quelques locaux de commerce et de petit artisanat sans nuisance.» SOTRAWIT, 1978, *ibid.* p. 12.

Cependant, ces équipements sont regroupés en 7 «centres vivants» qui doivent créer des «pôles d'animation» ou encore «des centres d'animation».

De la même manière que la hiérarchie des équipements justifie en partie leur implantation, les typologies d'immeubles retenues dans le Plan d'aménagement permettent d'organiser les grands principes de spatialisation des programmes de logements :

> «L'habitat semi-collectif occupe le plein centre de la Zhun. Il se prolonge au Nord-Est et au Sud-Ouest par des secteurs d'habitat collectif. Collectif et semi-collectif se distinguent par leur densité de construction au sol plus que par la hauteur des immeubles. L'habitat individuel est réparti, pour l'essentiel, au Nord de la zone, pour le reste au Sud. [...].
>
> Pour revitaliser les bourgs existants et pour les restructurer sans les détruire, des secteurs d'habitat individuel «groupé» ou «aéré», (complétés par des équipements) ont été implantés en prolongement ou en imbrication de leur tissu.
>
> Pour répondre aux soucis architecturaux d'épannelage et de continuité dans la hauteur des bâtiments, des transitions ont été aménagées entre les secteurs hauts et les secteurs bas, par l'interposition de bâtiments d'équipements ou d'immeubles en semi-collectif.
>
> Pour des raisons similaires, la partie de la Zhun qui «regarde» le site historique de Mansourah, présente en premier plan un front de maisons individuelles basses, puis un front de maisons groupées plus hautes ou de

petits immeubles, les immeubles hauts n'apparaissent qu'au troisième plan.» SOTRAWIT, 1978, *ibid.*, pp. 11-12.

Le nouveau quartier se constitue autour d'un zoning radicalement fonctionnaliste extrêmement simple malgré la complication des justifications et des explications livrées dans les rapports du dossier d'aménagement et du PUD de Tlemcen.

3.3.3. entre les lignes

«Plus que la continuité des tissus urbains ancien et nouveau, ce sont les liaisons routières et de transports en commun qui assureront les liens organiques entre la vieille ville et les nouveaux quartiers.

Le propre d'un quartier (20 à 30 000 habitants) est d'avoir une autonomie possible et une personnalité particulière (exemple : le quartier du «stade», quartier de la «gare», etc. et dans le futur, le «quartier des facultés», etc.). Nous proposerons même d'individualiser ces quartiers par des lignes écrans de verdure qui leur permettront de «respirer» et de garder leur échelle par cette discontinuité même du tissu bâti. Car l'échelle du quartier (1 000 m x 1 000 m environ) est précisément celle de l'homme et du piéton : au delà d'un kilomètre à pied le citadin est tenté d'utiliser le transport automobile.

En revanche, à l'intérieur d'un même quartier, la continuité bâtie et surtout la continuité des espaces piétonniers devront être réalisées. Pour créer les conditions de l'animation dans un quartier nouveau, plusieurs principes doivent être appliqués :

-ne pas disperser les équipements, mais les concentrer en un pôle vivant qui sera le cœur vivant du quartier ;
-tracer des cheminements piétonniers de façon telle qu'il y ait passage «obligé» à travers ce pôle et convergence des rues et ruelles vers lui ;
-ré-inventer des rues commerçantes, des ruelles et des placettes (ombragées de platanes) ;
-augmenter la densité des logements et la hauteur des bâtiments vers ce point central ;
-le signaler de loin par des architectures pouvant servir de repères (exemple minaret ou immeubles plus hauts) ;
-animer les rues et places du centre par la couleur, par l'éclairage, par le mobilier urbain.

Le centre ancien de Tlemcen restera toujours le lieu privilégié des échanges. Mais certaines fonctions urbaines devront éclater dans les centres secondaires des nouveaux quartiers et les animer en rapprochant des fonctions des habitants.» SOTRAWIT, 1978, *PUD de Tlemcen, phase III*, pp. 9-11. [1]

Abordant le texte du PUD et ses quelques emphases sur un avenir resplendissant, je n'étais pas loin d'y reconnaître les miennes :

«Le PUD de Tlemcen résoudra une grande partie des problèmes de la «ville d'Histoire et d'Art» : il encadrera le développement, il orientera les implantations, il harmonisera l'initiative privée et l'intervention publique, il coordonnera les actions des administrations et des services techniques. Mais la réussite de l'outil d'aménagement qu'il représente exige la détermination des élus à s'en servir, la mise en place des investissements nécessaires, l'application des procédures de réserves foncières.

Le PUD devra être prolongé par les études de détail suivantes : infrastructures de transport et Plan de circulation, urbanisme de détail des agglomérations secondaires, secteurs sauvegardés de Sidi Boumédiène et la vieille ville, structuration de Boudghène. L'urbanisation de Tlemcen ne sera pas spontanée mais ordonnée. Le PUD délimite des zones urbaines et détermine leur constructibilité ; il programme les équipements d'infrastructure et de super-structure, et il garantit leur place. Il clarifie le réseau de voirie et le tissu urbain. Ces grandes orientations sont modestes pour l'aménagement de l'agglomération du centre, elles sont ambitieuses pour les nouvelles zones d'urbanisation, qui seront des quartiers autonomes, personnalisés, intégrant des éléments modernes de la vie sociale, administrative et commerciale et respectant les références au mode de vie traditionnel.

En s'excentrant, Tlemcen rapproche ses habitants d'un Eden que peu connaissent : les rives plantées du Chabet Bel Abbès, les grottes de l'Oued Bouennag, les sources chaudes du Tahammit...» SOTRAWIT, 1978, *PUD de Tlemcen, Phase IV*, p. 95 (paragraphe de conclusion du PUD).

Il y avait dans cette production, des successions de discours qui, du texte des rapports, aux discours de la décision sur les Plans, ne concernaient pas tout à fait le même objet. Ces discours

1- partie soulignée dans le texte original.

enchaînaient les ruptures. Le Plan d'aménagement, de PUD ou de Zhun, se justifiait à un niveau : celui de la prise en charge du destin urbain de quelques dizaines de milliers d'individus ; il y avait donc lieu de s'inquiéter d'humanité. En revanche, la décision avait à résoudre des problèmes de production : ceux-ci ne pouvaient s'offrir le luxe de s'embarrasser de sentiment ou de s'encombrer d'humanisme. Il fallait agir. Les deux discours cohabitaient, étaient autorisés et approuvés, à la condition de bien veiller à ne pas les mélanger —ce que j'avais omis de faire à Béni-Saf. Ce discours, dans le rapport de la Zhun, n'avait pas à être tenu à la DUCH. Réciproquement, ce qui était dit à la DUCH n'avait pas à être rapporté *in extenso* dans le rapport de Béni-Saf. Ainsi, le discours sur le Plan avait, dans son euphorie, à charge de transcender la caractère concret d'une logique productive qu'il était inadmissible d'interroger, à moins de «faire de la politique» —ce qui ne fait pas partie des compétences reconnues de l'urbaniste, fût-il architecte. Il fallait, tant dans les PUD que dans les rapports de Zhun, justifier le bien-fondé de l'urbanisme et des opérations d'urbanisme en cours, mais il n'était en rien obligatoire de s'inquiéter ni des moyens ni des objectifs et encore moins des conséquences, si celles-ci n'étaient pas celles attendues et planifiées.

Dans le cas de Kiffane, le PUD et le rapport de Zhun devaient justifier une extension urbaine déjà largement avancée, une urbanisation embryonnaire et quasi illicite dans les bourgs de El Kiffane et d'Ymama ; il fallait également ne pas contredire la volonté officielle de préserver les terrains agricoles (*cf.* notes 38) malgré les 200 ha subtilisés aux domaines autogérés de Mansourah et de Bréa et, secondairement, ne pas négliger les appels constamment renouvelés à propos de l'adaptation de l'habitat aux spécificités arabo-islamiques de la culture algérienne.

Cependant, la réponse d'une partie de la population, les «notables» de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement de la Wilaya de Tlemcen (ASPEWIT) —que l'on ne peut guère soupçonner d'utopie idéaliste—, encadrés dans un colloque on ne peut plus officiel, ne laisse planer aucun doute sur la réception des discours officiels et sur la logique productive à l'œuvre dans la ville transformée :

> «Pendant ces dix dernières années (1970-1980) trois grandes implantations ont été choisies sur des terrains agricoles ; la Zone Industrielle de Chétouane avec 220 hectares, la Zone d'Habitat Urbain Nouvelle de Tachfine avec 80 hectares et la Zone d'Habitat Urbain Nouvelle El Kiffane avec 400 hectares. Cette amputation faite à la plaine fertile de Tlemcen, qui fournit des produits maraîchers à une grande partie de l'Ouest Algérien, s'élève à plus de 700 hectares. [...].
>
> A part la ville intra-muros, qui est considérée comme le centre d'attraction, toutes les extensions faites tout autour sont caractérisées par une absence d'animation, dissolvant à la fois les mécanismes d'attraction et de rétention de la population de ces nouveaux quartiers.
>
> Ce phénomène est dû à trois paramètres essentiels, à savoir : la conception du Plan de masse des logements, l'absence ou la mauvaise intégration des équipements collectifs, l'absence de rues commerçantes et de pôles d'attraction. Auxquels s'ajoute l'absence de tissu urbain réalisé comme un essaim de bloc. Les

notes 38 — *utilisation des terres à vocation agricole à des fins non agricoles*

Extraits de l'«Instruction Présidentielle n° 53/Direco 06 du 15 janvier 1975» :

«En dépit des orientations générales données par Monsieur le Président du Conseil de la Révolution tendant à éviter, dans toute la mesure du possible que des terres à vocation agricole soient utilisées à des fins non agricoles et malgré le fait qu'une législation récente (ordonnance n° 74-26 du 20 février 1974) soit intervenue pour rationaliser les choix en matière d'utilisation des terres disponibles, il a été constaté que certains ministères, sociétés nationales et autorités locales ne semblent pas se préoccuper suffisamment de la nécessité de sauvegarder les terres agricoles et de respecter la réglementation en vigueur en matière d'implantation de constructions de toutes sortes.

En vue de mettre fin aux multiples abus qui ont été constatés dans ce domaine et en attendant la définition et la mise en place d'une politique d'aménagement du territoire, il y a lieu de considérer que désormais, toute implantation d'unité de quelque nature que ce soit, sur des terres à vocation agricole est interdite en dehors des réserves foncières incluses dans le périmètre d'urbanisation, conformément à l'ordonnance du 20 février 1974 précitée, sauf dérogation explicite du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire après avis de l'APC et du wali concernés et du secrétariat à l'Hydraulique pour les terres irriguées. » RADP-MHU, 1981, p. 179.

nouvelles implantations de logements collectifs se font d'une façon anarchique. La disposition des blocs ne répondant plus qu'aux mouvements de la flèche de la grue leur donne l'aspect d'un essaim dispersé dans la nature consommant un maximum d'espace.

L'habitat individuel conçu sous forme de villa (avec sa marge de recul) ne donne pas la possibilité aux commerces de s'implanter. Ces deux types d'habitat conçus de cette façon contribuent à la formation de cités dortoirs (c'est le cas de la Zhun d'El Kiffane de 5 000 logements dont 1 000 en individuels).» ASPEWIT, 1982, pp. 28-30.

Cette réaction, saisie quelques mois après la fin de mon contrat, me confortait dans mon opinion. Les Plans, les règles d'urbanisme et les considérations urbanistiques qui les accompagnent ainsi que les réactions qu'elles suscitent, me rappelaient beaucoup plus l'expérience des grands ensembles des années soixante en France que celle de l'espace urbain arabe, turc ou arabo-islamique selon la terminologie officielle de la Révolution Culturelle.

3.4. le logement, de la cellule à la villa

Le taux moyen acceptable d'occupation des logements urbains (5,87) et le taux d'occupation par pièce acceptable de 2 personnes, à partir desquels est calculé le nombre de logements à construire, favorisent les logements de trois pièces (F3). Selon les instructions (notamment les décrets n°75-67 et 75-110 du 26 nov. 1975) du ministère des Travaux Publics et de la Construction, reconduites et peu modifiées depuis par les ministères de tutelle successifs, la répartition des logements dans les programmes publics est faite à 85% pour les logements de trois pièces, à 10% pour les logements de quatre pièces et à 5% pour les logements de cinq pièces[1].

Dans le cas des programmes de la commande privée, il n'existe pas de limitation en nombre de pièces. Les textes (notamment la «Note de présentation relative à l'habitat» RADP-MHC, 1976[2]) précisent que le logement individuel doit répondre aux besoins de la famille du propriétaire. Il est en principe interdit à une même personne de postuler à l'achat de plusieurs lots de terrains (qui, contigus pourraient favoriser la construction de plus grandes surfaces de plancher) et de posséder plusieurs maisons ou logements (RADP-MHC, 1977).

«Qu'adviendra-t-il des principes ainsi formulés : «il va sans dire que dans le cas où le bénéficiaire habite un logement «bien de l'Etat», il devra s'engager à le remettre à la disposition de la wilaya ou de l'organisme logeur au moment où il postule à l'acquisition d'un lot de terrain à bâtir. [...] ; si une déclaration sur l'honneur précisant si le candidat ne possède pas en son nom ou celui de son conjoint ou de ceux de ses enfants mineurs une habitation ou un terrain à bâtir sur l'ensemble du territoire national» suffit pour obtenir l'autorisation de postuler à l'acquisition d'un lot de terrain à bâtir.» (*El Moudjahid* du 23-24 mai 1980)[3].

Ces limites avaient pour dessein de contrôler le marché de la location privée et, en corollaire, de réduire les tensions sur le marché foncier que cette ouverture sur le marché privé de la construction pouvait favoriser. Théoriquement, les lots de terrains des lotissements communaux ne pouvaient pas dépasser 400 m^2. Cette limite, jointe au Coefficient d'Occupation des Sols et au Coefficient d'Emprise au Sol, définie par les règlements de lotissement —quand ils sont

1- Les F3 (séjour + 2 chambres, cuisine, salle de bain, WC) représentent 60% de la programmation en logements sociaux (programme défini par le ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme). Source, Ambassade de France en Algérie, AFE-MEF, 1981, note de la mission économique et financière, Hydra, Alger.

2- publiée au Journal Officiel de la République Algérienne, le 9 février 1977.

3- article relatif aux dispositions concrètes arrêtées par le ministre de l'Intérieur concernant les conditions d'acquisition des lots de terrain à bâtir. Article cité par D. Benamrane, 1980, p. 146.

respectés— représentait la seule limite réglementaire à la surface des logements et au nombre de pièces. Seul, le recours à l'aide à la construction, monopolisée par la Caisse Nationale d'Epargne Populaire (CNEP), imposait des normes de logements et de surface —très proches de celles exigées dans les programmes de logements du secteur public—, dans la mesure où la CNEP se faisait généralement le maître d'ouvrage des logements destinés à l'accession à la propriété (individuel et semi-collectif généralement)[1].

3.4.1. les logements collectifs, la cellule

Selon les prescriptions «fonctionnelles» préconisées par le ministère des Travaux Publics et de la Construction (MTPC), reconduites par le ministère de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Construction (MHC), chaque logement se compose obligatoirement d'un séjour, d'une à quatre chambres, d'une cuisine, d'une salle de bains, d'un WC, d'un espace de dégagement, de volumes de rangement (inclus dans la surface habitable), d'une loggia et d'un séchoir (*cf.* tableau 20). Dans le cas des logements «semi-urbains» et ruraux, voire également, dans le cas de certains groupements de logements en semi-collectifs ou en individuels denses (selon la formulation en vigueur dans le règlement de la Zhun de Kiffane), ces prescriptions permettent de substituer une cour fermée aux séchoirs et à la loggia (*cf. fig.* 26).

tableau 20 — *les dispositions spatiales des logements collectifs des programmes du secteur public*

Pièces	Surfaces			autres pièces et annexes	Disposition	ouvertures extérieures
	min	max	% F3			
Séjour	18,50	21,50	35	Loggia	-le séjour est contigu à l'entrée	oui
Chambres	(x2)	11,00 11,00	36		-isolées et prévues pour une occupation maxi de 3 personnes	oui
Cuisine	9,00	11,00	18	Séchoir	-la cuisine doit permettre la prise des repas -une réservation pour une cuisinière doit être prévue	oui
Salle d'eau		3,50	6,5		-baignoire non exigée -réservation pour machine à laver	non obligatoire mais recommandé pour éviter la complexité des ventilations par conduits
WC		1,00	1,5		-isolé	non obligatoire (idem SdB)
Rangements	0,50	2,00	3		-non compris dans les rangements de la cuisine	non
Dégagements					-15% de la surface totale du logement	non
Surf. moyenne	F3	≈ 61,00	100			

Du point de vue des dispositions des pièces, les instructions ministérielles et les règlements proposent que les «espaces fonctionnels du logement» soient totalement indépendants et qu'ils ne communiquent que par les dégagements. Les pièces commandées sont prescrites :

> «[...] il doit être possible d'isoler les pièces réservées aux réceptions des invités de celles réservées à la vie intime.» MUCH-CFT, 1982, p. 10.

Ces prescriptions concernaient surtout les logements ruraux (type village socialiste) du secteur public (MUCH-CFT, 1982). La séparation des pièces, entre pièces réservées à la «vie de famille» et

[1] Cette partie doit beaucoup à mon second contrat (1984-1987) en Algérie, comme architecte-formateur au Centre de Formation Professionnelle du ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (CFPHU) de Sidi Bel Abbès. Dans ses grandes lignes, cette partie reprend les cours de construction et d'architecture des programmes de formation des techniciens supérieurs en habitat et en urbanisme, notamment, *Le guide de conception Habitat normalisé* mis au point au Centre de Formation de Tlemcen (MUCH-CFT, 1982), *Les cours d'architecture et de construction*, programme et fiches modèles destinées aux formateurs des CFPHU (RADP-MUCH, 1983) et mes propres cours rédigés en m'inspirant de mon expérience à la Mission Technique de Tlemcen.

celles réservées aux réceptions, est très affirmée et ceci d'autant plus fortement que la répartition des surfaces privilégie le séjour (35% de la surface globale du logement contre 36% pour les chambres additionnées).

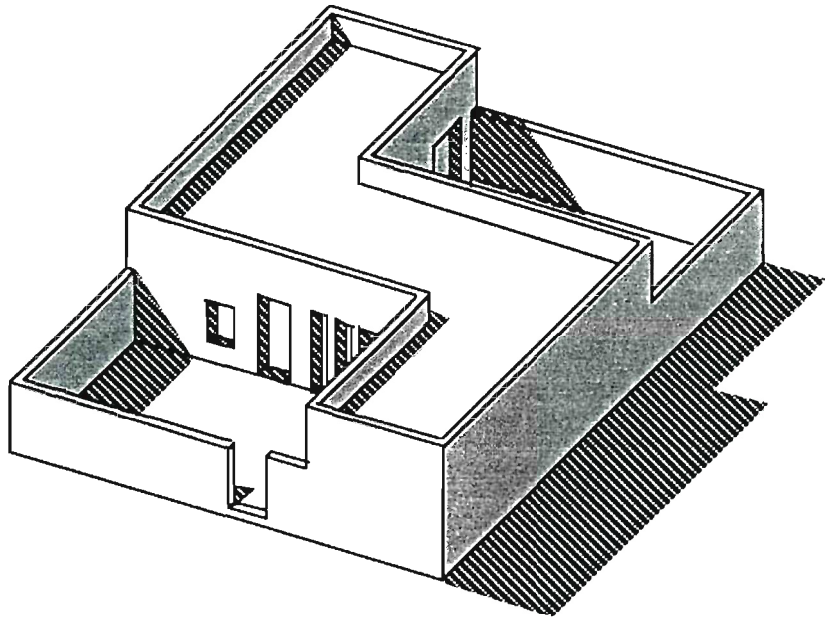

fig. 26 — axonométrie du Plan normalisé MB4, toiture terrasse, Habitat semi-urbain (source, MUCH-CFT, 1982, p. 25).

Le schéma d'organisation que tendent à construire et à figer les instructions ministérielles et la réglementation algérienne, assume parfaitement les variables technologiques de la production et de la mise en œuvre dans le difficile contexte algérien. Les trames, de portées souvent très régulières, uniformisent les probabilités de subdivision interne des espaces laissés disponibles par la structure des immeubles (*cf. fig.* 27-28-29). Ce manque de souplesse du Plan est encore renforcé par les économies d'échelle réalisées autour de la contiguïté d'espaces particuliers : le regroupement de la cuisine, de la salle de bains et des WC, permet en théorie, de réaliser de substantielles économies en réseau (alimentation en eau et évacuation des eaux usées) tout en simplifiant les mises en œuvre des conduits (*cf. fig.* 27). Ces pièces qui font blocs —«bloc technique» ou encore «bloc eau»— constituent une sorte de charnière autour de laquelle s'organisent les circulations et la répartition des pièces selon leur fonction. Les WC représentent une sorte de limite (ils formeraient la charnière) qui départage les espaces de l'intimité et ceux voués à la réception, encore appelés dans un autre langage fonctionnaliste, «partie nuit» (SdB-Chambres-WC) et «partie jour» (Séjour-Cuisine-WC) (*cf.* anecdote 36) :

anecdote 36 — *le jour et la nuit*

Les Plans de l'ENIP-DNC, ici présentés, étaient une adaptation au procédé COOPAL d'une figure du Plan qui se trouve assez souvent (observation personnelle) dans les groupes de logements semi-collectifs : dès l'entrée, se trouve une pièce, généralement de la taille d'une chambre —selon les modèles français— dans laquelle on peut rentrer directement sans pénétrer plus avant dans le logement.

Cette pièce permet de retrouver des aménagements traditionnels : l'ameublement de la tradition, table basse (meïda) et les banquettes. L'absence d'individualisation fonctionnelle des pièces dans la pratique des habitants —observée notamment dans les *haouch* (logement traditionnel sur cour[1])— permet d'utiliser cette «chambre»

tout à la fois comme pièce de réception plutôt réservée à la gent masculine et comme pièce pour dormir.

Cette disposition (*cf. fig.* 29 p. 288) joignait de manière assez performante à la fois les injonctions réglementaires et la très faible souplesse du procédé COOPAL ; ce procédé, comme tous les procédés totalement industrialisés, implique une modulation exemplaire, chaque élément de cellule étant produit en usine et assemblé sur le chantier.

C'était là le problème de l'ENIP ; le Plan se trouvait précarisé par le procédé de construction et la productivité attendue, jamais atteinte. C'était par ailleurs l'objet de l'appel d'offre international lancé par l'ENIP sous l'égide des Nations Unies. Le bureau d'études retenu (français) après avoir apprécié le problème, proposa un ensemble de solutions qui, tout en réduisant les problèmes techniques de mise en œuvre du procédé, garantissait la diversification de l'architecture des immeubles et améliorait les performances du logement :

«Nous ne pouvons entrer dans une étude sociologique approfondie qui dépasserait le cadre de cette mission. Cependant, deux remarques nous paraissaient importantes sur le fonctionnement des logements actuellement réalisés par l'ENIP :

-pour accéder à la partie «réception» (c'est-à-dire, la salle à manger-séjour) l'on doit, dans la plupart des cas, passer à côté de la partie privée (c'est-à-dire salle de bains, WC, cuisine) ;

-nous proposons le schéma suivant, permettre d'accéder directement à la partie réception en la séparant bien de la partie privée.» ATURBA-Nations Unies, 1978, p. 25.

D'un modèle à un contre-modèle, la variable sociologique prise en compte est la seule qui autorise l'adaptation du procédé technique à moindre frais. Ce n'est pas l'habitat et la production d'habitation qui concourent à imaginer des systèmes constructifs ou, tout simplement, des savoir-construire, c'est exactement l'inverse : le procédé de construction impose un espace, une cellule à défaut d'un habitat.

Devenue alibi, la variable sociologique permet la proposition d'un autre modèle sans questionner d'aucune sorte ni la tradition (mise à part l'idée ou le cliché qu'on peut s'en faire) ni la modernité de populations qui peuvent pour bien des raisons aspirer à un habitat moderne (ne serait-ce précisément que pour ce qu'il peut garantir d'accès à certains services tels l'eau, l'électricité, le chauffage, le tout-à-l'égout dans des conditions d'hygiène minimum, etc.).

La production industrielle de logements impose sa logique ; tellement peu souple, elle n'offre d'autres moyens d'adaptation, que ceux qui améliorent ses performances propres.

1- *cf.infra*, chroniques VIII, §4.2, *cf. fig.* 55 p. 381, *fig.* 57 p. 383, *fig.* 58 p. 385, *fig.* 59 p. 386 et 63 p. 392.

Les espaces intermédiaires, escaliers, paliers et hall d'entrée sont réduits aux surfaces minimales de passage et de distribution des logements. Des différences notables apparaissent dans le traitement des espaces intermédiaires des logements semi-collectifs. Pour ces derniers, l'accès individualisé au logement est souvent retenu. Dans le cas où le Plan de masse ne le permet pas, l'individualisation de l'accès au logement est obtenu par l'utilisation de sas (en forme de cour d'entrée au rez-de-chaussée, ou d'entrée close en forme de hall aux étages). Cette dernière typologie n'est pas sans rappeler les fameux «logements proliférants» des années 70 en France (*cf.* Ch. Moley, 1979), la complexité des trames modulées en moins.

La comparaison des Plans-types de logements collectifs proposés par les entreprises algériennes avec ceux de leurs homologues européens montre, si besoin en était, leur filiation commune à des modèles d'organisation impliquant tout à la fois des techniques de conception, des techniques de mise en œuvre et de production et, en aval, à des modèles de conception en appelant à un espace transformé et transformant qui vise explicitement le changement de comportement des habitants (en Algérie, la naissance d'un homme moderne dont la mentalité est adaptée au changement en cours apporté par le développement). La comparaison avec la France s'impose davantage dans la mesure où, des PUD aux Zhun, l'urbanisme et la construction en Algérie s'enracinent dans la même législation : les textes du 31/12/1958 (décret 58-1463 relatif aux Plans d'Urbanisme et décret 58-1464 relatif aux ZUP —RADP-MHU, 1981, p. 118 et p. 312). Il semble que l'évolution de la construction en France et celle de Algérie soient restées relativement proches jusqu'au début des années 70. La «crise» atteint de plein fouet le secteur construction en France où s'ouvre l'ère de l'«innovation». Dans ces années charnières, la construction en Algérie au contraire est ascendante, ouvrant une période de quasi reconstruction. Mais, alors que techniquement la construction des logements collectifs en France aurait tendance à «régresser» vers des solutions peu complexes du point de vue des «procès technologiques mis en œuvre dans la production courante» (B. Huet, M. Lambert,

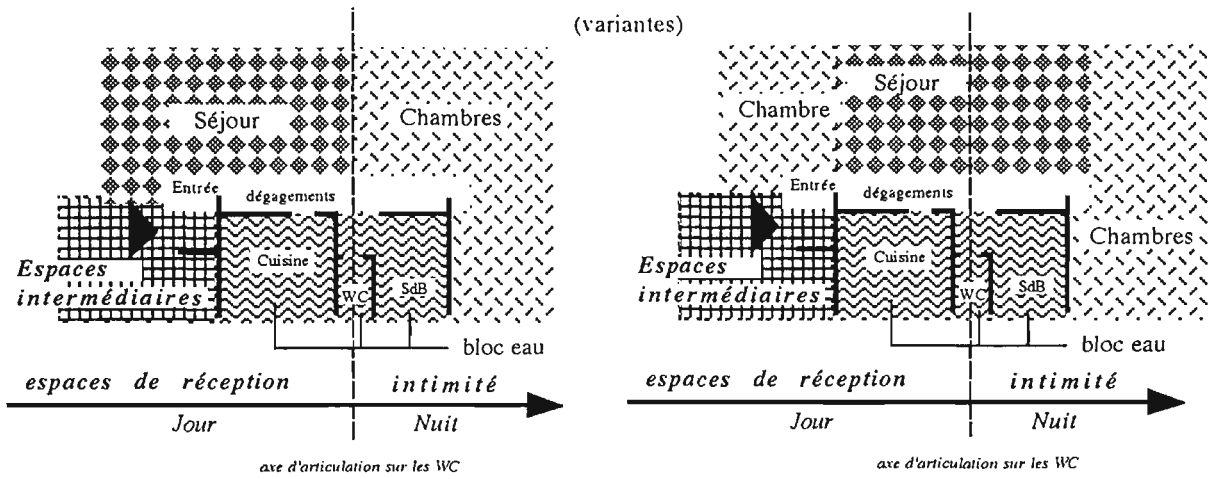

fig. 27 — schéma d'un modèle de logement collectif réalisé à partir de la réglementation et des instructions ministérielles

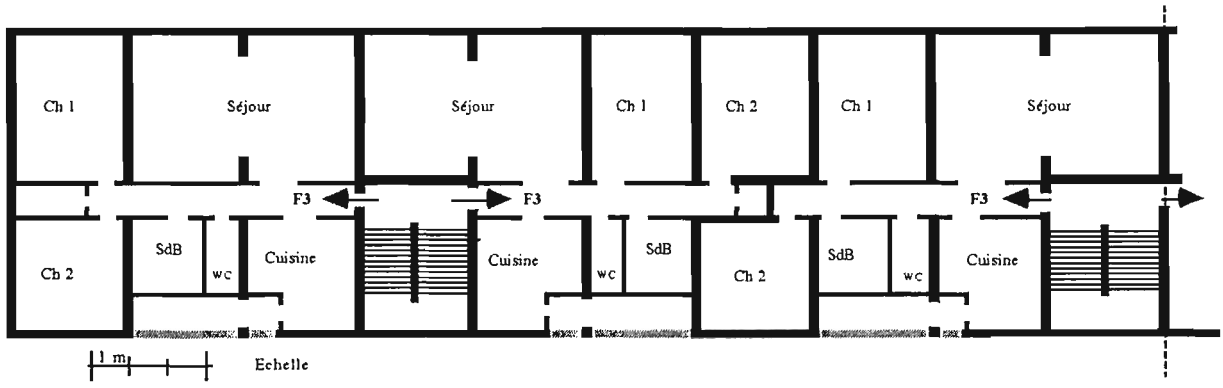

fig. 28 — Plan d'étage courant de bâtiments réalisés par la DNC (Zhun de Kiffane — reconstitution de mémoire). Procédé «coffrage tunnel» pour la structure et procédé traditionnel (parpaings) pour le remplissage des façades.

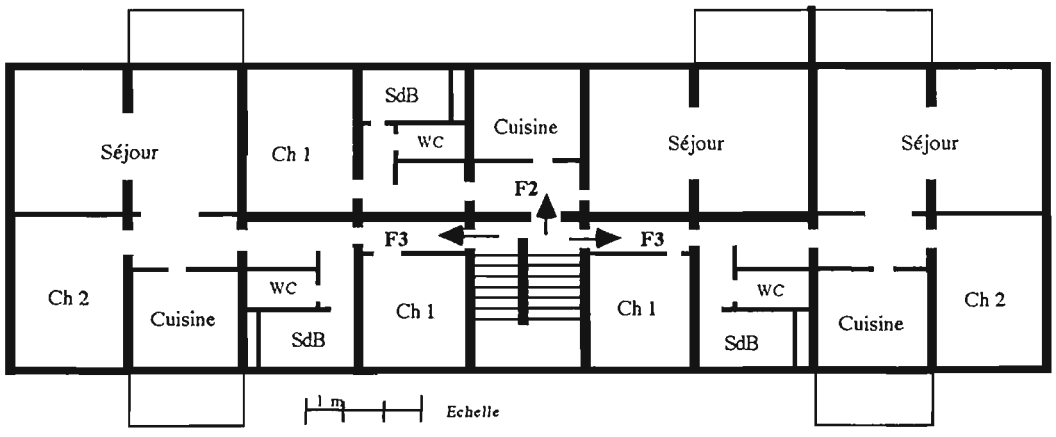

fig. 29 — Plan d'étage courant de bâtiments réalisés par l'ENIP (sources, ATURBA, Nations Unies, UNIDO Contract, 1978). Procédé industriel COOPAL, panneaux de planchers, de refends et de façades fabriqués en usine et assemblés sur le chantier.

fig. 30 — façades, immeubles de logements collectifs industrialisé

a

b

a — immeuble en construction, Zhun de Remchi (1992)
b — immeuble de la Zhun de Champ de Tir (1992)

J.Y. Toussaint, 1992), les économies d'échelle étant réalisées directement sur des formes de standardisation des mises en œuvre à partir du développement d'une industrie des composants —notamment dans le second œuvre—, la production algérienne continue à se débattre avec les procédés techniquement extrêmement complexes de l'industrialisation dite lourde par laquelle il est, en théorie du moins, possible de délocaliser complètement les chantiers et de construire les logements en usine (le procédé COOPAL de l'ENIP ici présenté serait un exemple) :

> «Cet absurde et coûteux jeu de construction sévit encore aujourd'hui. On en revend à l'étranger, sans doute pour essayer de récupérer un investissement qui n'ajoute rien à la gloire de l'intelligentsia française.» F. Pouillon, 1968, p. 225.

Les cellules produites en 1982 en Algérie n'étaient-elles pas celles-là mêmes qui essuyaient les plâtres quand sonnait en France l'hallali sur la dangereuse monotonie des grands ensembles :

> «Après avoir été logés, les Français souhaitent être mieux logés». Président de la République Française, V. Giscard d'Estaing, 1977, revue *Architecture* n°82.

> «S'agissant de la construction neuve, il faut d'abord prendre garde aux risques de l'uniformité architecturale et d'une monotonie dans le dessin des nouveaux quartiers. Si on en juge par le paysage urbain né ces vingt-cinq dernières années et la morne alternance de tours et de barres qui encerclent nos villes, celles-ci ont bien eu cours en France depuis la guerre. Le goût du public exige maintenant et pour l'avenir une plus grande diversité que la réglementation doit favoriser comme elle s'efforce déjà de le faire.» extrait du rapport de la commission d'étude présidée par R. Barre, 1976, *Réforme du financement du logement*, Doc. Française, pp. 14-16.

3.4.2. l'habitat individuel, les villas

fig. 31 — le style et la manière (source, ASPEWIT, 1982, p. 78)

Seul exutoire de la maîtrise d'ouvrage privée, les projets de villas fleurissent partout où sont viabilisés les lotissements communaux. La villa ne peut se confondre tout à fait avec le «haouch», ni avec ce qui est habituellement désigné par «maison individuelle» voire, pavillonnaire. Elle n'est pas non plus une reproduction de la maison urbaine traditionnelle de la médina. Avec 100 à 200 m^2 d'emprise au sol, les villas représentent des constructions extrêmement importantes de deux à trois niveaux (*cf. fig.* 32 et 33).

Architecture «m'as-tu-vu?» pour les édiles de l'Association pour la Sauvegarde et la Promotion de l'Environnement de la Wilaya de Tlemcen (ASPEWIT, 1982, p. 78 —*cf. fig.* 31), il ne manque pas d'épithètes pour les désigner : «Blockhaus», «pâtisserie à la crème», «construction de parvenus» ou «de nouveaux riches», etc., autant de regards qui tentent de désigner une impossible architecture kitsch où sont réunies à la fois toutes les références de l'occidentalité et de l'arabité et aucune d'elles. Le marbre, les tuiles vertes néo-andalouses, le pare-soleil de Le Corbusier, les encadrements de baies façon années 50, les grilles en fer forgé de la tradition tlemcénienne, les huisseries tout aluminium, la brique, le béton et le crépi peint se côtoient et renvoient les uns aux autres en multipliant les signes ainsi que le

ferait un kaléidoscope de l'architecture de tous les temps. Les villas ont le privilège de susciter les réactions des esthètes et de satisfaire les amateurs d'ambiguïtés architecturales.

Extravagantes bien souvent, elles n'en sont pas moins très subtilement arabes et très «traditionnelles». Les larges fenêtres sur la rue, toujours dissimulées le jour et la nuit derrière les volets ou les persiennes, ne remplacent pas le patio *(west et dar)*. Lequel, devenu aveugle, se reconstitue dans cette architecture autour d'un large couloir central. Dès l'entrée, est située une pièce de réception (désignée sur les Plans sous le vocable de salon) qui dissuade l'hôte de toute vélléité d'inspection plus avancée.

De prime abord, la villa donne l'impression d'une débauche de surfaces. Des pièces immenses se succèdent outrageusement dans ce contexte de crise du logement : vides au centre et le pourtour garni de banquettes dont le motif change d'une pièce à l'autre. Pour les plus grandes villas, on peut dénombrer entre vingt et trente pièces et il semble que, rares sont celles qui n'en disposent pas d'une dizaine au moins.

L'aspect ostentatoire, qui prévaut grandement, n'est pas exclusivement responsable de cette architecture. L'organisation des villas semble obéir à des principes relativement rigoureux et généralisés. Sur le plan vertical, le sous-sol ou l'entre-sol est réservé aux activités économiques le plus souvent commerciales ou de services ; il sert parfois d'entrepôt discret. Si l'activité au sous-sol n'est pas systématique, elle est, dans bien des cas, prévue. Le rez-de-chaussée et les étages servent à l'habitation, et chaque niveau représente généralement à lui tout seul un logement entièrement autonome dont l'accès est possible par l'entrée principale sans que soient exclus pour autant des accès secondaires extérieurs. L'existence de plusieurs logements en un seul se justifie souvent par le regroupement familial : les logements aux étages sont destinés aux fils mariés. Cependant, les visées économiques ne sont pas à exclure. Les villas, moyennant une version plus libérale du régime politique et une législation moins avantageuse pour les locataires, pourraient aisément se transformer en immeubles de rapport. Les coopérants, cibles privilégiées des propriétaires de villa, seuls locataires dont on est sûr qu'ils partiront, attestent de cette virtualité.

> «Quelles sanctions pourrait-on imaginer pouvoir appliquer aux cumulards d'hier, d'aujourd'hui et de demain, lorsqu'on sait que le pouvoir est demeuré impuissant même à assainir la situation de ceux disposant de biens immobiliers privés loués à des étrangers en devises et bénéficiant d'un ou plusieurs logements biens de l'Etat dans la même commune et postulant pour un ou plusieurs lots à bâtir ? Comment espère-t-on limiter dans la pratique les aspirations légitimes des millionnaires, des milliardaires, des biens introduits et des pistonnés à construire des villas de dix, de vingt et de trente pièces, destinées visiblement à être louées en totalité ou en partie et à procurer des revenus exorbitants à leurs propriétaires ?» D. Benamrane, 1980, p. 146.

Les pièces sont rarement mono-fonctionnelles malgré les notations du Plan. Elles sont destinées à plusieurs usages où se confondent les activités du jour et de la nuit. La répartition et la variation de leur occupation se font vraisemblablement selon les heures et les activités entre les générations et les sexes, sachant que les banquettes servent autant à s'asseoir qu'à dormir. Il semblerait —mais ce n'est là qu'une intuition issue de nombreuses discussions et de quelques expériences— que les fêtes, telles que les mariages des fils, les fiançailles des filles ou les circoncisions, participent très directement à cette débauche de grandes pièces (de 25 à 40m^2), souvent en enfilade et commandées les unes par les autres tout en restant accessibles par des dégagements. Lors de ces jours de fête, elles prennent tout leur sens. Leur disposition, leur longueur et la multiplication des portes d'accès, autorisent les rassemblements importants sans mélanger les femmes aux hommes mais tout en n'excluant pas que cela puisse se faire.

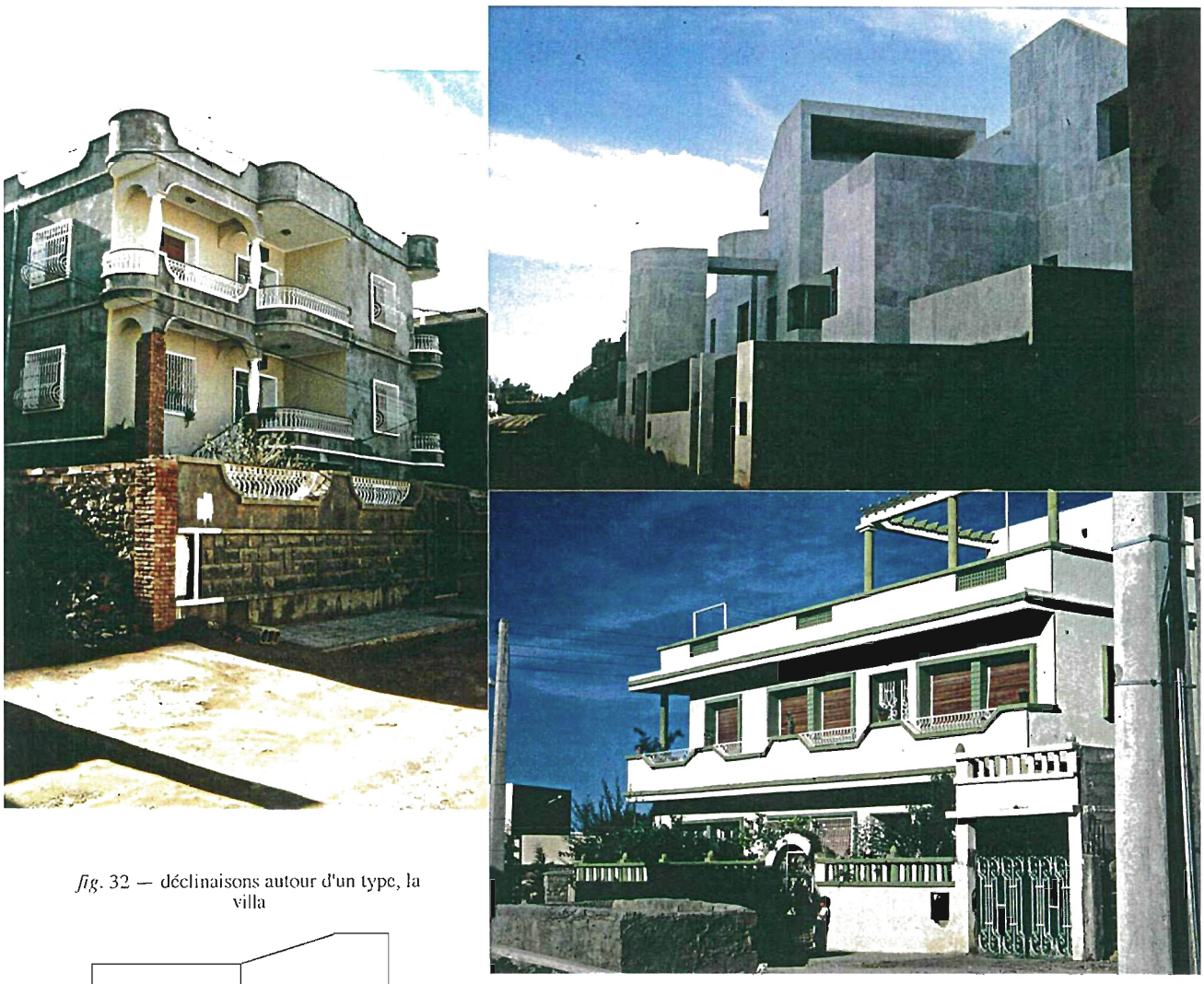

fig. 32 — déclinaisons autour d'un type, la villa

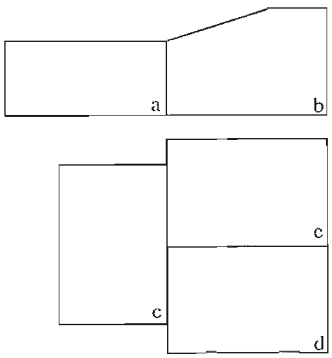

a — rue du lotissement de la Zhun de Kiffane (1987, archives personnelles)

b — rue du lotissement de la Zhun de Kiffane (1987, archives personnelles)

c — villa du lotissement de Birouana à Tlemcen (1984, archives personnelles)

d — villa du lotissement de la Zhun de Kiffane (1987, archives personnelles)

e — villa du lotissement de Birouana à Tlemcen (1984, archives personnelles)

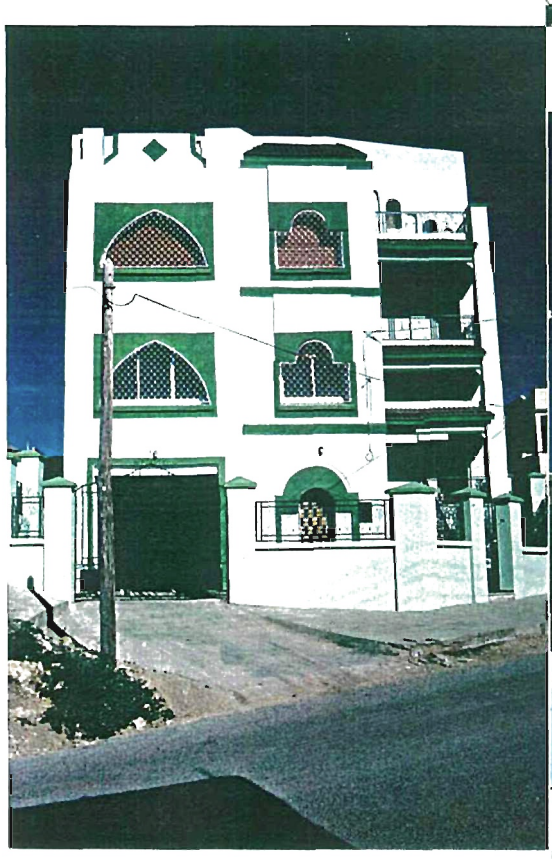

fig. 33 — déclinaisons autour d'un type, la villa (suite)

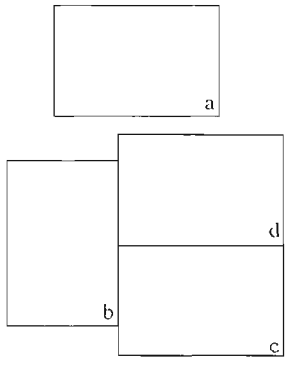

a — villa du lotissement de Kiffane (1987, archives personnelles)

b — villa du lotissement de Kiffane (1987, archives personnelles)

c — villa dans un lotissement de Khemis Miliana (1986, archives personnelles)

d — villa du lotissement de Kiffane (1987, archives personnelles)

Enfin, la villa se place sur la parcelle de manière à occuper la plus grande surface possible, tout en libérant :

-un espace suffisant pour élever un mur assez haut (2 à 3 m en moyenne) pour soustraire aux regards ce qui se passe au RdC et à l'étage ainsi que dans l'étroit jardin qui reste ;

-un espace plus conséquent aux abords de la cuisine du rez-de-chaussée ; espace qui assure la fonction de la cour (grand patio du *haouch*), devenue «extérieure».

La construction des villas, quasi exclusivité des entreprises de construction privées, utilise de manière générale le système «poteaux-poutres», dont les trames de portées sont fixées par les performances des poutrelles de plancher préfabriquées (type poutrelles et hourdis), disponibles en Algérie. Ces trames autorisent des portées de plancher de 3,5m à 4,50m sur des longueurs entre poteaux de 5 à 6m. Ce système permet de libérer des quantités importantes de surface à cloisonner.

3.5. échos et impressions sur Kiffane

Les jugements sur ce nouveau quartier sont pour la plupart très négatifs et ne sont pas limités aux seuls tenants de la protection du patrimoine et de l'environnement qui cachent souvent les préoccupations de légitimité historique de groupes sociaux niés par la Révolution. La Zhun est avant tout un grand ensemble que les auteurs du PUD, eux-mêmes, sont portés à juger assez sévèrement :

> «La plupart des grands ensembles sont issus du «Plan Mauger» (1959), qui espérait fixer le développement urbain de Tlemcen dans la ville «intra-muros» ou en périphérie immédiate. Il s'agit de «blocs» de bâtiments comportant 4 à 7 niveaux, formant en Plan de masse de longues barres orthogonales. Ce type d'habitat est mal adapté au mode de vie et au climat ; il constitue une texture urbaine en totale contradiction avec les remarquables tissus traditionnels : hors d'échelle des volumes «pleins» et des espaces «en creux», aucune transition entre les espaces extérieurs publics et les espaces intérieurs privés, promiscuité ; à l'intérieur du logement, absence d'espace ouvert central, absence de circulation différenciée pour les hommes s'ils reçoivent et pour les femmes.
>
> Ces ensembles portent le nom de «cités» : à l'Ouest Cité Pasteur et Cité des Cerisiers ; au Nord Cité Sidi Saïd Bouzidi ; au Nord-Ouest Cité Sidi Lahcène (vers la route de l'abattoir) ; à l'Est, Cité Darak El Watani, Cité les Jardins, Cité R'hiba ; nous pouvons intégrer dans cette catégorie d'habitat les immeubles collectifs en chantier dans la Zone d'Habitat Urbain Nouvelle de Kiffane : 348 logements en cours de réalisation par la SOTRAWIT, 400 logements environ pour la Sonelec ; un nombre comparable de logements dont la construction a été entamée puis abandonnée par une entreprise allemande (première tranche de 1750 logements programmés au titre du deuxième Plan Quadriennal).» SOTRAWIT, 1978, *PUD de Tlemcen, phase II*, p. 93.

L'absence de nom de voie (puisque les rues n'existent pas), le classement par ordre alphabétique des bâtiments qui ne suit pas l'ordonnancement des immeubles mais obéit à une logique qui échappe à tout le monde, organisent ce grand vide parsemé de blocs, en un véritable labyrinthe. Les couleurs des immeubles, soit multicolores, soit gris-blanc-ciment, couleur de l'unique bain de peinture de la DNC, permettent à peine de distinguer des secteurs ; secteurs correspondant aux lots de construction attribués à chaque entreprise de réalisation.

De cet univers à celui de la pensée des habitants qui y vivent, deux mondes se côtoient voire, selon A. Sayad, s'opposent :

> «Espace nettement individualisé, intériorisé, tout entièrement orienté vers le dedans —espace introverti ou centripète—, l'appartement se définit, se structure et structure tous les comportements par opposition au-dehors ; et le dehors, le monde extérieur commencent ici, à la porte de l'appartement. La coursive elle-même, qui devrait en apparence créer un lien entre les voisins, devient un terrain étranger, une

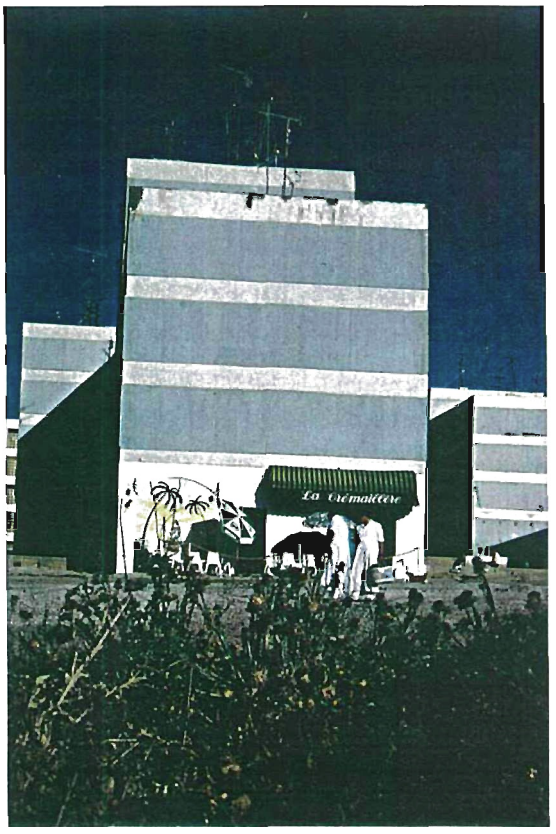

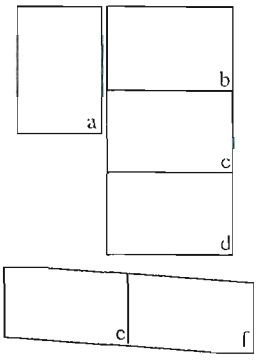

a — Zhun de Kiffane, immeuble DNC (1987, archives personnelles)

b — Zhun de Kiffane, immeuble BEREG (1987, archives personnelles)

c — Zhun de Kiffane, immeuble DNC-BERG (1987, archives personnelles)

d — Zhun de Kiffane, immeuble BEREG (1987, archives personnelles)

e et f — Zhun de Kiffane, immeubles clefs en mains, attribués à une entreprise polonaise (1987, archives personnelles)

fig. 34 — logement collectif de la Zhun de Kiffane

séparation, et elle est traitée à ce titre : s'il est rare, par exemple, que l'on vienne y prendre le frais ou que l'on y dispose des pots de fleurs, elle est souvent fermée, barricadée, protégée pour qu'elle puisse «protéger». A. Sayad, a1980, p. 17.

L'individualisation se concrétise aussi, du point de vue des comportements, par l'apparition et la généralisation des sonnettes (fournies souvent avec le logement) et l'installation presque systématique de l'oculus sur la porte d'entrée : l'accès à la cellule ouvre sur la modernité et ferme la porte sur l'extérieur. La limite entre l'espace domestique et l'espace public se confond avec le seuil. A peine le palier, l'escalier et le hall organisent-ils une transition. Espaces intermédiaires —faute d'une désignation plus précise— ils restent du domaine public puisqu'on peut y rencontrer l'étranger : l'usage de ces espaces est collectif, mais ceux qui sont amenés à le partager, sont réunis par les lois de l'attribution, c'est-à-dire aussi par une règle qui nie en bloc les conditions d'un voisinage réglé par la connaissance des origines de chacun (origine géographique, clanique, tribale et familiale).

La réalisation avec beaucoup de retard, parfois même l'abandon des projets d'équipements collectifs, l'absence de rues, remplacées par des voies et avenues imposant des prospects importants donnent à tout cet espace une ouverture inhabituelle dans le tissu urbain traditionnel où la place est à l'échelle de la *djemâa* (assemblée —*cf. supra*, notes 12 p. 89), la rue à celle du passage et la ruelle mesurée à l'aune du croisement de deux personnes.

Contrairement aux attendus légitimes des investissements en logements modernes et en pédagogie de la modernité, ce ne sont pas les mentalités qui auraient été le plus transformées, mais les espaces. Les habitants manifestent leur opposition à cette absence de liens avec leur façon de vivre, à cette absence de seuil entre dehors et dedans, à cette absence de signes qui rappellent constamment les règles de la convenance dans les comportements selon que l'on passe d'un espace à un autre et notamment de l'espace domestique (généralement l'espace des femmes) à l'espace public (généralement l'espace des hommes). Du point de vue de la modernité (celle qui ouvre l'usine aux femmes), le logement collectif, loin d'établir la mixité des genres dans l'espace, pousse à son paroxysme la séparation : il y a intrusion constante du public dans le privé. Des baies au balcon, du palier à la cage d'escalier, la sphère domestique est repoussée à ses plus petites extrémités, les plus radicalement signifiées : les murs de la cellule[1].

Les fenêtres sont rarement entièrement ouvertes : les volets ou de lourds rideaux les occultent toute la journée. Les balcons sont clos par des dispositifs aussi variés qu'il est possible d'imaginer, de la toile de bâche pendue, aux claustras de verre dépoli, en passant par le mur de maçonnerie. Ces modifications, générales, sont sans doute la meilleure indication des rapports qu'entretiennent les habitants avec le dehors. Toutes les nuances de la fermeture et de l'ouverture se trouvent représentées qui renvoient à la résolution de l'exclusion/inclusion de l'espace domestique et, paradoxalement, à la réclusion des femmes dans l'espace domestique «moderne». De la fermeture totale à l'ouverture légère, les dispositifs reproduisent (ou tentent de le faire) ce

1- à ce propos, le témoignage de M. Marié sur les limites de cette sphère, constatée au cours d'une enquête menée à Oran en 1959, dans une famille algérienne habitant une cellule : «Alors que je venais agréablement, sur les coussins d'un salon arabe, de discuter avec le chef d'une famille, je découvrais en sortant que les femmes du logement s'étaient enfermées dans les WC, comportement que n'avait pas prévu le constat fonctionnel. Toutes les pièces du logement étant ouvertes sur le séjour où je me trouvais, celles-ci n'avaient eu d'autre solution pour échapper à mon regard.» M. Marié, 1989, p. 50.

fig. 35 — la Zhun de Béni-Saf dix ans après (janvier 1992)

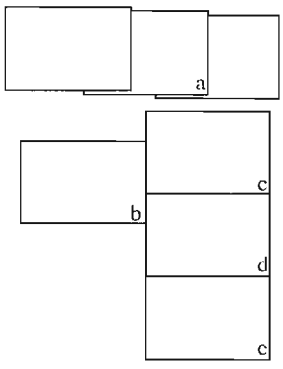

a — montage, Nord-Ouest de la Zhun (1992, archives personnelles)

b — implantation le long de la voie S_3 —en allant du centre vers le Nord-Ouest de la Zhun— (1992, archives personnelles)

c — chantier à l'intersection des voies S_1 et S_3 —devant le CFPA— (1992, archives personnelles)

d — vue de l'espace vert (O) en surplomb du lotissement de la Zhun (1992, archives personnelles)

e — vue générale à partir du centre (I) de la partie Est de la Zhun. La cimenterie est visible au fond (1992, archives personnelles)

qu'ont pu être ailleurs ou autrefois le moucharabieh, les claustras ou les percements dans les murs, pour assurer le contrôle du voir et de l'être vu (*cf.* A. Ravereau, 1981 ; JC. Depaule et JL. Arnaud, 1985).

Vue du Lalla Setti, la Zhun de Kiffane comme la zone industrielle sont extrêmement envahissantes ; elles bouleversent l'échelle de l'ancienne ville, reléguée à ses anciens murs encore visibles. Il n'y a pas de commune mesure entre ces deux entités. Le passage de la médina à la Zhun laisse l'impression de deux modes de rapports à l'espace radicalement différents. Si la médina ne se laisse pas facilement aborder, le semis de bâtiments sur des espaces qui n'ont d'espaces verts que le nom apposé sur les Plans de masse, est définitivement hostile, désinvesti, habité en hauteur, vide à la surface. La boue ou la poussière selon le temps, les rues larges, des avenues sans autres proportions que celles des calculs de trafic, les ordures de toute nature —des restes de chantiers, aux boîtes de conserve qui ravissent des enfants en mal d'occupation—, font le paysage du quotidien. On est très loin de l'univers courbe et abrité des rues de la médina, des voix assourdies derrière les murs et les cours, et des coups de balai matinaux dans les ruelles. Il y a ici comme un sentiment d'abandon, pire d'utilité impossible.

4. la Zhun de Remchi, dossier de création

Novembre 1980,

le dossier de la Zhun de Remchi démarrait en même temps que la phase I du PUD de la ville. Mené en parallèle à l'étude d'aménagement de la Zhun de Béni-Saf, le travail a été organisé de manière à ce que je puisse intervenir à plein temps seulement sur les propositions d'organisation spatiale. La programmation était produite par l'équipe tout juste formée du PUD de Remchi, en manière de prélude à leurs travaux sur la phase I. Le dossier de création a donc été réalisé avec une équipe composée d'un géographe, d'une démographe, d'un architecte, auxquels se sont joints, pour le traitement des parties techniques, une économiste, deux ingénieurs et un géologue.

Le dossier de création était, des trois dossiers d'une étude de Zhun, de loin le plus «bavard». Il ne comprenait pas moins de trois parties (I- analyse de la ville, II- analyse du site choisi et III- propositions d'aménagement).

4.1. dossier de création, vue sur la méthode d'investigation du PUD

tableau 21 — *Remchi, population*

	Total		Agglomération Chef-lieu		Agglomération secondaire		Zones éparses	
	population	%	population	%	population	%	population	%
Commune	19 303	100	13 153	68,1	2 814	14,6	3 336	17,3
Daïra	65 208	100	28 612	45,9	18 153	27,8	18 443	28,3
Estimation pour la Zhun		2 000 logements soit 12 000 habitants						

source, exploitation Cadat RGPH 1977, MPAT-ONS, 1984, *Armature urbaine wilaya de Tlemcen.*

L'*analyse de la ville* comprenait trois points : 1) Remchi dans son contexte régional ; 2) estimation des besoins en logements ; 3) choix d'un site pour la Zhun. Centrée sur l'Agglomération Chef-Lieu de la commune (ACL), toute cette première partie du dossier de création reprenait les méthodes d'investigation et les résultats du PUD.

4.1.1. Remchi dans son contexte régional

Cette partie du dossier informait sur les limites administratives, la situation géographique de la commune (dimensions, superficie, données sommaires sur la morphologie dominante du relief) et sur le rôle de Remchi dans la wilaya :

> «Située au carrefour des principales voies de communication de la wilaya et sur l'axe d'industrialisation Nord-Sud du pays, Remchi a connu un important développement de ses activités industrielles et de sa population résidente.
>
> Son rôle, dans la wilaya de Tlemcen, est encore renforcé par la proximité de l'aéroport de Zénata et sa position de centre de gravité des zones de production agricole et maraîchère.» Cadat-Mission Technique, novembre 1980, *Dossier de création Zhun de Remchi*, p. 1.

4.1.2. estimation des besoins en logements

> «Ce chapitre se propose de chiffrer les besoins totaux en logements de la ville de Remchi, à l'horizon 86, en prenant pour objectif un Taux d'Occupation par Pièce de 2 et des logements de trois pièces.»[1] *ibid.*, p. 2.

L'estimation des besoins en logements dépendait donc de la population à loger à raison d'une moyenne de deux personnes par pièce (TOP = 2). Le dossier de création devait livrer une actualisation de la population au moment de la création de la Zhun (1981) ainsi qu'une estimation globale de sa croissance au moyen terme (soit 1986, pour 1981) ; les Zhun étant créées précisément pour répondre aux besoins immédiats et à court terme. L'actualisation des chiffres de population était calculée à partir d'une hypothèse de croissance démographique :

-population actualisée = $(1,0367)^n$ x population constatée au dernier recensement ;

-sachant que le coefficient 1,0367 correspondait à un taux de croissance annuelle donné nationalement et que la puissance «n» était égale au nombre d'années séparant le recensement de l'actualisation.

> «-Selon le tableau, on note un accroissement assez important de l'ACL (de 9 000 à environ 14 000 habitants en 1977) ,
> -cet accroissement atteste d'une modification de la population de la ville. Elle représentait par le passé un centre de service pour la zone agricole et devient aujourd'hui le centre d'une industrie naissante.» *ibid.*, p. 2.

La population de la ville en 1981 était estimée à : 13 955 x $(1,0367)^4$ = 16 119 habitants. Les prévisions de croissance de la population à court terme (1986) étaient obtenues en tenant compte de deux modes de calcul fondés sur deux hypothèses (ou variantes) de croissance :

> «-La première variante consiste à reconduire la tendance d'accroissement constatée entre 1966 et 1977.
> -La seconde évalue la population résidente par l'intermédiaire des prévisions d'emplois et du ratio de population active, pour laquelle il était couramment admis la charge de 5 personnes (par travailleur)». *ibid.*, p. 3.

A. *hypothèse I, croissance de la population selon les tendances observées entre 1966 et 1977 :*

Il suffisait, pour obtenir ce premier résultat, de porter la puissance «n» à 9 correspondant au nombre d'années séparant le recensement de 1977 de 1986, limite du court terme : population en 1986 = 13 955 x $(1,0367)^9$ = 19 300 habitants.

- c'est nous qui soulignons.

B. *hypothèse II, croissance de la population selon les prévisions de créations d'emplois industriels :*

Le mode de calcul, pour cette variante, reposait sur l'hypothèse de 5 personnes à charge par «travailleur», soit, pour un emploi, 6 personnes résidentes. Les prévisions d'emplois dépendaient à la fois de la situation décrite par le dernier recensement général de la population (1977), des emplois créés depuis (1977-1981) et, enfin, des projets d'implantation d'unités de production (*cf.* tableaux 22-23). Mais le mode de calcul privilégiait les emplois industriels, dans la mesure où il postulait que «ce type d'emplois *induisait* les autres» :

«-on suppose que l'effectif d'emplois agricoles reste constant ;
-on suppose qu'un emploi industriel induit 1,5 emploi (0,5 dans le bâtiment et travaux publics, 1 dans le secteur tertiaire» *ibid.*, p. 4.

tableaux 22 et 23 — *projets d'unités et emplois*

horizon 86, projets d'unités	
unités projetées	effectifs
Limonaderie	90
Extension unité de céramique	30
SNMC distribution	20
SNIG distribution	11
SONIPEC distribution	25
Complexe intégré SH	180
ONAB	50
Total	406

emplois				
secteur d'activité	primaire	secondaire	tertiaire	Total
structure de l'emploi en 1977 à Remchi				
a) effectifs	607	919	989	2 515
% des emplois	24,13%	36,54%	39,33%	100%
emplois nouveaux de 1977 à 1986				
b) dû aux projets	0	609	406	1 015
structure de l'emploi projetée au 01/01/86				
emplois au 01/01/86				
(total a + b)	607	1 528	1 395	3 530

sources, exploitation spéciale Cadat du RGPH 1977, Rapport du ministère des Industries Légères (MIL) pour les emplois projetés au 01/01/86 et, pour les prévisions d'emplois, les estimations nationales.

Soit, par secteur d'activité, pour 406 emplois industriels projetés (*cf.* tableau 22) :

-dans le secteur primaire 0 ;
-dans le secteur secondaire 406 x 1,5 = 609 ;
-dans le secteur tertiaire 406 x 1 = 406.

Ainsi, pour 3 530 emplois, sachant que, par emploi, nous disposions de 6 personnes résidentes, la population de l'ACL de Remchi était estimée, au 01/01/86, à 21 180 habitants.

C. *estimation des besoins en logement pour l'ACL*

L'estimation des besoins en logements devait également prendre en compte la situation du patrimoine immobilier existant :

«La situation des besoins en logements à Remchi au 01/01/77 est appréhendée par les données des recensements de 1966 et de 1977 qui sont récapitulées dans le tableau suivant :

tableau 24 — *situation du logement à Remchi entre 1966 et 1977*

	1966					1977				
	RPA	lgts	pièces	TOL	TOP	RPA	lgts	pièces	TOL	TOP
ACL	9 386	1 759	2 410	5,34	3,89	13 955	2 346	4 744	5,95	2,94
Commune	13 726	2 749	3 831	4,99	3,58	19 288	3 276	6 893	5,88	2,80

TOL : Taux d'Occupation par Logement, TOP : Taux d'Occupation par Pièce, RPA : Résidents Présents en Algérie (au moment du recensement).
source, exploitation spéciale Cadat du RGPH 1977, cartes du district, recensement de 1966.

«Nous remarquons qu'au niveau de l'agglomération chef-lieu de Remchi, le TOL a augmenté ; par contre, le TOP a diminué sans toutefois s'éloigner du seuil critique de 3 personnes par pièce.

Evidemment, une telle considération globale du TOP cache des disparités existant entre les différents districts du chef-lieu et ne peut mettre en relief les districts défavorisés. Aussi a-t-on jugé utile de présenter ces données par district, et ceci au recensement de 1977.» Cadat-Mission Technique, novembre 1980, p. 6.

«On remarque que le TOP dépasse souvent le seuil critique de 3 personnes par pièce et qu'il ne descend jamais nettement en dessous.

[...]. En conséquence, toute politique de «desserrement» devra tenir compte de la priorité à accorder à ces districts lors d'une éventuelle distribution de logements nouvellement construits.» *ibid.*, p. 8.

Cet examen de la situation du patrimoine existant permettait d'évaluer les besoins en logements nécessaires au remplacement des logements vétustes :

«L'enquête réalisée par l'APC en décembre 1979 a estimé à environ 870 les logements vétustes au niveau de l'agglomération chef-lieu de Remchi. Ces logements vétustes sont uniquement des gourbis [...].» *ibid.*

tableau 25 — *Taux d'Occupation par Pièce par district du chef-lieu de Remchi en 1977*

Districts	RPA	Pièces	TOP	Seuil
009	665	319	2,08	-
010	876	239	3,66	X
011	826	288	2,86	0
012	1 029	287	3,58	X
013	1 093	351	3,11	X
014	1 188	489	2,42	-
015	958	351	2,72	0
016	992	323	3,07	X
017	1 046	360	2,90	0
018	1 065	372	2,86	0
019	1 073	359	2,98	0
020	1 031	372	2,77	0
021	1 095	333	3,28	X
022	1 018	301	3,38	X
Total	13 955	4 744	2,94	0

source, exploitation Cadat du RGPH 1977.

Enfin, l'estimation du déficit en logements donnait lieu à une succession de calculs comprenant :

-a) un état des pièces disponibles en 1977 ; cet état permettait de calculer le déficit en pièces de 1977 : soit pour une population de 13 955 personnes, pour un TOP de 2, il fallait 6 978 pièces ; le recensement en donnait 4 744 (*cf.* tableau 24). Il en manquait donc 2 234 ;

-b) une estimation des besoins en pièce dûs à l'accroissement de la population de 1977 à 1981 ; soit, 2 164 résidents supplémentaires ayant besoin, selon la norme d'un TOP de 2, de 1 082 pièces ;

-c) une estimation du nombre de pièces nécessaires à la résorption de l'habitat insalubre soit, 1 740 pièces (ou 870 logements de trois pièces) ;

-d) le total a + b + c donnait le déficit global de 5 056 pièces pour l'ACL, soit un déficit en logements, calculé sur la base d'un logement de trois pièces[1] : 5 056 / 3 = 1 685 logements de trois pièces à construire pour satisfaire, en 1981, les besoins en logements de la population de l'agglomération chef-lieu de Remchi.

Il restait donc à faire l'estimation des besoins à court terme, c'est-à-dire à l'orée de 1986, selon les hypothèses de croissance de population de l'ACL :

-e) selon l'hypothèse I de croissance de la population, pour un TOP de 2, le déficit s'accroîtrait en 1986 de 1 590 pièces ; ce qui représentait un déficit en logements de : 1 590 / 3 = 530 logements ;

-f) selon l'hypothèse II de croissance de la population, le déficit s'accroîtrait en 1986, pour un TOP de 2, de 2 531 pièces ; ce qui représentait un déficit en logements de 2 531 / 3 = 844 logements ;

-g) à cette étape du calcul, il fallait faire le choix d'une hypothèse de travail :

«L'hypothèse I (projection du taux de croissance 1966-1977) doit, compte tenu de l'accélération actuelle de la croissance de Remchi, nous donner une valeur inférieure de la population.

«L'hypothèse II (basée sur les emplois) est elle aussi nettement surévaluée : le taux d'emplois induits à Remchi sera vraisemblablement inférieur à 1,5 (cette valeur est applicable à l'échelle de la wilaya, mais

- Cette norme de calcul était elle-même issue des résultats statistiques nationaux : le logement de trois pièces correspondait au logement nécessaire pour loger la famille moyenne algérienne comprenant six membres en respectant la norme du TOP = 2.

tous les emplois induits ne seront pas créés à Remchi même). D'autre part, la création effective des emplois prévus sera certainement en retard sur les prévisions.

En conséquence, nous adopterons comme hypothèse de travail une valeur intermédiaire, donnée par la formule et arrondie :
population 1986 = population hypothèse I + (pop. hyp. II - pop. hyp.I) / 3.» *ibid.*, p. 11.
soit une hypothèse de croissance pour 1986 de :

19 300 + (21 180 - 19 300) / 3 = 19 926 habitants.

Ainsi, entre 1981 et 1986, l'ACL recevrait 3 807 habitants supplémentaires pour lesquels il faudrait, 1 903 pièces ou 634 logements de trois pièces ;

-h) le total d + g = 6 959 pièces ou 2 320 logements pour satisfaire les besoins de la population de l'ACL à court terme ;

-i) le déficit réel en logements pour 1986 était alors calculé en «prenant en considération les programmes de logements à l'étude ou en cours de réalisation», soit (*cf.* tableau 26) :

«Le déficit réel à l'horizon 86 est donc de : 2 320 - 1 320 = 1 000 logements.»[1]

tableau 26 — *les programmes de logements sur l'ACL*

programmes	nb.	situation
-logements du troisième Plan	450	études en cours
-logements du lotissement Nord	244	en chantier
-logements du lotissement Ouest	326	en chantier
-logements, cité de relogement	300	en chantier
Total	1 320	

source, Cadat-Mission Technique de Tlemcen, 1980

Ces calculs n'étaient pas dénués d'une certaine magie et ce rapide détour par le squelette du PUD peut donner un aperçu de notre regard sur le monde des vivants. Après quoi, nous passions à la justification du choix de Zhun.

4.2. dossier de création, le choix du site

La ville de Remchi était un pur produit de l'urbanisme colonial : Plan en damier, ville de plaine, dont l'ancien tracé de la route nationale 22 Oran-Tlemcen faisait l'axe de symétrie. En son centre, la place avec sa mairie et son église. Elle n'avait rien de vraiment excitant ; c'était là mon avis bien arrêté :

«Le développement de Remchi comprend trois périodes :
La période coloniale, de laquelle date la structure en damier au centre actuel. La ville avait alors comme vocation principale le logement de la main-d'œuvre agricole.
La période 62-72 caractérisée par une arrivée massive de population descendue des montagnes avoisinantes au sol peu fertile. L'habitat précaire *(gourbis)* s'étend notablement à cette époque.
La période 72-80 pendant laquelle la ville connaît une mutation profonde et «explose». La ville est dotée d'une zone industrielle, elle est promue au rang d'Agglomération Chef-Lieu de daïra. Des programmes spéciaux de logements et d'équipements sont prévus par la wilaya pour répondre aux besoins.» Cadat-Mission Technique, 1980, p. 13[2].

Le site de Remchi, relativement plat, était facilement urbanisable. Cependant, les représentants de la Direction de l'Agriculture et de la Révolution Agraire (DARA) ne l'entendaient pas de cette oreille. Ils avaient à cœur de brandir les textes, notes et circulaires et recommandations du Conseil de la Révolution (*cf. supra*, notes 38 p. 283) et du Gouvernement à propos de la «sauvegarde maximum des terres agricoles dans l'organisation territoriale du développement» (RADP-SEP, 1974, p. 16). Les terres de Remchi avaient la réputation d'être de bonnes terres.

1- les opérations de Zhun étaient automatiques et obligatoires pour toute opération de plus de 1 000 logements et plus (*cf.* chroniques VI, § 3.4.)

2- parties soulignées dans le texte.

Anticipant de quelques mois la phase III du PUD, deux variantes, A et B, de développement de la ville ont été proposées :

-le schéma A, réputé «linéaire» parce que les extensions urbaines étaient prévues le long de l'ancien tracé de la RN 22 au Nord et au Sud de l'agglomération :

«vers le Nord : dans ce schéma, l'extension vers le Nord permettrait une densification qui :
-intégrerait la zone d'équipements à la ville ;
-permettrait sans doute une meilleure utilisation des équipements ;
-n'entraînerait aucun effet dynamique d'extension incontrôlable de la ville vers le Nord car elle serait limitée dans l'espace par le relief (c'est d'ailleurs cette limitation trop contraignante qui interdit d'y installer la Zhun) ;

vers le Sud : l'extension urbaine, par une opération du type Zhun vers le Sud, présenterait l'avantage important de créer un second pôle organisé autour de la Zhun qui permettrait de désengorger l'actuel centre. En revanche, elle aurait les inconvénients :
-un gaspillage élevé en terrain agricole à haut rendement ;
-difficulté d'avoir des équipements communs à la Zhun et à Remchi qui accentueraient l'actuel déséquilibre existant dans les zones Nord et Est ;
-risque d'une extension anarchique de la ville vers le Sud où il n'existe aucune limite naturelle à l'urbanisation qui à cet endroit se ferait aux dépens de l'agriculture.» Cadat-Mission Technique, 1980, pp. 15-16, (souligné dans le texte).

-le schéma B, réputé «concentrique» :

«Dans ce schéma, le développement se fait, ou se continue, de manière concentrique en ceinturant l'actuel tissu par le Nord, le Sud et l'Ouest. Au Nord, cette ceinture serait limitée de la même façon que l'extension Nord décrite dans le schéma A. Au Sud et à l'Ouest, cette limite serait imposée :
-au Sud, de manière à éviter au maximum le gaspillage des terrains agricoles de bonne qualité ;
-à l'Ouest, par le relief.

La Zhun serait alors implantée dans cette bande Sud—Sud-Ouest rétrécie au Sud et s'élargissant jusqu'à atteindre les pentes inconstructibles à l'Ouest.

Le schéma présente les intérêts suivants :
-tout comme dans le schéma A, la Zhun permettrait la création d'un second pôle qui désengorgerait le centre actuel et qui, plus proche que dans le schéma A du centre de gravité de Remchi, pourrait bénéficier à l'ensemble de la ville (sauf, peut-être la partie Nord) ;
-la réalisation de la liaison entre les équipements du Nord—Nord-Est et ceux de la Zhun serait assez facile ;
-l'utilisation des terrains disponibles autour de la ville est assez harmonieuse (en particulier les dommages causés à l'agriculture sont limités) ;
-ce schéma est assez souple pour être adapté aux choix économiques futurs de Remchi : économie agricole ou industrielle. Dans ce dernier cas, on pourrait envisager une extension urbaine vers le Sud parallèle à une extension de la zone industrielle vers le Sud et le Nord.» *ibid.*, pp. 16-17.

Le schéma d'extension B, considéré comme le meilleur, sera retenu :

«Le schéma B va dans le sens naturel du développement de la ville jusqu'à présent (développement concentrique). En outre, il présente les même avantages que le schéma A sans hypothéquer l'avenir agricole du Sud de la ville (il réserve à plus tard le choix d'une extension vers le Sud dans le cas d'un agrandissement important de la zone industrielle). C'est donc lui que nous retenons.

[...]. Compte tenu du choix d'extension concentrique qui vient d'être expliqué, nous retenons comme site pour la Zhun les terrains situés à l'Ouest de la ville.» *ibid.*, p. 17.

4.3. le site de la Zhun

L'analyse du site choisi pour la Zhun faisait état d'un ensemble de contraintes naturelles (orographie, hydrologie, géotechnie, etc.). Nous consignions à l'endroit de ces chapitres les notes prises par le géologue vacataire de la Mission Technique. Reportées sur un Plan au 1/2 000ème, ces contraintes permettaient de définir les utilisations virtuelles des parcelles et de fixer définitivement les limites du périmètre d'urbanisation :

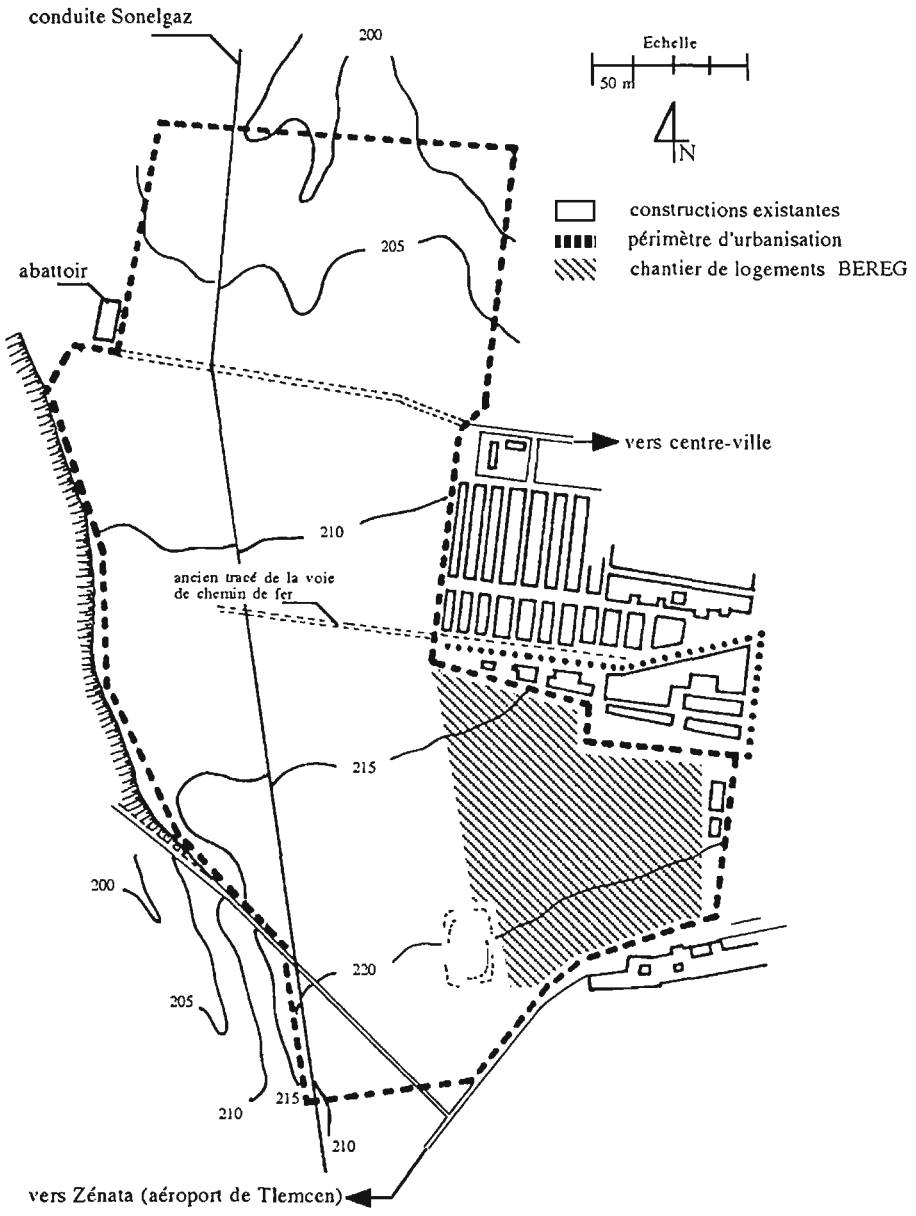

fig. 36 — le terrain de la Zhun de Remchi (échelle approximative, équidistance des courbes de niveau 5 m)

-au point de vue agricole, le terrain comprenait deux rangées d'oliviers bordant la piste d'accès à l'abattoir ; le reste du site, jusqu'à la route de Zénata, était classé «zone de valeur agricole moyenne» ;

-une zone très instable en bordure du thalweg sur la partie Ouest ;

-l'abattoir tout neuf (emprise de 60m x 120m) ;

-une conduite de gaz (*cf. supra*, anecdote 18 p. 229) :

«La contrainte principale est due à la présence d'une conduite de gaz qui traverse la Zhun sur toute sa longueur. La Sonelgaz doit préciser le détail des servitudes qui sont attachées à cette conduite. Nous avons retenu pour l'instant l'existence d'un couloir inconstructible de 30 m de large qui peut être utilisé par une chaussée. » Cadat-Mission Technique, 1980, p. 20.

-le tracé de l'ancienne ligne de chemin de fer, qui traverse perpendiculairement la Zhun dans la partie Sud. Les passages atteignent des profondeurs de 5 à 6m ;

-de l'habitat en «autoconstruction» formant une limite «naturelle» à l'Est de la Zhun ;

-le projet de route desservant l'aéroport de Zénata-Tlemcen ;

-deux projets de lotissement dont un dans la partie Nord de la Zhun, l'autre formant limite au Sud de l'autre côté de la future route Remchi-Zénata ;
-une opération de 450 logements réalisée par le BEREG (un «coup parti») ;
-une ligne haute tension de 30 kw barrait l'extrémité Sud-Est de la Zhun, sur les limites du chantier de logement du BEREG. Elle imposait, selon les normes en vigueur, un couloir *non ædificandi* de 30 m (centré sur la ligne) ; son déplacement avait été demandé.

La liste des contraintes et leur analyse nous permettaient de définir enfin le périmètre d'étude et le périmètre d'urbanisation :

«Le périmètre d'étude : le périmètre d'étude comprend Remchi et sa zone industrielle, ainsi que les terrains choisis au Nord et au Sud pour une éventuelle implantation de la Zhun.
C'est en effet l'étude de cet ensemble qui nous a permis de déterminer les besoins en logements de Remchi.

Le périmètre d'aménagement : il ressort des constatations précédentes que l'ensemble de la zone étudiée est urbanisable, à l'exception des bandes de terrains instables le long du thalweg. Les limites de la Zhun seront donc constituées par les obstacles naturels :
à l'Est : les limites naturelles de l'urbanisation de la ville ;
au Sud-Est : la nouvelle route de Zénata ;
au Sud-Ouest et à l'Ouest : une ligne parallèle au talus marquant le début du thalweg ;
au Nord : le thalweg.

La surface de la Zhun ainsi définie est d'environ 71 hectares. Le programme de 450 logements occupe 16,8 hectares, soit une densité de 26,7 logements par hectare au Sud. Le projet de lotissement, au Nord, présente 15 hectares. Les bandes de terrains instables ont une surface approximative de 3,3 ha.» *ibid.* pp. 21-22.

4.4. la Zhun et les infrastructures extérieures

La gestion de l'eau, eau potable et évacuation des eaux usées, dominait cette partie de l'étude ; elle était l'œuvre des ingénieurs.

La ville disposait d'un réseau d'assainissement unitaire auquel pouvait se raccorder celui de la Zhun ; raccordement qui, prévu dans le cadre du projet d'extension de la ville, aboutissait «à l'emplacement éventuel d'une station d'épuration». Cependant, si le terrain ne posait guère de problèmes de pente, en pratique, la conduite de gaz pouvait imposer deux réseaux séparés dont l'un se déverserait dans l'oued en bas du thalweg Ouest.

Le réseau d'AEP était calculé pour 1 200 logements —représentant une marge de sécurité par rapport au programme de 1 000 logements prévus—, soit 7 200 habitants. Selon les normes du ministère de l'Hydraulique, les besoins estimés, à raison de 150 l/habitant/jour, donnaient, selon la note fournie par les ingénieurs, un débit de 14,7 litres par seconde pour satisfaire les besoins de la Zhun (*cf.* anecdote 37) :

anecdote 37 — *l'abstraction comme mode de résolution d'un problème d'eau*

Les pénuries d'eau dans les logements faisaient partie des spécificités du mode de vie au Nord de l'Algérie. Paradoxe de la modernité, au Sud, dans le désert, l'eau des robinets était moins rare.

Il arrivait qu'à Oran, certaines cités ne disposent d'eau qu'une ou deux heures par jour et encore, selon un emploi du temps très aléatoire qui commandait pour ne point rater l'heure, de laisser au moins un robinet constamment ouvert, lequel avait pour mission de donner l'alerte de manière à remplir le bidon minimum de survie. Mais il arrivait qu'on oublie le robinet ouvert, et que, sans surveillance, il coule, coule et achevant de remplir le récipient, tente de combler le vide alentour. Les histoires d'inondations ne se contaient plus ; elles étaient du quotidien (surtout chez les coopérants nettement moins affûtés que leurs voisins algériens sur les questions de réserves en eau). Le robinet de la baignoire, quand les logements en disposaient, était le plus sûr, le trop plein pouvant être évacué sans risque d'inondation.

A malheur quelque chose est bon, la pénurie d'eau a permis le développement d'un secteur industriel du plastique multicolore à usage ménager qui a fait la fortune d'industriels privés et des vendeurs de bidons et diverses bassines.

Pour pallier le manque d'eau, quelques astucieux construisaient des réservoirs disposant d'un arrêt automatique du remplissage (en récupérant les mécanismes des chasses d'eau). Mais ces réservoirs, souvent trop encombrants étaient disposés de préférence sur les toits d'immeubles, alimentés en eau à partir du logement de son heureux propriétaire et redistribuant son eau à partir d'un circuit de tuyaux d'arrosage empruntant le passage des conduites d'aération des immeubles. Les ambitieux, notamment les propriétaires de villa, construisaient de véritables châteaux d'eau sur le toit. Il arrivait que la terrasse, normalement calculée pour supporter le sommeil des nuits estivales, cède sous le poids de quelques centaines de litres d'eau.

Ailleurs, un habitant se plaignait d'infiltration d'eau dans son appartement. Il alla mander à son voisin du quatrième de vérifier l'état de ses conduites ou de cesser de laver son pavé à grande eau. Celui-ci assurant que ses conduites étaient en très bon état et que sa femme n'abusait en aucune façon de ce précieux liquide pour son ménage, on alla quérir le responsable de l'OPGI. Un inspecteur finit par venir visiter les logements et, entrant dans la salle de bains du quatrième, nota, abasourdi, que la baignoire avait disparu et que le locataire avait construit un bassin un peu plus volumineux et plus adapté aux besoins de sa famille. Quelques parpaings, un peu de ciment et le tour était joué, la réserve quasiment inépuisable, malgré les faiblesses de l'étanchéité.

L'eau était donc un bien rare et précieux, pour lequel on dépensait sans compter. De notre côté, au bureau d'études, nous comptions et l'alimentation en eau potable de la Zhun appelait quelques remarques :

«remarque importante :
L'accroissement de la population de Remchi de 80 à 86 est estimée à 5 000 personnes [...].
Les ressources actuelles de Remchi (23,5 l/s provenant de la conduite d'Oran qui est la seule ressource disponible car la ville ne dispose ni de source, ni d'oued), sont entièrement utilisées.
Il faut donc augmenter le prélèvement sur la conduite d'Oran pour couvrir les nouvelles consommations. Celles-ci s'élèvent à 10,2l/s.
Or le ministère de l'Hydraulique interdit cette augmentation tant que le barrage de Béni-Bahdel ne sera pas affecté à la wilaya de Tlemcen (prévu en 1990). Dans l'immédiat, on constate un déficit de 10,2l/s sur les 14,7l/s nécessaires à la Zhun.
La conduite représentant la seule ressource possible, l'alimentation de la Zhun sera néanmoins prévue en faisant abstraction de ce problème.» Cadat-Mission Technique, novembre 1980, p. 25.

Une fois le raccordement aux réseaux existants (assainissement, eau potable, électricité, gaz, téléphone, voirie etc.) traité, nous pouvions passer à l'aménagement formel de la zone : l'organisation spatiale de la Zhun, mon domaine d'intervention spécifique.

4.5. organisation spatiale de la Zhun

L'expérience de Béni-Saf, très fraîche, m'ayant appris l'évitement mais pas encore l'humilité, je proposais en introduction à cette dernière partie du dossier de création, une «approche méthodologique dans l'étude de la Zhun» que je livre ici *in extenso :*

«I-1 les principes généraux :

La procédure de Zhun telle que nous la proposons dans l'étude, doit avant tout permettre de façon équilibrée et rationnelle d'urbaniser dans un délai assez court une grande étendue de site.
Elle doit permettre à la ville d'assumer dans de bonnes conditions, son essor économique et le nouveau rôle qu'elle aura à jouer dans le développement de la région.
La méthode d'étude de la Zhun consiste à faire prévaloir une conception sociale de l'organisation spatiale et ainsi expliciter dans son aménagement l'intérêt de la population
La Zhun, au même titre que la ville, doit répondre à une multiplicité de fonctions. Elle représente un lieu d'habitation, de loisirs (son rôle dominant), de travail et de circulation.

I-2 méthode d'approche de l'élaboration des schémas d'aménagement

I-2.1. les contraintes sociales
a) la vie collective
L'opération Zhun permet sur un minimum d'espace de loger un maximum de population. Cette fonction de la Zhun doit amener à considérer le problème social sous l'angle «collectif» : sur cet espace, vivront des groupes humains qui seront, par la proximité dans l'espace, amenés à vivre en collectivité. Mais il ne faut pas que cette proximité se transforme en promiscuité. A cet effet, il faudra :
-trouver des solutions architecturales et techniques dans la construction qui, sans gaspillage de terrain, élimineront les contraintes de promiscuité ;
-la vie collective qui, objectivement, engendre l'animation de la Zhun, devra trouver le cadre de son expression. Ce sera le rôle de l'organisation des espaces qui en seront le support (équipements, espaces publics, habitat).

b) les espaces supports de la vie collective

Ils ne devront pas être sur le papier pour obéir à une quelconque nécessité d'animation, mais ils devront être prévus de telle sorte qu'ils en deviennent le réel support. Les équipements commerciaux, de loisirs, culturels et administratifs seront fixés de telle sorte que, support d'une animation «obligée», ils soient l'axe d'animation de la Zhun. D'autre part, la Zhun ne sera pas la seule à profiter de ces espaces.

Une complémentarité devra exister entre la ville et la Zhun. La population de la ville ne doit pas être défavorisée par l'adjonction d'un espace qui lui serait difficile d'accès —distances et difficultés de passage motorisé et piétonnier— et d'équipements qui ne seraient prévus que pour la Zhun.

c) la circulation ne doit pas devenir nuisance

Les voiries primaires et secondaires ne doivent pas se transformer en boulevards à circulation rapide et gêner le cheminement des enfants vers leur groupe scolaire et leurs espaces de jeux.

I-2.2. les contraintes physiques (*cf. fig.* 37)

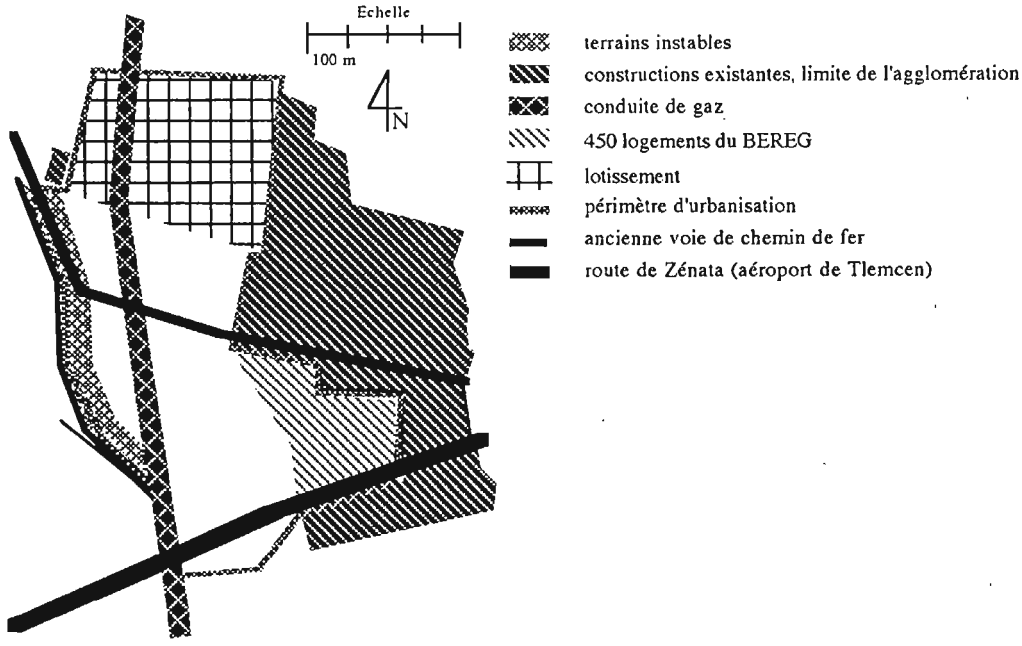

fig. 37 — aménagement de la Zhun de Remchi, les contraintes du site (échelle approximative).

a) les zones dangereuses à la construction

Situées surtout à l'Ouest de la Zhun, elles seront réutilisées en espaces verts et en espaces récréatifs (aires de jeux, promenade, etc.).

b)les limites non œdificandi dues à la conduite de gaz

Elles donnent lieu à deux organisations physiques de la Zhun (schéma I et II —*cf. fig.* 38). Il serait à noter que la meilleure solution serait son déplacement.

Dans le schéma I, la partie située à l'Ouest de la conduite de gaz serait laissée à disposition sous forme d'espaces verts récréatifs auxquels pourront être mixés des équipements centraux. Dans un premier temps, la Zhun sera divisée en deux fonctions : à l'Est, habitat et équipement de première nécessité (commerce et écoles) ; dans la partie Ouest après la ligne de gaz, les équipements centraux servant à la Zhun et à la ville auxquels s'ajouteront des espaces récréatifs et des espaces verts. Dans un deuxième temps, cette partie Ouest pourra éventuellement servir d'extension à la Zhun sous la forme d'habitat léger (lotissement, dans la mesure où la conduite de gaz autorise le raccordement aux réseaux de la partie Est).

Dans le schéma II, de part et d'autre de la ligne de gaz, les terrains seront utilisés à l'habitat et aux équipements. La zone *non œdificandi* sera utilisée comme espace récréatif et espaces verts. Dans ce cas, cette zone qui, entre autres, limite, par rapport à la solution I, le gaspillage de terrain, devra être intégrée dans la conception et ne devra pas faire ligne de frontière entre la partie Ouest et la partie Est de la Zhun.

c) la ligne électrique au Sud de la Zhun

Elle doit être impérativement déplacée. En raison des contraintes qu'elle occasionne pour les futures constructions mais aussi parce qu'elle est dangereuse pour les habitations existantes qui bordent la partie Nord-Est de la Zhun (les antennes de télévision de certaines maisons sont à moins de 1,50 m des câbles électriques). Il est nécessaire de la dévier.

d) la coupe du terrain opérée par l'ancienne voie de chemin de fer

Dans le schéma I, elle sera laissée ouverte, mais elle sera aménagée pour en éliminer les aspects dangereux. Elle pourra servir d'aire de jeux pour les enfants et de pénétration dans les espaces verts utilisés qui cernent Remchi à l'Ouest.

Dans le schéma II, cette tranchée sera comblée et tassée et étudiée spécifiquement pour supporter, sur son axe, une voie secondaire et à ses limites, des constructions à usage d'habitation.

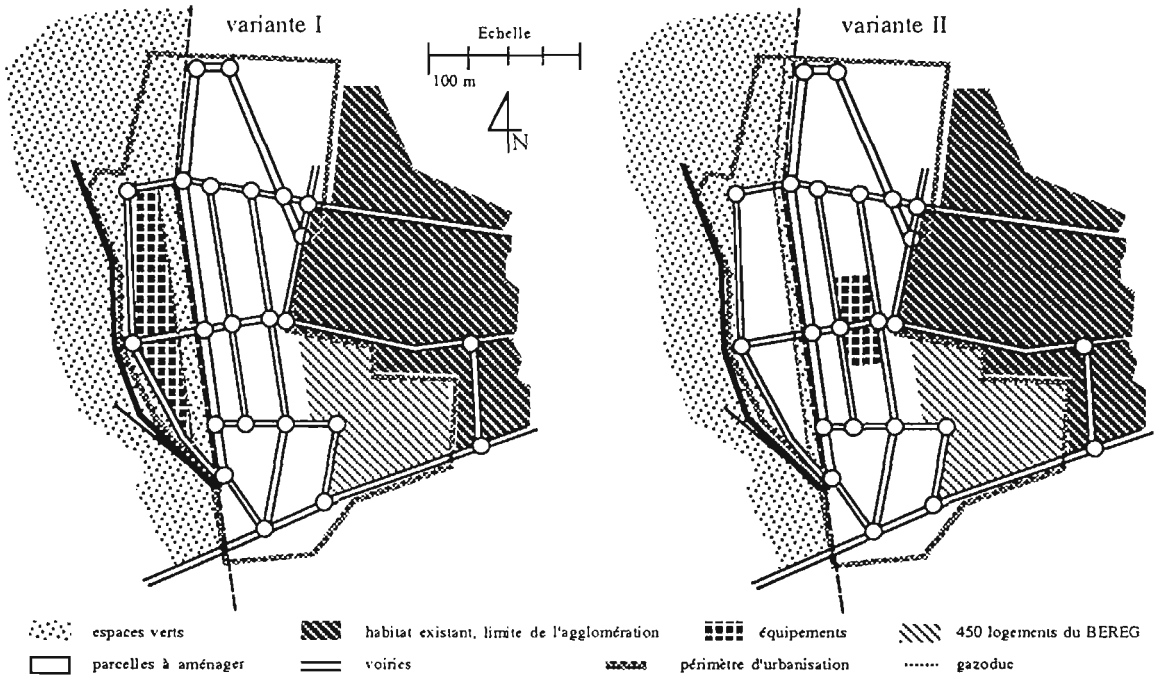

fig. 38 — schémas d'aménagement I et II

e) les voies de liaison avec Remchi

Elles sont au nombre de 6 dans la direction Est-Ouest et croisent toute une rue traversant Remchi dans l'axe Nord-Sud en bordure du centre-ville.

-la route de Zénata bordant la Zhun au Sud ;

-la voie ouverte dans le centre du projet BEREG de 450 logements dans le cadre du troisième Plan ;

-une voie qui arrive dans l'axe de l'ancienne ligne de chemin de fer et qui peut être reliée directement au centre (coin Ouest) ;

-les voies qui bordent les actuels projets de lotissement et qui peuvent être reliées au centre.

A part la route de Zénata qui est en réfection, ces voies demanderont à être élargies ou que le sens de circulation soit étudié afin de permettre une bonne circulation et un bon accès à la Zhun (en posant que l'accès doit être facile autant pour les véhicules que pour les piétons).

f) le site

Le site doit être respecté. L'extension pour la Zhun ne doit pas, d'un point de vue visuel, se remarquer par un changement brutal, de sorte qu'il n'y ait pas de contradictions notoires avec le tissu existant :

-il serait souhaitable, d'un point de vue formel, que la hauteur des bâtiments n'excède pas R + 3 et que la majorité de ceux-ci soit à R + 2. Ceci aurait pour conséquence un maillage serré en accord avec le tissu existant. Le contraire aurait des effets de dilution de l'espace ;

-le choix des axes de route se fera en fonction des meilleures commodités d'assainissement (voies tracées dans le sens des pentes). D'autre part, le choix se portera sur une structure orthogonale pour tenter, dans son aspect formel, de respecter le tissu urbain existant.

1.3. évaluation des besoins en équipements

tableau 27 — *programmation théorique des équipements de la Zhun pour un total de 8 700 habitants (correspondant aux besoins estimés de l'ACL, à court terme)*

équipements	ratio		population desservie	besoin théorique	à programmer	surface foncière par unité (m^2)	surface foncière retenue (m^2)
	m^2 / hab.	population concernée					
crèche	0,2		3 600	2,4	2	750	1 500
école maternelle	0,4	-	3 600	2,4	2	1 600	3 200
EFE	$7m^2$/élève	19,55% élèves dans la population	8 700 x 19,55 x 0,01 = 1 700 élèves		4	5 000	20 000
EFS	7,5	4,31% élèves dans la population	8 700 x 4,31 x 0,01 = 374		1	5 400	5 400
lycée	10	1,4%	8 700 x 1,4 x 0,01 = 121		0	8 000	0
hôpital	1,20 à 1,25 1,83 à 2,80	lit 1 000 hab. lit 100 hab.	100 000	0	0	-	-
maternité urbaine			60 000	0	0	-	0
polyclinique			30 000	0	0	-	0
centre de santé			10 000 à 17 000	1	1	1 000	1 000
salle de soins			2 000 à 7 000	1	1	350	350
pharmacie			1 500	0	0		0
stade scolaire	0,53		30 000		0		0
PEPS			3 600	2,4	2	2 500	5 000
aire de jeux	0,7						6 090
bibliothèque	0,03		30 000	0	0		0
salle polyvalente	0,05		7 200 à 10 800	1	1	600	600
maison de jeune	0,05		7 200	1	1	400	400
cinéma	0,04		30 000	0	0		0
mosquée	0,05		30 000	0	1 salle de prière		600
agence PTT	0,03		2 800 à 30 000	0	0		0
poste de police	0,03		" "	0	0		0
banque et services	0,1		" "	0	0		0
commerces	1 / 100 hab.		87 mini	150 mini[1]			3 480
Total							47 620

source, Cadat-Mission Technique, 1980, tableau 16, pp. 36-37.

Pour estimer les besoins en équipements de la Zhun, deux facteurs doivent être pris en compte :

-la population incluse dans le périmètre de Zhun ;

-la population incluse dans le périmètre d'étude.

Cette évaluation et l'emplacement des équipements devront aussi tenir compte du déséquilibre constaté à Remchi. Les équipements sont le plus souvent concentrés au Nord—Nord-Est de la ville.

I-3.1. population incluse dans la Zhun

La population de la Zhun peut être évaluée en fonction de deux paramètres, soit en prenant en compte exclusivement la capacité des terrains à être construits, soit en prenant en compte exclusivement les prévisions en logements à moyen terme.

a) la capacité des terrains à être construits

Sur la Zhun, deux opérations sont déjà projetées :

-l'opération de 450 logements dans le cadre de l'opération 4 000 logements dans la wilaya de Tlemcen du III° Plan ;

-un lotissement de 300 logements (au nord de la Zhun) ;

-soit un total de 750 logements.

Le reste du terrain peut être urbanisé à raison de 40 logements à l'hectare, soit, pour 43 hectares, un total de 1 720 logements à construire en théorie. La Zhun pourrait donc accueillir 750 + 1720 = 2 470 logements.

Le Taux d'Occupation par Logement prévu étant de 6 (3 pièces, 2 personnes par pièce), la population correspondant aux 2 470 logements serait de 14 820 habitants. En prenant en compte la constructibilité du terrain, la capacité maximale de la Zhun est donc de 14 820 habitants.

b) prévisions des besoins en logements à moyen terme

Elles sont de 1 000 logements. La Zhun contiendra donc, les 450 logements du III° Plan, auxquels s'ajoutent ces 1 000 logements, soit 1 450 logements. La population prévue serait alors de 1450 x 6 = 8 700 habitants.

- réparti comme suit : 50% de première nécessité, 30% complémentaires, 20% anomal.

Les équipements propres à la Zhun seront donc dimensionnés pour une population de 8 700 habitants (variante I). Il faut toutefois prévoir des possibilités d'extension à long terme, puisque avec 8 700 habitants, la Zhun ne sera pas saturée (capacité maximale 15 000 habitants, variante II).

tableau 28 — *programmation théorique des équipements pour un total de 20 000 habitants, population de l'ACL*

équipements	ratio		population desservie	besoin théorique	à programmer	existant	déficit (-) excédent (+)
	m^2 / hab.	population concernée					
crèche	0,2		3 600	5,55	6	0	- 6
école maternelle	0,4	-	3 600	5,55	6	0	- 6
EFE	$7m^2$/élève	19,55% élèves dans la population	20 000 x 19,55 x 0,01 = 3 910 élèves = 92 classes		98 classes	72	- 26 (soit 2 écoles)
EFS	7,5	4,31% élèves dans la population	20 000 x 4,31 x 0,01 = 862		2	3	+1
lycée	10	1,4%	20 000 x 1,4 x 0,01 = 280		0	1	+1
hôpital	1,20 à 1,25 1,83 à 2,80	lit 1 000 hab. lit 100 hab.	100 000	0	0	1	+1
maternité urbaine			60 000	0	0	0	0
polyclinique			30 000	1	1	1	0
centre de santé			10 000 à 17 000	2	2	0	- 2
salle de soins			2 000 à 7 000	3,6	4	2	- 2
pharmacie			1 500	1,33	2	1	- 1
stade scolaire	0,53		30 000	1	1	0	- 1
PEPS			3 600	6	6	-	-
bibliothèque	0,03		30 000	1	1	1	0
salle polyvalente	0,05		7 200 à 10 800	2,77	3	0	- 3
maison de jeune	0,05		7 200	2,77	3	1	- 2
cinéma	0,04		30 000	1	1	1	0
mosquée	0,05		30 000	1	1	4	+3

source, Cadat-Mission Technique, novembre 1980, tableau 17, pp. 38-39.

tableau 29 — *programmation théorique des équipements à prévoir dans le périmètre de la Zhun (variante I et II)*

équipements	ratio		programmés		aire d'influence				surfaces foncières (m^2)	
	m^2 / hab.	pop. concernée	variante I	variante II	Zhun	ACL	com	daïra	variante I	variante II
crèche	0,2	-	02	03	x	x	-	-	1 500	3 000
école maternelle	0,4	-	02	03	x	x	-	-	3 200	6 400
EFE	7	19,55% élèves	04	06	x	-	-	-	20 000	30 000
EFS	7,5	8,80% élèves (commune)	0, mais prévoir l'emplacement d'au moins une école fondamentale supérieure dans la Zhun pour le long terme.						5 000	5 000
polyclinique			1	1	x	x	x	-	2 500	2 500
centre de santé			1	2	x	x	-	-	1 000	2 000
salle de soins			1	2	x	-	-	-	350	700
pharmacie			1	1	x	x	-	-	RDC immeuble	
stade scolaire	0,53	30 000	1	existant, à réaménager					16 000	16 000
PEPS		3 600	2	4	x	-	-	-	5 000	10 000
aire de jeux			incluses dans les zones *non ædificandi*							
bibliothèque	0,03		1	1	x	x	x	-	900	1 500
salle polyvalente	0,05		2 ou 1 équivalente	idem	x	x	-	-	1 200	1 800
maison de jeunes	0,05		2 ou 1 équivalente	idem	x	-	-	-	800	1 200
cinéma	0,4		1	1	x	x	x	x	1 200	1 200
mosquée		30 000	0	1	x	-	-	-		800
salle de prière			1	0	x	-	-	-	600	
agence PTT	0,03		1	1	x	x	-	-	1 000	1 000
banque et services	0,1				x	-	-	-	300	300
commerces			87 mini	150 mini[1]	x	x	x	x	3480	6 000
Total									64 030	89 400

source, Cadat-Mission Technique, novembre 1980, tableau 18, pp. 40-41.

c) les équipements nécessaires à la Zhun

La grille Cadat sera utilisée en tant qu'instrument de référence tout en procédant à des ajustements spécifiques à la Zhun. La grille théorique (*cf. supra*, tableau 15 p. 272) définit les seuils d'expression d'un besoin, les ratios par habitants, la capacité optimum de l'unité à réaliser et enfin sa surface foncière.
Les équipements d'aménagement, de santé, culturels et sportifs sont considérés comme des équipements de première nécessité et doivent être réalisés en même temps que l'habitat.

1- réparti comme suit : 50% de première nécessité, 30% complémentaires, 20% anomal.

Dans le tableau [26 p. 312], on trouvera la programmation théorique des équipements tenant compte exclusivement de la population de la Zhun et de la grille Cadat. Ce tableau permet seulement de dégager les équipements de première nécessité de la Zhun, auxquels s'ajoutent les équipements nécessaires aux besoins calculés pour la population incluse dans le périmètre d'étude.

I-3.2. population du périmètre d'étude
Dans un but d'équilibre entre la ville et la Zhun, le périmètre d'étude a été fixé à la ville elle-même. La population incluse dans le périmètre d'étude représente environ 20 000 habitants.
Le tableau [27 p. 319] établit les besoins en équipements de ces 20 000 habitants, note ceux existant déjà et dégage les excédents ou les déficits (les équipements à implanter éventuellement sur le site de la Zhun).

I-3.3. équipements programmés sur la Zhun
Les tableaux [27 p. 319 - 28 p. 320] permettent d'établir la programmation définitive des équipements pour la Zhun selon les schémas I ou II.
Ces programmations sont établies en fonction des besoins propres à la Zhun et aux unités de voisinage mais aussi en fonction de la ville. La Zhun, en tant que zone urbaine, doit dans le cas de Remchi servir à rééquilibrer la ville en équipements sur le plan quantitatif et à partir de leur localisation.» Cadat-Mission Technique, novembre 1980, pp. 28-43.

5. Zhun de Remchi, dossier d'aménagement

Mars 1981, juillet 1981,

les autorités avaient opté pour la variante II, proposée dans le dossier de création. Il ne pouvait guère en être autrement, d'une part en raison de la proximité des deux solutions présentées et, d'autre part, du fait de la décision prise de construire 450 logements sur le site. Le dossier de création avait justifié *a posteriori* une décision d'urbanisation du site.

Les choix d'aménagement de la Zhun, eux-mêmes, ne pouvaient guère échapper au processus en cours : les 450 logements du BEREG qui occupaient déjà 10,40 ha (soit une densité brute de 43 logts/ha), dictaient l'occupation de l'espace disponible dans les limites imposées par la «découverte» de la conduite de gaz (*cf. supra*, anecdote 18 p. 229). Les contraintes du site, s'étant quelque peu alourdies, justifiaient un réaménagement partiel du projet de la Zhun :

-les bordures inconstructibles (limites Ouest) représentaient 3,07 ha ;

-la conduite de gaz Oran-Tlemcen constituait une zone *non ædificandi* de 75 m de large, de part et d'autre de l'axe de la conduite pour toute construction recevant du public et de 30 m pour les constructions à usage d'habitation[1]. Ce couloir de 60 m de large au minimum immobilisait 8,12 ha ;

-enfin, deux lignes de moyenne tension, l'une au Sud-Est qui devait être déplacée, l'autre qui alimentait les abattoirs situés au Nord-Ouest, immobilisaient en l'état un total de 2,84 ha, la Sonelgaz rappelant l'obligation de dégager un couloir de 15 m de part et d'autre de l'entraxe des lignes.

-Ainsi, au total, 14,03 ha étaient inconstructibles sur un site donné à 73,46 ha.

Ces contraintes limitaient le potentiel de la Zhun à une croissance résidentielle de la ville. Dans sa version définitive :

- selon une correspondance SONELGAZ-Cadat, du 11 février 1981, rappelant un arrêté du 09 septembre 1957.

«[...] la Zhun est affectée principalement à l'habitat et aux équipements «résidentiels» liés aux logements. Mais elle accueillera aussi des équipements collectifs à moyenne emprise, voués notamment à la santé et à la culture.

Les activités culturelles pourront faire de la Zhun un pôle dans la ville de Remchi. Pôle qui sera renforcé par la création d'un axe commercial [...] reliant le centre actuel à celui de la Zhun et se prolongeant dans le périmètre.» Cadat-Mission Technique de Tlemcen, juillet 1981, *Zhun de Remchi, dossier d'aménagement, rapport*, p. 9.

5.1. les «concepts»

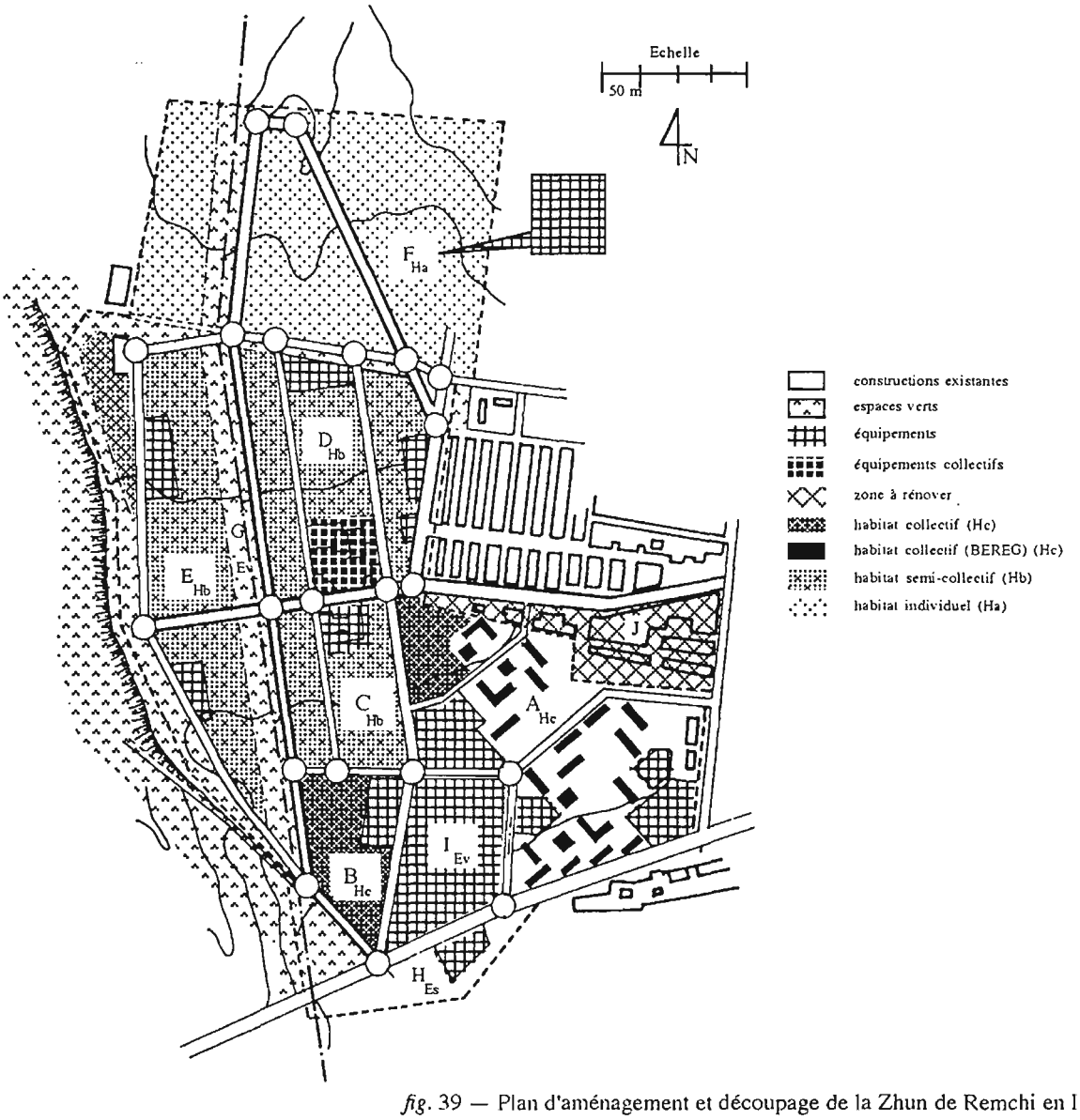

fig. 39 — Plan d'aménagement et découpage de la Zhun de Remchi en Ilots

Pour résoudre le problème de la Zhun, le parti d'aménagement s'organisait autour de quatre principes :

-1/ l'utilisation des surfaces inconstructibles à des fins de circulation ;

-2/ retrouver le maillage orthogonal de la ville de Remchi (intégration au site existant) ;

-3/ centrer ce maillage sur une place autour de laquelle seraient disposés les principaux équipements (à la façon de l'aménagement de la place de Béni-Saf) ;

-4/ construire une relation de la place de la Zhun à celle marquant le centre-ville de Remchi : la rue reliant la place de la Zhun au centre de la ville devait devenir l'axe commerçant de la ville.

Ce sont ces quatre principes formels qui ont structuré l'ensemble de l'aménagement tel qu'il a été proposé dans le dossier d'aménagement définitif (*cf. fig.* 39). Cependant, l'idée ne recelait pas seulement des intentions sur la forme urbaine. Hormis le maillage orthogonal qui reste un choix de morphologie, proche d'une intention esthétique rapprochant le Plan de la Zhun du damier de la ville, les autres principes se voulaient des préoccupations plus pratiques et surtout plus «sociales».

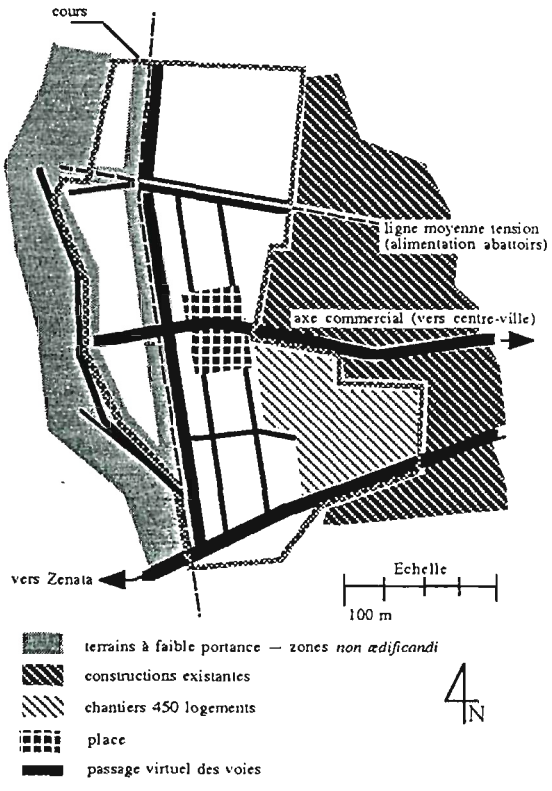

fig. 40 — esquisse initiale (reconstitution de mémoire)

L'idée d'une relation centre-Zhun / centre-ville est née d'une discussion au sein de l'équipe relative aux grandes orientations du PUD en cours. La déviation de la Nationale Oran-Tlemcen par l'Est de la ville posait à l'équipe le problème du devenir de la «rue principale». Elle proposait d'y substituer un nouvel axe Est-Ouest (ZI-Zhun) après avoir observé que le développement Nord-Sud, bloqué depuis quelques années au Nord par le relief, menaçait, à court terme, les terres à «haut rendement» situées aux limites Sud de la ville. Cette proposition, reprise dans le projet de Zhun sous la forme d'un «axe commerçant reliant les deux places», satisfaisait également les souhaits réitérés des autorités (DUCH-MUCH) qui voulaient éviter la création de cités dortoirs. Il était recommandé de prévoir des axes d'animation à partir de la dissémination des commerces et des équipements censés techniquement favoriser «la vie» dans les nouveaux quartiers et les relations à la ville :

> «Elles [les liaisons à la ville] sont rendues difficiles par l'existence de la bande de construction individuelle qui sépare la ville de la Zhun. D'autre part, le caractère même de la ville augmente les difficultés, les équipements y sont dispersés rendant la notion de «centre» assez floue sans créer pour autant des «pôles» séparés mais complémentaires, compromettant le rattachement de la Zhun à ce ou ces derniers —la liaison ville / Zhun devra se faire de façon à créer l'existence de «pôles» d'intérêts liés entre eux par un système de «rue animée» (rue commerçante par exemple), ces rues pourraient faire l'objet de spécialisation (commerciale, artisanale, etc.).» Cadat-Mission Technique de Tlemcen, juillet 1981, p. 28.

A partir de cet axe, je mettrai au point le «concept» de «cours» : la conduite de gaz et la ligne électrique moyenne tension alimentant les abattoirs, formeraient un circuit piéton. Je pensais au cours d'Annaba (que j'avais pratiqué quand j'étais au lycée) et à celui de Sidi Bel Abbès que je connaissais. Ce «concept» a permis d'organiser une liaison entre la ville et la Zhun sous la forme d'une vaste promenade (*cf. fig.* 40) prenant le couloir de la ligne moyenne tension, celui de la conduite de gaz, les oliviers de la pointe Sud de la Zhun et le trottoir de la route de Zénata. Cette

idée d'une vaste promenade, complémentaire à l'idée d'un axe commerçant, naît en fait d'une interrogation sur l'intégration des contraintes de site dans l'aménagement et de l'observation de pratiques de «déambulation» dans la ville : marcher dans les rues en groupe, en devisant, sans but apparent précis, à peine celui de s'installer à une terrasse autour d'un café ou d'un thé, était, me semblait-il, une pratique très prisée par les hommes notamment. J'y étais d'autant plus sensible que je ne manquais jamais, quand l'occasion se présentait, de pratiquer à Tlemcen et auparavant à Annaba, ces promenades urbaines.

Du point de vue de l'aménagement interne de la Zhun, le «concept» de «cours» va me permettre de passer d'une contrainte (une coupure et une frontière incontournable) à un principe-clef d'*organisation* du site.

Dans l'esquisse initiale (*cf. fig.* 40), il s'agissait d'implanter les voiries dans les couloirs *non ædificandi,* de manière à rentabiliser ces espaces devenus résiduels. L'idée de cours émerge plus tard, au cours de discussions au sein de l'équipe à propos du développement des axes dits d'«animation» que je réinterprétais, pour la Zhun, à la lumière des pratiques virtuelles de déambulation que ces axes présupposaient (en les focalisant sur l'activité de consommation) :

> «Les zones *non ædificandi* de la ligne de gaz, en gaspillant un maximum de terrains constructibles, présentent, en plus de l'inconvénient de couper la Zhun en deux, une coupure d'au moins 60m de large pour les constructions à usage d'habitation et de 150m pour les constructions recevant du public. La bande de 60m de large devra rester à l'état brut et être utilisée sous forme d'espace vert. Pour limiter les restes de terrain, une partie de cette zone devient support des voiries, [...], le reste sera transformé en espace vert, de loisirs et en aires de jeux. [...]. Le traitement de l'îlot G devra être une priorité au risque de le transformer en une bande d'espace insalubre, en terrain vague, et de ce fait renforcer la séparation entre les deux parties de la Zhun. Aménagée, cette zone sera au premier plan dans l'animation de la Zhun en particulier pour les enfants et adolescents qui auront à leur disposition, terrains de jeux et promenades. A vocation de parc, l'îlot G pourrait être utilisé par la ville. Cette dernière, souffrant de la rareté de tels espaces, est reliée à la Zhun par un «cours» piétonnier dans l'Ilot D, construit sur la zone *non ædificandi* de la ligne moyenne tension alimentant l'abattoir. [...]. Cette liaison constitue une excellente amorce de cheminement piétonnier centre-ville/Zhun—Zhun/centre-ville.» *ibid.*, p. 28.

Ainsi, tout le parti d'aménagement se focalisera sur cette bande de 60m de large (*cf. fig.* 41). J'imaginais une voie automobile et un large trottoir, séparés du cheminement piéton par le talus de la conduite de gaz. Un chemin rectiligne, dallé, bordé d'oliviers ou de poivriers (j'informais le projet de quelques souvenirs de la place du Biskra colonial) au bord duquel, en limite de zone inconstructible, seraient disposés alternativement des aires de jeux pour les enfants, des bancs et des kiosques hébergeant des crémiers[1].

> «Nous laisserons dans la rubrique «espaces libres», les espaces verts plantés ou aménagés, les aires de jeux pour enfants et de détente pour adultes, les cheminements piétonniers, les marges de recul par rapport à la voie primaire.
>
> Tous ces espaces sont «publics», normalement accessibles aux piétons, entretenus par les services municipaux.
>
> Ces espaces sur la Zhun de Remchi se structurent en bandes correspondant aux zones frappées d'interdiction de construire :
>
> 1) la zone Ouest de la Zhun en bordure de l'Ilot E. Cette zone, à très faible résistance mécanique, devra être rapidement plantée d'arbres et de végétation ayant pour rôle essentiel de freiner l'érosion [...]. Réservée aux piétons, elle pourra prendre l'allure d'un bosquet longeant la voie secondaire A ;
> 2) la zone *non ædificandi* de la ligne de gaz ; cette zone [...] devra être étudiée comme espace central de la Zhun, comme parc utilisé par les habitants de la ville [...]. L'aménagement devra tenir compte des possibilités d'intervention de la Sonatrach pour l'entretien de la conduite. Ainsi, les implantations

1- c'est ainsi qu'on appelait les vendeurs de glace et de limonade ouvrant leurs kiosques à la belle saison.

(arbres) et les aménagements «rigides» au sol (dallage, macadam, etc.) se feront à distance d'au moins cinq mètres de l'axe de la conduite (côté Ouest) ceci afin de garantir la piste d'entretien déjà existante.
Les aires de jeux en terre battue, les bacs à sable, les chemins piétons (dallés ou gravillonnés), les kiosques et aires de repos (dallés ou gravillonnés) devront alterner ; s'y adjoindra la végétation essentiellement composée d'arbres (on recherchera des essences d'arbres et de végétation à faible consommation d'eau) ;

3) la voie desservant l'abattoir au Nord de la Zhun ; cette voie déjà existante sous la forme d'une piste bordée d'oliviers sera transformée en cours (dallage de gravillon) sur lequel on trouvera des kiosques et des bancs de repos. Elle est actuellement bordée d'oliviers, les végétations ajoutées devront répondre aux mêmes conditions de sobriété que ci-dessus.

A ces zones principales, s'ajoutent des zones dégagées autour et entre les constructions. Il sera très utile de veiller à leur aménagement pour éviter leur transformation en terrain vague (plantation d'arbres, empierrement, asphaltage). Les zones situées au pied des immeubles et protégées de la circulation automobile pourraient surtout servir d'aires de jeux pour les jeunes enfants.» *ibid.*, pp. 32-33.

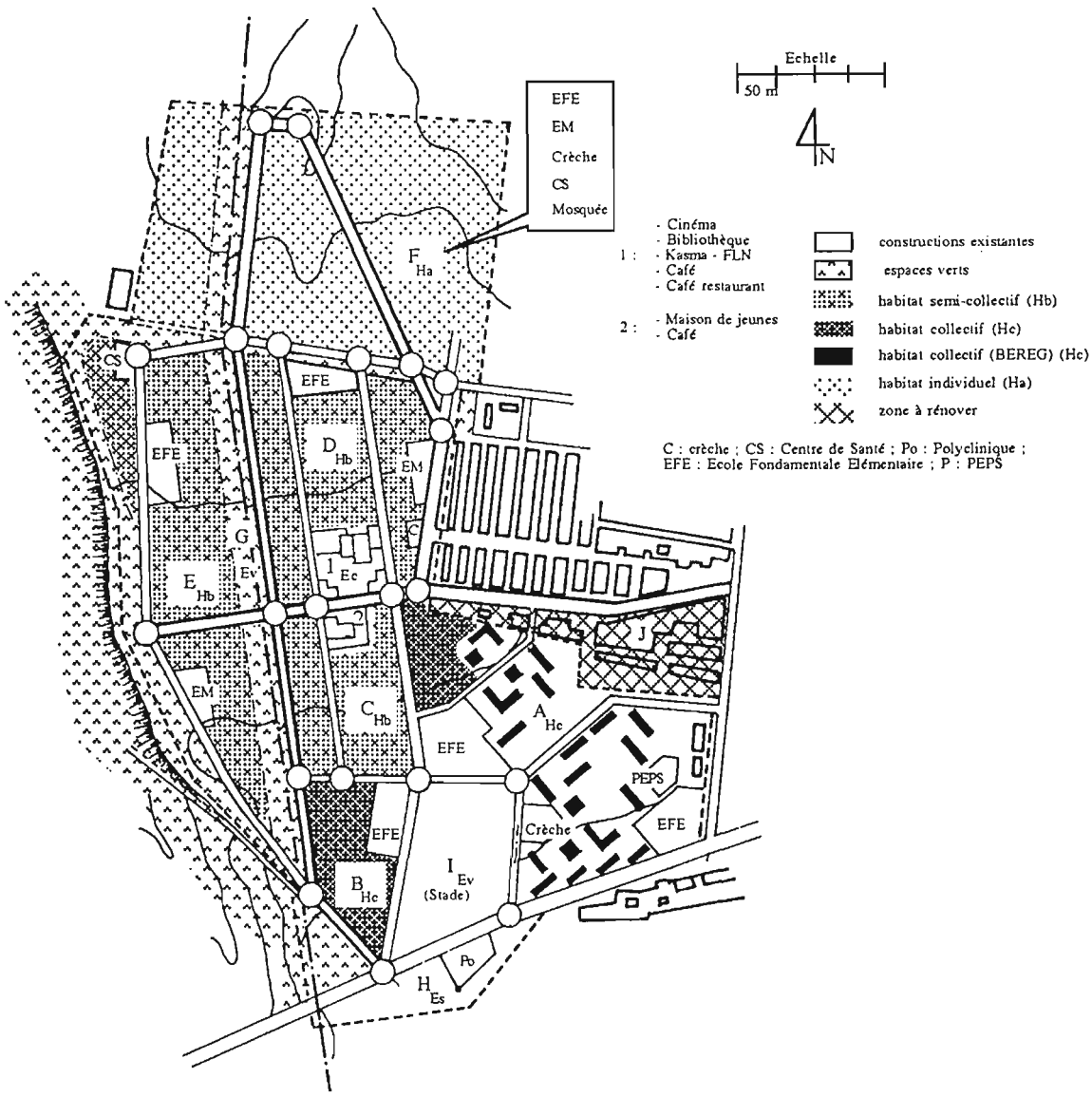

fig. 41 — Plan d'aménagement de la Zhun de Remchi

L'aspect très «minéral» de l'aménagement proposé était une manière d'anticiper les difficultés de réalisation et d'éviter ainsi, la transformation de ces espaces en terrains vagues abandonnés aux détritus de toute sorte, comme je pouvais l'observer de ma fenêtre, dans la cité que j'habitais à Hennaya.

5.2. les programmes de logements et les programmes d'équipements

900 logements étaient programmés :

- 342 logements individuels du lotissement communal (en cours d'étude) ;
- 448 logements du deuxième Plan Quadriennal (conception BEREG, en cours de réalisation) ;
- 70 logements industries (conception BEREG, en cours de réalisation) ;
- 40 logements CNEP (en cours d'étude).

Ce premier programme et les contraintes de site avaient permis de découper la Zhun en Ilots et de calculer une première fois sa capacité d'accueil. La programmation des équipements, compte tenu des contraintes du site et malgré les savants calculs du dossier de création, a dû être révisée à la baisse. La Zhun ne pouvait recevoir que des équipements résidentiels d'accompagnement ainsi que les équipements dits collectifs (ou de grande envergure) de faible emprise tels que un cinéma ou une bibliothèque. L'affectation des programmes d'équipements (*cf. fig.* 41 et tableau 30) dans chaque Ilot dépendait à la fois des contraintes d'implantation propres à chaque équipement et de son rôle virtuel dans l'animation de la Zhun.

tableau 30 — *répartition des programmes par Ilots*

Ilots	surfaces	nb. lgts théorique	programmes logements	nombre d'habitants	programmes équipements et infrastructures
A	10,40	448	2° Plan Quadriennal	2 688	2 EFE, 2 crèches, 1 PEPS, 1 mosquée
B	3,88	146	dont 70 lgts industries et 40 lgts CNEP	876	1 EFE
C	6,35	334		2 004	1 maison de jeunes, 1 cafétéria
D	10,94	385		2 310	1 cinéma, 1 bibliothèque, 1 kasma (FLN), 1 café, 1 café -restaurant, 1 EFE, 1 crèche, 1 école maternelle
E	14,78	586		3 516	1 EFE, 1 école maternelle, 1 centre de santé
F	16,36	342	lotissement communal	2 052	1 école fondamentale, 1 crèche, 1 école maternelle, 1 centre de santé, 1 mosquée
G	7,64				espace vert et de loisir
H	1,48				1 polyclinique
I	3,63				équipement sportif, stade omnisports et PEPS
total	75,46	2 241		13 446	

sources, Cadat-Mission Technique de Tlemcen, juillet 1981, Synthèse des tableaux I et II pp. 13-14.

La dispersion des équipements obéissait à deux logiques souvent antagonistes : l'une qui recensait les espaces résiduels (classés comme tels dès lors que la configuration d'une parcelle ne permettait pas la construction des blocs de logements programmés) ; l'autre, qui se référait au rôle structurant de l'équipement dans l'*animation* de la Zhun. Cette dernière logique dépendait de considérations sur l'animation qui ne relevaient pas de résultats d'enquêtes mais de nos représentations (équipe de conception et commanditaire), de la magie des mots, voire, selon les points de vue, de l'arbitraire technocratique.

Une fois connu le programme d'équipement et projetées les infrastructures (voirie), la capacité réelle en logements de la Zhun pouvait être calculée : pour ce faire, selon la méthode déjà décrite pour la Zhun de Béni-Saf, nous affections les logements par typologie (c'est-à-dire par densité) dans chaque Ilot (*cf.* tableau 30). Dans le cas de Remchi, la capacité de la Zhun dépassait les besoins de la ville à court et moyen terme. Sa réalisation dépendrait d'un échéancier conçu à partir des tendances de croissance développées dans le PUD (en cours d'étude alors) :

«Les programmes existant dans la ville font état, pour 1985, de la construction de 2 676 logements dont 900 sur la Zhun [...]. Les besoins en logements étaient, pour 1985, de 2 352 logements ; cette situation entraîne la constitution d'un surplus de 324 logements.

Pour 1990, les besoins dégagés seront de 606 logements pour la période 1985-1990. Le nombre de logements à construire, avec le surplus dégagé en 1985, sera de 606-324 = 282 logements.

Pour la période 1990-1995, les besoins seront de 800 logements ; il sera donc nécessaire de prévoir la construction de 800 logements.

En résumé, les tranches de réalisation seront donc, pour les logements, étalées sur trois étapes :

1981-1985	900 lgts
1985-1990	282 lgts
1990-1995	800 lgts

Le surplus dégagé en fin de la première tranche (324 logements) n'en sera pas pour autant inutilisé car il est peu probable que les programmes hors Zhun bénéficient d'un maximum de vitalité. [...]. » Cadat-Mission Technique de Tlemcen, juillet 1981, p. 38.

Selon ces petits calculs, à l'orée de 1996, la ville de Remchi devait même être bénéficiaire, sur la Zhun, d'un excédent de 259 logements (sur la base de 6 personnes par logement —*cf.* anecdote 38) :

anecdote 38 — *l'élu mégalo et son PUD*

Le président de l'APC de Remchi était le seul représentant du peuple, élu, que j'avais pu rencontrer en chair et en os dans les couloirs de la Mission Technique qu'il fréquentait assez assidûment, inquiet qu'il était de ce que les «techniciens», comme il disait, «étaient en train de lui pondre dans le dos». Il avait la réputation d'être un peu mégalomaniaque et de considérer Remchi comme une grande ville. Ses origines paysannes et l'inquiétude qu'il manifestait sur le devenir de sa ville et de ses concitoyens, lui valaient peut-être cette réputation. Vue de Tlemcen, Remchi était une bourgade rurale et ses habitants, des paysans un peu frustes, pas trop avertis des méthodes modernes.

En bref, il n'acceptait pas facilement de voir courir les rotring n'importe où sur la carte de sa commune, qu'il envisageait, quant à lui, comme une matière digne de réaction ainsi que semblaient le refléter ses références à sa fréquentation assidue de ses électeurs.

Quand nous lui avons annoncé la bonne nouvelle, à savoir que Remchi disposait d'un surplus de logements dès 1985 (324 logements) et que la commune serait bénéficiaire en l'an de grâce 1995 de 259 logements, il frisait l'apoplexie. Il s'étranglait littéralement, réfutant totalement et sans ambages, ces assertions de «technocrate» (à entendre avec son accent rugueux) :

» — ... *écoutez* ... disait-il en substance, ... *vous plaisantez ... c'est moi qui reçois les demandes en logements ... une pile sur mon bureau ... j'ai même plus de place pour écrire moi ...*»

Nous lui répondions laconiquement que oui nous savions, mais que nous savions aussi, qu'il s'agissait de demandes en maisons individuelles qui intéressaient d'abord une population aisée, ou tout du moins solvable ; que les programmes de lotissement ne pourraient pas résoudre la crise du logement ; que ce n'était pas une solution pour les populations défavorisées ; et, enfin, suprême argument, qu'il était impossible de concilier les programmes de lotissement avec la conservation des terres agricoles.

Il enrageait.

» — ... *même les paysans construisent sur leurs terres ... tout le monde construit ... ils s'en foutent de vos histoires ... moi je le sais bien ... je les vois tous les jours... moi je sais ce qu'ils veulent ... ils veulent tous un logement et ils sont prêts ... même les plus pauvres ... à le construire avec leurs mains ... pourvu qu'ils aient le droit d'avoir un terrain ... de toute façon déjà ils construisent de l'habitat illicite alors ... les demandes me viennent de partout ... c'est par milliers ...*»

Mais ses chiffres étaient ceux d'un élu, tout comme son analyse de la situation. Ils ne venaient ni du Plan, ni des investigations scientifiques de l'Office National de la Statistique (ONS) ; n'étant pas urbaniste, ses chiffres n'étaient donc rien, rien de plus qu'une impression subjective dictée par l'intérêt...

Il le savait mieux que nous du reste ; aussi sa politique consistait à pousser au développement de la Zone Industrielle, ce qui était en fin de compte le seul moyen de faire prendre au sérieux la ville de Remchi et de pouvoir ensuite exiger des dotations substantielles en logements et équipements.

Repris dans la Zhun, cet échéancier donnait les «tranches de réalisation» des opérations programmées. Compte tenu du nombre de «coups partis» (l'opération BEREG et le lotissement communal absorbaient quasiment tout le programme de réalisation 1981-1985), c'est la périphérie de la Zhun qui se trouvait à être immédiatement construite (Ilots A, B et F) ; le «centre» (Ilots C, D, et G) se trouvait programmé à la réalisation dans la tranche 1991-1995 (Ilots C,D,E, G) —entre 1986-1990, devait être achevé le remplissage des Ilots A,B, F et commencés les travaux

sur les espaces verts de l'îlot E. De mon point de vue, c'était compromettre irrémédiablement la stratégie d'animation pour laquelle nous avions tant dépensé en discours et en imagination. Le centre, et avec, la réalisation des équipements structurant cette animation (selon le discours de l'équipe de conception) viendraient en dernier si, d'ici à la fin de la réalisation de la Zhun, le projet restait en l'état. Nous réalisions là, ce que les textes officiels nous demandaient d'éviter : transformer les Zhun en cités dortoirs périphériques, totalement dépendantes des équipements existant dans la ville.

5.3. le règlement d'urbanisme

Le règlement de la Zhun de Remchi reconduisait globalement celui de la Zhun de Béni-Saf, à ceci près qu'il a fallu introduire (ou réintroduire) les Coefficients d'Occupation au Sol (COS) et les Coefficients d'Emprise au Sol (CES) (*cf.* anecdote 39) :

anecdote 39 — *COS et CES*

Comme il est de coutume en urbanisme, toute implantation se mesure en COS et en CES :

-par COS, il faut entendre le rapport de la surface de plancher hors œuvre (x) à la surface nette du terrain à bâtir (y) ; COS = x/y ;

-par CES, il faut entendre le rapport de la surface d'emprise au sol (z) à la surface nette du terrain à bâtir (y) ; CES = z/y ;

-par surface de plancher hors œuvre, il faut entendre le calcul de la somme des surfaces de plancher, calcul à l'aplomb de la façade (hors œuvre) ;

-par surface nette du terrain à bâtir, il faut entendre la superficie du terrain (Ilot) moins les équipements et infrastructures à emprise (voirie par exemple) ;

-par surface d'emprise au sol, il faut entendre la surface hors œuvre de la projection au sol du bâtiment.

L'objet de toutes ces définitions est le contrôle des gabarits des immeubles et l'occupation des parcelles affectées aux constructions.

Le tout est de se convaincre de leur utilité ; telle était du moins ma conviction d'alors ; laquelle n'était pas tout à fait le fruit d'un parti pris urbanistique libéral, mais une manière de dissimuler ma particulière incompétence à user de ces fractions. Cependant, au cours de mes récentes études, j'avais dû, pour résoudre mes quelques unités de valeur en urbanisme, en apprendre les grandes définitions ; lesquelles ne correspondaient en rien à celles de mon collègue et associé sur les Zhun. Quand je disais COS, il entendait CES et vice et versa. Il y avait malentendu. L'arbitrage finit par me rendre justice et ma compétence s'en trouvait d'autant confortée, bien que mon ignorance soit au moins égale à la sienne. Cependant, cette dispute renvoyait surtout à l'intérêt pratique de l'utilisation de tous ces subtils calculs.

Le règlement d'urbanisme spécifique aux Zhun et que j'avais «recopié» à Béni-Saf —mon modèle en quelque sorte[1] — ne mentionnait pas de COS ou de CES. Le règlement de Béni-Saf se limitait à définir des densités, des typologies d'habitat normalisées —qui correspondaient aux types de constructions eux-mêmes définis par des systèmes constructifs imposés par les entreprises de réalisation — et des hauteurs maximales admissibles (normalisées elles-mêmes, puisque de toute façon il ne pouvait être question de dépasser R + 4, (pour éviter d'avoir à prévoir des immeubles avec ascenseur). Je n'avais jusqu'alors pas imaginé de me compliquer la tâche par de subtils calculs puisque les gabarits étaient connus et invariables, les densités de construction que nous appliquions étaient données, à la fois par des instructions ministérielles et par les constructeurs, lesquels, par ailleurs, avaient tendance à reproduire des Plans de masse relativement identiques d'un chantier à l'autre (le chemin de grue et les économies dites d'échelle limitant globalement les risques d'imagination). A peine était-il nécessaire de contrôler plus fermement les règles de lotissement (quand il y en avait dans les Zhun) bien qu'aux dires de tous, même les règlements les moins contraignants n'étaient de toute façon pas respectés, y compris par les entreprises nationales. Enfin, les 450 logements en construction sur le site n'avaient qu'une autorisation préalable de construire et le BEREG faisait ce qu'il lui plaisait de faire, avec ou sans COS et CES.

Cependant, Béni-Saf n'avait pas totalement satisfait : sans COS et sans CES, point de vrais Plans d'urbanisme. Il était du devoir du responsable de la Mission Technique de faire produire un urbanisme exemplaire, la Zhun de Remchi ne devait pas y échapper.

1- Le règlement de la Zhun de Kiffane, dans la version disponible à la Mission Technique, repris pour vérifier la validité de mon modèle, ne mentionnait ni les COS ni les CES.

Dans ce débat sur la nécessité des COS et CES qui avait secoué de grosses colères la petite équipe de la Zhun et avait laissé complètement indifférents les ingénieurs, j'avais pris la chose de haut. Les COS et les CES me paraissaient, en la circonstance, d'une parfaite ineptie, un encombrement et du gaspillage d'encre et de papier puisqu'ils me paraissaient ne servir à rien. J'ai dû rapidement

réviser mes positions et, ce faisant, me rendre compte pour la première fois, que se jouait là, dans mon travail de conception, l'épreuve de la réalité, d'une réalité : celle du Plan d'Urbanisme. En ne tenant pas compte des COS et CES, plus ou moins consciemment par ailleurs —j'invoquais un raccourci et une efficacité dans le travail par la simplification des procédures—, je faisais œuvre de subversion caractéristique : si je ne mettais pas effectivement en péril la réalisation future (la Zhun de Béni-Saf était «passée» sans les COS et les CES et les constructions en cours sur la Zhun de Remchi apportaient la preuve par neuf, de leur quasi inutilité), je remettais en cause la pertinence du document lui-même. En quelque sorte, je l'entachais d'inutilité.

Mais il y avait peut-être quelque chose de l'ordre de la réminiscence historique puisque selon JJ. Deluz (1988), les COS et les CES avaient été mis au point en Algérie par l'Agence du Plan d'Alger dans les années 50, corrigés et produits dans la version conservée en Algérie, par le Plan de Constantine (1959-1963) puis, généralisés par la suite en France, à partir de 1958, semble-t-il. Ces coefficients avaient été mis au point pour maîtriser les mécanismes de spéculation foncière (*cf.* notes 39).

Mais dans l'Algérie des années 80, les COS et les CES n'étaient pas d'une efficience redoutable à mon sens, dans la mesure où il n'y avait qu'un véritable opérateur, à la fois administration, promoteur, constructeur et propriétaire foncier : l'Etat qui trouvait là le moyen de s'auto-contrôler et de s'auto-réglementer dans son activité de construction. La situation ne manquait pas d'humour. Si évidemment, cette position un peu lapidaire, pèche par trop de radicalisme, il n'en demeure pas moins irréfutable que les calculs de répartition des programmes de logements dépendaient, pour les Zhun, presque exclusivement des contraintes de construction et de terrain (contraintes naturelles de relief et de géotechnie). L'expérience de Béni-Saf m'avait assez convaincu de l'inutilité de s'opposer aux desiderata des entreprises de construction nationales. Autrement dit, nous réglementions dans les faits ce que les opérateurs que nous cherchions à contrôler, *nous imposaient* avec la bénédiction des autorités, celles-là mêmes qui jugeaient indispensable que nous définissions, à la décimale près, des Coefficents d'Occupation du Sol.

Finalement, les COS et les CES ne servaient pas le contrôle de la réalisation de l'aménagement, mais n'avaient d'utilité que dans le sens qu'ils donnaient au document d'urbanisme. J'observais, non sans effroi, qu'ils n'avaient au plan pratique, qu'une seule pertinence : estampiller d'urbanisme, les documents que nous produisions.

notes 39 — *à propos des «outils» mis au point par l'Agence du Plan d'Alger, sous l'impulsion de Hanning*

Après la mise au point de la trame d'Alger :

«Le deuxième outil fut la définition d'un système de Coefficients d'Occupation du Sol, qui devait être repris et copié dans beaucoup de règlements d'urbanisme ultérieurs. Convaincu que le vieux système des surfaces bâties, des alignements et des gabarits avait fait son temps (on avait alors le choix entre le respect des règlements, qui donnait ces immeubles urbains pyramidaux dont le profil n'est pas l'étagement fonctionnel d'une organisation en terrasses mais seulement l'image dérisoire du gabarit, ou le régime des dérogations qui ouvrait la porte, d'un précédent à l'autre, à tous les abus spéculatifs), mais convaincu également que les regroupements parcellaires, étaient encore, dans la généralité des cas, des solutions d'utopie, Hanning proposait une grille de coefficient créant une relation entre la surface de terrain et la surface de plancher, relation qu'il appelait le «rendement» du terrain, terme imagé correspondant bien aux pratiques de la société mercantile des constructeurs, et qu'on a ensuite rebaptisé en France le COS (Coefficient d'Occupation du Sol)» JJ. Deluz, 1988, pp. 68-69.

Un autre point de vue :

«[...] le rôle de laboratoire et de vitrine à partir desquels les techniciens de la planification française s'appuyant sur les ingénieurs des Ponts et Chaussées et les bureaux d'études, allaient apprendre à penser l'espace hexagonal, c'est-à-dire à traduire sur des espaces les méthodes quantitativistes du Plan, à fusionner les concepts macro-économiques à la planification régionale et urbaine. Ainsi vont-ils tracer les premières ébauches de ce qui deviendra ensuite l'administration de mission (DATAR, créée en 1963).» p. 34.

«Ces expériences du Plan de Constantine furent le ballon d'essai d'un certain nombre de méthodes et de concepts qui allaient ensuite faire florès dans l'aménagement hexagonal des années soixante : l'invention de la notion d'armature urbaine et de schéma de structure qui dix ans plus tard voyait son aboutissement dans le SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme), ou le schéma routier ; l'introduction du calcul économique dans la planification spatiale ; l'apprentissage de la modélisation appliquée à la ville et à l'espace régional, par lequel les ingénieurs se familiarisaient avec les bases de l'économie quantitative ; et particulièrement l'art de la prévision démographique qui devait permettre la programmation des logements et des équipements.» M. Marié, 1989, p. 36.

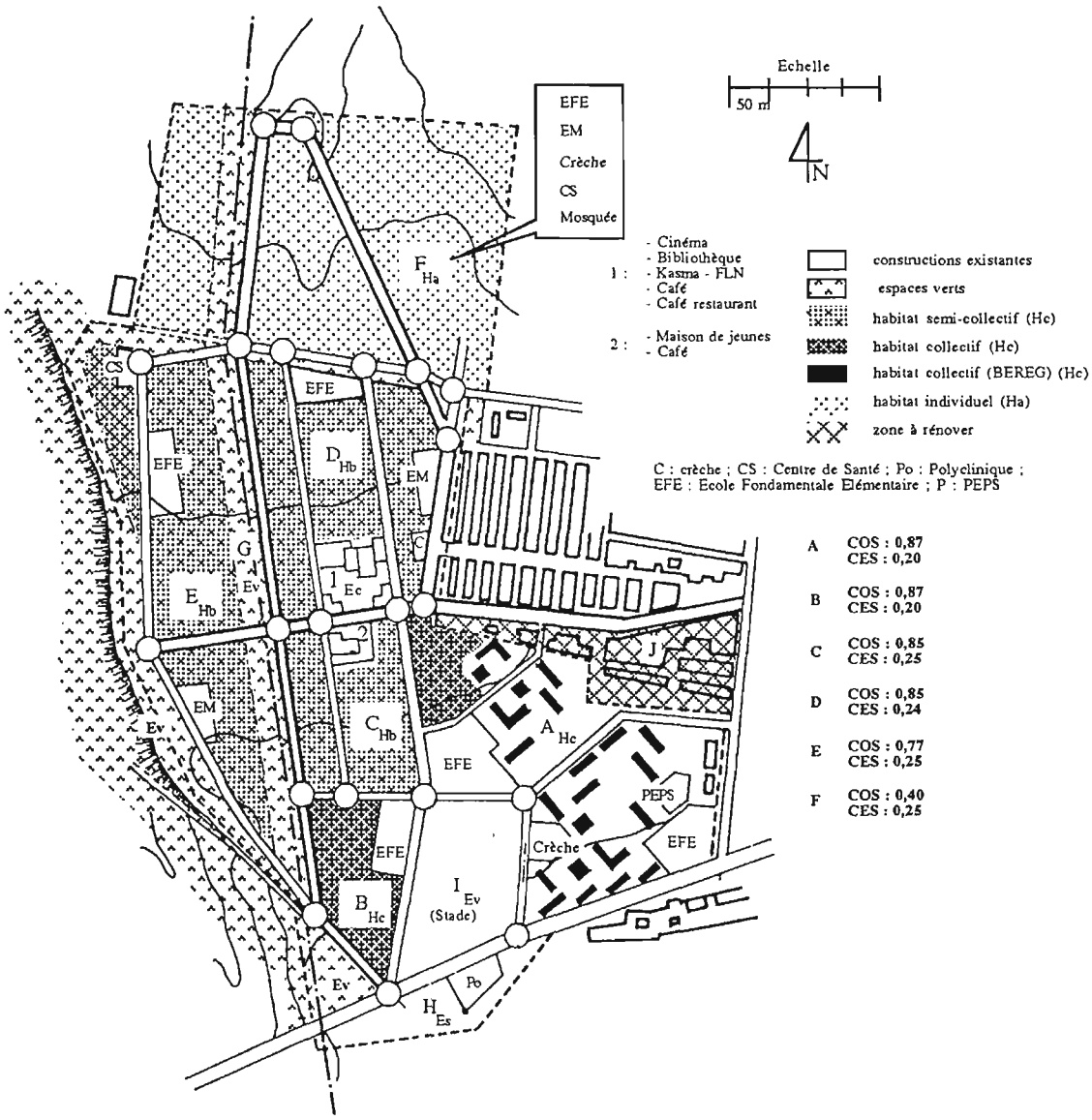

fig. 42 — Plan d'aménagement, règlement de Zhun

fig. 43 — la Zhun de Remchi dix ans plus tard (janvier 1992)

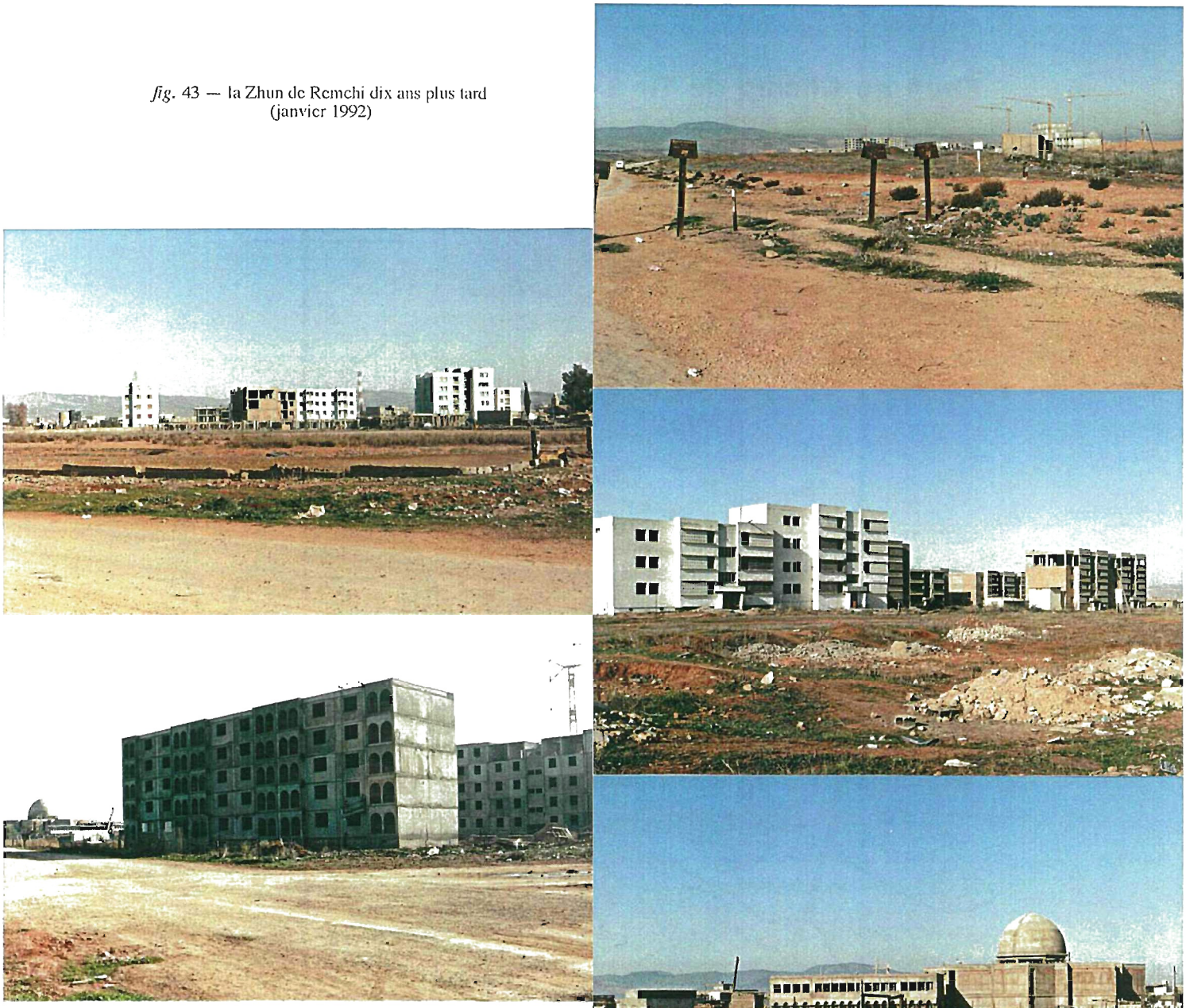

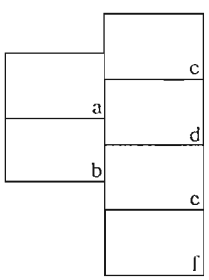

a — vue des logements BEREG (ou «coup parti» de 1980) —(1992, archives personnelles)

b — immeubles de logements. En janvier 1992 le chantier était arrêté depuis trois mois (archives personnelles)

c — conduite de gaz (1992, archives personnelles)

d — immeubles en chantier (1992, archives personnelles)

e — seul chantier en cours en janvier 1992, la mosquée et la *medersa* de la Zhun en remplacement de l'Ecole Fondamentale Elémentaire de l'Ilot D (archives personnelles)

f — chantier arrêté en janvier 1992 (archives personnelles)

6. Zhun de Champ de Tir à Tlemcen

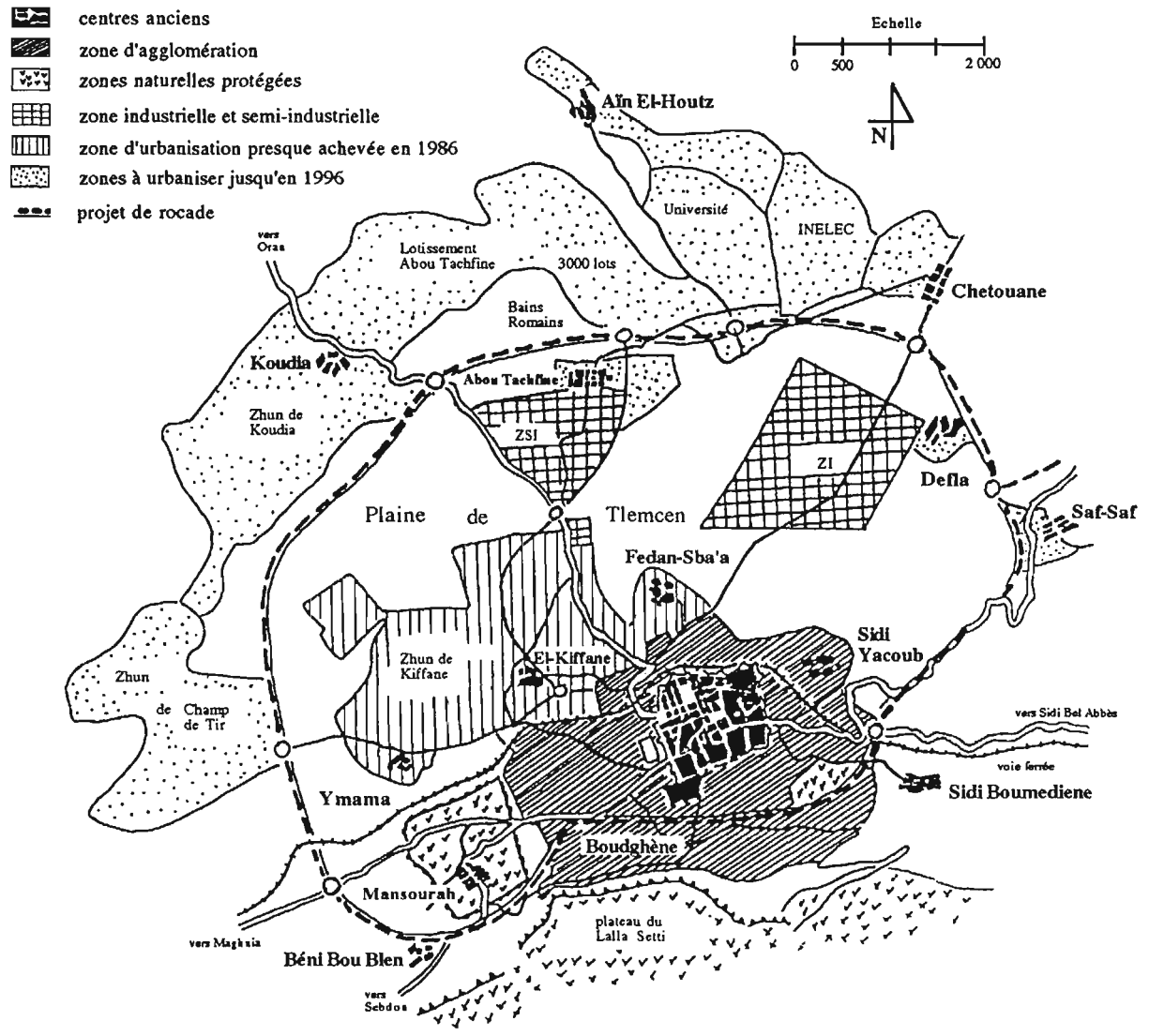

«Le développement urbain de Tlemcen par satellisation n'est pas un choix a priori, mais c'est la seule solution permettant à la fois de préserver le caractère urbanistique et architectural de Tlemcen en jugulant son développement en tache d'huile au détriment des terres agricoles, de sauvegarder la ceinture de jardins ainsi que toutes les terres ayant ou pouvant avoir une bonne valeur agronomique, d'offrir à l'urbanisation des sites vierges, libres de toute contrainte, avec des pentes raisonnables et bien orientées.

La distance moyenne de chaque satellite (Champ de Tir, Koudia, Chétouane-Ouest) au centre-ville ancien est de 3,5 km (elle correspond à l'étendue de la couronne fertile qui existe au pied de la ville). Quatre radiales existantes constituent de bonnes voies primaires desservant les sites des Zhun, la RN 7 (vers Maghnia) par le Sud, la RN 22 (vers Oran) au centre, le CV 69 amélioré à l'Est.

Plus que la continuité des tissus anciens, ce sont les liaisons routières et de transports en commun qui assureront les liens organiques entre la vieille ville et la Zhun de Champ de Tir.

Le propre d'une unité urbaine (10 000 habitants environ) est d'avoir une autonomie de fonctionnement interne possible, et une personnalité particulière, l'individualisant dans l'ensemble dont elle est partie intégrante.

Son échelle doit être celle de l'homme, celle du piéton, son tissu doit être aéré et ses limites de grands espaces verts dont elle respire l'air régénéré.» DUCH-SDU, janvier 1981, p. 12.

fig. 44 — Plan d'Urbanisme de Tlemcen (sources, SOTRAWIT, 1978, PUD de Tlemcen et M. Aldbiyat, JY. Toussaint, a1987)

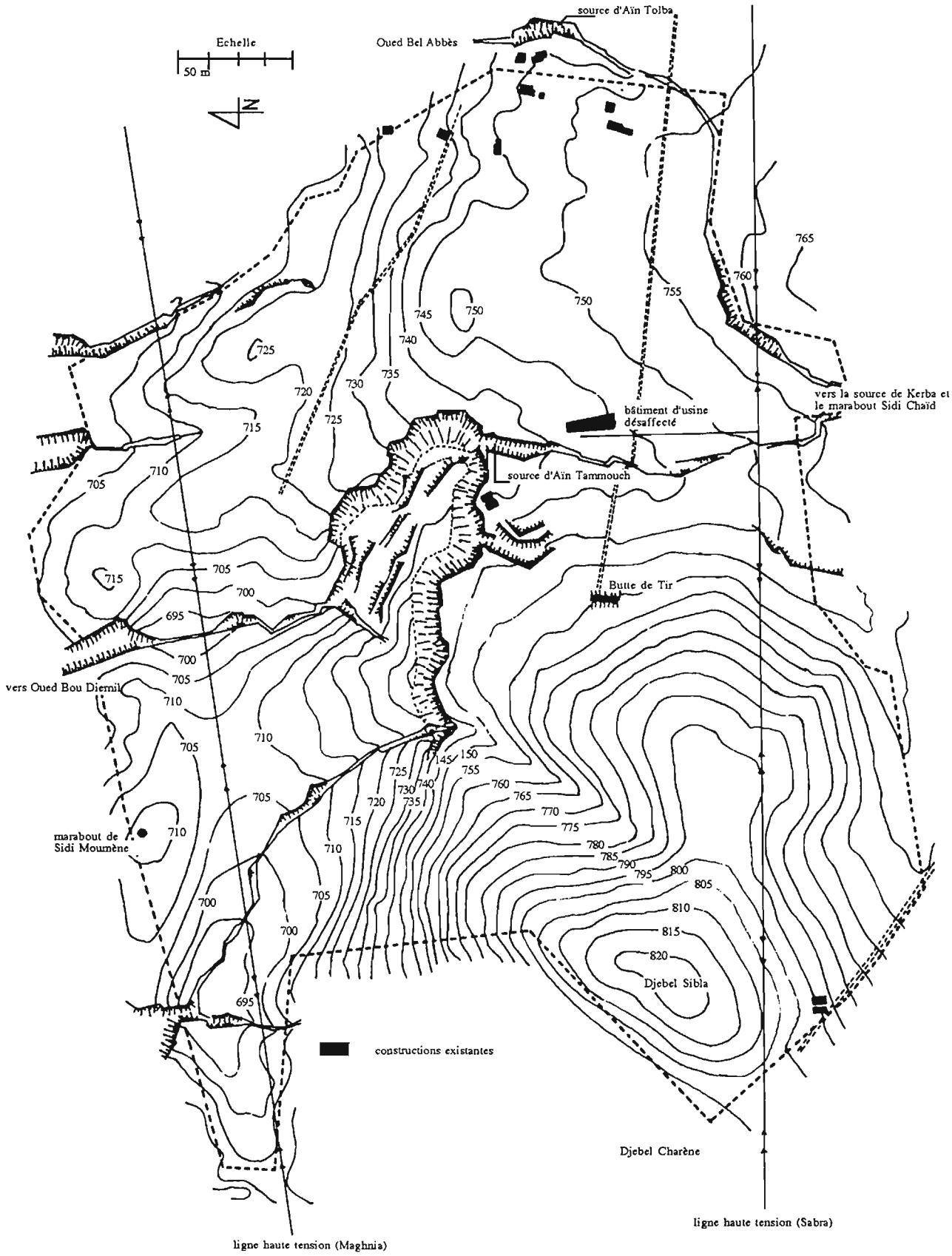

fig. 45 — site de la Zhun de Champ de Tir (échelle approximative)

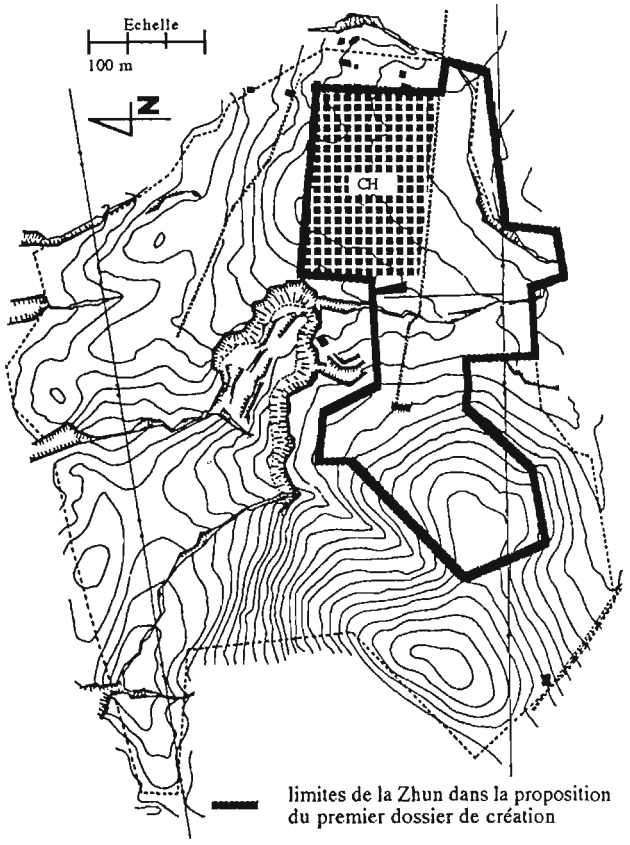

fig. 46 — site du CHU et limites de la Zhun selon le dossier de création de 1979

Juillet 1981, janvier 1982,

ancien champ de manœuvre de l'armée française, puis de l'ALN —d'où son nom de Champ de Tir— le site de la Zhun venait en «prolongement naturel» (Cadat-Mission Technique, 1979, p. 2) de la Zhun de Kiffane (en cours de réalisation en 1981). Programmée dans le PUD de Tlemcen, elle devait absorber la croissance de la ville prévue pour les années 86-90 (court et moyen terme —*cf. supra, fig.* 44 p. 322).

L'histoire de cette Zhun est un peu mouvementée. Le premier dossier de création réalisé à la Cadat en 1979[1], mentionne (p. 2) l'existence d'une étude préliminaire ayant fait l'objet d'une approbation à la wilaya (sans doute à la fin de l'année 78). Ce premier dossier de création est refusé par les autorités ; l'étude est retirée de la Cadat puis reprise par les services techniques de la sous-direction de l'urbanisme de la DUCH de Tlemcen. Il fallait, selon la wilaya, pallier les «insuffisances de la Cadat»[2]. Une fois approuvé le dossier de création (1981), l'étude est de nouveau confiée à la Mission Technique.

6.1. les dossiers de création (*cf. fig.* 46 et 47)

Le premier dossier faisait état de deux hypothèses d'estimation des besoins en logements pour la ville de Tlemcen : avant 1986, il faudrait construire entre 7 056 logements et 20 328 logements (du simple au triple). Entre ces deux extrêmes, les responsables de l'étude s'en étaient remis aux contraintes du site pour définir les besoins que la Zhun pouvait satisfaire :

> «[...] les terrains qui ont été éliminés du site en tant que contraintes physiques sont :
> 1)-la partie centrale à fortes pentes (dépassant 10%) ;
> 2)-la partie Nord en tant que zone géotechniquement défavorable.
>
> Seule la partie Sud du site sera retenue en tant que zone à urbaniser. Elle permet une urbanisation continue dans la zone elle-même et présente des facilités de liaison avec la ville actuelle.» Cadat-Mission Technique de Tlemcen, 1979, *Dossier de Création*, p. 24.

Une surface foncière de 48 hectares environ avait été ainsi délimitée à raison d'une densité moyenne de 44,81 logements par hectare, la capacité de la Zhun avait été estimée à 2 200

1- Le document lui-même ne porte pas de date ; les renseignements recoupés au sein de la Cadat semblent indiquer que ce dossier aurait été réalisé au début de l'année 1979.

2- Bordereau d'envoi, faisant office de page de garde du dossier de création et adressé au ministre chargé de l'approbation de l'étude.

logements, soit selon un TOL de 5,81, une population résidante estimée à 14 914 habitants (le TOL choisi correspondait alors aux résultats du PUD).

Sur le site, était programmé un Centre Hospitalo-Universitaire (CHU), classé équipement collectif de grande envergure. Le choix de terrain s'était fait selon les indications du PUD (*cf. fig.* 46 et *supra, fig.* 44 p. 322, *fig.* 45 p. 323). Partant de cet ensemble de contraintes, trois schémas d'aménagement, organisés à partir de quatre unités de voisinage (500 logements environ —*cf. supra,* § 1), avaient été proposés (*cf. fig.* 47) :

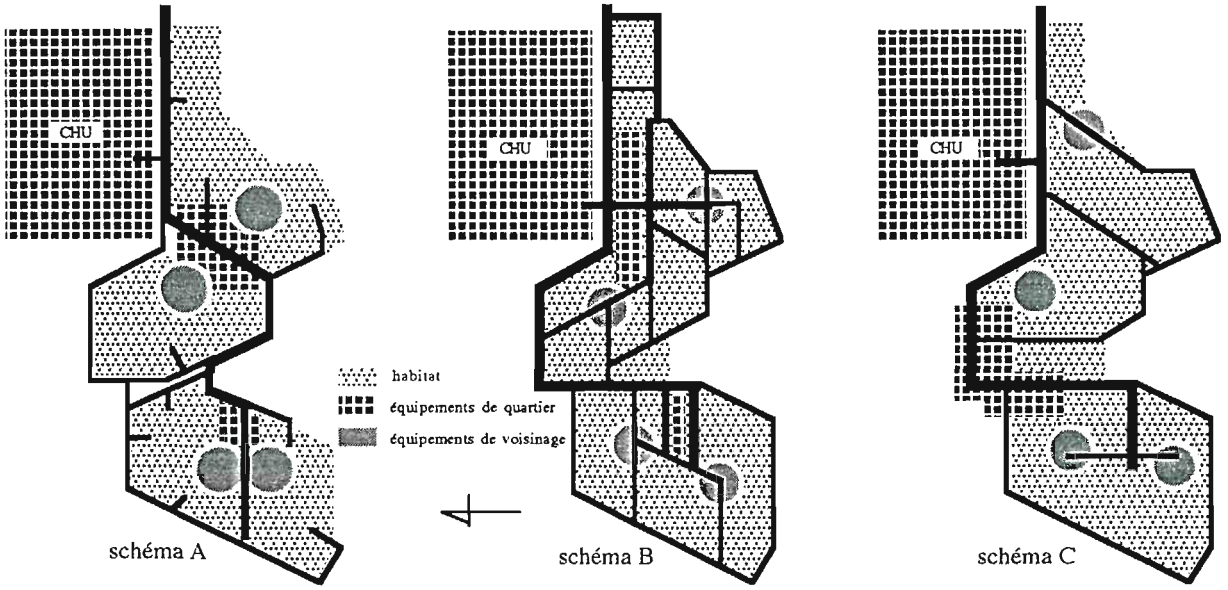

fig. 47 — propositions d'aménagement du premier dossier de création

-dans le schéma A, les équipements rassemblés formaient le centre de la Zhun. Cette répartition habitat / équipements était censée favoriser la séparation des circulations automobiles et piétonnes ;
-dans le schéma B, les équipements résidentiels étaient disposés au centre de chaque unité de voisinage. Les équipements collectifs de grande envergure (ou encore équipements de quartier) étaient essaimés le long de la voie primaire. Les relations à la ville, facilitées par la distribution des grands équipements par les voies primaires, justifiaient ce choix ;
-le schéma C mixait les solutions A et B. La Zhun disposait :

- •d'un centre où se trouvaient rassemblés tous les équipements de grande envergure ;
- •d'un centre dans chaque unité de voisinage rassemblant l'ensemble des équipements résidentiels.

Ces trois schémas étaient accompagnés de recommandations sur les gabarits d'immeuble : la silhouette d'ensemble (ou sky line) devait, par la plus grande hauteur, indiquer les centres. Les motifs du rejet de ces propositions ne m'apparaissaient pas clairement. En l'absence de notes ou de rapport, je m'en référais à l'avis des représentants de la DUCH. D'après ceux-ci, ces aménagements proposaient un trop petit nombre de logements, ce qui, aux yeux de la wilaya, avait pour principal défaut de limiter les économies d'échelle sur un site particulièrement difficile où devraient être réalisés d'importants travaux de terrassement pour la réalisation des

infrastructures de viabilisation. Difficultés qu'une visite d'une journée sur le terrain m'avait permis d'évaluer (*cf.* anecdote 40) :

anecdote 40 — *résurgences d'Histoire*

Le terrain était situé à l'Ouest de la ville dans les djebels Charène et Sibla. L'Histoire contemporaine y avait laissé ses empreintes. La butte de tir et les éclats de grenaille témoignaient des activités militaires récentes. L'armée française y avait installé un temps un camp de prisonniers célèbre pour les tortures auxquelles se livraient quelques experts du renseignement. Ce passé que je foulais, me renvoyait immanquablement à ce temps proche où les méchants avaient le même passeport que celui que je portais. Je ne pouvais pas ne pas y penser. De là à dire que j'éprouvais le besoin de réparer, le pas est vite franchi et j'ai dû le franchir plus souvent qu'à mon tour.

Le site était sauvagement beau, ce qui rendait plus implacable encore, ce passé. J'avais battu le terrain avec deux dessinateurs et à l'évidence, ce ne serait pas facile. Outre une dépression au centre de la Zhun formant une immense cuvette arrêtée par des falaises de quelques dizaines de mètres sur sa partie Sud, le terrain était rarement plat et quand il l'était, c'était la plupart du temps sur des espèces de marnes friables dont la stabilité n'était pas très convaincante. Je plaignais par avance mes collègues du BEREG et me réjouissais déjà à l'idée du travail «d'adaptation au sol des Plans-types» qu'ils auraient à mener. Il allait y avoir du sport et ce site était incontournable (exigence de la wilaya).

Sur le bord Sud de la cuvette, s'échappait en cascade une source qui traversait le site et se perdait dans un canyon aux limites Nord. Elle servait un verger et serpentait entre une rangée d'arbres poussés là par le miracle de l'eau ; c'était, dans ce djebel aride, au milieu des maquis, un Eden miniature. L'herbe faisait naturellement gazon au bord du ruisseau. Il n'y avait pas besoin de chercher loin une idée d'aménagement : les espaces verts étaient là.

Remontant le ruisseau, nous nous installions au frais sous la tonnelle abritant la source où venaient se ravitailler les habitants de la ferme voisine et de quelques gourbis alentour, surgis là avec les aller et retour des topographes[1]. La source devait être utilisée depuis la nuit des temps comme en témoignaient les restes de maçonnerie des bassins.

Je méditais au frais, attendant la fin de la prière des deux dessinateurs quand un âne chargé de deux énormes bidons se présenta, suivi à distance par deux gamins qui le dirigeaient. J'étais seul. Un *gaouri*[2] occupait le lieu et, bien malgré moi, je devenais le fantôme incarné des histoires de guerre que j'imaginais contées à la veillée par quelques anciens maquisards chenus, drapés dans une djellaba impeccablement blanche.

C'était tout à coup pénible ; la présence d'un serpent au bord de la source n'aurait pas suscité plus d'effroi. J'étais vraiment l'étranger, le presqu'ennemi ; j'occupais le territoire et il n'était pas question de partager l'ombre fraîche de la tonnelle. J'ai dû repartir quérir les dessinateurs, sans pouvoir m'expliquer, mon français ou ma façon d'écorcher les quelques mots de dialecte à ma portée ne faisant que ranimer les craintes.

J'en revenais à des pensées plus urbanistiques en dévalant à nouveau les pentes et j'imaginais avec les dessinateurs, le futur en gris béton armé —on n'en sortait pas. C'était beau et je savais que je n'aurai pas d'autre alternative que de limiter l'enlaidissement du site. L'expérience de Béni-Saf me revenait en tête et j'imaginais les R + 4, R + 3 collectifs, les semi-collectifs R + 2, R + 1, les individuels, réalisés à coup de «banches» et de «planchers hourdis», à coup de dynamite et de marteau piqueur. L'hostilité des escarpements et les pentes étaient mes seuls alliés et mon seul espoir :

«L'ensemble du site est urbanisable à l'exception :
-les zones de trop fortes pentes ;
-les périmètres de protection des sources ;
-les parcelles situées à l'extrême Nord et Sud qui possèdent une valeur agricole.» DUCH-SDU, janvier 1981, p. 12.

Lors de ma dernière visite (1992), le djebel a bien résisté mais la source est aujourd'hui abandonnée au soleil en limite des éboulis du remblais, le verger blanchi de poussière est abandonné (*cf. infra, fig.* 51 p. 343).

1- La présence des topographes était un signe manifeste d'une future opération d'urbanisme et si d'aventure, venaient à être rasées des constructions, les habitants avaient droit, en principe, à un relogement. Cette coutume incitait quelques candidats patients à occuper les lieux avant que les bulldozers ne le fassent.

2- *gaouri* ou *gouar*, désigne, dans le dialecte tlemcenien, généralement les Européens et tout particulièrement les Français. On peut y entendre une connotation péjorative.

Les économies d'échelle, selon mes collègues, n'étaient qu'un argument secondaire. C'est ce que je vérifiais dans le second dossier de création, réalisé par la SDU :

> «Les terres cultivées et potentiellement cultivables représentent encore 70% du territoire communal [à Tlemcen selon les limites de 1974] ; aussi est-il impératif de préserver toutes les surfaces tant pour un équilibre économique qu'écologique.
>
> La planification du développement urbain devra exclure toute urbanisation sur le croissant fertile et stimuler l'occupation des pentes constructibles en prévoyant une spécialisation des extensions de la ville par satellisation d'ensembles cohérents bien reliés entre eux et à la ville actuelle et parfaitement intégrés dans un Plan d'ensemble sous forme de ville jardin» DUCH-SDU, janvier 1981, p. 6. (C'est nous qui soulignons).

Le «croissant fertile» (*cf. supra, fig.* 44 p. 322) subissait alors un «mitage» accéléré remettant en question toute la belle architecture du PUD. L'exemple venait du haut. La zone industrielle, malgré l'avis contraire des responsables de l'urbanisme et des notables de Tlemcen à l'APC (entretien RDZSynd., 1989-90), avait été viabilisée en plein périmètre irrigué sur l'une des plus fertiles plaines d'Algérie : les pentes y étaient, il est vrai, particulièrement douces et l'eau abondante.

> «Le paysan occupe l'usine pendant que celle-ci s'installe sur le terrain agricole» M. Naït Saada, a1980, p. 36.

Les quelques réunions auxquelles j'avais assisté à la wilaya, m'avaient permis d'observer l'âpreté avec laquelle les responsables de la Direction de l'Agriculture et de la Révolution Agraire (DARA) défendaient (*cf.* anecdote 41) :

anecdote 41 — *techniques bureaucratiques contre bureaucratie*

L'un des représentants de la DARA était un vieil homme, toujours en burnous, refusant ostensiblement de parler le français, militant nationaliste impénitent et fervent partisan des domaines autogérés. Je ne comprenais pas toujours sa stratégie. Il me semblait bien au-dessus des manies bureaucratiques et pourtant, il passait une bonne partie de son temps de parole à ergoter sur les textes des procès verbaux de réunions et à exiger que soit noté systématiquement l'avis de la DARA selon ses termes à lui. Interrogeant mes collègues sur ces parfois longues palabres, ils m'expliquaient que c'était là le meilleur moyen de dégager sa responsabilité dans toutes les décisions afférentes à l'urbanisation des terres agricoles ; en ces temps de vigilance sur le patrimoine agricole national, cela pouvait être utile. Mais, ironisaient-ils, c'était le meilleur moyen de limiter les ambitions urbanistiques de la wilaya et de l'APC parce que chaque fois, il exigeait que soient identifiés dans les procès verbaux, les services et personnes qui avaient pu se prononcer en faveur des décisions d'urbanisation de parcelles agricoles. De l'avis de tous, c'était infaillible et tous y réfléchissaient à deux fois avant de se décider. Malheureusement, pour les domaines autogérés, ce n'était pas toujours lui que la DARA déléguait dans les commissions de choix de terrain.

Nous héritions donc, en janvier 1981, d'un dossier de création entièrement réalisé par la Sous-Direction de l'Urbanisme de la DUCH. Cette dernière mouture du dossier insistait sur le respect des indications du PUD de Tlemcen —PUD que la DUCH considérait par ailleurs complètement obsolète en d'autres circonstances :

-il fallait respecter le développement par satellite de la ville (*cf. supra, fig.* 44 p. 322) ;

-il fallait veiller au respect des terres agricoles ;

-la superficie du site était passée de 48 ha à 300 respectant ainsi les indications du PUD.

La version du dossier que nous possédions à la Mission Technique ne comprenait aucune proposition cartographique d'aménagement. Le texte seul donnait indication sur l'aménagement de la Zhun en précisant qu'elle devait être traitée comme un quartier autonome (sorte de mini-ville nouvelle) :

> «Le périmètre sera subdivisé en unités de voisinage avec équipements intégrés à l'habitat.
>
> Les équipements du quartier seront concentrés en un pôle vivant qui constituera le centre du quartier.
>
> Les conditions d'animation seront réalisées par un réseau piétonnier constituant le cheminement préférentiel reliant les unités de voisinage et les pôles de convergence.
>
> Ces cheminements seront aménagés en rue commerçante avec alternance de placettes plantées et équipées en mobilier urbain.
>
> La densité en logements et la hauteur des bâtiments respectera la morphologie du terrain et mettra en relief le pôle central.
>
> La ségrégation sociale sera atténuée par l'intégration des différentes typologies d'habitat et l'imbrication des fonctions (habitat, plus services, plus équipements collectifs) avec créations d'emplois (secteur tertiaire).» DUCH-SDU, janvier 1981, p. 14.

La Zhun était découpée en cinq unités de voisinage, réparties sur 210 hectares dont 70 étaient affectés au CHU (*cf.* anecdote 42) et à la cité universitaire. Un centre par unité de voisinage regroupait les équipements résidentiels (environ 17 500 m^2 devaient être réservés à cet effet), un centre-Zhun qui lui, regroupait tous les grands équipements collectifs du quartier, telle était brièvement exposée la proposition d'aménagement (bien que, selon le contrat, deux propositions au moins étaient exigibles) de la SDU commandée, commentée puis approuvée par la wilaya.

anecdote 42 — *Beyrouth, Paris, Tlemcen, itinéraires d'un projet*

La maîtrise d'œuvre du CHU avait été confiée à un bureau d'études de Beyrouth. Un litige l'opposait à la Cadat à propos des limites Sud de la parcelle affectée par le CHU. Les architectes libanais disposaient d'un relevé topographique différent de celui dont nous disposions.

La situation de Beyrouth n'étant pas des plus sereines, le bureau d'études avait déménagé à Paris et j'imagine qu'il avait besoin de quelques délais supplémentaires pour honorer ses contrats : les correspondances attestaient d'une certaine mauvaise volonté et entretenaient avec soin les malentendus. Nous recevions régulièrement, à chacune de nos demandes, un relevé de la parcelle avec force détails, mais jamais coordonné avec le nôtre. Ce jeu a duré, semble-t-il, une année environ. C'est précisément à cause de cette histoire que mon plan de charge ne commençait pas par la Zhun de Champ de Tir.

Le dossier de création étant approuvé, la wilaya décida d'en finir avec cette histoire et expédia, séance tenante, un dernier avertissement après quoi serait dénoncé le contrat, le tout accompagné des limites que la Mission Technique avait fermement et définitivement données à la parcelle.

Quelques jours plus tard, un petit homme, un rouleau de calque à la main, frappait discrètement à la porte de mon bureau, me demandant le bureau du responsable de la Mission. Je m'empressais de lui indiquer celui de la secrétaire de direction. Elle le reçut et s'excusa de ce que le directeur n'était pas là. L'homme demanda s'il pouvait lui confier ses dossiers et repartit aussi discrètement qu'il était venu : nous venions de voir passer le représentant du bureau d'études libanais, lequel déposait enfin les limites coordonnées à notre relevé, mais ses limites à lui. Dans l'impossibilité de les faire refaire sans encourir les risques de nouveaux retards, j'ai dû reprendre mon calque et instruire une délicate courbe en limites des Ilots J et I.

6.2. le dossier d'aménagement

tableau 31 — *Tlemcen, population*

	Total		Agglomération Chef-lieu		Agglomération secondaire		Zones éparses	
	population	%	population	%	population	%	population	%
commune	109 408	100	88 505	80,9	13 716	12,5	7 187	6,6
daïra	190 176	100	114 148	60,0	39 693	20,9	36 335	19,1
wilaya	555 454	100	261 467	47,1	114 493	20,6	179 394	32,3
estimation pour la Zhun		6 911 logements soit 41 466 habitants						

source, exploitation Cadat RGPH 1977, MPAT-ONS, 1984, *Armature urbaine wilaya de Tlemcen.*

L'aménagement, confié à l'un des ingénieurs, n'avait guère avancé, si ce n'est dans le recensement des obstacles à la viabilisation des sites (*cf. supra,* anecdote 16 p. 221). L'absence de propositions formelles dans le dossier de création me laissait relativement libre de mes propositions.

6.2.1. les contraintes

L'intégration du CHU et de la cité universitaire (35,59 hectares) était sans doute l'une des moindres difficultés :

-deux lignes haute tension traversaient la Zhun, au Sud celle qui alimentait Sebra, au Nord celle qui alimentait Maghnia. La Sonelgaz s'était engagée à les déplacer avant la mise en chantier des opérations de logements ;

-le projet de rocade (jamais mentionné dans le dossier de création —*cf. supra, fig.* 44 p. 322) représentait, à mon sens, une véritable barrière entre la ville et la Zhun ;

-cinq kilomètres séparaient la Zhun du centre-ville de Tlemcen, où étaient concentrés les administrations et les principaux services. L'irrégularité des transports en commun rendrait à terme indispensable, la possession d'un véhicule automobile personnel ;
-la capacité de la Zhun, dans la version du projet adoptée, représentait au minimum un quartier de 30 000 habitants. A la Mission Technique nous proposions, à la suite de la SDU, de traiter la Zhun comme «une entité urbaine à part entière, largement autonome par rapport à la ville de Tilimsen» (Cadat-Mission Technique de Tlemcen, novembre 1981, p. 8), autrement dit, comme une ville nouvelle ;
-la nature des sols nous était en partie inconnue et personne ne voulait prendre en charge les coûts —et surtout endosser la responsabilité des délais supplémentaires— des sondages nécessaires à parfaire nos connaissances. Nous avons travaillé comme s'il s'agissait d'une bonne terre à construction et à haut rendement en étages ;
-les pentes d'une bonne partie du site dépassait 30% et la plus grande partie des terrains plats avait été réquisitionnée pour le CHU. Le relief nous obligeait à diversifier le réseau d'assainissement qui, dans sa version définitive, ne comprenait pas moins de trois exutoires, entendu par là, que les conduits d'égouts se déversaient sans plus de précautions en trois endroits différents dans les oueds environnants qui alimentaient l'oued Bou Messaoud. Les stations d'épuration étaient un souci de pays riches (*cf.* anecdote 43) :

anecdote 43 — *des grains de sable dans les échanges Nord-Sud*

M'inquiétant du devenir du canyon où se jetait le ruisseau de la source d'Aïn Tammouch, après que les égouts s'en seraient emparés, je demandais ce qu'il en était de la protection des nappes phréatiques en Algérie.

Il y avait bien des projets, me répondait-on, mais il y avait d'autres chats à fouetter. Le problème de l'eau en Algérie n'était pourtant pas une mince affaire mais...

Et l'on me racontait l'histoire d'un contrat avec une société étrangère —allemande selon mon interlocuteur— pour l'installation d'une station d'épuration quelque part en Algérie —je n'ai jamais pu savoir l'endroit. La station était importée «clef en main» selon la formule consacrée.

La surprise des responsables algériens de l'hydraulique fut grande quand, une fois construite, il s'aperçurent qu'il fallait importer, pour le bon fonctionnement de la station, le sable filtrant d'une contrée d'Allemagne. C'était d'une rare incongruité et il fallait y penser.

Mon interlocuteur ajoutait, non sans quelque malice, qu'une société étrangère offrait ses services à la Société Nationale de Recherche Minière (Sonarem), pour prospecter au Sahara les réserves en sable de cette espèce si rare.

-le réseau de voirie posait quelques problèmes. Un peu tardivement, nous nous sommes aperçus qu'il était impossible de prévoir la réalisation d'ouvrages d'art. Selon la proposition d'aménagement finale, pour que celle-ci ressemble à quelque chose, il aurait fallu pas moins de cinq ponts (*cf.* anecdote 44) :

anecdote 44 — *cinq ponts pour une Zhun*

Au chiffre de cinq ponts, les responsables de la SDU et le directeur de la Mission Technique étaient tout prêts à nous soupçonner de sabotage. Personne à la Cadat n'était habilité à projeter des ouvrages d'art et donc à prendre la responsabilité des calculs. A la DUCH, on ne voulait pas en entendre parler : on savait construire des voies avec des remblais, inutile d'ajouter des problèmes. Les ponts, c'était pour la DIE, laquelle ne s'intéressait qu'aux routes et de toute façon refusait de s'introduire dans les projets de Zhun où la multiplicité des intervenants, sans prouver leur efficacité, ne faisait que compliquer le moindre problème.

A quoi ressembleraient le beau ruisseau et mes beaux dessins tout de verts vêtus à cet endroit, quand y couleraient les égouts entre une muraille de remblais dans d'étroites buses en béton. Si les égouts pouvaient encore nourrir les racines des arbres, les remblais allaient les tuer, si par bonheur les bulldozers par quelque miraculeuse humanité, n'avaient pas achevé leur œuvre.

Ces arguments, assénés à grands coups de passion, n'émurent point et cela, malgré le rappel perfide du temps et des dépenses engagées dans les campagnes de volontariat qui mobilisaient les travailleurs et des détachements entiers de l'Armée Populaire Nationale, pour les journées de «l'arbre»[1].

A l'ombre de frileux hebdomadaires nationaux, il était bien question du cadre de vie des populations, mais le pragmatisme ambiant et l'efficacité n'avaient pas à s'embarrasser des états d'âme d'un architecte-urbaniste en mal de vertus écologico-urbaines. Il était déjà décembre bien avancé et le projet était à sa phase d'approbation ; je n'avais plus guère de moyens pour empêcher ce que j'estimais être, à tort ou à raison, un véritable massacre.

1- Je me référais aux campagnes médiatiques dont la barrière verte était l'objet. Cette barrière verte devait servir à ralentir la désertification des zones du Sud de l'Algérie. L'armée était largement sollicitée et louée par la télévision pour ses combats éminemment écologiques.

-compte tenu du nombre d'habitants, une zone d'activité avait été programmée :

«[...], s'ajoutera la zone d'activité qui devra répondre aux besoins en petit artisanat de la Zhun. Environ 60 artisans seront regroupés dans l'Ilot R. Il s'agit d'activités liées aux besoins d'une zone d'habitat : mécanicien auto, carrossier, station-service, menuiserie, réparation TV et radio, atelier de ferronnerie, etc.» Cadat-Mission Technique, novembre 1981, p. 56.

6.2.2. les «concepts»

Ce dossier était à mon sens bien mal parti et l'ambiance à la Mission Technique aidant, ma critique de l'urbanisme en général et de l'urbanisme algérien en particulier allait se radicalisant. J'étais acide ; la «technocratie» avait raison de mes illusions. Privé de toute possibilité d'ancrer le projet dans les réalités sociales et culturelles, il me restait pour toute ressource, le paysage, le site, mes relevés topographiques, un calque vierge posé sous mes yeux et mon imagination. L'espace était définitivement et abstraitement habité par des nombres et je disposais à cet effet de toutes les prévisions chiffrées en nombre d'élèves, d'emplois, de travailleurs par catégorie, d'habitants induits par les emplois ; mais qui étaient-ils ? A qui ressemblaient-ils ? Qui serait installé là ? Pourquoi ? Comment ?

Le volontarisme de l'administration cachait mal la nature autoritaire de l'Etat ; la volonté farouche des entreprises, des bureaux d'études techniques et de l'administration, de s'opposer à toute interrogation sur leur production m'avait quelque peu ouvert les yeux et, derrière les alibis tiers-mondistes que je cherchais, je trouvais le spectre de logiques productives implacables auxquelles, peu ou prou, je participais : entre capitalisme et ce que je qualifiais, faute de mots plus explicites, de «capitalisme d'Etat» (P. Jacquemot, M. Raffinot, 1977), les différences étaient si minces que je n'y reconnaissais plus mes utopies. Dans l'équipe de la Mission Technique, le projet social que nous cherchions à défendre dans les Plans que nous produisions, n'était pas celui pour lequel nous avions été convoqués à cet endroit, en ce lieu, dans ce temps. Le socialisme, c'était quoi ? Il ne nous restait plus, dans nos débats, qu'à en faire l'exégèse et à apprécier la distance qui nous séparait de la réalité.

Je me résolvais donc, à introduire dans la Zhun de Champ de Tir et pour une toute virtuelle réalisation (*cf. supra,* anecdote 40 p. 326), un parti d'aménagement surtout destiné à satisfaire mon propre fantasme d'architecte. Je m'appliquais à dessiner une ville. Les programmes impliqués dans l'œuvre n'étaient plus que des quantités —il n'aurait jamais dû en être autrement— que je qualifiais au gré du rôle social qu'ils pouvaient m'évoquer, devenant ainsi le support d'une distribution spatiale d'objets. J'étais libre de mon crayon, libre d'imaginer et d'exercer mon talent de compositeur en urbanisme, mais j'avais acquis la conviction que le bureau d'études n'était en aucun cas le lieu des réponses que je cherchais. Feutres multicolores à la main, calque tendu, je m'exerçais au zoning, partant de deux «concepts» : le «jardin public» et les «places».

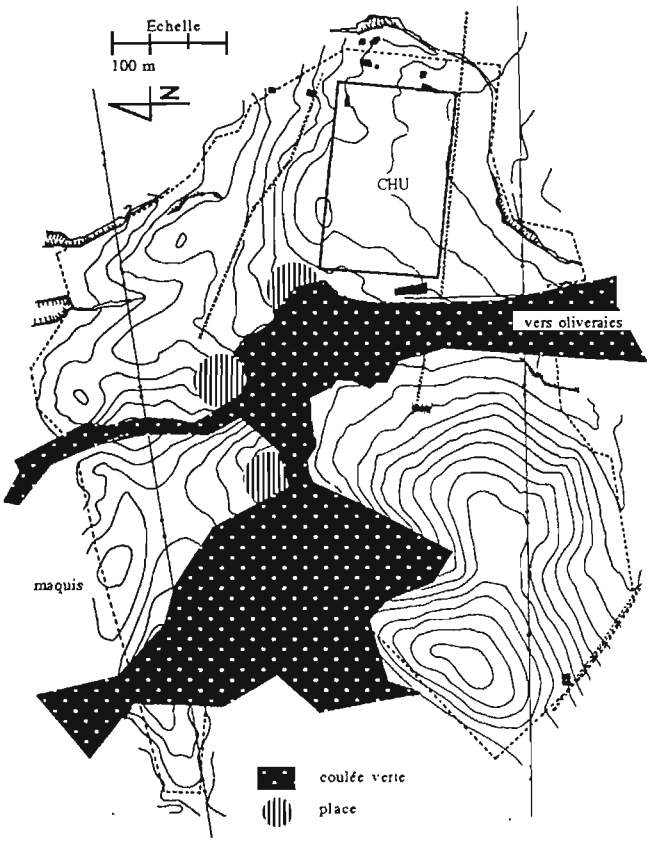

fig. 48 — jardin public et trois places

Je délimitais, d'un rapide coup de feutre, la cuvette et concevais une «coulée verte» qui coupait la Zhun en deux (*cf. fig.* 48). Je reliais l'oliveraie où se trouvait le marabout de Sidi Chaïd, aux lauriers roses du canyon où se jetait la source d'Aïn Tammouch, englobant ainsi le fond de la cuvette et la zone de forte pente sur les pentes du djebel Sibla (*cf. supra, fig.* 45 p. 323). Il y aurait dans cette zone, un théâtre en plein air (je me saisissais de celui d'Oran surplombant le port au milieu de l'étroit jardin public qui courait sur la corniche), un théâtre, des cafés et des restaurants, un cinéma, une maison de la culture, un complexe sportif avec piscine, des promenades ombragées à l'endroit des anciens vergers. Les cheminements piétons rejoindraient le canyon où des escaliers inciteraient à se perdre dans sa minérale perspective ou bien vers le Sud, où remontant la falaise, ils inviteraient à rejoindre les oliviers en de bucoliques errances (*cf.* anecdote 45) :

anecdote 45 — *le sens urbain d'une promenade d'étudiant*

Dans la première version de l'aménagement de la Zhun, j'avais poussé cette idée à son paroxysme. Le jardin public formait un grand couloir en partie Sud et s'élargissait au centre de la Zhun pour se rétrécir à l'endroit du canyon où il s'arrêtait. Tel que je l'exposais au sous-directeur de l'urbanisme représentant les intérêts urbanistiques de la DUCH, de l'APC et de la wilaya de Tlemcen, je présentais un immense parc déjà partiellement en place, à l'état de nature plus ou moins entretenue par les paysans de la ferme voisine. Reprenant les idées d'aménagement de Remchi, je décrivais de longues allées dallées, des escaliers taillés dans le roc, des rampes qui iraient d'un point à l'autre de la Zhun reliant des places et les bâtiments en réseau séparé de la circulation automobile, mettant à l'abri les nombreux enfants qui ne manqueraient de les parcourir. J'invoquais une immense promenade au bord d'un ruisseau à l'ombre des palmiers (il y avait, dans cette virtuelle traversée de la Zhun, mon souvenir de la vallée de Ménaa dans les Aurès, superposé à celui de la palmeraie de Sidi Okba).

Mon interlocuteur m'observait et, jetant un coup d'œil sur mes Plans, réfléchissait à haute voix en me désignant l'emplacement de la cité universitaire et du CHU de part et d'autre de la partie Sud du jardin public (*cf. fig.* 48) : à cet endroit, le chemin se retrécissait pour suivre le cours du ruisseau de la source Kerba.

J'évoquais le passage de la faculté à la cité pour les futurs étudiants expliquant qu'à cet endroit, le jardin public devenait un lieu de transition, une incitation à parcourir la ville vers les cafés et les kiosques, vers les crémiers des places ; c'était une manière d'éviter de créer un ghetto pour les étudiants. Ce pouvait être également une partie du campus ombragé, où pourraient se retrouver les étudiants aux beaux jours : une formidable animation de cette partie de la ville.

» — *... c'est précisément ça qui ne va pas ...»*

j'étais un peu surpris.

» — *... dites moi ... les étudiants et les étudiantes vont se promener ensemble non ? ...»*

oui, bien sûr, je n'y avais pas pensé sous ce seul angle, mais ça me semblait une évidence pourquoi ?

» — *... ils vont flirter alors ...»*

ça c'était de l'ordre du possible effectivement.

» — *... ici c'est impossible ... on est en Algérie pas en France ...»*

Je prenais conscience qu'un monde nous séparait. Il est un fait que les pratiques des habitants étaient le cadet de nos soucis, mais je venais, en direct, de faire l'expérience que nul n'échappait à ses représentations, sinon du monde, au moins des pratiques dans ce monde. Il me faudra quelque

temps pour en conclure que le projet architectural ou urbain, même s'il ne prend pas en compte sciemment les modèles culturels des populations auxquels il se destine, en est entièrement imprégné ; il est entièrement modulé par eux : le projet émerge des profondeurs des représentations où œuvrent les modèles culturels en chacun de nous, enracinant nos pratiques et nos expériences de l'espace. Nul n'échappe vraiment au destin de sa culture, les architectes pas plus que les maîtres d'ouvrage ; l'énoncé d'espace est aussi une expérience de l'espace, restituée et figurée dans le projet.

L'un et l'autre, architecte français et sous-directeur de l'urbanisme algérien, nous avions une expérience pratique de l'espace et une représentation de la conformité d'une forme à un usage. L'espace virtuel que je présentais était aussi plein de mes représentations que celui que je suscitais en lui l'était des siennes. En cela, nous appartenions à deux mondes différents ; cependant, c'est à lui que revenait le pouvoir de décision et, au plan de la pratique d'urbaniste, c'était entre nous, la seule vraie différence.

«concept» 2, *les places*

Le principe d'une organisation polycentrique, structurée autour du statut et de la fonction virtuelle des équipements, émerge de l'idée de jardin public confrontée au nombre d'habitants, aux difficultés du relief et à la forme de la dépression au centre de la Zhun. Le regroupement des équipements pouvait, comme cela était recommandé dans les deux dossiers de création, former des centres qui permettaient de créer des *places*. Elles devaient servir selon leur position :

-les quartiers ou unités de voisinage (selon que la Zhun serait considérée comme un quartier de Tlemcen ou comme une ville nouvelle) ; la place regrouperait plutôt des équipements résidentiels ;

-la Zhun ; la place regrouperait alors, de préférence, des équipements collectifs ;

-la ville de Tlemcen et la Zhun ; la place devait regrouper des équipements de grande envergure.

J'imaginais, dans cette première hiérarchie, des places disposées à altitude différente, autour de la cuvette, de manière à jouer sur la silhouette urbaine (sky line). Elles devaient être situées à l'intersection des *rues* pour en faciliter l'accès ; ces rues devaient devenir les axes commerçants de la Zhun. Cette idée, confrontée au débat avec les équipes des PUD —notamment celle de Remchi—, a permis de réintroduire les formes de spécialisation des rues observées dans les anciennes médinas : en introduisant des rues qualifiées par les activités dont elles étaient le support, nous évitions à la fois leur hiérarchisation et celle des places et, tout en les singularisant, nous les rendions complémentaires.

Dans la première esquisse (*cf. supra, fig.* 48 p. 331), sur les limites Nord de la dépression, trois cercles aux niveaux 750-735, 720-725 et 715-710 définissaient l'emplacement de trois grandes places :

-la plus haute regroupait les équipements collectifs de type administratif (commissariat de police, recette principale des PTT, annexe de l'APC, la Kasma, etc.) ;

-sur le niveau intermédiaire, la place était délibérément organisée autour des activités d'échange ; un supermarché SNNGA et deux marchés dont l'un était couvert, y étaient concentrés ;

-la plus basse devait devenir le lieu incontournable de la production culturelle de l'agglomération. Elle regroupait la mosquée, les cinémas, un théâtre, une maison de la culture. Elle faisait face aux gradins d'un théâtre en plein air. Tlemcen était une ville de grande tradition intellectuelle : cette place, ce lieu devaient l'attester.

Ces trois places devaient être directement accessibles par les cheminements piétons prévus dans le jardin public et devaient toutes être équipées en cafés, restaurants, hôtels et équipements résidentiels.

6.3. l'aménagement tel que proposé en janvier 1981

tableau 32 — *résumé des caractéristiques de la Zhun*

Situation :	4,5 km à l'ouest de l'agglomération
Superficie :	261,50 hectares
Capacité :	6 911 logements

La programmation des équipements, le passage des voies et leur intersection, la distribution des Ilots selon les typologies d'habitat ont modifié sensiblement ces premiers principes.

6.3.1. le programme de logement

A- *les besoins exprimés en «logements déjà programmés et approuvés» :*

1 600 logements collectifs	-du Plan Quinquennal (1980-84) ;
1 000 logements collectifs	-ville universitaire de Tlemcen ;
1 000 logements individuels	-ONLF.

B- *la capacité de la Zhun et le découpage en Ilots :*

tableau 33 — *répartition des programmes de logement par Ilots*

Programmes		ONLF (individuels)	Quinquennal (collectifs)	université (collectifs)	opérations complémentaires pour saturer les Ilots
Ilots	ha	1 000 logements	1 600 logements	1 000 logements	
A	7,30		270		
B	10,70			552, collectifs	
C	3,30	50, individuels			
D	11,20			448, collectifs	50, collectifs
E	12,80		567, semi-collectifs		
F	18,80	455, individuels			
G	16,30		763, coll. et semi-coll.		156, semi-collectifs
H	15,40				252, collectifs
I	15,60	237, individuels			
J	34,40				186, collectifs
K	11,60				420, semi-collectifs
L	10,80				504, semi-collectifs
M	15,20				412, coll. et semi-coll.
N	11,60				137, individuels
0	14,15				689, coll. et semi-coll.
P	12,25				535, coll. et semi-coll.
Q	7,20				95, individuels
R	4,10				61, zone d'activité (individuels)
S	6,95				
T	21,85				72, collectifs
Total	261,50	742	1600	1000	3569
	TOTAL			6911	

source, Cadat-Mission Technique, novembre 1981, p. 4

6.3.2. le programme d'équipement

tableau 34 — *les équipements scolaires et universitaires*

Programmes		crèche et jardin d'enfants	école fondamentale intégrée	lycée	cité universitaire	centre hospitalier universitaire
Ilots	ha	m^2	m^2	m^2	m^2	m^2
A	7,30	2000	8650			
B	10,70					
C	3,30					
D	11,20	2000	9600			
E	12,80	2000	8900			
F	18,80	2000				
G	16,30		8560			
H	15,40				84710	
I	15,60	2000				
J	34,40					271150
K	11,60	2000	8550			
L	10,80	2000 2000	8260			
M	15,20	2000 2000	7830	32370		
N	11,60		8960			
0	14,15	2000				
P	12,25	2000	8000 8530			
Q	7,20	2000	8970			
R	4,10					
S	6,95					
T	21,85					
nb. d'équipements		13	11	1	1	1
Total	261,50	26000	94810	32370	84710	271150

source, Cadat-Mission Technique, novembre 1981, p. 11

tableau 35 — *les équipements de santé et sportifs*

Programmes		centre de santé	polyclinique	pharmacie	terrain de jeux	piscine	salle omnisports	stade
Ilots	ha	m^2	m^2	m^2	m^2	m^2	m^2	m^2
A	7,30			1*				
B	10,70							
C	3,30							
D	11,20				7080			
E	12,80							
F	18,80							
G	16,30	1000						
H	15,40							
I	15,60				1800			28420
J	34,40							
K	11,60				6280			
L	10,80			1*				
M	15,20		2500		4500			
N	11,60							
0	14,15							
P	12,25			1*				
Q	7,20	place 6**			3950			
R	4,10							
S	6,95							
T	21,85				1*	1*	1*	
nb. d'équipements		2	1	3	6	1	1	1
Total	261,50	1000	2500		23610			28420
notes		* : locaux intégrés au RDC. des immeubles d'habitation. ** : surfaces intégrées dans la superficie des places.						

source, *ibid.*, pp. 12-13

tableau 36 — *les équipements de santé et sportifs*

Programmes		salle polyvalente	maison de jeunes	salle culturelle	bibliothèque	cinéma	théâtre	théâtre de plein air
Ilots	ha	m^2	m^2	m^2	m^2	m^2	m^2	m^2
A	7,30							
B	10,70							
C	3,30							
D	11,20							
E	12,80		place 1 **		place 1 **	place 1 **		
F	18,80							
G	16,30							
H	15,40							
I	15,60	place 2 **						
J	34,40	place 3a **						
K	11,60							
L	10,80		place 3b **					
M	15,20							
N	11,60							
0	14,15			place 5ab**	place 5ab			
P	12,25							
Q	7,20	place 6 **	place 6 **					
R	4,10							
S	6,95							
T	21,85	place 4c**				place 5c**	place 5c**	1*
nb. d'équipements		4	3	1	2	2	1	1
Total	261,50							
notes		* : locaux intégrés au RDC des immeubles d'habitation. ** : surfaces intégrées dans la superficie des places.						

source, *ibid.*, p. 14

tableau 37 — *les équipements administratifs et divers*

Programmes		agence PTT	recette principale PTT	protection civile	agences diverses	poste de police	kasma	antenne APC	gare routière
Ilots	ha	m^2	m^2	m^2	m^2	m^2	m^2	m^2	m^2
A	7,30						2800		
B	10,70								
C	3,30								
D	11,20								
E	12,80	1000			1000				
F	18,80								
G	16,30								
H	15,40								
I	15,60								
J	34,40							place 3a**	7630
K	11,60			3200	1000				
L	10,80		place 3b**		1000				
M	15,20					1000			
N	11,60								
0	14,15				1000				
P	12,25								
Q	7,20								
R	4,10								
S	6,95								
T	21,85								
nb. d'équipements		1	1	1	4	1	1	1	1
Total	261,50	1000		3200	4000	1000	2800		7630
notes		* : locaux intégrés au RDC des immeubles d'habitation. ** : surfaces intégrées dans la superficie des places.							

source, *ibid.*, p. 15

tableau 38 — *les équipements commerciaux et activités commerciales*

Programmes		SNNGA	marché couvert	marché plein air	café	café restaurant	restaurant hôtel	commerce	artisans
Ilots	ha	m^2	m^2	m^2	m^2	m^2	m^2	nb	nb
A	7,30	1000						40	
B	10,70							83	
C	3,30							7	
D	11,20							74	
E	12,80				place 1 **		place 1 **	85	
F	18,80							68	
G	16,30							137	
H	15,40							38	
I	15,60				place 2 **		place 2 **	35	
J	34,40							28	
K	11,60							63	
L	10,80	place 4a **			place 3b **	place 4a **		75	
M	15,20							62	
N	11,60		place 4b **	place 4b **				20	
0	14,15				place 5ab **	place 5ab **		103	
P	12,25							80	
Q	7,20				place 6 **	place 6 **		14	
R	4,10								61
S	6,95								
T	21,85				place 4c ** et EV	place 4c ** et EV	place 3c ** et EV	11	
nb. d'équipements		2	1	1	8	4	4	1023	
Total	261,50	1000							
notes		* : locaux intégrés au RDC des immeubles d'habitation. ** : surfaces intégrées dans la superficie des places.							

source, *ibid.*, p. 16

tableau 39 — *les équipements culturels, les places et les espaces verts*

Programmes		mosquée	salle de prière	place	espaces verts, aires de jeux et de loisirs
Ilots	ha	m^2	m^2	m^2	m^2
A	7,30				
B	10,70				
C	3,30				
D	11,20				
E	12,80		place 1 **	11280	
F	18,80				
G	16,30				
H	15,40				8500
I	15,60			6380	
J	34,40			7540	14900
K	11,60				16740
L	10,80		place 4a **	14100	
M	15,20				14310
N	11,60			7700	38700
0	14,15		place 5ab	16270	
P	12,25				
Q	7,20			8260	
R	4,10				
S	6,95				69460
T	21,85	place 3c		22860	180030
nb. d'équipements		1	3	6	
Total	261,50			94390	342640
notes		* : locaux intégrés au RDC des immeubles d'habitation. ** : surfaces intégrées dans la superficie des places.			

source, *ibid*, p. 17

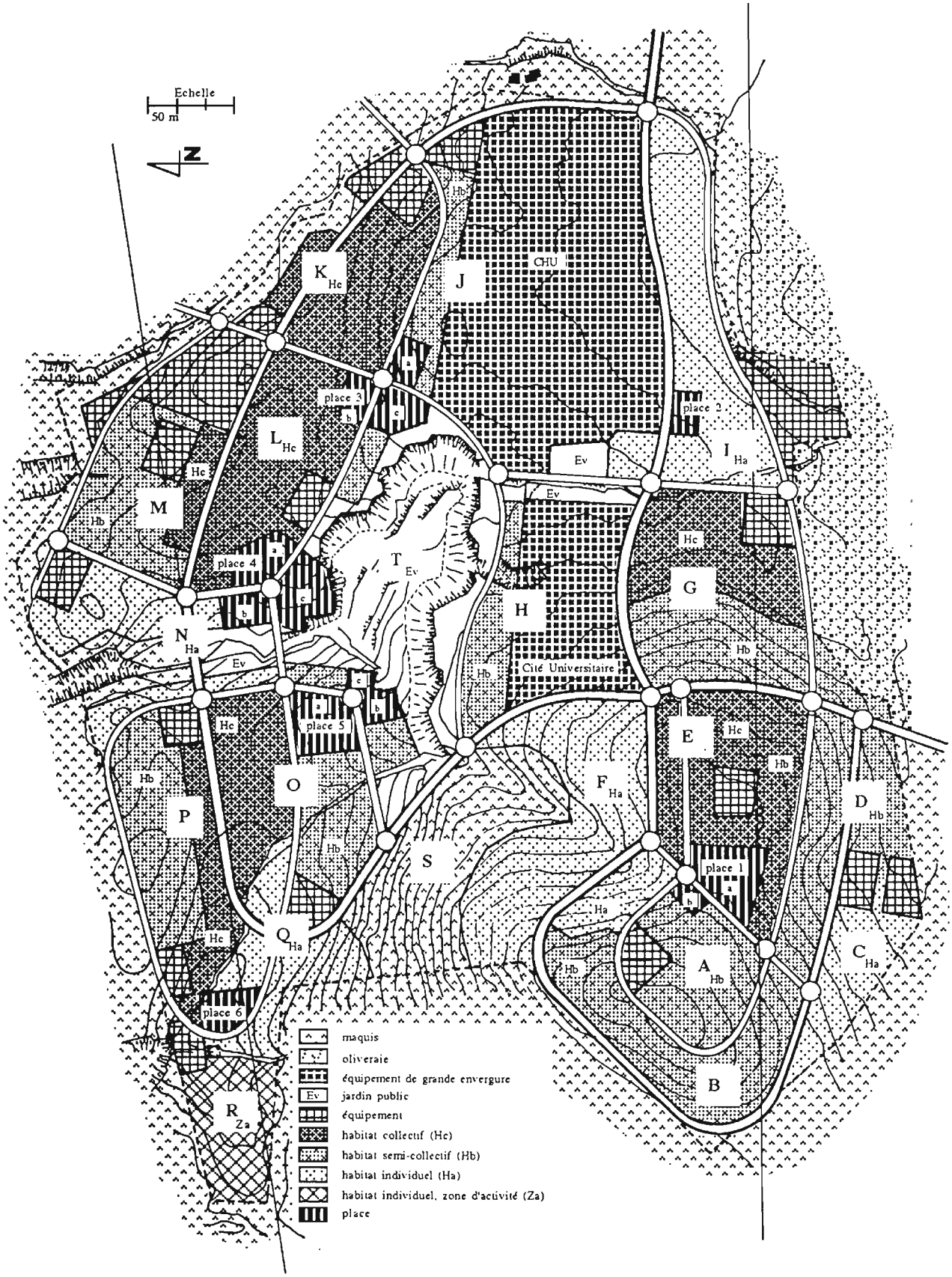

fig. 49 — Zhun de Champ de Tir, découpage de la Zhun en Ilôts

Malgré l'importance de la Zhun, la méthode de programmation des équipements restait identique à celle déjà utilisée pour Béni-Saf et Remchi (*cf.* tableaux 34, 35, 36, 37, 38, 39). La seule innovation apportée par ce dossier a été de justifier par l'importance de la Zhun, la programmation interne de deux théâtres dont un en plein air, et d'un marché découvert. Le dossier d'aménagement devenait ainsi, un instrument de programmation, complétant le PUD.

6.3.3. l'aménagement définitif

tableau 40 — *synthèse des programmes et occupation des Ilots*

Programmes		nombre de logements	population	équipements	voiries primaires	voies secondaires	densité (logements)		Coefficients	
Ilots	ha			m^2	m^2	m^2	nette	brute	COS	CES
A	7,30	270	1620	28730		14280	60,00	36,80	0,78	0,24
B	10,70	552	3312	15430	13610	1820	60,00	51,60	0,78	0,24
C	3,30	50	300				15,00	15,00	0,48	0,30
D	11,20	498	2988	29200	10520		60,00	44,50	0,78	0,24
E	12,80	567	3402	46720	8960	13580	70,00	44,30	0,91	0,21
F	18,80	455	2730	6200	4200		25,00	24,20	0,60	0,30
G	16,30	919	5514	25380	6300	9520	66,60	56,40	0,87	0,22
H	15,40	252	1512	111780	10220	8260	60,00	16,40	0,78	0,24
I	15,60	237	1422	61560	10640	12320	25,00	15,20	0,60	0,30
J	34,40	186	1116	312700	11480		60,00	5,40	0,77	0,24
K	11,60	420	2520	56250	11760	6720	70,00	36,20	0,91	0,21
L	10,80	504	3024	36320		8960	70,00	46,60	0,91	0,21
M	15,20	412	2472	86310	7700	12100	62,40	27,10	0,81	0,23
N	11,60	137	822	60680	2660	2660	25,00	11,80	0,60	0,30
0	14,15	689	4134	35230	2100	13860	65,00	48,90	0,84	0,22
P	12,25	535	3210	36030	6160	11340	62,20	43,80	0,80	0,23
Q	7,20	95	570	34100	3780	7140	25,00	13,20	0,60	0,30
R	4,10	61	366				15,00	15,00	0,60	0,30
S	6,95			69460						
T	21,85	72	432	205970	3080		60,00	3,30	0,78	0,26
Total	261,50	6911	41466	1258050	113170	122560	50,90	26,40		

source, Cadat-Mission Technique, novembre 1981, pp. 17-20

Le programme d'aménagement et la programmation des équipements non répertoriés dans la grille normalisée (théâtre en plein air, place, jardin public) se justifiait par des préoccupations d'ordre social largement usées dans l'argumentation autorisée et officielle :

> «De grande superficie, 261,50 ha, d'une capacité de 6 900 logements, soit plus de 40 000 habitants, la Zhun a été traitée comme une zone urbaine à part entière, ce qui se traduit concrètement par une certaine autonomie de la Zhun par rapport à la ville de Tlemcen [...].
>
> La Zhun qui est coupée du reste de la ville et éloignée des infrastructures industrielles, risque de se transformer en cité dortoir. C'est pourquoi l'organisation des infrastructures d'animation fera l'objet d'une attention particulière.
>
> L'existence d'un centre, étant un moyen relativement efficace d'organiser l'infrastructure d'animation d'une zone urbaine, il s'est avéré nécessaire de composer avec la morphologie du terrain.
>
> Les contraintes de terrain et de communication ont orienté les choix vers la création de pôles complémentaires symbolisés par six places (*cf. fig.* 50)» Cadat-MT, novembre 1981, p. 53.

Après l'intervention du représentant de la maîtrise d'ouvrage, le jardin public avait perdu une bonne partie de son intérêt au profit des places, devenues centrales dans la conception du projet. Leur emplacement, leur nombre et leur statut devenaient de plus en plus évidents, à mesure

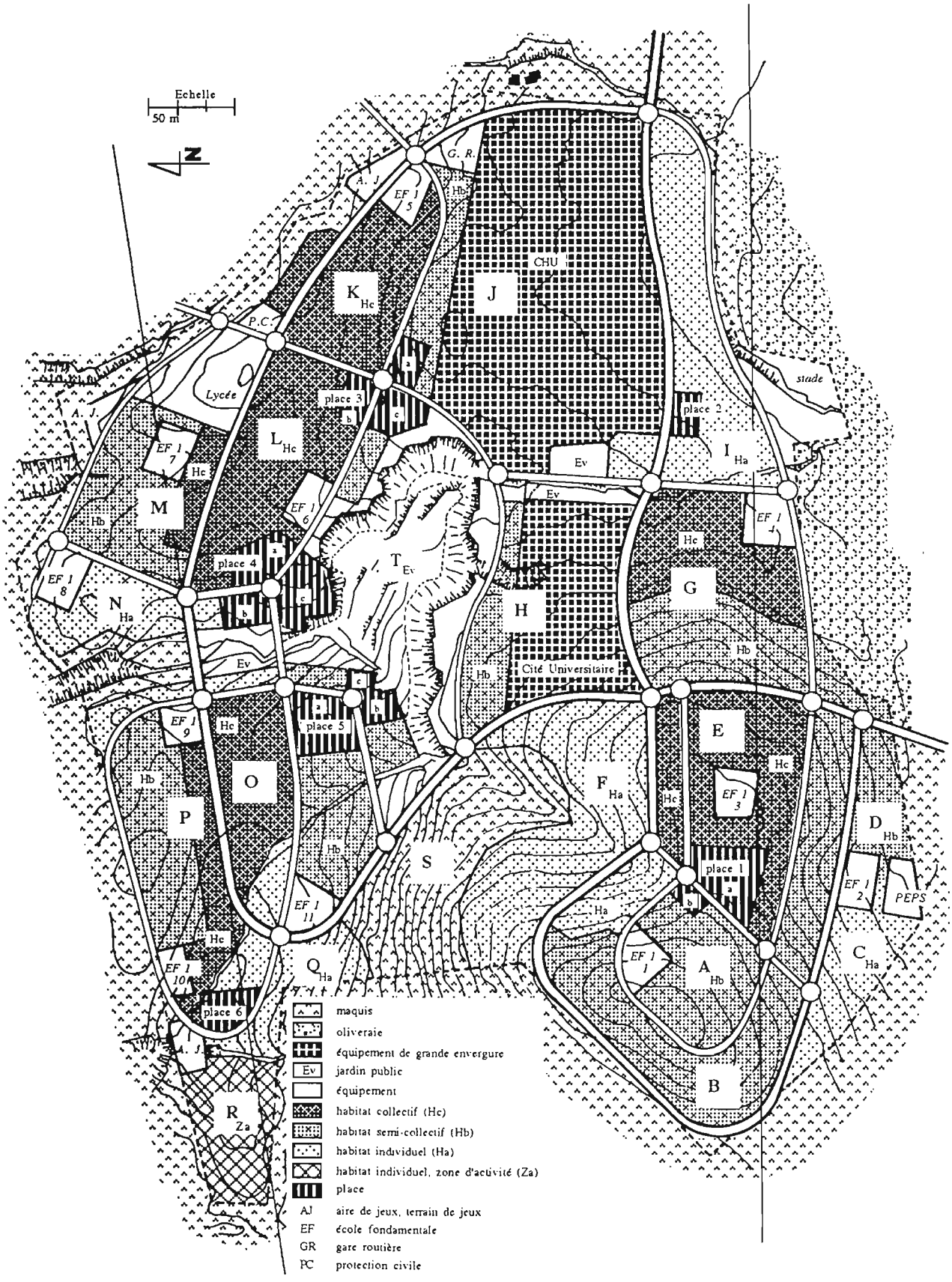

fig. 50 — Plan d'aménagement de la Zhun de Champ de Tir

qu'étaient intégrées les contraintes de site et les sollicitations de la maîtrise d'ouvrage. Six places ont été ainsi définies :

-la place 1 (Ilot A), réservée aux équipements collectifs liés à l'activité sur la Zhun ;

-la place 2 (Ilot I), réservée aux équipements d'accompagnement au logement ;

«La place 1 permet de centrer l'animation de cette partie [Sud de la Zhun] complétée par la place 2. Cette dernière est d'ailleurs moins utile à la Zhun qu'aux activités du CHU et aux mouvements de population qu'elles induisent.

La place 1 offrira des équipements collectifs (cinéma, bibliothèque, salle polyvalente) des services (agence PTT, Kasma et services divers) ce qui lui permet de conserver un caractère autonome par rapport aux autres places et d'accentuer son rôle de centre de la partie Sud.

En revanche, la place 2, plus restreinte, offrira des services particuliers (hôtel, restaurants et cafés) qui assureront les besoins des populations en transit qu'induira nécessairement la présence du CHU (attente, visite, etc.).» *ibid.*, pp. 53-54.

-la place 3 (Ilots J, T, L) ; elle correspond à la plus haute des places prévues dans l'esquisse initiale ; elle regroupe les équipements collectifs de type administratif. La grande mosquée y a été déplacée ;

-la place 4 (Ilots L, O, T), correspondant à la place intermédiaire de la première esquisse, avait conservé sa vocation éminemment commerciale ;

-la place 5 (Ilots O, T), la plus basse dans la première esquisse, avait conservé sa vocation cultuelle. Elle ne comprenait plus qu'une salle de prière à l'endroit où était initialement prévue la grande mosquée du nouveau quartier (*cf.* anecdote 46) :

anecdote 46 — *l'avantage du libre arbitre et des choix discrétionnaires*

Le déplacement de la mosquée vers la place à fonction administrative était une sorte de mesure de rétorsion contre l'activisme religieux qui se développait au sein de la Mission Technique.

Dans notre exégèse du socialisme algérien revenait souvent la question de l'Islam. D'un point de vue pratique au bureau d'études, le problème religieux interférait, quoique discrètement encore, sur la production. Les dessinateurs prenaient volontiers sur leur temps de travail pour recopier, sur du calque importé à grand frais par l'Etat, les versets du Coran en superbe calligraphie. Je soupçonnais quelques affaires : ces calques posés sous verre semblaient bien se vendre. En attendant, je jalousais considérablement le Coran, capable de mobiliser les dessinateurs : ils faisaient preuve pour ce travail, d'une dextérité, d'une virtuosité et, surtout, d'une productivité que je n'avais jamais pu obtenir pour mes dossiers cartographiques. Une partie de ces versets calligraphiés, qui satisfaisaient mon œil d'esthète, était ensuite scotchée aux vitres des cloisons des bureaux.

L'apparition de ces dazibaos d'un nouveau genre ne plaisait pas à tout le monde, mais personne n'osait vraiment affronter le problème.

A son retour à la Mission Technique, notre présidente de l'Assemblée des Travailleurs, sociologue de son état, s'est alarmée de tant de travail passé à copier des versets sans que la productivité générale de la Mission Technique y gagne. Ses réflexions assassines sur la tradition séculaire et le rôle qu'y jouait le Coran déformé par l'exégèse locale ne suscitaient qu'un silence obstiné. Son énervement croissait avec l'application des dessinateurs à produire toujours plus et mieux des versets toujours plus nombreux. Un jour de rage, un dessinateur n'ayant pu rendre dans les délais une carte pour son étude, elle arracha toutes les belles calligraphies et les jeta dans la première poubelle venue, invoquant tous les anathèmes socialistes que pouvaient lui fournir la Charte Nationale, son éducation nationaliste et son passé de militante. Venant d'une femme, ce geste avait des odeurs de soufre ; il lui fallait un certain courage et une légitimité bien assise. Personne n'intervint et l'incident en resta là ; les dessinateurs, désormais, cachaient leurs œuvres.

Il faut dire que le Statut Général des Travailleurs (le SGT) prévoyait des heures prises sur le temps de travail consacrées aux activités syndicales ou à la formation, mais il ne disait mot sur du temps à réserver aux ablutions et à la prière, pas plus qu'il ne mentionnait du temps à consacrer à une quelconque activité de production réservée à la pratique religieuse. En fait il était admis la primauté du travail sur les lieux de production. La religion restait affaire personnelle. Les partisans de ce principe s'appuyaient sur deux éléments :

-le fait que les cinq prières journalières pouvaient être cumulées en une seule. Cette formule, contestée absolument par les religieux radicaux, permettait d'affirmer que ni les lieux de travail, ni le temps de travail, n'avaient à être aménagés pour la pratique religieuse.

-le fait que le travail en tant que sacrifice consenti au bien être de la communauté était une donnée importante de la pratique religieuse indiquée dans le Coran.

Il est un fait que le premier élément n'est pas clairement, ni indubitablement établi ; mais l'exégèse n'est pas pointilleuse sur la question —pour autant que mon information sur la question soit complète.

Le second élément m'intéressait beaucoup plus, dans la mesure où j'usais abondamment de cette argumentation pour mon compte quand j'avais à notifier la nonchalance des dessinateurs et plus tard, celle des étudiants, quand ceux-ci ne produisaient pas assez selon mon économie.

J'ai essayé de clarifier cette proposition que je ne connaissais que par ouï-dire. Or il semble bien, et j'aimerais à ce sujet avoir l'occasion d'assister à un vrai débat de théologie, que le travail tel que le définit au moins le Coran ne soit pas vraiment embrayé sur ce que la société productive moderne entend. En effet le travail y est lié à la subsistance mais pas à l'accumulation. Celle-ci n'est d'aucun service dans l'au-delà :

«L'homme est, par nature, obligé de chercher à se nourrir et à subsister, à toutes les époques de sa vie, de sa naissance à sa maturité et à sa vieillesse. «Dieu est riche, mais vous êtes pauvres» (XLVII, 38). Dieu a créé le monde pour l'homme et lui en a fait don, comme Il l'a dit dans plusieurs versets du Coran : «Il a créé pour vous tout ce qui est au ciel et sur la terre. Il vous a soumis le soleil et la lune. Il vous a soumis la mer. Il vous a soumis le firmament. Il vous a soumis les animaux» (XIV, 32 ; XIII, 2; XVI, 12, etc.). Il y a encore d'autres passages de ce genre. «Les mains de l'homme s'étendent sur la terre entière et sur tout ce qui s'y trouve, car Dieu à fait de l'homme Son représentant sur la terre.»

Tout homme cherche à prendre : les hommes sont tous semblables sur ce point. Aussi, tout ce que gagne l'un, il refuse de le donner à l'autre, à moins d'en recevoir quelque chose en échange. Tout homme capable d'agir par lui-même et tiré de sa (première) phase de faiblesse, lutte pour obtenir de quoi réaliser un profit *(al-makâsib)*. De cette façon, il peut dépenser les dons de Dieu comme moyen d'échange *(a'wâd)*, pour se procurer le nécessaire. Dieu a dit : «Demandez à Dieu votre subsistance *(rizq)* » (XXIX, 17).

L'homme peut arriver à cela sans effort, par exemple par l'effet de la pluie qui fait pousser les champs. Mais ce n'est là qu'une assistance complémentaire, qu'il lui faut combiner avec son propre travail. Ses «profits» *(makâsib)* constituent son «gagne-pain» *(ma'âsh)*, s'ils lui permettent de vivre. S'ils dépassent ses propres besoins, ils constituent son «fonds» *(riyâsh)* ou son «capital» *(mutamawwil)*. Ce que l'homme reçoit et ce qu'il acquiert, s'il en profite en le dépensant dans son intérêt et pour ses besoins, s'appelle «subsistance» *(rizq)*. Le Prophète a dit : «Les seuls biens que tu aies réellement possédés sont la nourriture que tu as mangée et consommée, les vêtements que tu as portés et usés, ou les aumônes que tu as faites et dépensées.» p. 784. Ibn Khaldûn, 1402.

En fait l'accumulation réalisée par le biais de l'usure (ou de la pratique de rémunération du capital) est un péché rédhibitoire ; de même se soustraire à l'aumône et aux formes de redistribution des profits quand ceux-ci produisent des surplus qui ne se justifient plus par la seule prévoyance et protection contre les périodes de disette est considéré généralement comme un manquement grave aux commandements de Dieu. Le travail vise la reproduction des êtres avant de viser dans l'absolu la reproduction d'un système économique dont la seule fin serait sa propre reproduction. La seule fin admise, selon les orientations religieuses, serait, semble-t-il, celle de la survie du peuple de Dieu jusqu'à la fin des temps telle que ses décrets en ont décidé. En ce sens le travail comme acte de production visant en dernière instance, l'accumulation capitaliste et ses formes élargies, telles que les canons de l'économie moderne en font obligation et l'ultime but de ses agents, serait contraire à l'esprit (sinon à la lettre) de l'Islam.

Mais revenons en à notre Mission Technique et à ses querelles. Cette petite aventure, parmi d'autres, formait au quotidien une ligne de démarcation entre les partisans d'un Islam omniprésent dans toutes les activités et en tous lieux, et les partisans d'une laïcité minimale. Les chargés d'études formaient généralement le plus gros des troupes de la seconde catégorie.

Nous avions à cœur de ne pas accorder d'importance aux lieux du culte. Les plus enragés, dont j'étais —la religion quelle qu'elle soit étant tout à la fois l'opium du peuple, une force réactionnaire et un facteur d'obscurantisme— faisaient en sorte de s'en tenir au minima, voire, d'oublier certains lieux du culte pourtant mentionnés sur les grilles de programme[1] ; et cela, bien que sur le plan esthétique, je convienne aisément que sans mosquée, sans minarets élancés, point de médina, point de Ksour[2]. Il restait que l'un des plus grands plaisirs à prendre, était de placer face à face la mosquée et le local du Parti (la *kasma*).

1- Les grilles de programmation n'oubliaient pas les lieux du culte (même si c'était parcimonieusement) mais en revanche, à aucun endroit, elles ne mentionnaient les hammams. Nous ne pouvions pas les programmer dans les Zhun ; il restait à souhaiter que l'initiative privée y pourvut.

2- Cela dit, les mosquées des ksour étaient extrêmement discrètes et ouvertes au ciel, avec souvent un sol maçonné ou une terrasse, toujours ceint d'un muret, le tout peint de blanc ou de vert, comme dans les descriptions des premiers temps de l'Islam (*cf. infra, fig.* 60 p. 387).

-enfin, la place 6 (Ilot Q), la seule à ne pas être située à la croisée de deux voies, avait été programmée en fonction de la zone d'activité (Ilot R).

«[...] les places 3, 4 et 5 qui cernent le centre géométrique de la Zhun et son pôle d'animation centrale. Ce dernier, entouré de talus, difficile d'accès, présente, dès avant l'aménagement, un caractère naturel d'espace vert (source, plantations, vergers).

Ces trois places sont complémentaires [...] : la place 4 pour les équipements commerciaux de grande envergure (marché et SNNGA), la place 5 pour les équipements culturels (cinéma, bibliothèque, théâtre). Elles sont liées entre elles par des axes animés et elles sont tournées vers le centre géométrique couvert en espace vert et surtout en espace de loisirs (y sont installés des équipements sportifs (piscine-salle omnisports) des équipements de loisirs (théâtre en plein air, restaurant, café, cheminements piétonniers, aires de jeux, etc.).

Ces espaces permettent les liaisons Nord-Sud par voie piétonnière facilement réalisable par la construction d'escaliers ou de rampes sur les talus.

La place 6 a un rôle plus local et a pour fonction de desservir la partie Nord-Ouest.» *ibid.*, p. 54.

La répartition des logements n'a pas donné lieu à des innovations de méthode : les contraintes de pentes restaient le principe majeur, secondé par le signal que devaient favoriser les hauteurs des immeubles, aux abords des centres animés.

Vers la fin de l'année 81, le débat autour de l'intervention du secteur privé dans la construction, battait son plein. Champ de Tir, à Tlemcen, par son importance, et surtout, par rapport au bilan que l'on commençait à pouvoir faire sur la Zhun de Kiffane, est devenu rapidement l'enjeu des discussions opposant les partisans de la construction privée et interprétant libéralement la note relative à l'habitat de 1977 et les partisans d'une intervention de l'Etat garantissant la construction de logements destinés aux populations non solvables. La rareté des terrains urbanisables rendait irréductibles les deux positions.

Sur les 6 911 logements prévus en théorie sur la Zhun, seuls 3 600 étaient affectés à des programmes approuvés. Il restait donc 3 311 logements distribués selon l'échéancier de l'aménagement en 3 018 logements pour les programmes publics à venir et 293 logements à réserver aux lotissements. Les partisans des constructions privées proposaient que la plus grande partie des superficies encore disponibles soit immédiatement affectée aux opérations de lotissement, de manière à satisfaire au plus vite la demande et limiter ainsi la pression sur les rares lots de terrain en vente (*cf.* anecdote 47) :

anecdote 47 — *pour ou contre*

Le Directeur de la Mission Technique et le Sous-Directeur de l'Urbanisme, alliés par ailleurs dans la constitution d'une coopérative immobilière, défendaient l'intervention un peu plus soutenue du secteur privé, et ce, contre l'avis des équipes du PUD de Remchi, de Sebdou et des Zhun. En nombre, ce noyau dur du socialisme «cadatien» mettait le rapport de force en faveur de ma proposition d'aménagement et de mes 6 911 logements. Ainsi, lors d'un examen de l'étude dans une réunion interne à la Cadat, les positions du directeur de la Mission avaient été mises en minorité.

Lors de la réunion avec la SDU —réunion préparatoire à l'examen des services de la DUCH préparant le dossier à l'examen par l'exécutif de wilaya—, le directeur appuyait les propositions du sous-directeur de l'urbanisme qui demandait l'extension des surfaces réservées à l'habitat individuel.

Dans ces conditions, le projet devenait proprement indéfendable, malgré une perte sèche de 30 à 40% en nombre de logements. L'idée de faire profiter des avantages de la Zhun au privé nous révoltait positivement —la viabilisation était pour partie à la charge de l'APC, remboursée pour partie par la vente des lots et l'aide de l'Etat via la Cadat.

Faute du respect des lois les plus élémentaires de la courtoisie et des termes du débat démocratique au sein de la Mission Technique, nous nous considérions abusés et complotions donc à notre tour pour faire passer notre proposition avant qu'un procès verbal officiel n'atterrisse sur le bureau du wali et que l'exécutif soit convoqué pour approuver définitivement le projet.

La chance nous souriait : le directeur de la Mission prenait congé en même temps que son collègue de la SDU. Lequel confiait l'intérim de son poste à un farouche défenseur de l'intervention publique. Nous foncions directement à son bureau, pour lui exposer le problème :

»— *... attendez ... attendez ... là ... il y a combien de logements dans les deux propositions ? ...»*

6 911 en I et 4 000 à peine en II.

»— *... pas de problèmes ... on prend la I un point c'est tout ...»*

Ainsi fut franchi le premier obstacle à ce dossier.

L'arbitrage a été rendu en faveur des partisans de l'intervention publique, appuyés, semble-t-il, par le Directeur de l'urbanisme de la wilaya et le wali. La Zhun a fini par passer devant l'exécutif de wilaya, sans trop de bouleversement, à peine une révision à la baisse des densités de logement collectif et la modification de la voirie dans l'Ilot N. Le nombre de logements s'est ainsi trouvé porté à 6 730 et la voie virant le long du canyon (dont on peut voir les amorces sur les cartes ci-jointes), a dû être supprimée, le virage ayant été jugé dangereux...

Le nombre de 6 730 logements était encore valable en décembre 1982, puisqu'il est porté au nombre des programmes de logement dans le dossier de création de la Zhun de Koudia-Bain Romain (*cf. supra, fig.* 44 p. 322).

fig. 51 — la Zhun de Champ de Tir dix ans plus tard (janvier 1992)

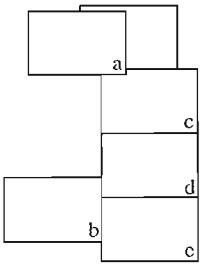

a — vue des logements BEREG de la première tranche réalisée (1992, archives personnelles)

b — vue du site (partie Nord) et de l'emplacement de l'espace vert de l'îlot T (1992, archives personnelles)

c — deux mètres au dessus de la source, l'amorce du remblai de la voie reliant la place 3 aux îlots J et H (1992, archives personnelles)

d — la source, dégagée des broussailles (1992, archives personnelles)

e — l'espace vert en l'état avant intervention des «paysagistes» (1992, archives personnelles)

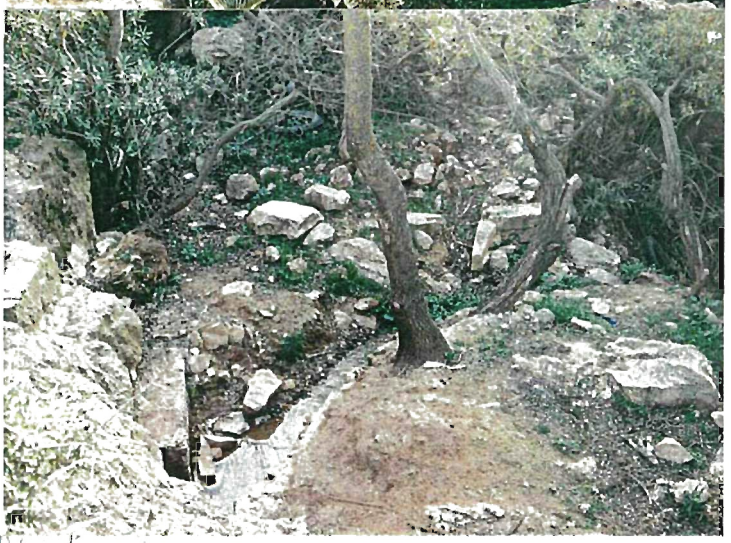

7. Zhun, commande, commanditaires et programmes

Du point de vue de la Mission Technique, les opérations de Zhun sont donc des études d'urbanisme de détail qui organisent l'intervention ultérieure d'un ensemble d'opérateurs participant à la réalisation au titre de maître d'ouvrage et de maître d'œuvre (en architecture et en infrastructures telles que les PTT ou la Sonelgaz). La procédure de Zhun permet concrètement, de libérer des sols puis, à partir du zoning, de localiser et d'attribuer des fourchettes foncières à chacun des opérateurs tout en définissant les règles pour chacune des opérations (règlement d'urbanisme). Les Zhun seraient, en l'état, des opérations d'urbanisme partiellement opérationnelles puisque la Cadat (et à sa suite, le CNERU) est considérée comme maître d'œuvre de la viabilisation du site ; elle assure l'étude d'exécution de la voirie (voies primaires et secondaires), de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement à l'exclusion de toute autre réalisation (architecture ou autres infrastructures).

Mise à part la figure de «censeur» du sous-directeur de l'urbanisme, présente tout au long de cette chronique réservée à ma production à la Mission Technique, la maîtrise d'ouvrage en urbanisme n'apparaît pas vraiment, pas plus que les autres opérateurs. Du point de vue où je place l'observation à savoir, juste au-dessus de la table à dessin, les commanditaires sont particulièrement absents : la Zhun est déjà une cause entendue, elle a déjà fait l'objet de négociations et d'un accord contractuel avec le bureau d'études. Il s'agissait pourtant, par les procédures de Zhun, de viser une cohérence : de coordonner et d'intégrer l'intervention d'une multitude d'opérateurs. Lesquels, par ma seule observation à ma place dans la Mission Technique, me sont quasiment inconnus ; je n'ai pu les resituer qu'à l'aide d'investigations *a posteriori*, menées pour les besoins du présent travail —et non pour me permettre de projeter les Zhun. Ces opérateurs apparaissaient au détour des programmes, comme autant de noms auxquels correspondaient des affectations (EFE = APC+Education Nationale ; n logements du Plan = y logements de l'OPGI dont x logements réalisés par le BEREG, etc.). En fait, tout se passait comme si l'intégration et la coordination, nécessaires à la cohérence de l'opération de Zhun, étaient la procédure de Zhun elle-même qui, par quelques procédés quasi magiques, renvoyait chaque opérateur et chaque acteur à son opération et à son rôle : une procédure de coordination qui permettait de faire l'économie de la concertation et du débat.

7.1. la commande de Zhun, les commanditaires ou la maîtrise d'ouvrage en urbanisme

Selon les prescriptions contractuelles, la Zhun est affaire d'application d'une règle : pour toute opération d'un seul tenant de plus de mille logements, la procédure de Zhun est obligatoire (*cf. supra*, chroniques VI, § 3.4.). Autrement dit, c'est la somme des programmes de logements dans une agglomération qui commande l'opération Zhun. Laquelle opération induit une autre série de commandes (commande sectorielle en équipement et infrastructure) et agrège ainsi, un certain nombre d'opérateurs. La commande, ainsi instituée, est une configuration diffuse, multiple et polycentrique : les différents opérateurs impliqués par cette double commande, sont tous à un titre ou à un autre, maître d'œuvre, maître d'ouvrage quand ils ne sont pas tout à la fois en cumulant sectoriellement, la fonction d'entreprise de réalisation (ce serait le cas du BEREG qui, sur une

partie du parc logement, assure la maîtrise d'œuvre et la réalisation, ou encore, celui des ministères assurant à la fois la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage de certains équipements). La commande à l'intérieur des procédures de Zhun apparaissait dans toute sa diversité lors des réunions de l'exécutif (*cf. supra*, schéma 17 p. 204, chroniques VI, § 3.4.). Tous les opérateurs étaient conviés à statuer sur le dossier d'aménagement.

Concrètement, sous la présidence du wali, le dossier était examiné et la Zhun approuvée à l'échelon local avant d'être communiqué au ministre chargé de l'urbanisme pour approbation. Généralement, lors des réunions de l'exécutif, des modifications de détail étaient systématiquement exigées, plus symboliques qu'irrémédiables pour la cohérence générale du projet (*cf. infra*, anecdote 53 p. 438). J'observais cette donnée comme le moyen que se donnaient la wilaya et les différents responsables en mesure d'exprimer ouvertement leur avis, de manifester la prééminence de leur pouvoir (c'est là une intuition que trois dossiers ne permettent pas de confirmer). Il s'agissait donc d'une formalité, excepté lorsque les relations entre le bureau d'études et la wilaya, ou au pire entre la DUCH et la wilaya, n'étaient pas bonnes, mais là encore le projet n'était pas directement impliqué ; sa mise en cause était d'abord celle d'un responsable (directeur du bureau d'études ou encore le DUCH lui-même). La seule fois où cela est arrivé, une vive tension opposait alors le wali au DUCH ; l'équipe de la Mission Technique et ses rouleaux de calques ont été priés de sortir de la salle après que le wali eut levé la séance. De plus, l'approbation des dossiers de Zhun n'était pas le seul objet de la réunion de l'exécutif : elle était l'un des points fixés à l'ordre du jour. Durant ces séances, dès que nous avions la parole, les documents cartographiques étaient épinglés sur les murs et un exposé d'une petite demi-heure permettait généralement de reprendre les grandes lignes du rapport. Après quoi, l'avis de chaque membre présent était sollicité.

J'observais ces réunions —que, du reste, j'avais d'extrêmes difficultés, malgré les enjeux, à prendre véritablement au sérieux, tant la solennité, qui les animait me paraissait décalée des réalités auxquelles, à tout point de vue, nous nous trouvions confrontés dans la production des documents d'urbanisme (*cf.* anecdote 48)— comme un moyen d'informer formellement les différents acteurs présents, des réalisations à venir, de manière à ce que chacun l'intègre dans ses plans d'action. Le procès verbal faisait foi de cette communication ; après quoi, aucun acteur ne pouvait plus prétendre méconnaître les programmes à la réalisation desquels il était, de fait, associé.

anecdote 48 — *des mauvais plans*

J'ai insisté sur les aventures des projets et assez peu sur les conditions de leur réalisation.

La seule machine à tirer les plans disponible à la Mission Technique tombait souvent en panne. La rareté des produits (ammoniaque et papier tirage) et les problèmes de maintenance n'encourageaient pas les différents bureaux d'études à la solidarité. Il fallait, pour tirer des plans chez les autres —y compris à la DUCH—, prouver que c'était vraiment indispensable : cela finissait par relever du service rendu et il fallait beaucoup quémander et envisager un contre-don avantageux. Mais dans ce cas-là, ces négociations engageaient le directeur. Pour parer au plus pressé, celui-ci, bricoleur, avait fait réaliser des caissons en bois, en bas desquels nous placions une assiette pleine d'ammoniaque ; nous y disposions une nuit durant les tirages ou contre-calques préalablement exposés aux ultra-violets de la machine —cette partie de la machine était fiable ; l'ammoniaque se vaporisait suffisamment pour les révéler. Il va sans dire —outre les odeurs dans tout le bureau—, que la qualité des tirages était des plus médiocres.

En revanche, nous disposions de magnifiques tables à dessin et de rotring en quantité tout à fait suffisante. Mais les lames de rasoirs étaient rares —il y avait pénurie de ces merveilles— et nous ne disposions d'aucune trame et autres lettres transferts. Enfin, la formation des dessinateurs et leur désintérêt manifeste pour le travail n'amélioraient en rien la qualité des rendus.

Pour clore ces lamentations, il arrivait que la neige accumulée sur le toit du bureau ait un peu travaillé la structure et complètement abîmé l'étanchéité et, fondant, inonde toute la Mission Technique, faisant en une nuit de

nos calques, des semblants de tôle ondulée et de nos archives de la pâte à papier.

Je ne parlerai pas de la frappe des rapports, de l'absence de photocopieuse, du tirage sur stencil électronique ou de notre superbe Ronéo à encre.

Ainsi, il fallait mobiliser un dessinateur des journées durant pour faire manuellement les trames qui permettaient de réaliser le «zoning» ou, à défaut, de contre-calques de bonne qualité, pour recopier les Plans originaux.

Ces conditions de travail étaient connues de tous et ne concernaient pas seulement la Cadat. Cependant, il n'était pas rare qu'un Plan «polychrome» nous soit demandé (c'était le cas pour un rendu qui devait garnir l'un des panneaux du stand de la Cadat lors d'une foire internationale d'Alger). Le wali de Tlemcen n'hésitait pas à demander la réalisation de maquettes des Zhun qui permettraient, au moins à l'exécutif, de juger sur pièce. A défaut, il fallait des Plans colorés afin de mieux visualiser. Ni le papier, ni les compétences disponibles, ne nous permettaient d'utiliser les techniques du lavis et nous passions ainsi, un temps incroyable à colorier au crayon de couleur —plus facile à passer que le feutre— des m^2 de papier tirage, pour amuser une demi-heure, un public qui, ce jour-là, connaissait mieux le répertoire que les acteurs eux-mêmes. Je finissais, dans les pires moments, par me demander si l'important n'était pas que le Plan exposé à l'exécutif ressemble le plus possible à l'image d'un Plan d'urbanisme : que le rendu donne l'illusion de ces Plans qui font la fortune des revues spécialisées que tout un chacun, un jour, avait feuilletées.

Ainsi, la procédure d'instruction des Zhun suggère la présence d'un seul maître d'ouvrage —le ministère chargé de l'Urbanisme— qui, en tant que tel, était aussi maître d'œuvre via les bureaux d'études d'urbanisme et d'architecture sous sa tutelle. Dans les faits, l'instance la plus qualifiée pour suivre les dossiers d'urbanisme était la DUCH à qui le ministère de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat déléguait le soin de contrôler en aval la conformité du Plan d'aménagement et en amont, les opérations et les réalisations des différents maîtres d'ouvrage. Elle assurait donc, en quelque sorte, l'unité de la maîtrise d'ouvrage et, à ce titre, avait la mission de coordonner l'intervention des différents opérateurs impliqués dans la réalisation des Zhun. Dans les faits, le contrôle de la pertinence de la production de la Mission Technique se réglait à la DUCH. Les dossiers eux-mêmes étaient suivis tout au long de leur genèse par la SDU. Ainsi, de mon point de vue d'architecte-urbaniste de la Mission Technique, le seul interlocuteur autorisé représentant la maîtrise d'ouvrage et ayant décision sur l'interprétation des termes de la commande —en dehors de l'interprétation faite au sein de la Mission Technique— se trouvait à la DUCH, en la personne du sous-directeur de l'urbanisme. C'est par lui que l'aménagement était informé des desiderata des différents opérateurs impliqués dans la réalisation de la Zhun.

Mon expérience va dans le sens des observations de Tewfick Guerroudj (a_2 1980, p. 56) quand il note la multiplication des opérateurs impliqués dans la réalisation des Zhun qu'il compare à la réalisation des zones industrielles pour lesquelles la Cadat est l'unique opérateur (maître d'ouvrage et maître d'œuvre) en position donc, selon lui, de coordonner l'ensemble des interventions. Mais la Zhun est une procédure d'urbanisation planifiée, destinée à localiser principalement des programmes de logements financés sur les fonds publics, établis eux-mêmes selon les estimations de croissance de la population urbaine, planifiée dans le Plan d'Urbanisme Directeur. Ce sont, par ailleurs, ces mêmes estimations qui, accumulées à l'échelon national par les instances du Plan, participaient directement au plan de charge de chaque entreprise nationale —ou de wilaya— du secteur du bâtiment. Par ce biais, elles interagissaient sur le marché du logement, en limitant les typologies disponibles. Ces programmes représentent une somme d'interventions ponctuelles délimitées, mais éclatées et fragmentées : la question des typologies sur le dossier de Béni-Saf, montrait la Zhun comme un puzzle où toute modification d'une pièce annihilait, non seulement la figure finale, mais toute l'opération, puisque à ce moment-là, un acteur, le BEREG, se trouvait en état de devoir reconsidérer son Plan par rapport, d'une part, au site de la Zhun et d'autre part, par rapport à toute la chaîne qui, d'Alger à Tlemcen, constituait le Plan-type qu'il produisait comme un objet totalement délocalisé. L'unité finale du dossier d'aménagement ne valait en quelque sorte que par la tentative réussie de joindre en les ordonnant,

à la fois dans le temps et dans l'espace, chaque intervention ponctuelle sans chercher plus avant à les relier entre elles : autrement dit, il ne s'agissait pas d'interroger la planification nationale à partir de ses modalités concrètes d'application, mais de rendre compatibles ses modalités aux objectifs de la planification nationale. Chaque «pièce» planifiée devant trouver sa place, la DUCH n'avait plus qu'à contrôler la bonne réalisation du puzzle.

7.2. retour à la table à dessin, les programmes

Une fois la procédure engagée et le choix de terrain réalisé, la Zhun devenait un instrument de programmation :

-la capacité théorique d'accueil fixait les fourchettes foncières disponibles à la construction de logements par type ; les excédents de logements —par rapport aux programmes initiaux ou à court terme— constituaient une forme de programmation des opérations de construction de logement à hauteur des prévisions de croissance du PUD[1]. Il n'y avait pas de mystère à cette concordance, puisque les calculs du PUD permettaient d'une part, de fixer la surface de terrain nécessaire au développement de l'agglomération et d'autre part, de localiser les futures extensions, en délimitant les périmètres des futures Zhun (*cf. supra, fig.* 44 p. 322) tout en indiquant l'échéance de leur saturation. D'ailleurs, les tranches de réalisation définies dans les dossiers d'aménagement et d'exécution ne faisaient que suivre exactement l'échéancier fixé par le PUD ;

-la capacité d'accueil permettait également, de calculer la quantité de population résidante dans ce lieu. Cette quantité, une fois connue, permettait d'utiliser les grilles d'équipements pour programmer les équipements collectifs (qui, par unité, desservaient l'ensemble d'un quartier) et les équipements résidentiels (qui, par unité, desservaient une unité de voisinage).

Ainsi, deux instances de programmation se font jour : l'une qui transite directement par le PUD et déclenche la procédure de Zhun, l'autre qui transite par la procédure de Zhun elle-même. Autrement dit, la Zhun relève de deux catégories de programmation (*cf.* schéma 23) :

-l'une, extérieure à la Zhun, issue de la commande en logement qui commande la Zhun ;

-l'autre, auto-générée par la procédure de Zhun (une sorte de programmation automatique régie par l'application des grilles d'équipements normalisées et la répartition des typologies de logements à partir des densités affectées à chaque Ilot).

La relation de l'une à l'autre de ces deux programmations ne peut s'entendre que par le problème social que pose et tente de résoudre la procédure de Zhun :

«Elle est née :

-Du constat de carence des premières grandes réalisations de logements qui étaient souvent livrés sans équipements d'accompagnement (écoles, petits commerces, etc.) et sans que les infrastructures (route, réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement, réseaux électriques, téléphoniques et de gaz) ne soient achevées.

-De la volonté de mettre en œuvre pratiquement les options des Plans d'Urbanisme Directeurs et de fournir aux autorités un cadre cohérent d'action pour des opérations d'habitat urbain.

Ses objectifs sont d'éviter la réalisation des cités dortoirs en programmant dès le départ les équipements nécessaires et de limiter la ségrégation en intégrant la Zhun aux quartiers voisins et en prenant en compte

[1] dans le cas où les Zhun précédaient le PUD, nous ne faisions que devancer les calculs et de la sorte nous faisions gagner un temps appréciable aux collègues qui l'avaient en charge.

leur déficit en équipements. A ces objectifs initiaux, s'est récemment ajoutée l'implantation d'emplois secondaires ou tertiaires en plus de ceux fournis par les équipements.» T. Guerroudj, (a2)1980, p. 55.

La seconde programmation —auto-générée par la procédure de Zhun— définit :

-des typologies d'habitat qui ne correspondent pas seulement aux conditions d'adaptation des constructions aux contraintes de site ; elles localisent aussi l'intervention de différents maîtres d'ouvrage qui, du ministère de l'Industrie à la CNEP en passant par l'OPGI et les lotissements communaux, signifient aussi des modes d'attribution et des populations attributaires très différentes ;

-des catégories d'équipements et d'infrastructures dans leur rapport à l'habitat selon des normes d'«animation» et d'«intégration» sociale dans la Zhun qui règlent :

•des proximités et des modes d'agrégation (centre, pôle, aire d'influence et distance d'accès, etc.) ;

•des références typologiques utilisées comme signaux dans le quartier (hauteurs d'épannelage, sky line, densités, etc.) ;

•des catégories de voiries considérées sous l'angle de leur rôle structurant dans le quartier (voie animée, voie de circulation, voie piétonne, rue commerçante, etc.) ;

•des unités d'espaces corrélées à des unités d'organisation sociale (unité de voisinage, quartier, ville).

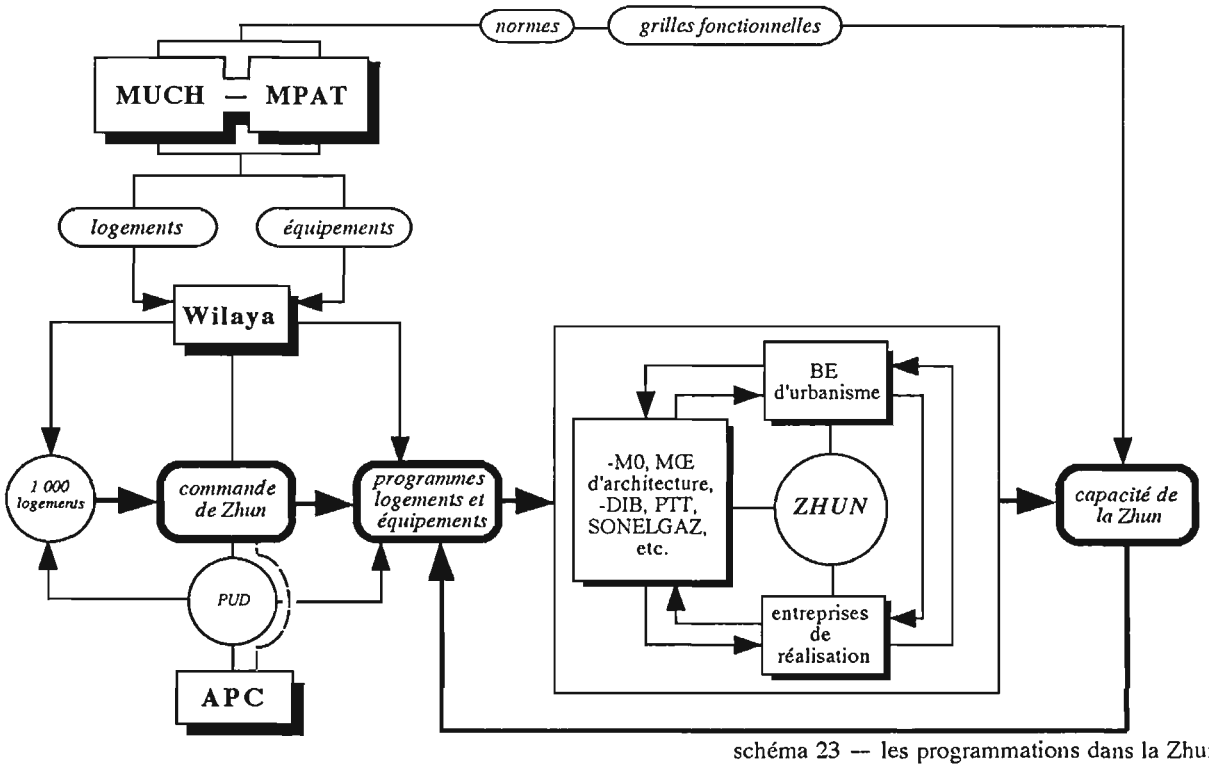

schéma 23 — les programmations dans la Zhun

En quelque sorte, cette seconde programmation qui renvoit au contenu social des espaces, qualifie socialement la Zhun. A travers l'utilisation systématique des grilles normalisées, dans cette double programmation de la Zhun se trouvent *énoncées* —projetées—, les conditions de l'appropriation et les règles d'usage des espaces créés dans la Zhun et dont la totalité la constitue en unité urbaine.

Ainsi, à ma place d'architecte-urbaniste, je me trouvais à conduire au bout cette logique normative, cette sorte d'abstraction du monde qu'était la Zhun.

La seule véritable incertitude de ce monde abstrait tenait au terrain. Ce n'est sans doute pas un hasard, si le débat entre les différents acteurs, réunis autour de la réalisation des logements et des équipements, portait justement sur le mode d'attribution des parcelles (ou Ilots) et organisait une sorte de droit de préemption à hauteur du pouvoir détenu par chacun d'entre eux. Le terrain était le seul ancrage de la Zhun dans l'imprévisible, toutes les autres variables (habitants —qualité et nombre—, les typologies, les durées, les relations etc.) étaient connues, répertoriées, maîtrisées, réglées, y compris dans leur devenir (puisque nous avions le devoir de prendre pour «argent comptant» les estimations du PUD qui, lui-même n'avait pas à remettre en cause les programmes des Plans Nationaux de Développement). La Zhun était une pure abstraction du monde, une *utopie* (au sens où a pu nous le faire entendre Françoise Choay —1980) qui, à la place où je me trouvais au sein de la Cadat, a facilité grandement ma tâche de conception, tout en ruinant totalement mon projet d'y intégrer les pratiques et usages concrets des futurs utilisateurs. En effet, la procédure de Zhun permettait de m'isoler totalement sur ma table à dessin : je pouvais, pour ne pas dire je devais, ne m'en référer qu'à la seule *mesure* —ce que ne contredirait pas Philippe Boudon, (1990, p. 180-187). J'avais, en paraphrasant Edgar Morin (1990, p. 19), à accomplir ma tâche de concepteur sur une connaissance de la réalité algérienne qui fondait sa rigueur et surtout son opérationnalité sur la *mesure* et le *calcul*, mais :

> «[...] dont la mathématisation et la formalisation avaient quelque peu désintégré les êtres et les existants pour ne considérer comme seules réalités que les formules et les équations gouvernant des entités qualifiées».

Je me trouvais dans les affres de la conception abstraite à vivre la nostalgie d'une nature égarée (H. Lefebvre, 1962, p. 192) —ce n'était peut-être pas pur hasard que mes «concepts» s'emparent aussi facilement du jardin et que mes représentations idylliques des espaces à composer s'enracinent si profondément dans la tradition architecturale algérienne revisitée par mes rêveries. Dans cette nostalgie, la seule intégration du vivant dans mon travail relevait —outre des débats internes à la Mission Technique— des interventions de mon tuteur en la personne du sous-directeur de l'urbanisme qui veillait à ce que ma production soit bien dans le droit fil de la *modernité* algéro-algérienne —telle au moins que lui se la représentait et peut-être, la vivait. Il incarnait la maîtrise d'ouvrage et, dans nos rapports, se trouvait reconduite la dualité quasi classique de la maîtrise d'ouvrage et du maître d'œuvre. Ses *demandes* (directes ou par le biais de ses critiques) étaient, comme autant de balises, les seuls ancrages flottants de mes projets dans la réalité algérienne. Le meilleur exemple de nos relations reste sans doute l'histoire de l'espace vert de Champ de Tir (*cf. supra*, anecdote 45 p. 331). En effet, la commande d'espaces verts était textuellement définie par toutes sortes de recommandations urbanistiques émanant du ministère et de la direction générale de la Cadat, mais cette commande ne définissait pas concrètement à quelle *demande*, ces espaces devaient satisfaire : était-ce à une demande de modernité ? A une demande de salubrité et d'hygiénisme ? A une demande sociale où l'espace vert figurerait un espace de pratiques incontournable ?

Mon interprétation s'est avérée impertinente : il fallait bien des espaces verts, mais tels qu'ils ne facilitent en aucun cas le flirt entre étudiants et étudiantes. Telle était la demande concrète. Le jardin public que je définissais, n'était pas précisément un «concept» émergeant de la culture

arabo-islamique à laquelle se référait le sous-directeur de l'urbanisme pour légitimer sa demande, même si le jardin y est source d'une multitude de représentations de l'Eden et des douceurs de vivre, voire, dans la poésie, le lieu des amours épiques ; cependant, il n'y est jamais public au sens où je l'entendais selon mon propre registre pratique imprégné de culture «occidentale» ; c'est-à-dire, comme un système de règles qui, autorisant l'usage collectif d'un lieu, en autorisait aussi l'usage mixte et considérait implicitement comme licite la promenade ou le rendez-vous amoureux. Il fallait, malgré l'incorporation d'un espace innovant, assurer la protection et le maintien du système socio-culturel de partition sexuelle qui se superposait au système de partition entre espaces publics et espaces privés.

Ainsi, sur un autre versant et en contradiction avec la Zhun abstraite, le projet avait bien quelque enracinement autre que spatial et technique : non sans quelques détours et teintures idéologiques, il n'était plus exclu que les modèles culturels (H. Raymond, a1974 —*cf.* notes 52 p. 466) algériens et avec, les implicites de toute pratique sociale, envahissent l'espace dès la genèse du projet et réinvestissent de sens les signes que l'iconographie du Plan y avait disposés : ce qui laissait augurer de quelques grandioses contradictions quand, à la réalisation, ces signes deviendraient aussi des formes concrètes.

.VIII.

de l'urbanisme à l'habitat illicite, itinéraire de la recherche

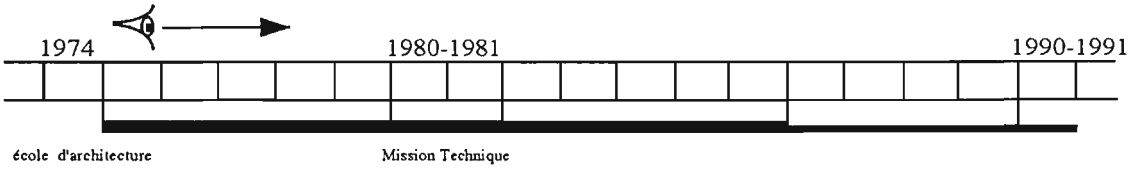

schéma 24 — le temps de la chronique VIII

Parallèlement à ce que produisait le bureau d'études, j'observais le développement de la ville de Tlemcen et celui des autres agglomérations de la région. La croissance de ces villes, quelle que soit leur catégorie —grande, moyenne ou petite— s'organise, presque systématiquement, à partir de deux modes d'occupation de l'espace : l'un *planifié*, l'autre *illicite*. Ces observations concernaient surtout l'espace réservé à l'habitat qui, du reste, représentait, avec les zones industrielles, l'essentiel de la consommation d'espace urbain.

De Béni-Saf à Tlemcen et, à un moindre degré, dans les petites villes de Remchi ou d'Hennaya, de Maghnia ou de Sebdou ainsi que, semble-t-il, dans tout le Nord de l'Algérie, deux villes coexistent en une, dans le développement urbain contemporain. L'une, officielle, se détermine par sa conformité aux prescriptions des documents d'urbanisme ; elle se singularise par l'exclusion dans sa production de ceux qui en usent. L'autre, dite le plus souvent illicite, se détermine par la nécessité, éprouvée par ceux qui la bâtissent, de se loger. Il est tentant de signaler cette dualité du

développement contemporain des villes algériennes et de la prendre au premier degré. Cette dualité m'intéressait alors parce qu'elle révélait l'existence de deux urbanismes : l'un, moderne, s'identifiait par ses références au développement urbain de la colonisation ; l'autre, archaïque, relevait de l'archéologie vivante. L'opposition entre la ville européenne —ville coloniale ou quartiers périphériques modernes— et la ville arabe —médina, pour le tissu ancien, quartier «nègre» pour le tissu plus récent— était reconduite sans la justification du fait colonial.

Nous avions, à la Cadat, la charge de produire les Plans de cet espace planifié et nous le faisions dans la plus parfaite ignorance de l'autre. Cet autre espace était disqualifié : il fallait l'oublier, le considérer comme une situation transitoire et enfin, s'il était impossible de l'abolir, il fallait le restructurer. Il n'y avait pas en apparence d'autre alternative. Parfois les réveils étaient brutaux, comme à Ghazaouet, où un malheureux trait de rotring avait modifié les structures foncières et regroupé des «terrains vides» dans les réserves foncières de la commune. On disait alors, comme une légende des batailles anciennes, que deux topographes en étaient morts. La population les guettait le fusil à l'épaule. C'était exemplaire.

Dans cette opposition silencieuse et occultée qui alimentait les faits divers de «radio-trottoir», dans ces échos assourdis, il me semblait discerner des conflits autour des modalités d'appropriation des territoires urbanisés. Au cœur de ces conflits il y avait, j'en étais persuadé, une intrication d'enjeux où se liaient et se déliaient des intérêts et des stratégies de groupes sociaux aux contours insaisissables —en «formation», comme il était coutume de dire alors à propos de l'existence de classes sociales en Algérie. Il s'y jouait à la fois, la légitimité du pouvoir en place, celle des choix économiques retenus dans la stratégie de développement, celle d'acteurs économiques et sociaux dont la nécessité d'être n'avait d'autres fondements que ces choix (parmi eux, infime fraction, les architectes), l'émergence de groupes sociaux se saisissant des opportunités créées par cette stratégie : une complexité à la fois fascinante et terrifiante, terrifiante dans la mesure où, en comparaison, chaque tracé sur les calques me paraissait une énormité d'inconscience, le travail d'un dilettante.

Pourtant, il m'était impossible d'imaginer les autorités algériennes dupes des complications que pouvaient générer (et surtout que sous-tendaient) ces conflits autour de l'appropriation des espaces urbains. En effet, d'une part, derrière le volontarisme affiché des responsables de la planification économique et urbaine se cachaient la détermination et la volonté d'agir vite et d'occuper le terrain et, d'autre part, sur un plan annexe, en encadrant la recherche sur la «question urbaine», les autorités algériennes et les politiques se fournissaient la matière de leur propre problématique : la ville prise essentiellement comme une structure d'accueil, la ville comme moyen d'apprentissage de la modernité, la ville intégratrice et génératrice d'une «culture nationale authentique» définie comme une nécessité au «décollage économique» de l'Algérie indépendante. Une fois le problème posé, restait à en définir les solutions et, plus encore, à les légitimer.

L'Urbanisme et l'Aménagement du Territoire sont devenus des axes toujours plus prégnants du discours politique algérien, à mesure que s'est posée concrètement la maîtrise du procès de développement et tout particulièrement quand ce procès achoppa sur la question des «mentalités» c'est-à-dire, faute d'un terme plus précis, sur le conditionnement de l'«environnement social et culturel» nécessaire au fonctionnement du formidable outil productif mis en place entre 1969 et

fig. 52 — les Zhun et les autres

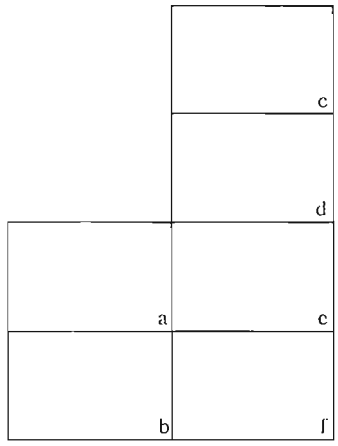

a — Zhun de Biskra (1986, archives personnelles)
b — habitat semi-collectif, œuvre attribuée à R. Bofill, Zhun Est de Sidi Bel Abbès (1987, archives personnelles)
c — Zhun de Sétif (1986, archives personnelles)
d — inondation dans la Zhun de Saïda (1986, archives personnelles)
e — Zhun de Biskra (1986, archives personnelles)
f — Zhun Est de Sidi Bel Abbès (1987, archives personnelles)

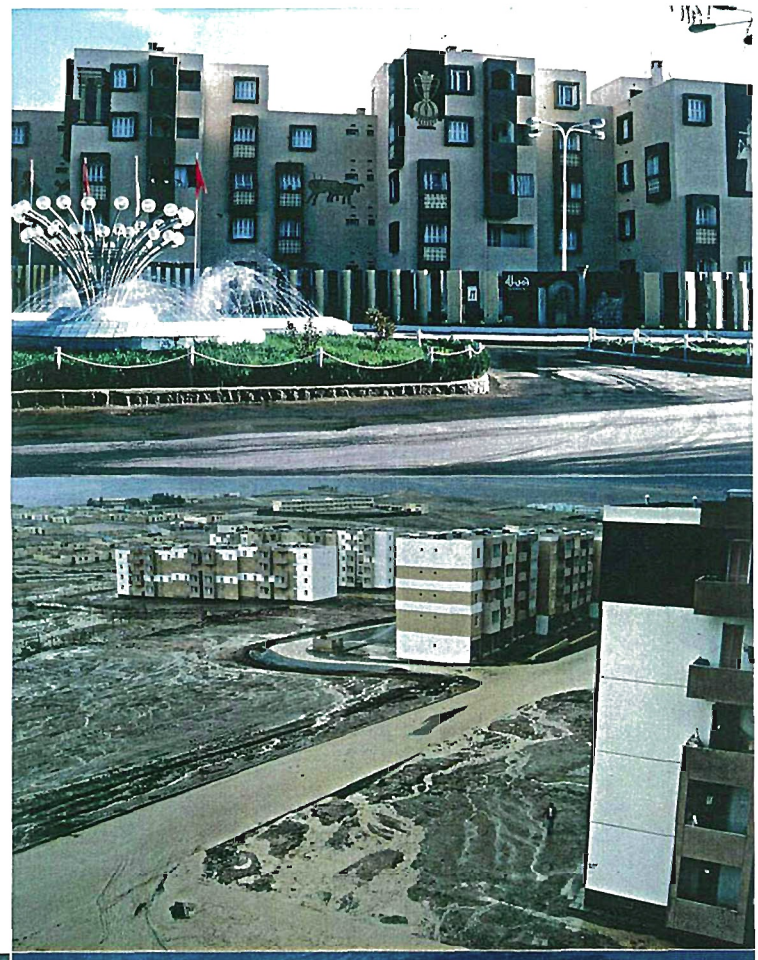

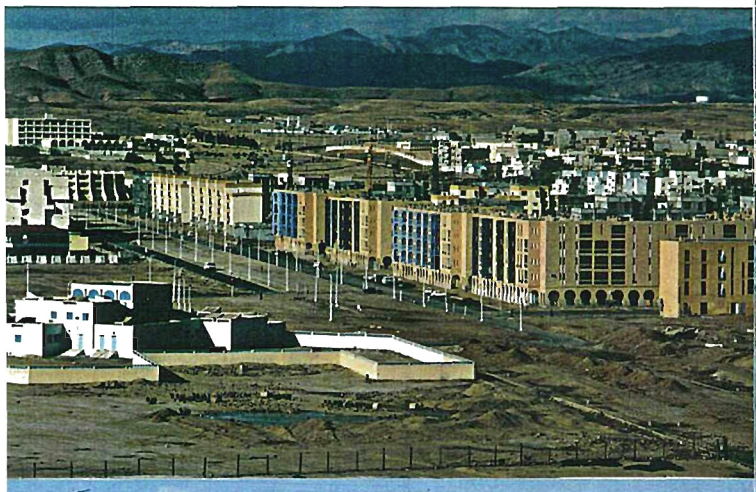

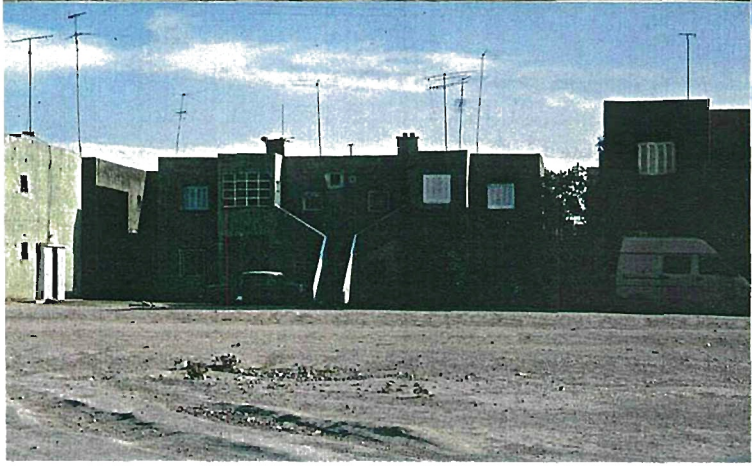

1977. C'est, semble-t-il, à ce moment-là, que la ville algérienne est devenue un problème d'Etat et une problématique de recherche en sciences sociales en Algérie.

Le discours officiel et le discours autorisé —celui de la recherche publiée en Algérie— resituaient la question urbaine algérienne, de manière plus ou moins critique, dans une perspective historique avec laquelle il fallait compter dans les bureaux d'études et qui se justifiait, parce qu'elle prenait en compte un ensemble de problèmes qu'il était bien impossible d'ignorer.

1. la ville et les exodes

Les villes en Algérie subissent les effets conjugués des séquelles de la colonisation et du rythme de croissance imposé par la stratégie de développement économique depuis l'indépendance. Ces effets se sont traduits très brutalement par un exode rural massif sur une période d'histoire très courte (1954-1980) et, en corollaire, par une hypertrophie des villes existantes (notamment, les grandes villes du littoral).

Les premiers grands mouvements d'exode rural commencent dans les années 30 quand, la colonisation stabilisée, la dépossession des paysans algériens atteint son apogée. Puis, la courbe croît très sensiblement pendant la seconde guerre mondiale avec le développement de l'industrialisation de substitution qui tente de pallier le recul des échanges avec la métropole. Enfin, il devient massif dans les années 50 sous la pression de la guerre de libération quand les autorités françaises décident de déporter en masse les populations isolées et réputées assurer la logistique de l'Armée de Libération Nationale (ALN) (politique dite de «regroupement» — *cf.* M. Cornaton, 1967). L'économie coloniale, fortement extravertie, avait favorisé le développement du littoral, et notamment le développement des villes portuaires. Cette bande littorale, de 20 à 50 km de profondeur, sur-développée et qui devient, sous la plume d'Hildebert Isnard (1966 cité par M. Côte), «la façade menteuse», déplace le centre de gravité économique vers le Nord de l'Algérie. «Le divorce entre l'espace géographique et l'espace économique» (M. Côte, 1988, p. 177) est total en 1962 ; le littoral constitue alors une formidable dépression où se précipitent les candidats à l'émigration. Ce mouvement n'épargne pas, par ailleurs, les populations européennes. Le colon conquérant et bâtisseur n'est plus en 1962 qu'une vaine image d'Epinal, l'économie spéculative ayant depuis longtemps —selon M. Côte, (1988), depuis la fin des années vingt—, détourné le cours de l'aventure vers la grande jungle urbaine. En 1954, la population européenne était à 80% urbanisée (M. Côte, 1988, p. 119). Cet exode, pour des raisons de sécurité, se précipite durant la guerre de libération, jusqu'au moment de l'indépendance, le 05 juillet 1962 où, avec le rapatriement des populations européennes, juives et des harkis (entre 1,5 et 2 millions d'individus), disparaît la société coloniale. La nature ayant horreur du vide :

> «Le départ des Français a permis à une société rurale longtemps contenue et démunie de revendiquer le droit «d'aller» à la ville. Cela consiste d'abord à occuper un logement en ville, puis à désirer un emploi dans une entreprise ou une administration et ce, afin de rompre définitivement avec un passé récent lourd de servitudes, d'inégalités, entre la ville et la campagne. Ce faisant, ces ruraux —urbanisés suivant des normes traditionnelles—, allaient implanter leur mode de vie campagnard en ville.» F. Bénatia, 1980, p. 102.

L'exode rural ne cesse donc pas pour autant ; cependant, dans les villes, les «biens-vacants» (les logements et constructions abandonnés par l'ancienne population coloniale), joueront, jusqu'au

début des années 70, le rôle de détendeur de la pression sur le logement urbain. A partir de ces années, les phénomènes observés durant les dernières années de la colonisation réapparaissent avec la mise en œuvre du premier Plan Triennal (1967-1969) et du premier Plan Quadriennal (1970-1973), sous l'effet d'une stratégie qui privilégie les investissements directement productifs. Les investissements dans le secteur industriel prévus dans les deux Plans favorisent l'installation des unités de production dans les métropoles littorales. Elles seront rapidement extrêmement attractives. Leur situation, Alger en tête, devient vite très préoccupante.

> «Sincères dans notre conviction, nous avons estimé qu'il était primordial de se diriger vers les campagnes et étudier sur place leurs problèmes afin d'éviter un nouvel exode vers les villes dans les années à venir...» Discours prononcé en 1975 par le président H. Boumediène. (F. Bénatia, 1980, p. 121).

Le deuxième Plan Quadriennal (1974-1977) est lancé, avec pour objectif d'amorcer «le rééquilibrage des disparités régionales». Deux dispositifs sont mis en place. Le premier —la Révolution Agraire— doit résoudre les problèmes économiques et sociaux des «campagnes» (attribution des terres aux paysans, réorganisation du secteur de la distribution des produits agricoles, construction des 1 000 villages socialistes). Le second —la mise en place d'une politique d'investissements productifs privilégiant les zones déshéritées du Tell et des Hauts-Plateaux— doit permettre de fixer les populations des petites et moyennes agglomérations déclinantes et faiblement attractives de ces régions.

Ces petites et moyennes villes du Tell et des Hauts-Plateaux qui passent au rang de chef-lieu de daïra ou de wilaya, dotées de zones industrielles, ne feront que ralentir légèrement le mouvement d'urbanisation vers les grandes métropoles algériennes (Oran, Alger, Constantine et Annaba). Du coup, les phénomènes d'hypertrophie se généralisent à toutes les villes du Nord de l'Algérie. L'effet des «biens-vacants» passés, les nouveaux arrivants occupent à nouveau les quartiers traditionnels (médina quand il y en a une et anciens «quartiers indigènes») à la surdensification desquels ils contribuent très largement. Les anciennes structures ne pouvant contenir l'afflux continu de ruraux, refleurissent alors les bidonvilles ainsi que les *squatts* des terrains à la périphérie des villes. En quelques années, la population des villes algériennes s'est trouvée ainsi, totalement renouvelée.

Le «renouvellement» de la population urbaine a procédé par remplissages successifs de quartiers désertés par leurs anciens occupants. Ce mécanisme semble très ancien si l'on en croit Ibn Khaldûn qui, déjà en 1402, décrivait dans le déclin des villes, le double mouvement de l'épanouissement de la civilisation urbaine et de son incapacité à survivre à ses propres contradictions (*cf.* notes 40). Le remplacement de la population coloniale n'en serait qu'un épisode marquant. Ces migrations dans la ville étaient déjà observées tout au long de la période coloniale ; elles concernaient généralement les médinas, les «quartiers indigènes» et les bidonvilles et, plus rarement, la ville européenne (F. Bénatia,1980). Mais le mécanisme devient brutal quand la population européenne quitte l'Algérie et laisse «vacant» l'espace qu'elle s'était approprié. Ce vide déclenche, entre 1962 et 1964, un extraordinaire mouvement de migration intra-urbaine. La répartition des quartiers entre les citadins s'en trouve bouleversée. Tous les quartiers sont réaffectés selon un processus complexe où interviennent entre autres, l'origine sociale, les revenus et l'histoire citadine des individus. Le phénomène n'a pas consisté en un pur et simple :

> «[...] remplacement de la population «européenne» d'Algérie, mais en une véritable migration interne. Migration qui introduit en ville des habitants et des coutumes traditionnelles, qui 18 ans [1962-1980] après l'indépendance persistent encore». F. Bénatia, 1980, p. 15.

Ce mouvement dure encore longtemps après l'indépendance. Il sera prolongé d'abord en 1963 quand est appliquée la loi sur les «biens-vacants», puis en 1966 quand cette loi modifiée définit strictement les modalités d'appropriation de biens qui appartiennent dorénavant à l'Etat et enfin, encore aujourd'hui, avec les opérations de relogement des populations des bidonvilles ou des quartiers insalubres dans les nouveaux grands-ensembles (Zhun).

notes 40 — *nomades et sédentaires, les périls en la demeure*

Ce mécanisme de remplacement de la population urbaine apparaît déjà dans les écrits de Ibn Khaldûn qui, en 1402, évoquait déjà, dans le déclin des villes, l'opposition entre les *sédentaires* (urbains civilisés) et les *arabes* (nomades, ruraux). Il décrit ainsi des cycles où les seconds finissent toujours par remplacer les premiers ; puis les nomades devenant à leur tour sédentaires, développent une civilisation urbaine qui, atteignant son apogée, décline et ne peut résister aux nomades, etc. Ce cycle vient se superposer à celui qui fait se succéder les dynasties, renvoyant l'explication aux rapports de pouvoir dans la communauté arabo-islamique. Je ne résiste pas au plaisir de livrer ici la description de l'un des mouvements du cycle (avec cependant une précision de langage : le vocable «Arabe», utilisé tout le long du texte, désigne les nomades, et non les Arabes en tant que communauté comprenant à la fois des sédentaires et des nomades) :

La ville menacée par la sauvagerie :

«Les Arabes sont une nation sauvage *(umma wahshiyya)*, aux habitudes de sauvagerie invétérées. [...]. Ils s'y complaisent, parce qu'elle signifie qu'ils sont affranchis de toute autorité et de toute soumission au pouvoir. Mais cette attitude naturelle est incompatible *(munâfiya)* et en contradiction *(munâqida)* avec la civilisation *('umrân)*. Toutes les habitudes des Arabes les conduisent au nomadisme [...]. Or, c'est là l'antithèse et la négation de la sédentarisation *(maskûn)* qui produit la civilisation. *Par exemple : les Arabes ont besoin de pierres pour leurs foyers et leur cuisine —ils les prennent aux maisons, qu'ils détruisent dans ce but.* Ils ont besoin de bois pour leurs tentes, pour les étayer et en faire des piquets : ils abattent les toits, pour en tirer le bois dans ce but. La véritable nature de leur existence est la négation de la construction *(binâ')*, qui est fondement de la civilisation. Tel est, généralement, leur cas.

De plus, c'est leur nature de piller autrui. Ils trouvent leur pain quotidien à l'ombre de leurs lances. Rien ne les arrête pour prendre le bien d'autrui. [...]. S'ils arrivent à la domination et au pouvoir royal, ils pillent tout à leur aise. Il n'y a plus rien pour protéger la propriété et la civilisation est détruite.

D'autre part, étant donné qu'ils font travailler de force les artisans et les ouvriers, le travail leur paraît sans valeur et ils refusent de le payer. Or, comme on le verra plus loin, le travail est le fondement du profit. Si le travail n'est pas apprécié, s'il est fait pour rien, l'espoir de profit disparaît, et le travail n'est plus productif. Les sédentaires se dispersent et la civilisation décline.» Ibn Khaldûn, e1968, Chapitre II, pp. 295-296.

La mentalité bédouine est la cause de la ruine des villes arabes :

«On le voit bien à la fondation, de Koufa, de Basra et de Kairouan. En fait d'urbanisme *(ikhtitât)*, les Arabes ne s'occupèrent que des pâturages pour leurs chameaux et de la proximité du désert et des routes caravannières. Aussi, le site des villes n'est-il pas un bon emplacement naturel. Elles n'offrent guère de ressources aux générations suivantes. Et pourtant, il le faudrait, pour le maintien de la civilisation. [...]. En particulier, elles n'étaient pas entourées d'une population susceptible de leur fournir des renforts. Aux premiers signes de déclin de l'empire arabe [...], elles tombèrent en ruines et ce fut comme si elles n'avaient jamais existé. «Dieu décide et nul ne peut changer Ses décrets» (sourate XIII, 41). *ibid.*, chapitre IV, p. 744.

notes 41 — *inquiétude sur le devenir de la ville*

Extraits du discours d'ouverture du Colloque sur l'Urbanisation de Tlemcen organisé par l'Association pour la Sauvegarde et la Promotion de l'Environnement de la Wilaya de Tlemcen (ASPEWIT) :

«Pourquoi ce Colloque ?

Tlemcen comme toutes les villes d'Algérie a grossi trop vite. Beaucoup d'actions ont été menées. La maîtrise de l'espace n'a pas été bien cernée. Ce colloque a pour but de sensibiliser. Il émane de citoyens conscients de leurs problèmes mais conscients aussi des problèmes nationaux. Dans ce colloque, nous agissons en militants qui situent les problèmes mais qui en sont aussi la partie prenante afin d'aider tous les secteurs considérés.

[...]. L'analyse du tissu urbain de la vieille ville de Tlemcen fait ressortir trois faits très importants :

-la notion d'ordre ;

-la notion d'organisation de la vie sociale ;

-la notion de hiérarchisation des choses : Social-collectif, Social-éducatif, Social-actif.

Le Tissu Urbain de la ville actuelle fait ressortir par contre un fait évident, à savoir, un raz-de-marée anarchique provoqué par une pression [...] constante qui a vu se développer Boudghène et Kiffane en relation avec le boum économique apparent dans la ville. Nous ne voyons là —notre enquête l'a clairement démontré— qu'un transfert d'une main d'œuvre en chômage d'une région à une autre.

Aussi notre Commission 2 a-t-elle l'ingrat devoir d'analyser deux phénomènes qui découlent l'un de l'autre : pourquoi le territoire consommé a-t-il été de 93 hectares en trois siècles alors qu'en quarante ans il sera de deux mille hectares ? Nous faisons remarquer que la population a à peine augmenté. [...] la Commission 2 devra définir le canevas de développement de l'arrière-pays de la commune, voire même de la daïra, pour permettre le plein emploi, l'arrêt de l'exode rural et la maîtrise de l'espace. En parlant de maîtrise de l'espace, nous profitons de votre présence à tous pour dégager ensemble, le concept de l'unité géopolitique de base pour toute planification sensée de l'espace. Nous y voyons, pour notre part, la concrétisation effective du code communal. Nous y voyons l'épanouissement des cellules de base de notre parti du FLN.

Si l'espace est maîtrisé dans un équilibre, urbanisme/ceinture verte/parc régional et espaces verts pour revaloriser l'urbanisme, la commission 3 n'aura plus qu'à estimer sa mission accomplie. [...].

En sauvegardant ce qui reste de vert de Tlemcen, les animateurs de la Commission 4 qui s'occupe d'architecture —«Un style à créer ou à sauvegarder?»—, vont être sûrement inspirés dans leurs travaux. Il est inutile de dire ici qu'en matière de style à créer on n'en est qu'au plagiat d'un goût discutable. Ce que d'autres ont puisé de notre vieux style arabo-mauresque ou turc et nous a été revendu à prix fort, nous lui avons tourné le dos. Le résultat n'en est que plus convaincant : Style «fer forgé» ou Style «m'as-tu-vu» coûteux, consommateur d'espace et surtout faisant preuve d'un manque de culture total. Or il nous semble juste d'affirmer que la construction et l'urbanisme sont l'expression de notre culture à l'heure qu'il est. Le constat est fait, la conclusion s'impose.

La construction traditionnelle n'est-elle pas alors un trésor de bon sens de fonctionnement et d'humanisme. En effet, le patio réunissait tout le monde. La cour avait des fonctions multiples, rencontres, festivités entre autres. Ce n'est point le rôle le moins important : elle était l'enveloppe de dignité de la cellule familiale qui se trouve actuellement en complète désagrégation. Faut-il encore souligner qu'en Europe et aux Etat-Unis, l'architecture se tourne vers la conception des quartiers-Derbs qui nous sont si chers.

Nous est-il possible de poser la question suivante : a-t-on un style à créer ou un style à sauvegarder ?

La réponse ne doit pas laisser l'ombre d'un doute : le style est à sauvegarder, il est à nous, il nous a été légué par nos parents et il nous faut le laisser à nos enfants. Ces paramètres, [...], ont un corollaire [...], c'est que le style de bon sens que nous avons hérité, doit nous guider à retrouver notre dignité, car c'était un style de la «transparence sociale». Nos enfants nous en seront reconnaissants, car nous leur aurons donné le cadre dans lequel ont grandi nos parents et nous avons grandi nous-mêmes dans un contexte de bon voisinage, de civisme et de responsabilité collective si chère à notre socialisme spécifique.» ASPEWIT, a1982, pp. 1-9.

Depuis la fin des années 70, sous les effets cumulés de la croissance démographique importante et de l'exode rural, les villes industrialisées ne cessent de s'étendre. Les nouveaux quartiers se développent à des vitesses vertigineuses, lentement, en ce qui concerne les constructions du secteur d'Etat et avec une extrême vitalité, ces dernières années, pour la production du secteur privé et du secteur dit informel. Les grands ensembles que concurrencent les lotissements dans l'urbanisme planifié, les bidonvilles, les quartiers ni vraiment bidonvilles ni tout à fait salubres, en transformation perpétuelle, désignés par les planificateurs sous différents vocables et sobriquets —«gourbivilles», «quartiers spontanés», «quartiers illicites», «secteurs marginaux» et même «néo-médinas»—, évoquent cette «nouvelle» ville en mosaïque, insolite, faite de quartiers construits selon des rationalités souvent antagonistes et concurrentes, plus rarement complémentaires.

> «Il semble que si, dans les premières années suivant l'indépendance, cette aspiration était bien légitime et naturelle —villages détruits, chômage, scolarisation des enfants, régime juridique des terres (paysans sans terre), possibilité d'emploi en ville, privilèges, mutations, etc.— la réorganisation des pouvoirs publics et les efforts en matière de développement (industrialisation, Révolution Agraire...) devraient tendre à ce que cet exode, cette installation en ville ne soient plus à même de créer de multiples problèmes aux planificateurs... et aux responsables du pays.» F. Bénatia, 1980, p. 102.

La ville algérienne se donne comme un immense chantier où concourent, dans une dynamique aléatoire, des combinaisons typologiques et morphologiques originales et impossibles. Une ville inattendue, éparpillée, sans pitié aucune pour l'œil de l'urbaniste : une ville écorchée qui laisse voir à nu, ses irrémédiables déchirures (*cf.* notes 41).

> «Nous assistons chaque jour impuissants à une «Agression de l'Architecture» caractérisée par une prolifération de projets qui se développent chaque jour dans l'anarchie totale.
>
> Il devient alors, impérieux d'agir, pour mettre fin à cette situation de fait en perpétuelle dégradation.
>
> Les raisons sont nombreuses :
> 1°- l'Algérie est un «immense chantier» ;
> 2°- les besoins de la population sont nombreux, croissants et pressants.
> 3°- Les moyens d'Etudes et de Réalisations sont limités ou mal utilisés.
> 4°- Les projets sont retardés considérablement. ASPEWIT, 1982, «Commission Architecture à Tlemcen, un style à sauvegarder, ou à créer ?», p.104.

Occupée par un nombre croissant de ruraux, dans un laps de temps très court, la ville, peuplée en majorité de néo-citadins, se *ruralise*. La ville sans unité croît anarchiquement en ordre dispersé, en unités contiguës. L'unité de la ville se perd dans l'agrégation de quartiers hétéroclites où vivent des populations hétérogènes, différentes, déliées. La ville se «bidonvillise» :

> «[...] ; partout on s'efforce de gagner de la place dans les immeubles en hauteur des «cités verticales», on ferme les loggias pour en faire un espace intérieur (une chambre pour un nouveau ménage) ou alors pour protéger les femmes des regards extérieurs, dans les «cités horizontales», on bâtit des baraques dans les cours ou devant les portes, des lieux de réunion spontanés se créent, pour les femmes, sur le palier de l'étage, et, pour les hommes, aux abords des cités. N'est-ce pas là précisément le tableau que l'on connaît habituellement aux bidonvilles et aux cités les plus «bidonvillisées» ? Et ce tableau, devenu trop fréquent, témoigne de la «clochardisation» qui se produit dans l'habitat quand on ne peut ni ne sait en satisfaire les exigences. Ce processus «d'investissement» et la «réinterprétation» de l'espace proposé conformément aux normes et habitudes culturelles, ainsi qu'aux moyens dont disposent ceux qui l'occupent, sont moins le résultat de quelque fidélité obstinée aux comportements traditionnels, que le produit de tout un ensemble de mauvaises conditions économiques et sociales ne favorisant pas la conversion des attitudes exigées des occupants : il obéit moins à un quelconque traditionalisme pur et détaché de ses conditions normales de fonctionnement, qu'à un déterminisme socio-économique. » A. Sayad, a1980, pp. 13-14.

2. les urbanisations et la ville[1]

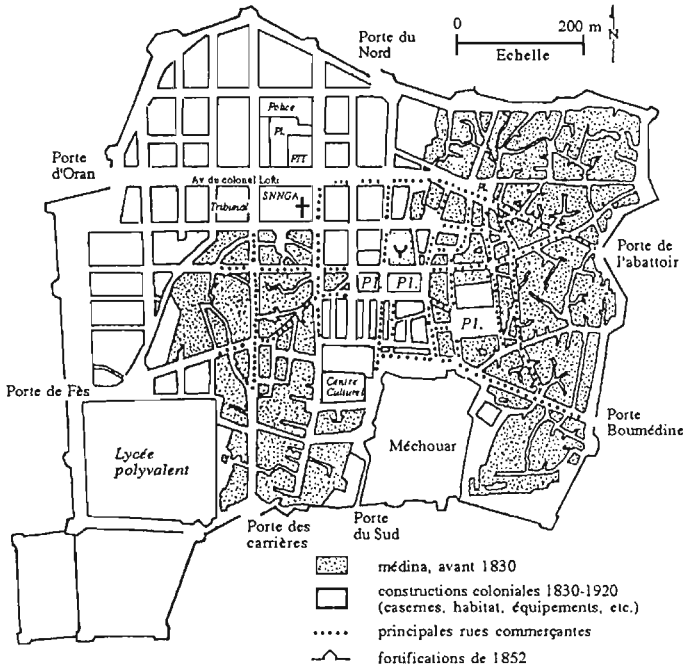

fig. 53 — Tlemcen intra-muros

fig. 54 — projet Mauget (1959) de restructuration de la Médina (sources, M. Aldbiyat et archives personnelles).

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le sens des migrations se retourne, les polarités s'inversent : de Nord/Sud (Colonisation), elles deviennent Sud/Nord (Immigration). La ville algérienne —la «ville» comme terme générique pour déplacer l'urbain de l'urbanisme vers l'histoire de l'urbanisation— se trouve imprégnée de ce renversement, de ce mouvement général qui marque l'histoire contemporaine de l'hégémonie des sociétés occidentales.

Dès le début de la colonisation, la croissance des villes algériennes se constitue autour d'accidents typo-morphologiques. La ville se reconstruit dans une sorte de système répulsif, où chaque typologie architecturale et chaque fragment de morphologie urbaine qui leur sont associés, renvoient à une domination, à l'affirmation d'une domination.

> «La ville de Tlemcen semble se constituer dans un système de répulsion. La colonisation constituera la première rupture. Depuis, l'histoire urbaine de la ville se caractérise par une hétérogénéité établie dans un système d'extensions discontinues et répulsives. Ce système est certainement opposable au mode d'occupation des espaces. Ceci est remarquablement justifié en ce qui concerne l'habitat dont on peut entrevoir le caractère ségrégationniste. Si la ségrégation ethnique a effectivement disparu à la libération, la répartition sociale différentielle dans l'espace semble se prolonger. [...]. Même si les règles de l'appropriation des moyens de production changent à la libération, le renforcement du procès de production industrielle maintiendra et renforcera l'ensemble des ruptures visibles dans le développement actuel de la ville. » M. Aldbiyat, JY. Toussaint, a1987, p. 220.

La colonisation en Algérie œuvrera à la destruction de la ville arabe (*cf. fig.* 53 et 54). Contrairement à ses deux voisins, le Maroc et la Tunisie, l'Algérie verra s'engloutir son histoire urbaine sous les

1- ce chapitre doit beaucoup à une réflexion commune avec R. Bekkar, réflexion mise à profit également sous un autre éclairage, dans sa thèse *Espaces et pratiques des femmes à Tlemcen. Un cas de développement séparé ?*

Plans en damier des colons (B. Etienne, a1972, p. 77) et ce, malgré les quelques protestations au sein des forces d'occupation (*cf.* notes 42 et *infra*, notes 07 p. 83).

Les premières vagues de ruraux ont été accueillies dans les quartiers «traditionnels» —médinas ou ce qu'il en restait. Une fois ces quartiers saturés, se sont formés ce qu'il était convenu d'appeler des «quartiers indigènes» ou «quartiers nègres»[1], qui constituent, pour les plus anciens, les grands faubourgs des villes actuelles. Pendant les dernières décennies de la colonisation, s'en sont créés de nouveaux sur les terrains communaux ou privés de manière plus ou moins illicite —en dehors notamment des législations de permis de lotir et de permis de construire. L'administration coloniale laisse faire comme elle laissera faire, une fois ces quartiers saturés, les énormes faubourgs de bidonvilles autour des agglomérations. S'organisaient ainsi les migrations pendulaires entre quartiers européens et quartiers indigènes, des gens de maison de la population des colons allant de l'un à l'autre, le matin et le soir.

Les différences de typologie architecturale et de morphologie urbaine forment autant de frontières délimitant des territoires inconciliables. La circulation et les mélanges de populations d'un type de quartier à l'autre sont restés très exceptionnels. Ils sont devenus un peu moins rares lorsque l'administration coloniale a tenté, les dernières années de la guerre, de juguler la mobilisation nationaliste par la mise en place de politiques d'ouverture —notamment dans le cadre du Plan de Constantine (1959-1963). Mais ce dernier permettra aux autorités coloniales de lancer des programmes de logement et d'industrialisation. Cependant, la construction de logements destinés aux populations musulmanes, lancée dans le cadre du Plan de Constantine en 1958, ne règle pas la crise du logement tout en renforçant la ségrégation ethnique. La mobilité des populations, notamment des quartiers indigènes vers les quartiers européens, concernait surtout la fraction de la bourgeoisie indigène qui investissait dans le secteur productif moderne et parfois les «groupes médians» (RF-DGGA, 1960, p. 74), à savoir, la fraction de la population indigène salariée et déjà partiellement intégrée à l'économie moderne.

notes 42 — *villes arabes (ou turques), villes algériennes et armées françaises*

«L'armée française occupe, dans un premier temps, les centres urbains existants : Alger, Oran, Bône (Annaba) en 1830, Constantine en 1837 et Djidjelli en 1939. Dès 1840, les premières villes nouvelles sont créées. Simultanément, d'autres villes turques, jusque-là occupées par l'armée d'Abd El Kader sont conquises : Mascara, Médéah et Milianah en 1841, Tlemcen en 1843 et Cherchell en 1845.
Il s'agit en premier lieu pour l'armée française d'installer ses troupes dans des constructions existantes. Les ingénieurs du génie améliorent d'abord les bâtiments militaires turcs puis transforment les constructions mauresques civiles : mosquées, maisons particulières, marabouts...
Par la suite, on assiste à la transformation rapide de la ville dans son ensemble ; élargissement et rectification des rues principales pour la circulation des convois de l'armée et pour les besoins des premiers colons. Les ingénieurs militaires sont aussi responsables du tracé de la place d'armes pour rassembler les troupes et pour marquer la ville du pouvoir du conquérant.
Ce n'est souvent qu'une dizaine d'années après la conquête de la ville qu'un quartier nouveau européen est mis en chantier en continuité directe avec l'ancienne cité. A Alger, les travaux de la nouvelle enceinte ne sont entrepris qu'en 1841. Jusqu'en 1880, de nouveaux projets de percement de voies dans la Casbah sont encore proposés.
La politique d'aménagement des villes turques précoloniales n'est pas menée au cours du temps sans contradictions ni de façon uniforme sur l'ensemble du territoire.
Ces villes constituent un lieu possible pour la restructuration du plan ancien selon un tracé régulier. Le sol y est considéré comme libre de toutes contraintes. Mais on constate en même temps chez les ingénieurs du génie l'émergence d'un certain souci de ménager la population et d'intervenir avec le plus de nuances. Le service du génie, corps de l'armée éclairé, est traversé par des courants de pensée divers ; nombre d'entre eux adhèrent par exemple aux idées Saint-Simoniennes, voir Fouiéristes.» A. Picard-Malverti, a1988, p. 6.

Le cas de Tlemcen :
«Tlemcen est la première ville d'Algérie où le service du génie pose, avant d'intervenir, le problème des perturbations apportées aux habitants. Malgré ce souci de ménager les populations indigènes, les autorités françaises marquent la ville du pouvoir des colonisateurs :
«... en créant la partie pour ainsi dire nationale d'une ville algérienne qui est appelée à un avenir de grande importance, il ne faut pas se laisser arrêter par des idées mesquines. Le gouvernement doit être représenté dignement par ses édifices sur la place principale. Le signe d'une civilisation, l'église, doit occuper une position élevée afin que ses tours dominent les minarets qui devront disparaître un jour sous l'influence chrétienne. Les expropriations coûteront le double, mais qu'est-ce que cette somme nécessaire à un monument du genre de l'église?» [réponse faite aux inquiétudes des militaires du génie]. A. Picard-Malverti, a1988, p. 8.

- l'appellation était encore d'usage en 1987, dans le milieu coopérant à Sidi Bel Abbès et parfois utilisé par les Belabbésiens, pour désigner la partie de la ville coloniale occupée autrefois par les colons de souche espagnole et par les Algériens.

Les ponts que les autorités françaises avaient tenté ainsi de jeter entre la société européenne et la société indigène, visaient directement l'*intégration* de la population indigène à la société coloniale :

> [à propos de la «sélection des cadres et promotion musulmane»] «La création de «collèges d'élite», en internat hors des villes, avec une vie physique rude et une formation sociale et morale de haute tenue, serait le meilleur moyen de préparer —tous groupes sociaux et ethniques mêlés— les élites supérieures dont l'Algérie a le plus intense besoin pour poursuivre un développement économique et humain à la mesure de celui qui lui est proposé» RF-DGGA, 1960, *Plan de Constantine 1959-1963, Rapport général*, p. 102.

Les couches de population indigène concernées dans un premier temps devaient constituer une sorte de troisième force dans le conflit. Selon les autorités coloniales, l'intégration relevait de «cinq lignes de force» (*ibid.* pp. 38-55) : 1) «la formation de l'homme du bled» ; 2) «la reconquête du sol et la bataille de l'eau» —autrement dit, une lutte contre l'exode rural ; 3) «la formation de l'homme pour l'économie moderne» ; 4) «l'industrialisation» (de l'Algérie) ; 5) «les villes nouvelles».

Ce programme d'intégration sera lancé et laissera de durables traces dans l'espace urbain algérien. Le 05 juillet 1962, l'indépendance l'interrompt partiellement, puisque la plus grande partie des opérations de construction lancées seront réalisées ou reprises.

2.1. les biens-vacants

L'occupation des logements que la population européenne abandonne (*cf.* chroniques IV, § 2.1.) donne lieu à un énorme exode intra-urbain et à une véritable bataille entre les différents groupes de la société indigène. Le FLN avait demandé à la population de ne pas occuper les biens abandonnés. Dans la plupart des villes, il semble que la consigne ait été respectée par la majorité des anciens citadins, au moins dans les premiers mois suivant l'indépendance, mais qu'elle n'ait pas été entendue, ni par les populations rurales fraîchement installées ou déportées aux abords des villes, ni par les *moudjahidine* (maquisards). Selon Farouk Bénatia (1980), qui décrit le mécanisme d'occupation des logements abandonnés pour Alger, ces deux dernières catégories de la population :

> «[...] longtemps travaillées par le slogan («tous les Algériens sont égaux», l'Algérien président du GPRA [Gouvernement Provisoire de la République Algérienne], le simple militant, le *moudjahid*, le *fidaï*, le commissaire politique, etc., ont les mêmes droits...), galvanisées par la chute de l'administration coloniale et la suppression des privilèges accordés aux Européens, ignorant les structures de classes et la hiérarchisation des quartiers ont envahi les logements vacants sans tenir compte du standing des lieux et souvent en ignorant la législation en vigueur.» F. Bénatia, 1980, p. 104.

Après cette première phase d'occupation «anarchique» des biens abandonnés, l'appropriation des quartiers commence à révéler les divisions de la société algérienne. De véritables luttes et d'importantes transactions s'engagent entre les différents groupes sociaux, entre différents acteurs, autour de l'attribution de ces logements. L'attitude de l'armée et des maquisards est déterminante. Ces derniers étaient les seuls, en quelque sorte, à pouvoir légitimement occuper et s'approprier les biens laissés par les colons. C'était le juste prix du sacrifice consenti et de la victoire. Cependant, à l'intérieur même du FLN et de l'Armée de Libération Nationale (ALN), les tensions ont été très fortes, notamment entre les exilés, les résistants de l'intérieur, entre ceux des villes et ceux des campagnes, entre les cadres et les simples soldats. En 1963, l'Etat intervient pour régler le problème de ce qui, désormais, s'appelle «les biens-vacants». Sont considérés comme tels :

«Les constructions dont les propriétaires ont cédé leurs droits pendant deux mois consécutifs à compter du début juin 1962.» art. II, décret 88/63 du 18 mars 1963.

Par l'Ordonnance 66/102 du 6 mai 1966, l'Etat algérien devient propriétaire des «biens-vacants». La situation sera «assainie» un peu plus tard par un texte rétroactif sur les loyers des biens-vacants —décret du 23 avril 1968, portant sur le mode d'occupation des biens-vacants : ce texte rend exigible le recouvrement des arriérés de loyers depuis juin 1962 (*cf.* anecdote 49) :

anecdote 49 — *le témoignage de Djaffar Lesbet*

«Il fallut attendre le 29 décembre 64 pour que la plus haute autorité de l'Etat lance un appel radio-télévisé demandant à la population d'entretenir les biens-vacants et fixe les loyers de ces derniers, en fonction de trois critères :
-standing du logement ;
-revenu de la famille (en aucun cas le taux global des loyers ne doit dépasser 10% du revenu familial afin de ne pas affecter le pouvoir d'achat des travailleurs) ;
-nombre de personnes à charge.

Toutes ces dispositions généreuses ne dépasseront jamais le stade des intentions.

Cette première réglementation assimile aux biens-vacants, tout logement ou local professionnel vide dont le propriétaire ou le gestionnaire en titre (personne ou société) n'a plus la qualité de résident en Algérie. L'ensemble du patrimoine immobilier concerné par cette définition fait désormais partie des biens de l'Etat. [...]. Cet ensemble immobilier va être pris en charge dans une conjoncture politique, économique et juridique des plus confuses et être géré par les soins d'une administration inexpérimentée, d'où de nombreux abus de pouvoir et un laisser-aller remarquable qui va accélérer le processus de dégradation de ce patrimoine.

Les déménagements succèdent aux occupations légales ou non. A force de pénétrer dans les logements pour les occuper ou pour prendre le nécessaire dont on a besoin pour s'installer ailleurs, ou alimenter les brocanteurs qui fleurissent à chaque coin de rue, la violation de domicile[1] ne voulait plus rien dire. Une famille qui s'absente de chez elle plus de quelques heures, court le risque de ne plus pouvoir réintégrer son logement ; il sera occupé par une autre[2]. De plus, comment prouver qu'il lui appartient ? Il fallait mettre fin à cette mobilité urbaine, sur laquelle l'Etat n'avait aucun contrôle.

Ne pouvant contrôler ni réglementer les mouvements de population, l'Etat intime au dernier occupant d'un bien «géré» par lui, l'obligation de payer un loyer ainsi que des arriérés sur la base d'une occupation théorique, avec effet rétroactif à compter du 1 juillet 1962, soit cinq jours avant l'indépendance du pays !!! Suivant l'exemple venu d'en haut, les services d'électricité et ceux de l'hydraulique formulent une exigence identique à toute personne désirant régulariser sa situation vis-à-vis de ces services. La facture à payer se base sur le dernier relevé qui remonte souvent à trois années. Cette somme de contraintes va être déterminante, quant à la redistribution des espaces urbains en fonction des CSP, le loyer sera fonction désormais du nombre de pièces, tout en prenant en compte le standing et la situation. Il va varier de 10 à 50 dinars par pièce, ce qui est considérable pour l'époque. Or toute la population n'était pas en mesure de payer un loyer aussi élevé surtout après addition des arriérés. Mais il existait déjà une petite minorité qui pouvait faire face à ces exigences inconsidérées (ou circonspectes) de l'Etat. La base théorique de calcul des loyers annule de fait la démocratisation de l'habitat que les trois critères énoncés plus haut pouvaient laisser supposer. L'application des directives impose à toute personne, abstraction faite de sa condition particulière et du marasme économique général, désirant devenir occupant légal de s'acquitter de 2 à 3 000 dinars d'arriérés ce qui correspond à une année de salaire pour un chef de ménage occupé et cela dans une conjoncture où le chômage est le lot commun de la majorité. On assiste alors à de nombreuses transactions entre ceux qui détiennent un appartement bien situé et ceux qui ont une bonne situation. » D. Lesbet, 1985, *La Casbah d'Alger, gestion urbaine et vide social*, pp. 59-60.

1- Cette notion n'avait déjà plus de sens en Algérie. Sept années durant, les gens étaient extraits de chez eux à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Les logements étaient constamment investis par différentes tenues militaires sans aucune justification légale.

2- Aujourd'hui encore, l'occupant d'un (beau) logement ne part en vacances qu'après avoir installé un ami sûr à l'intérieur jusqu'à son retour. (Souligné par l'auteur).

2.1.1. la restauration de la ségrégation sociale

Les loyers, toujours en cours dans les biens-vacants, sont calculés en fonction du standing et du type d'habitat. Du fait de leur situation matérielle, les populations défavorisées ne pouvaient pas faire face aux loyers demandés et surtout aux arriérés. L'Etat a pu ainsi récupérer l'ensemble des logements de haut et moyen standing occupés par les populations les plus défavorisées —notamment les ruraux, occupants de la première heure. Ils devaient être affectés aux administrations au titre de locaux de services ou au titre de logements de fonction. Cependant, il semble bien que la distribution de ces logements, notamment ceux des quartiers résidentiels, ait

été réalisée au seul profit des agents de l'Etat les mieux placés dans la hiérarchie —les militaires, les cadres du Parti et les hauts fonctionnaires.

La loi du 23 avril 1968 a également généré un nouveau type de transactions qui a permis aux couches sociales solvables qui n'étaient pas directement impliquées dans les circuits politico-administratifs issus de la guerre de libération, de se réapproprier une bonne partie des biens-vacants. Dans ce type d'affaire, la transaction consistait, en règle générale, à proposer à une famille, contre la «clef de son bien-vacant», l'acquittement des arriérés de loyers, une somme d'argent substantielle en dédommagement ou un logement de remplacement dans un quartier plus populaire :

> «Des cadres ayant de hauts revenus et disposant de véhicules personnels ou de service recherchèrent à tout prix des habitations dans des quartiers «prestigieux» et loin du centre-ville. Un véritable transfert de population s'opéra et l'on assista à des tractations qui firent que les parties en présence furent satisfaites :
> -les uns recevaient une certaine somme d'argent et ne payaient pas les arriérés de loyer, tout en étant assurés d'avoir un logement dans un quartier populaire ;
> -les autres, du fait de leurs possibilités, étaient à même de côtoyer des personnages de même hiérarchie sociale qu'eux.
>
> Le fait d'habiter dans ces zones leur conférait un certain prestige...» F. Bénatia, 1980, (à propos d'Alger), p. 107[1].

Par leurs effets, les lois de 1966 et de 1968 légalisent la réapparition des formes de ségrégation sociale de l'espace urbain. L'affectation sociale différentielle de quartiers et de typologies architecturales selon des critères ethniques, religieux et économiques, fait place, dans des espaces qui en gardent les signes, à une affectation essentiellement liée à la disparité des revenus[2].

2.1.2. la fin d'une spécificité

L'une des caractéristiques de la typologie architecturale et de la morphologie urbaine «arabo-islamique» tient, pour l'essentiel, à la quasi absence de marques de distinction sociale. Non pas que celles-ci n'existent pas, mais elles sont soumises à un code moral qui en interdit la mise en scène architecturale (*cf.* notes 43). La *médina* s'oppose à la *ville européenne,* d'abord dans son architecture ; une architecture à laquelle sont refusés les signes ostentatoires et dont la pentapole du M'Zab serait, en Algérie, une sorte de figure archétypale. Cette architecture *«ignore tout à fait les intentions d'aspects»* (A. Ravereau, 1981, p. 154). Elle met en scène une morale de modestie et d'humilité et un idéal égalitaire (*ibid.* p. 141) qui, accordés à la Loi de l'Islam (VM. Monteil, e1987, pp. 73-94) défendent l'extériorisation architecturale du prestige. C'est d'ailleurs à la transgression de cet *esprit* que se réfère Ibn Khaldûn (1402, e1977, p. 772) pour repérer les différentes étapes de décadence et de disparition des dynasties et des villes qu'elles fondent ou adoptent pour capitale (*cf.* notes 43).

En quelque sorte, la ville arabe (arabo-islamique) serait une sorte d'envers de la ville européenne, l'envers de celle qui s'est construite, en Algérie, sur ses cendres ou en parallèle sur ses remparts.

1- «Une étude entreprise par l'AARDES nous apprend que les troisième, quatrième, septième et huitième arrondissements abritent 77,3% de cadres supérieurs et professions libérales. Le secteur aisé se compose du centre d'Alger (hauteurs du boulevard Salah Bouakouir, hauteurs de Belcourt-Mustapha) et de 2 zones résidentielles de la capitale (Hydra, El-biar, Bouzaréah, Kouba) —in Consommation et budget des ménages du Grand-Alger, déc. 1970, Secrétariat d'Etat au Plan. *ibid,* note p. 121.

2- Cependant, il n'est pas exclu que les origines régionales aient pu jouer un rôle important dans ces réappropriations des espaces de la ville algérienne. Le travail, de ce point de vue-là, reste semble-t-il à faire .

La «ville traditionnelle» algérienne, la médina et, dans une certaine mesure, les quartiers indigènes, ont tout au long de la période coloniale, servi de refuge, de repliement à la société urbaine algérienne, formant un «espace contre» (D. Lesbet, 1985, pp. 39-40) ; remparts, ces espaces servaient une défense passive devant l'agression de l'occupant étranger qui importait et imposait ses modes de sociabilité, par l'école, l'église et l'usage de nouveaux espaces comme le café, la place, l'église, voire, la rue.

A la suite de la récupération des biens-vacants, avec la généralisation des méthodes de la planification urbaine, la ville algérienne devient cet espace international, où les groupes sociaux dominants se mettent en scène. Ainsi est reconduit dans ses principes ce qu'avait réalisé la société coloniale dans l'espace qu'elle s'était attribué. La «ville traditionnelle» s'insère directement dans le réseau des «signes» qui, désormais, exaltent à travers l'architecture, l'appartenance sociale.

2.2. répartition des espaces les vingt premières années de l'indépendance

A défaut d'une analyse fine de la formation sociale algérienne, j'ai pris le parti de repérer dans mes lectures (entre 1980 et 1983), quelques-unes des images renvoyant aux catégories sociales réputées former la société algérienne et dans tous les cas, utilisées pour la représenter :

> 2ème congrès du Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (MTLD) —1953 : «En réalité, il n'y a pas de classes sociales distinctes [...], du point de vue social, le pays pris dans son ensemble ne présente pas d'antagonisme de classe». (cité par D. Benamrane, 1980).

notes 43 — *espace et morale, la ville et l'éthique de l'égalité en Islam*

Le rôle du pouvoir dans la fondation des villes : le point de vue d'Ibn Khaldûn :

«En effet, la construction et la «planification» *(ikhtitât)* urbaine sont des traits de culture sédentaire *(hadâra)*, apportés par le luxe et le bien-être. [...]. C'est ce qui vient après le Bédouinisme.

D'autre part, les villes et les cités, avec leur monuments *(haykal)*, leurs édifices et leurs immeubles, sont faites pour des communautés *('umûm)*, et non pour les particuliers *(khusûs)*. Pour les construire, il faut un ensemble de main-d'œuvre *(aydiya)* et de coopération *(ta'âwun)*. Ce n'est pas là une de ces choses qui sont d'obligation et d'intérêt général, en ce sens que tous les hommes les désirent ou y sont portés de bon gré. En réalité, il faut qu'ils y soient contraints et forcés. C'est le sceptre royal qui les pousse, ou la promesse de quelque récompense. Mais ces encouragements doivent être si considérables que seule une dynastie, une monarchie, peut les offrir. L'une et l'autre sont donc indispensables à la construction des cités et à la planification des villes.

Aussi, une fois une ville terminée, conformément aux intentions de l'architecte et aux conditions de temps et de lieu, la vie d'une dynastie se confond avec la vie de la cité. Si la dynastie est de courte durée, l'existence de la ville ne lui survivra guère. Sa civilisation déclinera et la ville tombera en ruine. Au contraire, une dynastie prolongée donne lieu à des constructions nouvelles, à l'accroissement des palais et à l'extension des remparts. Finalement, la surface de la ville s'étend démesurément [...].» Ibn Khaldûn, 1402, pp. 709-710.

La fondation des villes et l'éthique égalitaire :

le témoignage d'Ibn Khaldûn,

«Pour des raisons religieuses, également, ils ne devaient pas élever des demeures fastueuses ou dépenser trop d'argent en immeubles sans motif. Quand ils demandèrent à Omar la permission de rebâtir en pierre la ville de Koufa, dont les murs en roseaux venaient d'être détruits par un incendie, il leur répondit : «Faites, mais attention aucune maison n'aura plus de trois pièces. Pas de compétition dans le bâtiment. Conformez-vous à la Sunna et vous garderez le pouvoir.» Telles furent ses conditions. Il ajouta : «Ne bâtissez rien de démesuré *(fawq al-qadr)*.» Interrogé sur la «mesure» *(qadr)*, il la définit comme «ce qui vous empêche de tomber dans la prodigalité et de sortir du juste milieu *.» *ibid*, p. 742.

le témoignage rapporté par Bernard Lewis (1988),

«Le mouvement vers l'intérieur peut être parsemé de difficultés et entravé par les chambellans ou d'autres obstacles ; mais il est incomparablement plus facile qu'une percée vers le haut, à travers les couches bien protégées d'une société stratifiée. En cela, comme en bien d'autres choses, la langue politique de l'Islam reflète l'idéal musulman de la mobilité sociale. Les historiens arabes nous disent que, lorsque le calife al-Mansour, architecte de l'Empire abbasside, construisit sa nouvelle capitale, à Bagdad, en 758 apr. J-C, «il traça le plan de la cité et lui donna une forme de cercle». Selon les chroniqueurs, voici la raison qu'il donnait à ce choix : «Une cité ronde était préférable à une cité carrée, en ce sens que si le monarque était au centre d'une cité carrée, certaines parties de celle-ci seraient plus proches de lui que d'autres, alors que, quelles qu'en soient les divisions, les quartiers d'une cité ronde sont à égale distance de lui, quand il est au centre.» La proximité est ce qui compte et la justice requiert l'équidistance, du moins comme point de départ.» p. 43**.

le constat d'André Ravéreau (1981),

«[...]. Mais nous sommes dans une période de souci démocratique. Pour servir le peuple, il ne suffit pas de transposer les objets et les procédés de la puissance. L'émerveillement, au M'Zab, vient de ce que l'homme qui pénètre dans un édifice public n'est pas plus grand que lorsqu'il entre chez lui. On hausse les embrasures dans les sociétés où règnent les princes pour qu'ils puissent entrer plumet sur la tête et c'est pour leur prestige, pour leur cérémonial que l'architecture *doit être* un spectacle. On peut imaginer une architecture «juste» qui n'aura pas été conçue comme un spectacle et n'en sera pas pour autant laide, bien au contraire.» p. 93.

* Koufa, fondée en 638, ne fut d'abord qu'une simple agglomération de huttes en roseaux. Ce n'est qu'à partir de l'an 50 de l'Hégire, sous Ziyâd, que l'on se mit à bâtir de véritables maisons en briques cuites : la sédentarisation se fit grâce à l'élément sud-arabique, quasi-citadin, des contingents militaires (L. Massignon, a1935, «Explication du plan de Kûfa (Irak)», in *MElF*. LXVIII, le Caire, pp. 336-359), cité par V. Monteil, traducteur de Ibn Khaldûn.

** l'auteur ajoute : «Les géographes arabes donnent d'autres raisons au choix du site. L'Iraq est le centre du monde, Bagdad est le centre de l'Iraq et la résidence du calife est le centre de Bagdad. Pour mettre l'accent sur cette position centrale, les auteurs classiques usent d'une métaphore frappante —«le nombril du monde». Un nombril suppose un corps et le corps politique est une des métaphores les plus universelles et les plus durables.» p. 43.

Bien qu'il soit généralement malvenu d'évoquer directement la lutte des classes dans l'Algérie contemporaine post-coloniale, la société algérienne se structurerait en trois grandes catégories sociales : les *masses,* les *couches moyennes* et les *bourgeoisies.*

2.2.1. fragments d'images de la société algérienne

Par *images,* qu'elles soient celles de la société ou celles de la ville, j'entends des représentations fragmentées qui, dans le discours, qualifient une réalité : il s'agirait d'un mode de *compréhension,* au sens premier du terme (à savoir cette faculté d'embrasser par la pensée, impliquant la totalité des idées que peut représenter un signe), différent du mode *explicatif ;* l'image n'expliquerait pas : elle s'emparerait de la réalité à la manière d'un hologramme ; hologramme qui, ici, serait reconstitué dans le discours à partir d'une expérience de la réalité, expérience chargée des représentations du locuteur.

les *masses*

Les *masses* que forment à la fois ou selon les angles de vue, les *travailleurs* et les *paysans* sont, par définition, populaires. C'est à elles que la Révolution s'adresse. Elles sont, dans leurs intérêts, antagonistes à la *bourgeoisie* ou *néo-bourgeoisie :*

> «La société algérienne se caractérise, aujourd'hui, par une très grande mobilité. D'une part, les masses populaires —travailleurs, paysans— voient leur rôle socio-économique s'élargir, leur poids politique gagner en importance à la suite des transformations structurelles réalisées par le Pouvoir Révolutionnaire. D'autre part, on assiste à l'émergence d'une tendance néo-bourgeoise, notamment à travers des tentatives de nature compradore, et dont l'action politique et idéologique ne doit pas être, en aucun cas, sous-estimée. Entre ces deux tendances extrêmes, les couches moyennes restent encore ouvertes à tous les courants mais elles sont dans leur majorité, favorables aux options nationales du pays». FLN, 1976, *Charte Nationale,* p. 35.

La Charte Nationale privilégie dans son point de vue, cette partition bipolaire de la société algérienne. Les masses algériennes, pour des raisons historiques, ne sont pas prolétariennes :

> «La faiblesse ou l'inexistence d'un prolétariat moderne n'est ni un obstacle insurmontable pour la construction du socialisme, ni un argument sérieux pour son ajournement. De même qu'ils n'ont pas attendu que le prolétariat prenne le pouvoir dans les métropoles pour engager la lutte pour l'indépendance, les anciens pays colonisés ne peuvent attendre, aujourd'hui, l'avènement d'un prolétariat autochtone pour entamer leur développement socialiste.» *ibid.,* p. 27.

De leur côté, D. Benamrane (1980) ou F. Bénatia (1980), parlent volontiers de masses laborieuses, impliquant souvent par cette image, les nouveaux prolétaires, paysans devenus ouvriers. A. Benachenhou (1982) préfère en appeler aux «couches populaires» formées des «travailleurs salariés et des paysans» ou encore des «travailleurs ouvriers et des paysans». Ces masses manquent d'homogénéité, dans la mesure où une partie seulement d'entre elles est parvenue à intégrer le secteur moderne de l'économie. Ainsi, D. Benamrane distingue dans les masses laborieuses, les masses déshéritées, qu'il nomme aussi couches démunies ou sous-prolétariat ; ces sous-catégories regroupent les laissés pour compte du développement et d'un socialisme à qui il reproche de ne pas l'être vraiment :

> «[...], un socialisme qui ne peut être viable car il n'obéit à aucune règle logique de jeu, fût-elle celle du capitalisme et de l'exploitation théorisée, réglementée et officialisée ; à chaque citoyen de s'organiser en conséquence pour résoudre son problème d'habitat comme il l'entend et selon ses moyens, ses appuis, son savoir-faire et son savoir-plaire !» D. Benamrane, 1980, p. 232.

Pour F. Bénatia, les masses déshéritées seraient composées des «ruraux poussés vers la ville par l'exode». Ils formeraient, une fois rentrés dans la ville, un sous-prolétariat composé de manœuvres saisonniers (ou tâcherons), de semi-chômeurs occupés dans de «faux métiers» :

> «[...] les «faux métiers» prolifèrent et occupent plus ou moins une multitude de cireurs, vendeurs de journaux, porteurs, marchands de bonbons, de tapis (ambulants), de vaisselle, etc. Ces semblants d'occupation, illustrés par le manque d'un salaire sûr et régulier, posent le problème du sous-emploi et du chômage dans les villes.» F. Bénatia, 1980, p. 70.

A cette décomposition en catégories et sous-catégories de ceux qui représentent le contingent des forces sociales *alliées objectivement* à la Révolution, se superposent les trois catégories sociales représentant les «forces sociales de la Révolution» définies par les théoriciens du Parti FLN :

-les travailleurs (manuels et intellectuels) —*cf.* chroniques V, § 5.1. :

> «Est qualifié de travailleur, toute personne qui vit du produit de son travail qu'il soit intellectuel ou manuel et n'emploie pas à son profit d'autres travailleurs dans son activité professionnelle.» FLN, 1976, p. 36.

-les paysans ou les masses paysannes ou encore les paysans sans terres :

> «Les paysans représentent la partie la plus déshéritée du peuple algérien. [...]. Ils ont un intérêt vital au succès du socialisme, et associent leur destin à celui de la Révolution en dehors de laquelle ils ne voient aucune alternative.» *ibid.*, p. 38.

-la jeunesse :

> «La jeunesse algérienne ne peut se hisser à la hauteur des responsabilités qui l'attendent qu'à condition de bien se pénétrer de la grandeur des tâches à accomplir, et de refuser de calquer ses idées, son comportement sur des modèles nocifs et inconsistants. L'imitation facile de comportements importés d'un environnement social différent, est un facteur de démobilisation, une déviation à la fois anti-nationale et anti socialiste.» *ibid.*, p. 39.

les *couches moyennes*

tableau 41 — ***en forme de récapitulatif des populations désignées par «couches moyennes»***

secteur	types d'emploi	catégories
privé	-petits commerçants -artisans (artisanats de production ou de service) -paysan ou éleveur propriétaire de son exploitation -entrepreneurs	*couches moyennes* selon la Charte Nationale Petite bourgeoisie selon D. Benamrane.
privé national	-ouvriers spécialisés -employés de bureau -cadres subalternes	*couches moyennes* selon la Charte, D. Benamrane ou F. Bénatia
national	-agents des collectivités publiques et des sociétés nationales -militaires -enseignants	selon D. Benamrane ou F. Bénatia, principaux agents de la *petite bourgeoisie d'Etat*
	-fonctionnaires de l'Etat -agents d'encadrement des sociétés nationales	selon D. Benamrane ou F. Bénatia, principaux agents de la *bureaucratie*.

Au-dessus des masses, les couches moyennes représentent un ensemble d'individus insérés dans le secteur moderne de l'économie. Elles se divisent en deux groupes : les populations vivant des revenus d'activités dans le secteur public national et celles vivant des revenus d'activités dans le secteur privé :

> «Les pays du tiers-monde évoluent vers le socialisme en s'appuyant sur les masses paysannes pauvres, les travailleurs des villes, les cadres nationaux révolutionnaires. Ces derniers, formés de patriotes conséquents ayant fait leurs preuves dans les luttes anticolonialistes et anti-impérialistes de leur peuple, se recrutent dans les milieux les plus divers : militants politiques, syndicalistes, militaires, intellectuels... Ils jouent un rôle d'avant-garde dans la lutte révolutionnaire pour le triomphe de l'indépendance nationale et les idéaux du socialisme.» FLN, 1976, p. 27.
>
> «Le maintien, dans le cadre de notre option socialiste, de la petite entreprise privée non exploiteuse, exige une action idéologique intense en direction des couches moyennes en vue de faire de ces couches un allié de la Révolution.» *ibid.*, p. 35.

Les populations du premier groupe sont généralement considérées comme alliées potentielles de la Révolution. Elles lui doivent, en quelque sorte, leur statut (mobilité sociale que la Révolution s'est employée à organiser pour le bien de tous). Les populations du second groupe tendent, en revanche, à défendre leurs intérêts sectoriels, et à vouloir échapper aux objectifs de répartition des richesses nationales fixés par la Révolution.

Généralement, les couches moyennes du premier groupe forment l'essentiel de la bureaucratie. Quand celle-ci vient à s'allier au second groupe, elle devient facilement la petite bourgeoisie d'Etat :

> «Petite bourgeoisie «nouveau style» bureaucratique, administrative et affairiste qui n'est en somme qu'une sous-bourgeoisie camouflée.» M. Lacheraf, 1974, (cité par F. Bénatia).

Les couches moyennes du second groupe grossissent le rang de la «petite-bourgeoisie» :

> «Une bourgeoisie très mince, plus puissante à la campagne qu'à la ville, et une petite bourgeoisie (catégories instruites, petits et moyens commerçants, artisans, employés) en crise permanente.» M. Harbi, 1975, (cité par F. Bénatia).

Généralement, les couches moyennes formant la bureaucratie sont considérées sous l'angle de leur virtuelle alliance avec la petite-bourgeoisie commerçante et industrielle moderniste. Cette alliance constituerait le ferment d'une «bourgeoisie nationale naissante», menaçant directement la Révolution.

les *bourgeoisies*

> «Ainsi, nombreux sont ceux qui, par la seule obtention d'un diplôme, se rangent dans les couches moyennes, même si leurs parents font partie du sous-prolétariat. D'où une mobilité sociale rapide, conséquence d'une scolarisation qui favorise principalement les couches déshéritées. L'école primaire, le lycée, l'université restent les filières d'une promotion sociale —principalement pour les enfants de parents déshérités— capable de franchir les multiples barrages et de gravir les échelons de la hiérarchie sociale. Et nous assistons dans les villes à un amalgame de gens d'origine et de formation diverses qui sont unis par la possession d'un diplôme, moyen d'obtention d'une parcelle de pouvoir... Et le passage de la classe moyenne à la classe bourgeoise peut être franchi opportunément, il suffit d'un concours de circonstance, d'un peu de chance. La frontière n'est pas aussi rigide qu'on le croit.» F. Bénatia, 1980, p. 73.

La bourgeoisie, quand elle renaît de ses cendres, prenant visage de néo-bourgeoisie, est la «force ennemie de la Révolution» (*cf. supra*, notes 23 p. 148) :

tableau 42 — *en forme de récapitulatif, des populations désignées par «bourgeoisie»*

secteur intéressé	forme de propriété ou d'exercice professionnel	catégories
rural-agraire	-propriétaires fonciers	**bourgeoisie traditionnelle** -agraire traditionaliste -citadine (traditionaliste moderniste)
urbain-commerce	-propriétaires fonciers investissant en ville (commerces - industries)	
urbain-industrie	-commerces de gros -industriels -profession libérale	**néo-bourgeoisie**
urbain-administration d'Etat	-responsables politiques -cadres et hauts fonctionnaires (intelligentsia) -militaires	-bourgeoisie de l'administration -bourgeoisie nationale naissante -technocrates

> «En Algérie, la propriété privée ne doit pas être une source de puissance sociale. Elle peut seulement s'exercer dans les limites où elle ne porte pas préjudice aux intérêts des masses laborieuses et ne constitue ni un frein ni un obstacle à l'évolution inexorable de notre société vers le socialisme. L'essentiel est que l'intérêt privé ne l'emporte pas sur l'intérêt collectif, que la propriété privée s'insère dans le processus de développement, qu'elle serve l'individu sans porter atteinte aux fondements de la société nouvelle.
>
> Il existe deux sortes de propriétés privées : la propriété exploiteuse et la propriété non exploiteuse.
>
> La propriété exploiteuse est celle où la détention d'un capital —entreprise agricole, industrielle, commerciale ou de service— permet d'exploiter le travail d'autrui et d'en tirer un profit qui enrichit le propriétaire au détriment du travailleur.
>
> La propriété non exploiteuse concerne les biens dont l'individu peut disposer pour son travail, pour son logement, pour sa culture, sa santé, ses loisirs et d'une manière générale, pour son usage personnel et familial.» FLN, 1976, p. 29.
>
> «Il [le secteur privé] doit apporter sa contribution au développement du pays en orientant ses activités vers des tâches utiles et complémentaires de l'effort national. [...] le secteur parasitaire ou compradore doit être non seulement combattu et éliminé, mais son influence insidieuse sur tous les plans, enrayée. » *ibid.*, p. 35. (*cf.* également, chroniques IV, § 1.6.).

Généralement, la bourgeoisie se subdivise en :

-bourgeoisie traditionnelle, numériquement faible ; elle-même se subdivise en bourgeoisie citadine commerçante, plus rarement industrielle et en bourgeoisie agraire (les «féodaux» dans le langage de la Révolution). L'une et l'autre se proclament dépositaires de la tradition mais l'une et l'autre diffèrent aussi par les valeurs qu'elles défendent, se disputant l'authenticité de leurs canons.

«[...] à partir de 1919, la «classe» bourgeoise ne cesse de se renforcer. Désireuse de placer son argent, la bourgeoisie citadine contribue au rachat des terres des Européens.

L'essor économique suscité par la guerre de libération permit à une strate de marchands de s'enrichir et de placer leurs bénéfices en biens immobiliers et ce, d'autant plus heureusement, que nombre d'Européens, prévoyant l'indépendance de l'Algérie, liquidaient leurs biens.» F. Bénatia, 1980, p. 94.

-la néo-bourgeoisie qui, issue de la Révolution, serait plutôt alliée à la bureaucratie d'Etat, mais serait en passe de devenir un dangereux concurrent en s'autonomisant. Elle tend à s'identifier aux modèles de production et d'accumulation jusque-là défendus par l'administration de l'Etat : la bourgeoisie moderniste et l'administration de l'Etat jouent sur le même terrain, celui de la production industrielle et s'en disputent les «profits» et les fins (éthiques) de l'accumulation.

«Au moment de l'indépendance, tous ceux qui possédaient un diplôme furent happés par la fonction publique et obtinrent des postes de responsabilité. Issus le plus souvent des couches moyennes, le temps aidant, ils consolidèrent leurs positions et affermirent leurs réseaux de relations, leur pouvoir de décision en se transformant en technocrates et en constituant une bourgeoisie administrative.

La création de l'ENA (Ecole Nationale d'Administration) facilite le choix des futures élites recrutées principalement parmi les enfants de cadres actuels de l'Algérie indépendante, originaires des grandes et petites villes d'Algérie.

Les hauts fonctionnaires, issus des classes moyennes, ont facilement acquis la manière de vivre et le standing de bourgeois européens, en l'espace d'une dizaine d'années ils tendent à oublier leur milieu d'origine pour imiter la haute bourgeoisie.» *ibid.*, p. 75.

Par moderniste, il est entendu que les individus de ce groupe s'identifient aux modèles occidentaux de comportement et notamment à ceux de l'ancienne puissance coloniale :

«Elle [la bourgeoisie] imita les habitudes de la bourgeoisie européenne, particulièrement les habitudes de consommation et l'indépendance une fois acquise, elle ne les perdit point.» *ibid.*, p. 75.

2.2.2. répartition des espaces urbains

La médina quand il y en a une ainsi que les quartiers traditionnels se vident de leur population aisée (bourgeoisie traditionnelle). Le phénomène est déjà perceptible dès le début de la guerre de libération, quand une fraction des colons commence à vendre ses biens. Cette population aisée brigue les quartiers abandonnés par les plus riches colons : les lotissements de villas, les grands appartements des centre-villes ou les immeubles de standing de l'après seconde guerre mondiale, les quartiers chics, etc. La bourgeoisie traditionnelle possédant déjà des logements dans les quartiers traditionnels ou dans les médinas, voire déjà dans les quartiers européens, est en position de force pour négocier les «clefs» des nombreux biens-vacants dont les habitants ne sont pas en état de rembourser les arriérés de loyers.

La lutte sera âpre avec les militaires, les agents de l'Etat et l'Etat lui-même qui visent tous les mêmes quartiers. A cette restriction près, qu'il ne sera pas nécessaire aux représentants de cette bourgeoisie d'user de violence, ayant, le cas échéant, les moyens de proposer un relogement à faible loyer pour enlever le «marché».

«Il va de soi que ces zones résidentielles conçues et construites pour les tenants d'un système (capitaliste) et d'une minorité (européenne) se sont édifiées dans des endroits abrités et éloignés des bruits de la ville. Les maisons sont espacées et possèdent un parc ou jardin assez grand pour que chaque famille puisse être à l'aise. En somme, il semble que la propriété du sol ou sa jouissance soit le reflet de la subordination de l'espace à l'argent ou au pouvoir effectif de décision.

La rareté de l'espace dans ces zones donne libre cours à une série de pratiques (spéculation forcenée[1], attributions ou expulsions, terrains vacants annexés purement et simplement —cela semble facile pour certains : il suffit de clôturer l'endroit souhaité.» F. Bénatia, 1980, (à propos d'Alger). p. 107.

Les populations issues de l'exode rural, mais installées depuis une ou deux générations dans les faubourgs indigènes (ou quartiers traditionnels) ainsi que dans les médinas —les petits commerçants et les salariés qui forment l'essentiel des couches moyennes dans l'immédiate après-indépendance— se déplacent vers les quartiers populaires européens où :

«[...] les conditions sociales et la vie de ces quartiers petits blancs se rapprochent assez de celles des quartiers populaires à majorité musulmane.» (*ibid.*, p. 104).

Cependant, ce serait cette population qui, respectant les mots d'ordre du FLN, aurait le moins bougé durant cette période (*ibid.*, p. 110 et p. 206).

Les faubourgs désertés et les médinas sont alors occupés à nouveau, en partie par les populations délogées des biens-vacants entre 1962 et 1970 environ, pour partie par les populations des bidonvilles ou des quartiers précaires de la colonisation et enfin, par les nouveaux migrants attirés par le développement industriel des grandes agglomérations. Une fois ces quartiers saturés, ces populations se regroupent à nouveau dans les bidonvilles et les quartiers illicites de l'après-indépendance.

Ce schéma extrêmement simplificateur et qui ne saurait rendre compte, ni de la richesse des itinéraires individuels et familiaux, ni de la complexité de la situation qui prévalait dans les vingt premières années de l'indépendance, illustre seulement l'ampleur du mouvement de renouvellement de la population urbaine algérienne. Outre le croît démographique et l'exode rural, les quartiers perdent tour à tour leur population et en accueillent une autre ; ils deviennent tous une sorte de «lieu d'accueil», de «lieu disponible» agrégé dans la ville. La pression des conditions de vie et d'habitat des populations algériennes pendant la colonisation va d'abord déterminer l'appropriation libre des espaces ainsi rendus et, seulement dans un second temps, les signes que ces espaces proposent, seront réappropriés eux aussi et serviront à démarquer socialement les territoires urbains. Les espaces vidés de leur population reprendront du sens, un autre sens, avec l'arrivée d'une nouvelle, d'une autre population.

Désormais, les quartiers traditionnels renvoient aux temps anciens de la pauvreté et de l'aliénation à la puissance coloniale, aux temps de l'oppression, de la soumission et de la promiscuité, aux gourbis, à la ville de terre. La ville européenne en appelle à la liberté reconquise, au pouvoir retrouvé, à la maîtrise nouvelle du destin ; mais elle figure aussi les signes du développement à atteindre, du seuil à conquérir puis à dépasser. Une autre hiérarchie des espaces urbains naît des cendres encore chaudes de la précédente, qu'elle ne reconduit pourtant pas malgré les apparentes homologies.

1- «L'Administration de la wilaya (SDH) a d'abord limité, puis interdit les transactions devant l'ampleur des opérations et devan certaines réactions de l'opinion publique.» *Ibid.*, note p. 122.

2.2.3. *l'urbanisation et la question de l'«intégration»*

F. Bénatia, partant de l'histoire contemporaine d'Alger, définit par *niveau de citadinité* ou *degré de citadinité,* l'expérience de la ville accumulée par les différentes catégories de population urbaine qu'il observe. A partir d'une opposition entre citadins de vieille souche et néo-citadins (ruraux fraîchement installés dont l'histoire urbaine ne remonte pas plus avant une génération), il construit une sorte d'échelle qualitative mesurant le degré d'*intégration à la ville,* à la *vie citadine.* Il apprécie de la sorte, l'adéquation entre l'espace disponible, les manières d'en user correctement et les pratiques d'occupation dans leurs effets sur le patrimoine urbain. La ville est *agrégat* tant que précisément, l'*intégration* des populations nouvellement installées —d'origine rurale ou autre— n'est pas réalisée. L'*intégration* qualifie l'aptitude d'un individu ou d'un groupe d'individus à user convenablement de l'espace urbain mis à sa disposition. Elle est nécessaire à l'émergence de la cité, comme unité d'espace et mode de vie urbain. Dans la ville qui, à ses deux extrémités, se «ruralise» et se «modernise», se crée un différentiel d'intégration, contingent de l'histoire urbaine des populations urbanisées. Il y aurait une relation directe entre la disparité des revenus, la ségrégation sociale et l'intégration dans la *cité.* Cependant, le niveau de citadinité ne serait pas exclusivement lié à l'appartenance à un groupe social, mais à l'histoire urbaine de l'individu et de son groupe social d'origine.

La récupération des espaces à l'occasion des mouvements de migration intra-urbaine a généré des transformations importantes des typologies architecturales existantes (*cf.* chroniques VII § 2.). Cependant, si ces transformations sont manifestes, elles ne sont pas générales, entendu par là, qu'elles ne concernent qu'une fraction du patrimoine réapproprié :

> [à propos des quartiers résidentiels d'Alger], «[...] le paysage a quelque peu changé et a pris une allure austère avec la construction de hauts murs qui permet à chacun «d'être chez soi» et en sécurité. La multiplication des clôtures reflète le désir de se protéger des autres, de tourner le dos au monde de la rue et de se conformer ainsi à des traditions et à des structures mentales bien établies.» F. Bénatia, 1980, p. 107.

Ces transformations sont liées, de manière générale, à la sécurité —rehaussement et construction de murs de clôture—, aux conditions de surpeuplement des logements —addition de pièces (notamment dans les quartiers traditionnels et dans les quartiers d'habitat populaire européens)— et d'adaptation des espaces aux façons de vivre et d'habiter —fermeture des baies, clôture des balcons et loggias, murs d'enceinte des villas. Pourtant, ces transformations visibles des typologies dans l'espace urbain attestent de différences notables des modes d'appropriation à l'intérieur d'un même quartier et d'une même catégorie de population, d'un quartier à un autre.

> «D'un côté, il y a ce que l'on pourrait appeler l'occupation-consommation. On s'installe dans la ville comme sur de la vaine pâture. On prend sans rien donner, ou en restituant le moins possible. On utilise, quitte à user et à rendre inutilisable. D'un autre côté, il y a ce que l'on pourrait appeler l'occupation-aménagement. On s'installe, ou on se réinstalle dans la ville comme dans son propre bien. On prend la ville, mais on lui rend au moins autant qu'elle a donné. On utilise en entretenant et en reconstruisant. De fait, il y a des prises que l'on occupe seulement pour en profiter et d'autres que l'on occupe en les adoptant.» H. Sanson, a1972, p. 27.

Autrement dit, le renouvellement de la population urbaine par quartiers ne s'est pas traduit par une adaptation signifiée, généralisée et homogène de l'espace au mode de vie algérien longtemps nié, mais par des différences d'attitude au sein des différents groupes sociaux devant la possibilité offerte d'user de nouveaux espaces, de se les réapproprier. Le niveau de citadinité, avec les signes introduits par ces modifications, permet de mesurer l'écart entre les pratiques urbaines spécifiques dont est imprégné l'espace urbain déserté, et les pratiques des nouvelles populations occupantes.

Selon F. Bénatia, moins les transformations, du point de vue des typologies, mais aussi du point de vue de l'utilisation des espaces urbains, sont apparentes et plus l'intégration à la vie citadine est totale :

> «[...], suivant le quartier de résidence, l'habitation occupée, le changement social est rapide ou lent. L'appropriation de l'espace du logement se fait souvent à partir des représentations que chacun a reçu de son milieu originel. Au fil des ans, l'immigré, lorsqu'il a les moyens, essaie de s'intégrer à la société moderne. Déjà le fait d'avoir accepté d'habiter dans un environnement différent du sien jusqu'alors et dans un logement qui répondait très peu à ses habitudes, ne laissait-il pas prévoir une certaine faculté d'adaptation, un pas vers cette intégration à la fois tant désirée et tant décriée.
>
> Si nous nous en tenons aux chiffres, il semble que les Algérois mènent une vie très peu différente des citadins des grandes villes européennes en général et des villes du pourtour du Bassin méditerranéen en particulier.» F. Bénatia, 1980, pp. 110-111.

3. la ville, agrégat ou cité ?

En quelque sorte, le mouvement de migration intra-urbaine met la ville en situation d'être vécue comme une «structure d'accueil» qui serait, selon H. Sanson, la reconduction d'une sorte de singularité historique de l'Algérie dans le Maghreb :

> «La société algérienne devait porter en elle un art urbain d'habiter. Dans le passé, elle l'a rarement mis en œuvre. Ses envahisseurs successifs lui imposaient des villes dont elle était rejetée et qu'elle abandonnait quand elle les avait occupées et démystifiées. Au reste, la population de l'Algérie était essentiellement rurale : par culture sans doute et aussi par contrainte.» H. Sanson, a1972, p. 22.

Reconduisant une forme du modèle de développement urbain pensé par Ibn Khaldûn, la ville et ses espaces s'opposent comme des faits établis à des populations qui se trouvent en situation d'avoir à les utiliser —à les occuper plus exactement— mais à la production desquels elles n'ont pas ou peu participé :

> «A l'issue de notre étude, il est utile de poser quelques paramètres afin de clarifier le phénomène d'intégration citadine tel que nous l'avons analysé à Alger et tel qu'il pourrait éventuellement être observé dans d'autres villes du Maghreb :
> 1- le degré d'intégration citadine est proportionnel au niveau social, économique et culturel des individus et du groupe auquel il appartient ;
> 2- l'intégration citadine se fait sur un rythme lent qui se mesure en fonction des générations ;
> •par corollaire, l'intégration définitive dans la cité est peu probable en une seule génération ;
> 3- l'intégration se réalise par étapes et par centres d'intérêt :
> •à l'occasion d'alliances ;
> •à l'instauration de nouveaux voisinages, d'inter-relations sociales (cohabitation, festivités, pratiques religieuses et sociales) ;
> •à l'établissement de relations économiques dans un milieu professionnel commun et à la pratique d'habitudes nouvelles de consommation ;
> •à l'obtention de diplômes scolaires ou universitaires et à la pratique de loisirs culturels identiques ;
> •à la participation militante au sein d'un Parti, ainsi qu'à l'occupation d'un poste de responsabilité au sein de l'appareil d'Etat.» F. Bénatia, 1980, p. 321.

F. Benatia, à qui j'emprunte ici l'interrogation —ville «agrégat ou cité?»— (formulée à propos d'Alger), pose comme condition de l'existence de la cité, l'intégration des «diverses couches villageoises» immigrées en ville et plus généralement l'intégration de l'ensemble des couches de la société. Le fonctionnement des espaces urbains et l'existence d'une cité dépendent de l'homogénéisation des comportements des individus et des groupes d'individus dans la ville. L'intégration vise cette homogénéisation. Elle s'appuie sur des facteurs intégrateurs, l'habitat, la famille, l'industrialisation (ou intégration économique), la culture (intégration culturelle), la

scolarisation, l'armée et enfin l'engagement politique (l'appartenance à une organisation politique ou syndicale) :

> «Les comportements finiront par trouver un équilibre du fait même d'une certaine uniformité culturelle qui fera que l'Algérien, recevant une culture de base arabo-islamique, ne sera plus sujet aux chocs résultant du choix de telle ou telle culture : car, ne l'oublions pas, l'enseignement de l'arabe à l'époque de la colonisation était dispensé à des «Arabes» en tant que langue étrangère et il y a à peine un peu plus d'une dizaine d'années, les jeunes Algériens étaient dépaysés, «dénaturés», aliénés culturellement et astreints à refouler leur révolte... ce qui engendra dans certains cas une angoisse certaine. La délinquance juvénile pourrait donc s'expliquer en partie par le conflit culturel latent dans les esprits et une Révolution Culturelle associée à des méthodes appropriées pourrait éventuellement éviter cette dissociation de la personnalité.
>
> Le pouvoir, de par les mesures révolutionnaires : service national, volontariat, organisations de jeunes, a permis en partie de drainer vers lui nombre de jeunes grâce à l'émergence de certaines valeurs attachantes et nobles pour que ces jeunes abandonnent leurs fâcheuses tendances et remplacent celles-ci par un engagement au service du pays et de la nation toute entière.» *ibid.*, p. 159.

L'homogénéisation des comportements ne renvoit pas à un modèle précis. Elle se dessine plutôt par ses contours à la manière d'une ombre projetée, à travers ce qui est et qui ne devrait pas être, compte tenu des efforts consentis par la nation pour se libérer de la domination économique et culturelle coloniale, puis néo-coloniale et impérialiste.

> «A Alger, les marginaux constituent un danger du fait de leur vie difficile [...]. La non-intégration débouche sur une révolte des déshérités qui essaieront de renverser l'ordre établi par des revendications «anciennes» : droit au travail, droit au logement et ce, d'autant plus qu'ils sont à l'affût de la rumeur publique qui leur rappelle que nombre de «technocrates» mènent une vie très confortable. [...]. Plus cette intégration tardera, plus les risques de voir émerger des mouvements de contestation de l'ordre social seront grands.» *ibid.*, p. 155.

Le passé pré-colonial, en contrepoint, sert de référence et s'affirme, dans la réécriture de l'histoire depuis l'indépendance —objet explicite de la Révolution Culturelle—, comme le lieu de ressourcement de l'identité algérienne. Mais, «les modèles sociaux pré-coloniaux n'engendrent pas l'unité sociale recherchée» (J. Franchet, a1972, p. 40) ; assimilés aux archaïsmes des sociétés sous-développées, ils sont également rejetés :

> «Néanmoins, cette intégration reste liée jusqu'alors à la fidélité à une culture issue du terroir et qui tend à s'éloigner de celle du noyau citadin ancien. Sans modèles précis, les jeunes citadins restent tiraillés entre l'emprise parentale et un environnement à même de les amener à adapter et à créer de nouvelles normes de vie : «un degré élevé d'urbanité apparaît là où les habitants sont ouverts aux valeurs internationales et cosmopolites [...].
>
> Les villes semblent de moins en moins liées aujourd'hui à leur zone d'influence historique, pour s'intégrer progressivement dans un réseau de relations interurbaines à l'échelle mondiale.
>
> Les communications restent l'outil le plus efficace pour démolir les structures anciennes et amener le citadin de demain à ne rien avoir de commun avec le citadin d'aujourd'hui.» F. Bénatia, 1980, pp. 321-322.

Il s'agit d'apprendre à vivre en ville ; ce serait là, sans doute, toute l'originalité de la «question urbaine» en Algérie : il faut y apprendre à vivre l'espace, du logement à la rue, de la rue au logement. Cette question ne pourrait guère se poser autrement qu'en termes d'intégration, dans la mesure où l'espace urbain y semble toujours précéder les habitants.

> «Si l'on excepte les cinq villes du M'Zab qui constituent la limite du cas idéal, les villes algériennes sont, par l'origine de leur population, plus allogènes qu'indigènes : Alger est turque, Tlemcen andalouse ou hispano-morisqa et jamais leurs bourgeoisies ne réussiront à prendre le pouvoir dans les campagnes. Tout juste purent-elles s'allier avec celles-ci pour des négociations avec les tribus.» B. Etienne, a1972, p. 34.

Les choix de développement par la suite ne font que reconduire cette vision, en impliquant la production d'un espace essentiellement exogène, attendu que cet espace ne l'est pas non plus puisque, d'une certaine manière, il est une nécessité du développement, du progrès —ces espaces ne sauraient être produits autrement que selon les logiques du développement.

«On assiste [...] à ce fait que la ville n'est plus le lieu où s'articulent des actions de nature politique, économique, sociale etc., mais un lieu qui se prête ou non par ses propriétés à une action, et suggère par son organisation les actions acceptables (site, accessibilité, système foncier, etc.)» R. Sidi Boumédine, 1979, p. 179 (à propos de la méthode d'élaboration des PUD —ETAU, 1969, Doc. U3).

L'intégration à la vie citadine participerait plus généralement à l'intégration à une nouvelle société, moderne et industrielle, impliquant la naissance de nouveaux comportements, de nouvelles attitudes, l'acquisition de nouveaux modèles. En ce sens, l'intégration telle que F. Bénatia s'en fait le porte-parole, serait un opérateur essentiel dans la planification algérienne et tout particulièrement dans la planification urbaine.

3.1. fragments d'images de la cité

L'expérience urbaine, dans le discours officiel algérien et dans le discours autorisé en Algérie, livre une série d'images qui oscillent entre attraction / répulsion / fascination, suspicion / innovation, modernité / acculturation, livrées le plus souvent en regard de la campagne, du monde rural à la fois associé au développement et opposé à la modernité du projet de développement. Bruno Etienne (a1972) ou J. Leca (a1980) évoquent des formes de pensée néo-khaldûnienne (*cf. supra*, notes 40 p. 356 et *infra*, notes 59 p. 524) pour qualifier ce discours, pour désigner les continuités et les ruptures dans la perception politique contemporaine de la ville algérienne :

«[...], ils [les agents de la classe dirigeante algérienne] vont reproduire les angoisses du système colonial et des bourgeois précoloniaux qui craignaient toujours le bled, et par là même entretenir, voire reproduire, la problématique khaldûnienne de l'opposition ville-campagne. [...] certains dirigeants maghrébins perçoivent l'exode rural comme un danger, reproduisant ainsi (inconsciemment ?) certains archétypes classiques de la hantise des urbains et des citadins pour les bédouins nomades, ces destructeurs décrits par Ibn Khaldûn et toute l'opposition entre badawi et hâdari.» B. Etienne, 1972, pp. 34-35.

3.1.1. premier fragment, l'illégitimité de la ville

«Bien que le colonialisme ait pu imposer sa domination aux villes par les moyens que vous connaissez, il n'est pas parvenu à dominer complètement la campagne qui n'a cessé d'être une forteresse invulnérable de la personnalité algérienne.» H. Boumediène, Président de la République Démocratique et Populaire Algérienne, 1973, (discours rapporté par J. Leca, a1980).

Lieu du pouvoir colonial, la ville est d'autant plus suspecte que l'adhésion des citadins à la lutte pour l'indépendance est généralement considérée comme tardive et quelque peu opportuniste. C'est la «paysannerie» qui, première victime de la colonisation, s'est révoltée. C'est encore la «paysannerie» qui, portant le flambeau de la Révolution algérienne, a su se préserver de l'acculturation coloniale :

«Il est évident qu'une certaine «culture» équivoque assez vulgarisée, liée à tout un ensemble de faits et gestes et de réflexes mentaux relevant de l'ambiance insidieuse des genres de vie et de pensée conséquents à une domination française petite-bourgeoise séculaire, continue d'imprégner les comportements sociaux dans le milieu urbain. [...]. En bref, cette imprégnation diffuse qui était due à certains phénomènes sociologiques inhérents à une domination colonialiste à base de peuplement étranger et qui se situait très souvent en dehors de l'exercice de la langue de l'ancien colonisateur, a agi à peu près sur tout le monde, notamment dans les villes, et notre culture nationale, quel que soit son mode d'expression, se ressent encore de ses effets dont la caractéristique majeure reste l'esprit bourgeois sous toutes ses formes.» FLN, 1976, pp. 64-65.

Le pouvoir révolutionnaire qui l'habite pourtant, ne contribue pas à légitimer la ville. Son contact reste pernicieux. Elle est une sollicitation permanente aux attraits de la culture «extra-territoriale», une dégénérescence possible de l'élite militante (et de l'ensemble de la population urbaine) placée loin des sources vives de la «personnalité algérienne».

3.1.2. deuxième fragment, la ville de la conquête industrielle

La ville, l'«armature urbaine», forment les points d'appui de la politique d'industrialisation et la trame concrète des efforts de développement considéré, ce dernier, comme l'une des conditions *sine qua non* de l'émergence de la société algérienne moderne. L'industrialisation, comme pierre angulaire du développement économique algérien, est d'abord un fait urbain.

Dans ce fragment, participe la double idée de rénovation de la société algérienne et d'«innovation politique» (J. Leca, 1980). La reconstruction de la société algérienne qui se veut en rupture avec l'époque coloniale, se défend d'être un retour à l'état de la société pré-coloniale. L'innovation politique tient à l'émergence d'une société socialiste démocratique qui, en appui sur la «personnalité algérienne», définit une culture et un «style de vie» (FLN, 1976) nouveaux, conduits comme un *dépassement* dont la ville industrielle est le creuset :

> «Bien plus, elle [la Révolution Industrielle] provoque des changements profonds dans les mentalités des cadres, des ouvriers, des paysans et du peuple tout entier, par l'élévation générale du niveau scientifique et technologique qu'elle entraîne, par l'ouverture sur des modes d'action et d'organisation modernes qu'elle implique.
>
> Aussi, la Révolution Industrielle exige-t-elle d'implanter des activités industrielles dans toutes les régions du pays, afin que ces régions puissent bénéficier des transformations profondes que le système de production industrielle crée dans la société. La décentralisation fait, en effet, entrer l'ensemble du peuple et, en particulier, les ruraux, dans un mode de production industrielle qui modifie radicalement la physionomie du territoire en faisant entrer toutes les zones du pays dans l'ère de la civilisation industrielle.» FLN, 1976, pp. 79-80.

La «paysannerie», force première de la Révolution algérienne (Congrès de la Soumam, 1956), vient en second plan des «forces sociales de la Révolution» au profit des «travailleurs» (Charte Nationale, 1976). La civilisation attendue est urbaine, industrielle et socialiste. Sa qualité se mesure à sa force et à sa puissance, à son degré de performance dans les rapports entre les différentes nations de la planète.

3.1.3. troisième fragment, la ville intégratrice

> «La solution de l'exode rural réside dans un ensemble d'actions multiformes qui permettront d'arrêter le départ des meilleurs travailleurs de l'agriculture vers d'autres secteurs, par des mesures prévoyant une politique juste et efficace des revenus susceptibles de favoriser un attachement plus grand à la terre et au métier agricole. Cette politique des revenus reposera avant tout sur la nécessité de faire rattraper par les campagnes le niveau de vie existant dans les villes.» FLN, 1976, p. 77.

La ville industrielle, creuset du développement, prend le pas :

> «La Révolution Industrielle [...] est un facteur décisif du développement économique, social et culturel du pays.» *ibid.*, p. 80.

Les «masses paysannes» qui portent la tradition, ne peuvent pas assumer le procès de modernisation de la société algérienne :

> «Par-delà les bouleversements de structure et d'organisation, c'est l'homme de la campagne que la Révolution Agraire veut changer ; c'est la socialisation de l'agriculture qu'elle vise.
>
> Elle n'avancerait pas si elle ne parvenait à modifier la mentalité du paysan et à détruire chez lui toutes les structures archaïques de pensée, d'action, de vision du monde. La Révolution Agraire, instrument de transformation sociale, est ainsi inséparable de la Révolution Culturelle dans le domaine du changement des esprits, des habitudes de vie et des rapports sociaux. Chacune de ces actions concerne des modalités à la fois techniques, économiques, politiques, sociales, tant il est vrai que le paysan d'abord, et le monde rural, ensuite, émergeant tous deux d'une ère anachronique, éprouvent le plus vif besoin d'une restructuration globale de l'homme et du milieu.» *ibid.*, p. 77.

Emergeant d'une ère anachronique, le monde rural doit être intégré au processus de développement —économique, social et culturel— dont la ville devient l'étalon. L'image de la ville s'inverse. La modernité vient de la ville ; l'innovation politique est d'abord urbaine et c'est par elle que se diffusent les nouvelles pensées, les nouvelles rationalités techniques, les nouvelles normes —tant sur le plan de l'organisation du travail que sur le plan de l'habitat—, les nouvelles façons de vivre, de dépenser, de satisfaire ses besoins. Le Plan des mille villages socialistes, pour regrouper les populations rurales, porte la ville à la campagne, se fait condition spatiale de l'émancipation des populations rurales :

> «Pivots de l'œuvre de régénération de la vie rurale, pôles d'attribution, à ce titre, des populations dispersées avoisinantes, ces nouvelles structures d'habitat permettront de rétablir les rapports d'équilibre véritable entre les modes de vie des habitants de nos villes et de nos campagnes.» RADP-MHC, 1977, «Note de présentation relative à l'habitat», p. 172.

La ville se présente comme le modèle de la modernité (ou de la civilisation, selon J. Leca) qui se légitime seulement, dans la mesure où elle reste au service de l'émancipation de la campagne, quand elle participe par le processus d'industrialisation dont elle est le lieu privilégié, à la résorption des disparités régionales. L'unité de l'armature urbaine se fait unité du territoire national, confondue dans l'effort d'homogénéisation des effets du développement, à la répartition égalitaire de la manne industrielle :

> «[...] l'intégration de l'habitat dans chaque centre d'activité à créer et dans chaque zone d'extension d'une agglomération, est un des principes directeurs de nos actions.
>
> Il importe d'éviter la dégradation de la qualité de la vie urbaine sur les plans personnel, social et culturel que ne manque pas de provoquer l'inadaptation du niveau d'équipement par rapport à la densité en logements.
>
> La notion de cités-dortoirs séparées, distantes et comme coupées des centres d'activités professionnelles est rejetée formellement et pas seulement en raison des inconvénients matériels et pratiques évidents, liés à l'accroissement des flux des transports ou au problème de l'alimentation ou de la fatigue des travailleurs. Notre but est, tout au contraire, de susciter la création d'ensembles agglomérés homogènes à activités équilibrées : ensembles organiques animés d'une vie propre où chacun puisse associer activités professionnelles et activités sociales, sans ségrégation ni divorce entre les unes et les autres.» *ibid.*, pp. 172-173.

3.1.4. quatrième, cinquième et sixième fragments, la mégalopole et la ville de tous les dangers

La ville de la civilisation future n'est pas sans danger ; elle menace les équilibres de la communauté, elle précipite les membres de la communauté hors de sa bienveillante protection :

> «[...]. La désintégration de la famille dite patriarcale et l'urbanisation rapide ont permis une plus grande indépendance et un relâchement des liens [...].
>
> Des raisons historiques que nous connaissons bien : déracinement, exode rural, chômage, bidonville, scolarisation insuffisante pour ne pas dire nulle pour les indigènes, lutte de libération nationale, exécutions sommaires etc., n'ont fait que précipiter et multiplier le nombre d'enfants sans familles, les fils de *chouada*, les séparations, etc. [...].
>
> Alger ou du moins certains quartiers d'Alger sont aux mains des jeunes —de moins de 20 ans— qui font la loi en pleine rue et en plein jour (match de football dans les rues très fréquentées, destruction de biens publics (PTT), etc.) au grand «dam» des chefs de familles qui peu à peu reculent et démissionnent devant l'audace, le nombre et le non-respect des règlements les plus élémentaires. Compte tenu de cette situation, les pouvoirs publics ont monté des opérations énergiques dites : «Cireurs, prostituées, vagabonds, mendiants, vendeurs à la sauvette». [...].
>
> La transformation des structures mentales [...] liées à la famille traditionnelle permettent déjà de déceler l'émergence de certaines «pratiques» qui s'opposent à la coutume et à des valeurs préétablies. [...]. Le drame s'accentue pour la jeune fille qui reste angoissée et qui ressent encore plus profondément la cassure entre ces deux systèmes de pensée. Grâce aux progrès de la scolarisation depuis l'indépendance, à l'entrée de la femme dans le monde du travail, à la législation en vigueur [...] et surtout aux nouveaux rapports qui s'établissent —du moins dans les villes— entre l'homme et la femme, celle-ci n'accepte plus la minimisation de son

rôle et c'est souvent la fuite du domicile familial [...]. Et loin de la «protection» du groupe domestique certaines d'entre elles séduites par la facilité, le luxe se laissent aller à des activités douteuses et parfois vont jusqu'à se prostituer. [...] Actuellement le rôle de la famille s'amenuise à mesure que l'instruction des adolescents augmente bien que nombreux et nombreuses sont ceux qui acceptent malgré leur niveau d'instruction certains tabous. [...]. F. Bénatia, 1980, pp. 155-158.

La fin des relations communautaires renvoie à l'autonomie de l'individu désormais «libre» d'arbitrer ses relations au sein de la société. L'expérience de la liberté individuelle renvoie tout à la fois, à la fin de la communauté et à l'expérience de la modernité vue dans l'ombre de son cortège d'aliénation propre à l'expérience urbaine de l'occident. L'expérience de la modernité renvoie alors à la mégalopole américaine, aux grandes villes européennes et à leur cortège de faits divers quotidiens, aux risques encourus de perdition, de dépravation et d'immoralité :

«L'acculturation, l'impuissance relative où se trouve l'enseignement moral de l'école, la dissociation familiale, ont fait que les valeurs morales en usage dans un passé récent se sont désintégrées. [...].

Et nous assistons à l'aberration suivante de jeunes appartenant à un pays en voie de développement qui suivent l'exemple de modèles appartenant à une société de consommation et qui vont commettre des délits pour assouvir leurs «besoins» qui sont à quelques différences près des besoins de jeunes appartenant à une société de consommation.

Heureusement pour notre pays, la nature des crimes et délits n'atteint pas l'importance de ceux des pays industrialisés. Certaines tares n'ont point atteint nos côtes : consommation de drogues, gang à moto, gang des lâches, crimes sadiques. [...].

L'égoïsme, l'agressivité sont souvent à l'origine des différents comportements criminels, ils entraînent à des tendances ou des impulsions à la fraude, au vol, aux perversions sexuelles, à la désobéissance, à la révolte.» *ibid.*, pp. 158-159.

Ce quatrième fragment qui rend compte de la «cité misérable de la zone» (C. de Silguy, 1989, p. 57) joue sur deux autres fragments qui renvoient l'un à l'autre : la ruralisation de la ville et l'éclatement de la cohésion sociale (ou son envers, l'intégration). La ville suscite l'espoir de l'emploi, d'une vie plus facile ; ce faisant, au regard du paysan, elle devient «une bonne pâture», où il convient «non plus de camper mais de s'installer» (H. Sanson, a1972, p. 25) ; installation d'autant plus légitime (surtout dans l'immédiate après-indépendance) que le paysan dévalorisé, devenu l'égal de l'ancien maître après l'avoir vaincu, revendique le transfert du pouvoir à son avantage (*ibid.*, p. 25).

Mais industrielle, la ville concurrence la campagne : ses besoins en main-d'œuvre, elle ne peut les satisfaire dans son enceinte (notamment les villes des Hauts-Plateaux). Procurant des emplois stables, plus valorisants, largement libérés des intempéries et des conjonctures climatiques, offrant des revenus plus élevés, elle devient en tout point nettement attractive. L'exode rural, nécessaire au développement industriel, menace aussi la ville.

La paysannerie, «flambeau de la Révolution algérienne», stationnée aux abords des villes, devient désormais un fléau social. L'accroissement démographique (rarement dénoncé) et l'exode rural (toujours dénoncé) jouent ensemble pour saturer la ville qui, désormais, croît anarchiquement à sa périphérie et implose en son centre. Les phénomènes de *ruralisation*, de *bidonvillisation* et de *clochardisation* que cherche à expliquer Abdelmalek Sayad (a1980), sont les signes irréfutables du sous-développement ; des signes de la survivance de modes de vie archaïques qui s'opposent au modernisme des cités de l'Etat et à l'organisation planifiée de l'espace urbain.

«La Révolution dans les esprits est inséparable de la Révolution dans les structures politiques, économiques et sociales. La société socialiste est guidée par une éthique qui doit se traduire par le respect d'un ensemble de normes dans le travail et la manière de vivre et d'agir : vigilance et défense constante des principes et acquis de la Révolution, protection du patrimoine national, primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers, conscience professionnelle et lutte contre les insuffisances, les gaspillages, le

vandalisme et les abus ; élimination de l'esprit de lucre et de l'amour du luxe ; souci de se perfectionner, civisme éclairé, sens de la discipline collective. En plus de cette mission multiple qu'elle doit accomplir, la Révolution Culturelle s'appliquera à résorber les maux sociaux qui entachent le bon renom d'un pays et portent atteinte à la sécurité du citoyen, à la morale islamique et à l'éthique socialiste, tels que la délinquance adulte et juvénile, la prostitution, l'alcoolisme et la mendicité.

Pour que les mentalités rétrogrades et les comportements négatifs ou antisociaux disparaissent à jamais, il faut qu'un effort incessant de persuasion, étayé par une justice ferme et des sanctions adéquates, vienne renforcer l'impact que la Révolution Culturelle aura laissé dans les esprits.

Cet effort sera mené d'une manière organisée par le Parti, les administrations, les collectivités locales et régionales, les organisations de masse, les institutions éducatives, les entreprises socialistes.» FLN, 1976, p. 71 —*cf. supra*, chroniques III, § 4.2.

Dans ce temps où la ville algérienne se modernise, émergent, aux deux opposés de la Révolution, une bourgeoisie aux pratiques anti-sociales et un sous-prolétariat formant une classe dangereuse de déshérités qui, pour subsister, n'a guère d'autres choix que les pratiques délinquantes. L'enrichissement rapide, le commerce illicite, l'immoralité, l'égoïsme, le vol, la prostitution, la constitution de bandes de voyous, le crime, la dissolution des mœurs, avec la modernité, deviennent les figures emblématiques de la cité moderne, comme un mal irréparable et cependant, nécessaire à la transformation des mentalités.

3.1.5. autre fragment, la ville arabo-musulmane, la ville florissante

Fragment de fragments, apparaît çà et là dans le discours désespéré des citadins de vieille souche *(hâdar)*, l'image d'une ville dans l'histoire. Ces discours intéressent la ville historique algérienne, berbère et arabe, fécondée par les apports arabo-andalous et turcs, traces d'une civilisation florissante où s'enracine l'idée d'une civilisation urbaine au Maghreb et surtout en Algérie pour laquelle cette dimension est traditionnellement niée :

«Le Maghreb appartenait aux Berbères plusieurs milliers d'années avant l'Islam. Leur civilisation était entièrement bédouine. Ils n'avaient aucune culture sédentaire, du moins depuis assez longtemps pour atteindre quelque degré de perfectionnement. Les Francs ou les Arabes qui régnèrent sur eux n'eurent pas assez de temps pour y enraciner leur propre culture. Ils continuèrent donc à vivre comme des Bédouins. [...].

D'autre part, les Berbères étaient tous unis par l'esprit de corps et les liens de sang, qui sont les legs du bédouinisme. Les villes sont le résultat du goût pour la sécurité et le calme. Ce qui rend leurs habitants dépendants de leurs milices. C'est pourquoi les Bédouins n'aiment pas se sédentariser, à moins d'y être poussés par le luxe et la richesse, ce qui est rarement le cas. En fait, la population d'Ifrîqîyya et du Maghreb est en majorité bédouine. Elle vit sous la tente, se déplace à dos de chameau, ou s'installe sur les montagnes.» Ibn Khaldûn, 1402, pp. 740-741.

Contrepoint à une histoire rurale de l'Algérie, cette image dessine les contours d'une alternative à la modernité proposée par l'Etat, celle de la ville socialement réunifiée à travers les pratiques licites et un code moral respectueux de l'éthique islamique qui fonde, dans l'unité typo-morphologique des espaces, la cohésion sociale.

Ces discours sur la ville des origines, d'abord tenus dans l'étroit cénacle de l'administration des monuments historiques, longtemps dominé par les étrangers, se répandent dans les classes sociales aisées et parmi les intellectuels, qui trouvent là —c'est une hypothèse— une légitimité historique et politique : la ville immémoriale donnerait du sens au présent. Devenue histoire, c'est l'histoire du sens donné au développement de la société algérienne contemporaine, que la ville, aujourd'hui, réfléchirait.

3.2. *'arâbi, hâdar*[1], digression autour de Tlemcen

Ancienne Tilimsen —du berbère *tilmas* (sources)—, devenue ensuite ville de garnison romaine, Pomaria, la ville sur le site actuel est fondée au XI^{ème} siècle par les Almoravides. Tlemcen sera capitale du Maghreb central du XIII^{ème} au XVI^{ème} siècle sous les dynasties Zianides et Mérinides. La tradition urbaine à Tlemcen est séculaire.

L'économie de Tlemcen a longtemps résisté au déclin de l'axe commercial reliant par la Méditerranée, l'Afrique à l'Europe, axe qu'elle contrôlait par le maintien d'importantes activités manufacturières (filatures-tanneries) et commerçantes. Ces activités ont favorisé la constitution d'une classe de capitalistes *(mutamawwil)*. Il semble, à suivre les indications de Ibn Khaldûn (1402), que cette classe de marchands et d'entrepreneurs asseyait son pouvoir sur la propriété foncière. Les investissements fonciers portaient alors sur la propriété d'immeubles urbains qui assuraient par la spéculation de substantiels profits (p. 758) et sur la propriété de domaines ruraux autour de la ville. Ces derniers représentaient, semble-t-il, un investissement nettement moins spéculatif :

> «Les anciens, dans les villes, prétendent que l'acquisition des propriétés et des fermes est surtout une assurance sur l'avenir des orphelins sans ressources qu'on pourrait laisser après soi» *ibid.*, p. 759.

Ainsi se serait perpétuée une classe bourgeoise citadine manufacturière et surtout commerçante, puissante, alliée à la bourgeoisie féodale par ses possessions foncières, qui aurait eu les moyens de se préserver pendant la période coloniale. Très tôt, à Tlemcen, cette bourgeoisie a été en mesure de recycler ses capitaux dans l'économie coloniale. Dépassant largement le territoire de Tlemcen, elle investit à Oran ou à Sidi Bel Abbès. Depuis l'indépendance, souvent en conflit avec les options socialistes de l'Etat, elle partage l'activité commerçante et industrielle du «secteur privé» non sans de virulentes oppositions avec ceux des *'arâbi* qu'elle qualifie de «nouveaux riches» et auxquels elle reproche la gloire bruyante qui parsème la ville des signes infamants de l'arrivisme et du «mauvais goût».

Les Tlemcéniens de souche sont jaloux de leurs origines citadines : être citadin *(hâdar)* ne s'acquiert pas du seul fait de naissance dans la ville, ni même par une longue pratique de la ville. Etre citadin *(hâdar)*, c'est pouvoir justifier d'une généalogie sans faille et sans tache et d'un rattachement connu et reconnu à une origine noble et prestigieuse : c'est appartenir à la lignée d'un fondateur, d'un illustre ancêtre andalou ou turc, c'est appartenir à un «clan», à une «maison» — *'asabiyya* (*cf. infra*, notes 59 p. 524 et 60 p. 527) :

> «Une «maison» (princière) a sa noblesse originelle, qui lui vient de l'esprit de clan et de qualités personnelles. Plus tard, ses membres, en se sédentarisant, perdent esprit de clan et de noblesse et se mélangent avec le vulgaire. Ils en gardent comme une idée fixe *(waswâs)* de leur ancien prestige, qui les fait se considérer comme appartenant aux plus nobles «maisons». Ils en sont bien loin, pourtant faute d'avoir maintenu leur esprit de clan. Ces obsessions sont celles de bien des citadins, originaires de «maisons» arabes ou non. » Ibn Khaldûn, 1402, p. 267.

L'opposition *hâdari/'arâbi* (citadin-urbain/«pèquenot»-paysan) reste très vivace. Les citadins de vieille souche vivent les nouveaux quartiers de Tlemcen et leur «populace» comme autant d'intrusions, d'enclaves rurales dont les habitants sont des envahisseurs indignes :

1- *a'râbi* (plur. *a'râb*), traduit par Vincent Monteil dans la *Muqaddima* de Ibn Khaldûn, par nomade, mais qui, dans le dialecte tlemcénien, est plus proche de «pèquenot», en opposition avec les *hâdar* (sing. *hâdari*), les citadins.

» — ... on n'arrive plus à faire son marché ... le surplus des appartements est dans la rue ... c'est infernal ... ils traînent et ils ne respectent rien ...» [1]

Le surplus se déverse dans la rue, sans éducation, il occupe les rues de la ville, il l'envahit sur le mode vulgaire.

L'implantation de la zone industrielle en 1974 ne porte pas un coup fatal à l'industrie traditionnelle, mais elle bouleverse les données économiques et sociales locales. Les deux grandes unités Sonelec (Complexe de matériel téléphonique)[2] et Sonitex (Complexe de soie naturelle, de la rayonne et de fibres artificielles)[3] qui emploient plus de 5 000 salariés perturbent le marché de l'emploi. Les difficultés de la ville à fournir directement toute la main-d'œuvre nécessaire, rendent la ville attractive ; d'autant plus attractive, que ces usines, pour se fournir en main-d'œuvre, sont obligées d'organiser le ramassage de leurs employés[4].

Le double mouvement de la croissance démographique et des migrations rurales qui justifient l'implantation de la zone industrielle —ou à laquelle elles participent selon le point de vue— se répercute immédiatement sur la croissance de la ville. Les phénomènes déjà perceptibles pendant les trois dernières décennies de la colonisation, la densification de la médina et le développement de zones d'habitat précaire à la périphérie (notamment le quartier de Boudghène) s'amplifient à partir de 1975. Les biens-vacants n'absorbent plus la population et la crise du logement, malgré un relatif desserrement entre 1962 et 1970 (SOTRAWIT, 1978, *Rapport PUD, Phase IV*, p. 47), est désormais évidente ; les résultats du RGPH de 1977 la rendent incontournable. La modification et l'accroissement de la population de la médina, le développement de l'habitat illicite, la réalisation des programmes d'équipements et d'habitat sous la forme d'opérations de prestige, de grands-ensembles et de lotissements, changent irrémédiablement l'aspect de la ville. Insérée dans le «maillage urbain» national, Tlemcen n'est plus qu'un maillon dont le destin dépend des dotations budgétaires des programmes nationaux, c'est-à-dire d'Alger. Les citadins de vieille souche ne maîtrisent plus depuis bien longtemps les transformations de la ville. Il leur reste à défendre un patrimoine (*cf. supra*, notes 40 p. 356 et notes 41 p. 356) très précarisé.

Tlemcen, du point de vue des *hâdar*, est vécue sur le mode d'un «immense bricolage» où se superpose, s'oppose et se surimpose une multiplicité d'espaces en strates successives, traces d'une histoire intraitable. Les vestiges de la médina sont là pour témoigner simultanément de la pauvreté et de la misère, de l'époque florissante du passé glorieux, du déclin et de la domination ottomane. La médina survit, désertée par les *hâdar*, éventrée par le colonisateur français, abandonnée par la modernité des planificateurs. La ville coloniale, reconduite dans ses fonctions centrales administratives et résidentielles, trouve à se prolonger dans les quartiers de lotissements

1- entendu au cours d'une longue discussion dans une grande famille tlemcénienne à propos de l'évolution actuelle de la ville ; nou étions installés à deviser dans l'une des dix sept pièces de la villa.

2- capacité de production : 80 000 lignes en système électronique CROSSBAR, 20 000 lignes en système semi-électroniqu METACONTA, 140 000 postes téléphoniques et d'intercommunications. «Cette usine, unique en Algérie et qui sera l'une des plu perfectionnée du bassin méditerranéen emploiera 2 832 techniciens et cadres.», DPAT, 1980, *Monographie de la Wilaya d Tlemcen*, p. 252.

3- Capacité de production : 15 millions de ml de rayonne, 15 millions de ml de fibres synthétiques, 1 million de ml de soie naturelle sources, *ibid.*, p. 252.

4- «60% seulement des emplois sont occupés par les habitants de Tlemcen», M. Al Dbiyat, JY. Toussaint, 1987.

et de grands-ensembles de l'urbanisation planifiée contrariée en permanence par le développement parallèle des «quartiers spontanés» ou illicites qui renvoient à nouveau à la médina. La multiplicité des strates d'espace et des signes, à la fois obscurcit la lecture de la ville et rend éclatante l'inégalité des situations ; d'un côté, la misère et de l'autre, l'étalage du luxe dans les nouvelles cités bourgeoises —le lotissement de Birouana célèbre pour le coût de ses villas est aussi appelé «village socialiste» par la population (*cf. supra, fig.* 32 p. 292 et 33 p. 293). Non que les *hâdar* aient été moins prompts que les autres à occuper les villas abandonnées par les Européens ou à s'en construire d'aussi vastes et luxueuses que les «nouveaux riches», mais l'ostentation ne signe pas le *prestige ;* l'or, la pierre et l'automobile de luxe exhibés ne montrent que la richesse accumulée, mais tous ces signes ne sauraient montrer le *mérite* de l'avoir acquise. L'ostentation suscite l'envie, elle renvoie à la misère qui ne peut plus se *cacher*, à l'injustice flagrante —à l'indignité, c'est-à-dire aussi à l'éclatement du corps social tel qu'il se construit dans la *umma* (communauté).

La transgression des codes de la distinction vigoureusement dénoncée par les citadins de vieille souche engage le débat sur l'occupation de la ville : le «manque d'éducation des Algériens d'aujourd'hui», invocation récurrente, fait constat sur une sorte d'instabilité des règles de cohabitation dans la ville. Le danger prévisible d'éclatement de la communauté, selon les *hâdari* , éclaire sur les enjeux de cette opposition :

-d'une part, derrière la question des règles du bon usage dans la ville se pose le problème de la conservation des rapports sociaux de la société traditionnelle et sans doute celle des lieux qui fondent riches et pauvres dans le creuset de la *umma :* la dignité du riche se construit dans la réserve, celle du pauvre dans le fait de ne pas envier ;

-d'autre part, en corollaire, se pose le problème d'une population allogène qui se constitue en différents groupes qui règlent leurs rapports et les relations entre les individus en dehors des règles de la société citadine traditionnelle, y important, en quelque sorte, leurs propres règles de cohabitation. Ces rapports et ces règles s'élaborent désormais dans des rapports de production extérieurs (au sens où ils s'imposent de l'extérieur par des pratiques économiques et productives importées).

L'affrontement entre *hâdar* et *'arâbi* peut se lire également comme une confrontation entre «bourgeoisie traditionnelle» et «bourgeoisie moderniste». L'une et l'autre s'affronteraient pour tenter d'imposer leurs normes de comportement économique mais aussi et en corollaire, leurs normes de comportement dans la ville. La différence «idéologique» —ou symbolique ?— entre le digne représentant d'une «maison» pour qui l'accumulation du capital est un moyen de reconduire le prestige des ancêtres et l'«aventurier» pour qui l'accumulation du capital est un «but» (*cf. supra,* notes 11 p. 88), les opposerait sur la scène urbaine.

4. la ville illicite

Dans les villes où la Mission Technique intervenait —Tlemcen et Béni-Saf entre autres— nous avions affaire à des quartiers d'habitat illicite. Je retiens le terme «illicite» tant il me paraît adapté à la situation de construction de quartiers urbains qui se définit d'abord dans l'ambiguïté des rapports qu'entretiennent les constructeurs et les pouvoirs publics. L'histoire de cette lutte entre les autorités et les habitants constructeurs remonte au début des années soixante dix (*cf.* notes 44).

Les rappels à l'ordre des pouvoirs publics à l'égard des auteurs, toujours plus nombreux, de constructions «sauvages», «anarchiques», «non autorisées», «illégales», «non réglementaires» (D. Benamrane, 1980, p. 38) rappellent qu'une partie non négligeable de la construction privée, échappe non seulement aux statistiques nationales, mais également à la réglementation du permis de construire. Le phénomène n'est d'ailleurs pas spécifique au secteur privé :

> «Les calculs des services compétents du ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MPAT) indiquent qu'entre deux recensements généraux de la population et de l'habitat, il y eut quelque 37 000 logements relevant de «programmes publics non planifiés» c'est-à-dire des réalisations pirates d'administration, de collectivités locales et d'entreprises publiques.» D. Benamrane, 1980, p. 39.

Si le secteur public est concerné, si également parmi les constructions illicites, les cas de villas luxueuses sont nombreux, l'habitat illicite reste cependant pour l'essentiel la solution adoptée par les populations qui n'accèdent pas au réseau de relations nécessaire pour animer le «piston» qui permettra d'obtenir un logement. Ces populations constituent de véritables colonies qui participent à la production de quartiers entiers.

Cependant, après l'appel à la participation des capitaux privés et à l'épargne pour contribuer à l'effort de construction à partir de la «Note de présentation relative à l'habitat» (1977), la position des autorités algériennes devient très ambiguë ; d'autant plus, qu'étant incapable de résoudre la question du logement, la légitimité de son action sur l'organisation de la construction et la gestion des sols est nettement amoindrie ; comme l'est la légitimité des instances chargées du contrôle (la DUCH) et celle des bureaux d'études et entreprises chargées de concevoir cet espace. Ainsi, dans les années 80, s'est posé le problème de régler, une fois pour toutes, le droit d'occupation du sol et de restaurer à cet endroit l'autorité de l'Etat : il a donc été décidé de régulariser la situation et, en quelque sorte, de remettre le compteur urbain à zéro.

4.1. la règle et les complicités

Le caractère illicite de ces quartiers tient au statut du sol : il se trouve occupé et loti sans actes et sans autorisations administratives. Quand il s'agit de transactions privées, les terrains sont vendus «sans papiers», selon la coutume —la «parole donnée»— et quand il s'agit de terrains

notes 44 — *les constructions illicites, des textes et des chiffres*

La lutte ne date pas d'aujourd'hui :

-Circulaire Présidentielle n° 13 du	18/03/72	
-Circulaire DGRAGS n° 1964 MI du	02/11/76	relative à la Police des constructions
-Instruction n° 53/78 MI SG du	27/08/78	
-Circulaire n° 09/MUCH du	10/08/80	
-Circulaire Interministérielle n° 14991 du	13/06/81	
-Loi n° 82-02 du	06/02/82	relative aux permis de construire et aux permis de lotir
-Instruction n° 4032/MUCH du	04/02/82	
-Décret n° 82-304 du	09/10/82	fixant les modalités d'application de la loi 82-02
-Décret n° 82-305 du	09/10/82	portant réglementation des constructions
-Lettre Circulaire n° 15254/MUCH du	14/06/83	
-Lettre Circulaire n° 29257/MUCH du	19/11/83	
-Circulaire n° 32/MUCH du	12/06/83	

source, dossier «Constructions illicites, comment régulariser?», *Algérie Actualité*, n° 1007, février 1985.

Selon *Algérie Actualité*, il y aurait entre 400 000 et 300 000 logements illicites construits et occupés en 1988 :

«La situation en 1985 est devenue alarmante et problématique. Presque le quart du patrimoine immobilier se trouve en situation irrégulière vis-à-vis de la loi.» Algérie Actualité, n°1185 du 30 juin au 6 juillet 1988.

Selon une autre enquête effectuée en 1987 par *Algérie Actualité :*

«Le total des constructions illicites par wilaya atteignait 411 849 (source MUCH). Il est possible que soient également comptabilisées des constructions autres que celles à usage d'habitation. Pour la wilaya de Tlemcen, le nombre de constructions illicites était de 19 870, contre 12 559 pour celle d'Alger, 1 371 pour celle de Saïda, 48 pour celle de Sidi Bel Abbès, 2 234 pour celle de Mostaganem, 2 085 pour celle de Mascara, 4 628 pour celle d'Oran, 8 176 pour celle de Aïn Temouchent ; la wilaya de Tlemcen prendrait la troisième place dans ce palmarès, après les wilayate de Mila (29 776) de Skikda (25 547). Source, *Algérie Actualité* n° 1118 du 19 mars au 25 mars 1987.

Ces chiffres semblent peu fiables et sans doute bien en-deçà de la réalité (notamment pour ce qui est de Sidi Bel Abbès).

fig. 55 — Boudghène

communaux ou de terrains dont les propriétaires ne sont pas connus, ils sont tout simplement «squattés». Dans le premier cas, il s'agit de transactions sous seing privé qui, aux yeux de la loi et de la réglementation en vigueur, relèvent du domaine de l'illégalité :

> «Un papier vierge comportant un vague cachet au sommet, acheté à 10 dinars (le fameux papier timbré!), monsieur, soussigné flen [untel], déclare avoir vendu ; monsieur soussigné flen, reconnaît avoir acheté. Deux témoins, apposition de signature et le tour est joué.» *Algérie Actualité,* n°1185 du 30 juin au 6 juillet 1988.

Cependant, la pratique du sous-seing, voire de la «parole donnée» interdite par la loi, est reconnue par le Trésor algérien :

> «L'ordonnance 70-191 du 15 décembre 1970 portant organisation du notariat ne donne droit à l'enregistrement qu'aux transactions dûment authentifiées par acte notarié établi selon la réglementation en vigueur. Mais au fil des ans, le Trésor réalise qu'il lui était possible de revigorer ses caisses en permettant l'enregistrement en l'absence d'acte portant transmission de propriété et de bien d'immeuble. La loi de finance 83 complémentaire vient à la rescousse et transforme les désirs du Trésor en réalité par la grâce des dispositions de l'article 178 de ladite loi.
>
> C'est alors que la pratique d'enregistrement des diverses transactions illicites a connu un essor sans précédent. Le fisc prenait, de part et d'autre, jusqu'à 2% de la valeur foncière ou immobilière de la transaction... illicite. C'est un peu pour les transactionnaires une garantie «écrite» supplémentaire à leur échange.[1]» *Algérie Actualité,* n°1185.

En 1988, la définition de «construction illicite» semble être la suivante :

> «[...] l'appréciation du concept d'illicite s'articule autour de deux variantes essentielles. Premièrement, par rapport à la nature juridique du terrain : toute construction érigée sur un espace foncier public sans titre ni autorisation d'occupation ou sur un terrain privé ayant fait l'objet d'une transaction illicite, est considérée comme illégale en référence à l'ordonnance 71-73 portant Révolution Agraire et à l'ordonnance 74-26

1- suite de la citation : «Cette pratique donne à l'acte sous seing privé aucune dimension légale, le fisc, qui ne s'encombre pas souvent de scrupules moraux, agit, dans la mesure du possible, sur tout ce qui est mouvement de capitaux. D'accord avec M. Brahiti, directeur des affaires domaniales et foncières au ministère des Finances, sur l'acceptation universaliste du concept de la fiscalité. Mais lorsque la légalité consent à se mouiller les lèvres à une source entachée d'illicite, même si c'est l'intérêt collectif qui est visé avant toute autre chose, il reste pourtant à s'interroger sur la crédibilité d'une loi qui bâtonne et esquive en même temps. A moins que dans l'esprit de ladite loi, du point de vue de la jurisprudence, la transaction sous seing privé ne soit pas si illicite que ça.»

portant constitution des réserves foncières au profit des communes. Deuxièmement, par rapport à la détention du permis de construire : est également réputée non conforme à la légalité toute édification réalisée sans possession d'un permis de construire, sauf dans certains cas prévus par les textes.» *Algérie Actualité*, n° 1185.

L'effort de définition légale de l'habitat illicite se heurte aux contradictions de la loi elle-même :

«[...], aujourd'hui, plus de 250 000 détenteurs de lots de terrains bâtis ou en voie d'achèvement ne possèdent pas d'acte de propriété authentifié selon les lois et règlements en vigueur. Donc, à titre des textes mot à mot, 250 000 constructions illicites, [... il y a aussi...] ceux qui ont construit sur des terrains publics sans titre et sans autorisation, d'autres sur leurs propres terrains (actes authentifiés) mais sans permis de construire et d'autres enfin sur des espaces d'utilité publique (emprises d'autoroute, voies ferrées, places publiques, ou autres espaces fonciers bâtis, susceptibles de porter atteinte à l'intérêt socio-économique —passages d'oléoducs, lignes haute tension, conduites de gaz, etc.). C'est-à-dire, pêle-mêle, selon les chiffres avancés au premier recensement arrêté en fin 86, plus de 400 000 constructions illicites. Mais il est à préciser que ce chiffre est en lui-même sujet à fluctuation compte tenu de la non-fiabilité des paramètres d'approche et de définition du terme même de l'illicite, de la confrontation contradictoire des textes entre eux et de la nouvelle carte administrative.

Exemple : l'ordonnance 75-109 du 26 septembre 1975 qui régit la détention du permis de construire et du permis de lotir autorise la construction sur un terrain titré ou sur un espace autorisé par la commune et ce, sans permis de construire, à condition que ce terrain ne soit pas situé dans un chef-lieu de commune ou dans une agglomération de plus de 2000 habitants. Vint par la suite la loi 82-02 du 6 février 1982 réglementant toujours les modalités d'obtention du permis de construire. La dite loi précise que la construction est autorisée sans permis de construire hors des chefs-lieux de commune et des agglomérations de plus de 2500 habitants. Mais entre la promulgation des deux textes, sept années se sont écoulées. D'une part, beaucoup d'agglomérations qui comptaient, à la date de la promulgation de l'ordonnance 75-109, moins de 2000 hab., abritaient en 1982 plus de 2500 hab., d'autre part, grâce à la nouvelle restructuration administrative, certaines agglomérations sont devenues chefs-lieux de commune en 1984. Et comme toute loi possède un effet rétroactif, du coup, maintes constructions qui étaient légales en 75 deviennent illicites en 82 ou en 84.» *Algérie Actualité*, n° 1185.

Ces contradictions de la loi renvoient à l'ambiguïté des positions des acteurs locaux et rendent difficile l'identification des responsables :

«[...] l'auteur du délit facilement identifiable et ceux qui ne peuvent être définis que comme ses complices à savoir : l'architecte et l'entrepreneur puisque réalisateurs d'une construction dans des conditions totalement illégales.

Ensuite :

Le président de l'APC, pour ce qui est de l'exercice effectif de ses attributions en matière d'urbanisme et de la construction notamment la surveillance et le suivi de toute construction de quelque nature qu'elle soit (en dur, précaire, temporaire, privée ou publique) édifiée sur le territoire de sa commune.

Le directeur de l'Urbanisme de la Construction et de l'Habitat [le DUCH] et le subdivisionnaire chargé de l'urbanisme [le SDU] dont la mission est d'une part, d'examiner avec la célérité et dans les délais réglementaires les demandes de permis de construire ou de lotir formulées par les services publics et les personnes privées et, d'autre part, d'exercer un contrôle technique des constructions et d'une façon générale d'en surveiller la conformité avec les prescriptions de la loi.

Le directeur du Conseil Exécutif chargé de l'agriculture et ses agents au niveau local ainsi que les directeurs des domaines autogérés et des coopératives agricoles qui sont responsables de l'intégrité spatiale des exploitations agricoles et des biens rattachés ou dépendant du patrimoine qu'ils ont pour mission de protéger.

L'ensemble des responsables qui gèrent ou administrent les biens immobiliers nus ou bâtis dépendant du secteur public pour ce qui est de l'occupation de ces biens sans droit ni titre par des tiers (personnes de droit public ou privé, physique ou morale).» *Algérie Actualité*, n° 1007, février 1985.

Le phénomène de l'habitat illicite apparaît dans les dernières années de la colonisation. Il se limite, la plupart du temps, aux terrains péri-urbains impropres à l'agriculture et difficilement constructibles (fortes pentes dans la majorité des cas). Le développement urbain actuel et la volonté des autorités de l'Etat de régler la question du statut de ces constructions, tendent à les inclure dans les périmètres d'urbanisation, leur donnant du même coup droit de cité.

4.2. de l'urbanisme sans urbaniste

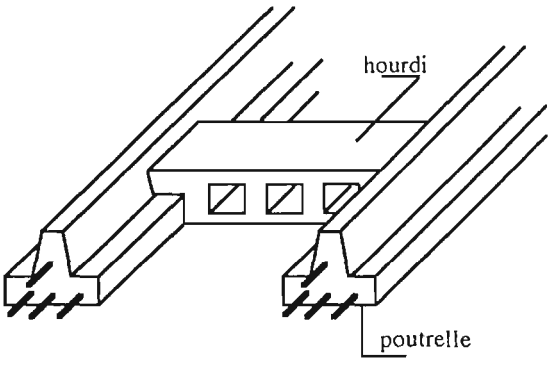

fig. 56 — plancher semi-industriel, poutrelles hourdis

Les quartiers d'habitat illicite font montre d'une grande homogénéité typologique et morphologique (*cf. fig.* 57 et 58 ainsi que *supra, fig.* 10 et 11 p. 250). Construites «en dur», les habitations font état de la mise en œuvre de techniques élaborées et modernes. Elles sont réalisées en maçonnerie, pour les plus anciennes, en béton armé selon le système poteaux/poutres, plancher semi-industriel (poutrelles-hourdis) pour les plus récentes ou les extensions ou rénovations des plus anciennes (*cf. fig.* 56).

Il est tout à fait impossible de confondre ces quartiers avec des lotissements — bien que parfois puissent exister des constructions illicites de villas — ni avec des bidonvilles ou de l'habitat précaire, même si parfois ces quartiers résultent d'une transformation de ces derniers[1]. Les tenants de l'urbanisation planifiée ont une nette tendance à en donner une image négative, les assimilant aux quartiers insalubres et précaires et leurs habitants à des «paysans déracinés» dont les enfants gonflent le nombre des voyous qui troublent la ville :

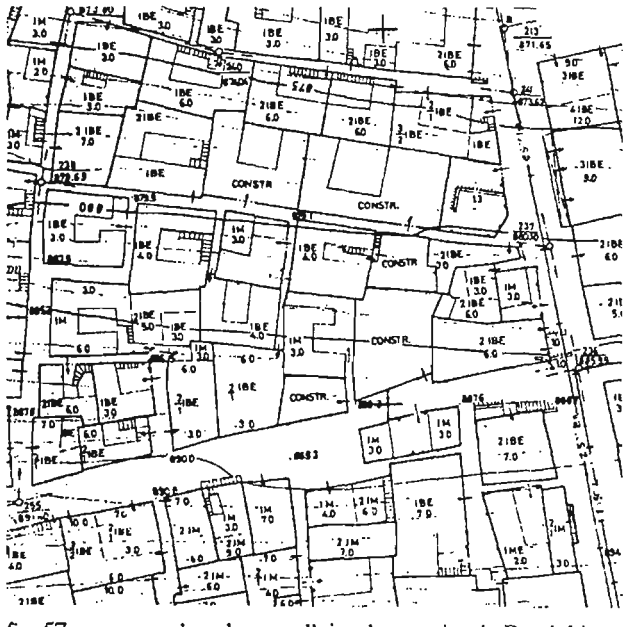

fig. 57 — coupe dans le parcellaire du quartier de Boudghène (source, relevé Bulgare-Projet, SDU de Tlemcen)

> «[...] : -enfin, impératif majeur de cette œuvre de régénération et de transformation incessantes de la cité vivante toujours recommencée, que l'on poursuive et renforce les actions de résorption des quartiers «spontanés», lieux de prolifération des formes multiples d'habitat précaire, générateur de la dégradation des conditions de la vie urbaine, et partant, de ségrégation sociale pour les populations de ces quartiers, qui sont en marge d'un habitat digne de ce nom, taches encore visibles subsistant dans le tissu urbain, séquelles et vestiges du colonialisme au flanc de certaines villes, il nous faut en faire disparaître la trace, aussi complètement que la mer efface, sur le rivage, les figures de sable.» RADP-MHC, 1977, «Note de présentation relative à l'habitat», p. 173.

Les habitants se défendent de cette assimilation hâtive, rejetant la responsabilité de leur condition, sur l'incurie des autorités, incapables de fournir du travail et des logements.

1- Il s'agit d'une pratique relativement courante ; lès «villas», dans ce cas, sont construites sans permis, sur des terrains «non-constructibles» selon les documents d'urbanisme. Ce cas est relativement fréquent à Tlemcen si l'on en croit le mitage à la «couronne verte» prévue au Plan d'Urbanisme Directeur de 1978, qui projetait un «espace libre» entre Tlemcen intra-muros et ses extensions.

Le parcellaire résulte des modes d'appropriation du sol, selon qu'à l'origine, il s'agissait de terrains communaux ou de terrains privés. L'occupation des parcelles se réalise selon un remplissage effectué par addition de pièces et d'étages, selon l'augmentation du nombre d'occupants, les partages (héritages) et les cessions de parts. L'occupation du sol, les réseaux de rues et de ruelles, les impasses et la distribution des habitations, comptent nombre de régularités qui pourraient, par leurs répétitions en des villes et des régions différentes, suggérer l'existence de «règles» ou de «principes» relativement stables.

4.2.1. la maison de Nedjma, l'histoire du quartier de Boudghène [1]

Boudghène, cité déjà à plusieurs reprises, est l'un des grands quartiers de Tlemcen, exemplaire du développement de l'habitat illicite en Algérie (*cf. supra, fig.* 44 p. 322). L'histoire de ce quartier est celle des exclus, celle de tous ceux qui n'auront pour se loger qu'à compter sur eux-mêmes. Cette histoire est aussi celle de l'insertion des ruraux à la ville et de leur intégration dans le circuit économique urbain.

La maison de Nedjma et de ses ancêtres retrace à la fois une généalogie, la production d'une architecture et l'itinéraire d'exilés partis trouver, sous les lumières de la ville, de nouvelles raisons d'espérer. Le destin les poussera à occuper les flancs du Lalla Setti, à y bâtir, ironie aidant, la ville des pauvres surplombant superbe et amène, la ville des autres. Ville haute, elle s'impose et se fait, comme un écho du temps, le pendant de la médina, en bas, agonisante. Les pointillés de l'histoire trouvent là comme à se remplir de l'affirmation de la force des mouvements en profondeur qui, bien au-delà des matériaux et des techniques, forgent les pleins et les vides en formes exemplaires d'une continuité des mentalités et, peut-être, de leurs transformations.

Nedjma qui nous contait l'histoire, est née en 1933, trois ans après que ses parents eurent quitté la ville de Béchar[2]. Ils partaient pour le Nord. Tlemcen était la première grande ville sur le chemin ; la famille y loue une pièce au lieu-dit Djenane el Arafi (le verger de Monsieur Arafi en traduction littérale). L'homme s'emploie comme maçon et sa femme travaille la laine. La famille investit dans les bijoux et thésaurise : la revente de l'or ainsi acquis, servira plus tard à l'achat d'une maison. Mais, habituée aux grands espaces des oasis, la mère de Nedjma accepte mal l'exiguïté de sa nouvelle demeure. Les affaires marchant bien, il faut agrandir : une nouvelle pièce ne serait pas de trop pour servir d'atelier et augmenter sa production de toile à burnous, à voile et à djellaba. Il lui faut aussi une cour plus vaste pour disposer son cheptel de poules et de lapins. Elle convainc son mari de la nécessité d'acheter. Mais les terrains sont rares, les coûts élevés et le capital encore faible. Seules sont disponibles pour peu d'argent, les pentes du Lalla Setti à Boudghène. L'endroit est mal famé : ce sont les Beni Ghezli qui l'occupent et leur réputation n'est plus à faire. Ils passent pour des étrangers sans foi ni loi, détrousseurs sans trop d'honneur. Les voisines l'alertent :

» — *... ma fille ... tu cours vers un véritable nid de guêpes ...*»

1- Cette maison était celle des parents d'une collègue de la Cadat, que je remercie de sa collaboration. L'entretien a été réalisé par R. Bekkar et c'est moi qui me suis chargé du relevé. Ces documents ont été utilisés une première fois dans la thèse de R. Bekkar (1991), pp. 47-64 ; l'entretien y est restitué sous le nom de Rachida.

2- à l'époque Colomb-Béchar.

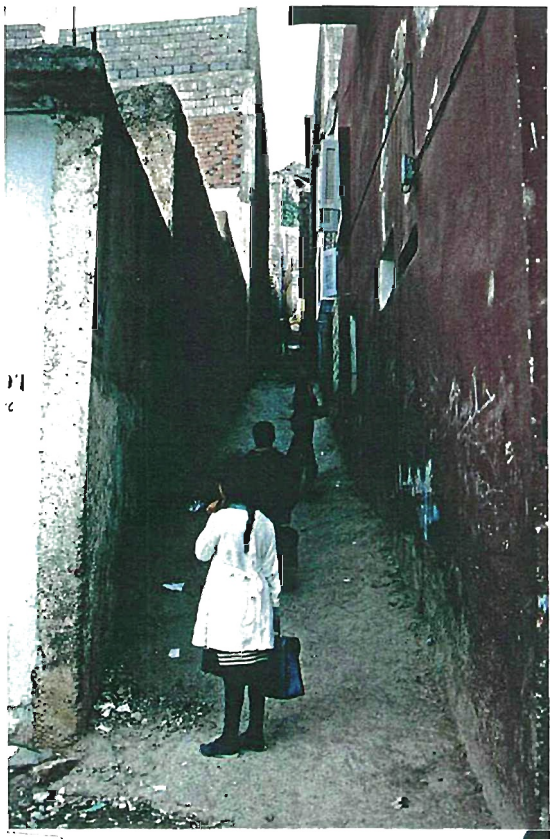

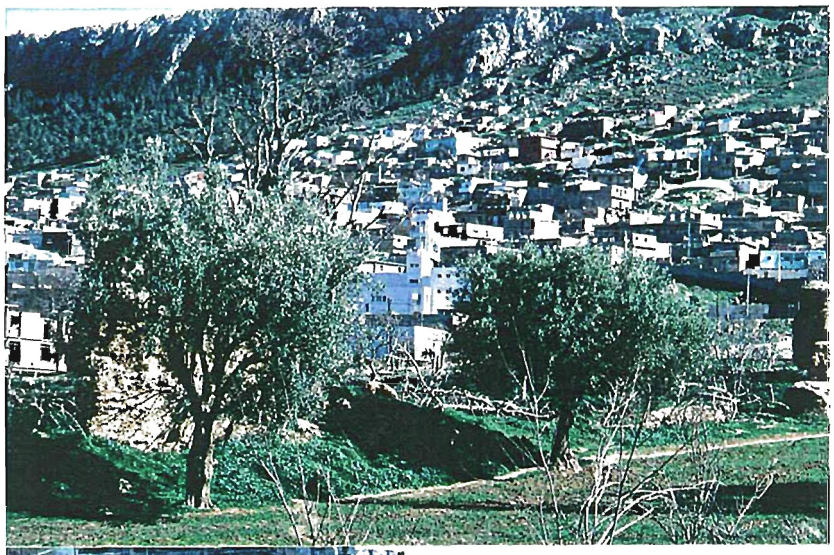

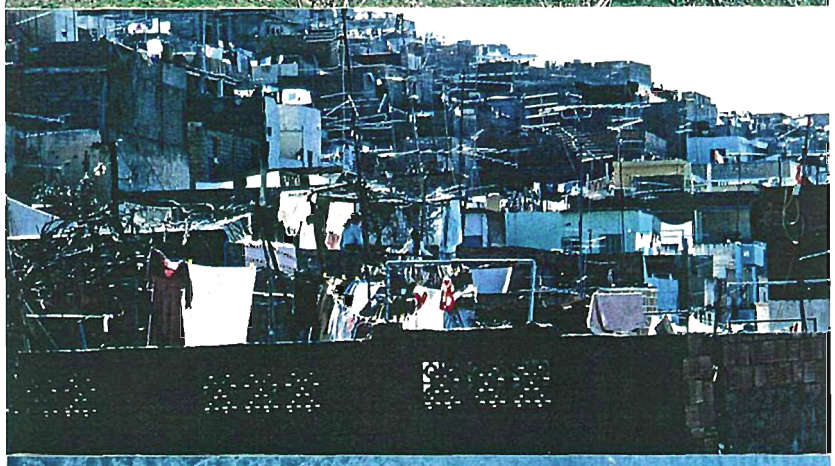

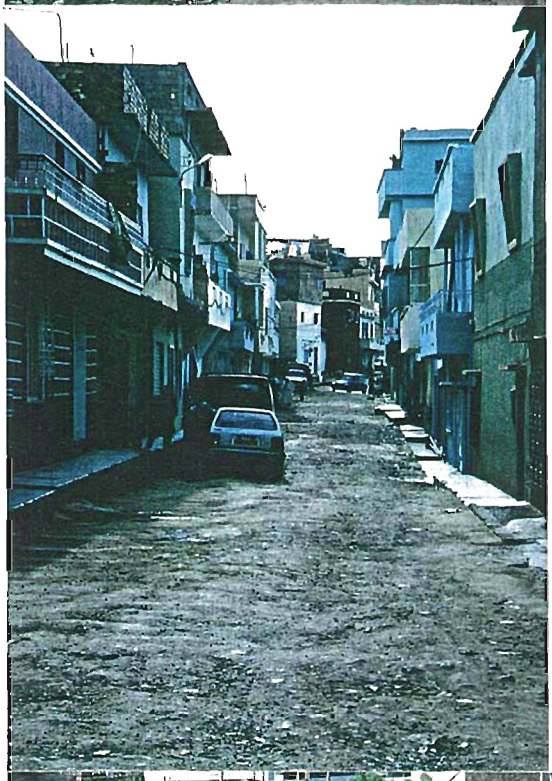

fig. 58 — Boudghène dans tous ses états

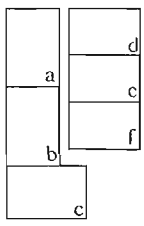

a — rue de Boudghène Est (1988, archives personnelles)

b — rue carrossable, suivant les courbes de niveau, Boudghène Est (1988, archives personnelles)

c — rue de Boudghène Est (1988, archives personnelles)

d — vue de Boudghène Ouest, sur les pentes du Lalla Setti (1986, archives personnelles)

e — Boudghène Ouest, vu de la maison de Nedjma (1986, archives personnelles)

f — le linge comme des drapeaux, Boudghène Est (1986, archives personnelles)

Mais la mère de Nedjma n'est pas femme à céder. Déterminée, elle l'est et il lui faut obtenir un terrain de dimension convenable. Elle préfère la présence de voisins «étrangers», venant de contrées inconnues d'elle, des voisins sans références et de mauvaise réputation, à cette minuscule pièce au milieu des siens, où les premières années d'exil l'avaient conduite.

Les pentes du Lalla Setti étaient alors, en ce temps-là, semées de petits *haouch* regroupés selon les tribus. C'est encore un morceau de mauvaises terres en pente, faites de rocaille et d'éboulis à peine accessibles par de méchants raidillons. La famille emménage dans une grande pièce entourée de figuiers de Barbarie qui forment une impeccable *zriba* [1], les protégeant parfaitement des regards étrangers :

» — ... tu marchais d'ici dans les cailloux et les dépotoirs ... et tu trouvais la maison des Ben Drâa ... et puis la maison des El Ghezli ... ainsi de suite ... mais tu marchais longtemps pour aller d'une maison à l'autre ...»

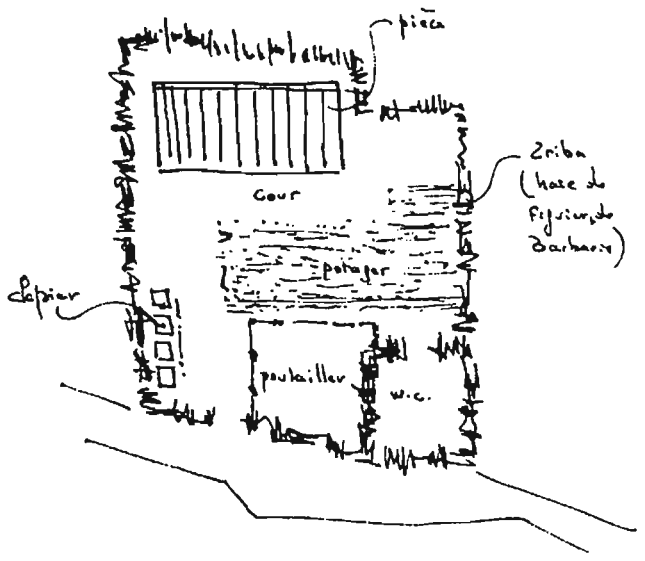

fig. 59 — croquis du *haouch* à l'arrivée de la mère de Nedjma

Ce *haouch* fait le bonheur de la mère de Nedjma. Entouré de sa *zriba*, il est à l'abri des curieux. La porte était placée sur le côté, au bout du *derb* [2], au fond de la cour ; celle-ci était suffisamment grande pour disposer le poulailler, le clapier et le potager. Une nouvelle vie commence, comme un retour aux sources. L'économie oasienne peut trouver là sa pleine expression. La cour, du côté du poulailler et des clapiers, accueille tous les déchets et les excréments. Plusieurs trous, creusés derrière le poulailler et entourés d'une haie de broussaille et de figuiers de Barbarie formant demi-cercle, servent de toilettes. Après chaque défécation, il est d'usage de recouvrir ses excréments de sable ou de terre. Régulièrement, les hommes de la famille curent les fosses et le produit ainsi obtenu sert de fumures au potager (*cf. fig.* 59).

Ce système rappelle les toilettes des maisons des ksour du Sud-Ouest, notamment ceux de Kenadsa (proche de Béchar, ou d'Aïn-Sefra plus au Sud). Les ksour sont des oasis et forment une chaîne de petites villes (*cf. fig.* 60). Les maisons disposent d'un petit enclos servant de poulailler. Les WC, toujours situés à l'étage (généralement une toute petite pièce sur la terrasse) sont construits en encorbellement, de manière à ce que le trou d'évacuation donne directement

1- *zriba* : enclos servant à clôturer une maison ou un groupe de maisons généralement agro-pastorales, formé de figuiers de Barbarie ou, selon les cas et les endroits, de palmiers et de végétation ou matériaux divers.

2- *derb* : desserte d'un groupement d'habitations où les habitants sont généralement réunis par leurs liens familiaux, tribaux ou claniques, voire, régionaux ou ethniques.

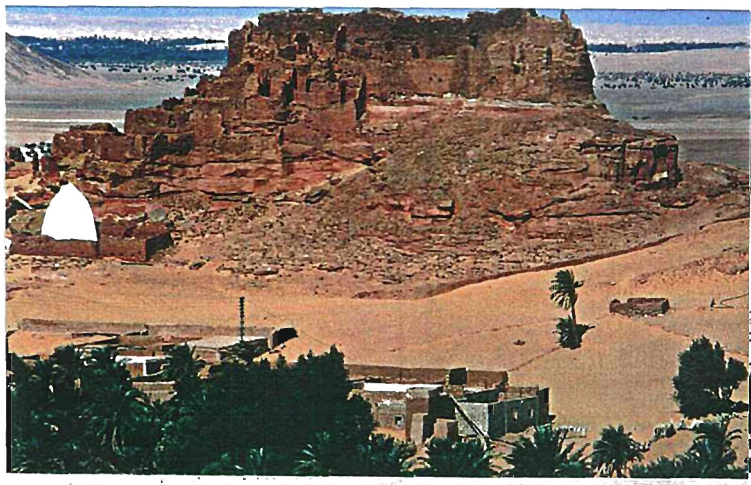

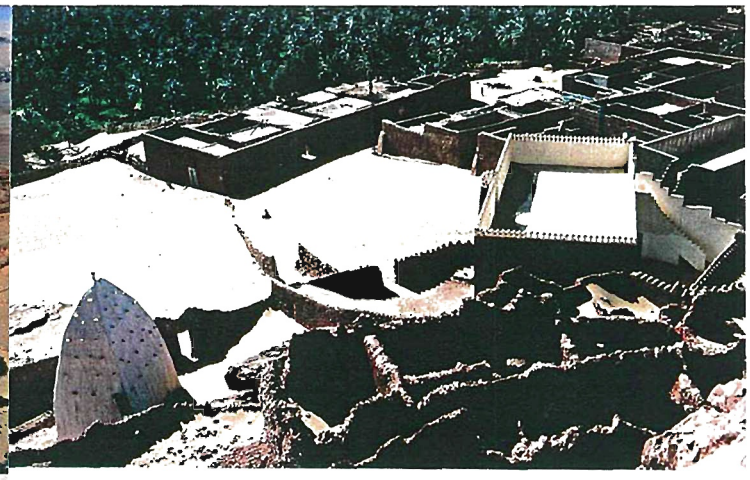

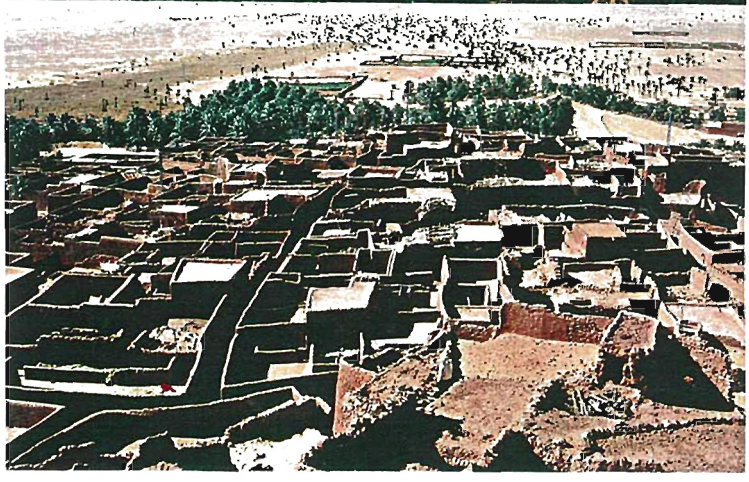

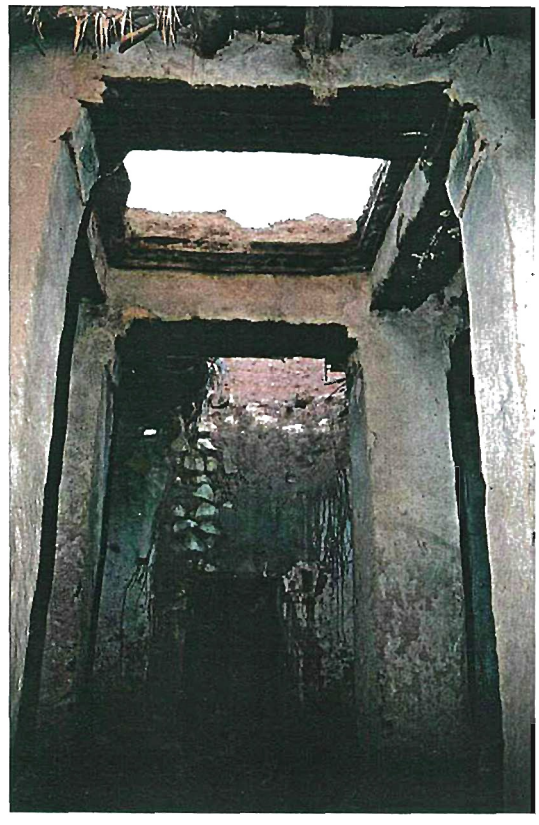

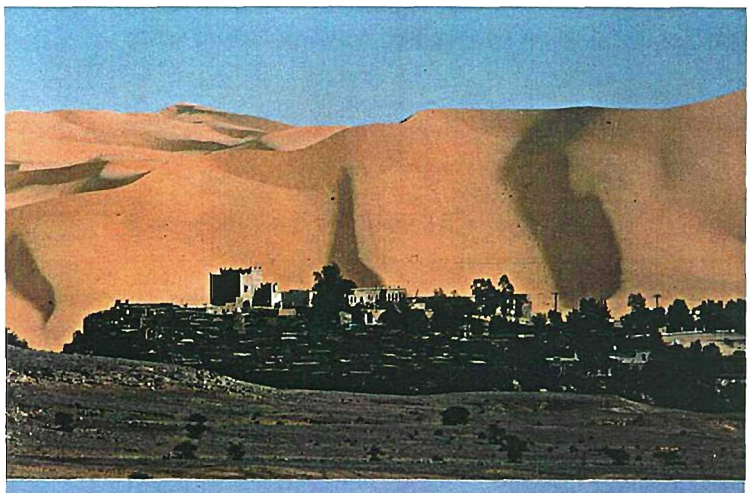

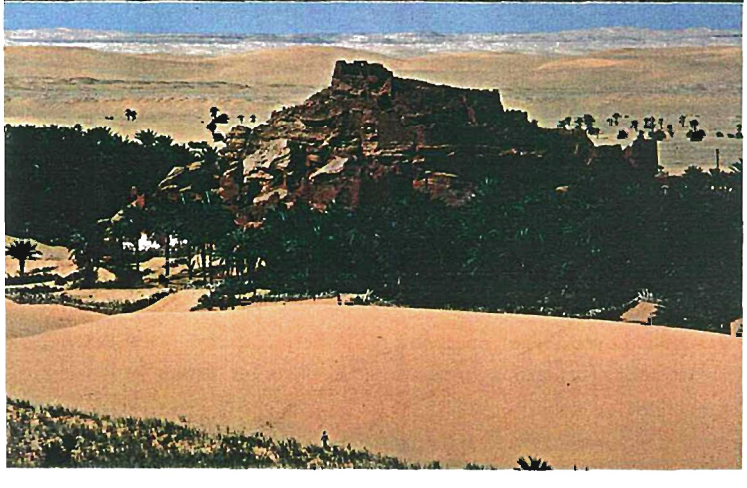

fig. 60 — ksour et maisons de ksar

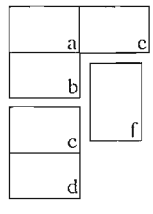

a — ksar de la Sebkra de Timimoun (1987, archives personnelles)

b — vue du ksar (1987, archives personnelles)

c — Taghit, vue du ksar (1986, archives personnelles)

d — un autre ksar de la Sebkra de Timimoun (1987, archives personnelles)

e — mosquée du ksar (1987, archives personnelles)

f — Kenadsa, ksar abandonné, vue du patio d'une maison (1986, archives personnelles)

dans cet enclos. Les utilisateurs jettent après chaque défécation une poignée de sable. Selon les endroits, les excréments étaient soit stockés dans un sous-enclos dans le poulailler ou laissés dispersés par la volaille. Le produit du curetage du poulailler, transporté à dos d'âne vers la palmeraie, servait de fumures aux jardins[1]. On retrouve également trace de cette économie du recyclage dans la pentapole du M'Zab (A. Ravereau, 1981).

La mère de Nedjma ne tarde pas à trouver sa parcelle bien mince. Cette fois, la chance sourit à la famille. L'administration coloniale qui a des visées sur les pentes du Lalla Setti et qui s'inquiète du développement de ce faubourg, dépêche sur place un géomètre. C'était en 1935 :
» — *le géomètre a dressé tout le Plan de Boudghène ... les maisons les chemins ... le garde-champêtre a présenté le géomètre à la famille ... la mère les a reçus ... elle leur a préparé le thé et le casse-croûte ... le géomètre lui a confié les Plans ... quand il venait elle lui sortait les documents ... le jour qu'il a fini le travail il a dit à ma mère*
» — *Madame ce terrain est à vous ... je l'ai reporté sur le Plan ... mettez des piquets tout autour et prenez-le ... Boudghène va devenir très cher ...*»

Le géomètre, accueilli par la famille, leur attribue la parcelle en remerciement de l'hospitalité reçue. Le terrain est agrandi et borné ; titre de propriété en main —le Plan du géomètre l'attestant—, la famille pense alors à l'avenir et aménage immédiatement l'autre pièce indispensable, celle des invités. Il faut accueillir dignement les autres membres de la famille, ceux déjà installés à Tlemcen et surtout ceux qui viennent du grand Sud. Béchar est à plus de 500 kilomètres et les séjours peuvent être longs. L'honneur de la famille veut que les hommes et les femmes soient impérativement séparés. Désormais, les hommes seront reçus dans cette nouvelle pièce. La mère de Nedjma la voulait grande et spacieuse ; elle convoque son mari maçon à cette tâche[2] :
» — *elle a construit une grande pièce ... l'a couverte avec des poutres et du bois mais elle s'est effondrée trois fois ...*»

La gloire et l'ambition ont dû se restreindre à la capacité des matériaux à l'assumer. La pièce, plus petite à la quatrième tentative, tiendra sur ses quatre murs.

L'extension de la maison se fera, ensuite, au gré des moyens de la famille, de l'évolution du quartier et des relations avec le voisinage. L'arbitrage du droit et de l'administration n'existant que pour la ville basse, à Boudghène, la construction d'une annexe, sa hauteur et sa surface, la hauteur des clôtures se négocient avec les voisins concernés. Mais la mère de Nedjma, quelque peu rouée, a de grandes ambitions :
» — *les voisins lui ont reproché de leur barrer le chemin quand elle a changé le potager de place ... elle leur disait au début*
» — *vous pouvez passer*»
» — *... elle a attendu un peu et elle a construit une pièce...*»

1- Je remercie M. Mekkaoui à qui je dois ces explications sur cette économie du recyclage ; originaire d'Aïn Sefra, j'espère qu'un jour, il prendra le temps de consigner par écrit son immense connaissance de cette urbanisation millénaire qu'attestent les ksours du Sud-Ouest algérien.

2- c'est la mère de Nedjma qui est maître d'œuvre et à qui revient la gloire de la construction ; à son mari, la sueur...

Les constructions se faisant toujours plus nombreuses et les voisins toujours plus proches, la *zriba* devenait de moins en moins étanche. La mère de Nedjma décide alors de la construction d'un mur de clôture. Le *haouch* est achevé. Ainsi, ont peu à peu disparu les enclos de figuiers de Barbarie qui abritaient les premières maisons à pièce unique, les potagers, les quelques animaux et le poulailler. Les habitants du quartier, le temps aidant, s'enhardissent, se reconnaissant le droit de s'approprier le terrain. Les murs se dressent et la ville émerge :
» — *elle a reconstruit de ce côté ... elle a barré la route ... elle a construit à la place du potager ... elle a construit le mur de la cuisine là-bas jusqu'à la porte d'entrée ... il y a encore le mur que ma mère a construit ... elle a entouré la cour ... elle l'a bouclée ...*»

Nous sommes alors à la fin de la seconde guerre mondiale et il y a dix ans à peine que la famille a décidé d'arrêter sa migration vers le Nord et de se fixer sur les pentes du Lalla Setti. A partir des années 50, le *haouch* se subdivise avec le mariage des enfants. Nedjma, qui se marie en 1959, ainsi que ses sœurs quittent, selon la tradition, la maison paternelle pour rejoindre celle de leur mari respectif. Le fils, avec son épouse, reste et occupe la partie la plus spacieuse de la maison. Il cohabite avec les parents devenus vieux. Le *haouch* est alors coupé en deux dans le sens de la longueur et le reste est mis en location. La guerre de libération en est à sa sixième année et les temps sont devenus très durs.

Les loyers n'étaient pas très élevés, mais ils représentaient l'une des rares sources de revenus. La location était réservée aux «étrangers». Il n'est pas de coutume de louer à la famille. Les migrants de la famille ou recommandés par elle, ou simplement les visiteurs, étaient logés gratuitement. Par solidarité, il en était de même pour les familles des femmes dont les maris maquisards étaient emprisonnés. Le taux de chômage était extrêmement élevé et concernait plus de 20% de la population masculine active. La plupart de ceux qui avaient un emploi, étaient journaliers. Ces situations diverses ont poussé les femmes vers les ateliers et les fabriques de tapis (fabriques qui font la célébrité de Tlemcen). Elles y seront cardeuses ou tisseuses. Boudghène fournit alors le plus grand contingent d'ouvrières à la ville.

A l'indépendance, Nedjma, abandonnée par son mari, retourne à Boudghène avec ses enfants. Le père l'installe dans une pièce, à côté des locataires :
» — *... mon père m'a donné cette pièce ensuite il y a eu le départ des locataires de l'autre pièce ... il m'a dit de l'utiliser comme cuisine ...*»

Dans les premières années d'après-guerre, à mesure que la situation se stabilise et que les biens-vacants sont occupés, le quartier de Boudghène se vide de ses locataires. Les maisons sont à nouveau occupées par les familles élargies. A l'exception d'une des sœurs de Nedjma, mariée à Béchar, toute la famille se regroupe dans le *haouch*. Mais cette période de stabilité est de courte durée. Un nouvel exode commence avec l'arrivée des maquisards démobilisés et le retour des exilés du Maroc. Le quartier s'étend vers l'Est et, faute de place, se densifie alors.

Chez Nedjma, les relations familiales se dégradent ; la possession du *haouch* l'oppose à son frère. Chacun revendique son «chez-soi». Les projets d'agrandissement et de transformations se font plus nombreux, chacun étant à la recherche d'espace vital. La disparition des parents engage les procédures de partage et la querelle éclate au grand jour. La sœur de Béchar, loin de Boudghène, arbitre le conflit. Elle accepte, dans un premier temps, de céder sa part à égalité entre son frère et sa sœur restés sur place :

» — *... la pièce d'entrée c'est la part de ma sœur ... moi j'ai eu une pièce cuisine, elle pareil ... et mon frère deux pièces ... alors ma sœur a vendu à son frère sa pièce ... mon frère par sa méchanceté voulait prendre la pièce qu'elle m'a donnée et la vendre au Beni Ghezli nos voisins ... comme ça ils auraient une pièce dans ma cour et ils barreraient la route ... alors ma sœur a refusé ... elle m'a donné la pièce ...*»

Après le partage, le frère de Nedjma construit à l'étage une grande pièce de réception, des toilettes, une pièce pour son fils. Il aménage le rez-de-chaussée ; l'une des pièces, transformée en cuisine, est carrelée à la mode nouvelle. Cette opération de ravalement faite, il vend sa part à une famille qui s'empresse de louer le rez-de-chaussée. Cette pratique de cohabitation d'un propriétaire et de son ou ses locataires à l'intérieur d'une même maison est très courante dans le Boudghène contemporain. Nous sommes à la fin des années 70 (*cf. fig.* 61).

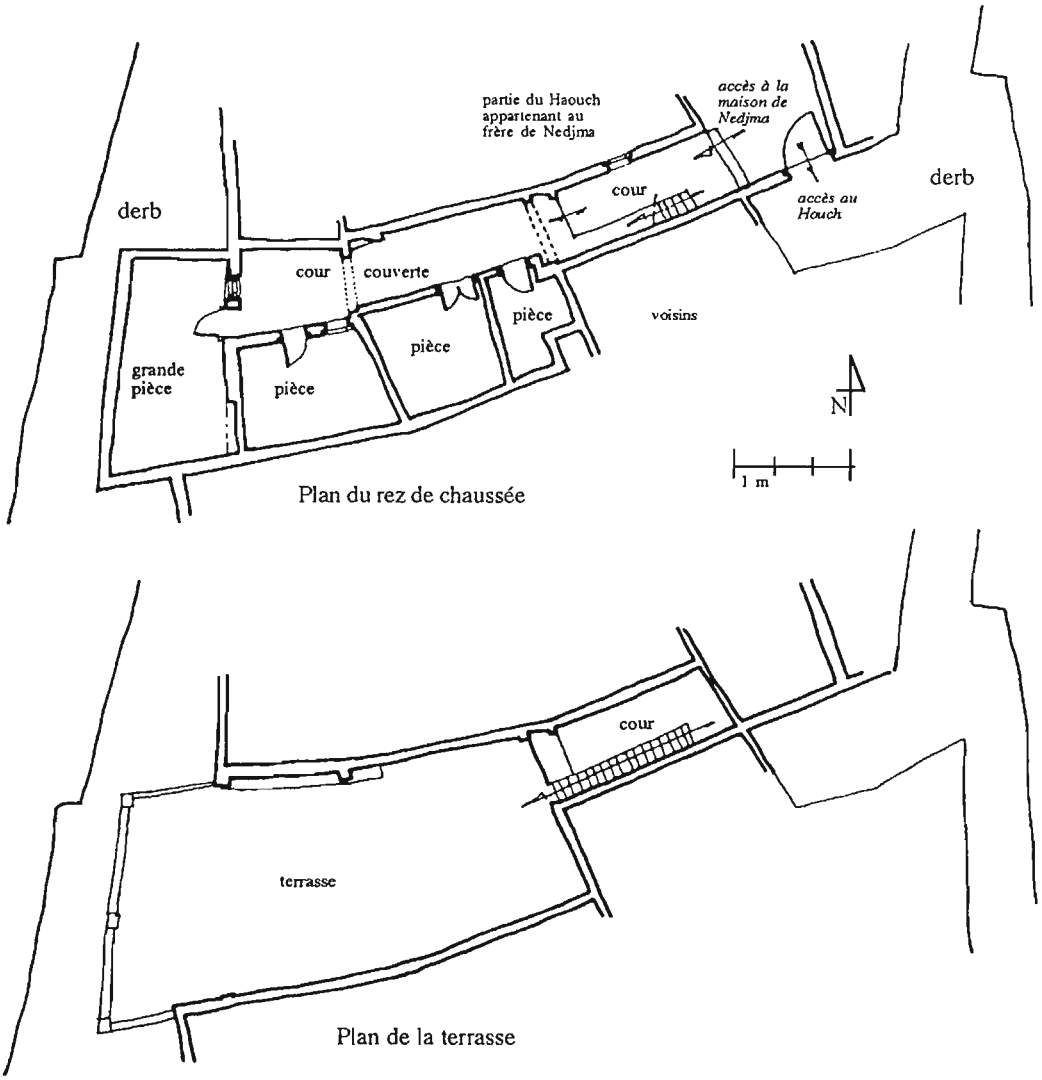

fig. 61 — la maison de Nedjma à la fin des années 70 (reconstitution de mémoire et d'après les observations faites au cours des visites en 1981, à partir du relevé réalisé en 1987)

De son second mariage, Nedjma a eu trois fils qui, une fois mariés, devront trouver de quoi se loger à ses côtés. Elle commence par faire transformer la porte d'entrée. Le *haouch* est coupé en deux parties indépendantes, individualisées.

Ferrailleur sur les chantiers de la Zhun de Kiffane, le second mari de Nedjma entreprend avec ses fils toutes les transformations qui, de 1978 à 1987, vont totalement changer le *haouch*, et cela malgré les protestations de Nedjma qui aurait préféré l'intervention d'un *moalem* (un maître maçon[1]). Après la porte d'entrée, c'est la cuisine qui est transformée et modernisée. La pièce est désormais complètement autonomisée : c'est sans doute la rupture la plus radicale avec la maison rurale. Dotée d'un robinet d'eau courante et branchée sur le réseau d'égout (à ciel ouvert, derrière les murs de la maison), elle est meublée des appareils devenus indispensables, l'évier, la «gazinière», le chauffe-eau, la paillasse. Cette pièce monofonctionnelle où l'on se tient désormais debout, ne sert plus qu'à la préparation des repas aux dépens de la cour dans laquelle cette activité se faisait traditionnellement dans la position accroupie. Celle-ci n'est pas tout à fait abandonnée, mais rétrécie, couverte dans sa plus grande partie avec la réalisation des pièces de l'étage (*cf. fig.* 61 et 62) ; elle ne sert plus qu'aux grandes occasions, aux fêtes quand les femmes du *haouch* s'y réunissent, accroupies ou assises, autour de la confection des pâtisseries.

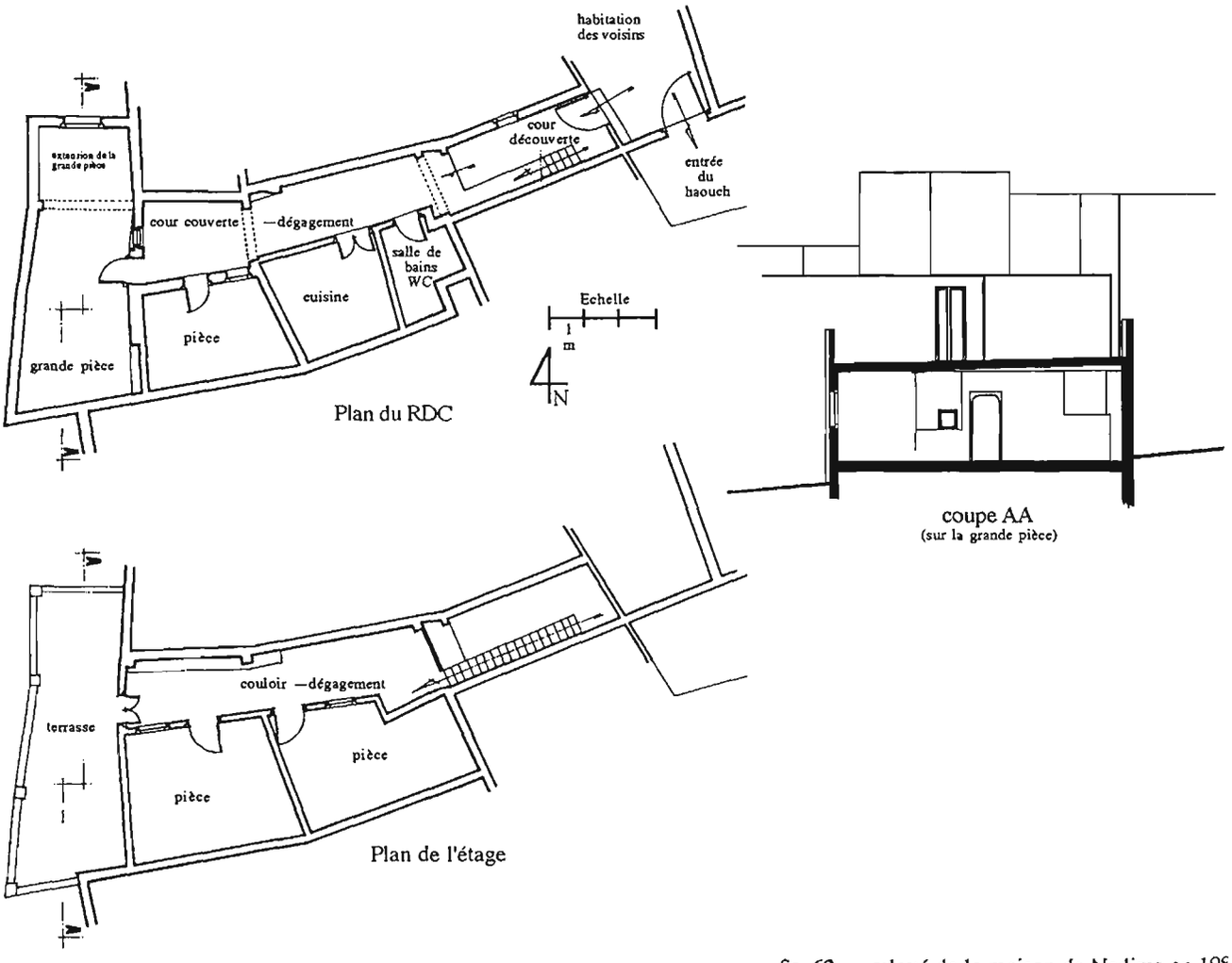

fig. 62 — relevé de la maison de Nedjma en 198

1- le *moalem* pourrait désigner également l'architecte ; ce serait en quelque sorte le titre de maître maçon avant la séparation entre architecte concepteur et maçon constructeur.

fig. 63 — chez Nedjma

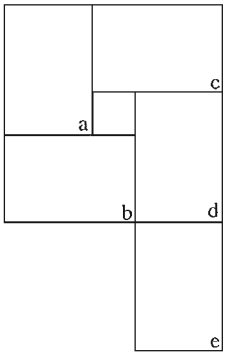

a — entrée, couloir vers la grande pièce (1988, archives personnelles)

b — intérieur de la grande pièce, la télévision est placée dans la dernière extension (1988, archives personnelles)

c — du couloir, accès à l'étage (1988, archives personnelles)

d — terrasse (1988, archives personnelles)

e — couloir de l'étage (1988, archives personnelles)

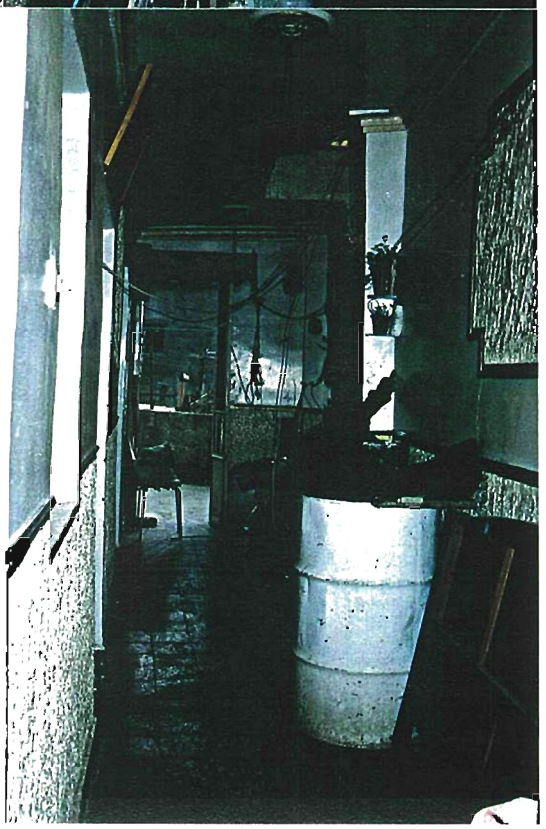

L'aménagement de la cuisine a été l'occasion de changer la toiture par une dalle de béton armé soutenue par des poteaux creusés dans les anciens murs sur des fondations approximatives. La dalle forme une terrasse bardée d'amorces de poteaux où les fers en attente laissent présager des aménagements futurs. Pour le moment, la terrasse est utilisée selon la tradition urbaine : elle sert à l'étendage du linge ; les femmes s'y réunissent aussi dans la journée, remplacées le soir par les hommes. Mais à Boudghène, la terrasse sert aussi au stockage des matériaux accumulés en vue des prochains travaux, des outils et des pièces détachées diverses, du châssis de mobylette au bloc moteur de voiture (*cf. fig.* 62).

L'extension verticale de la maison coïncide avec le projet de mariage de l'aîné des garçons. Entre 1981 et 1985, deux pièces sont réalisées sur une partie de la terrasse adossée aux murs mitoyens extérieurs (partie Sud). Ces deux pièces donnent sur une nouvelle cour couverte, superposée à l'ancienne au rez-de-chaussée. L'étage est lui aussi centré sur cette sorte de cour dont les dimensions tendent à la confondre avec un grand couloir. La plus grande des deux pièces est affectée au nouveau couple, la seconde, aux invités hommes qui désormais empruntent directement l'escalier situé à l'entrée. Elle sert aussi de chambre où dorment les deux autres garçons. Le rez-de-chaussée revient aux femmes.

L'espace supplémentaire ainsi libéré permet de substantiels réaménagements : la cuisine modernisée est transférée dans une des pièces du bas. L'ancienne cuisine est réutilisée en salle de bains comprenant un bac à douche, un lavabo et un WC à la turque. Jusque-là, les WC étaient communs, situés dans la partie occupée par le frère de Nedjma.

Cette évolution de la partie du *haouch* occupée par la famille de Nedjma est imposée par les jeunes qui y participent activement —en main d'œuvre pour les garçons et financièrement pour les filles, notamment l'aînée, qui, universitaire travaillant à la Cadat, représentait le second revenu de la famille. Les jeunes imposent les aménagements modernes, la salle de bains, les toilettes réservées à la famille, la cour couloir qui dessert les pièces du haut et la terrasse (*cf. fig.* 62).

Enfin, en 1986, un dernier agrandissement au rez-de-chaussée est décidé cette fois-ci par le père. La grande pièce du bas est agrandie sur la rue. Sa forme allongée, son ouverture sur la cour empruntent beaucoup à l'espace de la tradition, juste démenti par la fenêtre donnant sur la rue. Elle devient l'espace de la famille. Nedjma y passe la plus grande partie de sa journée : elle y reçoit les femmes, voisines et visiteuses. Les filles y dorment la nuit. La chambre des parents est contiguë et sert à la prière du mari.

4.2.2. Boudghène, quartier illicite

A l'origine, les pentes du Lalla Setti appartenaient au domaine communal. Toutefois, il semblerait que la partie Est du quartier se soit érigée sur une propriété privée. Profitant de l'indifférence de l'administration coloniale, les premières familles s'installent sur la frontière Ouest, à proximité des grandes fermes coloniales de Mansourah (ASPEWIT, 1982, p. 138). Sur des terrains en friche de faible valeur, ces nouveaux venus, ne gênant personne, ne spoliaient donc pas vraiment une propriété. Dans les années 30, l'administration coloniale projette une extension résidentielle sur les hauteurs ; le site de Boudghène est choisi (*cf.* l'intervention du géomètre dans l'histoire de la maison de Nedjma). Mais la seconde guerre mondiale interrompt le projet qui n'aura pas de suite.

Selon l'histoire colportée aujourd'hui, Boudghène était le nom d'un quidam qui se serait emparé des terrains et, s'étant proclamé propriétaire foncier, se faisait maître d'œuvre et agent immobilier d'un lotissement d'un nouveau genre. Maître incontesté des lieux, il y aurait régné en autorité bienveillante et quelque peu intéressée. Ce personnage n'est pas sans rappeler la figure du passeur de Nanterre que Michel Marié (1989, p. 70) décrit comme l'ambassadeur des immigrés en terre d'accueil, celui qui tisse le fil d'Ariane dans le labyrinthe du nouveau monde. Il aurait ainsi fait fortune en vendant aux candidats à l'immigration et à d'autres spéculateurs, des terrains qui ne lui appartenaient pas.

La migration de la famille de Nedjma correspond à l'une des premières grandes vagues d'émigration des populations du Sud. Les raisons de ses migrations sont multiples, mais la stabilisation de la colonisation bouleverse complètement les échanges séculaires entre le Nord et le Sud (M. Côte, 1988). Avant l'indépendance, il semble que trois filières aient contribué au peuplement de Boudghène :

-la première concernait les tribus des contrées les plus proches de Tlemcen. Les Beni Ouernid occupant le plateau au Sud de Tlemcen, les Ouled N'har venant des portes du désert et les Beni Ghezli arrivant du Nord, fournissent les premiers contingents d'immigrés. Ces populations agro-pastorales avaient perdu leur territoire de finage, leurs cheptels avaient été décimés et les villages détruits ou spoliés quand ils étaient inclus dans les périmètres de colonisation. Ils fuyaient les zones frontalières envahies par les militaires français. Miséreux, ils avaient fini par échouer aux abords de la ville la plus proche ;

-la seconde filière semblait nettement mieux organisée. Les tribus de nomades et de semi-nomades d'Aïn-Sefra, d'El-Bayad ou de Mecheria, dominaient depuis longtemps les routes du Nord. Tlemcen était une zone de marché où l'on se rendait pour vendre les surplus du cheptel, les peaux de moutons et les tissages. Ces commerçants avaient acquis, à la longue, des propriétés immobilières dans la basse médina. Les moutons, vendus aux bouchers de la médina, étaient égorgés sur une petite place à l'entrée du *derb el Ktout* (ruelle des chats) qui portait ce nom à cause des odeurs des déchets de boucherie et du sang qui attiraient tous les chats de la contrée. C'est dans cette partie de la ville que se sont installés au fil du temps les commerçants du Sud. Quand l'économie coloniale a déstructuré ces anciens marchés, ces propriétés ont servi de tête de pont à cette émigration qui, de saisonnière, est devenue définitive. Dans cette aventure, les plus pauvres, après avoir transité par la médina, ont fini par s'installer aux portes de la ville puis au seul endroit encore abordable : Boudghène ;

-enfin, la troisième filière, celle qui correspondrait à l'itinéraire de la famille de Nedjma, concerne les populations installées le long de l'oued Figuig. Elles se trouvaient à proximité des sites d'exploitation minière coloniale (les mines de fer puis les mines de phosphate). Béchar et surtout l'ancienne ville de Kenadsa fournissent le plus grand contingent d'immigrés après l'interruption de l'exploitation de la mine de Kenadsa au profit des mines d'El Abed, plus rentables. Cette population salariée intégrée dans l'économie coloniale a choisi en majorité les chemins de l'exil, remontant vers le Nord à la recherche de travail dans les centres administratifs et les installations industrielles. Cette population constitue une des colonies importantes de Boudghène. La famille de Nedjma, parmi les premières installées, a peut-être servi de point d'ancrage, d'origine.

Lors des premières installations, les familles entourent les parcelles de terre acquises aux propriétaires des lieux, ou squattées, avec des piquets et des branchages récupérés. Dans l'enclos ainsi réalisé est bâtie la pièce qui abrite la famille : quatre murs et une toiture légère, le plus souvent un parallélépipède bien étiré sur sa longueur. La parcelle doit être suffisamment grande pour qu'un brin d'élevage et un peu de culture soient permis. La première *zriba* est progressivement remplacée par des haies de figuiers de Barbarie, qui disparaissent à leur tour pour faire place à des murs. Ainsi naît le *haouch.* A ce stade, il ne se différencie guère de l'habitat rural : un enclos toujours très grand, séparé du dehors par la *zriba ;* une construction en longueur forme une pièce unique, généralement sans fenêtre avec une seule porte d'accès ; des clapiers et un parc à moutons ou à chèvres auxquels s'adjoint, dans certain cas, un abri pour les réserves en fourrage, pour le grain ou les outils ; enfin, le potager qui occupe, avec la cour proprement dite, le reste de la parcelle restée libre.

A ce stade, les constructions sont généralement en maçonnerie de pisé couvert de *diss* (sorte d'ajoncs imputrescibles). La toiture est soutenue par des pannes disposées perpendiculairement aux façades (dans le sens de la pente). La tuile était parfois utilisée, mais réputée trop fragile (les enfants les cassaient trop facilement). Il semblerait cependant que, lourdes, les toitures en tuiles imposent que les pignons soient porteurs, réduisant d'autant la longueur possible de la pièce (qui ne peut guère dépasser 3 à 4 mètres au lieu des 5 à 6 mètres sur 3 mètres habituels). C'est seulement par ses agrandissements successifs et par le système d'agglomération des constructions entre elles que le *haouch* devient urbain. Les maçonneries de pisé laissent la place à la pierre puis aux parpaings et ciment, la toiture de *diss* à la tôle ondulée galvanisée ; puis avec le temps, les murs sont repris et le système poteaux-poutres substitue aux anciens toits les dalles de béton (ou poutrelles-hourdis) : ce serait, du point de vue constructif, l'aboutissement de la version urbaine du *haouch.*

Dans ce même temps, les parcelles se couvrent de constructions. A la première pièce s'en est ajoutée une autre et ainsi de suite sur tout le périmètre. Toutes sont de forme allongée et ouvertes uniquement sur la cour (elles se commandent très rarement). Les toilettes sont dans un abri, le plus loin possible des espaces propres —là où vit la famille—, généralement à l'entrée du *haouch.* Les activités agricoles ont totalement disparu ou presque. La cour s'est rétrécie au point de n'être plus qu'une pièce centrale, traitée comme un patio (ouverte au ciel) ou comme un grand couloir central. Dans le cas de la maison de Nedjma, c'est même une solution mixte qui a été retenue couplant le couloir et le patio, ce dernier se trouvant décentré vers l'entrée (*cf. supra, fig.* 62 p. 391 et 63 p. 392). Désormais, les constructions sont déjà toutes accolées les unes aux autres, ne laissant plus, pour seul vide, que l'inextricable —pour un œil d'Européen— réseau de ruelles. Les seules extensions possibles sont réalisées en hauteur par adjonction d'un ou deux étages.

L'origine rurale des constructions de Boudghène est incontestable mais la densification du quartier, dans ses transformations successives, emprunte à la médina tant par les typologies des constructions que par le système de distribution des agglomérats d'habitation au fond des *derb* —rarement traités en impasse cependant.

Cet habitat est très comparable à l'habitat populaire décrit par André Raymond (1985, pp. 323-326) en Egypte, en Syrie et au Hedjaz. La description qu'il fait de l'habitat des pauvres dans les périphéries urbaines et de l'assemblage de pièces indépendantes, autour d'une cour, ressemble à

s'y méprendre aux maisons de Boudghène, non seulement du point de vue de leur typologie, mais également du point de vue de leur occupation par plusieurs familles. Le cas de la maison de Nedjma n'est peut être pas le meilleur exemple, puisque le *haouch* a longtemps été occupé par une seule famille. Ce n'était pas le cas général mais c'était le lot des familles les plus aisées. En fait, les *haouch* de Boudghène semblent occupés par plusieurs familles regroupées là par leurs origines géographiques ou tribales. Chaque famille partage la cour desservie par un même *derb*.

Ce type de *haouch*, plurifamilial, défini le plus justement possible par le vocable *derb* (que la traduction par «rue» réifie considérablement —le *derb* étant d'abord une unité sociale) reproduit assez fidèlement le schéma que décrit Antoine Abdel Nour (a1979) :

> «Une cour entourée de logements très modestes et habités par des familles différentes.» (cité par A. Raymond, 1985, p. 324).

Cette description est très proche de celle que fait Nedjma :
» — *... une grande cour ouverte autour de laquelle des quatre côtés il y a des logements* [1]*... chacun de ces logements a un accès propre par la cour ...»*

A. Abdel Nour signale que le *haouch* [2] désigne indistinctement un habitat rural ou urbain. Reprenant les témoignages sur le développement de Zahlé dans la plaine centrale du Liban, il signale qu'au XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle, des *haouch* proches géographiquement auraient évolué en une agglomération et ensuite en ville :

> «chacun d'eux donnant naissance à un quartier bien caractérisé socio-confessionnellement» (A. Abdel Nour, a1979, p. 72).

L'agglomération en quartier urbain des *haouch* de Boudghène était déjà nettement avancée dans les années cinquante —les photos aériennes de l'époque l'attestent. Le quartier, dense au centre et à l'Est des pentes du Lalla Setti, est alors fortement structuré. La période de guerre, entre 1954 et 1962, accélère la densification du quartier et lui donne toutes ses lettres de noblesse quand la résistance s'y implante. L'exode rural est massif, proportionnel à la répression qui s'abat sur les villages où le maquis sert d'abri. Les populations des villages et des hameaux brûlés et détruits, rassemblés dans les centres de regroupement, fuient vers les villes. Boudghène accueillera une grande partie de cette population en fuite. L'exode concernait souvent les femmes de maquisards qui, persécutées, quittaient le village ou le centre de regroupement avec leurs enfants et cherchaient refuge auprès des membres de la famille installés dans ces quartiers peu fréquentés par les colons et l'armée :
» — *... la guerre venue ... nous avons quitté le village pour un autre ... c'était la première fuite ... mon mari a été emmené au maquis ... nous avons fui le village ... quand la moisson était à faire ... la SAS* [3] *nous a renvoyés dans le bled ... nous avons bâti un gourbis ... et ils* [les militaires] *ont entouré le hameau de fils barbelés ... à la fin de l'été ... ils nous ont chassés de nouveau ... la quatrième année de la guerre allait être terrible* [1958] *... ils ont dévasté le hameau pris tous les hommes ... et nous ont parqués dans l'école ... au bout de huit jours nous ne pouvions plus retourner travailler la terre ... alors la fuite vers la ville a commencé ... il n'y avait*

1- logements est ici la traduction de *biout* (traduction réalisée par R. Bekkar).

2- qu'il transcrit par *haws-s*.

3- SAS : Service d'Action Sanitaire de l'armée française.

que les femmes et les enfants ... moi j'en avais quatre ... nous avons tout laissé ... nos meubles nos bêtes la terre ... je suis venue à Tlemcen avec mes enfants ... » [1]

En 1962, 6 450 habitants sont recensés ; ils étaient estimés à 2 000 environ en 1950. Le recensement de 1966 donnait 7 788 habitants. Le quartier s'étend vers l'Est formant un second agglomérat de *haouch,* directement fabriqués «en dur» «du fait de l'amorce d'une intégration des populations aux activités urbaines» (ASPEWIT, 1982, p. 138). Le second recensement de 1977 fait état de 12 632 habitants. Depuis 1972, les pentes du Lalla Setti sont saturées, le côté Est étant bloqué par le relief puis par Sidi Boumédiène et le luxueux lotissement de Birouana, les nouvelles extensions se font vers l'Ouest et menacent plus directement les terres agricoles de Mansourah. Dès lors, le quartier se «surdensifie» et croît en hauteur. En 1981, on estimait que 16 000 personnes résidaient à Boudghène, réparties sur 32 hectares dans 1 860 logements (*ibid.*, p. 139). Selon les auteurs du rapport sur Boudghène au colloque de l'ASPEWIT, depuis le début de la décennie 70, la croissance du quartier est principalement alimentée par l'accroissement naturel de la population ; l'exode, devenu plus marginal, est surtout familial (*cf. infra,* notes 45 p. 400).

Dominant Tlemcen, au-dessus de la Mansourah en ruines, le quartier rejoint à l'Ouest El Kalâa supérieur où il défie le cossu lotissement de Birouana et ses luxueuses villas. La bourgeoisie traditionnelle ou moderniste et les bureaucrates de tout poil, vivent Boudghène comme un point noir, une «honte», un «bas quartier» sur les hauteurs. Ceux-là rêvent de plus de gloire pour la ville et, en plusieurs projets dans quelques obscurs cartons, imaginent là, érigé en toute sa magnificence, un futur quartier résidentiel en prolongement de Birouana. Ainsi, Tlemcen aurait ses quartiers et ses hauteurs, comme El Biar ou Hydra à Alger.

La population de Boudghène tantôt stigmatisée pour ses travers paysans et ses origines bédouines, tantôt pour ses mauvaises manières et ses voyous, est très unie derrière sa djemâa. Elle est fortement impliquée dans toute l'organisation du quartier —arbitrage et règlement autour des coutumes de voisinage à partir desquels l'espace s'organise, dimension des rues, hauteur des bâtiments, encorbellement, etc. Elle intervient dans toutes les opérations d'aménagement du quartier. Ignorés des autorités, ce sont les habitants eux-mêmes qui ont réalisé l'adduction d'eau, qui ont enterré une partie des égouts de manière à éliminer la plus grande partie des écoulements à ciel ouvert. La contribution de chacun est organisée par la djemâa [2] de manière à ce que tous participent équitablement au sein de chaque famille et de chaque *haouch.* Cette contribution qui peut être directe en participant de ses bras et de ses compétences ou par des dons en argent plus ou moins calculés au prorata des revenus, reconduit les systèmes d'entraide des sociétés agro-pastorales, la *touisa.*

La djemâa avait par ailleurs fait parvenir son sentiment et retransmis les doléances des habitants de Boudghène au colloque sur l'urbanisation de Tlemcen :

> «Au cours de trois entretiens successifs avec les représentants de la population ceux-ci ont tenu à affirmer :
> -l'attachement des habitants à leur quartier ;

1- extrait d'un entretien réalisé par R. Bekkar à Boudghène auprès d'une habitante.

2- la djémâa de Boudghène était composée d'hommes assez jeunes. Elle ne pouvait se confondre avec un comité de quartier. Elle intervenait dans les conflits de voisinage, dans les réconciliations en plus de ses actions dans l'organisation matérielle de la communauté.

-leur regroupement autour de leur saint patron Sidi Messahel et autour de leur mosquée dont les volumes et la finesse du minaret font qu'elle mérite d'être mise en valeur par l'aménagement de ses alentours et classée comme site à protéger ;
-leur attachement à leurs fractions d'origine avec lesquelles le courant d'échange est permanent ;
-leur attachement à leur mode de vie typiquement familial et par affinités ;
-leur désir d'être mieux compris et dûment représentés au niveau de l'APC. A cet égard, un atelier permanent à Boudghène auquel participerait la population serait l'instrument idéal pour appréhender et traiter les problèmes de restructuration ou de réaménagement du tissu urbain avec une marge minimale d'erreurs ;
-leur désir d'aider à promouvoir, à contrôler et à policer les activités bouillonnantes d'une population jeune qui ne demande qu'à être mobilisée, son primum moyen étant de devenir citadine à part entière.»
ASPEWIT, 1982, «Commission Boudghène», p. 143.

Il n'est pas simple de pénétrer dans le quartier. Il faut être enfant du quartier, un *ouled el hawma,* ou accompagné par l'un d'eux. L'arrivée à Boudghène d'un visiteur étranger ne passe pas inaperçue. Il est rapidement repéré par les enfants d'abord : nombreux sur la place à l'entrée basse du quartier, ils donnent l'alerte. Les plus âgés, adossés aux murs ou assis sur les marches à l'entrée d'un *haouch,* en petits groupes, chercheront à identifier l'intrus. Les cafés tous situés à l'entrée du quartier et dont les terrasses donnent sur la voie, sont les plus sûrs points de surveillance, mais là ce sont plutôt les femmes qui sont l'objet d'une attention toute particulière. Les anciens quant à eux préfèrent la place de la mosquée : moins méfiants, ils ont à leurs pieds, la ville et toute la plaine de Tlemcen à contempler. Ils parlent tout en accompagnant l'étranger du regard, mais interviennent rarement pour l'orienter. Ce travail est laissé aux enfants les plus jeunes qui, si d'aventure l'étranger hésite sur sa route, s'empressent de lui demander de quelle famille il se fait l'hôte. Si l'étranger en question est arrivé avec sa voiture, il lui sera conseillé de la laisser à l'endroit réservé à cet effet, de manière à ne pas déranger la prochaine partie de football dans la rue ou de ne pas encombrer l'arrêt de bus dont les indications, si elles ont été installées, ont disparu depuis longtemps.

Après la rue et la place, se succèdent les ruelles : c'est là, la limite pour qui ne connaît pas. Les bruits de circulation sont étouffés, puis à mesure que l'on monte, ils disparaissent remplacés par les voix. Là, la ville se fait de silence troublé par les cris des enfants, les appels, les bavardages entre deux terrasses, les échos assourdis d'une dispute derrière les murs. L'espace devient plus intime, rappelant les ruelles de la médina, il invite, à chaque pas, à la discrétion. Si, dans la grande rue et sur la place en bas, les hommes étaient nombreux et quelque peu désœuvrés, là ils sont rares et toujours affairés, la démarche et le geste utiles. Dans les ruelles qui se resserrent parfois au point de ne laisser passage qu'à une seule personne, les femmes ne portent plus le voile : elles passent d'une maison à l'autre, un fichu à peine jeté sur la tête. Elles sont sur le bas des portes, y discutent inlassablement et leur travail y déborde en permanence. Le matin surtout, une fois les hommes partis au travail, elles vont du four banal à l'épicerie, du Souk el Fellah (marché couvert) chez le marchand ambulant toujours stationné en haut de la place. Elles accompagnent les enfants à l'école et vont au hammam. Cela dure jusqu'au soir quand rentrent les hommes.

Ville dans la ville, ville particulière et encore emplie des mille réseaux de la *communauté,* il était difficile pour les élus et les bureaucrates d'y agir. Ils étaient coincés entre l'organisation de cette population, son dynamisme et les plaintes des dizaines de propriétaires des villas situées en contrebas du quartier sur le boulevard des «24 mètres» vers lequel convergeaient, les jours de grandes pluies, par la force de la gravitation et sans vergogne aucune, les quelques mètres cubes

d'eaux usées, boueuses, gorgées d'ordures prises çà et là au détour des ruelles. Le rejet de Boudghène n'est certainement pas spécifique au quartier, même si celui-là focalise nettement les ressentiments. La médina, les grands ensembles de Sidi Saïd ou de Sidi Lahcène, souffrent d'une image aussi négative, entretenue par les *hâdari,* qui y lisent toute l'étendue de la paupérisation de la ville, sa «bédouinisation». Cette relation à la ville, toujours à la limite du conflit ouvert, s'exacerbe à chaque occasion. Les menaces de démolition déjà évoquées sont le fait de discussions de bureaux d'études et d'élus en mal de grands travaux d'assainissement, mais d'autres occasions plus quotidiennes entretiennent les tensions ; les match de foot inter-quartiers sont des moments d'affrontement célèbres. Tout dernièrement, les événements d'octobre 1988 ont fait de Boudghène l'un des premiers quartiers quadrillés et cernés par les forces de l'ordre.

Avec la crise du logement, il n'était guère possible d'envisager autrement que théoriquement une fameuse opération tiroir : construire des logements neufs, y recaser une partie de la population, détruire les anciens logements et ainsi de suite jusqu'à ce que les pentes du Lalla Setti, remises à l'état de nature, puissent être confiées à quelques riches investisseurs. Cependant, il y avait la *communauté* de Boudghène ; les autorités qui avaient toutes les raisons de redouter un rapport de force, ont donc dû laisser faire et attendre que le temps fasse son œuvre.

Situé à trois kilomètres du centre-ville, le quartier de Boudghène dispose d'un service de taxi efficace, doublé d'un service de transport collectif à des prix très abordables. Un marché (Souk el Fellah) et une coopérative de fruits et légumes renforcent l'offre sur place en produits de première nécessité, ralentissant la spéculation que le monopole de fait des distributeurs privés avait tendance à encourager. La poste puis l'antenne de mairie et le centre de soins ont soulagé la population d'une dépendance chronique aux services centraux de la ville basse. Les migrations pendulaires restent cependant très importantes : chaque matin, ce sont des dizaines de cars qui viennent chercher les travailleurs de la zone industrielle et les transportent chez eux le soir. Les écoles situées à la périphérie y ajoutent le déferlement de centaines d'enfants.

Il semblerait que la tendance à l'intégration de Boudghène à la ville de Tlemcen se soit aussi réalisée économiquement, une bonne partie de sa population tirant ses ressources du secteur de production moderne. La population active masculine fournirait de moins en moins en manœuvres les entreprises du bâtiment, et les femmes se dirigent moins qu'autrefois vers les ateliers de tissage et de tapis, au profit des usines de la zone industrielle de Chétouane, dont elles forment la plus grande partie du contingent d'ouvrières : la commission Boudghène du colloque sur l'urbanisation de Tlemcen répartissait la population active en 1982 comme suit (*cf.* notes 45) :

> «-60% d'assurés sociaux : employés des sociétés nationales, d'entreprises du bâtiment, publiques ou privées, d'enseignants, d'employés et de fonctionnaires de l'éducation nationale, d'employés et d'agents para-médicaux du secteur sanitaire, d'employés des PME du secteur privé, de femmes de ménage et de plus en plus de cadres supérieurs ;
> -5% de veuves et ascendants de Chahid ;
> -35% de personnes actives au niveau des secteurs tertiaires et quaternaires.» ASPEWIT, 1982, p. 143.

Par quaternaire, la commission semblait vouloir désigner le secteur informel, les petits trafics et la contrebande (le *trabendo*). Ces chiffres montrent, sur les 50 ans qui séparent l'arrivée des parents de Nedjma de cette estimation, l'étendue des changements.

5. les deux villes, dualité de la ville algérienne

Au bureau d'études, nous étions au cœur du problème : il nous fallait prendre position par rapport à la ville. Rapidement, il a fallu accepter l'idée que la planification urbaine visait, en première urgence, la maîtrise de la croissance urbaine, en seconde urgence, la salubrité du tissu urbain existant. Dans l'un ou dans l'autre cas de figure, le problème de l'habitat illicite ne pouvait être éludé. Que faire de ces agrégats de quartiers ? Les réponses, quelles qu'elles aient pu être —destruction, restructuration, rénovation, amélioration— renvoyaient toujours à une intervention, définie selon nos méthodes à l'exclusion de toute autre. Elles finissaient à la longue par interroger le bon sens et la légitimité de nos interventions.

Je conserve le sentiment que nos réponses avaient à cœur de placer en évidence les signes de notre utilité, pour ne pas dire ceux de notre infaillibilité. Dans le bureau d'études, nous n'accordions qu'un très faible crédit à ces formes d'urbanisation que nous qualifiions de spontanées et auxquelles nous opposions toute la rigueur de la pensée scientifique. Les formes qui échappaient

notes 45 — *état des lieux de Boudghène en 1982*

La commission Boudghène de l'ASPEWIT avait rassemblé pour le colloque sur l'urbanisation de Tlemcen —1 au 3 mars 1982— à peu près l'ensemble des données disponibles sur le quartier auxquelles s'ajoutait une enquête sur le terrain «enquête ménage effectuée par les éléments de la Cadat» au début de l'année 1982 :

«[...].

ANALYSE DU TISSU URBAIN

Caractérisée par les conditions de vie les plus défavorables :

a)-**surdensité** de l'habitat : 140 logements / ha (on peut prendre pour norme 30/50 logements à l'hectare).

b)-**précarité** des constructions : plus de 60%.

c)-**insalubrité** en relation avec l'insuffisance des infrastructures sanitaires, de voiries et de collectes des eaux pluviales et des ordures ménagères.

d)-**sous-équipement** dans les domaines culturel, sportif et scolaire.

e)-insuffisance, pour ne pas dire inexistence de locaux commerciaux.

1)-TYPOLOGIE

Caractérisée par le passage progressif de l'habitat édifié à l'aide de matériaux de fortune (tôles, planches, etc.) à l'habitat en dur avec l'amorce d'un premier étage (parpaing et briques, piliers, dalles).

Deux types d'habitat :

a)-habitat introverti avec pièces disposées autour d'une cour, eau et sanitaire en commun.

b)-habitat récent extraverti, notamment à Boudghène Est et le long des voies principales avec façades orientées au Nord [du côté de Tlemcen].

[...].

3)-ETAT DU LOGEMENT

Sur 100 logements enquêtés : 2,06% sont en bon état ; 45,36% sont mal entretenus ; 52,58% sont en mauvais état ou délabrés. Habitats précaires en majorité occupés par les locataires.

4)-TAILLE DU LOGEMENT

45% ont 1 à 3 pièces, 55% ont plus de quatre pièces. C'est le plus souvent la pièce et non le logement, qui représente l'unité familiale d'occupation.

5)-TAUX D'OCCUPATION PAR PIECE (TOP)

En fonction des normes de peuplement de logements admises par le MTPC, on admet les chiffres :

a)-peuplement acceptable : 2,24 personnes / pièces.

b)-peuplement critique : 2,25 à 3,29 personnes / pièces

c)-peuplement très critique : plus de 3,30 personnes par pièces.

58,86% des ménages enquêtés vivent dans des conditions critiques. Dans certains cas, le TOP dépasse 6 personnes par pièces. On retrouve également 4 ménages par logement.» pp. 140-142.

Sur l'activité économique de la population :

«cette population composée de :

-60% d'assurés sociaux : employés des Sociétés Nationales, d'Entreprises du Bâtiment, publiques ou privées, d'Enseignants et d'Employés et Fonctionnaires de l'Education Nationale, d'Employés et d'Agents para-médicaux du Secteur Sanitaire, d'Employés des PME du secteur privé, de femmes de ménages et de plus en plus de cadres supérieurs.

-5% de Veuves et Ascendants de Chahid ;

-35% de personnes actives au niveau des secteurs tertiaires et quaternaires, comprend des fractions importantes de la vallée de Chouly, des Beni-Ournid, et des Beni-Hdyel des fractions moindres de Zenata, Ouled Mimoun, Béchar et Ain Fezza et des habitants d'origine marocaine profondément assimilés.

Cette population est en butte aux spéculations foncières d'une frange de propriétaires de terrain et de propriétaires d'habitats à usage locatif qui ne sont autres que les habitats précaires ;

-en butte à l'insuffisance en infrastructure d'équipement collectif ;

Elle demande, pose et impose une intégration à la vie de la cité (Tlemcen) dans toutes ses composantes : sociale, économique, politique et architecturale. Cet état de fait traduit le refus original ou l'incapacité des différentes communes qui se sont succédées dès avant l'indépendance, d'accueillir, de canaliser et d'aborder cette population migrante porteuse de sang régénérateur et de dynamisme.» pp. 143-144.

aux Plans que nous produisions n'étaient, au mieux, que le fait des «logiques irrationnelles» des ruraux en exode, au pire le résultat du legs colonial et de son corollaire, l'obscurantisme des masses analphabètes. De ces visions de l'apocalypse, il en ressortait une ville malade, au chevet de laquelle nous avions à agir pour le bien du peuple.

Il me paraissait, plus encore en 1981 qu'aujourd'hui, tout à fait insensé de considérer l'habitat illicite comme la panacée. Nous étions cependant plusieurs, au bureau d'études, à penser qu'il avait valeur d'exemple et, qu'à ce titre, il devait être riche d'enseignements. Il suffisait d'y prêter crédit, avec un peu d'humilité, pour en tirer de substantiels profits. Nous ne comprenions pas très bien pourquoi une telle expérience, aussi généralisée, n'était pas, d'une manière ou d'une autre, investie et utilisée. En ce qui me concerne, je n'ai pas très bien compris les raisons des oppositions violentes et des fins de non-recevoir que je rencontrais chaque fois que j'ai eu l'occasion d'aborder le sujet et de suggérer le recours à cette expérience dans la construction planifiée. Entre autres choses, il m'était alors vivement reproché de vouloir perpétuer l'état colonial de sous-développement. Amèrement, je devais me borner à considérer que l'habitat illicite en était le plus parfait des signes. L'autoconstruction ne pouvait être, au mieux, qu'une pratique de paysans et l'aide de l'Etat à l'habitat autoconstruit, réservée à ceux-ci et en dehors des villes.

L'aménagement des espaces et de l'habitat auquel nous participions, évitait toute référence à l'espace traditionnel, à la ville algérienne telle qu'elle pouvait se définir avant l'occupation coloniale, autrement que sous forme anecdotique par des éléments aussi incontournables que la mosquée ou le hammam (et encore, le hammam était absent de la nomenclature des grilles d'équipements de la Cadat)[1]. Nous opérions exactement comme si l'organisation traditionnelle de l'espace était un parfait anachronisme face à la tâche à laquelle nous devions nous atteler : le développement d'une «société moderne». J'étais acquis à cette cause c'est vrai, mais la rançon du progrès, le prix à payer pour l'amélioration des conditions de vie et pour «la transformation et la promotion de l'homme algérien» (RADP-SEP, 1974, p. 23), la brutalité de la disparition d'usages et de pratiques au profit d'autres qui n'ont de vertus et de légitimation que dans «l'œuvre de modernisation» nécessaire à «l'édification nationale» (*ibid.*, p. 30), m'apparaissaient suspects. L'espace algérien contemporain est, dans sa conception, très proche de l'espace produit lors des deux dernières décennies de l'époque coloniale. Il reprend, dans une large mesure, les concepts définis dans le Plan de Constantine qui, en 1959, apparaît presque comme la charnière entre l'espace de la colonisation et l'espace de l'Algérie indépendante (M. Côte, 1983, 1988). S'il faut se méfier de rapprochements aussi rapides et aussi formels, trop de coïncidences et de ressemblances incitent à observer une filiation commune à une conception de l'espace qui, en Europe, était l'objet de débats, de remises en cause et de démystifications (A. Barey et alii, 1980 ; B. Huet, 1981).

La densité en logements apparemment énorme de l'habitat illicite était-elle un facteur dominant d'insalubrité ? Cette question ne peut être aussi facilement tranchée, compte tenu de la pauvreté des chiffres disponibles. Mais savoir si six personnes dans un F3 (soit environ 64 m²) au troisième étage du bloc B de la barre N de la Zhun de Kiffane comprenant 42 logements à

ut comme par ailleurs, le four banal.

l'hectare, sont mieux loties que six personnes dans une habitation d'un quartier illicite[1], demeurait une question inévitable qui ne relevait pas du seul cynisme. La réponse relève d'appréciations toutes relatives, mais posée en termes de nombre d'occupants par logement (TOL) ou par pièce (TOP) et en densité en logements à l'hectare, elle travaille à dévaluer considérablement l'importance des pratiques d'habiter. De la même manière, elle évacue les difficultés à atteindre les rythmes de production et le coût, retard compris, des trois pièces en habitat social planifié : il ne s'agissait pas d'interroger ces retards, mais de trouver coûte que coûte des solutions qui limitaient ces retards en travaillant, notamment, sur l'organisation de la production avec des experts internationaux capables de redéfinir des modèles d'organisation prétendument adaptés aux conditions de production en Algérie (*cf. supra*, anecdote 36 p. 286).

Cette polémique, chaque fois engagée dans ce sens, esquivait le débat sur les normes et s'éteignait dans la culpabilité que nous éprouvions à débattre de chimères, pendant que le sort du peuple empirait. Pourtant, les normes de proximité, de vis-à-vis, de distance entre bâtiments, de hauteur, de surface, de densité, de ratio d'espaces libres, verts ou de loisirs et d'équipements, les normes dimensionnelles, de type de pièces dans les cellules, de surface minimale des ouvertures et d'éclairage etc. que nous utilisions à longueur de calques, ne se retrouvaient pas —au moins à ma connaissance— dans l'habitat illicite. Pourtant, une certitude peut être presque acquise : l'habitat illicite n'est pas anarchique. On peut même considérer qu'il est suffisamment organisé et qu'il obéit dans sa production à des contraintes suffisantes pour générer un espace d'une remarquable homogénéité.

Pourtant la problématique d'un développement endogène suggérée dans mon propos —et que je soulignais pour ma défense—, ne me semblait, *a priori*, aucunement antinomique à la volonté d'indépendance nationale tant affirmée en Algérie. Mes prises de position d'alors me poussaient à être plus algérien que les Algériens, à être le plus nationaliste d'entre eux —ceci, dit avec toute la prudence qu'imposent de telles déclarations. Il y avait là une mystification complète de mon propre rôle, dont je n'étais pas tout à fait conscient alors. Les conflits ont succédé aux polémiques. Ils glissaient toujours davantage sur le terrain politique et idéologique. Les débats sur les propositions d'aménagement ne ramenaient jamais, ni à l'urbanisme, ni à l'architecture, mais au projet social pour lequel le bureau d'études devait œuvrer et pour la réalisation duquel nous avions été recrutés.

C'est ainsi que j'ai pu, avec le groupe aux idées duquel j'adhérais à la Mission Technique, référer notre position à celle prise par Hassan Fathy (e1970). Nous le critiquions sur sa position d'architecte réintroduisant une tradition réinventée par lui. Mais sa position nous intéressait, dans la mesure où il avait cherché, avec ses projets, à jeter les bases d'un développement endogène en Egypte. Même très marginal, dans la production du cadre bâti en Egypte et plus encore dans le

1- Selon une étude du Commissariat National au Recensement de la Population, le Taux d'Occupation des Logements en Algérie était de 7,66 personnes au recensement de 1977. Il était de 6,19 à Tlemcen. Selon cette même étude, 85% des logements à Tlemcen possédaient moins de trois pièces. Source : CNRP, 1978, *Etudes de l'armature urbaine au recensement de 1977.*
Il était fréquent que dans ce cas nous ayons 6 personnes dans une seule pièce. Mais cependant cette réalité est-elle le fait de l'habitat illicite ou celui du nombre de logements disponibles ? Toutefois, cette réponse agitée comme l'épouvantail chaque fois ou presque que le problème était abordé, éliminait de fait la question de la densité en logement et de sa signification urbaine et surtout de sa véritable portée sociale.

monde arabe, il restait que ses projets n'avaient pas seulement un contenu architectural et urbanistique ; ils étaient aussi et surtout éminemment politiques : un contre-projet social était à l'œuvre dans le monde architectural développé à Gourna. Nous étions tout prêts à développer un contre-projet formé à nos critiques à l'égard de la production du bureau d'études. Les bribes de ce contre-projet injectées dans la conception des Plans d'Urbanisme ou des aménagements de Zhun, suscitaient des réactions, non par rapport à l'architecture et à l'urbanisme que nous proposions, mais par rapport au projet social, qu'implicitement, ces propositions formalisaient.

Le temps passant, nous devenions de moins en moins productifs et de plus en plus en situation de conflit à l'intérieur du bureau d'études. Le groupe de travail constitué, affaibli par ces conflits, allait éclater et quitter en vagues successives le bureau d'études.

Le postulat de la supériorité d'un développement endogène, tel que parfois j'ai pu le faire valoir au cours de mon expérience à la Cadat, négligeait dans sa version radicale, l'histoire des échanges entre les sociétés et l'importance qu'ils pouvaient avoir dans leur évolution et leur transformation. Cette dimension oblitérée me permettait de faire le tri entre ce qui m'apparaissait des trésors abandonnés au pillage de la modernité et les caricatures de la modernité. Ce postulat m'engageait, un peu à la manière d'Hassan Fathy, à me faire conservateur des vestiges d'archéologie sociale.

Mon statut de coopérant interférait directement dans la crédibilité de mes démonstrations. Les collègues algériens acquis à la modernité, ou ceux, sur un autre plan de la modernité, acquis à la cause révolutionnaire, me reprochaient l'ambiguïté de fait de ma position. Ils me faisaient remarquer qu'il m'était facile de tenir le langage du temps et de la patience, de défendre une théorie des cycles longs nécessaires au développement endogène, de critiquer les formes de consommation concomitante aux formes modernes de production, puisque, ayant un pied en France et pouvant y consommer virtuellement, j'avais les moyens de patienter. Vivant la modernité dans sa plénitude, il m'était facile de me faire observateur des nostalgies d'antan.

Mes collègues évoquaient la pertinence historique des échanges internationaux portant à la fois sur la connaissance et la technologie, notant qu'ils étaient sans doute aussi anciens que les sociétés elles-mêmes et que, sur le pourtour de la Méditerranée, l'histoire témoignait de leur constance. Ces échanges dans le sens Sud-Nord avaient pu faire au Moyen-Age, la fortune des pays européens ; ils avaient servi le développement de l'Europe. Ainsi, légitimés par l'histoire, les transferts technologiques, l'apprentissage et l'intégration des savoir-faire techniques et de la connaissance scientifique dans la société algérienne étaient une condition *sine qua non* à l'existence de la culture algérienne. Selon eux, les échanges, ceux dont *ipso facto*, j'étais porteur, étaient l'une des clefs au problème du développement.

De mon côté, j'arguais que depuis plus de deux siècles, ces échanges étaient entièrement dominés par l'extension du capitalisme européen et récemment par celui nord-américain et nippon. La diffusion de la technologie, subordonnée à cette domination, déterminait aussi et surtout, la diffusion d'ensembles de «catégories et de notions forgées» (R. Legrand-Gelber, a1980, p. 50) par ces mêmes sociétés. En Algérie, de la colonisation à nos jours, cette domination et ses corollaires —le «développement inégal» (H. Lefèbvre, 1962, p. 233 ; S. Amin et alii, 1982, pp. 187-197) et «l'échange inégal» (A. Samir, 1973, p. 117)— sont des faits patents qu'il est difficile d'ignorer ; il serait même dangereux de ne pas y référer le contenu des transferts de technologie.

Ainsi, à la Mission Technique, que produisions-nous, sinon des projets très *ordinaires*, voire caricaturaux, dans leur conformité aux modèles urbains et architecturaux européens et notamment français ? En quoi différait notre production de celle qui avait abouti à la réalisation en France des grands-ensembles des années 50-60 ? En quoi cette production était-elle vraiment algérienne, spécifiquement algérienne ? Où s'inscrivaient les références arabo-islamiques proclamées dans la Charte Nationale (FLN, 1976) et dans tous les textes fondateurs de la politique algérienne ? Où s'inscrivaient les discours officiels sur la spécificité de la voie algérienne de développement ? Il est vrai que la conformité de notre production aux modèles français en particulier n'était que partielle dans la mesure où la critique n'était pas importée.

L'ARCHITECTE ET LE PLAN, LE PLAN ET LE BUREAUCRATE

deux conclusions en une et des fragments

.I.

l'architecte et le Plan

«L'homme est muet, c'est l'image qui parle. Car il devient évident que l'image seule peut se maintenir au pas de la nature.»
Boris Pasternak, cité par G. Bachelard, e1984, p. 104.

Au terme de ce voyage en architecture, regardant aujourd'hui mes œuvres, la rougeur me monterait facilement aux joues. Si je n'y avais pas participé, j'y puiserais matière d'exemple de ce qu'il me faudrait éviter de faire. Mais, elles montrent toute la distance qui sépare ma pratique de mes idées, toute la distance qui sépare ma volonté d'architecte de la réalité de l'architecture.

L'Algérie, au moment où j'ai su que j'y partais, représentait un espoir d'une pratique. Socialiste, elle faisait figure de petit Eldorado d'une théorie sociale et économique dont je ne doutais ni de la réussite, ni du bien-fondé. Hors du champ exclusif des «affaires», hors de la spéculation foncière, dans une histoire neuve où l'Histoire de la société nouvelle était en chantier, il y avait à faire pour le peuple et son architecture. La déception a été à la mesure des espérances (et, si j'en crois les témoignages du côté de l'Assistance Technique, je n'étais pas seul —*cf. supra*, anecdotes 13 p. 200, 31 p. 266 et 48 p. 345).

Ce n'est pas seulement ce à quoi j'ai voulu croire dans cette expérience qui est à l'origine des ambiguïtés de mes positions sur le métier, mais aussi ce que j'en ai retenu : une contradiction presque insurmontable entre le Plan d'urbanisme —ici le Plan de Zhun comme réponse à un programme et à une commande et comme mode de programmation d'opérations d'architecture— et l'usage concret des espaces urbains —l'espace urbain comme espace concret approprié et donc espace de pratiques. Dès la première réunion de la DUCH à propos de la Zhun de Béni-Saf, les

jeux étaient faits : les Plans d'Urbanisme produits à la Cadat ne pouvaient échapper à la logique productive imposée par les entreprises de réalisation financées, organisées et gérées par l'Etat. Il me fallait concevoir des espaces adaptés à l'état de l'outil de production ; en ce sens, les réflexions de mes collègues allemands d'Oran ne laissaient aucune illusion sur la question (*cf. supra*, anecdote 31 p. 266). Il est un fait que cette limite n'impliquait pas qu'une seule solution spatiale satisfasse aux conditions qu'elle imposait. Mais il y avait, de mon point de vue, un malentendu sur le projet et plus encore sur ce qui était attendu de l'architecte : il m'était demandé de proposer une solution d'aménagement, que je m'appliquais à donner, mais cette solution n'impliquait pas de m'intéresser, au-delà de l'évaluation de leurs besoins, aux habitants. Il y avait là divorce. Il n'était pas dans mes prérogatives de m'intéresser dans le projet aux virtuels habitants. La mathématique qui présidait à leur intégration comme destinataires, en dernier ressort, du projet d'aménagement, m'échappait. Elle était du reste du ressort d'autres acteurs. Elle nécessitait l'utilisation de normes et de grilles normalisées qui requéraient des savoir-faire extérieurs à l'architecte, contrôlés et monopolisés par d'autres professionnels. Lesquels étaient représentés à la Mission Technique et étaient légitimés en vertu de leurs savoirs établis dans l'un des domaines «légaux» (ou discipline légale) de la production heuristique[1] ; domaines de connaissance réputés complémentaires au savoir-faire de l'architecte. Apparemment, il m'était demandé de concevoir des espaces ; ces espaces seraient ensuite habités, occupés, c'était dans l'ordre des choses. Il fallait me rendre à l'évidence : c'était la partie malléable du problème, celle qui se résout d'elle-même et qu'il n'est pas utile d'interroger.

Bien en-deçà des questions idéologiques relatives à la position des différents acteurs intégrés à la production de l'espace dans le cadre du projet, c'est la place de l'architecte qui est interrogée. L'exemple de la Zhun de Béni-Saf montre que les intentions de l'architecte ne sont pas une condition suffisante pour mener le projet à son terme. J'ai dû admettre à la sortie de la réunion de la DUCH, qu'il ne suffisait pas d'avoir des idées et des propositions cohérentes. Il y avait concurrence. Le projet d'urbanisme était un nœud d'intentions : chaque acteur présent autour de la table était en mesure et en droit d'exprimer virtuellement les siennes et de les imposer dans le projet comme autant de conditions à la conduite d'une opération de Zhun et à sa réalisation.

Dans cette dernière chronique, c'est moins à l'Algérie que j'inviterai, qu'à un voyage dans les «galères» de l'architecture. Je ne vise pas la théorie, ni de l'architecture, ni du projet mais, par un retour sur ma posture d'architecte-urbaniste, je risquerai un itinéraire dans le labyrinthe de la complexité du projet. La complexité, telle que je me la figure, n'est abordable que par la superposition des points de vue et, ce faisant, par l'éloge de la contradiction, du heurt et du fragment. C'est donc sans l'habit conceptuel d'une théorie, sans fil d'Ariane donc, mais par le biais de ma pratique que je tenterai de cheminer en essayant de me repérer aux interrogations que cette expérience m'a permis de poser. Cette première conclusion est donc consacrée à des hypothèses sur le projet et sur le métier de l'architecte, et plus généralement dans le projet, sur le rôle de l'architecte et celui de son activité de conception. Hypothèses qui, telles que je les présente ont déjà été réinvesties dans un ensemble de travaux menés parallèlement à celui-ci[2].

1- pour le cas d'espèce, sociologie, géographie, démographie, économie appliquée à l'aménagement, etc.

2- B. Huet, M. Lambert, JY. Toussaint, 1992 ; R. Hoddé, JY. Toussaint, a1990, 1991, 1992 ; ainsi qu'un travail universitaire (DEA), S. Juliers, 1991.

Enfin, en manière d'avertissement, les allers et retours entre l'Algérie et la France, fréquents dans cette partie, ne sont pas à mettre sur le compte d'une tentative ethnocentriste de mesurer l'expérience algérienne sur l'échelle des valeurs du développement français. Il faut plutôt les entendre comme expérience du projet, dans la mesure où celui-ci, ainsi que le montre justement si bien l'expérience algérienne, se représente, hors frontière, comme expérience de l'universalité.

1. l'habitat illicite ou contredire le Plan

Il est difficile de faire un état quantitatif de la production de logements illicites dont la vitalité reste exceptionnelle (*cf. supra*, notes 44 p. 380) et ce, en dépit des pénuries de matériaux qui, pour ce secteur, sont d'autant plus importantes que l'approvisionnement se fait en dehors des circuits de distribution réguliers. Sans aide de l'Etat, avec des moyens réduits, un financement faible, une technicité simple mais non rudimentaire, une organisation du travail qui reconduit et réinterprète l'ancienne *touisa*, les résultats et la pression qu'exerce le développement de l'habitat illicite, sont pour le moins étonnants et ne peuvent être tenus pour quantités négligeables. De fait, ils ne l'étaient pas puisque les autorités ont été conduites à régulariser la situation de l'habitat illicite, à l'intégrer en quelque sorte en le légalisant.

Le ministère de l'Agriculture ainsi que le ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, engageaient une campagne contre la consommation abusive des terres agricoles à haut rendement. Dans le même temps pourtant, le respect des dispositions réglementaires limitait les densités brutes à 45 logements par hectare dans les Zhun. Avec des densités avoisinant 70 à 80 logements par hectare[1], l'habitat illicite résolvait étonnamment bien ce problème : hors des terres cultivables et sans technique excessive, il couvrait les pentes du Lalla Setti ou les collines minières de Béni-Saf.

Ces remarques n'interdisent pas la prudence. L'univers de ces quartiers est loin d'être aussi enchanteur que le laissent supposer son homogénéité et ses couleurs. Le paysage et le pittoresque qu'ils offrent au voyeurisme ethno-touristique n'est certes pas dénué de beauté naturelle et d'authenticité. Cependant, l'insalubrité et le sous-équipement dénoncés par les autorités, les bureaux d'études et surtout par les habitants, n'étaient pas (et ne sont toujours pas) injustifiés. Mais la question de l'intervention des bureaux d'études restait entière : l'assainissement était d'abord un moyen d'introduire dans ces quartiers les normes d'urbanisme, la technique servant là de pure médiation. En effet, nos interventions, à la Mission Technique et plus généralement à la Cadat et ailleurs, empruntaient fortement aux modèles occidentaux de développement urbain. Elles posaient donc d'emblée le problème de l'adaptation du tissu urbain existant aux savoir-faire techniques, aux procédés techniques d'intervention. Le simple fait de penser à l'assainissement, pris ici dans sa seule figure technique de mise en œuvre du tout-à-l'égout, imposait que soit réfléchi le passage des tranchées et l'élargissement des voies comme autant de présupposés et de postulats justifiant la destruction et la restructuration de parties de ces quartiers. Ainsi, les projets les plus légers, cherchant simplement à améliorer les conditions de vie de ces quartiers, risquaient

[1] selon la Commission Boudghène du colloque organisé par l'ASPEWIT (1982), la densité de Boudghène atteignait 140 lgts/ha. (p. 140).

de les atteindre dans leur structure même. Pourtant, les habitants eux-mêmes, comme à Boudghène, ouvraient la voie, en montrant une réelle capacité à inverser les données du problème. En adaptant les solutions techniques au quartier, ils montraient là une compétence à s'*approprier* des techniques et des savoir-faire réputés pour leur essentielle modernité, non seulement du point de vue des techniques mais aussi du point de vue des pratiques : l'usage de l'eau, les relations du propre et du sale et l'intégration des normes d'hygiène, etc. Du béton armé dans les constructions, à l'alimentation en eau potable en passant par les branchements électriques et l'assainissement, le quartier de Boudghène laissait entrevoir la possibilité d'une stratégie endogène de développement technologique. Mais l'intervention nécessaire sur ces quartiers impliquait que la réflexion dépasse la seule organisation urbaine pour interroger l'organisation sociale de ces quartiers et définir ainsi, une action qui n'aurait pu alors esquiver l'interrogation sur la stratégie de développement dès lors que celle-ci présupposait et stipulait l'avènement d'une organisation sociale plus efficiente.

Il y avait lieu de voir dans cette «anarchie» spatiale tant décriée, la marque d'un procès de production spécifique et marginal. Quoique... en regard de la productivité, l'habitat illicite ait nettement tendance à marginaliser l'habitat planifié... Il serait sans doute plus judicieux de dire que ce procès était marginalisé par les bureaux d'études. Cet espace, illicite, s'organisait par rapport à un ensemble de critères implicites méconnus ou plus exactement inadmissibles, une fois la porte de la Mission Technique franchie. La marginalité de l'habitat illicite, du point de vue des bureaux d'études, venait de la preuve qu'il infligeait, à mon sens, de l'inutile dépense que nous faisions : l'espace à Boudghène ou à Sagla n'y était pas objectivé et n'était donc l'objet d'aucun discours autonome ; les relations de l'espace à la communauté allaient de soi. Cet espace illicite était l'espace de ses habitants ; il les incluait et restituait leur monde en autorisant l'expression de leurs valeurs puisqu'il en était l'expression spatiale. En cela, était-il peut-être illicite. En cela aussi, il était redoutablement efficace comme lieu d'expression, de revendication d'une culture —une sorte de conservatoire culturel— et, de plus en plus, comme lieu de l'expression politique d'une communauté que le procès de développement, en l'abandonnant aux marges de l'économie moderne, marginalisait.

Espace illicite, il pouvait passer à mes yeux d'étranger pour un conservatoire culturel mais, si tel était pour partie le cas, il n'était pas exactement le conservatoire de la tradition. Dans leurs spécificités endogènes, ces espaces illicites impliquaient, intégraient d'autres éléments que ceux de la tradition. Ces constats pouvaient difficilement épargner les producteurs d'espace que nous étions à la Mission Technique. La simple mise en œuvre du béton armé, splendeur et décadence de l'architecture, de l'urbanisme et de l'ingénierie moderne, rendait compte —au moins du point de vue des technologies— de la souplesse des savoir-faire des habitants constructeurs[1]. Sans doute n'était-il pas employé selon les règles les plus orthodoxes de l'art de bâtir en ciment et en fer, mais l'usage du béton armé notait, si besoin en était, la capacité de ces habitants à absorber, à réinterpréter des apports qui leur étaient extérieurs, ce que les bureaux d'études étaient bien incapables de faire. Sur un autre plan, ces mêmes habitants montraient leur intelligence des transformations concrètes de l'économie impulsée par le procès de développement. Le quartier de Boudghène s'est rapidement installé dans les nouvelles règles économiques : en bien ou en mal, là n'est pas la question ; mais une chose est certaine : de moins en moins défini dans son rapport

1- et, le plus souvent, des apprentissages de ceux d'entre eux employés dans les sociétés nationales des BTP.

à l'unité familiale et au *derb*, le *haouch* se rapporte de plus en plus à sa valeur foncière ; il se définit aussi par ses propriétés spéculatives (ce que par exemple, la démarche du frère de Nedjma et la pratique locative du nouveau propriétaire pourraient indiquer —*cf.* également *supra*, notes 45 p. 400). Les tendances à la surdensification, les adaptations et les difficultés de la *djemâa* à faire respecter les accords négociés entre voisins seraient —mais c'est là, pure intuition— autant d'indices d'un changement important de perception de l'espace qui, impliquant sans doute quelques bouleversements de la tradition, ne sont pas pour autant une adhésion aux valeurs importées de la modernité : les habitants de Boudghène, selon l'enquête citée (ASPEWIT, 1982) ne luttaient pas, ni ne militaient en faveur des Zhun qui leur étaient pourtant, en principe, réservées.

Il est bien évident que c'était là, pour mon œil d'architecte, autant d'indices d'une politique d'indépendance nationale sur la base d'un développement endogène, non pas fermé sur lui même, mais dans une société capable d'absorber des apports exogènes sans s'y perdre. C'était tout du moins ce que m'inspiraient des expériences telles que Boudghène. Pourquoi n'était-il pas possible de penser la stratégie de développement en ce sens, sans forcément nager dans la pure utopie ?

Il n'est absolument pas simple de répondre à cette question. Il faudrait, sans doute préalablement, en avoir tranché beaucoup d'autres. Et pour l'architecte, au moins une : à partir de quel moment cesse-t-il de travailler pour faire de la politique ? C'est-à-dire, à partir de quel moment dépasse-t-il les limites de sa tâche pour en interroger le bien-fondé et par là-même, pour interroger, à son endroit, la stratégie qu'il est censé mettre en œuvre (et par conséquent, interroger l'utilité de son métier) ?

A mon sens, la question n'a rien à voir avec un quelconque problème existentiel. De fait à l'intérieur de la Mission Technique, chacune des catégories de travailleurs chargés d'énoncer le contenu urbanistique des projets —qu'il s'agisse de démographes, de sociologues, de géographes, d'ingénieurs ou d'architectes— se trouve dotée par le poste occupé et par la compétence que ce dernier valide au sein de l'organisation, d'une capacité d'évaluation des effets «du produit» —PUD ou Zhun. C'est même une partie essentielle de l'activité rémunérée de chacun de ces acteurs. C'est cette évaluation qui permet de défendre les solutions projetées et de les justifier auprès de l'exécutif de la wilaya ou de la DUCH. Ces différentes solutions, parfois complémentaires ou carrément antagonistes, étaient plus ou moins assorties de scénarios (appelés encore hypothèses) qui, permettant de pronostiquer un certain nombre de développements urbains possibles, autorisaient les commanditaires à se déterminer sur un choix ou sur des modifications, «en toute connaissance de cause». Il appartenait à l'exécutif de choisir. Ce schéma, somme toute très classique, reste opératoire tant qu'est supposée légitime, l'entière délégation de pouvoir des utilisateurs et donc, tant que ceux-ci se trouvent écartés totalement de ce jeu subtil qu'est la procédure du projet.

Mais la pratique montrait que l'évaluation disparaissait au profit des scénarios. L'évaluation n'était plus que la projection de situations économiques et démographiques repérées selon les seules variables quantitatives qui plus est, arbitrairement retenues : en effet, ces variables étaient déjà contenues dans le Plan National que nous devions sectoriellement concrétiser (d'où l'extrême importance des références aux différents recensements). De la sorte, nos évaluations ne pouvaient échapper aux conditions d'avenir prévues. Les études menées à la Cadat n'avaient pas d'autre objet que de confirmer un résultat déjà enregistré. Nous étions, autrement dit, une forme creuse,

un système formel et obligatoire qui, parce qu'il produisait des études et parce que le problème était étudié, garantissait la bonne foi, la validité des orientations politiques et économiques de la stratégie de développement. Ce serait là une manière de définir le problème d'une Architecture, d'un Urbanisme et d'un Aménagement bureaucratiques. Cette problématique que je n'ai aucunement l'ambition de conclure, me semble résulter d'un principe qui paraît commun à la production architecturale et urbanistique contemporaine et, par extension, à la production de l'espace construit en général : le principe de légitimité d'une délégation de pouvoir des «utilisateurs» qui autorise aux «délégués» l'exclusion des «mandants» accompagnée d'une vision réifiante, mathématique et totalement désincarnée des intérêts des dits mandants.

2. le projet, un cadre de mobilisation

Un architecte diplômé par le gouvernement (DPLG), avec son seul diplôme ne possède aucune formation particulière en urbanisme et en aménagement du territoire. Mais on peut noter, et cela en dehors du cadre algérien, que les bureaux d'études d'urbanisme ou d'aménagement font appel aussi à des architectes ; de même les commanditaires d'opérations d'urbanisme et d'aménagement font appel aux architectes. De manière générale, des missions d'urbanisme et d'aménagement sont confiées aux architectes : elles sont du domaine de leurs compétences reconnues (*cf. infra*, notes 46 p. 415).

Lors de la présentation du programme de travail à mon arrivée à la Mission Technique, la peur de ne pouvoir mener la tâche au bout a été mon premier sentiment. Cette peur se fondait sur la conscience immédiate que j'ai eue du fossé qui séparait la tâche qui m'incombait, des moyens que je savais en ma possession pour la mener à terme. Ce n'était pas non plus une totale incompréhension : je partageais avec mon employeur un savoir-lire un Plan, un mode de représentation de l'espace en deux dimensions —le dessin technique que nous employions pour représenter les espaces du projet— lequel permettait à chacun de mesurer la pertinence des espaces du projet et de communiquer à partir d'un certain nombre d'informations relatives à leurs contenus, même si nous ne regardions pas tout à fait la même ville, les mêmes quartiers, le même espace. En quelque sorte, si nous disposions approximativement des mêmes instruments, du même outillage mental pour représenter l'espace sur un plan à deux dimensions, la réception de cette représentation, une *image* (appelée en la circonstance, un Plan) n'impliquait pas exactement les mêmes évidences ni tout à fait les mêmes aventures. Par cette sorte de technique de représentation (le Plan), je percevais surtout une méthode d'investigation de l'espace bâti et à bâtir qui me précédait et que j'aurais à acquérir pour accomplir ma tâche. Dans le même temps, mon employeur ne se formalisait pas de mes questions inquiètes et de mon incompétence sous-jacente, comme s'il y avait là, de son point de vue, une évidence de la situation : il fallait simplement former le plus rapidement possible un architecte à produire de l'espace. C'est du moins ce que j'entendais et qui me rassurait quand mon employeur m'expliquait que «ce n'était pas difficile et que j'apprendrais vite». Autrement dit, je devais m'adapter au poste de travail qui m'était affecté et m'incorporer dans une tâche définie par la division technique du travail au sein de la Mission Technique. Cette tâche impliquait l'utilisation de mes compétences dans la production de Plans d'urbanisme et plus généralement de Plans d'aménagement.

2.1. les acteurs en état d'orienter le projet et les changements d'échelle

En tirant les leçons de cette pratique, une première évidence s'impose : les différenciations entre architecture, urbanisme et aménagement ne sont peut-être pas très rigoureuses. J'ai déjà mentionné la difficulté de définir la fonction de l'architecte (*cf.* introduction). Il semble bien en être de même de ces disciplines aux domaines flous que sont l'urbanisme et l'aménagement. Il existe des postes d'urbanisme, il existe des professionnels de l'aménagement, les aménageurs (mais est-ce une profession ou une fonction ?). Il est question d'urbanisme, d'urbanisme opérationnel, d'aménagement urbain, d'aménagement régional, d'aménagement du territoire. Le «planner» américain n'est pas exactement l'homologue de l'urbaniste français ou de l'architecte-urbaniste algérien. En bref, ce lexique, qui n'est pas exhaustif, renvoie d'abord à des incertitudes à la fois sur la fonction, sur les professions et sur les domaines d'intervention[1]. En revanche, il renvoie à un ensemble de fonctions plus ou moins bien définies dans le procès de production de l'espace contemporain. Ces fonctions sont remplies par des professionnels dont les formations relèvent de divers domaines de connaissance (architecture, urbanisme, géographie, économie, sociologie, pour les plus importantes).

Le passage de l'une à l'autre de ces «disciplines», outre l'évidence d'un changement d'échelle, n'implique pas vraiment un changement de compétence : le problème ne s'est pas posé en ces termes à mon arrivée à la Cadat. D'emblée, avec mes outils d'architecte, j'ai pu traiter le premier dossier qui m'était confié (la Zhun de Béni-Saf —chroniques VII § 2). J'ai pu réaliser un rendu techniquement recevable et cohérent compte tenu de ce que j'avais saisi de la commande et des programmes ; ce qui, bien entendu, ne présage en rien de la qualité urbanistique de la solution proposée. C'est même ce que tendrait à montrer le refus de la variante du Plan d'aménagement de Béni-Saf dont je revendiquais la paternité, quoique le refus de cette variante n'ait porté ni sur la cohérence technique ni sur le contenu urbanistique de ma proposition, mais sur l'inadéquation de ceux-ci aux attendus de mes interlocuteurs.

Du point de vue des méthodes, celles acquises dans la formation de l'architecte ne sont ni plus ni moins aptes à prendre en charge les problématiques d'aménagement et d'urbanisme que celles des autres professionnels qui en ont fait leur champ d'intervention exclusif. A peine pourrait-on reprocher à l'architecte le souci du détail formel, son attachement aux volumes, ainsi que j'ai pu en faire les frais dans mes premières esquisses pour Béni-Saf. Cependant, j'ai rapidement acquis, comme chose évidente, que le détail architectural étant en aval et qu'il convenait simplement d'orienter les futures compositions sans forcément les déterminer. Dans tous les cas, si les Zhun, relevant de l'urbanisme de détail (ou urbanisme opérationnel), ne sont pas le meilleur exemple pour affirmer la compétence de l'architecte en matière d'urbanisme et d'aménagement, mes interventions sur les PUD de Béni-Saf, de Sebdou ou de Remchi étaient reçues, discutées, intégrées (par le rejet ou par l'incorporation) à la phase dite de spatialisation, sans que soient, à aucun moment, discutés mes arguments à partir de ma compétence d'architecte : mon statut

1- G. Verpraet (a1989) reprenant les théories du planning aux Etats-Unis, souligne la diversité de leurs rôles : le «planner» comme avocat, le «planner» comme agent de transaction, le «planner» comme bureaucrate, le «planner» comme négociateur financier et agent de mobilisation sociale, le «planner» comme spécialiste de l'éthique, etc. p. 23.

portait en lui la légitimité de mes assertions tout comme mon intervention dans le travail de mes collègues pouvait servir à légitimer leurs choix.

Il m'apparaîtrait extrêmement abusif et arbitraire, en retour, de considérer tous ces domaines d'activité dont la spécificité est en étroite relation avec les échelles d'intervention, comme étant l'exclusive de l'architecte. Je serais tenté de poser l'hypothèse selon laquelle toutes les disciplines impliquées dans l'organisation de l'espace, y compris l'architecture, ne sauraient se prévaloir de l'exclusivité d'un domaine d'intervention, au-delà de la seule construction de règles, de normes dont l'utilisation définirait des critères professionnels prescrivant des domaines d'exercice propres à chacune de ces disciplines (F. Choay, 1980[1] ou JP. Epron, 1984). Mais c'est là une définition minimaliste, qui ne dit rien sur la façon de fabriquer de l'espace, si ce n'est qu'elle la centre sur ces acteurs particuliers qui en produisent la forme (production plastique) ou du moins prétendent l'orienter, sans dire la façon dont ils s'y prennent. En tout état de cause, les domaines d'activité ainsi définis, s'ils singularisent des acteurs sociaux, ne sauraient singulariser et constituer un savoir autonome et exclusif[2]. La formation de l'équipe de travail de la Mission Technique me renforce dans cette conviction : tous, sociologues, économistes, démographes, géographes, architectes et ingénieurs co-produisaient les Plans sans qu'il soit possible d'identifier et de hiérarchiser leurs interventions, au-delà de la division technique du travail dans la Mission Technique et des difficultés inhérentes à l'incapacité de la Cadat à organiser ses équipes selon les directives de sa direction technique. Nos commanditaires eux-mêmes s'entouraient d'experts, représentants de différents savoirs constitués —en dehors des disciplines chargées d'organiser l'espace— autorisés à décider en leur nom de la pertinence des propositions qui leur étaient soumises dans le cadre de chaque projet. Le sous-directeur de l'urbanisme qui fait figure de censeur tout au long des histoires de mes dossiers de Zhun, était géographe. Si ces exemples ne suffisaient pas, la «crise» contemporaine de l'architecture révélerait combien l'architecture n'est pas l'exclusivité des architectes (JM. Chauvin, a1987) et vice-versa.

Cependant, s'il y a luttes pour la revendication d'un savoir accumulé et son usage en matière d'organisation et de gestion de l'espace (et l'éviction possible de l'architecte), ce savoir n'arrive pas à s'affranchir de la problématique de l'architecture ; problématique qui se caractérise par une prérogative reconnue à l'architecte : la conception de formes (ou production plastique) en vue d'une réalisation concrète (édification) d'un espace habitable *appropriable*. Cette production plastique implique à la fois des pratiques techniques (maîtrise des différentes opérations techniques nécessaires à la réalisation d'une forme, dont le Plan est une pièce maîtresse) et des pratiques symboliques (maîtrise de caractéristiques plastiques d'un espace donné, dans la mesure où ces caractéristiques sont l'objet d'identifications sociales et, en ce sens, deviennent

1- «On tiendra ici pour acquis qu'en dépit de ses prétentions, le discours de l'urbanisme demeure normatif et ne peut ressortir que médiatement à une quelconque pratique scientifique : son recours licite et justifié aux sciences de la nature et de l'«homme» est subordonné à des choix éthiques et politiques, à des finalités qui n'appartiennent pas seulement à l'ordre du savoir.» p. 10.

2- «Les conditions contemporaines de production du cadre bâti ont permis à un certain nombre de disciplines (architecture, urbanisme, voire la géographie) d'«objectiver» l'espace, d'autonomiser «un discours fondateur d'espace» : «Sa dissémination était inévitable dès lors qu'à la faveur de la révolution industrielle le patron occidental s'imposait, de gré ou de force. Car c'est seulement à partir de la deuxième moitié du XIX° siècle que le discours fondateur d'espace a énoncé ses prétentions scientifiques et désigné son champ d'application sous le terme d'urbanisme : ce terme fut en effet créé, et la vocation de la «nouvelle science urbanisatrice» définie, en 1867, par I. Cerda» (F. Choay, 1980, p. 11).

signifiantes) comme le montrent les travaux sur la typologie architecturale[1]. Ainsi, serait-il possible de poser l'hypothèse que les disciplines ayant pour fin d'organiser l'espace habité, ne font qu'opérer une translation de cette prérogative à la hauteur de l'échelle où elles déterminent leur champ de compétence, compétence subordonnée à la spécialisation toujours plus grande à mesure que s'aggrave dans la production de l'espace et notamment dans le projet, la division technique du travail (*cf.* notes 46).

Mais si j'en reviens à comparer mon état d'architecte et mon état d'architecte-urbaniste, il apparaît surtout qu'avec le changement d'échelle, changent surtout, la quantité et la qualité des acteurs en état de contester, de négocier et, dans tous les cas, d'orienter les virtualités que la conception de l'espace révèle dans le projet. Selon cette hypothèse, ce n'est pas l'acquisition d'un savoir autonome qui distingue ces disciplines, mais le mode d'agrégation des *intentions* portées par les acteurs mobilisés dans le projet ; agrégation rendue tangible par la production d'un Plan. Par «intentions», il faut entendre une *demande* et une *stratégie :* la demande est explicite et spécifie des caractéristiques formelles de l'espace ; la stratégie recouvre ce qu'implicitement, selon les représentations des acteurs en état d'intervenir dans le projet, ces spécifications servent. Les discussions autour de la répartition des surfaces foncières dans la Zhun de Champ de Tir —oppositions entre les tenants de l'habitat individuel et les tenants de l'habitat collectif financé par l'Etat (*cf. supra*, anecdote 47 p. 342)— pourraient illustrer concrètement ce qu'est l'intention comme conciliation d'une demande explicite (réserver des surfaces foncières à l'habitat individuel) et d'une stratégie (augmenter le nombre de maisons individuelles pour satisfaire aux ambitions de promotion des coopératives immobilières dont deux protagonistes de l'anecdote, tenants de l'habitat individuel, sont par ailleurs membres).

notes 46 — *division technique du travail et équipe pluridisciplinaire en urbanisme*

Jean-Paul Lacaze (1990) donne une idée, dans le cadre de l'agence d'urbanisme idéale, des effets de la division technique du travail sur la spécialisation des rôles dans une équipe pluridisciplinaire :

«[...]. L'apport de ces disciplines dans la pratique s'organise en fonction de ces principes.

L'*architecte-urbaniste* reste avant tout le responsable de la mise en forme des propositions spatiales d'aménagement. Mais sa contribution est essentielle dès la phase des premières études, pour apporter sa compétence et sa sensibilité à l'analyse des logiques formelles du paysage naturel ou urbanisé préexistant. Cette analyse doit tendre à préciser les structures socio-économiques et les réseaux de signes symboliques qui expliquent la formation de ces paysages et leur donnent leur sens. Elle doit donc être abordée d'emblée dans un esprit pluridisciplinaire, et elle contribuera utilement à le renforcer.

L'*ingénieur* apportera des compétences particulières en matière de réseaux d'infrastructure et de transport. Il lui appartient de proposer des solutions dans ces domaines et de veiller à la faisabilité technique globale des propositions. Il a l'avantage de pouvoir s'appuyer sur des corps de connaissance et des méthodes plus précis et doit donc veiller plus particulièrement à ne pas s'enfermer dans des logiques sectorielles.

L'*économiste* étudie d'abord les facteurs de développement et les contraintes résultant des données locales spécifiques. Dans la phase de propositions, il s'attache à préciser la programmation des réalisations en fonction de la faisabilité des différents projets. Cela implique une bonne capacité d'analyse des réactions des partenaires et utilisateurs privés, dans un esprit qui s'inspire des méthodes du marketing, non pour s'y enfermer, mais pour permettre aux responsables de mieux évaluer ce que l'on peut attendre des réactions spontanées de ces partenaires et ce qui relève d'une action plus volontariste dont il faudra soigneusement justifier les conditions de succès.

Le *géographe* dispose des méthodes indispensables pour mener dans un esprit de synthèse les nombreuses investigations préalables indispensables. Au sein de l'équipe, il est plus particulièrement porteur de la responsabilité de prendre en compte la durée comme facteur explicatif de la situation étudiée.

L'*administrateur* ou le *juriste* doivent eux aussi être associés très tôt aux réflexions. Il importe en effet de préparer le lancement des procédures, assez longues et complexes, qui conditionnent le passage aux réalisations. Ces membres de l'équipe ont souvent, de par leurs fonctions permanentes auprès des pouvoirs institutionnels, une bonne capacité d'analyse de la situation politique locale et d'intermédiation pour faciliter les nombreuses négociations toujours nécessaires. Ils sont donc souvent en situation de faciliter efficacement la nécessaire élaboration collective des propositions.

Le *sociologue*, enfin, joue deux rôles aussi importants l'un que l'autre en tant que responsable de la bonne application du principe général de contrôle par les méthodes des sciences humaines.

Il contribue d'abord aux études préalables en mettant en évidence les enjeux et les stratégies particuliers aux différents groupes d'habitants concernés, ainsi que l'organisation des réseaux de pouvoir et d'influence avec lesquels il va falloir composer. A ce rôle externe s'ajoute un rôle interne d'auto-contrôle de la démarche d'étude et d'action en tant que telle.» pp. 120-121.

La distribution des rôles faite ici atteste d'une certaine permanence, comparée au modèle d'organisation prôné par les autorités algériennes dans les bureaux d'études nationaux — *cf.* chroniques VI, § 5.

1- R. Raymond, N. Haumont, 1966 ; Ch. Devillers, a 1974 ; B. Huet, 1981 ; JP. Frey, 1986 ; Aldo Rossi, e1981 ; D. Pinson, 1989 ; JM. Léger, 1990 ; entre autres.

Dans le passage d'une échelle à une autre, ce n'est pas un savoir spécifique nécessaire à produire de l'espace qui est en jeu, mais l'acquisition du «savoir-ménager» à la fois, dans le projet et par le projet, différents acteurs toujours plus nombreux à mesure que le territoire concerné par le projet croît. Des notions récentes de *ménagement* (M. Marié, 1989, pp. 154-155) ou encore de *planning* (G. Verpraet, a1989, p. 15) intéressent directement des prises de position sur les modalités d'intervention (le *management*) dans le projet d'urbanisme ou d'aménagement d'une multitude d'acteurs porteurs d'intentions sur le devenir, interagissant dans le processus qui conduit à la production d'espaces concrets. Entre architecte, urbaniste et aménageur, la carte puise aux mêmes sources ; ce qui change, c'est moins la compétence à concevoir un espace que la stratégie de conception à mettre en œuvre selon l'échelle du projet.

Enfin, par delà cette différence d'échelle, c'est moins la nature de la conception en tant qu'activité spécifique dans le projet qui se joue, que la parcellisation des tâches de conception dans l'évolution récente du procès de production de l'espace toujours plus soumis et intégré à l'organisation industrielle de la production en général. La volonté affirmée de «moderniser» le secteur des BTP en France, dans les années 50 —et notamment à partir des textes de 1958 qui vont servir de substrat aux politiques françaises et algériennes de production de l'espace (en particulier du logement urbain)— représente dans les deux cas, selon des options politiques et idéologiques différentes, une volonté d'intégrer le secteur des BTP au secteur industrialisé de l'économie. Ainsi, voit-on se modifier quasi immédiatement la maîtrise d'œuvre. Elle ne se confond plus avec un acteur chargé de la conception —le concepteur (généralement l'architecte)— mais implique désormais un collectif issu de la parcellisation des tâches : fleurissent ainsi, à côté des agences d'architecture, les Bureaux d'Etudes Techniques (BET) dominés par les ingénieurs et les économistes, monopolisant toutes les tâches de conception afférentes aux calculs techniques et économiques dans le projet. De plus, cette parcellisation tend à «tirer» la maîtrise d'œuvre vers les entreprises de construction, c'est-à-dire aussi vers leurs niveaux d'exigence en termes de prévisibilité, d'organisation et de rationalité économique. L'organisation théorique des équipes pluridisciplinaires à la Cadat, tout comme par ailleurs leur adaptation aux contraintes de production, est issue de ce même mouvement de modernisation et obéit aux mêmes nécessités.

Mon expérience et ma trajectoire professionnelle m'ayant amené à opérer ce passage d'une échelle à l'autre, m'ont conduit à différencier le travail de conception et le projet. Le travail de conception —la conception pour simplifier— est une tâche spécialisée dans le cadre de la division technique du travail au sein du procès de production de l'espace. Mais elle est aussi un nouveau cadre d'activité de ces professionnels que sont les architectes, les urbanistes et autres aménageurs, dans la mesure où, ramenée à une activité spécifique isolée —l'organisation plastique de cet espace— elle modifie sensiblement leur apport dans le procès de production de l'espace. En cela, je les appelle concepteur. Je ferai donc le départ entre le travail de conception comme activité spécifique, complètement ou presque autonomisé dans le procès de production de l'espace, et le projet comme cadre de mobilisation d'un ensemble d'acteurs dans le processus de production de l'espace.

2.2. le projet et la mise en scène d'un acteur bien ordinaire

La création (*cf.* notes 47) ou l'illumination, si propice à définir le geste qui distingue l'œuvre de toute autre production, ne trouvait pas de place dans ce que je produisais à la Mission Technique. Même aux meilleurs moments où je défendais la paternité de mes Plans —et d'une certaine

manière du projet tout entier—, quand je me représentais au centre du processus de production des Zhun, je savais bien (mais je n'étais peut-être pas en mesure de le formuler) que cette «mise en forme», que la conception à la fin du processus, résultaient des interférences de mes propres apports avec ceux de mes collègues à l'intérieur de la Mission Technique et ceux de mes commanditaires («clients») à l'extérieur de la Mission Technique. Mon apport personnel —de sujet-concepteur— était quasi indiscernable. De plus, du point de vue du projet, ces interférences se prolongeaient bien au-delà des temps de conception puisque je ne disposais d'aucune garantie concernant la réalisation en conformité avec le *Plan définitif*, si ce n'est dans la croyance dans le pouvoir du dessin technique à garantir une exécution «conforme aux Plans». Ce constat implique donc du point de vue d'une représentation qui se voudrait plus objective, que soit décentrée la position de l'architecte dans le procès de production de l'espace et donc dans le projet.

Un tel décentrement ne rend pas pour autant plus limpide ma position concrète, ceci d'autant que déjà au sortir de l'école d'architecture, j'étais persuadé de l'utilité d'une position d'humilité de l'architecte dans tout projet (*cf.* chroniques I § 1). Cependant, à l'évidence, dans ma pratique d'architecte au quotidien, cette position devenait quasi intenable ; j'étais happé constamment par une importance, par le besoin de manifester mon importance d'architecte, besoin qui entretenait le

notes 47 — *création et conception*

Si par «création», on entend cette compétence d'un individu architecte à produire de la «nouveauté» : nouveauté qui ne prend valeur de création que, si porteuse d'une utilité sociale, elle la révèle au monde. Le tout est de s'entendre sur les modalités de la «révélation», selon qu'elles se situent du côté des porte-paroles de l'architecture (architectes, critiques professionnels de l'architecture et autres prédicateurs professionnels ou amateurs) ou du côté des «pratiquants» des espaces produits par les architectes. Cette tentative de définition de la création, déjà bien au-delà de mes compétences, pour désigner le déplacement, dans la genèse plastique des espaces du projet, de la conception vers une représentation trop focalisée sur le caractère tout à la fois accidentel, poétique ou illuminé. Je ne résisterai pas au plaisir de citer ce passage de H. Lefèbvre :

«Perpétuellement, il y a du nouveau dans les différents secteurs de la pratique, de la connaissance, de la conscience. Ce nouveau l'est plus ou moins. De plus, les secteurs sont plus ou moins effervescents. Il y a des secteurs d'avant-garde ou de pointe, les «têtes chercheuses» pour employer une métaphore moderne, de la pratique sociale. Inévitablement, on s'en remet au temps pour discerner ce qui est véritablement nouveau, ce qui va s'intégrer au développement acquis et ce qui va disparaître. Dans notre modernisme, et c'est son caractère original, toutes les nouveautés se donnent pour également neuves, bénéficient d'un même préjugé favorable mais aussi sont frappées d'un même coefficient d'incertitude et d'aléa. Le neuf, audacieusement, s'identifie avec la création, cette obscure impression à la fois émotive et conceptuelle étant désormais au premier plan de la conscience. Après quoi le temps, agissant pour ainsi dire le long de la trajectoire, en arrière de la pointe qui ouvre le trajet, va consolider le «valable». Cette nécessaire opération s'accomplit dans l'incertitude et même dans l'obscurité, l'attention restant fixée sur la pointe avancée, porteuse de lumière. Les activités qui se situent (ou croient se situer) à la pointe de la «création» avancent dans une sorte de brume ambiguë, pas complètement opaque mais fort loin de la transparence rationnelle. Dans ce brouillard, les gens actifs et productifs, les créateurs (plus ou moins bien, plus ou moins consciemment) projettent au-devant d'eux un reflet imaginaire de leur activité. Cette lueur bariolée danse autour de la pointe. Son analyse spectrale, qui pourrait se faire d'après certaines techniques (analyse de documents, journaux, œuvres littéraires —fréquences de certains mots— dégagement d'ensembles significatifs, etc.) révélerait une haute complexité : une certaine connaissance de la mauvaise et de la fausse conscience, beaucoup d'illusions. Dans ces multiformes illusions, il y a de l'amplification, de la dramatisation, de la propagande, et beaucoup de volonté de puissance, tant celle des individus par rapport aux autres individus et aux groupes, que celle des groupes les uns par rapport aux autres. Bruits, rumeurs et chants accompagnent la lueur dansante et l'ensemble fait un scénario filmé par lequel le «modernisme» se raconte et crie son propre éloge.» H. Lefèbvre, 1962, pp. 185-186.

Cette volonté de puissance s'accompagne de manifestations de terrorisme intellectuel et culturel, partie d'un terrorisme plus vaste et plus général. En fait,

«[...] le Modernisme veut s'imposer, sans discussion ou en choisissant le terrain de la controverse. Il présente son double titre : nouveauté, virtuelle acquisition du classicisme» *ibid.*, p. 186.

La modernité fonctionne par marginalisation et par exclusion. Celui qui n'accepte pas ou celui qui refuse se voit rejeté (et parfois à ses propres yeux) dans l'inactuel et le démodé.

«Le terrorisme ainsi généralisé a plusieurs tranchants. Il ne s'exerce pas seulement contre ceux qu'on veut intimider, mais entre concurrents également avides et dynamiques à l'intérieur de l'Avant-garde, prétendue ou réelle. Chacun tremble pour son prestige, et pour sa situation toujours menacée. Corrélativement, il y a un snobisme très actif du Modernisme. Il s'agit toujours de se placer à la pointe, non du combat ou de la «création», mais du spectacle : d'assister à toutes les premières. Ce snobisme toujours en alerte recrute les troupes du Modernisme, les militants. Il contribue autant à la création (par ses attentes et ses exigences) qu'à la réception de la Figure que se donnera chaque période. Corrélativement encore, il y a captation du Moderne, dès l'origine, dès la création, et si c'était possible avant terme, par une série d'organismes commerciaux constitués dans ce but (exemple : les marchands de tableaux, les agences de publicité, etc.). Les producteurs et «créateurs» authentiques ou non le savent. Stimulés ou stimulants, ils agissent en conséquence. Sous cet angle, presse et journalisme, imprésarii, publicitaires, «critiques» forment un vaste appareil à procréer le «moderne», à le capturer à peine né, à le diffuser, à le consommer.» *ibid.*, p. 186.

Autour d'une problématique de la création et les hésitations de la «connaissance» :

«L'organicisme avec ses implications, à savoir l'évolutionnisme simplificateur de beaucoup d'historiens et le continuisme naïf de beaucoup de sociologues, a masqué les caractères spécifiques de la réalité urbaine. Les actes ou événements «producteurs» de cette réalité, en tant que formation et œuvre sociale, échappèrent à la connaissance. Produire, en ce sens, c'est créer : amener au jour «quelque chose» qui n'existait pas avant l'activité productrice. Depuis longtemps la connaissance hésite devant la création. Ou bien celle-ci paraît irrationnelle, spontanéité surgissant de l'inconnu et de l'inconnaissable. Ou bien on la nie et on réduit ce qui naît à ce qui préexistait. La science se veut science des déterminismes, connaissance des contraintes. Elle abandonne aux philosophes l'exploration des naissances, des dépérissements, des transitions, des disparitions. Ceux qui contestent la philosophie abandonnent de ce fait l'idée de création. L'étude des phénomènes urbains se lie au franchissement de ces obstacles et dilemmes, à la solution de ces conflits internes à la raison qui connaît.» H. Lefèbvre, e1974, p. 58.

désir de maîtriser le projet comme totalité pour le confondre avec mon propre dessein. Je ferai grâce d'un «psychologisme» de ma position dans la relation architecte-projet pour ne retenir que cette seule relation et signaler que l'expérience de cette relation est le drame du concepteur ; le drame de la possession qui se noue dans le projet, quand celui-ci, sous la forme d'un *dessin*, d'un *Plan*, d'une production iconographique, prend corps dans une *image* sortie toute nette de la table à dessin (ou de l'ordinateur aujourd'hui) que la foule des acteurs mobilisés par le projet fait sienne, et que chaque acteur s'approprie à ses fins propres. Ce drame tient pour beaucoup aux représentations, aux croyances entretenues par la «culture professionnelle» produite par le milieu des architectes, en particulier dans les écoles d'architecture. C'est sans doute là une singularité de la profession.

Les urbanistes, les aménageurs ou les «planners» (comme la mode des Amériques les fait nôtres) ont abandonné cette représentation assimilant le projet à l'activité créatrice et à la production plastique totalement maîtrisées par le concepteur. Il est vrai qu'il y a belle lurette qu'on ne parle plus sérieusement, en dehors d'une nostalgie de bon aloi, de l'embellissement des villes[1]. Ces concepteurs d'un autre genre préfèrent désormais se représenter dans un autre centre, à l'«interface» —comme il est de coutume de dire depuis que la ville, de machine mécanique est devenue machine cybernétique— d'un processus double d'anticipation sur les effets des projets sur un territoire et de négociation autour de l'appropriation de ce territoire. Le projet relevant à leur échelle de l'organisation et de la gestion des multiples projets réalisés aux échelles inférieures, ne se confond plus avec l'acte de conception dans la mesure où il est considéré sous l'angle réputé dynamique d'une coordination d'actions singulières d'agents en position d'agir concrètement sur le territoire et en position de le transformer selon leurs intérêts exclusifs (J. Forester, a1989). En quelque sorte, le «planner» est en situation de gérer l'ignorance réciproque et symétrique où se trouvent agir les acteurs les uns par rapport aux autres. L'aménageur (ou l'urbaniste) tente d'en appeler à la raison pragmatique des acteurs en position d'agir sur le territoire et de coordonner leurs actions désordonnées. Le «planner», après évaluation des intentions de l'acteur mandant, exerce ses talents en en appelant au bon sens, à l'exploration de solutions impliquant des complémentarités avec d'autres acteurs, à l'anticipation des risques (économiques et sociaux), au respect des règlements, etc., et le cas échéant à la ruse. Mais, nouvelle figure de l'urbaniste ou de l'aménageur, le «planner» tente d'*orienter* la transformation du territoire selon une fin qu'il considère meilleure qu'une autre et dont il est en quelque sorte juge. En règle générale, cette fin, selon les figures emblématiques de ces professionnels, reste soumise à l'*intérêt public* qui constitue l'essentiel de leur éthique (JL. Kaufman, a1989, HS. Baum, a1989).

Si la production iconographique existe toujours —en cela je continue à les appeler concepteurs— les images produites dans le projet d'urbanisme ou d'aménagement ont moins la prétention de figurer en le figeant le devenir de la ville (urbanisme) ou le devenir du territoire (aménagement communal, régional, national, transnational) que le projet d'architecture *stricto sensu*. Mais, dans

1- quoique... les problématiques de «requalification» urbaine si chères aux édiles politiques de la France contemporaine ne soient pas si loin, sous une autre étiquette, de chercher l'embellissement des villes, avec pour fin ultime d'y faire «venir» la population solvable des cadres et, conséquemment, des entreprises réputées à «haute valeur ajoutée» (c'est-à-dire propres et prestigieuses) ; et ce, selon l'hypothèse admise sans autre forme de procès, que cette population de cadres aime les vieilles pierres et les belles villes, que dans tous les cas elle est regardante sur son cadre de vie urbain et que, en conséquence, les directions des entreprises ou de leurs filiales qui les emploient sont très vigilantes dans l'appréciation de ce cadre de vie quand elles choisissent de s'installer à un endroit de la terre.

tous les cas, elles participent à anticiper les transformations du territoire, de manière à considérer —et surtout à *faire* considérer— les moyens de les orienter. Reste à élucider le mystère de cette orientation.

Selon l'éthique des «planners» et des concepteurs en général, l'orientation des transformations du territoire doit satisfaire au mieux l'intérêt public (ou encore l'intérêt général) ; notion floue s'il en est et, dans tous les cas, liée à une éthique de l'action sociale. L'intérêt public se manifeste comme une fin par laquelle se justifient des tâches de coordination et d'orientation d'un ensemble d'actions de manière à ce qu'elles servent l'ensemble de la collectivité. Le «planner» revendique cette tâche comme étant légitimement sienne, en vertu de ses compétences à concevoir de la manière la plus adaptée —à l'intérêt public— l'organisation des espaces à l'intérieur d'un territoire donné. Ces concepteurs ne se manifestent plus par la singularité de leur production (production de l'œuvre). Au contraire, c'est leur attitude de réserve face aux acteurs contribuant concrètement aux transformations du territoire qui est implicitement valorisée, comme moyen d'orienter ces transformations en «manageant» —ou en ménageant— les acteurs mobilisés sur un territoire par un projet (G. Verpraet, a1989 ; JL. Kaufman, a1989 ; M. Marié, 1989[1]). Cette éthique, en quelque sorte, commanderait une représentation de l'espace et, du point de vue de l'action dans le projet, une compétence à concevoir de l'espace. Il reste qu'au centre du processus, mais d'une autre manière, cette position du «planner» ne dénoue en rien le drame du concepteur : elle n'épuise pas la question du pouvoir à orienter le projet et celle de la légitimité à exercer ce pouvoir en vertu d'une compétence à concevoir de l'espace.

La distance qui sépare l'architecte de l'aménageur (ou du «planner») implique une différence des niveaux spatiaux intégrés dans la production de l'espace (les différences d'échelle). Ce faisant, elle introduit une différence dans le nombre d'acteurs en position de négocier dans le projet et donc de contester la légitimité d'un acteur qui serait en situation d'arbitrer entre tous les intérêts au nom de sa seule compétence à produire de l'espace ou au nom d'une éthique. C'est ce que, du reste, semble indiquer la dureté de la crise d'identité qui touche aussi bien le milieu des architectes que celui de ces autres professionnels que sont les urbanistes ou les aménageurs (JC. Jager, a1989 ; C. Ghorra-Gobin, a1989) ; crise d'identité qui est aussi une crise de l'éthique du métier (JL. Kaufman, a1989 ; HS. Baum, a1989). Il reste que l'identification de la contestation du pouvoir à orienter le projet traditionnellement dévolu aux architectes, aux urbanistes ou aux aménageurs[2], en vertu de

1- Michel Marié serait une sorte de théoricien —dans l'aire culturelle française— de cette nouvelle représentation de l'aménageur, notamment à travers sa notion de «ménagement» (pp. 149-155) : «Il est bien évident que du point de vue de ma conception de l'aménagement, ce travail sur le tourisme et l'hydraulique a marqué un tournant essentiel car il m'a obligé à rompre définitivement avec un mode de pensée où les deux termes d'aménagement et de ménagement s'excluaient à tour de rôle selon un jeu historique de balancier où le triomphe de l'un des deux termes devait nécessairement, inéluctablement, aboutir à l'oblitération, voire à la destruction de l'autre terme. Je découvrais que la réussite d'un grand réseau moderne n'était pensable qu'à la condition de rendre indissociables les valeurs que jusqu'alors je ne pouvais concevoir que dans leur confrontation, leur irréductibilité, leur manichéisme : d'une part des valeurs de négociation, d'adaptabilité aux conditions géopolitiques d'un lieu (ménagement), d'autre part des valeurs prométhéennes d'arraisonnement, de creusement, de traversée, de bouleversement de l'espace (aménagement). Il devenait alors impérieux de penser les *incompossibles* sous peine de passer son temps à chercher dans les poubelles de l'histoire les rejets sans cesse amnésiés de ce que chaque phase, chaque moment du balancier, avait voulu détruire. Comme Janus, divinité de la guerre et de la paix, la réalité dans laquelle devait s'engager le planificateur avait deux visages, l'une personnifiant les valeurs de régularité, de rationalité, l'autre personnifiant les valeurs de complexité, de ruse, avec lesquelles il fallait composer.» pp. 154-155.

2- les aménageurs et autres «planners» seraient autant de vocables pour désigner des acteurs nés de cette contestation : eux-mêmes pour fixer leur domaine de compétence, contestent la compétence des architectes et des urbanistes pour la prise en charge des

leur compétence à concevoir de l'espace, n'indique rien sur la nature de ce pouvoir ni sur la domination qu'il permet d'exercer, pas plus qu'elle ne renseigne sur le contenu de ces compétences reconnues aux concepteurs censés légitimement exercer ce pouvoir à orienter le projet.

Il y a du reste, dans la pratique du projet, une nette tendance, entre les représentants de la maîtrise d'ouvrage et ceux de la maîtrise d'œuvre à s'opposer sur l'appropriation du projet : la recherche en paternité est l'objet de bien des revendications. Cet enjeu d'appropriation participe d'une négation du caractère éminemment collectif de l'engendrement du projet. On retient facilement que Chandigârh c'est Le Corbusier, que Brasilia c'est O. Niemeyer, que Barcelone contient l'œuvre de Cerdà, que le Havre c'est A. Perret, etc. Cette recherche en paternité se fait généralement au bénéfice du concepteur, institué auteur du projet. En conséquence, cette paternité entretient globalement la représentation d'une position centrée du concepteur dans le projet, celui-ci prenant ainsi pour partie le statut d'œuvre. Cette représentation n'est pas l'exclusive du milieu professionnel. Elle est aussi largement entretenue dans le «public», dans l'«opinion» : que le bâtiment juste inauguré se révèle inadéquat et d'aucuns se feront des gorges chaudes de l'architecte distrait des réalités par ses dons artistiques ; que la ville soit mal composée et irrémédiablement pas pratique et d'aucuns prétendront que les urbanistes sont trop occupés à traficoter quelques fausses factures avec les édiles politiques pour trouver quelques solutions. Quand le tracé du nouveau Train à Grande Vitesse (TGV) vient à défaire un beau paysage naturel, la faute en revient aux technocrates de la SNCF bien sûr, mais surtout à l'incurable stupidité bornée des bureaucrates de l'Aménagement du Territoire. On vient généralement alors à exiger une *vraie* politique de l'Aménagement du Territoire pour que soient respectés l'intérêt public et l'intérêt général.

Cette position centrée, si j'en reviens à l'expérience de la Zhun de Béni-Saf, est pratiquement fausse ; cependant il n'était nullement dans mon intérêt de trop le dire. Il y allait de mon crédit —à commencer par mon crédit à mes propres yeux—, de ma position et de mon prestige au sein de la Mission Technique et peut-être y allait-il de la position de la Mission Technique vis-à-vis des autres organisations et de l'extension des prérogatives de chacune d'elles aux dépens des autres. Mais dans tous les cas, il y allait de mon pouvoir, en tant qu'architecte-urbaniste, à orienter le projet, à faire identifier mon dessin comme le seul dessein valable, et ce faisant me rendre indispensable, moi en tant que sujet-architecte et l'architecte en tant que professionnel. En ce sens, l'appropriation du projet, la possession du projet par le concepteur relèvent d'une quasi nécessité et c'est par cette nécessité qu'est reconduite l'illusion du projet mené par un acteur unique —qu'il soit concepteur (au sens de la tradition) ou négociateur (au sens du «management» ou du «ménagement»). Mais cette illusion ne sert pas seulement les intérêts du concepteur. En effet, la position centrée du concepteur interdit de penser le projet comme cadre de mobilisation d'un ensemble d'acteurs et comme cadre de règlement de leur participation concrète aux transformations du territoire d'une collectivité (que ce soit à l'échelle du quartier et de la parcelle ou à l'échelle d'une nation) ; enfin et surtout, elle minimise les chances de percevoir le projet

---

nouvelles complexités de la production de l'espace et notamment celles attenantes à sa dimension planificatrice. A ce propos *cf.* JJ. Deluz (1988) qui témoigne de la véritable guerre que se livrent les architectes et les urbanistes de l'agence d'Alger et les «technocrates» métropolitains du Plan de Constantine autour de l'Aménagement d'Alger dans les années 58-62 : guerre que l'auteur présente comme la préfiguration de ce qui se passera en métropole entre 1960 et 1975.

spatial comme un cadre de sélection des acteurs en mesure d'opérer légitimement sur le territoire et d'en orienter l'organisation, et donc, d'observer aussi le projet comme un cadre d'exclusion d'autres acteurs, à commencer par les «utilisateurs» rendus à la condition de mandants.

Le projet est le cadre où se mobilisent les acteurs chargés de produire de l'espace. Le projet est ce lieu, à la fois mythique et institutionnel, à la fois pratiques et règles où la société contemporaine gère, dans l'espace qu'elle instrumente, l'ensemble de ses valeurs prométhéennes (M. Marié, 1989, p. 155 ; M. Maffesoli, a1985, p. 115). Par le projet se produit l'espace, tout à la fois, l'espace abstrait et l'espace concret : l'espace abstrait comme exploration des possibles où la conception joue comme virtualisation d'hypothèses sur le devenir ; l'espace concret comme option prise sur le devenir où s'achève le projet dans la conjonction d'un Plan ultime et d'une édification, dans la conjonction d'une fiction et d'une réalité. Pour ne prendre que deux extrémités d'une séquence de l'histoire, il semble bien que, des villas de Palladio (JS. Ackerman, e1981) à l'Arche de la Défense (F. Chaslin, V. Picon-Lefèbvre, 1989), l'histoire du projet réalisé ne soit qu'une succession d'infinies variations autour d'un dessin, lequel cependant, est tenu d'être une représentation exacte du réel pour permettre justement à la réalité construite d'être une réplique grandeur nature (échelle 1/1) du Plan. Ce qui inviterait à penser le Plan comme une succession de propositions ou d'images qui consisterait à limiter les possibles du devenir : une autre manière de dire ce que Jean-Pierre Epron (1984) a déjà souligné par ailleurs :

> «[...]. Concrètement pour chaque édifice et concrètement dans la pratique constructive est entretenue cette fiction d'une anticipation de l'édifice réel, qu'on pourrait tenir pour objet réel et qui aurait, en quelque sorte, le même statut que l'édifice lui-même.» p. 285.

Le projet est acte, action, en cela qu'il se réalise en se fabriquant : initié par la lettre de la commande, il en instruit l'esprit et la résout dans la formalisation d'un d'espace. Qu'il s'agisse par ailleurs d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement, c'est bien par cette action sur l'espace par rapport à ce qu'il devrait être pour être commode, utile, utilisable, adapté à un dessein qui, lui, déborde largement les seules considérations spatiales (puisqu'il est le dessein de la société toute entière, celle qui habite l'espace et oriente le sens de la production spatiale[1]) que le projet peut se définir comme un cadre de mobilisation. En cela, il a pour objet d'énoncer un espace pour en instruire tout à la fois les moyens de l'édifier et l'utilité sociale. Mais si le Plan confondu à la réalité achève la fiction technique de l'édification, il n'achève jamais la fiction de l'usage : habité, l'espace est enjeu d'appropriation au sens le plus large du terme c'est-à-dire, à la fois comme dispositif matériel utile (approprié) et comme lutte pour les règles d'usage permettant de maintenir ce dispositif matériel en l'état, par rapport à l'utilité qui lui est conférée (appropriation). La destination d'un espace est à tout instant reposée, jamais acquise, et cela dès le commencement du projet. Aldo Rossi (e1988) donne un étonnant aperçu de cette constante traduction de l'espace :

> «[...] : il est évident que chaque objet a une fonction propre à laquelle il doit répondre, mais le processus ne s'arrête pas là, car les fonctions varient avec le temps. C'était depuis toujours l'une des hypothèses scientifiques que je tirais de l'histoire de la ville et de l'histoire de la société civile, en observant la transformation d'un palais, d'un amphithéâtre, d'un couvent, d'une maison... » p. 139.

C'est donc reconnaître le projet comme cadre de mobilisation d'une multitude d'acteurs, dont on peut dire sans risque d'erreurs que leurs intentions et par delà, leurs intérêts sont, à la fois,

1- pour autant que l'on accepte que les acteurs qu'elle mandate et affecte aux tâches de production de l'espace agissent pour la société tout entière (*cf.* les notions d'intérêt public ou d'intérêt général).

concurrents, complémentaires et antagonistes[1]. Mais il faut différencier entre les acteurs mobilisés *dans* le projet et ceux mobilisés *par* le projet, les premiers étant un sous-ensemble des seconds. La tendance, telle que permettrait de l'illustrer le «planner» des Amériques, serait que le projet intègre un nombre toujours croissant d'acteurs de manière à orienter les transformations de l'espace en régulant les interactions naissant de la collision de leurs positions exclusives.

3. le projet, conception et images

Deux expériences de construction de maison individuelle monnayées à l'école d'architecture sous la forme d'unités de valeur optionnelles en architecture (*cf.* chroniques I § 1) m'avaient convaincu qu'il était inutile de tenir, devant les clients, le même discours que celui que je tenais devant les enseignants ou devant mes collègues. Dans chacun des cas, les explications à apporter aux traits de rotring n'étaient pas de même nature. Il fallait occulter, oblitérer, séparer, trier les facteurs qui concouraient aux traits : il me fallait changer de point de vue sur ma propre production car elle n'allait pas de soi et ne présentait pas une seule virtualité d'interprétation. Du point de vue du projet, la liberté de création (presqu'un pléonasme) à l'école n'avait d'autre limite que les stratégies à mettre en œuvre pour obtenir mes unités de valeur optionnelles. Mes Plans, à ce niveau, devaient être de l'architecture ; autrement dit, ils devaient être conformes à ce qui pouvait être attendu d'un étudiant en architecture. Je m'appliquais donc pour partie dans ce travail à répondre à cette attente. Du côté de mes clients, la limite tenait à l'obligation que je me donnais de conserver l'affaire et donc de les satisfaire, seule manière que j'avais d'une part, d'escompter quelques subsides et, d'autre part, de justifier de la réalisation des objectifs fixés dans le contrat qui me liait à un enseignant dans le cadre d'une unité de valeur optionnelle. Dans ces deux positions concurrentes où je me trouvais, il fallait évaluer les risques que contenaient mes propositions, dans chacune des *esquisses* produites et destinées pour avis à l'un ou l'autre de mes «commanditaires». Cette évaluation était bien loin d'être parfaitement consciente —reconnue de moi comme stratégie. Elle procédait par touches, par ajustement de mes dessins dans le jeu subtil selon lequel je devais à la fois susciter des réactions en proposant des *esquisses* ou des *Avant-Projets* et justifier chacune de mes propositions devant chacun de mes partenaires.

Dans ces allers et retours des esquisses entre les différents partenaires, se dessinait et se stabilisait un faisceau d'intentions : la meilleure proposition, celle qui finissait par se stabiliser parmi toutes les esquisses accumulées, était celle qui pouvait satisfaire un peu chaque partenaire ou, de manière plus optimiste, celle qui finalement procurait le moins d'insatisfaction (*cf.* anecdote 50) :

anecdote 50 — *de la kitchenette à la cuisine*

A l'occasion de l'un de ces deux projets, la femme du couple client me demanda, tout en désignant à mon regard une revue sur les aménagements intérieurs de maison, de modifier la cuisine dans la dernière esquisse que j'offrais à son commentaire :»— *... je voudrais une kitchenette ...* me disait-elle ... *une sorte de laboratoire où tout serait à ma portée et je ne serais pas loin du séjour surtout quand il y a*

1- selon les paradigmes de la complexité et les catégories de relations dans les systèmes complexes utilisés par E. Morin (1977, pp. 379-380 ; 1980, p. 372 ; 1986, p. 98).

du monde ... comme Jules [son mari] *ne fait jamais rien à la maison ... c'est toujours moi qui suis au fourneau ...* »

De ce commentaire et de cette demande, je tirais une nouvelle esquisse, annexant l'ancienne cuisine dans le séjour, augmentant la surface d'icelui d'autant. C'était parfait, la kitchenette super fonctionnelle (j'avais consulté mon Mittag[1] et ne pouvais pas me tromper), ma cliente était contente. Je commençais donc à entamer des Plans plus précis à fin d'exécution, lorsqu'un petit mot accompagnant mes dessins, dans ma boîte aux lettres, m'avertit de l'impérieuse nécessité de quelques modifications. En substance, il y était dit :

» — *j'ai mesuré ma cuisine depuis ton dernier passage et ta nouvelle proposition, elle fait 4m x 3m et figure-toi que je la trouve déjà trop petite*».

Cet argument en cachait un autre : la cuisine trop ouverte sur le séjour laissait voir ses entrailles, c'est-à-dire la cuisinière un peu grasse, le désordre de la vaisselle, les traces de buée sur le papier peint, les odeurs de fritures, etc., qu'il était impossible de montrer aussi directement «au monde».

C'est ainsi que la proposition définitive du projet comprenait une cuisine de 15 m^2 formant un «L» avec le séjour. De la sorte, elle n'était visible du séjour que par sa partie «coin repas» et entièrement dissimulée dans sa partie cuisine.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Il y avait à la fin deux versions définitives qui reprenaient l'une et l'autre les mêmes dispositions du Plan mais variaient dans les volumes de la maison : l'une satisfaisait mes clients mais pas l'école ; l'autre satisfaisait l'école mais effrayait quelque peu mes clients par son allure :

» — ... *ça ... on ne peut pas la confondre avec une autre ...*»

De mon côté, n'ayant pas le droit de signer mon œuvre (la surface de plancher dépassait largement les 170 m^2 requis après lesquels la signature d'un homme de l'art s'imposait pour instruire le dossier de permis de construire), j'avais négocié la signature de mon professeur. Mais celui-ci, compromis dans cette affaire, tenait à signer, sinon une œuvre, au moins une maison individuelle que l'on ne puisse pas confondre avec celle que n'importe quel «maître d'œuvre» savait faire. Aussi refusa-t-il tout net de signer le Plan choisi par mes clients.

De leur côté, mes clients, avec lesquels j'étais lié d'amitié, avaient à cœur de me faire plaisir (d'autant qu'ils me payaient une fort modique somme pour ce travail qui a bien duré un an). Ils firent, contre mauvaise fortune, bon cœur et, n'ayant guère le choix, acceptèrent la seconde proposition. Celle qui «leur plaisait bien mais...» ; et tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Oui mais vint le jour où il fallut visiter l'entrepreneur ; un de leurs amis aussi. Lequel observant le Plan, notant la signature d'un architecte, s'arrachait les cheveux, s'interrogeant sur les raisons qui pouvaient pousser à compliquer ce qui était pourtant si simple. Il refusa invoquant le surcoût des «fantaisies» et en dernier ressort argua de ce que, compte tenu de la forme de la maison, il serait impossible de la chauffer à moins d'une coquette dépense en fuel ou en tout autre carburant.

Mes clients trouvaient là un sauveur et rassurés de ce que leur goût était partagé en profitèrent pour soumettre sournoisement le premier Plan, lequel obtint une immédiate adhésion de l'entrepreneur. Mais il n'était pas signé. Averti de ces tractations, je recommençais donc mes négociations auprès de mon professeur, lequel s'entêtait. A court d'arguments, je lui proposais d'entrer en contact avec mes clients et avec l'entreprise. Le chantage à la signature eut raison de l'argument de tous, celui de mes clients qui commençaient à regretter de s'être acoquinés avec un «pas tout à fait architecte» et celui de l'entrepreneur qui tenait pour argument solide, le conseil qui avait été donné à ses clients de visiter la concurrence. C'est ainsi que se dresse fièrement aujourd'hui, une maison «pas comme les autres» sur les hauteurs de Moncontour dans la Vienne.

Ces positions concurrentes me permettaient de mesurer ainsi l'incommensurable fossé qui séparait l'école, les entreprises de réalisation, les clients —lesquels étaient toujours multiples parce que «couple avec enfants» entourés d'amis de bon conseil, de pères et de mères, de frères et neveux et nièces, tous prêts à œuvrer au bel ouvrage. Dans cette sorte de jeu de rôle, chacun, détenteur d'appréciations, se trouvait, en regard du Plan proposé à chaque étape du projet, renvoyé à ses propres intentions c'est-à-dire à la manière dont le Plan impliquait qu'elles seraient satisfaites.

1 - M. Mittag, e1972, *Pratique de la construction des bâtiments*, 5° édition, éd. Eyrolles, Paris, Bruxelles.

Dans le cas de l'anecdote précédente, les intentions ont pu départager deux propositions contradictoires, inconciliables. On pourrait parler, pour chacune d'elles, d'une solution consensuelle, mais à y regarder de près, au moins dans la décision finale de choisir une solution, la satisfaction ne se répartit pas à part égale entre tous les partenaires. En fait, la solution finalement adoptée comme *Plan définitif* résulte de ce que chacun sait et peut y *imposer*. Selon mes observations, le projet (même dans le cas de figure relativement simple d'une maison individuelle) contiendrait les limites du pouvoir de chacun des partenaires mobilisés pour produire de l'espace, y compris donc, le concepteur. Par ailleurs, dans ce cas simple, il ne me revenait pas de «ménager» les acteurs au-delà du service à rendre à mes propres intérêts, mais de savoir incorporer dans le Plan, à hauteur de leur pouvoir, leurs intentions. Les modalités d'intervention de chacun d'eux m'étaient extérieures ; elles étaient en revanche globalement réglées par le projet pris tout à la fois comme cadre réglementaire et comme pratique de production de l'espace.

Dans cette histoire, la négociation autour de la maison ainsi que les discours autour de la maison, transitaient par la production d'images. Il y avait d'abord ces images préalables, celles des revues que me soumettait mon client. J'y lisais tout à la fois un projet spatial en fragment (des images comme des idées de décor) et un projet de vie, ou au moins l'adhésion à un projet de vie, presque à un style de vie entrevu dans quelques photographies d'intérieur et d'extérieur de maisons. Mais dans le projet lui-même, il était de mon ressort de produire des images de la maison, des Plans. C'était par elles que mon tuteur et mes pairs à l'école jugeaient de mon aptitude à assumer ma vocation d'architecte, que mes clients jugeaient de leur satisfaction (et donc de mon travail) et que l'entrepreneur entreprenait l'économie du chantier et se prononçait sur la viabilité de l'affaire. Dans ce cas simple —simple parce que proche de la tradition qui lie l'architecte à un commanditaire (client) et les deux à une entreprise de réalisation—, les images sous forme d'esquisses qui s'ajoutent et se superposent, aboutissaient à la fabrication d'un Plan, relevaient d'hypothèses sur un devenir proche. Elles virtualisaient des possibles, des continuum de possibles, des possibilités d'espaces et des possibilités d'habiter. Ce serait cette production d'images qui correspondrait, à mon sens, à la fonction du concepteur, de l'architecte, de l'urbaniste ou de l'aménageur.

Quelles sont ces images ?

Elles ne sont pas absolument ces sortes d'images concrètes reproduites dans les revues sur les maisons : concrètes quand il s'agit de photographies d'endroits qui renvoient par conséquent à un existant, à quelque chose qui a été, à un endroit du monde, dans un espace et dans un temps : il y a eu cela qui a été photographié, et cela par conséquent existe ou a existé. Les images du projet sont au contraire, ce qui sera, ce qui pourrait être ; elles sont un projet, la version, chacune, d'un projet. Ce projet, cerné à la relation duelle de l'architecte et de son client, implique une dimension spatiale (une forme, une cohérence plastique) et une dimension sociale (une forme de vie, une projection dans un système de relations sociales qui courent de la façon dont on imagine élever ses enfants, recevoir ses amis, faire sa cuisine, vivre avec son époux et réciproquement, bref, une façon de vivre). L'une et l'autre sont un devenir, un possible devenir, une idée de ce devenir formalisé là sur un autre espace, un espace à deux dimensions, celui de l'image, du Plan. Ces images sont des abstractions (représentations iconographiques) définissant, outre quelques-unes des caractéristiques techniques et dimensionnelles, les caractéristiques plastiques d'un édifice ou d'un ensemble d'édifices, ou encore d'un territoire (en donnant à voir une façon de disposer d'un ensemble de constructions, d'un ensemble de dispositifs matériels —par exemple, l'image d'une Zhun ou encore celle d'un schéma de développement de transport ferroviaire). Elles sont les «esquisses», les «perspectives», les «vues», les «maquettes», les «photomontages» réalisés à partir de la maquette, les «dossiers de Plans», etc., et sont autant de préalables à l'achèvement du projet dans sa réalisation concrète. Les images du concepteur, telles qu'il se doit de les produire, rendent compte d'une forme techniquement viable et économiquement possible (en l'occurrence, j'avais à faire une maison individuelle et non pas un palais, une maison individuelle dont le budget m'était à quelques «pour cent» près, connu). Ces images produites par le concepteur font irruption dans le devenir, le rendant probable ; elles sont l'événement, une possibilité *sensible* de ce devenir.

3.1. le projet, la part de la conception

Ces expériences de construction de maisons individuelles pendant ma formation d'architecte, ont enraciné mes représentations du métier en me permettant de renoncer, au moins dans mon discours militant, à l'une des grandes figures emblématiques de la profession : celle de génie créateur placé au centre du projet, maître du projet. Cependant, n'ayant pas totalement éclairci la position de l'architecte dans la production de l'espace, je troquais cette représentation contre celle du grand chef d'orchestre placé au centre d'un processus dont il agrégerait le mouvement, en l'occurrence l'arbitrage entre les intentions des différents acteurs mobilisés dans le projet ; arbitrage nécessaire à la genèse du Plan, un peu à la manière dont mon tuteur avait obtenu qu'un Plan fût aux dépens de l'autre[1].

J'envisage la conception, en tant que maîtrise d'un processus complexe générateur de formes (production plastique) comme l'hypothèse la plus plausible sur la compétence spécifique de l'architecte en particulier. C'est cette spécificité que j'entreprends en utilisant le vocable de concepteur et c'est cette spécificité que je retrouve aussi dans ces autres domaines de l'urbanisme et de l'aménagement. Ce serait cette maîtrise de la conception qui ferait la fonction du concepteur dans la division technique du travail dans le projet. Cette spécificité relève de cette «volonté de fabriquer l'espace» dont parle Henri Raymond (1984, p. 27) à propos de l'architecte et d'un savoir générer des formes tout en les organisant en vue d'une utilisation spécifiée dans le projet : par exemple un projet de maison individuelle. Cette hypothèse recouperait d'autres observations (R. Moulin et alii, 1973 ; B. Huet, 1981 ; H. Raymond, 1984 ; R. Hoddé, 1988). Il est possible d'affirmer que ce n'est pas la seule compétence requise pour se faire reconnaître architecte (R. Moulin et alii, 1973 ou H. Raymond, 1984) ou urbaniste ou aménageur. Cette hypothèse reste bien en deçà des figures emblématiques de la profession à condition cependant de ne pas confondre *conception* et *création* (*cf. supra*, notes 47 p. 417), de distinguer entre le projet et le processus de conception.

Quand j'en reviens à mon expérience d'architecte-urbaniste à la Mission Technique de Tlemcen, une fois le deuil du projet fait, il est possible de se rendre à une certaine évidence : s'il est du ressort du concepteur de concevoir, c'est bien dans le cadre du projet. Le projet lui est irrémédiablement extérieur. De manière générale, être architecte, urbaniste ou aménageur, c'est pouvoir justifier d'une formation permettant de développer certaines capacités à concevoir, à projeter une réalité spatiale, à la virtualiser dans une image. Cette compétence exclut de la mise en image de la réalité à venir, les sociologues, les démographes, les économistes, les statisticiens, les mathématiciens, etc. et, dans une moindre mesure, les géographes et les ingénieurs[2], dès lors que cette mise en image, dépassant le constat de l'existant, devient un moyen d'orienter le futur d'un territoire, en lui donnant une forme. Etre concepteur, c'est justifier globalement de cette compétence à anticiper le déroulement d'opérations, de les rendre prévisibles, voire, selon la tradition du métier d'architecte, de les dénombrer et de les mettre en phase dans un quantitatif et un échéancier en vue de la plus juste adéquation de l'objet virtuel (le Plan comme image aboutie) à

1- ce qui n'était pas très éloigné, toute chose égale par ailleurs, de la figure du «planner» telle que G. Verpraet (a1989) s'en fait l'écho.

2- L'anecdote 16 (*supra*, p. 000), rendant compte de l'expérience de conception vécue par un ingénieur, est une illustration de cette compétence exclusive, en quelque sorte, de l'architecte ou de l'urbaniste, bien que dans ce cas, l'ingénieur soit par sz formation apte à manipuler, voire à produire une iconographie selon les mêmes modes de représentation normalisée pour des fins quasiment identiques, à savoir réaliser un objet (une route par exemple).

un objet réel (l'édifice une fois construit). Cependant, la mission du concepteur s'arrête au Plan. C'est là un fait remarquable : il ne revient nullement au concepteur de décider du projet et de décider de l'édification ; à peine lui revient-il, contractuellement, dans le cas d'une mission complète (en architecture), d'assurer le suivi du chantier, ce qui n'est pas exactement la même chose. Le projet est le cadre général où s'exerce le talent du concepteur. En cela, fabriquer de l'espace pour l'architecte, l'urbaniste ou l'aménageur, c'est d'abord et avant tout fabriquer des images dont la vocation est de rendre *sensible un* devenir. C'est d'ailleurs ce que stipulent les règlements —tant en Algérie qu'en France— qui statuent sur les positions et les engagements réciproques de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Mais malgré cette clarté réglementaire aveuglante, la culture professionnelle des architectes en particulier et moindrement celle des autres concepteurs, tend à assimiler le projet à la conception et, ce faisant, à instruire le procès en paternité au profit des concepteurs.

Les images sont autant d'artefact permettant de se projeter dans ce devenir. Nous avons déjà défini le projet comme cadre de mobilisation d'un ensemble d'acteurs. En fabriquant des images, le concepteur livre autant d'espaces virtuels, dont il définit les caractéristiques plastiques. Au vu de ces images —dès lors qu'elles leur sont soumises— les autres acteurs mobilisés *par* le projet, à commencer par le commanditaire, réagissent, interprètent, comptabilisent, se projettent, confrontent et comparent, se mettent en scène, mesurent leur rôle possible à l'aune de leurs intentions et de leurs intérêts. Ainsi, les acteurs légitimement mobilisés dans le projet s'approprient l'image, la font leur, énoncent leur jugement, discutent de sa pertinence, en instruisent le procès en validation et, d'images en images, conduisent le projet vers son achèvement : à ce moment-là, une image aboutie —le *Plan définitif*— permet d'engager la procédure concrète d'édification.

L'image n'offre jamais au regard que des caractéristiques plastiques ; elle met en relation des ensembles d'éléments spatiaux : elle représente des *rapports spatiaux.* Ce que j'appelais «concepts» dans mes Zhun était autant de rapports spatiaux qui prenaient consistance dans les images que je proposais à la Mission Technique de Tlemcen. Celles-ci, après validation, étaient montrées au sous-directeur de l'Urbanisme. Après quoi, si de nouveau validées, elles étaient présentées à l'exécutif de wilaya pour approbation. Les rapports spatiaux seraient l'objet de la conception. La conception pourrait se définir comme une rationalisation plastique, au sens où Pierre Francastel (e1983) signale la possibilité d'une *pensée plastique* ou encore d'une pensée figurative[1]. Cette rationalisation plastique aurait pour fin les rapports spatiaux les plus adéquats à l'objet du projet. Ce serait cette rationalisation plastique qui serait la compétence du concepteur.

3.2. le projet, la part des images

Le projet, tel que j'ai cherché à le définir, est initié par une lettre de commande. Dans le projet, la conception intéresserait cette transformation du dispositif abstrait, de l'ordre du discours

1- «[...]. Il existe une pensée plastique, distincte de la pensée mathématique, ou de la pensée physique, ou de la pensée biologique, ou de la pensée politique. Cette pensée possède ce trait particulier parmi beaucoup d'autres d'utiliser un médium ou un support non verbal. A ce titre, elle est avec la pensée verbale et la pensée mathématique une des trois puissances de l'esprit humain.» P. Francastel, e1983, p. 92.

qu'énonce la commande, en une forme concrète, une image[1] ; image qui se définit par son identification à une réalité en devenir et considérée, à ce titre, comme un espace virtuel. Le discours de la commande énonce un certain nombre de caractéristiques. Le concepteur «résout» cet énoncé en une image qui, rationalisation plastique de ce discours, conduit à l'achèvement du projet dans sa réalisation lors de la phase d'édification. Ce serait là une sorte d'idéal du projet.

En ce qui concerne les Zhun, j'étais bien dans la situation d'une commande—même si elle était le fait d'une maîtrise d'ouvrage polycentrique (*cf.* chroniques VII, § 7)— décrivant un objet (la Zhun), englobant des quantités (les programmes), des contraintes (respect des règles et indications d'urbanisme, règles de construction, branchement des réseaux, accès, etc.), fixant un lieu, etc. J'avais à produire un Plan, c'est-à-dire une image qui, dans les règles contractuelles qui liaient mon employeur (maître d'œuvre) à la commande, devait être cohérente et, à ce titre, réalisable. Il était attendu que cette image soit pertinente et reconnue comme une Zhun virtuelle. Cette même image servait ensuite à vérifier la pertinence de la réponse que je donnais à la commande puis, enfin, elle servait à entamer les procédures d'édification «en connaissance de cause» c'est-à-dire dans un intervalle de prévisibilité presque totalement exploré. Mon employeur m'avait par ailleurs recruté dans la mesure où mon titre l'assurait de ma capacité à atteindre au moins cette pertinence. L'expérience de ce processus, à la Mission Technique notamment, me conduit à formuler plusieurs remarques.

3.2.1. en amont du processus de conception

Les termes de la commande ne m'arrivaient pas directement. Si je venais à pousser à leurs limites mes observations en conclusion de la chronique VII, je dirais que la commande arrivait sur ma table à dessin par le biais d'une commande spécifique, celle de mon employeur ; lequel traduisait et donc interprétait déjà celle du commanditaire institutionnel avec lequel il s'était accordé contractuellement.

La commande d'autre part était énoncée en grande partie sous la forme d'un ensemble de règles (programme et règles programmatiques) par lesquelles étaient établies des quantités et des entités à disposer dans la Zhun (utilisation des grilles d'équipement, des normes de proximité, de passage, etc.) sans jamais en revanche évoquer, sinon très médiatement, une quelconque attente sur les caractéristiques plastiques des espaces de la Zhun. D'une certaine manière, les termes de la commande m'étaient pour partie inconnus. Mais les commanditaires, en revanche, avaient toute latitude pour réagir sur les caractéristiques de la Zhun une fois celles-ci révélés par les images données dans les dossiers de Plans.

Je découvrais à mesure qu'avançaient les projets que la commande de Zhun ne relevait pas d'une seule *demande*. Il y avait commande de Zhun parce qu'il y avait commande de logements (1 000 logements programmés en un endroit de la wilaya, permettaient d'entamer automatiquement une procédure de Zhun). Cette commande de logements induisait une commande d'équipements et

1- Les images me paraissent comme étant en architecture, en urbanisme et en aménagement, le produit de cette rationalisation plastique. Cependant, il est vrai que la figure du «planner» renvoie plus au «management» d'acteurs sur le terrain qu'à la production d'images *stricto sensu*. Mais il me semble que ce management serait une autre manière de rationalisation plastique, tout le temps que le «planner» est en situation d'organiser l'espace et situe son action de négociateur dans la perspective des meilleurs rapports spatiaux, sur leurs optimisations par rapport à la satisfaction de l'intérêt public tel qu'il se le représente.

d'infrastructures. Mais cette commande de logements devait satisfaire une *demande sociale* en logements (crise du logement et nécessité pour les familles algériennes de se loger) tout comme elle devait satisfaire une *demande économique* (l'industrie des BTP créée pour parer à la crise du logement), une *demande politique* (tenir les promesses du gouvernement d'assurer un logement pour tous et choix d'industrialisation du secteur des BTP fait en ce sens), etc. Il serait ainsi possible de dérouler une longue liste de *demandes*, laquelle correspondrait, à n'en pas douter, aux intentions de tous les acteurs impliqués dans la procédure de Zhun.

Je ne connaissais pas et je n'avais pas de relations directes avec tous les acteurs en situation d'orienter l'organisation des Zhun et de participer à en définir les contenus. A peine me revenait-il de défendre mon Plan devant l'exécutif de wilaya. Tous ces acteurs, le ministre, le wali, le responsable local du MARA (*cf. supra*, anecdotes 41 p. 327 et 47 p. 342), le représentant local du FLN ou n'importe lequel des membres de l'exécutif de la wilaya avaient voix au chapitre, différemment évidemment selon leur pouvoir ; mais ils réagissaient au vu des esquisses (ou Avant-Projet) et avaient à juger de la pertinence des solutions proposées. Il y avait donc une grande part d'implicite, de non dit, d'inconnues à gérer en amont de la conception. Je ne disposais pas de toute l'information —et je doute qu'on ne puisse jamais la posséder. La figure que je me faisais du grand chef d'orchestre trouvait là une irrémédiable contrainte et de sublimes limites, à moins d'admettre d'être le chef d'un orchestre dont chaque musicien déciderait de jouer en toute indépendance la partition de son choix !

3.2.2. en aval de la conception et l'idée d'un processus de conception

Il n'y a jamais eu une seule image immédiatement définitive (un Plan) au sortir de mes rotrings. Le projet achevé n'est jamais l'aboutissement d'un processus de mise au point d'une image originelle : il y avait autant d'images en germe, presque abouties en fragments, abouties mais rejetées, etc., que de brouillons gisant dans la poubelle à côté de ma table à dessin ou emprisonnés dans le dossier destiné aux archives[1].

Chaque image, chaque esquisse comme préfiguration d'un *Plan définitif* a donné lieu à des allers et retours de ma table à dessin à mon employeur par le contrôle direct exercé par mon directeur et par les échanges que j'entretenais avec l'équipe de la Mission Technique. Cette circulation enrichissait ou appauvrissait continuellement les images (*cf.* le destin de mes «concepts» dans chacune des Zhun —chroniques VII).

Ensuite, des images plus accomplies (des esquisses) sortaient de la Cadat et étaient soumises à nos commanditaires qui n'entendaient pas les laisser en l'état et avaient même à cœur d'y laisser leur empreinte (du sous-directeur de l'urbanisme de la wilaya en passant par le wali et jusqu'au ministre —*cf. infra*, anecdote 53 p. 438). Dans une enquête menée auprès du personnel politique impliqué dans la commande architecturale et urbaine à Paris entre 1958 et 1969 (R. Hoddé, JY. Toussaint, 1992), nous avions remarqué l'évident plaisir pris dans le maniement du «je» par nos témoins qui s'instituaient ainsi co-auteur —si ce n'était, le plus simplement du monde, auteur

1- A. Rossi (e1988) donne de cet état de la conception une description saisissante : «Dans le projet également, la répétition, le collage ou le déplacement d'un élément d'une composition à une autre, nous place sans cesse devant un autre objet, potentiel, que nous voudrions faire, mais qui est aussi la mémoire d'autre chose.» p. 39.

pour les plus infatués de leur rôle— des projets auxquels ils avaient participé au titre de représentant de la maîtrise d'ouvrage. Ce «je» était aussi l'empreinte formelle de la commande et n'allait pas sans concurrencer le «je» du concepteur ; l'un et l'autre pourtant sont, à bien des égards, complémentaires dans l'unité de l'œuvre à sa réalisation, mais par cette complémentarité, ils se trouvaient opposés dans un conflit de légitimité autour de l'appropriation de l'œuvre.

Le Plan définitif, celui approuvé comme image d'un espace virtuel, était aussi une règle. Il figurait un espace dont il définissait l'essentiel des caractéristiques plastiques et, ce faisant, il réglait les conditions d'appropriation de l'espace réel qu'il délimitait. La règle ainsi instituée, s'imposant comme loi (règlement d'urbanisme), définissait des utilités, des rapports spatiaux et, de la sorte, des règles d'usage. Ainsi, l'ensemble des sous-espaces de la Zhun étaient-ils tous affectés d'un ensemble de caractéristiques plastiques définissant des limites d'usage. Mais seule l'image du Plan les rendait existants en les planifiant : le Plan était cette *réalité de substitution* jusqu'à l'achèvement, sur une longue période, du projet.

Mais, rien ne garantissait que le «Plan d'aménagement définitif» d'une Zhun (c'est-à-dire une image menée et développée jusqu'au stade du Plan d'exécution) ne soit jamais réalisé conformément à cette sorte d'original qu'est le Plan, ni même, jamais réalisé tout court. A écouter mes collègues et moi-même, rien n'est jamais tel que nous l'avons dessiné et désiré ; il y a toujours d'infinies corrections, d'irrémédiables intrusions dans le projet ainsi qu'une trop constante incompréhension des autres partenaires. Quelles que soient les catégories d'architectes, poètes maudits ou génies comblés, la distance entre l'idée initiale et la construction (le projet tel qu'il aurait été si l'architecte avait été compris), le Plan et l'édification semblent une constante, qu'elle soit négativement constatée ou positivement retournée. (*cf.* anecdote 51) :

anecdote 51 — *les malheurs du Plan*

JJ. Deluz (1988) met en évidence ce type de problème qui oppose la figure du Plan avec le projet, ce serait même la matière de son très bel ouvrage sur Alger. Je n'ai retenu comme illustration que les malheurs de O. Niemeyer dont il se fait le témoin :

«Un autre facteur qui a peut-être joué dans cette nouvelle option de l'extension urbaine est l'intervention de Niemeyer sur Alger. Une certaine image stéréotypée d'Alger, «la baie en croissant», n'est pas sans rappeler Rio de Janeiro, même si l'environnement topographique et climatique diffère sensiblement. On peut imaginer qu'il était tentant pour l'architecte brésilien d'en évoquer la référence. Son arrivée à Alger coïncide en tout cas avec le moment où l'option a pris forme à l'ECOTEC, puis au COMEDOR. Les projets de la cité Gouvernementale et de la cité des Affaires, reliés à un grand axe de front de mer, font penser que son intervention a pu être importante. Gestes de l'urbanisme de prestige, ces projets allaient susciter un nouveau schéma d'organisation de la ville, [...]. L'étude est allée assez loin (concours entre entreprises internationales, Plan de lotissement, réalisations des viabilités) jusqu'à son abandon et la reconversion de la Zone en quartier d'habitation.» p. 113.

Pour continuer avec la malchance de Oscar Niemeyer en Algérie :

«L'EPAU [Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme] créée [...] et suivie plus tard par d'autres Instituts répartis sur le territoire, fut construite par l'entreprise DNC sur des Plans offerts par Niemeyer : ceux de l'Institut d'Urbanisme de Brasilia. Mais, faute d'un suivi compétent, faute de maîtrise technique, l'architecte brésilien considéra que son œuvre était dénaturée (des fenêtres carrées remplaçaient les grands vitrages, la conciergerie ronde était devenue rectangulaire...). Par ailleurs, il avait proposé un nouveau programme d'études pour une formation de cycle court et d'esprit sélectif qui ne fut par retenu.» p. 124.

Les écrits et les discours d'architecte abondent de cette grande plainte sur le fossé qui sépare le Plan du projet : H. Fathy (e1970) à propos de son œuvre en Egypte, A. Ravéreau (1981), à propos de son œuvre au M'Zab ; Fernand Pouillon (1968 et 1988), à propos de son œuvre et de sa vie ; R. Bofill (1989), sur sa déception algérienne. *Cf.* également les témoignages de JJ. Deluz mentionné ci-dessus ou ceux de JW. Cook et H. Klotz (1974), *Questions aux architectes.*

Ceci n'est peut-être pas une preuve ; il est vrai que les gens heureux n'ont pas d'histoire et si tel est le cas sans doute les témoignages de ces maîtres sont-ils exclusifs du malheur... Pourtant je tiens à témoigner de cette nostalgie de l'architecte pleurant le fossé qui sépare le Plan de l'édifice.

Le projet comme modalité de production de l'espace contemporain ne coïncide pas fatalement avec le Plan. Ce qui est vrai du point de vue de l'architecture l'est plus encore de l'urbanisme ou de l'aménagement dans la mesure où avec ce type d'échelle d'intervention varient grandement les

temporalités de réalisation. La phase d'édification est extrêmement longue, pouvant selon les cas, impliquer 5, 10, 15, 20 voire 30 ans. Il me paraît frappant de constater qu'il serait plus facile de compter les réalisations architecturales et plus encore les réalisations en urbanisme conformes au Plan initial, que celles qui s'en sont simplement inspirées et qui, selon l'optimisme des observateurs sont des réalisations dévoyées ou adaptées à des contraintes imprévues. Aussi convient-il de distinguer (sans les séparer) entre la conception cristallisée dans chaque image produite dans le projet et le processus de conception ; processus qui conduit à l'élaboration d'une image finale dont le concepteur n'est pas le seul auteur, mais celui qui, dans le procès de production contemporain de l'espace, se place à cet endroit de la division technique du travail : la mise en image d'un ensemble de discours.

3.2.3. entre l'amont et l'aval, le processus de conception

Il reste à observer ce passage du discours de la commande à cet objet virtuel d'une architecture, d'un urbanisme ou d'un aménagement ; passage où se produit l'image. De cet interstice, objet de mon savoir-faire d'architecte, je tire deux remarques.

Avant d'être l'objet d'une reconnaissance consciente, les opérateurs de la conception (ce que tout au long de la description des Zhun, j'ai signalé par des «concepts» et qui participe à la genèse du Plan) s'enracinent dans l'«imaginaire» (*cf.* notes 48), dans cet univers incommensurable et fantasque de l'individu, où dérivent tout à la fois les automatismes d'un savoir-faire acquis, des symboles, des expériences de l'espace, des formes crispées sur un souvenir, une vision du monde qui en chevauche une autre, des idées sur toutes choses qui demandent les mots justes pour venir affleurer à la conscience, des jugements et des jugements de valeur, des croyances, un fatras de désirs, une multitude de représentations superposées, entremêlées, entrechoquées, concurrentes, complémentaires, contradictoires, bref, un commerce de sens indicible, dont les mots comme le dessin, ne figurent que la partie apparente, communicable, un ordre contingent construit dans un contexte donné à dessein d'action et de communication avec autrui. Cet imaginaire relève du sujet-concepteur et de son histoire comme il relève du monde et du temps où évolue ce sujet.

La part de l'ombre, si difficile à rendre visible dans le discours, était en pleine lumière dans le tas de brouillons qui gisait à côté de ma table : la conception intéresse le désordre, le chaos, le fragmentaire. La conception n'est pas précisément le lieu d'une cohérence —celle-ci vient après. Il y a dans ce procès une part d'excitation, du fourmillement, du désordre, de la confusion, de

notes 48 — *des images, l'imagination, l'imaginaire et la magie*

«Les images, elles, s'inventent et se réinventent. Chacun (chaque individu) les recrée pour son propre compte ; elle relèvent d'une entité, ou fonction, ou faculté définissable : l'imagination. Ou encore d'une «région» : l'imaginaire. Fonction ou région, l'imagination n'en a pas moins (dès qu'un individu a de l'imagination) des pouvoirs d'une extrême importance ; elle permet de se détacher de l'immédiat (du «vécu»), sans perdre son intensité, sans s'égarer dans l'abstrait, en intensifiant la «présence», et cela en prospectant l'avenir, le lointain, l'inaccessible : le possible (et l'impossible, y compris cette impossibilité suprême : la résurrection de l'accompli, la répétition absolue, le futur identique au passé). Explorant le possible et l'impossible, l'imagination tente de résoudre les contradictions du réel, mais ce n'est pas à la manière de la réflexion, de la connaissance, ou de l'action. Elle mise encore sur le sensible, sur les affections et les émotions, qu'elle prolonge ou ressuscite. [...]. p. 275.»

Ces «catégories» de la *magie* —répétition, résurrection, évocation, participation, projection— sont encore celles de l'*imagination* et de l'*image*. Comme les catégories de la magie active eurent un rôle dans la création et la consolidation des symboles, et comme les symbolismes ont toujours figuré parmi les opérations magiques, on conçoit la proximité de l'imaginaire et du symbolique. Toutefois, ces analogies ne peuvent dissimuler des différences. Il y a dans l'imagination, par rapport aux magies, déplacement des rapports entre le sujet et l'objet, transfert du pouvoir du sujet sur d'autres objets, métamorphose du sens. Dans et par l'imagination, c'est l'*individu* qui dépasse l'immédiat et le vécu ; c'est lui qui se dote d'un pouvoir d'investigation du possible et de réactivation de l'accompli. Il *fait* et *dit*, simultanément, pour lui, en partant de ses matériaux (souvenirs, langages, symboles acceptés ou subis) ce qu'autrefois accomplissait une communauté, généralement irrégulière et restreinte, animée par un mage ou sorcier, au moyen d'actes réels, danses et transes. L'efficacité, mi-fictive, mi-réelle, s'applique au contenu émotionnel de la conscience individuelle. Le sujet des actes précités se rétrécit donc. En même temps l'*objet* s'amplifie, s'élargit. La portée des images s'agrandit. Elles peuvent en venir à explorer le cosmos, à créer des émotions, à susciter des actes, donc des œuvres.» p. 276.

Extraits, H. Lefèbvre, 1962, *Introduction à la modernité.*

l'erratique, du hasard, des rencontres, des interférences, du jaillissement, des étincelles (de génie), de la jubilation et je n'en donnerai pour illustration que les angoisses dont ces moments sont pleins et qui vont dicter chez le sujet-concepteur-architecte toute une série de stratégies de défense. Les témoignages sur le travail des architectes sont pleins de ces stratégies par lesquelles, par ailleurs, transite toute l'idéologie de la création fulgurante, de l'illumination et pour finir du démiurge et du poète maudit[1].

Autrement dit, dans ce passage, le sujet-concepteur (architecte ou urbaniste ou aménageur) opérerait comme s'il réalisait un puzzle dont à la fois il lui faudrait découper les pièces, inventer l'image finale tout en l'assemblant. Ce puzzle complexe est en quelque sorte le défi du concepteur ; en cela, il est un amplificateur du désir, extraordinaire et exaltant. Je soupçonne ce goût du jeu d'avoir eu raison parfois (et toujours dans ma pratique d'architecte) de mes réticences à propos de la position centrée de l'architecte et de la conception dans la production de l'espace.

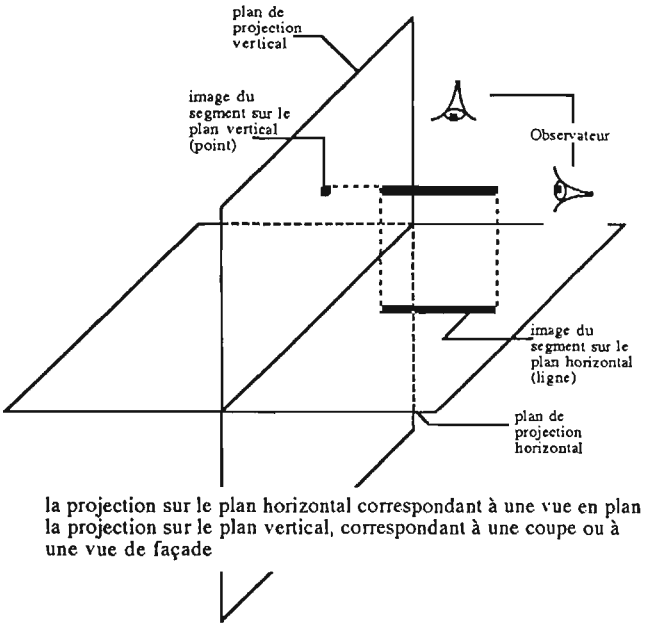

fig. 64 — principe de la projection orthogonale

Mais il est un fait, que tel le miroir aux alouettes, le fond de plan, le calque, se métamorphose irrésistiblement en une sorte de réalité transformée, agie à mesure que s'agrègent des images et des fragments d'images générés à l'infini dans le va-et-vient de cet indicible imaginaire, via le mode de représentation graphique employé (dessin technique — *cf. fig.* 64), lequel instruit la cohérence du Plan dans l'opportunité qu'il fournit au concepteur de mettre en relation son imaginaire (idée, «concepts», images mentales, représentations, etc.) et une virtualité d'action sur le réel (présomption technique de réalisation)[2]. Ce rôle du mode de représentation graphique n'est pas une quantité négligeable du processus de conception. Cet outillage est à la fois le moyen par lequel se vérifie la pertinence du Plan et le mode par lequel la conception figée en une image devient communicable en s'organisant. Autrement dit, dans la conception, le dessin technique installerait la cohérence, en mettant de l'ordre, en permettant de distinguer le possible de l'impossible, le fondé du non-fondé, le vrai du faux, de pourchasser l'erreur et ce faisant, de conduire une stratégie de conception, c'est-à-dire aussi de conduire la rationalisation plastique de l'énoncé de la commande.

1- ceci est moins vrai des urbanistes ou des aménageurs qui, de leur côté, revendiquent plus de pragmatisme et moins de rêveries.

2- La lecture de P. Francastel (e1983) après la rédaction de ce passage m'a assez surpris, par la proximité entre ce que j'avais constaté et ce que j'ai compris de ce qu'il écrivait à propos de la production d'images dans le cadre de la production d'œuvre d'art : «Lorsqu'on admet, au contraire, que les œuvres d'art, les formes, sont le produit de montages où les moyens matériels sont appelés par une volonté de manifester un rapport de causalité tant entre les éléments inclus dans la forme qu'entre chacun des éléments isolés et d'autres fragments du réel, il faut renoncer à croire qu'une forme constitue la projection sensible d'une image stable, indépendante de la volonté actuelle du créateur.» p. 28.

Sur la table à dessin, cette cohérence finit par contraindre l'émergence d'une image singulière. A cet instant où se trouve achevé le puzzle, le «réel» est *dominé,* il est œuvre : inexistant devenu existant, il est chose faite, concrètement figurée par un ensemble de signes et de symboles qui sont autant de présomptions techniques de réalisation. L'illusion ou la fiction d'une position centrée de l'architecte dans le projet, commence alors, dans la singularité de l'image obtenue, dans son rapport d'immédiateté au sujet-concepteur (sujet-imaginant), dans cette sorte d'oubli de la contrainte du langage et du système de représentation iconographique. Ce serait là, dans ce cadre de la production contemporaine de l'espace, que la conception peut se muer en création ; surgit alors légitimement, la revendication de paternité, d'auteur (ou la figure d'auteur et d'artiste dans la culture professionnelle) et il devient difficile d'accepter l'intrusion de tout autre sujet dans le Plan devenu *mon* Plan. En quelque sorte, à la fin du processus de conception s'impose pour le sujet-concepteur, un «je dessine donc je suis» qui se renforce à mesure que dans le travail de projection, la carte se confond avec le territoire, l'image avec la réalité, maintenant l'illusion d'une capacité du sujet à maîtriser le réel[1].

Mais cette métaphore du puzzle, cette description du processus de conception, n'est valide que si et seulement si, sont gommées les interventions des commanditaires et plus généralement celles de tous les acteurs mobilisés dans le projet. Le processus ici décrit, s'inscrit dans l'instant. Il se renouvelle à chaque image et s'empile dans les esquisses puis dans le Plan, formant autant de séquences du projet. Il s'agit pour concevoir de se donner les moyens de représenter un état du réel qui entreprend à la fois des discours sur un territoire, un territoire de pratiques, des discours sur les pratiques et des pratiques du discours. Chaque image renvoie aux représentations de cet état et donc au sujet-concepteur. Mais l'interstice de temps qui sépare l'image «C» de l'image «D» renvoie quant à lui, aux modifications des représentations de cet état ; modifications qui n'appartiennent pas au sujet-concepteur en propre, mais à l'intégration par le sujet-concepteur des réactions que suscite la mise en circulation de l'esquisse «C» sur et hors de la table à dessin.

3.2.4. la circulation des images

Selon ce point de vue sur la conception, le Plan définitif (celui approuvé dans le projet) ne résulte pas d'une conception, mais d'un empilement, d'une superposition de procès de conception : la quantité de brouillons, d'esquisses de Plans plus ou moins abouties et abandonnées, donne une idée de ce mécanisme d'agrégation, de mise en ordre, de recherche de cohérence. Dans l'intervalle qui sépare l'esquisse «C» de l'esquisse «D», s'intègrent et s'agrègent les réactions d'autres sujets. Prenons le cas de la circulation de l'image «C» au sein de l'agence —telle que la Mission Technique de Tlemcen peut en être une figure : l'image «C» est informée du discours du personnel de l'agence à son propos, de ceux tout du moins légitimement reconnus aptes, en vertu de leur compétence, à la commenter et à y glisser leur grain de sel. Cette pratique de circulation des images est aussi vraie à l'extérieur de l'agence et joue un rôle similaire et tout aussi primordial. Du reste, l'agrégation dans le Plan d'une somme d'images se retrouve institutionnalisée dans le contrat qui lie la maîtrise d'œuvre à la maîtrise d'ouvrage : témoins de ces différentes phases contractuelles de communication du Plan dans le projet, le découpage des

1- ce que H. Raymond (1984, p. 20) entend comme la puissance manifestée par le dessinateur, ou encore la puissance magique de l'imagination selon H. Lefèbvre (*cf. supra,* notes 48 p. 430).

procédures d'approbation des dossiers de Zhun en Dossier de Création, Dossier d'Aménagement et Dossier d'Exécution —qui recoupe ce qui ailleurs est désigné contractuellement par Avant-Projet Sommaire (APS), Avant-Projet Définitif (APD) et Dossier d'Exécution.

Cependant, lier entièrement la conception à la production d'images reste encore très proche de ce que les représentations traditionnelles rapportent de l'activité de l'architecte. Mais, dans cette proposition, par rapport aux représentations traditionnelles, le Plan n'est pas issu d'une accumulation de procès de conception (au sens où cette accumulation implique une continuité) qui renverrait à un ordre initié par une image originelle : une sorte de «au commencement était l'Image» qui ferait pour l'architecte démiurge, le sens de la genèse du Plan. Cette remarque n'implique pas que cela soit tout à fait impossible ; tout dépend en fait de la part de pouvoir que possède le concepteur à l'intérieur de ce collectif chargé de produire de l'espace à l'intérieur du projet. Toutefois, s'en tenir à ce cas de figure comme idéal de l'activité de l'architecte —outre se vouloir sur l'Olympe, avec l'ambition bien arrêtée d'un coup d'Etat contre Zeus lui-même— c'est nier l'évidence des interventions continues, constantes, extérieures au sujet-concepteur. C'est s'obstiner dans une représentation du maître de l'œuvre, que la simple négociation autour d'une image dans la maïeutique du Plan d'architecture (du point de vue des seules considérations techniques embrassant la statique et la résistance des matériaux) avec le premier ingénieur venu, remet à l'endroit des illusions.

La production du Plan, celui qui, dans un projet quelconque, acquiert le statut de Plan définitif et qui permet d'engager le processus d'édification où s'achève le projet, résulte des interactions au sein d'un collectif associant un ensemble d'acteurs mobilisés dans le projet par la procédure du projet. Ceci n'implique pas que tous ces acteurs soient tous concepteurs. En effet, dans la pratique du projet, tous ne participent pas à même hauteur, ni selon les mêmes fins, ni les mêmes moyens, ni les mêmes compétences. Tous ne conçoivent pas au sens que j'ai tenté de donner à la conception. Enfin, tous n'appartiennent pas à la maîtrise d'œuvre, réputée justement produire les images de l'espace du projet. En revanche, tous les acteurs mobilisés dans le projet sont en situation d'*informer* le Plan et, à ce titre, en situation d'orienter le projet selon leurs fins propres en fonction de ce qu'ils peuvent et savent y imposer.

En observant de cette manière l'architecte ou le concepteur en général, j'en viens à distinguer la production d'images de la production du Plan. En effet, le Plan résulte de l'agrégation d'images (procès de conception maîtrisé par le concepteur) et, de ce fait, il est lui-même une image, mais une image qui aurait le statut d'image aboutie. Observons un projet de Zhun selon le schéma 20 (*cf. supra*, p. 209). La règle qui organise l'instruction d'un dossier de Zhun est limpide quand elle institue trois phases, un Dossier de Création, un Dossier d'Aménagement et un Dossier d'Exécution et que, pour chacun de ces dossiers, elle définit clairement la finalité de chacun de ses moments :

-au dossier de création de statuer sur l'utilité et les hypothèses d'aménagement. Il s'agit là d'un schéma général qui intéresse les propositions d'aménagement et rien d'autre, autant dire un schéma, une image, qui figure plusieurs hypothèses sur l'ordre plastique et virtuel d'un territoire encore vide, ou considéré comme tel ;

-au dossier d'aménagement d'alimenter l'hypothèse retenue dans le dossier de création, une fois celui-ci approuvé. Le choix n'incombe en aucune manière au concepteur ni à la maîtrise d'œuvre : il est du ressort de la maîtrise d'ouvrage voire, dans le cas des Zhun, il était

formellement du ressort du ministre de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat. Il s'agissait pour la maîtrise d'œuvre à ce stade du dossier de reprendre l'hypothèse élaborée dans le dossier de création en tenant compte des remarques du commanditaire, de régler les détails du Plan, de définir de manière détaillée les caractéristiques plastiques de la Zhun de manière à énoncer les modalités d'appropriation légale du territoire qu'elle limitait (règlement d'urbanisme) ; cependant, les modifications pouvaient être telles que du schéma originel, il ne reste rien ou presque, si entre temps les acteurs qui les avaient validées avaient été remplacés par de nouveaux[1] ;

-il revenait au dossier d'exécution de statuer sur les conditions de réalisation technique, d'alimenter l'hypothèse retenue et approfondie dans le dossier d'aménagement sous l'angle exclusif de la réalisation en détaillant cette fois-ci, les caractéristiques plastiques pour autant qu'elles intéressaient les procédures techniques nécessaires à la réalisation de l'aménagement. C'était également le dernier stade des modifications que pouvait apporter le commanditaire après avoir approuvé le Plan d'aménagement.

La plus grande partie de mon activité d'architecte était globalement réservée aux deux premières phases et notamment à la seconde ; la première relevait en principe des résultats du PUD et donc des autres membres non architectes de la Mission Technique et la troisième relevait de l'activité spécifique des ingénieurs.

Si nous retenons ce cas simple de l'intervention des ingénieurs dans le Plan d'aménagement, ils avaient pour tâche d'y incorporer les données techniques nécessaires à la réalisation. Cette incorporation rétroagissait sur le Plan et cela à deux niveaux : 1) le sujet-concepteur était tenu de se représenter techniquement l'espace. Chacun de mes traits de rotring supposait un ensemble d'opérations techniques, que je devais connaître au moins approximativement ; 2) le sujet-ingénieur était tenu lui de se représenter les caractéristiques plastiques du point de vue technique. Chacun de ses traits de rotring et de ses calculs supposaient un ensemble d'opérations techniques visant à la réalisation de ces caractéristiques. C'était là par ailleurs le défi qu'il s'imposait (*cf. supra*, anecdote 16 p. 221).

Outre que dans cette description se jouent une définition des rôles entre les deux sujets et des rapports de pouvoir constitués dans la spécialisation d'un savoir-faire et dans une division technique du travail, cette situation impliquait une succession d'images par laquelle s'optimisait en quelque sorte un rapport d'adéquation entre, d'une part la production plastique et d'autre part, la production technique ; rapport d'adéquation prenant en compte tout à la fois les possibilités techniques intrinsèques et les possibilités techniques liées à un état des forces productives disponibles. L'histoire des cinq ponts dans l'anecdote 44 (p. 340) donne une idée de cette optimisation. La recherche de cet optimum impliquait donc un ensemble de valeurs se rapportant d'une part à la rationalisation plastique et donc à un ensemble de rapports spatiaux (tels, les «concepts» opératoires dans le processus de conception propre au sujet-concepteur) et, d'autre part, une rationalisation technico-économique (ce qu'il était possible de faire en l'état des forces productives disponibles).

1- c'est ce qui a pu arriver entre l'équipe des Italiens et mon intervention et ensuite entre mon intervention et celle de l'équipe des Polonais qui est arrivée ensuite ; *idem* aussi quand les mouvements de personnel au sein des grandes administrations de la wilaya interdisait le suivi des dossiers (*cf. supra*, anecdote 47 p. 342).

Ainsi, entre deux images «C» et «D», il y avait, du point de vue technique, vérification et incorporation d'un savoir-faire spécifique (exemple le tracé d'une voirie) et validation de «C» devenue «D». Ainsi, le tracé d'une voirie secondaire dans l'image «C» s'enrichissait et se modifiait sensiblement d'une preuve donnée de sa faisabilité, de sa réalisation probable dans l'image «D». Elle devenait pertinente en «D», non plus seulement dans sa seule dimension plastique (tracé et fonction), mais aussi techniquement. Mais entre «C» et «D», la proposition pouvait varier dans sa totalité, quand une partie de «C» reconnue impossible remettait en cause la rationalisation plastique de la totalité de «C» : «D» pouvait être une autre. Cette même procédure peut se reconduire pour toutes les autres interventions. Chaque acteur mobilisé dans le projet informe l'image de ses analyses, de ses catégories et de ses quantités et participe à sa validation et ce, selon ses représentations imprégnées des connaissances élaborées dans son champ d'activité propre et qui, fondant sa compétence, légitiment son action dans le projet (*cf.* anecdote 52) :

anecdote 52 — *la part du vivant*

Dans chacun des trois projets de Zhun, sur la feuille de calque, se superposent des quantités abstraites qui définissent des contenus par lesquels se dit la commande. Ces quantités permettent de régler le Plan à partir de déterminants quasiment mécaniques : le dessin technique permet de procéder à ce réglage favorisant en quelque sorte la représentation déterminée et finalisée de l'objet du projet. En effet, sur le calque, la Zhun et avec, la ville, seraient en bien des points homologues de la machine figurée sur le même support matériel (calque ou papier) par un ingénieur en génie mécanique ou en génie informatique. Ce sont par ailleurs les mêmes règles de représentation qui seront utilisées et les mêmes signes qui vont servir à mesurer la pertinence de l'objet. Le procédé de projection, le dessin technique, permet de mesurer l'adéquation de la réalité anticipée avec la commande initiale en réalisant concrètement l'assemblage d'un ensemble d'éléments virtuels rendus fonctionnels.

Lorsque la commande prescrivait que les Zhun contiennent des pôles d'animation pour éviter qu'elles ne deviennent un jour des «cités dortoirs», la pertinence de la solution figurée sur le Plan se mesurait à l'assemblage d'une catégorie d'équipements (notamment les commerces), d'un système de voiries (privilégiant les voies secondaires et les cheminements piétons séparés des voies primaires) et d'une typologie de construction (la hauteur des bâtiments pouvant signaler le point d'animation et aider au repérage du «centre animé») ; c'est-à-dire aussi, une pertinence du Plan mesurée à l'aune d'une qualité d'usage graduée et intrinsèque, attribuée à la fois à des éléments spatiaux et à leurs modes d'assemblage dans le Plan (exemple : commerce / rues / RdC d'immeubles). Ainsi, l'animation sociale fonctionne dans ces assemblages et, sur le calque, fonctionne virtuellement, en quelque sorte, du vivant[1].

Autrement dit, il est attendu de l'architecte-urbaniste-aménageur qu'il produise un espace vivant, qu'il matérialise un projet de vie ; projet de vie qui est énoncé dans la commande sous des formes aussi absconses que «une vie moderne», un «changement de mentalité et de mode de vie» dans le strict respect des «valeurs défendues dans la culture arabo-islamique». Ces types d'énoncés visent un ou plusieurs attendus formels, un ensemble d'intentions sur des comportements sociaux de futurs habitants (habitants ou utilisateurs) traduit en caractéristiques plastiques que l'architecte a à concevoir ; dont la pertinence sera ensuite vérifiée par rapport à ce que les assemblages d'éléments spatiaux pourront évoquer aux différents partenaires associés au projet. Ainsi, par exemple : dans la Zhun de Champ de Tir, «espaces verts» + «cités universitaires» + «centre hospitalier-universitaire» = risque de comportements sociaux identifiés dans leurs proximités aux modèles sociaux occidentaux, antinomiques avec le projet de modernisation arabo-islamique de la société algérienne (*cf. supra*, anecdote 45 p. 331).

Le projet social évoqué à plusieurs reprises dans les chroniques (que ce soit celui défendu dans la commande par le biais des commanditaires, ou celui défendu par le concepteur ou l'équipe de concepteurs, ainsi que les différents projets de sociétés en concurrence à l'intérieur de la commande, entre la commande et les concepteurs, au sein des équipes de conception, etc.), ne sont pas seulement l'évocation des déterminismes idéologiques portés par les uns ou les autres : le projet social est aussi une dimension du projet spatial. Il est un niveau de lecture, celui qui permet aussi de *discuter* la pertinence des assemblages singuliers d'éléments d'espace dans le Plan. Cette dimension serait à la fois, la condition d'énonciation de la commande, substrat à la conception de l'espace et mesure de la pertinence et de la cohérence des images. En ce sens, aussi, le projet spatial serait un projet de socialisation. C'était relativement manifeste dans la commande algérienne. En poussant un peu le raisonnement, le Plan d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement participerait, à des degrés différentes, d'un mode de planification:mode de:(spatial); et d'orientation des comportements sociaux, une façon de les rendre prévisibles.

1- Le Plan dans les figures qui lui sont annexées (perspectives, élévation et maquettes) ne répugne pas à mettre en scène des personnages (souvent des silhouettes) et du mobilier dont l'objet n'est pas seulement de rapporter la taille des constructions à la taille humaine. Si tel était le cas, une silhouette placée au coin de la figure ou de la maquette y suffirait, à la manière dont le paléontologue rend compte de la dimension d'un dinosaure dans un ouvrage de vulgarisation. Les personnages mis en scène simulent, dans le cas de projets d'architecture ou de projets d'urbanisme, de l'animation : ces personnages introduisent une sorte d'échelle de l'animation sociale dans l'iconographie du projet.

Les uns et les autres acteurs, politiques, juristes, sociologues, économistes, géographes, démographes, urbanistes, aménageurs, architectes, etc. etc., informent l'image de ce qu'ils y ont lu et y ont vu, de ce qu'ils s'y sont représentés[1]. Ils l'informent aussi en fonction de ce que leur position dans le projet permet d'y incorporer (*cf. supra*, notes 46 p. 415). Cette agrégation d'un ensemble d'images, ou encore d'Avant-Projets, représente l'épuisement d'un ensemble de solutions ouvertes et permissives : à chaque moment où l'une des Zhun était présentée aux représentants de la commande, voire en amont à l'équipe de la Mission Technique, elle se présentait comme une solution singulière dans un continuum de possibles ; continuum se refermant à mesure qu'avance le projet vers son achèvement dans la phase d'édification. L'idéal du projet serait que ce continuum se ferme au stade où est acquis le Plan définitif.

4. la naissance du Plan, le Plan un énoncé collectif

La superposition de procès de conception dans le projet fait part d'un *désordre*, d'une impossibilité —et non d'une incapacité— à formuler une solution issue d'une rationalisation avérée, inexorable dominée par un acteur unique, le concepteur ou le commanditaire. Le désordre dans la genèse du Plan (agrégation d'images) est d'abord révélateur de l'hétérogénéité des intérêts suscités par l'apparition de conjonctures et d'opportunités ouvertes par la *décision* de commander une opération d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement. Décision qui n'en finit plus ensuite d'être traduite par chaque acteur en fonction de ses intentions propres.

Les visées et les objectifs, les intentions parallèles, à partir des opportunités ouvertes par la décision de commander un projet (ex. commander une Zhun) mobiliseraient différemment les acteurs autour d'un Plan : le Plan appréhendé de manière parcellaire, leur échapperait comme totalité. En quelque sorte, tout se passerait comme si, chaque projet était traversé par une multitude de discours parallèles et croisés se présentant comme un objet différent à chaque acteur (une sorte de totalité particulière). Le Plan n'est pour ainsi dire jamais obtenu au premier jet, à la première image : cette dernière suppose lecture, interprétation, négociation, accords, rapports de force, équilibre dans les relations de pouvoir au sein du projet, consensus, adhésion aux fins du projet, etc., entre plusieurs acteurs éparpillés dans ces cadres formels que sont, la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et l'entreprise de réalisation et dont les intentions et, par delà, les intérêts sont tout à la fois complémentaires (le projet comme cadre où se réalisent ces intérêts), concurrents (la position de chacun dans le projet), antagonistes (l'affirmation de la position de

1- Je citerai une remarque de Ph. Fritsch (a1985), commentant, l'ouvrage de M. Weber (e1982) *La ville*, à propos de l'incorporation des connaissances produites en sociologie dans l'urbanisme contemporain : «[...]. Sans majorer le poids que des recherches ou études sociologiques peuvent avoir sur les décisions prises en matière d'urbanisme, il convient d'observer que nombre de problématiques urbaines se réclament ou, le plus souvent, relèvent implicitement de notions ou de (pseudo)-théories sociologiques. Certaines comme le «seuil de tolérance», le «rééquilibrage», etc. , ne sont que trop connues mais n'en continuent pas moins à faire des ravages et à se traduire en revendications voire en décisions pratiques tels que les quotas de familles immigrées par quartier, par unité de construction, voire de montée d'escalier.» p. 89. J'avais pu prendre la mesure de telles incrustations lors d'une enquête dans la ZUP de St. Etienne du Rouvray (76) sur le «propre et le sale» (R. Bekkar, JY. Toussaint, 1991) et me renforcer dans ma conviction d'un rapport étroit entre connaissance scientifique et représentation du sujet-acteur ; cette dernière joue comme une sorte de prisme déformant l'usage de la seconde, dans toute action visant à organiser l'espace et dans les images produites à cet effet.

chacun dans le projet pour servir ses intérêts). Aussi, dans le cas d'une Zhun dans la wilaya de Tlemcen, le wali et le directeur de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat de la wilaya (le Duch) ne savaient pas —dans un intervalle de possibles— ce que la Mission Technique allait proposer. L'architecte de la Mission Technique lui-même ne savait pas ce que ces représentants de l'Etat algérien ayant pouvoir de décider dans le projet et de valider ses images, lui demandaient dans le détail. Mais dans la proposition de la Mission Technique, le wali et le Duch n'entendaient lire que la matière de leur ambition politique pour l'un, de carrière pour l'autre, pendant que le directeur de la Mission Technique et son architecte y réalisaient les leurs. Ce faisant, toute remarque des premiers affaiblissait les positions des seconds. Toute cohérence du Plan et des positions des seconds affaiblissait la position des premiers dans la mesure où, implicitement, leur échappaient la décision et surtout, l'empreinte de cette décision (*cf. infra*, anecdote 53 p. 438). Mais dans tous les cas, tous concrètement à leur place réciproque et collectivement dans la wilaya de Tlemcen participaient à l'effort de développement économique et social algérien (et donc tous entendaient bien orienter le Plan en ce sens) effort sans lequel leur position respective était directement menacée.

Dans le Plan définitif, dans le Plan approuvé et validé ne seraient pas incorporés un dessein, une volonté —celle du commanditaire ou de la maîtrise d'ouvrage— mais la multitude des volontés et des desseins des acteurs mobilisés dans le projet —celle d'une commande plurielle, polyphonique. Le projet serait ce cadre où s'énonce, en se produisant, l'espace : énonciation double, l'une discursive qui participe à définir la commande, l'autre figurative qui tente une rationalisation plastique de la première.

4.1. des mots, des images et des mots

Reste maintenant à explorer cette double énonciation qui ordonne le Plan et conduit le projet à cet achèvement dans l'édification. A plusieurs reprises, visant l'énonciation discursive, j'ai fait allusion à la *validation* des images qui, résultant de leur *adéquation* à l'objet du projet (par exemple, une maison individuelle, ou encore une Zhun), de leur *pertinence* mesurée par les acteurs mobilisés dans le projet à hauteur de leur compétence reconnue ou de leur fonction, conduit à les agréger dans une image aboutie, le Plan définitif. En schématisant quelque peu ce processus d'agrégation, nous observons qu'un discours «a», celui de la décision de commander une opération, permet de produire une image «A» (ou une série d'images A_1, A_2, A_3 ... A_n aboutissant à une image A) laquelle, mise en circulation, permet de produire une série de discours b_x, b_y, b_z, etc. (selon le nombre d'acteurs légitimés à discuter de l'image A) qui sont traduits en une image «B» (ou une série d'images B_1, B_2, B_3 ... B_n aboutissant à une image B) laquelle, mise en circulation permet de produire une série de discours c_x, c_y, c_z, et ainsi de suite jusqu'à la genèse du Plan définitif ou, dans certains cas, l'abandon pur et simple du projet. Mais mon schéma ne dit rien sur ce qui permet de passer de l'image A aux discours b_x, b_y, b_z, ... et ainsi de suite ; il ne dit rien non plus sur cette autre alchimie qui permet cette fois-ci non plus de passer d'un discours à une image (conception), mais de l'image au discours. Enfin ce schéma ne donne aucune indication sur ce qui permet la réception de l'image (*cf. infra*, notes 51 p. 447), alors que les modalités de cette réception sont la condition de l'énonciation du discours de la commande dans le projet, de la même manière que le discours de la commande est une condition de la production d'images.

Que disait le wali de Tlemcen quand il déplorait l'absence de couleur ou encore de maquette pour «mieux voir» ce que les Plans que nous lui présentions montraient et sur lesquels il avait à se prononcer (*cf. supra*, anecdote 48 p. 345). Il nous informait de son incompétence notoire à lire un Plan, c'est vrai ; mais c'est faux aussi, puisqu'il n'hésitait pas à se prononcer sur la pertinence du Plan (*cf.* anecdote 53) :

anecdote 53 — *images de mot à mot*

La Zhun de Champ de Tir, dans l'une de ses dernières versions présentait un virage particulièrement courbe sur la voie primaire qui suivait la limite Nord-Est de la Zhun (Ilots K, M et N[1]). Tournant à 90°, c'était de l'avis de chacun un danger incontestable. Il fallait le changer. Le projet devait passer devant l'exécutif et il était impossible de le défendre avec une atteinte aussi vertigineuse à la sécurité des citoyens-automobilistes. Ce qui était incontestable, je le reconnais.

Cependant, j'avais remarqué que le wali ne pouvait s'empêcher de corriger les Plans qui lui étaient soumis pendant les séances de l'exécutif et je considérais qu'en l'état j'avais eu trop de peine à maintenir mes «concepts» et mes orientations sur ce dossier. Les accrochages qu'il y avait eu autour de l'affectation des Ilots en habitats individuels et en habitats collectifs, montraient suffisamment que c'était une zone trop sensible pour prendre le risque d'un débat qui aurait tout remis en question. De toute façon, ma fierté d'architecte était en jeu, et je n'allais pas me laisser faire, c'était décidé. Mais il fallait trouver la tactique.

Le wali visiblement éprouvait quelques difficultés à lire les Plans ; c'est du moins ce qu'il disait, en faisant systématiquement remarquer la pauvreté iconographique de nos œuvres austères, manquant de couleur et de relief (il préférait les maquettes). J'avais envie chaque fois que je l'entendais ainsi récriminer —ou que ses dires m'étaient rapportés histoire de motiver l'équipe de la Mission Technique à agrémenter un peu ses rendus— de lui demander une AGI pour nous permettre d'importer le carton, du plâtre de moulage, du polystyrène en feuille, du balza, du plexiglas et un maquettiste italien. Mais je me méfiais de son manque d'humour et surtout de l'air désolé de mon directeur, la glotte sévèrement serrée dans son nœud de cravate, et me taisais donc laissant passer l'orage.

Il arrivait que la télévision se fende d'un reportage sur les exécutifs de wilaya, histoire de montrer au citoyen à l'heure du prime time qu'il était entre de bonnes mains et vienne lors des réunions témoigner et attester de l'assiduité, du sérieux et de la concentration des représentants de l'Etat et donc du peuple, en pleine action. C'est arrivé justement lors d'une séance de l'exécutif où j'étais présent et là j'ai un peu mieux compris les ressorts de la demande de notre wali. A l'évidence nos Plans n'étaient guère médiatiques, surtout au temps de la télé couleur. Ceci dit, *a posteriori*, je trouve qu'ils étaient touchants d'honnêteté ; ils avaient l'allure de la réalité qu'ils projetaient, sans nuance, noir, gris et blanc comme le macadam, le béton et la poussière des Zhun réelles. Je soupçonne le wali d'avoir trop bien compris le sens des images que nous produisions et cela bien avant moi (qui participait à les produire) : elles avaient l'inconvénient d'une pauvreté bien trop proche de celle qu'elles participaient à générer dans la réalité. Ces rendus ne mentaient pas. Mais là est un autre problème que celui de mon virage un peu trop tournant.

Le wali revendiquait une bonne formation en mathématiques et il ne manquait jamais de le rappeler pour justifier son pragmatisme ordinaire : 1 + 1 = 2. Nos Plans faisaient planer le doute, le laissaient pantois. Ce n'était jamais simple, toujours courbe, une géométrie bancale, jamais de bonnes droites qui se coupent clairement, nettement. Bref c'était trop souvent inepte, douteux et sans doute pensait-il secrètement que nous n'avions de cesse que de lui démontrer que 1 + 1 = 3 : impensable ! Mon idée était que face à cette incommunicabilité de nos raisons pragmatiques, pour limiter les corrections intempestives, il me fallait prendre les devants. Mon virage serré avait cet intérêt, qu'en présentant la Zhun il me suffisait benoîtement de conclure sur son élégance, pour que le wali ne voie plus que lui et le corrige aussitôt, me laissant la paix pour le reste. Mais ça, je ne pouvais pas le dire officiellement à la Mission Technique. Mon directeur était atterré en voyant ce virage et ma volonté de ne pas y toucher. Cela avait été l'occasion d'une bonne dispute. Pour conclure, je m'étais arrangé un solide argumentaire (limitation de vitesse, les virages interdisaient pratiquement de rouler vite, autant de points gagnés pour la sécurité des citoyens habitants) avec mes collègues et avec les ingénieurs (sur la faisabilité technique). Un argumentaire béton. Evidemment, en sortant de l'exécutif, mon directeur me faisait remarquer qu'il avait eu raison et que si nous l'avions écouté, le wali ne se serait pas emporté sur l'ineptie du Plan (et de la sienne par la même occasion). C'est vrai que le wali m'avait bien expliqué le meilleur moyen de régler ce problème. J'avais résisté juste le temps imparti au point de l'ordre du jour qui concernait la Zhun de Champ de Tir, et je m'étais rendu à sa raison, reconnaissant là toute la finesse de son raisonnement. Les meubles étaient sauvés.

Reste que dans cette histoire, le Plan de la Zhun n'avait d'intérêt que par le pouvoir du wali et la nécessité qu'il éprouvait de le signifier. Tout comme ces desiderata en matière de rendu un peu plus évocateur n'impliquaient pas que l'on puisse juger mieux de la satisfaction des futurs habitants —on n'en parlait jamais, nous les représentions— mais, en revanche, elle permettait de mettre en valeur la mobilisation des forces vives de la wilaya et leur engagement dans la lutte pour le développement.

Morale : l'œil ne voit jamais autre chose que ce qui sollicite l'intérêt.

1- très exactement, la voie primaire d'alors reprenait le tracé de la limite Nord-Est de la Zhun et tournait pour passer au bord du canyon (Ilot N).

Dans ce schéma, à chaque étape où circule une image, il y aurait autant d'images que de points de vue. L'image, comme représentation figurative d'un espace, solliciterait les représentations des

acteurs dans le projet ; en quelque sorte, elle solliciterait la manière dont ils s'y mettent en scène, dont ils projettent leur action, leurs activités, leurs intentions, leurs intérêts, leurs idéaux : la manière dont ils identifient en quoi elle satisfait ce qu'ils se représentent de cet espace. Ce schéma fait état d'un processus de *communication* étrange, entre un ensemble d'acteurs en position d'ignorance symétrique, en ce sens qu'au cours de cette communication, ils ne visent pas exactement le même objet : l'image qui y joue un rôle central ne représente pas exactement le même espace et cependant ce processus se dénoue sur un accord, sur la validation ou l'invalidation d'une image (*cf. supra,* anecdotes 45 p. 331, 48 p. 345, 50 p. 422 et 53 p. 438). En observant cela, je suppose que chaque acteur mobilisé dans le projet dispose d'une certaine

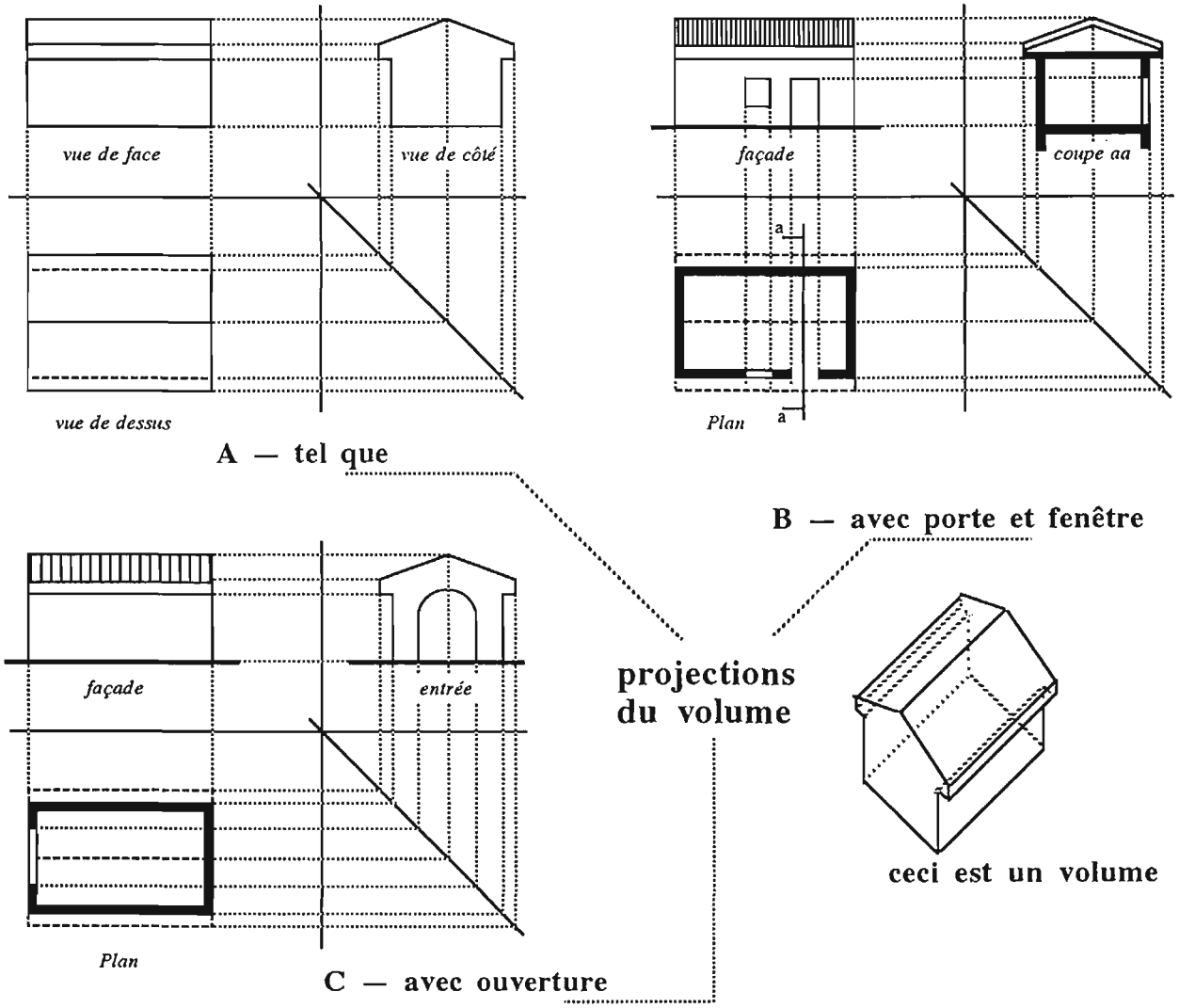

fig. 65 — volume et images du volume selon les principes de la projection orthogonale

compétence à interpréter les images. Les images renverraient quant à elles, à une forme de communication non verbale, à une communication plastique qui s'organiserait à partir d'un système de conventions, au moins les conventions de représentation de l'espace (*cf. supra, fig.* 64 p. 431) partagées par tous ou, tout du moins, faisant partie de leur outillage mental, le même qui a permis de construire ces conventions de représentation qu'on appelle dessin technique (*cf. supra, fig.* 64 et *infra, fig.* 65 p. 439). En revanche, l'image ne signifierait que par rapport à ce que chacun

serait capable d'y projeter ; en cela, cette communication est tout à la fois plastique et verbale. Cette communication engagerait donc une double énonciation, l'une plastique, l'autre discursive.

Les conventions de représentation donnent à voir un espace abstrait. Ainsi, dans la figure 65 (*cf.* p. 439), le volume qui sert de prétexte à la production d'un groupe d'images, ne signifie pas en fonction du système de conventions de représentation donné par la projection orthogonale généralement utilisée pour produire des Plans. Il signifie, dans ces images pour autant que les signes qu'elles associent et organisent, renvoient à une expérience sensible de l'espace. Ainsi, ces images, qui plus est sans notations sur leur échelle, peuvent renvoyer :

-en A, à un volume dont on ne sait trop rien sinon qu'il additionne plusieurs types de volume. Il pourrait être un exercice destiné à des apprentis dessinateurs. Il pourrait être un morceau de mur de clôture d'un jardin. Il pourrait être tout autre chose aussi. L'image renvoie à un volume dont on ne sait trop rien dire sinon le décrire dans ses parties ;

-en B, à un volume dont on peut dire qu'il est creux, et qu'il rappelle une maison. L'absence de cloison dans le Plan peut indiquer qu'on est là en présence d'un cabanon de jardin, mais ce pourrait être aussi une dépendance destinée à des animaux dans une ferme, ou encore une «loge» comme en Poitou on désignait ces abris au milieu des champs où les paysans laissaient leurs outils et pouvaient se reposer au moment de la sieste ;

-en C, c'est bien un volume creux où il serait possible d'habiter, mais la forme de l'ouverture rappelle plutôt la niche d'un chien ou encore celle qui permet d'apprivoiser un oiseau semi-sauvage dans un jardin.

La réception des images implique une compétence mobilisant une connaissance du système de conventions de représentation de l'espace (dessin technique pour le plus usité). Mais il n'est pas besoin d'être architecte ou dessinateur pour entreprendre leur lecture. C'est qu'elles renvoient à un système de représentation plus globale dont l'architecte aurait fait en quelque sorte le domaine d'une compétence particulière, d'une spécialisation, les autres acteurs s'en remettant plus généralement à leur *intuition* dans ce système de représentation plus globale.

L'image, dans le projet, se situe dans ce que H. Raymond (1984) définit par *espace de représentation* (*cf.* notes 49) mais le discours et les acteurs qui l'énoncent (y compris le concepteur) se situent dans une *représentation de l'espace*. L'image met à profit la géométrie, le discours met à profit ce que cette géométrie révèle, ce que cet ensemble de traits dans un système orthonormé permet de lire. L'image comme le discours qu'elle suscite et qu'elle rationalise, renvoient à un système de représentation globale prenant sens dans l'*espace euclidien* (géométrie du Plan). L'image présente un ensemble de signes, de symboles par lesquels se rationalise le discours sur l'espace. C'est ce qu'instruit le dessin technique et qui rend lisible l'image. Autrement dit, si cette position de l'image dans le système euclidien permet son décodage en cela que deviennent sensibles les caractéristiques plastiques de l'espace qu'elle représente, ces caractéristiques plastiques prennent sens ailleurs qu'en elles-mêmes, ailleurs que dans ce que le dessin symbolise, ailleurs que dans l'expérience euclidienne de l'espace.

Ainsi, le marquage de l'orientation qui vient se confondre avec les axes orthogonaux et fixer le Plan géométral par rapport aux quatre points cardinaux, engage l'espace euclidien dans une géométrie remarquable par laquelle vont se jouer constamment le devant et le derrière, la façade à la lumière (Sud), celle à l'ombre (Nord), le chaud et le froid, le propre et le sale, le jardin et le

potager, le séjour et la cuisine, etc. ; tout comme le trait de rotring définissant des limites (*cf. supra, fig.* 64 p. 431 et 65 p. 439) se fait cloison, mur, ouverture, fermeture, seuil, sol et plafond, dont on peut dire qu'il les réalise dans l'espace euclidien. Mais avant d'être cette entité réalisante dans l'espace euclidien, il est une pratique et une expérience de l'espace, de l'épaisseur, un sens de l'épaisseur, de la fondation, du solide et du précaire, du clos et de l'ouvert, de l'intérieur et de l'extérieur, un sens de cet entre-deux et de la frontière (le seuil), un sens du montré et du caché, du grand et du petit, du long et du large, du haut et du bas. Quand ce même trait se fait rue ou voie, il est aussi et avant tout une pratique et une expérience de la rue ou de la voie et je renverrai de ce point de vue à l'intraduisible terme *derb* et à l'impossibilité somme toute, de le faire entrer dans l'espace de représentation de la Mission Technique.

On peut dire que l'image d'un espace entreprend des rapports spatiaux ; je dirais même qu'elle a pour objet —et je parle du point de vue de l'architecte— de les rationaliser. Ce n'est pas dans l'image, l'abstraction plastique qui les figure, qui signifie : ce sont ce à quoi ces rapports spatiaux renvoient. L'image ne prend sens que dans ce renvoi, dans ce que ce renvoi entreprend, mobilise, à savoir, les représentations du sujet-acteur-destinataire de l'image ; c'est-à-dire, à son expérience sociale de l'espace, à l'ensemble de pratiques, symboles et valeurs liés à son état social. Ce renvoi à la pratique sociale de l'espace est à la fois ce que vise la conception (*cf.* les «concepts» et leur histoire dans les Zhun) et la fin que vise l'énonciation d'un discours mesurant l'adéquation d'une image, à un instant du projet, par un sujet-acteur donné.

4.2. des mots, des images, des mots, des représentations ou l'art de commuter

Imaginons un architecte qui, en France par exemple, concevrait un immeuble dont les appartements disposeraient d'un WC au mitan du séjour. Il y aurait faute de goût et d'aucuns,

notes 49 — *espace de représentation et représentation de l'espace*

«Qu'est-ce qu'un espace de représentation ? On peut dire que c'est tout à la fois un ensemble d'instruments, de pratiques, de symboles et même d'idées qui nous servent à représenter ; que c'est aussi les symboles, idées, etc., que suggère en nous la capacité de représenter ; matériellement, c'est la boutique du marchand d'instruments de dessin ; «spirituellement», c'est la puissance manifestée par le dessinateur. Une table, une feuille de papier, un crayon, voilà les instruments suffisants à la mise en scène de l'espace (du quark au cosmos).» p. 20.

Autrement dit, il faudrait *penser l'espace pour penser la ville* (R. Ledrut, 1976). Cependant, si l'espace de la ville n'est jamais vide, il semblerait *a contrario* que :

«[...] toute déclaration sur l'espace implique un vide préalable et que ce n'est qu'ensuite que cet espace devient apte à «contenir» p. 20 :

«C'est donc l'évidence de l'espace vide qui se questionne tout d'abord ; évidence d'un espace qu'on a vidé pour le préparer à recevoir quelque chose; d'un matériel avec lequel cet espace sera investi par une activité, d'une légitimité de ce que cet espace reçoit comme si c'était quelque chose. Cette légitimité se nomme «espace de représentation», au moins la nommons-nous ainsi ; ailleurs, le plus souvent, elle se nomme «représentation» tout court. » pp. 20-21.

«L'espace de représentation ne peut [...] être considéré comme une forme mentale installée une fois pour toutes ; on doit plutôt y voir un ensemble de procédés techniques qui progressent, pas très rapidement, au fur et à mesure des besoins et qui finissent par s'imposer en tant que forme générale, au moment où la société industrielle impose les méthodes de fabrication par les machines et de fabrication des machines elles-mêmes.

La définition de l'espace de représentation varie donc ainsi en fonction du contexte historique et de l'usage qu'on peut faire des procédés de représentation. On ne saurait en particulier considérer les progrès des procédés de la représentation comme une évolution «perfectionnant» un instrument dont l'état achevé serait l'ensemble de nos procédés.

Lorsque M. Siestrunk montre que ce qui est pour nous le plan véritable ne pouvait être lu par les militaires du 18ème siècle, il n'attire pas simplement notre attention sur le caractère variable d'une communication graphique ; il montre également qu'il existe une relation entre espace de représentation et représentation sociale de l'espace.» p. 22.

«[...] la relation entre représentation de l'espace et espace de représentation, dans le cas de l'espace euclidien, nous indique qu'en tant que fait social, l'espace de représentation développe ses conséquences sur un ensemble de domaines très divers, le dessin d'architecture n'étant que l'un de ces domaines.» p. 23.

«Pour chaque époque, l'espace de représentation est à la fois théorie et pratique ; il est théorie dans l'instrumentation théorique et l'interprétation philosophique (chez Descartes et chez Newton) ; il est pratique dans la création et l'usage d'instruments comme le dessin industriel (après avoir été pratique dans le dessin perspectif).» p. 23.

«Entre l'espace de représentation qui se présente, à Florence où tout commence, comme riche en virtualités de tous ordres et qui effectivement, se développe dans toutes les directions, et l'espace architectural, espace de travail spécifique à l'architecte tel qu'il apparaît chez Le Corbusier, il y a continuité : l'espace architectural est bien un système opératoire, un ensemble de modèles et de formes mentales dont Philibert Delorme donne une illustration en prescrivant quelles opérations on doit faire sur un papier avant de commencer un dessin d'architecture. Cette continuité s'appuie toujours sur la puissance inconsciente de l'identification entre le papier et le territoire. Chez le Corbusier, à cet en soi, vient s'ajouter un pour soi qui est l'identification entre le rapport spatial et le rapport social, l'espace de représentation contenant l'Idée de la ville comme Ordre et Beauté.» p. 45.

Extraits de *L'Architecture, les Aventures Spatiales de la Raison*, H. Raymond, 1984.

hormis quelques originaux amateurs de scatologie, s'insurgeraient contre l'ineptie d'un tel Plan. Sauf peut-être ceux qui se souviendraient, l'ayant lu quelque part, qu'il était un temps où les lieux en ce pays Franc, étaient disposés «comme en parade» : c'était aux temps médiévaux, comme en témoigne le terrible réquisitoire d'Henri Estienne (1566), l'un des nombreux humanistes prosélytes de ce qui est devenu notre modernité :

> «Quant à l'endroit de la maison qu'il n'est pas honnête de nommer et toutefois y est nécessaire, ils [les ancêtres médiévaux] n'ont pas imité la nature quant à lui choisir sa place. Car au lieu qu'elle a détourné si loin des yeux et du nez la plus vile et malplaisante partie du corps, ils mettaient cette partie de la maison à la vue d'un chacun et comme en parade.» cité par R.H. Guerrand, 1986, p. 26.

Si, plastiquement, notre architecte pourrait arguer de quelques bonnes raisons, elles n'auraient pu être validées qu'en ce temps passé de la préhistoire de nos bonnes mœurs d'aujourd'hui. Ce sont ces usages du WC et du séjour dans l'appartement contemporain en France qui donnent sens aux rapports spatiaux (relation dans l'image entre WC et séjour et les autres espaces de l'appartement, de la manière dont la décrit la géométrie), qui les rendent recevables dans une image (dans notre cas irrecevable) et permettent au récepteur, par cette image, de se projeter dans l'avenir, mais dans un à-venir de pratiques, de faits et gestes quotidiens. C'est ce sens d'une pertinence sociale et culturelle des espaces qui rend lisible l'image produite dans le projet, que j'appellerai une *représentation sociale de l'espace,* qui entreprenant la totalité des rapports sociaux-spatiaux impliqués par l'objet du projet (ex. appartement, maison ou encore Zhun), est à observer comme un système d'interprétation disponible reliant dans le projet, l'ensemble des sujets-acteurs entre eux et les sujets-acteurs à leur milieu de culture et à leur état social.

Ce rapport de l'image à un discours (celui des acteurs mobilisés par le projet et énonçant en quelque sorte le discours de la commande) et notamment ce passage du discours à l'image, n'est pas sans rappeler la *commutation* telle que l'évoque H. Raymond (1984, pp. 65-71 —*cf.* notes 50). Si je reprends ce que j'ai cru entendre de ce concept, la commutation implique la séparation du commanditaire et du concepteur en deux groupes sociaux distincts en quelque manière, l'un celui de l'usager-client-commanditaire, l'autre, celui de l'artiste (p. 67). Le *commutateur,* étant ce qui limite la mise au point de l'infinité de détails que supposerait une méconnaissance réciproque des deux partenaires (p. 65), contient un *code,* lequel impliquerait un système de relations sociales liées au commutateur (par exemple, «maison») et ainsi, autoriserait la communication entre le

notes 50 — *commutation et commutateur*

«[...] je propose d'appeler «commutateur» le système particulier qui permet de passer de la commande (côté usager) au projet et à l'œuvre (côté architecte). L'exemple le plus simple du commutateur est donné par la commande qui est la plus proche de notre expérience : un particulier qui a de l'argent va trouver un architecte et lui demande de lui construire une maison sur un terrain. J'appellerai «maison» le commutateur ; c'est en effet le vocable qui permet de passer de la commande au projet sans les infinis détails que supposerait une méconnaissance réciproque des deux partenaires. Lorsque le mot maison est prononcé, il implique deux séries de faits : chez le commanditaire, il suppose un ensemble de pratiques, symboles et valeurs liés à son état social ; cet ensemble n'est pas un ensemble individuel car le commanditaire, s'il se réfère à une maison, ne fait pas allusion à un objet profondément différent de ceux qu'il a rencontrés dans sa pratique sociale.

Seconde série de faits : l'architecte à qui cette commande est passée sait ce qu'est une maison, mais dans une série de faits différents de la première : il «voit» le plan, l'élévation, la coupe de la maison et un ensemble de faits techniques qui font partie du type (le chauffage par exemple). Le commutateur est donc ce qui fait passer d'une série à une autre série ; d'un côté, un ensemble de relations rapports sociaux / rapports spatiaux ; de l'autre, un ensemble de relations spatiales liées à un code, celui de l'espace de représentation.

Si le processus décrit est exact, l'architecte et le client (ou l'usager-commanditaire) visent tous deux la même chose (une maison, ou la Maison dont parle Viollet-le-Duc) mais ne parle pas du même objet :

-pour l'usager-commanditaire, l'objet visé est sans doute variable, mais il est projet de pratiques, projet de pratiques architecturales peut-être, mais projet inscrit dans le monde de la pratique sociale ; qu'il s'agisse d'une maison particulière, d'une église, d'un palais, c'est dans l'univers des rapports sociaux, à l'intérieur d'un groupe que l'objet va se produire, qu'il va exercer ses effets (prestige, utilité, beauté, etc.) ;

-pour l'architecte, l'objet visé est dans un espace de représentation dont les règles d'utilisation sont hétérogènes par rapport au réel. Même s'il y a préoccupation de chantier elles visent un objet auquel le commanditaire n'est pas intéressé centralement. La commutation est ce qui fait passer d'une visée à l'autre.» Extraits de *L'Architecture, les Aventures Spatiales de la Raison,* H. Raymond, 1984.

client et l'architecte. Ce serait cette communication que désignerait la commutation. Dans cette commutation, l'implicite déborderait largement l'explicite :

> «[...] cet implicite n'est autre que la totalité des rapports sociaux-spatiaux qui peuvent être présents dans l'objet de la commande [...].» *ibid.*, p. 67.

ainsi,

> «Si le client n'a pas besoin d'expliciter son code, c'est qu'il est largement accepté comme système de convention réglant les pratiques dans un espace donné.» *ibid.*, p. 67.

et,

> «[...] l'essentiel de la commutation c'est justement l'acceptation implicite par l'architecte de l'ensemble des conventions proposées par la commande» *ibid.*, p. 67.

La commutation reposerait sur deux systèmes de convention : l'un, articulé à la commande, renverrait aux *modèles sociaux* et à une temporalité assez longue ; l'autre au concepteur et à son espace de représentation. Nous pouvons considérer notre architecte farfelu de tout à l'heure et la réaction de son client (vous ou moi) comme une forme d'illustration de ce «système de convention à double articulation» renvoyant tour à tour et simultanément à deux séries de faits : d'un côté un ensemble de relations rapports sociaux - rapports spatiaux ; de l'autre, un ensemble de relations spatiales liées à un code, celui de l'espace de représentation (H. Raymond, 1984, p. 66).

Dans ma pratique d'architecte, je peux dire que concrètement la commutation est un fait, mais à la condition que la situation de projet reconduise une situation idéale, une relation entre le client et son architecte, telle par exemple que j'ai pu la vivre dans mes exercices d'école (*cf. supra*, anecdote 50 p. 422). Mais ce type de situation est éminemment rare. Pour la retrouver dans une situation professionnelle, il faut la construire, hors des zones du marché de l'architecture, hors de tout calcul de rentabilité et se mettre dans une situation quasi expérimentale... Enfin, la commutation a quelque difficulté à rendre compte —sauf à la réduire— de la complexité des situations créées par les projets d'urbanisme et d'aménagement. Mais restons dans le domaine traditionnel de l'architecture, pour simplifier. La commutation telle que décrite postule une relative stabilité des *conventions*. C'est bien là que réside le nœud du problème pour l'architecte. Ces conventions sont largement déstabilisées dans la production contemporaine du cadre bâti. Dans le projet contemporain, on peut dire que :

-l'architecte est rarement au contact des destinataires des espaces à l'édification desquels il participe ;

-il est plus souvent en contact avec un commanditaire qui, comme on l'a vu, n'exprime pas seul la commande ;

-l'architecte ne domine pas le procès d'édification, et ne peut commander aux entreprises. Ce point mérite quelque développement. Le procès contemporain de production du cadre bâti se signale notoirement pas ses exigences d'*innovation*. Cette exigence[1] est une quasi nécessité (notamment dans cette grande période qui court des années 50 aux années 80 et recouvre grosso-modo le temps où la logique industrielle pénètre le secteur des BTP et participe à sa

1- innovation qui est le lieu commun de l'architecture contemporaine. A moins d'être «ringard», aucun architecte qui prétend à la célébrité, à la reconnaissance, ne peut se montrer réservé devant l'innovation (à moins d'une stratégie à long terme et à moins d'accepter une reconnaissance par la production d'idées sur l'architecture et non par les chantiers...) : innovation vraie ou fausse, peu importe, pourvu qu'on innove ...

grande restructuration[1]). Un architecte me confiait au cours d'un entretien (B. Huet, M. Lambert, JY. Toussaint, 1992) qu'on en était aujourd'hui à construire comme les Romains et qu'il faudrait que ça bouge, signifiant par là que c'était le meilleur moyen d'échapper à la tutelle des entreprises de construction —qui imposent à l'architecte leur système constructif et leur loi d'airain dans la conception. Ce qu'il semblait ignorer (ou qu'il ne voulait pas dire) c'est qu'il voulait dominer l'entreprise en dominant le procès d'édification et en interférant directement, du point de vue de la mise en œuvre, sur leur productivité. On observera que l'innovation condamne toujours les conventions existantes au nom de la modernité en les disqualifiant au nom de leur archaïsme ou de leur conformisme passéiste[2]. Mais, dans le même temps, les tenants de l'innovation considèrent les conventions comme autant de surcharges surannées qui interfèrent négativement sur la productivité du secteur des BTP : le bloc eau des années 50 (salle de bain, WC, cuisine réunis dans le même bloc cloisonné) se justifiait comme la panacée de la modernité dans les appartements modernes de l'époque, mais il était surtout une rationalisation économique d'une rare efficacité, économisant de toute part, sur la quantité de matériaux (tuyauterie notamment), sur la mise en œuvre et sur le rapport surface habitable / surface de plancher. Il est bien évident que les conventions orientant le Plan du point de vue du derrière et du devant, du propre et du sale, du public et de l'intime, etc., du point de vue des promoteurs du «bloc eau», étaient autant d'archaïsmes empêchant d'architecturer en rond.

Les contradictions entre commanditaire et architecte, que n'exclut pas H. Raymond (et qui d'ailleurs semblent être à l'origine de la notion de commutation) ne sont pas du seul ressort de l'architecte :

> «[...], quand celui-ci s'estime plus capable de comprendre les exigences de la commande que le commanditaire».(p. 68).

Même si, reconnaissant là l'allusion à la position centrée de l'architecte, je suis prêt à accepter ce trait critique, la situation de l'architecte n'est pas si simple : il a en effet à répondre d'un Plan devant satisfaire au mieux les destinataires de ces espaces (ce peut même être une question d'éthique dans le métier), mais ce n'est que très rarement qu'il se trouve dans la situation d'avoir à rendre compte de l'avancement de son travail à ces destinataires-là. La commutation qui implique ce rapport entre l'architecte et l'utilisateur d'espace commanditaire, est une communication sans cesse relayée, et ce relais semble brouiller la communication en la parasitant de ses nombreux bruits...

Même si nous revenons au cas le plus simple de la construction d'une maison individuelle (*cf. supra*, anecdote 50 p. 422), la commutation se vérifie dans ses grandes lignes, à condition cependant, de ne pas prendre en compte les mises au point et les transactions dont la maison est l'enjeu. Je dirais même que c'est par touches successives, par une succession d'esquisses, par une accumulation de procès de conception que se fait jour et se stabilise une solution négociée. Cette solution implique bien évidemment le client-commanditaire-utilisateur et l'architecte mais aussi et surtout, les moyens par lesquels ceux-ci vont se trouver associés dans le projet et vont définir les caractéristiques de la construction : la mise en relation du client et de son architecte implique aussi

1- de manière concomitante en Algérie et en France selon des fins quasi identiques : résoudre la crise du logement (pour la justification politique) et moderniser le secteur des BTP (pour l'économie et le capital).

2- ce qui tend, dans le champ politique, par inférer le statut de réactionnaire à ceux qui les défendent.

la salle de rédaction de la revue sur les maisons, le banquier, l'entreprise de réalisation, le marchand de matériaux, le marchand de terrain, l'administration du permis de construire, le maire de la commune, le représentant de vente de maison sur catalogue (le pavillonneur), le représentant de l'administration des monuments historiques, les assureurs, etc. Ainsi, dans le projet de maison individuelle se superpose une multitude de visées autour du même objet, maison, qui participe à déstabiliser le système de conventions à double articulation qui liait le destin du Plan à la relation entre le client-commanditaire-utilisateur et son architecte. En quelque sorte, la maison finirait par articuler plusieurs systèmes de conventions qui se construiraient (et cela reste une intuition) dans le double mouvement d'autonomisation des acteurs impliqués dans la production de la maison et de leur interdépendance croissante dans sa réalisation concrète. Je fonde cette intuition sur l'émergence concomitante de l'industrialisation du bâtiment (qui n'épargne surtout pas le marché de la maison individuelle, renvoyant cette relation du couple client-utilisateur / architecte à l'extraordinaire) et des réglementations et des systèmes de normalisation qui tentent de formuler un système de conventions explicites dont l'objet serait les normes mais qui intéressent l'ensemble des acteurs mobilisés dans le projet pour définir les caractéristiques du produit «maison»[1]. La logique industrielle et sa rationalité, au travers des gains de productivité qu'elle suppose et de la rationalisation du procès de production qu'elle impose, participent grandement à autonomiser les acteurs ; autonomie liée d'une part, à la division technique du travail qui est inhérente à cette rationalisation et, d'autre part, à la tendance à la délocalisation du chantier qui lui est non moins inhérente (le même Plan peut, selon l'endroit où a été vendue la licence d'un procédé de construction industrielle, être réalisé à Tremblay-lès-Gonesses, à Marseille, à Gdansk, à Tlemcen ou à Tataouine).

En fait le système de convention en lui-même n'est pas déstabilisé, réduit ou déstructuré. L'anecdote 50 (*cf.* p. 422) montre assez que tous les biais finissent par y mener pour mieux s'en dispenser. Mais la logique productive désormais généralisée et par laquelle le produit est défini ne prend en compte que très partiellement ce système ; elle le déstabilise en l'instrumentant et en le mettant en œuvre de manière partielle, par séquence. Ainsi, par exemple, dans les années 70 en France, les Plans innovants en matière de logement social pouvaient renoncer totalement à l'orientation du logement (gommer le devant / derrière), à l'entrée (ouvrir les pièces les unes sur les autres), etc., mais ils conservaient aussi un ensemble de dispositions conventionnelles : la séparation des chambres (ou au moins une) maintenant sous un autre nom (l'opposition dite jour/nuit) une opposition conventionnelle entre le public et le privé, la clôture des pièces d'eau (salle de bains ou WC). En reprenant une formule chère à B. Huet, nous aurions affaire à un

[1] - je prendrai pour exemple les normes de coordination modulaire qui permettent de lier dans le cadre des normalisations AFNOR, NF ou DIN, tout à la fois la production industrielle des meubles et celle non moins industrielle des logements ou des maisons. Ces normes vont travailler à fixer le statut des pièces et d'une certaine manière à définir les caractéristiques de leur «usage normal». Ainsi, par exemple, une cuisine implique la présence d'un lavabo, d'une cuisinière (ou point feu), d'un réfrigérateur, de meubles de rangement et éventuellement d'une table (selon le standing) et d'une machine à laver la vaisselle (selon standing) : les cotes de cette cuisine sont généralement modulées sur la base d'un multiple de 10 cm (30cm). Le même module qui définit les cotes standards de ces différentes espèces de mobilier, définit aussi les cotes de leur surface d'utilisation (appelée encore surface incompressible). Il est évident que pour le client, dans sa maison, ces normes comptent ; ne pas en tenir compte dans la conception, c'est indirectement lui interdire l'usage de la machine à laver la vaisselle, ou celui du réfrigérateur, etc. Dans le même temps, les matériaux «préfabriqués» en usine —des huisseries, aux parpaings en passant par les linteaux et les poutrelles à hourdis— sont aussi modulés en fonction de ce module général, permettant une série de calculs rentabilisant et rationalisant au mieux l'utilisation complémentaire de l'ensemble de ces produits en adéquation avec un «usage normal».

système de conventions qui, fragmenté, aboutirait à des espaces en formes de «cotes mal taillées» (B. Huet, M. Lambert, JY. Toussaint, 1992, p. 101). Avec le processus d'industrialisation, la séparation qui rendait possible la commutation est devenue rupture. Le groupe utilisateur d'espace n'est plus en mesure de «communiquer» directement avec les concepteurs, pas plus d'ailleurs que ceux-ci ne sont en mesure de le faire[1]. Ainsi, la commutation se trouverait assumée au sein du projet, non plus dans la relation entre le destinataire de l'espace et l'architecte, mais entre un groupe d'acteurs en état d'énoncer la commande et qui, peu ou prou, se font «porte-parole» d'un groupe utilisateur (les méchantes langues diront qu'ils lui confisquent la parole) et un (ou plusieurs) concepteur(s). En ce sens, la commutation ici s'altère considérablement dans la fragmentation des relations entre les différents acteurs mobilisés dans le projet et dans la rupture qui sépare ces acteurs des destinataires de l'espace du projet.

D'un autre côté, à mesure que l'échelle des interventions augmente, le projet implique un nombre d'acteurs toujours plus important ainsi que des ensembles d'objets spatiaux toujours plus vastes : de la maison au hammam ou du logement au hammam, du quartier de la maison ou du logement et du hammam aux quartiers de la ville, de la ville aux villes voisines, des villes voisines à la Région, de la région aux régions voisines, etc. Le vocable définit toujours moins concrètement les limites d'un objet à mesure que celui-ci se présente comme un dispositif matériel mettant déjà en relation plusieurs objets : on pourrait affirmer que les commutateurs sont de moins en moins rigoureusement pratiques à mesure qu'augmente l'échelle d'intervention et que l'objet qu'ils désignent est plus complexe, tels que «quartier», «zone résidentielle», «zone industrielle», «zone d'activité», «pôle d'animation», «centre», «équipements (par catégorie)», «ville», «région», «territoire national», etc. Les commutateurs tendent à s'altérer considérablement.

Dans tous les cas, les commutateurs ne peuvent plus pallier la méconnaissance réciproque, ou l'ignorance symétrique dans lesquelles se trouvent agir les acteurs mobilisés *dans* le projet. La situation s'aggrave d'autant plus, que les partenaires eux-mêmes n'entretiennent plus de relation directe dans la mesure où leurs relations s'inscrivent aussi et surtout comme des relations entre des institutions et entre des organisations. Les acteurs mobilisés dans le projet faisant face au concepteur ne reproduisent pas exactement l'ancienne relation client-architecte. Entre différents partenaires mobilisés dans le projet, le commutateur ne renvoit pas seulement aux conventions réglant leur pratique propre dans un espace donné, mais à des pratiques dans un espace donné «attribuées» au groupe destinataire. Cette situation tend à appauvrir le contenu implicite du commutateur et le passage entre l'énoncé de la commande et le Plan définitif dans lequel s'achève le projet, suppose que soient trouvées, définies et réglées les caractéristiques de l'objet du projet. Mais ce travail d'ajustement, d'explicitation —où les images jouent les premiers rôles—, intéresse les pratiques des habitants réels et, en général, des groupes destinataires, pour autant qu'elles servent d'abord les intérêts et les positions des acteurs mobilisés dans le projet. Autrement dit, dans sa position, le concepteur n'a pas pour mission première et spécifique de concevoir de l'espace pour servir les utilisateurs seuls : l'espace qu'il produit doit satisfaire d'abord ceux qui,

1- Les difficultés des opérations dites participationnistes ou «de participation» engageant les architectes dans des procédures de prises en compte des desiderata des utilisateurs futurs, en témoigneraient, comme elles témoignent déjà des limites organisationnelles dans lesquelles les architectes se trouvent à agir.

dans le projet, sont en situation d'énoncer la commande ; en cela, le concepteur n'a pas à «s'estimer plus capable de comprendre les exigences de la commande»...

4.3. des mots, des images, des mots et des fragments de représentation sociale de l'espace

En me résumant, la commutation serait moins opérationnelle à mesure que s'approfondit la rupture qui sépare les acteurs mobilisés dans le projet et le groupe destinataire des espaces du projet. Cette rupture implique que le système de convention à double articulation défini par rapport à une situation idéale (où le client utilisateur de l'espace domine en quelque sorte le projet) se déstabilise en ne fonctionnant plus qu'à l'intérieur du projet entre concepteur producteur d'images et destinataires des images ; lesquels destinataires (la commande polyphonique) se prononcent sur l'adéquation des images à partir de leurs propres intentions et de leurs propres intérêts, déterminant quelque peu leurs représentations de l'espace. Ces destinataires des images ne sont pas utilisateurs au sens propre des espaces virtualisés dans les images sur lesquelles ils se prononcent. Mon hypothèse serait que l'usage n'est pas la condition première de l'énonciation de leur discours ; c'est leur position dans le projet, qui, supplantant toutes les autres, conditionne l'énonciation du discours de chaque sujet-destinataire des images.

Si nous revenons à ce que j'ai appelé la mesure de pertinence des images à chacune des phases où elles circulent, nous percevrons l'éclatement, la séparation, l'atomisation des *représentations de l'espace* telles que les sujets-acteurs les traduisent en discours : la pertinence technique, fonctionnelle, économique, sociologique, esthétique, etc. sont autant de fragments de *représentation sociale de l'espace*, qui permettent la réception d'une image (*cf.* notes 51). Ces fragments sont accrochés aux spécialisations et aux positions des sujets-acteurs destinataires des images dans la division technique du travail qu'impose le projet comme cadre contemporain de la production de l'espace.

Le discours instruisant le jugement en pertinence d'une image quelconque à un instant du projet est légitime pour autant qu'il est émis par une source autorisée : seul un sujet-acteur réputé compétent en sa spécialité peut donner un avis même si, par ailleurs, chaque sujet-acteur peut avoir un avis sur la pertinence globale de l'image. Prenons le cas de ce sous-groupe destinataire d'images qu'est le bureau d'études (où se produisent les images), tel que le figure la Mission

notes 51 — *réception et images, réception et formes*

Par réception, nous entendons ce que Michael Baxandall (e1985) identifie lorsque, parlant de l'activité visuelle (perception), il signale l'importance et les déterminismes de l'activité cognitive déclenchée par la mise en relation de tout individu avec un objet plastique :

«[...] : une partie de l'équipement mental avec lequel l'homme ordonne son expérience visuelle est variable, et cet équipement variable dépend en grande partie de la culture, en ce sens qu'il est déterminé par la société qui a exercé son influence sur l'expérience individuelle. Ce qui varie, ce sont les catégories à l'aide desquelles l'homme classe ses stimuli visuels, la connaissance qu'il utilise pour compléter ce qui lui est immédiatement donné, et l'attitude qu'il adopte à l'égard du type d'objet artificiel qu'il voit.» pp. 64-65.

Positions qui sont également très proches de celles prises par P. Francastel, (e1983), chap. «Théorie de l'image», pp. 17-168 :

«[...] *nous sommes entièrement incapables de reconnaître un sujet dès qu'il n'est pas repérable en fonction de critères liés non pas à notre sensibilité mais à notre* culture. On se perd en conjectures devant le moindre objet issu d'une civilisation non préalablement connue. On ne voit que ce qu'on connaît, ou du moins ce qu'on peut intégrer dans un système cohérent et par suite déployé dans le temps des représentations significatives. [...] ; autrement dit la prise de contact avec l'espace n'est pas significative sans le temps. Il est abusif de prêter, au surplus, aux hommes du passé des connaissances et des modes de pensée identiques aux nôtres. On ne peut croire que l'œil, qui n'enregistre lui que des informations et non des spectacles, opère toujours de la même manière au cours des siècles ; à partir du moment où toute vision est dans le temps, aucune image ne se forme sans participation de la mémoire collective. On n'entre dans l'étendue que guidé par un savoir et des intentions.» p. 102.

En quelque sorte, l'œil ne voit jamais plus que ce que l'esprit est capable de décrypter...

Technique de Tlemcen. Rien n'interdisait à l'ingénieur de se prononcer sur l'esthétique, sur la fonctionnalité ou sur l'économie des solutions proposées dans une image dont il était en train d'instruire la pertinence technique. Cependant, il n'était pas habilité, en tant qu'acteur, à les prononcer et surtout à les faire valoir pour orienter de ses différents points de vue, les caractéristiques plastiques du Plan. Ses jugements et avis étaient légitimes seulement en vertu de sa compétence technique ; son pouvoir à orienter le Plan ne pouvait excéder ce cadre, sauf à entrer en conflit avec d'autres sujets-acteurs, tels, le concepteur, le sociologue, l'économiste ou le démographe. Ce qui n'interdisait pas toutefois, que dépositaire du pouvoir technique, le monopolisant en quelque sorte, il ne l'utilise pas pour faire triompher ses jugements non strictement techniques. Il lui fallait recourir alors à la ruse. Mais, dans le même temps, l'instruction de la pertinence technique qu'instruit notre ingénieur n'a pas pour seule fin la technique *stricto sensu*. Nous avons déjà observé qu'il instruisait cette pertinence par rapport à une rationalité technico-économique prenant en compte un état des forces productives qu'il ne maîtrise pas fatalement (elles sont une donnée à laquelle il s'adapte et adapte ses calculs et par ces calculs, l'image aux ressources productives —*cf. supra*, anecdote 44 p. 329). Ainsi, dans ce temps où il règle cette adéquation, il vise dans un état donné des forces productives, l'adéquation technique de l'objet aux *fonctions* que celui-ci doit remplir. Cette mesure de pertinence vise donc aussi la satisfaction de *besoins*, tels que les relaient les énoncés de la commande.

Pour illustrer mon propos, je prendrai le calcul du réseau AEP dans une Zhun. Le réseau AEP implique deux faits : a) que l'eau soit un *besoin*, b) que ce besoin ordonne une *consommation*. Evidence. Mais à la différence de la consommation, le besoin d'eau n'est pas abstrait. Il est essentiellement commandé par des pratiques de l'eau étroitement liées au modèles sociaux et aux conditions socio-historiques d'une société donnée (G. Vigarello, 1985, JP. Goubert, 1986). Ces pratiques entreprennent tout à la fois des pratiques d'alimentation, de nettoyage du corps et des espaces et des objets (rituels religieux, mais aussi hygiéniques, médicaux, etc.), des pratiques liées aux activités productives, etc. et ce jusqu'aux pratiques de luttes contre les incendies. L'ensemble de ces pratiques engendre une économie de l'eau, laquelle nécessite et comprend un ensemble de dispositifs matériels allant, pour ce qui correspond aux standards contemporains occidentaux, du barrage au château d'eau et toute sorte de réserves, de stations d'épuration et de contrôles de qualité, en passant par l'évier, le lavabo, la baignoire et la chasse d'eau ainsi que toute une gamme de tuyauteries, de pompes et diverses quincailleries (robinet, valve, etc.). Bref, cette économie et le dispositif matériel qui la sert définissent la *consommation* d'eau.

C'est cette consommation que l'ingénieur utilise comme une valeur quantifiable, comme ressource de son calcul et de sa moyenne, inférant une norme au-dessus de laquelle se mesure une plus grande satisfaction et le luxe, voire, un gaspillage, en-dessous de laquelle est notée une insatisfaction, un manque, voire une privation ; valeur ou ressource à définir et sans laquelle l'ingénieur ne peut entreprendre son calcul : cette ressource est la variable d'entrée du calcul, sans laquelle son réseau ne peut être dimensionné et reste donc totalement théorique (comme il l'est du reste dans le Plan d'aménagement qui fait juste montre des points de raccordement au réseau).

La consommation est une variable abstraite (une quantité). Ainsi les discussions pouvaient aller bon train à la Cadat : devait-on construire cette variable par rapport aux pratiques de l'eau en

Algérie, par rapport aux rations de consommation moyenne mondiale (≈300m^3/an/habitant en 1980) ou ceux de la moyenne des pays développés (≈600m^3/an/habitant[1]) ? En fait, dans cette discussion, étaient concrètement posées les options de développement. Il était ainsi courant d'entendre pour justifier des valeurs retenues que si, aujourd'hui, les calculs pouvaient entreprendre des valeurs de consommation basse et faire de substantielles économies sur les travaux d'AEP et, en corollaire, sur les travaux d'assainissement, c'était une vue à court terme qui pouvait hypothéquer l'avenir en ne prenant pas en compte les progrès en vue et les changements de comportement de la population sous la pression du développement.

Ce qui donnait (pour la Zhun de Champ de Tir) :

«AEP : consommation prévue :
6 750 lgts x 6 lots[2] x 200l/personne = 8100m^3/jour
+CHU : 400m^3/jour (selon la subdivision hydraulique de Tlemcen) 400m^3/jour
total : 8500m^3/jour
soit une moyenne [débit] d'environ 100l/seconde.» p. 7, Cadat-Mission Technique de Tlemcen, 1981, *Dossier d'Aménagement de la Zhun de Champ de Tir.*

Ce qui donnait selon un rapide calcul, une consommation annuelle brute par habitant dans la Zhun de Champ de Tir de 76,60 m^3/an/habitant et une consommation annuelle propre aux besoins des habitants, de 73m^3/an/habitant. Soit des valeurs assez proches des standards de consommation d'eau européens. Ces variables retenues n'avaient peut-être pas de rapports directs avec les ressources hydrologiques disponibles dans le pays (*cf. supra*, anecdote 37 p. 305), mais qu'importait vraiment ce détail, puisqu'elles attestaient de la confiance dans les ressources de la stratégie de développement.

Ce choix d'une valeur moyenne de consommation n'intéressait pas seulement le calcul de l'ingénieur : il embrassait le devenir de la société algérienne dans sa totalité, il se présentait comme une application concrète du projet social que devait servir la stratégie de développement. Cette valeur moyenne ne permettait pas seulement de statuer sur le dispositif matériel d'aménagement des ressources en eau de la Zhun ; elle était aussi une projection des comportements attendus du groupe destinataire de la Zhun (ici sous l'angle des pratiques de l'eau). Nous pourrions presque refaire la même histoire à partir des routes et là se poserait l'incontournable dilemme entre transport individuel et transport en commun, ou encore pour les équipements (*cf. infra*, anecdote 54 p. 452) et ainsi de suite. Rien dans toute cette rationalisation, à la fois plastique et discursive, observée ici dans l'étroite perspective du concepteur et d'un ingénieur, qui n'échappe à une idée du comportement des destinataires des espaces, rien qui ne soit autrement imaginé que par rapport à la production des dispositifs matériels nécessaires à la réalisation de cette idée.

1- Pour l'OMS, la valeur de 30 mètres cubes par jour et par habitant représentait en 1980 une valeur minimale admissible de consommation (par rapport aux critères de santé et d'hygiène). Ces valeurs sont sujettes à caution. Reprises de mémoire, elles ne sont peut-être pas fidèles. En 1990, il est fait état d'une consommation moyenne mondiale de l'ordre de 500m3/an/habitant, cette consommation pouvant dépasser dans les régions les plus développées, 1000m3/an/habitant (L. Serra, e1990, p. 783). Selon l'agence du bassin de Seine-Normandie (15,5 millions d'habitants) sur une consommation globale de 500m3/an/habitant en 1978, la consommation pour les besoins propres de la population se situait en moyenne à moins de 100m3/an/habitant (G. Brebion, e1990, p. 791).

2- c'est-à-dire le nombre de personnes dans le logement selon un taux d'occupation par logement (TOL) prévu de six personnes.

Cet exemple du réseau d'AEP montre la capacité d'une image à simuler une réalité, non plus seulement spatiale, mais aussi sociale. Là où n'était notée qu'une ligne en pointillés avec des branches et des points de raccordements ou des points remarquables figurant ce qui dans le futur sera autant de «bouches» par lesquelles on accédera au monde souterrain de la ville, se virtualisait toute une gamme de représentations des usages de l'eau adéquat dans un absolu : un *niveau de consommation à atteindre*. L'image n'est pas seulement la capacité à virtualiser une réalité spatiale : elle est, dans cette virtualité, un moyen en validant des relations spatiales et des rapports spatiaux, de valider une représentation des relations sociales idéales, une idée de ce qu'elles devraient être, de ce que devraient être dans l'idéal les rapports sociaux. La représentation plastique n'a pas d'autre fin, que cette simulation d'un dispositif matériel terriblement adéquat à cette autre projection qu'est celle des relations sociales du groupe destinataire ; simulation qui n'est pas de l'ordre de l'image en soi (conception) mais de ce que l'image permet de virtualiser (réception). Cette rationalisation à la fois plastique et discursive implique deux temporalités distinctes :

-dans la première est saisi un état de la consommation de la société et dans cette société, un état de la consommation du groupe destinataire. Pour notre exemple de la consommation d'eau, cet état implique une connaissance des ressources de la consommation ; les unes, objectives (ressources disponibles en eau), sont données par l'hydrologie et la géographie ; les autres, subjectives (pratiques et usages de l'eau), sont données par la statistique, la démographie, l'économie, et la sociologie. Cet état des lieux de la consommation permet d'établir des «postes» de consommation. Ces «postes» acquis, reste à évaluer le niveau de satisfaction à atteindre pour en déduire les manques (insatisfaction) et les actions nécessaires à les réduire ;

-dans la seconde, l'observation de cet état de la consommation permet de faire des extrapolations et de projeter dans l'à-venir un état de consommation globale en fonction de paramètres d'évolution qui eux impliquent des *options* et des *choix* sur les transformations sociales de la société globale. Les hypothèses faites en ce sens permettent de réaliser des hypothèses de consommation qui délivrent à leur tour un état de développement de la société à atteindre et permettent de mesurer les niveaux de satisfaction.

Dans ces deux temporalités se jouent, du point de vue du projet, un regard sur un «étant» et une vision sur un «à être» construit par rapport à un ou plusieurs jugements sur cet «étant» à partir des catégories de «ce qui devrait être». Ainsi le projet impliquerait ce que plus haut nous définissions comme des conventions (si je reprends le cas du réseau AEP, les conventions réglant les pratiques de l'eau) et de l'*innovation*, c'est-à-dire une idée (ou un complexe d'idées) sur ce qu'il devrait être nécessaire de modifier dans ces conventions pour atteindre un état ; état qui était en Algérie, celui du développement avéré. L'innovation serait le moyen de la consommation, mais l'une et l'autre seraient les moyens par lesquels les options et les choix sur les transformations sociales de la société globale se concrétisent : si nous reprenons notre exemple de réseau AEP, il était impossible de penser autrement qu'en termes de consommation la question de l'eau dans les Zhun, dans la mesure où elle était, en ce domaine, un moyen de réaliser concrètement les options de développement et le choix politico-économique d'industrialisation, et qu'il s'agissait tout bonnement de consommer avec l'eau, des tuyaux, des lavabos, des baignoires et *tutti quanti*, que les usines savaient fabriquer, mais qui, dans la société algérienne, innovaient singulièrement.

Ce serait l'innovation qui, dans le projet —pris comme cadre contemporain de la production de l'espace— déstabiliserait le système de convention à double articulation et enrayerait pour partie cette commutation qui permettait de passer si commodément d'un «projet de pratique» à un «projet d'espace», de passer de l'espace des pratiques à l'espace de représentation. Les commutateurs n'impliqueraient plus l'implicite contenant la totalité des rapports sociaux-spatiaux (ex. ce qu'implicitement contient le vocable «maison») mais ce que les acteurs mobilisés dans le projet, chacun retranché dans ses positions, s'en représentent et projettent, sur le groupe destinataire.

4.4. des mots, des images, des mots et des fragments de représentations sociales de l'espace (suite)

Les acteurs mobilisés dans le projet seraient en état de penser, de concevoir et de produire l'espace des autres : d'énoncer l'espace de la société globale. La commutation fonctionnerait et encore de manière fragmentaire, à l'intérieur de ce groupe ; groupe hétérogène que l'on pourrait appeler *groupe énonciateur d'espace* ou encore *collectif d'énonciation de l'espace*. Pour ce groupe, les commutateurs (ex. Zhun) ne renverraient pas tout à fait aux mêmes implicites, à la même idée de cette totalité des rapports sociaux-spatiaux contenus dans l'objet du projet. Mon expérience présente cet avantage, qu'elle met en relation dans la production de l'espace que je décris, des participants n'appartenant pas tout à fait à la même aire culturelle. Ceci me permet de faire plusieurs remarques :

-l'espace de représentation dans lequel on situe généralement les images était remarquablement partagé et, à ce titre, très stable. Je pourrais dire, si je n'avais pas peur des risques que je prends, qu'il est trans-culturel (ce qui ne veut pas dire qu'il n'a pas une histoire). En effet, Algériens, Syriens, Allemands, Français, Polonais, Hongrois, Bulgares, Italiens, Iraniens, Japonais, etc., mobilisés d'une manière ou d'une autre, dans les projets en Algérie, pouvaient lire techniquement, décoder sans problèmes majeurs les images produites par les uns et les autres. Mais ceci restait vrai tant que la lecture se faisait sur le mode purement technique (la valeur d'une pente, le calcul d'un virage, la surface d'un parking ou encore la hauteur d'un immeuble, etc.). Il n'y avait pas de problème de communication tant que tous ces dignes représentants d'ethnies différentes débattaient de quantités abstraites, mathématiques, tant que le décodage des rapports spatiaux en restait à la description géométrique, à la description euclidienne de l'espace ;

-mais ces rapports spatiaux prenaient ensuite autant de sens différents (en totalité ou en partie) qu'il y avait de sujets issus de milieux de culture différents, dès lors qu'il s'agissait de les valider et non plus seulement de les noter : la contiguïté de deux espaces formellement établie par la géométrie du Plan renvoyait à des considérations sur les pratiques sociales des groupes destinataires tout à la fois dans ces deux espaces et dans leur contiguïté, très variables[1] ;

-dans cette expérience pluri-culturelle, différentes représentations sociales de l'espace modalisaient la production et la réception d'images. Mais le projet pouvait mobiliser un groupe d'acteurs très hétérogène, cela n'interdisait pas la production d'un Plan définitif.

1- ce décalage existait dans mon exemple d'architecte farfelu. La contiguïté de deux espaces WC et séjour faisait problème, mais ce décodage renvoyait à des milieux de culture qui se différenciaient dans l'histoire.

Si je reprends, les histoires de mes «concepts» dans les différents projets de Zhun et notamment ce qui est advenu du «concept de jardin public» dans la Zhun de Champ de Tir (*cf. supra*, anecdote 45 p. 331), des promenades analogues dessinées dans le Plan d'aménagement de la Zhun de Remchi n'avaient pas posé le même problème. Mais il n'y avait pas d'étudiants (et, surtout pas d'*étudiantes*) regroupés à Remchi et l'espace ainsi conformé n'avait aucune raison de susciter les mêmes angoisses : les jeunes sur la Zhun de Remchi seraient soumis à l'autorité des parents et à celle de la communauté habitante en général, ceux de la cité universitaire de Champ de Tir, loin du contrôle familial, seulement soumis à l'autorité lâche et impersonnelle de l'institution universitaire. Dans cet interstice de liberté pouvait s'exprimer et se constituer en revendication, la liberté des *étudiantes* à disposer d'elles-mêmes et cela n'était pas admissible. C'était cela —ou quelque chose d'approchant— qui ressortissait de ce «jardin public» et de la «coulée verte» à Champ de Tir, de la proximité d'espaces et plus généralement, des rapports spatiaux que figurait *ma* rationalisation plastique, à cet instant où le représentant de la commande institutionnelle, en la personne du SDU, jugeait de la pertinence de l'image que *la* Mission Technique lui soumettait. Le problème venait sans doute pour partie que l'un et l'autre, le sujet-concepteur et le sujet-commanditaire (représentant de la commande) ne prêtaient pas tout à fait les mêmes intentions au groupe destinataire de ce jardin public ; l'un et l'autre ne projetaient pas les mêmes relations sociales sur ce groupe destinataire ; l'un et l'autre, il est vrai, n'enracinaient pas, aux mêmes domaines de culture, ses représentations de l'espace : l'un et l'autre ne se référaient pas exactement aux mêmes pratiques de l'espace, aux mêmes critères d'adéquation.

Nous n'accordions pas la même signification aux rapports spatiaux figurés dans l'image que nous regardions. En bref, nous ne nous situions pas exactement dans la même représentation sociale de l'espace, ne puisant pas aux mêmes sources, nous n'impliquions pas les mêmes modèles sociaux, les mêmes conventions ni le même devenir. Il y avait à cet endroit de l'espace vert, un lieu qui signifiait différemment des comportements à venir que nous considérions à l'aune d'une tolérance constituée dans notre monde chacun. Dans cette confrontation, il n'y avait pas à juger d'une qualité intrinsèque des représentations de chacun (à moins de revendiquer légitime la domination d'une culture sur une autre). Il y avait à choisir entre l'expression de deux représentations sociales de l'espace. En invalidant l'image qui lui était présentée, le SDU invalidait l'expression d'une représentation sociale que je défendais (la mienne et aussi celle qui dominait l'équipe qui avait participé à produire l'image). En produisant une autre image (correction et mise en image de cette reformulation de la commande), je validais la sienne. Il avait le pouvoir, la Mission Technique pas. En ce sens, la production du Plan dans le projet serait une forme de validation d'une représentation sociale de l'espace qui s'avèrerait, dans les jeux de pouvoir entre les acteurs mobilisés dans le projet, une représentation sociale de l'espace dominante. Cependant, l'appartenance à un même domaine de culture, des acteurs mobilisés par le projet, ne garantit pas la fatalité de l'expression d'une représentation sociale de l'espace homogène (*cf.* anecdote 54) :

anecdote 54 — *des hommes, des crèches et des femmes*

Si le hammam était exclu des grilles normalisées d'équipements, les crèches avaient droit de cité ; entre 700m^2 et 1 000m^2 leur étaient réservés par unité de 3 600 habitants.
«les crèches :
-Ratio : 0,2m^2 / habitant ;
-destinées aux enfants de 1-3 ans. Cette tranche d'âge représente 12% de la population. Du fait que le nombre des enfants dans la crèche est directement lié au nombre des femmes incorporées dans le processus de production, on peut prévoir comme optimum la fréquentation des crèches par 5 à 10% de la tranche d'âge, au plus 1% de la population» Cadat, 1978, p. 19.

Ainsi donc les Zhun étaient parsemées de ces petites réservations de 1 000m² destinées à la garde des enfants de 1 à 3 ans. Ceci jusqu'au jour où plusieurs responsables s'interrogèrent sur ces équipements. Il leur fut répondu qu'en vertu des normes, des crèches devaient être programmées :

»— *... mais enfin chez nous les enfants ne vont pas à la crèche ... ils restent avec les femmes qu'est-ce que c'est que cette idée ...*»

La polémique allait bon train et les crèches étaient toujours plus impensables à mesure que chacun faisait l'éloge de la famille musulmane et de son mode «d'élevage» des enfants. Le gardiennage par des institutions était d'autant plus inutile que le chômage aidant, le travail de la femme était un luxe et n'avait donc pas à se généraliser pour le plus grand bien de tous et de la tradition.

Restait que les crèches étaient programmées et qu'il était hors de question de les supprimer sans risquer de contrevenir les ordres d'«en haut» et retarder d'autant l'approbation des dossiers.

»— *... ce n'est pas grave ... continuez à mettre des crèches ... on mettra autre chose à la place après ... de toute façon il y aura toujours besoin de terrain libre ... ça servira de réserves foncières ...*»

Ainsi en fut-il décidé et l'honneur des décideurs et de l'assemblée composée d'hommes, fut sauf.

Cette histoire de crèches est analogue à celle de mon «jardin public», à ceci près que les crèches s'imposaient dans la commande par des normes d'urbanisme ainsi que des dispositions réglementaires relatives aux Zhun, produites en Algérie sous les auspices d'un ministre algérien et de bureaux d'études (dont la Cadat) entièrement contrôlés par le personnel algérien, tout aussi au fait de la nécessité des crèches que les décideurs locaux incriminés par l'anecdote l'étaient. Il est vrai que cet espace renvoyait à des pratiques d'élevage des enfants, à des rapports entre les hommes et les femmes, à une pratique du couple, à un type de relation familiale (monoparentale), etc., qui ne s'imposaient pas dans la culture algérienne Mais cet espace renvoyait aussi à une innovation, à un dessein de modernité, au développement économique et social algérien dont il anticipait, en quelque sorte, les conséquences sur les rapports sociaux et notamment sur les conséquences d'une extension du travail et du salariat féminin.

De ces deux situations analogues («jardins publics» et «crèches»), on peut imaginer qu'en validant une image, se valide et s'impose une représentation sociale de l'espace. Cette validation dépend étroitement du pouvoir des sujets-acteurs à orienter le projet et donc à imposer celle qu'ils expriment. Dans le cas des crèches, les décideurs locaux rusent avec le règlement quand ils ne peuvent pas imposer directement leur point de vue. A l'abri des règlements, la Mission Technique était ici en position de force et les sujets-acteurs du bureau d'études en état d'imposer les leurs. Mais la Mission Technique perdait de son pouvoir à l'instant où, ayant mené sa mission à son terme, le destin du Plan ne lui appartenait plus. Ces mêmes décideurs recouvraient alors leur pouvoir et pouvaient imposer là leur point de vue, au moment où la Zhun concrète émergeait. Chacun de ces sujets-acteurs décrits ici, qu'il s'agisse de l'architecte, du SDU, des décideurs locaux ou des responsables algérois, est amené, en définissant l'objet du projet (en reformulant constamment l'objet de la commande) à se définir par rapport à une situation (un étant ou un état) et par rapport à un devenir (un devant être ou ce qui devrait être) : il se situe dans ces deux temporalités distinctes, l'une ouvrant sur le monde stable des conventions et des modèles sociaux, l'autre sur l'innovation ; l'une sur l'histoire du sujet, l'autre sur son devenir ; l'une sur l'Histoire de la société, l'autre sur son à-venir. Ce que j'appelle représentation sociale de l'espace serait ce système d'interprétation qui permet de passer d'une temporalité à l'autre, de l'étant au devant être. Chaque sujet-acteur l'exprime à hauteur de son origine de culture (selon son origine ethnique) de son origine sociale (selon son groupe social d'appartenance, selon qu'il porte mimétiquement les valeurs de ce groupe ou que, transfuge, il porte celle d'un autre) et de son pouvoir acquis dans le projet (qu'il soit celui dû à sa compétence, ou celui construit dans la situation de projet en usant de ruses ou de séduction).

Ce que j'appelle représentation sociale de l'espace aurait à voir avec ce que M. Weber (e1971) définissait par les «structures collectives» dont doit tenir compte toute interprétation de l'activité sociale :

> «Ces structures collectives qui font partie de la pensée quotidienne ou de la pensée juridique (ou d'une autre pensée spécialisée) sont des *représentations* de quelque chose qui est, pour une part, de l'étant, pour une autre part, du devant-être, qui flotte dans la tête des hommes réels [...], d'après quoi ils *orientent* leur activité ; et ces structures comme telles ont une importance causale fort considérable, souvent même dominante, pour la nature du déroulement de l'activité des hommes réels. Cette importance, elles l'ont avant tout comme représentations de quelque chose qui *doit* être (ou au contraire *ne doit pas* être).» pp. 12-13.

Le projet, comme cadre contemporain de production du cadre bâti, excluant la «parole» (singulière ou plurielle) du groupe destinataire, serait une nouvelle tour de Babel. Cette parole confisquée du groupe destinataire d'espace chargerait la communication entre producteurs de formes spatiales et utilisateurs (la «commutation» selon H. Raymond —1984) des représentations fragmentaires des acteurs mobilisés dans le projet et en situation d'énoncer l'espace des autres. Les «commutateurs» seraient alors des vocables radicalement polysémiques. Le commutateur Zhun, par exemple, deviendrait ainsi une sorte de kaléidoscope, agrégeant ce qu'on pourrait appeler des fragments d'un *étant* et d'un *devant être* des relations sociales projetées sur les groupes destinataires de la Zhun, rendus à la position de consommateurs d'espace. Le commutateur ne contiendrait plus un code, mais plusieurs codes virtuels. Un commutateur tel que «Zhun» se situerait dans ce système de communication, dans une représentation sociale de l'espace qui flotte dans la tête des «hommes réels» (M. Weber, e1971), hommes qui, réunis dans le projet, l'exprimeraient par fragments. Dans la communication entre ces différents sujets-acteurs en situation d'énoncer l'espace des autres, l'explicite déborderait largement l'implicite.

Il y aurait là, dans le projet contemporain, une commutation qui s'opèrerait sur le mode fragmentaire, contribuant par itérations successives (la circulation des *images* jouant là, sans doute, un rôle considérable) à reconstruire l'objet de la commande. Au cours de cette communication incertaine, où l'image provoque des espaces virtuels par cette double énonciation discursive et plastique, c'est l'idée d'une totalité des rapports sociaux-spatiaux qui s'explicite et prend corps à mesure que l'objet du projet se reconstruit comme objet de la commande et quand, dans celle-ci se stabilisent un projet de pratique sociale, un projet de relation sociale, c'est-à-dire aussi un état de la consommation globale d'espace nécessaire, projeté sur le groupe destinataire ; consommation qui devient donc à la fois ce qui commande le Plan et ce qui est la ressource du projet.

4.5. des mots, des images et des mots, le Plan un énoncé collectif

Tout au long de ces chroniques, j'ai essayé de montrer que l'architecte (et les concepteurs en général) n'agit jamais seul —sauf justement dans sa tête. Le Plan, cette image aboutie par lequel le projet peut s'achever dans l'édification, n'est pas le seul fait de l'architecte, pas plus que la production de l'espace, dans le cadre du projet contemporain, ne serait la projection de la seule représentation sociale de l'espace de ce groupe que formeraient, dans la société, les architectes ou les concepteurs d'espace en général. Dans le projet, interfèrent les représentations des autres acteurs qu'il mobilise. Ces derniers sont doués d'une compétence qui légitime tout à la fois leur manière de lire une image et de juger chacun de la pertinence des solutions qui y sont figurées

(rapports spatiaux). Par cette lecture de l'image, s'ouvrent dans une sorte de démarche inversée —par rapport à celle du concepteur— leurs propres représentations sociales de l'espace.

Dans cette démarche inversée, l'image révèle le rapport d'adéquation des intentions de ces autres acteurs à la solution figurée. Aussi dans cet intervalle où la réalisation reste une virtualité (la durée du projet) se construit l'ensemble des décisions de réalisation à mesure que se réalise l'adéquation du Plan aux attendus pluriels de la commande (commutation fragmentaire d'une commande polyphonique —*cf.* anecdote 55) :

anecdote 55 — *dur, moins dur et très mou, la recherche d'une adéquation dans un système d'indétermination généralisée*

Le commanditaire d'un Plan attend quelque chose, une manière de révélation, une façon de saisir des possibilités, de maîtriser l'avenir. J'introduirai ici plusieurs extraits d'entretiens réalisés dans le cadre d'une autre recherche[1], mais qui me paraissent parfaitement illustrer mon propos. Il s'agit du discours de plusieurs responsables politiques ou de l'administration de l'Ile de France qui nous faisaient part, non sans un certain humour parfois, du destin des Halles de Paris entre 1966 et 1970. Le premier témoignage ici retenu décrit le choix des architectes retenus pour le concours des Halles :

L25 »—[...], quelle était la volonté du général de Gaulle ? c'est de faire de ce quartier ... on l'a dit plusieurs fois ... comprenez-vous que Paris ... cette capitale qui éclaire le monde ... qui a au cœur de la ville ... au cœur du centre comme il disait ... une perspective ... un dégagement extraordinaire ... de ne pas en profiter c'est inadmissible ... alors moi ... c'est le problème de ... et comme je l'ai écrit ... il voulait à la fois marquer l'époque gaullienne ... si vous voulez et l'architecture du XXI[ème] siècle ... c'était deux ... alors il a donc désigné ces cinq architectes[2] deux durs ... deux moins durs et c'est moi qui ai demandé qu'il y ait un sixième qui était mou ... Charpentier ... qui était à ce moment-là le grand architecte conservateur qui a maintenu Montmartre etc. ... [...] ... c'était l'idée majeure de de Gaulle ... non seulement faire quelque chose de gaullien ... quelque chose qui annonce l'architecture du XXI[ème] siècle ... mais de sortir le ministère des Finances du Louvre ... et rendre le Louvre entièrement aux Affaires Culturelles ... ça c'était l'idée majeure qui n'a jamais été mise en exergue ... [...] ... pour moi c'était un sacrilège de quitter la rue de Rivoli ... alors ça c'est important ... c'est que de Gaulle voulait transférer le ministère des Finances aux Halles et il était question à ce moment-là de transférer ... de faire le Théâtre de la Ville aux Halles ... car le théâtre Sarah Bernhart était tombé en décrépitude ... et il a beaucoup été question de laisser faire ... je ne sais plus quoi ... mais véritablement un Théâtre de la Ville aux Halles avec le ministère des Finances ... Dans l'enveloppe du Général c'était mal défini encore ... on ne savait pas ce qu'on devait faire ... on allait faire des bureaux ... on allait faire des logements ... on allait faire etc....»

Extraits de l'entretien P04.

Quelque temps plus tard, dans un Conseil restreint à l'Elysée au cours duquel les Halles sont à l'ordre du jour :

L10 »—[...] ... je me souviens que quand on lui [général de Gaulle] a montré quelque chose [...]... à savoir l'aménagement du quartier des Halles à Paris ... pour lequel nous avions provoqué d'une part ... un concours entre six architectes ... et d'autre part une étude de programmation que nous avions confiée à l'atelier d'urbanisme et d'architecture ... à l'AUA ... Malraux naturellement tenait pour le projet Faugeron ... le projet Faugeron qui était une espèce de grand espace circulaire ... une espèce de grand Colisée mais qui n'était pas ovale qui était vraiment rond ... et dans lequel on s'efforçait d'introduire tout ce que l'on avait envie de mettre aux Halles ... et Dieu sait si à l'époque on rêvait de mettre énormément de choses aux Halles ... au point d'en faire à la place des pavillons Baltard un tissu extraordinairement dense que l'on a d'ailleurs dès l'époque dont je parle très fortement expurgé ... et j'entends encore le général de Gaulle qui était assis à peu près où vous êtes ... et moi à peu près où je suis ... ça se passait à l'Elysée dans une des salles où l'on se réunit autour d'une grande table qui était d'ailleurs à la vérité un peu trop grande pour le nombre que nous étions parce que c'étaient des conseils vraiment restreints ... il y avait le Premier ministre ... il y avait Malraux ... il y avait généralement le ministre des Finances et le ministre de l'Equipement ... et j'entends encore le général de Gaulle se tournant vers moi me dire ... mais enfin monsieur [...] ... est-ce que l'on peut vraiment construire quelque chose de rond ? ... comme ça ? ... bon ... moi je lui ai répondu ... mais mon général ça dépend du diamètre du cercle ... s'il est suffisamment grand on peut s'y installer en l'occurrence ... c'est le cas ... reste à savoir comment l'on s'articule avec l'environnement ... et là le Général avait enchaîné par l'un de ses grognements dont il avait l'habitude parce qu'en réalité il était perplexe devant toutes ces choses-là ... le Général aimait beaucoup les bâtiments Louis XIV et les meubles Louis XVI ... parce qu'ils étaient carrés ... [...] ... mais le Général était tout à fait perplexe devant tous ces raisonnements de créateurs qui faisaient jaillir brusquement des formes dont on pouvait vraiment se demander comment elles s'installeraient dans le site ... et il était certainement partagé entre deux sentiments ... le premier qui était de faire en sorte que lui étant chef de l'Etat ... on puisse vraiment libérer la création architecturale pour qu'elle débouche sur un témoignage du temps ... et en même temps une espèce d'étonnement qu'il m'avait d'ailleurs livré un jour dans une conversation particulière à l'égard de ces formes généralement bizarres à ses yeux ... que pratiquaient aussi bien les créateurs d'architecture qui pourtant à l'époque étaient plus sages qu'ils ne l'ont été par la suite ... que les créateurs d'objets mobiliers ... [...]...»

Extraits de l'entretien P09.

Une autre version des faits, un témoin fait état de ses notes prises pendant le Conseil restreint :

L1 »—le second point ... les Halles ... monsieur le Premier ministre ... monsieur Pompidou ... explique qu'il ne s'agit pas de choisir un architecte en chef ... mais un urbaniste ... il faut définir les bâtiments de l'Etat ... que l'Etat souhaite inclure dans le projet des

Halles ... et quand on en sera arrivé aux architectes ... on verra si l'on doit distinguer entre les monuments publics et les monuments privés ... et essayer d'avoir des architectes qui indifféremment s'occupent des uns et des autres ou si cela doit être deux mondes différents ... quant à la désignation des urbanistes il va falloir deux ou trois mois de travail estime-t-il pour aboutir à en choisir un ... que dit le général de Gaulle de ce projet ? ... c'est donc une affaire qui se situe en janvier 1968 ... dès lors que l'on fait une opération exceptionnelle ... il faut qu'elle ait son caractère ... il ne faut pas que ce soit quelque chose de banal ... il faut que ce soit un ensemble ... que ce ne soit pas une juxtaposition mais qu'il y ait une cohésion ... il faut que des indications d'urbanisme précises soient données ... et il a lui ... une option favorable à une architecture circulaire ... mais il faut que ce ne soit pas trop massif ... ce qui suppose que l'on revoit la liste de ce que l'on veut y mettre ... et que cette liste ne soit pas trop lourde ... il estime que ... pour le moment ... en janvier ... il n'est pas prêt et que le Gouvernement n'est pas prêt à prendre totalement la décision ... il est d'accord avec le Premier ministre pour dire qu'il faut désigner un urbaniste ... mais voir avec lui ce qu'on lui demandera d'inclure dans le projet ... et il souhaite être en présence d'un dossier permettant de voir ... je crois qu'il a voulu dire que l'on ait une maquette pour que l'on puisse regarder ... mais pas seulement d'en haut ... mais au ras des bâtiments ... c'est ça ... sur le choix des personnes ... il a laissé ... il y a un mot ... nous allons vers un ensemble Faugeron ... «nous allons vers» ... ce n'est pas décidé ... il y a l'idée qu'il y a une orientation ... autres indications que j'ai retirées de ce Conseil ... l'idée qu'il y aurait une nouvelle réunion dans les trois mois ... mais pas nécessairement une réunion à l'Elysée ... mais en tous cas dans mes papiers je n'ai pas retrouvé de trace d'une seconde réunion quelques mois plus tard ... enfin, l'idée que le projet serait dominé par le bâtiment du nouveau ministère de l'Economie et des Finances ... et l'on voit comme je disais tout à l'heure à une autre réunion pour le point trois ... voilà ce que j'ai noté ... »

Extraits de l'entretien P12.

Ainsi la commande initiale est loin d'être toujours en parfaite adéquation avec l'objet édifié. Entre deux, le temps joue avec le constant retour des acteurs à la décision originale : construire aux Halles dans ce cas.

1- Cette anecdote est extraite du rapport de recherche (R. Hoddé, JY. Toussaint, 1992), *Arrêt sur images, regard sur le processus d'énonciation du Paris moderne*, rapport provisoire, recherche sous la direction de Bernard Huet, Plan Construction et Architecture, IPRAUS-ronéo, Paris, p. 32.

2- Il s'agissait de : Kalisz (AUA), Charpentier, Faugeron, de Marien, Marot et Arretche (selon *Paris Match* du 01/07/67).

Ainsi est-il tentant de poser, en pratique, la décision dans le projet, comme entièrement soumise à un groupe hétérogène et de ce fait à un processus aléatoire —mais pas indéterminé pour autant. En quelque sorte, par analogie à la thermodynamique, l'entropie de la décision de *faire* (commander un projet) serait minimum (et son efficacité opératoire maximum) à l'instant où elle est prise —décision de faire une Zhun par exemple— ; elle n'en finirait pas de se dégrader totalement dans le temps de son exécution, son entropie atteignant son maximum au moment où le projet s'achève dans le procès d'édification. Mais inversement et simultanément, le projet atteindrait alors à cet instant son entropie minimum (et son efficacité opératoire maximum) en ce que, chargé de toutes les interventions possibles —dans la mesure où elles sont légitimes— comme autant de traductions de la décision, il se présente comme acte négocié au moment où la fiction du Plan s'achève pour devenir réalité.

L'agrégation d'images dans le Plan définitif prendrait, dans ce mouvement de balancier, tout son sens, comme d'ailleurs la position décentrée de l'architecte et du concepteur en général : l'agrégation d'images permet de décrire un processus heurté, aléatoire, itératif, fait d'abandons, de renoncements et de continuités, résultant d'une multitude d'interventions, de décisions et de choix, par lesquels se comparent des pistes comme autant d'hypothèses sur le devenir, comme autant de réalités possibles. Dans ce processus d'agrégation sont éludés des possibles, reconnus d'autres et à ce moment-là, ils sont explorés. Au cours de cette exploration, des hypothèses sont rejetées et donc des images abandonnées au profit d'autres. Par ce processus, les termes de la décision initiale (commande initiale) peuvent être remis en question, reformulés ou purement et simplement abandonnés, dès lors que les images révèlent des possibles inconciliables, ou que dans ces possibles, elles permettent d'identifier des risques, des dangers, des conflits,

l'impossible selon les fins qui commandent à la décision de commander un projet (*cf. supra*, anecdote 55 p. 455).

Les images seraient autant de propositions ouvertes : des options sur le devenir donnant son sens propre au terme «projet». Les modifications qui se succèdent et entachent de désordre la genèse du Plan, correspondraient à la recherche d'une adéquation raisonnée de solutions par rapport à une réponse attendue mais inconnue ou seulement supputée dans un intervalle de possibles par ceux qui ont à charge d'énoncer l'espace. La production iconographique, ces images qui se succèdent de façon continue (succession d'esquisses) et discontinue (des esquisses différentes qui se succèdent) projettent une réalité virtuelle sans la fermer sur une proposition même si, dans l'idéal, chaque image se conçoit comme une solution par son identification à la réalité.

Autrement dit, à chacune des étapes de la production d'un espace possible (virtuel, proposé dans la production iconographique à chaque état de genèse du Plan), les images déplaceraient concrètement la commande, de l'intentionnalité, sur le devenir (sur une réalisation virtuelle). De la sorte, elles renverraient les acteurs aux contradictions et aux harmonies qui les opposent et qui les réunissent, à leur propre expression d'une représentation sociale de l'espace. En détournant quelque peu la pensée de M. Crozier et de E. Friedberg (1977), le projet *serait un système d'action concret.* Le projet serait le cadre d'un ensemble de relations qui se nouent entre les acteurs qu'il mobilise et qui servent à résoudre, selon leurs intentions propres et selon leur légitimité (et non obligatoirement selon leur fonction), des problèmes d'espace.

Le projet serait le cadre d'une rationalisation plastique et discursive ayant pour fin, dans la validation d'une image, la *validation d'une représentation sociale de l'espace.* Ainsi le Plan résulterait de l'interaction de multiples expressions d'une représentation de l'espace, interaction régulée par la part de pouvoir acquise sur les autres acteurs par chaque acteur dans le projet. Le Plan serait donc un énoncé collectif, résultat de l'activité productive d'un groupe énonciateur d'espace. Ce groupe étant essentiellement hétérogène, je le nommerai *collectif d'énonciation.*

.II.

le plan et le bureaucrate ou des fragments de la crise algérienne

Ce long détour par la production d'images s'est imposé comme un premier terme à ce travail en associant l'architecte et le monde afin qu'il y retrouve une plus juste place. Le trait de rotring (y compris quand il sort d'une table traçante ou d'une quelconque imprimante laser) n'est pas simple inspiration ; c'est aussi un acte précis dans le mode de production qui s'oppose à l'architecte contemporain comme condition objective d'exercice de son métier, en particulier, et comme condition objective de production de l'architecture, en général. Ce trait est même exactement un mode d'effectuation des pratiques productives dans ce mode de production singulier qui ne cesse de se répandre depuis la Révolution Industrielle. C'est du reste dans les rapports de production qu'organise le mode de production industriel que se constituerait ce groupe que j'appelle collectif d'énonciation.

Le Plan ne serait pas le seul fait de l'architecte ou du concepteur en général, mais celui de l'activité productive d'un collectif. L'objet de ce constat n'est pas de soulager de sa responsabilité dans la production de l'espace, la conscience du concepteur. Il s'agissait plutôt d'essayer de trouver explication à ce trait de rotring, impalpable virtualité qui conduit à l'achèvement du projet. Il s'agissait de rendre à César ce qui appartenait à César, faire dans l'empire ou dans le royaume, le tour du propriétaire. Ce n'était pas un empire, ce n'était pas un royaume, mais une principauté dépendante. Ce que je savais depuis longtemps, j'avais besoin de me le prouver, de me le démontrer, pour mieux entreprendre la finalité de mon travail. Mais aussi, sans doute, avais-je d'autres soucis, beaucoup plus subjectifs —par rapport à la preuve dont j'éprouvais le besoin. Le

métier d'architecte est sans doute l'un des plus beaux que l'on puisse jamais exercer ; fabriquer de l'espace, c'est aussi rêver, c'est avoir l'occasion de participer aux lendemains qui chantent, c'est disposer dans la plus grande subtilité, de l'art et de l'utile, du futile et du sérieux, du plaisir et de la contrainte, de l'intelligence et de la routine, de l'innovation et de la coutume, du plein et du vide, de la lumière et de l'ombre. J'éprouve, dans ce tableau, l'horreur suburbaine des espaces de la création, ces terrils monstrueux qui se veulent être au lieu d'être seulement, ces caprices d'enfants, ces «moi» gigantesques qui s'exposent comme autant d'espaces rédempteurs, comme autant de proclamations de la loi du monde, comme «signaux» qui se veulent l'éloge du présent dans l'avenir et se comptabilisent déjà au présent, comme le patrimoine incontournable du futur, se projetant déjà au panthéon des gens de demain. J'éprouve de l'horreur pour ce refus de la mort qui fait ces espaces tragiques, momifiant déjà notre aujourd'hui pour le conduire à l'autel de l'éternité. A vouloir l'architecture le fait de l'artiste et du créateur érigeant leurs œuvres pour eux-mêmes, il reste peu de place aux utilisateurs ; si peu de place, que ceux-ci, rétribuant pourtant en dernière instance les fantasmes artistiques des concepteurs, n'ont d'autre alternative que la négation. Peut-on, du reste, assumer de vivre chez un autre, dans l'autre, accepter d'être une pièce, et qui plus est secondaire, de l'œuvre, être objet dans l'œuvre ? C'est là acte monstrueux et folie furieuse. C'est aussi une totale irresponsabilité des architectes qui se livrent à l'exercice de leur style dans le seul but de leur reconnaissance propre. Reste une seule prière à leur adresser : Seigneur, délivrez-moi du moi !

C'est là l'éloquence de la nostalgie, éloquence sans doute d'autant plus radicale que cette nostalgie n'a guère plus de réalité que le discours qui la fonde : le jour venu d'un bonheur pensé à l'aune d'autrui et non pour autrui, d'une architecture de l'humilité pensée dans cette incertaine raison du sentiment et non dans les certitudes de la déraison prométhéenne. Il aurait fallu pour que cette nostalgie soit possible, que les typologies architecturales et urbaines et l'édification qui dessinent dans la discontinuité spatiale la trame de notre histoire brouillonne, soient le fait d'architectes, inscrivent l'architecte dans cette histoire et celle du métier de l'architecte dans l'histoire de l'édification. Mais n'y aurait-il pas quelques abus à la lecture de cette histoire (ou plutôt quelques fantaisies à son écriture dans les livres) quand l'architecte, relisant l'édification, usurpe sa légitimité en y fondant l'histoire de son métier ? La réalité se montre retorse et la leçon qu'inflige l'habitat illicite contemporain dans les pays en voie de développement est incontournable : comme l'intrusion du passé dans le présent, il montre qu'il n'est point besoin d'architectes pour produire l'architecture, ni d'urbanistes pour produire la ville. Que dans les temps et les temps, les villes que nous vivons, ne sauraient nommer, au-delà du XIX^{ème} siècle, leur concepteur[1].

Les maisons et les villes se sont faites en dehors, l'architecture constituée en production savante en dedans, enchâssée, comme la pierre au doigt du Prince et par la volonté du Prince. L'architecture est plus indispensable à celui-là qu'à ses sujets. Et quand le Prince prolifère, se divise et croît dans la bureaucratie, il ne lui suffit plus que ses sujets voient son œuvre et y identifient sa puissance, son charisme et sa légitimité. Il entend désormais que ses sujets y vivent, s'y encastrent dans un ordre sévère, s'y aliènent pour sa puissance et sa gloire. L'architecture, l'urbanisme et l'aménagement deviennent obligation, imposition et confiscation de la production de l'espace. A ce stade où le concepteur (comme groupe) obtient le monopole de l'espace, il n'en

1- qui n'est pas à confondre avec le fondateur ou le saint patron.

devient pas pour autant le *mahdî* attendu par les sujets pour remettre à l'endroit le Prince injuste, mais pour servir la cause du Prince. En cela seulement, il y a tradition et il y a histoire de l'architecture, comme activité savante.

La nostalgie et la véhémence ont cet avantage, quand on ose s'y laisser entraîner, d'éventer les présupposés. Ici ceux qui fondent cette vision affolante d'un univers dans lequel l'architecte serait partie prenante et où, dans le temps, *1984* (G. Orwell, e1983) aurait seulement pris du retard. Je le confesse, j'ai peur[1]. Et puisque la peur ne garde pas du danger, autant prendre position. En fait, ce n'est pas tant la bureaucratie qui serait à craindre, tout du moins telle que ce vocable suscite mes représentations, que ce que je nommerai à défaut d'autres termes, la société industrielle ; c'est-à-dire cette société qui érige le mode de production industrielle et la croissance indéfinie comme facteurs évidents du développement social. La société industrielle ne va pas sans la bureaucratie. Mais ce ne sont pas exactement les mêmes objets. La seconde est le moyen de la première et, en ce sens, la bureaucratie comme fait d'organisation est instrumentée par les fins de la société industrielle. Ces fins de la société industrielle pourraient, à bien des égards, se révéler très inquiétantes en ce qu'elles recèlent d'hégémonie et de volonté hégémonique d'associer de la sorte, le destin de la planète à ses propres *fins de civilisation*. La bureaucratie, ressourcée à l'origine étymologique du mot «bureau» (cette toile de bure jetée sur la table où il était de tradition aux alentours du XIV^{ème} siècle de conférer), nettoyée de ses oripeaux accumulés depuis que l'économiste Gournay (1712-1759) a utilisé ce vocable pour dénoncer les pouvoirs abusifs des fonctionnaires et des gens de bureau (A. Rey, 1992), aurait à voir avec les processus d'*organisation*, avec cette nécessité déjà énoncée par Ibn Khaldûn (1402) dans laquelle se trouvent les hommes à coopérer pour survivre.

En décrivant la société arabe à son déclin (90 années avant la reconquista espagnole), il notait déjà en quoi l'organisation était une fatalité de l'humanité et, pour commencer, l'organisation sociale, comme effet des modalités d'organisation par lesquelles les groupements humains se dotent de pouvoir, produisent et se reproduisent. Fatalité qu'Ibn Khaldûn postule pour fonder son discours :

> «L'homme est fait pour vivre en société *(ijtimâ')*.» p. 85.

Il reprend la maxime d'Avicenne[2] : «L'homme est politique *(madanî)* par nature» :

> «Ce qui signifie qu'il ne peut se passer d'organisation sociale *(ijtimâ')* —ce que les philosophes appellent «cité» *(madîna)*, en termes techniques.» p. 85.

Ce trait de nature, cette nécessité de la place des hommes dans la création, autorisent la permanence de l'organisation sociale. Si l'aptitude coopérative de l'homme fonde la civilisation, l'organisation sociale en est l'essence. Cependant, les types d'organisations sociales sont plus ou moins adaptées à servir les fins de civilisation des communautés humaines. Tout dépend des gouvernements qu'elles se donnent et des moyens dont elles disposent pour élargir cette

1- Il en est, je le reconnais, qui sont bien moins couards et qui seraient tout près d'ailleurs à agir pour accélérer l'événement. Je ne citerai que ces mots surpris au détour d'un article : «La technique est là, avec ses sensations. Il faut s'en servir [dit-il]. On me reproche parfois mon austérité. Mais il y a du ludique dans le carcéral. Je le pervertis avec la végétation, les matériaux, le soleil... La modernité, c'est donner la primeur à la notion de lumière sur l'espace et la forme.» Propos attribués à J. Nouvel, architecte, in J. Vermeil, a1993. C'était en 1993...

2- Abû 'Ali Husayn ibn Abdallâh Ibn Sina connu sous le nom d'Avicenne (960-1037).

coopération. Ainsi, les nomades (*badawî*) avec leur mode d'organisation ne peuvent dépasser un stade de civilisation. Ils ne le pourront qu'après s'être sédentarisés, puis ensuite, après avoir dépassé le simple stade de la survie économique, être en mesure de contrôler des territoires plus vastes —nettement supérieurs aux territoires nécessaires à assurer la survie des membres de l'organisation sociale— en asservissant à leurs propres desseins les populations qu'ils contiennent. La sédentarisation, le développement urbain et le système d'autorité que se donne la société globale formeraient les points d'appui du modèle de civilisation que propose Ibn Khaldûn, à l'aube du Quattrocento.

L'histoire de la bureaucratie, depuis les travaux de M. Weber (e1971 et e1959), apparaît très liée au développement des villes et aux formes d'organisation que ce développement suscite ; et parmi ces organisations celles qui avaient pour fin l'administration politique des groupements humains. Déjà, sur le développement et la complexification de l'organisation, Ibn Khaldûn notait le rôle fondamental de la ville et de l'urbanisation. De même, on connaît aussi le rôle de la ville dans l'avènement de la société industrielle. Le phénomène urbain, le développement de la bureaucratie et sa complexification seraient liés au mode de production industriel pour autant que celui-ci, dans la société globale, instrumente pour ses propres fins, d'une part, les qualités organisationnelles qu'offre la première (notamment l'organisation rationnelle des êtres et des choses) et d'autre part, les potentialités territoriales qu'offre la seconde en tant que mode de territorialisation des regroupements humains, fortement déterminé (ce mode) par les formes de pouvoir et les types d'autorité politique que ces groupements légitiment dans leur histoire singulière.

En fait, dans l'Algérie contemporaine, nous nous retrouvons en état d'observer trois phénomènes corrélés, l'*industrialisation*, l'*organisation* et l'*urbanisation*, tels qu'ils participent des transformations contemporaines de l'ensemble des sociétés que compte la planète. L'aménagement, l'urbanisme et l'architecture comme formes répertoriées d'action sur le territoire d'une société globale seraient autant de points d'entrée dans le processus de transformation des sociétés globales sous la pression hégémonique de la société industrielle.

Le collectif d'énonciation servira de fil conducteur dans ces fragments d'analyse de la crise algérienne. Mais cette démarche implique une sorte de point de référence, une sorte de collectif d'énonciation repère (ou typique) qui permettrait de noter les singularités du collectif d'énonciation en Algérie, après justement que l'observation de la production de l'espace en Algérie m'a permis d'en postuler l'existence concrète, ou tout du moins, de me rendre disponible à observer un groupe d'individus affectés aux tâches d'édification et liés à l'administration de la société globale. Les différents allers et retours entre l'Algérie et l'Occident et notamment la France n'ont pour seul intérêt que de manifester ces singularités en postulant du côté de la dernière aire culturelle, la probabilité la plus typique du collectif d'énonciation ; ceci parce que l'Occident en général et l'ancienne puissance coloniale en particulier, représentent *la* référence en matière de développement économique et social —référence tant négative que positive s'entend. Moins qu'une comparaison, qui n'aurait aucune chance d'être utile —les expériences sont si différentes, en temps, lieux et cultures, qu'il serait à mon sens illusoire de les comparer—, il s'agit d'observer, à travers les singularités algériennes, la qualité des transferts des moyens et méthodes d'une aire de culture vers une autre, sous le couvert de l'industrialisation et à partir de l'édification. C'est moins la recherche d'un type quelconque qui est intéressant, que l'observation des probabilités de traduction des biens et services transférés d'une aire culturelle à une autre. Le

cas français se prête d'autant plus facilement au jeu, que les textes qui fondent les pratiques contemporaines d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement en Algérie en sont directement issus (*cf.* chroniques III, VI, VII). C'est en ce sens qu'il me paraît utile de poser cette sorte de repérage entre deux mouvements de l'histoire à la fois liés (histoire coloniale et hégémonie de la société industrielle) et totalement étrangers l'un à l'autre (le processus d'industrialisation dans deux aires de culture différentes et discontinues).

L'idée de transferts de biens et de services et leurs probabilités présupposent sinon l'idée d'une universalité du mode de production industriel, du moins l'idée de sa pression hégémonique. L'idée d'une universalité du modèle de société industrielle tout comme son corollaire, l'universalité de la démocratie politique dans sa représentation occidentale, naîtraient de la pression civilisatrice hégémonique de la société industrielle ; pression elle-même produit de l'orientation du mode de production industriel, à savoir, le recul infini des frontières du marché et l'extension des biens et services à mettre sur ce marché —extension de ce que l'on définit comme valeur d'échange et de ce qui peut acquérir une valeur d'échange sur ce marché. Encore, pour développer ce point de vue, faudrait-il tenter de définir ce que peut être un développement hégémonique de la société industrielle qui ne serait pas simplement une autre façon de parler de l'impérialisme ou de toute autre notion de ce type, impliquant les stratégies et les complots de quelques grandes puissances personnifiées et de grandes entités agissantes, mais plutôt la pure prégnance d'un ordre qui soumet un temps, notre temps et le monde, à sa loi.

1. le développement hégémonique de la société industrielle, une définition précaire

Quand je parle d'hégémonie de la société industrielle, je vise d'une part, la mondialisation d'une économie singulière, aliénant et instrumentant pour ses fins propres (ou celles de ses agents) l'ensemble des sociétés et leurs territoires par un type de production (industrialisation) et un type d'échange (croissance) fortement marqués par la circulation du capital monétaire et, en conséquence, par le prima de la valeur d'échange sur la valeur d'usage ; d'autre part, je vise la généralisation, du point de vue des comportements individuels et collectifs, à travers la médiation de la «science» par ce que l'on nomme la formation (institutions éducatives[1]), de la croyance en la suprématie de l'*orientation rationnelle en finalité* de toute activité sociale et, en particulier, de

1- je vise ici les institutions scolaires et universitaires qui représentent l'ABC des paramètres d'évaluation du stade de développement des nations (taux d'alphabétisation, % de population par rapport au niveau moyen de formation corrélé à la puissance économique, etc.). Ces institutions ont pour fonction première, dans les stratégies de développement contemporaines, de former à la *connaissance* selon les standards qu'impose la science (ou peut-être serait-il plus juste de dire la «technologie»). Leur statut de sanctuaire de la connaissance scientifique, les fait rarement soupçonner de véhiculer des «modèles» d'action et des conditionnements spécifiques et nécessaires au développement des sociétés industrielles : ainsi, ouvrir un institut de physique est à tout point de vue plus coté à la bourse du développement et nettement moins suspecté que l'ouverture d'un institut de théologie, surtout quand celui-ci intéresse un Dieu non respectable susceptible de réveiller d'anciens démons nationalistes ou les limites d'empires que l'on croyait à jamais disparues. Il est vrai que les instituts de théologie islamique dénonçant la perversion suprême de l'enseignement des théories darwiniennes dans les écoles ne s'y trompent pas quand ils voient dans ces idées une forme de loup dans la bergerie, mais ils ne font pas avancer d'un cheveu la cause du sous-développement, si ce n'est justement en participant au maintien de l'état de sous-développement des uns nécessaire au développement des autres.

l'activité économique, comme moyen d'opérer efficacement sur le réel. La notion d'*orientation rationnelle en finalité* appartient à la typologie des déterminants de l'activité sociale décrits par M. Weber (e1971) :

> «Comme toute autre activité, l'activité sociale peut être déterminée :
> *-a)* de façon *rationnelle en finalité*, par des expectations [attentes] du comportement des objets du monde extérieur ou de celui d'autres hommes, en exploitant ces expectations comme «conditions» ou comme «moyens» pour parvenir rationnellement aux *fins* propres, mûrement réfléchies, qu'on veut atteindre ;
> *-b)* de façon *rationnelle en valeur*, par la croyance en la valeur *intrinsèque* inconditionnelle —d'ordre éthique, esthétique, religieux ou autre— d'un comportement déterminé qui vaut pour lui-même et indépendamment de son résultat ;
> *-c)* de façon *affectuelle*, et particulièrement *émotionnelle*, par des passions et des sentiments actuels ;
> *-d)* de façon *traditionnelle*, par coutume invétérée.» p. 22.

Pour préciser cette typologie, M. Weber fait observer :

> «[...]. Agit de manière affectuelle celui qui cherche à satisfaire le besoin d'une vengeance actuelle, d'une jouissance actuelle, d'un dévouement actuel, d'une félicité contemplative actuelle, ou encore celui qui cherche à se débarrasser d'une excitation actuelle (peu importe s'il le fait d'une manière indigne ou sublime)» p. 22.

> «Agit d'une manière purement rationnelle en valeur celui qui agit sans tenir compte des conséquences prévisibles de ses actes, au service qu'il est de sa conviction portant sur ce qui lui apparaît comme commandé par le devoir, la dignité, la beauté, les directives religieuses, la piété ou la grandeur d'une «cause», quelle qu'en soit la nature. L'activité rationnelle en valeur consiste toujours ([...]) en une activité conforme à des «impératifs» ou à des «exigences» dont l'agent croit qu'ils lui sont imposés. Ce n'est que dans la mesure où l'activité humaine s'oriente d'après ce genre d'exigences que nous parlerons d'une rationalité en valeur —[...].» pp. 22-23.

> «Agit de façon rationnelle en finalité celui qui oriente son activité d'après les fins, moyens et conséquences subsidiaires et qui *confronte* en même temps rationnellement les moyens et la fin, la fin et les conséquences subsidiaires et enfin les diverses fins possibles entre elles. En tout cas, celui-là n'opère *ni* par expression des affects (et surtout pas émotionnellement) *ni* par tradition.» p. 23.

Ainsi, l'arbitrage entre fins et conséquences concurrentes ou antagonistes peut être orienté de façon rationnelle en *valeur*. Du point de vue de la rationalité en finalité, la rationalité en valeur reste toujours affectée d'une irrationalité et :

> «[...] cela d'autant plus que l'on donne une signification plus absolue à la valeur d'après laquelle on oriente l'activité.» p. 23.

La rationalité en valeur spécule en général d'autant moins sur les conséquences de l'activité qu'elle prend plus inconditionnellement en considération la seule valeur intrinsèque de l'acte (la pure conviction, la beauté, le bien absolu ou le devoir absolu). Enfin, entre le type et la réalité, les combinaisons sont nombreuses :

> «Il arrive très rarement que l'activité, tout particulièrement l'activité sociale, s'oriente *uniquement* d'après l'une ou l'autre de ces sortes d'activité. De même, ces différentes sortes d'orientations ne constituent évidemment en aucune manière une classification complète des orientations possibles de l'activité, mais elles ne sont que de purs types, construits pour servir les fins de la recherche sociologique, desquelles l'activité réelle se rapproche plus ou moins, et —plus souvent encore— elle les combine. C'est leur fécondité qui, *à notre avis*, impose la nécessité de les construire.» p. 23.

Du point de vue de l'activité scientifique, la prégnance de la rationalité en finalité serait le moyen de séparer les catégories du vrai et du faux, le résultat juste du résultat faux, le rationnel de l'irrationnel :

> «[...]. Grâce à son évidente compréhensibilité et à son univocité —corollaire à sa rationalité— la construction d'une activité strictement rationnelle en finalité sert, dans ces cas, de *«type»* à la sociologie, afin de comprendre l'activité réelle, influencée par des irrationalités de toute sorte (affectation, erreurs), comme une «déviation» par rapport au déroulement qu'il aurait fallu attendre dans l'hypothèse d'un comportement purement rationnel.» p. 6.

Cette prégnance d'une façon d'agir privilégiant (ou valorisant) les modèles d'action orientée de façon rationnelle en finalité marquerait les mentalités dans les sociétés industrielles. Ce marquage impliquerait des conditionnements nécessaires à la transmission de ces «modèles d'action». Le développement organisationnel et sa complexification participeraient à cette transmission en produisant des milieux de socialisation. En particulier, le développement des pratiques d'administration des groupements et l'effet de leur homogénéisation par la suprématie (en Occident notamment) des formes de domination rationnelle légale :

> «L'administration purement bureaucratique, donc fondée sur la conformité aux actes, l'administration bureaucratico-monocratique, par sa précision, sa permanence, sa discipline, son rigorisme et la confiance qu'elle inspire, par conséquent par son caractère de prévisibilité pour le détenteur du pouvoir comme pour les intéressés, par l'intensité et l'étendue de sa prestation, par la possibilité formellement universelle qu'elle a de s'appliquer à toutes les tâches, perfectible qu'elle est du point de vue purement technique afin d'atteindre le maximum de rendement —cette administration est, de toute expérience, la forme pratique de la domination la plus rationnelle du point de vue formel. Dans tous les domaines (Etat, Eglise, armée, Parti, entreprise économique, groupement d'intérêts, association, fondation, etc.), le développement des formes «modernes» de groupement s'identifie tout simplement au développement et à la progression constante de l'administration bureaucratique : la naissance de celle-ci est, pour ainsi dire, la spore de l'Etat occidental moderne.» M. Weber, e1971, p. 229.
>
> «[...]. Car si l'administration bureaucratique est sans restriction —[...]— la plus rationnelle du point de vue formel et du point de vue technique, elle est aujourd'hui tout bonnement inévitable de par les besoins de l'administration de masse (des personnes et des biens).» *ibid.*, p. 229.
>
> «[...]. On n'a que le choix entre la «bureaucratisation» et la «dilettantisation» de l'administration, et le grand instrument de supériorité de l'administration bureaucratique est le *savoir spécialisé* dont le besoin absolu est déterminé par la technique moderne et l'économie de la production des biens, que celle-ci soit organisée par le capitalisme ou —[...]— par le socialisme.» *ibid.*, p. 229.

Les rapports de production imposés par le mode de production industriel —notamment la séparation des travailleurs et des moyens de production ou d'administration, les formes de propriétés spécifiques de ces moyens (propriété collective sous forme d'actionnariat ou sous forme nationalisée, tendance à la séparation de la propriété et du pouvoir) et la hiérarchisation corollaire des travailleurs— impliqueraient et conditionneraient un ensemble de dispositions mentales (une mentalité spécifique pour être plus simple) favorisant et valorisant, en la rendant «naturelle», «normale» «fondée» (c'est-à-dire en la rendant légitime) la détermination rationnelle en finalité de l'activité sociale. Débordant les nécessités exclusivement administratives des groupements (à finalité politique ou à finalité économique), cette mentalité contaminerait l'ensemble des activités sociales. Ce serait même à ce stade que l'on pourrait parler de société industrielle. C'est aussi sans doute cette mentalité que la Révolution Culturelle algérienne cherchait à promouvoir quand il était question justement de changer les mentalités (*cf. supra*, chroniques V, § 8 et notes 33 p. 190).

Il ne s'agit pas de développer l'idée d'une «culture» (ou d'un système de culture) de la société industrielle (culture industrielle ?). L'idée d'une mentalité propre à la société industrielle et produite en son sein, serait une manière de considérer ces dispositions mentales nécessaires à y lire la réalité, à s'y inscrire, à y agir et à l'agir, tout en impliquant la relation entre les rapports sociaux que participent à déterminer le mode de production industriel et les systèmes de culture qu'il assujettit. Aussi, séparerais-je dans cette conception (ou dans cette représentation) les modalités de production des croyances et représentations liées aux conditions concrètes et quotidiennes d'intégration (ou non intégration) des individus dans les rapports de production telles qu'elles s'imposent dans la société industrielle, des modalités de production des croyances et des représentations telles que les imposent ces lents mouvements de l'histoire par lesquels se

succèdent dans une société donnée les rapports de production, passant d'un état à un autre, d'une forme à une autre (de manière non fatalement continue et sans pour cela rendre lisible le sens de l'Histoire orientée par une fin qui serait justement la société industrielle).

Cette mentalité qui se construirait à l'ombre de modèles d'action orientée de façon rationnelle en finalité se superposerait à celle légitimant (par la pratique) des modèles d'action produits dans l'histoire des systèmes de culture[1] et rien n'interdit de penser que cette superposition n'implique pas tout à la fois et séparément des complémentarités et des antagonismes. Le maintien de la croyance au Père Noël s'arrange tout aussi bien des rites païens oubliés (je pense au sacro-saint sapin de Noël et à la dépense autour de la table) que de la stratégie de marketing fondée sur l'hypothèse de l'enfant-prescripteur dans les modes de consommation des ménages ainsi que sur l'hypothèse d'une validation des principes économiques quand ceux-ci instrumentent les modèles culturels (*cf.* notes 52) afférents aux principes d'échanges fondés sur le don et le contre-don. On pourrait même se demander, dans certaines sociétés industrielles, si la perpétuation de cette tradition (Noël) ne doit pas autant aux finalités économiques et aux stratégies commerciales qu'à l'anniversaire du Christ dans la tradition chrétienne.

Dans l'anecdote déjà reprise, rapportant mon opposition au SDU autour de la coulée verte dans la Zhun de Champ de Tir (*cf. supra*, anecdote 45 p. 331), il y avait deux attitudes complémentaires fortement marquées par les modèles d'action orientée de façon rationnelle en finalité et opposées par le système de culture auquel l'un et l'autre implicitement enracinions notre expérience du

notes 52 — *modèles culturels, modèles sociaux , habitus et mode de vie*

modèles culturels et modèles sociaux :

«Quand on parle de manière de faire, voire de bonnes manières, quand on parle de modes opératoires, de recettes, de relations, on se réfère généralement à des modèles qui préforment les pratiques de tout un chacun dans une société ; ce sont ces modèles qu'on appelle «culturels» ou «sociaux» suivant qu'on les rapproche d'une culture ou d'une nation. Les relations entre parents et enfants (l'habitude de corriger, les soins d'éducation ou de propreté, les politesses), les méthodes culinaires, les méthodes sexuelles, tout l'immense aspect routinier de la sociabilité et de la vie quotidienne relèvent de ce qu'on appelle «modèle». H. Raymond, a1974, p. 51.

«Les modèles, manières ou formes ne sont pas les modes d'exécution automatiques des pratiques : le devant de la maison ou les fenêtres de devant sont, de tradition, le lieu où l'on montre quelque chose (généralement des fleurs) ; mais il ne s'agit pas d'une consigne impérative ; il s'agit plutôt de ce que Bourdieu appelle un «habitus», «disposition cultivée qui permet à chaque agent d'engendrer, à partir d'un petit nombre de principes implicites, toutes les conduites conformes aux règles et celles-là seulement grâce à autant d'inventions que n'exigerait aucunement le déroulement stéréotypé d'un rituel» *Ibid.*, p. 51.

habitus :

«Les conditionnements associés à une classe particulière de conditions d'existence produisent des *habitus*, systèmes de *dispositions* durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, i.e. en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre, objectivement «réglées» et «régulières» sans être en rien le produit de l'obéissance à des règles, et, étant tout cela, collectivement orchestrées sans être le produit de l'action organisatrice d'un chef d'orchestre.» P. Bourdieu, 1980, p. 82.

entre modèles culturels et habitus :

«Pour Bourdieu l'objectivité et la subjectivité sont inséparables d'une réalité dont les pratiques sont à la fois —mais en des temps différents— le produit et le résultat. Le principe de ce fonctionnement dialectique est donné par l'habitus, qui est un schéma générateur et organisateur des pratiques, structuré à partir de l'expérience antérieure de l'acteur (de l'agent dit Bourdieu) et de ses conditions objectives d'existence fixées essentiellement par son appartenance sociale de classe et son capital culturel (ses diplômes). La pratique est donc simultanément et non consciemment, selon la formule, «intériorisation de l'extériorité», c'est-à-dire incorporation des conditions objectives, extérieures, et «extériorisation de l'intériorité», expression d'une signification propre à l'agent.

L'habitus est également un système de classement des pratiques et des goûts par lequel les individus se classent socialement entre eux et dont la cohérence donne les styles de vie. Le principe de distinction fonde donc aussi bien les pratiques que les styles de vie qui n'existent que les uns par rapport aux autres. Chaque classe ou fraction de classe se différencie des autres par un mouvement simultané d'affirmation des valeurs et de pratiques déterminées par le mode de production, et de distinction des valeurs et des pratiques des autres classes. C'est la position de classe des individus, donc leur place dans le mode de production, qui détermine leurs valeurs et leurs pratiques, d'où l'apparition de styles de vie communs à des agents de positions de classe identiques, mais pas exclusivement, puisqu'aucune expérience individuelle n'est semblable à une autre : l'habitus recompose la réponse, pour chaque pratique, en fonction de cette expérience —dont l'expérience de classe fait partie— et des conditions objectives de la situation.

Comme une science de la vie qui aurait dépassé le débat de l'inné et l'acquis, la sociologie de Bourdieu avale les oppositions traditionnelles entre l'individuel et le social, entre la stabilité et le changement. La possible contradiction entre le modèle culturel et la pratique, rencontrée chez H. Raymond et N. Haumont, cède devant un seul concept, l'habitus, qui rend compte à la fois du système de valeurs et du mode d'effectuation des pratiques, et qui se trouve soumis à la régénération permanente de l'expérience individuelle.» JM. Léger, 1991, *Derniers domiciles connus*, pp. 25-26.

mode de vie :

«[...], le mode de vie c'est la manière dont le système de production et de consommation embraye sur la vie quotidienne et c'est beaucoup : les objets, les transformations technologiques constantes, les conditions de travail et de transport, et même, il faut bien le dire, le logement qui, comme produit est la plupart du temps asservi à la production. C'est précisément cette rapidité dans les changements qui fait croire à de naïfs observateurs qu'il faut adapter la famille à la consommation de l'an 2000 et que le seul problème posé par le logement est là. » H. Raymond, a1974, p. 51.

1- qui aurait à voir avec ces modes d'action orientée de façon rationnelle en valeur et de façon traditionnelle dont parle M. Weber.

monde. Sans valorisation des modèles d'action orientée de façon rationnelle en finalité, il n'y aurait sans doute pas besoin de Plan et le contexte de nos discours respectifs et de nos positions n'aurait pas de sens. De ce point de vue, la production du Plan pourrait bien être une forme d'archétype de ces modèles d'action et des mentalités afférentes nécessaires aux croyances en l'efficacité du Plan dans la réalité à laquelle cependant il se substitue pour l'anticiper[1]. Mais ni l'un ni l'autre en revanche n'attribuaient le même sens aux attitudes projetées sur les destinataires de l'espace, c'est-à-dire aussi, aux conséquences prévisibles de l'action (aménagement). Si l'un et l'autre, nous avions comme objectif de participer à orienter, voire, à déterminer ces attitudes en organisant des rapports spatiaux selon les mêmes moyens et les mêmes méthodes d'exploration des conséquences (le Plan notamment), nous ne puisions pas tout à fait aux mêmes sources de signification et ne mettions pas à contribution le même système de culture. En cela, nos représentations sociales de l'espace ne coïncidaient pas tout à fait, sans pour cela, rendre impossible la communication par le mode de représentation iconographique.

Ces dispositions mentales, qui seraient spécifiques aux individus dans les sociétés industrielles —sans pour autant considérer qu'elles sont réparties équitablement— résulteraient, en dehors de la sphère familiale (qui serait cette institution participant à cet autre conditionnement des individus et qui en appelle à la transmission du système de culture), d'une forme de conditionnement particulière et institutionnalisée : le système de formation ; institutions incontournables dans les sociétés industrielles, au point même que leur nombre, leur variété et leur qualité représentent des critères de développement. Ces dispositions mentales résulteraient de ce mode d'inculcation particulier propre au système scolaire tel qu'il existe généralement dans toutes les sociétés industrielles. Elles dépendraient donc, du point de vue des individus, des niveaux de formation acquis. En cela sans doute, ne sont-elles pas partagées équitablement. Cependant, dans les sociétés industrielles, nul n'y échappe et quand un individu y échappe, il risque de diminuer ses chances de disposer des biens ou des services nécessaires à se procurer des rentes ou des revenus. En ce sens, d'ailleurs, la formation est déjà par elle-même une activité fortement déterminée de façon rationnelle en finalité : d'elle dépendent justement les chances de prendre position sur le marché des biens et services nécessaires à la survie dans les sociétés industrielles ; d'elle peut dépendre la «situation de classe» (M. Weber, e1971, p. 309) des individus.

L'institution scolaire (au sens large, allant de l'école maternelle à l'université et l'ensemble des «moments» de formation qui réintroduisent l'institution scolaire dans l'histoire des individus) organiserait le système de transmission de cette mentalité (ou dispositions mentales) spécifique aux individus des sociétés industrielles (ou tout du moins relativement nécessaire pour y survivre sans être assisté) ; système de transmission qui s'appuierait sur la communication des savoirs constitués et réputés pour leur valeur heuristique : si la Science n'est pas exactement le seul enseignement dispensé dans l'institution scolaire, on peut dire qu'elle est ce qui structure cet enseignement, y compris dans les techniques de communication du savoir réputé nécessaire à transmettre à chaque niveau d'acquisition sanctionné (par un diplôme ou toute autre forme de validation du niveau d'acquisition). Cette question de la «formation» (le vocable ne cache rien des

[1] je pense d'ailleurs à cette remarque faite par H. Raymond (1984, p. 22 —*cf. supra*, notes 49 p. 441) sur le fait qu'une carte d'état major contemporaine aurait été d'un piètre secours aux militaires du XVIII°. Ce qui ne suppose en rien que ces mêmes militaires soient moins performants que nos militaires contemporains.

intentions) et de la transmission de cette trop fameuse «culture scientifique et technique» (*cf. supra*, notes 33 p. 190) a été vitale dans les choix stratégiques orientant le développement algérien, notamment par rapport à l'analyse des chances de succès de l'option de développement retenue (*cf.* chroniques III, § 4.5). Enfin, les conditionnements des modes d'effectuation des pratiques et les dispositions mentales afférentes à ces modèles d'action orientée de façon rationnelle en finalité, trouveraient particulièrement à se valoriser (à être sanctionnés positivement) dans les formes d'organisation par lesquelles serait née la société industrielle. D'une certaine manière, ces formes d'organisation telles que l'institution de formation s'y soumet, participeraient à orienter globalement la transmission des savoirs.

Il semblerait qu'une bonne partie du problème posé par cette transmission des dispositifs mentaux nécessaires à la société industrielle repose sur la manière dont ces représentations et croyances, inculquées par le biais de l'institution scolaire, embrayent sur le système de culture, sachant que : 1) ces représentations et croyances tendent à l'homogénéisation en vertu de leurs qualités heuristiques reconnues et affirmées ; 2) le réinvestissement technologique dont elles sont l'objet et qui forge leur caractère opératoire dans la réalité de l'action représente une condition de leur effet sur les modes d'effectuation des pratiques quotidiennes des individus ; 3) ces vertus heuristiques concourent au développement de la société globale (voire, d'une certaine manière participent de leurs fins civilisatrices, tout du moins pour celles de ces sociétés qui les produisent) ; 4) inversement, les systèmes de culture tendent à singulariser ces sociétés globales en participant grandement à la construction de l'identité par laquelle les individus se reconnaissent d'une communauté et d'une société globale en se différenciant des autres.

Si je m'en réfère à mon expérience algérienne, ce type d'embrayage pourrait dépendre très étroitement de la manière dont l'expérience quotidienne relaie et confirme les croyances et les représentations inculquées dans les institutions de formation par redondance des sanctions (positives ou négatives). La puissance de la transmission des représentations construites autour de la production heuristique tient en partie à ce que justement les dispositions mentales et les modes pratiques qu'elles participent à conditionner sont généralement sanctionnés positivement dans l'expérience quotidienne, dans la mesure où justement cette production se valide par ses applications concrètes et la capacité qu'elle donne d'agir sur la réalité. Ainsi de l'hygiène : elle ne vaut que pour autant qu'elle a des effets réels constatés dans l'expérience pratique de la santé, telle que la santé se représente dans les sociétés et tend à s'imposer comme valeur universelle sous la pression de la société industrielle, via les conditionnements auxquels s'activent les organisations (notamment les groupes pharmaceutiques, médicaux, de génies biologiques et leurs dérivés, mais aussi, ces autres types d'organisation que forment les multiples associations caritatives, humanitaires et d'aides internationales) construisant leurs ressources autour de la *guérison*.

Le milieu urbain serait particulièrement favorable à ce type d'embrayage. L'urbanisation massive apparaît concomitante à l'émergence historique des sociétés industrielles. Elle se massifie avec leur développement hégémonique. Telle qu'elle apparaît dans l'histoire de ces sociétés, elle y constitue un milieu de socialisation important, pour ne pas dire principal. En Algérie, les effets les plus visibles du développement seraient bien l'urbanisation et l'urbanisation y devient le mode de socialisation dominant, à mesure que le développement s'y concrétise. L'urbanisation serait un autre moyen de noter le développement hégémonique de la société industrielle. Elle se manifeste à l'échelle mondiale comme un mouvement de concentration des populations dans ce qu'on appelle,

par défaut, des agglomérations ou des mégalopoles ; mots qui tentent de pallier l'insuffisance du vocable «ville», manifestant de cette manière aussi, dans l'espace d'un territoire, l'ordre qu'impose la société industrielle. L'urbanisation, comme phénomène mondial, serait l'effet et la nécessité du développement hégémonique de la société industrielle. La colonisation pourrait en être le point de départ et la coopération contemporaine (*cf. supra*, notes 04 p. 53) en serait une forme de maturité.

Les villes, en suivant la leçon de M. Weber (e1982), seraient le creuset de la société industrielle. Si elles ne sont pas déterminantes par le fait qu'elles n'ont pas produit partout, dans le monde historique et dans le monde contemporain, des sociétés industrielles, il ne pourrait y avoir pourtant de sociétés industrielles sans la formation et le développement de villes ; sans le type de villes qui a pu s'imposer dans les accidents de l'Histoire du continent européen puis a essaimé à mesure que la puissance économique et militaire des nations et des Etats qui gouvernaient ces villes s'est affirmée sur ce continent. La ville, et notamment la ville européenne, serait ce lieu de production et de médiation de cette mentalité nécessaire à la légitimation de l'ordre social qu'impose la société industrielle et qui s'y impose : ordre social fortement marqué par le type de domination rationnelle légale (ou bureaucratique). La singularité tiendrait donc moins aux tendances à l'urbanisation repérables aussi dans les sociétés historiques, qu'aux modalités sociales et économiques (et sans doute aux accidents de l'Histoire) par lesquelles se constituent et dominent les pratiques productives, puis administratives (politiques) fortement marquées par l'exploitation de la seule rationalité en finalité ; dispositions mentales et conditionnement des modes d'effectuation des pratiques sans lesquels la «bureaucratie moderne» (*cf. infra*, notes 53 p. 475, 56 p. 493, 58 p. 516 et 61 p. 552) n'aurait pu voir le jour, ni, avec elle, la société industrielle. La ville industrielle (comme ville singulière et propre aux sociétés industrielles) serait cette sorte de médiation de ces dispositions et de ce conditionnement particuliers aux individus de la société industrielle et qui participeraient sans doute grandement à comprendre l'activité du collectif d'énonciation et surtout sa légitimité à monopoliser, pour le compte de ses membres, l'organisation de l'espace au profit de la société globale.

2. architecture, urbanisme, aménagement et organisations

L'expérience de l'édification m'a quelque peu sensibilisé à la relativité de toute revendication d'auteur dans la production d'un édifice —même si, par ailleurs et contradictoirement en apparence, cette revendication, lieu commun de la profession, est une donnée de la singularité des édifices conçus par les architectes. Mais encore, le changement d'échelle qu'implique le passage du projet architectural au projet urbain, se traduit par un notable accroissement du nombre d'acteurs intéressés et intégrés *de facto* dans le projet et formant un collectif. Ce collectif n'est pas réductible aux seules dimensions de l'agence d'architecture ou d'urbanisme, il serait plutôt une sorte de *méta-organisation*, c'est-à-dire une organisation d'organisations chargée de produire de l'espace et, ce faisant, d'énoncer l'espace. Le projet résulterait de l'ensemble des interactions au sein de ce collectif. Dans le projet, ne seraient pas incorporés un dessein, une volonté, mais une multitude de volontés et de desseins (*cf.* anecdote 56) :

anecdote 56— *des acteurs mobilisés dans le projet*

Jusque là, le collectif d'énonciation apparaît comme l'ensemble des acteurs mobilisés dans le projet. Pour le définir plus concrètement, j'en reviendrai aux croyances généralement en vigueur dans le milieu professionnel, tout du moins tel que je peux m'en faire l'écho. Comme mon discours à cet endroit est sujet à caution, c'est l'histoire de l'architecte Lambda que j'entreprendrai par le fil de mon imagination. J'arrive donc chez l'architecte Lambda en ayant préalablement visité quelques-unes de ses réalisations, authentifiées par sa signature au bas du cartouche du Plan. C'est la seule manière de faire depuis que les architectes et les entrepreneurs ne signent plus dans la pierre comme il était de coutume au début du siècle. Perte de prestige ? Ou simple peur de voir débarquer un jour un utilisateur mécontent en état de contester ? Mais là n'est pas mon propos, mon architecte ayant depuis longtemps préféré la discrétion pour ses usagers, préférant de loin converser avec les gens qui entendent quelque chose à l'architecture et ce faisant, sont capables de l'introduire en ces lieux de reconnaissance et autorisés par lesquels peut naître l'espoir d'être un jour en pleine lumière dans une revue spécialisée. Je choisis l'une de ses œuvres et j'explique qu'elle n'est pas mauvaise, mais qu'elle n'est pas exactement à la hauteur. Ces précautions oratoires sont indispensables pour ne pas mettre à mal son ego et risquer de s'embarquer dans la plus grande magie des mots et des choses. Je suis prêt à parier qu'ayant pu faire cette critique sans le froisser, il engagera illico la responsabilité des autres :

»— ... le maître d'ouvrage était d'une inculture fascinante ...»

»— ... un radin intoxiqué par l'économie [toujours à court terme dans ce cas-là] *... un bureaucrate de la pire espèce ... »*

»— ... non mais rendez-vous compte il décidait que la conception de la cellule lui revenait ... était de son ressort ... on croit rêver ... »

»— ... ils voulaient Versailles pour le prix d'un pavillon alors ...»

Si le maître d'ouvrage était un bon maître d'ouvrage, qu'il se faisait bon Prince en se pliant aux volontés éclairées du maître, alors ce sont les entreprises :

»— ... un vrai calvaire ... elles n'entendent rien à rien ... c'est pas du boulot ... ils ne savent plus depuis belle lurette ce qu'est un détail ... ce que c'est que fignoler ... »

»— ... pour monter ... ça, pas de problème ... jouer aux légo aucune difficulté ... mais faire de l'architecture, non ... »

»— ... un vrai scandale ... les procédés de construction envahissent la conception ... bientôt on n'aura plus besoin de nous ... ils feront ça par ordinateur ... toute façon j'y comprends rien aux ordinateurs ... »

Si les entreprises sont de bonnes entreprises, alors pas de doute que les ingénieurs sont en cause :

»— ... ils n'ont qu'une préoccupation se rendre indispensable ... compliquer les choses ... faire du béton ...»

inversement :

»— ... ils n'ont rien compris ... pour eux c'est qu'une descente de charge ... de la tuyauterie ... et des sections ... le reste savent pas ... alors ils font n'importe quoi ... ils ne voient pas dans l'espace ... une poutre pour eux c'est une section ... alors ... »

Si les ingénieurs se sont montrés d'un commerce agréable et profitable alors c'est la réglementation :

»— ... c'est le foutoir ... une horreur ... »

»— ... j'y comprends rien ... il faut consulter pour savoir ce qu'il y a faire ... ça change tous les quatre matins ... moi j'en tiens pas compte ... et je modifie au fur et à mesure qu'ils s'en aperçoivent ... et comme personne ne comprend rien je change rarement mes Plans ... »

»— ... comment voulez-vous faire de l'architecture quand vous avez sur le dos ... la protection civile ... les handicapés ... les services chépaquoi qui s'occupent du sanitaire et du social ... les règlements de qualité ... les règlements sur les matériaux ... les assurances ... »

»— ... le pire c'est de faire pour des handicapés ... vous savez ceux qui bavent ... dans un périmètre des monuments historiques ... à six mois d'une élection ... »

Sur ce terrain, la discussion est inépuisable et généralement se conclut sur le vœu d'une déréglementation rapide avant l'asphyxie définitive d'une profession dont on sait :

»— ... qu'elle est moribonde depuis bien longtemps»

Si d'aventure je venais à le flatter sur une autre de ses œuvres, c'est qu'il l'avait produite dans les meilleures conditions :

»— ... pour une fois le programme était bon ... bien fait ... il faut dire que c'était un architecte qui l'avait fait et ça se voyait ... c'était pas basic ...»

»— ... le maître d'ouvrage était intelligent ... il coopérait ... il me faisait confiance ... ça c'était du boulot ... on discutait et il écoutait ...»

»— ... bon ... les entreprises ... on les a convaincues ... il fallait qu'ils adaptent leurs méthodes ... on avait les moyens faut le dire ... ils étaient contents après ... ils avaient l'impression d'avoir fait quelque chose pour une fois ... »

»— ... les ingénieurs pour une fois ... ils étaient intégrés dès la conception ... c'étaient des gars valables ... ils cherchaient pas à montrer qu'ils étaient supérieurs ... leur truc c'était vraiment de chercher à régler les problèmes du Plan ... ils respectaient le boulot ... y a pas à dire ...»

»— ... moi je comprends pas les gars qui s'en plaignent ... les règlements il en faut ... c'est même une contrainte qu'il suffit de rendre positive ... il y a pas de création dans le vide ... c'est un vrai point d'appui ... la meilleure création est celle qui innove dans le cadre le plus figé ... »

Si maintenant, je demande à l'architecte Lambda son choix d'exercer en libéral, il ne manquera pas l'occasion d'affirmer :

»— ... moi j'aime mon indépendance ... j'ai pas la mentalité de me coucher devant un chef ... l'architecture pour être de bonne qualité doit être produite par des hommes indépendants ... en dehors des puissances de l'argent ... » [1]

Et pourtant de la production de son œuvre mauvaise ou de son œuvre bonne, il n'a fait que se décrire au centre d'un collectif : il n'a guère fait mieux que de décrire ce que j'appelle le collectif d'énonciation, fait de personnes avec qui il entretenait des relations, fait d'organisations, d'institutions de qui d'une manière ou d'une autre, de son aveu même, dépendait pour partie la qualité de son œuvre.

1 - ces dialogues sont une totale reconstitution, faite de bribes d'entretiens (menés à l'occasion d'autres recherches) pour une part, mais surtout de ce que j'ai pu entendre dans les agences d'architecture quand j'ai eu l'occasion d'y travailler. Il faut donc voir ici l'aspect de caricature, plus que celui d'un témoignage fait dans toutes les meilleures conditions scientifiques...

L'architecte dans son agence apparaît comme un maillon parmi d'autres, un professionnel dont l'activité est articulée à d'autres activités dans un système d'interdépendances. L'architecte, pour autant que la conception soit son activité spécifique, est intégré, de gré ou de force, dans ce procès de production, à hauteur des tâches qui lui sont reconnues légitimes par les autres participants : reconnaissance qui ne dépend pas que de lui, mais de l'histoire du mode de production. A mon sens, ce ne sont pas les architectes qui font l'histoire de leur profession, mais l'histoire de la production et la manière dont les sociétés reconnaissent l'utilité de spécialistes affectés à l'organisation de l'espace et règlent leur sort dans les modes de production qu'elles valident tout au long de leurs cycles.

Dans cette rapide approche du collectif d'énonciation, la place qu'occupe l'architecte (y compris, telle que dans le milieu professionnel on se la représente) implique : 1) que si architecte il y a, c'est que le rapport de la société globale à son espace (ou à son territoire) n'est plus immanent ; 2) que dans cette séparation se construisent les modalités d'objectivation de l'espace sans quoi sa rationalisation plastique et discursive n'est pas une nécessité (ou vécue comme telle) ; 3) que l'objectivation de l'espace conduit à légitimer un processus d'organisation de l'espace dont on pourrait imaginer qu'elle tend à se confondre avec l'administration de l'espace ; 4) que cette administration de l'espace forme la ressource d'un ensemble d'organisations, cet ensemble d'organisations se constituant autour de la production de *rapports spatiaux* adéquats dans la mesure où la production des rapports spatiaux s'entend comme participant du processus de validation d'une organisation spatiale rapportée à une représentation de l'organisation sociale (validation d'une représentation sociale de l'espace). Cet ensemble d'organisations tel que l'histoire de la Cadat a permis d'en observer le détail à la fois comme variété et comme mode, fédère : 1) ce qui habituellement ressortit de l'administration de l'Etat (organisations dont les fins ultimes, à travers la production de règlements et le contrôle de leur exécution, se confondent avec les fins partisanes du groupement politique en état, légitimement, de dominer la société globale) ; 2) ce qui habituellement ressortit de l'entreprise (comme forme d'organisation dont les fins ultimes se rapportent à l'activité économique).

Le collectif d'énonciation serait très hétérogène. Il n'existerait et ne s'organiserait qu'autour de la production de l'espace : il se constituerait d'un ensemble d'acteurs aux intérêts multiples et dont les intentions sont tout à la fois, concurrentes, complémentaires et antagonistes. L'objet du projet, n'étant jamais perçu et conçu dans sa totalité par aucun des acteurs, serait entrepris ponctuellement par chaque acteur, à travers les représentations sociales de l'espace que ces intentions expriment. Le collectif d'énonciation regrouperait un ensemble d'acteurs (les acteurs mobilisés dans le projet) dont chacun est, tout à la fois, sujet (donc doué d'une certaine autonomie), membre d'une organisation et mandaté par elle (mandat qui tend à limiter l'autonomie du sujet), issu et élément de groupes sociaux différents (affilié plus ou moins consciemment aux croyances et représentations produites par son groupe d'origine et / ou militant allié de ceux dominants ou dominés), citoyen d'une société (et donc aliéné aux rapports de sociaux, par le mode de production qui domine dans celle-ci).

Le collectif d'énonciation comprendrait aussi bien des acteurs identifiés et repérés habituellement sous les rubriques «maîtrise d'ouvrage», «maîtrise d'œuvre», «entreprises de réalisation» ou «entreprises de matériaux de construction» que ceux identifiés et repérés sous les rubriques «élus

politiques», «fonctionnaires» (de l'administration décentralisée ou de l'administration de l'Etat), membres des commissions (de type monument historique ou de protection de l'environnement), ou encore ce qui est appelé «opérateur d'aménagement» (tels les chemins de fer, les sociétés d'autoroutes, les sociétés concessionnaires d'aéroport, etc.), etc., voire, les chercheurs dont la production heuristique œuvre à perfectionner les mécanismes institutionnels de production de l'espace. La liste est loin d'être exhaustive et dépend à chaque fois du projet et de son échelle.

L'observation du projet ne permettrait pas d'admettre stables les cadres formels que définissent la commande (maîtrise d'ouvrage), la conception (maîtrise d'œuvre) et la réalisation (entreprises). Ces cadres recouvrent un ensemble complexe d'organisations plus ou moins ouvertes les unes sur les autres, dont les frontières d'activité restent floues même si ces frontières permettent de les placer et de les classer, c'est vrai, dans une hiérarchie de responsabilité, mais une hiérarchie qui constitue un continuum d'activités dans la mesure où elle se construit et se détermine dans la division technique du travail au sein du procès de production de l'espace. Ces cadres se constituent de manière extrêmement variable, mais tous, et en particulier la maîtrise d'ouvrage puisqu'il lui appartient formellement de déclencher le processus du projet, commandent au projet et participent à l'énonciation de cette commande en lieu et place des destinataires réels.

Le collectif d'énonciation ainsi défini ne serait pas stable. Il ne serait pas à proprement parler une organisation —ni même une administration particulière, ni une entreprise. Il se constituerait et se reconstituerait à chaque projet d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement ; projet qui associe des acteurs pour la production d'espace. L'énonciation de l'espace dans chaque projet induit une organisation particulière qui se défait et se refait sans cesse : les relations de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et des entreprises de réalisation (en général) du point de vue du projet en architecture, en seraient une bonne illustration, renouvelant constamment leur association à l'intérieur de règles contractuelles telles les procédures d'appels d'offre ou de concours. C'est cette complexité organisationnelle, cette ramification d'organisations dans le projet que j'ai tenté de mettre en évidence dans les chroniques décrivant la Cadat (III, IV, V et VI). Le collectif d'énonciation serait une sorte de *méta-organisation*, c'est-à-dire une organisation d'organisations réorganisées à chaque situation de projet, chargée de produire de l'espace sur un territoire et, ce faisant, d'en énoncer l'Architecture.

Le projet comme cadre de mobilisation d'acteurs représenterait une situation de rencontre : 1) il serait le cadre de légitimation de l'activité des acteurs associés par des procédures administratives dans un ensemble de relations contractuelles pour participer à l'énonciation de l'espace ; 2) il représenterait en quelque sorte une *condition* de rencontre entre une multitude d'acteurs généralement séparés dans le temps et l'espace (par leur appartenance à des organisations différentes, par leur position dans la hiérarchie sociale relative à leur position dans la division du travail telle qu'elle se manifeste dans le procès d'édification) ; 3) chaque acteur obéissant à ses déterminations propres, les images produites dans le processus du projet, en circulant, favoriseraient les *situations* de rencontre dans le projet : les images virtualisant un espace concret ouvrent sur les possibles de l'avenir sans les fermer sur une solution unique (ou un possible univoque) puisque les images ne donnent pas lieu généralement à la même interprétation (à une réception univoque), en cela qu'elles sont *discutées ;* 4) le Plan tel qu'il apparaît dans le procès d'édification (le Plan définitif comme ultime métamorphose dans le projet avant qu'il ne s'achève dans le procès de réalisation) serait de la sorte, le produit de l'interaction au sein du collectif

d'énonciation en prenant pour donnée que la part de pouvoir acquise par chaque acteur sur les autres (corrélée à la détermination propre de chaque acteur et à chaque situation d'action) participe à réguler l'interaction (*cf. supra*, chroniques VII § 2.4.) ; 5) cette part de pouvoir acquise varierait d'un projet à un autre, d'un type de projet à un autre ; 6) l'interaction participant à donner naissance à un Plan définitif pourrait bien s'observer comme un phénomène d'organisation : à savoir l'organisation de rapports spatiaux singuliers qui seraient une réponse toujours *singulière* mais *ordonnée* comme validation d'une représentation sociale de l'espace, soit, une réponse possible devenue effective rapportée à une représentation sociale de l'espace dominante (ou prégnante).

L'action du collectif d'énonciation se fonde sur une forme de délégation du pouvoir des utilisateurs d'espace, au profit des énonciateurs d'espace. Cette situation implique donc une forme de réciprocité. En effet, cette délégation de pouvoir en appelle à une légitimité particulière :

-elle est légaliste et s'impose en vertu de l'intérêt général (ou de l'intérêt collectif des utilisateurs) pris en charge par un groupe d'individus représentant un ensemble d'organisations ; organisations qui garantissent leurs compétences tout en les mettant à profit pour leur compte propre ;

-l'intérêt général des utilisateurs relèverait, quant à lui, de la croyance partagée au sein du groupe destinataire des espaces dans la capacité des membres du collectif d'énonciation à résoudre les problèmes mieux que ses propres membres ne sauraient le faire ou ne pourraient le faire. Ceci n'implique pas que la représentation de l'intérêt général la mieux partagée (remportant les suffrages ou faisant le consensus à défaut de l'unanimité) dans les sociétés globales, ne serve pas les intérêts particuliers des groupements en état de dominer l'administration de la société globale et d'en orienter l'activité ;

-l'intérêt général et les croyances qui lui sont attachées seraient relatives à la garantie de la validité de l'action des membres du collectif d'énonciation ; garantie offerte 1) par des statuts afférents aux situations d'emploi (ou d'activités spécialisées) que produisent les organisations impliquées dans le procès d'édification ; 2) par des statuts (en principe les mêmes que précédemment, mais non obligatoirement) dont la reconnaissance et la validation ressortissent de l'Etat et de son administration (formations et agréments correspondant, ou qualifications afférentes, reconnues et attestées par un diplôme ou toute autre sanction de la sorte, formalisant l'acquisition d'un savoir-faire, d'un niveau de compétence dans un ou plusieurs domaines de connaissance reconnus et institués ; 3) en ce sens, l'intérêt général pourrait relever de la croyance en la validité d'un statut légal et en la validité de la relation qu'entretient le diplôme sanctionnant un apprentissage et le savoir-faire de l'individu ainsi discerné par l'institution de formation (ou l'organisation quand ce savoir-faire est acquis en son sein et sanctionné par une position dans la hiérarchie des postes et des statuts afférents) ;

-l'intérêt général relèverait des formes de réglementation en vigueur sur le territoire administré (généralement par l'Etat, mais aussi par les collectivités territoriales sous tutelle de l'Etat) ; l'Etat et son administration étant généralement mandatés, d'une part pour définir le contenu de l'intérêt général, c'est-à-dire des règlements afférents et, d'autre part, pour arbitrer les conflits autour des intérêts particuliers. L'intérêt général peut également se représenter comme moyen de limiter les effets des intérêts exclusifs des acteurs mobilisés dans le projet au profit d'une

action collective relevant des intérêts d'une communauté (ou représentés comme tels à travers les intérêts de ses représentants) ;

-de ce point de vue, le collectif d'énonciation agit dans le cadre d'une réglementation qui s'impose à tous sur un territoire donné. En principe, cette réglementation s'impose en vertu d'une représentation d'une gestion égalitaire et impersonnelle de l'espace du territoire administré (en général, dans les sociétés industrielles, le territoire d'une société au sein de laquelle tout titre de propriété est à valoir en équivalence) ;

-enfin, en dernier ressort, le collectif d'énonciation s'appuie sur une rationalité réputée universelle et donc opposable à tous à travers l'exercice du monopole technique de gestion de l'espace. Pour ce faire, ses membres en appellent aux sciences et technologies, et généralement aux savoirs constitués et institués, auxquels les acteurs infèrent la valeur d'un référent absolu dans le même temps où ces savoirs octroient à chacun des membres du collectif d'énonciation, en son domaine, une compétence positive, cela dans le même ordre de croyance que les utilisateurs eux-mêmes dans le meilleur des cas.

Ce serait là une première approche du collectif d'énonciation comme une forme prise par la bureaucratie —comme mode d'organisation singulier des sociétés industrielles[1]— à l'endroit de l'administration de l'espace du territoire d'une société industrielle donnée.

Si, de la rupture entre production de l'espace et usage de l'espace, émerge le collectif d'énonciation dans le cas des sociétés industrielles, le collectif d'énonciation, dans le champ professionnel qu'il limite, contribue à objectiver l'espace, légitimant son action à travers une rationalité nourrie par un savoir aux prétentions scientifiques à peine voilées : ne relevant ni directement de l'idéal de l'architecte (maîtrise de l'œuvre) ni d'aucune légitimité qui serait acquise en vertu de la seule qualité heuristique des productions de l'architecte, ni même de la maîtrise d'œuvre en général. Il n'est pas question de revenir ici sur l'origine et l'intérêt de ce savoir, mais de considérer ce savoir comme un savoir-organiser l'espace, savoir-énoncer de l'espace qui permet effectivement de distinguer plusieurs disciplines plus ou moins complémentaires dans les pratiques productives. Ces différentes disciplines impliquées dans la production de l'espace bâti, s'arrogeant la validité scientifique (F. Choay, 1980) ont pu, non sans contradictions, universaliser un certain nombre de postulats et de méthodes d'action et constituer un ordre de croyance dans la validité de leur action (constitution d'une sorte de champ d'activité).

Ainsi, en Algérie, l'option industrielle dans la stratégie de développement ne pouvait faire l'économie de cette tentative de rationalisation de la gestion et de l'organisation de son espace : espace et territoire qu'il fallait rendre disponible à cette option. Les luttes entre les différents ministères et organisations qui ponctuent ce temps qui court du premier Plan triennal à la création du MPAT en 1981 (*cf.* chroniques IV), renvoient à un conflit de méthode sur l'organisation territoriale subséquente à l'option industrielle. Celle-ci impliquait que soit résolue et satisfaite l'exigence de prévision d'une croissance coordonnée et contrôlée (rôle des Plans Nationaux), organisant tout à la fois la production et les échanges. Cette activité a pu imposer et favoriser la constitution d'une couche d'individus experts et spécialistes de différents rangs, dont ceux

1- ce qui est un peu différent du «phénomène bureaucratique» qui permet à M. Crozier (e1971) de distinguer une organisation d'une organisation bureaucratique (*cf. infra*, notes 61 p. 552).

directement affectés à l'organisation de l'espace : de l'architecte à l'ingénieur, en passant par le sociologue, le démographe, le géographe, l'économiste, le technicien en urbanisme, etc., tous, complémentaires à des degrés différents par les savoirs légitimant leur compétence, participent à l'élaboration du dessein spatial de l'option industrielle. Répartis dans différentes organisations chargées de mettre en œuvre concrètement l'option de développement, formés aux méthodes, aux pratiques d'organisation et aux pratiques productives des pays industrialisés —de l'Ouest comme de l'Est—, selon qu'ils étaient étrangers ou indigènes directement issus de l'administration coloniale, ou qu'ils aient été formés à l'étranger ou en Algérie selon les standards internationaux de formation[1], ces individus ont imposé un mode de gestion et d'organisation, faisant prospérer à cet endroit la *bureaucratie.*

Si l'on accepte par bureaucratie, l'avènement d'un groupe social hétérogène constitué autour d'une forme de «domination rationnelle et légale» (M. Weber, e1971, pp. 223-225) usant d'une légitimité de type «légale rationnelle» fortement marquée par un système d'autorité qui s'impose :

> «[...] en vertu de la croyance en la validité d'un statut légal et d'une «compétence» positive fondée sur des règles établies rationnellement, en d'autres termes, l'autorité fondée sur l'obéissance qui s'acquitte des obligations conformes au statut établi. C'est là le pouvoir tel que l'exerce le «serviteur de l'Etat moderne», ainsi que tous les détenteurs du pouvoir qui s'en rapprochent sous ce rapport.» M. Weber, e1959, p. 102.

alors, le collectif d'énonciation désignerait une partie de la bureaucratie affectée aux tâches d'organisation de l'espace. La bureaucratie serait reprise ici dans l'hypothèse d'une forme typique des organisations au sein des sociétés industrielles : la «bureaucratie moderne» telle que M. Weber (e1971) la définit par un mode opératoire orienté rationnellement en finalité (*cf.* notes 53) et qui contaminerait l'ensemble des organisations dans les sociétés industrielles et, notamment, celles d'entre elles à finalité économique et à finalité administrative *stricto sensu* (administration de l'Etat).

Toutefois, les critères qui servent à qualifier la position de bureaucrate (*cf.* notes 53) restent relativement malaisés à appliquer *stricto sensu* aux membres du collectif d'énonciation —en dehors du cas de l'Algérie et des pays socialistes en général— dès lors que la production attachée

notes 53 — *le type pur légal, la direction administrative bureaucratique*

«Le type le plus pur de domination légale est la domination par le moyen de la *direction administrative bureaucratique.* Seul le chef du groupement occupe une position de détenteur du pouvoir soit en vertu d'une appropriation, soit en vertu d'une élection ou d'un successeur désigné. Mais ses attributions de détenteur du pouvoir elles-mêmes constituent des «compétences» légales. La totalité de la direction administrative se compose, dans le type le plus pur, de *fonctionnaires individuels* (monocratie, le contraire de «collégialité», dont nous traiterons plus tard), lesquels,

1) personnellement libres, n'obéissent qu'aux devoirs objectifs de leur fonction,
2) dans une *hiérarchie* de la fonction solidement établie,
3) avec des *compétences* de la fonction solidement établies,
4) en vertu d'un contrat, donc (en principe) sur le fondement d'une sélection ouverte selon
5) la *qualification professionnelle :* dans le cas le plus rationnel, ils sont nommés (non élus) selon une qualification professionnelle révélée par l'examen, attestée par le diplôme ;
6) sont payés par des appointements fixes en espèces, la plupart donnant droit à la retraite, le cas échéant (en particulier dans les entreprises privées) résiliables de la part des patrons, mais toujours résiliables de la part des fonctionnaires ; ces apppointements sont avant tout gradués suivant le rang hiérarchique en même temps que suivant les responsabilités assumées, au demeurant suivant le principe de la «conformité au rang» ;
7) traitent leur fonction comme unique et principale profession ;
8) voient s'ouvrir à eux une carrière, un «avancement» selon l'ancienneté, ou selon les prestations de service, ou encore selon les deux, avancement dépendant du jugement de leurs supérieurs ;
9) travaillent totalement «séparés des moyens d'administration» et sans appropriation de leurs emplois ;
10) sont soumis à une discipline stricte et homogène de leur fonction et à un contrôle.

En principe, cette organisation est également applicable —et aussi démontrable historiquement (en s'approchant plus ou moins du type pur)— aux entreprises économiques de profit, aux entreprises charitables ou à n'importe quelle autre entreprise poursuivant des buts privés idéaux ou matériels.»

Extraits de M. Weber, e1971, *Economie et société,* t. 1, p. 226.

- autrement dit, les standards nationaux des grandes puissances industrielles.

à l'Architecture du territoire, relève d'officines et d'organisations émanant directement de l'administration de l'Etat, leurs membres étant, de par leur statut, très proches des *fonctionnaires individuels* (tels que peut les définir M. Weber —e1971, p. 226, *cf.* notes 53). Le collectif d'énonciation ne serait pas exactement une bureaucratie, mais un *milieu bureaucratique*. Les membres du collectif d'énonciation appartiennent à plusieurs organisations distinctes. Le collectif d'énonciation serait à observer comme groupement bureaucratique (produisant un *milieu bureaucratique* et produit par lui[1]) c'est-à-dire par rapport à un ensemble de modes opératoires, par rapport à un ensemble de modèles déterminant l'effectuation des pratiques organisationnelles et productives.

Le collectif d'énonciation tel qu'il m'a été permis d'en observer une forme en Algérie, serait typique des formes d'organisation singulières à la société industrielle. D'autres formes de collectif d'énonciation sont repérables dans l'Histoire. La figure métaphorique liant l'architecte et le Prince en serait une. De même que le développement urbain et le développement de la bureaucratie ont pu déjà dans l'Histoire conduire à certaines formes de séparation entre producteurs d'espace et utilisateurs d'espace. Mais il semblerait que cette séparation n'ait pas conduit fatalement à une rupture aussi radicale que celle observable dans les sociétés industrielles. Le collectif d'énonciation, tel qu'il prend forme dans la société industrielle, se distinguerait par son objet : la prise en charge de l'intérêt général opposé à l'intérêt particulier. Ainsi trouve-t-on trace de cette différence dans le texte d'Ibn Khaldûn (1402) quand justement il définit un groupe d'individus affectés aux tâches d'administration du territoire pour le compte du pouvoir légitime (*cf. supra*, notes 43 p. 363). Le collectif d'énonciation apparaît justement à cet endroit où il n'y a pas «désir» partagé au sein de la communauté (et notamment désir commun des habitants de la ville), d'*œuvrer ;* c'est-à-dire, là où il n'y a pas sentiment d'obligation (envers la communauté) ni d'intérêt général, l'un et l'autre relevant du *consensus et de l'adhésion unanime des membres de la communauté.* L'architecte et le pouvoir interviennent quand il s'agit de forcer la coopération des membres de la communauté, quand cette coopération requiert des mesures coercitives explicites. Cette coopération forcée se renforcerait à mesure que se distendent les liens communautaires. Cette corruption des liens communautaires déliterait les conditions d'adhésion unanime. Elle rendrait obligatoire l'intervention d'individus spécialisés dans les tâches d'organisation de l'espace : ce seraient les mêmes raisons qui, dans le développement urbain (comme étant à l'origine de la corruption des liens communautaires), rendraient nécessaire la bureaucratie comme moyen de veiller à l'adhésion des individus aux règlements édictés par la «royauté» (comme forme de pouvoir décrite par Ibn Khaldûn[2]).

1- dans la mesure où justement, le mode de production industriel affecte assez tardivement (tout du moins en France) la production de l'espace. Le collectif d'énonciation serait caractéristique de cette spirale d'engendrement d'un milieu.

2- terme à prendre sans doute au sens de commandement en général, du groupement humain. «Quand l'humanité a achevé son organisation sociale et que la civilisation est devenue un fait, la nécessité se fait sentir aux hommes d'avoir un «frein» *(wâzi')* qui les contrôle et les sépare, car l'agressivité *('udwân)* et l'injustice sont dans la nature animale de l'homme. Les armes défensives, destinées à écarter les animaux stupides, appartiennent à tous les hommes : elles ne suffisent donc pas à les protéger contre leur propre agressivité. Il faut quelque chose d'autre, qui ne peut venir de l'extérieur, étant donné que les animaux n'ont pas autant de perceptions *(madârik)* et d'inspirations *(ilhâmât)* que l'homme. Il faut donc que ce soit un homme qui exerce l'influence de modérateur *(wâzi')*. Il faut qu'il ait assez d'autorité et de pouvoir, pour empêcher les hommes de se battre. Telle est l'origine de la royauté.» pp. 87-88.

2.1. motifs pour une histoire du collectif d'énonciation

La pratique du projet —tout du moins telle que ma pratique me permet d'en témoigner— montre toute la difficulté de la communication entre le concepteur et le destinataire des espaces. La *commutation* ou le *type* (*cf. supra*, notes 50 p. 442 et *cf.* notes 54), ne fonctionneraient plus —selon la situation idéale qui permet de les décrire— ou fonctionneraient mal, ou encore, fonctionneraient autrement, dans la situation contemporaine du projet, parce que la *commande* d'espace ne relève plus directement (ou très rarement) du groupe utilisateur d'espace. Ce qui séparait le concepteur de l'utilisateur dans la théorie du projet dont relèvent ces deux modalités de communication analogues dans leur esprit —la commutation et le type— est devenu rupture. Un relais s'est imposé qui a pour charge de définir les termes de la demande : la maîtrise d'ouvrage dans les divisions formelles du collectif d'énonciation. C'est à elle que revient formellement (du point de vue des procédures légales) de définir l'objet de la commande, ce qu'elle fait le plus souvent en élaborant des programmes. Mais ce n'est pas, comme nous avons pu le voir (*cf.* chroniques VII et IX), sa seule activité énonciatrice, puisqu'elle participe aussi à la validation du Plan (circulation des images). C'est avec l'ensemble des acteurs mobilisés dans le projet qu'elle parle l'objet spatial au nom de ses mandants, les futurs utilisateurs.

notes 54 — *type et modèle, type architectural concret et type architectural*

Les auteurs mentionnés plus haut tentent, à des degrés divers, de limiter les effets de disjonction entre énonciateurs d'espace et utilisateurs d'espace, en appelant les praticiens (notamment les architectes) à plus d'humilité, c'est-à-dire à mettre un peu moins en avant leurs valeurs propres et les valeurs des groupes sociaux auxquels ils s'identifient et à imaginer un peu plus et un peu mieux, les espaces qu'ils projettent en rapport avec les valeurs des groupes destinataires. Le type assurerait alors la médiation entre le collectif d'énonciation d'espace et le groupe destinataire des espaces. C'est là un vaste programme, auquel par ailleurs j'adhère, mais qui se révèle à l'usage, bien plus théorique que pratique, comme j'espère le montrer dans ce travail.

Type : «[...]. On en use aussi comme d'un mot synonyme de Modèle, quoiqu'il y ait entre eux une différence assez facile à comprendre.
Le mot Type présente moins l'image d'une chose à copier ou à imiter complètement que l'idée d'un élément qui doit lui-même servir de règle au Modèle. [...].
Le modèle entendu dans l'exécution pratique de l'art est un objet qu'on doit répéter tel qu'il est.
Le type est au contraire, un objet d'après lequel chacun peut concevoir des ouvrages qui ne se ressembleraient pas entre eux.
Tout est précis et donné dans le Modèle, tout est plus ou moins vague dans le Type. [...].
En tout pays l'art de bâtir régulier est né d'un germe pré-existant. Il faut un antécédent à tout. Rien, en aucun genre, ne vient de rien, et cela ne peut pas ne point s'appliquer à toutes les inventions des hommes.
Aussi voyons-nous que toutes, en dépit des changements postérieurs, ont conservé toujours visible, toujours sensible, au sentiment et à la raison, ce principe élémentaire, qui est comme une sorte de noyau autour duquel se sont agrégés, et auquel se sont coordonnés, par la suite, les développements et les variations de formes dont l'objet était susceptible.» Quatremere de Quincy, cité par Ch. Devillers, (a1974, p. 18).

Partant de cette définition lointaine, Christian Devillers actualise :

Le type : «[...] cette abstraction de propriétés spatiales communes à une classe d'édifices est une structure de correspondance entre un espace projeté ou construit et les valeurs différentielles que lui attribue le groupe social auquel il est destiné.» p. 18.
«Le type, identifié par l'une ou l'autre de ses caractéristiques permet de classer et de nommer les édifices. Il est un élément structurant d'une lecture de l'espace de la ville, comme signifiant d'ensembles de pratiques reconnues par les membres du corps social.» p. 19.
«On découvre que parmi tous les éléments de lecture possibles, certains sont assez partagés par tous les individus pour caractériser globalement une société à un moment donné. Ce sont ceux-là, dont le type fait partie, qui nous intéressent ici, à l'exclusion des autres.
Ces «éléments de lecture» collectifs et «déterminés» sont nécessairement liés en profondeur au mode de production et à l'intérieur de celui-ci aux processus de production de l'espace. C'est ainsi qu'on définit le type : comme structure de la production spatiale et comme structure permettant une lecture de l'espace et c'est son rôle dans la production qui justifie le rôle qu'on lui attribue dans la signification. »p. 19.
«[...], la signification attribuée aux espaces définis par le type n'est pas la même pour tous. Le type se présente donc comme un signifiant reconnu globalement et dont les signifiés sont divers et contradictoires parce que les pratiques et les modèles culturels des groupes s'opposent dans un espace qui est le lieu et l'enjeu des rapports sociaux.» p. 19.
«Le type apparaît dans l'histoire comme une production sociale plus que comme le résultat spécifique d'un travail architectural.» p. 20.
le modèle : «Alors que les types structurent la pratique du constructeur en l'articulant à une demande sociale, les modèles organisent la pratique spatiale des usagers (modèle pratico-symbolique) ou le discours idéologique d'un groupe ayant un projet social sur l'espace (modèle idéologique).» p. 20.

Une variante de la définition, celle que donne Jean-Pierre Frey, (1986), du type architectural et du type architectural concret en analysant l'habitat patronal destiné aux ouvriers :

«[...]. Le commanditaire patronal qui fait construire des maisons pour ses ouvriers ou ses employés traduit en quelque sorte leur commande dans ses propres termes, sa propre idéologie. Procédant ainsi, le commanditaire prête plus un sens aux pratiques de ses ouvriers, qu'il ne se rend à leurs raisons. C'est la raison pour laquelle nous introduisons cette distinction entre la «demande» d'espace —qui correspond aux usages de l'espace par divers groupes sociaux et leurs expressions dans une «parole»—, et la «commande» formulée dans un programme dont l'élaboration peut ne pas être le fait du même groupe social que celui qui, habitant, héritera d'un espace qu'il devra s'approprier. La négation du produit peut aller jusqu'à son total détournement, lequel, loin de désigner la déchéance d'une oeuvre architecturale incomprise, est plutôt la restitution d'un sens dont l'architecte a fait fi.» p. 116.
«*Par type architectural*, nous entendons la définition de l'espace telle qu'elle est conçue et faite par le maître d'ouvrage, en référence aux usages qu'il prête aux groupes sociaux concernés, et orientée vers une signification de l'ordre social et des statuts. La part de cette définition qui correspond de façon adéquate aux modalités d'usage de l'espace fera la concrétude du type, celle qui relève de la volonté d'assigner un sens particulier à l'architecture, par des signes comme éléments discriminants ou intégrateurs du statut, constituant une forme de violence symbolique.» p. 118.
«*Le type architectural concret* correspond à une demande essentiellement potentielle dans la mesure où elle ne fut pas prise en compte dans l'élaboration du modèle, ne peut être saisissable que dans les détournements, appropriations, ou libres expressions des pratiques d'usage, rarement formulées et ne se manifestant que sous la forme phénoménale de l'insatisfaction à l'endroit des produits et conditions d'habitation.» p. 118.

L'existence de ce collectif chargé d'énoncer l'Architecture (en général) du territoire d'une collectivité donnée suppose que soit instruit le procès en légitimité qui institutionnalise la *séparation* entre d'une part, la *commande*, la *conception* et la réalisation d'objets spatiaux et de dispositifs matériels dont l'assemblage constitue cette Architecture et, d'autre part, la *réception* (*cf. supra*, notes 51 p. 447) et l'*usage* de ces mêmes objets et dispositifs matériels : que soit légitime la séparation entre *énonciateurs d'espace* et *utilisateurs d'espace*. Le cas de l'Algérie, comme nous avons pu le voir, frise la caricature : à la Cadat, nous produisions avec l'ensemble des acteurs mobilisés dans les projets de Zhun, pour le peuple. Les travailleurs de la Cadat et de toutes les autres organisations impliquées appartenaient bien à ce peuple (hormis les coopérants parce qu'étrangers) mais ils étaient *délégués* (et cela, comme les coopérants) à produire des espaces en son nom et lieu. Nous travaillions tous au nom du peuple pour le peuple. Au mot près, le peuple pouvant être tour à tour, la masse (production de masse), l'usager, l'habitant, le consommateur, le citoyen, l'urbain, etc. Ces sortes de personnification de groupes ou de «masses» d'individus seraient presque une condition de la production contemporaine d'espace dans les sociétés industrielles : produire pour satisfaire les besoins d'un marché, pour satisfaire une consommation (consommation productive et consommation destructrice).

Nous retrouvons trace de cette légitimité dans les paradigmes de la typologie développés par A. Rossi (e1981-e1988), ou plus proches de mes repères culturels, par Ch. Devillers (a1974), H. Raymond (a1974, 1984), la *Déclaration de Bruxelles* (A. Barey et alii, 1980), Bernard Huet (1981), JP. Frey (1986), etc., quand, dans leurs écrits critiques, ils distinguent entre *modèle* et *type* entre *commande* et *demande concrète* (ou sociale), entre type architectural (modèle) et *type architectural concret* (type) —*cf. supra* notes 54 p. 477. La critique porte généralement sur le fait que les architectes (et les concepteurs en général), dans les conditions de production du projet contemporain, ne projettent guère autre chose que des modèles (*cf.* notes 55). C'est-à-dire des espaces en quelque sorte abstraits, qui fixent et déterminent un ensemble de rapports spatiaux entièrement subordonnés à un projet global de société, à un discours idéologique sur le comportement des utilisateurs. Au mieux, l'architecte projette ses propres pratiques (ou ses modèles pratico-symboliques de référence) sur les utilisateurs. Le type impliquerait, en les articulant l'un à l'autre, le mode d'effectuation des pratiques relatives à l'espace et le mode de production.

notes 55 — *en complément de la définition du type, le modèle*

1. modèles

«Ils permettent de rendre compte de l'attribution de valeurs aux espaces, c'est-à-dire de la façon particulière qu'un groupe social a de se représenter les propriétés de l'espace en fonction de sa propre pratique ou de ses objectifs sur l'espace.» p. 20.

2. le modèle pratico-symbolique

«C'est un modèle culturel lié à la logique concrète sur l'espace (l'espace devant être analysé comme le support du sens) dans lequel un corps social se reconnaît. Ce caractère symbolique transparaît dans le discours des membres du corps social.» p. 20.

3. le modèle idéologique

«C'est l'élément structurant d'une idéologie de l'espace, la représentation dans le discours idéologique d'un espace affecté de propriétés sociales.

Au contraire du modèle pratico-symbolique, le modèle idéologique n'est pas vécu, il est l'instrument d'opérations visant à organiser l'espace en fonction d'un projet de société.

Ce modèle ne retient en général qu'un nombre infime de propriétés spatiales en les réduisant le plus possible pour pouvoir les intégrer dans la logique du discours. Il renvoie aux types en leur donnant une signification globale et unique.

Ce modèle apparaît quand tout discours sur l'espace, y compris celui qui exprime le modèle pratico-symbolique, a été récupéré et réduit pour fonctionner de la façon la plus simple et la plus efficace dans l'idéologie.

On trouve par exemple ces modèles dans les discours des grands philantrophes, hommes d'Etat, industriels, etc., qui ont présidé à l'élaboration des nouveaux types de maisons ouvrières au XIXème siècle» pp. 20-21.

Extraits de l'article «Typologie de l'habitat et morphologie urbaine», Ch. Devillers, a1974, pp. 18-22.

En revanche, le modèle architectural, lui, impliquerait seulement le mode de production auquel se superposerait un discours sur l'usage : ce discours ressortirait des modèles idéologiques et il viendrait se superposer et, d'une certaine manière, il nierait, les modèles pratico-symboliques (*cf. supra*, notes 55 p. 478) des utilisateurs. Le modèle idéologique comme principe générique du modèle architectural (ou du type architectural) impliquerait un projet du groupe énonciateur sur le groupe destinataire des espaces. Cette situation n'est pas sans poser des problèmes du point de vue de la pratique dans le projet. Cette représentation suppose *a priori* l'*unicité* et l'*univocité* des discours et des représentations au sein du groupe énonciateur ; voire, dans le meilleur des cas, cette représentation permet de rapporter l'énonciation de l'Architecture à un seul acteur, le concepteur (architecte, urbaniste ou aménageur) pris comme groupe socio-professionnel homogène. Dans le pire des cas, cette représentation entreprend la personnification de ce que j'appelle le collectif d'énonciation. Or il semble bien, justement, que dans le projet, ce soit la validation d'une représentation sociale de l'espace qui soit en jeu. Son contenu idéologique ne serait pas, dans l'absolu, déterminant puisque cet enjeu résulterait de ce que justement, au sein du collectif d'énonciation, l'énonciation est plurielle et surtout jamais univoque. Elle dépend de l'origine des membres du collectif et de leur position dans le procès d'édification.

Si l'idéologie est une forme «d'utilisation de classe de la morale» (H. Raymond, 1984, p. 56) et plus généralement, si l'idéologie est produite par les «systèmes de représentation de l'Autre dans une société globale donnée» *(ibid)*, la rupture entre énonciateurs d'espace et destinataires d'espace pourrait être une condition, pour les premiers à constituer un système d'interprétation des seconds (ce qui est pour partie même une condition pour avoir à énoncer de l'espace) et à produire un discours idéologique afférent. Il faudrait pour cela que le collectif d'énonciation soit composé de membres appartenant à la même classe ou à des classes alliées, ce qui est bien loin d'être le cas. Dans tous les cas, une telle position trop radicale conduit à occulter le conflit qui oppose les intérêts des membres du collectif d'énonciation à ceux des groupes destinataires : dès lors que les intérêts des seconds ne sont pas intégrables comme ressources économiques des premiers, ces intérêts ne peuvent pas orienter le procès d'édification.

Ce qui relève de l'idéologie et du projet social en général accompagne (et précède rarement et pour ainsi dire jamais) les tentatives de réorganisation du procès de production. Il en serait ainsi des intentions visant à modifier le *cadre de vie*, la volonté de définir des espaces *nouveaux* conformes à un cadre de vie *futuriste* ou *moderne*, ou *révolutionnaire*, (voire, tout à la fois), telles qu'elles s'énoncent au sein des groupes en lutte pour le pouvoir dans la société globale. Les constructivistes soviétiques des années 20 (A. Kopp, 1975, M. Guinzbourg, e1986) sont à cet égard exemplaires. Ils s'inscrivaient (et inscrivaient les destinataires de leurs œuvres) sans conteste, dans un projet social et moral de grande envergure. Il s'agissait ni plus ni moins que de la Grande Révolution Socialiste. Ils s'appliquaient à une nouvelle manière de penser l'espace des autres à partir des progrès des sciences et des techniques et de manière générale, à partir des acquis de la Révolution Industrielle. Cependant, ce qui était effectif, en termes de pratiques productives, relevait de la réorganisation du procès de production de l'espace. Le processus révolutionnaire dans lequel ils engageaient leurs discours, permettait surtout de se libérer du poids d'une demande sociale en espace concrète mais contradictoire, fluide, labile, pour mieux entreprendre, à partir de la naissance de l'homme universel, la rationalisation du besoin. Ils pouvaient agir sur le marché en

tant que producteur en contrôlant l'offre en produit et en tant que planificateur en organisant la consommation (*cf.* anecdote 57) :

anecdote 57 — *du style nouveau à la standardisation et inversement, la création du monde nouveau*

Je ne résisterai pas au plaisir de citer quelques lignes de Moïsseï Guinzbourg dont l'œuvre théorique, connue à travers le texte d'Anatole Kopp (1975), m'avait fasciné. C'était au temps des certitudes, comme moyen d'opérer dans le sens de la Révolution, de son évocation, de son invocation. Ce rêve constructiviste, je l'avais fait mien et il fallait de l'ambition :

«[...], chacun des principes de notre héritage classique doit être modifié au moins *quantitativement* pour être utile à notre époque. Mais cette modification quantitative constitue en fait également les *nouvelles qualités* de l'architecture, car elle consiste à remplacer des méthodes périmées par de nouvelles méthodes, à combiner les méthodes encore valables et celles qui ont été inventées récemment.

Cependant, c'est la *synthèse* que nous faisons qui modifie également notre attitude vis-à-vis de l'héritage du passé. Dans les exemples architecturaux historiques, le Nord et le Sud ont toujours été opposés l'un à l'autre. La dynamique et le pathétique du style gothique nordique ont toujours été dirigés vers la destruction du modèle gréco-italique, vers une diminution de sa clarté et de sa précision.

L'architecte moderne doit vaincre cette contradiction, il doit créer la synthèse harmonieuse et retentissante.

En effet, maintenant que les nouvelles conditions de vie et les moyens de communication rapides gomment la différence entre le Nord et le Sud, que les triomphes de la technologie et les réalisations de la culture moderne égalisent le niveau général de ce qui s'accomplit en Europe, cette contradiction va naturellement disparaître, non pas par la suppression des particularités de leurs caractéristiques combinées, mais bien par l'augmentation continuelle de leur puissance grâce à leur interpénétration mutuelle. [...].

Il n'y a rien de paradoxal dans ces mots ; on s'en convaincra facilement en opérant une analyse des structures industrielles modernes ; celles-ci montrent déjà des signes de cette synthèse créative : elles contiennent peut-être un peu de la prédétermination historique du style nouveau qui constitue à la fois ses liens de continuité avec le passé et sa force indépendante pour les jours à venir.

Pourtant, il serait tout à fait injuste de supposer que cette synthèse représente la seule mission historique du style nouveau. [...].

Parallèlement à cela, le nationalisme et les conditions de la technologie moderne clarifient une autre caractéristique du style nouveau, et celle-ci est lourde de conséquences. Nous voulons parler de la *standardisation de la production de la construction*, de la production mécanisée et en masse des détails architecturaux individuels, des composants individuels.

Dans son essence la plus intime, ce principe a été inhérent à la créativité architecturale depuis les premiers stades de son existence.

Lorsque l'architecte égyptien se mit en tête de fabriquer des briques séchées de dimension identique (ce qui facilitait considérablement l'art de la construction), c'était un processus économique qui le faisait agir ainsi, un processus économique qui inspirait le besoin que l'homme éprouve de réduire de toutes les façons possibles l'énergie qu'il dépense. Pourtant cette raison (prosaïque s'il en est), loin de contrecarrer, a en fait donné naissance à un système modulaire qui a déterminé l'homme à adopter une méthode d'organisation dans laquelle toutes les parties d'une composition entretenaient un rapport de proportion avec le module du système (dans ce cas-ci, les dimensions de la brique). Cette raison, apparemment insignifiante, constitue dans son essence le fondement de la créativité harmonieuse qui s'affirmera à l'âge d'or de l'architecture hellénique ou dans l'architecture de la Renaissance italienne.

Mais n'est-ce pas la standardisation initiale de la production (la production de briques identiques) qui est en fait la source du système modulaire en général ?

D'un autre côté, les gardiens jaloux du mystère magique des perfections passées affichent un air soucieux ou angoissé à la seule évocation de la standardisation moderne.

Et pourtant, l'architecture des grands styles authentiques du passé nous montre avec beaucoup d'efficacité qu'une réalisation technique profite à l'art de l'architecture.

Il y a, naturellement, une différence entre la standardisation de l'architecture égyptienne et la standardisation à notre époque, entre ces petites briques séchées et les blocs entiers moulés en usine, les soutiens individuels, et enfin les unités d'habitation individuelles que la production moderne est capable de fabriquer plus rapidement qu'à l'époque de la brique égyptienne.

Bien sûr qu'il y a une différence : celle-ci constitue l'avantage évolutionnaire de la modernité, ses réalisations, cette différence quantitative qui doit devenir un des attributs du style nouveau. Si la petite brique séchée égyptienne a pu aboutir aux pyramides, quel niveau d'objectifs l'architecte va-t-il pouvoir définir en fonction des conditions de la standardisation moderne ?

Ce niveau est évident : il possède une ampleur extraordinaire, c'est le niveau des grands ensembles, des complexes urbains tout entiers ; c'est le niveau d'un problème qui se pose à nous pour la première fois dans toute son ampleur, le niveau de la *planification urbaine* dans son sens le plus large.

[...].

Le style nouveau doit modifier l'aspect total de la vie. Il ne doit pas seulement chercher des solutions au problème spatial de l'architecture de l'intérieur, dans ses intérieurs, mais il doit également les élargir à l'extérieur, traitant ainsi les masses architecturales volumétriques comme des moyens pouvant servir la solution spatiale de la cité tout entière.

Cette solution, ce ne sera certainement pas la cité-jardin idyllique de notre passé récent (notre enthousiasme vis-à-vis d'elle était tellement exagéré) mais un monde neuf et colossal dans lequel on ne manquera pas d'utiliser une seule des réalisations du génie moderne ou de l'inclure dans le courant créatif.

«Mais où peut-on trouver «la poésie, le romanesque» dans cet enfer mécanisé ?» se demandera tout effrayé le lecteur.

Mais au même endroit, bien sûr ! Dans les sons et les bruits des villes nouvelles, dans la cohue de ses rues et dans les caractéristiques du style nouveau, soudé à la vie moderne et se reflétant clairement dans ces œuvres architecturales monumentalement dynamiques.

La poésie, les sentiments romantiques, on ne les trouvera pas dans des endroits où flotte le doux parfum de délicates fleurs. Le matériel «poétique» en tant que tel n'existe tout simplement pas.

Il n'y a pas de raison de croire que le langage de l'architecture qui s'annonce, langage à la fois puissant et constructif, sonnera pour l'homme le glas de ses perceptions heureusement «désintéressées».

Si la vie devait le vouloir, on verra aussi les poètes chanter les louanges de ce monde nouveau ; le contenu de cette poésie sera modifié et, de même, le langage utilisé dans ces chants sera tout autre ; il deviendra aussi clair et assuré que le mouvement de la machine, que toute vie qui l'entoure ; il sera imprégné de la sève de son époque.» pp. 116-118

Extraits du chapitre 7 «Les aspects caractéristiques du style nouveau» conclusion de l'ouvrage de M. Guinzbourg, e1986, *Le style et l'époque. Problème de l'architecture moderne.*

La production idéologique viendrait combler ce vide produit par l'absence de rapport à l'expérience pratique (à l'usage) que produit le prima de la logique productive dans l'orientation du procès de production (cette production que Ch. Devillers, a1974, qualifie d'«abstraite») et le prima de la valeur d'échange dans sa consommation (valeur marchande de l'espace qui se prolonge par le rôle de l'espace ainsi produit comme moyen de consommation). L'Algérie est assez exemplaire de cette manière dont les croyances en la modernité viennent combler la sorte de vacuité de sens que les impératifs techniques de la production industrielle laissent dans l'interstice entre l'espace ainsi produit et les pratiques d'usage. Cela était d'autant plus criant que dans l'espace algérien contemporain se superposent, se concurrencent, s'opposent, se renvoient l'un à l'autre, l'espace de la planification (celui des «architectes») et l'espace illicite (celui de l'activité constructive des habitants), l'un renvoyant à des modèles architecturaux, l'autre à des types. Mais les croyances en la modernité évoquée pour justifier des choix de construction industrielle se fondaient non pas sur l'idéologie mais sur les modalités concrètes d'accès aux biens et aux services dans une situation économique et sociale internationale donnée (la puissance des sociétés industrielles et leur développement hégémonique) prescrite comme solution contre ces inégalités, à savoir, par l'option de développement retenue, le transfert du mode de production industriel en Algérie (comme moyen de sortir du sous-développement) : les mêmes croyances qui poussaient les ruraux vers les villes.

2.1.1. la typologie et la cause de l'architecte

La typologie (*cf. supra*, notes 54 p. 477), tout du moins telle que l'expose Ch. Devillers (a1974), ne doit guère à la production savante des architectes :

> «Le type apparaît dans l'histoire comme une production sociale plus que comme le résultat spécifique du travail architectural. La notion de type n'est introduite en termes de concept opératoire de l'Architecture, qu'au début du XIX^{ème} siècle avec Quatremère de Quincy et Durand, puis Viollet-le-Duc et enfin Guadet. Cependant on retrouve constamment dans l'architecture de Palladio à Kahn la tentative de dégager les propriétés spatiales essentielles d'un édifice ou d'une classe d'édifice, au-delà de ses caractéristiques circonstancielles, c'est-à-dire d'en établir un type architectural qui ait le même degré d'authenticité que les types vernaculaires : [...].» p. 20.

Cependant, ce souci d'authenticité se construit dans le même temps où l'activité architecturale construit le type comme un concept opératoire qui tend à le confondre, à la fin du XIX^{ème} puis à l'assimiler tout au long du XX^{ème}, à un «espace réglementaire» sous l'influence conjuguée de l'activité savante des architectes et de l'ensemble des «hygiénistes, penseurs sociaux et représentants d'une nouvelle idéologie technicienne» (*ibid.*, p. 20). L'intérêt du concept de type ne vaut vraiment que par cette démonstration-là : l'inutilité de l'architecte. Non pas que je récuse son rôle, mais si architecte il y a, alors il ne produira jamais qu'un *type savant.*

L'habitat illicite avait cet avantage, faisant directement face aux œuvres des bureaux d'études, de montrer concrètement ce que signifiait un type d'espace sans le réduire à ce décor patrimonial si cher aux édiles politiques gouvernant les villes historiques d'occident et aux touristes amateurs d'architecture. Le type, à cet endroit, n'était pas consacré, ni objet d'un discours savant, ni même d'un recul suffisant pour instruire sa propre défense. J'ajouterais que, de la problématique de l'intervention dans les quartiers illicites en Algérie, une leçon tend à s'imposer avec force : sans production savante, sans construction de type savant et de modèles d'espace, la légitimité de l'architecte est vite contestée. Les quartiers illicites faisaient la preuve par neuf de l'inutilité considérable de l'architecte en regard de la définition d'espaces adéquats aux pratiques et usages, aux us et coutumes. Ces quartiers montraient que l'entrepreneur de construction était bien mieux placé que ce savant distingué pour faire ce qui lui était demandé de faire : construire des espaces avant que de les concevoir dans l'abstraction d'un raisonnement, avant que d'en entreprendre la rationalisation plastique.

Les quartiers illicites engageaient à observer l'utilité de l'architecte comme relevant d'abord de la croyance en la nécessité de cette activité singulière : concevoir l'espace avant de le fabriquer, autrement dit, le fait de considérer d'abord comme normal d'avoir à se représenter l'espace, de le virtualiser, avant que d'entamer la procédure d'édification. C'est dire ainsi, que le rapport à l'espace ne relève plus de l'évidence des pratiques qui fondent son utilité et c'est, en conséquence, objecter que l'espace ainsi produit ne se fonde plus seulement sur cette utilité-là, à moins de considérer, désormais, que cette utilité relève d'un domaine d'intervention rendu exclusif et à l'intérieur duquel l'architecte ferait autorité.

La typologie, comme élément d'une théorie du projet, possède alors cette ambiguïté majeure d'admettre que le type ne résulte pas de l'activité savante d'un groupe se professionnalisant dans l'activité architecturale, tout en ne voulant pas céder sur la place de l'architecte dans le projet. La typologie montre comment l'activité architecturale conduit à la production de modèles dérivés des *types savants ;* elle définit le modèle dans son antinomie au type en notant que la structure de correspondance d'un usage et d'un espace (*cf. supra,* notes 54 p. 477 et 55 p. 478) est mise à mal puis remplacée par un «espace réglementaire» articulé directement aux conditions de production de l'espace. Autrement dit, en poussant le raisonnement, dans le modèle, cette structure de correspondance mettrait en relation une pratique constructive et un espace tout en fixant des règles d'usage essentiellement rapportées aux règles de production. Placé au centre du projet, l'architecte est déclaré responsable de la production de modèles —et notamment de modèles idéologiques— et sa production atteste ainsi, selon le dogme de référence auquel s'adonne l'observateur, de relations coupables avec la classe dominante (bourgeoisie de préférence) et d'identification à ses valeurs idéologiques, ou à la production de modèles pratico-symboliques singuliers propres à son milieu (ou à son groupe social de référence). Qu'importe. Dans la production contemporaine de l'Architecture, ce serait l'architecte qui, gardien du temple, aurait à se garder de la tentation du modèle.

Ainsi, peut-on noter une légère contradiction dans la typologie architecturale lorsqu'elle tente de fonder une théorie du projet contemporain. Vouloir situer l'architecte à la périphérie, en observant l'histoire de la construction et en montrant notamment que le type relève de l'histoire sociale avant de relever de l'activité architecturale (comme activité spécifiquement économique), puis tenter d'impliquer le type comme moyen d'orienter le travail de projection en définissant la maîtrise du

type comme le fait central de la compétence de l'architecte (*cf.* Ch. Devillers, a1974, p. 22), revient à se leurrer, soit à vouloir maintenir l'illusion des privilèges généralement accordés aux professions libérales, notamment en ce qui concerne une certaine liberté d'action et de libre arbitre dans les choix de composition— (ce qui revient au même, à ceci près, que dans ce dernier cas, le leurre n'est peut-être pas tout à fait fortuit).

Il reste à élucider cette volonté d'asseoir la position de l'architecte comme maître de l'œuvre à partir d'une interprétation restrictive de la typologie architecturale ; volonté que je n'hésiterai pas à traduire comme le moyen d'asseoir «scientifiquement»[1] et donc de fonder légitimement l'architecte apte à *penser l'espace des autres ;* la science a ce privilège d'assurer une certaine légitimité de l'action, à qui peut légitimement s'en réclamer (le scientifique) sans recourir à aucun mandat ou à aucune autre forme de représentation de l'ensemble de la collectivité : le «c'est ainsi parce que c'est prouvé scientifiquement» récusant tout autre postulat[2], pour l'architecte, la reconnaissance scientifique de son acte peut, à terme, se révéler d'une importance décisive pour justifier de ses positions dans le projet.

Ces assertions n'impliquent nullement que je remette en cause la validité de la typologie du point de vue de la connaissance de l'architecture : de toute évidence, en tant que structure de signification, le type participe grandement à orienter et à organiser ce système disponible d'interprétation de l'espace que j'ai appelé représentation sociale de l'espace. Mais ce qu'apporte la typologie, c'est précisément l'inutilité de l'architecte du point de vue de l'histoire sociale qui conduit à la formation de types. C'est tout aussi le fait que l'avènement des architectes comme professionnels des choses de l'espace conduit à la constitution d'une typologie opératoire «a-historique», substituant au type (produit social et produit de l'histoire), un espace réglementaire s'inscrivant «dans la tendance» à la construction d'un «espace homogène et abstrait» (Ch. Devillers, a1974, p. 20). La typologie n'explique donc pas, par elle-même, la raison qui conduit à poursuivre cette sorte de mythe de l'architecte maître de l'œuvre ainsi que peuvent le défendre une partie des tenants de la typologie en architecture tout comme leurs homologues du mouvement moderne en architecture.

A mon sens, les raisons de cette instrumentation de la typologie sont à rechercher ailleurs, dans la nécessité de faire de cette production de l'espace, ce savoir-fabriquer de l'espace, le «champ» (A. Bourdin, a1985, pp. 134-147) d'intervention singulier de l'architecte. Dans cette sorte de confiscation de l'espace, se jouent, à mon sens d'architecte, le monopole d'une activité, un enjeu de domination sur un secteur de l'économie, c'est-à-dire aussi, mes propres revenus et ma place dans la société. C'est sans doute très prosaïque, mais très efficace du point de vue de ce qui participe à orienter le travail de l'architecte. L'art, comme discours savant et officiel, a bien souvent mal aux mots quand il s'agit d'admettre le rapport essentiel entre l'orientation de l'activité et la survie du créateur ; celui-ci se doit d'être pur esprit, loin des obscures réminiscences étymologiques du mot «travail» et donc, non comptable de ses ressources.

Si F. Choay (1980), avec d'autres, enracine la formation d'un discours fondateur d'espaces dans le double mouvement qui associe la séparation du travail intellectuel et du travail manuel à la

1- tel est le but que se fixe Aldo Rossi, quand il tente de fonder la «science des faits urbains» (e1981, *L'architecture et la ville*).

2- y compris si ce postulat relève de la décision du politique ou du juridique.

représentation sociale d'une supériorité de la raison sur le sentiment et la sensation (ce qui sépare exactement *Utopia* de Thomas More —1516 (e1987)— du *De re aedificatoria* de Léon-Baptiste Alberti —1452), elle note seulement une tendance à la monopolisation de la production de l'espace par un groupe d'acteurs qui auraient trouvé là à se «professionnaliser» en trouvant les ressources d'une activité spécifique. Mais elle montre aussi que la théorie de l'espace se constitue lentement pour occuper et instrumenter seulement à la fin du XIX^{ème} siècle et au XX^{ème} siècle, tout le «territoire», à mesure que se stabilisaient les grands Etats nationaux européens et que s'étendait la Révolution Industrielle. De même, en parallèle, considérait-elle l'hétérogénéité des savoirs et des disciplines mobilisées et l'impossibilité pour l'une d'elles de s'imposer, de fédérer les autres et de faire naître une profession et un corps de spécialistes cohérents : architectes de la grande tradition, ingénieurs et urbanistes issus de la Révolution Industrielle avec les économistes, les spécialistes des sciences sociales, les hygiénistes, les biologistes et médecins, etc., et pour finir les planificateurs, mobilisés tous à la fois et à des niveaux différents dans la production de l'espace. Et nous sommes encore loin aujourd'hui de les observer comme un corps de spécialistes de l'espace. Ils sont plus souvent à tirer à hue et à dia qu'à se fédérer autour d'un savoir constitué et légitimé par sa valeur heuristique. Les spécialistes de l'espace ne tirent pas leur ressource d'une seule ressource mais d'un conglomérat de ressources : de la demande sociale d'espace liée à l'habitat (l'espace étant alors un moyen de reproduction) à la demande d'espace productif (espace tout à la fois comme activité productive, comme moyen d'une activité productive et, en conséquence, l'espace comme moyen de production) en passant par l'espace comme moyen de consommation et comme produit consommable ainsi que toutes sortes de gammes intermédiaires.

Dans la même aire culturelle et dans le même temps, la santé et l'hygiène, comme le montre Alain Bourdin (a1985, p. 138 —ou encore G. Vigarello, 1985 ; J. Csergo, 1988) sont totalement dominées par un corps de spécialistes cohérent. Mais ceci se réalise dans la mesure où la survie et la guérison affectant directement la vie quotidienne et surtout au quotidien la reproduction de la force de travail se constituent en ressources stables : la médecine confisque la production de la connaissance aux dépens des sorciers, guérisseurs, mages et magiciens en élaborant une théorie du corps, mais la cohérence du groupe de spécialistes qui constitue la médecine se construit en entretenant ses ressources, c'est-à-dire en valorisant des résultats concrets (guérison et construction corollaire d'une représentation de la santé) et en affirmant le lieu d'une compétence exclusive constituant tout à la fois un domaine de production heuristique et un domaine de légitimité. Si une frontière sépare clairement la connaissance du médecin de celle de son client et s'impose comme telle avec assez de force pour que le client n'éprouve pas le besoin de discuter l'ordonnance, tel n'est pas le cas du Plan. Prenons Lambda, architecte de son état, s'installant en même temps que son collègue médecin Gamma, l'un et l'autre libéraux, sortis la même année de leur école respective et observons le second allant mander le Plan de son cabinet au premier et le premier allant se faire soigner chez le second. Si le médecin Gamma est légitimé à discuter du Plan de son cabinet, l'architecte Lambda, quelque peu hypocondriaque, n'est guère habilité à discuter de l'ordonnance, malgré son intérêt éclairé pour les choses de la biologie et celles de sa santé, tout cela, en dépit d'un savoir puisé au même Codex. Le second discutant du Plan de son cabinet fait montre de sa culture et se valorise dans l'intérêt qu'il porte à son espace futur ; le premier discutant de l'ordonnance fait montre, par son intérêt pour sa santé future, d'une prétention qui le déshonore.

Si la médecine multiplie ses spécialités et étend son domaine, il reste que sans justifier de la formation de base du généraliste point de légitimité médicale (au sens large) : l'élaboration d'un domaine de compétence est à ce prix-là, au prix de cette compétence de base acquise et reconnue comme une nécessité vitale par la société tout entière. La formation est à la fois ce qui permet d'acquérir la compétence et de la garantir. Autrement dit, c'est aussi le moyen de maintenir et de reproduire la ressource : entre autres, entretenir la croyance en la validité d'un diplôme par son rapport à une capacité à opérer sur le réel pour celui qui le possède. Ce parallèle entre médecine et architecture est un lieu commun de l'histoire des professions de l'espace. Il y a des convoitises qui se feraient presque faits sociaux... Mais on peut dire que les disciplines de l'espace —il n'y en a pas une mais des— sont bien loin de ce cas de figure d'école qu'est la médecine. On peut regretter sans doute que pour prétendre agir sur l'espace, il ne faille pas avoir au moins le titre d'architecte, quitte ensuite, à se spécialiser sur un point remarquable de l'espace, mais c'est un fait précis, particulièrement incontestable.

Ce fait, qui tend à se stabiliser en France semble-t-il depuis une trentaine d'années environ, tend à invalider toute tentative de recentrer la position de l'architecte. Cette tentative paraît d'autant plus étrange qu'elle prend parfois et même souvent appui sur la typologie architecturale —alors que la typologie représentait pour ses promoteurs une alternative aux positions développées à l'intérieur du mouvement moderne en architecture (A. Rossi, e1981 ; A. Barey et alii, 1980, *Déclaration de Bruxelles 1980*)— en la réduisant considérablement pour justifier la prétention des architectes au monopole du savoir sur l'espace et, en conséquence, en limitant sa portée quand elle permet justement de considérer l'espace dans son rapport à la société qui l'habite. Car tel est bien le problème : si la médecine et la biologie sa sœur, peuvent objectiver les molécules du corps, l'architecte ne peut guère se distinguer du physicien s'il objectivait celles de l'espace. Son problème, comme celui de tous ceux qui agissent sur l'organisation de l'espace est bien cette relation (comme complexe de relations) d'interdépendance qui lie solidairement, dans une aire culturelle et une ère données, les relations sociales et les relations spatiales, les rapports sociaux et les rapports spatiaux. C'est à cet endroit que la connaissance sur l'organisation spatiale est redevable à la typologie architecturale. Cependant, sous cet angle, la typologie ne simplifie pas la tâche. L'espace est observable et objectivable uniquement sous l'angle d'une interaction considérable, multiple, impliquant la société globale, son passé, son présent et surtout son devenir (sans quoi il n'y aurait point de projet). Dans ce système d'interactions, aucune compétence ne peut prétendre seule entreprendre cette complexité, à moins de la vouloir réduire (*cf. supra*, anecdote 57 p. 480).

2.1.2. le modèle, retour sur le mobile idéologique

Le modèle pratico-symbolique correspondrait à un ensemble de dispositions inculquées qui règleraient, individuellement et collectivement, le rapport de l'espace aux pratiques sociales. Ce serait, en quelque sorte, appliquée à l'espace, une autre désignation de ce que l'on appelle *modèles culturels* (H. Raymond, a 1974) ou encore, quoique avec quelques nuances, *habitus* (P. Bourdieu, 1980 —*cf. supra*, notes 52 p. 466). Le modèle pratico-symbolique aurait cette puissance, que suffisamment partagé au sein du corps social, il agirait comme principe générique du type ; tout comme il agirait du point de vue de la réception (*cf. supra*, notes 51 p. 447), dans l'existant, sur le sens donné à l'espace en organisant une sorte de lecture distributive, associant aux qualités formelles (aux caractéristiques plastiques) des qualités pratiques en rapport avec un système de

relations sociales. Il organiserait en quelque sorte le découpage de l'espace comme système de pratiques différenciées, tout comme il organiserait les caractéristiques plastiques de l'espace en les rendant lisibles comme autant d'éléments de distinction renvoyant les positions spatiales à des positions sociales et inversement.

Le modèle idéologique s'enracinerait dans cette rupture qui sépare le groupe énonciateur d'espace ou collectif d'énonciation et le groupe utilisateur d'espace. JP. Frey (1986) observant la construction patronale au Creusot (entre 1870 et 1930) prenant en compte cette rupture, l'identifie dans la séparation au sein de la maîtrise d'ouvrage entre commanditaire des espaces (patronat) et utilisateurs d'espaces (salariés). Ce serait dans cette rupture, qui permet à la maîtrise d'ouvrage d'énoncer la commande en lieu et place des utilisateurs réels, que s'enracinerait la tendance du projet contemporain à produire à partir de modèles idéologiques des «types architecturaux» (*cf. supra*, notes 54 p. 477). La typologie architecturale, dans la production contemporaine du projet, tend à inférer de grandes probabilités à la causalité idéologique dans la fabrication de l'espace, en mettant en cause notamment l'exercice de la domination bourgeoise sur la société globale (notamment en Occident européen et tout particulièrement en France selon les sources que j'utilise — *cf. supra*, notes 54 p. 477 et 55 p. 478) : soit qu'il s'agisse 1) de la production d'une idée des rapports spatiaux adéquats à un ensemble de relations sociales jugées plus propices que d'autres ; 2) d'agir directement sur la reproduction d'un ensemble de relations sociales et de rapports sociaux réputés licites ; 3) inversement, de limiter ou d'interdire la reproduction de relations réputées illicites (du point de vue d'un groupe social ou d'une classe sociale en état d'énoncer, d'imposer et de fonder sa Vérité) et de produire des espaces en réponse à cette visée.

Dans cette situation qui tend à stigmatiser la production contemporaine de l'espace, le collectif d'énonciation, défini comme fauteur d'espace, serait producteur d'idéologie, de l'idéologie dominante, justifiant d'actes sur l'espace entièrement liés au destin du groupe social (ou classe sociale) dominant la société globale. Si je reprends cette partie du collectif que nous formions à la Cadat, du côté des chargés d'études, il est vrai que nous prononcions un discours idéologique lié globalement au projet socialiste et qui orientait quelque peu nos propositions. Cependant, nous avons pu constater aussi en quoi il était quelque peu distinct de l'idéologie du groupe social gouvernant l'Algérie ou de celle de ses représentants. Il n'y avait pas homogénéité idéologique. Qui plus est, ce discours était un tissu de contradictions. Les mêmes pouvaient parler, sans autre forme de procès que la production discursive, des références arabo-andalouses, du socialisme pragmatique, des positions droitières ou gauchistes des uns et des autres pour donner sens aux orientations du discours et des actes des autres : cela, tant dans le sous-groupe énonciateur que constituaient les chargés d'études de la Mission Technique, qu'entre ceux-ci et les représentants de la commande.

Pour en revenir à ce fameux exemple si souvent ressassé du SDU veillant à la morale des siens étudiants dans la Zhun de Champ de Tir (*cf. supra*, anecdote 45 p. 331), y avait-il, entre lui et moi enjeu idéologique ou simplement de part et d'autre, *impensés ;* impensés au sens où P. Bourdieu (1980, p.90) dans sa définition de l'habitus tente d'expliquer des logiques et des stratégies qui apparaissent comme «naturelles» ?

Dans cette opposition, se jouaient tout à la fois la distribution des gens dans l'espace et leur position sociale respective selon une représentation sociale de l'espace (une représentation d'un

ordre licite) associant des positions sociales (en l'occurrence dans ce cas la position sociale des femmes) et des positions spatiales (distribution). Du point de vue féministe, il y avait là production idéologique. Du point de vue de la société algérienne islamique et arabe, il y avait de ma part transgression d'un ordre social légitime et sans doute position idéologique d'occidental. De la part du SDU il y avait affirmation de la validité de cet ordre. Dans tous les cas, il y avait confrontation de deux représentations sociales de l'espace puisant à des modèles culturels différents (et d'une certaine manière rédhibitoirement opposés). Dans ce cas, il y avait bien représentation de l'Autre et, sans doute à cet endroit, quelques biais idéologiques. Mais cette représentation de l'Autre, ce cas d'espèce le montre assez bien, est une nécessité du mode de production industriel. Cette représentation est redevable à la manière dont, dans l'ordre social qu'il impose, les producteurs et les consommateurs s'opposent, les seconds se voyant opposer les produits des premiers. La séparation est d'autant plus prégnante que le mode de production industriel se développe et que, se développant et dominant, il tend à limiter l'*appropriation* des biens et des services aux seuls échanges sur le marché. Cette situation de rupture suppose aussi qu'inversement soit acquise une certaine légitimité des positions des uns et des autres et cela, d'autant que dans le déroulement du temps, au quotidien même, chaque individu peut avoir à se trouver alternativement et à des degrés différents, dans une position (producteur) ou dans l'autre (consommateur).

Il n'est pas certain que l'observation de la production de l'espace sous l'angle idéologique soit la meilleure manière de percevoir le sens de cette production, si ce n'est justement en opposant deux idéologies qui jusque-là donnaient sens aux finalités du mode de production industriel, le capitalisme (ou libéralisme ?) et le socialisme. Idéologies réputées inconciliables, mais dont on peut dire aujourd'hui sans risque de se faire taxer de parti pris par l'un ou l'autre camp (si ce n'est par les irréductibles et les nostalgiques), qu'elles n'interféraient guère sur la production : à droite ou à gauche, à l'Est comme à l'Ouest, la fin ultime de cette production ne serait pas l'accumulation à proprement parler, mais bien la croissance (l'accumulation en ce sens revêt quelque utilité). En ce qui concerne l'espace, cette production, à l'Est comme à l'Ouest, pouvait à bien des égards être comparable (voire d'une meilleure adéquation à l'Ouest...). En fait, ce serait du point de vue de l'ordre social légitime qui s'impose dans la validation du mode de production industriel qu'il m'apparaît nécessaire de replacer la question du modèle architectural (ou du type architectural).

Cet ordre social impose la méconnaissance implicite du groupe destinataire des marchandises par le groupe producteur (sinon quel serait le sens exact de la production de masse ?) : entendu par là, qu'il ne s'agit jamais de produire par rapport à une demande sociale, surtout telle qu'elle s'explicite inconfortablement (en regard de la rationalité qui s'impose avec le mode de production industriel) de manière contradictoire et désordonnée (comme désir d'appropriation[1] et comme accommodement de ce désir dans sa réalisation). Il s'agit de produire par rapport à une *demande économique* (mettre sur le marché des produits), laquelle prend nom de *croissance*. Ce qui ne signifie pas que la demande sociale n'y soit pas pour quelque chose, mais elle n'est pas ce qui ajuste la production. Cet ajustement implique d'abord une planification (maître mot de la production contemporaine) à laquelle la production de l'espace participe pleinement. L'aménagement du territoire (et l'aménagement en général), en ferait partie. La planification a

- à ne pas confondre avec le désir de propriété, la propriété étant une réduction de l'appropriation.

pour vocation la prévisibilité de la *consommation*. Dans cette situation de méconnaissance réciproque où les objets sont produits, il ne peut être fait l'économie de l'abstraction. La production d'espaces abstraits, telle que peut la dénoncer Ch. Devillers (a1974) ne serait pas uniquement une fatalité idéologique, mais une contrainte du mode de production industriel. Ce constat ne serait pas, du reste, sans se rapporter à l'importance du discours (rationalisation discursive) et des images (rationalisation plastique) dans l'énonciation de l'espace : l'une et l'autre participeraient comme autant de simulations à cet ancrage prévisible de cette production dans la réalité sociale. Autrement dit, l'une et l'autre participeraient de cette orientation de la consommation que l'on nomme planification.

2.1.3. repères dans l'histoire de la société industrielle

Il est de tradition d'observer l'apparition des modèles architecturaux ou urbains générés par de purs modèles idéologiques au milieu du XIX^{ème} siècle (en France notamment). Ils seraient comme œuvre, la réalisation des discours philanthropiques, au moment où la bourgeoisie industrielle tente de prendre en main le destin spatial de la population ouvrière et plus généralement de la population salariée dont elle fait grand usage et grand gaspillage dans cette ère d'accumulation capitaliste rapide. La question ouvrière et la constitution de cette nouvelle classe dominée dans cet ordre fondé sur la liberté, l'égalité et la fraternité (et les droits de l'homme) se posaient déjà très sérieusement en interrogeant les fins véritables de ce nouvel ordre.

Le développement des forces productives sous le double effet de la Révolution Industrielle et de la Révolution Bourgeoise, provoquera, outre l'effondrement de l'ordre féodal-aristocratique, un mouvement d'urbanisation sans précédent et sans commune mesure sans doute avec ce qui a été dans les temps et les temps : une véritable conquête pareille à ces grandes migrations des épopées barbares anciennes et légendaires, à ceci près, que la ville en était devenue le pâturage mythique et qu'il s'agissait de barbares de l'intérieur. L'effet d'urbanisation est d'abord un énorme mouvement de concentration de population autour des lieux de production sans modification notoire des structures urbaines existantes, constituant une véritable implosion des centres urbains ou, au contraire, provoquant la naissance de nouvelles concentrations de taudis quand les centres de production étaient extérieurs à la ville (notamment autour des exploitations minières). Les concentrations de population dans des conditions de misère déjà largement décrites, aboutissent assez rapidement aux effets que l'on connaît : les révoltes successives qui fondant la classe ouvrière et surtout le charisme et la gloire de l'épopée rouge, gonfleront d'espoir l'avenir du XX^{ème} siècle et se débonderont à la première brèche dans le mur de Berlin ; les épidémies (notamment de choléra) qui auront cette faveur de n'épargner personne, pas même la bourgeoisie. Mais en ces premiers temps de la science contemporaine, la découverte des microbes qui désenchante le monde et sa soumission à la toute-puissante justice divine et ses fléaux, constitue, en retour, les prémices d'un nouvel enchantement, le charisme hygiéniste fondant les temps nouveaux de la médicalisation de la société à venir. Au croisement de l'ordre social et de l'ordre biologique constitué en objet de connaissance, au même moment où naissent les sciences sociales et les sciences médicales, l'espace devient un problème.

De moyen matériel implicite et immanent de l'organisation sociale, il est constitué dans un mouvement qui s'amorce au quattrocento, mais rompt ici, en question explicite et en problématisation des rapports de l'organisation sociale à ses moyens matériels et économiques.

L'espace devient l'objet d'une rationalisation et d'une administration, d'un discours —généralement reconnu comme le discours des philanthropes dans ses premières versions— construit autour de la première et justifiant la seconde. Il serait possible de fonder l'émergence de ce que j'appelle collectif d'énonciation, dans cette administration de l'espace du corps social, dans le mouvement d'autonomisation de cette administration.

Il est curieux d'observer que cette rationalisation et le discours qui la conduit n'émanent pas directement de la bourgeoisie. Elle se construit contre et d'une certaine manière aussi, tout contre, dans son ombre, contre elle, pour la civiliser. Les énonciateurs des discours philanthropiques n'étaient pas fatalement capitalistes ni fatalement propriétaires de moyens de production, ni propriétaires fonciers : aussi étaient-ils rarement bourgeois ou patrons. De plus quand ils l'étaient —par exemple l'utopiste Robert Owen (1771-1858)—, ils ne tardaient guère en général, quand ils avaient dessein d'aller au bout de leurs idéaux, à se ruiner assez définitivement (c'était là un bon moyen de s'allier en toute objectivité à la classe ouvrière). Fourier (1772-1837) issu de la bourgeoisie commerçante mais ruiné, paiera de quelques censures dans ces textes d'avoir énoncé les principes d'une civilisation considérable, illuminant d'un sens particulier la Révolution de 1789, en tentant de combler d'utopie humaniste la vacuité institutionnelle des lendemains du grand chambardement (S. Debout-Oleszkiewicz, a1989, p. 751). Le saint simonisme suspecté de socialisme fondera quelques-uns des idéaux de la société bourgeoise ; mais ils transiteront aussi et surtout par les officiers et ingénieurs du génie militaire de son armée, ceux que l'on retrouve en Algérie au moment de la colonisation, plus ou moins clairvoyants, dénonçant les exactions des colonisateurs civils et tentant de les réfréner à défaut de les raisonner (A. Picart-Malverty, a1986, pp. 6-7 —*cf. supra*, notes 42 p. 359) ; comme ils transiteront par le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées, contamineront l'ensemble des corps d'ingénieurs et détermineront, en concurrence et en complémentarité avec l'idéal religieux quelque peu rénové et renouvelé, leur horizon social et leur représentation sociale et politique de leur rôle (A. Grelon, a1989). Il faut ajouter l'humanisme se développant à l'ombre des utopies et doctrines socialistes, proudhonniennes ou encore marxistes qui fonderont les grands courants de la pensée en sciences sociales. Les médecins alimenteront le débat de leurs œuvres de connaissance. Enfin, le personnel politique construira son charisme, pour partie, sur ces idéaux.

En bref, ce qu'il m'intéresse ici de manifester, notamment au travers de la figure de l'ingénieur —et qu'il faudrait sans doute mieux fonder— c'est que les idéaux ou l'idéologie qui participent, en l'alimentant, au mouvement philanthropique et que l'on attache à la volonté du patronat européen et plus généralement au noir dessein idéologique de la bourgeoisie de plier à ses volontés et à sa morale la société tout entière, n'étaient pas énoncés directement par elle. Ces discours sont ceux de ses *valets*. Qui plus est, les discours et courants qui fondent le discours des philanthropes commencent par se dresser contre la bourgeoisie, contre ses œuvres (et notamment en son sein contre celles des capitaines d'industrie) en dénonçant sa barbarie et son incommensurable inhumanité, sa cupidité légendaire et son mercantilisme éhonté, son indigence sociale et son indignité face aux idéaux qui avaient vu naître dans le sang les espoirs associés aux nouveaux droits acquis, ceux relevant de la triple énonciation, liberté, égalité et fraternité qu'elle avait confisquée aux seuls avantages de ses membres. Il est vrai que cette trilogie qui en remplaçait une autre (tous les chemins finissent par mener à Rome) est à l'origine même du

modèle bourgeois, quand la bourgeoisie fondait la ville contre le pouvoir féodal, comme libre, fraternelle assurant en droit la parité de ses habitants quelle que soit leur origine :

> «C'est ainsi que la bourgeoisie usurpa la levée du droit féodal. Cette usurpation constitue la plus grande innovation révolutionnaire des villes de l'Occident médiéval par rapport à toutes les autres villes. C'est dans les villes d'Europe centrale et septentrionale qu'apparut la célèbre maxime : «l'air de la ville rend libre» — c'est-à-dire qu'après un certain délai, généralement relativement court, le maître d'un esclave ou d'un serf perdait le droit d'avoir recours à lui comme individu subordonné à son pouvoir. Ce principe entra dans les mœurs selon des modalités très variables. Par ailleurs, très souvent, les villes durent promettre de ne pas accueillir de serfs, et quand venait une période de restriction économique cette contrainte était généralement considérée comme bienvenue. Cependant en dépit de ces exceptions, le principe [de liberté] a été la règle. Les différences de statut disparaissaient donc à la ville, du moins tant qu'elles signifiaient [une] différence entre simple liberté et absence de liberté.» M. Weber, e1982, pp. 52-53.

Cette vieille représentation et ces valeurs bourgeoises sont mises à mal par la caste des capitalistes et des entrepreneurs par les contraintes qu'imposent leurs activités orientées aux seules fins exclusives du profit et de l'accumulation du capital. Dans cette antinomie relative où la bourgeoisie se scinde —dans des contradictions que l'on tient pour secondaires, à la fois sur ses idéaux et surtout sur ses ressources capitalistiques— on peut noter qu'à ses deux extrêmes, le discours humaniste que je présente ici un peu rapidement se construit :

-du côté des thèses saint-simoniennes et fouriéristes (y compris sans doute dans leurs avatars respectifs) comme tentative de civiliser le déchaînement brutal d'une fraction de la bourgeoisie qui, libérée du joug féodal et surtout des corporations, n'a plus de frein et sème dangereusement les germes d'une confrontation directe classe contre classe menaçant directement l'organisation sociale, ses valeurs et représentations ; remettant en cause les conditions de sa légitimité en tant que classe dominante et donc la légitimité des capitalistes à s'approprier les moyens de production ;

-du côté des thèses socialistes, comme tentative de délégitimation et de destruction de l'ordre social bourgeois et son dépassement ; cela à partir de l'identification des mêmes problèmes que précédemment.

Cependant, les uns et les autres, leur théorie générale, les dogmes, les idéologies et les doctrines sociales qui s'en nourrissent, se fondent sur une croyance absolue dans les valeurs de la *civilisation industrielle* et dans les *valeurs positives de la science*. J'en resterai pour illustrer cela à la figure de l'ingénieur :

> «[...] : l'ingénieur, de par sa formation, de par ses fonctions, de par sa position sociale, est le vecteur de la modernité, si l'on entend celle-ci comme le projet visant à mettre en œuvre la science et les techniques, et la raison par la science, aux postes de commande dans les activités humaines.» A. Grelon, a1990, p. 31.

JP. Frey (1986) vient illustrer parfaitement cette figure de l'ingénieur quand il l'observe à travers ses activités d'aménageur dans la tentative patronale de contraindre les urbanités dans la ville industrielle. Il décrit ce concepteur (en la personne de l'«ingénieur social» —pp. 100-101) comme l'otage de la maîtrise d'ouvrage patronale quand il doit faire face aux modalités par lesquelles celle-ci traduit la demande sociale d'espace (manière dont le patronat se représente et définit les *besoins* de ses salariés en matière d'habitat, de service et d'équipements) :

> «[...] ce qui se joue au Creusot, au XIX^{ème} siècle, dans la qualification de la main d'œuvre, c'est la mise en place d'un ensemble de mesures dont le patronat tente de garder la maîtrise comptable et qui visent à produire une adéquation entre les postes à pourvoir, les dispositions que l'institution scolaire programme et la signification des positions acquises telles qu'elles prennent effet dans l'espace urbain. Les transformations des pratiques de l'habiter des différentes catégories de main-d'œuvre sont ainsi, dans ce contexte paternaliste, étroitement liées aux modalités de qualification et de gestion de la main-d'œuvre, non seulement parce que le patronat et ses services ont produit une typologie des habitations en fonction de

critères distinctifs destinés à marquer le statut social des habitants, mais aussi parce que, pour l'habitant, la signification des positions acquises dépendra de son habitat. C'est même plus globalement l'image de soi et de ses avoirs qui passe ainsi par le mode d'habiter.» pp. 61-62.

Reste que l'observation elle-même de cette typologie de l'habitation montre que ce n'est pas l'activité idéologique *stricto sensu* du patronat qui la produit mais celle de ses services. La recherche des paradigmes idéologiques du patronat du Creusot se fait à travers les énoncés discursifs des ingénieurs sociaux et plus généralement dans la production discursive du personnel affecté à ce type de service[1]. Il est un fait que ce personnel était sous la domination du patronat, mais il paraît important de faire le départ, entre ce personnel avec sa situation propre et celle du patronat et de la bourgeoisie en général, pour rendre plus pertinentes, justement, les logiques sous-jacentes qui, participant de la production de ces discours, les rendent opératoires dans la production de ces typologies.

Dans cette situation que décrit JP. Frey, l'ingénieur est doublement otage. Il doit tout à la fois assumer la confiance du patron qui lui *délègue* son autorité dans la gestion du procès de travail, sans trahir cette légitimité acquise par sa compétence technique qui fonde son «ascendance sur les producteurs» (*ibid.*, p. 101). Mais c'est aussi cette même compétence technique qui lui octroie une ascendance suffisante sur le patron pour que celui-ci lui délègue son autorité dans la gestion du procès de travail. Dans cette position médiane acquise à l'intérieur de l'usine, l'ingénieur serait le mieux placé pour assumer le rôle de conciliateur entre «le capital et le travail» et «s'immiscer dans la question urbaine et dans celle des logements et des conditions de vie des populations» «impliquée dans les nouveaux rapports de production qu'établit la *production industrielle*.» (*ibid.*, p. 101)[2].

Un pamphlet aussi enragé et enraciné dans le dogme marxiste-léniniste que peut l'être l'ouvrage de Rémy Butler et Patrice Noisette (1977) —qui a largement alimenté ma perception du monde dans ma formation d'architecte— atteste de manière assez pertinente, sans jamais en tirer parti, du fait que la bourgeoisie et en particulier la caste des capitalistes n'assument que très médiatement les discours produits autour de la classe ouvrière :

«1840, premières réponses, les cités ouvrières :

Si la bourgeoisie s'intéresse pour la première fois au logement de la classe qu'elle exploite et domine et si ses valets, médecins, hygiénistes et architectes, commencent à se mettre à l'œuvre, la page n'en est pas pour autant vierge. Le courant utopiste, avec Fourier et Owen, a été prolixe sur l'aménagement de l'espace : phalanstère, familistère, nouvelle colonie, villes idéales ont été conçus, dessinés voire même construits (les Salines de Chaux, New Harmony) et mis en fonctionnement. Un des exemples les plus achevés de cette tendance prendra naissance en 1870-1871 avec le familistère de Gaudin à Guise.» p. 48.

Dans cet effondrement de la société traditionnelle sous les coups de boutoir de la Révolution Industrielle et des révolutions politiques qu'elle provoque, se modifient totalement les conditions de socialisation. Tout se passe comme si la bourgeoisie et notamment la caste des capitalistes et des entrepreneurs, loin de ces figures démiurgiques que nous livre l'hagiographie des zélateurs de la bourgeoisie ou de la vision monstrueuse que nous donnent ses pourfendeurs, étaient incapables

au terme de la lecture de l'ouvrage de JP. Frey, il apparaît que l'ensemble des énoncés restitués concernant les productions idéologiques ou plus généralement les productions des justifications et problématisations autour des modes de vie et plus généralement de l'urbanité des populations salariées, ne sont jamais «signés» par le patronat, mais toujours par les représentants de son administration, par ses «valets».

c'est moi qui souligne (italique).

d'imposer d'autres normes et valeurs de socialisation que celles que détermine la logique de l'accumulation du capital et du profit. Laquelle participe à une objectivation des individus non plus par rapport à une communauté d'intérêts et de destin fondant une solidarité, mais par rapport à leurs valeurs intrinsèques en tant qu'individus libres et libérés de toute attache, en tant qu'individus disponibles et qualifiés par leur seule valeur marchande, livrés à l'instrumentation froide et brutale de la force de travail : sacrifiés à l'autel profane du travail sans autre sens à leurs destins que la foi en la rationalité qui les instrumente. La position de chacun n'étant, en se référant à l'habitus de P. Bourdieu (1980), que la rencontre entre les places disponibles et des dispositions acquises (pp. 87-109), cette socialisation est totalement aliénée à la rationalisation contingente du procès de travail industriel. Elle émergerait de cette sorte de constat économique, non plus pratique, mais objectivé et conscient d'une démultiplication des forces élémentaires (individualisation de la force de travail) par un procès d'organisation ; organisation conçue comme moyen pour des fins exclusivement productives. En quelque sorte, et pour reprendre le projet de l'ingénieur décrit par André Grelon (a1989), la raison et la science contre la subjectivité et le sentiment, la loi et la règle objective codifiant les relations entre des individus, les relations impersonnelles contre la confraternité : l'égalité contre la fraternité, la liberté contre l'égalité. Les conditions d'une rationalisation de la socialisation des individus étaient nées. Il restait à se disputer sur ses fins, sans Dieux, mais avec des maîtres...

En quelque sorte, et pour autant que mes connaissances en histoire et mes observations de l'industrialisation en Algérie ainsi que les analogies qu'elles me permettent, m'autorisent à en témoigner, cette socialisation apparaît pour la première fois dans l'histoire comme construction *consciente* (objectivée), c'est-à-dire sous la forme d'une *théorie de la pratique comme pratique ;* pratique à la fois *économique* et *sociale ;* enfin, elle apparaît comme *fin de civilisation* dès lors qu'elle investit le champ politique et conduit à l'organisation de la société tout entière et que naît, non plus la société bourgeoise, mais la société industrielle. Ces valets dont il était question tout à l'heure, la fournissent en cadres nécessaires à son administration, ceci, qu'elle soit dominée par le pouvoir bourgeois (ou par des groupements politiques se réclamant des intérêts et des idéaux de cette classe) ou par le pouvoir prolétarien (ou par les groupements politiques se réclamant des intérêts et des idéaux du prolétariat). Et, parmi ces valets, ceux qui ont à charge d'organiser les moyens spatiaux adéquats à la société industrielle et à son administration et qui constituent ce que je nomme le collectif d'énonciation. Ces valets ne formeraient-ils pas les prémices de ce que C. Lefort (e1979) désigne comme la *bureaucratie* qu'il promeut au rang de classe sociale dont les membres seraient issus des pratiques d'organisation et d'administration des gens et des choses, qu'il s'agisse des activités purement productives ou purement administratives, liées à l'exercice du pouvoir et à la légitimité des formes de domination qui s'imposent dans les sociétés industrielles (*cf.* notes 56).

2.2. collectif d'énonciation, planification et système planificateur

L'écroulement du mur de Berlin n'est pas sans manifester l'ironie propre aux retournements de l'histoire des hommes. Malgré l'obscurcissement consécutif au nuage éruptif des cendres médiatiques du côté «libre» de la frontière, en s'écroulant, le mur a eu l'avantage de laisser voir que dans la distance qui opposait deux idéologies qui se vivaient contradictoires et exclusives, il y avait au moins unité de lieu dans la mise en scène spatiale. Il est vrai que l'espace le plus grave

était, hélas, du côté de l'idéologie prolétarienne et le moins mutilé du côté de l'idéologie bourgeoise et du capital[1]. Mais, au-delà de ces nuances qu'il appartient aux politiques d'exploiter, une chose est certaine, au vu et au su de tous et ce depuis bien longtemps déjà, sur le terrain neutralisé que constituent les pays en voie de développement, les «types architecturaux» et, par extension, les «types urbains», d'où qu'ils viennent, de l'Est ou de l'Ouest, ne comptaient que des dissemblances mineures. Il était impossible de savoir, sans une fine connaissance des normes de production propres à chacun des fournisseurs, les différences entre l'espace pensé selon l'idéologie de l'Est et l'espace pensé selon l'idéologie de l'Ouest : de Zhun à Zhun, il n'y avait guère d'autre combat que celui de l'industrialisation, des technologies et avec, le combat des marchés et des parts de marché que se disputaient des puissances industrielles, escomptant récupérer là, le solde de leurs dépenses en matières premières et en énergie. Le débat d'idées se bornait d'une part, à la conformité de procédés de construction à l'option industrielle et d'autre part, au nombre de logements par jour garanti par le procédé (*cf.* chroniques IV, § 3 et 4), aux quantités de logements et à la possibilité du procédé à s'adapter aux pourcentages dans la répartition par type normalisé des logements (T2, T3, T4, T5) en vigueur en Algérie. C'était là un débat de courtes idées pour de fabuleux contrats.

Le débat d'idées relevait du vertige de quelques intellectuels ou de quelques architectes transformés en joueur de légo, croupissant derrière les bureaux des directions d'usines de préfabrication en arrêt plus souvent que la normale, et généralement des étrangers, qui participaient grandement à la chose, mais avaient le mal du patrimoine vierge des impuretés industrielles. En revanche, il y avait une urgence : loger les masses en mouvement, en route sur le chemin de la ville, mues par l'aspiration au changement. L'objectif des 100 000 logements par an représentait des fournées normalisées de 600 000 personnes abritées par an, mises en demeure d'urbain. En Algérie, les textes justifiant le procédé définissaient le logement comme devant être décent sans autres précisions que des normes de confort importées avec les procédés de production et, de toute façon, s'imposant par rapport aux critères de l'Organisation Mondiale de la

notes 56 — *sur la bureaucratie comme classe sociale*

«La bureaucratie se constitue en effet dans une socialisation immédiate des activités et des conduites. Le groupe n'est pas, ici, une catégorie d'activité ou de statuts socio-économiques : il est un milieu concret où chacun puise sa détermination propre. Mais cette observation fait en outre apparaître le lien de la bureaucratie avec l'institution de masse. C'est en cette dernière, ministère, syndicat, parti, entreprise industrielle, qu'elle trouve sa forme adéquate, car l'unité du cadre, l'interconnexion des tâches, le nombre des emplois, la proximité des hommes à l'intérieur de chaque secteur, la perspective offerte d'un développement croissant de l'institution, le volume des capitaux engagés, circonscrivent un champ social du pouvoir. De là vient que l'identification du bureaucrate avec l'entreprise à laquelle il est attaché est une médiation naturelle dans la conscience que le groupe acquiert de sa propre identité. Mais cette identification nous l'avons vu sur chacun des exemples analysés, ne doit pas dissimuler qu'en réalité la bureaucratie ne trouve pas son destin strictement imposé par la structure technique de l'institution de masse mais qu'elle lui façonne aussi le sien. Agent d'une structuration bien particulière, elle multiplie les postes et les services, établit des cloisons entre les divers secteurs d'activité, fait naître artificiellement les tâches de contrôle et de coordination, rejette dans une fonction de purs exécutants une masse toujours croissante de travailleurs pour leur opposer à tous les niveaux une fonction d'autorité cherchant à atteindre son ampleur maximum par la création d'un système aussi différencié que possible de relations de dépendance. [...].

Que le prolétariat soit exclu de la gestion de la production et réduit à des fonctions de pure exécution, voilà ce qui établit sa nature de classe exploitée ; que toutes les décisions qui déterminent la vie économique (concernant le volume et la répartition des investissements, les salaires, l'intensité et la durée du travail) soient prises au sein d'une couche sociale particulière, voilà ce qui établit en regard du prolétariat la position de classe dominante. [...] la bureaucratie ne peut être perçue comme une classe tant qu'on se refuse à voir, d'abord dans le cadre de la société capitaliste traditionnelle, et dans celui, particulier, de l'institution de masse où elle se développe, son dynamisme propre. La définit-on comme un organe parasitaire ou comme une simple catégorie économique, on ignore comment elle crée, en vertu d'un mode de conduite spécifique, un milieu de pouvoir, comment elle utilise les circonstances pour le consolider et l'étendre. En revanche, reconnaître son historicité propre, c'est se trouver en mesure d'apercevoir aux horizons de son activité un monde qu'elle aurait façonné à son image et dont elle constituerait la classe dominante.» C. Lefort, e1979, pp. 298-299.

- «[...]. Cette ironie vient de ce que «les hommes», forces sociales et idées, masses et individus, font autre chose que ce qu'ils voulaient ; et, de plus, ce qu'ils font, ils le disent avec des idéologies, des signes et des symboles souvent trompeurs. Les projets les mieux combinés sont déçus peu ou prou, telle est la loi. Il y a de l'imprévu dans l'histoire, encore que l'histoire ne soit pas absurde, dépourvue de sens, indéterminée. Imprévu et prévu, hasard et nécessité constituent le mouvement dialectique, dans l'histoire et sans doute dans la nature : la détermination du devenir.» H. Lefèbvre, 1962, p. 28.

Santé (OMS) et par rapport aux critères statistiques permettant de quantifier le niveau de développement atteint, selon une autre typologie, celle des niveaux de consommation de produits industriels (*cf. fig.* 66). Ce n'était pas là le résultat d'un cercle vicieux et des prédispositions négatives d'une bureaucratie dominante décidant du devenir de l'Algérie, mais l'ouverture d'un cycle, celui de l'industrialisation et la constitution de son marché, l'amorçage de la Révolution Industrielle nécessaire à la renaissance du pays au monde (*cf.* chroniques III et IV).

La standardisation évoquée par M. Guinzbourg (e1986 —*cf. supra*, anecdote 57 p. 480) pour les constructivistes soviétiques et, plus généralement, par les tenants du Mouvement Moderne en Architecture, relève de l'intégration du projet aux nouvelles rationalités liées à l'assimilation de la production architecturale et de l'espace bâti en général, à la production industrielle en particulier. Dans ses principes, la standardisation tend à impliquer aussi l'architecture comme un moyen de consommation de masse. Les considérations autour de l'utilité, de la commodité, de la solidité et de la beauté, telles que la tradition en avait fait les paradigmes de l'édification se déplaceraient sur les modes de vie (*cf. supra*, notes 52 p. 435) et les conditions de leur détermination (ou orientation) du point de vue de la consommation, prise comme moyen de destruction de la production permettant d'engager la spirale de la croissance (entendue comme finalité de la production industrielle).

L'architecture, comme moyen de consommation, se concevrait : 1) comme utilité rapportée à la capacité des espaces produits à intégrer les objets livrés à la consommation —y compris ceux qui sont conçus également comme moyens de consommation[1] ; 2) comme commodité rapportée à la capacité des espaces produits à favoriser la fonctionnalité des objets à consommer, voire, à démultiplier leur quantité et leur qualité (qu'il s'agisse d'une utilisation entièrement soumise aux valeurs de distinction ou à celle de l'utilité[2]) ; 3) comme solidité rapportée à l'*assurance*, dans les délais d'amortissement prévus (usure «normale» comprise), des qualités fonctionnelles des espaces ; 4) comme beauté, la valeur abstraite de la marchandise.

Ces hypothèses mériteraient d'être approfondies, mais on peut observer, pour ce qui est de l'architecture *stricto sensu*, que dès la fondation du Bauhaus, cette question de l'embrayage du système de consommation sur la vie quotidienne se pose comme théorie de la pratique architecturale et comme pratique productive de l'espace en général. La production architecturale y est posée comme totalité, non pas seulement du point de vue des espaces, mais comme totalité des consommations intégrées à la consommation d'espaces : de l'automobile en passant par les meubles, la vaisselle, les machines d'équipement des ménages, en passant par l'art, qu'il s'agisse de la diffusion de la production strictement artistique ou de l'intégration de cette production à la production industrielle d'équipements et de matériaux (le design), l'espace est conçu comme donnée normative d'une production totalement intégrée ; intégrée en cela que dans l'espace adéquat, elle s'y détruit. Il est vrai que le dessein des promoteurs du Bauhaus était somptueux : il s'agissait de civiliser, par les moyens de l'art, l'industrie. Il semble bien au final, que l'ordre de la

1- dans le cadre de l'architecture domestique, l'archétype de ce type d'objets serait ceux qui, usuellement, composent l'essentiel de l'ameublement de la cuisine (réfrigérateurs, fours, éviers, lave-vaisselle, etc.).

2- pour continuer sur l'exemple de la cuisine, je pense aux cuisines dites intégrées qui peuvent servir à la fois les valeurs de distinction et celles de l'utilité dans l'économie des ménages contemporains.

fig. 66 — Zhun et industrialisation de la construction

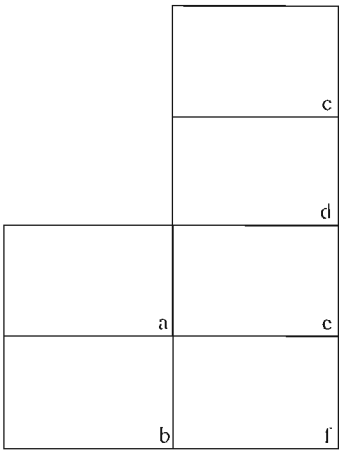

a — système poteau-poutre, immeubles de la Zhun de Remchi (1992, archives personnelles)

b — système par coffrage tunnel et remplissage des façades par composant — briques pour l'occasion — immeubles de la Zhun de Béni-Saf (1992, archives personnelles)

c — système par coffrage tunnel, vue de la structure de l'immeuble, Zhun de Champ de Tir (1992, archives personnelles)

d — *ibid.* (1992, archives personnelles)

e — coffrage tunnel en attente sur le chantier, immeubles de la Zhun de Remchi (1992, archives personnelles)

f — système coffrage tunnel et éléments de façade préfabriqués — industrialisation lourde — immeuble de la Zhun de Remchi (1992, archives personnelles)

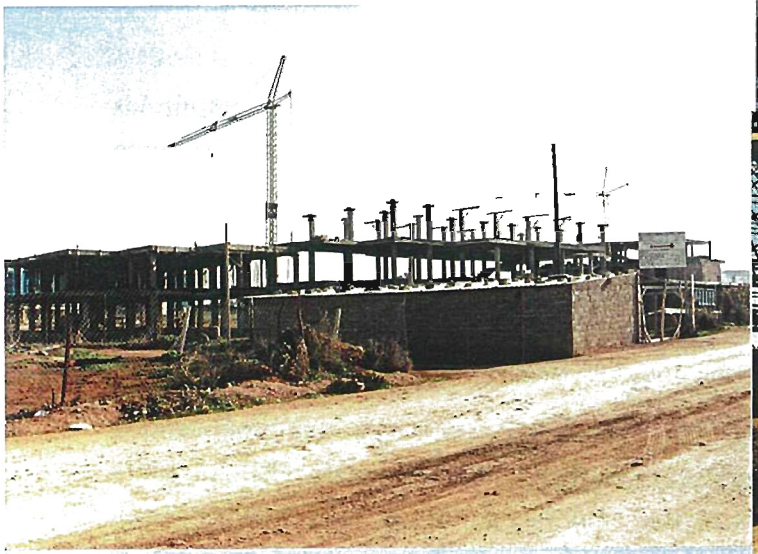

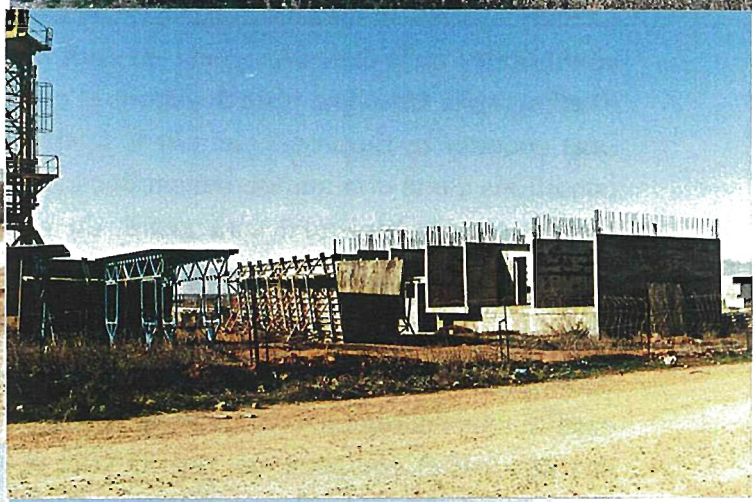

contamination se soit sauvagement inversé. Reste qu'il s'agissait d'intégrer la production de l'espace au mode de production industriel et de placer, au centre du procès, les architectes.

Le problème posé n'était pas mince. On peut le restituer dans un ordre de contingence singulier : l'urbanisation comme effet direct de l'accumulation du capital dans les sociétés industrielles et cela, qu'il s'agisse des sociétés capitalistes ou des sociétés socialistes. Les mouvements constructiviste, désurbaniste, futuriste, le Mouvement Moderne en Architecture, à l'Est comme à l'Ouest, s'ils divergeaient sur des points de doctrine (notamment le rôle de la ville dans la société industrielle —en particulier pour les désurbanistes), adhéraient en revanche unanimement aux mêmes objectifs : les moyens d'intégrer la production de l'espace au mode de production industriel. Celui-ci avait déjà fait ses preuves en matière de production de masse ; masse pouvant être perçue comme un marché différencié (côté Ouest) ou un marché homogène (côté Est).

La standardisation qui fera le bonheur des Zhun algériennes (et sans doute beaucoup moins celui de leurs habitants), le fera pour autant qu'elle intéresse le procès d'industrialisation et les moyens de construire des logements en masse, selon les normes de productivité habituellement reconnues à cette forme de rationalisation du travail qu'est l'usine. L'enjeu est double : d'une part, l'option industrielle et la planification de la consommation / production participent de la maîtrise du procès d'accumulation ; d'autre part, l'option industrielle dans le secteur des BTP peut se valoriser directement comme action didactique en participant à l'acquisition de la rationalité propre au mode de production industriel (et à la maîtrise technologique) de travailleurs issus du monde rural pour qui le secteur de la construction représente la première aventure et la première ouverture à l'économie moderne.

La standardisation n'aboutira pas exactement à la production de logements en série comme les automobiles qu'il était de rigueur de citer en exemple —de Citroën à Citrohan[1], la différence d'orthographe témoigne juste des droits et casuels à tirer d'une enseigne et d'une marque déposée, sans occulter le rapprochement et le symbolisme afférent. Elle constituera, en revanche, les conditions d'une domination des producteurs de matériaux de construction et des entreprises de réalisation dès lors qu'il sera avéré, du point de vue même de la rationalité industrielle, l'improbabilité d'une délocalisation physique du chantier, une fois celle du projet acquise.

L'histoire de la standardisation constitue, même dans ses résultats imprévus, une amélioration considérable de la productivité, d'abord dans la construction de logements de masse. Elle investira ensuite tous les segments du marché de la construction, ceux liés au travail (usines et bureaux), aux services et équipements, puis la ville et le territoire, réalisant, d'une certaine manière, la prophétie de M. Guinzbourg (e1986 —*cf supra*, anecdote 57 p. 480), pour finir par entreprendre la planification urbaine et la dépasser dans la planification du territoire : ce qui s'est constitué entre 1914 et 1970, l'Algérie en héritera en l'achetant sur les étals du marché d'occident, sans Histoire. Cette situation pourrait bien constituer l'origine et la profondeur de la crise algérienne contemporaine.

1- nom donné par Le Corbusier à l'un de ses modèles de construction économique (1920-1922) ; Citroën étant le nom d'une marque d'automobile et d'une entreprise particulièrement réputée pour ses prouesses technologiques (traction avant, suspension hydropneumatique, aérodynamisme, etc.).

2.2.1. *retour sur une rupture entre énonciateurs d'espace et destinataires d'espace*

Dans ce temps où la production de l'espace est l'égale de la production de toute autre marchandise, les typologies ne peuvent guère être engendrées que par l'idée que se font d'un usage du produit livré à la consommation, ceux dont l'activité est précisément de participer à la production de ce produit, de sa conception à sa réalisation en tant que marchandise.

On pourra dire sans grand risque d'erreur que la rupture entre le collectif d'énonciation et les destinataires de l'espace tend vers son maximum dans la production industrielle. Plus généralement, la rupture sera d'autant plus prégnante et forte que l'espace est produit comme une pure marchandise et que sa conception (en général) s'oriente en ce sens par rapport à un créneau ou à un segment de marché.

Ainsi du logement : le commanditaire orientera le travail de conception de manière à maximiser ses chances de trouver des clients sur le marché du logement. Il aura donc à anticiper sur les goûts et les désirs de ces clients inconnus de lui. A moins que dans le cas d'une production spécifique, le commanditaire vise une clientèle captive, c'est le cas notamment du logement dit social (HLM ou «logements aidés» d'une manière ou d'une autre). Dans ce cas, il y a des chances pour que le commanditaire oriente le travail de conception en tenant compte moins des goûts et désirs de ses clients que de considérations économiques autour du budget et des règlements fixant l'usage des fonds dont il dispose (généralement, des fonds publics ou issus d'efforts de solidarité des populations solvables vers les populations non solvables, que cet effort soit le fait de pratiques d'impositions, de prélèvements obligatoires ou de la simple charité volontaire). Mais dans tous les cas, le groupe destinataire se trouve en situation d'avoir à *consommer* des espaces mis à sa disposition.

On pourrait dire la même chose de n'importe quelle infrastructure : une route, un tout à l'égoût, un réseau d'AEP ou un réseau électrique sur un territoire donné. Dans le cas des infrastructures, la maîtrise d'ouvrage et la conception, voire, la réalisation reviennent le plus souvent à un même opérateur nettement séparé du groupe destinataire et utilisateur, ravalé au rang de consommateur, de client ou encore d'usager, selon qu'il paie directement pour en user (par exemple, le client des chemins de fers) ou ne paie pas directement (par exemple, l'usager de la route) mais indirectement, par le biais de prélèvements sur ses revenus à titre de solidarité soit volontaire soit purement et simplement par obligation au titre de l'imposition ou de prélèvements fiscaux (qui peuvent être entendus comme solidarité totalement impersonnelle).

Quoi qu'il en soit, l'infrastructure est pensée, conçue en fonction d'un usage (ou de plusieurs —électricité domestique et électricité industrielle, transport des personnes et transport des marchandises pour les chemins de fer) qui s'impose à un ensemble de destinataires qui n'ont guère leur mot à dire ; à peine les riverains qui auront à subir les nuisances de ces infrastructures seront-ils consultés. Mais dans tous les cas, le calcul du virage de la route ou les critères définissant le passage d'une ligne à haute tension, l'installation d'une gare, d'un aéroport et de toute infrastructure en général, dépendent d'abord de variables techniques intrinsèques à l'objet (comme production et comme exploitation).

C'est dans les limites qu'imposent ces variables techniques que sont produites les règles d'usage. Ces règles en retour s'imposent à tous quelles que soient les considérations que chacun peut avoir sur l'utilité de l'infrastructure en question : se déplacer peut avoir un sens qui n'implique pas l'infrastructure qui l'autorise ; celle-ci s'impose comme moyen aux pratiques de déplacement, aux pratiques de mobilité, même si évidemment ces dernières fondent la nécessité et l'utilité de l'infrastructure (*cf.* anecdote 58) :

anecdote 58 — *à droite toujours à droite ou l'art de tourner en rond*

Cette histoire est arrivée à un proche de grand âge (70 ans), rural de surcroît, un jour qu'il était convié, par les aléas de l'existence, à assister dans ses derniers moments un parent dans un hôpital de la bonne vieille ville de Poitiers. Celle-ci, comme toutes les métropoles régionales respectables, s'est dotée d'un boulevard périphérique permettant de détourner le trafic de transit de ses murs.

»— *... ah Poitiers ne m'en parle pas ... ça faisait bien deux ou trois ans que je n'y avais pas conduit ... on était parti en auto avec ma moitié ... non mais toi qui es architecte tu aurais pu me prévenir ... là ils ont bricolé je ne sais pas quoi ... on a fait des kilomètres ... ça c'est sûr ... des kilomètres ... avant on arrivait et on tournait à gauche pour entrer ... on rattrapait la route du grand stade et c'était direct pour aller à l'hôpital ... j'ai mis au moins une heure et j'ai roulé des kilomètres avant de comprendre qu'il fallait tourner à droite pour aller à gauche ...*»

Ce n'est pas que ce citoyen soit tellement illettré, mais l'hôpital dont il était question était modestement indiqué et trop modestement pour une paire d'yeux de 70 ans déjà fort occupée à se garder :

»— *... de toutes ces autos ... et de tous ces excités ... énervés ... qui roulent vite ...*»

Toutefois, c'est l'explication qui m'a été fournie qui me paraissait redoutable d'évidence : tourner à droite pour aller à gauche. C'est là le lot de toute quatre voies (autoroute ou périphérique urbain). Le système de contournement des villes constitue cette originalité de produire une boucle qui implique que chaque fois que l'on y rentre et chaque fois que l'on en sort, on inverse totalement le système d'orientation. Ainsi en étant sur la boucle, le centre de la ville est à gauche par rapport au sens de la marche, mais pour l'atteindre il faut passer par la droite (pour passer dessus ou dessous, selon les cas, le périphérique) ; inversement, pour sortir de la ville, c'est-à-dire pour aller à gauche vers l'extérieur, il faut aller vers l'intérieur (à droite). Bref, de quoi en perdre son patois, moi qui trouvais ça si naturel et surtout si évident de supprimer les carrefours pour la sécurité et les besoins de la circulation.

Mais il y a peut-être une morale à cette histoire. Avec la disparition des carrefours disparaît aussi la croisée des chemins dont on sait avec les calvaires et les croix qui y étaient disposés, tous les dangers encourus, ceux du choix et du destin engagé. Le diable ne veille plus sur les autoroutes. Il lui manque désormais les carrefours pour susciter le désir.

On pourrait observer les mêmes ruptures dans le cas de la production d'espaces réservés à l'activité productive directe. Dans ce cas, la maîtrise d'ouvrage se confondra certainement avec le propriétaire de l'ouvrage, cependant que la plus grande masse des utilisateurs (les masses salariées) en est exclue. Voire, même dans le cas, par exemple, d'une usine, ceux de ces salariés qui auront à décider et auront mandat d'assurer les fonctions de maître d'ouvrage devront s'exclure en tant qu'individus par rapport à leurs intérêts propres, au nom des intérêts exclusifs de l'entreprise ou des propriétaires de l'entreprise (ce qui revient au même dès lors que l'usine à installer se devra d'obéir à la seule fin de produire). Mais cette même maîtrise d'ouvrage se trouve exclue des choix d'implantation, laquelle revient à d'autres opérateurs, ceux qui ont à charge d'assurer la maîtrise d'œuvre et la viabilisation des zones industrielles ou des zones d'activités —en général, les collectivités territoriales, c'est-à-dire un groupe de représentants de cette collectivité, généralement élus, mais qui délégueront leur pouvoir de décision à un groupe de techniciens réputés aptes à optimiser les choix en vertu de leurs compétences techniques, etc. D'un point de vue plus général, on peut affirmer que dans les sociétés modernes industrielles, tout acte de construction échappe en grande partie aux utilisateurs réels.

Quand la maîtrise d'ouvrage se confond avec l'utilisateur réel, dans le cas des constructions de maisons individuelles, les modes d'appropriation des terrains et les critères de solvabilité sont déterminants parce qu'ils participent à limiter l'autonomie de décision du commanditaire-

utilisateur-constructeur. Ils jouent effectivement sur les quantités mais aussi et surtout, ils orientent le Plan et la conception : la localisation déjà dépendra des disponibilités en terrain constructible ; le permis de construire et le recours à l'emprunt pour augmenter la solvabilité immédiate du commanditaire-utilisateur-constructeur ainsi que le système d'assurance auquel il est tenu de se soumettre, entraînent des engagements sur le respect de certaines normes, règles orientant définitivement le Plan du point de vue de l'obligation (ou de l'interdiction faite) d'utiliser certains matériaux, certaines dispositions spatiales, etc., réduisant d'autant son autonomie de décision. Voire, la complexité du dispositif réglementaire et technique qu'entraîne l'engagement du commanditaire-utilisateur-constructeur face à l'administration (permis d'urbanisme et permis de construire) mais aussi face à son assureur et à son banquier etc., implique le recours à toutes sortes de conseils et d'experts ; situation qui, dans bien des cas, conduit notre commanditaire-utilisateur-constructeur à accepter l'aide efficace et avantageusement offerte par un vendeur de maisons sur catalogue qui prendra en charge avec l'organisation qu'il représente, l'ensemble des démarches qui permettent de disposer, pour finir, de la clef de son pavillon.

On peut imaginer que les caractéristiques fonctionnelles et symboliques de l'espace ainsi produit seraient assez directement embrayées sur les moyens de consommation et les conditions d'existence objectives des clients potentiels pour chaque segment de marché. Les clients les mieux placés sur le marché parce qu'ils disposent de ressources plus grandes pour s'approprier matériellement et symboliquement, parmi tous les biens matériels disponibles, ceux afférents à l'espace, seraient en mesure de voir s'imposer leurs modes de vie comme référence et donc comme ressources à la rationalisation plastique des espaces en état d'être mis sur le marché.

Les rapports du collectif d'énonciation, en tant que groupe social hétérogène, avec le groupe social assumant la domination légitime sur la société globale, me semblent beaucoup plus subtils qu'une simple courroie de transmission des modèles idéologiques dominants ; plus subtils aussi, qu'une simple orientation de la production dans le sens exclusif de leurs modèles. En revanche, il est possible de dire que le collectif d'énonciation se forme et s'autonomise avec le développement des forces productives dans ce secteur ; développement qui est à la fois cause, moyen et fin de son autonomisation comme champ d'activité économique exclusif, à partir duquel, effectivement, des acteurs en mesure de maîtriser ce procès de production autonomisé et de le contrôler, œuvrent à organiser l'espace selon leurs fins propres, entendu par là, qu'agents économiques, il y a toutes les chances pour qu'ils orientent cette organisation selon cette fin-là (économique) tout en sachant, par ailleurs, que les modalités de l'administration du territoire de la société globale, dans un régime économique donné, constituent l'une des principales ressources de cette activité.

2.2.2. le traitement de la question du logement [1]

Nous avons pu observer à plusieurs reprises ce que l'organisation de la production de l'espace en Algérie, devait au legs colonial et plus particulièrement à cette partie du dispositif réglementaire et normatif français qui intéressait la stratégie de réorganisation et de modernisation du secteur des

1- ce chapitre doit beaucoup à la recherche réalisée avec B. Huet et M. Lambert et publiée sous le titre *Logement collectif contemporain. Emergence d'une typologie architecturale* (1992).

BTP. Avec les lois de 1955 et l'ensemble des décrets de décembre 1958, l'enjeu est clairement affirmé en France et clairement repris en Algérie :

> «[L'industrialisation] doit permettre de transformer les conditions de travail dans les métiers du bâtiment pour les rendre comparables à celles des autres industries. [...]. Sur le plan technique, le résultat sera atteint :
>
> 1°- par la normalisation et la réduction du nombre des types d'objets fabriqués.
>
> Obligation sera faite progressivement pour tous les projets nouveaux, quelle qu'en soit l'importance bénéficiant d'une aide financière de l'Etat de respecter des normes dimensionnelles fixes permettant l'utilisation d'éléments de construction fabriqués en série et vendus sur catalogue.
>
> 2°- en rendant possible chaque fois que la taille des chantiers le permet, l'utilisation de procédés de construction très industrialisés ;
>
> 3°- par la répétition de modèles de maisons individuelles ou de petits collectifs sélectionnés...».
>
> Extraits de la Circulaire CAB/A-1408 du 15 février 1964.» A. Bonhomme, 1965, *Guide pour l'établissement des projets de bâtiments*, pp. 72-73.

L'évolution des textes régissant l'administration de l'espace du territoire, en France, suit approximativement l'évolution du traitement de la question du logement. A mesure que celle-ci devient l'affaire de l'Etat et que la crise du logement légitime l'intervention de son administration, le système réglementaire tend à se complexifier. Il entreprend toutes les échelles d'intervention sur l'espace départageant les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et l'Aménagement du Territoire, les systématisent comme mode d'intervention à partir de la série de décrets de décembre 1958.

Le mouvement de réforme commence dans les années 50[1] quand se posent radicalement les problèmes de production de logements en masse pour résoudre la question du logement devenue enjeu politique incontournable. Depuis, ce mouvement de réforme a dépassé les cadres nationaux et se constitue en problématique internationale —à travers les enjeux d'homologation des systèmes de normalisation (les célèbres confrontations entre les normes AFNOR, ISO, DIN, etc.) qui dépassent par ailleurs très largement le cadre de la production des BTP pour instruire l'ensemble de la production industrielle. Il s'agit de résoudre l'homogénéisation des cadres réglementaires —ceci à mesure que se constitue le marché unique européen et qu'apparaissent des opérateurs internationaux (ou multi-nationaux) dans le secteur des BTP et qu'ils commencent réellement, ces dernières années (90) à s'affronter sur le marché international des BTP en dehors des pays en voie de développement (*cf.* D. Lorrain, a1991).

La réglementation de 1955 intéresse directement les entreprises du secteur des BTP. Il s'agit de les restructurer. L'arbitrage politique est omniprésent et vise sans ambages la montée en puissance d'entreprises industrielles de construction et de production des matériaux de construction et cela avec le soutien des grands groupes déjà constitués (notamment les cimentiers et les groupes bancaires —*cf.* sur la question le témoignage de l'architecte F. Pouillon, 1968). Du point de vue restreint de la production du logement, la loi de 1955 et les décrets de 1958 dépassent le seul cadre des dispositions relevant de la santé publique et des questions sanitaires (loi de 1902 appliquée seulement en 1937) pour former un cadre juridique et légal rapporté à l'ensemble des constructions sur le territoire. Cette première génération de réglementation extrêmement normative (la réglementation comprenant aussi la normalisation des produits) conduit à une définition stricte

1- 1955, 1958, 1969, 1979-80, pour les grandes dates du système réglementaire en France. 1955 et 1958 ainsi que 1974, pour l'Algérie.

des produits, l'administration de l'Etat ayant pour fonction de contrôler la conformité des produits aux caractéristiques techniques et fonctionnelles que la règle impose (notamment dans le secteur dit «aidé» et donc financé, directement ou indirectement par le biais d'aides diverses sur le budget de l'Etat).

L'incitation à l'industrialisation du secteur des BTP a favorisé le développement technologique dans un secteur jusque-là relativement épargné. Soumis à la tradition et à la transmission des savoir-faire dans la tradition de chaque corps de métier, l'innovation technologique y était généralement lente et, en tout cas, considérablement inférieure aux autres secteurs de production. Le développement de la technologie aura des effets considérables sur l'organisation du secteur, à commencer par la modification du paysage professionnel ; modification que l'on peut ainsi résumer schématiquement : 1) la maîtrise d'œuvre se brise en deux pôles distincts, séparant irrémédiablement la rationalisation plastique et la rationalisation technique de l'espace ; 2) les architectes perdent leurs prérogatives techniques (technologiques) au profit des ingénieurs et des économistes organisés au sein des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) ; 3) les BET ont pour mission d'organiser et de rationaliser le chantier en assurant la faisabilité technique des ouvrages et en assurant le risque des conditions techniques de mise en œuvre en fonction des capacités productives homologuées des entreprises et en fonction des matériaux agréés disponibles sur le marché ; 4) les BET agissent tout à la fois —et chaque fois en principe dans des missions séparées— pour le compte de la maîtrise d'ouvrage (mission de maîtrise d'œuvre) et pour le compte des entreprises (mission de réalisation) ; 5) la maîtrise d'ouvrage tend à augmenter ses prérogatives (notamment sur le respect des dispositions réglementaires et en imposant une réglementation complémentaire spécifique) tout en se subdivisant par rapport à ses ressources capitalistiques (maîtrise d'ouvrage publique, dépositaire de capitaux aidés par l'Etat ou directement prélevés sur les ressources de l'Etat, maîtrise d'ouvrage privée tirant ses ressources du marché libre, maîtrise d'ouvrage mixte associant une multitude de ressources —telles les Sociétés d'Economie Mixte, les sociétés gestionnaires de fond public, voire des sociétés concessionnaires, comme celles que l'on peut trouver dans le cas des infrastructures) ; la maîtrise d'ouvrage se faisant représentant des intérêts de ses pourvoyeurs de fonds (Etat, système bancaire, investisseurs —les sociétés d'assurance ou de collecte de l'épargne privée) ; 6) les entreprises tendant à fusionner dans un mouvement de concentration participent à détruire les anciennes frontières des corps de métier en intervenant sur tous les fronts à la fois (développement des compétences générales) ; 7) le processus technologique se justifie par la rationalisation du procès de travail puis intervient comme processus de déqualification de la main-d'œuvre et se prolonge comme moyen de surseoir à la déqualification, etc. 8) une forte concentration allie les entreprises de réalisation et les entreprises de production des matériaux de construction. Elle participe à la constitution de groupes ; 9) ces dernières années, leur puissance engage un processus complexe, d'alliance avec la maîtrise d'ouvrage —souvent par le truchement des systèmes de financement—, et d'annexion des BET[1] comme activité autonome en leur sein, leur assurant de sérieuses prérogatives dans les tâches affectées habituellement à la maîtrise d'œuvre. L'évolution actuelle tend à montrer leur capacité à s'arroger pour partie les missions de maîtrise

1- les architectes sont écartés de ce mouvement de manière très artificielle par des dispositions juridiques leur assurant le monopole des Plans (loi de 1977) et non par leur pouvoir propre ou leur spécificité professionnelle dans cette nouvelle division du travail, comme les défenseurs de cette loi voudraient se le faire croire en le faisant croire aux autres (*cf.* article de JM. Chauvin, 1987).

d'ouvrage (par le biais des célèbres opérations «clef en main» déjà fort connues dans les pays en voie de développement) en maîtrisant en partie, voire en totalité sur leurs fonds propres —ou par les garanties qu'elles peuvent apporter aux investisseurs—, le préfinancement des ouvrages.

Cette situation, ici décrite très schématiquement, par laquelle se met en place ce que j'appelle le collectif d'énonciation de l'espace dans sa version actuelle, s'organise au cours d'une période relativement courte (1950-1980). Dans la situation de crise du logement, la stratégie productiviste va contribuer au développement de la réglementation et de la normalisation. En effet, il fallait régler plusieurs ordres de problèmes : 1) les effets négatifs de l'innovation technologique sur la qualité des constructions rapportée à la pérennité des constructions et, par conséquent, rapportée à la maîtrise des temps d'amortissement des capitaux engagés directement dans la construction ; cela sans remettre en cause la recherche technologique considérée comme point d'appui à l'industrialisation ; 2) limiter les débordements de l'innovation technologique sur les caractéristiques fonctionnelles et plastiques des constructions (notamment leur habitabilité). Ces deux ordres de problèmes provoqueront dans la logique même de l'industrialisation des mesures de normalisation orientées par les procédures d'«agrément» de tous les nouveaux matériaux de construction, de leur mise en œuvre ainsi que des procédés constructifs. Ces agréments sont délivrés par les services de l'Etat, lequel se positionne comme le seul garant de la conformité des constructions à l'intérêt du public (ou des utilisateurs). Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) est créé à cet effet. Ces agréments et les documents dont ils sont l'objet (notamment les Documents Techniques Unifiés —DTU) serviront largement de bréviaires aux autorités algériennes en matière de contrôle de la construction. Enfin, l'intervention de l'Etat tend à organiser le contrôle des coûts de la construction et, pour ce faire, elle tend à impliquer le rapport normalisé entre coût et espace disponible, engageant une garantie autour des caractéristiques plastiques et techniques minimales du logement. Le logement est constitué en produit industriel.

2.2.3. l'industrialisation des BTP et les adaptations au sein du collectif d'énonciation, le cas du logement collectif contemporain

Le processus d'industrialisation du secteur des BTP ne s'est pas réalisé sans heurts ni atermoiements, ni même sans aboutir à tout autre chose que ce que les promoteurs des lois de 1955 et de 1958 avaient prévu. Mais ces dispositions réglementaires ont satisfait à tout point de vue ce qui concerne la réorganisation du secteur. La disparition de la construction en tant que production artisanale est un fait par lequel triomphe la croyance en l'efficacité du mode de production industriel ; les derniers artisans étant soumis à la sous-traitance ou alors captifs de marchés très spécifiques, généralement celui du luxe ou / et de la réhabilitation impliquant la connaissance des anciens savoir-faire.

La production du cadre bâti dans les sociétés industrielles ne relève plus d'une tradition du faire, mais d'une tradition de la raison et du raisonnement, du calcul et de la prévision, une tradition de l'explicite où les objets se constituent comme autant de virtualités d'opérations réfléchies et totalement prévisibles (presque jusqu'au moindre geste de mise en œuvre), selon des objectifs multiples atteints dans la réalisation mais associés par le prima de la valeur d'échange sur la valeur d'usage. La valeur d'échange définit des catégories de solvabilité et des segments de marché et, en conséquence, des modèles de construction non pas au sens catégorique de principes génériques de

types, mais au sens de catégories de prestation et d'objets disponibles sur le marché et appropriables à ce titre : tout comme on parle de modèles d'automobiles, de machine à laver la vaisselle ou le linge, ou de tout autre bien et service, variables dans leurs qualités intrinsèques ou symboliques et disponibles, en ce sens, à la hauteur de toutes les bourses, on parle de logements puis d'espaces mis à disposition et consommables.

Les codifications des espaces ainsi instituées explicitent tout à la fois : 1) les techniques de mise en œuvre ; 2) les matériaux de construction ; 3) les dimensionnements ; 4) en totalité, les caractéristiques minimales / maximales des prestations du produit final (ainsi dans le logement les équipements des pièces et leur aménagement standard[1]) ; 5) alors le projet permet d'entamer une procédure de rationalisation des caractéristiques intrinsèques de l'espace rapportée à un utilisateur situé sur le marché, c'est-à-dire, rapportée à un niveau de consommation (ou à des intervalles de niveau de consommation). Ce serait là, les effets directs de la contamination globale de la production du cadre bâti par la rationalité industrielle et sans doute le seul objectif jamais atteint dans le traitement de la question du logement. La concentration des entreprises et la modification corollaire des champs d'action des différents opérateurs impliqués traditionnellement dans la production de l'espace, ainsi que l'apparition de nouveaux opérateurs restent les deux objectifs majeurs qui ont pu fonder la cause de la modernisation et dont on peut dire, sans risque de contestation, qu'ils ont été atteints en dépassant même parfois les rêves les plus fous de ses promoteurs.

Mais si les réglementations de 1955 et de 1958 atteignent leurs objectifs concernant la modernisation du secteur des BTP, elles échouent sur l'orientation de cette modernisation du point de vue de l'intérêt du public ; entendu par là, que dans les détails concrets du chantier, la logique productive (ou productiviste) l'emporte globalement sur les prescriptions fonctionnelles au détriment de la valeur d'usage des espaces (surtout dans ce secteur particulier du logement social et des espaces afférents). En effet, la réglementation se heurte aux modalités de contrôle que présuppose sa propre application. Le coût d'un tel contrôle et les lourdeurs administratives qu'il imposait (notamment en terme de délais) pouvaient aller à l'encontre de l'efficacité recherchée (production quantitative et développement technologique) et participer à délégitimer les services de l'administration de l'Etat, incapables d'assurer leur fonction de garant de l'intérêt général.

Les nouvelles dispositions réglementaires qui voient le jour à partir de 1969 en France, s'appuient sur la redéfinition des domaines d'activité et sur le redécoupage des domaines de responsabilité des différents acteurs mobilisés dans le projet. En fait, ces modifications tendraient à une forme d'adaptation de la logique industrielle à la situation particulière et singulière qui caractérise ce secteur d'activité économique. La rotation du capital reste encore longue et ce, malgré les gains de productivité et les innovations dans les systèmes de financement à défaut d'un règlement de la question foncière. De plus, la construction et notamment les infrastructures restent massives sur le plan des investissements. Le capital est, pour partie encore, séparé de l'entreprise de réalisation (et ce, malgré sans doute le processus de concentration des entreprises) et monopolisé par la maîtrise d'ouvrage. Si ces singularités de la production du cadre bâti tendent à s'estomper avec la

1- le décret n°55-1394 du 22 octobre 1955 puis la circulaire du 19/11/1958 «Logements sociaux», portaient obligation de faire figurer sur les plans annexés au dossier de permis de construire, l'ameublement théorique : «[...]. Sur une cellule de chaque type sera figuré schématiquement l'ameublement théorique.» (cité par A. Bonhomme, 1962).

constitution de grands groupes du secteur des BTP, ainsi que Dominique Lorrain (a1991) semble le noter aujourd'hui, elles restent caractéristiques de la production de l'espace.

Cette situation particulière de l'industrie de l'espace bâti —séparation entre capital et entreprise, entre client-utilisateur et maîtrise d'ouvrage en situation de réaliser la marchandise, entre la conception, la commande et la réalisation— favorisera l'évaluation du *risque*. C'est par cette évaluation que les *assureurs* ont intégré le collectif d'énonciation quand d'une part, ils se sont substitués à l'arbitrage réglementaire de l'administration de l'Etat et, d'autre part, ils ont pu participer à la modération des luttes de pouvoir entre les différents acteurs mobilisés dans le projet. Le facteur risque et le rôle comptable des assureurs chargés de l'assumer auraient particulièrement agi sur le partage des responsabilités et, par conséquent, sur la répartition des tâches assumées par chaque acteur. La notion de risque est intimement liée à celle de risque financier, risque inhérent à la position de la maîtrise d'ouvrage et à la bonne fin des avances de trésorerie nécessaires aux mises en chantier[1] (risque qui se constitue dans l'antagonisme des intérêts exclusifs de chaque acteur mobilisé dans le projet). La production du logement a pu être déterminante dans l'évaluation et la prise en compte du facteur risque[2].

Enfin, la maîtrise d'ouvrage, en tant que détentrice des capitaux nécessaires à la réalisation, se trouve directement confrontée aux conditions de financement de la recherche technologique, rarement sur ses fonds propres, mais en tant que structure de gestion de capitaux engagés dans l'effort de construction et largement soutenus par l'Etat[3]. Cette position de la maîtrise d'ouvrage lui permettait légitimement d'étendre ses prérogatives au contrôle de la construction (en particulier du point de vue des exigences qualitatives) dans la mesure où, en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage attachée à la production de logements sociaux, elle se placerait de plus en plus dans la situation de gérant de patrimoine et, de ce fait, en situation d'avoir à assumer, en plus des risques liés aux avances de capital, ceux inhérents à la maintenance et à la conservation du patrimoine. Ces risques mettent en jeu, pour son compte propre (dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage assurant aussi le statut de propriétaire gestionnaire d'un patrimoine de construction) ou pour le compte de ceux qu'elle représente (dans le cas de la promotion immobilière), les moyens d'amortissement des capitaux engagés et totalement ou en partie à sa charge. Le cas de la maîtrise d'ouvrage de logements sociaux dans son évolution récente est exemplaire, dès lors que ses activités s'orientent de moins en moins vers la construction mais vers la gestion du parc de logements existant. C'est le cas notamment des offices HLM ou de leur équivalent para-public.

A partir des réglementations issues de la réforme de 1969, les spécifications techniques et fonctionnelles du logement, pris comme produit destiné à une catégorie d'usage (rapportée à un intervalle de consommation prévisible) dans un segment de marché donné (intervalle de solvabilité), se rapportent aux décisions (et aux positions sur le marché) du commanditaire et

1- *cf.* de ce point de vue, l'histoire des RAR en Algérie et leur implication en termes de coût et de diminution globale des dotations budgétaires destinées à résoudre la crise du logement et participant de la sorte non seulement à ne pas la résoudre mais encore à l'amplifier.

2- je renverrai là encore à la fabuleuse histoire de F. Pouillon dont l'ouvrage (1968), *Mémoires d'un architecte*, est un témoignage de cette grande épopée qu'a été l'industrialisation du secteur des BTP.

3- dans la mesure où l'on considère généralement que les investissements du secteur privé étaient trop faibles pour soutenir l'industrialisation et qui plus est les investissements dans la construction de masse se révélant, à terme, peu rémunérateurs, tout du moins en ce qui concerne la situation française.

relèvent ensuite des rapports contractuels entre les différents acteurs mobilisés dans chaque projet. C'est ce type de rapport que la réglementation exigentielle institutionnalise et, que les dispositions réglementaires de 1969 fondent. La réglementation devient incitative. Les prescriptions fonctionnelles et généralement l'ensemble des spécifications du produit sont définies par la commande (maîtrise d'ouvrage, à travers l'élaboration des programmes). Ce sont des objectifs de qualité directement valorisables sur le marché, soit par le biais d'aides incitatives de l'Etat, soit directement, au niveau de la consommation, par la garantie de prestations valorisées par des coûts supplémentaires assumés en connaissance de cause par les destinataires-utilisateurs dans le segment de marché où ils se situent ; soit encore les deux à la fois, dans le cadre de systèmes de convention liant l'administration de l'Etat et le destinataire-utilisateur via le système bancaire (c'est généralement le cas en ce qui concerne l'accession à la propriété et les crédits disponibles à cet effet). Dans tous les cas, le contrôle des prestations ne se fait plus selon une procédure administrative stricte mais, au final, par l'utilisateur (ou le gestionnaire en nom et lieu de l'utilisateur, dans le cas du logement locatif). L'utilisateur (ou son représentant) est en état de dénoncer le contrat qui le lie au collectif d'énonciation (ou qui lie son représentant aux autres membres du collectif d'énonciation), si la qualité tant technique que fonctionnelle est en-deçà de celle spécifiée à sa livraison. Ceci implique en retour la mise en place d'un système de responsabilité rigoureusement explicite (sur le mode juridique) et d'un système de garantie au moins aussi explicite et fondé sur des domaines de responsabilité fortement balisés, protégeant chaque acteur, des intérêts exclusifs des autres.

Ce système de garantie, monopolisé par les assurances et imposé dans le dispositif réglementaire, rétroagit sur la conception des produits. Pour spécifier les garanties (contrat d'assurance), les assureurs définissent des catégories d'ouvrages susceptibles d'être couverts par une police d'assurance en fonction des risques théoriques que leur réalisation et leur utilisation représentent. Ce risque théorique doit être l'objet d'un consensus entre tous les assureurs (en cela qu'il doit représenter une sorte d'étalon pour le calcul des primes d'assurance en formant une sorte de réglementation de la concurrence entre les différents assureurs).

Dans le cas des risques liés à la réalisation, le risque théorique est évalué à partir des avis techniques donnés sur les matériaux, leur mise en œuvre et le système constructif qu'ils mettent à contribution. C'est le rôle des DTU, produits par les services de l'administration de l'Etat. Les méthodes de construction et les matériaux répertoriés permettent de construire une échelle des risques dont l'origine est désignée conventionnellement par le «risque normal» :

> «[...], un risque équivalent à celui d'un ouvrage traditionnel réalisé par une entreprise qualifiée dans le cadre des spécifications des DTU ou d'autres documents reconnus par l'Association Française des Assurances Construction (AFAC)» A. Bonhomme, 1988, p. 267.

Les DTU intéressent exclusivement les règles de l'art applicables aux seules techniques de construction éprouvées. A ce titre-là, le respect des DTU dans le procès de production est une garantie de validité de résultats qui permet de définir dans le même mouvement les domaines de responsabilité de chaque intervenant (du concepteur-prescripteur, à l'entreprise de réalisation en passant par l'entreprise de production des matériaux de construction). L'actualisation des DTU

systématiquement après avis des commissions techniques[1] permet d'élargir constamment les conditions d'exécution des ouvrages aux nouveaux matériaux et procédés constructifs.

A l'origine (réglementation issue des décrets de 1958), les DTU relevaient des prescriptions normatives. Depuis 1969, le respect des DTU est extra-réglementaire. Mais à la fois le système de financement (organisé sur le mode incitatif par rapport à des objectifs de qualité) et les conditions d'assurance limitent étroitement les marges de manœuvre, notamment dans le cas de la production courante (logements, bureaux, équipements, etc.), sans limiter cependant l'effort technologique, voire en l'incitant tout en le contrôlant.

Dans cette évolution du dispositif réglementaire, la normalisation n'est plus contraignante dans la mesure où elle agit non plus sur le produit assemblé mais sur les produits à assembler et sur les assemblages (ce que manifeste la fin du concept d'industrie lourde au profit de l'industrie par composants dans les BTP). La normalisation, constituée dans l'association du *risque* aux règles de financement, agit comme mécanisme de régulation tout à la fois du marché des matériaux (en organisant leur comptabilité par rapport à des règles d'utilisation) et des procédures de construction (organisant sur des bases contractuelles de véritables filières de production plus ou moins intégrées).

2.2.4. les voies de la valeur d'usage sont impénétrables, le cas du logement collectif contemporain

Le parti pris d'industrialisation a permis d'instaurer un dispositif de normalisation jamais atteint —sauf peut-être dans les théories du Bauhaus— malgré les difficultés propres aux BTP (sachant que, du point de vue du chantier, les erreurs admissibles sont de l'ordre de la dizaine de centimètres, par rapport à l'ordre du micron dans les assemblages mécaniques). La normalisation des assemblages a conduit à produire une «coordination dimensionnelle» formant un «système de modulation». Ce système a pour fonction de définir l'ensemble des caractéristiques dimensionnelles des éléments de construction en fonction des matériaux utilisés, de leur fabrication et de leur mise en œuvre, de manière à en organiser la compatibilité en fixant les caractéristiques quelles que soient leurs origines (du point de vue de leur production —*cf.* anecdote 59). Ce système de normalisation transfère directement au secteur des BTP les méthodes de coordination déjà mises au point dans les autres secteurs de production industrielle. La modulation a pour fin technique d'assurer la cohérence des dimensionnements et de faciliter la coordination des caractéristiques dimensionnelles de l'ensemble des produits mis en œuvre par les différents corps d'état (ou ce qu'il en reste) sur le chantier (R. Delbecque, e1975, p. 60 —*cf.* anecdote 59) :

anecdote 59 — *avant le modèle, le module*

La norme NF P01-101, «Dimensions de coordination des ouvrages et des éléments de construction», date de 1964. Elle n'a pas été actualisée. La norme internationale ISO 1006 qui définit le module de base est reprise par la norme française, homologuée le 4 juillet 1974, sous la référence NF P01-001 «Dimension des constructions, coordination modulaire, module de base». L'AFNOR (Association Française de Normalisation) n'a pas d'équivalent en Algérie. Or l'un des enjeux de domination du marché unique (européen) aujourd'hui tourne autour du système de norme et de l'adéquation des normes internationales aux normes nationales. De ce point de vue, les normes DIN (du puissant Germain) semblent avoir pris quelques longueurs

1- Le CSTB joue un rôle important dans l'actualisation des DTU, actualisation portant sur la prise en compte des nouvelles inventions et la pertinence des agréments déjà obtenus.

d'avance. La normalisation participe directement à la planification des marchés et à leur régulation en définissant *a priori* les spécifications complètes des produits à y introduire ainsi que les conditions objectives de leur interchangeabilité et donc de leur consommation soit comme moyen de production, soit comme bien de consommation courante dont l'usage requiert la consommation d'autres produits : ce que sont les piles électriques aux jouets, ou l'électricité au poste de radio ou au robot de la cuisine.

Concrètement, la modulation dimensionnelle se construit par rapport à une mesure de base «M», encore appelée «module de base M» de 10 cm. Les multiples normalisés de ce module —les multimodules— définissent, selon les opérations, des dimensions de matériaux et d'assemblages de matériaux : du parpaing à la fenêtre. Ainsi, une fenêtre modulée permet la fabrication de profils (bois ou aluminium ou plastique) produits séparément, assemblés dans une autre usine (châssis et croisées) et montés indifféremment sur différents chantiers. De même, le trou laissé dans le mur et permettant de poser la fenêtre devra correspondre à un multiple du module tel que les arêtes correspondent à un parpaing (ou à un demi-parpaing) horizontalement et à une rangée de parpaings verticalement (dans le cas classique d'une maison individuelle utilisant des huisseries standards de n'importe quelle marque).

Ces modules permettent ensuite, de coordonner les différents assemblages en affectant des coefficients de tolérance —exemple l'épaisseur des joints entre deux rangées de parpaings dont la somme peut être plus ou moins égale à la somme de l'épaisseur moyenne dans la pratique du chantier. Ces coefficients permettent de prévoir les jeux nécessaires aux ajustements des assemblages sur le chantier (cote de tolérance) : ainsi, la somme des joints de parpaings admettra une cote de tolérance supérieure au centimètre, tandis que les cotes de tolérance permettant l'assemblage des croisées sur le châssis des fenêtres selon la qualité du standard retenu pourront être inférieures au millimètre.

La coordination dimensionnelle et la modulation permettent de construire un système de normes de production régulant totalement le marché des matériaux de construction : hors ce marché point de salut et la construction redevient artisanale (et implique des surcoûts de production prohibitifs dans le cadre de la production courante). Ce marché interfère et détermine dans l'absolu l'ensemble des mesures dans la construction (dans la production courante s'entend).

Il est bien évident que je donne là une vision radicale —en cela, j'ai dû à plusieurs endroits rappeler qu'il s'agissait d'une production courante— mais il serait faux de ne pas considérer cette forme de diktat imposée par la disponibilité des matériaux sur le marché de la construction : il est d'autant plus facile de le nier comme le font les architectes bien souvent, que ce système tendrait à s'intégrer comme convention (au sens ou H. Raymond, 1984, l'utilise) et qu'à ce titre, il ressortirait plus de l'habitude, de la pratique, que du calcul ; il ressortirait donc de cette tradition moderne de la construction et de l'intégration de ses contingences, le calcul venant bien souvent garantir le produit sans le modifier —quand le projet est «bien fait»...

L'importance de la normalisation est d'autant plus grande qu'elle n'implique pas le seul marché des matériaux de construction, mais qu'elle intéresse l'ensemble des produits industriels et donc le marché dans sa totalité (ou presque). Il suffit de s'interroger sur cette sorte d'état de nature qui fait que, lors d'un emménagement dans un appartement neuf, si l'armoire normande a quelque difficulté à trouver sa place, il n'en est rien pour tous les appareils électro-ménagers et pour tout l'ordinaire de l'ameublement produit en série. Le système de normalisation représente un référent absolu dans la mesure où il intéresse à la fois la production du logement, celle des meubles, des appareillages électro-ménagers, du mobilier sanitaire, des branchements à l'ensemble des réseaux (eau, électricité, gaz, téléphone, antennes, etc.), qui eux-mêmes sont liés à l'usage du logement et que le logement rend utiles. La norme déconstruit le logement en autant d'éléments fonctionnels impliquant un ensemble de dispositifs techniques et matériels ouvrant les plus grandes perspectives au marché des biens de consommation, puisque sans eux le logement est inutilisable ou presque.

Avec cette première clef que représente la normalisation, il est une autre entrée sur la question de la construction de la valeur d'usage du logement contemporain et qui correspondrait en fait à sa «valeur d'usure».

A travers la question de l'intervention de l'Etat et notamment à travers l'activité de réglementation et de normalisation de son administration, nous avons pu observer l'importance attachée aux modalités d'accès au marché du logement et aux conditions d'usage des espaces rendus ainsi appropriables. Il s'y joue évidemment les orientations économiques (notamment l'activité dans le

secteur des BTP et la question de sa modernisation) mais pas uniquement. En effet, les innovations technologiques dans les années 60 (voire encore aujourd'hui) ont pu poser concrètement le problème de la norme de production rapportée à la norme d'usage. Le problème est né, semble-t-il, d'un débat qui se fait jour dès les premières avancées technologiques qui conduisent en France (et dans l'Algérie coloniale) à la production des grands ensembles (en particulier Sarcelles) : le débat tourne autour de l'opposition entre *production quantitative* et *production qualitative*. Les croyances autour de cette opposition ne sont pas minces puisque s'y jouent, entre autres, les valeurs symboliques des biens et des services appropriables sur le marché, rapportées à leur abondance ou à leur rareté ; ce dernier critère étant relativement antinomique avec les fins orientant le développement de la production industrielle (croissance infinie). Mais derrière ce débat se seraient jouées les conditions admissibles de l'*instrumentation*, par la logique productive, des valeurs et des normes validées dans la société globale (relevant en les structurant, des représentations admises et partagées d'un ordre social légitime).

La garantie d'une protection de l'intérêt du public par l'administration de l'Etat conduit cette administration, dès les premiers textes (1955), à produire une norme de «condition d'usage normal du logement» (CSTB, 1958). Dans le logement collectif, cette norme permettait tout à la fois de fixer les limites d'usage (dont on peut penser qu'elles sont aussi des limites à l'appropriation) à l'intérieur desquelles l'efficacité des dispositifs techniques n'était plus à mettre en cause tout en fixant les conditions d'efficience technique de ces dispositifs à mettre en œuvre à l'intérieur de ces limites. Ainsi, se dessinent deux ordres de responsabilité (qui évolueront ensuite dans le cadre des systèmes d'assurance) : celles afférentes à l'habitant (le public) et celles afférentes au collectif d'énonciation. Une fois ces domaines de responsabilité fixés et bien délimités, les conditions de l'usage normal sont posées et permettent de fixer l'ensemble des «exigences fonctionnelles» à formuler et à articuler dans les projets de logement. Elles constituent une sorte de programmation type et quasi implicite.

Les exigences fonctionnelles par lesquelles un «local» peut devenir un «logement» sont de trois ordres : 1) les conditions d'ambiance que le logement doit procurer ; 2) les exigences de la vie familiale ; 3) la conservation des qualités du logement (dans des circonstances normales et dans certaines circonstances exceptionnelles, tels les risques naturels et ceux inhérents aux accidents —explosion, incendie, etc.). La réglementation intéresse tout à la fois la production et l'usage, mais ceci conformément à une identification précise de la durée d'amortissement des constructions (fixée à 50 ans[1]). Ainsi, se dessine dès les premières expériences réglementaires et d'industrialisation (1955), le rapprochement entre les conditions d'usage et les *conditions d'usure* du logement (A. Gotman, 1981, p. 89). Cette prise en compte des *conditions d'usure* du logement pourrait expliquer pour partie, sur un segment d'histoire d'une cinquantaine d'années, les modifications dans la conception du logement collectif contemporain.

Dans ce temps qui sépare le style de réglementation des années 50 de celui des années 70-80, le mode d'interprétation de la demande sociale en logements s'est quasiment inversé. Aux origines

1- décret n°55-1394 du 22 octobre 1955 — art. 2 : «Les constructions doivent être conçues et réalisées pour une période d'au moins 50 ans dans des conditions normales d'entretien.», cité par A. Bonhomme, 1962, p. 25. Aujourd'hui, ces durées sont variables et sont largement tributaires des systèmes de garantie d'assurance et des contrats afférents et sans doute réglés sur les durées d'amortissement et d'exploitation.

de l'industrialisation, il fallait d'abord répondre à une situation que l'on croyait réelle (dans le rang des énonciateurs d'espace) par rapport à un mode d'interprétation de la demande sociale marquée par la croyance en la nécessité de passer d'un état à un autre, d'un état d'archaïsme à la modernité, d'une société encore trop agricole —dont l'industrie vieillissante était inadaptée aux changements des équilibres mondiaux— à une société industrielle moderne[1]. Il s'agissait de promouvoir le développement économique et social, et de promouvoir à cet effet, des espaces correspondant à des modes de vie prévisibles, ceux de la modernité.

Au sein du collectif d'énonciation, a pu se concevoir une combinatoire (industrialisation et production d'éléments séparés et interchangeables) qui, approximativement, répondait d'une part à cette situation qu'on imaginait réelle (passer d'un état de développement à un autre) et qui légitimait les changements (notamment dans la rationalisation plastique des espaces) et d'autre part, qui reproduisait par fragments des éléments de typologie. Ceux-ci étaient incontournables soit parce que profondément enracinés —il n'était pas imaginable qu'il en soit autrement (par exemple la place des WC dans le logement)— soit parce qu'ils servaient directement les fins économiques orientant la modernisation (par exemple, la conception individualisée du logement collectif[2]). Ce faisant, ces éléments du type (*cf. supra*, notes 54 p. 477 et 55 p. 478), pris séparément et développés en eux-mêmes, ont agi en le destructurant sans donner autre chose que des modèles architecturaux et des rapports spatiaux en forme de «cotes mal taillées», selon la belle expression de B. Huet (1992, p. 101). Ces «cotes mal taillées» sont d'autant plus inacceptables qu'elles se retournent contre la logique de production : les «défauts» du logement perçus par les utilisateurs —de son expression architecturale et esthétique, à son environnement en passant par son organisation intérieure et les matériaux qui le composent— se traduisent par des réactions multiformes parfaitement incontrôlables parce que souvent très imprévisibles dans leur expression, mais qui opèrent directement sur la rentabilité des opérations par la menace qu'elles représentent pour la pérennité des constructions (usage «anormal») en agissant directement sur les durées d'amortissement. Cette situation est quasi générale dans le secteur du logement social pour les parcs de logements les plus anciens (1955-1970).

La situation difficile des organismes gestionnaires (qui en ont assuré la maîtrise d'ouvrage) est interprétée en partie, comme la conséquence d'un investissement insuffisant sur les modes d'attribution et d'occupation réelle des logements : ces maîtres d'ouvrage devenus aussi gestionnaires ont dû apprendre à faire les frais des surcoûts sociaux d'une production d'espace trop exclusivement «technique» ; situation qui n'est pas sans rappeler le problème des parcs de logements collectifs algériens contemporains, subissant très directement les contraintes d'adaptation des habitants (*cf. supra*, anecdote 37 p. 305). Cette prise en compte des facteurs de

1- *cf.* ce drôle d'ouvrage produit par le District de la Région de Paris sous la direction de Paul Delouvrier en 1965, *Paris en question. Une enquête du District de la Région de Paris*. L'enquête intéressait les «personnalités» de l'époque et les convoquait au débat autour de l'évolution de Paris et de sa région et par delà autour des enjeux de développement.

2- exactement contraire aux propositions des constructivistes soviétiques qui tentaient de promouvoir des maisons communes. Cependant, du point de vue de la société industrielle (et sans doute pas seulement sous domination capitaliste, l'échec des propositions constructivistes pourrait en témoigner), l'industrialisation du logement qui correspond à l'individualisation de la famille serait un facteur de croissance de la production en augmentant objectivement la demande de biens de consommation. Ainsi, une petite machine à laver par appartement vaut mieux qu'une grande par cage d'escalier, ceci étant par ailleurs cohérent avec les modèles culturels attenant à la propreté et aux dangers énormes encourus par le fait de mélanger son linge sale à la saleté des autres : il est admis généralement qu'il est préférable de laver son linge sale en famille...

détérioration sera à l'origine d'un certain renversement des conditions d'interprétation de la demande.

Ce renversement de l'interprétation de la demande ne suppose en rien les modalités d'une consultation des groupes destinataires d'espace. Le logement (le logement collectif en particulier —et l'espace bâti en général) se conçoit aujourd'hui comme un véritable objet technologique (ou scientifique), au même titre que la télévision ou l'automobile à laquelle il est si souvent référé. C'est là un des mécanismes de transformation du logement le plus certain (A. Gotman, 1981, p. 62) et c'est sans doute l'une des conditions d'un embrayage de la conception sur les pratiques d'usage des destinataires, à travers notamment la prise en compte comme donnée (et non plus comme projet) des modes de vie, à la fois en travaillant à les déterminer et à les fixer comme «niches» de consommation (par les moyens habituels de la publicité et du marketing) et en mettant à profit la pratique de gestion des maîtres d'ouvrage, lesquels se font représentants des utilisateurs en recourant à la reconstruction empirique d'«espaces basics», limitant autant que faire se peut l'innovation formelle, au profit de principes d'organisation réputés classiques. En devenant objet technologique, le logement (et l'espace en général) est *a priori*, comme l'automobile ou tout autre produit industriel, un objet d'abord fonctionnel et utilisable après en avoir appris le fonctionnement. Cependant, comme les autres objets technologiques et particulièrement ceux comme l'automobile ou les appareils électro-ménagers ou encore les ordinateurs, dans leurs versions banalisées (production en grande série), la standardisation fonctionnelle et le système de normalisation incluent les recherches ergonomiques. Ces dernières, par extension, tendent à réintroduire dans la production, les notions d'usage courant (et réel) et d'usage commun pour des raisons de consommation évidente liées à la fois au besoin de minimiser les risques de méventes dûs à une familiarisation impossible ainsi qu'aux facteurs de détérioration dûs à des usages imprévus (générés par l'incompréhension de l'objet). Le rôle des garanties au client et des assurances est sans doute extrêmement important dans ce dernier développement. Le progrès de la programmation et l'émergence de systèmes de programmation dite générative impliquant chaque élément de la construction —de la clanche aux formes des pièces— dans leur contexte multiple d'usages (mesurés par rapport à la destination du produit spatial), atteste de cette tendance.

Ainsi, la prise en compte de l'usage comme facteur d'usure et son inscription au chapitre de la rentabilité des opérations correspondraient paradoxalement aux formes contemporaines d'articulation des pratiques des constructeurs (collectif d'énonciation) à la demande sociale d'espace. C'est là une hypothèse servie par un travail de recherche sur le logement collectif en France (B. Huet, M. Lambert, JY. Toussaint, 1992) pour manifester cette capacité extraordinaire de la société industrielle à maîtriser son marché et à retourner à son avantage ses propres errances. Ce n'est pas là la description d'un système social idéal, mais celle d'une compétence servant les fins exclusives de la croissance de la production pour la croissance. Mais c'est de cette histoire, où se traduisent mutuellement en actes les pratiques des producteurs et celles des consommateurs d'une même aire culturelle, dont se prive l'Algérie quand elle achète sur les étals du marché occidental les biens et les services, les types architecturaux et urbains qui font ces Zhun comme les autres.

2.2.5. l'Etat et le collectif d'énonciation

Si on continue d'observer l'industrialisation de la production du cadre bâti à partir du logement collectif contemporain, l'innovation technologique, telle qu'elle apparaît comme facteur

déterminant de la réorganisation du secteur des BTP, investit en premier la production du gros-œuvre. Ce moment correspond à la période dite «d'industrialisation lourde». Elle semble avoir rencontré quelques difficultés à contaminer ensuite le second-œuvre, trop morcelé dans la tradition des corps de métier. Il faut attendre (en France) la fin des années 60 pour que l'innovation technologique continue sa progression et atteigne tous les secteurs de la construction avec le renouvellement du concept d'industrialisation : le passage de l'industrialisation lourde à l'industrialisation par composants ; c'est-à-dire, le passage d'une production industrielle de cellules d'habitation (ou de parties de cellule), réalisées en usine et transportées sur le chantier, à l'assemblage sur le chantier de séries de matériaux de construction élémentaires (ou de produits semi-finis légers) modulés les uns par rapport aux autres et, de ce fait, compatibles. Il fallait pour que cette révolution dans la révolution soit possible que : 1) les anciens corps de métier soient brisés ; 2) que le chantier soit totalement délocalisé, non pas à la manière dont les partisans du mouvement moderne en architecture et les promoteurs des réformes des années 50 l'avaient imaginé (en transportant des immeubles par blocs sur les lieux d'implantation) mais comme procédure technique de production (gestion et organisation du procès de production) totalement indépendante de la localisation du chantier. Il fallait aussi, pour que ce secteur succombe totalement à la logique productive industrielle et à sa rationalité, qu'à partir de deux ressources majeures —la nécessité économique d'augmenter la capacité globale d'absorption du marché intérieur et la crise du logement inhérente à l'urbanisation massive des années d'après-guerre— soient réunies au moins deux conditions :

-l'une qui est une constante propre à l'innovation technologique, à savoir, les disponibilités en capital nécessaires au financement de la recherche technologique (ou scientifique) ; ce qui présuppose également une accumulation préalable intéressant sans doute le capital mais aussi les savoir-faire et la connaissance scientifique et technique ;

-l'autre, le contrôle du marché et sa rigoureuse planification inhérente, quant à elle, à la rentabilisation des investissements technologiques. De ce point de vue, la production industrielle du logement collectif en France dans les années 50 et 60 est un cas de figure exemplaire (*cf.* la politique d'agrément des «modèles» assurant aux constructeurs innovateurs l'assurance d'une commande à hauteur de la rentabilisation des procédés constructifs mis au point).

Ces conditions n'ont pu être réunies (tout du moins en France) qu'à cette période précise (1950-1970) quand l'Etat, dans les sociétés industrielles capitalistes, tend à intervenir toujours plus directement et massivement dans l'activité économique globale (soit par le biais de l'investissement direct, soit par le biais de la fiscalité, permettant d'orienter les investissements privés). Pour ce qui est de la France gaullienne, ce processus d'intervention correspond à la période dite de modernisation de l'économie française[1]. Cette intervention de l'Etat semble se faire un peu partout (dans les sociétés industrielles développées sous domination capitaliste) sur le même modèle, à savoir : 1) une incitation générale à l'innovation technologique et à la recherche scientifique ; 2) l'organisation d'un système de consommation planifié à partir de l'élargissement des capacités d'absorption du marché intérieur en jouant : 2.1) sur les conditions de solvabilité sur

1- la décolonisation a pu avoir un effet extrêmement structurant dans cette modernisation, notamment en libérant des ressources d'investissement.

le marché des populations indigènes (politique des salaires et ingérence de l'administration de l'Etat dans les arbitrages entre syndicat et patronat) ; 2.2) sur le remplacement des populations indigènes ainsi repositionnées sur le marché et dans la hiérarchie sociale, par des populations exogènes libérées par les effets de la colonisation (appel aux populations immigrées)[1] ; 2.3) sur la garantie d'écoulement de productions spécifiques liées à la recherche technologique et scientifique (par le biais de soutiens à l'investissement, voire directement par la création d'organismes publics —service public de la recherche, tel le CNRS ou encore par le biais de la commande publique, telle la commande d'armement ou de logements sociaux ou encore d'infrastructures, ou encore en organisant favorablement la concurrence par le jeu des barrières douanières). Cette situation où se trouve intervenir l'Etat contemporain dans l'économie n'est pas nouvelle, si ce n'est dans les formes d'immixtion qu'on y observe et qui semblent se traduire concrètement par l'indifférenciation croissante entre l'administration de l'Etat et l'administration des entreprises (notamment celles d'entre elles qui forment ces groupes nationaux ou internationaux), l'une et l'autre tendant à produire, dans les sociétés industrielles contemporaines, un milieu de pouvoir homogène[2]. Cette situation serait concomitante avec le mouvement de mondialisation de l'économie et le développement hégémonique de la société industrielle.

Le logement collectif dans les années d'après-guerre va servir de levier à la modernisation du secteur des BTP. Il constitue un véritable banc d'essai à une nouvelle politique et à une nouvelle économie de la construction, notamment par le biais du logement social. Il sera le point d'appui à l'émancipation économique et à l'autonomisation du secteur des BTP. Ce n'est d'ailleurs qu'à cette seule condition (d'une activité autonome) que les prestations de service et les biens produits par ce secteur ont pu s'exporter et qu'on a pu les trouver partout, notamment dans les pays en voie de développement et tout particulièrement dans ceux d'entre eux que les ressources rendaient solvables sur le marché international. Les pays en voie de développement riches en matières premières et en ressources énergétiques étaient à même de se payer le luxe de se les imposer sans autre forme de procès qu'un simple échange monétaire autour de fabuleux contrats qui feront la fortune et la puissance de ce qu'il est convenu d'appeler des «groupes», lesquels monopolisent l'activité des BTP.

Enfin, du strict point de vue du collectif d'énonciation comme organisation d'organisations, l'Etat qui, manifestement par le truchement des services de son administration, s'y trouve inclus, joue en faveur de sa cohésion. Le collectif d'énonciation est un groupe essentiellement hétérogène. Il ne règle pas ses contradictions et ses oppositions internes par lui-même. Si je m'en réfère aux deux sources qui servent mon analyse, à savoir l'Algérie et la France, sa cohésion lui est extérieure. Elle relève de l'*intervention de l'Etat*. C'est l'Etat et son administration qui règlent les limites du monopole de l'activité du collectif d'énonciation et fixent les zones d'opérationalité de chacun de ses membres. En France, l'Etat joue en orientant la commande d'espace (notamment en la stimulant par le biais de toute une gamme d'incitations financières) et en produisant les cadres légaux d'activité de chaque acteur et type d'organisation (*cf.* notes 57), y compris en définissant

1- sans doute la lutte opposant les organisations patronales aux organisations syndicales a pu jouer en faveur de ces sortes de stratégie, tout comme d'ailleurs, cette lutte semble avoir été facteur d'amélioration de la productivité du travail réalisée à partir du développement technologique (*cf.* JK. Galbraith, e1989).

2- c'est tout du moins ce qui semble ressortir d'une enquête récente faite en France autour d'une problématique d'aménagement du territoire rapportée aux grandes infrastructures (canal, autoroute et rail) —*cf.* JY. Toussaint, a1993.

globalement la répartition des ressources entre tous les membres. En Algérie, ainsi que nous avons pu l'observer à travers l'histoire de la Cadat, l'Etat agit très directement en organisant la commande d'espace et en prenant en charge la formation et le recrutement du personnel habilité à opérer dans les organisations qu'il crée pour satisfaire cette *demande économique.*

2.2.6. le collectif d'énonciation, hypothèse autour de la théorie de la pratique comme pratique

Toute la question du mobile idéologique dans la production contemporaine de l'espace conduit à s'interroger, dans la rupture qui sépare énonciateurs d'espace et destinataires des espaces, sur la portée des discours et leur mise en image dans le projet. Il semblerait que l'on confonde alors —c'est une hypothèse— entre pratique productive et idéologie, quand cette pratique productive inclut le discours et plus généralement quand elle intègre la théorisation de la pratique elle-même (sans quoi, du reste, cette partie de la sociologie qui prend nom de sociologie des organisations, voire, celle du travail, n'aurait jamais vu le jour) : théorisation de la pratique productive elle-même et théorisation des pratiques des destinataires des espaces ainsi conçus. C'est justement le fait que l'espace produit dans la société industrielle ne puisse jamais échapper à la *conception* (au processus de conception, comme théorie préalable ou rationalisation préalable —rationalisation discursive et plastique) qui me fait abonder en ce sens.

L'idéologie viendrait après ; elle serait dans un autre ordre de temporalité, au moment de la réception de la production et elle relèverait du destin de cette production dans cette réception. Elle n'anticiperait pas le mouvement mais, *a posteriori,* elle viendrait fonder la production en événement. La stigmatisation du logement social par les Zup s'opère dans cette réception et se constitue dans la traduction sociale de ces objets rendus disponibles sur le marché. Entre le logement social et le logement de la promotion immobilière, du point de vue de leur conception, les similitudes sont telles qu'au vu des Plans (hors de leur contexte) on peut facilement s'y tromper. Pourtant, l'un et l'autre ne renvoient pas exactement à la même lecture et, cela, sans

notes 57 — *des dates-clés d'une intervention concrète de l'Etat (en France) dans l'organisation de la maîtrise d'œuvre*

1945-1950 : point de départ de la reconstruction. Développement progressif des BET (Bureaux d'Etudes Techniques), qui se chargent de tâches techniques croissantes et non assumées par les architectes. Ces BET deviendront l'ingénierie.

1953-1959 : divers textes administratifs (du décret du 22 juillet 1953 sur les HLM au décret du 29 septembre 1959 sur les travaux des collectivités locales) réglementent les missions et les honoraires des architectes et des techniciens participant à la conception des HLM et des bâtiments publics. Au fond, ils se donnent un régime officiel à l'intervention des bureaux d'études et ingénieurs-conseils ; ils confirment la dualité de la maîtrise d'œuvre.

1973 : le décret du 28 février porte réforme des rémunérations de l'ingénierie et de l'architecture (RRIA). Il pose le principe d'une équipe commune de maîtrise d'œuvre ; sans reconstituer une véritable unité, il tempère la compétition et oblige au moins l'aveugle et le paralytique à s'associer...

1977 : la loi du 3 janvier sur l'architecture crée le «monopole de l'architecte». Plus exactement, elle confie exclusivement la demande de permis de construire à l'architecte, celui-ci ne devant pas être salarié d'une société qui n'appartiendrait pas majoritairement à des architectes.

1985 : la loi du 12 juillet sur la maîtrise d'ouvrage publique, ou «loi MOP», précise les définitions de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Elle *prévoit une procédure de négociation complexe pour la fixation détaillée des missions et des rémunérations. Elle ne résoud rien. On s'interroge aujourd'hui sur* l'utilité et les modalités de son application.

extraits de l'article de JM. Chauvin, a1987, «Recréer la maîtrise d'œuvre», in *Politique Industrielle,* p. 178.

A propos du divorce entre architecte et ingénieurs et le rôle de l'Etat dans la formation de la maîtrise d'œuvre en Europe :

«[...]. Les autres pays, plus pragmatiques, ont su pour la plupart favoriser l'éclosion de structures de maîtrise d'œuvre polyvalentes. Il est vrai que l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Grèce et bien d'autres n'adoptent pas notre séparation cartésienne et trop tranchée des diplômes d'ingénieur et d'architecte.

Ensuite, chez nous [en France], s'est creusé le fossé des concurrences néfastes et des faux problèmes.

Concurrences néfastes, celles qui opposent deux professions attentives à accroître leur part relative de pouvoir et de marché, alors que la seule compétition utile est celle qui privilégie la qualité et l'économie des ouvrages.

Vrai problème, celui de la spécialisation des formations et des diplômes. Auparavant, l'architecte disposait de connaissances techniques suffisantes pour assurer seul la maîtrise d'œuvre du bâtiment. Aujourd'hui, un homme seul ne maîtrise plus l'ensemble des disciplines nécessaires.

Faux problème, en revanche, celui de l'incompatibilité des formations réputées artistiques et scientifiques. Un architecte peut avoir une culture scientifique suffisante pour encadrer des ingénieurs plus spécialisés, sans perdre sa sensibilité ni son âme, et la réciproque est vraie.

La plupart des autres pays forment systématiquement des architectes aux techniques générales du bâtiment, ou des ingénieurs à l'architecture ; leurs bâtiments valent bien les nôtres. Et on ne manque pas en France d'ingénieurs qui ont acquis le diplôme d'architecte et qui exercent leur art avec bonheur.» p. 180.

extraits de l'article de JM. Chauvin, a1987, «Recréer la maîtrise d'œuvre», in *Politique Industrielle,* pp. 179-180

doute, parce qu'ils ne sont pas exactement semblables du point de vue des *modes d'appropriation.* Cette appropriation, dans ses limites et ses façons (c'est-à-dire en ce que la position des individus sur le marché détermine l'accès à l'une ou l'autre catégorie de logement) participe à générer la différence dans l'histoire de ces espaces.

Ainsi, le collectif d'énonciation observé comme milieu bureaucratique et observé à travers ses productions (le Plan, les discours sur l'espace et l'espace concret) permettrait de poser une hypothèse qui serait généralisable à l'ensemble de la société industrielle : les rationalisations plastique et discursive telles qu'elles apparaissent séparément, concomitantes et indissociables dans le procès de production dont le projet est le cadre, relèveraient de la théorie de la pratique productive (ou de la théorisation de la pratique productive) qui serait, dans le mode de production industriel, une *pratique productive.* En quelque sorte, *la théorie de la pratique productive comme pratique productive* relèverait de ces catégories de l'anticipation, de la virtualisation, de l'exploration des possibles à venir, de la *prévisibilité,* dont on dit qu'elle est ce signe infaillible qui permet de caractériser la bureaucratie ; signe généralement infamant en ce qu'il peut relever de la routine (M. Crozier, e1971) mais qui, dans la société industrielle, relève aussi de la prospection et du projet, de la recherche et de la rationalisation de l'action. Ces catégories qui sont totalement inscrites comme mode opératoire dans le procès de production industriel, fonderaient l'exceptionnelle aptitude, dans les sociétés industrielles, à dominer non seulement les hommes mais aussi les forces de la nature, tout du moins semble-t-il, à une échelle jusque-là inconnue. La théorie de la pratique productive comme pratique productive impliquerait l'ensemble du procès de production, tant sur le plan des tâches productives elles-mêmes (découpage du temps et de l'espace, d'opérations et d'ensembles d'opérations coordonnées les unes aux autres, permettant la production de marchandises ainsi que leur réalisation sur le marché) que sur le plan organisationnel (la place de chaque individu dans le procès de production et leur place corrélative sur le marché). Ainsi la théorie de la pratique productive comme pratique productive constituerait la ressource principale et première de ce groupement ou de ce milieu que l'on nomme habituellement la bureaucratie (que C. Lefort définit comme une classe sociale —*cf. supra,* notes 56 p. 493) et dont le collectif d'énonciation serait une forme.

La légitimité de ce groupement tient, pour autant que la théorie de la pratique comme pratique contamine toutes les activités sociales ainsi que l'ensemble du corps social et joigne, dans un même continuum au moins, les pratiques organisationnelles et productives avec les pratiques administratives dans la société globale : ainsi, le projet en tant que façon d'être et de se poser dans le temps dépasserait alors très largement la seule production spatiale pour se confondre avec cette façon caractéristique par laquelle les individus dans les sociétés industrielles tendent à s'inscrire dans le temps et *pratiquent* au quotidien en évaluant constamment les fins visées et les moyens utilisés pour y parvenir, se projetant constamment dans l'incertitude du devenir. C'est une autre manière de définir le modèle d'action orientée de façon rationnelle en finalité. En cela aussi, l'idéologie me paraît bien insuffisante pour entreprendre le mode de projection par lequel la société industrielle impose son ordre spatial et qui consiste à produire cet espace abstrait que l'on nomme modèle en opposition au type (en typologie) : la modélisation serait au cœur même de cette pratique productive propre à la société industrielle. La théorie de la pratique comme pratique serait cette forme d'abstraction du réel nécessaire à produire des objets d'abord fictifs puis réels : en quelque sorte s'abstraire du réel pour produire de la réalité. La science, comme production de

connaissance propre à la société industrielle, serait ce qui fonde la théorie de la pratique comme pratique et ceci à l'échelle de toutes les activités sociales : elle serait, en manière de métaphore, ce qu'est l'Eau de Javel à la propreté dans sa différence avec ce qu'est l'eau sanctifiée aux rites de purification.

2.2.7. le collectif d'énonciation comme forme de la technostructure

La petite histoire du logement collectif contemporain (tel qu'on le trouve en France dans les Zup et en Algérie dans les Zhun) ici rapportée par le petit bout de la lorgnette d'un architecte tirant le fil dans le dédale des dispositions réglementaires et normatives, pourrait bien montrer combien cette production, en tant que production industrielle, est l'épicentre des transformations du mode de production de l'espace contemporain, toutes échelles confondues.

Tous les ingrédients y sont qui à l'échelle de la Zup et de ses avatars tels que la Zhun, renvoient aux transformations contemporaines des relations entre l'administration de la société globale, la société globale et le territoire de ses activités. Le logement collectif contemporain, tel qu'il apparaît en France et en Algérie dans les années 50, pourrait être observé comme un *moyen matériel de consommation :* comme produit et comme production de moyens matériels affectés à la consommation. L'intérêt que suscite le mode de vie des populations destinataires des espaces —qu'il s'agisse d'une projection de ce mode de vie dans le futur ou d'un constat permettant de localiser des niches de consommation— pourrait attester du fait, tout en confirmant aussi le rôle du collectif d'énonciation et de son intégration *de facto* au *système planificateur* (JK. Galbraith, e1989, *cf.* notes 58). Le collectif d'énonciation de l'espace travaillerait sans doute à produire de l'espace mais, en produisant de l'espace, il participerait à produire les moyens d'une destruction de la production, obéissant ainsi à la nécessité de la croissance telle qu'elle s'impose comme fin de la société industrielle. Il s'intégrerait au système planificateur dans la mesure où, produisant de l'espace à mettre à la disposition d'utilisateurs inconnus, il participerait très directement à la mise en condition de la demande en produit (à la mise en condition des individus à la consommation de produits industriels). Sans doute, cette situation renvoie-t-elle au sens profond de la planification spatiale qu'il s'agisse d'urbanisme ou d'aménagement du territoire.

En définissant le collectif d'énonciation comme une partie de la bureaucratie affectée aux tâches d'organisation du territoire d'une société (produisant l'Architecture de son territoire), j'ai dû insister à plusieurs reprises sur la double orientation complémentaire et concurrente de son activité : l'une qui intéresse des finalités économiques (production de l'espace et production de l'espace comme moyens matériels de la consommation) ; l'autre qui intéresse les fins partisanes (l'organisation du territoire dans la mesure où cette organisation mobilise les groupements politiques, légitimement en état de dominer l'administration de la société globale) ; entendu que cette dernière activité représente les ressources (en partie ou en totalité[1]) de la première.

Cette manière de définition du collectif d'énonciation n'est pas sans rappeler ce groupement issu de l'évolution de l'entreprise industrielle en grandes entreprises anonymes (ou firmes) que JK. Galbraith (e1989, p. 11) appelle *technostructure.* Il évoque, par ce terme, l'appareil bureaucratique tel qu'il se développe dans les grandes entreprises anonymes contemporaines et tel

1- sans doute serait-elle partielle à l'échelle de la production architecturale, mais totale dans le cas de l'aménagement du territoire.

que cette bureaucratie soustrait le pouvoir aux propriétaires (capitalistes, actionnaires) en se *substituant* à l'entrepreneur pris comme figure emblématique de l'*organisateur* et du *stratège* dans l'entreprise. La technostructure ainsi que JK. Galbraith la définit, prise comme *collectivité* (p. 366) —ensemble des technostructures des grandes entreprises alliées à l'administration de l'Etat—, c'est-à-dire, comme milieu de pouvoir dans les sociétés industrielles, serait une forme d'évolution et de transformation de la bureaucratie traditionnelle (au sens où M. Weber entendait la «bureaucratie moderne»). Ce milieu serait directement issu de la monopolisation de l'organisation et de la maîtrise du procès de production par l'ensemble des acteurs spécifiques assurant le relais entre le capital et le travail et que l'on voit se constituer dès les premières grandes complexifications de l'entreprise capitaliste du XIX^{ème} siècle. Il s'agirait de ce milieu constitué de ces *valets* dont il était question plus haut ou selon des désignations plus contemporaines, de ce milieu formé par les «cols blancs» et qui tire son pouvoir des compétences *organisatrices* et *techniques* (organisation du procès de production et maîtrise de la technologie incorporée dans ce procès) à la fois dans le cycle de production (procès de production) et dans le cycle de réalisation de la marchandise (planification de la production rapportée à l'orientation de la consommation et à la distribution des produits). Ces compétences et cette maîtrise disponibles dans ce milieu

notes 58 — *le système planificateur selon JK. Galbraith (e1989)*

«Je soutiens aussi que ce secteur de l'économie constitué par les grandes sociétés anonymes exerce sur l'ensemble du contexte économique, politique et social, une influence, ou plutôt une domination qui dépasse de loin les possibilités de l'entreprise patronale et qui est sans rapport avec les postulats de la théorie conventionnelle de la microéconomie. Outre le contrôle sur les prix, ce secteur économique s'assure celui des sources d'approvisionnement, donc la maîtrise des coûts de production, conditionne le comportement du consommateur, essentiellement au moyen de la publicité, et s'arrange pour obtenir de la puissance publique l'action et l'appui appropriés. Cet appui inclut, à mon sens, le soutien de la demande globale et du marché de produits spécifiques, l'exemple typique étant celui de l'industrie des armements. En étudiant l'ampleur et les objectifs de ce pouvoir, j'ai été amené, dans les éditions suivantes, à donner à cette partie importante du système bimodal le nom de système planificateur.» p. II.

Par «système bimodal», il faut entendre la juxtaposition d'un petit nombre de grandes sociétés anonymes et d'une quantité considérable de petites entreprises patronales :

«Sans attendre une définition plus exacte, il sera commode de donner un nom au secteur de l'économie qui est caractérisé par les grandes entreprises. Une expression me vient spontanément à l'esprit : je l'appellerai le *Système planificateur*. Le système planificateur à son tour est le trait dominant du nouvel Etat industriel.» p. 49.

«L'individu sert le système planificateur non pas en lui apportant ses économies et en lui fournissant son capital, mais en consommant les produits. Il n'y a d'ailleurs aucune autre activité, religieuse, politique ou morale, à laquelle on le prépare de manière aussi complète, aussi savante et aussi coûteuse.» p. 77.

«[...]. Le vieux slogan, cher aux gardiens des croyances sociales établies, selon lequel «aucun régime économique dans l'histoire n'a jamais permis un pareil niveau de vie», implique lui-même, comme une vérité d'évidence, que le niveau de consommation est la juste mesure du mérite social.» p. 77.

«[...]. Dans une société qui célèbre à ce point la consommation et qui a un tel besoin de capital, la décision d'épargner doit manifestement être enlevée au consommateur pour être exercée par une autre autorité. C'est ce qui se produit dans toutes les sociétés industrielles. Dans les économies formellement planifiées de l'Union soviétique et de l'Europe orientale, le revenu affecté aux investissements est prélevé par les entreprises industrielles, mais surtout par l'Etat. Aux Etats-Unis et dans les économies de type occidental, cette retenue est assurée par les grandes firmes. La grande entreprise, en retirant aux individus (et au marché) le pouvoir sur l'épargne, sert, ici comme ailleurs d'instrument de planification.» pp. 77-78.

Le système planificateur et l'origine des nouveaux pouvoirs dans la société industrielle :

«Mais dans le même temps, les exigences de la technologie et de la planifcation ont accru dans d'énormes proportions les besoins de l'entreprise industrielle en talents spécialisés et en capacités organisatrices. Le système planificateur doit faire appel avant tout à des sources extérieures pour trouver des hommes de haute compétence. A la différence du capital, le talent n'est pas une chose que la firme puisse engendrer par elle-même sur une grande échelle. Cependant, pour être efficace, le talent doit aussi faire partie d'une organisation. Une organisation compétente, qu'elle soit industrielle ou commerciale, trouve ordinairement ses capitaux : mais la seule possession de capitaux ne lui donne pas l'assurance de pouvoir trouver et organiser les talents qui lui seraient nécessaires. Aussi peut-on s'attendre, en se fondant sur l'expérience passée, à assister à un nouveau transfert de pouvoir au sein de l'entreprise industrielle, cette fois du capital à l'intelligence organisée. Et l'on peut s'attendre aussi à ce que ce transfert se reflète dans la structure du pouvoir dans notre société.» p. 97.

Le système planificateur et la consommation :

«Comme il arrive bien souvent, les changements qui se sont produits dans le système planificateur ont rendu possible ce que ces mêmes changements réclamaient. La planification exige que l'on soit maître du comportement du consommateur, mais la planification elle-même est imposée par l'utilisation extensive du capital et du progrès technologique, comme par la dimension et la complexité de l'organisation qu'ils impliquent. Tous ces facteurs concourent à l'efficience de la production, donc à un volume de production considérable. Autre conséquence, les biens qui sont en rapport uniquement avec la sensation physique élémentaire —ceux qui se bornent à prévenir la faim, à protéger contre le froid, à procurer un abri, à supprimer la douleur— n'ont plus, dans toute production, qu'une part modeste et décroissante. La plupart des biens servent à satisfaire les besoins que l'individu se découvre non point du fait de l'inconfort concret qui accompagne la privation, mais par suite d'une sensibilisation psychique à leur possession. Ils lui donnent le sens de l'accomplissement personnel, la sensation de l'égalité avec le voisin, ils détournent son esprit de la pensée, secondent son aspiration sexuelle, sont une promesse d'acceptabilité sociale, rehaussent l'idée subjective qu'il se fait de sa santé, de son bien-être ou du bon fonctionnement de son appareil digestif, contribuent selon des canons conventionnels à la beauté professionnelle, ou procurent de quelque autre manière des satisfactions psychologiques.

Et c'est ainsi que, tandis que le système planificateur se développe jusqu'au point de ressentir la nécessité de conditionner le consommateur, il sert également des besoins d'origine psychologique, donc admirablement faits pour être dirigés par des procédés qui s'adressent à l'âme.» pp. 246-247.

Le système planificateur et une définition concrète de la technostructure :

«En plaçant sous son contrôle la fourniture de capitaux dont il a besoin et, dans une mesure importante, la fourniture de personnel, le système planificateur a fait entrer l'une et l'autre dans le champ de sa planification. De plus, il a développé son influence en profondeur dans l'Etat. La croyance accorde la plus haute urgence sociale aux pratiques gouvernementales qui sont d'importance vitale pour le système planificateur : régulation de la demande globale, maintien du vaste secteur public (technique de préférence) dont cette régulation dépend, protection de la technologie avancée, et enfin formation d'un personnel de niveau professionnel et intellectuel élevé. Cette croyance est conforme aux exigences du système. D'autre part, la technostructure de la grande entreprise va jusqu'à modeler à sa façon la demande du produit ou de la série de produits qu'elle fabrique. Chacun des membres de la technostructure fait une affaire personnelle du modèle, de la mise en fabrication et de la production des articles achetés par l'Etat de la même façon que la technostructure, en tant que collectivité, s'identifie, pour prendre un exemple, à l'objectif social d'une défense nationale efficace. En outre, les hommes de la technostructure adaptent à leurs propres objectifs les besoins de l'Etat, de même que le modèle et la fabrication des articles que ce dernier achète pour satisfaire ces besoins. Inévitablement, ces objectifs reflètent les besoins propres de la technostructure et de sa planification.» p. 366.

particulier fonderaient le pouvoir de la technostructure et légitimeraient le transfert du pouvoir des actionnaires (délégitimés) vers l'appareil bureaucratique des entreprises[1] ainsi que le rôle politique de l'administration de l'Etat (notamment le rôle de ceux que, dans cette administration, M. Weber appelle les «fonctionnaires politiques», dont la position ne dépend pas d'un mandat électif, mais qui dépendrait aujourd'hui aussi d'une carrière au sein des organisations partisanes en état de dominer l'administration de l'Etat). Il semble bien que le rôle de la formation soit important dans cette sorte de collusion entre appareil bureaucratique de l'entreprise et appareil bureaucratique de l'Etat, dans la mesure où leurs membres sont formés aux mêmes écoles (en France, les Grandes Ecoles et l'université). Dans l'histoire de la société industrielle et dans son développement hégémonique se constituerait ce milieu de pouvoir qui serait en état de dominer cette société ou tout du moins, d'en orienter les fins de civilisation.

Cette intuition du collectif d'énonciation comme forme de la technostructure doit beaucoup aux remarques de JK. Galbraith quand il note que l'environnement, l'urbanisme et l'architecture pourraient représenter une alternative à la course à l'armement prise comme facteur essentiel du développement de la technostructure à partir de la collusion des appareils bureaucratiques de l'entreprise et de l'Etat pour l'appropriation et la redistribution des prélèvements fiscaux et de l'épargne (*cf.* pp. 313-398).

Avec le développement hégémonique de la société industrielle, le territoire se constituerait d'abord en territoire économique : il s'agit d'un territoire à *valoriser*. Le développement économique, dans la croyance unanimement partagée (du point de vue des acteurs économiques et des acteurs politiques) en la relation de causalité qu'il entretient avec le *développement social*, met à jour ce rapport définitivement économique que la société globale (quand le mode de production industriel y domine) entretient avec son territoire. Cette sorte de renversement du sens du territoire (pour autant qu'il ait jamais eu un sens) serait largement redevable au phénomène de mondialisation de l'économie contemporaine et à la fin concomitante de l'Etat comme gardien des frontières du territoire de la nation, pour les acteurs économiques, tout du moins pour ceux de ces acteurs-là les plus puissants, dont les Etats eux-mêmes. Le territoire est d'abord le moyen matériel de l'activité humaine. Ce n'est sans doute pas une révélation, à ceci près qu'il s'agit désormais, sous la pression hégémonique de la société industrielle, d'un moyen matériel mis à la disposition des acteurs économiques et de l'économie en général. Là, le point de vue change et avec lui, tout le regard, ainsi que les appréciations des fins visées dans tous les actes transformant le territoire et qui constituent les ressources du collectif d'énonciation.

Ce ne serait plus l'économie qui agirait le territoire et le conformerait au dessein de ses acteurs, mais le territoire qui tenterait d'agir l'économie : ce ne serait pas les acteurs économiques qui adapteraient le territoire à leurs propres fins (comme cela pouvait être le cas durant la grande ère industrielle du XIX^{ème} siècle[2]), mais le collectif d'énonciation (dans l'alliance des fins partisanes

1- en fait la technostructure se constituerait dans une forme d'illégitimation de l'actionnariat et plus généralement de la propriété comme légitimation du pouvoir dans l'entreprise. La technostructure constituerait son pouvoir relativement illégitimement dans la mesure où il est contesté par les actionnaires eux-mêmes et par les doctrines libérales de l'économie. En revanche, les uns et les autres s'accordent à lui reconnaître la maîtrise du procès de production.

2- Le Creusot et les établissements Schneider sont exemplaires d'un système de relation d'une entreprise et de son territoire via les acteurs économiques et leurs fins dans la manière par laquelle elle façonne son territoire (*cf.* JP. Frey, 1986).

et des fins économiques dont relève son activité) qui transformerait le territoire pour le rendre apte à l'économie, pour tenter d'y faire agir les acteurs économiques. Dans le contexte hégémonique de la société industrielle, il conviendrait de rendre le territoire disponible aux acteurs économiques. En ce sens, la *valorisation* des territoires dont il est souvent question dans les problématiques d'aménagement contemporaines, ne serait autre que ce moyen de rendre le territoire attractif dans l'espoir d'y capter les flux économiques. Ainsi de la notion de performance territoriale : elle fait les beaux jours du marketing territorial en opposant des portions de territoire les unes aux autres par le biais des jeux politico-économiques contemporains dans la France décentralisée ou dans l'Europe en cours de réunification.

La question du développement économique *et* social (le second n'allant jamais sans le premier) n'aurait d'autre sens véritable que cette manière de capter les flux économiques et avec, ce serait l'ensemble des finalités politiques ainsi que les termes du débat politique, voire, la légitimité politique, qui s'en trouveraient transformés. Les textes de 1955 et ceux qui suivent symboliseraient une forme de passage d'une légitimité politique (d'une orientation de l'activité partisane) fondée sur la *patrie* et la *nation* (territoire et communauté mythique que le système frontalier symbolise et qui légitime l'Etat dans sa fonction de gardien du temple) à une légitimité fondée sur le *développement économique* en vertu de la croyance partagée dans les *effets sociaux positifs du développement économique*. Dans ce déplacement de légitimité, se seraient déplacés aussi les représentations sociales de l'espace et, par conséquent, les termes et les fins de la commande et plus généralement de la décision dans le projet, tout comme se seraient aussi déplacées les conditions de légitimation de l'activité d'organisation de l'espace. De même, dans ce déplacement, se serait constituée cette rupture devenue radicale dans la pratique productive, entre énonciateurs d'espace et groupe destinataire des espaces ; rupture qui fonde à la fois l'autonomie du collectif d'énonciation et son existence comme agrégation singulière de fins économiques et de fins partisanes.

Le collectif d'énonciation fondé comme organisation d'organisations, variable à chaque situation de projet et pris comme un type de technostructure serait un élément important d'analyse des pays en voie de développement. En effet, le collectif d'énonciation, dans la forme typique que j'ai essayé de définir ici avec l'expérience de l'industrialisation en France, se rapporte à un milieu de pouvoir bureaucratique et non à un appareil bureaucratique particulier ; ou encore, il se rapporte à la capacité d'organiser des appareils bureaucratiques différents (dans leurs fins), permettant de mêler constamment dans l'action, l'activité partisane et l'activité économique, c'est-à-dire, deux formes de pouvoir constituées en une seule : ce pouvoir que l'on nomme *démocratie*.

3. urbanisation et administration des urbains

L'architecte est sans doute l'acteur le plus délicat à placer dans le milieu bureaucratique, notamment en France et dans les nations industrielles développées sous régime politique libéral. C'est là une question ouverte à laquelle je me risque à répondre, sans volonté polémique, en affirmant l'immersion de l'architecte dans le milieu bureaucratique, en affirmant la position de bureaucrate (ou de technocrate, au sens de membre de la technostructure) de l'architecte, en rangeant de côté les valeurs péjoratives, d'impertinence, de vilenie et de dépréciation, voire

d'horreur accordées aux vocables «bureaucratie» et «bureaucrate». La bureaucratie, sous le jour de la technostructure, montre pourtant sa puissance inouïe et il est sans doute plus que dommageable pour la profession de ne s'y pas sentir adhérante...

Chaque cadre formel d'activité des membres du collectif d'énonciation (généralement la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, les entreprises et l'administration) représente un cadre légal d'action. Mais ce cadre légal légitimant l'action ne présuppose pas, en revanche, que chaque acteur se trouve à la même place dans chaque projet. Ainsi en est-il de l'architecte qui, à titre d'expert, peut se trouver indifféremment du côté de la maîtrise d'ouvrage, du côté des entreprises ou du côté de l'administration et, évidemment comme maître d'œuvre. Mais l'activité au sein de chacune de ces situations varie dans ses visées et ses contenus même si elle se rapporte aux compétences reconnues à l'architecte. L'activité reste tributaire du cadre légal qui institue ses différentes positions en autant de fonctions. L'architecte en position d'expert auprès de la maîtrise d'ouvrage ou de l'entreprise n'a pas à produire de Plans en lieu et place du maître d'œuvre contractuellement associé dans le projet. Cette situation n'est pas exclusive de l'architecte. Elle concerne aussi les autres acteurs qui peuvent avoir à changer de cadres légaux et donc de légitimité dans leur activité par rapport aux autres membres du collectif. Cette interchangeabilité des rôles —ou tout du moins cette probabilité d'une mobilité des acteurs dans les cadres légaux du projet— pourrait constituer une des spécificités du milieu bureaucratique auquel appartient le collectif d'énonciation. En effet, dans tous les cas et pour l'architecte en particulier, c'est la reconnaissance d'un diplôme qui permet d'accéder à différentes fonctions équivalentes (en ce sens qu'elles s'appuient sur les différents moyens d'utiliser une même compétence).

Le statut de l'architecte dans le projet peut ressortir du statut de «fonctionnaire» dès lors : 1) que son activité obéit d'abord aux devoirs et objectifs de sa fonction dans le projet —y compris d'ailleurs quand il s'y trouve au titre de l'exercice libéral— ; 2) qu'il existe dans cette fonction par rapport à une hiérarchie (celle-ci étant généralement instable et dominée par les acteurs en possession des clefs du financement des opérations impliquées par le projet) ; 3) qu'il y agit par rapport à des compétences qui lui sont reconnues à la fois par les autres membres du collectif et par une instance externe (celle qui valide le diplôme, généralement liée à l'administration de l'Etat ou au moins reconnue par elle) ; 4) que sa position est généralement liée à un contrat dont la forme est variable, selon qu'il est reconnu comme indépendant ou comme membre d'une organisation ; 5) mais que ses honoraires ou émoluments font généralement l'objet d'un barème tenant compte moins de sa compétence singulière que d'une grille de rémunération appliquée à tous les architectes par catégories normalisées de prestations construites autour d'une typologie d'interventions possibles pour chaque catégorie de projet ; ce qui exclut toute probabilité de négociation particulière du contrat de l'architecte. Il est bien évident que ces positions de l'architecte ne l'incluent pas comme fonctionnaire typique, dans la mesure où il peut exercer à titre libéral et en étant propriétaire de ses moyens de production. Mais est-ce suffisant pour exclure l'architecte du milieu bureaucratique ?

Un ensemble d'indices permettent d'immerger l'architecte dans ce milieu. Parmi eux, les liens étroits qu'entretient la production architecturale (et particulièrement celle que monopolise la profession) avec la commande de l'Etat. Dans tous les cas, cette production est étroitement liée à l'activité réglementaire de l'administration de l'Etat, l'architecte se trouvant, dans une certaine

mesure, dans la position d'avoir à faire appliquer des règlements ou de les faire respecter (au moins en étant tenu de les appliquer lui-même).

Mais il serait possible de faire une démonstration par l'absurde. En effet, si la pratique de l'architecte était telle qu'elle se parle à travers les représentations ordinaires du milieu professionnel, elle rendrait cet individu éminemment suspect du point de vue de l'ordre qui fonde la démocratie. La rupture entre commande-conception-réalisation / demande-utilisation-consommation de l'espace implique, dans le cas où l'architecte revendique à son titre personnel la paternité de l'œuvre architecturale, une position de domination éminente et éminemment totalitaire, en ce sens qu'il serait, dans cette situation si elle était réelle, fondé à penser pour les autres, l'espace des autres, sans autre légitimité à son action que son titre et le savoir qui lui est attaché ainsi que son libre arbitre. Si cela est pour partie, cela est avec beaucoup d'irrémédiables limites : l'architecte appartenant à un collectif est, à ce titre, délégué à exercer un pouvoir sur les autres en participant à la conception de l'espace des autres, à hauteur des compétences qui lui sont reconnues par les autres membres du collectif, dans le but ultime, en association avec ces autres acteurs, d'adaptation de l'espace aux fins de la société globale en général et à celle du groupement politique assurant la domination légitime de cette société, en particulier. Autrement dit, ce n'est pas l'architecte seul qui est légitimé à exercer cette sorte de violence, celle qui impose aux groupes sociaux utilisateurs, l'abandon de leur prérogative à assumer par eux-mêmes le destin de leur espace : c'est là une légitimité du collectif d'énonciation lequel, à l'endroit de la production de l'espace comme moyen d'administration de la société globale, en reçoit la délégation du groupement détenteur de la violence légitime (*cf. supra*, notes 57 p. 513).

L'expérience algérienne présente cet avantage de radicaliser un certain nombre de situations : les projets d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement y associent sans ruptures évidentes, les compétences politiques, administratives et techniques. Ces compétences, dans leur utilisation concrète, relèvent d'une sorte de continuum qui absorbe en un cadre unique, les cadres formels habituellement et légalement[1] séparés dans le processus d'édification, à savoir, la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les entreprises de réalisation. Dans la description du projet, le processus décisionnel et la mobilisation des acteurs se manifestent par une série d'actes éminemment politiques en cela qu'ils sollicitent très fortement la direction administrative de la société globale et les groupes sociaux qui la dominent : soit directement quand celle-ci se fait commanditaire (par exemple : la maîtrise d'ouvrage publique) ; soit indirectement à travers la rigueur des règlements qu'elle impose et qu'elle est en mesure, généralement, de faire respecter sur un territoire donné. Le cas du conflit autour de la définition de l'habitat illicite, tout comme les procédures tentant de le légaliser pour solder une situation purement administrative, seraient typiques de cet engagement constant de la direction administrative de la société globale dans l'organisation de l'espace, y compris, dans ses «formes» architecturales (*cf.* également *supra*, anecdote 55 p. 455). Le projet engage le groupement politique en état de revendiquer la domination de cette direction administrative. Dans le projet, le processus de production (ou encore l'édification), quant à lui, implique des fins plus spécifiquement économiques, en l'occurrence pour ce qui est de la production contemporaine de l'espace, une consommation productive de biens et de services. Cependant, l'édification a cette particularité de produire, en produisant de l'espace, des

1- dans les deux cas, en Algérie, en France et par rapport aux textes fondateurs de 1958, ces cadres restent légalement séparés.

biens et des services qui s'insèrent très directement dans l'économie globale en tant que moyens de production et en tant que moyens de consommation. Le processus d'édification participe à produire tout à la fois les moyens matériels de la production et de la consommation et ceci, dans la mesure, par ailleurs évidente, où l'espace contient la société globale (territoire de la nation administrée ou portion de territoire de la nation administrée) et qu'il sert, par conséquent, l'ensemble de ses activités. Les actes d'édification seraient constamment écartelés entre, d'une part des finalités politiques, probablement marquées par des fins partisanes et d'autre part, des finalités économiques, les unes pouvant être les moyens des autres et réciproquement.

L'acte politique et son contenu partisan apparaissaient clairement dans le procès d'édification algérien, dans la mesure où la séparation du pouvoir politique et du pouvoir économique était extrêmement faible, faiblesse renforcée par l'existence d'une direction administrative unique assumant le gouvernement de la société globale et l'activité économique en ses points stratégiques, dominée par le personnel politique partisan aux dépens du personnel technique (*cf.* chroniques III, §4.5)[1]. La moindre intervention sur l'espace intéressait très directement l'activité de la direction administrative à tous ses échelons, local (l'administration des collectivités territoriales) et central (l'administration centrale de l'Etat). Qu'il s'agisse de permis de construire, de permis de lotir, de Zhun, tout acte d'aménagement de l'espace implique un acte administratif mettant en action les services de l'administration de la société globale. Ceci ne serait pas une singularité algérienne ; ce serait plutôt un fait commun à toutes les sociétés industrielles ou en voie d'industrialisation. On pourrait même dire que l'activité politique —celle relevant du groupement politique, en Algérie le parti FLN, ailleurs le multipartisme comme catégorie impliquant la concurrence pacifique et légale entre plusieurs organisations partisanes pour la domination de l'administration de la société globale— constituerait, dans l'activité d'édification, une sorte d'acte fondateur : l'activité politique sur un territoire donné constituerait la première fondation de chacun des édifices réalisés dans ce territoire. Par exemple, est déclaré illicite justement tout ce qui échappe au contrôle de la direction administrative de la société globale, et ce n'est pas là une mince ni une vaine dénomination parce que le vocable «illicite» frappe de destruction tout édifice déclaré tel. Dans ce départ entre constructions illicites et constructions licites, qui s'enracine dans la production de l'habitat, mais que l'on peut étendre à tout acte d'édification, se jouent la légitimité de l'administration et celle du groupement politique qui la domine.

L'expérience algérienne est, en ce sens, riche d'enseignements dans la mesure où l'on pourrait y observer l'activité liée à la production de l'espace, comme la production des *moyens matériels de l'administration du territoire ;* activité où ce qui relève de l'activité politique et ce qui relève de l'activité économique sont totalement interdépendants. Cette situation n'est pas sans rappeler l'ordinaire des activités économiques attachées à la production de l'armement dans les sociétés industrielles occidentales (sous régime capitaliste ou sous régime socialiste) dans l'intimité de leur rapport à l'activité du groupement politique dominant l'administration de la société globale et en état de détenir et d'user pour ses fins propres et pour les fins de civilisation de la société globale, de la violence légitime (à l'intérieur du territoire dominé, pour faire respecter ses règlements contre les agressions venant de l'extérieur, voire pour agresser ou s'approprier des territoires extérieurs).

1- ceci renforcé encore par l'obligation d'adhésion au parti FLN pour occuper toute fonction et poste à responsabilité, y compris, les postes et fonctions techniques.

Le collectif d'énonciation et son activité spécifique se constituant autour du processus d'édification seraient redevables au moins autant aux groupements politiques assumant sur un territoire donné la domination de la société globale qu'aux modalités légitimées d'exercice de cette domination. Le collectif d'énonciation participerait effectivement à l'administration du territoire et participerait peu ou prou, comme groupement organisé autour d'une activité productive singulière —la production de l'espace ou encore la production de l'Architecture du territoire—, à cette domination de la société globale. Ce serait là une autre approche du collectif d'énonciation comme une catégorie de la bureaucratie et, par conséquent, de l'architecte contemporain comme un membre de la bureaucratie. Au delà de l'aspect iconoclaste de l'assertion, ce pourrait être un autre éclairage de cette figure traditionnelle du métier, mettant en scène le couple formé du Prince et de l'Architecte.

3.1. l'urbanisation et les moyens matériels de la convivialité

Dans le processus d'urbanisation, la ville se présente généralement comme une édification, une théorie de constructions impliquant un ensemble de dispositifs matériels et techniques qui s'imposent à l'*étranger*, au nouvel arrivant ; théorie de constructions qui s'impose aussi comme un ensemble de règles d'usage, comme un savoir en user. L'eau qui court au robinet propre et pure puis qui, salie et spoliée, disparaît à la bonde vers le tout-à-l'égout est un fait récent, suffisamment récent pour que la ville prenne figure d'un paradis à portée de marche pour le nomade des déserts les plus reculés. Mais aujourd'hui, plus encore que dans les temps anciens, cette eau si disponible, l'est pour autant qu'un robinet relié à une tuyauterie invisible mais vaste, existe et que l'on sache le manipuler avec toute la rigueur qu'exigent les délicats filetages qu'il recèle en son cœur ; il faut aussi savoir se servir du lavabo ou de l'évier et connaître les limites de leur siphon pour ne point les rendre inutilisables. Il faut savoir se servir de la fontaine publique, surtout quand elle se déguise en jeu d'eau. Ce sont là des objets, des dispositifs matériels, des savoir-faire et des savoir-user, ce sont des règles de production et, avec, des règles d'usage.

Il est hors de question d'aller nu, un savon à la main, se doucher à la fontaine, même si quelques fontaines peuvent offrir l'occasion d'un rafraîchissement et d'un bronzage sous le soleil des beaux jours parisiens alentour des Halles. C'est dans ce cas une pratique subtile, presque contrevenante, mais convenable tant qu'elle relève de l'innocence blasée de la mode et, en ce sens, seulement pardonnée. Mais au-delà de cas d'espèce tels que la mode des attitudes rebelles canalisant la révolte dans le plus plat conformisme, les attitudes contrevenantes font l'objet de sanctions quasi immédiates. S'il n'est pas question de se laver à la fontaine sur la place publique, de faire ses besoins ailleurs que dans les lieux discrets réservés à cet effet, pas plus qu'il n'est question de marcher ailleurs que sur les trottoirs et les passages cloutés (en principe), de rouler à droite sur le macadam ou le pavé par rapport au sens de la marche (ou à gauche, pour quelques civilisations originales marquées par l'ancienne grandeur de la souveraine Albion), c'est sans doute aucun, qu'une règle s'impose à tous et qu'il n'est pas fatalement naturel de s'y résoudre. Un policeman, si ce ne sont les urbains eux-mêmes et avec quelque véhémence, aura tôt fait de remettre le contrevenant dans le droit fil et de le convoquer au respect des usages en vigueur.

On n'entre pas dans la ville n'importe comment et on n'y fait pas ce que l'on veut malgré les apparences et la diversité par laquelle s'expriment les urbains (habillement, maquillage, attitudes personnelles, fréquentations, objets dont ils disposent et jouissent, etc.). Il est vrai qu'un

président de la République pourra faire fermer sa rue (celle qui mène à sa demeure) ou bien user des boulevards sans respecter ni limitation de vitesse ni les règles usuelles de la circulation avec son cortège, mais il lui faudra, dans la plupart des cas, et surtout quand il est président d'une République Démocratique, justifier de ces attitudes contrevenantes non pas par rapport à la puissance attenante à sa fonction mais par la nécessité (sécurité pour la rue fermée et gardée menant à sa demeure, ou le besoin de sécurité et d'efficacité dû au bon déroulement de son activité dans le cas du cortège). S'il venait à en abuser, ces attitudes confineraient au privilège et pourraient être considérées comme autant d'abus de pouvoir pouvant entraîner sinon des sanctions tout du moins des critiques de la part de ses sujets. Autrement dit, de ces quelques cas de figure, on peut dire que dans la ville, la loi ne revient pas aux plus puissants mais aux plus policés (H. Raymond, a1988). Ce serait là la caractéristique première de cet ordre légitime qui s'impose dans la ville et qui joue comme modalité d'intégration dans les phénomènes d'urbanisation.

3.1.1. la ville et les moyens de la convivialité

L'origine de la ville remonterait et se confondrait, selon H. Raymond (a1988), avec l'histoire des *moyens de la convivialité,* c'est-à-dire avec les dispositifs *matériels* et *mentaux* nécessaires à une cohabitation permanente d'individus plus ou moins organisés au sein de groupes et de classes sociales différents, selon des règles communes ; ce qui n'interdit pas d'imaginer que ces mêmes règles servent à un groupe pour imposer ses normes et ses comportements. Mais elles permettent dans tous les cas de :

> «[...] sanctionner les déviances de quelques-uns à l'avantage de tous» H. Raymond, a1988, p. 6

et de signifier ainsi les règles de la cohabitation, de signifier une forme de *convivialité* propre à la ville. Avec l'histoire de ces règles, se construirait une sociabilité particulière aux urbains, l'*urbanité ;* laquelle serait une conquête :

> «[...] de l'espace urbain à des fins civiles» *ibid.*, p. 5.

L'urbanité résulterait des modes de cohabitation d'individus et de groupes d'individus distincts organisés différemment, superposés et contigus (des groupes sociaux et des groupes ethniques) en état d'user collectivement et de manière relativement indifférenciée, des dispositifs matériels qu'offre la ville sur son territoire. L'urbanité se constituerait autour de ce savoir-user des dispositifs matériels dans les règles de la convenance. Son histoire se confondrait avec la conquête d'un espace *policé :*

> «[...] il y a [...] une relation entre l'émergence de la règle, le fait qu'elle s'impose à tous, qu'elle se fait obligation pour le groupe, et l'apparition de la police urbaine dont l'action n'a ainsi rien à voir avec la violence, sinon qu'elle doit s'imposer à la violence.» H. Raymond, a1988, p. 6.

L'urbanité serait le produit des luttes pour la convivialité. Le renoncement à la violence, ou la recherche de solutions pacifiques semblent des thèmes récurrents dans l'observation de la formation des villes. Ce renoncement est l'une des conditions que M. Weber (e1982) observe dans le développement des fonctions de production et d'échanges dans la ville occidentale dominée par la bourgeoisie.

De même, à quelques siècles de là et dans une autre aire de culture, Ibn Khaldûn conclut pour la ville arabe sur des situations extrêmement comparables. Au centre du processus de civilisation arabe, il place la sédentarisation, la formation et le développement des villes. Mais la sédentarisation des tribus nomades ne peut générer des villes qu'à la condition de modérer

l'agressivité naturelle des hommes et à la retourner pour les desseins du groupement. La civilisation (chez Ibn Khaldûn, essentiellement urbaine à son apogée), ne peut exister que par l'agressivité et elle ne peut se maintenir que par sa modération. L'intervention modératrice fonde le pouvoir de la *royauté* en cela qu'elle légitime le fait que seuls la royauté et les individus qui la représentent s'arrogent (ou tentent de le faire) l'usage de la violence (usage de la violence légitime —*cf. supra*, notes 11 p. 88). Produite et entretenue (ou don de Dieu) comme moyen de survie contre l'hostilité de la nature, Ibn Khaldûn insiste sur le fait que la vie en ville change la nature de l'agressivité (de la violence) :

> «L'agressivité (*'udwân*) est dans la nature des êtres vivants. Dieu a donné, à chacun d'eux, un organe défensif. A l'homme, il a donné la pensée et la main. A l'aide de la pensée, la main est apte à travailler aux arts pratiques, et ceux-ci fabriquent les instruments qui tiennent lieu, à l'homme, de membres protecteurs. C'est ainsi que les lances tiennent lieu de cornes, les épées, de griffes, les boucliers, de cuir épais. Galien[1] a mentionné tout cela dans son *De usu partium.* » Ibn Khaldûn, 1402, p. 86.

L'agressivité se retourne contre les hommes, intervient comme lutte des hommes contre les hommes. La survie des habitants des villes ne dépend plus de la lutte contre la nature ni de l'appropriation de ses fruits, mais de la compétition et de la concurrence des hommes contre les hommes (*cf.* notes 59). Cette description des effets du développement urbain dans la civilisation arabe n'est pas sans rappeler la situation des urbains du nouveau monde au début de ce siècle :

notes 59 — *les urbains selon Ibn Khaldûn*

Bédouins et sédentaires sont des groupements naturels :

«Certains sont agriculteurs et cultivent les légumes et les céréales. D'autres sont éleveurs d'ovins, de bovins, de caprins, d'abeilles ou de vers à soie. Agriculteurs ou éleveurs sont impérativement attirés par le désert (*al-badw*) qui seul leur offre l'espace, les grandes surfaces, les pâturages etc. Ils doivent donc s'y établir. Leur organisation sociale et leur solidarité, dans le cadre des besoins de leur vie et de leur civilisation (*'umrân*), tels que nourriture, abri et chaleur, les maintiennent simplement en vie, parce qu'ils sont incapables de se procurer autre chose. Par la suite, s'ils améliorent leurs conditions de vie et acquièrent plus de richesse et de bien-être qu'ils en ont besoin, ils s'installent et se tiennent au calme. Ils en viennent à coopérer pour des choses qui dépassent les simples besoins. Il leur faut plus de nourriture et de vêtements, et ils en sont fiers. Ils construisent de grandes maisons et se défendent (derrières les murs) de villes et de cités. Il s'ensuit un bien-être et un confort (*raghad*) accrus, puis des habitudes de luxe (*taraf*). Ils se flattent de préparer les repas selon la meilleure cuisine, de se vêtir magnifiquement de soie et de brocart, de bâtir des immeubles et des tours toujours plus hauts, de les meubler somptueusement, et de développer les techniques appliquées. Ils construisent des châteaux et des demeures, avec l'eau courante, ils élèvent leurs tours de plus en plus haut et rivalisent d'élégance dans l'ameublement. Ils se distinguent par la qualité de leurs habits, de leurs lits, de leur vaisselle et de leurs ustensiles. Tels sont les sédentaires (*al-hadar*), c'est-à-dire les habitants des villes et des campagnes, qui vivent de l'exercice d'un métier ou du commerce. Ils gagnent plus et vivent mieux que les Bédouins, parce qu'ils ont dépassé le simple niveau de survie et que leur genre de vie correspond à leur richesse.» Ibn Khaldûn, 1402, pp. 241-242.

«Le pouvoir royal, une fois obtenu, s'accompagne d'une vie d'aise et d'abondance. La culture sédentaire (*hadâra*) n'est qu'une différenciation du luxe et une science raffinée des arts nécessaires à celui-ci, en ce qui concerne, notamment, la cuisine, les vêtements, l'architecture, les tapis, les ustensiles ménagers. Pour chacune de ces choses, il faut des techniques spéciales pour les mettre au point et les améliorer. Ces arts augmentent en nombre avec l'accroissement des variétés de plaisirs et de distractions et des moyens de jouir du luxe souhaité, et aussi en même temps qu'augmentent les besoins.» *ibid.* pp. 336-337.

et la paix obtenue peut être constamment menacée par «les désirs mondains» et les «faux-semblants» :

«Or, la monarchie est une position noble et enviable. Elle permet de jouir de tous les biens de ce monde, des plaisirs du corps et des joies de l'âme. Il y a donc, en général, une grande compétition pour y parvenir. Elle est rarement accordée de plein gré, mais elle peut être prise de force. Ce qui conduit à la discorde, à la guerre, aux combats, aux efforts pour l'emporter. Rien de tout cela ne se peut sans esprit de clan.» *ibid.* p. 303.

«L'autorité royale découle de la supériorité. Celle-ci provient de l'esprit de clan. Seule la grâce de Dieu, en fondant Sa religion, unit les cœurs et les vœux individuels, pour faire valoir leur prétentions. Dieu a dit : «Eussiez-vous dépensé tous les trésors de la terre, que vous ne les auriez pas unifiés» (VIII, 63). La clef de la réussite, c'est que la jalousie et la discorde séparent les cœurs tentés par les désirs mondains, tandis que ceux qui se tournent vers la vérité et rejettent le monde des faux-semblants, avancent vers Dieu et deviennent un. La jalousie disparaît, les différences s'estompent, la solidarité fleurit. En conséquence, l'Etat s'étend, la dynastie se développe.» p. 310.

«La structure religieuse efface la compétition et l'envie chez ceux qu'unissent les liens du sang et tourne tous les cœurs vers la Vérité. Quand les croyants voient clair dans leurs affaires, rien ne peut les arrêter, parce qu'ils sont unis dans leurs perspectives.» p. 310.

Ibn Khaldûn décrit ici une barrière. Les bédouins et les ruraux sédentaires se voient exclus de la ville dans la mesure où ils ne possèdent pas la richesse *minimum* qui leur permettrait de s'y procurer leur subsistance. Mais quand bien même ils seraient riches, cela serait très insuffisant sans l'apprentissage nécessaire pour y vivre en bonne intelligence avec les autres. L'émigration vers les villes intéresse les commerçants et les artisans, les intellectuels, les juristes et les fonctionnaires qui se répartissent selon le rayonnement de la ville, la puissance et la réputation de la dynastie qui la gouverne ou qui gouverne à partir d'elle dans le cas des capitales. Dans cette ségrégation que manifestent à la fois la richesse et les habitudes (ou l'*habitus* urbain pour utiliser un langage plus moderne) se constitue l'antinomie remarquable entre deux développements différentiels de l'organisation sociale : les *hadarî* et les *badawî*. Les uns conservant plutôt l'état de nature originel et surtout la cohésion du groupe (l'esprit de clan) et la soumission naturelle de ses membres à la loi du groupe ; les autres adultérant leur appartenance au clan et leur cohésion dans la mollesse égoïste du confort urbain où la lutte pour la survie est avant tout problème de richesse, de confort et d'affirmation de ce confort, et par conséquent, de positions sur le marché des biens et services disponibles dans la ville.

1- Claude Galien (Claudius Glenus), médecin philosophe (Pergame v. 131 -Rome v. 201).

«Il est décisif que la vie en ville ait changé le combat avec la nature pour la subsistance en un combat avec l'homme, et que le bénéfice pour lequel on combat ne soit pas ici accordé par la nature mais par les hommes. Car cette spécialisation ne découle pas seulement de cette compétition, mais d'une source plus profonde : le vendeur doit chercher à provoquer des besoins toujours nouveaux et individualisés chez celui qu'il cherche à séduire. La nécessité de spécialiser la production, pour trouver une source de revenus qui ne soit pas encore épuisée ou une fonction qui ne soit pas facilement remplaçable, pousse à la différenciation, au raffinement, à l'enrichissement des besoins du public, qui doivent manifestement conduire à des différences personnelles de plus en plus grandes dans ce public.» G. Simmel, a1903, p. 73.

De ces différents points de vue épars dans le temps et l'espace, il ressort que l'urbanisation, variable dans ses formes, est toujours ambivalente dans ses effets. La ville y apparaît comme un milieu intégrateur et désintégrateur (ou séparateur). Pour Ibn Khaldûn, la complexification de l'organisation sociale, issue de la spécialisation et de la différenciation des activités et des fonctions, constitue de nouvelles solidarités (notamment celles affectant la défense de la ville et son approvisionnement) mais produit en retour les ferments des tensions qui opposeront à la longue les individus à leur «famille» (sous forme de tribu ou de clan —*cf. infra*, notes 60 p. 527). L'effet de nombre et la spécialisation favorisent l'autonomisation croissante des individus, qui les livre à leurs propres jugements et se solde par le renforcement des injonctions à la solidarité pour le «bien collectif» (*cf. supra*, notes 43 p. 363). Ce serait là le premier élément caractéristique du citadin arabe à l'aube du quattrocento : être libre de ses choix et soumis à la règle des intérêts collectifs lesquels relèvent du groupe auquel il appartient. En quelque sorte, l'autonomie de l'individu aurait pour corollaire le renforcement constant des conditions de cette autonomie par le renforcement des règles explicites de l'intérêt général concomitant à la dégradation de la cohésion des «familles» dans leur forme originelle au moment du mouvement d'urbanisation. Ce milieu tendrait à libérer les individus des liens communautaires (généralement des liens de sang), à augmenter leur autonomie (que ce soit sous la forme du libre arbitre, du jugement personnel ou de la liberté individuelle contemporaine) dans le même temps où s'y substitueraient (et peut-être s'y superposeraient) d'autres systèmes de solidarité, notamment ceux attenant à l'interdépendance objective structurée autour du renforcement de la division sociale du travail. L'autonomie des individus, à la manière dont Ibn Khaldûn la ressent comme une forme de menace pour la communauté, aurait pour corollaire le renforcement des règles explicites. Le règlement administratif tend à prendre en charge l'injonction à la solidarité et l'administration produit à cet effet les modalités coercitives rappelant constamment à la solidarité ; si, évidemment, par solidarité, on entend ce minimum de conciliation nécessaire à la cohabitation de quantités importantes d'individus sur un territoire restreint, conciliation minimum impliquant l'usage collectif de dispositifs matériels nécessaires à cette cohabitation (le «bien commun» pour Ibn Khaldûn —*cf. supra*, notes 11 p. 88 et 43 p. 363—, ou encore les moyens matériels de la convivialité pour H. Raymond).

3.1.2. les moyens de la convivialité et la validité de l'ordre légitime

M. Weber (e1982) dans sa typologie de la ville notait cette ambivalence à travers l'observation d'une part, des modes de regroupement dans la ville (et les modalités d'acquisition du statut de citadin par rapport à l'appartenance à ces regroupements) et d'autre part, la tendance inverse à l'individualisation des urbains. Enfin, selon Georg Simmel (a1903), dans la société industrielle, cette autonomie serait l'effet de deux conditions conjuguées : l'une liée à l'accroissement de la spécialisation des individus dans le procès de production (division du travail dans la production et

spécialisation / diversification des productions), l'autre liée à la généralisation de l'économie monétaire et au prima de la valeur d'échange :

> «Toute relation affective interpersonnelle se fonde sur l'individualité des personnes, tandis que, dans les rapports rationnels, les hommes sont réduits à des nombres, à des éléments qui, par eux-mêmes, sont indifférents et n'ont d'intérêts que du point de vue de leur production objectivement comparable. C'est de cette manière que l'habitant des grandes villes calcule avec ses fournisseurs et ses acheteurs, avec ses domestiques et souvent avec les personnes qui appartiennent à son réseau social d'obligation, au contraire de la manière qui caractérise le cercle plus restreint où l'inévitable connaissance des individus donne, de façon plus ou moins inévitable, une coloration affective au comportement, un au-delà du seul équilibre objectif entre prestation et prestation en retour.» pp. 63 64.
>
> [...]. L'esprit moderne est devenu de plus en plus calculateur. L'exactitude calculatrice de la vie pratique, que lui a apporté l'économie monétaire, est conforme avec l'idéal de la science : changer le monde en un problème d'arithmétique, en fixer chaque partie dans des formules mathématiques. L'économie monétaire n'a eu pour seul effet que de remplir la journée d'un plus grand nombre d'hommes, de pesées, de calculs, de déterminations numériques, de réduction de valeurs qualitatives en valeurs quantitatives.» pp. 64-65.

Cette tendance à l'autonomie des individus dans les villes, relative à la division du travail et surtout à l'accroissement des échanges et au rôle corollaire de la monnaie, déjà constatée par Ibn Khaldûn[1], s'accentue dans la ville industrielle. L'urbain y serait ramené à la raison du groupement (les urbains ou la nation) et à ses desseins collectifs, moins par son appartenance (communauté ou lien de sang) que par des règles explicites, par des formes d'explicitation des règles de la convivialité. Sans doute pourrait-on prendre pour exemple de cette tendance à l'explicitation (ou à une forme d'objectivation) des règles, la rue et l'ensemble des signes (ou la signalétique) qui en règle explicitement l'usage et s'adresse différemment à l'urbain selon les différentes situations où il se trouve avoir à en user (automobiliste, piéton, livreur, etc.) ; chacun de ces signes étant affecté, par ailleurs, d'un barème de sanctions à l'endroit des contrevenants. La ville, dans son issue industrielle, se constituerait comme milieu de socialisation spécifique en cela que libérant les individus des contraintes subjectives (les liens de sang et tout autre lien de ce type défini rigoureusement par la naissance), ce milieu serait en retour, par une sorte d'effet rétroactif, un milieu de contrôle extrêmement puissant.

Ce contrôle ayant directement à voir avec la stabilité de l'organisation sociale (avec sa cohésion), l'urbanisation et la ville se constitueraient dans cette spirale où s'imposent la domination d'un groupement humain et les moyens matériels de cette domination (ce serait la thèse pour laquelle pencherait, selon mon interprétation, Ibn Khaldûn —*cf. supra*, notes 11 p. 88, 43 p. 363 et 59 p. 524). La ville comme moyen matériel et sans doute l'urbanité comme habitus et comme art de vivre en ville possédé par les urbains, seraient redevables aux formes prises par cette domination. Le procès d'édification (qu'il s'agisse de construction ou de destruction dont parlent, chacun de leur côté, H. Raymond et Ibn Khaldûn), la production de l'espace en général comme moyen matériel de la convivialité, comme artefact, seraient consubstantiels au système de domination que s'imposent les groupements humains urbanisés et que ses membres reconnaissent comme légitime. La ville et l'espace en général (comme procès d'édification) pourraient se lire aussi comme moyens matériels du système de domination et des pouvoirs qui se succèdent dans le temps. La transmission des moyens matériels et mentaux de la convivialité —et les luttes pour la conquête de l'urbanité— s'organiserait et prendrait sens dans les représentations de la validité

1- qui pourrait, en son temps, s'en être fait l'habile promoteur en défendant les «capitalistes» *(mutamawwil)*, en défendant la classe des investisseurs-producteurs contre celle des familles dirigeantes ; ces dernières limitant les profits des premiers par les prélèvements nécessaires à leur entretien, à leurs dépenses somptuaires et à leurs luttes pour le pouvoir. (*cf.* pp. 759-760 et 783-872)

d'un ordre social légitime et, d'une certaine manière, comme validation matérielle de cet ordre social.

3.1.3. le développement urbain et le développement des activités bureaucratiques

Le développement urbain serait à l'origine d'un ensemble d'effets corrélés : 1) une nette tendance à l'autonomisation des individus ; 2) tendance qui rendrait obligatoire l'émergence des règles explicites maintenant la cohésion de l'organisation sociale, malgré sa complexification (et à cause d'elle) ; 3) ces règles et leur établissement légitimeraient le développement concomitant d'une administration produisant à la fois les règlements explicites et les moyens de les faire appliquer ; 4) la complexification des règlements explicitant les relations interpersonnelles et gérant les conflits entre groupes sociaux dans la ville autour de l'usage des espaces, contribuerait à l'objectivation de l'espace ; 5) la complexification des dispositifs réglementaires et l'objectivation de l'espace contribueraient à rendre nécessaire et légitime l'intervention d'individus spécialisés dans les tâches d'organisation de l'espace ; 6) les architectes et autres planificateurs ou aménageurs ainsi que les juristes, déjà mentionnés par Ibn Khaldûn, en tant que professionnels affectés à l'organisation de l'espace, émaneraient directement du développement urbain et de la puissance du pouvoir dont, à la fois, est issu ce développement dans le même mouvement où ce développement renforce (ou corrompt —*cf. supra*, notes 43 p. 363 et 59 p. 524) cette puissance.

D'une manière plus générale, peut-être pourrait-on élargir le constat fait par H. Raymond (a1988, p. 6) comme un écho dans une autre ère et dans une autre aire de culture, aux conclusions d'Ibn Khaldûn (*cf.* notes 60), d'une relation entre l'émergence de la règle et l'apparition de la police

notes 60 — *l'esprit de clan*

«La monarchie est le but de l'esprit de clan :
En effet, l'esprit de clan protège, permet la défense commune, l'expression des droits et toute sorte d'activité sociale. Par nature, les hommes ont besoin d'un frein et d'un médiateur en toute société, pour maintenir l'ordre public. Ce «modérateur» doit, obligatoirement, être supérieur aux autres en esprit de clan. Sinon, il est impuissant. Cette supériorité, c'est le pouvoir royal *(mulk)*. C'est plus qu'un simple commandement : un chef est obéi, mais ne peut contraindre. Le pouvoir royal traduit la supériorité et l'obéissance de force.
Lorsque celui qui participe de l'esprit de clan arrive au pouvoir et demande à être obéi, s'il trouve la voie de la domination et de la force, il la suit parce qu'elle correspond à ses vœux. Mais il ne peut réussir complètement sans l'aide de l'esprit de clan, qui oblige les autres à le suivre. Le pouvoir royal est donc un but que l'esprit de clan permet d'atteindre.
Même si une seule tribu donnée a plusieurs «Maisons» et autant d'esprit de clan, l'un de ceux-ci plus fort que tous les autres ensemble, il leur est supérieur et tous ces autres se fondent en lui, pour ainsi dire, pour former un «patriotisme supraclanique». S'il en était autrement, ce serait la rupture et les divisions intestines. «Si Dieu ne tenait pas les gens séparés, c'en serait fait de la terre (II, 251).
Lorsqu'un esprit de clan donné a affermi sa domination sur son peuple, il cherchera, naturellement, à dominer les autres clans distincts du sien. S'il les vaut, les uns et les autres s'équilibrent. Dans ce cas, chaque clan est maître chez soi : c'est le cas des tribus et des nations sur toute la terre. Cependant, si l'un de ces clans surpasse l'autre et le domine, les deux esprits de clans s'interpénètrent, et le vaincu accroît la force du vainqueur, lequel dresse encore plus haut son objectif de domination et de supériorité. Et ainsi de suite, jusqu'à ce que le pouvoir du clan triomphant égale celui de la dynastie régnante. Alors, quand celle-ci vieillit et que nul des siens ne vient la défendre, le clan rival lui ravit le pouvoir et règne à son tour.
La force d'un clan peut aussi atteindre son sommet quand la dynastie régnante n'est pas encore décrépite. Cette phase peut coïncider avec celle pendant laquelle la dynastie régnante doit, pour survivre, faire appel aux différents clans. Dans ce cas, cette dynastie englobe les clans forts parmi sa clientèle, pour exécuter ses propres projets. Ainsi se constitue une monarchie qui n'est plus absolue. [...].
On voit que le pouvoir royal est l'objectif de l'esprit de clan. Quand celui-ci atteint son but, la tribu en cause règne, soit directement, par force, soit à travers l'aide à la dynastie régnante : cela dépend des circonstances. [...]. » pp. 276-278.

«Le prestige d'un lignage ne dure que quatre générations :
[...]. La noblesse commence par un état «extérieur» à elle-même et au commandement, par une position médiocre et sans prestige. Autrement dit, avant la noblesse et le prestige, il y a d'abord, ni l'un ni l'autre.
A la fin, le prestige d'une famille s'éteint au bout de quatre générations. En effet, le glorieux fondateur connaît le prix de son œuvre et sait maintenir les vertus qui ont créé sa gloire et l'on fait durer. Son fils procède directement de lui : il s'est instruit auprès de son père. Mais il ne vaut pas le père, parce que celui qui apprend par l'étude est inférieur à celui qui s'est formé par l'expérience. A la troisième génération, on se contente d'imiter et de se reposer sur le principe d'autorité. [...].
La quatrième génération est inférieure, à tous les points de vue, aux trois autres. L'arrière-petit-fils a perdu les qualités glorieuses de ses aïeux. Il les méprise, même, ne se doutant pas des efforts persévérants qui ont construit sa «Maison». Il croit que l'édifice de sa famille tient exclusivement, dès le début, à sa noble origine, et non aux efforts de son clan et aux qualités individuelles. Devant le respect qu'on lui accorde, il ignore les raisons premières qui l'ont fait naître. Il croit que c'est la noblesse de son sang. Il tient ceux de son clan à distance, se croyant supérieur à eux. Il se croit né pour commander, sans penser aux vertus qui commandent l'obéissance : à savoir l'humilité et le respect pour leurs sentiments. Il méprise les siens qui, à leur tour, le méprisent et se révoltent. Ils lui enlèvent le pouvoir et le transfèrent à une autre famille, en accord avec leur esprit de clan, après s'être assuré des qualités du successeur. Celui-ci voit alors grandir sa famille, tandis que décline celle du fondateur, dont la «Maison» s'effondre.
Ce qui se passe pour les rois, les tribus, les princes, tous ceux qui ont l'esprit de clan et même pour les «Maisons» citadines. Quand une «Maison» décline, une autre s'élève, dans le même lignage. «S'il veut les faire disparaître, il les y entraîne et produit une nouvelle création. Pour Dieu, ce n'est pas difficile» (XIV, 19)» pp. 271-272.
Extraits, Ibn Khaldûn, 1402, *Al muqaddima*.

urbaine. L'émergence de la règle et son application (sous la forme de règlements formalisés en droit) pourraient se rapporter à l'apparition et au développement de la *bureaucratie*, et surtout aux formes de pouvoir qu'elle sert et qui orientent son évolution propre (formant autant de types de bureaucratie —M. Weber, e1971 et e1982). La police dont parlait H. Raymond, ne serait qu'un appendice de la bureaucratie, son bras séculier, celui qui dispose du bâton nécessaire pour ramener à la raison urbaine les contrevenants à sa production réglementaire. Enfin, en raison même de la diversité et de la multiplicité des activités et des échanges sur un territoire restreint, tout comme en raison de l'autonomisation des individus et la corruption corollaire des liens subjectifs les unissant au travers de l'adhésion à des systèmes de règles implicites, la ville serait propice au développement et à l'autonomisation de la bureaucratie, comme groupe chargé en dernier ressort d'assurer la coordination minimum des activités sociales dans l'ultime but d'assurer la cohésion de l'organisation sociale telle que, dans la société globale, elle se représente comme ordre social légitime. De cette manière, pourrait être réinterprétée cette remarque de C. Lefort (e1979) :

> «Plus les activités sont morcelées, plus les services sont divers, spécialisés et cloisonnés, plus les étages de l'édifice sont nombreux et les délégations d'autorité à chaque étage, plus se multiplient, en raison même de cette dispersion, les instances de coordination et de contrôle et plus la bureaucratie prospère.» p. 292.

Toutefois, à la différence de l'histoire des villes arabes, dans la ville européenne et par rapport aux accidents de l'Histoire, la corruption des liens communautaires rapportés aux liens de sang (et de toute autre forme de liens de ce type, marquant par la naissance l'appartenance des individus, et que j'appelle liens subjectifs) ne s'est pas traduite par l'écroulement de la civilisation, mais au contraire, si l'on suit dans ce schéma la réflexion apportée par M. Weber (e1982), par l'avènement et le développement considérable de la société industrielle.

3.2. l'habitat illicite ou le crime de lèse-majesté

Les constructions illicites et notamment l'habitat illicite, attestaient d'une particulière vitalité de la société algérienne. Cet habitat en était sans doute aucun, un pur produit, un produit vivant et non pas fossile —c'est cela, sans doute, qui me fascinait tant. Mais il n'en est pas moins vrai que l'habitat planifié attestait de cette même vitalité et, en ce sens, il était bien redevable en quelque manière, de la mobilisation des Algériens et de leur croyance dans le développement. Affirmer le contraire, ce serait avoir une vision disjonctive, mettant en scène dans les remparts de la ville, le gentil et le méchant, le bon et la brute. Or il n'en était rien. Le citoyen de Boudghène travaillait (ou était susceptible de le faire[1]) dans les usines, dans les bureaux d'études et dans les chantiers et ne comprenait pas toujours mon message, quand j'admirais et sacrais monument ce qui n'était guère qu'un pis-aller en attente d'un devenir meilleur : le temps d'amasser quelques espèces sonnantes et trébuchantes non pas pour gagner les logements collectifs des Zhun, mais pour se faire construire une belle villa sur les lotissements libérés par la Zhun. Les mêmes que ceux visés par les habitants des logements collectifs, quand ils avaient les moyens de rêver. Les mêmes que ceux que j'exécrais perché sur mon savoir savant, certain de ce que je savais qui convenait comme espace au monde.

1- c'est du reste par rapport à cette sorte de volontariat que le mot chômage rend tout son sens.

Ce qui était à moitié étonnant puisque ces mêmes habitants qui se trouvaient à Boudghène avaient fui une situation —exode rural. Cette fuite relevait à la fois d'une nécessité, fuir le plus souvent une situation dramatique de paupérisation (outre les séquelles de la colonisation et celles de la guerre, l'économie agricole se révélait incapable de suivre la courbe démographique et les changements de flux de l'économie globale), et d'une volonté de profiter d'une autre situation et, pour cela, d'une certaine adhésion (croyances ou simples calculs, peu importe) aux transformations subséquentes au développement et à la modernité. La fuite ou l'émigration et l'installation en ville sont à observer par rapport à des stratégies d'adaptation au changement de condition et de milieu : changement considéré aussi comme moyen de s'intégrer à la nouvelle économie, la villa pouvant à cet endroit être terriblement significative.

3.2.1. l'urbanisation comme conquête du nouveau monde

Le destin de Boudghène, pour autant que l'histoire de Nedjma et de sa famille peut l'illustrer, n'est pas de reproduire l'immuable, mais bien au contraire d'échapper à l'immuable, de conquérir la ville et l'économie qui fait la ville. L'immuable que j'observais et qui me rassurait, sans doute parce que point fixe, parce que repère dans une nostalgie du monde établi, était seulement la preuve que cette économie était en genèse, en devenir, en espoir, que Boudghène n'avait pas encore intégré le mouvement général. Le quartier était encore à ce frémissement, au stade de ce remous errant aux abords du courant. En cela, la villa était-elle tellement significative. Elle inventait la preuve du déracinement souhaité, de la modernité acquise et maîtrisée, ce «s'en sortir» inouï, nécessaire, exprimant la volonté de changer d'état, d'intégrer le monde là où il est, là où il brille, là où il ouvre au destin construit, c'est-à-dire à la liberté de choisir. Il y a là sans doute toutes sortes de croyances, de mirages et cependant aussi, l'espoir fondé de ne pas rester à la remorque, spectateur du monde aperçu à la lucarne électrique, de ne pas seulement être victime de l'effondrement de l'immuable.

Les habitants de Boudghène étaient en état de conquête, déjà dans la modernité puisqu'ils s'étaient exclus de la communauté d'origine, du clan ou de la tribu (du point de vue des conditions traditionnelles de fonctionnement et des fondements économiques et politiques de ce fonctionnement), tout en étant en dehors de la communauté des citadins anciens (*hâdari*). Les habitants de Boudghène étaient à cet interstice, à la fois vaincus et vainqueurs d'une histoire éminemment subversive, défaits dans la tradition et allégés des liens de la tradition (en partie, plus qu'en totalité), brisés dans la relation communautaire et allégés des liens de sang, individualisés ou en état de l'être dans la société et engagés dans de nouvelles solidarités. Boudghène n'engageait pas le passé mais le devenir de la société algérienne : le quartier incarnait, dans la ville de Tlemcen, l'improbable, l'incertitude, le balancement dans ces catégories de l'étant, de ce qui est, de ce qui devrait être, de ce qui pourrait être, dans ce balancement où prend sens le quotidien en acte.

Boudghène n'était pas seulement une résurgence du passé. Les modes d'organisation à la fois sociaux et spatiaux proches de la tradition ne la reconduisaient que bien partiellement : la maison plurifamiliale (ou la grande maison[1]), l'unité de voisinage ou le *derb*, intégraient désormais

1- *cf.* le roman de Mohamed Dib, 1952, *La grande famille*, éd. du Seuil.

l'étranger «connu» ou «recommandé» et non plus seulement les membres du clan ou de la tribu. Avec l'intégration du logement à l'économie spéculative, le brassage des familles se faisait de plus en plus en fonction des revenus et non plus seulement en fonction des solidarités claniques, tribales. Une *djemâa* revue et corrigée intégrait, avec les représentants des grandes familles honorables, la représentation politique des groupes d'intérêt économique, etc. En même temps que se superposaient, s'entrecroisaient, s'adaptaient les unes aux autres et se traduisaient les unes dans les autres différentes logiques d'organisation et d'appropriation, les habitants revendiquaient le statut de citadin à part entière, et ceci, en exigeant avec ce statut tout le cortège de dispositifs matériels et des dispositifs réglementaires qui en organisent l'usage. Mouvement de balancier entre l'avant et l'après, entre le passé et le devenir, un présent en adaptation perpétuelle où se jouent les valeurs du passé dans les stratégies d'avenir : la *djemâa* pourrait s'interpréter au sens politique et économique comme une alternative à l'exclusion, c'est-à-dire une alternative aux difficultés du développement économique et social à atteindre toutes les couches de la société au-delà de ses effets destructeurs (ou subversifs du point de vue de l'immuable). La *djemâa* n'était nulle part aussi puissante et à Boudghène, elle n'était ni la reconduction d'un passé, ni la volonté d'un avenir, mais un moyen terme, un moyen de gérer l'intégration du quartier à l'administration de la ville parallèlement à l'intégration de la population du quartier aux secteurs de l'économie moderne. De même, la vigilance des habitants aux aventures urbanistiques des bureaux d'études n'impliquait pas la conservation d'une typologie ou d'une morphologie urbaine consciemment reconnue pour fin déclarée d'une lutte ou d'une action. Cette vigilance n'avait rien à voir avec le type de mobilisation suscitée dans n'importe quelle ville historique d'Europe en butte aux dévastations de quelques buldozers. Elle visait plutôt à se garder des effets seulement dévastateurs en s'assurant des réparations de chaque outrage, de compensations et de garanties que les urbanistes et leurs commanditaires n'étaient pas toujours en mesure de fournir.

L'urbanisation, tout du moins telle que je l'observe comme contingence des bouleversements économiques faisant suite à la Révolution Industrielle et sa mondialisation (ce qui ne signifie pas que cette même Révolution se fait partout, mais partout ses effets se font sentir) et comme acte dépendant de la volonté et de la mobilisation des individus participant au mouvement, se réalise aux dépens des économies traditionnelles. Avec cet effondrement des économies traditionnelles, disparaissent en totalité ou en partie les ressources et les conditions de reproduction des organisations sociales des sociétés traditionnelles. Autrement dit, dans cet effondrement, les sociétés traditionnelles perdent les conditions de reproduction des rapports sociaux singuliers constitués dans leurs histoires propres. Mais l'urbanisation ne me semble pas seulement un mouvement passif, résultant, contingent. Dans les conditions où elle intervient sous la pression du développement, elle est également, parce qu'elle ressortit aussi d'une volonté des individus et des groupes d'individus, un moyen de modifier leur propre situation et leur propre position. En cela, l'urbanisation relève d'un processus de conquête, d'une conquête de la ville doublée d'une «conquête de l'espace urbain» (H. Raymond, a1988, p. 5) ; conquête qui ne présuppose guère l'ordre qu'elle impose. L'inquiétude des citadins de souches, les *hâdari*, est de ce point de vue très significative, tout comme l'est, à l'autre extrémité, celle des tenants du développement économique et social quand ils s'interrogent sur l'«intégration» des couches néo-citadines et stigmatisent ensemble, les quartiers illicites (en les nommant illicites justement) : cette inquiétude témoigne surtout des vicissitudes de l'ordre légitime que cette conquête bouleverse et fonde.

3.2.2. le sens de la conquête

L'urbanisation comme phénomène de concentration de populations hétérogènes privées de leurs ressources traditionnelles, procède à leur intégration *de facto* à une nouvelle économie. Si je m'en réfère au *trabendo* algérien, on peut dire que même à la marge —quand les populations nouvellement urbanisées trouvent leurs ressources à partir d'une économie dite «informelle» ou encore faite de petits trafics ou de grands, le *trabendo* en Algérie — elles échappent moins à la nouvelle économie qu'au contrôle fiscal et administratif ainsi qu'aux modes de régulation que celle-ci impose : en général, ce type d'activité économique marginale est l'objet d'observation et de description pour autant qu'il échappe d'abord à l'imposition et à la fiscalité. Mais, même par la marge, ces populations dans le mouvement d'urbanisation intègrent la nouvelle économie dans la mesure où : 1) cette marge obéit plutôt plus que moins à l'économie monétaire, 2) cette marge elle-même en résulte (recherche des ressources monétaires indispensables à la survie en ville), 3) elle se construit dans sa dépendance et dans son ombre, 4) elle constitue une forme d'adaptation à ses logiques et à sa rationalité à défaut d'une adaptation à ses institutions, à ses mécanismes sophistiqués de régulation.

Dans cette situation d'urbanisation, les membres des sociétés traditionnelles se trouveraient aussi en état de réinvestir de sens les rapports sociaux existants —qui s'opposent à eux dans le mouvement d'urbanisation— en s'y positionnant. Position prise de gré ou de force, sans doute, mais qui pourrait également prendre sens en étant rapportée à l'expérience passée : les membres des sociétés traditionnelles en situation d'immigration pourraient interpréter leur nouvelle position à l'aune des anciens rapports sociaux et ainsi maintenir, sans modification radicale, leur système de relation sociale (*cf.* anecdote 60) :

anecdote 60 — *les coopérants français, une communauté étrangère*

Si, par rapports sociaux, on entend le mode d'interaction qui s'établit entre groupes sociaux occupant des positions différentes sur une échelle dont le sens s'élabore en référence aux groupes dominants qui exercent le pouvoir dans la société globale (C. Javeau, a1985, p. 179) et si par relation sociale, on entend les interactions qui s'établissent entre acteurs dans la vie quotidienne, on pourrait dire en quelque sorte que, dans la situation d'urbanisation, les sociétés traditionnelles réinvestissent de sens les rapports sociaux qui s'imposent à elles dans la ville —tout comme, sur un autre plan, la ville s'impose au nouvel arrivant comme dispositifs matériels et édification.

Dans cette remarque, je me fie à ma propre expérience d'étranger, exactement à trois expériences d'étranger (enfant d'abord, puis ensuite adulte à partir de deux contrats de travail, toujours en Algérie). En effet, situé dans la communauté française des coopérants en Algérie (l'une des plus importantes en nombre d'individus), j'ai pu constater qu'au sein de cette communauté, une fois en Algérie, les frontières de classe et notamment les comportements de distinction afférents disparaissaient presque immédiatement. Non qu'ils aient disparu objectivement —la société française demeurait— mais ils disparaissaient comme sens donné aux comportements individuels. Transporter dans la communauté des signes trop distinctifs pouvaient même conduire à une certaine forme d'exclusion. Et tout se passait comme si la mise en veilleuse de ces signes et comportements était le pendant nécessaire à la conservation de l'identité de cette communauté, comme groupe social inscrivant sa position au sein de la société algérienne.

En quelque sorte, et cela parfois jusqu'à la caricature (*cf.* chroniques I) cette communauté par cette stratégie —loin d'être consciente— se donnait les moyens de reproduire un ensemble de relations sociales par lesquelles cette identité se revendiquait, se marquait et se maintenait. Cela allait des relations de voisinage, d'entre-aide en passant par celles des réceptions, des fêtes, des activités de loisirs, etc.

Dans cette situation particulière, il faut bien le dire puisque cette communauté se constituait dans une émigration temporaire, qui plus est contractuelle et dont les temporalités étaient plus ou moins connues à l'avance (durée des contrats), tout se passait comme si les barrières entre les groupes sociaux reconnus à l'intérieur de cette communauté disparaissaient et n'orientaient plus (ou moins bien) les comportements et activités quotidiennes de ses membres, comme si elles perdaient de leur efficacité sociale, de leur opérationalité. Tout se passait comme si les rapports sociaux perdaient de leur efficacité —tout en perdurant dans la société d'origine— en tant que principe de maintien de l'ordre social. Cela était d'ailleurs d'autant plus remarquable, qu'une fois les membres de la communauté rentrés chez eux définitivement, il était bien rare que les anciennes relations se perpétuent entre des individus appartenant à des catégories sociales ou groupes sociaux différents et ce, le plus naturellement du monde par une sorte de détachement. Il ne restait alors, généralement,

que la nostalgie d'un temps heureux où tous étrangers nous nous retrouvions égaux dans un même milieu de culture.
Il est bien évident que cet exemple mériterait quelque approfondissement et surtout une étude autrement approfondie sur cette communauté dans sa situation de communauté étrangère qui reste semble-t-il à faire et dont l'intérêt est précisément d'être expérimentale.

Au-delà de l'expérience de coopérant, cette hypothèse qui mériterait bien plus ample développement pourrait éclairer des types de pratiques mi-illicites, mi-légales, telles celles du «piston». Dans la modernité de l'administration algérienne (qu'il s'agisse de l'appareil d'Etat ou de l'appareil productif, y compris dans sa composante privée) et dans les règles formelles de la possession légitime et de l'usage du pouvoir, le «piston» est un étrange rappel (sans s'y confondre) de ce qui dans la tradition du pouvoir (du moins telle que rapportée par Ibn Khaldûn) relèverait d'une part, du clientélisme et d'autre part, d'une forme de jouissance du pouvoir incluant les membres de la «famille» de celui qui le possède en main propre ou le représente légalement.

Dans cette hypothèse, les sociétés traditionnelles se trouveraient en état de pérenniser, en totalité ou en partie, les types de relations sociales qui fondent d'une certaine manière leur identité et les fondent en communautés autonomes, distinctes et différentes. L'urbanisation qui participerait à la fois des conséquences et des causes de l'effondrement des sociétés traditionnelles ne permet pas pour autant de conclure qu'elle participe à fondre tous les individus dans le même système de relation sociale ni le même système de culture ou dans une culture unique qu'il s'agisse d'une «culture urbaine» ou d'une «fusion culturelle». Cette hypothèse d'une réinterprétation des rapports sociaux irait dans le sens d'autres indicateurs de cette tendance de l'urbain à conserver d'une certaine manière des communautés : la ville comme conservatoire des cultures dès lors que le milieu urbain :

> «[...] en période d'urbanisation intense, agit comme médiation entre les systèmes culturels différents auxquels il permet de se superposer sans s'exposer.» H. Raymond, a1988, pp. 7-8.

Parmi ces indicateurs, la conservation des langues maternelles et les modes de regroupement spatiaux (qui ne sont pas obligatoirement des ghettos au sens que l'Histoire contemporaine des villes des Etats-Unis, donne à ce mot). H. Raymond (a1988, pp. 7-8), prenant le cas de l'urbanisation en France, note le rôle fondamental joué par l'habitat. Il serait un refuge par lequel pourrait d'une part, se conserver la langue, se «superposer la langue maternelle et le français» (p. 7)[1] et d'autre part, se perpétuer les modèles et les pratiques familiales en dehors du contrôle social direct et des normes en vigueur à l'extérieur et liées aux rapports sociaux dominants. Il est sans doute vrai que l'urbanisation tend à une certaine adultération des cultures et des identités communautaires que «réinvente» l'urbain[2], mais il semble que cette adultération soit d'autant plus forte que la proximité culturelle qui joint le migrant et le milieu urbain conquis est grande. Toutefois, dans cette adultération, la proximité culturelle reste insuffisante. L'Histoire des communautés et surtout leur intégration à cet autre niveau de cohésion que représente la «nation»

1- «Les usages de l'une et de l'autre correspondent à des situations qui diffèrent ; la langue maternelle permet d'inscrire les modèles par l'originalité que la désignation communique aux pratiques spécifiques d'une culture donnée : le nom produit la norme.» p. 7.

2- par exemple, les modes culinaires régionaux et nationaux devenus ressources monétaires à travers les activités de restauration dans les grandes villes pourraient s'interpréter de la sorte. La spécificité culturelle devenant une ressource dans le marché que représente la ville.

—et la reconnaissance implicite de cette proximité par l'acceptation de cette appartenance— sont sans doute un élément plus que nécessaire. L'histoire qui se dessine sous nos yeux tendrait à attester du constant repentir de l'Histoire, quand la nation se construit par l'intégration quelque peu forcée et le laminage des différences, comme si les vieilles blessures étaient toujours prêtes à saigner. Enfin, dans tous les cas, cette adultération est bien loin d'être systématique et de se confondre totalement avec l'avènement d'une «fusion culturelle» (D. Pinson, 1988, pp. 72-73). Si la ville n'est pas non plus ce lieu de l'acculturation (bien que le risque y soit grand et cela est souvent observé comme la conséquence directe de la rupture des liens avec le groupe de référence ou d'origine des individus) alors, selon l'expression de H. Raymond, «l'urbain tiendrait le culturel en l'état» dans les périodes d'urbanisation (p. 8). Reste à s'entendre sur cet état : l'urbanisation congèlerait-elle les systèmes de culture ou leur permettrait-elle, plus simplement, une expression, une évolution, une existence au présent, une actualisation ; tels pourraient bien être les deux termes opposés de la question autour de «tenir en l'état».

A cet endroit de mon exposé, je me retrouve dans une situation paradoxale, ayant d'un côté posé l'hypothèse d'une mentalité se généralisant à l'ombre du développement hégémonique de la société industrielle et de l'autre, adhéré à l'hypothèse d'une urbanisation —générée par le développement de la société industrielle— jouant dans le sens d'une conservation des cultures et donc d'une différenciation des mentalités.

Dans un premier temps, le problème serait justement que ces deux «logiques» seraient contradictoirement compatibles. C'est là une intuition que je dois à ma propre expérience de l'émigration. A mon sens vécu, on ne change jamais de culture même avec la meilleure volonté du monde : on est comme on naît. Non pas que la culture soit innée, mais justement elle est cet acquis qui se constitue avec la naissance, à l'instant même où commence à s'apprendre le monde et la langue pour nommer et faire exister par la raison des mots les choses et les êtres. C'est à partir de cet acquis et des dispositions qu'il octroie ou développe (peu importe) que s'explore ensuite le monde et que s'y ouvrent les opportunités du destin. La leçon de l'habitus (P. Bourdieu, 1980, pp. 87-109 —*cf. supra*, notes 52 p. 466) est sans doute à cet endroit où se joue l'avenir dans le passé. Cette expérience n'impliquait pas, loin de là, de renoncer à ses propres valeurs (*cf. supra*, anecdote 56 p. 470 et chroniques I). Au contraire même, le fait de se retrouver en territoire d'une certaine manière «hostile» contribuerait-il à les renforcer et à renforcer les liens de la communauté émigrée. Ce qui n'interdisait pas de se sentir bien dans cet ailleurs, de se sentir bien dans cette culture différente, d'y prendre même ses habitudes et d'y adhérer par quelques attitudes *mimétiques*.

Les exemples ne manquaient pas dans le milieu coopérant, de cette volonté —pas toujours bien facile à interpréter du point de vue des intentions— de se fondre dans la culture de l'autre, de ces grandes épousailles mimétiques, souvent même plus radicales encore que les manifestations de rejet pur et simple et de racisme auxquelles elles s'opposaient en grande démonstration. Mais le mimétisme s'imposait aussi au quotidien du fait simple de pouvoir survivre chez les autres sans en réveiller l'hostilité. Cela ne se faisait pas —en tout cas en ce qui me concerne— sur le mode parfaitement conscient, qu'il s'agisse du comportement dans la rue en général, de l'habillement ou des manières de regarder, de toucher, d'interroger, de parler, d'être tout simplement. Le mimétisme pouvait se renforcer en bien des domaines : la religion, mais c'était dans les cas extrêmes et plutôt rares, l'habillement ou encore l'ameublement dans les maisons (les tapis, les

cuivres, le fait de manger sur la meïda), les pratiques culinaires (notamment l'appropriation des recettes et leur adaptation au goût français) ou encore l'apprentissage des danses locales et de la langue.

Le mimétisme avait une limite, celle impérative du retour au milieu des coopérants et, dans cette limite, celle de la maison : elle était pure ouverture sur la communauté d'origine, îlot de cette communauté. Cela était sans doute, en apparence, moins évident dans le monde des adultes, mais patent en ce qui concerne le monde des enfants : enfant à Sidi Okba, à mille milles de mon Poitou natal, je ne l'avais pourtant jamais vraiment quitté. Il y avait été transporté. Et allant d'une maison à l'autre, dans le milieu des coopérants, j'allais d'une région à une autre dans une sorte de raccourci des accents et des habitudes que je soupçonnais différentes et c'est ainsi du reste que j'ai été initié au fait qu'en France, il y avait le Nord et qu'il y avait le Sud et que ce n'était pas tout à fait la même chose, qu'il y avait des Alsaciens et des Bretons et que c'était bien différent des Corses ou des Pieds Noirs, etc... et que le statut de couple, de célibataire, d'homme ou de femme pouvait encore ajouter des variables et des différences subtiles qui faisait de ce monde adulte un complexe impossible.

Il y avait évidemment une autre limite, d'une autre nature. Les immigrés, dans le cas cité, se savaient appartenir à la civilisation dominante (*cf.* chroniques I) —même s'ils étaient de farouches partisans de la décolonisation— ce qui, du point de vue de l'expérience, impliquait le choix et d'une certaine manière, le désir et non la seule nécessité, de tenter l'expérience. Mais de ces mimétismes, notamment dans les positions les plus radicales dans le sens d'une fraternisation, les apprentissages nouveaux alimentaient une expérience vécue de la différence acceptée et ouvraient le plus souvent (pour autant que mes observations soient suffisantes et justes) sur une interrogation sur soi et sur son propre monde. Dans le cas de ces stratégies mimétiques observées, les miennes et d'autres plus graves, c'est sans doute moins le changement de culture ou l'adhésion à de nouvelles valeurs qui se dessinait, que la reconnaissance dans l'autre et la refondation par l'autre de ses propres valeurs. En cela, la «fonction miroir» décrite par M. Marié (1989, pp. 63-70) m'est parue si familière. En fait, à ce niveau décrit ici, celui de l'expérience individuelle par l'émigration et l'immersion dans un milieu qui diffère de celui de la *maison* (et dans un autre cadre que celui de l'enquête sociologique ou ethnologique) se joue la capacité de chacun à séparer les mondes sans se morceler ou se diviser. C'est dans ces deux derniers termes que résident toute la difficulté mais aussi les risques irrémédiables de l'acculturation et de la folie. Cette difficulté est d'autant plus surmontable que justement la référence est forte et puissante, que la *maison* est solide : alors la différence peut être vécue pleinement et richement et le mimétisme devenir une forme d'adaptation au milieu et à ses règles de cohabitation, sans plus de difficulté que ce qui, au quotidien, dans un milieu réputé homogène, conduit tout un chacun à s'adapter constamment à différents rôles sociaux sans pour cela ni s'interroger, ni se morceler. Je pense également à cette drôle de réflexion souvent colportée en Algérie :
» — ... au travail je suis en l'an 2010 ... chez moi au XIX^{ème} siècle et chez ma mère j'arrive au Moyen Age ... »

Il y a, dans cette réflexion, tous les déboires de la schizophrénie des lieux où le locuteur supposé se trouvait, mais il n'était pas fou pour autant. Il était à chaque fois dans des temps, des lieux et des activités différentes. Il ne les vivait pas ensemble. Il n'avait pas à paraître simultanément sous toutes les facettes qu'il décrivait. La ville contemporaine semble produire constamment ce type

d'individus capables d'opérer ces allers et retours temporels dans un système de développement différentiel qui ajoute au morcellement des lieux, le morcellement des temps cristallisés dans l'activité sociale.

Ainsi ce que décrit H. Raymond comme conservatoire des cultures, ne serait-il pas ce moyen, cette condition nécessaire à reconnaître la différence et la vivre pacifiquement, c'est-à-dire, une condition à la cohabitation de groupes sociaux et ethniques différents et le mimétisme que je décris, une autre forme de sociabilité comparable et qui, dans la ville, prendrait le nom d'urbanité ?

3.2.3. l'autre sens de la conquête

Il y aurait, dans le développement urbain, cette virtualité-là d'une cohabitation pacifique[1] des groupes sociaux et des groupes ethniques différents. Les systèmes de cohabitation seraient très différents selon le système d'autorité que les sociétés globales se donnent, tout du moins ainsi que l'Histoire permet d'en juger. C'est aussi sur cette différence que l'on pourrait rendre compte de cette consubstantialité qui lie les moyens matériels de la convivialité (en tant que produit de l'histoire de la convivialité et en tant que moyen d'une administration de la société globale et de son territoire) au système de domination que s'imposent les groupements humains. Ce serait dans ce rapport que se cristalliseraient, à la fois dans l'espace et dans ses règles d'usage, leur propre transformation, leur propre histoire, produisant ainsi la singularité d'un système de culture et l'identification, dans ce système, d'un espace adéquat.

L'ordre bourgeois tel qu'il s'impose en usurpant quelque peu le pouvoir dans la société féodale, à quelques siècles de là, quand «bourgeoisie» qualifiait le droit de cité, pourrait avoir valeur d'exemplarité de ces passages dans l'Histoire d'un système de convivialité à un autre, impliquant tout à la fois l'ordre social légitime, le système de culture, les moyens matériels et territoriaux et leurs règles d'usage. Ainsi l'acte de fondation de ce que M. Weber (e1982) entend par autocéphalie de la ville et qui fonde avec la commune, la singularité du groupement bourgeois sur les terres d'occident, passe précisément par une série d'actes manifestant l'illégitimité de l'ordre féodal existant, c'est-à-dire, par autant d'actes illégitimes contestant l'ordre social féodal ; du point de vue spatial, le groupement bourgeois, en asseyant son ordre dans l'interstice de liberté que lui offre l'incapacité de l'ordre féodal à assurer en totalité son pouvoir sur la ville, se traduit par des acquis politiques extrêmement intéressants :

> «[...]. Un des premiers acquis politiques obtenu par la force ou acheté aux empereurs et évêques fut le droit de détruire les châteaux impériaux, épiscopaux et seigneuriaux à l'intérieur de la ville, (ainsi dans les privilèges des empereurs saliques) et d'interdire la construction de châteaux à l'intérieur d'un certain périmètre de la ville. En outre, l'empereur et les autres seigneurs perdirent le droit de s'installer en ville.» M. Weber, e1982, p. 73.

Dans ce cas, il y aurait validation d'un ordre légitime et invalidation d'un autre ordre dans la destruction d'une organisation spatiale, dans la mesure où celle-ci pourrait continuer à signifier

1- ce n'est pas là se référer à quelque romantisme par lequel la paix rime avec l'amour... Si l'on en croit les développements de M. Weber (e1982) autour de la ville bourgeoise, la cohabitation pacifique, dont il est question, pourrait être très directement corrélée avec les exigences des développements du marché et plus généralement de l'échange. Ceci a pour conséquence sans doute, que la guerre (ou la confrontation violente) soient localisées et réglées et non pas généralisées et, comme règlement, qu'elles ne soient pas obligatoires dans tous les conflits.

des rapports sociaux pourtant déjà caducs et défaits —en l'occurrence les types de construction manifestant le pouvoir féodal et son administration. L'enjeu de sens associé à l'espace est ici manifeste : l'espace virtualise la contradiction entre ordre féodal et ordre bourgeois à l'intérieur d'un même système de culture. Sa suppression est une manière de rendre la contradiction, symboliquement au moins, inopérante au profit des représentations de l'ordre social chez les bourgeois, en les validant en acte (ici la destruction).

Dans une autre aire et dans une autre ère, par rapport à un ordre social plus stable compte tenu des représentations religieuses et des valeurs d'éternité afférentes, on peut noter que la signification de l'espace est nettement moins problématique, parce que sans doute, plus implicite. Ainsi de l'histoire de Nedjma à Boudghène. Quand elle décide de déménager de la médina pour s'installer sur les terres plus ou moins squattées par une tribu différente de la sienne et surtout, réputée, du point de vue de ses qualités et de celles de ses membres, moins noble que la sienne, son changement de position dans l'espace urbain n'apparaît signifiant que dans cette transgression : aller habiter chez les autres, en quelque sorte chez les étrangers et qui plus est, plutôt indignes. Son projet spatial —construire une maison plus adaptée à son projet d'existence— n'entre guère dans les commentaires de ses anciennes voisines (tout du moins tels qu'ils sont rapportés par sa fille). L'étonnement que suscite sa décision porte sur la liberté qu'elle prend en regard des liens qui la rattachent, par devant elle, à sa communauté : sa famille établie dans une tribu, liée à un clan identifié à une origine régionale et sans doute à un ancêtre commun et connu de tous et à qui elle doit sa position d'individu et de femme. Son déplacement n'était pas placé sous le signe d'une alliance ou d'un quelconque geste consacré (mariage notamment) mais manifestait une demande d'hospitalité chez des «étrangers» et pouvait être assimilé à une sorte d'inhospitalité implicitement reprochée à sa communauté d'origine.

C'est ce lien communautaire qui fait sens. Il permet de distribuer dans l'espace l'ensemble du corps social. L'espace n'est plus que ce qui ressortit des conditions matérielles et des moyens matériels de cette répartition fondée sur un ordre social qui implique la prééminence des liens de parenté et de lignage sur tout autre lien et qui oriente l'attitude des individus tout comme leur rapport à l'espace qui les contient. L'espace est immanent, il signifie moins par les signes qu'il incorpore dans la réalité que par les pratiques qui le fondent comme nécessité et qu'il sert tout bonnement à abriter. Cela est d'autant plus prégnant qu'en terre d'Islam, il est de coutume d'éliminer les signes ostentatoires dans l'espace visible, disponibles au regard de tous (*cf. supra*, notes 43 p. 363) dans le but plus ou moins avoué et politique d'y limiter l'inscription trop patente des rapports de domination entre les différents groupes sociaux-familiaux[1]. Il s'agit de réduire les situations d'indignité que conférerait à un groupe son incapacité à assurer, pour ses membres, une équivalence de statut par la production de ces signes ; réduction des situations d'indignité qui pourrait apparaître comme règle de résolution des conflits dans l'usage et l'appropriation de l'espace.

La répartition spatiale des groupes et leur statut renvoient à un ordre social immanent —à la volonté de Dieu tout puissant (*cf. supra*, notes 09 p. 86 et 11 p. 88) : l'espace donnant sens à cet ordre

1- formes qui seraient assez proches des familles patriciennes, telles que M.Weber les définit pour la civilisation arabe (e1982, pp. 44-46) et que les descriptions d'Ibn Khaldûn (1402) semblent confirmer pour ce qui est du statut des gens des villes et de leur mode de gouvernement.

et à sa pérennité par son infinie répétition, par l'uniformisation ou l'homogénéisation des signes —ce qui revient à l'absence— comme moyen de rendre illisible l'opposition des groupes sociaux et, en l'occurrence, la hiérarchie des communautés, en supprimant les lieux concrets de cette opposition, en en supprimant la manifestation spatiale. Sans doute pourrait-on dire, pour autant que mon exemple ne soit pas trop entaché de mes propres projections d'étranger au monde que je décris, que l'ensemble du corps social, avant de s'identifier aux signes distinctifs manifestant les distinctions —et lisibles seulement par rapport à celles-ci— se reconnaît d'abord dans cette hiérarchie sociale appréhendée comme effet de nature, comme ordre naturel et, d'une certaine manière éternel, au moins autant que le voudra le Dieu tout puissant et miséricordieux à qui l'on rend gloire de la perfection de l'ordonnancement où chacun trouve sa place juste pour officier à son salut. Il y a, pour désigner cet état, une métaphore sublime, celle de la main : Dieu créa la main avec cinq doigts différents et c'est pour cela qu'ensemble, inégaux en hauteur et en prestige, il rendent à la main son usage et son éloquence, parce que si vient le malheur d'en perdre un seul, c'est tous les autres qui sont infirmes. Il en serait ainsi de l'ordre social et de la position des groupes sociaux-familiaux, les uns par rapport aux autres.

En cela sans doute, Nedjma était-elle quelque peu subversive et, d'une certaine manière révolutionnaire et éclairée en anticipant un mouvement qu'elle ne commandait en rien, de subversion généralisée de l'ordre social qui l'avait vue naître, conditionnant une nouvelle redistribution des rôles et du sens donné à l'espace et à son appropriation comme nouveau moyen de nouvelles distinctions. Mais Nedjma, dans cette sorte d'acte illégitime, tentait d'adapter ses nouvelles conditions d'existence aux habitus forgés à la tradition : construire une maison qui convienne à ses habitudes de vie (et non à son ambition sociale, même si d'aventure on peut interroger cette dimension —mais elle semble bien moins déterminante que la première). Ce serait donc en voulant reconduire la tradition, tout du moins la revivre, que Nedjma est conduite à innover. On pourrait déduire de cette expérience, que l'innovation ainsi réalisée ne vise pas la modification de l'ordre social légitime (celui de la tradition dans ce cas), mais plutôt la modification des conditions objectives d'existence dès lors que celles-ci entrent en conflit avec les représentations de cet ordre. Le *haouch* de Nedjma se construit, semble-t-il, dans ce conflit, comme moyen de résoudre l'adéquation de l'espace aux systèmes de pratiques dans un contexte de lutte opposant sur un même territoire deux sociétés (société indigène et société coloniale).

Dans ces deux exemples, la ville bourgeoise ou l'habitat illicite, l'espace ne produit pas en soi de sens, mais reste un enjeu de sens par rapport à une représentation d'un ordre légitime, laquelle définirait les modalités par lesquelles l'espace prend valeur d'usage et devient appropriable. La représentation d'un ordre social n'est guère redevable des moyens matériels de la convivialité. En revanche ces derniers, leur pérennité et les transformations qu'ils subissent sont entièrement solidaires de la prégnance de cette représentation et de son évolution. Selon les connaissances développées par la typologie, le sens de l'espace est pris comme enjeu de lutte, à savoir que le sens de la ville en tant que dispositifs matériels et formes (architecturales) ne résulte pas :

> «[...] d'un quelconque système sémiologique reconnu par tous, au contraire le sens est l'enjeu d'une lutte.»
> Ch. Devillers, a1974, p. 21.

Lutte, par laquelle, si l'on suit les exemples pris par Ch. Devillers (a1974) ou encore par JP. Frey (1986), se manifestent des positions de classe —ou de groupes sociaux— dans l'espace urbain. Cependant, ces positions ne valent que pour autant qu'une représentation d'un ordre, qu'une

représentation d'une organisation sociale, leur donnent un sens, sinon une légitimité. Et tout me porte à penser que cette lutte est effective mais ne relève pas d'une lutte idéologique abstraite autour des caractéristiques plastiques de l'espace, mais d'une lutte concrète : les caractéristiques plastiques de l'espace ou signes ne seraient lisibles que dans une représentation de l'existence d'un ordre légitime. Cet enjeu de sens comme lutte, est une lutte concrète autour de la validation de cet ordre. C'est dans cette validation et les distributions sociales qu'elle organise dans l'espace, que l'espace prend sens par rapport aux positions instituées entre les différents groupes sociaux présents et en compétition pour le pouvoir. C'est également dans cette validation que les pratiques rapportées aux règles d'usage de l'espace sont reconnues licites (ou illicites) par l'ensemble du corps social.

L'histoire de la ville bourgeoise atteste de cette formidable transformation, de ce passage possible d'un point à un autre dans l'Histoire et par lequel s'organise, tout en se produisant, le système de culture et la validation d'un ordre social / spatial. Mais cette histoire atteste aussi que cette prégnance d'un ordre et sa validation dans l'espace impliquent l'unité du lieu et l'unité de temps. En cela, l'exemple de Nedjma est tout autre. Il est celui du refuge quand le territoire se désagrège, quand l'histoire du territoire n'est pas exactement celle où se légitime l'ordre social : Nedjma avait aussi à «lutter» contre cet ordre social qui s'imposait avec la colonisation ; colonisation qui produisait les moyens matériels d'une convivialité qu'elle validait dans un territoire qu'elle avait préalablement asservi et vidé des pouvoirs indigènes. Ce serait là une première approche d'une césure qui s'ouvre sur la dualité de la ville algérienne contemporaine quand les moyens matériels de la convivialité qui s'y imposent ne peuvent pas se valider dans les représentations de l'ordre social légitime telles que le permet le système de culture. En cela, Nedjma avait trouvé à se réfugier, mais son espace était déclaré illicite.

3.3. la ville industrielle et la dualité de la ville algérienne

Sous la pression du développement hégémonique de la société industrielle, l'urbanisation comme conquête des villes engage, dans le petit monde contemporain, un mouvement sans précédent d'homogénéisation des conditions matérielles et sociales d'existence. La ville deviendrait un «cadre de vie», un cadre de conditions objectives d'existence dont la spécificité et l'originalité, au regard de l'Histoire, procéderaient de cette capacité à fondre sur un territoire restreint et discontinu —dans le sens où les villes sont localisées et interdépendantes à l'échelle des échanges économiques, ce qui permet de parler de «réseaux de villes» (H. Lefebvre, e1974, p. 13)— des mosaïques de sociétés et de culture que produisait l'ensemble des groupes humains que séparaient jusque-là, à la fois, la distance, les accidents de la géographie et leur économie (économies traditionnelles). En quelque sorte, dans ce mouvement d'homogénéisation, la société industrielle fondrait au même creuset moins les cultures que les *modes de vie* (*cf. supra*, notes 52 p. 466), si par mode de vie, on entend et reconnaît la manière dont la production et la consommation se rapportent aux systèmes de culture, c'est-à-dire, la manière dont ces systèmes participent à donner sens aux choses, actes et idées, la manière dont ils octroient une valeur d'usage aux productions et participent, de la sorte, à orienter dans la pratique quotidienne, la consommation / destruction de la production industrielle.

L'exemple repris plus haut de l'hygiène et des pratiques de pro-preté tendrait à illustrer la manière dont le mode de vie est ce moment et ce moyen d'une adaptation des valeurs, des manières de

WC à l'anglaise adapté aux pratiques de propreté : du papier à l'eau, du Nord au Sud, toutes les pratiques sont dans la nature.... La bouteille d'eau abandonnée sur le sol témoigne seulement des coupures d'eau rendant inutilisable le jet d'eau.

fig. 67 — traduction d'un WC

penser et d'agir, dans le présent. Cette mentalité ou ces dispositions mentales valorisant le modèle d'action orientée en finalité participerait d'une nécessité du mode de vie dans les sociétés industrielles jouant tout à la fois : 1) sur le système de consommation lui-même parce que les valeurs engageant le sens de l'utilité peuvent jouer dans l'orientation de la consommation / destruction des mar-chandises imposées par le mode de production industriel (production de masse) ; 2) rétroactivement en quelque sorte, sur le système de culture lui-même en réagençant les modèles culturels (sens donné aux choses, actes et idées, ainsi que les conditions d'existence, les conditions de vie les rendent nécessaires[1]). Ce serait dans la pratique de l'hygiène contemporaine tout le rapport que peuvent entretenir la *désinfection* et la *purification* dans les modèles qu'elle met en œuvre. L'usage abondant d'Eau de Javel, en Algérie notamment (R. Bekkar, JY. Toussaint, 1991) pourrait renvoyer à cette orientation de la consommation par rapport aux systèmes de culture : l'Eau de Javel renverrait à la fois aux modèles de la pratique médicale intériorisés et associés aux modèles de propreté comme pratiques de la purification[2] (*cf. fig.* 67). Cette sorte de superposition / association entre les modèles d'action rationnelle et les modèles culturels qui

ce que H. Raymond (1984) explicite quand il envisage le rapport entre le type et le mode de vie et note que la modification du mode de vie sous l'influence par exemple de l'habitat n'est pas définitive dès lors que le système des modèles culturels reste enraciné chez les habitants : «[...], une partie importante de la population française vit dans des immeubles collectifs péri-urbains construits après 1950 ; une partie majoritaire de cette population conçoit le logement qu'elle occupe comme provisoire et envisage, à plus ou moins long terme, un habitat plus conforme à ses modèles. On peut affirmer que son mode de vie actuel est partiellement modifié par son habitat présent ; il n'en demeure pas moins vrai que la capacité des individus à habiter «en pavillon» reste intacte et que l'occasion le montrera plus ou moins rapidement (si cette occasion se présente, évidemment).» p. 57.

dans la recherche référée (R. Bekkar, JY. Toussaint, 1991), nous avons pu noter ce même type de rapport dans l'usage abondant de la peinture (repeindre le logement en Algérie —à Tlemcen— pouvant correspondre aussi à des rites de purification) ; *idem*, dans le rapport à la saleté de «l'autre», dans la nécessité ressentie par tout nouvel arrivant dans un logement locatif —à Rouen— de refaire les papiers peints, la peinture et le sol. Ces observations sont restées à l'état d'hypothèses de travail.

engagerait, dans la société industrielle, le mode de vie, n'est pas loin de cette égale superposition / association que fait G. Simmel (a1903) quand il observe la contiguïté et l'opposition entre «culture subjective» et «culture objective» (entre culture du sujet et culture cristallisée dans l'institution) comme structures profondes de la mentalité du citadin des grandes métropoles.

3.3.1. la ville industrielle et la crise de l'urbain

On pourrait dire que cet embrayage du système de production et de consommation sur la vie quotidienne et qui serait propre à la société industrielle, est problématique dans sa singularité, notamment par les modalités d'appropriation des objets et des idées qu'il impose dans leur réduction à leur valeur d'échange : cette appropriation dépendrait des chances caractéristiques des individus d'accéder aux biens et aux services nécessaires à s'y procurer des rentes et des revenus[1] (M. Weber, e1971, p. 309), c'est-à-dire aussi, de leur *«situation de classe»*. L'appropriation se rapporterait aux limites objectives du pouvoir-consommer, à savoir, au capital dont dispose l'individu, sous toutes ses formes d'ailleurs, y compris, symbolique et culturel (au sens de la culture objective définie par G. Simmel). A cet endroit, où les individus sont rendus à une certaine autonomie[2], la production de masse met à contribution les systèmes de culture en leur imposant la destruction des produits «conçus» *en dehors* de ces systèmes : 1) dans un *en-dehors relatif,* dans le cas où la société industrielle naît des systèmes de culture où se situe la consommation de ses produits ; 1a) dans ce cas, on peut penser qu'à son apogée, la société industrielle instrumente ces systèmes de culture ; 1b) cet *en-dehors relatif* représenterait ce qui rend nécessaire le système planificateur comme système travaillant au conditionnement des individus —ceux-ci n'ayant pas «naturellement» propension à projeter une valeur d'usage sur les produits industriels tels qu'ils sont livrés sur le marché (exceptés sans doute les produits dits de première nécessité) ; 2) dans un *en-dehors total* dans le cas où la société industrielle est extérieure aux systèmes de culture où se situe la consommation de ses produits.

Le cas du logement collectif contemporain est à cet égard remarquable : dans les Zhun, il s'impose comme production exogène. L'industrialisation du logement en Algérie n'a pas du tout supposé la production de *haouch* ou de maisons de médina revisités par la logique productive (ou productiviste) qu'impose le mode de production industriel : ce qui aurait représenté une production dans un *en-dehors relatif.* Dans les Zup françaises, ce logement (le même) s'impose comme une production endogène. La valeur d'échange suppose une adéquation minimum du produit aux modèles culturels affectant les pratiques d'habiter des populations destinataires sans quoi le logement perdrait toute valeur et ce, d'autant que le logement appartient à cette catégorie de produits réputés de première nécessité, c'est-à-dire liés aux conditions de survie en général.

La production de l'espace telle qu'elle s'impose avec le développement hégémonique de la société industrielle conduit à substituer à la hiérarchie des espaces et à la dispersion de quartiers différents

1- «chance [qui doit être évaluée sous trois chefs] a) de sa capacité [à l'individu] à se procurer ces biens, b) des conditions de vie externe c) de sa destinée personnelle.» M. Weber, e1971, p. 309.

2- confondue généralement à la liberté individuelle qui comme le fait remarquer G. Simmel (1903, p. 71), n'est pas un gage de bonheur : «[...] en effet, ici comme ailleurs, il n'est nullement nécessaire que la liberté de l'homme se traduise dans sa vie affective par du bien-être.»

dont parle H. Raymond (a1988) permettant l'expression de convivialités différentes, un espace homogénéisé par le prima de sa valeur d'échange. Celle-ci déterminerait absolument la *répartition* et la *distribution* des *individus* au prorata de leur *situation de classe*. Le prima de la valeur d'échange sur la valeur d'usage organiserait la distribution spatiale des individus. Or, dans la représentation de l'ordre social légitimé dans le discours *démocratique*, propre aux sociétés industrielles (au moins en Europe occidentale) se pose tout le problème de l'adéquation de la position des individus réputés pourtant libres et égaux en droit et fraternels en pratique. La situation que décrit JK. Galbraith (e1989) à propos de la pauvreté dans les pays industrialisés (et en particulier aux Etats-Unis), est un terrible constat sur les conditions de l'adéquation :

> «Les pauvres —[...]— sont à l'extérieur du système planificateur. Ils sont pauvres parce qu'ils ne sont pas entrés à son service ou qu'il n'y sont pas aptes.» p. 364.

Cette remarque a l'avantage d'être claire et sans ambages et d'éclairer d'un jour nouveau la question de la lutte des classes si chère à ces anciens discours de l'espoir, en posant les conditions d'un nouvel affrontement, non plus classe contre classe, mais entre *exclus* et *intégrés*, entre situation des individus[1] rapportée à leur seule situation de classe ainsi qu'à leurs mobilités (ascendante ou descendante). Même si l'on sait avec M. Weber[2] ou P. Bourdieu que des situations de classe homologues ou identiques favorisent la constitution de groupes sociaux homogènes (des classes sociales) ainsi que leur reproduction et avec, la transmission des situations de classe (faisant jouer les déterminismes sociaux par des inégalités de chance dans la lutte pour le pouvoir et plus généralement dans la concurrence pour accéder aux biens et aux services nécessaires à se procurer les rentes et des revenus[3]), il semblerait que ce qui pourrait être facteur de refondation d'une communauté (même mythique comme le prolétariat) dépend de la capacité de ces groupes à institutionnaliser leur position. Ce serait sans doute l'enseignement (politique) à tirer de cette forme de contre-pouvoir du prolétariat qui aboutit à la naissance du *socialisme* comme institution politique (et pas seulement idéologique) et à laquelle ce qui reste d'humanité dans nos sociétés contemporaines est totalement redevable[4]. Seulement, il semble qu'une autre leçon ait été retenue au sein de la technostructure : le fait que tout pouvoir se constitue par l'usurpation du pouvoir existant (et sa délégitimation conséquente). En toute hypothèse, et en suivant la leçon de M. Weber (e1959) sur la question de la domination, de ses formes politiques et de ses transformations, l'avènement de la technostructure comme forme de domination de type bureaucratique implique que toute contestation de son pouvoir passe par une organisation au moins aussi efficace. Cependant, le propre du pouvoir de la technostructure serait d'allier en un seul pouvoir (ou milieu de pouvoir), le pouvoir partisan et le pouvoir économique (ou plus exactement le pouvoir technique). Aussi deviendrait-il, c'est une autre hypothèse construite sur la précédente, difficile aux groupes de situations de classe en marge du système planificateur de pouvoir institutionnaliser leur position et élargir, de la sorte, leur reproduction, sauf évidemment à l'intégrer.

1- sans doute peut-on y observer les effets de la généralisation du salariat dans les sociétés industrielles.

2- notamment quand il définit la notion de «sélection sociale» (e1971, pp. 38-40) ainsi que pp. 309-313 «Classes, situation de classe».

3- ce serait aussi la leçon de l'habitus pour les sociétés industrielles contemporaines.

4- avec quelque cynisme, il pourrait être possible de dire, compte tenu de l'histoire du socialisme, qu'il fait meilleur être pauvre en Europe occidentale qu'aux Etats-Unis, à moins que l'on importe dans l'union européenne les modèles d'outre-atlantique. Le débat semble ouvert et les fissures dans le mur de Berlin ont laissé s'envoler l'espoir.

Cette situation des groupes sociaux «exclus» ne serait pas sans s'inscrire dans l'organisation de l'espace et notamment dans l'espace de ces villes qui ne sont plus exactement des villes... L'industrialisation de la production de l'espace et l'espace disponible comme marchandise échangeable auraient pour conséquence une distribution dans l'espace urbain des *individus* (dont les regroupements à partir de situations de classe homogènes) qui n'obéirait plus que très médiatement aux déterminismes scellés dans l'histoire sociale des lieux. Ce ne serait pas une mince révolution, parce que ce serait aussi la fin de cette appropriation collective qui renvoyait à cette sorte d'immanence de l'espace d'une communauté, immanence qui faisait cette hiérarchie et cette hétérogénéité de quartiers urbains où pouvaient s'exprimer des convivialités différentes.

De la sorte, sous la pression hégémonique de la société industrielle, les liens entre les individus et leurs territoires n'auraient que faiblement à voir avec leurs liens sociaux réels (qu'il s'agisse des liens communautaires, des liens de sang ou d'origine ethnique) ni avec l'histoire de l'occupation de l'espace (appropriation d'un groupe social identifié comme classe sociale ou ethnique, imposant ses propres positions en les institutionnalisant[1]) mais à voir, en revanche, avec leur position sur le marché, sachant par ailleurs que c'est seulement le marquage que ces liens peuvent produire sur la position des individus sur le marché qui pourrait, sans être déterminant dans l'absolu, jouer à la faveur de rassemblements d'individus de situation de classe homogène sur des espaces rendus disponibles sur le marché. Les effets de ghettos, de marginalisation, de même que certaines formes d'étanchéité —effet de frontière invisible— dans les villes contemporaines et concourant à sa fragmentation, pourraient trouver à cet endroit des bribes d'explicitation : la fragmentation se substituerait aux anciennes différences et hiérarchies des lieux. Mais, dans la société industrielle contemporaine, l'exclusion du système planificateur, la pauvreté décrite par JK. Galbraith renvoient au processus d'exclusion et de marginalisation sociales qui lui sont propres et qui, surtout, confèrent aux situations de classe à la périphérie du système planificateur, une situation d'indignité la plus absolue, la *négation*.

Le destin de l'espace de groupes sociaux qui se reconstitueraient ainsi —c'est-à-dire par la seule contiguïté et la seule proximité des individus rapportée à leurs positions sur le marché— serait d'autant plus éloigné des occupants que ceux-ci sont marginalisés et n'y interviennent pas comme consommateurs solvables. Le destin des Zup en France serait le lieu par excellence de l'impossible maîtrise de l'espace par les habitants et, d'une certaine manière, une forme d'interdit : il n'y aurait plus guère de rapport entre la situation de la population occupante et l'espace disponible («mis à la disposition des individus» serait une vue sans doute plus judicieuse). Cet espace serait la plus évidente négation (symbolique) des populations qui y vivent et qui y sont captives. Cette négation conduit à une forme d'alternative : soit rejoindre le système planificateur (il s'agit là des individus en mobilité ascendante et le transit par ce type d'espace pourrait représenter une étape décisive, celle qui contraint à l'adhésion aux croyances en la validité du développement économique comme salut) ou survivre et s'enfermer à jamais dans le monde des exclus (il s'agit de la situation propre aux individus en mobilité «stagnante» et descendante pour qui l'atterrissage dans ce type d'espace serait la dernière probabilité d'une survie possible avant la totale indignité de l'errance).

1- tels les lieux du culte, les lieux de sociabilité singuliers, etc.

Ces espaces seraient ceux de l'exclusion et de la négation puisqu'il il n'y aurait aucune possibilité d'y refonder une identité, si ce n'est dans la dernière alternative possible, la *confrontation* (qui prend le nom de violence urbaine par laquelle se représente la crise urbaine contemporaine) entre «petits groupes qui tentent d'imposer et de faire respecter «leurs» modèles de civilité» (H. Raymond, a1988, p. 5). En effet, ces espaces rapportés aux modalités d'attribution, tendent à regrouper —du reste comme tous les autres espaces rendus disponibles à la «résidence»— des populations hétérogènes, tant par les origines ethniques, sociales, que par les aspirations (mobilité sociale) et les situations réelles (ascension, stagnation ou chute) des individus. Cette hétérogénéité conduit à l'exposition directe (et violente) de segments de groupes sociaux et ethniques (tels les «jeunes», les «femmes» ou encore «les chômeurs» et les «immigrés»), dramatisée dans la situation d'exclusion par l'impossible réappropriation des espaces et des objets qui y sont disponibles (concrètement mais aussi virtuellement[1]). Cette réappropriation serait l'objet d'une surveillance jalouse : il n'est aucunement question que l'espace de l'exclusion soit le lieu d'une reproduction sociale participant à délégitimer la structure de pouvoir dans la société industrielle, ou autrement dit, qui délégitimerait la démocratie telle qu'elle s'impose, moins comme mode de représentation impliquant le suffrage des individus, que comme domination rationnelle légale.

Cette surveillance jalouse qui mobilise le collectif d'énonciation et, il va sans dire, l'appareil de répression, constitue une véritable ressource pour ce même collectif d'énonciation : la réhabilitation comme production du décor du non-lieu. Ce non-lieu serait exactement ce qui séparerait les rapports spatiaux issus de la rationalisation discursive et plastique au sein du collectif d'énonciation, des moyens matériels de la convivialité produit de l'histoire des pratiques sociales dans la ville. La réhabilitation, outre qu'elle autorise un luxe d'excentricité —architecturale, plastique et des coloriages les plus extraordinaires, nulle part aussi impérieux—, représente une forme concrète de la *négation* et de l'impossible appropriation : la réhabilitation en est l'effacement cyclique. Elle dure en moyenne entre 6 et 10 ans et, effaçant les traces de l'appropriation, elle est l'interdit effectif d'une identification qui pourrait conduire à une identité, à la conscience d'appartenir à un groupe et conduire ainsi à la reproduction d'un groupe social qui y manifesterait les signes de son identité et s'y reconnaîtrait chez soi. En ce sens, le collectif d'énonciation participe-t-il à cette administration du territoire, usant à sa manière par ses moyens de la violence légitime dont est dépositaire l'Etat : violence symbolique, mais absolue, situant les gens de la ville sans nom (ceux des Zup) dans le camp de l'indignité sans rémission. C'est là une hypothèse extrême.

Dans la ville industrielle contemporaine, le rôle de l'habitat dans la conservation des cultures en période d'urbanisation, décrit par H. Raymond, pourrait bien avoir aussi un autre sens plus radical et plus directement lié au développement hégémonique de la société industrielle et de sa propension à diluer dans la ville toutes les différences et les identités. L'habitat qui jouait le rôle d'ouverture (en maintenant les identités), tendrait à devenir un refuge. Il deviendrait cette sorte de dernier rempart[2], là où l'appropriation reste encore possible, même si cette appropriation revêt des

1- la publicité n'épargne pas les exclus.

2- avant que l'œil de Big Brother ne s'y introduise (G. Orwell, e1983, —*cf.* également, *1984, et le présent de l'univers informationnel*, ouvrage collectif, 1985). Pour le moment seul l'ego des architectes est autorisé à s'y manifester, la chance veut qu'il soit aveugle et encore impuissant à interdir l'appropriation et les modifications apportées par les habitants.

formes édulcorées comme c'est souvent le cas (les formes d'accès au logement —les systèmes locatifs et les formes de propriété— pouvant être plus ou moins contraignantes et limiter ainsi l'autonomie d'action des individus dans leur espace «privé») ; là où l'instrumentation des choses et des âmes, sans vraiment cesser, vacille dans le possible contrôle par les sujets de l'usage des choses et des idées, dans la virtualité (au moins) de leur détournement[1].

«On allait au bord de la mer
Avec mon père, ma sœur, ma mère
On regardait les autres gens
Comme ils dépensaient leur argent
Nous, il fallait faire attention
Quand on avait payé le prix d'une location
Il ne nous restait pas grand chose
Alors on regardait les bateaux
On suçait des glaces à l'eau
Les palaces, les restaurants
On faisait que passer devant
Et on regardait les bateaux
Le matin on se réveillait tôt
Sur la plage pendant des heures
On prenait de belles couleurs
On allait au bord de la mer
Avec mon père, ma sœur, ma mère
Et quand les vagues étaient tranquilles
On passait la journée aux îles
Sauf quand on ne pouvait déjà plus
Alors on regardait les bateaux
On suçait des glaces à l'eau
On avait le cœur un peu gros
Mais c'était quand même beau

P. Grosz et M. Jonasz, 1975, *Les vacances au bord de la mer*

Sans doute ici, ne s'agit-il pas de la ville, mais d'un endroit de la ville industrielle, cet endroit où échappant au temps de la production, on n'échappe pas à son marché.

fig. 68 — vacance de l'urbain

L'habitat serait ce dernier rempart dans ce désespérant et forcené rabattement sur la famille parce qu'elle est encore ce qui reste contrôlable ou presque, au moins dans sa reproduction («reproduction familiale[2]»), quand toute production sociale échappe aux individus (lesquels ne sont plus que des éléments interchangeables dans cette production), quand tout le reste, choses et idées, n'est plus disponible qu'à l'état de marchandises consommables et appropriables seulement à hauteur des positions acquises par chacun sur le marché des biens et des services dont ceux, sans doute, de la convivialité urbaine. L'urbanité, dans son essentiel rapport à l'espace (comme moyen matériel de la convivialité), serait de moins en moins accessible, à mesure que l'urbain se rapproche de la marge, soit qu'urbain dans la ville occidentale il est marginalisé, soit qu'urbain dans les villes en voie de développement, il est situé ailleurs dans une périphérie lointaine, dans une banlieue subissant la pression exogène du marché. L'urbanité ainsi pourrait n'être plus qu'à l'état de consommation de spectacles, l'urbanité des *gens* vus dans l'univers fantasmagorique des médias (et notamment le spectacle de la télévision) ou dans la rue, comme voyeur, quand la position sur le marché ne permet pas d'y être acteur et qu'il ne reste plus que les yeux pour pleurer (*cf. fig.* 68).

3.3.2. la dualité de la ville algérienne

La croissance de la ville algérienne contemporaine dévoile «deux villes en parallèle» et peut-être, l'existence de deux façons d'être en ville, en concurrence : l'une qui serait, l'autre qui se voudrait être. Celle-là serait une tentative de définir de nouvelles règles d'usage des dispositifs matériels disponibles dans la ville, embrayées sur une représentation du développement ; laquelle investit l'espace d'un ensemble de *nouveautés*, de dispositifs matériels qui sont, ainsi, comme autant de signes, les signes du développement, intelligibles seulement dans leur rapport au projet de société industrielle, tel qu'il prend corps dans l'évocation du *progrès* et de la *modernité*, fondant la

1- ainsi du «zapping» contemporain, tel qu'il rend délicat la tâche des membres de la technostructure affectés au conditionnement de la consommation.

2- la notion de rabattement et de rabattement sur la famille a été saisie au vol (et mériterait un plus ample développement) dans le texte de G. Deleuze et F. Guattari, 1972, p. 210. Cette notion s'appliquait à la société capitaliste et à ses effets (notamment dans le système colonial) et non pas, comme je l'interprète, à la société industrielle.

croyance en la nécessité de l'industrialisation et de l'avènement de la société algérienne industrielle.

L'espace ainsi marqué, renvoie à une façon d'être, une façon de vivre, une façon de penser, à des conditionnements et à des dispositions mentales nécessaires à son bon fonctionnement. L'espace relevant du projet de développement comme moyen de hisser la société algérienne au rang de société industrielle précède l'événement : ce n'est pas la société industrielle qui, en Algérie, produit son espace (ou l'espace qu'elle mérite) mais exactement l'inverse. L'espace la précède et s'y produit par rapport à un *projet* de développement en vertu de la croyance selon laquelle la société industrielle est inéluctable, inscrivant par la même occasion la nécessité au rang du déterminisme en arrimant l'Histoire des hommes au postulat du déterminisme historique, grand livre à ouvrir à la bonne page, une fois celle de la colonisation tournée. Peut-être peut-on imputer ce fait à la malchance qui a voulu l'Algérie si riche d'une ressource énergétique donnant au groupement politique les moyens d'«acheter», de «se payer» les moyens matériels du développement industriel, de s'acheter les «signes» de ce développement. Ainsi, en pratique, la ville se scinderait en deux villes en parallèle dans l'impossible jonction entre la rationalisation discursive et plastique du collectif d'énonciation imposant un ensemble de produits dans un *en-dehors total*, et la «rationalisation pratique» de l'espace tel que dans le corps social, il est vécu comme moyen de la convivialité. En toute hypothèse, les moyens matériels de la convivialité produits dans la ville algérienne contemporaine n'auraient que peu à voir avec la convivialité telle que l'histoire sociale algérienne la constitue en urbanité.

L'urbanisation algérienne relève d'un double mouvement : celui des migrations urbaines qui libèrent des espaces pour en remplir d'autres et celui de l'exode rural qui vient gonfler la ville. Ce double mouvement implique, d'une part, l'histoire urbaine de ces différentes populations —leur «degré de citadinité»— et d'autre part, l'hétérogénéité de la ville algérienne : ville où coexistent, en parallèle dans le meilleur des cas, la médina, les quartiers indigènes de la colonisation, la ville européenne et la croissance urbaine duale de l'après-indépendance (habitat planifié, habitat illicite). A cette hétérogénéité des espaces urbains, correspondent des dispositifs matériels différents (de la rue au *derb*, du tout-à-l'égout à l'égout à ciel ouvert, de l'eau courante au porteur d'eau) superposés ou contigus qui n'ont pas partie liée avec les mêmes arts de vivre en ville.

La «nouvelle société», celle que les textes d'orientation de la stratégie de développement évoquent et celle qui émerge des transformations induites par la mise en œuvre de la stratégie de développement, amène l'administration de l'Etat algérien et le groupement politique la dominant à s'interroger sur la *fabrication des gens des villes* (H. Raymond, a1988, p. 3) rapportée au projet de développement : fabrication des gens des villes aptes à adhérer aux valeurs nécessaires à l'émergence d'une société industrielle et, par conséquent, aptes à intégrer le procès de travail imposé par les coûteux investissements en moyens matériels de l'industrialisation (usines, mais aussi services, institutions, etc.). L'intégration comme objectif des pratiques d'urbanisme et d'aménagement (PUD et aménagement du territoire) et comme objectif de la politique d'habitat (Zhun) serait l'un des moyens du changement des mentalités —pris d'abord comme changement des moyens du conditionnement des individus (lutte contre les «archaïsmes de la tradition»). Mais l'intégration concrète n'est pas automatique et la Révolution Culturelle ne peut guère engendrer autre chose que des principes, des objectifs, des attendus sur une façon convenable d'être en ville, corollaire à une façon d'être convenable dans l'usine ou dans les bureaux (*cf.* la question de la GSE,

chroniques V), enfermés dans les limites de ce que les promoteurs du développement étaient en état d'imaginer à partir de leur expérience de la société industrielle dans les sociétés dites développées, qu'il s'agisse des sociétés capitalistes ou des sociétés socialistes.

Ce qui peut s'observer aujourd'hui dans les Zup françaises serait généralisé dans l'espace urbain algérien. Le différentiel d'intégration se superposerait à la fragmentation de l'espace urbain (*cf.* chroniques VIII). A la coexistence dans la ville de populations urbanisées à des degrés différents, se superposeraient des espaces urbains différents et, d'une certaine manière, inconciliables dès lors que ces espaces ne se définissent pas ou ne se redéfinissent pas, par rapport à une urbanité partagée et validée par le corps social, mais par des urbanités opposables, les unes qui s'enracineraient dans les représentations de l'histoire sociale algérienne intégrée à la communauté des Croyants, les autres qui s'enracineraient aux représentations de la modernité, comme des représentations des sociétés occidentales industrialisées. Cette antinomie reposerait sur la césure entre d'une part, des conditionnements essentiellement produits à l'ombre de modèles d'action orientée par la tradition —tel serait le cas de l'activité constructrice de Nedjma, y compris dans son comportement innovant, dès lors que cette innovation est un moyen de retrouver les conditions spatiales de son propre conditionnement social— et d'autre part, des conditionnements essentiellement produits à l'ombre des modèles d'action orientée de façon purement rationnelle en finalité, acquis sur les bancs de l'institution scolaire et dans les nouveaux lieux de socialisation apportés par le développement (usines, bureaux —qu'il s'agisse par ailleurs des bureaux dans l'usine ou des bureaux dans l'administration de l'Etat). Ceci ne préjugeant pas d'une orientation rationnelle impliquant les valeurs issues du premier type de conditionnement, tel que pouvait l'illustrer l'activité productive de la Cadat, notamment dans la réception des Plans (*cf.* l'histoire qui m'opposait au SDU sur la Zhun de Champ de Tir —anecdote 45 p. 331 et 54 p. 452). Mais justement c'était là fait d'exception et peut-être même le fait d'îlots de développement.

La ville apparaît généralement aux populations nouvellement urbanisées comme un «fait accompli» (H. Raymond, a1988, p. 6), c'est-à-dire, à la fois comme fait matériel ressortissant à un processus d'édification et comme fait pratique lié à l'art d'user des dispositifs matériels disponibles en ville. Mais l'histoire urbaine algérienne contemporaine reconduirait une rupture ancienne où la ville est d'abord le fait d'étrangers : les Romains, les Arabes puis les Turcs et, pour finir, les Français et les promoteurs de la société industrielle. Ainsi, en schématisant quelque peu et en étendant les thèses d'Ibn Khaldûn, l'édification urbaine serait toujours exogène par rapport à une population endogène, appelée par les accidents de l'histoire à réinvestir la ville après l'avoir subie comme pôle de domination politique (Romains, Arabes et Turcs) puis politique et économique (colonisation française et pression hégémonique des sociétés industrielles). L'hétérogénéité des villes algériennes contemporaines se constituerait dans un processus d'édification où se sédimentent des apports essentiellement exogènes : les populations endogènes se trouveraient en situation d'utiliser des espaces construits par rapport aux règles de sociabilité d'un milieu d'urbanisation étranger. Dans la mesure où peut être évoquée une rupture entre le fait matériel et le fait pratique, la ville algérienne serait d'abord une structure d'accueil. Par delà la question fondamentale des modèles culturels des populations en situation de s'approprier, depuis 1962, les différents fragments urbains de la ville algérienne, se poseraient, à la fois pour l'administration de l'Etat et pour les groupes utilisateurs, les conditions de conservation du patrimoine urbain.

La stratégie de développement algérienne en privilégiant l'industrialisation asservit la ville à la Révolution Industrielle. Il s'agit, pour le groupement politique dominant l'administration de l'Etat, d'une ville conformée à des pratiques d'échange, de production et de consommation, rompant avec les modèles traditionnels fortement marqués par les échanges ville / campagne —ou par le réseau de *souk* (marchés) organisant les territoires autour d'échanges entre tribus rassemblées autour d'activités différentes et plus ou moins complémentaires —paysans sédentaires, nomades, pasteurs, guerriers pillards (*cf.* M. Côte, 1988, p. 83). Le procès d'industrialisation et le développement économique insèrent désormais chaque ville dans une armature urbaine hiérarchisée et dans un système d'échanges qui dépassent, outre l'aire d'influence immédiate de la ville, les frontières du territoire national. Autrement dit, du point de vue du groupement politique dominant l'administration de l'Etat et des groupes sociaux qui lui sont alliés, l'émergence d'une Algérie indépendante et moderne ne peut s'obtenir qu'au prix d'un divorce avec la société traditionnelle : il est attendu de la ville qu'elle soit le creuset et le ferment de cet avenir. En ce sens, la ville et ses urbanités penchent alors du côté de la ville européenne et plus généralement occidentale, attendu que cette dernière reste la référence suprême en matière de développement. Référence qui n'interdit pas les prises de position sur les conditions locales de son émergence : ce serait là, la justification donnée à la critique de la ville capitaliste européenne ou américaine, et à la référence au socialisme comme voie médiane, évitant l'écueil d'une modernité sauvage tout en interdisant le retour au passé. L'Etat socialiste choisit de privilégier le patrimoine légué par la colonisation qu'il enrichit de ses propres réalisations. Ce patrimoine est donné qualitativement comme le plus adapté au procès de modernisation en cours de la société algérienne. La Révolution Culturelle, apportant les correctifs nécessaires, fixe des normes de comportement qui sont autant de conditions à l'adaptation, en orientant les conditionnements dans la société algérienne et nécessaires au dessein industriel.

Mais dans le même temps, la transformation du tissu urbain résultant des modes d'appropriation des groupes utilisateurs et exclus du processus de développement, met en cause directement les conditions d'usage puis la qualité du patrimoine urbain. C'est pour les quartiers résidentiels tout le problème posé par leur «bidonvillisation» ou encore par l'absence d'entretien, l'abandon faute de respect de certains espaces qui, *publics*, n'appellent aucune action, aucune forme d'appropriation orientée dans le sens d'un usage collectif réglé sur le statut public de l'espace mais ne représentant aucune nécessité, ni aucun usage, hormis l'abandon et le rejet (l'espace en ce sens devenant lieu où s'amoncellent l'inutile, le sale, l'ordure). Par ces transformations (mais aussi en laissant en l'état), les groupes sociaux utilisateurs s'opposent autour de la règle d'usage, du respect de certaines règles «consubstantielles à l'espace» : pencher du côté de la ville d'Europe ou de la médina encore proche, tel pourrait bien être le dilemme et le contexte où se place le débat pour maintenir la ville en l'état d'être utilisée, sachant par ailleurs que les valeurs d'utilité qui président à l'édification contemporaine ne sont pas exactement celles qui conditionnent les pratiques.

De la problématique de l'intégration posée par les responsables algériens, à la confrontation entre *hâdar* et *arâbi*, l'usage convenable d'un espace donné —et inversement, la conformité de l'espace à un usage attendu— est en position centrale. Tout se passe dans l'Algérie de 1981, comme s'il y avait une nécessité d'homogénéisation : la recherche d'une unité spatiale et une référence à un modèle de comportement, qui seraient l'une et l'autre l'avers et l'envers de la même médaille : une réponse à l'éclatement de la ville. La ville se présente comme un espace éclaté en fragments

exclusifs, associant des dispositifs matériels hétérogènes, issus d'une histoire en rupture, traces d'occupations passées, signes superposés de modes d'occupation différents. Cet éclatement spatial serait l'écho de l'hétérogénéité des pratiques urbaines (différents niveaux de citadinité selon F. Bénatia) mettant en crise les règles d'usage des espaces disponibles, voire même d'une certaine manière, imposant ou superposant des sociabilités différentes, renvoyant à la fois :

-à des *règles de civilité* référées aux espaces disponibles, c'est-à-dire à un mode d'appropriation en ce cas idéal (par exemple, les règles d'usage dans la ville coloniale, dans les quartiers modernes ou encore dans la médina[1]) ;

-à une civilité réglée selon un mode d'appropriation concret par lequel émergent un espace et des dispositifs matériels spécifiques (par exemple à Boudghène) dont on peut imaginer qu'ils sont dans la tradition, une forme de modernité, en ce sens que cet espace et ces dispositifs se constituent comme autant de traductions d'éléments exogènes incorporés, «mis à jour», par la tradition.

L'éclatement des espaces et ces espaces vécus avec plus ou moins de bonheur comme structure d'accueil favoriseraient la confrontation de différents modèles de civilité, mettant en crise le milieu urbain algérien. Ce pourrait être le reflet d'une situation sociale où différents groupes sociaux seraient en lutte pour imposer leur normes de comportement et, sans doute au delà, leurs norme de socialisation. Il s'agirait ici, en l'occurrence, de la formation de deux groupes qui se constitueraient dans cette frontière séparant ceux qui participent au développement et sont en état d'en profiter, de l'orienter (et par conséquent de s'y constituer une identité par de réelles opportunités d'action sur la réalité) et ceux qui ne font que le subir sans forcément en tirer de bénéfices, tout du moins de bénéfices à la hauteur de leurs espérances, leur interdisant de la sorte de retrouver une quelconque identité rapportée aux sanctions positives ou négatives qui s'imposent dans les lieux de socialisation produits par la stratégie de développement (je pense notamment à l'institution scolaire, aux entreprises et plus généralement aux organisations nécessaires à cette stratégie). La lutte deviendrait toujours plus violente à mesure que se différencieraient les normes de socialisation et que les unes signeraient l'opposition à la stratégie de développement retenue pendant que les autres se présenteraient comme adhésion aux fins de civilisation de la société industrielle confondues avec les fins de civilisation des sociétés occidentales ; normes de socialisation qui, dans ce cas, se représentent comme éminemment exogènes et subversives en regard de la tradition. Enfin, les normes de socialisation référées à la société industrielle seraient identifiées comme émanation directe du groupement politique dominant l'administration de l'Etat et de ses clients.

La dualité de la ville algérienne montrerait que la société algérienne n'est pas une société industrielle, mais qu'elle subit la pression hégémonique de la société industrielle. Le collectif d'énonciation, tel que décrit à travers la production d'espace à la Cadat, est plutôt «impuissant» *à garantir l'impossible appropriation de l'espace par les groupes sociaux en état de remettre en cause l'ordre légitime* tel qu'il se représente dans les rangs du groupement politique dominant l'administration de l'Etat, et cela, y compris dans les espaces qu'il produit. L'incapacité de ce groupement à imposer, au-delà des signes (qu'il s'agisse de dispositifs matériels et techniques ou

1- dans la mesure où la médina elle-même se fait structure d'accueil (*cf.* chroniques VIII).

qu'il s'agisse d'organisations, tel le collectif d'énonciation), une socialisation cohérente impliquant l'ensemble de la société dans un dessein partagé —entendu par là que nul n'y échapperait, tant par les sanctions positives que par les sanctions négatives— formerait les ferments d'une délégitimation de son pouvoir, à la fois politique et économique.

La ville algérienne est le milieu impossible d'une socialisation cohérente mais un milieu de lutte où s'affrontent des modèles de socialisation. Si l'on ne sait trop où mène la lutte, l'enjeu lui se rapporterait aux fins de civilisation de la société algérienne et donc à l'identité de ses membres ; identité constamment menacée par l'impossible contrôle de la production sociale commune aux pays en voie de développement, impossible symbolisé dans la pratique, par l'impossible jointure entre les moyens matériels de la convivialité et la convivialité elle-même, portée à son plus haut degré de confusion dans les villes algériennes contemporaines. Ce n'est pas un hasard sans doute que l'intégrisme naisse de l'urbanisation. C'est là une leçon qui vaut autant pour l'Algérie que pour les certitudes aveugles dont semblent faire preuve les groupements politiques au sein des sociétés industrielles : la refondation de l'identité va rarement avec l'élargissement de la démocratie et plus généralement avec les représentations complexes de l'organisation et de l'ordre social. Elle va, et c'est là prise de position politique, avec la peur et le retour au très vieux et très archaïque réflexe autistique du renfermement sur soi. Mais ce soi n'existe que dans la confrontation à l'autre. Cet autre est l'étranger. Dans cette posture, la confrontation est toujours violente. C'est là, la plus terrible menace pesant sur la ville cosmopolite qui est, à mon sens, prémice d'une humanité dans la société industrielle. Mais c'est là une autre histoire.

4. technostructure et crise de la bureaucratie algérienne

Initialement, la dualité de la ville algérienne et la crise qu'elle dénonçait, évoquaient immédiatement une cause : j'imaginais qu'il me suffirait d'incriminer la disqualification des modèles culturels pour expliquer, dans le procès de modernisation de la société algérienne, le blocage du développement (R. Bekkar, JY. Toussaint, 1982, p. 59). Mais deux faits observés, sans remettre en cause cette approche, ne s'y laissaient pas enfermer :

-l'habitat illicite et les lotissements de villas montraient clairement la capacité des habitants à absorber, à utiliser et à intégrer des éléments exogènes qui caractérisaient habituellement la modernité : il s'agissait à la fois d'un ensemble d'éléments typo-morphologiques —allant des fenêtres aux éléments techniques standardisés (poteaux-poutres en béton armé, planchers préfabriqués, parpaings, briques, etc.) en passant par la rue «ouverte» équipée (équipements commerciaux, écoles, mosquées, etc.)— et de comportements —de savoir-user de la rue à double circulation, piétons et automobiles, disposer du tout-à-l'égout, de l'eau potable ou des branchements électriques, etc. Cette forme d'intégration d'éléments exogènes ne présupposait pas, du moins en apparence, la destruction ou, pour reprendre un terme «socialiste», la liquidation de la tradition. Sur un plan strictement spatial et pour autant que ma position d'architecte m'ait permis de l'observer de Boudghène à Béni-Saf, je suis enclin à penser que la tradition se serait en quelque sorte modernisée, à l'endroit même où la modernité était la plus inattendue : les quartiers illicites qui étaient pourtant, par définition, hors d'atteinte de l'action du collectif d'énonciation ;

-sur un autre plan, la bureaucratie algérienne, aussi désastreuse que puisse la qualifier le quotidien des anecdotes de tout un chacun, n'était-elle pas aussi et surtout la condition du développement algérien ? L'Etat algérien avait réalisé un remarquable effort tourné non seulement vers l'intérêt de quelques-uns —notamment du groupement politique monopolisant le pouvoir dans la société globale, pour son compte propre et pour celui de ses clients— mais aussi vers l'ensemble des citoyens (redistribution de la rente pétrolière) : il était et il reste difficile de critiquer son action sur ce plan. Autrement dit, se posait à moi une question pourtant largement débattue, celle du changement social ou encore des transformations sociales que je posais *a priori* soit en terme de continuité soit en terme de rupture (la tradition restant comme un point fixe, le repère).

Il m'était inconcevable d'imaginer l'Algérie de la Révolution Socialiste sans changement de mentalité —très précisément sans affaiblissement du poids de la religion dans les mentalités— mais le changement proposé me paraissait tout aussi inconcevable dans sa manière de rompre en proposant *ex nihilo* l'avènement d'une mentalité nouvelle sériée aux besoins, à la fois de la nouvelle division du travail et aux fonctionnements des nouvelles organisations émergentes du procès d'industrialisation du pays. Le changement ainsi proposé me semblait rejeter la tradition tout en la gardant ; en quelque sorte, au sein du groupement politique monopolisant le pouvoir dans la société algérienne, la tradition était considérée comme une juxtaposition d'éléments plus ou moins indépendants dans laquelle il était possible de séparer le grain de l'ivraie. Cette position me semblait antinomique de ce que je nommais un développement endogène, c'est-à-dire, sans irrémédiable rupture, comme une suite, un prolongement, une continuité, une adaptation, dont la force résidait précisément dans l'enracinement, tel qu'on pouvait le percevoir dans les quartiers d'habitat illicite.

La dualité de la ville algérienne, ainsi que je l'entends, qualifie une rupture, une dichotomie, impliquant un conflit entre une modernité réalisée par le transfert de modèles occidentaux et une tradition séculaire s'y opposant. Mais cette opposition n'est pas une nécessité du développement, ni même un effet pervers. Elle serait liée, à mon sens, à la manière dont les sociétés industrielles imposent leurs fins de civilisation comme fins de l'humanité. En ce sens, ne doit-on pas gommer une part de la réalité de mécanismes signalés ailleurs par D. Pinson (1988, pp. 72-73), lorsqu'il interroge de possibles «hybridations culturelles» ou «fusions culturelles» à partir de l'habitat marocain. En effet, de l'habitat illicite à la question du rôle de la bureaucratie dans les transformations sociales nécessaires au développement —y compris dans le cadre d'un développement endogène— se trouve au centre la question de l'absorption de la *nouveauté* ou de l'*étrangeté* (éléments exogènes). Ni le drame de la mort culturelle signant l'hégémonie des puissances d'occident, ni l'optimisme d'une «fusion des cultures» ou encore l'hybridation ne me semblent aller de soi et surtout correspondre aux observations des transformations à la fois de la ville traditionnelle et de la ville moderne.

Mon hypothèse de travail se fonderait sur une analogie faite avec une problématique de la dissémination des innovations technologiques dans le secteur de la production industrielle ; problématique qui renvoie cette dissémination à la notion de *traduction* opposée à celle de *diffusion :*

«Dans le modèle de la traduction, l'innovation est une interprétation provisoire de l'état de la nature, des possibilités techniques, des stratégies concurrentes du marché et des intérêts ; cet état va se trouver modifié

rapidement par ce que les autres acteurs vont faire de l'innovation proposée. Traduire c'est trahir dit le proverbe italien ; certes, mais c'est aussi déplacer et opérer, comme dit le géomètre, une translation. Suivre le compromis continuel et la succession des réinterprétations, c'est cela suivre une innovation selon le modèle de la traduction. Dans le modèle de la diffusion, un objet se transporte sans se transformer ; dans celui de la traduction, il ne se transporte que s'il se transforme» M. Callon, B. Latour, a1989, p. 17.

Ce serait un mode d'explicitation pouvant rendre compte du développement de l'habitat illicite, voire de l'habitat en villa, par une sorte de *traduction* des moyens techniques (ciment, fer, éléments préfabriqués en usines) et des dispositions réglementaires (statut des sols, gestion des circulations) et des dispositifs matériels modernes (électricité, gaz, AEP, égouts, circulation automobile) tout ceci mis en place à travers l'option de développement : la traduction serait en quelque sorte cette rencontre de l'option de développement avec la réalité sociale algérienne. Elle émergerait des opportunités nouvelles —ou situations nouvelles— que cette rencontre peut créer, enrichir, favoriser.

Inversement, l'incapacité dans laquelle se sont trouvées les méga-organisations sous la férule de l'Etat, à produire les *100 000 logements industrialisés par an,* ne serait-elle pas due à l'impossibilité de *traduire* ces derniers ?

-d'une part, parce que les techniques mises en œuvre, trop lourdes, se trouvaient incapables de supporter la moindre modification (ce que confirmerait du reste leur abandon pour manque de souplesse technique dans leur propre pays d'origine —ainsi qu'en France depuis la fin des années 70) ;

-d'autre part, parce que les organisations elles-mêmes, se trouvant totalement coupées de leurs *clients* —si par «client» on entend le groupe destinataire des logements (dans l'exemple présent)— se trouvaient incapables de réintroduire les valeurs d'utilité telles que dans le champ social elles se manifestaient à travers un ensemble de réactions. En quelque sorte, pour faire une comparaison avec ce qui dans le même temps pouvait intervenir dans la stratégie au sein du collectif d'énonciation en France, l'incapacité ou l'impossibilité, en Algérie, de prendre en compte la valeur d'usure.

En revanche, l'observation des quartiers d'habitat illicite permet d'émettre l'hypothèse d'une traduction des éléments de la modernité importée et montre toute la flexibilité des modèles culturels dominants ainsi que leur capacité à engendrer non pas de la modernité en soi, mais de nouvelles traditions.

Dans les conditions du marché intérieur algérien, les transferts *ex nihilo* de moyens (qu'il s'agisse des produits ou des modes d'organisation) et des produits livrés à la consommation, cette traduction n'a pu se faire réellement : tout se serait passé (au moins jusqu'en 1981) comme si ce marché n'était qu'une annexe du marché occidental. Ce n'est pas une révélation, on s'en doute, mais dans ce cas, le marché algérien étant dépendant, les modèles sociaux algériens ne pouvaient guère orienter la production, *y compris la production algérienne.* Le cas du collectif d'énonciation algérien en général et le cas de la Cadat en particulier sont exemplaires de cette histoire présente où se font jour concrètement les effets de la pression hégémonique de la société industrielle et la manière dont les groupements politiques qui les dominent, entendent valider les rapports Nord-Sud de l'ordre économique *et* social qu'ils imposent dans le jeu inter-national. C'est bien pour cette raison qu'architecte français, je pouvais travailler en Algérie sans avoir à me poser de questions : dans le procès de production, ce n'était pas moi l'étranger, mais les Algériens...

A cette difficile traduction des produits livrés sur le marché algérien par le système de production algérien lui-même, une autre cause peut être trouvée : la position rentière de l'économie algérienne. Cette position autorisait aussi le fait que les organisations algériennes, notamment celles d'entre elles dont les finalités étaient économiques (y compris d'ailleurs les organisations du secteur privé), tel le collectif d'énonciation (comme méta-organisation), n'avaient pas à prendre en compte le marché intérieur et la manière dont s'y réglait l'utilité des produits, puisque leurs ressources n'en dépendaient guère. Elles dépendaient véritablement du marché occidental, via le marché des hydrocarbures. C'est sans doute pour cette raison que les organisations algériennes, notamment, celles du secteur public, ont pu engendrer une bureaucratie de type patrimonial gérant la redistribution de la rente des hydrocarbures entre ses membres sous forme de salaires. Malgré la taille des entreprises, leur relatif niveau technologique et leur rapport étroit avec l'Etat, elles n'ont pas engendré de technostructure. Seule la Sonatrach a pu suggérer les prémisses d'une telle orientation du développement organisationnel. Mais elle avait l'avantage, à travers la production et la valorisation des hydrocarbures, de la collusion de ses ressources et de ses intérêts avec ceux de l'Etat. Cependant, elle n'a pu constituer son autonomie ni vraiment orienter sa dépendance vis-à-vis de l'Etat. De plus, elle ne disposait d'aucun relais à l'intérieur des frontières algériennes. Enfin comme toute organisation algérienne, y compris au sein de l'administration de l'Etat, les cadres et le personnel à haute qualification scientifique et technique étaient majoritairement des étrangers (coopérants notamment), les Algériens pour des raisons structurelles (faiblesse de l'institution de formation) peu nombreux. De plus, ils étaient généralement formés aux mêmes écoles que leurs collègues coopérants.

Ces remarques sur les ressources des organisations rapportées à leurs objectifs peuvent présenter l'occasion d'un regard sur le modèle crozérien de phénomène bureaucratique tel que l'exprime la notion de «cercle vicieux» bureaucratique (*cf.* notes 61) et qu'il m'a été difficile de mettre en relation avec mes propres positions d'acteur. Si l'idée pouvait fonctionner en Algérie, elle avait quelque

notes 61 — *un cercle vicieux bureaucratique ou une définition du phénomène bureaucratique*

Les problèmes de gouvernement posés par le fonctionnement d'une organisation :

«Toute action coopérative coordonnée demande que chaque participant puisse compter sur un degré suffisant de régularité de la part des autres participants. Ceci signifie, en d'autres termes, que toute organisation, quelle que soit sa structure, quels que soient ses objectifs et son importance, requière de ses membres un montant variable mais toujours important de conformité. Cette conformité sera obtenue, pour partie par contrainte, pour partie en faisant appel à la bonne volonté. Les deux types de motivation sont toujours mêlés, mais leurs parts respectives et surtout leur forme peuvent varier beaucoup. Finalement, la façon de parvenir à la conformité nécessaire constituera toujours le problème fondamental que pose le gouvernement d'une organisation.» p. 225.

«[...] l'influence au sein d'une organisation, des méthodes de gouvernement utilisées ne doit pas être envisagée seulement comme si ces méthodes répondaient avant tout à ces objectifs d'efficacité. La rigidité d'une organisation ne tient pas seulement aux pressions qui viennent d'en haut. L'exigence de conformité, contrairement à une opinion trop souvent répandue n'est pas à sens unique. Les subordonnés se servent aussi de la conformité pour lier la direction et se protéger ainsi contre elle. Il s'agit là d'un autre aspect de ces luttes pour le pouvoir [...]. Les subordonnés acceptent de jouer ce jeu qui leur est imposé dans la mesure où ils peuvent s'en servir dans leur propre intérêt et en tirer parti, par exemple pour obliger la direction à respecter leur autonomie personnelle. Si ces deux pressions opposées se stabilisent en laissant trop peu de marge d'initiative pour faire face aux difficultés, l'organisation en cause devient très profondément rigide.» p. 227.

La différence entre une organisation et une organisation bureaucratique :

«Dans toute organisation, de toute façon, on retrouve la même tentation très forte d'échapper à la réalité. Cette tentation, à laquelle toutes les organisations succombent au moins partiellement correspond exactement au «phénomène bureaucratique» [...]. Des règles impersonnelles, éliminant arbitrairement les difficultés, une centralisation rendant impossible une connaissance suffisante des faits, constituent autant de moyens «bureaucratiques» d'éviter des adaptations et des changements qui autrement apparaîtraient inévitables.

Dans la plupart des cas toutefois, de telles «conduites de fuite» ne peuvent aller trop loin. L'organisation est soumise à la pression de ses activités, ce qui oblige à tenir compte de ses erreurs et à les corriger. Nous proposons d'appeler «système bureaucratique d'organisation», tout système d'organisation dans lequel le circuit, erreurs-informations-corrections fonctionne mal et où il ne peut y avoir, de ce fait, correction et réadaptation rapide des programmes d'action, en fonction des erreurs commises. En d'autre termes, *une organisation bureaucratique serait une organisation qui n'arrive pas à se corriger en fonction de ses erreurs*. Les modèles d'action «bureaucratiques», auxquels elle obéit, tels que l'impersonnalité des règles et la centralisation des décisions se sont si bien stabilisés qu'ils sont devenus partie intégrante de son équilibre interne et que quand une règle ne permet pas d'effectuer les activités prescrites de façon adéquate, la pression qui naîtra de cette situation dysfonctionnelle n'aboutira pas à l'abandon de cette règle mais au contraire à son extension et à son renforcement.» p. 229.

C'est moi qui souligne.

En complément de la formule :

«[...] : un système d'organisation bureaucratique est un système d'organisation incapable de se corriger en fonction de ses erreurs et dont les dysfonctions sont devenues un des éléments essentiels de l'équilibre.» p. 239.

difficulté à fonctionner dès lors qu'il s'agissait de définir ce que pouvait être ce collectif d'énonciation observé en Algérie mais aussi en France comme un même système d'organisations mais ne se mobilisant pas exactement de la même manière, et surtout, en observant que l'un ne pouvait pas corriger ses erreurs alors que l'autre le faisait très bien (à condition de ne pas projeter dans l'identification de l'erreur une vérité qui serait connue). En effet, dans l'un et l'autre cas, le collectif d'énonciation a pour objectif de satisfaire une *demande économique* [1] et *politique d'espace ;* ce postulat fait, il semble que l'un satisfasse mieux que l'autre cet objectif, à partir d'organisations formellement comparables (l'erreur étant de ne pas satisfaire à cet objectif).

La GSE et son application pouvaient également accréditer l'idée d'un déterminisme bureaucratique du dysfonctionnement des organisations. Mais il semble qu'il y ait une condition à l'apparition de ce phénomène qui ne serait pas liée à la bureaucratie en soi, ni à l'organisation, mais plutôt au fait d'avoir à s'organiser d'une manière très singulière dans les sociétés modernes et notamment dans les sociétés industrielles. La leçon de M. Weber est de ce point de vue féconde : dans ces sociétés modernes, la survie dépend de l'aptitude des individus à s'organiser et à s'inscrire dans des organisations de manière à accéder au marché (les revenus). Ce qui n'est pas exactement la même chose que l'organisation nécessaire à la survie dont parlait Ibn Khaldûn à propos du groupement bédouin. En fait, l'évolution d'une organisation a toutes les chances de dépendre des ressources réelles de la bureaucratie qui la domine, y compris si ces ressources ne dépendent en rien des objectifs de l'organisation. Ce problème se pose généralement de manière très puissante dans les organisations des pays socialistes et généralement dans toute organisation trop directement sous la férule de l'administration de l'Etat. Si cercle vicieux il y a, il y a une condition nécessaire à sa perpétuation : le fait que les ressources réelles de la bureaucratie incriminée ne dépendent pas directement des objectifs de l'organisation[2] qui l'engendre. Les ressources de la Mission technique et de la Cadat en général, ne dépendaient absolument pas de notre production, ni d'aucune production visant à satisfaire les objectifs qui étaient les leurs (la production de l'espace du territoire algérien). Leurs ressources dépendaient de l'Etat et, par delà, du marché des hydrocarbures et donc des positions de l'administration de la Cadat sur ce marché ; c'est-à-dire, des positions de l'appareil administratif de la Cadat dans la concurrence autour de la redistribution des revenus de la rente pétrolière. C'est ainsi que l'on pourrait aussi observer à un autre niveau, les démarches des différents directeurs par rapport à la Mission Technique (*cf. supra,* anecdote 15 p. 219).

- évidemment, on peut juger que c'est là l'erreur, l'objectif devant être de répondre à une demande sociale d'espace. Mais cette appréciation ne vaut qu'à l'extérieur de l'organisation. Exemple, un architecte payé au pourcentage du prix de la construction, donc à un prix fixe, touchera exactement le même prix selon qu'il consacre cinq minutes, une heure ou un an à la production des Plans. Aussi sauf à croire en la validité de l'éthique et des idéaux comme orientation absolue des activités économiques, il y a toutes les chances pour que le raisonnement soit précisément de type économiste et orienté de façon rationnelle en finalité (ce qui justement ne veut absolument pas dire qu'automatiquement la solution retenue soit celle des cinq minutes), surtout si l'architecte est patron d'une agence et que le destin de ceux qui y travaillent dépend des positions du patron sur le marché de l'architecture. Le même type de raisonnement peut être fait pour l'ensemble des membres du collectif d'énonciation dès lors que leurs ressources dépendent de leur position de producteur sur un marché donné en relation avec la production de l'espace, y compris quand ce marché est celui des idéaux politiques dans le cas du commanditaire politique... Enfin, l'activité productrice d'espace est une activité éminemment économique comme on a pu l'observer au travers des questions relatives à l'industrialisation.
- les deux organisations observées par M. Crozier (e1971), l'«agence comptable parisienne» et le «monopole industriel» semblent caractéristiques de ce type d'organisations.

Enfin, faudrait-il signaler la relation d'interdépendance qui s'opère au sein de la technostructure entre ce qui habituellement, est identifié par les organisations du secteur privé et celles du secteur public. La bureaucratie algérienne, engendrée par les organisations à finalité plus strictement administrative et les organisations à finalité plus strictement économique sous la férule de l'Etat, serait devenue parasitaire (profitant directement, par l'intermédiaire de la maîtrise de la redistribution de la rente pétrolière, des acquis du développement, à la fois économiquement et socialement), modifiant sensiblement la formation sociale algérienne. D. Liabes (a1984) note que le développement économique aurait œuvré à la transformation substantielle de la formation sociale algérienne. Il s'interroge sur un processus de structuration sociale :

> «[...] dont l'Etat serait à la fois l'émanation et le moyen de légitimation / cimentation» p. 113.

Son analyse fait apparaître la formation d'une bourgeoisie nationale qui ne serait :

> «[...] pas seulement le fait de l'Etat (considéré comme un démiurge) mais le résultat (la résultante) d'un complexe de causes qui ont produit aussi bien l'Etat national tel qu'on le connaît que la bourgeoisie avec ses caractéristiques propres» D. Liabes, a1984, p. 113.

Cette bourgeoisie tendrait à s'émanciper. Alliée à une fraction de la bureaucratie, elle serait en état aujourd'hui de modifier les rapports de pouvoir, voire le système de domination au sein de l'Etat algérien. Avec la baisse des revenus pétroliers, le développement de la bureaucratie et son parasitisme feraient entrer le groupement politique et les organisations partisanes qui lui sont soumises mais aussi les organisations économiques nationales, dans un conflit de légitimité, mettant en cause directement leur capacité à porter le développement économique. Cela d'autant que le parasitisme bloquant l'effort de développement aiguiserait les inégalités de répartition des profits économiques entre les différents milieux bureaucratiques, aggravant les contradictions et les rivalités entre les différents appareils bureaucratiques que la faiblesse de la position du Parti ne permet plus d'arbitrer et de maîtriser. On assisterait alors à une sorte d'implosion du système bureaucratique tel qu'il s'est développé en Algérie avec l'Etat national, incapable de surmonter ses contradictions : la convocation du secteur privé dans l'effort de développement depuis le début des années 80 serait peut-être un indice de cette implosion qui tendrait à modifier les positions au sein de l'Etat algérien à la manière dont D. Liabès le pose comme problématique de recherche :

> «[...] le problème de recherche essentiel consistera à trouver le point d'équilibre entre les tendances du capital national —privé et public— à vouloir «se comporter» désormais en capital normal, obéissant à une loi quasi universelle et aux conditions locales de fonctionnement de l'économie et de la société, qui restent particulières. Et, dans ce processus de normalisation, les fonctions assumées par l'Etat national, la structuration de la société civile, l'émergence des forces sociales, la formulation même des revendications propres à ces formes s'effectuent et se disent sous des modes contradictoires» D. Liabès a1984, p. 100.

Une fraction enrichie de la bureaucratie —notamment celle liée au commandement des grandes organisations économiques nationales—, serait désormais à même de sortir de l'orbite bureaucratique pour rejoindre la bourgeoisie entreprenante. D'un autre côté, les membres de la bureaucratie partisane donnant le change et faisant peut-être la part du feu, installeraient l'Etat en position d'arbitre, dans une problématique nouvelle de reproduction sociale, liée à l'émergence de nouveaux groupes sociaux et peut-être de nouveaux rapports de domination embrayés sur des spécificités locales algériennes validées dans la pratique politique (à défaut d'institutions reconnues) et notamment sur les évolutions de la structure sociale traditionnelle (D. Liabes, a1984). Mais il semblerait que cette tendance embryonnaire soit de portée extrêmement limitée en l'absence d'une accumulation suffisante et des effets conjugués de la baisse des revenus de la rente pétrolière, d'un décollage économique insuffisant rapporté à la croissance démographique.

La tendance observée par D. Liabes trouverait ses limites dans la pression hégémonique de la société industrielle. Le développement mesuré à l'aune des critères des sociétés industrielles implique peu ou prou une forte accumulation, non seulement capitalistique, mais aussi scientifique, technique et organisationnelle. L'investissement seul n'y suffit pas s'il n'est pas relayé par le savoir-organiser les compétences et les talents, et l'Algérie, de ce point de vue, n'échappe pas à la règle que pose JK. Galbraith (e1989, *cf. supra*, notes 58 p. 516). Les organisations algériennes viendraient en écho renforcer la dichotomie observée déjà dans le développement urbain : s'y reproduirait la même sorte d'incohérence des formes de socialisation. Ainsi en reviendrons-nous à cette figure de l'ingénieur déjà évoquée : 1) l'ingénieur algérien est formé à l'école du développement selon les modèles d'action forgés dans le système de production et de consommation industriel ; 2) seules les grandes organisations économiques étatiques sont à même de produire des postes à la hauteur de ses compétences ; 3) de plus, par contrat (remboursement des frais d'études), l'ingénieur est mis en demeure de consacrer une période de sa vie professionnelle au service des entreprises d'Etat ; 3a) mais les conditions locales du développement et surtout les conditions locales d'organisation interdisent de sanctionner positivement ces apprentissages ; 3b) ces apprentissages inadaptés et par conséquence, son inefficacité renforcent le processus de contrôle politique ou partisan (contrôle de la bureaucratie administrative en général, y compris l'appareil administratif des entreprises économiques, formant un «cercle vicieux» bureaucratique —*cf.* la question de la GSE, chroniques V) ; 4) ce déni de compétence est redoublé par l'impossibilité où se trouve notre ingénieur de valoriser ailleurs son savoir-faire (à moins de repartir à l'étranger) et cela d'autant que son niveau de formation est meilleur; 5) l'accumulation dans le secteur économique privé est trop faible pour assurer le relais ; 5a) de plus les organisations de ce secteur sont généralement du type entrepreneurial ; 5b) l'entrepreneur restant jaloux de ses prérogatives et surtout de son pouvoir peut être amené à mesurer la dépendance dans laquelle le mettrait un technicien en position de maîtriser techniquement le procès de travail. Cette rapide esquisse permet de mesurer la reproduction, au sein des organisations économiques, de cette incohérence entre la forme et le contenu déjà notés dans la ville en deux villes en parallèle.

Les organisations telles que formellement elles se présentent en contradiction avec la réalité de leur efficience, achèvent le processus de désagrégation où nulle identité n'est possible à fonder, ni dans la tradition, ni dans la modernité. L'exemple de l'ingénieur n'est pas ici pris par pur hasard : les élections législatives de janvier 1992 m'avaient étonné quand, lisant les affiches électorales, j'avais observé que la mode algérienne voulait que, parmi les slogans politiques faisant office de profession de foi, apparaissent en bonne place les titres et diplômes des candidats. Ce faisant, j'observais non sans stupeur, que les Partis de la mouvance islamique radicale recrutaient leurs candidats parmi les élites techniques et scientifiques restées au pays. Mon observation ne faisait qu'en confirmer d'autres (O. Carré, G. Michaud, 1983 ; F. Burgat, 1988) entre autres celle de Nilüfer Göle (a1990) à propos de la Turquie :

> «[...], les ingénieurs turcs, au-delà de leur identité professionnelle, et de leur insertion dans le pouvoir étatique, se dotent également d'identités politiques oppositionnelles. Ils participent largement aux mouvements sociaux d'opposition et ceci par le truchement même de leur association professionnelle. Les ingénieurs prennent leur place suivant la politisation dominante de l'époque, ou bien dans les mouvements de gauche —comme cela a été le cas surtout dans les années 70— ou bien dans les mouvements islamistes comme cela est plus frappant depuis les années 80. La politisation, voire la radicalisation, va de pair avec la genèse des ingénieurs comme catégorie socio-professionnelle.» p. 310.

Ce qui n'interdit pas le débat entre radicaux :

> «On peut avancer l'idée que la politisation de l'Islam se fait sur le mode tiers-mondiste des mouvements de gauche. C'est une «identité de victimes», une «mémoire de colonisés», qui nourrit également leur action et leur volonté de rupture avec l'Occident dominateur et séducteur. C'est seulement en fondant un «système islamique» qu'on peut selon eux, se libérer véritablement du joug de l'Occident et vivre entièrement l'Islam. Cette aspiration à vivre la moralité islamique d'une façon totale tend vers une société fermée, vers une tendance totalitaire [...].
>
> Ces ingénieurs islamistes critiquent «l'imitation de l'Occident», proclament l'échec du projet moderniste des élites antérieures en ce qu'il avait réprimé l'identité musulmane et font appel à l'affirmation de l'identité musulmane. Certains d'entre eux revendiquent leur différence, à travers des symboles comme la barbe, et leur appartenance à la culture musulmane.» pp. 315-316.

et plus modérés :

> «Quant à l'identité islamique des ingénieurs, elle prend forme dans une stratégie de la compétition et non de la rupture. Il ne s'agit pas alors de faire appel à l'Islam dans une politique de rupture avec l'Occident, comme dans le cas des intégristes, mais de l'utiliser afin de «devancer» l'Occident. Le mode d'action préconisé pour ce projet «musulman moderniste» se démarque nettement alors de l'Islam politique, révolutionnaire. Chez ces ingénieurs musulmans, le vecteur religieux n'apparaît pas comme la revanche de la société contre l'Etat et contre l'Occident. Ces ingénieurs, qui ont actuellement investi les lieux du pouvoir et de l'expression politique, font appel à l'Islam mais articulent celui-ci sur une société ouverte et capitaliste. D'une façon même paradoxale, c'est pendant leur passage au pouvoir que les concepts comme «protectionnisme», «industrie lourde», «économie nationale», «transfert de technologie», «planification» —condition du développement ainsi formulées jusqu'alors surtout par les ingénieurs— cèdent la place aux nouveaux concepts de «compétition», «économie du marché», «exportation», «privatisation», etc.
>
> Par conséquent, l'ouverture de la société turque sur le monde n'est pas vécue comme menaçant l'intégrité morale, la conscience islamique. Au contraire selon eux, c'est la conviction musulmane qui facilite ces conduites professionnelles de compétition. L'Islam, loin d'être un obstacle, constitue au contraire, pour eux, un potentiel pour devancer le monde Occidental. Donc, une idée «wéberienne» se déploie, à savoir que la religion islamique peut être utile au développement. Dans ce contexte, le contexte japonais leur sert d'exemple. Et concrètement l'Islam, parce qu'il croit à la volonté divine, sert, selon eux, une fonction d'«anti-stress» et aide l'individu dans la compétition. «L'Islam, disent-ils, peut à la fois nous discipliner, et nous fournir la paix intérieure dans la course à la concurrence.» pp. 317-318.

Les positions de ces derniers ne sont pas sans rappeler les hypothèses de D. Liabes (a1984), sachant que l'association d'un discours techniciste à une éthique religieuse n'est pas un phénomène nouveau (E. Longuenesse, a1990). Dans cette association, ces «valets» dont il était question plus haut comme ancêtres de la technostructure, y ont forgé leur modèle d'action. Mais ils étaient issus de la Révolution Industrielle et s'y sont constitués en milieu de pouvoir à mesure que la maîtrise et l'organisation de la compétence et des talents comme capital mobilisé dans les appareils politiques et productifs devenaient aussi déterminantes que le capital. La situation algérienne montre combien cette spirale est difficile à amorcer, dès lors qu'au lieu de se développer en technostructure, la bureaucratie tend à se développer, sans concurrence et sans contre-pouvoir, en bureaucratie partisane et parasitaire.

Au terme de ce long voyage dans les galères de l'architecture, l'espace produit par le collectif d'énonciation, dans sa version algérienne, apparaît comme un «placage» signifiant un échec du point de vue des fins explicites de la stratégie de développement : conduire à l'avènement d'une société industrielle algérienne. Echec par le biais duquel se pose le problème du rôle de la bureaucratie et plus généralement du rôle de l'administration rationnelle de la société globale, mesurée à la seule référence des sociétés de l'occident industrialisé. Le collectif d'énonciation tel qu'il apparaît en Algérie ne se constitue pas en technostructure, mais en bureaucratie technique dépendante de la bureaucratie partisane. Son fonctionnement tend à s'orienter seulement par rapport aux fins partisanes de l'organisation des espaces du territoire. L'expérience de

l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement, comme expérience de la domination légale rationnelle à travers l'activité organisatrice des espaces du territoire de l'Algérie, révèle le paradoxe de sa modernité et peut-être de la modernité en général : face à cette sorte d'échec, on ne peut guère incriminer, dans l'appréciation du rôle de la bureaucratie, son fonctionnement, mais au contraire l'insuffisance de son fonctionnement. En quelque sorte, en Algérie, plutôt pas assez, que trop de bureaucratie.

LISTES DES ANECDOTES, NOTES, TABLEAUX ET FIGURES

liste des anecdotes

anecdote 01 — le Cedre....45
anecdote 02 — un dazibao de six pages....48
anecdote 03 — les frissons de l'aventure....57
anecdote 04 — le café et le kâwagi....62
anecdote 05 — être au café....67
anecdote 06 — un hôtel construit pour le peuple par le peuple....90
anecdote 07 — les filles de l'air....113
anecdote 08 — des chiffres et des lettres....124
anecdote 09 — dépôt de bilan à la Bremer....155
anecdote 10 — un blâme promoteur....182
anecdote 11 — rumeur sur l'installation de la Mission Technique en Zone Industrielle....193
anecdote 12 — un terrain licencieux....198
anecdote 13 — l'expérience d'un magicien....200
anecdote 14 — l'appariteur était homme âgé et très pieux....216
anecdote 15 — des compétences mesurées aux absences....219
anecdote 16 — entre architecte et ingénieur une différence de point de vue....221
anecdote 17 — les départs, l'histoire des Italiens comme un avertissement....223
anecdote 18 — du gaz dans la Zhun....229
anecdote 19 — les ondes telluriques et la mystérieuse dépossession de la Mission Technique....231
anecdote 20 — le trône de l'ordinateur, le royaume de la modernité....232
anecdote 21 — les noces de la standardiste....233
anecdote 22 — le chauffeur et le gestionnaire....235
anecdote 23 — un dessinateur rêve d'un métier....236
anecdote 24 — l'honneur perdu d'un chargé d'études....237
anecdote 25 — le prix d'une SNNGA ou l'histoire d'un chantage au délai....242
anecdote 26 — un bloc oublié....261
anecdote 27 — l'architecte-urbaniste et ses certitudes....261
anecdote 28 — VRD ? connais pas....263
anecdote 29 — une colère de wali....263
anecdote 30 — de Charybde en Scylla....265
anecdote 31 — le savoir-faire d'outre-Rhin....266
anecdote 32 — quand s'en vont les topographes, dansent les bergers....267
anecdote 33 — les bornes à ne pas dépasser....267
anecdote 34 — le syndrome critique....269
anecdote 35 — les mystères comptés....279
anecdote 36 — le jour et la nuit....286
anecdote 37 — l'abstraction comme mode de résolution d'un problème d'eau....305
anecdote 38 — l'élu mégalo et son PUD....317
anecdote 39 — COS et CES....318
anecdote 40 — résurgences d'Histoire....326
anecdote 41 — techniques bureaucratiques contre bureaucratie....327
anecdote 42 — Beyrouth, Paris, Tlemcen, itinéraires d'un projet....328
anecdote 43 — des grains de sable dans les échanges Nord-Sud....329
anecdote 44 — cinq ponts pour une Zhun....329
anecdote 45 — le sens urbain d'une promenade d'étudiant....331
anecdote 46 — l'avantage du libre arbitre et des choix discrétionnaires....340
anecdote 47 — pour ou contre....342
anecdote 48 — des mauvais plans....345
anecdote 49 — le témoignage de Djaffar Lesbet....361
anecdote 50 — de la kitchenette à la cuisine....422
anecdote 51 — les malheurs du Plan....429
anecdote 52 — la part du vivant....435
anecdote 53 — images de mot à mot....438
anecdote 54 — des hommes, des crèches et des femmes....452
anecdote 55 — dur, moins dur et très mou, la recherche d'une adéquation dans un système d'indétermination généralisée....455
anecdote 56 — des acteurs mobilisés dans le projet....470
anecdote 57 — du style nouveau à la standardisation et inversement, la création du monde nouveau....480
anecdote 58 — à droite toujours à droite ou l'art de tourner en rond....498
anecdote 59 — avant le modèle, le module....506
anecdote 60 — les coopérants français, une communauté étrangère....531

liste des notes

notes 01 — système d'action concret 19

notes 02 — découpage administratif en Algérie 20

notes 03 — principe de l'hologramme, de l'intérêt de son exploitation analogique 30

notes 04 — l'utilité de la coopération 53

notes 05 — le Plan de Constantine, une «bonne action» 77

notes 06 — la Cadat et les sociétés d'économie mixte d'aménagement 77

notes 07 — colonisation et christianisation 83

notes 08 — l'Algérie, un peuple et une nation 84

notes 09 — la Umma, la Communauté et la Nation 86

notes 10 — l'Islam et la Révolution socialiste 87

notes 11 — Ibn Khaldûn, 1402, extraits sur les relations «gouvernants-gouvernés» 88

notes 12 — l'ijma', les sources de la démocratie en Islam (note sur la Djamâa) 89

notes 13 — Soviétique ou pas ? 91

notes 14 — des élites convaincues de mimétisme 99

notes 15 — les attributions de la commune en matière de développement économique 105

notes 16 — les attributions de l'Assemblée Populaire de Wilaya, celles du wali et de l'exécutif de wilaya 106

notes 17 — l'industrialisation en chiffre 117

notes 18 — l'agriculture et l'industrie perspective d'un développement harmonieux 120

notes 19 — l'Exécutif de la wilaya et la coordination des actions de développement sur le territoire de la wilaya 127

notes 20 — les attributions du ministre de l'Habitat et de la Construction 135

notes 21 — les PCD et PMU, la programmation communale 136

notes 22 — autour de la réalisation des investissements 141

notes 23 — la propriété privée et le secteur privé dans l'Algérie de la Charte Nationale 148

notes 24 — de l'autogestion à la gestion socialiste des entreprises 158

notes 25 — un dispositif de lutte contre la bureaucratie : la démocratie 159

notes 26 — de la DNC-ANP à l'ES-DNC 162

notes 27 — l'entreprise, la démocratie socialiste contre démocratie capitaliste 169

notes 28 — le Parti d'avant-garde, les militants et les travailleurs 179

notes 29 — le système de motivation selon JK. Galbraith 185

notes 30 — les bureaux d'études d'architecture et d'urbanisme en activité en Algérie 186

notes 31 — les attributions du CNERU, ex-Cadat 187

notes 32 — les attributions de l'INERBA 188

notes 33 — acquisition de la technologie et de la «culture scientifique» 190

notes 34 — les équipements 211

notes 35 — les niveaux de solidarité 228

notes 36 — la question de l'encadrement dans le stratégie de développement 239

notes 37 — «organiser la ville» 252

notes 38 — utilisation des terres à vocation agricole à des fins non agricoles 283

notes 39 — à propos des «outils» mis au point par l'Agence du Plan d'Alger, sous l'impulsion de Hanning 319

notes 40 — nomades et sédentaires, les périls en la demeure 356

notes 41 — inquiétude sur le devenir de la ville 356

notes 42 — villes arabes (ou turques), villes algériennes et armées françaises 359

notes 43 — espace et morale, la ville et l'éthique de l'égalité en Islam 363

notes 44 — les constructions illicites, des textes et des chiffres 380

notes 45 — état des lieux de Boudghène en 1982 400

notes 46 — division technique du travail et équipe pluridisciplinaire en urbanisme 415

notes 47 — création et conception 417

notes 48 — des images, l'imagination, l'imaginaire et la magie 430

notes 49 — espace de représentation et représentation de l'espace 441

notes 50 — commutation et commutateur 442

notes 51 — réception et images, réception et formes 447

notes 52 — modèles culturels, modèles sociaux , habitus et mode de vie 466

notes 53 — le type pur légal, la direction administrative bureaucratique 475

notes 54 — type et modèle, type architectural concret et type architectural 477

notes 55 — en complément de la définition du type, le modèle 478

notes 56 — sur la bureaucratie comme classe sociale 493

notes 57 — des dates-clés d'une intervention concrète de l'Etat (en France) dans l'organisation de la maîtrise d'œuvre 513

notes 58 — le système planificateur selon JK. Galbraith (e1989) 516

notes 59 — les urbains selon Ibn Khaldûn 524

notes 60 — l'esprit de clan 527

notes 61 — un cercle vicieux bureaucratique ou une définition du phénomène bureaucratique 552

liste des tableaux

tableau 01 — bilan en 1978, réalisations des programmes de logement urbain 1967-1973.....150

tableau 02 — bilan en 1978, réalisations des programmes de logement urbain 1967-1977.....152

tableau 03 — réalisation de logements (urbains-ruraux) par type de technique utilisée entre 1967-78.....155

tableau 04 — «estimation des réalisations du secteur privé».....155

tableau 05 — agglomérations de plus de 3 000 habitants, wilayate de Tlemcen et de Sidi Bel Abbès.....202

tableau 06 — effectifs de la Mission Technique au 01/10/80.....215

tableau 07 — effectifs de la Mission Technique au 31/12/81.....218

tableau 08 — les équipes de la MT en octobre 1980.....224

tableau 09 — les équipes de la MT en octobre 1981.....224

tableau 10 — niveau de recrutement.....225

tableau 11 — Bénif-Saf, populations.....254

tableau 12 — résumé des caractéristiques de la Zhun.....259

tableau 13 — récapitulatif des programmes de logement.....260

tableau 14 — répartition des logements par type et par densité.....271

tableau 15 — grille d'équipement pour la Zhun de Béni-Saf.....272

tableau 16 — les équipements programmés pour la Zhun de Béni-Saf.....273

tableau 17 — répartition des programmes par Ilots.....275

tableau 18 — programme de logements de la Zhun de Kiffane.....277

tableau 19 — répartition par type d'immeubles.....278

tableau 20 — les dispositions spatiales des logements collectifs des programmes du secteur public.....285

tableau 21 — Remchi, population.....298

tableaux 22 et 23 — projets d'unités et emplois.....300

tableau 24 — situation du logement à Remchi entre 1966 et 1977.....300

tableau 25 — Taux d'Occupation par Pièce par district du chef-lieu de Remchi en 1977.....301

tableau 26 — les programmes de logements sur l'ACL.....302

tableau 27 — programmation théorique des équipements de la Zhun pour un total de 8 700 habitants.....309

tableau 28 — programmation théorique des équipements pour un total de 20 000 habitants, population de l'ACL.....310

tableau 29 — programmation théorique des équipements à prévoir dans le périmètre de la Zhun (variante I et II).....310

tableau 30 — répartition des programmes par Ilots.....316

tableau 31 — Tlemcen, population.....328

tableau 32 — résumé des caractéristiques de la Zhun.....333

tableau 33 — répartition des programmes de logement par Ilots.....333

tableau 34 — les équipements scolaires et universitaires.....334

tableau 35 — les équipements de santé et sportifs.....334

tableau 36 — les équipements de santé et sportifs.....335

tableau 37 — les équipements administratifs et divers.....335

tableau 38 — les équipements commerciaux et activités commerciales.....336

tableau 39 — les équipements culturels, les places et les espaces verts.....336

tableau 40 — synthèse des programmes et occupation des Ilots.....338

tableau 41 — en forme de récapitulatif des populations désignées par «couches moyennes».....365

tableau 42 — en forme de récapitulatif, des populations désignées par «bourgeoisie».....366

liste des figures et des schémas

liste des figures

fig. 01 — Exposition d'estampes 1956, MC. Escher.....17

fig. 02 — carte d'Algérie, Géographie.....36

fig. 03 — carte d'Algérie, découpage administratif, les wilayate en 1974.....37

fig. 04 — vues d'Occident.....41

fig. 05 — plan des locaux de la Mission Technique de Tlemcen.....194

fig. 06 — Algérie Ouest, wilaya de Tlemcen en 1980.....196

fig. 07 — Béni-Saf, ville coloniale vers 1965.....250

fig. 08 — Béni-Saf, centre-ville colonial en 1986.....250

fig. 09 — Bénif-Saf, habitat en bande, en 1986.....250

fig. 10 — Tlemcen, Boudghène en 1986 (archives personnelles) 250
fig. 11 — Tlemcen, détail Boudghène en 1986 (archives personnelles) 250
fig. 12 — site de la Zhun de Béni-Saf 256
fig. 13 — proposition d'aménagement du dossier de création 257
fig. 14 — Pentapole du M'Zab, Beni Isguen 258
fig. 15 — Pentapole du M'Zab, Ghardaïa 258
fig. 16 — Pentapole du M'Zab, rue de Beni Isguen 258
fig. 17 — Pentapole du M'Zab, rue de Beni Isguen 258
fig. 18 — Tipasa, village de vacance de l'architecte F. Pouillon 258
fig. 19 — croquis de Beni Isguen (d'après photographie, 1986, archives personnelles) 262
fig. 20 — plan de masse et «esquisse» 263
fig. 21 — plate-formes 265
fig. 22 — Slim, l'un des plus célèbres humoristes du journal Algérie Actualité 269
fig. 23 — Plan d'aménagement, découpage de la Zhun en Ilots 271
fig. 24 — Plan d'aménagement de la Zhun de Béni-Saf 276
fig. 25 — reculs minimum et implantation des immeubles 280
fig. 26 — axonométrie du Plan normalisé MB4, toiture terrasse, Habitat semi-urbain 286
fig. 27 — schéma d'un modèle de logement collectif 288
fig. 28 — Plan d'étage courant de bâtiments réalisés par la DNC 288
fig. 29 — Plan d'étage courant de bâtiments réalisés par l'ENIP 288
fig. 30 — façades, immeubles de logements collectifs industrialisés 289
fig. 31 — le style et la manière 290
fig. 32 — déclinaisons autour d'un type, la villa 292
fig. 33 — déclinaisons autour d'un type, la villa (suite) 293
fig. 34 — logement collectif de la Zhun de Kiffane 295
fig. 35 — la Zhun de Béni-Saf dix ans après (janvier 1992) 297
fig. 36 — le terrain de la Zhun de Remchi 304
fig. 37 — aménagement de la Zhun de Remchi, les contraintes du site 307
fig. 38 — schémas d'aménagement I et II 308
fig. 39 — Plan d'aménagement et découpage de la Zhun de Remchi en Ilots 312
fig. 40 — esquisse initiale 313
fig. 41 — Plan d'aménagement de la Zhun de Remchi 315
fig. 42 — Plan d'aménagement, règlement de Zhun 320
fig. 43 — la Zhun de Remchi dix ans plus tard (janvier 1992) 321
fig. 44 — Plan d'Urbanisme de Tlemcen 322
fig. 45 — site de la Zhun de Champ de Tir 323
fig. 46 — site du CHU et limites de la Zhun selon le dossier de création de 1979 324
fig. 47 — propositions d'aménagement du premier dossier de création 325
fig. 48 — jardin public et trois places 331
fig. 49 — Zhun de Champ de Tir, découpage de la Zhun en Ilôts 337
fig. 50 — Plan d'aménagement de la Zhun de Champ de Tir 339
fig. 51 — la Zhun de Champ de Tir dix ans plus tard (janvier 1992) 343
fig. 52 — les Zhun et les autres 353
fig. 53 — Tlemcen intra-muros
fig. 54 — projet Mauget (1959) de restructuration de la Médina 358
fig. 55 — Boudghène 381
fig. 56 — plancher semi-industriel, poutrelles hourdis 383
fig. 57 — coupe dans le parcellaire du quartier de Boudghène 383
fig. 58 — Boudghène dans tous ses états 385
fig. 59 — croquis du haouch à l'arrivée de la mère de Nedjma 386
fig. 60 — ksour et maisons de ksar 387
fig. 61 — la maison de Nedjma à la fin des années 70 390
fig. 62 — relevé de la maison de Nedjma en 1987 391
fig. 63 — chez Nedjma 392
fig. 64 — principe de la projection orthogonale 431
fig. 65 — volume et images du volume selon les principes de la projection orthogonale 439
fig. 66 — Zhun et industrialisation de la construction 495
fig. 67 — traduction d'un WC 539
fig. 68 — vacance de l'urbain 544

liste des schéma

schéma 01 — le temps de la chronique I 41
schéma 02 — le temps de la chronique II 55
schéma 03 — le temps de la chronique III 73
schéma 04 — organigramme des institutions politico-administratives 103
schéma 05 — le temps de la chronique IV 123
schéma 06 — le temps de la chronique V 157
schéma 07 — organigramme d'une Société Nationale 162
schéma 08 — variante 162
schéma 09 — entreprise nationale, organigramme général de la GSE 163
schéma 10 — principes généraux de la GSE 164

schéma 11 — principales tutelles de la Cadat entre 1970 et 1977.....171

schéma 12 — organigramme général de la Cadat.....171

schéma 13 — organigramme de la Direction Générale.....172

schéma 14 — organigramme de la Direction Régionale.....173

schéma 15 — organigramme des Missions Techniques.....174

schéma 16 — le temps de la chronique VI.....193

schéma 17 — exécutif de wilaya, conférence entre services techniques dans le cas d'une procédure d'approbation de PUD.....204

schéma 18 — circuit relatif aux projets inscrits dans un Plan de wilaya.....205

schéma 19 — instruction d'un PUD.....206

schéma 20 — instruction d'un dossier de Zhun.....209

schéma 21 — environnement organisationnel de la Mission Technique.....249

schéma 22 — temps de la chronique VII.....251

schéma 23 — les programmations dans la Zhun.....348

schéma 24 — le temps de la chronique VIII.....351

INDEX THÉMATIQUE, INDEX DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES, LEXIQUES ET GLOSSAIRE DES SIGLES

index thématique

administration (*cf.* également le glossaire des sigles ainsi que les notes 02 p. 20, notes 15 p. 105, notes 16 p. 106, notes 19 p. 127, notes 20 p. 135 et notes 53 p. p. 475)
(institution) 61; 96; 102; 126; 159; 176; 184; 214; 219; 226; 227; 231; 247; 252; 320; 354; 472; 489; 499; 508; 519; 521; 525
(mode) 16; 26; 216; 465; 489
algérienne 140; 145; 228; 268
modernité de l' 532
transition avec l' 78
arbitrage de l' 388
bâtiment
réservé à l' 43
branche de l' 183
bureaucratico-monocratique 465
bureaucratique 23; 24; 465
des Etats contemporains 5
purement 465
supériorité de l' 465
centrale 194
de l'Etat 521
du MUCH 249
du Secrétariat d'Etat au Plan 133
du SEP 133
charge dans l' 102
coloniale 359; 360; 388; 393; 475
de l'économie 129
de l'espace 471
du corps social 489
du territoire 474; 500
de l'Etat 91; 100; 114; 122; 129; 130; 189; 227; 247; 367; 471; 472; 473; 475; 476; 500; 501; 505; 507; 508; 512; 517; 519; 546; 547; 548; 552
activité réglementaire de l' 519
algérien 545
arbitrage réglementaire de l' 504
férule de l' 553
personnel de l' 102
poids politique de l' 158
rôle de l' 517
services de l' 503; 505
de l'Ile de France 455
de la Cadat 553
Mission Technique 214; 233
de la société globale 142; 462; 473; 515; 520; 521
et de son territoire 535
services de l' 521
de la société industrielle 492
de la ville 530
de masse 465
de mission 174
décentralisée 130; 472
du ministère de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat 249
des collectivités territoriales 521
des entreprises 512
des espaces
d'un territoire 24
des études
Cadat 214
des gens et des choses 492
des monuments historiques 445
étroit cénacle de l' 376
développement d'une 527
dilettantisation de l' 465
du ministère 146
du ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire 118
du permis de construire 445
du pouvoir 26
féodal 536
du territoire 140; 522; 543
de la société globale 499
moyens matériels de l' 521
tâches d' 476
française
cadres de l' 78
générale
de l'entreprise socialiste 167
immeubles d' 255
inexpérimentée 361
maître d'ouvrage 257
moyens d' 465
politique
des groupements humains 462
pouvoir discrétionnaire de l' 177
pratiques d'
des groupements 465
rationnelle
de la société globale 556
réalisation pirate de l' 380
services de l' 197
tâches d' 216
volontarisme de l' 330
volonté de l' 330

administrations
(institution) 25; 61; 82; 87; 134; 139; 143; 186; 204; 213; 228; 239; 242; 243; 245; 253; 329; 361; 376
actions des 282
de la wilaya 210

agence
«monter» une 238
(Missions Techniques de la Cadat) 172
architecte et son 471
d'aménagement 7
d'architecture 7; 44; 50; 238; 416; 432; 469
future 51
d'ECOTEC 247
d'urbanisme 7; 432; 469
du Plan d'Alger 222; 320
personnel de l' 432
PTT 340
régionale
ANAT 139

ambassade
de France 57; 58; 59; 61; 74
en Algérie 52; 72
les bruits de couloirs 58
les fonctionnaires de l' 56; 58
les représentants de l' 57; 58
services compétents de l' 59

architectural (*cf.* également les notes 54 p. 477 et 55 p. 478)
-urbanistique
nirvana 264
contenu 403
détail 413
monde 403
travail 481
type 478; 479; 481; 487
concret 478

architecturaux
détails
production mécanisée des 480
exemples
historiques 480
soucis
d'épannelage et de continuité 281
types 486; 493; 510

architecturale
activité 481; 482
bravoure 43
commande 260; 428
créativité 480
critique 25
dimension 190
excentricité 543
expression 509
extériorisation
du prestige 362
forme 191
maîtrise d'œuvre 146; 244; 245; 248
mise en scène 362
œuvre
paternité de l' 520
pratique 494
production 4; 16; 246; 494; 519
contemporaine 412
tradition
algérienne 349
typologie 358; 359; 415; 482; 483; 485; 486
arabo-islamique 362
uniformité 261; 291

architecturales
-urbanistiques
propositions 264
ambiguïtés 292
formes 520; 537
masses 480
œuvres 480
perspectives 222
réalisations 430
solutions 307
typologies 362; 460
existantes 369

armée (*cf.* également le glossaire des sigles ainsi que les notes 42 p. 359) 148
(institution) 51; 52; 56; 94; 95; 96; 98; 107; 112; 113; 115; 330; 371; 465; 489
(service national) 51
algérienne 113; 200
attitude de 360
au pouvoir
en Algérie 113
bordel de l' 199
d'intellectuels 56
déligitimer l' 113
division 94
factions 94
française 324; 326; 396
hégémonie de l'
sur les institutions algériennes 96
lutte 84; 96; 128
pour la libération 227
moderne 113
position de l'
en octobre 1988 113
responsables de l' 97
rôle de l' 107; 112
violence 98

armées
chef suprême des 81; 97; 106

bureau d'études (*cf.* également le glossaire des sigles ainsi que les notes 06 p. 77, notes 30 p. 186, notes 31 p. 187, notes 39 p. 319, notes 46 p. 415 et notes 57 p. 513)
(acteur dans le) 4; 8; 19; 28; 31; 68; 73; 118; 207; 212; 223; 237; 260; 277; 330; 340; 345; 400; 401; 403; 447; 453
(moyen d'action) 186; 203; 222; 225; 232; 265; 269; 307; 344; 345; 351; 402
conflit à l'intérieur du 403
création d'un 145
d'aménagement 6
ponctuel 187
d'architecture 74; 246; 270
d'urbanisme 6; 68; 188
et d'aménagement du territoire 145
de construction
et d'architecture 193
de la SOTRAWIT 194
environnement organisationnel du 244
français 287
libanais 328
privé 260
production du 403
techniques 247
de l'Entreprise Socialiste de Développement de la Construction 245
techniques et réalisation 246

bureaux d'études
(acteur dans les) 223; 528
(moyen d'action) 145; 194; 200; 245; 248; 249; 261; 263; 345; 354; 399; 410; 453
architectes
salariés dans les 4

aventures des
urbanistiques 530
chargés de la conception de différents équipements 245
d'aménagement 138; 146; 412
d'architecture 145; 146; 150; 212
d'entreprise 146
d'infrastructures 175
d'ingénierie du bâtiment 150
d'urbanisme 145; 213; 412
et d'architecture 346
délégations locales des 249
des communes 146
des ministères 248
des wilayate 146
DG des 248
directions générales des 59
du secteur privé 186
du secteur public 186
étrangers 131; 146; 201; 245; 248
histoire des 140
intervention des 409
légitimité des 380
nationaux 150; 201
concurrents 175
œuvres des 482
privés 199; 247; 248
algériens 245
réseau de
à la disposition des collectivités locales 172
spécialisés 201
du secteur privé 126
du secteur public 126
techniques 330

bureaucrate
(groupe social) 12
algérien
susceptibilité du 61
chercheur 16
de la pire espèce 470
formation du 16
observateur- 21
position de 30; 475; 518
statut de 15
vocable 519

bureaucrates
(groupe social) 397; 398
caste de 141
de l'Aménagement du Territoire 420
techno-bureaucrates 26

bureaucratie (*cf.* également organisation ainsi que les notes 25 p. 159, notes 53 p. 475, notes 56 p. 493 et notes 61 p. 552)
(groupe social) 16; 18; 91; 122; 366; 460; 475; 516; 528; 554
d'Etat 367
(institution) 6; 12; 15; 16; 21; 26; 30; 31; 181; 461; 475; 476; 514; 519; 553; 556; 557
administrative 555
algérienne 27; 59; 550; 554
crise de la 12
angoisse kafkaïenne de la 26
appendice de la
police 528
aspects de la 24
autonomisation de la 528
bicéphalie 26
carcan d'une 170
classe sociale 492; 514
crise de la
algérienne 12
dans les entreprises 161
de type patrimonial 552
développement de la 462; 476; 528; 554
dominante 494
formation de la
en Algérie 21
forme d'organisation 23
fraction de la 554
fractions de la 26
fragmentation de la 26
histoire de la 462
lutte au sein de la 34
membre de la
architecte 522
membres de la 26
moderne 469; 475; 516
niveau d'apparition de la 26
objet 18; 21; 30
observateur de la 16; 21; 30
observation de la 27; 30
partisane 26; 27; 556
membre de la 554
parasitaire 556
prospérité de la 6
ressources de la 553
rôle de la 550; 556; 557
strates de la 26
tatillonne 230
technique 26
dépendante 556
techno-bureaucratie 26
traditionnelle 516
type de 161
types de 528
vocable 26; 519

bureaucratique
Aménagement 412
appareil 515
de l'entreprise 517
de l'Etat 517
des entreprises 517
particulier 518
Architecture 412
arsenal 44
cercle vicieux 16; 22; 30; 144; 145; 552; 555
contrôle 13
défaut 204
dérive
des entreprises du secteur public 159
déterminisme
du dysfonctionnement des organisations 553
dictature 82
direction administrative 23
domination
version algérienne 11
domination à direction 12
domination rationnelle légale 469
être 24; 26; 27; 30
forme
de domination 541
groupement 476
implosion du système 554
milieu 476; 514; 518; 519
de pouvoir 518
en France 518
niveau de l'existence 27
orbite 554
paraître 22; 24; 26
petite bourgeoisie
nouveau style 366
phénomène 552
pratique 31
principe
d'organisation 24
réalité 27
réglementation 239
sens 229
système 145
tentative 18
Urbanisme 412

bureaucratiques
appareils 518; 554
de l'entreprise 517
de l'Etat 517
carences 181
entités 82
hégémonies
des formes de domination et d'organisation du corps social 11
manies 327
milieux 554
niveaux 31
obstacles 61
tares 161

bureaucratisation
(processus) 147; 465
contre la 159
de l'appareil productif
contre 161
des institutions algériennes 141
des procédures
d'individualisation des programmes de développement 130
phénomènes de 142

bureaucratiser
(processus) 142

bureaucratisme
s'opposer au 181

cadre de vie 25; 538
amélioration du
politique d' 153
améliorer le 153
des populations
urbaines 136
futuriste 479
instruire le 248
moderne 479
modifier le 479
question du
des populations 330
révolutionnaire 479

Caisse des Dépôts et Consignations 77

Charte
d'Alger
1964 82; 85; 87
de l'Organisation Socialiste des Entreprises
1971 157; 161
de la Gestion Socialiste des Entreprises
1971 106
de Tripoli
1962 85
des wilayate
1969 104
Nationale
1976 80; 81; 82; 85; 86; 87; 90; 92; 96; 98; 106; 114; 122; 123; 135; 158; 161; 180; 181; 184; 340; 364; 404
Avant-Projet de 81; 92; 106
texte de la
1976 96

chartes
différentes 31; 80

chrétien (*cf.* également religion ainsi que les notes 07 p. 83)
cimetière
Zhun de Béni-Saf 256
peuple
d'Afrique 83

chrétienne
histoire 83
reconquête
(colonisation) 83

chrétiennes
terres
reconquête de (colonisation) 83

civilité (*cf.* également les notes 59 p. 524)
des formes
de domination 111
du pouvoir
sorte de 109
règles de 548

collectif (*cf.* également administration, bureaucratie et organisation)
(acteur) 29; 266; 416; 469; 470; 486
action d'un 5
activité du
productive 459
architecte
appartenant à un 520
associant un ensemble d'acteurs
mobilisés dans le projet 433
bien 525
caractère

du projet 420
chargé
d'énoncer l'Architecture du territoire 478
de produire de l'espace à l'intérieur du projet 433
d'énonciation 457; 459; 462; 470; 471; 472; 474; 475; 476; 477; 479; 486; 489; 492; 497; 499; 504; 505; 510; 512; 514; 515; 517; 518; 522; 543; 545; 548; 549; 552; 553; 556
action du 473; 549
activité du 469; 512; 522
algérien 551
au sein du 479; 509
autonomie du 518
catégorie de la bureaucratie 522
comme une forme prise par la bureaucratie 474
de l'espace 451; 502; 515
en Algérie 462
en France 551
forme de la bureaucratie 514
forme de la technostructure 517
formes de 476
interaction au sein du 472
légitimité du 520
membres du 473; 474; 475; 476; 479; 505; 519
milieu bureaucratique 476; 519
partie de la bureaucratie 515
responsabilités du 508
ressources du 517; 543
rôle du 515
typique 462
des travailleurs 157; 159; 163; 165; 166; 167
énoncé 457
interaction
au sein du 469
intérêt 366
des utilisateurs 473
membres du 479; 519; 520
processus 7
propriétaire 118
travailleur 229
usage 547
de dispositifs matériels 525

collectifs
comportements 463
desseins 526
intérêts 525

collective
action 21; 29
modalités de l' 21
monde de l' 21
relevant des intérêts d'une communauté 474
adhésion 53
appropriation 542
des moyens de production 122; 158
conscience culturelle
nationale 122
culpabilité 44
mémoire 14
propriété 118; 465
vie 307

collectivité (*cf.* également, commune, daïra, wilaya) 49; 89; 101; 419; 516
agir au nom de la 80
bénéfice de la 178
bien de la 79
des travailleurs
de la nation 180
destin de la 107
domination d'un groupe sur la 108
ensemble de la 483
intérêt 101
général de la 101
nationale 122
patrimoine de la 181
publique territoriale 105
représentants
politiques de la 101
représentants de la 498
territoire d'une 478
transformation du 420
vivre en 307

collectivités 1 3 2
locales 5; 76; 87; 130; 134; 137; 186; 197; 200; 205; 244; 245; 247; 376; 380
agir au nom des 204
régionales 87; 376
territoriales 130; 131; 145; 158; 498
sous tutelle de l'Etat 473

commune (*cf.* également collectivité ainsi que le glossaire des sigles et les notes 15 p. 105)
(institution) 104; 105; 130; 132; 203; 213; 535
(territoire) 104; 194; 199; 203; 253; 257; 260; 278; 292; 300; 318; 382
agglomérations de la 208
chef-lieu de 203; 382
commission
de l'Urbanisme 203
de Béni-Saf 198
PUD 240
de la Chapelle sur Erdre
France 45
de Maghnia 198
de Tlemcen 198
développement de la
à court terme 203
droit de préemption 200
entreprises communales 106; 170; 244; 246
importance de la 205; 244
maire de la 445
maître d'ouvrage 203; 244; 260
maîtrise d'ouvrage 247
population de la 137; 252
réserves foncières 200; 352
territoire de la 136; 187; 197; 207; 382

communes
(institution) 105; 126; 130; 131; 132; 135; 186; 200; 201; 246
(territoire) 105; 129; 130; 136; 187; 200; 201; 252
chefs-lieux des 199
finances des 200
moyens techniques des 201
opérations entres les 131
patrimoine
régimes fonciers du 138
programmes propres aux 131
regroupement de 187
réserves foncières 200; 201; 382
tutelle des 247
urbanisées 138

conception (*cf.* également création ainsi que les notes 47 p. 417)
(activité de) 308; 416; 417; 425; 426; 430; 431; 432; 433; 437; 441; 444; 450; 470; 472; 478; 497; 499; 504; 513
en amont de la 428
abstraite 349
acte de 418
acteur
chargé de la 416
activité
de l'architecte 408; 471
contrainte de
l'usage 46
cristallisée dans chaque image 430
critères «objectifs» de 45
dans le projet 49
de formes 414
de l'aménagement 220; 221
de l'espace 9; 401; 415; 435
des autres 520
de l'habitat individuel 245
de la cellule 470
des grands équipements 245
des mosquées 245
des Plans d'Urbanisme 403
des produits 505
des projets
capacités de 150
du logement 497
collectif 508
du Plan
de masse 283
du produit 497
du projet 338
embrayage de la
sur les pratiques d'usage 510
équipe de 317; 319; 435
hypothèses sur le devenir 421
individualisée
du logement collectif 509
maîtrise de la 425
méthode de
des Zhun 252
nature de la 416
objet de la 426
opérateurs de la 430
pratiques de 8
procès de 432; 433; 444
dans le projet 436
processus de 5; 10; 12; 18; 125; 425; 430; 431; 432; 434; 513
de l'espace 18
en architecture 17
stratégie de 416; 431
tâche de 219; 220; 349; 416
parcellisation 416
technique de 287
temps de 417
travail de 220; 221; 243; 252; 320; 416; 497
méthode de 277

coopération (*cf.* également les notes 04 p. 53)
(institution) 51; 52; 53; 72; 227; 240
contemporaine 469
(Nord-Sud)
échange inégal 8
stratégies d'échanges 52
accords
franco-algériens de 226
Assistance Technique 143; 226; 231; 238; 278; 407
cadres de l' 230
personnel de l' 8; 194; 217; 238; 245
recours à l' 238; 240
Assistances Techniques
matériels de l' 112
candidats à la 238
civile 226
coopérant 8; 53; 60; 68; 90; 102; 175; 240; 242; 269
architecte 4
autonomie d'action 53
droit commun 238
expérience de 532
Ingénieur des Ponts et Chaussées 32
milieu 13; 533
personnel 53; 107; 219
statut de 13; 20; 403
syrien 196; 223; 225
vie de 57; 68
coopérants 53; 57; 219; 229; 231; 232; 238; 478
(milieu des) 56; 57; 61; 62; 71; 110; 143; 306; 552
allemands 70; 72; 266
architectes 238
contrôle de l'activité des 240
de l'Est 71
démarches administratives des 219
en Algérie 53
français 71; 72; 229; 531
italiens 68; 195; 223; 238; 245
logement des 68; 217
logements des 292
main d'œuvre qualifiée 121
milieu des 534
niveau de formation des 226
population des 238
qualification des 552
salaire des 230
univers des 55
VSNA 71; 226
culturelle 226
de substitution 59; 239
départ en 52
diversifiée 85
dossier pour la 52
économique à l'Ouest 85
expérience de la 32; 52

caractéristiques
fonctionnelles et symboliques de l' 499
formelles de l' 415
intrinsèques d'un 503
plastiques de l' 414; 440; 486; 538
central 315
centripète 295
circulaire 455
colonial 363; 401
commande d' 477; 512; 513
concepteurs d' 454
concevoir de l' 446
compétence à 419; 420
concevoir l' 482
entreprises chargées de 380
concevoir un
compétence à 416
concret 421; 472; 514
approprié 407
confiscation de l' 483
conformité de l'
à un usage 547
consommateurs d' 454
consommation d' 284; 454
construction d'un 483
contrôle
social de l' 44
d'un territoire 469
de dégagement 285
de déploiement
de nouveaux modèles 228
de l'Algérie
indépendante 401
de la cité 26
de la colonisation 401
de la planification
celui des architectes 481
de la tradition 393
de loisirs 315; 341
de pratiques 349; 407
de production 79
de réalisation
de nouveaux modèles 228
de représentation 440; 441; 443; 451
de reproduction 79
découpage de l' 486
demande
sociale d' 479; 484; 490; 510
demande d' 553
des femmes 297
des hommes 297
des pratiques 451
description
euclidienne de l' 451
destin de l' 542
destinataire d'
groupe 454
destinataire de l' 446
destinataires d' 479
groupes 510
destinataires de l' 446; 467; 497
destination d'un 421
disciplines de l' 119; 485
discours sur l' 440; 514
disponible 369; 542
distribution dans l'
des gens 486
domestique 297
moderne 297
du logement 370
du territoire 138; 474
éclaté
en fragments exclusifs 547
économique 222; 354
énoncé d' 332
énoncer de l' 479
savoir- 474
énoncer l' 457; 469
de la société globale 451
des autres 454
énoncer un 421
énonciateur d'
groupe 451; 457; 486
énonciateurs d' 473; 478; 479; 509; 513; 518
énonciation de l' 472; 488
esquisses d' 46
euclidien 440; 441
expérience de l' 18; 332
euclidienne 440; 441
sensible 440
sociale 441
expériences de l' 332; 430
fabrication de l' 486
fabriquer de l' 414; 426; 460
savoir- 483
volonté de 425
fauteur d' 486
formalisation d'un 421
géographique 354
gestion de l' 414
monopole de la 474
habitable 414
illicite 410; 481; 538
individualisé 295
industriel 228
innovant 350
insalubre 315
intentions sur l' 266
intérieur 357
intériorisé 295
international 363
intervention sur l' 521
introverti 295
investigation de l'
méthode d' 412
maîtrise de l' 542
marchandise échangeable 542
moyen
de consommation 484
de production 484
objectivation de l' 471; 485; 527
modalités d' 471
objectiver l' 474
occupation de l' 312; 542
modes d' 351
organiser l' 79; 499
acteurs chargés d' 79
disciplines chargées d' 414; 415
savoir- 474
ouvert
central 295
penser l'
des autres 479; 483; 520
perception de l' 411
physique 222
planifié 352
policé 523
pratique
productive de l' 494
pratique de l' 45
sociale 441
pratiques de l' 452; 478
privé 544
problèmes d' 457
producteurs d' 410; 476
productif
demande d' 484
production d'
dans les sociétés industrielles 478
production d'un
exogène 371
production de l' 5; 43; 44; 49; 408; 412; 415; 425; 431; 447; 451; 454; 457; 459; 460; 471; 472; 474; 482; 483; 484; 487; 496; 497; 503; 504; 509; 515; 520; 521; 522; 526; 540; 545; 548; 553
conditions de 29
contemporain 413; 515
contemporaine 432; 486; 513; 520
en Algérie 462
monopole de la 460; 484
observation de la 487
politique de 416
pratique de 423
procès de 416; 417; 430; 472; 479
processus de 416
produire de l' 266; 412; 416; 423; 435; 469; 515; 545
acteurs chargés de 421
compétence à 419
sur un territoire 472
produire l'
des autres 4; 451
produit
dans la société industrielle 513
professionnel de l' 101
professionnels de l' 483
professions de l' 485
public 297
rejet de l' 547
statut de l' 547
rapport à l' 482; 544
rapport de l'
aux pratiques sociales 485
rapports à l' 299
rareté de l' 368
rationalisation
plastique de l' 501
pratique de l' 545
technique de l' 501
récréatif 308
réglementaire 481; 482; 483
représentation
sociale de l' 442; 447; 452; 453; 454; 457; 471; 473; 479; 483; 486
représentation de l' 79; 419; 439; 440; 457
conventions de 439; 440
figurative 438
mode de 412
représentations
sociales de l' 451; 452; 455; 467; 471; 487; 518
représentations de l' 447; 452
normes techniques de 226
représenter l' 482
sur un plan 412
techniquement 434
répressif 44
rôle de l' 481
rural 79
savoir sur l'
monopole du 485
sens de l' 537
signification de l' 536; 537; 538
spécialistes de l' 484
corps de 484
subordination de l'
à l'argent 368
système d'interprétation de l' 483
techniciens de l' 79
théorie de l' 484
traditionnel 401
traduction de l' 421
transformations de l' 422
type d' 482; 542
urbain 79; 243; 371; 407; 490; 523; 536; 537; 542
algérien 360; 546
arabe 284
arabo-islamique 284
conquête de l' 530
consommation d' 351
déserté 369
fragmentation de l' 546
ségrégation sociale de l' 362
turc 284
typologies dans l' 369
usage de l' 369
usage d'un
convenable 547
usage de l' 474; 536
règles d' 538
utilisateur d'
commanditaire 444
groupe 446; 486
utilisateur de l'
client 447
groupe 477
utilisateurs d' 476; 478
utilisateurs de l' 473
vacant 355
valeur
d'échange de l' 541
d'usage de l' 537
marchande de l' 481
vert 270; 298; 315; 341; 349; 452
demande sociale d' 349
vide 79
postulat de l' 119
virtuel 332; 427
vital 389

espaces
(physique) 295; 299; 308; 370; 378; 382; 451; 494; 542; 543; 545; 546
(pratique) 43; 286; 297; 349; 362; 363; 369; 408; 509; 514

(production) 371; 376; 494; 503; 548
abstraits 478
  production d' 488
adaptation des
  aux façons de vivre 369
aménagement des 401
appropriation des 368; 543
basics 510
boisés 273
caractéristiques
  plastiques de l' 427
codifications des 503
commanditaire des 486
communs 279
concepteur des 477
concevoir des 408
concrets
  production d' 416
consommables 503
consommation d' 494
consommer des 497
construire des 482
contenu social des 348
contiguïté d' 286
d'équipements 402
d'une agglomération
  hiérarchie des 253
d'utilité publique 382
de jeux 308
de l'appartement 442
de loisirs 315; 402
définition d'
  adéquats aux pratiques 482
des oasis 384
destinataire des 477
  comportement des 449
  groupe 447; 473; 518
destinataires des 443; 444; 513
devant les immeubles 273
discours
  fondateur d' 483
disponibles 548
du projet
  pertinence des 412
  représenter les 412
éclatement des 548
en formes
  de cotes mal taillées 446
fonctionnels
  du logement 285
hiérarchie des 540
hiérarchisation des 253
illicites 410
intermédiaires 287; 297
  traitement des 287
libres 210; 273; 281; 315; 402
  communs 279
moyens
  matériels de la consommation 515
nouveaux 369; 479
occupation des 358
pertinence de l' 442
piétonniers 282
possibilités d' 424
pratique des 448
privés 295; 350
production d' 498
produire des 478; 486
propres 395
proximité d' 452
publics 273; 295; 307; 315; 350; 547
qualités
  fonctionnelles des 494
rationalisation
  plastique de l' 509
  plastique des 499
récréatifs 308
rédempteurs 460
représentations de l'
  idylliques 349
résiduels 273; 315; 317
signification des 9; 368
solutions d'
  adaptés au mode de vie 261
tragiques 460
transformation des 316
unités d' 348
urbains 545; 546
  appropriation des 352
  fonctionnement des 370
  hiérarchie des 368
  redistribution des 361
  usage des 407
  utilisation des 370
usage des 44; 45; 297; 507; 527
  règles d' 348; 548
usages des
  nouveaux 363
utilisateurs d' 486
utilisateurs des 447
valeur
  d'usage des 503
vécus 548
verts 68; 273; 274; 281; 299; 308; 309; 315; 319; 326; 341; 349; 402; 435
  commande d' 349
  récréatifs 308
vides 368
virtuels 426; 454

Etat (*cf.* également administration, développement, Parti, ainsi que les notes 08 p. 84, notes 09 p. 86, notes 11 p. 88, notes 53 p. 475 et notes 57 p. 513) 16; 23; 25; 27; 79; 80; 81; 92; 95; 96; 97; 98; 99; 102; 105; 112; 113; 118; 122; 128; 129; 132; 137; 154; 156; 157; 158; 159; 160; 161; 162; 165; 167; 178; 180; 182; 183; 186; 200; 226; 227; 340; 361; 367; 376; 408; 455; 465; 473; 501; 504; 512; 513; 517; 552; 553; 554
  action de l' 92
  activité de l' 184
  affaire de l' 500
  agents de l' 168; 362; 367
    recrutement des 102
  aide de l' 342; 409; 500
    à l'habitat autoconstruit 401
  aides de l' 501; 505
  algérien 80; 81; 115; 122; 158; 226; 230; 361; 550; 554
    action de l' 181
    chef de l' 97
    direction de l' 82; 107; 108; 109; 111; 112; 114; 177; 183
    formation de l' 85
    futur 83
    histoire de l' 80; 87
    légitimation de l' 80
    naissance de l' 98
    option socialiste de l' 64
    représentants de l' 437
    responsables de l' 97; 147
    stabilisation de l' 81
    violence légitime de l' 113
  appareil d' 96; 97; 100; 102; 161; 179; 370; 532
    administratif 181
    pouvoir de l' 98
  autoritarisme de l' 115
  autorité de l' 113; 380
    haute 361
  autorités de l'
    volonté des 382
  bâtiments de l' 455
  biens de l' 278; 284; 292; 361
    appropriation des 356
    cessation des 156
  budget de l' 208
  buts de l' 185
  capitalisme d' 160; 330
  central 99
  chef de l' 97
    (France) 455
  choses de l' 25
  circonscription
    administrative de l' 105
  cités de l' 375
  commande d' 154
  commande de l' 519
  commanditaire 76
  conception de l'
    bourgeoise libérale 87
  construction d'un
    puissant et moderne 93
  coup d' 433
    militaire 114
  défense de l' 100
  démocratique 101
    institution d'un 95
    sérieux 81
  désengagement de l' 114
  destin d'un 76
  destin de l' 184
  devises de l'
    source de 127
  direction de l' 93; 94; 97; 99; 100; 183
    légitimité de la 96
    politique 128
  effort de l' 136
  entrepreneur 158
  entreprises d' 158; 555
  exigences de l' 361
  férule de l' 551; 554
  financement de l' 246; 415
  fonctionnement de l' 100
  fort 99
  français 76
    orientations de la politique de coopération 53
  groupe dominant l' 24
  hommes d'
    algériens 107
  instances de l' 91
  intérêts de l' 552
  intervention de l' 121; 156; 161; 170; 320; 360; 502; 507; 511; 512
    partissans d'une 342
  interventions de l'
    dans le développement économique 147
  jacobin 144
  laïcisation de l'
    partisans de la 91
  légitimité de l' 80; 96; 518
  main mise de l' 161
  mandatés par l'
    acteurs 243
  moderne 101
    apanage de tout 79
    serviteur de l' 475
  national 554
  nature de l'
    autoritaire 330
  objectifs de l' 128
  occidental
    moderne 465
  options
    socialistes de l' 377
  organes de l' 96
    éligibles 96
  orientation de l'
    politique 97
  petite bourgeoisie d' 366
  poids de l'
    grandissant 102
  position de l' 156
  pouvoir de l'
    hégémonique 88
  pression de l' 178
  problème d' 354
  production capitaliste d' 44
  propriété de l' 24; 79; 122; 146; 214; 245
  raison d' 120
  représentant de l' 104
  représentants de l' 438
  ressource de l' 501
  ressources de l' 24
  rôle de l' 177
  secteur d'
    constructions du 357
  service de l' 24
  services de l' 502
  socialiste 92; 159; 170; 180; 547
    formation d'un 82
    intérêts de l' 184
  soumis
    à Dieu 93
  stable 81
  subventions de l' 127
  violence légitime de l' 543

Etats 469; 517
  histoire moderne des 110

nationaux
européens 484

habitat (*cf.* également immeuble, logement, maison ainsi que les notes 43 p. 363 et notes 44 p. 380)
(mode) 11; 25; 45; 156; 253; 270; 357; 364; 370; 383; 490; 491; 528; 544
(secteur) 25; 26; 150; 153; 203; 207; 211; 253; 259; 276; 279; 280; 281; 287; 307; 308; 311; 313; 327; 348; 351; 358; 374; 484
adaptation de l'
aux spécificités arabo-islamiques 283
adapté
au mode de vie local 262
aménagement de l' 401
catégorie d' 295
collectif
secteurs 281
tenants de l' 415
conditions d'
des populations algériennes 368
constructions destinées à l 26
crise de l' 153
décent
droit à un 153
et conforme 149
des pauvres 395
en autoconstruction 305
en bandes
des colons 255
en villa
développement de l' 551
ensembles d'
implantation d' 76
illicite 17; 318; 380; 395; 401; 402; 409; 482; 520; 528; 537; 545; 549; 550
contemporain 460
définition légale de l' 382
développement de l' 378; 384; 409; 551
marginalité de l' 410
phénomène de l' 382
problème de l' 400
productivité de l' 410
quartiers d' 261; 379; 383; 550; 551
régularisation de la situation de l' 409
individuel 260; 270; 281; 284; 342; 415
lotissements résidentiels 210
secteurs d' 281
tenants de l' 415
infrastructure de l' 126
insalubre
résorption de l' 302
intégration de l' 374
investissement
affecté à l' 149
léger 308
lotissement destiné à l' 213
marocain 550
moderne 287
normes d' 176; 188
penser l' 25
planifié 17; 528; 545
productivité de l' 410
politique d'
nationale 139
objectif de la 545
populaire 395
précaire 303; 383
zones d' 378
production de l' 25; 521
produit 25
programme d' 150
programmes d' 150; 153; 187; 188; 378
réalisation des 139
quartiers d'
populaire européens 369
règlements
en matière d' 139
répartition de l' 279
rôle de l' 532; 543
dans la conservation des cultures 543
rural 139; 395; 396
secteur de l' 125
semi-collectif 281; 353
situation de l' 203
social
planifié 402
structures d'
nouvelles 374
tension sur l' 153
type d' 210; 295; 361
types d' 211; 284
typologies d' 327; 333; 348
normalisées 319
urbain 139; 396
opérations d' 347
situation de l' 148
structuration de l' 253
taux d'occupation de l' 151
vocable 25
zone
nouvelle 207
zone d' 208; 330
zones d' 186
nouvelles 207

habitats
collectifs
îlots en 438
individuels
îlots en 438
sociaux
organismes d' 146

habitus (*cf.* également modèle ainsi que les notes 11 p. 88, notes 29 p. 185, notes 50 p. 442, notes 52 p. 466 et notes 59 p. 524) 18; 19; 21; 27; 30; 485; 486; 492; 526; 533
forgés à la tradition 537

image (*cf.* également conception, création ainsi que les notes 47 p. 417, notes 48 p. 430, notes 49 p. 441 et notes 51 p. 447)
(iconographie) 12; 17; 412; 418; 424; 425; 426; 427; 428; 429; 430; 431; 432; 433; 435; 436; 437; 438; 439; 440; 441; 442; 448; 450; 452; 454; 455; 457
(représentation) 6; 23; 63; 113; 114; 118; 147; 191; 257; 364; 376
aboutie 425; 426; 433; 437; 454
adéquation de l' 441
appropriation de l' 426
circulation de l' 432
d'Epinal 354
d'un espace 441
virtuel 429
d'un Plan
d'urbanisme 346
d'une ville
dans l'histoire 376
d'une Zhun 424
dans le projet 440
de la totalité bureaucratique 30
de la ville 374
de soi et de ses avoirs 491
destinataire de l' 441
du Plan 429
finale 277
élaboration d'une 430
inventer l' 431
invalidation d'une 439; 452
lecture de l' 455
lire une 454
mise en 425; 452
d'un ensemble de discours 430
de la réalité à venir 425
des discours 513
négative 383; 399
négociation autour de l' 433
originelle 428; 433
pertinence d'une 447
pertinence de l' 452
position de l'
dans le système euclidien 440
produire une 437
produite
dans le projet 442
rapport de l'
à un discours 442
réception d'une 447
réception de l' 437
signification de l' 439
singularité de l'
obtenue 432
singulière
émergence d'une 432
stéréotypée 429
validation d'une 439; 453; 457

images
(iconographie) 421; 424; 426; 427; 428; 431; 432; 435; 439; 440; 446; 447; 451; 456; 457; 472
(représentation) 363; 364; 424
adéquation des 447
agrégation d' 433; 436; 456
circulation des 432; 454; 477
cohérence des 435
concrètes
reproduites dans les revues 424
de l'espace
du projet 433
de la maison
produire des 424
destinataire des 447
destinataires des 447
du concepteur 424
du projet 424
en germe 428
fabriquer des 426
fragments d' 431
groupe d' 440
mentales 431
pertinence des 447
préalables 424
producteur d' 447
production d' 424; 433; 437; 459
produites
dans le processus du projet 472
dans le projet 418
par le concepteur 424
rationalisation plastique 488
réception des 440; 451
sens des 438
série d' 372
succession d' 434
validation des 437

immeuble (*cf.* également habitat, logement, maison)
(habitation) 275; 441
de la Zhun
de Champ de Tir 290
de Remchi 495
en construction 290
gabarits d' 325
grand 59
hauteur d'un 451
procédé de préfabrication d' 265
propriété d' 381
semi-collectif 280
structure de l' 495
typologie d' 280

immeubles
adaptation des
au sol 265
architecture des 287
avec ascenseur 319
blocs d' 281
aligner 263
collectifs 280; 295
d'habitation 245
petits 500
conduites d'aération des 307
construction d' 10
couleurs des 295
d'habitat
collectif 270
d'habitation 254; 255
d'un étage 260
production d' 10
de béton
standardisés 200
de la Zhun
de Béni-Saf 495
de Remchi 495
de logements 198
collectifs 262
hauteurs des 260
semi-collectifs 262
Zhun de Remchi 322

de rapport 292
de standing
de l'après seconde guerre mondiale 367
desserte des 280
en chantier
Zhun de Remchi 322
en hauteur 357
esquisser des 261
esquisses d' 263
gabarits des 266; 319
hauteurs des 281; 341
hauts 280; 282
implantation des 266; 511
individuels 280
d'habitation 245
mode d'alignement des 264
ordonnancement des 295
petits 282
de 2 à 3 étages maximum 260
pied des 274; 316
positions des 280
RdC des 281
semi-collectifs 280; 281
structure des 286
[illegible]s d' 265
[illegible] 7
types [illegible]
typologies d' 270; 281
normalisées 188
urbains
propriété d' 377

industrialisation (*cf.* également développement, Etat, pays ainsi que les notes 13 p. 91, notes 17 p. 117, notes 18 p. 120, notes 22 p. 141, notes 33 p. 190 et notes 58 p. 516)
choix d' 506
politico-économique 450
concept d'
renouvellement du 511
cycle de l' 494
de l'Algérie 360
de l'outil de production 146
de la production
de l'espace 542
du cadre bâti 510
de substitution 354
du bâtiment 445
du logement
en Algérie 540
du pays 127; 300
processus d' 122
du secteur
de la construction 153
des BTP 428; 501; 502
effets de l' 121
effort d' 116; 138; 148; 154
en Algérie 158; 492
étape d' 118; 126
expérience d' 508
expérience de l'
en France 518
logique de l' 502
lourde 291; 495; 511
massive
effets de l' 149
moyens matériels de l' 545
nécessité de l'
croyance en 545
niveau d' 169
option d' 116
origine de l' 509
par composants 511
phénomène de l' 462
politique d' 20; 373
première étape d' 118
procès d' 116; 118; 122; 124; 154; 160; 357; 370; 373; 462; 493; 496; 500; 502; 509; 547
agent de transformation 228
du pays 93; 550
processus d' 27; 121; 160; 374; 446; 463
du bâtiment 151
programme d' 135; 137; 359
stratégie économique d' 154
système d' 8
type de production 463

intégrisme (*cf.* également Islam, religion)
(mouvement) 16
(urbanisation) 549

intégristes
le cas des 556

Islam (*cf.* également musulman, religion ainsi que les notes 10 p. 87 et les notes 43 p. 363) 64; 86
(mouvement) 114
(pratique) 556
(religion) 55; 56; 64; 376; 556
(valeur) 89; 90; 93; 94; 98; 108; 191
appel à l'
dans une politique de rupture avec l'Occident 556
canons de l' 88
caution de l'entreprise de modernisation 94
conquérant 115
considérations autour de l 93
dangereuse
survivance du passé 64
esprit de l' 341
garantie de l'unité de la nation 94
légalisation de l' 92
Loi de l' (*cf. charia*) 362
partisans d'un
omniprésent dans toutes les activités et en tous lieux 341
place de l'
dans l'entreprise de modernisation de la société algérienne 93
politique 556
politisation de l' 556
position sur 93
premiers temps de l' 341
progression de l' 64
promu au rang de religion d'Etat 86
question de l' 93; 340
radical et politique 115
religion 83
de l'Etat 93
religion d'Etat 92
rénové par le projet socialiste 94
retour à l' 89
révolutionnaire 556
tendances de l'
les plus rigoristes 64
terre d' 536
une religion 115
valeurs de l' 104
vivre l' 556

islamique
arabo-
culture 350; 371
culture (valeurs défendues dans la) 435
orientation de la Révolution Culturelle 154
tradition 86; 93; 191
ville 362
conscience 556
éthique 376
identité
des ingénieurs 556
imprégnation
de la culture algérienne 90
infléchissement
de la doctrine de gouvernement 93
morale 376
moralité 556
socialisme
pour l'Algérie 91
système 556
tradition 92
vague 64

islamiques
arabo-
références 404
principes
de gouvernement et de droit (application) 98
valeurs
épanouissement des 82

islamisation
d'anciennes pratiques du pouvoir 178

islamisme
(mouvement) 109

islamiste
mouvance 92
tendance 91

islamistes
courants 82
ingénieurs 556
mouvements 555
radicaux 98; 113
repression contre les 93

logement (*cf.* également habitat, immeuble, maison)
(besoin) 182; 237; 366; 370; 371; 446; 510
(programme) 138; 149; 150; 156; 493; 507; 508
accéder à un 231
accès au 287
formes d' 544
individualisé 287
accession au 231
bien-vacant 361
caractéristiques du 503
plastiques et techniques 502
catégorie de
accès à l'une ou à l'autre 514
collectif 281; 297; 508; 510; 512
contemporain 510; 515; 540
densités de 342
en France 510
production industrielle du 511
commande en 347
composition du 285
conditions
d'ambiance du 508
d'usure du 508
conditions de 231
constitué
en produit industriel 502
construction de
opération de 347
crise du 124; 152; 153; 156; 359; 378; 399; 428; 500; 502; 511
contexte de la 292
dans les centres urbains 149
effet de la 228
en France 199
résoudre la 318
dans un quartier populaire 362
de fonction 228
de la main-d'œuvre
agricole 303
de la promotion immobilière 513
de remplacement
dans un quartier plus populaire 362
de trois pièces 302
défauts du
perçus par les utilisateurs 509
densités de
admissibles à l'hectare 270
disposer d'un
espérer 234
droit au 371; 428
du peuple 25
en habitat
urbain 278
espoir d'un 230
familial 248
individuel 281; 284
intégration du
à l'économie spéculative 530
intérêt de la bourgeoisie pour le 491
intérieur du 295
investissements pour le 150
locatif 505
marchandise 45
marché du 346; 497; 507
marché public du 155
norme
déconstruit le 507
objet technologique 510
obtenir un 380
obtention d'un 228

occupation du 361
occuper un
en ville 354
orientation du 445
parc de 345
performances du 287
personnel et familial 245
accession à la propriété du 245
politique du 153; 154
accession à la propriété 155
possession d'un 231
production du 500; 504; 507
en France 261
endogène 540
produit 540
programme de 252; 359
programmes de 266; 342
qualités du 508
question du 147; 151; 380; 500; 503
traitement de la 500
récupération d'un 231
répartition de
selon les catégories de 247
social 497; 503; 512; 513
secteur du 509
stigmatisation du 513
spécifications
techniques et fonctionnelles du 504
spéculation sur le 231
standing du 361
surface du 286
taux d'occupation des 149
taux d'occupation par 247
tension sur le 243
transformation du 510
trouver un 58; 68; 100; 228
type de 68
urbain 279; 355; 416
crise du 124
usage du 507
condition normale d' 508
valeur
d'échange du 156
d'usage 507
d'usure 507
perdre toute 540
villa 292
WC dans le 509

logements
(programme) 25; 45; 70; 149; 151; 200; 207; 210; 238; 270; 278; 284; 325; 342; 491
100 000
industrialisés par an 551
par an 493
100 000
par an 149; 151; 152
affectation des
par typologie 317
aidés 497
anciens 231
attribution de 246
attribution des 231; 247; 360
alloués aux entreprises 231
aux étages
villa 292
BEREG
Zhun de Champ de Tir 343
Zhun de Remchi 322
besoin en 271
besoins en 153; 240; 299; 306; 318
calcul des 247
de la population 302
de la ville 300
des femmes 234
estimation des 300; 301; 324
évaluation 302
répondre aux 25
satisfaction des 149
situation des 301
biens-vacants 354
bloc de 68
blocs de 317
capacité en
de la Zhun 317
catégories de 279
clef en main 155
collectifs 279; 280
algériens contemporains 509
construction des 287
dans les zones urbaines nouvelles 156
des Zhun 528
habitants des 528
implantation des 284
programmes de 260
commande de 427; 428
consommables 503
construction de 208; 276; 342; 347; 359
part du secteur privé 155
construire des
en masse 496
en usine 291
neufs 399
cour entourée de 396
dans les quartiers traditionnels 367
de cinq pièces 284
de fonction 361
inoccupés 195
de la Cadat 66; 68; 217
de la Mission Technique 231
de masse
construction de 496
de quatre pièces 284
de reconstruction
rurale 149
de standing 361
de trois pièces 284; 300
déficit en 302; 303
estimation du 302
demande en 153; 318
sociale 428; 508
densité de 374
densité des 282
densité en 327; 401; 402
des cadres 194
destinataires des 551
destinés
à l'accession à la propriété 285
détruire des
anciens 399
distribution des 287; 361
nouvellement construits 302
dotations en 318
de la wilaya 252
en cours 208
de construction 194
en cours de réalisation 151
en masse
réalisation de 153
en promotion privée 155
équipements des 306
esquisser des 261
estimation
pour 1 000 habitants 152
excédents de 347
faire des 455
financés 155
par l'Etat 231
sur les fonds publics 155
fonctionnement des 287
fournir des 383
gestion des
de la Cadat 217
illicites
production de 409
individuels 279
aérés 280
denses 285
opérations de 245
industries 260
lancés 151; 152
livraison de
rythme de 149
livrés 149; 151; 152; 155
lots
affectés aux différents «gestionnaires» 253
mis en chantier 152
mis en chantier de 152
modernes 297
modes
d'attribution et d'occupation des 509
neufs 247
nombre de
par jour 493
normes de 285
occupation des 360; 361
abandonnés 360
offices
gestionnaires des 246
offre en 152
opération de 279
opérations de 139; 155; 246; 328
du secteur public 278
financées par l'Etat 246
organismes
constructeurs de 77
parc de 245; 504
financés par l'Etat 246
parcs de
financés sur des fonds publics 253
les plus anciens (1955-1970) 509
parkings
affectés aux 279
pénuries
d'eau dans les 306
pénuries de 265
plusieurs
en une villa 292
posséder plusieurs 284
préfabrication
lourde de 150
prévisions en 151
à moyen terme 310
production de 247; 277
courante 506
de trois pièces 247
en masse 500
en série 496
industrielle 146; 151; 287
produire des 262
produits 153
programme de 268
construction de 208; 212
programmes de 137; 207; 210; 252; 303; 344
à l'étude 303
construction de 207
du secteur public 285
financés par l'Etat 156; 245
financés sur les fonds publics 346
nationaux 154; 202
réalisation des 248
répartition des 320
proliférants 287
quantités de 493
quota de 237
réalisation de 347; 349
réalisation des 278
nécessaires aux programmes industriels 149
réalisés 25; 155
répartitioin des 341
répartition des
dans les programmes publics 284
réquisition des 232
ruraux 149; 285
semi-collectifs 280; 285; 286; 287
semi-urbains 285
sociaux
commande de 512
demande en 25
maîtrise d'ouvrage de 504
production de 504
surface minimum des 176
surface des 285
surface réservée aux 253
surpeuplement des 369
surplus de 318
taille des 212
taux
de rotation des 273
type
normalisé des 493
typologies de 188; 271
répartition des 347
urbains 149
construction de 149
programme de 149
taux d'occupation 284
vacants 360
de la Cadat 68
vétustes 302
remplacement des 302

maison (*cf.* également, habitat, immeuble, logement ainsi que les notes

43 p. 363, notes 44 p. 380, notes 45 p. 400, notes 50 p. 442 et notes 60 p. 527)
(famille) 377; 534
(habitation) 61; 235; 256; 389; 390; 398; 421; 440; 442; 446
(villa) 234
(vocable) 442; 445
achat d'une 384
construction d'une 231
construire une 536; 537
de la culture 331; 332
de maître
emplacement d'une 43
de Nedjma 384; 395; 396
histoire de la 393
de retraite
programme de 46
derrière les murs de la 391
des jeunes 66; 275
discours
autour de la 424
extension de la 388
verticale 393
familiale 236
forme de la 423
gens de 359
grande 529
individuelle 50; 291; 423; 424; 437; 507
construction d'une 444
construction de 422
développement de la 51
faire une 424
marché de la 445
intérieurs de 422
négociation
autour de la 424
paternelle 389
patio d'une
ksar de Kenadsa 387
plurifamiliale 529
princière 377
production de la 445
produit 445
représentant d'une 379
rurale 391
sur catalogue
vente de 445
transaction
autour de la 444
urbaine
traditionnelle 291
vocable 451
volume de la 423

maisons
(famille) 377
(habitation) 66; 309; 368; 386; 389; 424; 460
à pièce unique 389
ameublement dans les 533
basses 254
de Boudghène 396
de médina 540
groupées 281
individuelles 415; 500
basses 281
construction de 425; 498
demandes en 318
villas 238
nobles 377
posséder plusieurs 284
RdC des 281
réaménagements des 255
revue sur les 424; 445
sur catalogue
vendeur de 499
toilettes des 386

mode de vie (*cf.* également habitus, modèle ainsi que les notes 52 p. 466) 44; 45; 306; 538; 540
algérien 261
campagnard 354
changement de 435
dans les sociétés indus-trielles 539
des habitants 264; 268; 280
des populations
destinataires des espaces 515
habitat
mal adapté au 295
idéal 50
projection du
dans le futur 515
traditionnel
références au 282
typiquement familial 398
urbain 369

modes de vie 494; 499; 510; 538
archaïques
survivance de 375
des habitants
de nos villes et de nos campagnes 374
des populations 270
fantasmatiques 44
prévisibles 509

modèle (*cf.* également habitus, mode de vie, architectural, espace, urbain ainsi que les notes 52 p. 466, notes 54 p. 477 et notes 55 p. 478)
(d'action) 61
(social) 371
(spatial) 478; 482; 514
bourgeois 489
tentation du 482
architectural 479
la question du 487
culturel
des élites 122
d'action 556
orientée de façon rationnelle en finalité 514
orientée en finalité 539
d'organisation 19
socialisme 85
de civilisation 462
de comportement 547
de démocratie 169
occidental 107
de développement 115; 117; 118; 119; 120; 121; 123; 137; 138
accroc au 119
seconde phase du 117
urbain 370
de développement économique
logique du 153
de l'entrepreneur
du secteur privé 235
de la modernité 374
de société
solide 122
de type
occidental 122
démocratique
français (rupture avec le) 109
économique 119
de développement 119; 124
français
(procédures) 227
gréco-italique 480
idéologique 486
comme principe générique 479
indépendant 122
pratico-symbolique 485
socialiste 200
adhésion au 109
référence au 104
soviétique 82
de développement 91
théorique
de développement 116

modèles
(social) 476
nocifs et inconsistants 365
(spatial) 478
français 404
production de 482
acquisition de nouveaux 372
architecturaux 481; 509
apparition des 488
européens et notamment français 404
importation de 3
culturels 10; 332; 466; 485; 487; 532; 539; 540; 546
algériens 11; 350
concurrentiels (confrontation de) 122
disqualification des 549
dominants 190; 551
d'accumulation 367
d'action 465; 467; 555
orientée de façon purement rationnelle en finalité 546
orientée de façon rationnelle en finalité 465; 466; 467; 468
orientée par la tradition 546
produits dans l'histoire des systèmes de culture 466
rationnelle 539
d'espace 482
d'organisation 402
(de l'espace) 287
de civilité 543; 548
de conception 287
de consommation
nouveaux 228
de construction 502
de développement 115
de la pratique médicale
intériorisés 539
de logements
adoptés en Algérie 154
de production 367
de propreté 539
de socialisation 549
diffusion des 11
français
(de logement) 286
idéologiques 479; 486
dominants 499
production de 482
purs 488
importés 10
monde des 115
occidentaux
de comportement 367
de développement 86
de développement urbain 409
pérennité des 11
pratico-symboliques
de référence 478
des utilisateurs 479
production de 482
précis
(identification-identité) 371
socialistes 109
sociaux 9; 11; 443; 448; 452; 453
algériens 12; 551
algériens (disqualification des) 190
diffusion des 11
occidentaux 435
pré-coloniaux 371
spatiaux 11
technologiques 11
traditionnels 547
urbains
apparition 488
européens et notamment français 404
importation de 3

musulman (*cf.* également Islam, religion)
arabo
caractère du projet 264
droit
dispositions du 91
projet
moderniste 556

musulmans 15; 93
Français 100
ingénieurs 556

musulmane
Algérie 93
arabo-
civilisation 82
nation 83
conviction 556
culture 556
famille
éloge de la 453
identité 556
majorité

quartiers populaires à 368
naissance 216
promotion 360
terre 113

musulmanes
populations 359

organisation (*cf.* également administration, bureaucratie, Etat, industrialisation, Parti, société. *Cf.* également le glossaire des sigles ainsi que les notes 01 p. 19, 03 p. 30, notes 29 p. 185, notes 53 p. 475, notes 58 p. 516 et notes 61 p. 552)
(de l'espace) 210; 221; 270; 418; 421; 509; 515
polycentrique 332
postulats d' 221
principe d' 221; 510
(institution) 7; 18; 19; 20; 21; 22; 23; 27; 28; 61; 75; 76; 110; 170; 185; 228; 411; 472; 473; 499; 541; 553
(mode) 6; 10; 23; 25; 27; 59; 174; 181; 373; 416; 461; 472; 480; 511; 553; 555; 556
conscience de l' 23; 24; 27
de l'ANP 113
monopolisation de l' 516
à l'algérienne 57
algérienne 552
bureaucratique 11; 23
buts de l' 22; 185
centralisée 189
complexification de l' 462
concrète 10
contemporaine 28
d'accueil
du coopérant 8
d'organisations 469; 472; 512; 518
de l'entreprise 177
industrielle 169
de l'espace 9; 43; 79; 268; 414; 469; 471; 474; 475; 485; 518; 520; 527; 542
contemporaine 12
processus d' 471
tâches d' 475; 476; 527
traditionnelle 401
urbain 222; 375
de l'Etat 91; 113
de l'urbanisation 9
de la production 402
de l'espace 499
de la société 492
de masse 91; 269
démocratique
de direction de la société algérienne 104
des ateliers 159
des entreprises 180
du secteur nationalisé 159
des espaces 307
à l'intérieur d'un territoire donné 419
du territoire 556; 557
des villas 292
des Zhun 428
du développement 119
du patrimoine
immobilier national 139
du pouvoir 85
du procès de production 511; 516
du quartier 397
du secteur des BTP 501
du secteur public 554
du site 315
du territoire 515
d'une société 515
du travail 88; 220; 243; 374; 409
finalités de l' 20
fins de l' 19; 22
conditions d'adhésion aux 19
fonctionnement de l' 19; 21
forme d' 71; 471
traditionnelle 87
formelle 74; 76; 177
d'un bureau d'études 10
de la Cadat 175
formes d' 462; 468
singulières 476
générale
de l'entreprise 159
histoire coloniale de l'
Cadat 75
industrielle
de la production 179; 416
légitimité de l' 23
logiques d' 530
membre d'une 471; 519
membres d'une 24
membres de l' 185
observée 22
méta- 469; 472; 552
militaire 113
mobilisation des acteurs
au sein de l' 19
modalités d'
effet des 461
mode d' 475
bureaucratique 26
des ouvriers 89
des sociétés industrielles 474
nomade 462
typique 26
moderne 159
modes d' 10; 108; 189; 191; 551
à la fois sociaux et spatiaux 529
endogènes 104
modernes 373
niveau d'efficacité de l'
observée 21
niveaux d' 12; 25
objectifs de l' 185; 553
partisane 110; 165; 177
performances de l' 181
personnel d'une 24
phénomène d' 473
phénomène de l' 462
plastique
de l'espace 416
politico-économique
de l'Algérie 128
politique 111; 371
du pays 96
pouvoir dans l' 23
pouvoir de l' 23
pratiques d' 475; 492
principe d' 76
problème d' 59; 71
problèmes d' 192
procès d' 183; 492
processus d' 461
rationnelle
d'une société nouvelle 81
des êtres et des choses 462
représentations de l'
complexes 549
ressources de l' 19
schéma d'
de la ville 429
sens de l' 10; 184
séquences d' 76
sociale 12; 30; 348; 410; 461; 488; 490
cohésion de l' 527; 528
complexification de l' 525
des quartiers 410
doctrine d' 85
membres de l' 462
permanence de l' 461
pré-coloniale 108
représentation d'une 538
représentation de l' 471
stabilité de l' 526
traditionnelle 190
socialiste
principe d' 97
spatiale 8; 210; 299; 307; 485; 535
de la Zhun 307
validation d'une 471
syndicale 181; 182; 371
système d' 178
tâches d'
de la Mission Technique 218
technique
du développement 140
du procès de travail 143
territoriale 474
du développement 303
type d' 512
types d' 468
urbaine 410
vocable 12

organisations
(institution) 5; 7; 18; 23; 24; 25; 26; 62; 74; 111; 179; 191; 228; 243; 420; 446; 462; 468; 471; 473; 474; 475; 476; 478; 513; 548; 549; 551; 553; 555
(mode) 24; 470
à finalité
administrative 554
économique 554
algériennes 63; 144; 228; 552; 555
anciennes 191
appartenance à des 472
bureaucratiques 22
chargées d'assurer le développement économique 122
compétences des
contemporaines 22
complexe d' 472
dans les sociétés industrielles 475
de jeunes 371
de l'espace 308
de masse 87; 100; 122; 179; 181; 184; 376
des pays socialistes 553
du secteur privé 552; 554
dysfonctionnement des 22
économiques 26; 555
efficacité des 24
étatiques 555
nationales 554
efficacité-inefficacité des 16
gaspillage en 109
gigantesques et tentaculaires 192
grandes 23
méga- 551
membres des
rationalités des 20
mensonges des 34
nouvelles 550
partisanes 26; 92; 94; 160; 165; 167; 169; 179; 185; 517; 521; 554
ramification d'
dans le projet 472
rapports entre les 228
ressources des 552
sociales
des sociétés traditionnelles 530
types d' 461
sociologie des 22; 178; 513
spécialisées
dans la production de l'espace 5
système d' 553

Parti (*cf.* également démocratie, Etat, organisation ainsi que les notes 11 p. 88, notes 28 p. 179, notes 56 p. 493 et notes 60 p. 527) 82; 87; 92; 96; 97; 100; 102; 106; 109; 110; 167; 177; 180; 181; 184; 227; 370; 376; 465
action du 181
activité du 184
adhésion au 145; 184
obligation d' 129; 140
appartenance au 102; 226
cadres du 184; 362
communiste
(cf. PCF et PCA) 84
congrès du 131
extraordinaire en 1980 165
crédit du 184
d'avant-garde 97
d'opposition 110
de l'étranger 84
de Messali Hadj 96
direction du 96
du rassemblement 97
emprise du 140
engagement du 182
instances du 106; 219
intérêts du 227
ligne du 109; 184
local du 275; 341
majoritaire 110
membre d'un 20
mobilisation du 145

multipartisme 521
organes du 96
position du
faiblesse de la 554
rôle du 99
secrétaire général du 97; 106
siège du
Tlemcen 66
structure du 97
théoriciens du 365
unique 20; 85; 91; 97; 184
FLN d'avant-garde 97

Partis 96; 97
d'extrême gauche 110
de la mouvance islamique
radicale 555
démocrates 109

pays (*cf.* également développement, société, urbanisation)
activité du 180
activité du 92
144

conduire le 122
d'accueil
(des coopérants) 53
d'origine
(des technologies) 551
de l'Est 201
décollage économique du 153
décolonisés 52
dépendance du 238; 267
des droits de l'homme 113
développés 6; 10; 44; 238; 449
dominés 141
du tiers-monde 110
du tiers-monde 44; 86; 365
élites
restées au 555
en voie de développement 8; 27; 52; 110; 112; 142; 266; 267; 269; 375; 460; 493; 500; 502; 512; 518; 549
libéralisme dans les 64
riches 512
situation des 23
socialisme dans les 64
européens 403
exportateurs 9; 59
forces vives du 8
Franc 442
froids 41
histoire d'un 29
indépendance du 238; 361
économique 120
industrialisé 8
industrialisés 8; 11; 23; 64; 118; 119; 375
pauvreté dans les 541
pratiques productives des 475
industriels 269
instances
économiques du 131
politiques du 126; 132
modernisation du
projet de 87
moins développé 118
neufs 200
non-alignés 85
options nationales du 364
potentialités du 117
producteurs de pétrole 143
régions du 132; 139; 373
renaissance du
au monde 494
responsables du 357
ressources du
hydrologiques 449
restructuration
économique du 161
riche 268
riches 72; 329
richesses du 122
socialistes 119; 475
sous-développés 64
stabilité politique du 112
zones du 373

Plan (*cf.* également développement, espaces ainsi que le glossaire des sigles et les notes 05 p. 77, notes 13 p. 91, notes 21 p. 136, notes 48 p. 430 et notes 49 p. 441)
(de développement) 76; 116; 131; 134; 147; 149; 150; 151; 153; 197; 247; 283; 309; 310; 318
de l'entreprise 168
(espace) 5; 7; 12; 14; 15; 17; 18; 69; 205; 255; 261; 277; 286; 287; 292; 304; 326; 344; 346; 388; 412; 414; 421; 423; 424; 425; 426; 428; 429; 430; 432; 433; 434; 435; 436; 437; 440; 444; 445; 448; 454; 457; 459; 467; 470; 472; 484; 499; 514
besoin de 467
-type 266; 346
adéquation du 455
agrégation dans le
d'images 432
approuvé 437
cadastral 46
caractéristiques
plastiques du 448
cartouche du 470
cohérence du 431; 437
commanditaire d'un 455
Communal
de Développement 135
communication du 432
d'aménagement 5; 139; 262; 274; 281; 283; 346; 434; 435; 448
de Béni-Saf 413
de la Zhun de Remchi 452
définitif 429
du Territoire 123; 187
d'Aménagement du Territoire 139
d'architecture 5; 433; 435
d'ensemble
de l'aménagement de la zone 212
d'exécution 429
d'urbanisme 5; 90; 139; 146; 174; 176; 201; 203; 205; 207; 208; 222; 237; 254; 320; 407; 435
de Nedroma 198
de Tlemcen 194
Directeur 200; 202; 346
Directeur de la Commune 276
dossier de 221; 240
de circulation 282
de Constantine 76; 78; 126; 127; 132; 148; 154; 193; 320
1959-1963 359; 401
de développement 77; 135
de l'entreprise 168
de l'unité ou de l'entreprise 166
des treize départements algériens 76
de la ville coloniale 255
de la Zhun 438
Remchi 314
de lotissement 429
de masse 68; 265; 280; 287; 295
d'une cité arabo-musulmane 261
du lotissement 45
de Zhun 407
définitif 417; 423; 426; 428; 429; 432; 433; 436; 437; 446; 456; 472; 473
genèse du 437
production d'un 451
des mille villages socialistes 374
destin du 445; 453
détails du 434
Directeur
d'Urbanisme 199
discuter du 484
légitimité à 484
dispositions du 423
du géomètre 388
efficacité du
dans la réalité 467
en damier 303
fabrication d'un 424
fiction du 456
figure 429
iconographique 7
genèse du 425; 430; 433; 436; 457
géométral 440
géométrie du 440; 451
habitat 25
iconographie du 350
ineptie d'un 438; 442
instances du 346
lire un 412; 438
Mauger
1959 295
ministère du 75
National 137; 203; 411
d'Aménagement du Territoire 199
de Développement 130; 132; 159
objet virtuel 425
orienter le 499
pertinence du 431; 435; 438
polychrome 346
production
iconographique 12; 418
production d'un 5; 415
production du 12; 433; 452; 467
produire un 5; 50; 427
Quadriennal
1970-1973 126; 148; 149; 150; 151; 153; 355
1974-1977 123; 126; 129; 130; 134; 135; 136; 147; 150; 151; 153; 154; 155; 189; 260; 278; 295; 317; 355
Quinquennal
1980-1984 126; 129; 130; 139; 147; 197; 244; 333
1985-1989 126
réalisation du 27
signer le 423
Triennal 474
1967-1969 126; 148; 149; 355
1967-1970 116
ultime 421
validation du 477

Plans
(de développement) 125; 128; 130; 132; 133; 134; 148; 151; 152; 153; 154; 181; 260; 355
(espace) 32; 236; 254; 264; 274; 282; 284; 286; 292; 330; 331; 346; 388; 401; 417; 422; 423; 424; 429; 438; 470; 513
-types 326
de logements collectifs 287
du BEREG 262
annuels
de wilayate 131
Communaux
de développement 208
d'aménagement 125; 213; 412
d'exécution 70; 213
d'immeubles 261
d'Urbanisme 138; 187; 197; 198; 199; 201; 207; 220; 319; 408
approbation des 207
Directeurs 199; 347
Directeurs (cf. PUD) 13
fabrication des 18
opérationnel 27
production de 412
production des 219
responsables des 225
de cellules 247
de développement 125; 260
de la Wilaya 130
locaux 133
de masse 69; 74; 266; 299; 319
de Zhun 266
des maisons 45
dossiers de 424; 427
en damier
des colons 358
esquisses de 432
innovants
en matière de logement social 445
lire les 438
locaux
de développement 208
Nationaux 133; 137; 148; 189; 252
de Développement 123; 126; 132; 133; 137; 207; 260; 349
prévisions des 272
rôle des 474
nomenclature des 246
paternité des 416

production des 414
produire des 352; 440; 519
réception des 546
techniques
d'exécution des infrastructures 212

planification (*cf.* également développement, espace, spatial ainsi que les notes 05 p. 77, notes 13 p. 91, notes 21 p. 136, notes 22 p. 141 et notes 58 p. 516)
(économique et sociale) 556
(économique et spatiale) 26; 136
(économique) 79; 104; 116; 117; 125; 126; 128; 129; 130; 134; 135; 140; 142; 147; 153; 154; 156; 160; 170; 222; 487
(spatiale) 5; 12; 255
algérienne 125; 130; 372
apogée de la 130
consommation probable 25
contrôle du marché 511
dans l'entreprise 167
de l'espace 123
de l'industrie 123
de la consommation / production 496
de la production 122; 487; 516
des investissements 117; 122
des marchés 507
direction de la 163
de la Présidence 134; 137
des .i.zsociétés nationales 131
des ministères 183
des sociétés nationales 132
du ministère de tutelle 170
directions de la
de chaque ministère 133
de différents ministères 132
des ministères 137; 138
des ministères et des wilayate 131
discours de la 25
du développement 105
urbain 326
du recrutement 59
du territoire 496
économique 125; 135; 138; 147; 243
et sociale 129
locale 136
responsables de la 352
en matière d'aménagement du territoire 134
instances de la 123; 127; 128; 129; 132; 133; 137; 171; 175; 183
instrument de 121; 202
locale 136
ministère
chargé de la 189
mode de
(spatial) 435
nationale 347
objectifs de la 347
Organe Central de la 131; 134
orientation de la consommation 488
outil de 132
pause de la 130; 138
performance de la 26
politique de 116; 121
pratiques de
propres à chaque ministère 134
procédures de 130
processus de 130
sectorielle 132; 170
des investissements 142
services de la 202; 246
socialiste 26
spatiale 80; 117; 125; 134; 135; 138; 199; 243; 515
algérienne 187
nationale 187
système de 5; 79; 80; 135
économique 79
urbaine 31; 125; 372; 400; 496
méthodes de la 363
niveau de la 480
responsables de la 352
volontariste et normative 122

projet (*cf.* également espace, organisation, Plan, spatial ainsi que les notes 01 p. 19)
(d'investissement) 143
(institution) 15; 421; 422; 423; 426; 432; 435; 436; 441; 442; 447; 451; 452; 454; 469; 472; 479; 482; 483; 513; 514; 519; 520
en architecture 472
(situation de) 472
(spatial) 5; 7; 16; 45; 46; 47; 155; 221; 236; 238; 242; 264; 315; 319; 330; 332; 342; 345; 349; 350; 357; 393; 408; 414; 415; 417; 418; 419; 421; 422; 423; 424; 425; 426; 428; 429; 430; 432; 433; 436; 437; 438; 446; 447; 450; 454; 456; 457; 472; 485; 503; 507; 519
-contre 403
achèvement du 424; 427; 459
acteurs
adhésions aux fins du 436
en état d'intervenir 415
en position de négocier dans le 419
en situation d'orienter le 433; 437
intégrés dans le 469
limites du pouvoir des 423
mobilisés dans le 415; 422; 425; 426; 432; 433; 435; 437; 439; 444; 445; 446; 447; 451; 452; 454; 470; 471; 473; 477; 503; 504; 505
mobilisés par le 418; 419; 422; 426; 442; 452
part de pouvoir acquise dans le 473
position des 436; 437
pouvoir à orienter le 419; 420; 453
pouvoir des 457
représentations des 439; 454
savoir-ménager les 416
ancrer le
dans les réalités sociales et culturelles 330
appropriation du 420
architectural 46; 50; 332; 469
auteur du
institution de l' 420
BEREG
de 450 logements 309
cadre
d'activités 416
d'énonciation 437
d'exclusion d'acteurs 421
d'une rationalisation plastique et discursive 457
de la production 451
de mobilisation 416; 420; 421; 426; 457; 472
de production 454
cadre du 425
cadres
légaux du 519
calculs
techniques et économiques dans le 416
chef de 195; 223
cohérence du 345
commander un 456; 457
décision de 436
commutation dans le 446
complexité du 408
conception
activité spécifique dans le 416
dans le 242
conditions du
à l'école 50
contemporain 443; 454
production du 478
tendance du 486
théorie du 482
d'aménagement 90; 102; 198; 408; 416; 418; 472
pertinence du 102
d'architecture 418; 472
d'école
pour le Vietnam 45
d'espace 451
d'extension
de la ville 306
d'un échangeur 45
d'une autoroute 45
d'urbanisme 408; 416; 472
de développement 545
de la Zhun 312
de lotissement 306
de maison
de retraite 46
individuelle 425; 445
de Plan
d'Urbanisme 205; 207
de développement 131
de rocade 328
de route 305
de transformations 389
de Zhun 314; 433
décision dans le 456; 518
décision sur le 266
délocalisation du 496
des Halles 455
deuil du 425
dimension
socio-culturelle du 264
division technique du travail dans le 415; 425
drame de la possession dans le 418
du groupe énonciateur
sur le groupe destinataire des espaces 479
durée du 455
échelle du 416
engendrement du 420
énonciation
du discours de la commande dans le 437
entropie minimum 456
expérience du 409
faisabilité du 242
genèse du 350
histoire du 421
hypothèses sur le 408
iconographie du 435
idéal du 427; 436
illusion du 420
industriel 130
instant du 447
intégration du
aux nouvelles rationalités 494
intentions dans le 408
maître du 425
maîtrise du 156; 242
maîtriser le 418
malentendu sur le 408
modalité de production
de l'espace contemporain 429
objet du 426; 435; 437; 442; 446; 451; 453; 454; 471
observation du 472
partenaires
associés au 435
paternité du 417
place de l'architecte dans le 482
position
de l'architecte dans le 408; 417; 418; 420; 425; 432
des acteurs dans le 408
possession du 420
pratique dans le 479
pratique du 8; 9; 420; 433; 477
présentation du 90
procédure du 411; 433
procès d'édification 456
processus du
déclencher le 472
production du
contemporaine 486
relation de pouvoir au sein du 436
responsable du 220
ressources du 454
séquences du 432
situation
contemporaine du 477
situation de 453; 518
idéale 443; 447
social 403
social et économique 94
spatial 253; 420; 424; 435
de la mère de Nedjma 536
statut
de l'architecte dans le 519
système d'action concret 457
territoire
concerné par le 416
théorie du 408; 477; 482
théorique
d'un PUD 202
type de 473

ultime métamorphose dans le 472
urbain 8; 332; 469
version du
adoptée 329

projets
(institution) 429
(spatial) 47; 74; 195; 203; 229; 244; 263; 397; 402; 403; 404; 422; 427; 500
ancrage des
dans la réalité algérienne 349
aventures des 345
contenu urbanistique des 411
contre- 46
d'agrandissement 389
d'aménagement 9; 90; 443; 520
de zones industrielles 197
d'architecture 435; 520
futurs 260
singuliers 265
d'assainissement 329
d'école 45
d'équipement 134
d'équipements
collectifs 297
d'implantation
d'unités de production 301
d'urbanisme 435; 443; 520
de développement
économique 105
de la cité Gouvernementale et de la cité des Affaires
Alger 429
de logement
exigences fonctionnelles dans les 508
de lotissement 306; 309
de Plan
d'aménagement 203
de programmes
de développement annuels et pluriannuels 133
de villas 291
de Zhun 329; 435; 452; 478
effets des
sur un territoire 418
élaboration des 238
en Algérie 451
faisabilité des 229
gestion des 418
industriels 134
localisation des grands 123
informer les 204
légers 409
prolifération de 357
quotidien des 10
réalisation de
capacités de 150
rendus des 220

religion
(pratique) 533
d'Etat
Islam 92
guerre de 83
idéologie coupable d'archaïsme 64
Islam 83
islamique 556
opium du peuple 341
poids de la
dans les mentalités 550
pratique de la 340

religieuse
éthique 556
pratique 340

religieuses
directives 464
orientations 341
pratiques 370
représentations 536

religieux
/laïcs
conflits 94
activisme
mesure de rétorsion contre l' 340
critères 362
engagements 85
groupuscules
constitution de 64
idéal 489
mouvements 64
problème 340
radicaux 340
rituels 448
sentiment 83
signe
lutte sous le 83
vecteur 556

Révolution (*cf.* également notes 10 p. 87) 44; 49; 51; 64; 87; 92; 97; 98; 100; 108; 149; 158; 184; 295; 364; 365; 366; 367; 376
Agraire 92; 116; 118; 134; 153; 158; 355; 357; 373; 381
algérienne 85; 91; 109; 182; 199; 372; 373; 375
anti-coloniale 81
Bourgeoise 488
Conseil de la 8; 95; 96; 97; 135; 191; 303
couches alliées de la 365
Culturelle 87; 116; 153; 154; 158; 284; 371; 373; 376; 545; 547
algérienne 465
dans la révolution 511
dans les esprits 375
dans les structures politiques, économiques et sociales 375
de 1789 489
Démocratique et Populaire 85
du 1er Novembre 1954 87
engagements religieux de la 85
force ennemie de la 366
force motrice de la 184
forces sociales de la 365; 373
alliées 365
guide de la 97
idéaux de la 184
Industrielle 116; 119; 134; 158; 159; 373; 459; 488; 491; 494; 530; 547; 556
(acteurs) issus de la 484
acquis de la 479
algérienne 119
extension de la 484
mondialisation de la 530
langage de la 367
objectif de la 116
objectifs de la 85
piliers de la 86; 91
principes et acquis de la 375
profonde 233
progression de la 81
sens de la
agir dans le 480
Socialiste 550
Grande 479

révolutions
politiques 491

société (*cf.* également, démocratie, Etat, organisation ainsi que les notes 08 p. 84, notes 09 p. 86, notes 11 p. 88, notes 24 p. 158, notes 27 p. 169 et notes 60 p. 527)
(entreprise) 155; 267; 361
(globale) 12; 21; 27; 48; 51; 52; 98; 109; 111; 269; 364; 373; 375; 411; 421; 450; 453; 454; 461; 483; 485; 489; 529; 549; 554
actuelle 26
agricole 509
domination de la 517; 520
donnée 466
s'urbanise 20
algérienne 28; 91; 94; 99; 111; 122; 189; 190; 269; 363; 364; 370; 450; 531; 545; 547; 548
connaissance scientifique dans la 403
contemporaine 376
devenir de la 449; 529
division de la 360
domination de la 98
évolution inexorable de la 366
fins de civilisation de la 549
industrielle 545
islamique et arabe 487
moderne 373
modernisation de la 93; 109; 169; 177; 190; 373; 547; 549
partition de la 364
pouvoir dans la 550
projet de modernisation arabo-islamique de la 435
quotidien de la 115
reconstruction de la 373
refonte de la 116; 191
rénovation de la 373
stratification de la 86
transformation de la 191
vision de la 100
vitalité de la 528
allemande 329
anonyme
contemporaine 24
arabe 461
bourgeoise 44; 492
idéaux de la 489
capitaliste
agonisante 51
citadine
traditionnelle 379
citoyen d'une 471
civile
histoire de la 421
structuration de la 554
coloniale 354; 360; 363; 537
conception de la 222
conditions socio-historiques d'une 448
contemporaine 44; 421
urbaine 27
contradiction de la 90
couches de la 370; 530
d'origine
(du migrant) 531
de classes 44
de consommation 375
des civils 52
direction de la 97
en voie d'industrialisation 521
état de la
consommation de la 450
étrangère 329
européenne 360
féodale 63
pouvoir dans la 535
fermée 556
française 56; 531
globale 16; 21; 24; 26; 179; 462; 468; 469; 471; 485; 486; 515; 517; 521; 528
direction administrative de la 520; 521
domination bourgeoise sur la 486
domination de la 18; 522
domination légitime sur la 499
fins de civilisation de la 24; 521
fins de la 520
gouvernement de la 521
positions statutaires dans la 179
pouvoir dans la 531; 550
pouvoir dans la (luttes pour le) 479
pratiques administratives dans la 514
représentation de l'Autre dans une 479
territoire d'une 462
transfo- nations sociales de la 450
valeurs e. normes validées dans la 508
indigène 360; 537
industrielle 26; 27; 185; 461; 465; 466; 468; 469; 474; 476; 492; 496; 510; 514; 515; 525; 538; 540; 545; 546; 548
algérienne 556
avènement de la 462
conditionnement des individus dans la 469
contemporaine 542
contexte hégémonique de la 518
creuset de la (villes) 469
développement de la 528; 533
développement hégémonique de la 463; 468; 469; 512; 517; 533; 538; 540; 543
émergence d'une 545
en Algérie 545
fins de civilisation de la 548
fins de la 461; 515
hégémonie de la 463
humanité dans la 549
mentalité propre à la 465

modèle de 463
moderne 509
moyens spatiaux adéquats à la 492
pratique productive propre à la 514
pression civilisatrice hégémonique de la 463
pression de la 468
pression hégémonique de la 462; 517; 542; 548; 551; 555
projet de 544
promoteurs de la 546
rapport de production dans la 465
rapports sociaux dans la 26
structure de pouvoir dans la 543
médicalisation de la 488
moderne 44; 190; 370
développement d'une 401
nationale 121; 183; 224
algérienne 143
direction d'une 183
nouvelle 116; 545
fondements de la 366
histoire de la 407
inventer une 200
moderne et industrielle 372
ouverte et capitaliste 556
place des non-productifs dans la 46
pré-coloniale 373
productive
moderne 341
refonte de la 158
représentations de
l'ordre social dans la 115
revanche de la
contre l'Etat 556
rêver à une autre 44
rurale 354
socialiste 375
démocratique 373
structures archaïques de la 116
territoire d'une 474
traditionnelle 94
divorce avec la 547
effondrement de la 491
rapports sociaux de la 379
transformation de la 190; 191
turque 556
urbaine
algérienne 363
industrielle 27
vivre en 461

sociétés
(globale) 403; 462; 463; 468; 471
agro-pastorales 397
capitalistes 180; 496; 546
civiles
à personnel et capital variable 245
concessionnaires 501
d'aéroport 472
contemporaines 6; 541
d'assurance
ou de collecte de l'épargne privée 501
d'autoroutes 472
d'Economie Mixte 501
d'aménagement 77
de l'occident
industrialisé 556
développées 546
gestionnaires
de fond public 501
globales 26; 468; 473; 535
processus de transformation des 462
historiques 469
industrielles 12; 19; 466; 467; 469; 474; 476; 514; 521; 549; 550; 553; 555
(démocratie) 541
accumulation du capital dans les 496
armement dans les 521
capitalistes 511
contemporaines 512
développées sous domination capitaliste 511
développement hégémoniques des 481
dispositions mentales dans les 467
émergence des 468
formes de domination dans les 492
histoire de ces 468
mentalités dans les 465
pouvoir dans les (milieu de) 516
pression hégémonique des 546
production du cadre bâti dans les 502
survie dans les 467
système de formation dans les 467
système scolaire 467
modernes 5; 553
industrielles 498
survie dans les 553
mosaïques de
et de culture 538
nationales 60; 121; 122; 128; 129; 144; 154; 160; 179; 237
absentéisme dans les 215
buts des 185
constitution de 122
création de 116; 157
direction des 183
employés des 399
objectifs des 179
savoir-faire acquis dans les 235
statut des 160
travail dans les 230
véhicules des 214
occidentales
fins de civilisation 548
hégémonie des 358
industrialisées 546
régionales
de construction 150
socialistes 496; 546
sous-développées 371
traditionnelles 531; 532
effondrement des 530; 532
urbaines
industrielles 27

spatial
(territoire) 535; 549
aménagement 139
dessein
de l'option industrielle 475
destin
de la population ouvrière 488
éclatement 548
enracinement 350
environnement 189
objet 477
ordre 514
validation d'un (ordre social) 538
paramètre 137
point de vue 11
problème
de l'architecture 480
produit
destination du 510

spatiaux
éléments 426; 435
équilibres 131
niveaux
intégrés dans la production de l'espace 419
objets 446
réalisation d' 478
rapports 426; 429; 434; 441; 442; 443; 450; 451; 452; 455; 467; 478; 543
(rapports sociaux) 485
adéquats 471; 486
en forme de «cotes mal taillées» 509
production des 471
singuliers 473
sociaux- 442; 443; 454
rapports sociaux- 451
regroupements 532

spatiale
(territoire) 119
anarchie 410
condition
de l'émancipation des populations rurales 374
coordination 187
dimension 424
discontinuité 460
distribution
d'objets 330
des individus 541
échelle 126
expression 410
forme
élaboration d'une 29
intégrité
des exploitations agricoles 382
manifestation
(de l'ordre social) 537
mise en scène 492
politique
algérienne 188
production 514
sens de la 421
réalité 450
virtualisée dans une image 425
répartition
des ensembles résidentiels 211
des groupes (et ordre social) 536
des programmes 210
ségrégation
des populations urbanisées 252
solution 408
de la cité tout entière 480
unité
recherche d'une 547

spatiales
conditions
(du conditionnement social) 546
considérations 421
dispositions 499
formes
producteurs de 454
politiques 133
positions 487
(positions sociales) 486
propriétés
d'une classe d'édifice 481
relations 443; 450; 485

spatialisation
(du programme) 276
des besoins
en logements et en équipements 279
des équipements 274
des programmes de logements
grands principes de 281
phase de 124; 198; 225; 413

spatialiser
des programmes de logement 266

syndicat (*cf.* également bureaucratie, organisation, Partie ainsi que les notes 01 p. 19, notes 24 p. 158, notes 27 p. 169, notes 28 p. 179 et notes 29 p. 185) 72; 92; 167; 170; 177; 180; 181; 182; 184
adhésion au 184
arbitrages entre
et patronat 512
avis du 71; 72
consultation du 72
dans le secteur privé 181
des Paysans Travailleurs
France 45
école
du socialisme 181
intérêts du 227
intérieur du 182
membre d'un 20
mission du 181
présence du 177
rôle du 20; 181
unanimité au 72

syndicats
-maison 228

syndical
conseil 165
responsable 70; 175

syndicale
action 227
activité 234
alternative 182
des assemblées 182
responsable 32

syndicales
activités 340
tribunes 179

syndicalisme 182

syndicaliste
ancien 71
responsable 180

syndicalistes 182
militants 365
responsables 180

technocratie (*cf.* également bureaucratie, Etat, technostructure ainsi que les notes 58 p. 516) 26; 330

technocrate
assertion de 318
position de 518

technocrates 26
(groupe social) 367; 371
algériens
pépinières de 128
catégorie d'acteurs 128
de la SNCF 420

technocratique
arbitraire 317
mode de gestion 228

technostructure (*cf.* également administration, bureaucratie, Etat, organisation ainsi que les notes 29 p. 185, notes 53 p. 475 et notes 58 p. 516) 18
(institution) 515; 519; 541
ancêtres de la 556
avènement de la 541
collectivité
prise comme 516
condition d'apparition de la 27
développement de la 517; 556
en Algérie 552
évolution vers la 21
membre de la
(technocrate) 518
pouvoir de la 517
povuoir de la 541
relation d'interdépendance
au sein de la 554
type de 518

technostructures
des grandes entreprises
alliées à l'administration de l'Etat 516

transfert (*cf.* également notes notes 33 p. 190, notes 36 p. 239, notes 39 p. 319)
(mode) 10
de la modernité 101
de légitimité 140
de modèles occidentaux 550
de population 362
de technologie 8; 238; 556
des compétences 139
du mode de production industriel
en Algérie 481
du pouvoir 375
des actionnaires vers l'appareil
bureaucratique des entreprises 517
technologique 9

transferts
(mode) 9; 10; 11; 30
(technologique) 9; 10
de biens et de services
idée de 463
de modèles urbains et architecturaux 9
de moyens et de produits 551
de technologie 9; 10; 11; 403
efficacité des 10
résistance aux 11
des moyens et méthodes
d'une aire de culture vers une autre 462
technologiques 403

urbain (*cf.* également développement, espace organisation ainsi que les notes 37 p. 252, notes 41 p. 356, notes 42 p. 359, notes 43 p. 363 et notes 59 p. 524)
(citadin) 377; 478; 493; 526; 544
(cité) 191; 532; 533
aménagement 145; 156; 187; 413
opération d' 246
procédure d' 207
art
d'habiter 370
assainissement 136
cadre 49
circuit économique 384
compteur 380
déplacer l'
de l'urbanisme vers l'histoire de
l'urbanisation 358
destin 283
de quelques milliers d'hectares 200
développement 462; 476; 527; 535; 555
actuel 382
contemporain 351
de la colonisation 352
de Tlemcen 295
effets du 524; 527
environnement 251; 252
fait 373
haouch 395
intra-
exode 360
lotissement 176
maillage 378
milieu 372; 468; 532
crise du (en Algérie) 548
mobilier 282; 327
parti 270
patrimoine 369; 546
qualité du 547
paysage 270; 291
périphérique 498
phénomène 222; 462
quartier 396
sociologues de l' 25
système 270
restructuration du 139
tissu 282; 283; 309; 383
existant 187; 400; 409
réaménagement du 398
traditionnel 297
transformation 547
zones
d'habitat 146

urbains
(citadin) 522; 526
besoins 203
centres
implosion 488
pression démographique des 152
citadin 522
complexes 480
développements 411
fragments
de la ville algérienne 546
hantise des 372
individualisation des 525
lotissements 76
péri-
terrains 382
phénomènes
croissance des 136
quartiers 542
construction de 379
situation des
du nouveau monde 524
sociabilité particulière des
urbanité 523
territoires 368
tissus 282
transports 212
types 493; 510

urbaine
(cité) 374
animation 269
armature 252; 373; 374
classement de l' 201
héritée 126
hiérarchisée 547
cartographie 222
civilisation 373; 376; 524
épanouissement de la 355
clairière 43
commande 428
construction
privée 154
convivialité 544
crise
contemporaine 543
croissance 124; 153
duale de l'après-indépendance 545
maîtrise de la 400
culture 532
dimension 190
édification 546
entité 329
expérience 372
de l'occident 375
extension 283; 304; 429
forme 314
histoire 358; 369; 545
algérienne 546
de l'individu 369
de la ville 358
des populations urbanisées 369
intra-
migration 355; 369; 370
jungle 354
mobilité 361
modernisation 154
morphologie 359; 530
arabo-islamique 362
fragment de 358
périphérie 252
police 523
apparition de la 528
politique 125; 138
nouvelle 51
population 369; 372
algérienne 368
croissance de la 346
nationale 152
renouvellement de la 355; 369
question 124; 352; 371; 491
algérienne 354
raison 528
restructuration
études de 187
scène 379
silhouette 332
texture 295
totalité
recomposer la 222
tradition 377; 393
unité 348
version
du haouch 395
vie 374; 383
violence 543
voirie
gabarit de la 188
zone 176; 312; 338
infrastructure d'animation d'une 338
intervention en 146
nouvelle 198; 208; 241

urbaines
activités 397
extensions 304
fonctions 282
formes
arabo-musulmanes 262; 270
migrations 545
périphéries 395
pratiques 3
endogènes 8
hétérogénéité des 548
spécifiques 369
promenades 315
structures
modification des 488
typologies 460
voieries 244
zones 282

aménagement de 136
classification des 188
nouvelles 133; 186; 188; 189; 213; 220; 221; 236
nouvelles (cf. notes 31) 187

urbanisation (*cf.* également développement, industrialisation, urbain ainsi que les notes 18 p. 120, notes 38 p. 283, notes 40 p. 356, notes 44 p. 380 et notes45 p. 400) 20; 27; 200; 468; 530; 532; 533; 549
(processus) 526
à maillage serré 270
absorption de l' 148
accélérée 201
aérée 281
algérienne 545
conditions d'interdépendance
imposées par l' 27
conquête des villes 538
continue 324
contrôle de l' 127
dans les sociétés industrielles 496
de parcelles agricoles 327
de Tlemcen 282; 326; 397; 399
des terres agricoles 327
du site 312
effet d' 488
effets de l' 525
embryonnaire 283
en France 532
forme d'
grands ensembles 261
formes d' 400
limite à l' 304
limite de l' 306
massive 9; 125; 134; 468
des années d'après-guerre 511
facteurs d' 124
milieu d'
étranger 546
mode de socialisation 468
mouvement d' 118; 124; 355; 488; 525; 530; 531
opération d' 278
périmètre d' 135; 137; 139; 200; 201; 203; 251; 254; 256; 259; 304; 306; 382
période d' 543
intense 532
périodes d' 533
phénomène d' 95; 124; 138
mondial 469
phénomène de concentration 531
phénomène de l' 462
phénomènes d' 523
planifiée 379; 383
procédure d' 346
potentialité d' 139
processus d' 522
processus de conquête 530
rapide 374
répartition de l' 135
rôle de l' 462
rythme d' 124
schéma d' 203
situation d' 531
taux d' 124
tendances à l' 469
zones nouvelles d' 282

urbanité 523; 526; 535; 544; 545
conquête de l' 526
degré élevé d' 371
des gens 544
lutte pour la convivialité 523
partagée et validée
par le corps social 546

urbanités 546
dans la ville industrielle 490
la ville et ses 547

wilaya (*cf.* également glossaire des sigles ainsi que notes 02 p. 20, notes 16 p. 106 et notes 19 p. 127)
(institution) 97; 104; 105; 130; 131; 132; 137; 138; 155; 170; 193; 194; 202; 203; 205; 229; 241; 242; 244; 245; 246; 247; 248; 249; 252; 284; 300; 303; 324; 325; 327; 328; 345
(territoire) 22; 24; 105; 131; 132; 202; 231; 245; 263; 300; 427
affaires de la 105
ambitions
urbanistiques de la 327
approbation de la 208; 210; 324
autorités de la 203
chef-lieu de 355
code de la 104; 105; 126
de Sidi Bel Abbès 196
de Tlemcen 68; 196; 197; 198; 235; 245; 300; 307; 310; 331; 437
décisions de la 106
direction de l'Urbanisme de la 90
direction technique de la 139
directions de 139; 186
directions techniques de la 104; 106
échelle de la 302
entreprise de 346
entreprises de 105; 106; 150; 151; 154; 170; 244; 245; 246; 247
exécutif de 20; 102; 105; 131; 197; 198; 203; 207; 242; 248; 342; 411; 426; 428; 438
exigence de la 326
fonctionnement de la 140
forces vives de la 438
gouvernement de la 105
hôpital de 252
population de la 252
services techniques de la 201; 204; 245
siège de la 131
territoire de la 245
zones industrielles de la
aménagement des 220

wilayate
(institution) 126; 130; 131; 132; 155; 172; 186; 208; 249
(territoire) 74; 129; 235
de l'Est 235
militaires 94; 95; 127
anciennes 130
rôle des 138

index des noms de lieux et de personnes

Afrique 83; 377
du Nord
arabo-musulmane 83

Alberti Léon-Baptiste 484

Albion
souveraine 522

Algérie 3; 4; 5; 6; 8; 9; 10; 12; 13; 15; 16; 20; 22; 23; 24; 25; 27; 28; 29; 31; 32; 33; 34; 41; 42; 53; 55; 56; 57; 59; 60; 61; 62; 63; 64; 68; 71; 76; 78; 79; 81; 82; 83; 84; 90; 94; 98; 101; 108; 109; 110; 111; 117; 118; 119; 121; 122; 123; 124; 128; 129; 140; 141; 142; 143; 144; 145; 148; 152; 153; 154; 155; 156; 180; 181; 185; 188; 189; 191; 199; 200; 226; 227; 228; 230; 233; 238; 255; 261; 268; 269; 287; 291; 295; 306; 320; 327; 329; 330; 331; 351; 352; 354; 355; 357; 358; 360; 361; 362; 364; 366; 367; 370; 371; 372; 376; 384; 402; 403; 407; 408; 409; 426; 429; 448; 450; 453; 462; 463; 468; 474; 475; 476; 478; 481; 482; 486; 489; 493; 494; 496; 499; 500; 506; 510; 512; 513; 515; 521; 531; 534; 539; 545; 547; 549; 550; 551; 552; 553; 554; 555; 556; 557
Aïn-Sefra 386; 394
Alger 25; 26; 58; 59; 64; 65; 71; 78; 89; 94; 95; 124; 126; 144; 145; 149; 150; 171; 174; 182; 217; 219; 224; 230; 232; 238; 240; 241; 346; 355; 360; 369; 370; 371; 374; 378; 429
Birmandreïs 60; 61; 63; 65; 74; 171
centre 59
la Casbah 65
la Grande Poste 64; 65
port d' 56
quartier d'El Biar 397
quartier d'Hydra 397
rue Ben Mehidi Larbi 65
rue El Khettabi 60
Annaba 61; 126; 146; 149; 171; 314; 315; 355
Arzew 225
Aurès
vallée de Ménaa 331
Béchar 384; 386; 388; 389; 394
base de 76
Béni-Saf 69; 144; 229; 254; 256; 259; 261; 267; 270; 273; 277; 283; 307; 313; 320; 326; 338; 351; 379; 413; 549
cimenterie de 256
collines minières 409
hôpital de Sidi Boucif 259
place de la Mairie et du Marché 255
port de 259
quartier de Lablane 254; 255
quartier de Plan II 259
quartier de Sagla 254; 255; 256; 261
quartier de Sidi Boucif 254; 256
Sagla 257; 410
Sidi Boucif 259
vallée de Bou Kourdane 254
vallée de l'Oued Hallouf 256
vallée de l'oued Hamara 254; 255; 256
vallée de l'oued Saf-Saf 254
Biskra 63; 64; 65; 146; 315
Cheliff
(ex El Asnam) 268
coloniale 508
Constantine 126; 146; 150; 171; 355
place de la Brèche 76
université de 246
Djamila 83
Djanet 63
du Sud-Ouest 386
Edjelé 76
El Abed
mines de 394
El Asnam 113; 231
séisme d' 266; 267
El-Bayad 394
Ghazaouet 352
Guelma 84
Hassi-Messaoud 76
Hassi-R'Mel 76
Hauts-Plateaux 355; 375
Hennaya 68; 217; 231; 232; 316; 351
marché d' 235
Hippone 83
Kabylie 94; 95
Kenadsa 386; 394
mines de 394
Khemis Miliana
lotissement 294
Laghouat 150

M'Zab 429
Maghnia 328; 351
Mascara 66
Mecheria 394
Oran 68; 70; 71; 72; 126; 144; 146; 149; 150; 171; 174; 175; 182; 219; 240; 241; 266; 278; 303; 306; 307; 312; 314; 355; 377; 408
port d' 68
Théâtre en plein air 331
université d' 238
université des Sciences et des Technologies d' 246
oued Figuig 394
pentapole du M'zab 257; 362; 371; 388
quartier de Boudghène 529
Reggane
base de 76
Remchi 69; 299; 300; 301; 302; 303; 304; 306; 307; 309; 310; 312; 313; 317; 318; 338; 351; 452
centre-ville 314
route de Zénata 305; 306; 309; 314
Sahara 77; 113; 329
Sebdou 69; 198; 351
Sebra 328
Sétif 63; 84
Sidi Bel Abbès 3; 66; 67; 143; 146; 155; 314; 377
Ghreba 67
quartier de la Bremer 155
Sidi Okba 61; 331; 534
Taghit 387
Tamanrasset 63
Tell 355
Tiaret 63; 65; 66; 67; 71; 146
Tilimsen
(Tlemcen) 329
Timgad 83
Timimoun
Sebkra de 387
Tipasa 56; 58; 59; 71; 257
Tizi-Ouzou
le groupe de 94
Tlemcen 3; 24; 35; 62; 65; 66; 67; 71; 72; 73; 75; 143; 144; 182; 194; 197; 204; 217; 224; 229; 230; 231; 233; 234; 236; 244; 247; 263; 278; 279; 282; 283; 303; 312; 315; 318; 324; 326; 327; 332; 338; 346; 351; 358; 371; 377; 378; 379; 384; 388; 389; 394; 397; 398; 399; 445; 529
aéroport de Zénata 300; 305
barrage de Béni-Bahdel 307
Birouana 293
Boudghène 410; 411
bourg d'El Kiffane 278; 283
bourg d'Ymama 278; 283
bourg de Bréa 278; 283
centre de 231
centre-ville 259; 278; 329
Chétouane 67; 193
Cité Darak El Watani 295
Cité des Cerisiers 295
Cité les Jardins 295
Cité Pasteur 295
Cité R'hiba 295
Cité Sidi Lahcène 295
Cité Sidi Saïd Bouzidi 295
Col d'El-Ourit 66
djebel Charène 326
djebel Sibla 326; 331
église de 245
El Kalâa supérieur 397
El Kiffane 278
grand ensemble de Sidi Halloui Jdid 193
grand ensemble de Sidi Lahcène 399
grand ensemble de Sidi Saïd 399
hôtel Maghreb 66
hôtel Zianides 62; 66; 90
Kiffane 277
Lalla Setti 66; 299; 384; 385; 386; 388; 389; 393; 396; 397; 399; 409
le groupe de 94
lieu-dit Djenane el Arafi 384
lotissement de Birouana 236; 379; 397
Mansourah 278; 280; 281; 283; 393; 397
marabout de Sidi Chaïd 331
Méchouar 66
mosquée de Sidi Brahim 66
mosquée de Sidi-Bou Médine 66
mosquée Sidi Halloui 193
place Emir Abdelkader 66
place Khémisti 66
plateau au Sud de 394
quartier de Boudghène 255; 261; 282; 378; 384; 385; 388; 389; 390; 393; 394; 395; 396; 397; 398; 399; 410; 529; 530; 536; 548; 549
route d'Oran 68; 193
rue de l'indépendance 66
rue du 1° novembre 66
Sidi Boumédiène 282; 397
source d'Aïn Tammouch 329; 331
sources de Tahammit 282
université de 237
vallée de l'oued Bou Messaoud 329
vallée de l'Oued Bouennag 282
vallée de l'Oued Chabet Bel Abbès 282
ville universitaire 333
Zone Industrielle 193; 194; 195
Zone Industrielle de Chétouane 283; 399
vallée de la Soummam 83

Allah 216

Allemagne 226; 329

Almoravides 377

Amérique 64; 422
la mode des 418

Ariane (fil d') 7; 394; 408

Avicenne 461

Babel (tour de)
nouvelle 454

Baltard (pavillons) 455

Bauhaus (école d'architecture) 494; 506

Ben Bella Ahmed 81; 95

Ben Drâa 386

Beni Ghezli 384; 390; 394

Beni Overnid 394

Bernhart Sarah (théâtre) 455

Bofill Ricardo (architecte) 246; 353
Taller 200

Boumediène Houari 63; 80; 81; 82; 85; 92; 93; 95; 160

Bremer (entreprise) 155

Brésil 214
Brasilia 420
Institut d'Urbanisme de 429
Rio de Janeiro 429

Bulgarie 226

Cerdà 420

César 15

Chadli Bendjedid 97

Chalandon (concours) 45

Charpentier (architecte) 455

Chevallier M. (maire d'Alger) 222

Chine
communiste 121
maoïste 86

Christ
naissance du
dans la tradition chrétienne 466

Citroën (automobile) 496

Citrohan (maison de l'architecte Le Corbusier) 496

gClub Méditerranée 57

Colisée
espèce de grand 455

Coran 93; 216; 340; 341

Creusot-Loire (usines) 45

Dalloz Pierre 222

Darwin 88

Delouvrier Paul 77

Dieu 67; 93; 216; 341; 455
le Miséricordieux 216
Seigneur 216

Durand 481

Eau de Javel 539

Eden 282; 326; 350

Egypte 395; 402; 429
Gourna 403

El Ghezli 386

Eldorado 407

Emir Abdelkader (CEM) 259

Escher 17

Espagne 226
Barcelone 420

Estienne Henri 442

Etats-Unis 64; 66; 143; 532; 541
New Harmony 491

Europe 111; 155; 223; 377; 401; 403; 480
occidentale 541

Faugeron (architecte) 455; 456

Fiat (automobile Mirafiori) 66

Fourier Charles (utopiste — 1772-1837) 489; 491

France 9; 31; 42; 49; 51; 56; 57; 58; 59; 60; 70; 71; 100; 101; 108; 110; 114; 121; 143; 154; 155; 226; 236; 269; 284; 287; 288; 291; 320; 331; 403; 404; 409; 416; 426; 441; 442; 445; 462; 485; 486; 488; 500; 503; 508; 511; 512; 515; 517; 518; 534; 542; 551; 553
Boulogne sur Mer 42
Chapelle sur Erdre
lotissement du Cedre 45
gaullienne 511
Havre 420
Le Creusot 486; 490; 491
Marseille 41; 445
Moncontour 423
Nanterre 394
Nantes 45; 48; 49; 70; 217
école d'architecture 42; 46
Erdre 45
quartier des Batignolles 45
rue Massenet 43
Unité Pédagogique d'Architecture 42
Paris 55; 217; 328; 428; 455
Halles 522
l'Arche de la Défense 421
le Louvre 455
les Halles 455; 456
Palais de l'Elysée 455
rue de Rivoli 455
Poitiers
hôpital de 498
Poitou 534
Salines de Chaux 491
Sarcelles
grand ensemble de 508

Tremblay-lès-Gonesses 445
Galien 524
Gamma (médecin) 484
Gaudin
familistère de
à Guise 491
Gaulle (général de) 76; 455; 456
Giscard d'Estaing Valéry 261
Gournay (économiste —1712-1759) 461
Guadet 481
Guichard (circulaire) 261
Guide Bleu 66
Hedjaz 395
Hongrie 226
Ifrîqîyya 376
Inde
Chandigârh 420
Iran 64
Téhéran 64
Italie 223; 226
Bologne 50
Japon 122
Kafka 26
Kahn 481
Kenya 31
Kenzo Tange (architecte) 246
Khomeiny (Imam) 64
Lambda (architecte) 484
Le Corbusier (architecte) 291; 420
Lenchener (entreprise) 155
Liban 396
Beyrouth 328
Zahlé 396
Lybie 269
Tripoli
congrès de 87
programme de 85
Maghreb 370; 376
central 377
Malraux 455
Maroc 269; 358; 389
Oujda
groupe d' 94
Marx Karl 23; 82
Méditerranée 56; 200; 233; 269; 377; 403
rives de la 119
Mérinides 377
Messali Hadj 96
More Thomas 484
Nedjma (nom de substitution —exploitation d'un entretien) 384; 386; 388; 389; 390; 391; 393; 394; 396; 399; 411; 529; 536; 537; 538; 546
Niemeyer Oscar (architecte) 246; 420; 429
Noël
fêtes de 466
Père
croyance au 466
sapin de 466
Olympe 433
Ornano (réforme d') 46; 48
Ouled N'har 394
Owen Robert (utopiste —1771-1858) 489; 491
Palladio 421; 481
Perret Auguste 420
Peugeot (automobile)
404 68
504 56
Pologne 226
Gdansk 445
Pomaria
Tlemcen (romaine) 377
Pouillon Fernand (architecte) 62
Prophète 67; 216; 341
Quatremère de Quincy 481
Quattrocento 12; 488
aube du 462; 525
reconquista
espagnole 461
Renault
(automobile —R8) 233
RFA 155
Saint Augustin 15; 83
Shah (d'Iran) 64
Sidi Messahel (saint patron de Boudghène) 398
Sisyphe 124
Sudreau
ministère 199
textes 136
Syrie 31; 395
Tilimsen
Tlemcen (berbère)
cf. «tilmas» 377
Tunisie 269; 358
Tataouine 445
Union Soviétique 122
Moscou 84
URSS 121
USA 121
Verret Eliane 48
Vietnam 45
Viollet-le-Duc 481
Voinot (architecte de la Grande Poste —Alger) 65
Volkswagen (automobile —mini-bus) 214
Zbiri (colonel) 161
Zeus 433
Zianides 377

lexique

'arâbi : paysans (en opposition à gens des villes) 377; 379; 547

'asabiyya : clan ou maison patricienne 377

'udwân : agressivité 524

'ulama : théologien musulman, docteur de la Loi 82; 83

a'wâd : moyen d'échange 341

al-makâsib : profit 341

badawi : bédouin, nomades, (*cf.* 'arâbi) 372; 462

bled : pays, dans le sens de «retour au pays» 396

Blockhaus : construction de défense, désignant une architecture considérée «lourde» 291

buldozers : machine de chantier 530

burnous : sorte d'habit 384

Chahid : martyrs (pluriel de Chouada) 399

charia : Loi religieuse 91

cheïkh : titre de noblesse 112

chouada : martyr (mort à la guerre de libération) 374

derb : rue, cour 386; 395; 396; 411; 441; 529; 545
el Ktout (ruelle des chats) 394

diss : sorte d'ajoncs imputrescibles 395

djebel : montagne-mont 88; 326

djellaba : sorte d'habit 65; 326; 384

djemâa : assemblée (*cf.* notes 12 p. 89) 89; 297; 397; 411; 530

fidaï : combattant qui fait le sacrifice de sa vie 360

flen : untel 381

gaouri : européen, blanc, français (familier, péjoratif) 326

gazinière : four domestique au gaz 391

gazouz : mot utilisé en Algérie pour désigner une limonade de fabrication locale 67

gourbi : habitat rural, par extension habitat urbain vétuste (pluriel, «ghreba») 116; 302; 303; 326; 368; 396
- gourbiville 357
- mentalité des 116

hâdar : citadin 376; 377; 378; 379; 547

hâdari : citadins (plur. de hâdar) 372; 377; 379; 399; 529; 530

hammam : bain (se dit aussi pour «salle de bains» dans les logements modernes) 341 398; 401; 446; 452

haouch : logement traditionnel sur cour (*cf.* gourbi) 286; 291; 295; 386; 389; 390; 391; 393; 395; 396; 397; 398; 411; 537; 540

hard : anglicisme, conception et construction des machines informatiques 144

ijma' : consensus de la communauté (*cf.* notes 12 p. 89) 90

ijtimâ' : société, sociabilité, vie sociale, organisation sociale, mise en commun 461

jeans : sorte de pantalon 65

Kasma : local du FLN 332; 340; 341

kâwagi : garçon de café 62; 66; 67

Kopeck : monnaie (expression pour signifier quelque chose qui ne vaut pas grand chose) 110

ksour : (pluriel de ksar) 341; 386
- du Sud-Ouest
  - algérien 255

légo : jeu de construction 470
- joueur de 493

ma'âsh : gagne-pain 341

madanî : politique (adj.) 461

madîna : (autre transcription de médina) 461

mahdî : littéralement «le bien dirigé», le rédempteur, celui qui est attendu (le dernier Prophète) 83; 461

medersa : école coranique 322

médina : ville — nom que l'on donne généralement aux quartiers prè-coloniaux dans les villes du Maghreb 66; 193; 255; 291; 299; 332; 341; 352; 355; 359; 362; 363; 367; 368; 378; 379; 384; 394; 395; 398; 399
- de Tlemcen 299
- néo 357

meïda : table basse 286, 534

mig : avion de chasse soviétique 113; 257

moalem : un maître maçon, peut désigner également l'architecte 391

mobylette : motocyclette de faible cylindrée (50 cm^3) 235; 393

moudjahid : combattant, maquisard 360

moudjahidine : (plur. de moudjahid) 360

mouhafadha : cellule du FLN 97; 106

mutamawwil : capital 341; 377

n'a n'digouti : je suis dégoûté 230

nîf : tout à la fois honneur et dignité 62

ouled el hawma : enfant du quartier 398

pèquenot : (fam, français) paysan 377

Pieds Noirs : expression désignant les Français d'Algérie 534

piston : 71; 99; 100; 184; 230; 380
- être pistonné 67; 231; 292

pistonnage : 100

Ramadan : carême 216

riyâsh : fond (capital) 341

rizq : subsistance 341

Ronéo : système de reproduction (ancêtre de la photocopie) 195; 346

rotring : (nom d'un fabriquant de matériel de dessin), stylo à encre de chine utilisé en bureau d'études 5; 12; 14; 29; 50; 318; 345; 352; 422; 428; 434; 441
- trait de 459

rujûla : virilité, fierté, sens de l'honneur 62

sky line : silhouette urbaine 325; 332; 348

souk : marché 66; 547
- à touristes 66
- el Fellah 398; 399
  - littéralement, marché du paysan 100

squatt : constructions occupées illégalement 355; 381; 395

tilmas : (berbère) sources
- *cf.* Tilimsen 377

touisa : système d'entraide des sociétés agro-pastorales 397; 409

trabendo : contrebande 399; 531

umma : communauté, 86; 89; 379

wali : chef ou gouverneur de la wilaya, équivalent —bien qu'avec plus de pouvoir— du préfet (administration française) 97; 102; 104; 105; 139; 140; 155; 183; 193; 201; 205; 207; 212; 213; 231; 249; 263; 264; 280; 342; 345; 346; 428; 437; 438
- de Tlemcen 438
- pouvoir du 438

waswâs : idée fixe 377

west et dar : patio (habitation) 292

zriba : enclos 386; 389; 395

glossaire des sigles

ACL : Agglomération Chef-Lieu 299; 300; 301; 302; 303

AEP : Alimentation en Eau Potable 190; 211; 244; 253; 274; 306; 448; 449; 450; 497; 551

AFAC : Association Française des Assurances Construction 505

AFNOR : normes 500; 506

AGI : Autorisations Globales d'Importation 154; 176; 438

ALN : Armée de Libération Nationale 83; 95; 96; 324; 354; 360
- ALN-FLN 95; 96

ANAT : Agence Nationale d'Aménagement du Territoire 139; 146; 187

ANP : Armée Nationale Populaire 95; 102; 113; 329

ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi 44

APC : Assemblée Populaire Communale 75; 102; 104; 130; 170; 172; 184; 187; 199; 200; 201; 203; 205; 208; 210; 213; 244; 247; 248; 280; 302; 318; 327; 331; 332; 342; 344; 382; 398
  APCE : Assemblée Populaire Communale Etendue 205; 247

APCN : Avant-Projet de Charte Nationale 81

APD : Avant-Projet Définitif 433

APN : Assemblée Populaire Nationale 81; 97; 102; 106; 132; 184

APS : Avant-Projet Sommaire 433

APW : Assemblée Populaire de Wilaya 102; 104; 105; 130; 184; 244

ASPEWIT : Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement de la Wilaya de Tlemcen 283; 397

AT 166
  Antenne Technique 172
  Assemblée des Travailleurs 165

ATE : Assemblée des Travailleurs de l'Entreprise 157; 164; 165; 166; 167; 170; 173; 174; 176; 183; 185

ATU : Assemblée des Travailleurs de l'Unité 157; 163; 164; 165; 166; 167; 170; 174; 175; 182; 185; 225; 233; 241

AUA : Atelier d'Urbanisme et d'Architecture 455

BAD : Banque Algérienne de Développement 189

BEREG : Bureau d'Etudes d'Engineering et de Réalisation d'Etudes Générales 146; 245; 248; 249; 261; 263; 264; 265; 266; 306; 312; 317; 318; 319; 326; 344; 346

BET : Bureaux d'Etudes Techniques 416; 501

BTP : Bâtiment et Travaux Publics 125; 150; 151; 154; 155; 212; 246; 416; 428; 443; 444; 496; 499; 500; 503; 504; 506; 508; 511; 512

Cadat : Caisse Algérienne d'Aménagement du Territoire 3; 217; 231
  (acteur à la) 342
  (acteur dans la) 29; 73; 74; 78; 90; 144; 171; 175; 176; 177; 194; 198; 217; 223; 227; 229; 230; 235; 236; 237; 241; 242; 329; 349; 403; 409; 413; 416; 448; 478; 486; 551
  (bâtiment) 193; 216; 257
  (moyen d'action) 8; 10; 22; 71; 76; 77; 78; 133; 143; 145; 146; 175; 176; 186; 187; 188; 189; 193; 194; 198; 249; 260; 324; 453
  (organisation) 22; 25; 26; 31; 66; 73; 75; 76; 78; 145; 146; 157; 163; 171; 175; 182; 186; 187; 194; 232; 235; 324; 328; 342; 393; 414; 472
  activités de la 146
  Antenne Technique
    (acteur dans la) 214; 220
    activités de la 171; 193
    activités ZI 197
    logements de l 217
    logements de l' 231
    Tlemcen 241
  Antennes Techniques
    (organisation) 174
  appareil administratif de la 553
  architecte à la 237
  attributions de la 244
    anciennes 187
  ATU Ouest 234
  avis de la 199
  bilan de la
    1979 201
  cadres dans la 175
  conditions de travail 346
  Conseil de Surveillance 78
  description de la 76
  direction
    d'Alger 72
  direction des études de la 136
  direction du personnel 63
  direction générale 32; 63; 72; 349
    à Alger 52; 59
    d'Alger 204; 217
  direction régionale
    d'Oran 69; 196; 197; 201; 204; 214; 218
  direction technique
    contrôle des dossiers 204
    d'Alger 197
  divisions techniques de la 174
  dotations budgétaires de la 175
  entreprise socialiste 24
  établissement public 76; 248
  fiancés de la 233
  financement de la 189
  fonctionnement de la 106
  grille 311; 312
  histoire de la 29; 32; 76; 78; 471; 513
  intemporalité de la 79
  les emblèmes de la 67
  locaux de la
    sortir les dossiers des 216
  logements de la 68
  maître d'œuvre 175
  maîtrise d'œuvre 344
    en urbanisme 247; 248
  Mission
    (acteur à la) 342
    (acteur dans la) 218; 219; 224; 230; 233; 234; 241; 328; 342
    (bâtiment) 233
    (moyen d'action) 197
    (organisation) 249
    activités de la 194
    de Béchar 72
    de Biskra 72
    de Tiaret 72
    de Tlemcen 26; 72
    développement de la 194
    direction de la 240
    fonctionnement de la 216
    mobilité des travailleurs dans la 230
    personnel de la 233
    plan de charge de la 218
    salle de prière 195
  Mission Technique 231
    (acteur dans la) 20; 31; 32; 70; 78; 101; 175; 182; 194; 214; 219; 221; 222; 223; 224; 227; 229; 230; 232; 233; 234; 235; 236; 237; 238; 239; 240; 242; 243; 254; 268; 304; 329; 330; 340; 341; 342; 344; 345; 349; 402; 408; 409; 410; 411; 412; 414; 417; 420; 428; 434; 436; 437; 438
    (bâtiment) 193; 214; 318; 345; 410
    (moyen d'action) 15; 70; 143; 197; 201; 209; 225; 245; 248; 270; 324; 346; 379
    (organisation) 10; 19; 25; 67; 75; 229; 244; 249; 327; 328; 344; 345; 417; 438; 441; 452; 453
    activités de la 171; 196; 198
    activités ZI 197
    ambiance à la 330
    architecte à la 9; 27; 68; 266; 437
    architecte-urbaniste à la 346
    avenir de la 219
    contrôle de la 249
    création de la 223
    de Tlemcen 3; 7; 13; 21; 28; 51; 66; 67; 101; 144; 197; 243; 425; 426; 432; 448
    dimensions de la 217
    direction de la 182; 233
    division du travail au sein de la 412
    division technique du travail dans la 414
    effectifs de la 216
    efficacité de la 219
    environnement de la 244
    expert de la 20
    fonctionnement de la 217
    gestion de la 196
    grille normalisée 271
    installation d'une 194
    locaux de la 194
    ministère de tutelle 248
    mouvement du personnel 229
    moyens de la 219
    objectifs assignés à la 79
    personnel de la 232
    plan de charge de la 224
    position de la 420
    production de la 197; 199; 346; 404; 416; 427; 437
    productivité de la 204; 340

responsable de la 319
responsables de la 214
ressources de la 232; 553
travail à la 235
Missions Techniques
(acteur dans la) 217; 219
(moyen d'action) 172
(organisation) 174
direction régionale 74
implantations des 175
monopole
de l'aménagement des zones industrielles 145
mouvement du personnel 229
officine de l'Etat 6
opérateur
ZI 346
organisation 18
outil de planification 6
patrimoine de la 78
patrimoine foncier de la 146
personnel de la
logements du 232
plan de charge de la 187
production de la 78; 186; 352; 408; 411; 428; 478; 546; 548
propriétés foncières de la 78
responsabilités de la 262
responsables de la 74; 194
ressources de la 553
rôle de la 188
service de recrutement 71
siège de la 63
socialisme «cadatien» 342
stand de la 346
transformations de la 76
tutelle de la 146; 171

CASC : Commission des Affaires Sociales et Culturelles 165; 176

CCAZI : Comité Consultatif pour l'Aménagement des Zones Industrielles 134

CD : Conseil de Direction 164; 168

CEF : Commission Economique et Financière 165

CEM : Collège d'Enseignement Moyen 259; 260; 270; 272; 273; 275

CES : Coefficients d'Emprise au Sol 188; 277; 319; 320

CFPA : Centre de Formation Professionnelle pour Adultes 257; 259; 270

CFPHU : Centres de Formation Professionnelle de l'Habitat et de l'Urbanisme 225

CGL : Confédération Générale du Logement 45

CHS : Commission d'Hygiène et de Sécurité 166

CHU : Centre Hospitalo-Universitaire 325; 328; 329; 331; 340; 449

CIA : Compagnie Immobilière Algérienne 146; 245

CIMAT : Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire 134; 137; 138

CNAT : Centre National d'études et d'Animation des Entreprises de Travaux 149; 151; 152; 242

CNEP : Caisse Nationale d'Epargne Populaire 245; 246; 248; 253; 260; 285; 317; 348

CNERU : Centre National d'Etudes et de Recherches en Urbanisme 75; 146; 171; 186; 187; 344

CNGSE : Commission Nationale pour la Gestion Socialiste des Entreprises 164

CNO : Commission Nationale Opérationnelle 164; 165

CNRA : Conseil National de la Révolution Algérienne 84; 85

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique 512

COL : Comité Ouvrier du Logement 45

COMEDOR : Comité permanent d'études et d'aménagement d'Alger 134; 145; 429

COOPAL : procédé de construction industrielle 286; 287; 291

COS : Coefficients d'Occupation des Sols 188; 277; 279; 319; 320

COSE : Charte de l'Organisation Socialiste des Entreprises 158

CPF : Commission du Personnel et de la Formation 165

CSP : Catégorie Socio-Professionnelle 361

CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment 502

CTC : Contrôle Technique de la Construction 247

CV : Curriculum Vitæ 38; 63

CWO : Commissions Opérationnelles des Wilayate 165

DAF : Direction des Affaires Financières 176

DARA : Direction de l'Agriculture et de la Révolution Agraire 303; 327

DEA : Diplôme d'Etudes Approfondies 4; 124

DG : Direction Générale 163; 177; 183; 185; 248

DGE : Direction Générale de l'Entreprise 166

DGU : Direction Générale de l'Unité 166

DIB : Direction des Infrastructures de Base 213; 245; 248; 280

DIE : Directions des Infrastructures et des Equipements 133; 201; 329

DIN : normes 500; 506

DNC-ANP : Direction Nationale des Coopératives de l'Armée Nationale Populaire 113; 145; 162
DNC 295; 429

DPAT : Directions de la Planification et de l'Aménagement du Territoire 138; 139; 244

DPLG : Diplômé par le Gouvernement 412

DR : Direction Régionale 163; 172; 189

DTU : Documents Techniques Unifiés 502; 505; 506

DU : Direction de l'Unité 163

DUCH : Direction de l'Urbanisme de la Construction et de l'Habitat 139; 186; 203; 204; 205; 208; 210; 212; 213; 241; 242; 245; 247; 248; 249; 263; 265; 266; 267; 268; 283; 314; 324; 325; 327; 329; 331; 342; 345; 346; 347; 380; 407; 408; 411
le 203; 205; 264; 345; 382; 437

E-MG : Etat-Major Général 94; 95; 96; 97

ECOTEC : bureau national d'études Economiques et Techniques 146; 201; 225; 247; 249; 429
-Oran 198

EFE : Ecole Fondamentale Elémentaire 253; 272; 273; 275; 344

EFS : Ecole Fondamentale Supérieure 272; 273

Egeo : entreprise du bâtiment 155

ENA : Ecole Nationale de l'Administration 227; 367

ENIP : entreprise nationale industrielle de production (BTP) 287; 291
ENIP-DNC 286

EPAU : Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme 429

EPL : Entreprises Publiques Locales 158

ES-DNC : Entreprise Socialiste de Développement Nationale de la Construction 145; 146; 245

ETAU : Bureau d'Etudes Techniques d'Architecture et d'Urbanisme 136; 145; 226; 238; 249

FFS : Front des Forces Socialistes 94

FIS : Front Islamique du Salut
au pouvoir 114

FLN : Front de Libération Nationale 24; 25; 81; 83; 84; 89; 94; 95; 96; 97; 99; 100; 106; 122; 125; 128; 129; 131; 140; 145; 160; 165; 169; 179; 184; 360; 365; 368; 428; 521
direction politique du 94
FLN-ALN 84; 85
premier congrès du 83

GPRA : Gouvernement Provisoire de la République Algérienne 94; 96; 360

GSE : Gestion Socialiste des Entreprises 106; 158; 159; 160; 161; 163; 164; 165; 166; 168; 169; 170; 172; 173; 175; 177; 178; 179; 180; 181; 182; 183; 184; 185; 227; 545; 553; 555

HLM : Habitation à Loyer Modéré 45; 146; 245; 497
pavillon 45

INERBA : Institut National d'Etudes et de Recherches du Bâtiment 174; 188; 225

IPRAUS : Institut Parisien de Recherche, Architecture, Urbanistique, Société, URA 12 46 du CNRS 4

ISO : normes 500; 506

MARA : ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire 118; 428

MHC : ministère de l'Habitat et de la Construction 135; 138; 145; 146; 201; 285

MPAT : ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire 131; 132; 138; 139; 146; 147; 171; 380; 474

MT : Mission Technique 172

MTLD : Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques 363

MTP : ministère des Travaux Publics 135

MTPC : ministère des Travaux Publics et de la Construction 132; 133; 135; 145; 146; 186; 200; 247; 278; 279; 285
MTPC-MHC 138

MUCH : ministère de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat 57; 58; 138; 139; 146; 171; 202; 244; 245; 246; 247; 248; 314

OAS : Organisation Armée Secrète 95

OCP : Organe Central de la Planification 131; 132; 140

OCRA : Organisation Clandestine de la Révolution Algérienne 92

OMS : Organisation Mondiale de la 493

ONLF : Office National du Logement Familial 156; 246; 248; 253; 333

ONS : Office National de la Statistique 318

OPGI : Offices de Promotion et de Gestion Immobilière 245; 246; 247; 248; 253; 307; 344; 348

ORP : Organisation de la Résistance Populaire 92

OSE : Organisation Socialiste des Entreprises 157

PAGS : Parti de l'Avant-Garde Socialiste 92

PCA : Parti Communiste Algérien 84; 92; 94

PCD : Plans Communaux de Développement 104; 130; 131; 136; 137; 138; 139; 142; 187; 203; 208

PCF : Parti Communiste Français 84

PEPS : Plateau d'Education Physique et Sportive 253; 274

PHD : 226

PME : Petite et Moyenne Entreprise 399

PMU : Plan de Modernisation Urbaine 136; 137; 138; 142; 208

PND : Plans Nationaux de Développement 105; 130; 131

POS : Plan d'Occupation des Sols 70

PTT : Poste Télégraphe et Téléphone 248; 332; 344; 374

PUC : Plan d'Urbanisme Communal 198

PUD : Plan d'Urbanisme Directeur 69; 70; 76; 124; 136; 137; 138; 187; 188; 189; 195; 197; 200; 201; 202; 207; 208; 209; 244; 248; 252; 257; 278; 279; 280; 281; 282; 283; 287; 295; 299; 303; 304; 314; 317; 325; 327; 332; 338; 347; 349; 411; 434; 545
d'Aïn Temouchent 201
d'Hennaya 197; 225
de Béni-Saf 195; 197; 224; 240; 241; 243; 262; 413
de Ghazaouet 195; 197; 224; 243
de Maghnia 195; 197; 224
de Nedroma 197; 225
de Remchi 196; 197; 224; 225; 243; 299; 332; 342; 413
de Sebdou 195; 197; 198; 224; 237; 243; 342; 413
de Sidi Bel Abbès 197; 201
de Telagh 201
de Tlemcen 201; 277; 278; 279; 282; 283; 324; 327
dossier de 199; 240
instruction des 205
instruction du dossier de 243
procédure de 199

PUP : Périmètre d'Urbanisation Provisoire 201

PWD : Plan de Développement de Wilaya 105; 130; 131; 139; 142; 187; 203; 208; 247

RA : Révolution Agraire 135

RADP : République Algérienne Démocratique et Populaire 81; 106; 132; 226

RAR : Reste à Réaliser 140; 142

RdC : Rez de Chaussée 295; 435

RF-DGGA : République Française - Délégation Générale du Gouvernement en Algérie 76

RFC : Réserves Foncières Communales 135; 138; 200; 201

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 148
de 1966 149; 247; 272
de 1977 378

SAS : Service d'Action Sanitaire (de l'armée française) 396

SdB : Salle de Bain 286

SDC : Sous Direction de la Construction 263

SDH : Sous Direction de l'Habitat 263

SDU : Sous-Direction de l'Urbanisme 204; 205; 210; 242; 244; 248; 263; 326; 328; 329; 342; 346
le 204; 242; 382; 452; 453; 466; 486; 487; 546

Segma : entreprise du bâtiment 155

SEP : Secrétariat d'Etat au Plan 132; 133; 134; 135; 137; 138; 139; 146; 170; 171

SGT : Statut Général des Travailleurs 178; 227; 340

Snatpb : entreprise du bâtiment 155

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer 420

SNNGA : Société Nationale des Nouvelles Galeries Algériennes 66; 162; 242; 245; 270; 275; 332; 341

Sonarem : Société Nationale de Recherche et d'Exploitation Minière 128; 229; 267; 268; 329

Sonathyd : Société Nationale des Travaux de l'Hydraulique 150

Sonatiba : Société Nationale des Travaux et Infrastructure du Bâtiment 150

Sonatrach : Société Nationale des Transports et de Commercialisation des Hydrocarbures 127; 128; 162; 193; 315; 552

Sonatro : Société Nationale des Travaux Publics 150

Sonelec : Société Nationale d'Electronique 193; 278; 295; 378

Sonelgaz : Société Nationale de l'Electricité et du Gaz 229; 248; 305; 312; 328; 344

Sonitex : Société Nationale de l'Industrie des Textiles 162; 193; 378

SOTRAWIT : Société de Travaux de la Wilaya de Tlemcen 193; 194; 245; 295

TGV : Train à Grande Vitesse 420

TOL : Taux d'Occupation par Logement 253; 272; 279; 301; 325; 402

TOP : Taux d'Occupation par Pièce 253; 300; 301; 302; 402

UGTA : Union Générale des Travailleurs Algériens 92; 160; 165; 169; 177; 234

UNEA : Union Nationale des Etudiants Algériens 92

UP : Unités de Production 163

UPA : Unité Pédagogique d'Architecture 48
- UPAN : Unité Pédagogique d'Architecture de Nantes 42; 48

URBAT : Centre d'Etudes et de Réalisations en Urbanisme 75
- direction générale
  - de Tlemcen 75

VRD : Voiries et Réseaux Divers 10; 69; 214; 263; 267; 274

VSNA : Volontaire pour le Service National Actif 3; 38; 52; 53; 55; 57; 58; 66; 67; 143; 221; 223; 225; 232; 238

WC : Water Closed, toilette 216; 285; 286; 287; 386; 393; 441; 442; 444; 445; 509; 539

ZA : Zone d'Activité 137

ZAC : Zone d'Action Concerté 45; 74

Zhun : Zone d'Habitat Urbain Nouvelle 25; 69; 76; 124; 135; 136; 138; 146; 186; 187; 188; 189; 197; 198; 200; 207; 208; 210; 212; 213; 214; 220; 225; 229; 241; 243; 244; 245; 246; 247; 248; 251; 252; 253; 254; 259; 260; 261; 263; 264; 266; 267; 269; 270; 271; 272; 273; 274; 275; 276; 278; 280; 281; 283; 287; 295; 299; 300; 303; 304; 305; 306; 307; 308; 309; 310; 311; 312; 313; 314; 315; 316; 317; 318; 319; 320; 324; 325; 326; 328; 329; 330; 331; 332; 338; 340; 341; 342; 344; 346; 347; 348; 349; 350; 409; 411; 413; 426; 427; 428; 429; 430; 433; 434; 435; 436; 437; 438; 441; 442; 448; 449; 450; 451; 453; 454; 456; 493; 510; 515; 521; 528; 540; 545
- algériennes 496
- aménagement de 252; 277; 312; 315; 327; 331; 403
- animation de la 270; 275; 307; 308; 315; 317
- besoins de la 324
- Champ de Tir
  - Tlemcen 452
- d'El Kiffane
  - Tlemcen 283; 284
- de Béni-Saf 198; 229; 254; 259; 266; 267; 277; 283; 299; 317; 319; 320; 346; 407; 408; 413; 420
  - lotissement 298
  - vue de la cimenterie 298
  - vue Nord-Ouest 298
- de Biskra 353
- de Champ de Tir 198; 466; 486; 495; 546
  - Tlemcen 69; 198; 221; 241; 267; 324; 328; 330; 331; 342; 349; 415; 435; 438; 449; 452
- de Kiffane
  - immeuble BEREG 296
  - immeuble DNC 296
  - immeuble DNC-BEREG, immeuble DNC-BEREG (1987, archives personnelles) 296
  - immeubles clefs en main 296
  - lotissement 293; 294
  - Tlemcen 261; 277; 278; 279; 280; 283; 285; 295; 299; 324; 342; 391; 401
- de Kiffane-Immama
  - Tlemcen 261
- de Koudia
  - Tlemcen 198
- de Koudia-Bain Romain
  - Tlemcen 342
- de Remchi 198; 229; 290; 299; 315; 319; 320; 322; 331; 452
- de Saïda 353
- de Sétif 353
- de Tachfine
  - Tlemcen 283
- de Tlemcen 277
- dossier de 198; 199; 208; 213; 220; 225; 239; 240; 242; 251; 345; 414; 433
- dossier de création de 300
- Est
  - de Sidi Bel Abbès 353
  - Sidi Bel Abbès 155
- étude
  - d'aménagement de 251
- étude de 299; 307
  - *méthode* 307
- fonction de la 307
- grand-ensemble 356
- instruction du dossier de 243
- opération de 213; 307; 344; 408
- périmètre de 199; 310
- population de la 275; 310; 312
- procédure de 199; 207; 208; 229; 248; 307; 344; 345; 346; 347; 348; 349; 427; 428
- production de 417
- programmation de la 348
- programme
  - d'aménagement de la 267
- réalisation de la 242; 268; 319; 346
- règlement d'urbanisme de la 271; 319
- règlement de la 281
- réglementation des 280
- *viabilisation de la 244; 253*

ZI : zone industrielle 70; 78; 137; 175; 197; 314

Zup : Zone à Urbaniser en Priorité 25; 74; 200; 513; 515; 540; 542; 543; 546

ANNEXES

annexe I — chronologie raisonnée des dates et des textes participant à la transformation des institutions algériennes[1]

1830-1839

5 juillet 1830	prise d'Alger
juillet 1834	l'Algérie est proclamée possession française.
30 mai 1837	traité de la Tafna (avec les troupes de l'Emir Abd el Kader) ; création d'un Etat Algérien musulman
13 octobre 1837	prise de Constantine

1840-1849

	reprise des hostilités entre l'Etat musulman d'Abd el Kader et les troupes françaises
	engagement du souverain marocain aux côtés des troupes de l'émir Abd el Kader
14 août 1843	victoire d'Isly (général Bugeaud) —fin de l'engagement marocain
1845	reprise des hostilités dans les territoires pacifiés
	soulèvement du Dahra, du Cheliff et de l'Ouarsenis sous la direction de Bou Maa'za
	l'émir Abd el Kader tente reprendre l'Oranie.
1846	système d'expropriation des terres non cultivées
	1847 **109 000 Européens**
décembre 1847	Reddition de l'émir Abd el Kader ; exilé à Damas où il finira ses jours
1848	•siège de Zaatcha
	le Nord de l'Algérie est organisé en trois départements.
	les colons obtiennent une représentation au Parlement.

1- Cette chronologie est organisée autour de mes notes de lecture ; instrument de travail, elle est livrée telle quelle. J'ai conservé toutes les dates recueillies sachant cependant que celles retrouvées tournent essentiellement autour de mon sujet et encore, très incomplètement, sans doute.

1850-1900

1851	cantonnement des tribus
	institution d'un régime douanier ruinant l'artisanat
1852	fin de la représentation des colons
	siège de Laghouat
1854	siège de Touggourt
1858-1860	insurrection Kabyle
1859	insurrection dans les Aurès
1860	insurrection du Hodna
	1861 **2 733 000 Musulmans**
1863	sénatus-consulte (francisation de la propriété)
1864-1865	insurrection des Ouled sidi Cheikh (Sud et Ouest algériens)
1865	le sénatus-consulte «déclare français tous les indigènes algériens» mais «accorde la citoyenneté entière à ceux qui le demanderaient en renonçant à leur statut de civil musulman».
1870	les juifs indigènes sont déclarés français.
	les colons se prononcent contre la constitution de 1870 «qui prévoyait la participation des électeurs musulmans à la désignation de trois députés.»
1871	insurrection animée par la confrérie des Rahmaniya
	1872 **272 000 Européens**
	60% des Européens sont des citadins
1873	loi Warnier (francisation de la propriété)
1876	soulèvement d'El Amri
1879	agitation dans les Aurès
1881	rattachement des affaires algériennes aux ministères compétents français instauration du code de l'indigénat (fin de la politique paternaliste d'ouverture initiée par les militaires des «bureaux arabes» 1830-1870) pour les citoyens musulmans
1881-1883	insurrection dans le Sud oranais conduite par Bou' Amama (Ouled sidi Cheikh)
1889	loi de naturalisaton automatique pour la population européenne
	1891 **3 577 000 Musulmans**
	1896 **578 000 Européens**
1898	émeute européenne à partir de revendications autonomistes
	1900 **autonomie budgétaire des départements algériens**

1901-1913

1901	agitation dans les Aurès (l'affaire du village de Marguerite).
	1906 **7,6% de la population musulmane est citadine**

1914-1918 1919-1939

	1918 **25 000 Musulmans morts pour la patrie sur 173 000 mobilisés**
	1921 **4 923 000 Musulmans**
	829 000 Européens
1926	création à Paris de l'Etoile Nord-Africaine sous la Direction de Messali Hadj
1930 environ	début du mouvement des 'ulama
1936	le projet de loi Blum-Violette proposant la citoyenneté française à 25 000 Musulmans est repoussée au Parlement.
	1936 **11,6% de la population musulmane est citadine**
26 janvier 1937	interdiction de l'Etoile Nord-Africaine
11 mars 1937	naissance du Parti du Peuple Algérien (PPA)

1940-1945

novembre 1942	débarquement allié en Afrique du Nord
20 décembre 1942	lettre de Ferhat Abbās demandant «aux responsables» la réunion d'une conférence chargée d'élaborer un nouveau statut pour l'Algérie
12 février 1943	Ferhat Abbās lance le Manifeste du Peuple Algérien qui revendiquait la constitution d'un Etat algérien.
22 mai 1943	Additif au Manifeste, demandant l'égalité totale entre Musulmans et Français en attendant l'Indépendance totale du pays

3 juin 1943	création du Comité Français de Libération Nationale (CFLN) pour «défendre la souveraineté française sur les territoires de l'empire». Le CFLN juge le Manifeste inacceptable.
12 décembre 1943	le Général de Gaulle à Constantine annonce «l'octroi des droits de citoyenneté à plusieurs dizaines de milliers de Musulmans».
30 janvier 1944	dans son discours de Brazzaville, de Gaulle promet l'égalité des droits aux Musulmans français.
7 mars 1944	ordonnance du CFLN accorde la citoyenneté française avec maintien du statut personnel à toute l'élite algérienne (≈ 65 000 personnes). Les partisans du manifeste dénoncent l'ordonnance comme une tentative de francisation autoritaire et une atteinte à l'Islam.
14 mars 1944	création des Amis du Manifeste et de la Liberté (AML) regroupant des partisans du PPA de Messali Hadj, des 'ulamã, et les partisans du Manifeste.
avril 1945	les mots d'ordre du PPA sont de plus en plus hostiles aux Français. L'idée d'Indépendance est de plus en plus évidente. En avril 1945, Messali Hadj à la tête du PPA accepte un projet d'insurrection. Le gouvernement algérien devait être proclamé dans les environs de Sétif.
19 avril 1945	incidents de Chellala destinés à provoquer l'évasion de Messali Hadj — déportation de Messali Hadj au Congo français.
8 mai 1945	les manifestations de protestation organisées par le PPA et l'AML tournent à l'émeute à Sétif et à Guelma. La répression déclenche une insurrection.
23 mai 1945	ordre d'insurrection générale du PPA et contrordre après écrasement des foyers d'insurrection depuis le 8 mai : 45 000 morts selon les autorités algériennes, 1 500 morts selon les autorités coloniales. Le Parti Communiste Algérien se discrédite en critiquant l'ordre d'insurrection.
1945	**12 000 des 134 000 Algériens mobilisés dans l'armée française sont morts pendant la seconde guerre mondiale**

1946-1953

mai 1946	Ferhat Abbãs fonde l'Union Démocratique du Manifeste Algérien (UDMA).
13 octobre 1946	référendum rejeté par les Français d'Algérie fondant la IV^{ème} République
novembre 1946	élection de l'Assemblée Nationale (l'UDMA boycotte)
	le PPA clandestin y participe sous le sigle MTLD (Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques) ; il n'obtient que 5 députés sur 15. Victoire du Rassemblement pour la défense de l'Algérie française
1947	création par le PPA-MTLD de l'Organisation Secrète (OS) prête à l'action armée
20 sept 1947	vote par l'Assemblée Nationale du statut organique de l'Algérie (contre la quasi totalité des députés d'Algérie, musulmans et européens)
1950	la police démantèle l'OS. Le PPA procède à la dissolution de l'OS.
1951	création éphémère du Front Algérien pour la Défense et le Respect des Libertés (FADRL) associant le PPA et le PCA
1953	Le PPA reconstitue l'OS. Le MTLD représente environ 24 000 militants. 9 000 adhérents parmi les immigrés en France

1954

1954	**1 624 000 Musulmans citadins** **984 000 Européens**
23 mars 1954	des anciens militants de l'OS créent le Comité Révolutionnaire pour l'Unité de l'Action (CRUA).
5 juillet 1954	«au cours d'une réunion tenue à Alger au clos Salembier, vingt-deux cadres de l'OS décident de passer à la lutte armée et désignent un comité de cinq personnes[1] chargées de mettre en œuvre les décisions.
mi-juillet 1954	scission au sein du MTLD : la branche messaliste se sépare du mouvement (congrès à Hornu —Belgique).
11-16 août 1954	les centralistes du MTLD se réunissent en Congrès.

1- Mustapha Ben Boulaïd, Larbi Ben M'hidi, Mourad Didouche, Krim Belkacem, Rabah Bitat : les deux derniers seulement verront l'Algérie indépendante (source : A. Djeghloul, 1989, p. 772).

23 octobre 1954	le comité des cinq, étendu à six membres, se réunit à Alger : le nom de la nouvelle organisation est adopté : FLN-ALN (Front de Libération-Armée de Libération Nationale). La date du 1er novembre est retenue «pour le déclenchement d'actions armées sur l'ensemble du territoire national, divisé en 6 zones». proclamation du comité : «obtenir l'indépendance nationale par la restauration de l'Etat algérien souverain démocratique et social dans le cadre des principes islamiques».
1 novembre 1954	début de l'insurrection, apparition sur la scène politique du Front de Libération National (FLN)
5 novembre 1954	le MTLD est dissous, ses militants emprisonnés.
décembre 1954	la fraction messaliste du MTLD fonde le Mouvement National Algérien (MNA) et refuse de rallier le FLN.

1955

26 janvier 1955	Jacques Soustelle est nommé gouverneur général de l'Algérie.
31 mars 1955	loi sur l'état d'urgence immédiatement applicable en Algérie
3 avril 1955	l'Algérie est placée sous le régime de l'état d'urgence.
20 août 1955	Zirout Youcef organise l'insurrection générale du Nord constantinois (123 morts dont 71 Européens). La répression entraîne la mort de 1 273 Algériens.
été 1955	ralliement des grandes familles bourgeoises (Bengana, Bouderba, Abbas, Turqui, Benouniche, etc.)
12 septembre 1955	le PCA est interdit
26 septembre 1955	soixante et un élus musulmans démissionnent.
fin 1955	les centralistes du MTLD rallient le Front.

1956

	1956 — 18,9% de la population musulmane est citadine
	l'Algérie est placée sous un régime d'exception, celui des «pouvoirs spéciaux».
22 janvier 1956	Albert Camus appelle à la trêve.
janvier 1956	les 'ulama rejoignent le Front.
1 février 1956	Guy Mollet remplace Jacques Soustelle.
6 février 1956	manifestation d'hostilité des pieds noirs à Guy Mollet
	14 février 1956 — le pétrole jaillit en Algérie
24 février 1956	création de l'Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA)
	12 avril 1956 — décret portant création de la Caisse Algérienne D'Aménagement du Territoire (CADAT)
11 avril 1956	la durée du service national est portée à 27 mois.
22 avril 1956	au Caire, l'UDMA de Ferhat Abbas rallie également le front.
mars 1956	le PCA clandestin crée ses propres maquis, les Combattants de la Libération.
18 mai 1956	19 militaires français sont massacrés près de Palestro.
19 juin 1956	premières exécutions à Alger de membres du FLN
20 juin 1956	début de la bataille d'Alger
1 juillet 1956	«Les combattants de la Libération, et parmi eux de nombreux Européens, intègrent l'ALN à titre individuel.»
20 août 1956	premier Congrès du FLN dans la vallée de la Soummam. Le FLN se dote d'institutions et de principes d'action. division de l'Algérie en six wilayate Alger devient une zone autonome, siège de la direction du FLN. réorganisation de l'ALN ; constitution d'une hiérarchie militaire, le grade le plus important étant colonel. organisation politico-administrative : -mise en place dans chaque village d'une assemblée du peuple élue ; -mise sur pied du Conseil National de la Révolution Algérienne (CNRA). Sorte de parlement coopté de l'Algérie en guerre, composé de 24 membres. -mise en place du Comité de Coordination et d'Exécution (CEE)[1]

1- Sont désignés comme membre du CEE, Krim Belkacem, Larbi Ben M'hidi, Abbane Ramdane, Ben Youssef, Ben Khedda et Saad Bahlab.

seul le MNA refuse de rallier le FLN.

22 octobre 1956 — Ben Bella, Khider, Aït Ahmed, Boudiaf sont «arraisonnés» et arrêtés par la police de l'Air et des Frontières française.

1957

7 janvier 1957 — le général Massu est muni de tous les pouvoirs de police à Alger.

23 février 1957 — Larbi Ben M'hidi est arrêté. Il sera assassiné.
le CEE quitte Alger.

août 1957 — la cession du CNRA prononce l'abandon des deux principes de la primauté de l'intérieur sur l'extérieur et du politique sur le militaire. Le CEE est élargi à 9 membres, le CNRA à cinquante quatre.

27 décembre 1957 — assassinat d'Abbane Ramdane au Maroc

1958

1958 — **généralisation de la politique des camps de regroupement : plus de 2 millions de ruraux vont s'y trouver parqués.**

15 avril 1958 — démission du gouvernement Gaillard

12 mai 1958 — formation du gouvernement par Pierre Pflimlin. Protestation du Comité de vigilance algérien contre l'investiture éventuelle de Pflimlin.

13 mai 1958 — à 17h, soulèvement à Alger, occupation du Gouvernement général et création d'un Comité de Salut Public

14 mai 1958 — le Comité de Salut Public lance un appel au général de Gaulle pour que celui-ci constitue un gouvernement de salut public.

16 mai 1958 — vote de l'état d'urgence à l'Assemblée. Démission du général Ely, chef d'état-major général.

24 mai 1958 — arrivée en Corse de représentants du Mouvement d'Alger. Un comité de salut public est constitué à Ajaccio.

28 mai 1958 — démission du gouvernement Pflimlin.

29 mai 1958 — Général de Gaulle, chef de gouvernement nommé par René Coty avec pour mission d'entamer la révision de la constitution

2 juin 1958 — l'Assemblée Nationale accorde les pleins pouvoirs au gouvernement du général de Gaulle.

3-7 juin 1958 — voyage en Algérie du général de Gaulle

19 sept. 1958 — création du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA). Il est présidé par Ferhat Abbās et il remplace le CEE.

28 sept. 1958 — vote par référendum de la Constitution de la V^{ème} République.

3 octobre 1958 — discours prononcé à Constantine où le général de Gaulle annonce la mise en œuvre d'un Plan économique et social (plan de Constantine).

23-25 octobre 1958 — le FLN refuse la «paix des braves» proposée par le GdG

21 décembre 1958 — **décret n° 58-1463 portant instructions relatives aux Plans d'Urbanisme**

1959

8 janvier 1959 — naissance de la V^{ème} République

12 février 1959 — **arrêté relatif à la préparation du Plan de développement économique et social de l'Algérie**

mars 1958 — **création de la Caisse d'Equipement pour le Développement de l'Algérie (CEDA)**

16 sept. 1959 — allocution radio-télédiffusée du GdG, affirmant que sa politique vis-à-vis de l'Algérie se fondait sur l'autodétermination.

21 septembre 1959 — **décret n°59-1089 portant instructions relatives aux Plans d'Urbanisme**

28 sept. 1959 — le FLN prend acte, mais considère que le libre choix ne peut s'exercer «sous la pression d'une armée d'occupation».

décembre 1959 — institution de l'Etat-Major Général de l'ALN (E-MG) dirigé par le colonel Houari Boumediène. Il a pour mission de contrer la contre-offensive de l'armée française (1958-1959).

1960

la position militaire est défavorable à l'ALN.

18 janvier 1960 — rappel du général Massu à Paris

22 janvier 1960 — le général Massu est démis de ses fonctions à la tête du corps d'armée d'Alger.

24 janvier 1960	au 2 février 1960, semaine des barricades : des civils en armes s'enferment dans un réduit et demandent le départ du général de Gaulle.
28 janvier 1960	la population musulmane refuse de s'associer aux manifestations des Européens.
1 février 1960	reddition du camp retranché
3 février 1960	vote au Parlement des pouvoirs spéciaux accordés au gouvernement.
	13 février 1960 **explosion de la première bombe atomique française à Reggane (Sahara).**
	6 septembre 1960 ***Décret d'application n°60-960 relatif aux décrets n°58-1463 et 59-1089***
19 décembre 1960	l'Assemblée générale de l'ONU reconnaît le droit du peuple algérien à l'indépendance.

1961

	création de l'Organisation Armée Secrète (OAS)
8 janvier 1961	référendum pour approuver la politique algérienne fondée sur l'autodétermination de l'Algérie (75,26% des suffrages exprimés en métropole)
16 janvier 1961	le GPRA se déclare prêt à ouvrir des négociations avec le gouvernement français.
20 février 1961	Lucerne : Pompidou et de Leusse en conférence avec les représentants du FLN
5 mars 1961	Lucerne : reprise de la conférence avec le FLN
31 mars 1961	le GPRA renonce à se rendre à Evian.
	lutte interne opposant le GPRA et surtout le Comité Interministériel de la Guerre (CIG) à l'E-MG. Le GPRA exige la rentrée en Algérie de l'E-MG avant le 31 mars 1961. L'E-MG refuse d'obtempérer.
22 avril 1961	tentative de putsch à Alger : les généraux Challe, Jouhaud et Zeller, rejoints le lendemain par le général Salan, prennent la tête de l'insurrection.
23 avril 1961	le général de Gaulle condamne le putsch et assume les pleins pouvoirs (art. 16 de la Constitution).
25 avril 1961	fin de la tentative de putsch à Alger
26 avril 1961	reddition du général Challe
13 juin 1961	ajournement de la Conférence d'Evian
15 juillet 1961	l'E-MG démissonne en bloc mais assure l'intérim.
20 juillet 1961	reprise des négociations franco-algériennes à Lugrin (Suisse)
28 juillet 1961	le GPRA suspend les négociations de Lugrin.
juillet 1961	recrudescence des attentats OAS
9-27 août 1961	réunion du CNRA à Tripoli : Ben Khedda remplace Ferhat Abbâs à la présidence du GPRA. l'E-MG quitte le CNRA avant la fin de la réunion.
27 septembre 1961	la directive du GPRA donnant ordre de cesser les contacts avec l'E-MG ne rencontre aucun écho ; de même la tentative du GPRA de réorganiser l'armée en fractionnant le commandement en deux (Maroc et Tunisie).

1962

	l'E-MG a pu redresser la situation de l'ALN aux frontières : forte de 25 000 hommes, moderne et disciplinée, dotée de tous les services d'une armée classique et équipée d'armements lourds. L'ALN intérieur ne compte plus que quelques milliers d'hommes.
	lutte pour le pouvoir au sein du FLN
	lutte contre le MNA
8 février 1962	manifestation anti-OAS, le drame du métro Charonne
12 au 18 février	pourparlers franco-algériens aux Rousses. Levée de l'hypothèque sur le Sahara.
5 mars 1962	annonce de l'ouverture des pourparlers officiels entre le gouvernement français et le GPRA
7 mars 1962	ouverture des pourparlers de la Conférence d'Evian
18 mars 1962	conclusion des accords d'Evian et cessez-le-feu en Algérie
	signature des accords d'Evian
19 mars 1962	cessez-le-feu ; mise en place des institutions provisoires en Algérie
20 mars 1962	session extraordinaire du Parlement et annonce d'un référendum pour approbation des accords d'Evian
23 mars 1962	le quartier de Bab el-Oued à Alger est en état d'insurrection armée.
27 mars 1962	Constitution de l'exécutif provisoire algérien

8 avril 1962	approbation par référendum (90% des suffrages exprimés) des accords d'Evian
27 mai 1962	au 7 juin 1962, réunion du CNRA à Tripoli (Lybie): approbation du programme (programme de Tripoli) pour «la réalisation d'une révolution démocratique et populaire» ; difficulté dans l'élection du Bureau Politique devant assurer le transfert de souveraineté et fonder la légitimité du nouveau régime.
7 juin 1962	Ben Khedda quitte le CNRA sans prévenir.
8 juin 1962	ouverture de la campagne pour le référendum sur l'autodétermination qui aura lieu en Algérie.
17 juin 1962	cessez-le-feu à Alger entre les deux communautés à la suite de la conclusion des «accords d'Alger» entre l'OAS et le GPRA
30 juin 1962	le GPRA tente de destituer le colonel Boumediène. Depuis la démission de Mohamed Khider et de Ben Bella, le conflit entre GPRA et E-MG tourne à l'épreuve de force. H. Boumediène reçoit le soutien de Ben Belle et de Ferhat Abbās.
1 juillet 1962	référendum sur l'indépendance (autodétermination), approuvé par 99,72% des suffrages exprimés.
3 juillet 1962	la France reconnaît l'indépendance de l'Algérie. Une ordonnance met fin au mandat des députés et sénateurs d'Algérie.
4 juillet 1962	le GPRA rentre à Alger. dans le même temps, la coalition Ben Bella, Khider, E-MG s'installe à Tlemcen. Krim Belkacem et Mohamed Boudiaf créent un Comité de Liaison et de Défense de la Révolution (CLDR) à Tizi Ouzou. Aït Ahmed démissionne de tous les organismes directeurs de la révolution.
05 juillet 1962	proclamation de l'Indépendance
22 juillet 1962	Ben Bella annonce unilatéralement la constitution du Bureau Politique. Ces membres sont les mêmes que ceux présentés au CNRA le 6 juin et qui n'avaient pas obtenu la majorité. Le groupe de Tlemcen reçoit les soutiens des wilaya I (Aurès), V (Oranie), VI (Sahara) et l'appui de diverses personnalités.
25 juillet 1962	offensive du groupe de Tlemcen qui occupe Constantine
2 août 1962	compromis entre Khider (groupe de Tlemcen) et le CLDR ; ils reconnaissent le Bureau Politique. Le président du GPRA s'efface. Mais la résistance continue avec la wilaya III (Kabylie) et surtout la wilaya IV (Alger). Le conflit tourne sur les modalités de désignation des députés à l'assemblée.
	8 août 1962 — **ordonnance transférant à l'Etat les biens immobiliers abandonnés par les Européens**
25 août 1962	Khider annonce le report des élections prévues pour le 2 décembre.
29 août 1962	les commandos de Yacef Saadi (E-MG) attaquent les unités de la wilaya IV (Alger). la population descend dans la rue aux cris de «sept ans ça suffit».
30 août 1962	le bureau politique donne l'ordre aux troupes (E-MG, wilayate I, II, V et VI) de marcher sur Alger.
5 septembre 1962	accords sur Alger qui devient «zone démilitarisée» sous l'administration du Bureau Politique
20 septembre 1962	-l'Assemblée constituante est élue à 99% sur une liste unique. Constitution du premier gouvernement de l'Algérie indépendante[1]. -constitution du Parti de la Révolution Socialiste (PRS) de Mohamed Boudiaf
	8 octobre 1962 — **ordonnance interdisant totalement les transactions sur les biens vacants**
	31 décembre 1962 — **loi reconduisant purement et simplement la réglementation française en matière d'urbanisme publiée en 1958-59. Elle maintient les organismes hérités et confirme les plans d'urbanisme approuvés**
	1962 — **200 000 locaux résidentiels et commerciaux abandonnés par les Européens**

1963

10 mars 1963	vive protestation d'Alger après l'expérience nucléaire française au Sahara
	22 mars 1963 — **décret n°63-95 relatif à l'organisation et la gestion des entreprises industrielles, minières et artisanales**

1- Ben Bella est chef du gouvernement, Khider, secrétaire général du Bureau Politique, Ferhat Abbās, président de l'Assemblée Nationale (l'UDMA deux postes ministériels), les 'ulema sont également présents dans le gouvernement. Enfin l'E-MG se voit attribuer le ministère de la Défense (H. Boumediène), celui de l'Intérieur (Medeghri), de la jeunesse, des Sports et du Tourisme (Boutefika).

autogestion : environ 2 200 exploitations agricoles et 400 usines

18 juin 1963 — **décret n°63-217 relatif à la composition du Conseil de Surveillance et du Conseil d'Administration de la Caisse Algérienne d'Aménagement du Territoire (Cadat)**

juin 1963 — arrestation de Mohammed Boudiaf

28 août 1963 — l'Assemblée Constituante adopte une constitution rendant illégaux les Partis autres que le Parti FLN

8 septembre 1963 — Constitution adoptée par référendum

15 septembre 1963 — Ben Bella est élu premier président de la République Algérienne.

démission de Ferhat Abbas de son poste de président de l'assemblée nationale. Début de sa marginalisation politique.

29 septembre 1963 — Aït Ahmed fonde le Front des Forces Socialistes (FFS).

répression de la fronde menée par le Colonel Chaabani (wilaya VI — Sahara) et le commandant Moussa (Oranie)

•maquis organisé par le FFS en Kabylie

1 octobre 1963 — **nationalisation en Algérie des dernières terres appartenant aux colons français**

3 octobre 1963 — suspension de la Constitution (utilisation de l'article 59 donnant les pleins pouvoirs au président Ben Bella).

1963 — **lancement des opérations «carcasses» (achèvement des ouvrages abandonnés en cours de réalisation)**

1963 — **masse salariale distribuée en Algérie : 4 milliards de dinars**

1964

mars 1964 — après éviction de Khider, le FLN tient son congrès et adopte la Charte d'Alger (transition vers le socialisme et organisation du FLN comme Parti d'Avant-Garde).

28-30 mars 1964 — **premier congrès du secteur industriel socialiste**

8 juin 1964 — **décret n°64-175 relatif à l'organisation du Secteur Industriel Socialiste (SIS) —JORA du 19 juin 1964.**

décret n°64-176 relatif à l'intervention de la Banque Centrale d'Algérie et de la Caisse Algérienne de Développement dans le financement des entreprises industrielles autogérées —JORA du 19 juin 1964.

décret n°64-177 relatif à l'institution d'une inspection générale de l'autogestion industrielle —JORA du 19 juin 1964.

17 octobre 1964 — arrestation d'Aït Ahmed

1965

29 mai 1965 — **arrêté fixant le statut des directeurs d'entreprise du Secteur Industriel Socialiste**

16 juin 1965 — un accord met fin aux hostilités avec la wilaya III et de la lutte armée menée par le parti de Aït Ahmed —FFS.

19 juin 1965 — Ben Bella est déposé. Coup d'Etat ou «redressement national» organisé par H. Boumediène : invalidation de la constitution de 1963 et des instances issues de la Charte d'Alger

mise sur pied du Conseil de la Révolution (25 membres) composé et dirigé par H. Boumediène.

le PCA tente de regrouper l'opposition dans une éphémère Organisation de la Résistance Populaire (ORP), puis dans l'Organisation Clandestine de la Révolution Algérienne (OCRA).

10 juillet 1965 — ordonnance n°65-182 portant constitution du gouvernement

13 juillet 1965 — accords franco-algériens sur les hydrocarbures

1966

21 février 1966 — **ordonnance n°66-47 portant création et approbation des statuts de la Société Nationale de Travaux d'Infrastructure et du Bâtiment.**

6 mai 1966 — **ordonnance n°66-102 portant dévolution à l'Etat de la propriété des biens-vacants**

8 mai 1966 — le Conseil de la Révolution nationalise le fer, les phosphates, le plomb, le zinc et le marbre. Création de la société nationale de recherche et d'exploitation minière (SONAREM)

2 juin 1966 — ordonnance n°66 133 portant statut de la fonction publique.

22 septembre 1966 — interdiction de l'association El Qiyam (principal ancrage institutionnel du courant Islamiste).

1967

18 janvier 1967 — **ordonnance n°67-24 portant code communal (art. 156 confiant la maîtrise d'ouvrage des Plans d'Urbanisme Directeur (PUD) aux communes**

janvier 1967 — assassinat de Mohamed Khider (Madrid) ex. trésorier du FLN et principal financeur des organisations d'opposition (FFS, PRS et OCRA).

le PCA devenu Parti de l'Avant-Garde Socialiste (PAGS) renoue avec le pouvoir : «soutien critique».

5 février 1967 — **Charte et code communal**

février 1967 — élection des premières Assemblées Populaires Communales (APC)

décembre 1967 — tentative de coup d'Etat du colonel Zbiri et organisation de nouveaux maquis vite réprimés

remaniement ministériel et réorganisation des statuts du FLN et des organisations de masse désormais sous la coupe du Parti

1967 — première vague de nationalisation des hydrocarbures (nationalisation des firmes américaines Esso, Mobil, anglaise, Shell, italienne, Amif).

1968

11 janvier 1968 — **décret 68-06 portant sur les conditions d'implantation des constructions le long de certaines voies routières (permis de construire).**

23 janvier 1968 — **ordonnance n°68-12 portant création et fixant les statuts du Bureau central d'Etudes de Travaux publics d'Architecture et d'Urbanisme (ETAU).**

décret n°68-26 portant création, auprès des services territoriaux du ministère des Travaux Publics et de la Construction, de subdivisions spécialisées dans l'assistance technique aux communes.

entre mai et octobre, 58 entreprises étrangères opérant dans les secteurs-clés de l'industrie de transformation sont nationalisées.

attentat contre H. Boumediène

9 juillet 1968 — **décret n°68-436 portant création et approuvant les statuts de la Société Régionale de Construction d'Oran (Sorecor)**

20 novembre 1968 — **décret n°68-625 portant création d'un Comité permanent d'Etudes, de Développement, d'Organisation et d'aménagement de la Région d'Alger (COMEDOR)**

30 décembre 1968 — **ordonnance n°68-653 relative à l'autogestion agricole**

1968 — **3 283 mosquées dénombrées en Algérie**

1969

charte et Code de la wilaya

25 mars 1969 — décret n°69-36 portant organisation de l'Administration Centrale du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire (MARA)

5 mai 1969 — après la dissolution de l'UGTA, congrès convoqué pour la restructuration de l'UGTA.

23 mai 1969 — **ordonnance n°69-38 portant sur le code de la wilaya**

25 mai 1969 — élection des premières Assemblées Populaires de Wilaya (APW)

juillet 1969 — **l'Algérie est le 10ème pays à rejoindre l'OPEP**

26 novembre 1969 — **convention passée entre la RADP et les actionnaires de la Compagnie Immobilière Algérienne (CIA)**

1970

17 mars 1970 — dissolution de l'association islamiste El Qiyam

06 juin 1970 — Décret n°70-73 portant organisation de l'Administration centrale du ministère du Tourisme

12 juin 1970 — décret n°70-83 portant organisation du Conseil de l'Exécutif de wilaya.

21 juillet 1970 — remaniement du gouvernement, ordonnances n°70-53 portant constitution du Gvt.

21 juillet 1970 — ***augmentation de près de 50% du prix du pétrole algérien***

14 octobre 1970 — **ordonnance n°70-67 portant création d'une Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme (EPAU)**

22 octobre 1970 — **décret n°70-159 portant attribution du Secrétariat d'Etat au Plan (SEP).**

10 novembre 1970 — décret n°70-158 portant composition du Conseil Exécutif de wilaya.

15 décembre 1970 — **ordonnance 70-191 portant organisation du notariat**

1971

4 février 1971 — décret n°71-55 portant organisation de l'Administration Centrale du Secrétariat d'Etat à l'Hydraulique (SEH)

24 février 1971 — nationalisation en Algérie des pipelines, du gaz naturel et de 51% des avoirs des sociétés pétrolières françaises

15 avril 1971 — la France met fin au système de relations privilégiées avec l'Algérie.

26 mai 1971 — décret n°71-130 portant statut de l'entreprise publique de wilaya

30 juin 1971 — décret n°71-179 portant statut de l'entreprise publique communale.

23 juillet 1971 — arrêté interministériel fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Direction de l'Agriculture et de la Révolution Agraire de Wilaya (DARAW)

19 octobre 1971 — décret n°71-259 portant organisation de l'Administration Centrale du ministère des Finances

8 novembre 1971 — ordonnance n°71-73 portant Révolution Agraire (RA)

16 novembre 1971 — ordonnance n°71-74 relative à la Charte de l'Organisation Socialiste des Entreprises (COSE) et de la Gestion Socialiste des Entreprises (GSE)

29 décembre 1971 — **ordonnance n°71-85 bis portant création et fixant les statuts de l'organisme de Contrôle Technique de la Construction (CTC)**

1971 — •nationalisation des hydrocarbures (suite) : nationalisation des sociétés françaises (Elf, Erap, CFP) et création de la Sonatrach.

1971 — **les études d'urbanisme sont transférées de l'ETAU à la Cadat**

1972

3 mars 1972 — décret relatif aux élections dans les entreprises socialistes

18 mars 1972 — **circulaire présidentielle relative aux constructions publiques et privées (instruction des permis de construire).**

10 novembre 1972 — ordonnance relative à la création de la Commission Nationale pour la Gestion Socialiste des Entreprises (CNGSE)

décembre 1972 — **circulaire du Secrétariat d'Etat au Plan relative au Plan Communal de Développement (PCD).**

1973

28 février 1973 — **décret n°73-45 portant création d'un comité consultatif pour l'aménagement des ZI (CCAZI).**

5 juillet 1973 — ordonnance du 5 juillet 1973 mettant fin à dater du 05 juillet 1973 à la loi du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction, jusqu'à nouvel ordre, de la législation en vigueur au 31 décembre 1962.

9 août 1973 — **décret n°73-186 relatif aux conditions de gestion et d'exécution des plans communaux de développement.**

21 novembre 1973 — décret n°73-189 modifiant et complétant les dispositions du décret n°71-259 portant organisation de l'Administration Centrale du ministère des Finances

1974

30 janvier 1974 — décret relatif aux Autorisations Globales d'Importation (AGI)

20 février 1974 — **ordonnance n°74-26 portant constitution des réserves foncières auprès des communes (RFC).**

25 avril 1974 — **ordonnance n°74-51 portant création et fixant les statuts du Centre National d'Etudes et d'Animation de l'Entreprise de Travaux (CNAT).**

30 avril 1974 — instruction présidentielle n°565 qui organise les débats insistant sur «la totale liberté de discussion».

7 mai 1974 — **circulaire ministérielle n°002423 F/DO E, dispositions transitoires : situation des immeubles domaniaux.**

3 juin 1974 — mort de Messali Hadj

2 juillet 1974 — **ordonnance relative à la refonte de l'organisation territoriale des wilayate, le nombre de wilayate passe de quinze à trente et une.**

12 juillet 1974 — **décret n°74-136, fixant les limites territoriales et la composition de la wilaya de Tlemcen : 7 daïrate et 31 communes.**

12 juillet 1974 — décret n°74-156 portant création du Comité National pour l'Environnement (CNE).

12 août 1974 — **circulaire interministérielle n°13 DG RRAAG GI/BTA portant application de l'ordonnance 74-26 portant constitution des réserves foncières auprès des communes (RFC).**

16 novembre 1974 — **circulaire MTPC 1181 PU/74 16/11/74, dérogeant à l'ordonnance du 5 juillet 1973, reconduisant le code de l'Urbanisme selon le texte de la loi du 31 décembre 1962.**

circulaire MTPC 1181 PU/74 16/11/74, chapitre relatif à l'instruction des Plans d'Urbanisme.

16 décembre 1974 — **circulaire ministérielle MTPC n°1427 PU 2/74 relative à la délimitation provisoire des périmètres d'urbanisation**

28 décembre 1974 — décret n°74-251 fixant les modalités de constitution, les attributions et le fonctionnement de la commission économique et financière dans les entreprises socialistes (GSE)

décret n°74-252 fixant les modalités de constitution, les attributions, le fonctionnement et le financement de la commission des affaires sociales et culturelles de l'entreprise ou de l'unité dans les entreprises socialistes (GSE)

décret n°74-253 fixant les modalités de constitution, les attributions, le fonctionnement et le financement de la commission permanente du personnel et de la formation dans les entreprises socialistes (GSE)

décret n°74-254 fixant les modalités de constitution, les attributions, le fonctionnement et le financement de la commission de discipline dans les entreprises socialistes (GSE)

décret n°74-255 fixant les modalités de constitution, les attributions, le fonctionnement et le financement de la commission permanente d'hygiène et de sécurité dans les entreprises socialistes (GSE)

1974 — dénonciation du socialisme de Houari Boumediène par Abdellatif Soltani, publiée au Maroc : «il compare la doctrine [de H. Boumediène] à celle de Mazdak, variante mal connue du mazdéisme, réputée communisante et libertine».

1975

15 janvier 1975 — **instruction présidentielle n°53/Direco 06 utilisation des terres à vocation agricole à des fins non agricoles.**

22 janvier 1975 — décret n°75-30, portant réorganisation de l'Administration Centrale du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)

décret n°75-73 portant organisation de l'Administration Centrale du ministère de l'Information et de la Culture (MIC)

19 février 1975 — **circulaire du MTPC n°00335 PU 2/75 portant création de Zones d'habitat urbaines nouvelles (Zhun).**

1 mars 1975 — installation de la Commission Supérieure de la Charte Nationale

13 mars 1975 — **arrêté portant création du Centre de Recherches en Architecture et en Urbanisme (CRAU).**

29 avril 1975 — **décret n°75-70 portant organisation de l'administration centrale du Secrétariat d'Etat au Plan (SEP).**

30 avril 1975 — **circulaire du MTPC n°00753 PU 2/75 portant création et aménagement de Zones Industrielles (ZI).**

10 mars 1975 — arrêté portant création d'un Centre de Recherches Economiques Appliquées (CREA).

29 avril 1975 — **ordonnance 75-23 portant statut-type des entreprises socialistes à caractère socialiste**

19 juin 1975 — annonce par le président Houari Boumediène de l'élaboration d'une Charte Nationale

annonce de l'élection d'une Assemblée Nationale avant le 19 juin 1976

5 juillet 1975 — ordonnance mettant fin à la reconduction de la législation française

juillet 1975 — **livre blanc de l'aménagement du territoire (Direction de la Planification et Comedor) qui débouche sur la création du CIMAT**

27 août 1975 — **décret n°75-103 portant application de l'ordonnance 74-26 portant constitution de réserves foncières au profit des communes (RCF).**

décret n°75-104 portant modification du décret 68-625 (COMEDOR)

décret n°75-105 portant création du Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire (CIMAT).

26 septembre 1975 — **ordonnance n°75-67 relative au permis de construire et au permis de lotir**

décret n°75-109 portant fixation des modalités d'application de l'ordonnance n°75-67 relative au permis de construire et au permis de lotir

décret n°75-110 portant réglementation des constructions relevant de l'ordonnance n°75-67

1 novembre 1975 — constitution officielle de la commission chargée de préparer le texte de la Charte (Avant Projet — APCN)

21 novembre 1975 — ordonnance 75-56 relative aux conseils de coordination des entreprises socialistes (GSE)

ordonnance 75-76 fixant les principales relations entre l'entreprise socialiste, l'autorité de tutelle et les autres administrations (GSE)

décret 75-149 relatif au Conseil de Direction des entreprises socialistes à caractère économique (GSE)

décret 75-150 relatif aux prérogatives des Assemblées des Travailleurs des entreprises socialistes à caractère économique (GSE).

22 novembre 1975	**ordonnance n°75-74 portant établissement du cadastre général et institution du livre foncier (cadastre).**
26 novembre 1975	**décrets 75-67 et 75-110 (relatifs à la répartition des typologies des logements financés par l'Etat)[1]**
2 décembre 1975	**circulaire du MTPC n°02015 PU 2/75 précisant la circulaire du MTPC n°00335 PU 2/75 portant création de zones d'habitat urbaines nouvelles (ZHUN).**
16 décembre 1975	**circulaire interministérielle, Intérieur, MTPC, MARA, modalités de délimitation provisoire du périmètre d'urbanisation et d'intégration des terrains dans les réserves foncières**
29 décembre 1975	**circulaire interministérielle, Intérieur, MTPC, besoins familiaux, classification des agglomérations par catégories (lotissements)**

1976

février 1976	**notes d'explication du MPTC sur la circulaire 00753 PU 2/75 concernant la création et l'aménagement de ZI**
7 février 1976	**décret n°76-27 fixant les modalités financières de cession, par la commune des terrains faisant partie de leurs réserves foncières (RCF).**
	décret n°76-28 fixant les modalités de détermination des besoins familiaux des particuliers propriétaires de terrains en matière de construction (lotissements-RCF).
	décret n°76-29 fixant les modalités financières d'acquisition des terrains constituant les réserves foncières des communes (RCF).
9 février 1976	**circulaire du MTPC 00273 DPU/76 portant procédure de choix de terrain**
17 février 1976	**circulaire présidentielle n°PC/SG 202/DAJL/08 portant modalité d'application de l'ordonnance 74-26 portant constitution de réserves foncières au profit des communes (RCF).**

20 février 1976 — décret n°76-39 portant réorganisation de l'Administration Centrale du ministère de l'Intérieur

8 mars 1976	**lettre du MTPC concernant les circulaires n°02015 PU 2/75 et la circulaire n°00335 PU 2/75 portant création de Zones d'habitat urbaines nouvelles (Zhun).**

9 mars 1976 — «Appel au peuple algérien» lancé par l'opposition en exil (Ferhat Abbas, Youssef Ben Khedda, Hocine Lahouel et Mohamed Kheireddine)

12 mars 1976	**circulaire 00582 DPU/76, instruction des demandes de permis de construire.**
25 mars 1975	**décret n°76-63 relatif à l'institution du livre foncier (cadastre).**
24 avril 1976	**circulaire Présidentielle n°547 DAGL /08 cession de lotissements réalisés par des organismes publics (lotissements - RCF)**
	circulaire n°2446F/DOE, sur la cession des terrains au profit des communes (RCF).
25 mai 1976	**ordonnance n°76-48 fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique**

19 juin 1976 — état des modifications de l'APCN pour le texte définitif de la Charte Nationale par le président H. Boumediène

27 juin 1976 — adoption d'une nouvelle Charte Nationale par référendum (98,51% des suffrages exprimés)

5 juillet 1976 — la Charte Nationale est promulguée, ordonnance n°76-57.

28 juillet 1976	**instruction interministérielle n°4631, directive relative à la conduite des opérations foncières (RCF).**
31 août 1976	**circulaire du Ministère de l'Intérieur n°34/DGCL /DDL/SDAU, portant sur la rétrocession des terrains à bâtir (RCF).**
30 septembre 1976	**arrêté portant création du Centre National d'Etudes et de Recherches pour l'Aménagement du Territoire (CNERAT).**
23 octobre 1976	**ordonnance n°76-92 relative à l'organisation de la coopération immobilière.**
	ordonnance n°76-93 fixant les conditions de création d'organisation et de fonctionnement des offices de promotion et de gestion immobilère de wilaya (OPGI).
	décret n°76-143 portant création des offices de promotion et de gestion immobilière de wilaya (OPGI).
02 novembre 1976	**circulaire DGRAGS n°1964 MI relative à la Police des constructions**

19 novembre 1976 — adoption d'une nouvelle constitution par référendum

22 novembre 1976 — entrée en vigueur de la constitution

10 décembre 1976 — plébiscite du candidat unique du FLN à la Présidence de la République, H. Boumediène.

1- intitulé approximatif (n'ayant pu retrouver que les numérotations des décrets) relatif à la normalisation des types dans les Zhun (T1, T2, T3, T4 etc.).

1977

25 février 1977 — élection d'une Assemblée Populaire Nationale (APN) sur la base de trois candidats par siège à pourvoir, mais tous présentés par le FLN : 261 députés.

12 novembre 1977 — décret n°77-172 portant transfert de la tutelle sur le Bureau national d'Etudes Economiques et Techniques (ECOTEC)

1978

expression des mouvements islamistes autour des mosquées «libres»

23 février 1978 — **décret n°78-34 fixant les attributions du Ministre des Travaux Publics (MTP).**

23 février 1978 — décret n°78-35 portant organisation de l'Administration Centrale du ministère des Travaux Publics (MTP).

18 mars 1978 — **décret n°78-59 portant création de l'entreprise socialiste pour le Développement National de la Construction (DNC).**

22 mai 1978 — **décret n°78-127 fixant les attributions du ministère de l'Habitat et de la construction (MHC).**

27 mai 1978 — **décret n°78-128 portant désignation des entreprises et organismes placés sous la tutelle du minitre de l'habitat et de la construction : SONATIBA, CADAT, CNAT, CTC, ETAU, SORECOR, ECOTEC, DNC, CIA etc. (MHC).**

15 juillet 1978 — décret n°78-165 portant organisation de l'administration Centrale du Ministère de l'Habitat et de la construction (MHC).

5 août 1978 — **loi 78-12 portant sur le Statut Général du Travailleur (SGT).**

27 août 1978 — **instruction n°53/78 MI SG relative à la construction**

16 septembre 1978 — **décret n°78-202, portant création de l'Institut National d'Etudes et de Recherche du Bâtiment (INERBA).**

27 décembre 1978 — décès du président H. Boumediène. L'interim est assuré par Rabah Bitat, président de l'APN.

28 décembre 1978 — enterrement du Président H. Boumediène

1979

27-31 janvier 1979 — congrès extraodinaire du FLN, définition des nouveaux statuts du Parti

31 janvier 1979 — le président du Bureau du Congrès extraordinaire du FLN annonce la candidature unique de Chadli Bendjedid, chef de la II° région militaire et coopté par ses pairs.

7 février 1979 — élection de Chadli Bendjedid à la présidence de la République

8 mars 1979 — décret n°79-58 portant organisation et formation du gouvernement.

5 juin 1979 — **document n°1221/H/H.4.6./9719/BODG/79 du 05/06/79 du MHC : «Prescriptions fonctionnelles et techniques — normes, recommandations et instructions relatives au logement social urbain».**

23 juin 1979 — **décret n°79-106 modifiant le décret n°76-29 fixant les modalités financières d'acquisition des terrains constituant les réserves foncières des communes (RCF).**

décret n°79-107 déterminant les conditions d'évaluation des prix de cession des terrains faisant parie des réserves foncières (RCF).

décret n°79-108 instituant un système d'avances du Trésor Public pour l'acquisition et l'aménagement des terrains devant être intégrés dans les réserves foncières des communes (RCF).

arrêté interministériel portant liste des communes devant bénéficier de la cession au dinar symbolique, des terrains domaniaux faisant partie de leurs réserves foncières

4 juillet 1979 — libération de Ben Bella

14 juillet 1979 — décret n°79-121 fixant les attributions du ministère des Transports

décret n°79-122 portant organisation de l'Administration Centrale du ministère des Transports

8 septembre 1979 — décret n°79-141 portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil Exécutif de Wilaya

8 septembre 1979 — **décret n°79-141 attribution de la Direction de l'Urbanisme de la Construction et de l'Habitat de wilaya (DUCH).**

22 décembre 1979 — décret n°79-203 fixant les attributions du Secrétariat d'Etat aux Forêts et au Reboisement (SEFR)

décret n°79-264 portant organisation de l'Administration Centrale du Secrétariat d'Etat aux Forêts et au Reboisement (SEFR)

1980

•plus de 5 000 mosquées dénombrées en Algérie, dont 2 000 dépourvues d'un imam fonctionnarisé

9 février 1980 — décret n°80-27 portant réaménagement des structures de l'administration centrale du ministère de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat (MUCH).

23 février 1980 — décret n°80-48 portant institution de la régulation économique des salaires et des stimulations matérielles collectives et individuelles des travailleurs.

23 février 1980 — **décret n°80-52 relatif à la mise en œuvre des textes se rapportant en matière de planification et d'aménagement du territoire à l'exercice des attributions et fonction et à la gestion des structures, moyens et personnels (MPAT).**

1 mars 1980 — loi n°80-04 relative à l'exercice de la fonction de contrôle par l'APN.

10 mars 1980 — interdiction d'une conférence sur la culture berbère, l'université de Tizi Ouzou se met en grève.

23 mars 1980 — **arrêté interministériel relatif aux modalités d'organisation et de fonctionnement de la Direction de la planification et de l'aménagement du territoire de la wilaya (DPAT).**

30 mars 1980 — **décret n°80-88 portant dissolution du Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire (CIMAT).**

12 avril 1980 — **décret n°80-119 portant création des comités et commissions de classification des postes de travail.**

16 avril 1980 — la révolte estudiantine s'étend, grève générale et manifestations

19 avril 1980 — **décret n°80-134 portant création de l'Institut National d'Etudes et d'Analyses pour la Planification (INEAP).**

20 avril 1980 — intervention violente des forces de police

20-23 avril 1980 — grandes émeutes de Kabylie (Tizi Ouzou)

31 mai 1980 — décret n°80-158 portant attribution du ministre de l'agriculture et de la révolution agraire (MARA).

décret n°80-159 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de la révolution agraire (MARA)

15-19juin 1980 — congrès extraordinaire du FLN réuni pour définir à nouveau les statuts du Parti. Mise au point de l'Article 120, obligeant pour tout poste de responsabilité l'adhésion au Parti. Les pouvoirs du bureau politique seront limités au profit de ceux du secrétaire général.

21 juin 1980 — décret n° 80-172 fixant les attributions du ministre de l'hydraulique.

décret n° 80-173 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'hydraulique.

19 août 1980 — **circulaire n° 09/MUCH relative à la construction**

13 septembre 1980 — **décret n°80-213 portant création de l'Office National du Logement Familial (ONLF).**

4 octobre 1980 — décret n°80-242 relatif à la mise en œuvre de la restructuration des entreprises.

22 novembre 1980 — **décret n°80-275 portant dissolution et transformation des activités et des structures appartenant à la Cadat**

décret n°80-276 portant création du Centre National d'Etudes et de Réalisations en Urbanisme (CNERU).

décret n°80-277, portant création de l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT).

12 décembre 1980 — loi n°80-11 portant Plan Quinquennal 1980-1984

1981

masse salariale distribuée en 1981 : 62 milliards de dinars

14 février 1981 — loi n°81-02 modifiant et complétant l'ordonnance n° 69-38 du 23 mai 1969 portant code de la wilaya

mars 1981 — El Oued : destruction d'un magasin d'alcool revendiqué par les islamistes

13 juin 1981 — **circulaire interministérielle relative à la régularisation des constructions**

septembre 1981 — assaut contre une mosquée de Laghouat où s'étaient retranchés des tenants de la guerre sainte contre le régime.

décembre 1981 — **résolution du comité central sur le secteur privé (première grande ouverture)**

1982

contestation à Oran

répression de manifestations islamistes

23 janvier 1982 — décret n°82-31 précisant les attributions du chef de daïra

04 février 1982 — **instruction n°4032/MUCH relative à la construction**

06 février 1982 — **loi n° 82-02 relative aux permis de construire et aux permis de lotir**

27 février 1982 — loi n°82-06 relative aux relations individuelles de travail

août 1982 — adoption d'une loi sur l'investissement privé national et d'un nouveau statut des sociétés d'économie mixte.

29 mai 1982 — décret n°82-190 déterminant les compétences de la commune et de la wilaya dans le secteur de l'habitat et de la construction.

09 octobre 1982 — **décret n°82-304 fixant les modalités d'application de la loi 82-02**

09 octobre 1982 — **décret n°82-305 portant réglementation des constructions**

novembre 1982 — violente manifestation à l'université d'Alger organisée par les étudiants arabophones. Pour protester contre la répression, les étudiants islamistes réunissent plus de 5 000 personnes dans l'enceinte de la faculté.

1983

•politique dite d'«assainissement» (lutte contre les corrupteurs et les corrompus) qui dégénère assez vite en contrôle des mœurs au quotidien par les services de la police

12 juin 1983 — **circulaire n°32/MUCH relative à la construction**

14 juin 1983 — **lettre circulaire n°15254/MUCH relative à la construction**

24 septembre 1983 — décret n°83-545 portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil Exécutif de wilaya

19 novembre 1983 — lettre n°29257/MUCH relative à la construction

19-22 décembre — cinquième congrès du FLN pour la désignation du candidat unique à la présidence. Chadli est reconduit à l'unanimité.

réélection du président Chadli avec 95,36% des suffrages exprimés

1984

les obsèques d'Abdelatif Soltani (généralement considéré comme fondateur de la mouvance islamiste de l'Algérie Indépendante) réunissent plus de 20 000 manifestants islamistes.

février 1984 — **nombre de wilayate est porté à quarante huit. Elles regroupent 1 541 communes**

29 mars 1984 — adoption du code de la famille par l'APN

29 mai 1984 — création du Mouvement pour la Démocratie en Algérie (MDA) animé par Ben Bella

création des grades de généraux et de différentes décorations civiles absentes jusque-là

27 novembre 1984 — décret amnistiant 23 chefs historiques du FLN

1985

•première campagne officielle pour la limitation des naissances

23 mars 1985 — décret n°85-59 portant statut-type des travailleurs des institutions et administrations publiques.

avril 1985 — procès de 135 intégristes

30 juin 1985 — les statuts d'une Ligue algérienne des Droits de l'Homme sont déposés au ministère de l'Intérieur pour agrément.

2 novembre 1985 — la Ligue est reconnue par la Fédération Internationale des ligues des droits de l'homme.

19 décembre 1985 — les responsables de la Ligue des droits de l'homme algérienne sont sévèrement condamnés et emprisonnés.

1986

enrichissement de la Charte Nationale

19 mars 1986 — création d'une nouvelle Ligue des droits de l'homme en Algérie

novembre 1986 — émeutes de Constantine

1987

grève étudiante

février 1987 — fin du maquis de Mustapha Bouyali après l'exécution de ce dernier

avril 1987 — procès de 130 partisans de M. Bouyali

24 juin 1987 — procès de 202 partisans de M. Bouyali

21 juillet 1987 — assouplissement de la législation sur les associations

septembre 1987 — assassinat de Ali Mecili en France

1988

	grève des journalistes et formation d'un embryon de syndicat libre
4 octobre 1988	à la suite d'une pénurie de semoule et de la suspension des allocations devises, premiers foyers de violence à Alger
5octobre 1988	généralisation de l'émeute. La police réagit peu.
6 octobre 1988	intervention de l'armée
7-8-9 octobre	affrontement avec l'armée, répression sanglante à l'arme automatique.
10 octobre 1988	annonce d'un référendum pour la révision de la Constitution de 1976
23 octobre 1988	publication d'un projet de réforme politique annonçant la séparation du Parti et de l'Etat, la liberté des candidatures et l'indépendance des organisations de masse
27 novembre 1988	le congrès du FLN réuni pour désigner le candidat unique à la présidence reconduit Chadli Bendjedid.
22 décembre 1988	réélection du président Chadli Bendjedid (81% des suffrages exprimés).

1989

1 février 1989	**entrée en vigueur de la loi sur l'autonomie des entreprises**
23 février 1989	la constitution introduit le multipartisme. Approuvé par 74,43% des suffrages exprimés.
14 février 1989	légalisation du FIS
décembre 1989	retour de Aït-Ahmed en Algérie

1990

12 juin 1990	victoire du FIS aux élections municipales avec 54,25% des suffrages exprimés contre 28,13% du FLN
septembre 1990	retour de Ben Bella
décembre 1990	manifestation organisée par le Front des Forces Socialistes pour protester contre l'adoption d'une loi généralisant la langue arabe

1991

mars 1991	grève générale contre la dégradation du pouvoir d'achat
mai-juin 1991	agitation politique du FIS
3-4 juin 1991	coup de force contre les manifestants occupant les grandes places publiques d'Alger ; intervention des brigades anti-émeutes
6 juin 1991	proclamation de l'état de siège et report des élections
juillet 1991	arrestation des leaders du FIS
26 décembre 1991	le Front islamique du salut est porté vainqueur au premier tour des élections.

1992

11-12 janvier 1992	démission du président Chadli et annulation du second tour des élections législatives
14 janvier 1992	création du Haut Comité d'Etat (HCE), composé de cinq membres et présidé par Mohamed Boudiaf qui met fin au processus électoral.
16 janvier 1992	retour à Alger de Boudiaf (en exil au Maroc depuis 1963)
22 janvier 1992	Abdelkader Hachani est le huitième dirigeant du FIS à être emprisonné.
4 au 9 février 1992	affrontement entre forces de l'ordre et islamistes à Batna. Bilan officiel : 14 morts et 66 blessés. Le 7, les troubles gagnent l'ensemble du territoire. Vague d'arrestations dans les milieux extrémistes.
9 février 1992	proclamation de l'Etat d'urgence pour une période de 12 mois
4 mars 1992	dissolution du FIS après vingt-neuf mois d'existence légale
27 juin 1992	le procès des 7 principaux dirigeants du FIS est marqué à son ouverture par le retrait de l'audience des accusés et de leurs avocats. Sa reprise est annoncé pour le 12 juillet.
29 juin 1992	assassinat de Mohamed Boudiaf, président de la République Algérienne
5 juillet 1992	embuscade contre 5 policiers en civil à Boudouaou (40 km d'Alger)
15 juillet 1992	condamnation des leaders du FIS
19 juillet 1992	limogeage du général Belkheir, ministre de l'intérieur

annexe II, grille théorique d'équipement

Cadat, 1978, *première approche sur la programmation et la normalisation des équipements.*

[...]

II. grille théorique

Selon le schéma de structure [...] la grille théorique exprime des besoins calculés pour des unités fonctionnelles :
-l'échelle du quartier (30 000 habitants) ;
-à l'échelle de l'unité de voisinage (3 800 habitants).

les équipements administratifs

Agence PTT
Ration : 0,03 m^2 / habitant
Une agence PTT par quartier (28 000 à 30 000 habitants)
Surface foncière : 1000 m^2 par unité.

Agence de banque, Assurance, etc. : sont incluses dans le commerce tertiaire.

Antenne administrative : Poste de Police
Ratio : 0,03 m^2 / habitant
Une antenne administratives par quartier (28 000 à 30 000 habitants)
Surface foncière 1 000 m^2 par unité.

Dans certains quartiers sous-équipés il sera inclus un commissariat[1] à la demande de la Direction Générale de la Sécurité Nationale ; surface spécifique : 2 500 m^2.

Protection civile
Cet équipement ne répond pas systématiquement à la localisation des besoins de concentrations de population mais à une distribution administrative d'après un programme spécial.

1- Ce type d'équipement «supra-zone» ou de rééquilibre n'est pas compris dans les ratios moyens de consommation d'espace. Ils sont programmés sur demande spécifique des services ordonnateurs et portent la mention HP (hors programme).

Liaison pour organisation de masse
Une unité par quartier
Surface foncière : 500 m² par unité

les équipements d'enseignement

Les crèches
Ratio : 0,2 / habitant
destinées aux enfants de 1 - 3 ans. Cette tranches d'âge représente 12% de la population. Du fait que le nombre des enfants dans les crèches est directement lié au nombre des femmes incorporées dans le processus de producition, on peut prévoir comme optimum la fréquentation des crèches par 5 à 10% de la tranche d'âge, ou + 1% de la population.

Surface foncière par enfants : 20 m²
L'unité optimale groupe de 30 à 40 enfants
Surface foncière par unité : 750 m² (1 par unité de voisinages).

Ecole maternelle
Ratio : 0,4 m² / habitant
Destinée aux enfants de 4 à 6 ans. On peut prévoir comme optimum la fréquentation des écoles 20% de la tranche d'âge ce qui représente +2% de la population.

Surface foncière par enfant : 20 m²
L'unité optimale groupe de 80 à 90 enfants
Surface foncière par unité : 1 600 m² (1 par unité de voisinage).

Les écoles fondamentales
Ration : 1,75 m² / habitant
L'école fondamentale devra répondre à la scolarité obligatoire jusqu'à 15 ans à partir de l'année 1977/1978, ce qui signifie que les besoins à 100% de scolarisation de 13 à 15 ans devront être assurés à partir de l'année 1981.

La structure de l'école fondamentale comprend trois ensemble intégrés représentant des étapes importantes de trois années chacune.

1/- Le cycle de base qui correspond au 1° degré de l'école fondamentale polytechnique et dure 3 ans (6 à 9).
2/- Le cycles d'éveil au second degré qui couvre la période de 9/10 ans à 12/13 ans.
3/- Le cycle terminal d'orientation qui constitue le dernier élément de la structure (13/14 ans à 15/16 ans).

Plusieurs combinaisons de cycles sont possibles mais dans la grille théorique nous avons choisie de grouper les deux premiers cycles dans un ensemble par unité de voisinage et de placer le cycle terminal au niveau du centre du quartier ou entre quatre unités de voisinage.

Chaque école fondamentale supérieure (EFS) correspond à quatre écoles fondamentales élémentaires (EFE). Ce système correspond mieux à la structure existante (écoles primaires et CEM) et facilite l'intégration des écoles existantes.

Le nombre d'élèves par école doit être de 600 à 800. Le taux d'occupation par classe actuellement de 60 élèves, doit évoluer à long terme, vers un effectif par classe plus faible.

La tranche d'âge à scolariser représente 25% de la population suivant le programme de l'école fondamentale polytechnique, on obtient 7 m² / élève de surface foncière dans les deux premiers cycles et 7,5 m² / élève pour le troisième cycle. Avec 720 élèves par école on retient 5 000 m² par unité pour les EFE et 5 400 m² pour les EFS, non compris les équipements sportifs.

D'après la pyramide d'âge, la tranche d'âge pour le cycle de base et d'éveil représente 20% de la population. Actuellement les élèves à scolariser dans le cycle terminal représentent 5% de la population. La répartition d'après la pyramide d'âge sera donc une école fondamentale supérieure pour 4 écoles fondamentales élémentaires. Toutefois, on peut s'attendre à un faible taux de rotation des logements dans les nouvelles cités, du moins dans les 10 prochaines années. Dans ce cas, la pyramide des âges des Zhun, au lieu de rester constante, se déplacerait sur l'échelle des temps. Ceci amènerait dans 5 ans une surcharge des EFS et une sous-utilisation des EFE. Ce phénomène a d'ailleurs été constaté dans les grands ensembles européens. Pour remédier à cet état de fait, il faudra donc prévoir des équipements flexibles, les EFE pouvant être ultérieurement transformés en EFS, en fonction des besoins. Ceci suppose des locaux adaptables, et une gestion unique des EFE (l'unité de gestion étant alors l'école fondamentale complète).

Les installations sportives scolaires consomment beaucoup d'espace. On ne peut pas prévoir un stade scolaire pour chaque école fondamentale polytechnique dans les zones urbaines. Il faut donc regrouper les installations sportives au niveau d'une seule école. La mieux localisée par rapport aux autres, pour desservir les écoles fondamentales du quartier (un stade scolaire pour une école fondamentale supérieure ou deux écoles quant elles sont suffisamment proches).

Pour répondre aux recommandations du ministère, on propose un plateau d'éducation physique et sportif (PEPS) dans chaque unité de voisinage. Ces plateaux qui comprennent une aire mixte et un terrain de Basket-Ball et de Volley-Ball, peuvent desservir une école fondamentale élémentaire chacun.

L'enseignement secondaire
Enseignement général destiné aux 15 / 16 ans à 18 ans. Les populations à scolariser est de 1,4% de la population résidente.

Surface foncière par élève : 10 m² (sans équipements sportifs)
Minimum de réalisation : 800 élèves
Surface foncière par unité : 8 000 m².

Population desservie 60 000 à 70 000 habitants. Son aire d'influence dépasse donc le cadre du quartier.

Enseignement professionnel
En l'état actuel il n'existe aucune relation entre la distribution spatiale de la population et la localisation de ce type d'enseignement.

les équipements sportifs

Stade scolaire
Ratio : 0,53 m^2 / habitant

Chaque quartier doit être équipé d'un stade scolaire pour desservir les écoles et les besoins civils en matière de sport.

Cette infrastructure sportive comprend : piste, fosse de hauteur, fosse de longueur, aire de lancer de poids, terrain de football, de hand-ball, de volley-ball, de basket-ball, vestiaire et douches pour les utilisateurs, bureaux de gestion, local de matériel, gymnase.

Surface foncière : 16 000 m^2.

Le stade scolaire doit être localisé au centre du quartier ou à côté d'une école fondamentale supérieure. Les équipements sportifs peuvent aussi s'intégrer dans les espaces verts bien situés par rapport aux équipements d'enseignements.

Aires de jeux
Ration : 0,7 m^2 / habitant

Cette surface représente un minimum à réserver en plus des espaces collectifs au niveau des groupements d'habitations.

Il s'agit d'un simple espace libre nécessitant peu d'aménagement mais auquel il faudra accorder la fonctionnalité spécifique des aires de jeux.

Par tranche d'âge on peut répartir les aires de jeux comme suit :
- -aire de jeux pour adultes
- -aire de jeux pour jeunes de 6 à 17 ans
- -aire de jeux pour enfants de moins de 6 ans.

Les adultes pourront se servir des PEPS prévus au niveau de chaque unité de voisinage. Ce terrain doit être situé dans un rayon de 500 mètres de l'entrée de l'immeuble d'habitation le plus éloigné.

Les PEPS ne sont pas inclus dans ce ratio de 0,7 m^2 / habitant.

Les aires de jeux pour jeunes de 6 à 17 ans doivent être situées dans un rayon d'accessibilité au maximum de 400 mètres de l'entrée de l'immeuble d'habitation le plus éloigné. Ces aires de jeux consomment 2/3 du ratio total de 0,7 m^2 / habitant.

Grandeur moyenne d'une aire de jeux : 600 m^2

Les aires de jeux pour les enfants de moins de 6 ans ont un rayon d'action limité à 200 mètres de l'entrée de l'immeuble le plus éloigné. La superficie de ce terrain peut être augmentée et doit être entièrement équipée. Une partie de ce terrain doit être réservée aux plus petits enfants.

Grandeur moyenne d'une aire de jeux : 300 m^2.

les équipements culturels

Salle polyvalente
Ratio : 0,05 m^2 / habitant
Une salle polyvalente par 2 - 3 unités de voisinage pour des réunions locales, fêtes, mariages...
Surface foncière : 600 m^2 par unité.

Cinéma
Ratio : 0,04 m^2 / habitant

Un cinéma par quartier. Si on prend les moyennes de 2 places par 100 habitants et de 2 m^2 par place on obtient une réserve foncière de 1 200 m^2 pour 18 000 à 30 000 habitants.

Surface foncière : 1 200 m^2 par unité.

Bibliothèques
Ratio : 0,03 m^2 / habitant

On prévoit une bibliothèque par quartier soit une surface foncière de 900 m^2 par unité.

Maison de jeunes
Ratio : 0,05 m^2 / habitant

On prévoit une maison de jeunes par 2 unités de voisinage.

Surface foncière : 400 m^2 par unité.

les équipements cultuels

Les mosquées
Ratio : 0,05 m^2 / habitant

Ce ratio est une moyenne constatée actuellement sur les villes algériennes en ce qui concerne la superficie occupée par les mosquées.

Au niveau d'un quartier de 30 000 habitants, il faut donc réserver 4 500 m^2 de surface foncière soit une mosquée de 1 500 m^2 ou deux mosquées de 750 m^2 chacune.

les équipements de santé

On distingue quatre niveaux d'équipements en fonction de l'importance de l'aire d'influence qui détermine le niveau de localisation :
- -salle de consultation
- -centre de santé

-polyclinique
-hôpitaux

Les trois premiers niveaux d'équipements sanitaires ne sont pas cumulatifs. Chaque établissement d'un niveau supérieur assure les fonctions du niveau inférieur pour son aire d'influence.

Les salles de consultations

Ratio : 0,05 m^2 / habitant

Cet établissement sans médecin attaché joue le rôle de dispensaire de soins et ne doit pas desservir de trop nombreux logements pour être efficace.

Compte-tenu des programmes officiels (90 m^2 de surface utile) l'équipement se présente comme suit :

•minimum de 300 m2 de surface foncière pour 2 000 habitants[1].
•maximum de 350 m^2 de surface foncière pour 7 000 habitants.

Centre de santé

Ration : 0,07 m^2 / habitant

Cet établissement comprend essentiellement des consultations de médecine générale. D'après les programmes officiels (350 m^2 de surface utile) et les objectifs du plan on peut situer la demande d'espace ainsi :

-minimum 600 m^2 de surface foncière pour 10 000 habitants
-maximum 1 000 m^2 de surface foncière pour 17 000 habitants

1 centre de santé pour quatre unités de voisinage.

Polyclinique - Maternité

Ratio : 0,1 m^2 / habitant

La polyclinique est un établissement polyvalent qui constitue l'armature maîtresse des objectifs de la santé. Cet équipement comprend outre les locaux destinés à la médecine générale, les consultations des services spécialisés, les services PMI (protection maternelle et infantile) et de l'hygiène scolaire, complété par une petite maternité.

Le programme officiel prévoit 1 000 m^2 de surface utile.
Surface foncière par unité 1 000 m^2.

Le ministère de la Santé Publique vient de lancer un programme pour une maternité urbaine de 30-60 lits. A l'avenir il sera souhaitable de compléter chaque polyclinique avec une maternité urbaine qui correspond à une surface foncière totale de 5 000 m^2.

Hôpitaux - Laboratoires d'Hygiène - Ecoles paramédicales

Le ministère de la Santé Publique décide dans son cadre d'action la distribution de la localisation des espaces nécessaires pour ces types d'équipements selon des critères administratifs (daïra ou wilaya).

En ce qui concerne les données de quantification, les directives du programme ministériel sont les suivantes :

-hôpitaux de daïra : 120 lits : 1,20 - 1,85 lits / 1 000 habitants = 42 m^2 /lit
-hôpitaux de wilaya : 180 lits : 1,83 - 2,80 lits / 1 000 habitants = 35 m^2 / lits

Surface construite : 30% de la surface totale. Il nous faut constater que cette distribution des équipements ne répond pas systématiquement à la localisation des besoins des concentrations de population mais à une localisation administratives. De ce fait, en ce qui concerne les réserves foncières, on ne devra pas les évaluer en fonction de la population mais en fonction des options du programme spécial et du plan quadriennal.

pharmacies

Nous retenons une pharmacie par 15 000 habitants. Ces équipements peuvent être intégrés dans les ensembles d'habitat comme un centre commercial.

Remarques : dans le cadre de la médecine gratuite, tous les équipements sanitaires (sauf les pharmacies) distribuent gratuitement les médicaments aux consultants.

équipements commerciaux

Commerce de première nécessité (alimentation)

Ratio : 0,25 m^2 / habitant

Les produits de base et les services quotidiens sont distribués jusqu'au niveau des unités de voisinage et intégrés dans l'habitation.

On répartit le ratio de 0,25 m^2 / habitant comme suit :

-1/3 intégré dans les groupements d'habitations
-1/3 dans le centre des unités de voisinage
1/3 au niveau d'un centre commercial ou le centre quartier ce qui donne :

Surface intégrée dans les unités de voisinage : 5 000 m^2
Surface foncière centre quartier 2 500 m^2

Commerce complémentaire

Ratio : 0,1 m^2 / habitant

Le commerce complémentaire comprend des produits plus durables (vêtements, chaussures). Cet équipement commercial se situe surtout au centre commercial du quartier. On peut répartir le ration de 0,1 m^2 / habitant comme suit :

1- Cet équipement sera intégré au rez-de-chaussée de certains immeubles.

-1/3 dans les unités de voisinage
-2/3 au niveau d'un centre commercial au centre du quartier
Surface intégrée dans les unités de voisinage : 1 000 m^2
Surface foncière dans le centre quartier : 2 000 m^2.

Commerce tertiaire - Service

Le service comprend les agences de banques, les assurances, les agences de voyage, les caféss, restaurants, hammams, etc. Ces équipements se trouvent principalement au centre commercial du quartier mais certains services peuvent être intégrés au niveau des unités de voisinage (hammam, café).

Ratio : 0,09 m^2 / habitant
-4/5 au niveau du centre commercial du centre quartier
-1/5 au niveau des unités de voisinage
Surface intégrée dans les unités de voisinage : 600 m^2
Surface foncière centre quartier : 2 100 m^2

SNNGA

Ratio : 0,15 m^2 / habitant

Une unité par quartier localisée au centre commercial

Surface foncière par unité : 4 500 m^2

Marché

Ratio : 0,12 m^2 / habitant

Pour ce type d'aménagement on distingue :
-le marché plein air
-le marché couvert qui est préférable pour des raisons de protection d'hygiène et de technique d'exploitation.
Surface foncière marché couvert : 1 800 m^2
Surface foncière marché plein air : 1 800 m^2.

Artisanat

L'artisanat de service est inclus dans les réserves foncières faites pour les activités secondaires et tertiaires intégrées à l'habitat.

Hôtels et stations de services (HP)

Ces équipements sont programmés à la demande des services ordonnateurs et ne font pas partie de la grille théorique.

Surface spécifique pour un hôtel de 30 chambres : 3 000 m^2
Station de service : 1 000 m^2

BIBLIOGRAPHIE

notes sur les renvois bibliographiques :

Afin de limiter les notes de bas de page, j'ai eu recours à un système de renvoi à la bibliographie, de type onomachronologique. Ce système consiste à référer entre parenthèses le nom de l'auteur, suivi de la date de publication de l'ouvrage cité, ainsi que de la page (exemple : H. Raymond, 1984, p. 68). Un aménagement à ce système a été introduit en fonction du découpage de ma bibliographie en six rubriques :

- I.-*ouvrages cités,* rassemble tous les ouvrages cités dans le texte ;
- II.-*articles et communications cités,* rassemble tous les articles cités dans le texte ;
- III.-*documents,* comprend l'ensemble des textes réglementaires, rapports, notes, etc. utilisés dans le corpus de la thèse.

A ces trois premières rubriques s'ajoute l'ensemble des références notées au cours de mes recherches : les deux (IV et V) premières renvoient aux ouvrages consultés et qui ont été mis à contribution directement dans ce travail. Enfin, la dernière rubrique (VI) intéresse des références accumulées dans la recherche bibliographique.

- IV.-*ouvrages consultés ;*
- V.-*articles et communications consultés ;*
- VI.-*autres références.*

A partir de ce découpage, j'ai dû organiser un repérage de mes renvois :

- la lettre «a», placée avant la date, renvoie à la rubrique «articles et communications» ;
- les chiffres 1, 2, 3 etc., placés en indice avant la date, permettent de distinguer entre plusieurs publications d'un même auteur, une même année ;
- la lettre «e», placée avant la date, renvoie à la date de l'édition de l'ouvrage cité quand il s'agit d'une réédition.

La recherche bibliographique proprement dite fera l'objet d'un document annexe à la thèse, produit dans le cadre de mes activités à l'IPRAUS, sous le titre : *recherche bibliographique, espace, producteurs d'espace, production d'espace — fragments de la crise algérienne.*

.I.

ouvrages et mémoires cités

Ackerman James S., e1981, *Palladio*, traduit de l'anglais par Claude Lauriol, première édition, 1966, sous le titre «Palladio», éd. Penguin Books, Middlesex, Grande-Bretagne, pour l'édition française, coll. Architecture, éd. Macula, Paris, 189 p.

Ageron Charles-Robert, 1983, *L'histoire de l'Algérie contemporaine (1830-1982)*, huitième édition mise à jour, coll. Que sais-je ?, éd. PUF, Paris, 128 p.

Aït-Ahmed Brahim, 1983, *L'organisation socialiste des entreprises en Algérie : analyse d'un schéma partiel d'aménagement des rapports sociaux*, thèse de doctorat de troisième cycle, sous la direction de Jean Vincens, université de Toulouse 1.

Amin Samir, 1973, *Le développement inégal, essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, coll. Grands documents, éd. de Minuit, Paris, 365 p.

Amin Samir, 1976, *La nation arabe, nationalisme et luttes de classes*, éd. de Minuit, Paris.

Amin Samir, Arrighi Giovanni, Frank André Gunder, Wallerstein Immanuel, 1982, *La crise, quelle crise? dynamique de la crise mondiale*, coll. les temps modernes, éd. F. Maspéro, Paris, 239 p.

Bachelard Gaston, e1984, *La poétique de l'espace*, première édition, PUF, 1957, coll. Quadrige, éd. PUF, Paris, 215 p.

Barey André et alii, 1980, *Déclaration de Bruxelles 1980*, éd. des Archives d'Architecture Moderne, Bruxelles, 117 p.

Barthes Roland, 1975, *Roland Barthes par Roland Barthes*, coll. Microcosme, écrivains de toujours, éd. du Seuil, Paris, 191 p.

Baxandal Michael, 1972, *L'œil du Quattrocento*, coll. Bibliothèque illustrée des histoires, éd. française Gallimard, Paris, 1985 ; traduction de l'anglais par Yvette Delsaut, titre original, «Painting and experience in fifteenth century Italy», Oxford University Press, 251 p.

Bekkar Rabia, 1982, *Le patrimoine immobilier urbain en Algérie : contenu, évolution et gestion*, Rapport de Stage, DEA géographie et aménagement option monde arabe, travaux réalisés sous la direction du Professeur Simon Gildas, UER de sciences humaines, ronéo, Poitiers, 43 p.

Bekkar Rabia, 1991, *Espaces et pratiques de femmes à Tlemcen. Un cas de développement séparé ?*, thèse d'université, travaux dirigés par le Professeur H. Raymond, université de Paris X-Nanterre, 335 p.

Bekkar Rabia, Toussaint Jean-Yves, 1982, *Stratégie de développement et crise de l'habitat à Tlemcen et à Sidi Bel Abbès. Introduction des modèles urbains dans les solutions à la crise du logement*, DEA géographie et aménagement option monde arabe, travaux réalisés sous la direction du Professeur Simon Gildas, UER de sciences humaines, ronéo, Poitiers, 107 p.

Bekkar Rabia, Toussaint Jean-Yves, 1991, *Cycle de propreté, espaces et pratiques*, rapport final, sous la direction de Bernard Huet, IPRAUS-PCA-MELTM, ronéo, Paris, 135 p + annexes.

Benachenhou A., 1978, *Formation du sous-développement en Algérie*, éd. OPU, Alger.

Benachenhou A., 1982, *L'expérience algérienne de planification et de développement, 1962-1982*, éd. OPU, deuxième édition, Alger, 337 p.

Benamrane Djilali, 1980, *Crise de l'habitat, perspectives de développement socialiste en Algérie*, éd. CREA, Alger, 306 p.

Benatia Farouk, 1978, *L'appropriation de l'espace à Alger après 1962*, éd. SNED, Alger, 189 p.

Benatia Farouk, 1980, *Alger : agrégat ou cité*, éd. SNED, Alger, 408 p.

Bendjelid Abed, 1986, *Planification et organisation de l'espace en Algérie*, O.P.U., Alger, 135 p.

Benissad Hocine, 1985, *Stratégie et expériences de développement*, OPU, Alger, 279 p.

Bernoux Philippe, 1985, *La sociologie des organisations, initiation*, coll. inédit, Points, éd. du Seuil, Paris, 378 p.

Blanchet A. et alii, 1985, *L'entretien dans les sciences sociales*, éd. Dunod, Paris, 290 p.

Bofill Ricardo (avec la collaboration de Jean-Louis André), 1989, *Espaces d'une vie*, éd. Odile Jacob, Paris, 254 p.

Boudon Philippe, 1990, *De l'architecture à l'épistémologie, la question de l'échelle*, «Le point de vue de la mesure dans la conception architecturale : de la question de l'échelle à l'échelle comme question», pp. 171-195, ouvrage collectif sous la direction de Ph. Boudon, coll. Nouvelle Encyclopédie Diderot, éd. Puf, Paris, 364 p.

Boukerzaza Hosni, 1991, *Décentralisation et aménagement du territoire en Algérie (la wilaya de Skikda)*, éd. OPU, Alger, 488 p.

Bourdieu Pierre, 1961, *Sociologie de l'Algérie*, coll. que sais-je?, éd. Puf, Paris, 1980, sixième édition, 127 p.

Bourdieu Pierre, 1980, *Le sens pratique*, éd. de Minuit, Paris, 477 p.

Bousquet Christian, Jarrige Noël, 1980, *La construction publique en Algérie*, rapport de mission d'études, missions interministérielles pour la qualité des constructions publiques, ronéo, Paris, p. 35. (Document ACA C2681).

Bowles Paul , e1990, *Un thé au Sahara*, titre original, *The sheltering sky*, traduit de l'américain par H. Robillot et S. Martin-Chauffier, première édition 1952, coll. l'Imaginaire, éd. Gallimard, Paris, 290 p.

Brulé Jean-Claude, Fontaine Jacques, 1986, *L'Algérie, volontarisme étatique et aménagement du territoire*, université de Franche-Comté Besançon, URBAMA, université de Tours, 248 p.

Burgat François, 1988, *L'islamisme au Maghreb, la voix du Sud*, éd. Karthala, Paris, 304 p.

Butler Rémy, Noisette Patrice, 1977, *De la cité ouvrière au grand ensemble, la politique capitaliste du logement social 1815-1975*, éd. Maspéro, petite collection Maspéro, Paris, 193 p.

Carré Olivier, Michaud Gérard, 1983, *Les frères musulmans (1928-1982)*, coll. Archives, éd. Gallimard-Julliard, Paris, 236 p.

Catani Maurizio, Mazé Suzanne, 1982, *Tante Suzanne, une histoire de vie sociale*, coll. «Sociologies au quotidien», éd. Librairie des Méridiens, Paris, 474 p.

Cervellati Pier Luigi, Scannavini Roberto, Angelis (de) Carlos, e1981, *La nouvelle culture urbaine, Bologne face à son patrimoine*, traduction et adaptation de E. Tempia et A. Petita, première édition sous le titre : *La nuova cultura delle città*, éd. SPA, Milano, 1977, coll. espacement, éd. du Seuil, Paris, 188 p.

Charnay Jean-Paul, 1980, *Les Contre-Orients, ou comment penser l'Autre selon soi*, coll. la Bibliothèque arabe, éd. Sindbad, Paris, 275 p.

Chaslin François, Picon-Lefèbvre Virginie, 1989, *La Grande Arche de la Défense*, éd. Electa-Moniteur, Milan Paris, 216 p.

Choay Françoise, 1980, *La règle et le modèle, sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, coll. Espacements, éd. du Seuil, Paris, 375 p.

Christin Olivier, 1991, *Une révolution symbolique, l'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, éd. de Minuit, Paris, 350 p.

Cook W. John, Klotz Heinrich, 1974, *Questions aux architectes*, éd. Pierre Mardaga, édition originale, en anglais, «Conversations with architects», New-York, coll. Architecture + Recherches, Bruxelles, 455 p.

Cornaton Michel, 1967, *Les regroupements de la décolonisation en Algérie*, coll. développement et civilisations, les Editions ouvrières, Paris, 295 p.

Côte Marc, 1983, *L'espace algérien, les prémices d'un aménagement*, éd. OPU, Alger, 278 p.

Côte Marc, 1988, *L'Algérie ou l'espace retourné*, coll. Géographes, Flammarion, Paris, 362 p.

Crozier Michel, e1971, *Le phénomène bureaucratique*, première édition, Seuil, Paris, 1963, coll. Points, éd. du Seuil, Paris, 383 p.

Crozier Michel, Friedberg Erhard, 1977, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, coll. Politique, éd. du Seuil, 500 p.

Csergo Julia, 1988, *Liberté, égalité, propreté. La morale de l'hygiène au XIX° siècle*, éd. Albin Michel, Paris, 362 p.

Cubertafond Bernard, 1981, *L'Algérie contemporaine*, coll. Que sais-je ? éd. PUF, 128 p.

Dahmani Mohamed, 1983, *L'occidentalisation des pays du Tiers monde, mythes et réalités* , éd. économica-OPU, Alger, Paris, 217 p.

Delbecque R., e1975, *Dessin de bâtiment 1. Pour les CAP, BEP, BP et Brevets de Technicien*, première édition, 1962, éd. Librairie Delagrave, Paris, 127 p. + annexes.

Deleuze Gilles, Guattari Félix, 1972, *Capitalisme et schizophrénie, l'anti-œdipe*, coll. «Critique», éd. de Minuit, Paris, 494 p.

Deluz Jean-Jacques, 1988, *L'urbanisme et l'architecture d'Alger. Aperçu critique*, éd. Pierre Mardaga, OPU, Alger, 199 p.

Depaule Jean-Charles, avec la collaboration de Arnaud Jean-Luc, 1985, *A travers le mur*, coll. Alors:, éd. CCI, Paris, 314 p.

Dib Mohamed, 1952, *La grande famille*, éd. du Seuil, Paris

Djebar Assia, 1983, *Femmes d'Alger dans leur appartement*, éd. des femmes, Paris.

Dowidar Mohamed, 1964, *Les schémas de reproduction et la méthodologie de la planification socialiste*, éd. SNED, Alger.

Durkheim Emile, e1972, *Les règles de la méthode sociologique*, première édition, 1895, éd. PUF, Paris.

Eberhardt Isabelle, 1988, *Ecrits sur le sable (récits, notes et journaliers)*, Œuvres complètes, tome I et II, éd. Grasset, Paris, 498 p. et 550 p.

Engels Friedrich, e1969, *La question du logement*, première édition, 1887, éd. sociales, Paris.

Epron Jean-Pierre, 1984, *L'architecture et la règle, essai d'une théorie des doctrines architecturales*, éd. OPU, Alger, 293 p.

Fathy Hassan, e1970, *Construire avec le peuple, Histoire d'un village d'Egypte Gourna*, traduit de l'anglais par Y. Kornel, première édition, 1969, sous le titre, *Gourna, a Tale of two Villages*, Le Caire, éd. Sindbad, coll. Hommes et sociétés, Paris, 310 p.

Flaubert Gustave, e1951, *Œuvres*, tome I, coll. Bibliothèque de la Pléiade, NRF, éd. Gallimard, Paris, 1036 p.

FLN, 1976, *Charte nationale 1976*, RADP, Alger.

Francastel Pierre, e1983, *L'image, la vision et l'imagination, de la peinture au cinéma*, coll. Bibliothèque Médiations, éd. Denoël / Gauthier, Paris, 248 p.

Frey Jean-pierre, 1986, *La ville industrielle et ses urbanités, La distinction ouvriers/employés, Le Creusot 1870-1930*, éd. Pierre Mardaga, coll. Architecture + Recherches, Bruxelles, 386 p.

Gaïd Tahar, e1991, *Dictionnaire élémentaire de l'Islam*, éd. OPU, Alger, 418 p.

Galbraith John Kenneth, e1989, *Le nouvel état industriel, essai sur le système économique américain*, première édition en langue anglaise, 1967, sous le titre «The new industrial state», trad. de l'anglais par JL. Crémieux-Brilhac et Maurice le Nan, troisième édition française, coll. TEL, éd. Gallimard, Paris, 473 p.

Garnier Jean-Pierre, Goldschmidt Denis, 1978, *La comédie urbaine ou la cité sans classe*, coll. textes à l'appui, éd. Maspéro, Paris, 334 p.

Gaulle (de) Charles, 1970, 1971, *Mémoires d'espoir. Le renouveau (1958-1962). L'effort (1962-...)*, éd. Plon, Paris, 401 p.

Gauthier A., 1976, *L'Algérie, décolonisation - socialisme - industrialisation*, coll. Géographie économique, éd. Bréal, Paris, 192 p.

Genette Gérard, 1972, *Figures III*, coll. Poétique, éd. du Seuil, Paris, 282 p.

Gérard-Pigeaud Christian, Hoddé Rainier, 1988, *Architecte hors l'architecture*, ronéo, Bureau de la Recherche Architecturale - Plan Construction et Architecture, MELTM, Paris.

Gotman Anne, 1981, *L'habitat fabriqué, innovation technique innovation architecturale, le cas du logement social en France 1945-1980*, Lassau/CSTB, ronéo, Paris, 124 p.

Goubert Jean-Pierre, 1986, *La conquête de l'eau*, coll. Pluriel, éd. Robert Laffont, Paris, 302 p.

Goulet Patrice, 1989, *Jean Nouvel*, éd. Electa Moniteur, IFA, Paris, 174 p.

Guerrand Roger-Henri, 1986, *Les lieux. Histoire des commodités*, éd. La Découverte, Paris, 207 p.

Guinzbourg Moïsseï, e1986, *Le style et l'époque, Problèmes de l'architecture moderne*, traduit de l'anglais par S. Renard, première édition, URSS, 1924, éd. Pierre Mardaga, O.P.U., Alger, 160 p.

Hamel B., 1989, *Economie de l'Etat et socialisation en Algérie*, éd. OPU, Alger, 135 p.

Harbi Mohamed, 1975, *Aux origines du FLN*, éd. Bourgois, Paris.

Henni Ahmed, 1991, *Economie de l'Algérie indépendante*, coll. économie, éd. ENAG, Alger, 77 p.

Hoddé Rainier, 1988, *Les aventuriers de la démarche perdue : quelques repères sur l'action «processus de conception et méthodes de projet» (1986-1988)*, rapport de recherche, Ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, Direction de la construction, conception et usage de l'habitat (marché n° 87 61012 00 223 75 01), Paris, 52 p. + annexes.

Hoddé Rainier, Toussaint Jean-Yves, 1991, *Le projet, l'icône et le verbe. Le Paris de de Gaulle*, rapport intermédiaire III, recherche du Plan Construction et Architecture, IPRAUS, Paris, 39 p.

Hoddé Rainier, Toussaint Jean-Yves, 1992, *Arrêt sur images, regard sur le processus d'énonciation du Paris moderne*, rapport provisoire, recherche sous la direction de Bernard Huet, Plan Construction et Architecture, IPRAUS-ronéo, Paris, 144 p.

Huet Armel, Kaufmann Jean-Claude, Laigneau Monique, Peron René, Sauvage André, 1977, *Urbanisation capitaliste et pouvoir local*, coll. Citoyens, Jean-Pierre Delarge éditeur, éd. Universitaire, Paris, 259 p.

Huet Bernard, 1981, *Anachroniques d'architecture*, éd. AAM, Bruxelles, 179 p.

Huet Bernard, Lambert Michèle, Toussaint Jean-Yves, 1992, *Logement collectif contemporain. Emergence d'une typologie architecturale*, coll. Recherche, éd. du Plan Construction et Architecture — MELTM, Paris, 119 p.

Ibn Khaldûn, e1978, *Discours sur l'histoire universelle, Al-Muqaddima*, première édition, 1402, traduction de Vincent Monteil à partir des originaux XIV^{ème} siècle, tome 1, 2 et 3, éd. Sindbad, Paris, 1426 p.

Isnard Hildebert, 1966, *Le Maghreb*, éd. des Presses Universitaires de France, Paris, 280 p.

Jacquemot P., Raffinot M., 1977, *Le capitalisme d'Etat algérien*, éd. Maspéro, Paris.

Juliers Sylvie, 1991, *Un architecte, une bibliothèque, un discours : une légitimité à construire*, mémoire de DEA, sous la direction du Professeur Bernard Gardin, université de Rouen, Département des Sciences du Langage et de la Communication, ronéo, Rouen, 99 p.

Kafka Frantz, e1977, *La métamorphose*, traduit de l'allemand par Alexandre Vialatte, première édition en français, 1955, coll. Folio, éd. Gallimard, Paris, 190 p.

Kopp Anatole, 1975, *Changer la vie, changer là ville*, coll. 10/18, éd. Plon, Paris.

Laborit Henri, 1971, *L'homme et la ville*, coll. Champs, éd. Flammarion, Paris, 214 p.

Lacaze Jean-Paul, 1990, *Les méthodes de l'urbanisme*, coll. Que sais-je ?, éd. PUF, Paris, 127 p.

Lacheraf Mostepha, 1974, *Algérie, Nation et Société*, éd. Maspéro-SNED, Alger.

Lefort Claude, e1979, *Elément d'une critique de la bureaucratie*, première édition, librairie Droz, Genève, 1971, coll. Tel, éd. Gallimard, Paris, 379 p.

Le Coran, e1980, traduction de Régis Blachère, éd Maisonneuve & Larose, Paris.

Le Coran, e1979, traduction de Jean Grosjean, éd. Philippe Lebaud, Paris.

Ledrut Raymond, 1976, *L'espace en question*, éd. Anthropos, Paris.

Lefèbvre Henri, 1962, *Introduction à la modernité*, coll. Arguments, éd. de Minuit, Paris, 375 p.

Lefèbvre Henri, e1974, *Le droit à la ville*, première édition, 1968, suivi de *Espace et politique*, 1972, coll. points, éd. Anthropos, Paris, 284 p.

Léger Jean-Michel, 1990, *Derniers domiciles connus. Enquêtes sur les nouveaux logements 1970-1990*, éd. Créaphis, Paris, 169 p.

Lesbet Djaffar, 1985, *La casbah d'Alger, gestion urbaine et vide social*, éd. O.P.U., Alger, 235 p.

Lewis Bernard, 1988, *Le langage politique de l'Islam*, traduit de l'anglais par Odette Guitard, titre original «The political language of islam», University of Chicago, éd. Gallimard pour la traduction française, Paris, 243 p.

Liabes Djilali, 1984, *Capitalisme privé et patrons d'industrie en Algérie (1962-1982)*, éd. CREA, Alger.

Locher JL. et alii, e1986, *Le monde de Escher*, douzième édition, première édition française, 1972, éd. du Chêne, Paris, 64 p. + annexe

Lucas Philippe & Vatin Jean-Claude, 1982, *L'Algérie des anthropologues*, éd. François Maspéro/fondations, Paris, 292 p.

March J.G., Simon H.A., e1987, *Les organisations, problèmes psycho-sociologiques*, traduit par JC. Rouchy et G. Prunier, première édition en langue anglaise sous le titre «Organizations», éd. John Wiley & sons, New-York, 1958, première édition en français, Bordas, 1960, coll. organisation et sciences humaines, éd. Dunod, Paris, 253 p.

Marié Michel, 1989, *Les terres et les mots. Une traversée des sciences sociales*, éd. Méridiens Klincksieck, Paris, 214 p.

Martens J.C., 1973, *Le modèle algérien de développement*, éd. SNED, Alger.

Metz Christian, 1968, *Essais sur la signification au cinéma*, éd. Klincksieck, Paris.

Michalon Th., 1976, *Les collectivités locales algériennes d'hier à aujourd'hui*, thèse de droit, université d'Aix-Marseille, 2 vol, 573 p.

Mimouni Rachid, 1989, *L'honneur perdu de la tribu*, éd. Robert Laffont, Paris, 216 p.

Mittag Martin, e1972, *Pratique de la construction des bâtiments*, cinquième édition, éd. Eyrolles, Paris, Bruxelles, 352 p.

Moley Christian, 1979, *L'innovation architecturale dans la production du logement social —bilan des opérations du Plan Construction— 1972-1978*, MELT-Plan Construction, Paris.

Monteil Vincent Mansour, e1987, *La pensée arabe*, première édition, 1974, éd. Seghers, coll. Clefs pour, Paris, 208 p.

More Thomas, e1987, *L'utopie*, éd. Garnier Flammarion, Paris, 248 p.

Morin Edgar, 1977, *La méthode. I. La Nature de la Nature*, coll. Points, éd. du Seuil, édition de 1989, Paris, 399 p.

Morin Edgar, 1980, *La méthode. II. La Vie de la Vie*, coll. Points, éd. du Seuil, Paris, 470 p.

Morin Edgar, 1986, *La méthode III. La Connaissance de la Connaissance 1*, éd. du Seuil, Paris, 251 p.

Morin Edgar, 1990, *Introduction à la pensée complexe*, coll. Communication et complexité, éd. ESF, Paris, 158 p.

Moulin Raymonde, Dubost Françoise, Gras Alain, Lautman Jacques, Martinon Jean-Pierre, Schnapper Dominique, 1973, *Les architectes, métamorphose d'une profession libérale*, coll. archives des sciences sociales, éd. Calmann-Lévy, Paris, 311 p.

Orwell George, 1983, *1984*, première édition, 1950, traduction de Amélie Audiberti, coll. folio, éd. Gallimard, Paris, 439 p.

ouvrage collectif, 1962, sous la direction de François Perroux, *L'Algérie de demain*, éd. PUF, Paris.

ouvrage collectif, 1963, sous la direction de François Perroux, *Problème de l'Algérie indépendante*, éd. PUF, Paris.

ouvrage collectif, 1978, *Sur les sociétés précapitalistes, textes choisis de Marx, Engels, Lenine*, CERM, éd. Sociales, Paris, 415 p.

ouvrage collectif, 1980, *Domination ou partage ? Développement endogène et transfert des connaissances*, coll. Actuel, éd. UNESCO, Paris, 292 p.

ouvrage collectif, 1985, *1984 et les présents de l'univers informationnel*, 34 auteurs pour un colloque, coll. alors:, éd. CCI, Paris, 466 p.

ouvrage collectif, 1985, *Figures de la ville : autour de Max Weber*, sous la direction d'Alain Bourdin et Monique Hirschhorn, coll. Champ urbain, éd. Aubier-Res, Paris, 203 p.

ouvrage collectif, 1985, *Le maghreb dans l'imaginaire français, la colonie, le désert, l'exil*, coll. Maghreb contemporain, CRESM, éd. EDISUD, Aix en Provence, 223 p.

ouvrage collectif, 1988, *L'Algérie*, sous la direction de Paul Balta, éd. SNED-Nathan, Alger-Paris, 205 p.

ouvrage collectif, 1990, *Bâtisseurs et Bureaucrates. Ingénieurs et Société au Maghreb et au Moyen-Orient*, sous la direction d'Elisabeth Longuenesse, coll. Etudes sur le Monde arabe, n°4, éd. Sindbad, Paris, 438 p.

ouvrage collectif, 1990, *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, nouvelle édition, coll. Res-Champ Urbain, éd. Aubier, Paris, 378 p.

ouvrage collectif, 1993, *Mutations territoriales en Europe et adaptations institutionnelles en France. Trois études de cas européennes*, rapport final, recherche DATAR, groupe Prospective et Territoires, IRPE, INEAA, ronéo, Rouen-Paris, 97 p.

ouvrage collectif — ASPEWIT, 1982, *colloque sur l'urbanisation de Tlemcen*, du 1 au 3 mars 1982, éd. de la maison de la culture de Tlemcen, 183 p.

ouvrage collectif — District de la Région de Paris, 1965, *Paris en question. Une enquête du District de la Région de Paris*, éd. PUF, Paris, 188 p.

Perroux François, 1961, *L'économie du XX^{ème} siècle*, éd. PUF, Paris.

Pinson Daniel, 1988, *L'habitat contemporain au Maroc et son apport à l'évolution des modes de vie*, rapport n°2, ronéo, Ecole d'Architecture de Nantes, contrat BRA, Nantes-Paris.

Pinson Daniel, 1989, *Modèles d'habitat et contre-types domestiques au Maroc*, Ecole d'Architecture de Nantes - MEL - BRA, Nantes, 340 p.

Pouillon Fernand, 1968, *Mémoires d'un architecte*, éd. du Seuil, Paris, 483 p.

Pouillon Fernand, 1988, *«Indiscutablement les architectes se sont laissés manœuvrer ... mais ils étaient contents»*, entretiens avec Félix Dubor et Michel Raynaud, coll. «à propos d'archi», éd. Connivences, Paris, 92 p.

Préteceille Edmond, 1973, *La production des grands ensembles*, éd. Mouton, Paris.

Rahmani Cheriff, 1982, *La croissance urbaine en Algérie, coût de l'urbanisation et politique foncière*, éd. OPU, Alger.

Raimond Michel, 1976, *Correspondance Proust-Copeau*, Cahier d'inédits n°9, éd. de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 74 p.

Ravéreau André, 1981, *Le M'Zab, une leçon d'architecture*, éd. Sindbad, Paris, 278 p.

Raymond André, 1985, *Grandes villes arabes à l'époque ottomane*, éd. Sindbad, Paris, 389 p.

Raymond Henri, 1984, *L'architecture, les aventures spatiales de la raison*, coll. alors:, éd. CCI, Paris, 293 p.

Raymond Henri, Haumont Nicole, 1966, *L'habitat pavillonnaire*, éd. CRU, Paris.

Reich William, e1979, *La psychologie de masse du fascisme*, première édition en français, 1972, première édition sous le titre : *Die Massenpsychologie des Faschismus*, 1933, éd. petite bibliothèque Payot, Paris, 341 p.

Rey Alain, 1992, (sous la direction de), *Dictionnaire historique de la langue française*, tomes 1 et 2, éd. Dictionnaire Le Robert, Paris.

Rolle Pierre, 1988, *Bilan de la sociologie du travail. Travail et salariat*, tome 1, coll. Libre cours, éd. Presses Universitaires de Grenoble, 149 p.

Rossi Aldo, 1988, *Autobiographie scientifique*, édition américaine, 1981, éd. Parenthèses, Paris, 155 p.

Rossi Aldo, e1981, *L'architecture de la ville*, trad. de Françoise Brun, éd. L'Equerre, Paris, 296 p.

Saadi Djamina, 1985, *La charte nationale. Analyse de discours*, éd. OPU, Alger, 320 p.

Saadi Rabah Nourredine, 1985, *La gestion socialiste des entreprises en Algérie, Essai d'évaluation*, éd. OPU, Alger, 575 p.

Semmoud Bouziane, 1986, *Industrialisation et espace régional en Algérie, le cas de l'Oranie littorale*, tomes 1 et 2, éd. OPU, Alger, 704 p.

Sid Boubekeur, 1986, *L'habitat en Algérie, stratégies d'acteurs et logiques industrielles*, éd. P.U.L., Lyon, 256 p.

Sidi Boumédine Rachid, 1979, *Planification urbaine et décolonisation, à propos du cas d'Alger*, thèse, Université des sciences sociales de Grenoble, UER Urbanisation Aménagement, Ronéo, Grenoble.

Silguy Catherine (de), 1989, *La saga des ordures. Du Moyen Age à nos jours*, coll. Griffures, éd. de L'instant, Paris, 193 p.

Temmar Hamid M., 1974, *Structures et modèle de développement de l'Algérie*, éd. SNED, Alger.

Temmar Hamid M., 1983, *Stratégie de développement indépendant. Le cas de l'Algérie : un bilan*, éd. OPU, Alger, 302 p.

Thiery Simon Pierre, 1982, *La crise du système productif algérien*, éd. PUG, Grenoble.

Topalov Christian, 1970, *Les promoteurs immobiliers*, CSU, Paris.

Toussaint Jean-Yves, 1981, *Nouvel habitat, Nouvel habitant?*, Mémoire de fin d'études, Unité Pédagogique d'Architecture de Nantes, mémoire réalisé sous la direction de Daniel Pinson, 144 p. + annexes.

Toussaint Jean-Yves, 1982, *L'évolution des modèles architecturaux dans la planification urbaine algérienne*, rapport de stage, DEA «géographie de l'aménagement», travaux réalisés sous la direction du professeur Simon Gildas, 48 p.

Vergès Jacques, 1990, *Le salaud lumineux. Conversations avec Jean Louis Remilleux*, éd. Michel Lafon, Paris, 329 p.

Verret Michel, 1979, *L'ouvrier français. L'espace ouvrier*, coll. U, éd. Armand Colin, Paris, 232 p.

Vigarello Georges, 1985, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Age*, coll. Points histoire, éd. du Seuil, Paris, 287 p.

Weber Max, e1959, *Le savant et le politique*, coll. 10/18, éd. Plon, Paris, 187 p.

Weber Max, e1971, *Economie et société*, tome premier, traduction réalisée à partir de la quatrième édition allemande, éd. Plon, Paris, 650 p.

Weber Max, e1982, *La ville*, coll. Champ urbain, éd. Aubier Montaigne, Paris, 218 p.

Zucchelli Alberto, 1983, *Introduction à l'urbanisme opérationnel et à la composition urbaine*, volumes 1, 2 et 3, *recueil des cahiers d'urbanisme*, EPAU, éd. OPU, Alger, 428 p., 480 p. et 548 p.

.II.

(a) articles, communications, colloques, revues, etc., cités

Abdeladim F., 1980, «Les plans d'urbanisme et leur évolution en Algérie», *Cahiers Géographiques de l'Ouest* n° 5-6, Spécial Séminaire : «Développement et aménagement du territoire algérien», éd. Université d'Oran, Oran, pp. 47-54.

Abdel Nour Antoine, 1979, «Types architecturaux et vocabulaire de l'habitat en Syrie aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles», *L'espace social de la ville arabe*, ouvrage collectif publié sous la direction de Dominique Chevallier, éd. Maisonneuve et Larose, Paris, pp. 59-91.

Ageron Charles Robert, 1989, «De l'Algérie antique à l'Algérie française», *Encyclopædia Universalis*, éd. Encyclopædia Universalis, Paris, pp. 766-771.

Akkache Ahmed, 1990, «Ingénieurs et emploi, quelques données sur l'Algérie», pp. 147-154, ouvrage collectif, *Bâtisseurs et Bureaucrates. Ingénieurs et Société au Maghreb et au Moyen-Orient*, sous la direction d'Elisabeth Longuenesse, coll. Etudes sur le Monde arabe, n°4, éd. Sindbad, Paris, 438 p.

Al Dbiyat Mohamed, Toussaint Jean-Yves, 1987, «La croissance urbaine de Tlemcen, pourquoi et jusqu'à quand ? La croissance urbaine est-elle inéluctable ?», ronéo, texte de la communication aux journées d'études *Croissance urbaine et planification spatiale*, du 11-12 juin 1986, université d'Oran, Unité de recherche des Sciences de la Terre, publication dans les *Cahiers géographiques de l'Ouest*, n°9-10, 1987, Oran, pp. 217-254.

Alia Josette, 1992, «Comment l'Algérie est devenue islamiste. Les apprentis sorciers d'Allah», *Le Nouvel Observateur*, n° 1419 du 16 au 22 janvier, dossier, «La démocratie au bout du fusil ? Spécial Algérie».

Amin Samir, 1982, «Crise, socialisme et nationalisme», *La crise, quelle crise ? Dynamique de la crise mondiale*, coll. les temps modernes, éd. F. Maspéro, Paris, pp. 164-228.

Baum Howell S., 1989, «Les urbanistes aux Etats-Unis et le sens de leur travail», *Les annales de la recherche urbaine*, n°44-45, éd. Plan Urbain, MELTM, Paris, pp. 81-87.

Béhar Daniel, 1980, «Quelques réflexions sur la politique d'aménagement du territoire en Algérie», *Hérodote «villes éclatées»*, n° 17, éd. F. Maspéro, Paris, pp. 108-118.

Benamrane Djilali, 1984, «La production des biens d'équipement pour le secteur du bâtiment et des travaux publics, instrument potentiel d'intégration du modèle algérien d'industrialisation», *Le développement économique : théories et politiques en Afrique*, actes du colloque des sciences économiques, université d'Alger, mars 1983, éd. OPU, Alger, pp. 183-224.

Benarbia MC., Atmani M., Gadouche M., Labidi D., Sidi-Boumedienne R., 1977, «Habitat et planification, le problème du logement à Alger», *La question du logement à Alger*, actes des journées sur l'habitat urbain organisées par l'ONRS et la wilaya d'Alger du 19 au 20 mars 1976, éd. OPU, Alger, pp. 26-55.

Bendjelid Abed, 1984, «La planification nationale et la question urbaine en Algérie», *Etudes sur le monde arabe* n°1, actes de la table ronde CNRS, 17-20 novembre 1982, sous la direction de J. Métral et G. Mutin, Lyon.

Bendjelid Abed, Mekkaoui Mohamed, 1986, «Planification nationale et instruments de maîtrise de la croissance urbaine en Algérie», ronéo, texte de la communication aux journées d'études *Croissance urbaine et planification spatiale*, du 11-12 juin 1986, publication dans les *Cahiers géographiques de l'Ouest*, n°9-10, 1987, Université d'Oran, Unité de recherche des Sciences de la Terre, pp. 73-94.

Benguerna Mohamed, Kadri Amina, 1990, «La formation des ingénieurs en milieu industriel algérien. L'exemple de l'ingénieur CIFI», ouvrage collectif, *Bâtisseurs et Bureaucrates. Ingénieurs et Société au Maghreb et au Moyen-Orient*, sous la direction d'Elisabeth Longuenesse, coll. Etudes sur le Monde arabe, n°4, éd. Sindbad, Paris, pp. 155-170.

Benissad Hocine, 1984, «Pourquoi un bilan de l'économie de développement ?», *Le développement économique : théories et politiques en Afrique*, actes du colloque des sciences économiques, université d'Alger, mars 1983, éd. OPU, Alger, pp. 7-13.

Benmatti et Medereg, 1976, «Problèmes de l'habitat et préfabrication de logements. -Sidi Moussa-», *Actes des journées sur l'habitat urbain* organisées par l'ONRS et la wilaya d'Alger, 19-20 mars 1976, éd. OPU, Alger, pp. 113-123.

Berouaken A., 1985, «Urbanisme et rénovation», revue *Construire*, n°14/1985, «Urbanisme : bâtir dans l'harmonie», éd. CNAT, Alger, pp. 8-9.

Bourdin Alain, 1985, «Champs et effets de champ : le simple, le fondamental, le complexe», ouvrage collectif, *Figures de la ville : autour de Max Weber*, sous la direction d'Alain Bourdin et Monique Hirschhorn, coll. Champ urbain, éd. Aubier-Res, Paris, pp. 134-147.

Boutefnouchet Mostefa, 1979, «L'urbanisation en Algérie», *Panorama des Sciences Sociales*, n°2, ONRS, Alger.

Brebion Georges, 1990, «Approvisionnement et traitement. Constitution des réserves et Besoins», *Encyclopædia Universalis*, éd. Encyclopædia Universalis, Paris, pp. 791-792.

Burgat François, 1989, «La longue marche de la société civile», *Encyclopædia Universalis*, éd. Encyclopædia Universalis, Paris, pp. 784-791.

Callon Michel, Latour Bruno, 1989, «Les paradoxes de la modernité. Comment concevoir les innovations ?», tiré à part, Paris, pp. 13-25.

Chauvin Jean-Marie, 1987, «Recréer la maîtrise d'œuvre», *Politique industrielle*, pp. 171-196.

Daniel Jean, 1992, «Les pièges de la démocratie», *Le Nouvel Observateur*, n°1419 du 16 au 22 janvier, Paris, pp. 38-39.

Debout-Oleszkiewicz, 1989, «Fouriérisme», *Encyclopædia Universalis*, éd. Encyclopædia Universalis, Paris, pp. 751-753.

Destanne de Bernis Gérard, 1966, «Industrie industrialisante et contenu d'une politique régionale d'intégration» *Economie appliquée*, Grenoble.

Destanne de Bernis Gérard, 1969, «Deux stratégies pour l'industrialisation du tiers monde. Les industries industrialisantes et les options algériennes», *Revue du Tiers Monde*, n°47, Paris, pp. 545-563.

Devillers Christian, 1974, «Typologie de l'habitat et morphologie urbaine», *Architecture d'Aujourd'hui*, n°174.

Djeghloul Abdelkader, 1989, «Evolution politique depuis 1954», *Encyclopædia Universalis*, éd. Encyclopædia Universalis, Paris, pp. 772-784.

Etienne Bruno, 1972, «Le flou urbain : l'affrontement des modèles», *Annuaire de l'Afrique du Nord*, éd. CNRS, Paris.

Forester John, 1989, «De l'anticipation dans l'analyse urbaine», *Les annales de la recherche urbaine*, n°44-45, éd. Plan Urbain, MELTM, Paris, pp. 7-14.

Franchet J., 1972, «La formulation de l'espace algérien», in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, éd. CNRS, Paris.

Fritsch Philippe, 1985, «Type, idéaltype, stéréotype», ouvrage collectif, *Figures de la ville : autour de Max Weber*, sous la direction d'Alain Bourdin et Monique Hirschhorn, coll. Champ urbain, éd. Aubier-Res, Paris, pp. 83-95.

Ghorra-Gobin Cynthia, 1989, «La planification aux Etats-Unis, questions de méthode. Interrogations des professionnels américains», *Les annales de la recherche urbaine*, n°44-45, éd. Plan Urbain, MELTM, Paris, pp. 225-230.

Göle Nilüfer, 1990, «Entre le gauchisme et l'islamisme, l'émergence de l'idéologie techniciste en Turquie», ouvrage collectif, *Bâtisseurs et Bureaucrates. Ingénieurs et Société au Maghreb et au Moyen-Orient*, sous la direction d'Elisabeth Longuenesse, coll. Etudes sur le Monde arabe, n°4, éd. Sindbad, Paris, pp. 309-320.

Grelon André, 1990, «Les ingénieurs du Maghreb et du Moyen-Orient : vue d'Europe», *Bâtisseurs et Bureaucrates. Ingénieurs et Société au Maghreb et au Moyen-Orient*, sous la direction d'Elisabeth Longuenesse, coll. Etudes sur le Monde arabe, n°4, éd. Sindbad, Paris, pp. 29-46.

Grize Jean Blaise, 1991, «Epilogue», *Bulletin de la section de linguistique de la faculté des lettres de Lausanne* n°11, Lausanne, pp. 91-94.

Guerroudj Tewfick, a1980, «Analyse critique des Plans Directeurs d'Urbanisme (P.D.U.)», *Cahiers géographiques de l'Ouest* n° 4, éd. Université d'Oran, Oran, pp. 21-29.

Guerroudj Tewfick, a21980, «La procédure de ZHUN», *Cahiers Géographiques de l'Ouest* n° 5-6, Spécial Séminaire : «Développement et aménagement du territoire algérien», éd. Université d'Oran, Oran, pp. 55-77.

Hadjidj Cherifa, 1982, «Se loger», revue, *Les temps modernes*, juillet 1982, Paris, pp. 243-252.

Henry Michel, 1990, «Holographie», *Encyclopædia Universalis*, éd. Encyclopædia Universalis, Paris, pp. 553-557.

Hoddé Rainier, Toussaint Jean-Yves, 1990 (e1992), «Dessin de ville ou dessein de capitale ? Enquête sur une approche politique», in *De Gaulle en son siècle, tome 3, Moderniser la France*, actes des journées internationales du 19 au 24 novembre 1990, *de Gaulle en son siècle*, UNESCO, coll. Espoir, éd. Plon-La documentation française, pp. 520-540.

Ingallinera M., 1976, «Bilan d'une expérience d'architecte», actes du séminaire *Planification urbaine en Algérie*, Université des Sciences de la Terre, Oran, pp. 1-4.

Jager Jean-Claude, 1989, «Former, pour quels métiers ? Une enquête auprès de 200 professionnels et partenaires», *Les annales de la recherche urbaine*, n°44-45, éd. Plan Urbain, MELTM, Paris, pp. 205-212.

Javeau Claude, 1985, «Société, socialité et sociabilité dans les banlieues», ouvrage collectif, sous la direction d'Alain Bourdin et Monique Hirschhorn, *Figures de la ville : autour de Max Weber*, coll. Champ urbain, éd. Aubier-Res, Paris, pp. 173-185.

Kaufman Jérôme L., 1989, «Faire ou ne pas faire : l'éthique des aménageurs», *Les annales de la recherche urbaine*, n°44-45, éd. Plan Urbain, MELTM, Paris, pp. 26-32.

Kessal Malik, 1980, «A propos de quelques dysfonctionnements au niveau de la fonction réalisation», *CREA*, Alger.

Leca Jean, 1980 «Ville et système politique, l'image de la ville dans le discours algérien», *Travaux du séminaire international de Hammamet* 22-30 juin 1976, organisé par «The Joint Cimmittee of the Near and Middle East of the Social Science Research Council» et «The American Council of Learned Societies» parrainé par le Centre Culturel International de Hammamet, éd. CERES Productions, Tunis, pp. 290-317.

Leca Jean, 1982, «Un Etat victime de son succès», in *Autrement*, n°38, «Algérie 20 ans. Que savons-nous vraiment de cette terre, de ses révolutions aujourd'hui ?», éd. Autremant, Paris, pp. 102-108.

Legrand-Gelber Régine, 1980, «Le langage humain, sa nature», in *Linguistique*, ouvrage collectif, sous la direction de Frédéric François, coll. Fondamental, éd. PUF, Paris, pp. 13-54.

Liabes Djilali, 1984, «Entreprises, entrepreneurs et bourgeoisies d'industrie en Algérie. Quelques éléments pour une sociologie de «l'entreprendre», *Les cahiers du CREA*, n°1, Revue du Centre de Recherches en Economie Appliquée, Alger, pp. 97-113.

Longuenesse Elisabeth, 1990, «Ingénieurs au Maghreb et au Moyen-Orient, politiques de développement et nouveaux acteurs sociaux», ouvrage collectif, *Bâtisseurs et Bureaucrates. Ingénieurs et Société au Maghreb et au Moyen-Orient*, sous la direction d'Elisabeth Longuenesse, coll. Etudes sur le Monde arabe, n°4, éd. Sindbad, Paris, pp. 9-28.

Lorrain Dominique, 1991, «La production urbaine après la décentralisation. (Le marché, les entreprises, le politique)», ronéo, Paris, 14 p.

Maffesoli Michel, 1985, «Nouvelles expériences sociales et formalisation», ouvrage collectif sous la direction d'Alain Bourdin et Monique Hirschhorn, *Figures de la ville : autour de Max Weber*, coll. Champ urbain, éd. Aubier-Res, Paris, pp. 114-129.

Massignon Louis, 1935, «Explication du plan de Kûfa (Irak)», in *MEIF*, LXVIII, le Caire.

Murard Lion, Zylberman Patrick, 1976, «Le petit travailleur infatigable ou le prolétaire régénéré», *Recherches*, n°25, novembre, Paris, 292 p.

Mutin Georges, 1980, «Implantations industrielles et aménagement du territoire en Algérie», *Revue de Géographie de Lyon*, 1980/1, Lyon, pp. 5-35.

Mutin Georges, 1984, «La politique urbaine algérienne», *Etudes sur le monde arabe* n°1, actes de la table ronde CNRS, 17-20 novembre 1982, sous la direction de J. Métral et G. Mutin, Lyon, pp. 121-147.

Naït Saada Makhlouf, 1980, «On achève bien l'architecture», revue des sciences sociales, *Panorama*, n°4-5, éd. ONRS, Alger, pp. 29-39.

Pelen Jean-Noël, 1988, «Mémoire de la littérature orale. La dynamique discursive de la littérature orale : réflexions sur la notion d'ethnotexte», *Croire la mémoire. Approche critique de la mémoire orale*, actes des rencontres internationales du 16-17-18 octobre 1986, Paris, pp. 85-105.

Picard-Malverti Aleth, 1988, «Les villes du XIX° siècle, un patrimoine en Algérie», communication aux journées d'études : *développement urbain*, organisées à Tlemcen, ronéo, actes des journées, Tlemcen, 12 p.

Prenant André, 1980, «La mutation en cours des modes de croissance urbaine en Algérie, un hommage à Jean Dresch 1978», in *Hérodote «villes éclatées»* n° 17, éd. F. Maspéro, Paris, pp. 119-159.

Prenant André, 1986, «Croissance urbaine et équilibre du développement en Algérie», journées d'études du 11 et 12 juin 1986, *Croissance urbaine et planification spatiale au Maghreb*, ronéo, université d'Oran, publication des actes des journées dans les *Cahiers géographiques de l'Ouest* n°9-10, 1987, pp. 11-58.

Prenant André et Semmoud Bouzïane, 1977, «Nouveaux emplois industriels, recrutement migratoire local et modification des courants migratoires à Sidi Bel Abbès, essai d'analyse géographique de l'industrialisation dans une ville d'Oranie intérieure, Thème II : L'industrialisation au Maghreb», *IV° Colloque de géographie maghrébine*, Tunis, 15-20 novembre 1976, CERES Section de géographie, Tunis, pp. 1-95.

Quotidien, *El Moudjahid*, 1978, «Les wilayate dans la bataille du développement, Plans Communaux et Modernisation Urbaine, une dimension de notre système de planification», compte rendu de la réunion des walis sous la présidence du ministre de l'intérieur, Alger.

Quotidien, *El Moudjahid* du 22-23 juin 1975.

Quotidien, *El Moudjahid* du 23-24 mai 1980.

Quotidien, *El Moudjahid*, du 27 novembre 1979, «Faire du dialogue la méthode privilégiée d'élaboration et d'exécution du Plan», extrait du discours de M. Abdelhamid Brahimi, ministre de la Planification et de l'Aménagement du Territoire aux journées d'études de l'Institut des Techniques de la Planification et d'Economie Appliquée —27, 28 et 29 novembre 1979, Alger.

Quotidien, *Le Monde* du 29 avril 1976.

Quotidien, *Libération*, du 30 juin 1992.

Raymond Henri, 1974, «Habitat, modèles culturels et architecture», *Architecture d'Aujourd'hui*, n°174, Paris, pp. 50-55.

Raymond Henri, 1988, «Urbain, convivialité, culture», *Les annales de la recherche urbaine*, n°37, MELATT/Gautier Villars, Paris, pp. 3-8.

Revue, *Algérie Actualité*, n° 852, 11-17 février 1982, Dossier «Logement», article de Ouramdane Nacer et Hafid Chibane, «100 000 logements/an est-ce possible?», Alger.

Revue, *Algérie Actualité*, n° 1007, février 1985, Dossier «Constructions illicites, comment régulariser ?», Alger.

Revue, *Algérie Actualité*, n° 1118, 19-25 mars 1987, Dossier «Comment régulariser ?»

Revue, *Algérie Actualité*, n°1185 du 30 juin au 6 juillet 1988, dossier «NATION: constructions illicites, régulariser oui, mais...», Alger.

Revue, *Architecture d'Aujourd'hui* , 1974, n°174, Dossier «Recherche Habitat».

Revue, *Architecture*, novembre 1977, n°82.

Revue, *Autrement*, 1982, «Algérie 20 ans. Que savons-nous vraiment de cette terre de ses révolutions aujourd'hui?», n° 38, Paris, 280 p.

Revue, *Cahiers Géographiques de l'Ouest*, n°9-10, 1987, «Actes des journées *Croissance urbaine et planification spatiale (Algérie, Tunisie, Mauritanie)*, éd. de l'Unité de recherche en Sciences de la Terre de l'Université d'Oran, Oran, 298 p.

Revue, *Cahiers géographiques de l'Ouest* n° 4, éd. Université d'Oran.

Revue, *Cahiers géographiques de l'ouest*, n° 5-6, 8-10 juin 1980, spécial séminaire, «Développement et aménagement du territoire en Algérie, évaluation des actions», Oran, p. 210.

Revue, *Construire*, 1985, n°14, «Urbanisme : bâtir dans l'harmonie», éd. CNAT, Alger.

Revue *Construire*, novembre 1983, n°7, «Deux entreprises algériennes de contruction primées à l'échelle internationale», éd. CNAT, Alger.

Revue, *Les Annales de la recherche urbaine*, 1989, n°44-45, «Pratiques et professions», éd. Plan Urbain, MELTM, Paris, 256 p.

Revue, *Le Nouvel Observateur*, 1992, n°1419, 16 au 22 janvier, Paris.

Revue, *Le Nouvel Observateur*, 1993, du 25 au 31 mars, Paris.

Revue, *Panorama Sciences Sociales*, 1980, n° 4-5, éd. ONRS, Alger, 293 p.

Revue, *Paris-Match*, du 01 juillet 1967.

Revue, *Place-Peuple, Espace, Pouvoir-*, 1976, n° 4, 5, 1977, n° 6, éd. Solin, Paris.

Revue, *Révolution Africaine*, 1975, n°644, juillet.

Rulleau Claudine, 1989, «La construction de l'Etat», ouvrage collectif, sous la direction de Paul Balta, *Algérie*, éd. SNED-Nathan, Alger-Paris, pp. 97-108.

Saf M., 1983, «Bilan de l'activité économique et sociale du secteur de l'habitat et de l'urbanisme durant les périodes 1967/78-1978/83, Revue *Construire* n°7, éd. CNAT, Alger, pp. 24-31.

Sanson Henri, 1972, «Prise de la ville, prise du pouvoir», in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, éd. CNRS, Paris, pp. 21-28.

Sanson Henri, 1978, «Le peuple et la révolution socialiste algérienne», *Annuaire de l'Afrique du Nord*, n°XVII, éd. du CNRS, Paris.

Sayad Abdelmalek, 1980, «Les effets naturels du relogement», revue des sciences sociales, *Panorama*, n°4-5, éd. ONRS, Alger, pp. 11-27.

Serra Louis, 1990, «Le problème de l'eau dans le monde», *Encyclopædia Universalis*, éd. Encyclopædia Universalis, Paris, pp. 782-783.

Simmel Georg, 1903, «Métropoles et mentalités», ouvrage collectif, 1990, *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, nouvelle édition, coll. Res-Champ Urbain, éd. Aubier, Paris, pp. 61-77.

Taleb M., 1978, «Les incidences spatiales de l'industrialisation en Algérie», in *Cahiers de l'aménagement de l'espace* n°3, juil.-sept., éd. CNERAT-OPU, Alger.

Temmar Hamid M., 1984, «Elément pour une stratégie de développement de l'économie africaine», *Le développement économique : théories et politiques en Afrique*, actes du colloque des sciences économiques, université d'Alger, mars 1983, éd. OPU, Alger, pp. 53-76.

Toussaint Jean-Yves, 1993, «Les rapports institution et territoire observés à travers le couloir de transports coordonnés Rhin-Rhône», ouvrage collectif, *Mutations territoriales en Europe et adaptations institutionnelles en France. Trois études de cas européennes*, rapport final, recherche DATAR, groupe Prospective et Territoires, IRPE, INEAA, ronéo, Rouen-Paris, pp. 37-67.

Venturini Elian, 1980, «L'aménagement du territoire : action technologique et dépendance analytique», revue des sciences sociales, *Panorama*, n°4-5, éd. ONRS, Alger, pp. 113-119.

Vermeil Jean, 1993, «Naissance d'une esthétique on triomphe d'un nouvel académisme ? Architecture : le style Mitterrand», *Le Nouvel Obsesrvateur*, du 25 au 31 mars, Paris, pp. 88-91.

Verpraet Gilles, 1989, «Les théories américaines de l'aménagement urbain. La question des professions», *Les annales de la recherche urbaine*, n°44-45, éd. Plan Urbain, MELTM, Paris, pp. 15-25.

Yahiaoui Mohamed Saïd, 1984, «Complexité technologique et perspectives de l'industrialisation de la construction en Algérie», *Le développement économique : théories et politiques en Afrique*, actes du colloque des sciences économiques, université d'Alger, mars 1983, éd. OPU, Alger, pp. 162-181.

Zahlan B. Antoine, 1990, «Formation et emploi des ingénieurs arabes», ouvrage collectif, *Bâtisseurs et Bureaucrates. Ingénieurs et Société au Maghreb et au Moyen-Orient*, sous la direction d'Elisabeth Longuenesse, coll. Etudes sur le Monde arabe, n°4, éd. Sindbad, Paris, pp. 111-126.

Zartman William, 1980, «Aspects politiques de l'étude de l'urbanisation en Algérie», *Travaux du séminaire international de Hammamet* 22-30 juin 1976, organisé par «The Joint Cimmittee of the Near and Middle East of the Social Science Research Council» et «The American Council of Learned Societies» parrainé par le Centre Culturel International de Hammamet, éd. CERES Productions, Tunis, pp. 341-349.

.III.

documents

AFA-MEF, juin 1981, *Le logement en Algérie et l'intervention des sociétés étrangères*, note de l'Ambassade de France en Algérie Mission Economique et Financière, Hydra/Alger, (document ACA/SMUH C2969).

ATURBA-Nations-Unies, 1978, *Assistance technique à l'entreprise des industries de préfabrication (ENIP-DNC)*, appel d'offre international ENIP, rapport final, contrat UNIDO n°77/71, Project n°SI/ALG/76/802, Activity code 11 20 32 1, BE Atelier d'Urbanisme et d'Architecture (ATURBA) de Montreuil, Paris.

Bonhomme André, 1962, *Guide pour l'établissement des projets de bâtiments*, première édition, éd. du Moniteur, Paris.

Bonhomme André, 1965, *Guide pour l'établissement des projets de bâtiments*, troisième édition, éd. du Moniteur, Paris.

Bonhomme André, 1988, *Guide pour l'établissement des projets de bâtiments*, douzième édition, éd. du Moniteur, Paris.

Cadat, 1972, *Recherche méthodologique, Plan d'Urbanisme Directeur, notes méthodologiques*, Cadat, Alger, 26p. + annexes, (document ACA 3842).

Cadat, 1978, *Programmation et Normalisation des équipements, 1ère approche*, Alger, 28 p.

Cadat, 1979, *Plans d'urbanisme, bilan et perspectives*, Alger, (document ACA C 3841).

Cadat-Direction Régionale d'Oran, 1976, *Etude de la rénovation globale de la ville de Sidi Bel Abbès*, convention du 11/12/76, Oran.

Cadat-Direction Régionale d'Oran, 1978, *Sidi Bel Abbès, Zhun Est, Dossier d'Aménagement*, Oran.

Cadat-Mission Technique de Tlemcen, 1979, *Dossier de Création de la Zhun de Champ de Tir*, rapport, ronéo, Tlemcen, 39 p.

Cadat-Mission Technique de Tlemcen, 1981, *Réseaux AEP*, notes n°936/YB/CP/BL/81 du 30 mars 1981, Tlemcen, 5 p.

Cadat-Mission Technique de Tlemcen, 1982, *Réglement d'Urbanisme, Dispositions générales appliquées au PUD de Sebdou*, Tlemcen.

Cadat-Mission Technique de Tlemcen, juillet 1981, *Dossier d'Aménagement de la Zhun de Remchi*, rapport, ronéo, Tlemcen, 62 p.

Cadat-Mission Technique de Tlemcen, mars 1981, *Dossier d'Aménagement de la Zhun de Béni-Saf*, rapport, ronéo, Tlemcen, 46 p.

Cadat-Mission Technique de Tlemcen, novembre 1980, *Dossier de Création de la Zhun de Remchi*, rapport, ronéo, Tlemcen, 47 p.

Cadat-Mission Technique de Tlemcen, novembre 1981, *Dossier d'Aménagement de la Zhun de Champ de Tir*, rapport, ronéo, Tlemcen, 89 p.

CNAT, 1984 (?), *Code des Marchés Publics (ordonnance n°67-90 du 17 juin 1967), ensemble des textes modifiant et actualisant l'ordonnance 67-90*, ronéo, CNAT, 107 p.

CNAT-MHC, 1978(?), *Planification du logement urbain et développement de la construction industrialisée*, fascicule 1, Alger, 117 p., (document SMUH A 518).

CNAT-MHC, 1979, *Répertoire national des systèmes de construction industrialisée utilisés en Algérie*, CNAT-DEG-SETEJ, Alger, 52 p., (document ACA STU B738).

CNAT-MUCH, 1980, *Série Nationale des Prix de la Construction, vol. I Gros-œuvres et VRD*, éd. du CNAT, Alger.

CNERU, 1982, *Dossier de création de la Zone d'habitat urbaine nouvelle, Koudia*, Direction Régionale de Tlemcen, Tlemcen, 34 p.

CNERU, 1984, Direction Générale de Tlemcen, *Plan d'Urbanisme Directeur de Sidi Bel Abbès, Phase A*, Tlemcen.

CNRP (Commissariat National au Recensement de la Population), 1978, *Etudes de l'armature urbaine au recensement de 1977*, rapport, Alger.

CSTB, 1958, *REEF (II) 58*, éd. du CSTB, Paris.

DPAT, 1980, *Monographie de la wilaya de Tlemcen*, Service de l'Animation et de la Planification Economique, Tlemcen.

DUCH-SDU, janvier 1981, *Zhun de Champ de Tir à Tlemcen, dossier de création*, rapport, ronéo, Tlemcen, 15 p.

ECOTEC-Direction Générale d'Oran, 1981, *Plan d'Urbanisme Communal de Nédroma*, phase 1, Oran.

ETAU, 1969, *doc.U3*, «Méthode d'élaboration des plans d'urbanisme en Algérie», notes méthodologiques ETAU, Alger, 43 p., (document SMUH P3710).

ETAU, 1969, *doc.U4*, «Méthode d'élaboration des plans d'urbanisme, Bilans», notes méthodologiques ETAU, Alger, 67 p., (document SMUH P3711).

ETAU-Direction des Etudes d'Urbanisme, 1969, *Proposition en vue de la création de groupes de travail pour la planification du développement des agglomérations* -(urbanisme)-. (document SMUH p3624).

MATELT, 21 mars 1973, «Circulaire visant à prévenir la réalisation de formes d'urbanisation dites «des grands ensembles», Paris.

MPAT-DPAT, 1984, *Rapport annuel d'exècution du plan national, bilan année 1983-annexes*, Wilaya de Tlemcen, Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Tlemcen.

MPAT-ONS, 1983, *Annuaire régional des statistiques, les wilayate de l'Ouest*, série «Statistiques Régionales», Oran, 245 p.

MPAT-ONS, 1984, *Recensement général de la population et de l'habitat -février 1977, armature urbaine, wilaya de Tlemcen*, série D, volume 18, Oran, 110 p.

MTPC, 1975, «Circulaire n°00335 PU 2/75 portant création de Zones d'habitat urbaines nouvelles (Zhun)», JORA, Alger.

MTPC-Direction de la Planification et de l'Urbanisme, 1976, *Instruction relative à la fixation du périmètre d'urbanisation par les plans d'urbanisme*, note MUCH, Alger, 1976, 4 p., (document ACA C 3841).

MTPC-SDH, 1974, *Instruction relative aux programmes d'habitat du second Plan Quadriennal*, Alger.

MUCH-CFT, 1982, *Guide de conception Habitat normalisé*, Tlemcen, 50 p.

RADP, 1971, *Charte de l'Organisation Socialiste des Entreprises*, éd. du FLN, Alger.

RADP-MHC, 1977, «Note de présentation relative à l'habitat», *Journal Officiel de la République Algérienne* du 9 février 1977, Alger, pp. 170-180.

RADP-MHU, 1981, *Recueil des textes législatifs en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire*, Alger, 364 p.

RADP-MPAT, 1980, *Plan Quinquennal 1980-1984, Rapport général*, Alger.

RADP-MTPC, 1974, *Circulaire portant instruction des Plans d'Urbanisme Directeurs*, n°1181 PU/74 du 16 octobre, Alger.

RADP-MUCH, 1983, *Cours d'architecture et de construction*, documents pédagogiques CFPHU, fiches modèles destinées aux formateurs, Alger.

RADP-SEP, 1970, *I° Plan Quadriennal 1970-1973, Rapport général*, Alger.

RADP-SEP, 1971, *Plan quadriennal : la politique d'aménagement du territoire et le développement régional*, note ronéo 101/ITP/DE, Alger, (document ACA/SMUH P96/4).

RADP-SEP, 1972, *Circulaire concernant la participation des wilayate à l'élaboration du III° Plan*, République Algérienne Démocratique et Populaire, Circulaire n° w.1, Alger, (document ACA/SMUH C2004).

RADP-SEP, 1974, *II° Plan Quadriennal 1974-1977, Rapport Général*, Alger.

RADP-SEP, décembre 1970, *Plan quadriennal 1970-1973, Manuel de préparation des projets de développement*, note, République Algérienne Démocratique et Populaire, Alger, (document ACA/SMUH C2020).

Rapport de la Commission d'Etude présidée par R. Barre, 1976, *Réforme du financement du logement*, éd. Documentation Française, Paris.

Revue, *Statistiques* n° 1, avril 1983, «Dossier : enquête main-d'oeuvre et démographie», ONS, Alger, 116 p.

Revue, *Statistiques* n°3, avril/juin 1984, «Les migrations internes l'activité féminine séries statistiques», ONS, Alger, 58 p. + 42 p.

Revue, *Statistiques* n°4, juillet/septembre 1984, «La production industrielle», ONS, Alger, 101 p + 39 p.

Revue, *Statistiques* n°5, octobre/décembre 1984, «Dossier : enquête main-d'oeuvre et démographie 1983», ONS, Alger, 80 p + 27 p.

Revue, *Statistiques* n°6, janvier/mars 1985, ONS, Alger, 54 p. + 22 p.

Revue, *Statistiques* n°8, juillet/septembre 1985, ONS, Alger, 49 p. + 28 p.

Revue, *Statistiques* n°9, octobre/décembre 1985, ONS, Alger, 91 p. + 9 p.

RF-DGGA, 1960, *Plan de Constantine 1959-1963. Rapport général*, Direction du plan et des études économiques, éd. Documentation française, Paris.

RF-DGGA-Direction des Travaux Publics et de la Construction -Service de l'Habitat-, 1960, *L'aide à la construction*, 2° éd., Alger, (doc ACA).

SOTRAWIT, 1978, *Dossier d'aménagement de la Zhun de Kiffane*, Tlemcen, 93 p.

SOTRAWIT, 1978, *Plan d'Urbanisme Directeur de Tlemcen, phase II*, rapport, Tlemcen, 160 p.

SOTRAWIT, 1978, *Plan d'Urbanisme Directeur de Tlemcen, phase III*, rapport, Tlemcen, 133 p.

SOTRAWIT, 1978, *Plan d'Urbanisme Directeur de Tlemcen, phase IV*, rapport, Tlemcen, 96 p.

URBAT, 1984, *PUD de Sidi Bel Abbès, rapport de présentation des phases II et III*, Centre d'études et de Réalisations en Urbanisme, Direction Générale de Tlemcen.

Verret Eliane, 1977, «Contribution à une discussion», affiche, école d'architecture de Nantes, archives personnelles, 6 p.

.IV.

ouvrages consultés

Al Dbiyat Mohamed, 1980, *Salamieh et sa région*, doctorat troisième cycle, sous la direction du Professeur Jacques Besançon, U.E.R. aménagement géographie informatique, université François Rabelais, ronéo, Tours, 307 p.

Al Dbiyat Mohamed, 1992, *Homs et Hama en Syrie Centrale : Bipôle ou Doublet urbain ?*, thèse de doctorat de l'université de Tours, ronéo, Tours, 420 p.

Althusser Louis, 1992, *L'avenir dure longtemps*, suivi de *Les faits*, éd. Stock / IMEC, Paris, 357 p.

Arendt Hannah, 1972, *La crise de la culture, huit exercices de pensée politique*, coll. Idées, éd. Gallimard, Paris, 380 p.

Aron Jacques, 1982, *La Cambre et l'architecture, Un regard sur le Bauhaus belge*, coll. Architecture + Recherches, éd. Pierre Mardaga, Bruxelles, 195 p.

Bachelard Gaston, e1978, *Le nouvel esprit scientifique*, première édition, 1934, éd. PUF, Paris, 183 p.

Bailly A. et al., 1984, *Les concepts de la géographie humaine*, éd. Masson, Paris.

Barthes Roland, 1980, *La chambre claire. Note sur la photographie*, coll. Cahiers du Cinéma, éd. Gallimard-Seuil, Paris, 193 p.

Barthes Roland, e1981, *Système de la Mode*, première édition, 1967, coll. Points, éd. du Seuil, Paris, 322 p.

Belloula T., 1977, *De l'organisation socialiste des entreprises*, éd. du FLN, Alger.

Benachenhou A., 1980, *Planification et développement en Algérie, 1962-1980*, éd. ENICEA, Alger.

Benaïssa Mohamed, 1989, *Le processus d'édification national algérien, une approche en termes de culture politique*, tome I, thèse de doctorat d'Etat en sciences politiques, travaux effectués sous la direction de L. Siorat, université des sciences sociales de Toulouse, 391 p.

Benevolo Leonardo, e1978, *Histoire de l'architecture moderne, 1. La révolution industrielle*, traduit par V. et J. Vicari, première édition, 1960, sous le titre, «Storia dell'architettura moderna», coll. Espace et Architecture, Dunod, Paris, 278 p.

Benevolo Leonardo, e1979, 1960, *Histoire de l'architecture moderne, 2. Avant-garde et mouvement moderne (1890-1930)*, traduit par V. et J. Vicari, première édition, 1960, sous le titre, «Storia dell'architettura moderna», coll. Espace et Architecture, Dunod, Paris, 300 p.

Benevolo Leonardo, e1980, *Histoire de l'architecture moderne, 3. Les conflits et l'après-guerre*, traduit par V. et J. Vicari, première édition, 1960, sous le titre, «Storia dell'architettura moderna», coll. Espace et Architecture, Dunod, Paris, 343 p.

Benevolo Leonardo, e1972, *Aux sources de l'urbanisme moderne*, traduit de l'italien par A. et F. Descamp, p^remière édition, 1963, sous le titre, «Le origini dell'urbanistica moderna», éd. Horizons de France, Paris, 197 p.

Benyoucef B., 1986, *Le M'Zab, les pratiques de l'espace*, éd. ENAL, Alger, 119 p. + annexes.

Boudon Philippe, 1971, *Sur l'espace architectural. Essai d'épistémologie de l'architecture*, coll. Aspects de l'Urbanisme, Dunod, Paris, 134 p.

Boudon Philippe, 1978, *Richelieu, ville nouvelle. Essai d'architecturologie*, coll. Aspects de l'urbanisme, éd. Dunod, Paris.

Boudon Raymond, e1979, *Effets pervers et ordre social*, première édition, 1977, coll. Sociologies, éd. PUF, Paris, 286 p.

Boukhobza M'hammed, 1991, *Octobre 88. Evolution ou rupture ?*, éd. Bouchène, Alger, 237 p.

Boumédiène Houari, *Recueil de discours*, éd. SNED, Alger.

Bourbouia Rachid, 1986, *Apports de l'Algérie à l'architecture religieuse arabo-islamique*, éd. Office des Publications Universitaires, Alger, 353 p.

Boutefnouchet Mostefa, 1982, *La famille algérienne, évolutions et caractéristiques récentes*, éd. SNED, Alger.

Boutefnouchet Mostefa, 1985, *Système social et changement social en Algérie*, éd. OPU, Alger, 170 p.

Brahimi Mohamed, 1990, *Le SGT et les administrations publiques : la «fonction publique» algérienne*, éd. OPU, Alger, 102 p.

Castells Manuel, 1972, *La question urbaine*, coll. textes à l'appui, éd. Maspéro, Paris.

Castex Jean, Depaule Jean-Charles, Panerai Philippe, e1980, *Formes urbaines : de l'îlot à la barre*, première édition, 1977, coll. Aspects de l'urbanisme, éd. Dunod, Paris, 232 p.

Chevallier Dominique et alii, 1979, *L'espace social de la ville arabe*, éd. Maisonneuve et Larose, Paris, 356 p.

Colquhoun Alan, 1985, *Recueil d'essais critiques. Architecture moderne et changement historique*, traduit de l'anglais par M. Osborne, éd. Pierre Mardaga-O.P.U., Alger, 223 p.

Conan Michel, 1988, *Frank lLoyd Wright et ses clients, essai sur la demande adressée par des familles aux architectes*, coll. Recherches, Plan Construction et Architecture, contrat n°84 95, Paris, 119 p.

Conan Michel, 1990, *Concevoir un projet d'architecture*, éd. L'Harmattan, Paris, 185 p.

Deleuze Gilles, Guattari Félix, 1980, *Capitalisme et schizophrénie, mille plateaux*, coll. «Critique», éd. de Minuit, Paris, 645 p.

Dubois Philippe, 1990, *L'acte photographique et autres essais*, éd. Nathan, Paris, 309 p.

Fanon Franz, e1985, *Les damnés de la terre*, coll. Cahiers libres, première édition, 1961, éd. La Découverte, Paris, 239 p.

Francastel Pierre, 1975, *Art et technique. La genèse des formes modernes*, première édition, 1958, éd. de Minuit, Paris, coll. Médiations, éd. Denoël, Paris, 295 p.

Gardin Bernard, Marcellesi JB., e1987, *Introduction à la sociolinguistique, la linguistique sociale*, première édition, 1974, Cahiers de linguistique sociale, IRED, Mont-Saint-Aignan, 263 p.

Goffman Erving, e1991, *Les cadres de l'expérience*, paru en anglais sous le titre «Frame analysis. An essay of the organization of Experience», 1974, éd. de Minuit, Paris, 573 p.

Goffman Erwing, e1973, *La mise en scène de la vie quotidienne*, éd. de Minuit, Paris.

Gotman Anne, Hoddé Rainier, Lambert Michèle, Toussaint Jean-Yves, sous la direction de Davallon Jean, 1990, *L'aide du ministère de la recherche et de la technologie à la culture scientifique technique et industrielle. Trois CCSTI in situ, étude sur l'implantation en région des CCSTI de Poitiers, Grenoble et Lannion*, ronéo, IPRAUS-Expo Media, MRT, Paris, 350 p.

Grandet Denis, 1985, *Architecture et urbanisme islamiques*, éd. O.P.U., Alger, 110 p.

Grassi Giorgio, 1983, *L'architecture comme métier, et autres écrits*, titre original: «La arquitectura como oficio y otros escritos», Barcelone, coll. Architecture + Recherches, éd. Pierre Mardaga, Bruxelles, 282 p.

Groupe huit, 1980, *Projet urbain de Annaba, rapport de synthèse, restructuration des quartiers de Bou Hamra, Beni Nihaffeur, Sidi Brahim, Vieille ville*, RADP, Ministère de l'habitat et de l'urbanisme, CADAT, ronéo, Annaba, 438 p.

Guidoni Enrico, 1981, *La ville européenne, formation et signification du quatrième au onzième siècle*, première édition sous le titre «La città europea», éd. Electra S.p.a., Milano, 1978, éd. Pierre Mardaga, Bruxelles, 199 p.

Hall Edward T., e1971, *La dimension cachée*, traduit de l'américain par A. Petita, première édition, 1966, sous le titre, «The Hidden Dimension», coll. Points, éd. du Seuil, Paris, 256 p.

Huet Bernard, Lambert Michèle, Toussaint Jean-Yves, 1990, *Transformation de la cellule de logement collectif contemporain — émergence d'une typologie architecturale*, recherche MELTM-Plan Construction, IERAU-IPRAUS, Paris, 196 p.

Jacinto Rodrigues A., 1973, *Urbanisme et révolution*, coll. Citoyens, éd. Universitaires, Paris, 143 p.

Junichiro Tanizaki, e1977, *L'éloge de l'ombre*, édition japonaise, 1933, traduit du japonais par René Sieffert, éd. Publication Orientaliste de France, Paris, 104 p.

Kerbrat-Orecchioni Catherine, 1980, *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, coll. Linguistique, éd. Armand Colin, Paris, 290 p.

Kerbrat-Orecchioni Catherine, 1986, *L'implicite*, coll. Linguistique, éd. Armand Colin, Paris, 404 p.

Lacaze Jean-Paul, 1979, *Introduction à la planification urbaine*, éd. du Moniteur, Paris, 302 p.

Lacaze Jean-Paul, 1989, «L'urbanisme existe je l'ai rencontré du côté du pouvoir», *Les Annales de la recherche urbaine*, n°44-45, «Pratiques et professions», éd. Plan Urbain, MELTM, Paris, pp. 33-39.

Lawless I. Richard, Blake H. Gerard, 1976, *Continuity and change in an algérian islamic town* , éd. Bowker, Londres & New York.

Ledrut Raymond, 1973, *Les images de la ville*, éd. Anthropos, Paris.

Ledrut Raymond, e1979, *Sociologie urbaine*, première édition, 1968, coll. Le sociologue, éd. PUF, Paris, 232 p.

Legendre Pierre, 1976, *Jouir du pouvoir. Traité de la bureaucratie patriote*, éd. de Minuit, Paris, 275 p.

Lojkine Jean, 1977, *Le marxisme, l'Etat et la question urbaine*, éd. PUF, Paris.

Lynch Kevin, 1976, *L'image de la cité*, traduit par MF. Vénard et J.L. Vénard, architectes, première édition, 1960, sous le titre, «The Image of The City», coll. Aspects de l'Urbanisme, éd. Dunod, Paris, 222 p.

Marx Karl, e1977, *Le capital, critique de l'économie politique, Livre premier, le développement de la production capitaliste*, traduction de Joseph Roy, première édition, 1867, éd. sociales, Paris, 762 p.

Marx Karl, e1977, *Le capital, critique de l'économie politique, Livre deuxième, Le procès de circulation du capital*, traduction de E. Cogniot, Cohen-Solal, G. Badia, première édition, 1870-1893, éd. sociales, Paris, 524 p.

Merad Rabah, 1983, *La problématique de la participation dans le modèle de gestion algérienne*, thèse en sciences de la gestion, sous la direction de J. Pretenard, université de Paris 1, Paris, 221 p.

Morin Edgar, e1986, *Le paradigme perdu : la nature humaine*, première édition, 1973, coll. Points, éd. du Seuil, Paris. 246 p.

Norberg-Schulz Christian, e1979, *Système logique de l'architecture*, édition originale, 1962, sous le titre, «Intention in Architecture», coll. Architecture + Recherches, éd. Pierre Mardaga, Bruxelles, 304 p.

Ouvrage collectif, 1991, *Citoyenneté et urbanité*, série société, éd. Esprit, Paris, 175 p.

Ouvrage collectif, UNESCO, 1980, *Le développement culturel, expériences régionales*, éd. UNESCO, Paris, 454 p.

Ouvrage collectif — Institut Français d'Architecture, 1981, *Architecture en France, Modernité, Post-Modernité*, éd. CCI, Centre Georges Pompidou, Paris, 179 p.

Ouvrage collectif — Institut Français d'Architecture, 1989, *Bibliothèque de France. Premiers Volumes*, coll. Concours, éd. Carte Segrete, Paris, 274 p.

Paul-Levy Françoise, Segaud Marion, 1983, *Anthropologie de l'espace*, coll. alors:, éd. CCI, Paris, 348 p.

Pinson Daniel, 1982, *L'indépendance confisquée d'une ville ouvrière*, Chantenay, éd. ACL, Nantes, 326 p.

Pinson Daniel, 1983, *Les travailleurs émigrés et le changement urbain des pays d'origine*, rapport de la mission effectuée au Maroc en février-mars 1983, ronéo.

Pinson Daniel, 1993, *Usage et architecture*, coll. villes et entreprises, éd. L'Harmattan, Paris, 190 p.

Roy Olivier, 1992, *L'échec de l'Islam politique*, coll. Esprit, éd. du Seuil, Paris, 255 p.

Safir Nadji, 1985, *Essai d'analyse sociologique, Culture et développement*, tome I, éd. OPU-ENAL, Alger, 278 p.

Safir Nadji, 1985, *Essai d'analyse sociologique, emploi, industrialisation et développement*, tome II, éd. OPU-ENAL, Alger, 375 p.

Sahraoui Ahmida, 1981, *Les Zhun en Algérie, croissance spatiale et intégration urbaine, le cas d'Oran*, rapport de recherche, D.E.A. géographie et aménagement, université de Poitiers, ronéo, Poitiers.

Saïd Edward W., e1980, *L'orientalisme, l'Orient créé par l'Occident*, trad. de l'américain par Catherine Malamoud, première édition, 1978, sous le titre «Orientalism», éd. du Seuil, Paris, 393 p.

Santos Milton, e1984, *Pour une géographie nouvelle*, première édition en langue portugaise, 1980, sous le titre «Por uma geografia nova», éd. OPU-Publisud, Alger-Paris, 188 p.

Segonzac (de) Lionel, Auffray-Milesy Marigine, Credy (de) Geneviève, Oudin Alain, (dynamique urbaine), 1976, *Effets des règles contemporaines de l'urbanisme sur la production du cadre bâti et la création architecturale*, rapport, secrétariat d'Etat à la culture -Direction de l'architecture-, contrat n° 75 73 02 700 202 75 01 CORDA-DGRST, Paris.

Tafiani Messaoud Boualem, 1986, *Le contrôle de gestion dans une entreprise algérienne d'assurances*, éd. OPU, Alger, 161 p.

Troin Jean-François. et al., 1985, *Le maghreb, hommes et espaces*, coll. U, éd. Armand Colin, Paris, 360 p.

Venturi Robert, 1976, *De l'ambiguïté en Architecture*, première édition américaine, 1966, sous le titre, «Complexity and Contradiction in Architecture», coll. Aspects de l'Urbanisme, éd. Dunod, Paris, 135 p.

.V.

(a) articles, communications, colloques, revues, etc., consultés

Abdelkafi Jellal, 1980, «Pénurie de logements et crise urbaine en Algérie», *Technique et Architecture* n° 329, «spécial Algérie», Paris.

Abdelkafi Jellal, 1981, «Quels urbanistes faut-il former dans les pays du tiers monde ?», *Revue tunisienne de l'équipement*, n°35, janvier-février-mars 1981, Tunis.

Adam André, 1972, «Urbanisation et changement culturel au Maghreb», *Annuaire de l'Afrique du Nord*, éd. CNRS, Paris.

Adam André, 1974, «L'occidentalisation de l'habitat dans les villes marocaines», actes du colloque d'Aix en provence 1970 : *Les influences occidentales dans les villes maghrébines à l'époque contemporaine*, éd. Université de Provence, pp. 179-187.

Adnoun Rabah, 1984, «Crise mondiale et délocalisation industrielle : éléments d'approche», *Les cahiers du CREA*, revue du centre de recherches en économie appliquée, n°1, Alger, pp. 114-110.

Ageron Charles-Robert, 1990, «La politique française de coopération avec l'Algérie des accords d'Evian à la retraite du général de Gaulle (mars 1962-avril 1969)», communication, *Journées internationales, De Gaulle en son siècle*, Institut Charles de Gaulle, 19-14 novembre, 12 p.

Aït Amara M., 1985, «Evolution du secteur des matériaux de construction dans les entreprises publiques entre 1981 et 1982», *Statistiques* n°6, ONS, Alger, pp. 11-14.

Allouache-Lazib Anissa, 1986, «Les rapports de travail saisis par le droit algérien. Contribution à l'étude du discours juridique en Algérie», *Annuaire de l'Afrique du Nord*, n°25, pp. 531-580.

Al Dbiyat Mohamed, 1991, «Les mutations du centre commercial de Salamieh (Syrie) entre 1978 et 1989», *Les cahiers d'Urbama*, n°5, Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Urbanisation du Monde Arabe, Unité Associée CNRS - Université de Tours, pp. 37-54.

Allouache Merzak, Colonna Vincent, 1992, «Les mots pour capter l'Algérie nouvelle», *Autrement*, n°60, «Algérie, 30 ans», éd. Autrement, Paris, pp. 17-24.

Anderson Christian, 1974, «Entre économie de marché et économie planifiée, l'exemple d'une économie paysanne des Aurès», *XXIV Congrès international de sociologie*, tome 1, Alger 25-30 mars 1974, éd. OPU, Alger, pp. 398-404.

Atelier d'Architecture et d'Urbanisme (AAU), DNC, 1980, avec la collaboration de l'équipe de R. Bofill, «Badla, village Houari Boumediène, du rural à l'urbain», *Technique et Architecture* n° 329, spécial Algérie, Paris.

Belayat A., 1976, «Les réserves foncières», *Actes des journées sur l'habitat urbain* organisées par l'ONRS et la wilaya d'Alger, 19-20 mars 1976, éd. OPU, Alger, pp. 159-171.

Benachenhou A., Mahiou A., 1976, «Réflexions sur les problèmes de l'habitat en Algérie», *Actes des journées sur l'habitat urbain* organisées par l'ONRS et la wilaya d'Alger, 19-20 mars 1976, éd. OPU, Alger, pp. 57-74.

Bénaïssa Slimane, 1992, «Comment exister quand on n'existe pas ?», *Autrement*, n°60, «Algérie, 30 ans. Les enfants de l'indépendance», éd. Autrement, Paris, pp. 70-74.

Benattig Rachid, 1984, «Rapports sociaux, inégalités et pauvreté en Algérie», *Les cahiers du CREA*, 1984, revue du centre de recherches en économie appliquée, n°1, Alger, pp. 11-30.

Bensegueni O., Galice G., Bobo G., 1978, «Articulation des logiques politico-administratives et socio-économiques dans l'aménagement», *Cahiers de l'aménagement de l'espace*, n° 1, janvier-mars 1978, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ONRS-CNERAT, éd. OPU, Alger.

Berques Jacques, 1974, «Quelques perspectives d'une sociologie de la décolonisation», *XXIV Congrès international de sociologie*, tome 2, Alger 25-30 mars 1974, éd. OPU, Alger, pp. 1287-1295.

Blake, Lawless, 1974, «La continuité ou les changements : le cas de Tlemcen ville pré-coloniale en Algérie occidentale», séminaire *Espace maghrébin*, Alger.

Bottazi Gianfranco, Zanotti-Karp Angela, 1974, «Le rôle de l'intellectuel-technicien. Modernisation et transformation sociale», *XXIV Congrès international de sociologie*, tome 2, Alger 25-30 mars 1974, éd. OPU, Alger, pp. 1106-1116.

Boubaker Mahmoud, 1981, «Après deux années, où en est-on?», *Algérie Actualité*, n° 852, Dossier Plan quinquennal, 03-09 décembre 1981, Alger.

Boudon Philippe, 1989, «Recherche fondamentale en architecture», revue *Architecture et comportement*, volume 5, n° 3, pp. 207-214.

Boulier P., Miquel L., Darbeda J., Solvière et Cazalet Architectes urbanistes, 1980, «Cité satellite d'El Harrach», *Technique et Architecture*, n°329, «spécial Algérie», Paris.

Brulé Jean-Claude, 1984, «La politique des réserves foncières en Algérie», actes de la table ronde «Politique Urbaine dans le Monde Arabe», CNRS, Lyon 17 au 20 novembre 1982, sous la direction de J. Métral et G. Mutin, *Etudes sur le Monde Arabe*, n°1, Lyon, pp. 149-158.

Capel Horacio, 1975, «L'image de la ville et le comportement spatial des citadins», *L'espace géographique*, n°1, Paris, pp. 73-80.

Cazolino Enzo, 1974, «Le transfert des technologies et la coopération entre les pays moins développés», *XXIV Congrès international de sociologie*, tome 1, Alger 25-30 mars 1974, éd. OPU, Alger, pp. 984-946.

Chaker R., 1980, «Création d'emplois et habitat : remarques méthodologiques», *Cahiers géographiques de l'ouest*, n° 5-6, spécial séminaire, «Développement et aménagement du territoire en Algérie, évaluation des actions», Oran, pp. 79-88.

Charef Abed, 1992, «Les émeutes d'octobre 1988 : une crise fondamentale ?», *Autrement*, n°60, «Algérie, 30 ans. Les enfants de l'indépendance», éd. Autrement, Paris, pp. 76-85.

Chiki Saïd, 1987, «Non identité au travail et société en Algérie», revue *Travail et Développement*, n°9, pp. 41-54.

Claude Viviane, 1989, «Le chef d'orchestre, un cliché de l'entre-deux guerres. Contours d'une rhétorique inquiète», *Les Annales de la recherche urbaine*, n°44-45, «Pratiques et professions», éd. Plan Urbain, MELTM, Paris, pp. 69-80.

Cohen Jean-Louis, 1984, «La coupure entre architectes et intellectuels, ou les enseignements de l'italophilie», *In extenso*, n°1, Ecole d'Architecture Paris-Villemin, Paris.

Conan Michel, 1989, «Urgence des recherches sur la conception architecturale, réponse à Philippe Boudon», revue *Architecture et comportement*, volume 5, n° 3, pp. 215-229.

Côte Marc, Prenant André, 1991, «Débat autour de "l'Algérie ou l'espace retourné"», *Les cahiers d'Urbama*, n°5, Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Urbanisation du Monde Arabe, Unité Associée CNRS - Université de Tours, pp. 55-76.

Couland Jacques, 1984, «Voies du socialisme dans le monde arabe», *Recherches internationales*, n°14, Paris, 16 p.

Cresti Federico, 1980, «La cité socialiste : urbanistes et désurbanistes en URSS (1925/1935)», *Panorama, Sciences Sociales*, n° 4-5, éd. ONRS, Alger, pp. 199-234.

Degaichia Salima, 1986, «Projet urbain du plan d'urbanisme d'Alger, le cas d'El Biar», *journées d'études du 11 et 12 juin 1986, Croissance urbaine et planification spatiale au Maghreb*, ronéo, publication, *Cahiers Géographiques de l'Ouest*, n°9-10, 1987, université d'Oran, pp. 149-166.

Deluz Jean-Jacques, 1980, «Le plan de Constantine et ses conséquences», *Technique et Architecture*, n° 329, «spécial Algérie», Paris.

Djoudi-Kubler M., 1980, «La coopération franco-algérienne : un bilan», *Technique et Architecture*, n° 329, «spécial Algérie», Paris.

Duchac René, 1972, «Les urbanisations au Maghreb : homologies et disparités», *Annuaire de l'Afrique du Nord*, éd. CNRS, Paris.

El Miniawy H. et A. architectes, 1980, «Architecture et modèle culturel, réalisation en Algérie», *Technique et Architecture*, n° 329, «spécial Algérie», Paris.

Emery P.A., 1980, «L'architecture en Algérie, 1930-1962», *Technique et Architecture*, n° 329, «spécial Algérie», Paris.

Fabry Elizabeth, 1980, «Algérie 1980 - Les conditions du projet» *Technique et Architecture* n° 329, «spécial Algérie», Paris.

Faidutti Anne-Marie, 1982, «De la ville coloniale à la ville algérienne : pratique sociale et pratique urbaine à Constantine», *colloque de géographie sociale, Lyon oct 1982* , ronéo, Lyon.

Fathi Asghar, 1974, «Comparaison entre les chefs traditionnels et idéologues dans le processus de développement socio-économique», *XXIV Congrès international de sociologie*, tome 1, Alger 25-30 mars 1974, éd. OPU, Alger, pp. 543-546.

Feknous A.E.K., 1986, «Typologie et croissance urbaine, le cas d'Alger», *Journées d'études du 11 et 12 juin 1986, Croissance urbaine et planification spatiale au Maghreb*, ronéo, publié dans les *Cahiers géographiques de l'Ouest*, n° 9-10, 1987, université d'Oran, pp. 167-186.

Gaboriau Marc, 1989, «Les recherches sur les aires culturelles non européennes en habitat et urbanisme : importance pratique et théorique», revue *Architecture et comportement*, volume 5, n° 3, pp. 193-206.

Gardin Bernard, 1989, «"Machine à dessiner" ou "machine à écrire" ? La production collective d'une formulation», *Langages*, «Paroles ouvrières», revue trimestrielle, mars 1989, n° 93, Larousse, Paris, pp. 84-97.

Gautron Jean-Claude, 1990, «La politique d'aide et de coopération de la France en Afrique francophone», communication, *Journées internationales, De Gaulle en son siècle*, Institut Charles de Gaulle, 19-14 novembre, Paris, 16 p.

Ghezali Mahfoud, 1989, «L'évolution de l'entreprise publique et de la planification en Algérie», *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, décembre, pp. 735-781.

Gotman Anne, 1982, «Les systèmes constructifs et leurs habitants : la loi de la "conformité"», *T.P.E.*, n°54, février-mars, pp 16-20.

Hadjidj Chérifa, 1984, «Le processus historique de formation des bidonvilles à Alger : éléments pour une approche», *Les cahiers du CREA*, revue du centre de recherches en économie appliquée, n°1, Alger, pp. 31-51.

Hakem Tewfik, 1992, «Les «plaisirs» des jeunes Algériens», *Autrement*, n°60, spécial «Algérie, 30 ans. Les enfants de l'indépendance», éd. Autrement, Paris, pp. 26-35.

Hammouda N.E., 1984, «Les conditions de logements des ménages algériens», *Statistiques*, n°5, «Dossier : enquête main-d'oeuvre et démographie 1983», ONS, Alger, pp. 66-69.

Hamzaoui Salah, 1980, «Logements et conduites économiques», *Travaux du séminaire international de Hammamet*, 22-30 juin 1976, éd. CERES Productions, Tunis, pp. 244-264.

Héran François, 1987, «La seconde nature de l'habitus. Tradition philosophique et sens commun dans le langage sociologique», *La revue française de sociologie XXVIII*, Paris, pp. 385-416.

Huet Bernard, 1982, «Soumettre la construction à l'architecture...», *Construire pour habiter*, Plan Construction, éd. L'équerre, Paris, pp. 72-75.

Kansab M., 1980, «Nécessité et rôle et contribution du cadastre dans le développement économique et social de l'Algérie», *Cahiers Géographiques de l'Ouest*, n° 5-6, Spécial Séminaire : «Développement et aménagement du territoire algérien», éd. université d'Oran, pp. 5-18.

Lafer B. et A., 1980, «Réflexion sur la pratique architecturale», *Technique et Architecture*, n° 329, «spécial Algérie», Paris.

Lautman Jacques, Moulin Raymonde, 1970, «La commande publique d'architecture», *Sociologie du Travail*, n°4, Paris, pp. 393-415.

Lawless I. Richard, 1974, «Evolution des rapports villes-campagne, le cas de Tlemcen, à l'Ouest de l'Algérie», *XXIV Congrès international de sociologie*, tome 1, Alger 25-30 mars 1974, éd. OPU, Alger.

Leca Jean, Vatin Jean-Claude, 1977, «Le système politique algérien (1967-1977)», *Annuaire de l'Afrique du Nord*, éd. CNRS, Paris.

Lowy Paul, 1975, «Les villes fermées d'Afrique du Nord : méthodes de recherche», *L'espace géographique*, n°1, Paris.

Marouf Nadir, 1980, «Urbanisme et ruralisme dans le tiers-monde : tendances de la recherche sur les sociétés agraires», *Panorama, Sciences Sociales*, octobre-novembre 1980, n° 4-5, éd. ONRS, Alger, pp. 121-137.

Marshall Johnson, 1981, «Urbanisme et formation dans l'optique des parties du monde où les plus grands sont ressentis», *Revue tunisienne de l'équipement*, n°35, janvier-février-mars 1981, Tunis.

Mekidèche M., 1980, «A propos de quelques conséquences négatives d'un développement par pôle : le cas de la Zone Industrielle d'Arzew», *Cahiers Géographiques de l'Ouest n° 5-6*, Spécial Séminaire: «Développement et aménagement du territoire algérien», éd. université d'Oran, pp. 103-114.

Meskaldji Seghira, 1982, «La médina de Constantine, permanence et mutation du coeur de la ville», *colloque de géographie sociale, Lyon oct. 1982* , ronéo, Lyon.

Messadi Mahmoud, 1980, «Le développement culturel dans les Etats arabes», ouvrage collectif, *Le développement culturel, expériences régionales*, éd. UNESCO, Paris, pp. 275-354.

Mezouane Rabah, 1992, «Génération raï», *Autrement*, n°60, «Algérie, 30 ans. Les enfants de l'indépendance», éd. Autrement, Paris, pp. 64-69.

Moissinac Christine, 1989, «La transparence de l'urbaniste. Deux orientations pour la formation», *Les Annales de la recherche urbaine*, n°44-45, «Pratiques et professions», éd. Plan Urbain, MELTM, Paris, pp. 65-68.

Moley Christian, 1981, «Modernité de l'habitat et rôle novateur de l'architecture : évolution et traditions», *Techniques et Architecture*, n° 335, Paris.

Nair KS, 1981, «Pouvoir politique et formes de rationalité : l'Etat algérien», *Sou'al* , n°3, Paris, décembre.

Navez-Bouchanine F., «Pratique et perception de l'environnement urbain», *Développement, croissance urbaine*, publication du bulletin économique et social du maroc, Rabat, 17 p.

Offner Jean-Marc, 1989, «Des techniciens du transport urbain. L'intérêt général en quête de raisons», *Les Annales de la recherche urbaine*, n°44-45, «Pratiques et professions», éd. Plan Urbain, MELTM, Paris, pp. 88-93.

Orif Mustapha, 1988, «De "l'art indigène" à l'art algérien», *Actes de la recherche en sciences sociales —«sur l'art»—*, n°75, novembre 1988, éd. de Minuit, Paris.

Ould Hénia Baghdad, 1974, «Aménagement de l'agglomération d'Alger», exposé, séminaire *Espace maghrébin*, Alger, 21 p.

Ould Sidi Mohamed Mohamed, 1986, «Planification et croissance de Nouakchott», journées d'études du 11 et 12 juin 1986, Croissance urbaine et planification spatiale au Maghreb, ronéo, publié dans les *Cahiers Géographiques de l'Ouest*, n° 9-10, 1987, université d'Oran, pp. 177-186.

Pinçon Michel, 1981, «Habitat et modes de vie. La cohabitation des groupes sociaux dans un ensemble H.L.M.», *Revue Française de Sociologie XXII*, Paris, pp. 523-547.

Pinson Daniel, 1989, «Diffusion des modes de vie et brouillage des types architecturaux ; une interrogation actuelle de la typologie», communication, table ronde internationale, *Actualité de la typologie architecturale*, CRH, Paris.

Pinson Daniel, Sauvage André, 1992, «L'habitant, l'usage et l'architecture», communication au *Séminaire sur les processus de conception*, 2-3 avril 1992, thèmes n° 2 et 3, ronéo, Paris, 18 p.

Pommellet Pierre, 1989, «Dialectique des acteurs dans la création et la programmation en architecture et en urbanisme», revue *Architecture et comportement*, volume 5, n° 3, pp. 231-237.

Pouillon François, 1988, «L'ombre de l'Islam, Les figurations de la pratique religieuse dans la peinture orientaliste du 19° siècle», *Actes de la recherche en sciences sociales -«sur l'art»-* n°75, novembre 1988, éd. de Minuit, Paris.

Prenant André, 1967, «La propriété foncière des citadins dans les régions de Tlemcen et Sidi-Bel-Abbès», *Annales algériennes de géographie-2° année*, n°3, janvier-juin 1967, Constantine, pp. 2-94.

Prenant André, 1978, «Centralisation de la décision à la décision à Alger. Décentralisation de l'exécution en Algérie. La mutation des fonctions capitales d'Alger», *Villes en parallèles, Capitales et métropoles méditerranéennes*, n°2, laboratoire de géographie humaine de l'université de Paris X-Nanterre, Paris, pp. 128-150.

Prenant André, 1991, «Littoral, intérieur et dynamique urbaine dans l'histoire de l'Algérie», *Les cahiers d'Urbama*, n°5, Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Urbanisation du Monde Arabe, Unité Associée CNRS - université de Tours, pp. 19-36.

Quotidien, *El Moudjahid*, (1) du 23 novembre 1979, «Faire du dialogue la méthode privilégiée d'élaboration et d'exécution du Plan», extrait du discours de M. Abdelhamid Brahimi, ministre de la Planification et de l'Aménagement du Territoire aux journées d'études de l'Institut des Techniques de la Planification et d'Economie Appliquée —27, 28 et 29 novembre 1979, Alger.

Quotidien, *El Moudjahid* (2) du 30-31 janvier 1987, «Le 5ème sommet islamique a clos ses travaux».

Quotidien, *El Moudjahid* (3) du 9 février 1987, «Combattre les disparités par un développement intégré...».

Quotidien, *El Moudjahid*, (4) du 25 décembre 1991 (élection législative du 26 décembre 1991).

Quotidien, *L'éveil*, n°32 du 23-29 décembre 1991, «Pour l'Etat Islamique», (signature, S. Boudechiche) ; «Le pouvoir politique en Islam, une réalité», «Charîâ et laïcité», (signatures, Zadi Abdelghani, Ali S.) ; «L'Islam et l'humanité : la laïcité entre l'autre et le moi», (signature, Tahar Gaïd).

Quotidien, *Le Monde* (1) du 6 octobre 1988, «Algérie : sur fond de mots d'ordre de grève, violentes manifestations à Alger», (signature, Frédéric Fritscher).

Quotidien, *Le Monde* (2) du 5, 6 et 7 décembre 1985, «Algérie, le second souffle, le second souffle, une voix écoutée, le second souffle, la fin de l'Etat-providence ?».

Quotidien, *Le Monde* (3) du 7 octobre 1988, «L'état de siège et le couvre-feu dans la capitale : l'armée s'efforce de rétablir l'ordre à Alger où les émeutes ont fait de nombreuses victimes», (signature, Frédéric Fritscher).

Quotidien, *Le Monde* (4) du 8 octobre 1988, «Les émeutes en Algérie».

Quotidien, *Le Monde* (5) du 9 octobre 1988, «Les islamistes, menace ou épouvantail ?», «Les autorités craignent une nouvelle extension des troubles», (signatures, Jean de la Guérivière, Frédéric Fritscher).

Quotidien, *Le Monde* (6) du 10 octobre 1988, «Les autorités algériennes craignent une nouvelle extension des troubles».

Quotidien, *Le Monde* (7) du 11 octobre 1988, «Le chef de l'Etat algérien joue son va-tout en s'adressant à la nation».

Quotidien, *Le Monde* (8) du 12 octobre 1988, «L'allocution du président Chadli après une semaine d'émeutes».

Quotidien, *Le Monde* (9) du 13 octobre 1988.

Quotidien, *Le Monde* (10) du 15 octobre 1988, «La reprise en main de la situation en Algérie par le Président Chadli».

Quotidien, *Le Monde* (11) du 18 octobre 1988, «Algérie : malgré des mesures d'apaisement, les arrestations continuent».

Quotidien, *Le Monde* (12) du 27 octobre 1988, «Les réformes après les émeutes : les pouvoirs du parti unique vont être réduits en Algérie».

Quotidien, *Le Monde* (13) du 28 octobre 1988, «Algérie : le sixième congrès du FLN».

Quotidien, *Le Monde* (14) novembre 1988, «L'Algérie sous le choc».

Quotidien, *Le Monde* (15) du 5 novembre 1988, «Algérie : le référendum constitutionnel. Plus de 80% des électeurs ont participé à la consultation».

Quotidien, *Le Monde* (15) du 30 mai 1990, «La consultation exemplaire de Valence. Mais que cherchent donc à cacher tant d'architectes en se réfugiant dans un hermétisme incompréhensible au commun des mortels ?».

Quotidien, *Le Monde* (16) du 8 novembre 1988, «Algérie : pour lancer un programme de réformes, M. Kasdi Merbah a été nommé premier ministre».

Quotidien, *Le Soir d'Algérie*, n°402 du 25 décembre 1991 (élection législative du 26 décembre 1991).

Quotidien, *Libération* (1) du 6 octobre 1988, «L'accès de fièvre de la jeunesse algéroise».

Quotidien, *Libération* (2) du 7 octobre 1988, «Le soulèvement d'Alger».

Quotidien, *Libération* (3) du 8-9 octobre 1988, «La bataille d'Alger».

Quotidien, *Libération* (4) du 10 octobre 1988, «L'Algérie à feu et à sang».

Quotidien, *Libération* (5) du 11 octobre 1988, «Massacre à Bab-El-Oued».

Quotidien, *Libération* (6) du 12 octobre 1988, «l'Algérie compte ses morts».

Quotidien, *Libération* (7) du 13 octobre 1988, «Alger : le coup du référendum».

Quotidien, *Libération* (8) du 15-16 octobre 1988, «Un vendredi de prières ordinaire à Alger».

Quotidien, *Libération* (9) du 3 novembre 1988, «Algérie : le vote suit le mouvement».

Revue, *Actualité, Economie*, n°1, février 1986, «Les PMI et le secteur privé», «La charte Nationale et le développement : les cadres, explicitement responsabilisés», «Les leçons du 1er quinquennal», «Les absences au travail», «Technologie, l'énergie solaire, trois ans après», «Entretien : la main et l'outil. Nord-Sud, il n'y a pas de philanthropie», «De l'analphabétisme économique au génie créateur».

Revue, *Algérie Actualité*, n°842, du 3-9 décembre 1981, «Culture : design. Un test d'époque», (signature, Fatiha Bisker).

Revue, *Algérie Actualité*, n°842 du 3-9 décembre 1981, «Dossier Plan : vivre hors-pétrole», pp. 4-9, (signature, Mahmoud Boubaker, Malika Abdelaziz, Abdelaziz Sebaa, M. Merad-Boudia).

Revue, *Algérie Actualité*, n°848 du 28 janvier-3 février 1982, «Démographie : à travers le discours», (signature, Abdelkader Hammouche).

Revue, *Algérie Actualité*, n°848 du 28 janvier-3 février 1982, «Démographie : Islam et contraception», (signature, Fatiha Abed).

Revue, *Algérie Actualité*, n°848 du 28 janvier-3 février 1982, «Démographie : plongée dans l'opinion», (signatures, Farida Abed et Khedidja Zeghloul).

Revue, *Algérie Actualité*, n°856 du 11-17 mars 1982, «Le développement de l'Afrique en question», (signature, Abdelkader Chaker).

Revue, *Algérie Actualité*, n°856 du 11-17 mars 1982, «Petites combines et gros profits», (signature, Azioux Moukhtari).

Revue, *Algérie Actualité*, n°856 du 11-17 mars 1982, «Séminaire : recherche scientifique», (signature, Fatiha Bisker).

Revue, *Algérie Actualité*, n°859 du 1-7 avril 1982, «Habitat précaire : associer les concernés», (signature, F. Akeb).

Revue, *Algérie Actualité*, n°945 du 24-30 novembre 1983, «Alger : vie ou villes nouvelles ?», (signature, Abderrahmane Mahmoudi).

Revue, *Algérie Actualité*, n°945 du 24-30 novembre 1983, «Bordj-Bou-Arreridj : entre l'expansion et l'engorgement», (signature, Messaoud Khelifi Abderrachid).

Revue, *Algérie Actualité*, n°945 du 24-30 novembre 1983, «La ville, entre l'ancien et le nouveau», (signature, R. Khiari).

Revue, *Algérie Actualité*, n°1036 du 22-28 août 1985, «Charte Nationale», (signature, A. A.).

Revue, *Algérie Actualité*, n°1057 du 16-22 janvier 1986, «Entretien avec Cheikh Imam El Ghazali : autour de l'Islam».

Revue, *Algérie Actualité*, n°1057 du 16-22 janvier 1986, «Projet de Charte Nationale —1986—. De la parole aux actes», (signatures, Hamza Tedjini, Nour-Eddine Boukrouh, Abdelkader Chaker, Kamel Zemouri, Rachid Khiari, C. Dahmane).

Revue, *Algérie Actualité*, n°1060 du 6-12 février 1986, «Eboueurs d'Alger, SGT : mauvaise interprétation ou absence d'explication ?», «Dossier Environnement : le mirage de la ville...», pp. 14-18, (signatures, Kamel Bouslama, Akhela Sari, Abdelkrim Debbih).

Revue, *Algérie Actualité*, n°1151 du 5-11 novembre 1987, «Entretien avec Hamid Ougouadfel, architecte enseignant à l'EPAU. Alger, ville et architecture».

Revue, *Algérie Actualité*, n°1151 du 5-11 novembre 1987, «Remèdes pour zélés communaux», pp. 20-21, (signature, Abdelaziz Sayoud).

Revue, *Algérie Actualité*, n°1152 du 12-18 novembre 1987, «Construire algérien : c'est possible», (signature, Zine-Eddine Zebouchi).

Revue, *Algérie Actualité*, n°1152 du 12-18 novembre 1987, «L'arbre qui cache la forêt (construire en or ou à prix d'or)», (signature, Azzag Louar Al Sedrati).

Revue, *Algérie Actualité*, n°1152 du 12-18 novembre 1987, «Quand Le Corbusier croquait Alger», (signature, Tewfik Hakem).

Revue, *Algérie Actualité*, n°1367 du 26 décembre 1991, «Boumediène aujourd'hui», (signature, Ali El Kenz).

Revue, *Algérie Actualité*, n°1367 du 26 décembre 1991, «Entretien avec François Burgat : l'islamisme, un moment de l'occidentalisation ?».

Revue, *Algérie Actualité*, n°1367 du 26 décembre 1991, (élection législative du 26 décembre 1991).

Revue, *Autrement*, 1992, n°60, «Algérie, 30 ans. Les enfants de l'indépendance», éd. Autrement, 205 p.

Revue, *Courrier international*, n°87 du 2-8 juillet 1992, «L'Algérie accuse», (assassinat de Mohamed Boudiaf).

Revue, *El-Manchar*, n°29 décembre 1991 (élection législative du 26 décembre 1991 —bimensuel satirique).

Revue, *Esprit*, mai 1990, «France-Algérie : les blessures de l'histoire», Paris, 171 p.

Revue, *Géo - Un nouveau monde : la Terre*, n°114, août 1988, «Algérie».

Revue, *Hlm Aujourd'hui*, 1987, «Pourquoi une campagne de communication HLM ? Objectif : mieux vivre», Paris.

Revue, *Horizon maghrébin*, 1983, «Système urbain et développement au Maghreb», O.P.U., Alger-Tunis, 349 p.

Revue, *L'Express*, 1990, n°2013, «Intégrisme : si l'Algérie bascule, les conséquences pour la France».

Revue, *Les annales de la Recherche Urbaine*, juin-septembre 1989, n°43, «Révolution et Aménagement», éd. Plan Urbain-MELTM, Paris, 108 p.

Revue, *Les cahiers d'Urbama*, n°5, 1991, Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Urbanisation du Monde Arabe, Unité Associée CNRS - Université de Tours, 92 p.

Revue, *Les cahiers du CREA*, 1984, revue du centre de recherches en économie appliquée, n°1, Alger, 142 p.

Revue, *Le Canard Enchaîné*, 12 octobre 1988.

Revue, *Le Monde-Campus*, 1987, n°17, jeudi 3 décembre, «Les débouchés de l'architecture», (signature, Bernard Haumont).

Revue, *Le Monde Diplomatique* de juillet 1992, «L'Algérie à la dérive», (signature, I.R.).

Revue, *Le Monde Diplomatique* de novembre 1991, Document «La ville partout et partout en crise», Paris.

Revue, *Passages*, mars 1992, n° 4-5, «Faut-il avoir peur de l'Algérie ?», Paris, 81 p.

Revue, *Révolution Africaine* du 23 octobre 1965.

Revue, *Villes tourmentées*, 1987, «Peuples méditerranéens», n° 37, Paris, 165 p.

Roche Manuelle, 1980, «Construire au M'Zab, -André Ravereau et la tradition-», *Technique et Architecture*, n° 329, «spécial Algérie», Paris.

Rogalski Michel, 1984, «Socialisme et développement, Premières approches : Asie, Monde arabe», *Recherches internationales*, n°14, Paris, pp. 9-13.

Roy Olivier, 1988, «Révolutions islamistes», *Projet*, n°214, Paris, pp. 71-79.

Santelli Serge, Etudiants, IFA, mai 1984, «Habitat au Maghreb 2 - Mahdiya», *Bulletin d'Informations Architecturales*, supplément au n°86, Paris, 16 p.

Sarfatti Larson Magalie, 1989, «Emblème et exception. La définition historique du rôle de l'architecture», *Les Annales de la recherche urbaine*, 1989, n°44-45, «Pratiques et professions», éd. Plan Urbain, MELTM, Paris, pp. 177-184.

Sari Djilali, 1980, «L'aggravation des déséquilibres régionaux», *Cahiers Géographiques de l'Ouest* n° 5-6, Spécial Séminaire : «Développement et aménagement du territoire algérien», éd. université d'Oran, pp. 187-205.

Sami Amar, 1986, «Eléments de réflexion pour une maîtrise de la croissance urbaine à Alger», journées d'études du 11 et 12 juin 1986, Croissance urbaine et planification spatiale au Maghreb, ronéo, publié dans les *Cahiers Géographiques de l'Ouest*, n° 9-10, 1987, université d'Oran, pp. 95-106.

Schuman Tony, 1989, «La réhabilitation de la ZUP de Perseigne à Alençon, participation, prise de pouvoir et urbanisme», traduit de l'américain par M. Audureau, *Les Annales de la recherche urbaine*, n°44-45, «Pratiques et professions», éd. Plan Urbain, MELTM, Paris, pp. 40-48.

Semmoud Bouziane, 1978, «Structure étatique et rôle régional de la métropole oranaise», *Cahiers Géographiques de l'Ouest*, n° 1, éd. université d'Oran.

Semmoud Bouziane, 1986, «Transformations politiques et économiques et croissance urbaine en Algérie -essai de périodisation-», journées d'études du 11 et 12 juin, Croissance urbaine et planification spatiale au Maghreb, ronéo, université d'Oran, 12 p.

Sid Boubakeur, 1984, «Une approche qualitative de la crise de l'habitat, le cas de l'Algérie», *Pour un nouvel ordre international, 1° semaine internationale de prospective sociale*, AMPS (Association Mondiale de Prospective Sociale), Genève.

Sid Boumédine Rachid, 1978, «Le rôle de la planification urbaine et de quelques instruments de planification», *Cahiers de l'aménagement de l'espace*, n°3, juillet-septembre 1978, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ONRS, CNERAT, éd. OPU, Alger, pp. 110-119.

Taieb M., Ikène A., 1976, «Croissance et aménagement de l'agglomération d'Alger», *Actes des journées sur l'habitat urbain* organisées par l'ONRS et la wilaya d'Alger, 19-20 mars 1976, éd. OPU, Alger, pp. 95-111.

Tengour Habib, 1992, «Régime», *Autrement*, n°60, «Algérie, 30 ans. Les enfants de l'indépendance», éd. Autrement, Paris, pp. 86-96.

Terrisse Bernard, Miralles Pierre, 1979, «Instrument de la planification urbaine en Algérie», *Les cahiers de la Recherche, spécial aménagement du territoire*, n°7, Alger.

Thuillier Pierre, 1984, «Espace et perspective au Quattrocento», *La Recherche*, n°160, volume 15, Paris, pp. 1384-1398.

Tinthoin, 1961, «Tlemcen, géographie et histoire urbaines», *Actes du 86° congrès national des sociétés savantes*, Montpellier, 31 p.

Tlemcani Rachid, Hansen William W., 1989, «Developpement and the State in post-colonial Algeria», *Journal of Asian and African Studies*, pp. 114-133.

Topalov Christian, 1989, «L'urbanisme comme mouvement social. Militants et professionnels du city planning aux Etats-Unis (1909-1917)», *Les Annales de la recherche urbaine*, n°44-45, «Pratiques et professions», éd. Plan Urbain, MELTM, Paris, pp. 139-154.

Vaisse Maurice, 1990, «Le poids de la guerre d'Algérie dans la politique extérieure de la France (1958-1962)», communication, *Journées internationales, De Gaulle en son siècle*, Institut Charles de Gaulle, 19-14 novembre, Paris, 6 p.

Virgili Yan Franco, 1981, «La formation des urbanistes (rapport de synthèse des travaux de la commission «formation des urbanistes» en France)», *Revue tunisienne de l'équipement*, n°35, janvier-février-mars 1981, Tunis.

Wallerstein Immanuel, 1982, «La crise comme transition», ouvrage collectif, *La crise, quelle crise? Dynamique de la crise mondiale*, coll. les Temps modernes, éd. F. Maspéro, Paris, pp. 10-56.

Weexsteen Raoul, 1978, «La question du logement à Alger», *Villes en parallèles, Capitales et métropoles méditerranéennes*, n°2, laboratoire de géographie humaine de l'université de Paris-X Nanterre, Paris.

Yotte Yannick, 1980, «Urbanisation et développement : production d'un nouveau cadre bâti dans les villes des pays en développement», *Panorama, Sciences Sociales*, n° 4-5, éd. ONRS, Alger, pp. 151-168.

Zartman William, 1979, «Les élections départementales algériennes du 25 mai 1979», *Annuaire de l'Afrique du Nord*, éd. CNRS, Paris.

Zouilaï Kaddour, 1992, «L'individu algérien : une invention à faire», *Autrement*, n°60, «Algérie, 30 ans. Les enfants de l'indépendance», éd. Autrement, Paris, pp. 142-153.

Zucconi Guido, 1989, «Gustavo Giovannoni. La naissance de l'architecte intégral en Italie», *Les Annales de la recherche urbaine*, n°44-45, «Pratiques et professions», éd. Plan Urbain, MELTM, Paris, pp. 185-194.

.VI.

autres références

Abucar Mohamed, 1988, «Management of public enterprise : the algerian experience», *Cahiers africains d'administration publique*, n°31, pp. 45-76.

Aït-Ahmed Brahim, 1983, *L'organisation socialiste des entreprises en Algérie : analyse d'un schéma partiel d'aménagement des rapports sociaux*, thèse de doctorat de troisième cycle, sous la direction de Jean Vincens, université de Toulouse 1.

Aït Kaci, 1974, *Le contrôle du ministère de l'industrie et de l'énergie sur les entreprises publiques*, mémoire DES droit public, Alger.

Ali Al-Kabia Yasin, 1974, «Citadinisation et transformation sociale de la famille, rapport préliminaire», *XXIV Congrès international de sociologie*, tome 1, Alger 25-30 mars 1974, éd. OPU, Alger, pp. 570-577.

Allouache-Lazib Anissa, 1982, «Le champ d'application du SGT ou la définition de la notion de travailleur», *Intégration, Revue du centre maghrébin d'études et de recherches administratives*, n°17, pp. 93-109.

Allouache-Lazib Anissa, 1983, «Les procédés d'harmonisation des statuts et des rémunérations dans le statut général du travailleur», *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, n°2, Alger.

Amiot Michel, 1986, *Contre l'Etat, les sociologues, éléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*, éd. de l'école des hautes études en sciences sociales, Paris, 299 p.

Amour K., Moulin JJ., Leucate C., 1974, *La voie algérienne : les contradictions d'un développement national*, coll. petite collection Maspéro, éd. Maspéro, Paris.

Angsthelm A., 1980, «Formation en entreprise et mobilité sociale», *Annuaire de l'Afrique du Nord*, pp. 201-219.

Aydalot Philippe et al., 1984, *Crise & espace*, éd. Economica, Paris, 350 p.

Bachelard Gaston, 1972, *L'engagement rationaliste*, PUF, Paris, 192 p.

Bahro Rudolf, e1979, *L'alternative : pour une critique du socialisme existant réellement*, traduction sous la direction de Patrick Charbonneau, éd. Stock, Paris, 426 p.

Balle Catherine, 1992, *Sociologie des organisations*, éd. PUF, Paris, 127 p.

Beissinger Mark R., 1988, *Scientific management, socialist discipline, and Soviet power*, IB Tautis, London, 363 p.

Benbadis A, Kesrani F, Linotte D., 1980, «Le statut général du travailleur et l'évolution du droit de la fonction publique algérienne», *Revue de droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, n°1, Paris.

Benmatti Abdullah Nadir, 1983, «L'entreprise algérienne : cadre juridique et organisationnel, restructuration», *Intégration*, n°20, Alger, pp. 39-52.

Bennadji C., 1977, *Les Chartes comme source de légalité*, mémoire de DES de droit public, Institut de droit et de Sciences Politiques, ronéo, Alger.

Blunt Peter, 1990, «Strategies for enhancing organizational effectiveness in the Third World», *Public Administration and Development.*

Bonn Charles, 1987, «L'ubiquité citadine, espace de l'énonciation du roman maghrébin», *Villes tourmentées*, «Peuples méditerranéens», n° 37, Paris, pp. 57-66.

Bousbia Mahmoud, Boussoumah Mohamed, 1984, «L'administration publique en Algérie», *Revue française d'administration publique,* n°30. pp. 115-140.

Boussoumah Mohamed, 1982, *L'entreprise socialiste en Algérie,* éd. Economica, Paris.

Boussoumah Mohamed, 1983, «La gestion socialiste des entreprises depuis le début de son application : essai d'un bilan», *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques,* n°20, pp. 7-67.

Boutefnouchet Mostefa, 1982, *Le socialisme dans l'entreprise : la gestion socialiste des entreprises en Algérie,* éd. OPU-EAP, Alger.

Boutefnouchet Mostefa, 1984, *Les travailleurs en Algérie,* éd. ENAL, Alger.

Brahimi Mohamed, 1987, «La SGT et les administrations publiques : des fonctionnaires sans fonction publique», *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques,* n°25, pp. 819-878.

Breton Albert, Wintrobe Ronald, 1982, *The logic of bureaucratic conduct : an economic analysis of competition, exchanges and efficiency in private and public organizations,* éd. Cambridge University Press, Cambridge, London, New York, 195 p.

Burckhardt Titus, 1985, *L'art de l'Islam, langage et signification,* éd. Sindbad, Paris, 306 p.

Camau M., 1978, *Pouvoir et institutions au Maghreb,* éd. CERES production, Tunis.

Carlier Omar, 1990, «Le café maure, sociabilité masculine et effervescence citoyenne (Algérie XVII^{e}-XX^{e} siècles)», *Annales ESC,* n° 4, juillet-août, Paris, pp. 975-1003.

Carré Olivier, 1979, *La légitimation islamique des socialisme arabes. Analyse conceptuelle combinatoire des manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens,* éd. presses de la Fondation des Sciences Politiques, Paris.

Clarke, Clifford J., Pavlov Vicki L., 1985, «The degree of bureaucratization at the societal level and political democracy : cross national evidence». *Journal of Political and Military Sociology,* n°13, pp. 263-282.

Cohen Abnir, 1981, *The politics of elite culture : explorations in the dramaturgy of power in a modern African society,* University of California Press, Berkley, Los Angeles, London.

Crozier Michel, 1982, *On ne change pas la société par décret,* éd. Grasset, Paris, 310 p.

Debbasch Ch., Leca L., Rémili A., Marais O., 1970, *Pouvoir et administration au Maghreb. Etude sur les élites maghrébines,* éd. du CNRS, Paris, 155 p.

Dersa — ouvrage collectif, 1981, *L'Algérie en débat,* éd. Maspéro, Paris.

Destane de Bernis Gérard, 1980, «L'Algérie et le développement anti-impérialiste», *La Pensée,* n° 212, spécial sur le nouvel ordre économique et les pays non alignés.

Dhina Atallah, 1984, *Les états de l'occident musulman aux XIII°, XIV° et XV° siècles, Institutions gouvernementales et administratives,* OPU-ENAL, Alger, 595 p.

Di Carlo Serena, 1983, «Emigration et culture : une hypothèse d'analyse méthodologique à travers la pensée de Gramsci et de Martino», *L'identité déchirée, Peuples méditerranéens,* n° 24, juil.-sept., Paris, pp. 25-31.

Donnadieu Catherine et Pierre, Didillon Henriette et Jean-Marc. e1986, *Habiter le désert, Les maisons mozabites,* troisième édition, coll. Architecture + Recherches, éd. Pierre Mardaga, Bruxelles, 254 p.

Durand JP., 1980, «Chronique politique : Algérie», *Annuaire de l'Afrique du Nord,* éd. CNRS, Paris.

Duvigneau Guy, 1991, «L'économie clandestine au péril du contrat social en Algérie», non publié, ronéo, 30 p.

Elimam Abdou, 1990, «Choix de modèle de développement et glottopolitique», *Langages,* n°83, «Glottopolitique», Rouen, pp. 75-85.

Enriquez Eugène, 1992, *L'organisation en analyse,* éd. PUF, Paris, 334 p.

Etienne Bruno, 1977, *L'Algérie : Culture et Révolution,* coll. l'histoire immédiate, éd. du Seuil, Paris.

Etienne Bruno, 1987, *L'islamisme radical,* coll. Livre de Poche, éd. Hachette, Paris, 383 p.

Faci Mohamed Idi, 1977, *La participation des travailleurs à la gestion des entreprises publiques en Algérie,* thèse de 3ème cycle, gestion entreprises, université de Bordeaux I, Bordeaux.

Fanon Franz, 1968, *Sociologie d'une révolution,* coll. Petite Collection, éd. Maspéro, Paris.

Fardeheb A, 1981, «Les enjeux de la gestion socialiste des entreprises», communication au séminaire *Problème théorique du socialisme et Pratiques,* institut des Sciences Economiques d'Oran, 21-23 avril, ronéo, Oran, 42 p.

Faye JP., 1972, *Théorie du récit, introduction aux langages totalitaires,* coll. Savoir, éd. Herman, Paris.

Fishman Robert, e1979, *L'utopie urbaine au XX° siècle, Ebenezer Howard, Frank Lloyd Wright, Le Corbusier,* première édition en anglais, 1977, sous le titre, «Urban utopias in the twentieth century», coll. Architecture + Recherches, éd. Pierre Mardaga, Bruxelles, 223 p.

Ghalioun Burhan, 1987, «L'urbain en Méditerranée», *Villes tourmentées,* «Peuples méditerranéens», n° 37, Paris, pp. 155-160.

Ghezali Mahfoud, 1977, «Le principe de la direction collégiale : les exemples des conseils exécutifs de wilaya et du conseil de direction dans l'entreprise socialiste», in *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politques,* vol XIX, n°1, Alger.

Ghezali Mahfoud, 1981, *La participation des travailleurs à la gestion socialiste des entreprises,* éd. OPU, Alger.

Ghozali NE., 1982, «Les statuts du FLN adoptés par le 4ème congrès», *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques,* vol XIX, n°3, Alger.

Giedon Siegfried, e1980, *La mécanisation au pouvoir, contribution à l'histoire anonyme,* traduit par Paule Guivarch, première édition, 1948, sous le titre «Mechanization Takes Command», éd. CCI, Paris, 592 p.

Godbout Jacques T., 1987, *La démocratie des usagers,* éd. Boréal, Montréal, 190 p.

Goffman Erving, e1991, *Les cadres de l'expérience,* paru en anglais sous le titre «Frame analysis. An essay of the organization of Experience», 1974, éd. de Minuit, Paris, 573 p.

Greffe Xavier, 1981, *Analyse économique de la bureaucratie,* éd. Economica, Paris, 233 p.

Grossir Claudine, 1984, *l'Islam des Romantiques, 1811-1840,* tome I, éd. Maisonneuve & Larose, Paris, 172 p.

Hadjadj Abderrahma, 1979, *Problématique algérienne de la participation ouvrière à la gestion des entreprises,* thèse de doctorat nouveau régime, sciences de gestion, université de Paris IX.

Hafsi Taïeb, 1983, «Pratique administrative et développement», *Revue française de gestion,* n°42, pp. 127-138.

Haumont Nicole, Segaud Marion, 1989, *Familles , modes de vie et habitat,* éd. l'Harmattan, Paris, 326 p.

Herscovici Alain, 1989, *La demande suscitée dans le domaine culturel,* CNFPT, Recherche et développement, Paris, 142 p.

Igalens Jacques, 1976, *Typologie et implications des formations à la gestion dans l'entreprise socialiste algérienne,* Diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences politiques, université d'Alger, Alger.

Jabbra Joseph G., 1989, *Bureaucracy and developpement in the Arab world,* Brill, London, 138 p.

Jacoby Henry, 1985, «The bureaucratization of the Third World. The State class», *Law and State,* n°31, pp. 102-116.

Khames Abdourrahim Zazoua, 1988, «Projet de réhabilitation de la médina : le cas de Tlemcen», *Séminaire maghrébin sur les médinas,* 27, 28 et 29 septembre, Tlemcen, 19 p.

Kharchi Djamel, 1985, «Les rapports sociaux dans l'entreprise publique en Algérie», *Cahiers africains d'administration publique,* n°26, pp. 23-34.

Lambotte R., 1976, *Algérie : la Charte du peuple algérien, naissance d'une nouvelle société,* coll. Socialisme, éd. Sociales, Paris.

Langrod G., 1973, «Genèse et conséquence du mimétisme administratif en Afrique», *Revue Internationale des Sciences Administratives,* Paris, n°2.

Larochelle Gilbert, 1990, *L'imaginaire technocratique,* éd. Boréal, Montréal, 443 p.

Latour Bruno, 1992, *Aramis, ou l'amour des techniques,* coll. texte à l'appui anthropologie des sciences et des techniques, éd. La Découverte, Paris, 242 p.

Laurens Henry, 1978, *Aux sources de l'orientalisme, la bibliothèque orientale de Barthélemi d'Herbelot,* éd. Maisonneuve & Larose, Paris, 103 p.

Leca Jean et Vatin Jean-Claude, 1975, *L'Algérie politique, institutions et régimes,* éd. Presses de la Fondation des Sciences Politiques, Paris, 501 p.

Marton Imre, 1978, «Contribution à une critique des interprétations des spécificités du tiers-monde», *Etudes sur les pays en voie de développement,* n°98, Institut d'Economie Mondiale de l'Académie des Sciences de Hongrie, Budapest.

Maufras du Chatellie Benédicte, 1983, *Analyse comparative de deux politiques publiques d'aménagement : l'Algérie et la Tunisie au cours de la période 1970-1983,* thèse de doctorat nouveau régime, université d'Aix-Marseille III.

Meyer Marshall W. , 1987, «The growth of public and private bureaucraties», *Theory and Society* , n°16, pp. 215-235.

Mostefaoui B., 1980, *L'usage des médias en question, la presse algérienne face au débat de mai 1976 sur l'avant-projet de Charte nationale,* éd. OPU, Alger.

Mumford Lewis, e1964, *La cité à travers l'histoire,* traduction de G. et G. Durand, première édition, 1961, sous le titre «The city in history», coll. Esprit, éd. du Seuil, Paris, 783 p.

Nguyen Tri Quoc, 1989, *Third-World development : aspects of political legitimacy and viability,* Franlerght Dickinson University Press, Rutherford N.J./associated University Press, London, 221 p.

Norberg-Schulz Christian, e1977, *La signification dans l'architecture occidentale,* édition originale en italien, 1974, sous le titre, «Significato nell' architettura occidentale», éd. Pierre Mardaga, Bruxelles, 447 p.

Oriol Michel, 1983, «L'effet antée ou les paradoxes de l'identité périodique», *L'identité déchirée, Peuples méditerranéens,* n°24, juil.-sept., Paris, pp. 45-61.

Ouvrage collectif, 1991, sous la direction de Callon Michel et Latour Bruno, *La science telle qu'elle se fait. Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise,* éd. La Découverte, Paris, 391 p.

Palloix C., 1981, «Un essai sur la formation de la classe ouvrière algérienne», *Cahiers du CDSH,* n°5/1981, Oran.

Perez Andres, 1991, «Légitimité et capacité administrative de l'Etat : l'administration publique dans les pays en développement», *Revue Internationale des Sciences Administratives,* n°57, déc. 91, Paris, pp. 743-752.

Pinson Daniel, Zakrani Mohammed, 1987, «Maroc : l'espace centré et le passage de la maison médinale à l'immeuble urbain», *Les cahiers de la recherche architecturale,* «Espace centré Figures de l'architecture domestique dans l'orient méditerranéen», n° 20-21, éd. Parenthèses, Paris, pp. 104-111.

Roberts Hugh, 1982, «The Algerian Bureaucracy», *Review of African Political Economy,* n°24, pp. 39-54.

Rowat Donald C., 1990, «Comparaison des bureaucrates des pays développés et des pays en développement : une analyse statistique», *Revue internationale des sciences administratives,* n°56, pp. 249-279.

Sbih Missoum, 1973, *L'administration publique algérienne,* éd. Hachette, Paris, 379 p.

Schmerz Tatiana, 1989, *La culture comme moyen de développement économique,* CNFPT, Recherche et développement, Paris, 112 p.

Schoonbrodt René, 1979, *Sociologie de l'habitat social, comportement des habitants et architecture des cités,* éd. des Archives d'Architecture moderne, Bruxelles, 347 p.

Sechet Patrice, 1989, *La conduite des processus de conception de l'habitat,* coll. Expérimentations, éd. Plan Construction et Architecture — Conception et Usage de l'Habitat — CSTB, Paris, 126 p.

Sehili A., 1971, *Propositions de restructuration du quartier de Boudghène à Tlemcen,* mémoire de fin d'études en architecture, EPAU, Alger.

Sid Ahmed C., 1977, *Le phénomène bureaucratique en Algérie,* thèse de 3ème cycle de sociologie sous la direction de LV. Thomas, université de Paris II, Paris.

Signoles Pierre, 1986, «Quelques réflexions sur les petites villes et les villes moyennes dans le monde arabe», *Fascicule de recherche,* n° 16-17, URBAMA, Tours, pp. 811-832.

Thaminy Mohamed, 1988, «Relation entre l'entreprise publique et les organismes de tutelle en Algérie», *Les cahiers africains d'administration publique,* n°31, pp. 33-44.

Thoenig Jean-Claude, 1973, *L'ère des technocrates. Le cas des Ponts et Chaussése,* éd. les Editions d'organisation, Paris, 283 p.

Tiano André, 1967, *Le Maghreb entre les mythes. L'économie nord-africaine depuis l'indépendance*, éd. PUF, Paris, 623 p.

Touraine A, *Production de la Société,* éd. du Seuil, Paris.

Vieille Paul, 1987, «L'urbain et le mal de modernité», *Villes tourmentées,* «Peuples méditerranéens», n° 37, Paris, pp. 141-154.

Wallis Malcom, 1989, *Bureaucracy : its role in Third World développement,* Macmillan, London.